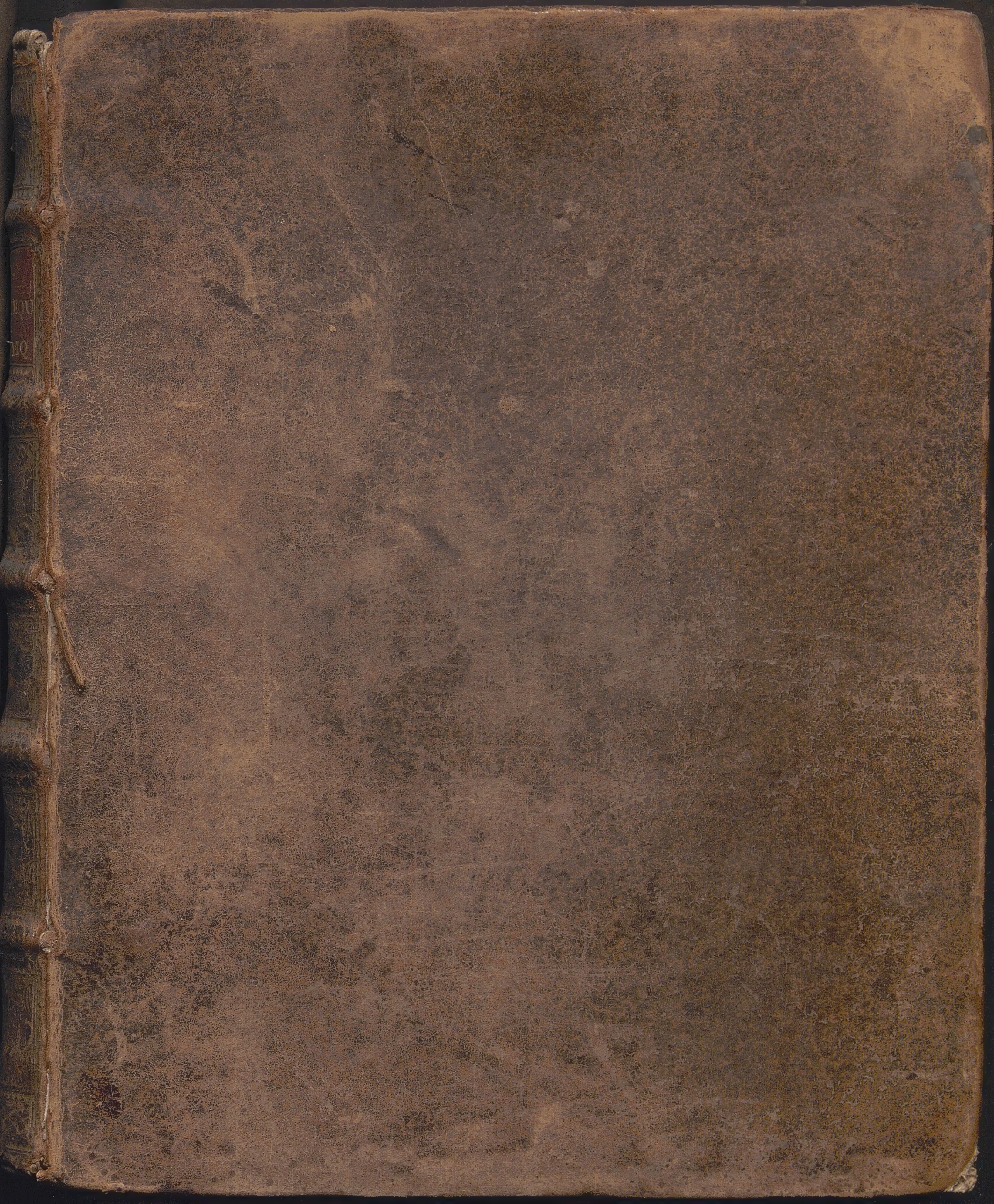
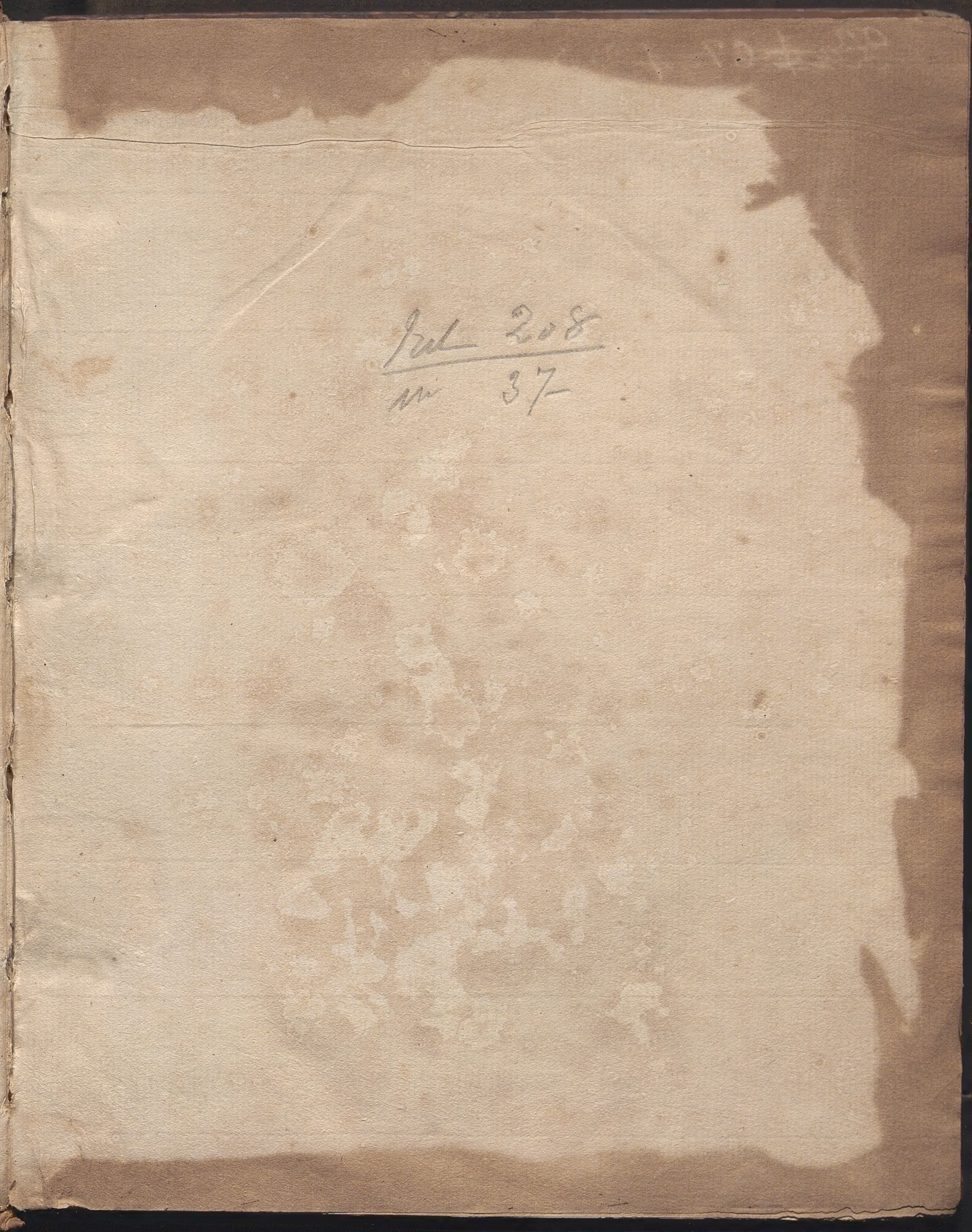




600. los 10. t.s

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LEUR VIE.

LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, ET LA CHRONOLOGIE DE LEURS OUVRAGES.

LE SOMMAIRE DE CE QU'ILS CONTIENNENT.

UN JUGEMENT SUR LEUR STILE, ET SUR LEUR DOCTRINE.

ET LE DENOMBREMENT DES DIFFERENTES EDITIONS DE LEURS OEUVRES.

Par Mre L. ELLIES DU PIN, *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & Professeur Royal.*

Seconde Edition reveuë & corrigée.

TOME PREMIER.

Des Auteurs des trois premiers Siecles de l'Eglise.

Avec une Dissertation Préliminaire sur les Auteurs des Livres de la Bible.





Jouxte la Copie à PARIS,

Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques, à l'Occasion.

M. DC. LXXXX.

Mais pour passer aux Chrétiens qui ont fait des Bibliotheques de leurs Auteurs, les Stromates de S. Clement d'Alexandrie ne sont-ils pas une espece de Bibliotheque des sentimens, & des pensées d'une infinité d'Ecrivains? L'Histoire d'Eusebe ne peut-elle pas être appellée une Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques? puis qu'il ne fait presque autre chose dans cet ouvrage, que d'écrire leur vie, faire le Catalogue de leurs écrits, & en rapporter plusieurs passages. Mais S. Jerôme est le premier des Chrétiens qui ait fait un ouvrage exprés sur les Ecrivains Ecclesiastiques, qui a été traduit en Grec par Sophronius. Gennade de Marseille, Isidore de Seville, Ildefonse de Tolede, ont continué cet ouvrage jusques à leurs tems. Honorius Evêque d'Autun a composé un petit abregé de ces quatre Auteurs. Sigebert de Gemblours, Henri de Gand ont fait la continuation de leurs ouvrages jusqu'au tems de S. Bernard, & enfin Aubert de la Mire qui a donné ces Auteurs sous le titre de Bibliotheque Ecclesiastique, a continué l'Histoire des Ecrivains Ecclesiastiques jusqu'à nôtre tems. Tritheme, qui vivoit il y a prés de deux cens ans, a fait un ouvrage separé sur le même sujet. On ne doit pas oublier le Concile Romain tenu sous le Pape Gelase premier l'an 494. dans lequel on trouve un Catalogue des Livres sacrez, des Auteurs Catholiques, & des ouvrages apocryphes, ou heretiques. Parmi les Grecs le sçavant Photius a composé une excellente Bibliotheque, dans laquelle il a donné un Sommaire des ouvrages, & porté son jugement sur prés de trois cens volumes de differens Auteurs, concernant non seulement la Theologie, mais aussi l'Histoire, l'Eloquence, la Philosophie, la Grammaire, la Physique, la Medecine, & les autres Sciences prophanes. Mais jamais l'on n'a tant travaillé sur les Auteurs, & principalement sur les Ecrivains Ecclesiastiques, que dans les derniers siecles, où l'on a renouvellé (pour ainsi dire) les belles Lettres, & les Sciences, & porté la Critique à un point, ou elle n'avoit jamais été. Les Catholiques, & les Heretiques ont travaillé comme à l'envi à faire des Bibliotheques. Erasme en faisant imprimer les Peres a mis à la teste de leurs ouvrages des Prefaces, & des Notes, qui contiennent une Critique tres-judicieuse; & quoi qu'il soit quelquefois trop hardi à rejetter certains ouvrages, il faut avoüer toutefois qu'il a fraié le chemin, à ceux qui l'ont suivi. Depuis lui ceux qui ont donné des Auteurs au Public, ont presque toûjours écrit leur vie, & fait la Critique de leurs ouvrages. Mais pour ne rien dire ici que de ceux, qui ont écrit sur plusieurs Auteurs Ecclesiastiques: Sixte de Sienne n'a pas seulement parlé dans sa Bibliotheque sacrée des Auteurs des Livres de la Bible; mais il a aussi traité des Commentateurs des Livres sacrez: & comme il n'y a presque point d'Auteur Ecclesiastique, qui n'ait écrit quelque chose sur la Bible: il a été obligé de parler de presque tous les Peres, & d'un grand nombre d'Ecrivains Ecclesiastiques. Le Cardinal Baronius, qui avoit pour but de ramasser dans ses Annales tout ce qui regarde l'Histoire de l'Eglise, n'a pas manqué d'écri-

re la vie de la pluſpart des Ecrivains Eccleſiaſtiques, & de faire mention de leurs ouvrages. Bellarmin a compoſé un traité expres des Auteurs Eccleſiaſtiques, qui ont écrit juſques à l'année 1500. dans lequel, aprés avoir marqué ſommairement leur profeſſion, & le tems auquel ils ont vêcu, il fait le Catalogue, & la Critique de leurs ouvrages. Ce traité eſt tres-recommandable par le grand nombre de choſes qu'il contient dans un petit volume; mais cependant il eſt encore fort imparfait; & ſa critique ſur les ouvrages des Auteurs, n'eſt pas toûjours exacte. Poſſevin a ſuppléé dans ſon grand Apparat diſpoſé par ordre Alphabetique une partie de ce qui manquoit au Livre de Bellarmin. Un Italien Maître du Sacré Palais a fait des cenſures, & des Notes ſur quelques ouvrages, leſquelles peuvent n'être pas inutiles. Le Pere Halloix avoit commencé à écrire fort amplement ſur les Auteurs Eccleſiaſtiques; mais il n'a parlé que de tres-peu d'Auteurs des premiers ſiecles. Aprés ceux-ci le Pere Labbe Jeſuite a compoſé un Livre des Ecrivains Eccleſiaſtiques, pour ſervir comme de ſupplément à Bellarmin. Cet ouvrage eſt encore fort imparfait: & il dit lui-même, que ce n'eſt qu'un extrait d'une grande Bibliotheque Univerſelle de tous les Auteurs prophanes, & ſacrez, qu'il preparoit depuis long-tems. Mais ſoit qu'il ne l'ait pas achevée avant que de mourir, ſoit pour quelque autre raiſon, elle n'a jamais vû le jour. Je ne dis rien de ceux qui ont fait depuis ce Pere des Critiques ſur les Auteurs; parce qu'ils n'ont fait que copier les Critiques qui avoient écrit avant eux, ſans y rien ajoûter. Je ne parle point non plus de ceux qui ont fait la Critique de quelques ouvrages particuliers, comme du Pere Sirmond, de M. de Launoy, & du Pere Morin, ſur les Livres attribuez à S. Denis l'Areopagite; parce qu'il ſera aſſez tems d'en parler, quand je traiterai des Livres qu'ils auront critiquez; mais l'on ne doit pas obmettre les ouvrages que les Heretiques de nos tems ont compoſez ſur les Auteurs Eccleſiaſtiques, parce que quoi qu'ils ſoient remplis d'erreurs, de fauſſetez, & d'invectives: & qu'ils aient quelquefois parlé des Peres avec peu de reſpect, & rejetté ſur de fauſſes conjectures des ouvrages qui ne leur eſtoient pas agreables, parce qu'ils découvroient leurs erreurs; quoi qu'il ſoit vrai, dis-je, que preſque tous les traitez qu'ils ont faits ſur cette matiere, ſoient remplis de ces défauts, que tous les Catholiques doivent avoir en horreur; il faut avoüer toutefois, que pour ce qui regarde la Critique, ils ont eſté quelquefois plus clairvoians que les Catholiques; & qu'on y découvre des choſes, que ceux-ci ont eſté obligez de reconnoître, & d'approuver. Les Centuriateurs ſont les prémiers parmi les Proteſtans, qui aient travaillé ſerieuſement à faire la vie, & la critique des Auteurs Eccleſiaſtiques: & il faut avoüer que leur ouvrage n'a pas eſté inutile aux Catholiques mêmes. La Bibliotheque de Conrard Geſner, abregée par Joſias Simlerus, & par Friſius, & augmentée par quelques autres eſt un aſſez

bon Dictionnaire des Auteurs. Perkinsus, & Cocus ont fait une Critique exacte des Livres supposez, mais plûtôt sur la foi d'autrui, que par leurs propres lumieres. L'ouvrage de Scultet sur les Peres des quatre premiers siecles de l'Eglise est plus considerable, non pas tant pour les points d'Histoire, & de Critique qu'il traite fort succinctement; qu'à cause de l'analyse, ou de l'abregé des ouvrages qu'il fait avec exactitude, mais d'une maniere Scolastique, & par consequent ennuieuse. Les traitez de Vossius sur les Historiens, les Poëtes, & les Philosophes Grecs, & Latins, parmi lesquels il y a plusieurs Ecrivains Ecclesiastiques, sont d'excellens ouvrages, & d'une grande erudition. Rivet est celui qui a travaillé le plus exactement, & qui a le mieux réüssi à faire la Critique des ouvrages supposez. Mais son Livre n'est pas exemt des défauts communs aux Protestans, que nous avons remarquez ci-dessus. Je passe sous silence ceux qui ont parlé des Auteurs Ecclesiastiques en traitant d'autres matieres, comme Tossan, Hottinger, Aubertin, Marais, Sandius, & plusieurs autres; aussi bien que ceux qui ont fait des traitez particuliers sur quelques Livres, comme Blondel sur les fausses Decretales des Papes, & sur les Livres des Sibylles; Daillé sur les Canons, sur les Constitutions des Apôtres; & sur les Lettres de saint Ignace, Pearson, & quelques autres Anglois sur ces mêmes Lettres; Vossius sur les Symboles, Bereveregius sur les Canons Apostoliques; D'Alix sur Tertullien, & plusieurs autres.

Il n'y a pas un de tous les ouvrages, dont nous venons de parler, qui comprenne tout ce qu'on peut dire sur les Auteurs Ecclesiastiques. Les uns ne contiennent presque que leurs noms, & le Catalogue de leurs ouvrages. Les autres ne disent que fort peu de chose de leur vie, & traitent fort succinctement ce qui concerne la Critique. La pluspart ne s'attachent qu'à la critique des ouvrages supposez. Il n'y a que Photius parmi les anciens qui fasse l'abregé, & qui porte son jugement des Livres dont il parle, mais il n'a travaillé que sur fort peu d'Auteurs Ecclesiastiques, & encore en passe-t-il quelques-uns fort legerement. Scultet est le seul des nouveaux qui ait fait un abregé de la Doctrine des Peres. Mais outre qu'il n'a dit presque rien de la vie des Auteurs & qu'il ne s'est pas attaché à faire la Critique de leurs ouvrages, la maniere épineuse, dont il a traité ces matieres, les rend desagreables; & d'ailleurs il n'a travaillé que sur les principaux Auteurs des quatre premiers siecles. Le Pere Halloix a encore écrit sur moins d'Auteurs, & son ouvrage, qui eût esté d'une prodigieuse grosseur, est peu exact, & plein de choses fausses, & inutiles. Aiant remarqué les défauts de tous ces ouvrages, j'ai entrepris de faire une Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques plus ample, & plus achevée que celles qui ont paru jusqu'ici: & afin de réüssir dans mon dessein, j'ai tâché de la rendre la plus semblable, qu'il m'a esté possible, à ce qu'on appelle communément Bibliotheque.

Ainsi comme on y range ordinairement les Livres, suivant l'ordre des matieres, & des tems, j'ay disposé dans cet ouvrage les Auteurs Ecclesiastiques suivant l'ordre des tems, & il sera aisé de reduire leurs ouvrages à l'ordre des Matieres par le moien d'une Table qui sera mise à la fin de chaque volume. En entrant dans une Bibliotheque, la premiere chose qu'on y apperçoit, ce sont les Titres des Livres, l'on pourra de même voir dans celle-ci à l'ouverture du Livre les noms des Auteurs, & le Catalogue de leurs ouvrages. Mais comme il ne suffit pas de considerer les Titres des Livres, & qu'il faut les lire pour devenir sçavant: je ne me suis pas contenté de faire un denombrement des traitez des Auteurs Ecclesiastiques; j'ai encore fait l'abregé, ou le Sommaire de ce qu'ils contiennent, remarquant en même tems les sentimens particuliers qui s'y rencontrent. Si l'on voit dans les Bibliotheques, comme c'est la coûtume, les Portraits des grands Hommes, & des Ecrivains illustres peints sur la toile, ou gravez sur le cuivre, l'on voit dans celle-ci leurs Portraits peints d'une maniere bien plus vive, & bien plus naturelle, non seulement dans le recit de leur vie, mais aussi dans le jugement que l'on porte de leur stile, de leur esprit, & de leur genie. Enfin comme on ne se contente pas dans les grandes Bibliotheques d'avoir une seule edition d'un Auteur, & qu'on fait son possible pour les avoir toutes, ou au moins pour en avoir une grande partie: j'ai marqué dans ce Livre les differentes editions des Auteurs qui sont venuës à ma connoissance, & j'ai taché de n'en obmettre que le moins qu'il m'a esté possible; mais cette Bibliotheque contiendra plus de volumes sur les matieres Ecclesiastiques, que quelque amas de Livres qu'on puisse faire sur ce sujet, parce qu'elle ne comprendra pas seulement ceux que nous avons, mais aussi ceux qui sont perdus, dont le nombre est tres-grand; & elle aura de plus un avantage tout particulier, qui est de discerner ceux qui sont supposez, d'avec ceux, qui sont veritablement des Auteurs, dont ils portent le nom, qui sont confondus, & mêlez ensemble dans les Bibliotheques communes. Voilà le dessein de l'ouvrage que j'entreprens, & dont je donne au public une tres-petite, mais tres-considerable partie concernant les Auteurs des trois premiers siecles de l'Eglise: dans la résolution de donner la suite des autres siecles qui est déja fort avancée; & de continuer jusqu'à nôtre tems, si Dieu me donne les lumieres, & les forces necessaires, pour achever un si long ouvrage: & si l'accüeil du Public me fait connoître que mon travail peut être de quelque utilité. Je ne suis pas assez temeraire pour me flater d'avoir executé comme il faut ce grand dessein, quelque soin, quelque exactitude, & quelque diligence que j'y aie apportée. Mais au moins puis je assurer, que de tous les Livres qu'on a faits sur les Auteurs Ecclesiastiques, il n'y en a point qui comprenne tant de choses. Si je n'ai pas réüssi, j'aurai du moins donné aux sçavans l'idée d'un ouvrage qui pourra les exercer uti-

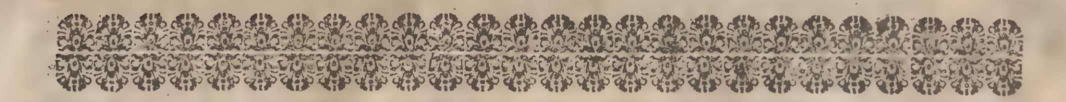
lement.

lement pendant un tems considerable : & s'ils veulent dans la suite me faire connoître les fautes que j'ai pû commettre, remarquer les choses que j'ai obmises, & me faire part de leurs lumieres, tant sur les Auteurs, qui sont dans ce Volume, que sur ceux sur lesquels je dois travailler ; j'espere que cet Ouvrage pourra acquerir quelque sorte de perfection, comme je le souhaite, pour l'utilité du Public, pour l'avancement des belles Lettres, & pour l'avantage de la Religion.

F I N.



SECON-



SECONDE PARTIE.

Contenant quelques Remarques sur la maniere dont on a executé le dessein de ce Livre, & une explication des Regles de la Critique.

CE n'est pas assez d'avoir representé dans la premiere partie de cette Preface le dessein general de mon Ouvrage, il faut encore rendre conte de la maniere dont je l'ai executé. Je commence ordinairement par écrire la vie de chaque Auteur, que je rapporte le plus succinctement qu'il m'est possible. Car y aïant deux manieres d'écrire la vie d'une personne, l'une par rapport à la Morale, l'autre par rapport à l'Histoire, je me suis attaché à cette derniere comme étant plus conforme à mon dessein. Dans la premiere on rapporte toutes les actions des hommes dont on écrit la vie, on s'étend sur leurs vertus, & on fait quantité de reflexions morales sur leur conduite: Dans la seconde on remarque seulement les principales circonstances de leur vie, on passe sous silence les actions qui ne regardent que leur personne, & qui ne concernent point l'Histoire de leur tems ; & on se contente de rapporter les faits, sans s'étendre sur la Morale : c'est ainsi que j'ai tâché d'écrire la vie des Auteurs dont je parle, m'attachant principalement aux circonstances, qui ont quelque rapport à leurs écrits, & qui peuvent servir, ou à les éclaircir, ou à en faire connoître l'ordre, le sujet, & l'occasion. Car une des choses qui sert le plus à nous faire comprendre la pensée d'un Auteur, c'est de sçavoir dans quel tems, & dans quel esprit il écrivoit, quels Heretiques il combattoit, quel dogme il vouloit établir, en quel état, & en quelle disposition il étoit pour lors. Un Evêque, par exemple, écrit autrement qu'un Laïque, un Afriquain autrement qu'un Asiatique, un homme persecuté parle autrement que celui qui est en repos. Un Auteur qui combat une Heresie de son tems, & qui a des contestations personnelles avec ceux qu'il attaque, s'exprime bien autrement que celui qui écrit contre une Heresie éteinte, qui ne prend aucune part à cette querelle, & qui n'a point en écrivant d'autre motif, que de defendre la verité : Enfin nous parlons, & nous écrivons ordinairement suivant les mouvemens, dont nous sommes agitez : Les ob-

jets, qui nous frappent le plus fortement, ſe preſentant vivement à nôtre eſprit, déterminent nôtre langue, & nôtre plume. Tertullien irrité contre l'Egliſe n'écrit pas un ſeul Livre, qu'il ne l'attaque, & qu'il ne parle du Paraclet de Montan. Saint Cyprien aïant à ſoûtenir ſon autorité, & la diſcipline de l'Egliſe contre ceux qui l'attaquoient, parle toûjours de l'unité de l'Egliſe, & de la Penitence. Origenes imbu de la Philoſophie de Platon conſidere tous les principes du Chriſtianiſme, par rapport à la doctrine de ce Philoſophe. Saint Athanaſe ennemi juré des Ariens n'écrit jamais qu'il ne les attaque. Saint Auguſtin aïant en teſte les Donatiſtes, & les Pelagiens, parle continuellement dans ſes écrits, & même dans ſes Homelies de l'Egliſe, & de la grace. Il en eſt de même de tous les autres, & ſi l'on y prend garde, on verra que tous les hommes ſont faits de la ſorte. On connoît ordinairement au diſcours d'un homme les Livres qu'il lit, les matieres qu'il étudie, la Religion dont il eſt, la Profeſſion qu'il fait; s'il eſt heureux, ou malheureux, s'il eſt bien, ou mal avec les Grands; tant il eſt difficile de cacher les ſentimens dont on eſt penetré! Il faut ſe faire violence pour les retenir pendant un tems, & tôt ou tard ils nous échapent malgré nous. C'eſt ce qui fait voir de quelle utilité il eſt pour bien entendre un Auteur, d'être inſtruit parfaitement de ſa vie, & de ſçavoir ſa Patrie, en quel tems il écrivoit, de quelle Profeſſion il étoit, quel étoit ſon eſprit, & ſon genie, quels Heretiques il attaquoit, & quels interêts il avoit à ménager.

Cette même raiſon fait encore voir qu'il ne ſuffit pas de ſçavoir en general le tems auquel un Auteur a composé ſes ouvrages, mais qu'il faut auſſi, quand on le peut, ſçavoir le tems, & l'année, dans laquelle il a composé chaque traité, & remarquer ainſi l'ordre, & la ſuite de tous ſes ouvrages: car outre qu'un homme écrit autrement quand il eſt jeune, que quand il eſt ſur l'âge, il eſt certain que les divers changemens, qui arrivent tous les jours dans le cours des affaires du monde, & dans chaque perſonne en particulier, font ſouvent changer les hommes de langage. Tertullien engagé dans la Secte des Montaniſtes combat ce qu'il avoit auparavant établi: Saint Cyprien parle de la reconciliation des Penitens ſuivant les differentes circonſtances des tems. S. Auguſtin écrivant contre les Pelagiens a parlé autrement de la Grace, & du Libre-arbitre, qu'il n'avoit fait auparavant: Saint Athanaſe perſecuté écrit plus fortement, que quand il joüit du repos: en un mot, comme il n'y a rien de ſi changeant que l'eſprit de l'homme, & comme tout ce qui l'occupe eſt dans un continuel mouvement, il ne ſe peut pas faire, qu'un Auteur n'écrive differemment en differens tems. Il eſt donc tres-utile de remarquer, comme nous avons fait, la Chronologie des ouvrages d'un Auteur, quand on peut la découvrir par quelque raiſon, ou par quelque conjecture. Cela nous a été plus facile à faire dans les ouvrages Polemiques, que dans les ouvrages de Morale. Les caracteres, par où l'on connoît le tems, & l'ordre des ouvrages, ſont

1. les

1. les années des Empereurs. Les noms des Consuls, ou enfin les années des Epoques, quand elles se rencontrent marquées en quelque endroit. 2. Les noms des personnes dont il est parlé. 3. Les citations des ouvrages d'autres Auteurs, ou du même Auteur. 4. Des conjectures tirées du stile de l'ouvrage, des matieres qui y sont traitées, & de la maniere dont elles y sont traitées : Je n'explique point ces caracteres, parce qu'il est aisé de les entendre, & qu'on en trouvera une infinité d'exemples dans ce Livre.

Le Catalogue des ouvrages des Auteurs étoit absolument necessaire : quelquefois je le fais separément, & quelquefois en parlant de leur ordre Chronologique : Ce Catalogue comprend tant les ouvrages que nous avons, que ceux qui sont perdus, dont les Anciens nous ont conservé les titres : c'est ce qu'on n'a point fait dans les Catalogues ordinaires des Livres des Auteurs, où on s'est contenté de mettre ceux qui se trouvent dans les éditions que nous en avons à present. J'ai même traité des Auteurs dont il ne nous reste aucun ouvrage entier. J'ai fait le dénombrement de leurs traitez, quand je l'ai pû apprendre de quelque Ancien; & j'ai eu soin de remarquer les fragmens qui nous restent de quelques-uns, & d'indiquer les Auteurs, & les endroits, où ils se trouvent. Je remets à parler de la Critique à la fin de cette Preface, où je veux traiter à fonds des regles de la veritable Critique.

Il semble que le sommaire, ou l'abregé des ouvrages soit une chose de longue haleine, & qui doive grossir beaucoup cet ouvrage. Je l'ai cependant resserré dans des bornes tres-étroites; en sorte toutefois que je ne laisse presque rien échaper de considerable : je l'ai aussi rendu le moins ennuieux qu'il m'a été possible, en ne gardant pas toûjours une methode exacte, & en ne faisant pas une analyse scrupuleuse des propositions, & des raisonnemens.

Je me suis contenté de rapporter en peu l'argument des Livres. Quand j'y ai rencontré des choses considerables, soit pour la Doctrine, soit pour la Morale, soit pour la Discipline : je les ai soigneusement remarquées : j'ai même extrait de certains ouvrages les endroits qui m'ont semblé les plus beaux, & les pensées les plus sublimes: enfin j'ai eu toûjours pour but de donner une connoissance des Auteurs dont j'ai traité, de ne rien oublier de considerable, & cependant de soulager le Lecteur, & d'abreger autant qu'il m'a été possible.

Aprés avoir fait le sommaire des ouvrages, je porte ordinairement un jugement sur le stile, sur l'esprit, & sur la doctrine des Auteurs. Je ne doute point que plusieurs personnes ne trouvent mauvais que j'aie pris cette liberté, & que ceux mêmes, qui approuveront en general mon dessein, ne se trouvent souvent de different sentiment : car il n'y a rien surquoi les opinions des hom-

mes soient si fort partagées, que sur les jugemens qu'ils portent des autres. Chacun se donne l'autorité de juger d'autrui, & chacun en juge à sa mode, par fantaisie, par caprice, sans aucune regle certaine : delà vient qu'il est presque impossible de trouver deux personnes, qui portent le même jugement d'une troisiéme : cette reflexion m'avoit d'abord detourné du dessein que j'avois de faire le portrait des Auteurs, prévoiant bien que je m'attirerois par-là un grand nombre d'Adversaires. Car quoi que ceux dont je parle soient morts, ils ont toutefois une infinité ou d'Admirateurs, ou de Censeurs qui prendront parti, ou pour ou contre : ainsi soit que je loüe les Auteurs, soit que je les blâme, je dois m'attendre à être repris, & censuré. Mais aïant consideré, que puisque tout le monde se donnoit la liberté de juger des Anciens en toutes sortes d'occasions, on ne pouvoit pas trouver mauvais, que je le fisse, aprés les avoir lûs exactement, & particulierement dans un ouvrage, dont le sujet, & le dessein sembloient demander de moi ce jugement. Je l'ai fait avec moderation, & neanmoins avec liberté. Je ne prétens pas obliger personne de suivre le jugement que j'en ai porté ; & je ne me flatte point d'avoir toûjours trouvé leur veritable caractere, mais je prie ceux qui le liront, de ne pas me blâmer par caprice, & sur la foi d'autrui, sans avoir ni lû, ni étudié les Auteurs dont je parle ; & je les conjure d'être persuadez, que j'ai apporté, pour faire ces jugemens, toute l'exactitude, & l'application possible, sçachant qu'on ne sçauroit être trop circonspect, quand on veut se mêler de juger des autres, & principalement de ceux, qui ont beaucoup de réputation, & à qui l'on doit du respect.

Je finis par le dénombrement des éditions, que j'ai recherchées avec un tres-grand soin. Je ne puis pas être assuré de les avoir toutes trouvées ; mais au moins ai-je parlé des principales, & porté un jugement de chacune : en sorte qu'on peut voir tout d'un coup celle qui est le plus d'usage, & dont on doit se servir.

J'ai fait à la fin de ces trois premiers siecles l'abregé de la Doctrine, de la Discipline, & de la Morale de ce tems, afin de recüeillir tout ce qu'on peut apprendre dans les Auteurs de ces siecles. J'ai fait cét abregé le plus fidele, & le plus court que j'ai pû, mais je ne pretens pas y avoir remarqué tout ce qui est dans les Auteurs des trois premiers siecles sur ces sujets, n'aiant pour but, que d'en remarquer les principaux points, afin d'en donner une legere idée.

Enfin l'on trouvera à la fin de chaque Volume plusieurs Tables qui ne seront pas inutiles. La premiere contiendra le Catalogue des Auteurs suivant l'ordre Chronologique, on y verra le tems de leur naissance, & de leur mort, & celui auquel ils ont fleuri. La seconde contiendra le Catalogue de ces mêmes Auteurs par ordre alphabetique. La troisiéme le Catalogue de leurs ouvrages, veritables, supposez, & perdus. La quatriéme le Catalogue des ouvrages par

matieres. Enfin la derniere sera une Table ordinaire des matieres contenuës dans le corps de l'ouvrage.

Il me reste à avertir le Lecteur, que j'ai mis à la fin de chaque Auteur en forme de Notes, les remarques qui n'étoient que de pure Critique; afin de rendre mon ouvrage moins obscur, & moins embarassé. On trouvera donc dans ces Notes les éclaircissemens, & les preuves de ce que j'avance dans le texte. Je n'ai point voulu les reserver pour la fin du Volume; parce qu'ordinairement personne n'y a recours, quand elles sont si éloignées: ni les mettre dans les marges, parce qu'elles les eussent trop chargées, & qu'elles eussent par consequent interrompu la suite du texte. Mais je les ai mises à la fin de chaque Auteur, où il est facile d'y avoir recours par le moïen des lettres qui y renvoient, sans que le texte soit interrompu. Les personnes qui sont peu éclairées dans ces matieres peuvent passer ces Notes, mais je prie ceux, qui veulent examiner exactement ce que j'écris, d'y avoir recours, & de les lire en lisant le texte, parce que souvent j'avance des choses qui ne sont éclaircies, & prouvées que dans ces Notes.

Je laisse à juger au Lecteur, si ce Livre peut être de quelque utilité, mais je me trouve obligé de l'avertir, que le but principal que je me suis proposé, est d'exciter ceux qui le liront, à la lecture des ouvrages des saints Peres, & qu'ainsi ce seroit en abuser contre mon dessein, de vouloir en le lisant, s'exempter d'étudier les originaux. Il est fait pour en donner le goût, & non pas pour faire perdre l'envie de les lire. Je ne rapporte un abregé de ce qu'ils contiennent, qu'afin de porter ceux, qui aiment ces choses, à les lire dans leur source. Cet ouvrage peut bien inspirer le desir de lire les Peres, en donnant quelque idée generale de leur doctrine, & de leurs maximes; mais il n'en dit pas assez pour dispenser de les lire, & quelque ouvrage qu'on pût faire sur cette matiere, il faudroit toûjours lire les choses dans leur source, où elles se trouvent dans leur pureté, & dans leur beauté naturelle. C'est ce dont j'ai crû devoir avertir le Lecteur, avant que de lui marquer la necessité, & les regles de la veritable Critique qu'il faut expliquer maintenant.

La Critique est une espece de flambeau qui nous éclaire, & nous conduit dans les routes obscures de l'antiquité, en nous faisant distinguer le vrai d'avec le faux, l'Histoire d'avec la Fable, & l'antiquité d'avec la nouveauté: C'est par son moïen qu'on s'est détrompé en nôtre tems d'une infinité d'erreurs tres-communes, dans lesquelles nos Peres étoient tombez, faute d'examiner les choses par les regles de la veritable Critique. Car c'est une chose étonnante, combien l'on trouve d'ouvrages supposez dans l'antiquité, & même dans les premiers siecles de l'Eglise. Plusieurs raisons ont porté les hommes à supposer ainsi des ouvrages sous le nom des autres. La premiere, & la plus ordinaire est la malice des Heretiques, lesquels pour donner du

credit à leurs herefies, ont fait des Livres, qu'ils ont attribuez, à des perſonnes d'autorité, dans leſquels ils ont gliſſé leurs erreurs, afin de les faire recevoir ſous le nom de ces grands hommes. C'eſt ainſi que les premiers Heretiques ont ſuppoſé de faux Evangiles, de faux Actes, & de fauſſes Lettres des Apôtres, ou de leurs Diſciples. Et ceux qui ſont venus depuis, ont ſuppoſé des ouvrages, qu'ils ont attribuez à des Auteurs orthodoxes, afin de faire gliſſer inſenſiblement leurs erreurs dans l'eſprit de ceux qui liroient ces Livres, ſans s'appercevoir de leur ſuppoſition.

La ſeconde raiſon, qui a porté les hommes à ſuppoſer des ouvrages ſous le nom d'autrui, eſt entierement contraire à celle-ci: c'eſt la pieté peu éclairée de certaines gens, qui ſe ſont imaginez rendre un ſervice à l'Egliſe, en ſuppoſant des monumens Eccleſiaſtiques, ou prophanes en faveur de la Religion, & de la verité: c'eſt cette raiſon qui a porté quelques anciens Chrétiens à ſuppoſer ſous le nom des Sibylles, de Mercure Triſmegiſte, & de pluſieurs autres des témoignages favorables à la Religion Chrétienne, & qui a fait compoſer des Livres à des Catholiques, afin de refuter plus facilement les Heretiques de leur tems. Et enfin c'eſt ce même motif qui a porté les Catholiques à inventer de fauſſes Hiſtoires, de faux Miracles, des fauſſes vies de Saints, pour nourrir la pieté des Fideles. Or quoi qu'il ſemble, que le deſſein de ces perſonnes ſoit loüable, l'on ne doit pourtant point approuver, qu'on ſe ſerve de ces ſortes d'artifices, pour défendre la verité, qui a aſſez de preuves ſolides, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'en inventer de fauſſes; ce lui ſeroit une honte, d'appeller le menſonge, & la fauſſeté à ſon ſecours, & il ne faut jamais ſe ſervir de ces ſortes de voies, que la verité & la ſincerité condamnent, quelque bon effet qu'elles puiſſent avoir.

La troiſiéme raiſon de la ſuppoſition de quelques ouvrages tient comme un milieu entre celles dont nous venons de parler: car il y a des perſonnes, qui ont ſuppoſé des ouvrages, ſans avoir d'autre deſſein, que de ſe divertir en trompant les autres, & de s'exercer en imitant leur ſtile: c'eſt par ce motif, que quelques Auteurs ont fait des traitez ſous le nom de Saint Cyprien, de Saint Ambroiſe, & de Saint Auguſtin. Mais il faut avoüer, que cette raiſon de ſuppoſer des ouvrages eſt incomparablement moins ordinaire que les deux autres, & qu'elle eſt tres-rare, principalement dans l'antiquité: car dans les derniers ſiecles, il s'eſt trouvé quelques perſonnes, qui ont été bien-aiſes de faire eſtimer les productions de leur eſprit, en les publiant ſous le nom des anciens Auteurs celebres, aimant mieux (comme dit l'Abbé de Billi) paroître, & eſtre eſtimez ſous le nom d'autrui, que de demeurer mepriſez, & enſevelis dans les tenebres, en écrivant en leur nom. Voilà les raiſons, qui ont pû eſtre cauſe des ſuppoſitions des Livres, la malice, la vanité, la pieté peu éclairée, & le caprice des hommes.

Mais

Mais outre ces raiſons qui ont fait ſuppoſer des Livres, il y en a pluſieurs autres qui ont fait porter à des ouvrages le nom d'un auteur qui ne les a point compoſez. La premiere, & la plus generale, c'eſt la faute des Copiſtes, ou des Imprimeurs, qui ont mis à la tête des ouvrages les noms de ceux qui n'en eſtoient point Auteurs, ce qui arrive de pluſieurs manieres : car ou ils l'ont fait exprés, pour donner plus de prix à leurs copies, ou par ce qu'aiant trouvé ces ouvrages enſuite des écrits de ces Auteurs, ils ont crû trop legerement, qu'ils eſtoient du même Auteur : d'autres l'ont fait par ignorance, ou par negligence ; & quelques autres enfin ſur de ſimples conjectures, n'aiant point trouvé le nom des Auteurs veritables, ou aiant crû avoir des raiſons aſſez fortes pour le changer.

C'eſt ce qui fait que ſouvent dans les Manuſcrits un Livre porte le nom de pluſieurs Auteurs : & cela eſt arrivé principalement aux Sermons, ſoit parce qu'il eſtoit l'intereſt des Copiſtes de les mettre ſous des noms de grands hommes, afin qu'ils euſſent plus de debit ſoit parce qu'eſtant ſouvent inſerez dans l'Office de l'Egliſe, & ſeparez en Leçons, il ſe trouvoit que les Sermons de differens Auteurs eſtoient tellement mêlez, & confondus les uns avec les autres, qu'il eſtoit difficile de les diſtinguer.

La ſeconde raiſon, qui a fait donner à quelques Livres le nom des Auteurs, dont ils n'eſtoient point, c'eſt qu'il eſt arrivé qu'un Auteur a écrit des Livres en forme de Dialogues, ou autrement, auſquels il a donné à l'imitation de Ciceron les noms de ceux qu'il fait parler : c'eſt ainſi que Vigile de Tapſe avoit fait cinq Livres ſous le nom de Saint Athanaſe, & peut-être a-t'il auſſi fait ſous le même nom le Symbole, qui eſt attribué à ce Pere, d'où il eſt arrivé, que ceux qui ont veu le titre de ces Livres, les ont attribuez à celui, dont ils portoient le nom, ſans examiner pour quelle raiſon ils le portoient, comme ſi l'on attribuoit les Livres de Ciceron à Lælius, à Brutus, ou à Caton.

Enfin l'ambiguité des Titres, & la reſſemblance des noms ont encore contribué ſouvent à attribuer des ouvrages a des Auteurs dont ils n'étoient point. Deux Auteurs auront porté un même nom, quoi qu'ils ſoient differens, cela a donné occaſion à ceux, qui n'ont pas examiné les choſes exactement, de les attribuer à celui de qui ils n'étoient pas. Cela eſt arrivé pluſieurs fois, & pour en donner un exemple remarquable, la reſſemblance des noms de Sixte le Philoſophe, & de Sixte Pape a fait attribuer à celui-ci les Sentences écrites par le premier.

Aprés avoir découvert les raiſons qui ſont cauſe que l'on trouve des Livres attribuez à des Auteurs, dont ils ne ſont point, il faut établir les regles de la veritable Critique. Il eſt également dangereux d'ignorer ces regles, ou de les prendre de travers, & d'en faire un mauvais uſage ; car ſi on les ignore, on eſt ſujet à être trompé par de faux monumens : & ſi on ne les entend pas

comme il faut; ou qu'on en abuse, en se donnant trop de liberté, on rejette ceux qui sont veritables: ce dernier excés est souvent arrivé aux Critiques de nôtre tems, & particulierement aux Protestans, qui ont rejetté sur des legeres conjectures des ouvrages anciens & veritables, parce qu'ils se trouvoient contraires à leur doctrine, ou à leur discipline. C'est pourquoi l'on peut premierement établir pour regle generale sur cette matiere, qu'on doit toûjours agir equitablement, & de bonne foi, & qu'il ne faut point écoûter ses interêts, ou ses passions, mais seulement sa raison dans le jugement qu'on fait des ouvrages supposez, ou veritables: c'est donc tres-mal-fait de conclure, qu'un ouvrage est supposé, parce qu'il nous incommode; & de chercher ensuite des raisons, pour le faire passer pour supposé: Il faut au contraire, quand un ouvrage ne nous plait pas, être plus circonspect, pour examiner les raisons que nous avons d'en doûter, parce qu'il est à craindre, si l'on n'y prend garde, que la prévention que nous avons contre lui ne nous éblouïsse, & ne nous fasse prendre des conjectures frivoles pour des raisons solides. Examinons maintenant en détail les preuves, & les conjectures qu'on peut avoir de la supposition d'un ouvrage. Il y en a d'externes & d'internes, les unes, & les autres peuvent être convaincantes, ou probables.

Les internes sont celles, qui sont tirées de l'ouvrage même, qu'on convaint de supposition, ou par le tems qui s'y trouve marqué, ou par quelque caractere, ou par les Dogmes qui y sont enseignez, ou par le stile dont il est écrit. Le tems est une des marques les plus certaines; car rien ne prouve plus clairement, qu'un ouvrage n'est point du tems, dont on suppose qu'il est, que quand on y trouve des marques d'un tems posterieur. Ces marques sont premierement la datte fausse: car il est ordinaire aux Imposteurs qui sont ignorans, de datter un ouvrage aprés la mort de celui à qui ils l'attribuent; ou à qui il est écrit: & quand ils le datteroient du tems auquel cet Auteur a vêcu, souvent ils se trompent dans les noms des Consuls, ou dans d'autres marques, qui font connoitre, que celui qui a datté cet ouvrage, ne vivoit point en ce tems. Secondement il arrive encore ordinairement aux Imposteurs de parler de personnes, qui ont vêcu long-tems aprés ceux, à qui ils attribuent des ouvrages, & de rapporter des Histoires des choses arrivées depuis leur mort, de parler de Villes, & de Peuples, qui n'étoient point encore connus du tems que ces Auteurs écrivoient, & de citer enfin des Auteurs, qui ont écrit, & vêcu depuis ceux qu'ils font parler.

Les Dogmes, ou les choses contenuës dans un ouvrage en font voir la supposition. 1°. Quand on y trouve des Dogmes qui n'ont été enseignez, que long-tems aprés l'Auteur, dont il porte le nom. 2°. Quand on y trouve, pour exprimer les Dogmes, des termes qui n'ont été en usage que depuis sa mort: 3°. Quand il combat des erreurs, comme étant de son tems, qui ne sont nées que depuis lui. 4°: Quand il décrit des Ceremonies, des Usages, & des Coûtumes,

tumes, qui n'étoient point en usage de son tems. 5. Quand il y a des Dogmes contraires à ceux, qui se trouvent dans les ouvrages, qui sont incontestablement de cét Auteur. 6. Quand il traite de matieres, dont on ne traitoit point au tems que cét Auteur vivoit. 7. Quand il contient des Histoires manifestement fabuleuses.

Enfin le stile est comme la pierre de touche, qui fait connoître la verité, & la fausseté des Ouvrages ; parce qu'il est impossible d'imiter le stile d'un Auteur si parfaitement, qu'il n'y ait toûjours beaucoup de difference. Par le stile on ne doit pas seulement entendre les mots, & les termes, qu'il seroit plus facile d'imiter ; mais aussi le tour du discours, la maniere d'écrire, l'élocution, les figures, la methode, choses qu'il est difficile de contrefaire ; en sorte qu'on ne se démente point. Il y a particulierement certains Auteurs, dont le stile est aisé à connoître, & qu'il est impossible d'imiter. Il ne faut pas toutesfois rejetter un Ouvrage sur une difference legere de stile sans autre preuve ; parce que souvent les Auteurs écrivent differemment en differens tems, ni recevoir un Livre sur la seule ressemblance du stile, quand il y a d'autres preuves de supposition : parce qu'il arrive à un habile homme, de contrefaire quelquefois le stile d'un Auteur, principalement dans un Ouvrage qui n'est pas fort long : mais la difference, & la ressemblance de stile peut être si remarquable, qu'elle est une preuve convaincante de verité, ou de fausseté.

Les preuves externes sont prises premierement des Manuscrits anciens, dans lesquels ou l'on ne trouve point le nom de l'Auteur, ou l'on trouve celui d'un autre : plus ils sont anciens, & corrects, plus on y doit avoir égard. Secondement du témoignage, ou du silence des Auteurs anciens ; de leur témoignage, dis-je, quand ils rejettent formellement un écrit comme supposé, ou quand ils en attribuent quelqu'un à un autre Auteur : de leur silence, quand ils n'en parlent point, aïant occasion d'en parler : cét argument, qui est appellé negatif, ne laisse pas d'être souvent de grand poids. Quand par exemple on trouve, que des Ouvrages entiers, qu'on attribuë à un Ancien, ont été inconnus à toute l'antiquité ; quand tous ceux, qui ont parlé des Ouvrages d'un Auteur, & qui en ont fait le Catalogue, n'ont point parlé d'un certain Ouvrage ; quand un Ouvrage avantageux aux Catholiques n'a point été cité par ceux qui le pouvoient, & le devoient citer, en aïant eu l'occasion, il est tres-probable, que cét Ouvrage est supposé. Il est encore certain, qu'il suffit, pour rendre un Ouvrage douteux qu'il n'ait point été cité par les Anciens, il faut alors qu'il porte des caracteres bien autentiques d'antiquité, pour être receu sans contradiction : au contraire pour peu qu'il y ait de conjectures qui prouvent le contraire, avec le silence des Anciens, il n'y a point de doute, qu'il ne doive passer pour supposé.

Voilà les regles de la Critique, pour discerner les Ouvrages faux, & supposez d'avec les veritables ; je dis qu'il y a quelques-unes de ces regles qui sont

 con-

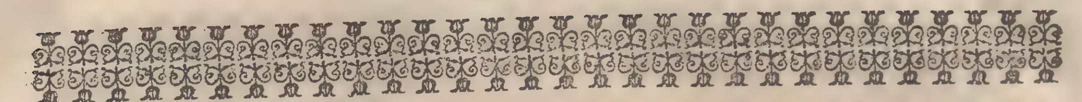
convaincantes, & d'autres qui ne ſont que probables. Les internes ſont ordinairement plus certaines que les externes, & entre celles-ci la plus forte eſt le témoignage poſitif des Auteurs; mais on peut dire, qu'elles ſont toutes, tantôt plus, tantôt moins convaincantes ou probables, & que la ſouveraine regle eſt le jugement d'équité, & de prudence, ſuivant lequel on balance les raiſons de part & d'autre, en ramaſſant enſemble toutes les conjectures qui ſont pour & contre. Car il arrive ſouvent, que quoi que chaque conjecture conſiderée ſeparément, ne ſemble pas être de grand poids; cependant quand elles ſont jointes toutes enſemble, elles donnent une eſpece de certitude morale d'une choſe. Je ne rapporte point d'exemples pour expliquer toutes ces regles que je viens d'avancer, parce qu'outre qu'elles ſont tres-claires, & tres-intelligibles d'elles-mêmes, il eſt impoſſible de lire quelques pages de mon Ouvrage, qu'on ne les trouve appliquées en toute ſorte de rencontres.

Avant que de finir cette Preface, je ſuis obligé de répondre à ceux qui m'ont témoigné qu'ils euſſent mieux aimé que j'euſſe mis cét Ouvrage en Latin; les uns ont été de cét avis, parce qu'ils eſtiment plus les Ouvrages Latins, à cauſe qu'ils ſont plus de durée, & qu'ils ont plus de cours dans les païs Etrangers: les autres ont trouvé mauvais, que j'euſſe mis en François des choſes leſquelles à ce qu'ils pretendent ne devoient être entenduës que par des Theologiens. Ils m'ont dit qu'ils ne pouvoient ſouffrir, qu'on apprît aux femmes, & aux ignorans le fin de la Theologie, & qu'il étoit dangereux de les inſtruire à fonds de la Doctrine des Peres.

Pour les premiers, je les ſatisferai en traduiſant quelque jour mon Ouvrage en Latin, ſi le Public le juge digne d'être conſervé à la Poſterité.

Pour les ſeconds, comme leur plainte eſt déraiſonnable, je n'ai pas crû qu'elle me dût empêcher de faire paroître cét Ouvrage en François. Car quand les Peres ont écrit, ils ont écrit en une langue intelligible à tout le monde, & nous vivons preſentement en un Siécle, où l'on a traduit, la plûpart de leurs Ouvrages avec applaudiſſement. On ne doit donc pas trouver mauvais, qu'on propoſe à tout le monde l'abregé de leur Doctrine: au contraire il ſeroit à ſouhaiter, que chaque Fidele en pût être inſtruit, afin d'être confirmé dans ſa creance, voiant qu'elle a été enſeignée de tout tems dans l'Egliſe de JESUS-CHRIST, qui eſt le fondement, & la colomne de la verité.

AVER-



AVERTISSEMENT AU LECTEUR

sur la Dissertation suivante.

Mon dessein n'etoit pas de parler dans cét ouvrage des Auteurs des Livres de la Bible, ne m'étant proposé, que de traiter des Auteurs Ecclesiastiques, qui sont differens de ceux dont les ouvrages sont dans le volume de la Bible, & qu'on nomme Canoniques. Mais aiant consideré, que la plûpart de ceux, qui ont écrit sur les premiers, ont aussi parlé des derniers; j'ai crû que je ne pouvois pas me dispenser d'en traiter. J'ai donc ajoûté la Dissertation suivante sur les Auteurs des Livres de la Bible, dans laquelle, sans m'arrêter à plusieurs questions de Critique sur la Bible & sur ses versions, dont on a fait des volumes entiers, je traite le plus succinctement qu'il m'est possible ce qui regarde les Auteurs, & l'Histoire des Livres de l'Ancien, & du Nouveau Testament.

Approbation des Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris.

Nous avons lû & examiné l'Ouvrage qui porte pour titre, *Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, Avec la Dissertation Préliminaire*; Dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne soit conforme à la Doctrine de l'Eglise. L'Auteur y fait une Histoire fort fidele, une Critique fort judicieuse, & une Analyse fort exacte des écrits des anciens Auteurs, & en porte un jugement tres-solide. Ce qui rend son travail aussi utile que la varieté des matieres le rend curieux, & agreable. C'est le témoignage que nous en rendons. Fait à Paris le 30 Janvier 1686.

Le Févre, Du Bois,

Varet. De Riviere.

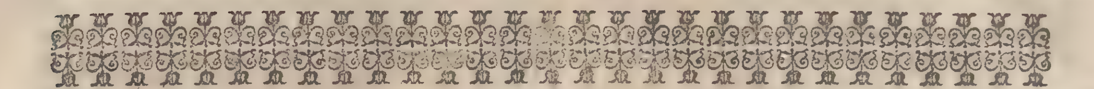


AVERTISSEMENT AU LECTEUR

SUR CETTE SECONDE EDITION.

CE premier Tome de la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques ayant esté imprimé en l'absence de l'Auteur, il s'y estoit glissé plusieurs fautes d'impression, & l'Auteur veut bien même avoüer de bonne foi qu'il y en avoit quelques unes de lui, dont il a esté averti par ses amis, ou qu'il a reconnuës. Il a tâché de corriger les unes & les autres dans cette seconde edition. Il y a ajoûté des extraits du livre de l'Oraison composé par Origenes qu'il n'avoit point encore veu, quand il a travaillé sur cet Auteur. Il a crû estre obligé de se défendre contre les remarques injurieuses que M. Simon avoit faites contre sa Dissertation préliminaire dans une Lettre imprimée en Hollande. Il ne s'est pas neanmoins éloigné pour cela de son sujet, s'estant contenté de répondre aux reproches qu'il lui avoit faits quand l'occasion s'en est presentée. S'il a nommé son adversaire dont il avoit supprimé le nom dans la premiere edition, c'est qu'il a crû qu'il vouloit bien estre connu: & s'il l'a attaqué quelquefois, c'est que le sujet même qu'il traitoit l'obligeoit de le faire. Au reste il veut bien que l'on sçache que son dessein n'est point de s'engager en aucune maniere dans des disputes particulieres & personnelles, qui sont ordinairement tres-inutiles, & dont le public se soucie fort peu. Si on trouve des fautes dans son Ouvrage, comme il est impossible qu'il n'y en ait, il sera obligé à ceux qui les lui feront remarquer, soit qu'ils le fassent avec douceur & avec charité, soit qu'ils le fassent avec aigreur & avec emportement. Mais aussi ne suivra-t-il pas aveuglement les reflexions de ceux qui veulent faire passer leurs conjectures pour des décisions ausquelles tout le monde doit se rendre, & qui s'imaginent que tout ce qui est contraire à leurs opinions est une erreur ou une heresie.

DIS-



DISSERTATION PRELIMINAIRE SUR LES AUTEURS DES LIVRES DE LA BIBLE.

§. I.

Des Auteurs des Livres de l'Ancien Testament.

De tous les Paradoxes, que l'on a avancez en nôtre siecle, il n'y en a point à mon avis de plus temeraire, ni de plus dangereux, que l'opinion de ceux, qui ont osé nier, que Moïse fût Auteur du Pentateuque: Car qui a-t'il de plus temeraire, que de nier un fait, qui est établi par des passages formels de l'Ecriture-Sainte, *b* par l'autorité de Jesus-Christ, *c* par le consentement de toutes les Nations, *d* & par des témoignages autentiques des plus anciens Auteurs? *e* Et qui a-t'il de plus dangereux, que de combattre l'antiquité, & ruiner par consequent l'autorité des Livres, qui sont comme le fondement de nôtre Religion? *f* C'est ce qu'ont fait ceux, qui ont osé soûtenir, que les Livres du Pentateuque ne sont point de Moïse, & qui se sont efforcez de le prouver par des conjectures si peu solides, qu'il est impossible, qu'une personne de bon sens puisse s'y rendre. Car quand tout ce qu'ils alleguent seroit veritable, *g* ils prouveroient seulement, qu'il est arrivé aux Livres de Moïse, ce qui est aussi arrivé à ceux de presque tous les anciens Auteurs, c'est-à-dire qu'on y a ajoûté, & changé quelques mots, quelques noms, quelques termes, pour rendre la narration plus intelligible à ceux qui vivroient dans d'autres siecles. L'on a par exemple changé quelquefois les anciens noms des Villes en ceux qu'elles ont eus depuis, parce qu'on ne les auroit plus connuës sous leur ancien nom: on a inseré dans des ouvrages anciens quelques explications courtes, pour éclaircir ce qui y étoit dit par l'Auteur. Enfin l'on a suppléé des faits necessaires, pour achever une Histoire. Ces choses sont ordinaires, on en trouve des exemples dans les Livres d'Homere, d'Herodote, & de presque tous les anciens Historiens, sans que personne se soit avisé pour cela de rejetter leurs Livres, comme n'étant point de ceux, dont ils portent le nom. On s'est contenté de dire, que ces choses avoient esté changées, ou ajoûtées. Pourquoi donc ne diroit-on pas la même chose des Livres du Pentateuque, qui sont plus constamment de Moïse, que les Poëmes de l'Iliade, ou de l'Odissée ne sont d'Homere, ou les Histoires d'Herodote, & de Thucidide de ceux dont ils portent le nom? Qu'on examine toutes les raisons qu'on allegue contre l'antiquité du Pentateuque, quand on supposeroit, qu'elles sont toutes sans réponse (ce qui n'est pas, comme nous le faisons voir dans les éclaircissemens suivans) on verra qu'elles prouvent seulement, qu'il y a quelques noms de Ville, ou de Païs changez, quelques petits mots inserez pour éclaircir des difficultez, & enfin que la narration de la mort de Moïse, necessaire pour finir l'Histoire du Pentateuque, a été ajoûtée. On doit donc reconnoitre comme une chose constante, que Moïse est Auteur des cinq premiers Livres de la Bible appellez le Pentateuque.

L'on a donné à chacun de ces cinq Livres, qui portent pour titre parmi les Hebreux le premier mot de chaque Livre, on leur a donné, dis-je, des noms qui ont rapport à leur sujet. Le premier s'appelle la Genese, parce qu'il commence par l'Histoire de la création du monde. Il contient outre cela la Genealogie des Patriarches, la narration du Deluge, le Catalogue des décendans de Noé jusqu'à Abraham, la vie d'Abraham, de Jacob, & de Joseph, & l'Histoire des décendans de

de Jacob jusqu'à la mort de Joseph. Ainsi ce Livre comprend une Histoire de 2369. années, ou environ, suivant le calcul des années des Patriarches, ainsi qu'il se trouve dans le texte Hebreu.

Le second s'appelle Exode, parce que son principal sujet est la sortie du peuple d'Israël de l'Egypte, & tout ce qui se passa dans le desert sous la conduite de Moïse pendant 145. ans, depuis la mort de Joseph jusqu'à la construction du Tabernacle. On y trouve la description des plaies, dont l'Egypte fut affligée, l'abregé de la Religion, & des Loix des Israëlites, avec les preceptes admirables du Decalogue.

Le troisiéme est le Levitique ainsi appellé, parce qu'il contient les Loix, les Ceremonies, & les Sacrifices de la Religion des Juifs, ce qui regardoit particulierement les Levites, à qui Dieu avoit confié le soin des choses concernant les ceremonies exterieures de la Religion.

Le quatriéme est appellé les Nombres, parce qu'il commence par le dénombrement des enfans d'Israël sortis d'Egypte, qui est suivi des Loix données au peuple d'Israël pendant trente-neuf ans qu'il fut dans le desert.

Le Deuteronome, c'est-à-dire la seconde Loi, est ainsi appellé, parce qu'il est comme une repetition de la premiere Loi; car aprés que Moïse y décrit en peu de mots les principales actions du peuple d'Israël dans le desert, il repete quantité de preceptes de la Loi.

L'on ne sçait point assurément, quand ces Livres ont esté composez par Moïse, ni lequel a esté écrit le premier: il est néanmoins certain, que le Deuteronome, a esté écrit le dernier, la quarantiéme année de la sortie d'Egypte, peu de tems avant la mort de Moïse.

L'on ne sçait pas si certainement quels sont les Auteurs des autres Livres de la Bible. Il y en a dont on ne connoît les Auteurs que par conjecture, & d'autres, dont on n'a aucune connoissance.

Il n'est pas certain, que le Livre de Josué soit de celui, dont il porte le nom; car comme remarque l'Auteur de l'abregé de l'Ecriture, attribué à saint Athanase, ce titre n'est pas mis à la tête de ce Livre, pour en designer l'Auteur, mais pour en faire connoître le sujet; parce qu'il traite des guerres, & des choses qui se sont passées sous la conduite de Josué, comme on appelle les Livres des Juges, des Rois, de Tobie, de Judith les ouvrages qui traitent de la vie, & des actions de ceux dont ils portent le nom. Ainsi quoi qu'on croie communément que ce Livre est de Josué, & que cette opinion semble même estre établie sur les paroles du dernier chapitre, où il est dit que Josué écrivit toutes ces choses dans le Livre de la Loi: il faut toutefois avouër, qu'elle n'est pas certaine; que Theodoret, & quelques autres anciens ne sont pas de cét avis, & qu'il y a des raisons assez fortes, qui peuvent faire douter s'il en est Auteur. Quoi qu'il en soit; il est tres-vrai-semblable, que ce Livre est ancien, & que s'il n'est pas de Josué, il a esté écrit ou par son commandement, ou peu de tems aprés sa mort. Il contient l'Histoire du peuple d'Israël depuis la mort de Moïse, pendant dix-sept ans, ou environ.

On a encore moins de connoissance de l'Auteur du Livre des Juges. Quelques-uns l'attribuënt à Samuel avec les Docteurs Talmudistes, quelques autres à Ezechias, d'autres à Esdras; enfin quelques-uns croient, que chaque Juge écrivit ses Memoires, qui ont esté recüeillis par Samuël ou par Esdras. Quoi qu'il en soit, ce Livre est ancien, *l* & quand il n'auroit esté mis en l'état qu'il est, que par Esdras, l'on ne pourroit douter raisonnablement qu'il ne l'eût fait sur d'anciens Memoires. Il contient l'Histoire de ce qui est arrivé aux Israëlites, depuis la mort de Josué jusqu'à celle de Sanson: On ne sçait pas precisément pendant combien d'années, quoi qu'on les fixe ordinairement à trois cens, & plus.

Le Livre de Ruth est comme une suite de celui des Iuges; ce qui fait, que les Iuifs n'ont fait qu'un seul Livre de ces deux, & c'est pour cela, qu'on croit communément, que c'est le même Auteur qui a composé l'un, & l'autre. Il est certain que l'Histoire de Ruth est arrivée du tems des Iuges: mais on n'en sçait point precisément le tems. On la peut rapporter au tems de Samgar, vingt-huit ans, ou environ, aprés la mort de Iosué.

Les deux premiers Livres des Rois sont appellez par les Hebreux le Livre de Samuël; ce qui a fait croire communément, qu'ils étoient au moins en partie de ce Prophete, *m* c'est-à dire qu'il avoit composé les vingt-quatre premiers chapitres, & que les Prophetes Gad, & Nathan avoient achevé cét ouvrage: C'est le sentiment des Thalmudistes, & d'Isidore. Cette opinion est fondée sur ces paroles des Paralipomenes au premier Livre chap. 29. *les premieres, & les dernieres actions du Roi David ont été écrites dans le Livre du Prophete Samuël, & dans le Livre de Nathan, & de Gad aussi Prophetes.* Theodoret & Diodore de Tarse semblent estre de ce sentiment, quand ils disent, que chaque Prophete parmi les Hebreux avoit coûtume d'écrire ce qui estoit arrivé de son tems, & que c'est pour cela, que

que le premier Livre des Rois est appellé la Prophetie de Samuël. D'autres prétendent, que ces Livres sont plus nouveaux, à cause de quelques façons de parler, qui ne sont point de ce tems-là : mais elles peuvent avoir été ajoûtées depuis, & il semble que ces deux Livres sont fort anciens. Il est toûjours certain, qu'ils ont esté écrits avant les Paralipomenes. Le Premier des deux Livres des Rois contient ce qui s'est passé sous le gouvernement d'Heli, & de Samuël, & sous le regne de Saül : le second ce qui s'est passé sous celui de David. Les deux derniers Livres des Rois contiennent l'Histoire du regne de Salomon, fils de David, & ensuite celle des Rois d'Israël, & de Juda, jusques à la destruction d'Israël & la captivité de Juda. On ne sçait point qui est l'Auteur de ces deux Livres. Quelques-uns, comme les Talmudistes, les attribuent à Jeremie, d'autres à Isaïe, & la plus part à Esdras. C'est un recüeil, ou un abregé Historique tiré de plusieurs Memoires, & des Livres des Prophetes, qui y sont citez en plusieurs endroits. Les quatre Livres des Rois contiennent l'Histoire de prés de six cens ans.

Les deux Livres des Paralipomenes sont ainsi appellez par les Grecs, parce qu'ils contiennent des circonstances qui avoient esté omises dans les autres Livres Historiques. Les Hebreux les appellent des Annales, & saint Jerôme des Chroniques. On croit communément, que c'est Esdras, qui en est l'auteur, & qu'il a tiré cét abregé en partie des Livres de la Bible que nous avons, en partie d'autres Memoires, qu'il avoit encore dans le tems qu'il écrivoit. Saint Jerôme a crû, que c'étoit ce Livre qui est cité dans le Livre des Rois sous le nom du Livre des paroles des jours des Rois de Juda. Mais il est évident que non ; & que le Livre des Paralipomenes a esté écrit depuis celui des Rois, comme il se prouve par les dernieres paroles de ce Livre, où il est fait mention de la délivrance des Iuifs par Cyrus.

On croit communément, que c'est Esdras qui a composé le premier Livre de ceux qui portent son nom, & en effet Esdras y parle en premiere personne. *n* Monsieur Huet prétend que les premiers chapitres de ce Livre ont esté écrits par un autre Auteur : mais sa conjecture n'est pas assez forte, pour obliger de quitter l'opinion commune. *o* Le second Livre est constamment de Nehemias, *p* qui s'en déclare Auteur au commencement du Livre, & y parle toûjours de soi en premiere personne. Le premier de ces deux Livres contient l'Histoire de la délivrance des Iuifs, de leur captivité, & de leur rétablissement en Iudée, depuis la premiere année de Cyrus jusqu'à la vingtiéme d'Artaxerces Longuemain pendant 82. ou 83. années. Et le second commence à la vingtiéme année du même Artaxerces & continuë jusqu'au commencement du regne de Darius son fils surnommé le Bâtard, ce qui comprend l'Histoire des Iuifs, pendant trente ou trente un années.

On croit communément, que Tobie le pere & le fils ont écrit eux-mêmes leur Histoire : *q* mais cette opinion est fort incertaine. Il est constant que ce Livre a esté écrit d'abord en Chaldaïque, que saint Ierôme l'a traduit en Latin, & qu'on a depuis mis cette Histoire en Hebreu. Il y en a deux editions Hebraïques differentes. L'une donnée par Munsterus, l'autre par Fagius. Il y en a eu aussi une ancienne edition Greque, sur laquelle on a composé la version Syriaque. Tobie estoit un des Israëlites qui furent transportez hors de Samarie par le Roi Salmanasar.

L'Auteur du Livre de Judith est encore plus inconnu, comme Isidore le remarque. Quelques uns croient, que celui qui a écrit ce Livre est Eliachim, ou Ioachim grand Prêtre des Iuifs, dont il est parlé dans ce Livre : d'autres disent, que c'est Iosué, fils de Iosedec, compagnon de Zorobabel ; d'autres enfin soûtiennent, qu'il n'a esté écrit que du tems d'Antiochus Epiphanes, avant la domination des Asmonéens. Il est écrit en Chaldaïque, & c'est ce qui a fait conjecturer à Monsieur Huet, qu'il avoit esté écrit pendant la captivité de Babylone. Saint Ierôme l'a traduit en Latin; plûtôt, comme il le dit, en suivant le sens, que la Lettre. La version Grecque, que nous en avons, est beaucoup differente de la Latine, & semble être plus litterale. Le tems, auquel l'Histoire rapportée dans ce Livre est arrivée, n'est pas moins incertain. *r* Les uns la mettent avant la captivité, les autres aprés, & quelques-uns ont esté assez hardis, pour dire que tout ce qui est dans ce Livre, estoit une parabole, & une allegorie, qui n'avoit point de verité Historique.

Le tems, & l'Auteur de l'Histoire d'Esther sont encore fort incertains. *s* S. Epiphane, saint Augustin, & saint Isidore attribuent ce Livre à Esdras, d'autres à Joachim grand Prêtre des Juifs, petit fils de Iosedec. La plûpart en font Auteur Mardochée *t*, dont il est parlé dans ce Livre : Les Talmudistes l'attribuent à la Synagogue. Les six derniers chapitres, qui se trouvent dans le Grec, ne sont point dans l'original Hebreu. Origenes dans sa Lettre à Africanus croit qu'il a esté perdu. Grotius prétend, que ces chapitres ont esté composez par des Grecs

Pro-

Proselytes. Sixte de Sienne dit, qu'ils ont esté tirez de Joseph. Bellarmin, & quelques autres soutiennent, qu'il y a eu deux editions Hebraïques de ce Livre une plus ample, où se trouvoient ces derniers chapitres, & l'autre telle que nous l'avons. Quelques-uns disent, que l'Histoire d'Esther est arrivée sous Darius fils d'Hystape, d'autres sous Xerces, d'autres sous Artaxerces, & enfin quelques-uns sous Ciaxares Roi de Medes. La premiere opinion semble estre la plus vrai-semblable.

Le tems auquel Job a vêcu, est encore plus difficile à découvrir, & l'Auteur du Livre, qui raconte son Histoire, n'est pas moins inconnu. *u* Quelques-uns, comme Origenes, Saint Gregoire, & Suidas l'attribuent à Job même, d'autres croient, que c'est Moïse qui en est Auteur, ou qui l'a traduit en Hebreu. Saint Gregoire de Nazianze l'attribuë à Salomon, d'autres à Isaïe, ou à quelqu'un des Prophetes. Toutes ces opinions ne sont appuiées que sur des conjectures fort legeres. C'est pourquoi il me semble, qu'il vaut mieux suspendre là dessus son jugement, que d'assurer quelques-unes de ces opinions, qui sont toutes également incertaines. Mais il ne faut pas tomber dans une erreur opposée, en disant avec les Talmudistes, & quelques autres Critiques, que l'Histoire de Job est entierement feinte. *x* Les Personnes, & les Nations qui y sont désignées par leurs noms propres, les témoignages de Tobie, d'Ezechiel, & de saint Jaques, & les sentimens des Peres anciens nous doivent faire reconnoître, que le fond de cette narration est veritable. Mais la maniere dont elle est contée, le stile dont elle est écrite, les discours qu'on y fait tenir au Demon, la longueur des discours des amis de Job, & de Job même, ce qui est dit de son état pitoiable, nous doivent faire avouër, que cette Histoire est beaucoup amplifiée, & ornée de plusieurs circonstances, qui sont feintes, pour rendre la narration plus agreable, & plus utile. On croit communément, que Job a esté avant Moïse, ou du moins de son tems, & que l'Histoire écrite dans ce Livre est arrivée pendant que les Israëlites estoient dans le Desert, parce qu'il n'y est point parlé de la Loi écrite. Quelques-uns font descendre Job de Nachor frere d'Abraham; *y z* d'autres d'Esaü. Cette derniere opinion me paroist plus vrai-semblable, parce qu'elle se trouve appuiée par l'autorité d'une addition assez ancienne, qui est à la fin de l'édition Grecque du Livre de Job.

Quoi que tous les Pseaumes soient appellez communément les Pseaumes de David, ou plûtôt le Livre des Pseaumes de David, il est certain, comme Saint Jerôme le remarque en plusieurs endroits, qu'ils ne sont pas tous de lui, *aa* & qu'il y en a même qui ont esté écrits longtems aprés sa mort. C'est donc une collection de Cantiques faite par Esdras. Il est difficile d'en dire les Auteurs, *bb* & de distinguer ceux qui sont de David d'avec ceux qui ont esté faits par d'autres. Mais de quelque Auteur qu'ils soient, comme remarque judicieusement Theodoret, il est certain, qu'ils ont esté composez par des personnes inspirées de Dieu, & qu'ils ont esté citez en cette qualité dans l'Ancien, & dans le Nouveau Testament. *cc*

Les Auteurs des Livres suivans sont plus connus, les Proverbes, ou les Paraboles sont de Salomon, dont le nom est écrit au commencement de ce Livre. *Parabolæ Salomonis filii David.* Au chapitre 15. il est remarqué, que les Paraboles suivantes sont encore de Salomon, mais qu'elles ont esté recüeillies par des personnes choisies par le Roi Ezechias. *Hæ quoque sunt Parabolæ, quas transtulerunt viri Ezechiæ Regis Iuda.* Le trentiéme chapitre commence par ces mots. *Paroles d'Agur fils de Iaché*, qui font voir, que ce chapitre est une addition faite aux Proverbes de Salomon par un homme nommé Agur, ce qu'il est encore facile de prouver, parce que ce chapitre est entierement separé du reste, & est écrit d'un autre stile. Enfin le dernier chapitre est intitulé *Paroles du Roi Samuël.* Il faut conclure de ce que nous venons de dire, que les vingt-quatre premiers chapitres sont l'original de Salomon, que les cinq suivans sont des extraits, ou des recüeils de quelques-unes de ses Paraboles, & que les deux derniers chapitres ont esté ajoûtez depuis.

Le Livre de l'Ecclesiaste est encore attribué à Salomon par toute l'antiquité: les Talmudistes toutefois en ont fait Auteur Ezechias, & Grotius a prétendu sur de legeres conjectures qu'il avoit esté composé par Zorobabel. Il commence par ces mots: *Les paroles de l'Ecclesiaste fils de David Roi de Ierusalem*, qui pourroient s'appliquer à Ezechias aussi-bien qu'à Salomon: mais ce qui est dit en plusieurs endroits de sa sagesse toute particuliere, & au chapitre second de ses richesses, & de sa puissance, fait voir, que c'est plûtost de Salomon qu'on le doit entendre.

Le Cantique des Cantiques, c'est-à-dire le Cantique par excellence, est encore de Salomon du consentement de la Synagogue, & de l'Eglise. Les Talmudistes l'attribuent à Esdras: mais sans aucun fondement.

On attribuë encore communément le Livre de la Sagesse à Salomon: *ee* mais cette opinion n'est

n'eſt pas fort probable. Car 1. ce Livre ne ſe trouve point en Hebreu, 2. il n'a point eſté dans le Canon des Hebreux, 3. il eſt évident, comme remarque Saint-Jerôme, que le ſtile eſt fort different de celui de Salomon, & que c'eſt un Grec qui l'a compoſé. Le même ſaint Jerôme remarque, qu'on l'attribuoit communément à Philon, ce qui ſe doit entendre d'un Philon plus ancien que celui dont nous avons les œuvres. Quoi qu'il en ſoit, il paroiſt qu'il a eſté compoſé par un Juif Helleniſte, qui a voulu imiter les Livres de Salomon, & qui en a même tiré pluſieurs penſées.

La Preface, qui eſt avant le Livre de l'Eccleſiaſtique, & le chapitre 5. de ce Livre nous apprennent, que l'Auteur eſt un Juif nommé Jeſus fils de Sirach, qu'il l'avoit compoſé en Hebreu, & qu'il a eſté traduit en Grec par ſon petit fils. Saint Jerôme dit en avoir vû de ſon tems un exemplaire Hebreu. *ff* Quelques anciens ont attribué cét ouvrage à Salomon, *gg* peut-eſtre à cauſe de la reſſemblance du ſujet, & des penſées, qui eſt ſi grande, qu'il eſt viſible, qu'il l'a voulu imiter, & qu'il a pris pluſieurs de ſes penſées.

Les Livres des Prophetes portent ſans aucune conteſtation le nom de leurs Auteurs. Iſaïe eſt le premier, & le plus excellent des Prophetes. Il eſtoit fils d'un Amos, qu'il ne faut pas confondre avec le Prophete qui porte ce nom. *hh* Il a prophetiſé depuis la fin du regne d'Oſias juſqu'au tems de Manaſſés, par le commandement duquel on dit, qu'il fut tué cruellement, & ſçié en deux avec une ſçie de bois. *ii* Il a lui-même recüeilli dans un volume les Propheties, qu'il avoit faites ſous les Rois Oſias, Ioathan, Achaz, & Ezechias. Il avoit encore écrit un Livre des actions d'Oſias, dont il eſt parlé dans les Paralipomenes au chapitre 26. verſet 22. On lui a attribué quelques ouvrages apochryphes, entre autres le Celebre, cité pluſieurs fois par Origenes, & un autre intitulé l'Aſcenſion d'Iſaïe, dont ſaint Ierôme, & ſaint Epiphane font mention, & enfin un dernier intitulé Viſion d'Iſaïe. Quelques-uns ont prétendu, que le Livre d'Iſaïe que nous avons, n'eſt qu'une compilation tirée des ouvrages d'Iſaïe, mais les conjectures, qu'ils apportent pour le prouver, ſont tres-frivoles. *kk*

Ieremie né dans une Bourgade, proche Ieruſalem de la race Sacerdotale commença à prophetiſer, ſur la fin du regne de Ioſias eſtant encore fort jeune, & continua ſes Propheties juſques aprés la captivité des Iuifs en Babylone. Il ne fut point tranſporté avec les autres Iuifs en cette Ville: mais eſtant demeuré dans ſon païs, pour en pleurer la ruïne, il fut enſuite emmené priſonnier en Egypte avec ſon diſciple Baruch, ou l'on croit qu'il fut lapidé. Les Peres ont dit, qu'il avoit toûjours gardé le célibat. Nous apprenons par le commencement du chapitre 36. de ſa Prophetie, que le Roi Ioachim, aiant brûlé le Livre de ſes Propheties, ce Prophete en fit un autre plus ample, & plus fort. Il y ajoûta enſuite les Propheties, qu'il fit depuis juſqu'au tems de la captivité de Babylone, & celles qu'il fit en Egypte. Les chapitres 50. & 51. ſont le Livre, dans lequel il avoit prédit tout ce qui devoit arriver en Babylone, qu'il y envoia par Saraias fils de Nerias. Le chapitre 52. n'eſt point de Ieremie, dont la Prophetie eſt terminée à la fin du chapitre 51. par ces mots: *Iuſques ici ce ſont les paroles de Ieremie.* Il eſt plutoſt de Baruch, ou d'Eſdras. Il contient une narration de la priſe de Ieruſalem, & de ce qui s'eſt paſſé pendant la captivité des Iuifs en Babylone, même depuis la mort d'Iſaïe, laquelle ſert à éclaircir la Prophetie de Ieremie, & particulierement les Lamentations qui ſuivent, & qui faiſoient autrefois partie du Livre de Ieremie. Dans ce dernier ouvrage il dépeint avec des traits fort vifs la déſolation, & la ruïne de Ieruſalem, & il marque la douleur qu'il en avoit. Il y a une Preface dans le Grec, & dans la Vulgate, qui n'eſt ni dans l'Hebreu, ni dans la Paraphraſe Chaldaïque, ni dans le Syriaque, & qui apparemment a eſté ajoûtée, pour ſervir d'argument à ce Livre. Enfin ces Lamentations ſont terminées par une priere à Dieu. Le ſtile de Ieremie, ſi nous nous en rapportons au témoignage de ſaint Ierôme, eſt ſimple dans ſes paroles, & majeſtueux dans le ſens: cependant cette ſimplicité de paroles ne nous paroiſt point à preſent. Au contraire, il nous paroiſt tres-élevé dans le ſens, dans le tour, & dans les manieres.

La Prophetie de Baruch, qui eſtoit le diſciple & le ſecretaire de Ieremie, ne faiſoit autrefois qu'un Livre avec celle de ce Prophete. Ioſeph rapporte, que Baruch étoit d'une race illuſtre; & qu'il ſçavoit parfaitement la langue de ſon païs. Il eſt dit au chapitre premier, verſet premier, qu'il écrivit cette Prophetie en Babylone, on ne ſçait point certainement en quel tems. *ll* Nous n'avons plus l'exemplaire Hebreu de Baruch: quoi qu'on ne puiſſe douter, qu'il n'ait écrit en cette Langue. Il y a une Lettre en Syriaque attribuée à Baruch, mais il eſt viſible que c'eſt l'ouvrage d'un Chreſtien. La Lettre aux captifs de Babylone, qui eſt à la fin de Baruch, eſt de Ieremie. L'Auteur du ſecond Livre des Maccabées en fait mention, elle eſt du ſtile de ce

Prophete, & ne contient rien, qui ne convienne au tems dans lequel il écrivoit.

Ezechiel fils du Sacrificateur Chusi aiant esté transporté en Babylone sous Jechonias commença à prophetiser la cinquiéme année de la captivité, & y fut tué, à ce qu'on croit, par un Prince de sa Nation, qu'il avoit repris, de ce qu'il adoroit les Idoles. Sa Prophetie est fort obscure. Saint Jerôme dit que son stile n'est ni fort éloquent, ni fort bas, mais qu'il est entre les deux.

Daniel décendu de la race des Rois fut emmené captif en Babylone estant encore enfant. Les Juifs ne le mettent pas au nombre des Prophetes: mais les Chrétiens suivant l'autorité de JESUS-CHRIST, qui lui donne ce nom en Saint Matthieu chap. 24. verset 15. lui attribuent la qualité de Prophete. Et en effet, l'on ne peut douter, que ce qu'il a écrit, ne soit une Prophetie, comme les Juifs mêmes en conviennent: cependant ils ne lui donnent pas le nom de Prophete, parce qu'il n'a pas vêcu à la maniere des autres Prophetes, mais plûtôt comme les grands Seigneurs de Babylone, & ils croient même qu'il estoit Eunuque, ce qui semble pouvoir se confirmer par un passage de son Livre. *mm* Il est certain que les premiers chapitres de la Prophetie de Daniel sont veritablement de lui, mais l'on a fort douté dans l'antiquité de la verité des deux derniers, qui contiennent l'Histoire de Susanne, & de l'Idole de Bel. *nn* Les quatre prémiers chapitres de Daniel sont écrits en Hebreu, les suivans jusqu'au dix-huitiéme en Chaldaïque, & ont esté depuis traduits en Hebreu. L'original des derniers est Grec.

Les douze petits Prophetes ne composoient qu'un Livre parmi les Hebreux; Osée fils de Beeri est le premier. *oo* Il a prophetisé sous les Rois Ozias, Joathan, Achaz, & Ezechias, il est évident, que c'est lui, qui a écrit cette Prophetie, parce qu'il parle de soi souvent en premiere personne. Il y a une chose qui paroît extraordinaire dans ce Livre, qui est le commandement que Dieu fait à ce Prophete, de prendre une femme adultere, & d'en avoir des enfans: mais ou cela se doit entendre simplement d'une vision, comme S. Jerôme l'a prétendu, ou l'on doit supposer que Dieu ne lui commande pas de commettre un adultere, mais seulement d'épouser une femme prostituée, comme S. Basile, & Saint Augustin l'ont expliqué. Le stile de ce Prophete est pathetique, & plein de Sentences courtes, & vives, comme Saint Jerôme l'a remarqué.

Le Prophete Joël suit Osée *pp* dans l'edition [d]e Saint Jerôme, l'on ne sçait pas certainement, [q]uand il a prophetisé. *qq* Quelques-uns croient qu'il est plus ancien qu'Amos, d'autres disent qu'il n'a écrit, qu'aprés la captivité des dix Tribus, il y a des conjectures de part, & d'autre. Il estoit selon quelques-uns de la Tribu de Gad, selon d'autres de celle de Ruben.

Amos Pasteur de la ville de Thecué, qui est à deux lieuës de Bethléem du côté du Midi, fut choisi de Dieu pour estre Prophete du tems d'Osias Roi de Juda, & de Jeroboam fils de Joas Roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre, qui arriva la 24. ou 25. année d'Osias.

Le tems de la Prophetie d'Abdias est tout à fait incertain. *rr* S. Jerôme croit avec les Hebreux, que ce Prophete est celui, qui estoit Intendant de la Maison du Roi Achab, dont il est parlé dans le troisiéme Livre des Rois ch. 18. vers. 4. qui nourrit les cent Prophetes. Quelques-uns disent qu'il est cét Abdias, que Josias préposa aux ouvrages du Temple, dont il est parlé dans le second Livre des Paralipomenes chapitre 34. verset 12. la plûpart le font contemporain d'Osée, d'Amos, & de Joël. Enfin quelques-uns croient, qu'il a esté du tems de Jeremie aprés la prise de Ierusalem.

Ionas fils du Prophete Amathi, *ss* qui estoit de la ville de Geth, proche Diocesarée de la Tribu de Zabulon en Galilée prophetisa sous les Rois Jeroboam, Osias, & Azarias. Dieu l'envoia en la ville de Ninive, pour y prêcher la Penitence, c'est cette Histoire, qui est racontée dans son Livre. Il avoit composé une autre Prophetie, dont il est parlé dans le livre des Rois. Le Livre que nous avons semble estre cité dans Tobie au chap. 14. vers. 6. & est approuvé par JESUS-CHRIST même.

Le Prophete Michée né à Marathi Bourgade de Palestine en la Tribu de Iuda a prophetisé sous le regne de Ioathan, d'Achaz, & d'Ezechias, aprés les Prophetes, dont nous venons de parler; mais avant Ieremie, qu'il cite au chap. 26. Il est different de celui, qui vivoit du tems d'Achab, & de Iosaphat, on croit communément qu'il est mort martyr.

L'on ne sçait point certainement de quel païs estoit le Prophete Nahum. On n'est point non plus assuré du tems auquel il a vêcu. Comme il parle de la ruïne de Ninive, cela a fait croire à quelques-uns, qu'il avoit vécu du tems de Sardanapale sous Ioas, & Iehu, si cela estoit, il seroit le plus ancien des Prophetes. Ioseph croit qu'il a vêcu du tems de Ioathan, & qu'il prédit la ruïne de Ninive arrivée plusieurs années depuis le tems de Iosias. Saint Ierôme, Theodoret & Theophilacte disent, qu'il a prophetisé aprés la captivité des Israëlites, d'autres sous

Ezechias, & quelques-uns sous Manassés. L'opinion la plus commune est qu'il a prophetisé depuis la ruïne des dix Tribus par Salmanasar, & avant l'expedition de Sennacherib contre la Tribu de Juda, qui est prédite au chapitre premier de sa Prophetie.

L'on ne sçait point non plus la patrie, ni le tems du Prophete Habacuc, les Juifs disent qu'il a prophetisé du tems de Manassés, ou de Joachim, peu de tems avant la captivité. Saint Epiphane, & le faux Epiphane du tems de Sedecias, & de Jeremie. D'autres du tems de Josias, saint Jerôme du tems de Daniel confondant l'Habacuc, dont il est parlé dans ce Prophete, avec celui-ci. L'opinion la plus probable est qu'il a vécu sous le regne de Manassés, dont il semble décrire les crimes au chapitre premier vers. 13. & 14. & avant l'expedition des Chaldéens contre les Juifs, qu'il prédit au chap. 1. vers. 6. aussi-bien que leur ruïne au chap. 2. vers. 3.

Le tems auquel Sophonias a prophetisé est marqué par ces paroles du commencement de sa Prophetie. *La parole du Seigneur a esté adressée à Sophonias, fils de Chusi, fils de Godolias, fils d'Amasias, fils d'Ezechias, au tems du Roi Josias fils d'Amos, Roi de Juda.* On ne sçait point de quel païs il estoit, Saint Cyrille dit, qu'il estoit noble, apparemment à cause qu'il fait mention de ses ancêtres.

Aggée, & les deux Prophetes suivans n'ont prophetisé qu'aprés le retour des Juifs de la captivité de Babylone il est dit au commencement de la Prophetie d'Aggée, qu'elle est écrite la seconde année de Darius *tt* (c'est le fils d'Histape) dans le 6me mois.

Zacharie fils de Barachie petit fils d'Addo *uu* écrivit sa prophetie la même année de Darius deux mois aprés le Prophete Aggée, comme il le marque lui-même au commencement de sa Prophetie. Il est different de Zacharie, dont parle Isaïe au chapitre 8. *xx* & de celui qui fut tué par le commandement du Roi Joas entre le temple & l'Autel, comme il est rapporté au chap. 24. des Paralipomenes verset 20.

Malachie, dont le nom Hebreu signifie mon Ange *yy* a prophetisé depuis Aggée & Zacharie, aprés le retablissement du Temple. Car les deux premiers exhortent le peuple à bâtir le Temple, celui-ci l'exhorte à observer la Loi, & à offrir des Sacrifices avec pureté, ce qui suppose, que le Temple estoit déja rebâti. Outre que les desordres qu'il reprend sont les mêmes que Nehemias reproche aux Juifs, ce qui fait voir, qu'ils estoient de même tems. Malachie est le dernier des Prophetes, & comme il ne devoit plus y en avoir depuis lui jusqu'à JESUS-CHRIST, il finit sa Prophetie en exhortant les Juifs à observer la Loi de Moïse, en attendant le grand, & épouventable jour du Seigneur, qui réünira les cœurs des peres avec les enfans, & les cœurs des enfans avec les peres. Ce qui marque clairement S. Jean Baptiste, & JESUS-CHRIST.

Les deux Livres des Maccabées ne sont point d'un même Auteur, comme la difference du stile, de la Chronologie, & de la Narration le fait voir. *zz* On ne sçait qui est l'Auteur du premier, il y a apparence, qu'il avoit esté écrit en Hebreu, & que depuis il a esté traduit en Grec, & en Latin. Le second est un abregé du Livre de Jason, qui estoit l'un des Juifs de Cyrenaïde, comme il paroît par la Preface de ce Livre, qui commence au chapitre second verset 20. Elle est précedée de deux Lettres des Juifs de Jerusalem aux Juifs d'Egypte, ajoûtées par l'Auteur de cét abregé, qui l'a fait avec beaucoup de liberté. Ces deux Livres sont appellez les Livres de Maccabées, du nom de Judas fils de Mathathias surnommé Maccabée, parce qu'il avoit mis dans ses enseignes les premieres lettres Hebraïques des mots d'une Sentence de l'Exode, *aaa* lesquelles jointes ensemble font à peu prés le nom de Maccabée. Ces deux Livres contiennent l'Histoire des Juifs sous la domination des Grecs depuis le regne d'Alexandre jusqu'à celui de Demetrius Soter pendant quarante années, ou environ, & finissent cent trente ans avant JESUS-CHRIST.

a *Il n'y a point de Paradoxe plus dangereux que l'opinion de ceux qui ont osé nier, que le Pentateuque fût de Moyse.*] J'ai dit dans la prémiere edition, que ce Paradoxe, avoit été avancé par le Rabin Aben Esra, parce qu'il est le premier qui ait formé les difficultez qui ont fait croire que Moyse n'étoit point auteur du Pentateuque, & quoiqu'il n'ose pas se declarer ouvertement, il parle neanmoins d'une maniere qui fait connoistre qu'il n'étoit pas persuadé que le Pentateuque fût de Moyse. Car en expliquant ces paroles du Deuteronome. *Voici ce que Moyse dit aux Israëlites au delà du Jourdain.* Non seulement il se sert de ce Passage pour montrer que ce Livre n'est pas de Moyse; mais il rapporte encore les plus fortes Objections qu'on puisse faire pour prouver que le Pentateuque n'est point de Moyse. *Vous connoîtrez*, dit-il, *la verité si vous comprenez le mystere des douze: Moyse écrivit la Loi: les Cananéens étoient alors dans le Païs: en la montagne du Seigneur il sera pourveu: voici son lit de fer*, paroles, qui ont du rapport à des passages du Pentateuque qu'on employe pour montrer qu'il n'est point de Moyse. Et c'est principalement sur l'autorité & sur les raisons de ce Rabin que se sont fondez Hobbés Peiterere & Spinosa, quand ils ont écrit que le Pentateuque n'étoit

 point

point de Moyse. Il faut ajouter à ces Auteurs Mr. Simon qui à composé un Livre intitulé *Histoire Critique du vieux Testament*. Je n'avois pas voulu le nommer dans la premiere edition de ce volume, quoique j'eusse refuté ses raisons. Mais puisqu'il s'est declaré lui-même dans la Lettre qu'il a écrite à Mr. *Labbé P. D. & P. en Theologie* il ne doit pas trouver mauvais que je l'attaque nommément, & que je fasse voir que son Systeme touchant les Livres de Moïse, n'est pas moins temeraire ni moins dangereux que celui de Spinosa.

Voici donc comme Mr. Simon s'explique lui-même dans le premier ch. du premier Livre de son Histoire Critique, p. 3. de l'edition de Leers. *En supposant ces Ecrivains publics on leur attribuera ce qui regarde l'Histoire de ces Livres & à Moyse, tout ce qui appartient aux Loix & Ordonnances; & c'est ce que l'Ecriture nomme la Loi de Moyse. Ainsi l'on pourra dire en ce sens là que tout le Pentateuque est veritablement de Moyse parce que ceux qui en ont fait le recüeil vivoient de son tems, & qu'ils ne l'ont fait que par son ordre,* Il dit la même chose dans le ch. 2. p. 17. *Il est donc vrai-semblable qu'il y en a eu dés le tems de Moyse de ces sortes de Prophetes qui étoient necessaires à l'état pour reüceillir les actes de ce qui se passoit dans la Republique. Cela étant supposé nous distinguerons dans les cinq Livres de la Loi ce qui a esté écrit par Moyse d'avec ce qui a esté écrit par les Prophetes ou Ecrivains publics. On attribuera à Moyse les Commandemens & les Ordonnances qu'il donna au peuple, au lieu qu'on pourra faire Auteurs de la plus grande partie de l'Histoire ces mêmes Ecrivains publics.* Dans le 7. ch. p. 50. il ajoute, *Au reste pour ce qui regarde les Livres de Moyse tels qu'ils sont aujourd'hui dans le recüeil que nous en avons, les additions qui ont esté faites aux anciens actes empêchent que nous ne discernions ce qui est veritablement de lui d'avec ce qui a esté ajouté par ceux qui lui ont succedé, ou par les auteurs du dernier recüeil. De plus cette compilation n'estant quelquefois qu'un abregé des anciens memoires, on ne peut pas assurer que les genealogies y soient contenuës dans toute leur étenduë.*

De ces principes de Mr. Simon il s'ensuit premierement que Moyse n'est point auteur de la plus grande partie du Pentateuque; car il ne s'agit point ici de quelques passages de peu de consequence, il s'agit de ce qui fait le corps & la principale partie du Pentateuque. Moyse selon lui n'ayant que les Loix & les Ordonnances, il n'a aucune part au reste: Et ainsi l'Histoire de la Creation & du Deluge, en un mot toute la Genese & tout ce qui regarde l'Histoire n'est point de Moyse. Que M. Simon ne nous dise point, comme il a déja fait p. 3. *Que l'on peut dire que tout le Pentateuque est de Moyse, parce que ceux qui en ont fait le recueil vivoient de son tems & qu'ils ne l'ont fait que par son ordre.* Car ne seroit-ce pas se mocquer d'attribuer à Moyse l'ouvrage des Ecrivains publics de son tems? si cela étoit on pourroit attribuer aux Rois, & aux Princes tous les registres publics qui se font de leur tems & par leur ordre: mais ce qui est de plus surprenant, c'est que ce Mr. Simon ou du moins un de ses zelez Defenseurs abandonne lui-même ce Systeme, & reconnoist qu'il n'y a aucune preuve qu'il y ait eu du tems de Moyse des Ecrivains publics divinement inspirez: cela est remarqué dans une note qui est dans la page 17. de l'edition de la Critique que nous avons citée. *Nous trouvons à la verité*, dit l'Auteur de cette note, *ces sortes d'Ecrivains publics au tems des Rois parmi les Hebreux. . . . . Mais nous n'en voyons rien dans les Livres de Moyse.* L'auteur de la réponse à la lettre que Mr. Spanheim avoit écrit contre le P. Simon avouë la même chose. *Si vous me demandez maintenant*, dit il, p. 627. *ce que je pense des Ecrivains publics, je répons à cela qu'il seroit difficile de les rejetter entierement. . . . . Cependant je ne conviendrois pas tout à fait avec lui du tems auquel il pretend que ces Prophetes ont esté établis dans la Republique des Israëlites; car les raisons qu'il apporte & même la plûpart des autorités supposent que cela seroit arrivé aprés Moyse.* Si cette Lettre étoit de Mr. Simon, comme le public l'a crû, il ne pourroit pas se disculper d'avoir agi de tres mauvaise foi dans une chose de la derniere consequence pour la Religion, puisqu'il auroit établi toute la verité du Pentateuque sur une supposition qu'il auroit reconnuë lui-même étre fausse ou du moins incertaine. Mais supposé que cette Lettre ne soit point de lui, elle prouve au moins que ceux qui sont les plus favorables à son Systeme, avoüent de bonne foi, qu'on ne peut prouver qu'il y ait eu du tems de Moyse des Ecrivains publics divinement inspirez, & par consequent que Mr. Simon établissant l'autorité du Pentateuque sur cette hypothese, l'établit sur un fondement qui n'a aucune solidité, de l'aveu même des Critiques qui sont le plus dans ses interests. Aussi Mr. Simon n'allegue-t-il cette conjecture que comme une chose vrai-semblable. Secondement Mr Simon ruine lui-même ce qu'il a dit de l'antiquité & de l'autorité du Pentateuque, en assurant hardiment, comme il fait dans le troisieme passage que nous avons allegué, que le Pentateuque en l'état qu'il est presentement, n'est qu'une compilation ou un abregé des anciens actes faits du tems de Moyse; & qu'il est impossible de discerner ce qui est ancien & ce qui ne l'est pas. N'est-ce pas là nier formellement que Moyse soit auteur du Pentateuque, & que ce Livre soit le plus ancien Livre que nous ayons?

Enfin il établit l'autorité des Livres de l'Ecriture sur l'inspiration pretenduë de certains Scribes ou teneurs de Registres publics, qu'il croit avoir esté de tout tems parmi les Hebreux. Or rien n'est plus incertain que l'existence & l'inspiration de ces Ecrivains publics parmi les Juifs, comme nous le montrerons dans la suite.

b *Par des passages formels de l'Ecriture-Sainte.*] Il est certain que Moyse avoit écrit la Loi, & que par la Loi on entend dans l'Ecriture le Pentateuque Exod. 24. vs. 4. & 7. *Moyse écrivit tous les discours du Seigneur, prenant le Livre de la Loi, il le leur devant le peuple qui l'écoutoit.* Deut. 31. vs. 19. & 22. *Moyse a donc écrit cette Loi. & l'a donnée aux Prêtres fils de Levi. . . . & à tous les vieillards d'Israël.* Dans l'Exode chap. 17 vs. 14. Dieu commanda à Moyse d'écrire la Loi, & de la donner à Josué, & dans le Livre de Josué chap. 1. vs. 7. & 8. Dieu lui dit que le volume de la

la Loi qu'il a receu de Moyse, doit étre toûjours present à son esprit, *Non recedat volumen legis hujus ab ore tuo, sed meditaberis in eo diebus ac noctibus. . . . . ut facias omnem legem, quam præcepit tibi servus meus Moyses.* Or quoique le mot de Loi puisse s'appliquer à une partie du Pentateuque, il faut avoüer, qu'ordinairement il se prend dans l'Ecriture pour le Pentateuque entier. Et il est certain qu'au ch. 31. du Deuteronome, il est parlé de tout ce Livre, quand il est dit. *Scripsit itaque Moyses legem hanc:* le passage de Josué doit s'entendre de toute la Loi. Ajoûtez à cela, que dans les autres Livres de l'Ancien Testament, l'on a toûjours consideré le Pentateuque entier comme étant de Moyse, au 3. des Rois ch. 2. vs. 3. David parlant à Salomon dit que les ceremonies, les preceptes, les loix des Juifs ont été écrites dans la Loi de Moyse. *Ut custodias ceremonias ejus & præcepta ejus, & judicia, & testimonia, sicut scriptum est in lege Moisi.* Il a donc crû que tout le Pentateuque, qui contient ces ceremonies, ces preceptes, & ces jugemens, étoit la Loi de Moyse. Toute la Loi est encore attribuée à Moïse au Livre 4. des Rois chap. 21. & 23. vs. 8. vs 25. *s'ils observent toute la Loi de Moyse.* au second Livre des Paralipomenes chap. 23. vs 18. *afin d'offrir des Holocaustes, comme il est écrit dans la Loi de Moyse.* Le Levitique est donc de Moyse? Ce qui est rapporté au ch. 30. 31. & 35. du même Livre est tiré du Levitique, & des Nombres; ces Livres sont donc de Moyse? Au chap. 23. le Deuteronome est cité comme étant de Moyse, *Sicut scriptum est in lege Moysi, non occidentur patres pro filiis*, paroles qui sont dans le Deuteronome chap. 24. Le Levitique est cité comme aiant été écrit par Moyse dans Baruch ch. 2. *Sicut locutus est in manu pueri Moysi in die, qua præcepisti ei scribere legem tuam coram filiis Israël, dicens si non audieritis*, paroles qui sont dans le Livre du Levitique chap. 24. Dans le quatriéme Livre des Rois chap. 22. & 23. & au second Livre des Paralipomenes ch. 34. il est rapporté qu'Helcias trouva un Livre de la Loi de Moyse écrit peut être de sa main, comme ces paroles semblent le marquer *per manum Moysi.* Ce Livre de la Loi est selon Joseph, tout le Pentateuque, selon d'autres le Deuteronome. Quoi qu'il en soit, il s'ensuit de là qu'au moins le Deuteronome est de Moyse. Or le Deuteronome suppose que les autres Livres de la Loi étoient écrits, parce qu'il en est comme l'abregé, & c'est pourquoi il est appellé Deuteronome ou seconde Loi. Au chap 9. de Daniel, il est dit que la malediction, qui est écrite dans le Livre de Moyse, est tombée sur les Juifs, & au verset 10 il cite nommement des paroles du Deuteronome, & de l'Exode. Le Prophete Malachie chap. 4. recommande aux Juifs, de se souvenir de la Loi de Moyse. Raguel dit dans Tobie ch. 7. qu'il marie sa fille a Tobie, pour obéïr à la Loi de Moyse. Dans les Pseaumes la loi de Moyse y est souvent repetée. Les 77. 104. 185. 135. contiennent une Histoire des Israëlites, qui est manifestement tirée du Pentateuque. La Loi de Moyse est citée plusieurs fois dans les Livres d'Esdras au Livre premier chap. 9. 10. & 23. les passages citez en ces endroits se trouvent dans les Livres du Pentateuque. Dans le second Livre d'Esdras ch. 10. les Israëlites s'obligent par une espece de nouveau serment à garder la Loi, & les preceptes de Moyse. Or entre ces preceptes il y en a plusieurs qui sont tirez des Livres du Pentateuque. Dans le second Livre des Maccabées ch. 7. Eleazar dit, *Je n'obeis point au precepte du Roi, mais à celui de la loi, que Moyse nous a donnée.* Enfin dans le Nouveau Testament ce qui est tiré du Pentateuque est toûjours cité sous le nom de la Loi de Moyse. Saint Pierre dans les Actes chap. 15. dit qu'on lit Moïse dans toutes les Synagogues des Juifs tous les Samedis. *Moyses enim à temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicent in Synagogis, ubi per omne Sabbatum legitur.* Et saint Paul dans ses Epîtres dit, que les Juifs n'entendent point Moïse, quand on leur lit, *Usque in hodiernum diem cum legitur Moyses* Ils ne doutoient donc point, que le Pentateuque ne fut de Moyse, puisqu'ils assurent, que ceux qui le lisoient, lisoient Moyse, Tous ces passages font voir premierement, que Moïse a écrit la Loi des Juifs. Secondement, que par le nom de Loi on doit entendre le Pentateuque. Troisiémement, que non seulement le Deuteronome, mais aussi tous les autres Livres du Pentateuque ont été citez dans l'Ecriture, comme étant les Livres, & la Loi de Moïse. Quatriémement, que cela a passé pour une chose constante, dont personne ne doutoit. Cinquiémement, qu'on n'a pas seulement crû, que Moïse fût auteur des choses contenuës dans ces Livres, mais des Livres mêmes, en sorte qu'en les lisant on pouvoit dire qu'on lisoit Moïse, comme en lisant l'Eneïde, on dit qu'on lit Virgile.

c *Par l'autorité de J. C.*] En saint Iean chap. 5. *C'est Moyse*, dit I. C. *auquel vous esperez, qui vous accusera devant mon Pere, car si vous croyez en Moyse, vous croiriez sans doute en moi.* Si Moïsi crederetis, crederetis forsitan & mihi. *Car il a écrit de moi.* Moïse a donc écrit, & il a écrit les Livres que les Iuifs lisoient comme étant de lui. Or qui doute, que ces Livres soient le Pentateuque. Et certes I. C. distingue toûjours les Propheres de la Loi de Moïse, il entendoit donc par la Loi le Pentateuque. En saint Iean au chapitre premier Philippe dit à Nathanael: *Nous avons trouvé celui, dont Moyse a écrit dans la Loi, de qui les Prophetes ont parlé.* Il y a plusieurs autres endroits où I. C. cite sous le nom de la Loi les Livres du Pentateuque: Et par conséquent l'on ne peut pas douter, qu'il n'ait assuré, que ces Livres étoient de Moïse.

Saint Luc dit au chap. 24 de son Evangile, que I. C. commençant par Moïse, & continuant par tous les Prophetes, expliquoit à ses Disciples qui alloient en Emmaüs, ce qui avoit été dit de lui dans les Ecritures. Moïse étoit donc le plus ancien Auteur des Juifs, & le Pentateuque étoit reconnu pour être de lui, comme les Livres des Prophetes pour être des Prophetes.

d *Le consentement de toutes les Nations.*] Il est certain, que non seulement les Iuifs ont toûjours crû, que ces Livres étoient de Moyse, mais aussi, que tous les peuples ont consideré Moyse comme auteur de la Loi, & de la Religion des Juifs. C'est le consentement

unanime de toutes les nations, & de tous les hommes: personne n'en a douté avant ces derniers siecles. Mr. Huet, soûtient que toutes les Religions avoient puisé leur Theologie dans les Livres de Moyse, dont ils avoient changé les Histoires, pour les accommoder à la fable. Il prétend, par exemple, que l'Adonis des Pheniciens, que le Mercure, l'Osiris, le Serapis, l'Anubis. & les autres Dieux des Egyptiens, que le Zoroastre des Perses, & les Divinitez des Occidentaux. Que le Cadmus, l'Apollon, le Priape, l'Esculape, le Promethée, & les autres Dieux des Grecs. Que le Janus, le Faunus, le Vertumnus, l'Evander des Latins. En un mot que tous les Dieux de la Fable sont pris des Livres de Moyse, dont on a déguisé l'Histoire. Mais ces conjectures n'étant tout au plus que probables, ne peuvent pas servir de démonstration d'une verité, qui est établie clairement sur des principes incontestables.

e *Et par des témoignages authentiques des plus anciens Auteurs.*] C'est une tradition continuelle des Auteurs depuis le tems qui approche de plus prés Moyse jusqu'à nous, & comme l'on ne peut douter, que le Poëme d'Homere ne soit de lui, parce que tous les Ecrivains, qui ont écrit depuis lui, le lui ont attribué, l'on ne peut non plus douter raisonnablement, que ces Livres ne soient de Moyse. On apporte ordinairement l'autorité d'un certain Sanchoniaton, qu'on prétend avoir vêcu avant la guerre de Troye, & avoir écrit l'Histoire des Pheniciens traduite en Grec par Philon de Biblos, où il y a plusieurs choses prises des Livres de Moise. Mais il n'est pas certain, que cet Auteur soit si ancien qu'on le dit. On prétend aussi, qu'Homere, & Hesiode ont pris plusieurs choses des Livres de Moyse, & cela est assez probable. On dit la même chose des Philosophes, comme de Thales, de Pythagore, d'Anaxagore, de Socrate, & de Platon: mais tout cela se dit par conjecture. Il faut donc principalement s'arrêter aux témoignages des Auteurs, qui disent positivement, que Moyse a été le Chef, & le Legislateur des Juifs; Tels que sont Manethon rapporté par Joseph au Livre premier contre Appion, Philocorus d'Athenes, dont parle l'Auteur, de l'exhortation aux Gentils attribuée à saint Justin; Eupolemus cité par le même Auteur, Eupolemus cité par Alexandre Polyhistor rapporté par Eusebe, Apollonius Molo cité par Joseph: Castor cité par l'Auteur de l'exhortation aux Gentils. Diodore de Sicile rapporté par les mêmes Auteurs, & par saint Cyrille au Livre premier contre Julien, quoi que dans nos exemplaires, il ne parle point de Moyse, mais de Mnuës, qui est l'Osiris des Egyptiens, Cheremon Auteur de l'Histoire d'Egypte cité par Joseph, Trogue Pompée abregé par Justin, qui fait Moyse auteur des Loix des Juifs, Nicolas de Damas cité par Joseph: Mendisius cité par l'Auteur de l'exhortation aux Gentils par Tatien, par Eusebe, par saint Cyrille, Strabon qui fait Moyse Auteur de la Religion, & des Loix des Juifs. Appion, lequel quoi qu'ennemi des Juifs, suppose, que Moïse est Auteur de leurs Loix, Juvenal qui parle des volumes de Moyse, Satyr. 14. *Tradidit arcano quodcumque volumine Moses*, Ptolomée d'Alexandrie qui l'appelle le Legislateur des Juifs, Pline, Tacite, Justin qui l'ont consideré de même. Numenius a remarqué que Platon étoit un Moyse grecisant. Longin loüe le commencement de la Genese, & le donne pour un exemple du sublime, appellant l'Auteur de ces paroles le sage Legislateur des Juifs. Porphyre & Julien, écrivant contre la Religion des Chrétiens ont reconnu, que les Livres du Pentateuque étoient de Moyse. Il faut ajoûter à ces Auteurs ceux qui ont rapporté des Histoires qu'ils ont tirées manifestement des Livres du Pentateuque, comme Hecatée, Berose, Abidene, Manethon, Eupolemus, Alexander, Polyhistor Artapanus, Demetrius le Juif, & les autres citez par Joseph dans son premier livre contre Appion, par l'auteur de l'exhortation aux Gentils, par saint Clement d'Alexandrie, & par Eusebe dans ses Livres de la préparation Evangelique. Je passe sous silence Philon, Joseph, & les autres Juifs, qui supposent comme une chose certaine, que Moyse est auteur de la Loi des Juifs, entendant par ce mot les cinq Livres du Pentateuque. Le Pentateuque Samaritain nous fournit encore une preuve convaincante. Car aprés la division du peuple d'Israël faite sous Roboam fils de Salomon, les dix Tribus conserverent le Pentateuque écrit en caractere Samaritain, qui est l'ancien caractere des Hebreux, d'où il faut conclure, que l'on avoit dés ce tems le Pentateuque en l'état qu'il est presentement, & qu'on l'attribuoit à Moyse. L'on ne peut douter de l'antiquité du Pentateuque Samaritain, puisqu'il est écrit en caracteres, qui n'ont plus été en usage depuis la captivité de Babylone. La version des Septante, qui est assurément tres ancienne, est aussi une preuve, que les Livres du Pentateuque sont de Moyse. En un mot, tous ceux qui ont parlé du Pentateuque, soit Juifs, soit Chrétiens, soit Payens ont tous supposé comme une chose constante, que ces Livres étoient de Moise. C'est être bien temeraire d'opposer des conjectures tres-foibles au consentement general de tous les hommes.

f *Et ruiner par consequent le fondement de nôtre Religion.*] Une des grandes preuves de la verité de nôtre Religion, c'est son antiquité, qui est principalement appuiée sur l'antiquité des Livres de la Loi. Or s'ils ne sont point de Moyse, s'ils portent faussement son nom, quelle preuve aura-t on de leur antiquité? C'est donner occasion aux libertins de s'en moquer, & de les considerer comme des Livres fabuleux & faits à plaisir par de nouveaux Juifs depuis la captivité.

g *Quand ce qu'ils alleguent seroit veritable, ils prouveroient, seulement, &c.* Voici les objections que le Rabin-Aben Esra, Spinosa l'Auteur du livre des Preadamites, le Pere Simon & quelques autres proposent contre l'antiquité des livres de Moyse, & des réponses qu'on y peut apporter, qui en font voir la foiblesse.

La premiere objection est tirée de ces paroles du Deuteronome. *Voici les paroles que Moyse prononça devant tout le peuple d'Israël au delà du Jourdain*, TRANS JORDANEM. Cela ne peut pas avoir été écrit, dit-on, par Moyse, qui n'a point passé le Jourdain, non plus que le

le

le peuple d'Iſraël, pendant qu'il étoit en vie. *Réponſe*, le mot Hebreu, comme remarque Vatable, peut ſignifier auſſi-bien au déça, qu'au delà. Pagninus, Buxtorfe, & tous les habiles gens dans la langue Hebraique en conviennent. Il ſignifie à la lettre *in tranſitu*, *in tranſeundo*, au paſſage, étant preſt à paſſer. Ainſi cette objection, qui paroît la plus forte, n'a veritablement aucune difficulté.

Seconde objection. Dans le Pentateuque il eſt toûjours parlé de Moyſe en troiſiéme perſonne; Il y eſt loüé en pluſieurs endroits, comme dans les nombres chap. 12. où il eſt appellé *le plus doux de tous les hommes*, & au Deuteronome chap. 36. où il eſt dit. Qu'il *n'y a point eu depuis Moyſe de Prophete en Iſraël qui lui reſſemblât*. Eſt-il croiable que Moyſe ſe fût ainſi loüé lui-même? *Réponſe*: C'eſt l'ordinaire de ceux qui font un Hiſtoire, où ils ont eu part, de parler d'eux en troiſiéme perſonne. Ceſar parle toûjours dans ſes Commentaires de ſes actions en troiſiéme perſonne, Joſeph fait la même choſe dans les livres de la guerre des Juifs. Saint Jean dans ſon Evangile parle auſſi de ſoi en troiſieme perſonne. *Ce diſciple*, dit-il, *que Jeſus aimoit*. Et dans un autre endroit: *Si je veux qu'il demeure, que vous importe?* &c. Saint Matthieu racontant ſa propre converſion parle de ſoi en troiſiéme perſonne, & l'on prétend que ſaint Luc étoit l'un des deux Diſciples, que Jeſus-Chriſt rencontra allant en Emmaüs. Les loüanges que ſe donne Moyſe ne ſont point exceſſives. Il étoit neceſſaire, qu'il marquât dans ſes livres les graces que Dieu lui avoit faites, & il ne cache point ſes propres défauts. Joſeph, & Ceſar ſe loüent ſouvent de la même maniere.

Troiſiéme objection. Dans le douziéme chapitre de la Geneſe l'Auteur remarque en parentheſe, qu'alors les Chananéens étoient en ce pays, *Chananæus autem erat in terra illa*, ce qui fait voir, dit-on, que cela a été écrit dans un tems, où les Cananéens n'étoient plus dans la Paleſtine, autrement cet avertiſſement eût été inutile. Or eſt-il qu'ils n'ont été chaſſez de ce païs, que longtems aprés la mort de Moyſe, & par conſéquent, il n'eſt point Auteur de ce livre. *Réponſe*. Quand ces paroles. *Cananæus erat in terra illa*, auroient ce ſens, on pourroit dire raiſonnablement, que cette parentheſe auroit été ajoûtée depuis le tems de Moyſe. Cela eſt ordinaire, & il arrive ſouvent, que ces ſortes d'explications, qu'on met premierement à la marge, pour éclaircir le texte, ſont enſuite inſerées dans le texte en parentheſe. Mais on peut dire, que ces paroles, *Cananæus autem erat in terrâ*, ne ſignifient pas *olim erat in terrâ*, le Cananéen étoit pour lors dans cette terre, mais *jam tum erat in terrâ*, il étoit dés lors dans ces païs, c'eſt-à-dire, que Moyſe parlant du paſſage d'Abraham par la terre de Sichem, remarque, que dés ce tems les Cananéens étoient en ce pays, ce ſens eſt naturel, & ne ſoufre aucune difficulté.

Quatriéme objection. Dans la Geneſe chap. 22. verſet 24. la Montagne Moria eſt appellée la Montagne du Seigneur qui pourvoit, *Appellavitque Abraham nomen loci illius, Dominus videt*. Or dit-on, elle n'a eu ce nom, que depuis qu'elle fut deſtinée pour y faire un Temple. *Réponſe* D'où ſçait-on cela? le contraire n'eſt il pas formellement marqué en cet endroit de la Geneſe? & ne paroît il pas que cette Montagne a eu le nom de *Dieu y pourvoit*? à cauſe de la réponſe d'Abraham à ſon fils, *Dieu y pourvoira*, *mon fils*.

Cinquiéme objection. Dans le Deuteronome chap. 3. verſ. 10. & 11. où il eſt parlé du Roi de Baſan appellé Og, il eſt dit qu'il étoit le ſeul reſté de la race des Geans, & *qu'on montre encore ſon lit de fer*, *qui eſt en Rabbath des fils d'Ammon*, *qui a neuf coudées de long*, & *quatre de large*. On dit que ces paroles font voir, que l'Auteur du Deuteronome eſt bien plus recent que Moyſe. Car premierement, pourquoi Moyſe auroit-il parlé de ce lit, pour prouver la grandeur de ce Geant, puiſque tous les Iſraëlites pouvoient l'avoir vû eux-mêmes? il eſt bien plus probable de dire, que cela a eſté écrit par un Auteur, qui vivoit en un tems, où l'on n'avoit plus de connoiſſance de ce Roi. Secondement, pourquoi ce lit n'étoit-il plus dans la Baſanatide, mais dans Rabbath des fils d'Ammon? Enfin ce lit, dit-on, n'a eſté decouvert, que du tems de David qui ſubjugua les Ammonites, & prit Rabbath, comme il eſt rapporté au ſecond Livre des Rois chap. 12. verſet 30. *Réponſe*. Quand tout ce qu'on dit dans cette objection ſeroit vrai, il ſeroit facile de dire que ce qui regarde le lit d'Og a été ajoûté en parentheſe. Mais rien n'empêche, que Moyſe n'ait rapporté ce lit pour preuve de la grandeur de ce Geant parlant aux Iſraëlites, puiſqu'il pouvoit y avoir déja du tems, que ce Roi étoit tué, quand Moyſe écrivoit, & qu'il n'eſt pas probable, que tous les Iſraëlites l'euſſent vû. Mais quand cela ne ſeroit pas ainſi, Moyſe a pû ſe ſervir de cette preuve, pour faire croire ce qu'il racontoit à la poſterité. C'eſt ainſi que les Hiſtoriens de nos tems parlant d'une choſe nouvellement arrivée, qui eſt extraordinaire, quoi que connuë de leur tems, diſent, on a telle, & telle preuve de ce que je dis, on garde encore ce monſtre en un tel endroit, &c. Quant à ce qu'on ajoûte: que ce lit de fer eût été dans la Baſanatide, & non pas à Rabbath. C'eſt deviner, car pourquoi les Ammonites ne pouvoient-il pas l'avoir eu dés le tems de Moyſe?

Sixiéme objection. L'Auteur du Pentateuque, dit-on, donne à des Villes, & à des Pays des noms qu'ils n'ont eus que long-tems aprés la mort de Moyſe. Dans la Geneſe chapitre 14. il eſt dit qu'Abraham pourſuivit les Rois, qui avoient emmené ſon neveu Loth juſques à Dan: or le nom de Dan n'a été donné à ce pays, que long tems aprés, quand ſix cens hommes de la Tribu de Dan prirent la ville de Lays, & lui donnerent, aprés l'avoir priſe, le nom de leur Tribu comme il eſt dit dans le Livre des Juges chap. 18, Le même Auteur parle ſouvent de la ville d'Hebron, qui n'a été ainſi appellée, qu'aprés la mort de Moyſe du nom d'Hebron fils de Caleb, à qui Ioſué la donna, & elle s'appelloit auparavant Cariatharbé, comme il eſt remarqué dans le Livre de Ioſué chap. 14. Dans le Deuteronome chap. 3. verſ. 14. il eſt dit dit *que Jayr fils de Manaſſé poſſeda tout le pays d'Argob juſques aux confins* de

de Gessuri, & Machari, & qu'il appella de son nom le pays de Basan Havot jayr, c'est à dire les Bourgs de Jayr, nom qu'ils portent jusques à present. Réponse. On peut répondre generalement à ces objections, que ces noms ont été changez depuis Moyse, afin de rendre sa narration plus intelligible à ceux, à qui les anciens noms de ces Villes, & de ces Pays, dont Moïse s'estoit servi, n'estoient plus connus. On peut encore répondre à la premiere difficulté, que le nom de Dan est plus ancien, qu'on ne dit; que le Fleuve du Jourdain, *Jordanes*, est ainsi appellé, parce qu'il tire son origine de deux sources, dont l'une s'appelloit *Jor*, & l'autre *Dan*. On peut dire aussi, qu'il y a aussi une autre ville appellée *Dan*, ou *Danna*, dont il est parlé au chap. 15. de Josué vers. 49. qui estoit dans la Tribu de Juda au pays de Sodome. A la seconde instance l'on peut dire, qu'il n'est point dit nettement dans le Livre de Josué, qu'Hebron donna son nom à la ville de Cariatharbé, mais seulement que la ville d'Hebron s'appelloit auparavant Cariatharbé, *Nomen Hebron ante vocabatur Cariatharbe*. Ce qui se peut entendre d'un nom ancien qu'elle avoit auparavant. La derniere difficulté n'est pas considerable, il n'y a que ces paroles: *Usque in præsentem diem*, jusques à present, qui puissent faire de la peine. Or Moïse peut s'en estre servi, pour désigner plus nettement ce pays, où elles peuvent avoir esté ajoûtées depuis lui.

Septiéme objection. L'Auteur du Pentateuque parle des choses arrivées depuis la mort de Moïse: Dans l'Exode ch. 26. vers. 34. il est dit que les enfans d'Israël *mangerent de la Manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez en la terre promise. Qu'ils furent nourris de cette viande celeste jusqu'à ce qu'ils fussent parvénus en la terre de Canaan.* Or cela ne peut pas avoir esté écrit par Moïse, qui est mort, avant que ces quarante années fussent accomplies. De même, il est écrit au chap. 6. de la Genese vers. 31. *Voici les noms des Rois qui regnerent dans la terre d'Edom, avant que les Israëlites eussent un Roi.* Paroles qui font voir, que celui qui a écrit cela, vivoit depuis que les Israëlites avoient des Rois. Et certes ajoûte-t'on aprés que l'Auteur a fait le Catalogue de huit Rois des Iduméens, il parle de leurs Princes. Or ils n'eurent des Princes à la place des Rois, que long-tems aprés, comme on voit dans le premier Livre des Paralipomenes chapitre premier verset 5. Enfin dans le Deuteronome chap. 2. vers. 12. il est dit que les fils d'Esaü habiterent en Seir, aprés en avoir chassé, & fait passer au fil de l'épée les anciens habitans appellez Horréens, comme les enfans d'Israël firent dans la terre de leur possession, ce qui semble marquer, dit-on, que les Israëlites avoient subjugé les Iduméens quand cela a esté écrit, *Réponse.* Quand tous ces passages auroient le sens qu'on leur donne, on pourroit répondre, qu'ils sont ajoûtez, ou que Moïse a dit cela par un esprit prophetique. Mais il n'est pas besoin d'avoir recours à ces solutions. Moïse a pû dire, que les Israëlites mangeroient de la Manne, pendant quarante années, sçachant comme il le sçavoit, qu'ils devoient étre ce tems là dans la desert, comme il paroist par le quatorziéme chapitre du Livre des Nombres. De même Dieu avoit revelé à Moïse, que le peuple d'Israel auroit un jour un Roi, comme il est dit nettement au chap. 17. du Deuteronome verset 14. Les huit Rois des Iduméens, dont il est parlé, pouvoient avoir regné depuis Esaü jusqu'au tems de Moïse, & les Princes, dont il parle, ne succederent point aux Rois, mais gouvernerent en même tems. Enfin ces paroles comme les Israëlites firent dans la terre de leur possession, ne signifient point la terre des Iduméens, mais la terre promise des Israëlites. Et qu'on ne dise point, que les Israëlites n'estoient point encore en possession de la terre promise du tems de Moyse, puisqu'il est certain que les Tribus de Ruben, & de Gad, avec une grande partie de celle de Manassé avoient occupé le pays des Amorrhéens, & des Basanites aprés les avoir fait passer au fil de l'épée.

Huitiéme objection. L'argument le plus fort en apparence est la mort, & la sepulture de Moyse, qui est décrite à la fin du Deuteronome. Il y a deux réponses. La premiere est celle de ceux qui disent avec Philon, & Joseph, que Moyse l'a écrite lui même par un esprit de prophetie. La seconde, qui est la plus commune, & la plus solide, est de dire, que cette narration a esté ajoûtée, ou par Josué, ou par Esdras, ou enfin par la Synagogue des Juifs, pour rendre l'Histoire du Pentateuque plus achevée.

Neuviéme objection. On dit que Moïse est si peu Auteur du Pentateuque, qu'on y cite des Livres qui avoient esté faits par Moyse, comme le Livre de l'Alliance Exod. 24. Le Livre des guerres du Seigneur num. 21. vers. 14. où estoit écrite la guerre contre Amalech, dont il est parlé dans l'Exode chap. 17. vers. 14. Le Livre de la Loi de Dieu au Deuteronome chap. 31. vers. 9. Et enfin un Cantique, qui est rapporté au chap. trente deuxiéme du Deuteronome. D'où on conclut que le Pentateuque a été composé sur les Livres de Moyse. *Réponse.* Cette objection n'est d'aucune force, car rien n'empêche que Moyse n'ait cité des Livres, qu'il avoit composez auparavant. Ainsi quand tous les endroits citez devroient s'entendre des Livres composez par Moyse, cela ne feroit rien contre notre opinion: mais ce fait n'est pas encore certain. Car premierement on ne sçait point, s'il y a eu un Livre intitulé les guerres du Seigneur, le texte Hebreu ne signifie point comme il a esté écrit, mais comme il sera dit. Il n'est point constant, qu'il soit parlé d'un Livre. Car le mot Hebreu peut signifier toute sorte de narration, & ainsi les paroles citées peuvent avoir ce sens, comme il sera dit, quand les Israëlites raconteront les guerres du Seigneur. Le Pere Simon chichane sur ce sens que je dis que l'on peut donner à ces paroles, mais il ne montre point qu'on ne puisse pas l'y appliquer. D'autres entendent cet endroit de quelque Cantique qui se chantoit en l'honneur des victoires. Dans l'Exode chap. 17. il n'est point dit, que la guerre d'Amalech fût écrite dans le Livre des guerres du Seigneur, mais seulement Dieu commande à Moyse de l'écrire; & c'est ce qu'il fait en cét endroit. Le passage de l'Exode chapitre 24. ne prouve point, que Moyse eût composé le Livre de l'Alliance, mais seulement qu'estant descendu

cendu de la Montagne, il recita au peuple les Loix que Dieu lui avoit données sur la Montagne, qui sont rapportées aux chapitres precedens. Et c'est ce qui est appellé en cét endroit le volume de l'alliance. Le Livre de la Loi, dont il est parlé dans le Deuteronome, n'est point different du Deuteronome même. Enfin il se peut faire, que Moyse ait rapporté un Cantique qu'il avoit composé lui-même.

Dixiéme objection. Il y avoit, dit M. Simon, parmi les Hebreux des Prophetes inspirez de Dieu, qui étoient chargez de mettre par écrit les plus importantes actions, qui se passoient dans leur Republique. Il est probable, que ces sortes de Prophetes étoient du tems de Moyse, & il est à croire, que Moyse en qualité de Legislateur, n'a écrit que les Ordonnances, & les Commandemens qu'il donna au Peuple, & qu'il a laissé à ces Prophetes, ou Scribes le soin de recüeillir les Actes de ce qui se passoit de plus important, & de les écrire. *Réponse.* Cette supposition n'est fondée, que sur des conjectures fort incertaines, & dont on n'apporte aucune preuve solide. Les Egyptiens, dit-on, avoient des Scribes, ou des Ecrivains des choses sacrées, donc les Juifs en avoient aussi. Quelle consequence? Il y a de l'apparence que Moyse en a établis. Qu'est ce qui rend cette supposition vrai-semblable? Joseph, & Eusebe disent, que parmi les Hebreux, il n'étoit pas permis à tout le monde d'écrire l'Histoire, mais seulement aux Prophetes inspirez de Dieu. Ouy, mais Joseph, & Eusebe n'entendent point par ces Prophetes d'autres personnes que Moyse, & ceux qui depuis lui ont écrit les Livres de l'Ancien Testament jusqu'au regne d'Artaxerces: il faut dire la même chose de Theodoret, & de tous les autres Peres, & c'est leur faire dire une chose à laquelle ils n'ont jamais pensé, que d'entendre leurs témoignages autrement. Ce qu'on ajoûte, que ces Prophetes avoient l'autorité d'ajoûter, ou de diminuer aux Livres de l'Ecriture, est encore aussi peu vrai-semblable. On dit pour le prouver, que dans les Livres des Rois on cite plusieurs autres memoires, d'où l'on conclut, que tous les Livres de la Bible, qui sont venus jusqu'à nous, ne sont que des abregez, & comme des sommaires des anciens Actes. Mais s'ensuit il delà, que tous les autres Livres de la Bible soient de même? s'ensuit-il, qu'on y ait ajoûté, ou retranché depuis qu'ils ont été faits? s'ensuit-il qu'ils aient été composez par ces Prophetes? On veut que ce soit pour cette raison, qu'il y a des contradictions dans les Livres de l'Ecriture sainte. On dit que c'est pour cela, qu'il y a des differences entre les Paralipomenes, & les autres traitez Historiques de la Bible, conjectures tres-fausses, & qui ruinent l'autorité des Livres de la Bible, d'autant plus, qu'il n'est pas impossible d'accorder ces contrarietez apparentes. On ramasse encore quantité d'autres conjectures de cette nature tres-subtilement inventées, mais tres-peu solides, sur lesquelles néanmoins on appuie toute l'autorité de l'Ecriture aprés avoir tâché de ruiner les fondemens solides qui la soûtiennent. Ainsi en faisant semblant de faire une Critique, on abandonne les regles de la veritable Critique, pour en faire une à sa fantaisie. On ne trouve rien de solide, que ce qu'on a inventé, ou qu'on trouve inventé par quelques Rabbins: & l'on doute des faits les plus clairs, & les mieux établis.

Quoique je n'eusse pas nommé M. Simon dans la premiere édition, il a bien veu que ce reproche s'adressoit à lui. La maniere dont il y a répondu, fait voir qu'il en a été sensiblement touché, mais elle ne le justifie pas. Car au lieu de montrer par de bonnes raisons, que le reproche que je lui faisois, étoit mal fondé, il a rempli sa lettre d'injures & de termes de mépris, qui ne servent qu'à faire connoître le chagrin qu'il a de ce que j'ai dit de son Systeme, ce que les gens d'esprit en ont pensé aussi-tôt qu'il l'a fait paroître. Mais pour faire voir que j'ai eu raison & que M. Simon a eu tort de me prendre à partie sur ce sujet, il n'y a qu'a jetter les yeux sur la Preface de son Livre, dans laquelle il débite les principes de son ouvrage. *On remarquera*, dit-il, *que n'aiant consideré dans cét ouvrage, que l'utilité de ceux qui veulent sçavoir à fonds l'Ecriture sainte, j'y ai inseré quantité de principes, tres-utiles pour résoudre les plus grandes difficultez de la Bible, & pour satisfaire en même tems, aux objections que l'on a accoûtumé de faire contre les Livres sacrez*, Ces principes se reduisent à trois principaux, le premier est, qu'il y a eu toûjours, parmi les Hebreux des Prophetes, ou des Scribes publics divinement inspirez, qui ont changé & ajoûté tout ce qu'il leur a plû aux Livres du vieux Tement. Le second, *que l'on écrivoit autrefois des livres, sur de petites feüilles, que l'on rouloit, les unes sur les autres, autour d'un petit bâton sans les coudre ensemble, & il est arrivé que comme on n'a pas eu assez de soin de conserver l'ordre, de ces anciennes feüilles, ou rouleaux, la disposition des matieres a reçû quelque changement.* Le troisiéme, *qu'il y a bien de l'apparence, que ceux qui ont joint ensemble les anciens memoires, pour conserver le corps des Livres Canoniques, qui nous restent, ne se sont pas mis en peine d'en retrancher plusieurs termes synonimes, qui se trouvent dans leurs exemplaires, & qui pouvoient même y avoir été ajoutez pour un plus grand éclaircissement.* Voilà les grands & admirables principes de Mr. Simon. Des Scribes publics, des rouleaux, des synonimes. Voilà selon lui, dequoi resoudre les plus grandes difficultez de la Bible, voilà de quoi défendre son autorité contre les Spinosistes, voilà de quoi confondre les Sociniens, & les Protestans. Voilà de quoi prouver invinciblement, l'inspiration des Livres sacrez, voilà de quoi répondre à toutes les objections que l'on peut faire contre l'Ecriture sainte. Je croi que Mr. Simon trouvera peu de gens qui conviennent de l'utilité de ces principes. Mais ce n'est pas ce que je veux examiner, c'est leur solidité, dont il s'agit avant toutes choses. Car s'il se trouve, que ces grands principes ne soient établis que sur des conjectures frivoles, adieu tous les avantages, que l'on en pourroit tirer. Examinons donc toutes les preuves, que Mr. Simon en apporte dans sa Critique, & dans les autres Livres.

Le premier de ses principes est celui, des Scribes publics divinement inspirez. Il n'en donne point de preuves dans sa Preface, aussi n'étoit ce pas le lieu. Dans le premier chapitre de sa Critique, qui est une espece de seconde Preface, il se contente de dire, qu'il donne le nom de Prophetes aux Auteurs des Livres de la Bible, & de repeter ce qu'il a dit dans la Preface, touchant l'utilité de ces Ecrivains publics, en supposant qu'il y en a eu, sans se mettre en peine de le prouver. C'est donc dans le ch. second qu'il entreprend de le prouver, voions par quelles raisons. Il remarque premierement, que la Republique des Hebreux n'a jamais reconnu pour chef, que Dieu seul. Il conclut de ce principe, que Dieu lui donna lui-même des loix par le ministere de Moyse, & des autres Prophetes qui lui succederent. Cette conclusion est certaine, il n'étoit pas necessaire de la prouver par un principe plus obscur que la conclusion, qui en est tirée. Mais il ne s'agit point de sçavoir, s'il y a eu des Prophetes parmi les Hebreux, c'est une chose constante: il s'agit seulement de sçavoir s'il y a eu 1°. de tout tems parmi les Juifs, des Scribes publics, qui tenoient des registres des affaires, & des histoires, qui concernoient les affaires de leur Republique. Secondement si ces Ecrivains étoient divinement inspirez. Troisiémement, si ce sont eux qui sont Auteurs des Livres de la Bible. C'est au Pere Simon, à prouver ces trois propositions, & non pas seulement à remarquer en general, qu'il y avoit des Prophetes parmi les Juifs. La seconde remarque que fait Mr. Simon, est que *dans les états bien reglez & principalement dans l'Orient, il y a toûjours eu de certaines personnes, qui ont pris soin de mettre par écrit les affaires les plus importantes de la Republique*; j'avois creu que Mr. Simon vouloit conclure de cette remarque, qu'il y en avoit donc aussi parmi les Juifs. Il desavouë cette consequence, ainsi cette remarque ne peut passer que pour une comparaison, & il faut qu'il cherche d'autres preuves, pour montrer qu'il y avoit de ces Scribes publics, parmi les Juifs. *Il y a de l'apparence*, ajoute-t'il *que Moyse établit dés les premiers commencemens de la Republique cette sorte de Scribes, que nous pouvons appeller publics, ou divins, pour les distinguer des Ecrivains particuliers, qui ne s'engagent d'ordinaire, à écrire l'Histoire de leur tems, que par des motifs d'interêt.* Ce n'est donc pas une chose certaine, que Moyse ait établi des Scribes, ce n'est tout au plus qu'une conjecture. Mais sur quoi Mr. Simon l'établit-il? Il en rend deux raisons en parenthese; la premiere, *parce qu'il avoit été élevé à la Cour d'Egypte, où il y avoit des Prêtres, ausquels ils donnoient le nom de Scribes, ou d'Ecrivains des choses sacrées.* Comme s'il étoit necessaire, ou même probable, que Moyse ait suivi, & fait executer parmi le peuple d'Israël tout ce qui se pratiquoit chez les Egyptiens. Il faudroit apporter quelque raison, ou quelque conjecture pour prouver qu'il les a imitez en cela. Or c'est ce que Mr. Simon ne fait point. La seconde raison, qu'il allegue pour prouver que Moyse a établi de cette sorte de Scribes parmi les Juifs, *c'est qu'il étoit un parfait Legislateur.* Comme s'il étoit necessaire qu'un parfait Legislateur établît cet usage. Lycurgue n'étoit-il pas un parfait Legislateur? Et cependant de l'aveu même de Mr. Simon, il n'établit pas dans sa Republique de ces sortes d'Ecrivains publics. Mais pourquoi Moyse les auroit-il établis parmi les Juifs, puisqu'il écrivoit lui même les Loix, & l'Histoire? Au reste quand le P. Simon auroit prouvé incontestablement, qu'il y avoit de ces Scribes publics du tems de Moyse, il ne s'ensuivroit pas qu'ils fussent Auteurs du Pentateuque. Ainsi les conjectures de Mr. Simon pour montrer, que les Livres du Pentateuque, ont été écrits par des Scribes, divinement inspirez, sont tout-à-fait frivoles.

Voions maintenant, s'il est plus heureux dans les témoignages qu'il allegue. Le premier est celui de Joseph. *Qui dit que parmi les Hebreux, il n'étoit pas permis à chacun d'écrire les annales, mais que cela étoit reservé aux seuls Prophetes, qui connoissoient les choses futures, & éloignées d'eux par une inspiration divine, & qui écrivoient aussi ce qui arrivoit de leur tems.* J'avois dit, pour répondre à cette autorité, *que Joseph n'a point entendu par ces Prophetes, d'autres personnes que Moyse, & ceux qui depuis lui avoient écrit les Livres de l'ancien Testament.* Le P. Simon répond, *que les raisons de Joseph* sont trop vastes pour être expliquées avec cette restriction. Mais c'est ici un fait dans lequel il ne s'agit point de conjectures, il ne faut que lire le passage entier de Joseph pour faire voir qu'il n'entend point parler d'autres livres que de ceux qui étoient reconnus de son tems parmi les Juifs, pour des livres Canoniques. Voici une traduction fidelle de ces paroles. *Il n'est pas libre à tout le monde parmi nous d'écrire l'histoire; il n'y a point de contrarieté dans nos histoires. Ce sont des Prophetes qui ont écrit, ou les choses passées depuis long-tems, & tres anciennes qu'ils ont apprises par inspiration divine, ou les choses qui sont arrivées de leur tems, comme elles se sont passées: nous n'avons point des milliasses de livres, qui se contredisent, & se démentent. Mais seulement vingt-deux livres, qui contiennent l'Histoire de tous les tems ausquels on ajoute foi avec beaucoup de justice. De ces Livres il y en a cinq de Moyse*. *Depuis Moyse jusqu'à Artaxerces Roi de Perse, qui a vêcu depuis Xerces, des Prophetes ont écrit en treize Livres l'Histoire de leur tems. Les quatre autres suivans contiennent les Hymnes à la loüange de Dieu, & des preceptes moraux. Enfin depuis Artaxerces jusqu'à nous on a bien écrit l'Histoire, mais ces Livres ne sont pas de même autorité, parce qu'il n'y a pas eu une suite reglée de Prophetes.* Rien n'est plus contraire au systeme de Mr. Simon, que le passage de Ioseph. Mr. Simon suppose qu'il y avoit du tems de Moyse, des Ecrivains publics qui ont cité les memoires dont on a composé le Pentateuque, & Ioseph dit formellement, que les cinq premiers Livres ont été composez par Moyse. Mr. Simon suppose, que les Livres suivans sont des abregez des anciens memoires écrits de tems en tems par ces Scribes publics, & recüeillis depuis par d'autres Scribes publics, & Ioseph suppose qu'ils ont été écrits, en la maniere qu'ils sont par des Prophetes, qui vivoient

voient du tems que les choses qu'ils ont écrites sont arrivées. Mr. Simon veut qu'il y ait eu toûjours dans la Republique des Hebreux, de ces Ecrivains publics divinement inspirez, & Ioseph dit nettement, qu'il n'y a point de suite des Prophetes, depuis Artaxerces. Peut on rien dire de plus contraire? Mais d'ailleurs les Prophetes de Ioseph, sont tout differens des Ecrivains publics de Mr. Simon. Ce ne sont point des hommes commis sur les registres & établis pour écrire l'Histoire, ce sont des Prophetes qui de tems en tems se sont trouvez parmi les Iuifs, qui ont eû soin d'écrire les choses passées de leur tems, & les Livres qu'ils ont écrit, ne sont nullement differens de ceux que les Iuifs reconnoissent comme Canoniques du tems de Ioseph. D'où il s'ensuit que ce passage prouve fort bien nôtre systeme, & qu'il détruit celui de Mr. Simon. Car nous soûtenons avec Ioseph contre Mr. Simon, que Moyse est Auteur du Pentateuque, & que les autres Livres authentiques du vieux Testament ont été écrits par des hommes inspirez de Dieu, ou par des Prophetes qui vivoient proche du tems, dans lequel se sont passées les choses qu'ils ont écrites, quoique leurs noms ne nous soient pas connus. C'est à ces Livres, & non pas au Pentateuque, qu'il faut appliquer ces paroles de saint Gregoire sur Iob, dont Mr. Simon abuse manifestement dans le premier chapitre *quis hæc scripserit valdè supervacuè quæritur, cùm tamen Autor libri Spiritus sanctus fideliter credatur.* Car ce Pere ne dit cela, qu'a l'occasion du livre de Iob, dont on ne connoît point l'Auteur.

Le second Auteur que Mr. Simon allegue dans la Critique, pour prouver les Ecrivains divinement inspirez dont il est parlé est Eusébe de Cesarée, *Eusébe*, dit-il, *confirme ce sentiment, lors qu'il remarque, que parmi les Hebreux il n'appartenoit pas à toutes sortes de gens de juger de ceux qui étoient inspirez par l'Esprit divin pour écrire les Livres sacrez.* Il cite en marge, *Eusebe de præparatione Evangelica*, c'est-à dire, un gros Livre in folio, j'y ay cherché ce passage sans l'avoir pû rencontrer. Mais quand il y seroit, je ne voi pas quel rapport cela peut avoir au systeme de Mr. Simon. Il y a eu parmi les Iuifs des Ecrivains divinement inspirez, qui en doute? Il n'appartenoit pas à tout le monde de juger qui étoient ceux qui étoient divinement inspirez, cela étoit reservé à d'autres personnes, aussi divinement inspirez. Ie veux que tout cela soit ainsi: s'ensuit-il de là que les Livres de Moyse ont été faits par des teneurs des registres, s'ensuit il que ceux qui étoient commis pour écrire l'Histoire, ou des memoires publics, étoient divinement inspirez? s'ensuit-il que tous les Livres de l'Ecriture que nous avons, ne sont que des abregez de ces memoires? Au reste Mr. Simon ne pouvoit pas citer un Auteur plus contraire à son systeme, que l'est Eusebe; & encore dans cet ouvrage la preparation Evangelique. Car un des grands principes qu'il y établit en plusieurs endroits, c'est l'autorité & l'antiquité des Livres de Moyse qu'il suppose toûjours avoir été composez par ce Prophete de la même maniere que nous les avons à present. C'est ce qu'il renferme dans trois propositions, qu'il avance au commencement du 14. La premiere, que Moyse est plus ancien, que pas un Auteur Grec. La 2. qu'il a écrit ce qu'il avoit appris de ses Ancestres. La 3. que les Juifs n'ont rien ajoûté ni diminué aux écrits qu'il leur a laissez. Je laisse à juger si ces memoires d'Eusebe, s'accordent avec ceux de Mr. Simon.

Le troisiéme Auteur cité par Mr. Simon est Theodoret. Il est vrai que ce Pere a reconnu comme plusieurs Auteurs, que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été composez sur des memoires plus anciens. Mais ce n'est point ce dont il s'agit. On avouë que l'on n'est point assuré de l'Auteur de ces Livres. On reconnoît qu'ils sont un recüeil tiré des memoires plus anciens. Mais on demande à Mr. Simon, s'il s'ensuit de là, que le Pentateuque & les autres Livres de la Bible sont de même nature. C'est ce que Theodoret n'avoit garde de dire, puisqu'il reconnoît que Moyse est Auteur du Pentateuque. C'est par là qu'il commence sa Preface sur les Livres des Rois, dont Mr. Simon a tiré les passages qu'il rapporte. *Aprés avoir expliqué les Livres de Moyse &c.* Mr. Simon ajoûte à ces trois Auteurs, dans sa lettre à Mr. l'Abbé P. l'Auteur de la Synopse attribuée à S. Athanase. Cet Auteur suit le sentiment de Ioseph & aprés avoir remarqué, que les cinq premiers Livres de la Bible, sont sans contestation de Moyse. Il dit que les Livres suivans ne sont pas toûjours de ceux dont ils portent le nom, mais qu'ils *ont été écrits par des Prophetes, qui ont vêcu de tems en tems.* Il remarque enfin en parlant des Paralipomenes, que l'on y trouve plusieurs Livres historiques des Prophetes qui y sont alleguez. Que fait tout cela au systeme de Mr. Simon? N'avons nous pas dit la même chose? Tout le monde n'en convient-il pas? Si Mr. Simon s'en étoit tenu là, personne ne l'auroit attaqué.

Le dernier Auteur que Mr. Simon cite pour prouver son systeme, est l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie. Cet Auteur dit dans l'endroit décrit par Mr. Simon, qu'il y a eu quelques Prophetes qui ont *écrit eux-mêmes leurs propheties, comme David le livre des Pseaumes, & Daniel sa prophetie, & qu'il y en a eu d'autres, qui n'ont point écrit eux-mêmes, mais qu'il y avoit des Scribes dans le temple qui écrivoient comme dans un journal, les paroles de chaque Prophete.... que les Livres des Rois ont été ainsi composez par parties, que l'on a écrit sous Saül, ce qui s'étoit passé de son tems; & de même sous David & sous les autres Rois; que les Paralipomenes, sont un recüeil des registres, & des chartres des Rois, que Moyse a écrit le Pentateuque, que Josué est Auteur du livre qui porte son nom, que les Juges ont été écrits par des Scribes dans le temple de tems en tems, aussi bien que le livre de Ruth; que Salomon a composé les Proverbes, le Cantique, & l'Ecclesiaste.* Le systeme de cet Auteur est bien different de celui de Mr. Simon. 1. il suppose comme

une chose certaine, que Moïse est auteur du Pentateuque, & il n'attribuë point ses ouvrages aux Scribes publics ni aux abreviateurs. 2. il ne dit pas que ces Scribes publics fussent inspirez de Dieu, & qu'ils écrivissent d'eux mêmes l'histoire. Il suppose que les Prophetes la leur dictoient aussi-bien que leur prophetie. 3. Il ne croit pas que les Livres des Rois, & des Juges étoient les originaux mêmes des Prophetes, que l'on avoit joints ensemble. Au lieu que Mr. Simon croit que ces Livres sont des abregez. Je ne m'arrête point à répondre aux Rabbins, & aux autres Auteurs, que Mr. Simon allegue dans sa nouvelle lettre. Il est visible, qu'il n'y a pas un des Auteurs alleguez par M. Simon, qui soit de son sentiment. Car premierement ils reconnoissent tous que les Livres du Pentateuque ne doivent point être attribuez à des Scribes ou à des Prophetes divinement inspirez, mais à Moïse même. Secondement ils disent, que les Livres suivans ont été écrits par des personnes divinement inspirez à qui ils donnent le nom de Prophetes, mais ils ne disent point que ces Prophetes fussent des Commis sur les registres, ou des écrivains publics. Troisiémement ils reconnoissent qu'il y avoit d'anciens memoires ou d'anciennes Histoires, qui se trouvent citez dans le Livre des Rois, & dans les Paralipomenes. Personne ne doute de cela, je l'ai remarqué plusieurs fois, & j'ai même fait un Catalogue de ces Livres citez dans l'ancien Testament. Mais il ne s'ensuit pas de ce principe, que tous les Livres de la Bible ne soient que des abregez de ces memoires, & qu'ils n'aient été composez que long-tems aprés. Mr. Simon donne à ces Ecrivains publics, l'autorité de changer, d'ajouter, de diminuer ce qu'ils jugeoient à propos dans les Livres sacrez. Il cite sur cela Don Isaac Abravanel sçavant Juif Espagnol, comme si nous étions obligez de croire tout ce que disent les Rabbins comme un mot d'Evangile. Il joint Procope, & Theodoret à ce Juif, qui remarquent que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été tirez de plusieurs autres Livres d'Histoire. N'en deplaise à Mr. Simon, il prend toûjours le change, ce n'est pas la question dont il s'agit. On convient avec lui que les Auteurs des Livres des Rois, & des Paralipomenes se sont servis pour faire leur Histoire des memoires, & des Historiens particuliers qu'ils ont trouvez, comme Tite-Live & Mezerey se sont servis des Historiens anciens pour composer leur Histoire. Mais on ne peut pas pour cela dire qu'ils ont changé, ou diminué les anciennes Histoires qui demeurent toûjours dans le même état qu'elles étoient, ni qu'ils ont eu droit de le faire, & encore moins qu'ils aient pû faire des changemens ou des additions considerables aux Livres de Moïse. Mr. Simon apporte ensuite une maxime tres-dangereuse, qu'il couvre d'une apparente utilité, *Il seroit dangereux*, dit-il, *de vouloir corriger un Livre de l'Ecriture par un autre, quand, ils ne conviennent pas tout à fait entre eux.* Il est vrai de dire qu'on ne doit point corriger un Livre de l'Ecriture par un autre. Mais il n'est pas vrai que deux Livres de l'Ecriture ne conviennent pas tout-à-fait entre eux. Il n'y a point de contradiction veritable entre les Livres de la Bible. S'il y en a d'apparentes, ce n'est point aux Auteurs qu'il s'en faut prendre, c'est à nôtre peu de connoissance. C'est une temerité bien grande de supposer avec Mr. Simon qu'il y a des contradictions véritables dans les Livres de la Bible, que l'Auteur des Paralipomenes a rapporté des faits autrement qu'ils ne sont dans d'autres Livres de la Bible, que les Genealogies & la Chronologie de l'Ecriture sont fautives &c. *Je sçai*, dit Mr. Simon, *qu'il est expressément défendu dans le Deuteronome d'ajouter ou de diminuer quoique ce soit à la Parole de Dieu.* Voilà un témoignage bien formel contre le systeme de Mr. Simon. Il semble que pour y répondre il faudroit alleguer quelque autre passage de l'Ecriture qui restreignit cette défence aux personnes privées, ou qui donnât une permission contraire aux Prophetes, & aux Ecrivains publics. Il suffit pour Mr. Simon d'alleguer l'Auteur du Livre Cozri qui soit de son sentiment, mais par malheur pour lui il se trouve qu'un faiseur de notes met au bas de la page où il allegue ce Livre, *que l'Auteur du Livre Cozri ne parle point de l'Ecriture en elle-même, mais seulement de l'explication des commandemens qui dépendoit des juges du Sanedrin lesquels pouvoient les étendre ou limiter selon les tems & les occasions.* Que deviendra donc la réponse de Mr. Simon? elle étoit uniquement établie sur l'autorité de l'Auteur du Livre Cozri, & il se trouve que cet Auteur même ne dit pas ce qu'il lui fait dire. Enfin Mr. Simon allegue pour prouver son systéme, *le sentiment commun des Peres, qui croient que le recüeil du vieux Testament, tel qu'il est aujourd'hui, a été composé par Esdras, qui confirme*, dit-il, *ce que nous venons d'avancer, car Esdras n'a pû rétablir ces Livres qui selon eux avoient été corrompus pendant le tems de la captivité qu'en qualité de Prophete ou d'Ecrivain public, aussi est il nommé dans l'Ecriture Scribe ou Ecrivain par excellence.* Je voudrois bien sçavoir qu'elle nécessité il y a qu'Esdras ait rétabli l'Ecriture-Sainte en qualité d'Ecrivain public, ou de commis des Archives. N'est-il pas plus probable qu'il l'a fait, parce qu'il étoit chargé de rétablir les loix, & la religion des Juifs, dans leur ancienne pureté, comme étant leur Chef & leur Grand Prêtre? Quand il est appellé Scribe, ce n'est point dans le sens de Mr. Simon, mais parce qu'il étoit habile dans la Loi du Seigneur. Il n'y a qu'à lire le passage 1. Es. 7. v. 6. *Esdras vint de Babylone, il étoit un Scribe prompt dans la Loi de Moyse que Dieu a donné à Israël.* C'est-à-dire qu'il sçavoit parfaitement cette Loi, le mot de Scribe est pris au même sens dans Jeremie. chap. 8. v. 8. Et il ne signifie point autre chose dans le nouveau Testament, où ce nom est donné à tous les Docteurs de la Loi.

Le second principe de Mr. Simon depend du changement des rouleaux sur lesquels étoient écrits les Livres sacrez. J'ai dit que cette conjecture étoit *une conjecture agreable par sa nouveauté, & même une chimere qui ne faisoit rien au sujet.* Mr. Simon me répond que ce que je nomme une chimere, *est tres ancien & a même été remarqué par d'habiles Critiques.* C'étoit donc à lui à rapporter des preuves, je ne dis pas de l'an-

l'antiquité des rouleaux, car il est constant que l'on écrivoit autrefois sur des feüilles que l'on rouloit, mais de l'usage qu'il en fait. Il devoit montrer par des exemples convaincans, que souvent ces rouleaux ont causé des transpositions, & il devoit appliquer cette conjecture aux exemples de l'Ecriture qu'il allegue. C'est ce qu'on le défie de faire, & qu'il n'a osé entreprendre, se contentant de dire generalement que cela pouvoit être. J'ai ajoûté que cette conjecture ne servoit de rien au sujet, parce *que quelques broüillées qu'eussent été ces feüilles les abreviateurs les eussent pû ranger & mettre en ordre.* Mr. Simon dit là dessus, *qu'il est fort inutile de parler des abreviateurs puisque ces feüilles ont été broüillées long-tems aprés le recüeil des abregez.* Il est vrai que jai crû que M. Simon avoit parlé des feüilles des originaux ou des memoires sur lesquels il pretend que l'on a fait l'abregé des Livres de la Bible, & il me semble que c'est ainsi qu'on doit entendre ce qu'il dit p. 35. *Je doute de plus qu'on puisse attribuer à Moyse, & aux Ecrivains publics qui étoient de son tems le peu d'ordre qui se trouve en quelques endroits du Pentateuque : il y a plus d'apparence que comme l'on écrivoit en ce tems, les livres sur de petits rouleaux ou feüilles separées qu'on rouloit les unes sur les autres, l'ordre de ces feüilles a été changé.* Il étoit vrai-semblable que ces mots, *en ce tems-là* avoient du rapport au tems de Moïse, & des Ecrivains publics. Mais puisque Mr. Simon les entend d'un tems qui a suivi les abregez, c'est à lui à montrer que le peu d'ordre qui se trouve à ce qu'il pretend dans le Pentateuque vient du changement de ces rouleaux. Et c'est ce qu'il ne peut prouver, & on le defie d'appliquer cette conjecture aux exemples qu'il produit; comme on pourroit remettre dans son ordre, un feüillet imprimé qui auroit été transposé en reliant un livre. Par consequent ce second principe du P. Simon non seulement n'est pas bien établi, mais même n'est de nul usage. A l'égard du troisiéme principe qui est la repetition des termes synonimes, d'où il prétend conclure, que c'est une marque que les Livres de la Bible sont composez de plusieurs anciens memoires, c'est une fausse conjecture, car il y a bien plus d'apparence que ces repetitions viennent d'un Auteur qui écrit naturellement les choses en forme de memoire, que d'un abreviateur qui eût fait un tissu d'Histoire sans repeter les mêmes choses ni les mêmes mots : outre que les repetitions que Mr. Simon allegue pour exemple ne sont pas inutiles, & servent ou pour éclaircir ce qui a été dit, ou pour ajouter quelque circonstance, ou pour donner plus de force & d'energie à ce que l'on écrit. Il est rare de ne pas rencontrer de semblables repetitions dans la plûpart des Auteurs, & principalement dans ceux qui écrivent des histoires de leur tems avec beaucoup de simplicité & de naïveté.

Onziéme objection. On dit que les redites, qui se rencontrent dans le Pentateuque, ne sont point apparemment de Moïse, mais plûtôt de ceux, qui ont fait le recüeil des Livres sacrez, qui ont joint ensemble plusieurs leçons, ou explications des mêmes mots. On rapporte quantité d'exemples de ces redites. On dit encore qu'il y a quantité de repetitions d'une même chose racontée differemment, ce qui fait voir, que cette Histoire est tirée de plusieurs Memoires differens. On ajoûte, qu'on ne peut les attribuer à Moïse, à cause du peu d'ordre qui s'y rencontre. On apporte sur ce sujet une conjecture agreable par sa nouveauté. *Il y a plus d'apparence*, dit-on, *que comme on écrivoit en ce tems-là sur des rouleaux, ou feüilles separées. qu'on rouloit les unes sur les autres, l'ordre de ces feüilles a été changé.* Enfin l'on prétend, que la diversité du stile, qui se rencontre dans les Livres du Pentateuque, est une preuve, pour montrer qu'un même Ecrivain n'en est pas Auteur. *Réponse.* Toutes ces objections sont tres-foibles, & font autant contre, que pour le systéme qu'on veut établir. Car est-il croiable, qu'un Auteur, qui fait l'abregé d'une Histoire, repete souvent les mêmes choses? qu'il ne garde aucun ordre, & qu'il n'ait pas un même stile par tout? Au contraire les Abreviateurs ne s'étudient-ils pas à raconter les choses en peu de mots, sans redites, avec ordre, & d'une maniere uniforme? Les defauts contraires sont bien plus ordinaires aux premiers Auteurs d'une narration, qui racontent simplement les choses dont ils ont connoissance. Ces sortes de repetitions sont communes dans les anciens, & particulierement dans ceux qui ont écrit les premiers l'Histoire, ou la Fable, & elles sont rares dans les Historiens, qui ont écrit sur les Memoires des autres, parce que les premiers écrivent naïvement, comme ils parlent, sans méditer, & les seconds au contraire aïant toute leur matiere prête, songent à l'arranger methodiquement. Les repetitions, qui se trouvent dans le Pentateuque sont souvent necessaires, pour expliquer les particularitez d'une chose, qu'il a fallu premierement raconter en gros. C'est pour cette raison, que les particularitez de la création du monde, qui avoient été racontées dans le premier chapitre de la Genese, sont reprises dans le second. La repetition des mêmes mots est du genie des Hebreux, & même de celui des anciens. Il n'est pas vrai, qu'il y ait si peu d'ordre, qu'on le veut faire croire dans les Livres du Pentateuque, & quand il y en auroit encore moins qu'il n'y en a, cela montreroit plûtôt qu'ils sont de Moïse, qui écrivoit les choses sans art, & sans methode, comme font ceux, qui écrivent les Memoires des choses, ausquelles ils ont eu part. La conjecture des rouleaux est une chimere, qui ne fait rien à nôtre sujet. Car quelques broüillées qu'eussent été ces feüilles, les Abreviateurs les eussent pû ranger, & mettre par ordre. Enfin il n'est pas vrai qu'il y ait une difference considerable de stile dans le Pentateuque. Au contraire on y reconnoît par tout le genie d'un même Auteur. S'il s'étend quelquefois moins sur les choses qu'il raconte, c'est que la matiere le demande ainsi, ou qu'il n'a pas jugé à propos de s'étendre davantage, & cela ne peut pas s'appeller une difference de stile, quand tout le reste convient.

Mais laissons là Mr. Simon pour repondre à son adversaire qui pretend aussi-bien que lui, que le Pentateu-

que n'eſt point de Moyſe, mais d'un ſacrificateur Iſraëlite envoïé de Babylone pour inſtruire les Chrétiens ; voici les conjectures qu'il en apporte, auſquelles il eſt aiſé de répondre.

Il dit premierement, que les verſets 11. & 12. du 2. ch. de la Geneſe ne peuvent être de Moyſe. *Le nom du premier c'eſt Phiſcon, c'eſt celui qui coule en tournoiant par tout le païs d'Havilla, là où il y a de l'or. Et l'or de ce païs-là eſt bon, auſſi là ſe trouve le Bdellion, & la pierre d'Onyx.* Ces remarques, dit l'adverſaire de Mr. Simon, ſemblent venir d'un Auteur qui a été en ce païs-là, c'eſt-à-dire en Chaldée, car Phiſcon eſt ce bras de l'Euphrate qui ſe decharge dans le golphe Perſique, il n'y a pas d'apparence que Moyſe qui ne s'étoit jamais éloigné de l'Egypte eût tant de connoiſſance d'un païs aſſez éloigné, dans un tems où les voiages étoient fort rares & fort difficiles. Mais pourquoi veut-on que Moyſe n'ait pas pû ſçavoir que c'étoit ce païs qui étoit arroſé par le fleuve Phiſcon, & comment pouvoit-il le deſigner que par des marques publiques & connuës. On ſçait aſſez que dans les lieux les plus éloignez, on connoît certains païs à cauſe des choſes excellentes que l'on y trouve & que l'on ne trouve pas ailleurs, & qu'on tranſporte de là dans les autres païs. Il ne faut point avoir été au Potoſſi pour ſçavoir que l'or dans ce païs eſt tres-bon ; ni aux Indes pour ſçavoir qu'il y a des perles. Il n'y a pas plus de ſolidité dans la ſeconde raiſon dans laquelle on conjecture que l'exactitude avec laquelle l'Auteur décrit la fondation des villes de Meſopotamie & d'Aſſyrie au v. 8. du 10. ch. de la Geneſe fait connoître que l'Auteur avoit été en ce païs-là. Eſt-il neceſſaire qu'un hiſtorien ait été dans tous les Païs dont il parle, au contraire y a-t'il un ſeul hiſtorien qui ait été dans tous les païs qu'il décrit ?

Voilà les conjectures particulieres de cet Auteur ? Nous avons déja répondu à celles qui lui ſont communes avec Obbes, avec Spinoſa, & avec Mr. Simon. Je ne m'arrête point à refuter les conjectures dont cet Auteur ſe ſert pour prouver que le Pentateuque a été fait par un ſacrificateur Samaritain. Elles ſont ſi pitoiables, qu'il n'eſt pas neceſſaire d'y répondre. Il n'y a point de Livre ſur lequel on ne pût faire de pareilles conjectures pour l'ôter à ſon veritable Auteur & pour le donner à un autre. Cela fait voir combien il eſt dangereux de donner trop de carriere à ſon eſprit & de prendre de ſimples conjectures pour des veritez conſtantes.

h *Ils prouveroient ſeulement qu'il eſt arrivé aux Livres de Moyſe, ce qui eſt auſſi arrivé à ceux de preſque tous les anciens Auteurs, c'eſt-à-dire qu'on y a ajoûté ou changé quelques mots, quelques noms, quelques termes pour rendre la narration plus intelligible &c.* Si l'on examine toutes les objections auſquelles nous avons répondu, l'on verra qu'elles ne prouvent pas autre choſe, & qu'on peut les reſoudre preſque toutes par la remarque que nous faiſons ici. Mr. Simon qui ne peut pas en diſconvenir, veut me battre par un autre principe en m'objectant que j'ai moi-même établi dans ma Preface, & en d'autres endroits de mon Livre, des regles qui ſemblent prouver que l'on doit conclure de ces additions que le Pentateuque eſt ſuppoſé. Car j'ai avancé dans la premiere partie de ma Preface, *qu'il arrive ordinairement aux impoſteurs de rapporter des hiſtoires des choſes arrivées depuis leur mort, de parler de villes & de Peuples qui ne ſoient point encore connuës du tems de ces Auteurs.* D'où Mr. Simon conclut que puiſque j'ai avoué qu'il y avoit de ſemblables additions dans le Pentateuque, un Spinoſiſte en peut tirer cette conſequence, que ſelon ma regle, le Pentateuque eſt un Livre ſuppoſé. Je repons que cette objection de Mr. Simon fait connoître qu'il n'a pas tant de bon ſens ni de juſteſſe de raiſonnement que d'erudition Rabbinique. Car s'il avoit ſeulement fait attention à la reflexion generale que j'ai faite dans ma Preface ſur les regles de Critique que j'ai apportées, il n'auroit pas fait un abus ſi manifeſte de celle-ci. Je le prie donc de faire un peu d'attention ſur ces paroles. *On peut dire que toutes les regles que j'ai apportées, ſont convaincantes ou probables ſuivant des degrez differens. Et que la ſouveraine regle eſt le jugement d'equité & de prudence ſuivant lequel on balance les raiſons de part & d'autre en ramaſſant enſemble toutes les conjectures qui ſont pour ou contre.* C'eſt cette regle generale qui eſt le fondement de la Critique raiſonnable, & on abuſe de toutes les autres ſi l'on n'emploie celle-ci. Qu'on l'applique à la queſtion preſente. Il y a dans le Pentateuque quelques termes, quelques noms de ville, quelques faits qui ne peuvent pas être de Moyſe. Faut il en conclure bruſquement qu'il n'eſt pas de Moyſe parce que c'eſt une des marques de ſuppoſition de trouver dans un ouvrage des choſes arrivées depuis la mort de l'Auteur à qui il eſt attribué, & des noms de villes & de Peuples qui n'ont point été connus de ſon tems ? ou d'autre côté s'enſuit-il parce que le Pentateuque eſt de Moyſe, quoique l'on y trouve ces additions que la regle que l'on a apportée eſt fauſſe ? Ces deux conſequences ſont mal tirées, la regle eſt bonne & les Livres du Pentateuque ne laiſſent pas d'être de Moyſe. La regle eſt bonne, mais il en faut faire un bon uſage. Quand on n'a point de preuves certaines de l'antiquité d'un livre, & qu'il y a d'ailleurs d'autres conjectures qui en peuvent faire douter, on doit en ſuivant cette regle dire qu'il eſt ſuppoſé. Mais quand il eſt conſtant qu'un ouvrage eſt d'un Auteur, qu'il y a une infinité de preuves évidentes qui le montrent clairement, il faut neceſſairement conclure que ces mots, ces termes, ces noms ont été ajoûtez. Enfin quand il y a des raiſons de part & d'autre, il faut les balancer, les peſer les unes contre les autres, & ſe déterminer du côté où l'on trouve plus de vrai-ſemblance. Voilà les veritables regles de la Critique que Mr. Simon ignore, ou auſquelles il n'a pas fait d'attention quand il m'a accuſé ſi injurieuſement de donner des regles favorables aux Spinoſiſtes. Ce ne ſont pas mes regles que preſque tous les Critiques ont données avant moi, ce ſont ſes raiſonnemens, & ſes conſequences qui ſont favorables aux Spinoſiſtes. Ce ſont ſes conje-

ctures, ses objections, son systeme qui leur servent à se confirmer dans leur erreur. Ce sont enfin quantité d'endroits de son Livre qui donnent atteinte à l'autorité de l'Ecriture sainte. Quand il me demande, *ce que je répondrai à un Spinosiste qui pour prouver que les cinq Livres de Moyse ne sont point de lui, emploiera les mêmes raisons dont je me sers pour faire voir que la Liturgie que les Orientaux lisent sous le nom de S. Jaques n'est point en effet de ce Saint.* Je lui répondrai que je n'ai pas les mêmes raisons de croire saint Jaques Auteur de la Liturgie qui lui est attribuée, que j'ai de croire que les Livres de Moyse sont de Moyse. Que cela n'est point dit dans les Epîtres des Apôtres, que les Anciens n'en ont point parlé, que cette Liturgie ne s'accorde point avec la Discipline qui étoit du tems de saint Jaques, au lieu que l'Ecriture m'apprend que Moyse est Auteur du Pentateuque, que JESUS-CHRIST, & les Apôtres me l'ont assuré, que les Auteurs anciens le témoignent, que tous les Peuples en conviennent &c. C'est donc une injustice & une calomnie manifeste de m'accuser, *d'avoir voulu détruire les Livres de Moyse sous pretexte de les défendre contre les Spinosistes.*

Mr. Simon ne raisonne pas mieux dans l'application qu'il fait de ce que j'ai dit à l'égard du Livre de Iosué, aux Livres du Pentateuque, il n'y a qu'à comparer les preuves que j'ai apportées pour prouver que les Livres du Pentateuque sont de Moyse, avec celles qu'on apporte pour prouver que le Livre de Josué est de Josué que j'ai moi-même alleguées, & l'on verra qu'il y a une tres-grande difference entre les unes & les autres & que les raisons qui prouvent que Moïse est auteur du Pentateuque sont infiniment plus fortes que celles qui peuvent faire croire que Josué est auteur du Livre qui porte son nom. Aussi personne n'a-t'il jamais douté que le Pentateuque ne fût de Moyse, mais il n'en est pas de même du Livre de Josué. Mr. Simon suppose qu'il est dit avec la même évidence que le Livre de Josué est écrit par Josué qu'il est dit que la Loi est écrite par Moyse. Pour le prouver, il suppose que tous les passages formels de l'Ecriture, qu'on produit pour prouver que Moyse est auteur du Pentateuque se reduisent à ce qui est marqué, que Moyse à écrit la Loi, & il pretend qu'il est dit avec la même evidence, que Iosué ajouta le livre de son histoire aux livres de la Loi. Il n'y a qu'à lire les passages que nous avons produits dans les notes b. & c. & l'on sera persuadé qu'ils sont tres-formels & en tres-grand nombre & qu'ils ne se reduisent pas à un seul tel qu'est celui que l'on allegue pour le Livre de Iosué. Et il n'y a qu'à lire le 24. chapitre du Livre de Iosué où l'on trouve ce dernier passage pour voir qu'il se peut fort bien entendre de preceptes moraux & ceremoniaux dont il parle en cet endroit. Ce qui fait voir qu'il y a une tres-grande difference entre les raisons qui prouvent que Moyse est auteur du Pentateuque, & celles qui semblent montrer que Iosué est auteur du Livre qui contient son histoire, & qu'ainsi l'on peut sans temerité douter qu'il soit l'auteur de ce Livre, & qu'on ne peut pas douter sans temerité que Moyse soit auteur du Pentateuque. Je n'ai pas neanmoins absolument nié que Iosué fût auteur du Livre qui porte son nom, j'ai seulement remarqué, que cela n'étoit pas entierement certain, & il est aisé de voir que je panche du côté de ceux qui le croient de Iosué.

i *L'on ne sçait point assurément, quand ces Livres ont été composez par Moyse.*] Il y en a qui pretendent, que la Genese a été écrite par Moyse, avant la sortie d'Egypte, comme Pererius & Thena l'ont enseigné. Il y a plus d'apparence, qu'ils ont tous été écrits depuis la sortie d'Egypte, & que la Genese a été faite, aprés la promulgation de la Loi. C'est l'opinion d'Eusebe, & des anciens, & il y a dans la Genese des allusions à la Loi, par exemple, il est parlé au chapitre 11. de la Loi du Sabbath, & au chapitre 7. & 8. des animaux mondes, & immondes. Ce qui fait voir, que Moyse écrivoit ces choses aiant l'esprit plein de la Loi, depuis qu'elle fut établie. Le Deuteronome est le dernier; car outre que c'est une repetition de ce qui est dans la Loi, il y est dit nettement, qu'il dit ces choses au peuple d'Israël estant prêt à passer le Iourdain: ajoûtez à cela, qu'il y rapporte ce qui s'est passé à la fin de sa vie, & que sa mort y est ajoûtée, comme à son dernier ouvrage.

k *Quoi qu'on croie communement, que ce Livre est de Josué, &c.*] C'est l'opinion de la plûpart des nouveaux, aprés Isidore au Livre 6. des Origines, Iunilius, & Dorothée. Vatable, Abulensis, Driedo, Bellarmin sont de cette opinion. Les Thalmudistes en sont aussi *Babatra* c. 1. Elle est appuiée sur les paroles du dernier chapitre verset 26. où il est dit, *que Josué écrivit toutes ces choses dans le volume de la Loi de Dieu.* Mais cela peut se rapporter seulement à ce qui est écrit dans ce chapitre, outre qu'il se peut faire, que Iosué eût écrit un autre Livre, dont celui-ci n'étoit que l'abregé. Il est dit dans l'Ecclesiaste chap. 46. que Josué a été successeur de Moyse dans la prophetie, mais cela ne prouve point qu'il ait écrit. Theodoret assure, que le Livre de Iosué n'est qu'un extrait du Livre intitulé le Livre des Iustes, dont il est parlé au chapitre 10.

Voici les raisons que l'on apporte pour prouver qu'il n'est point de Iosué. Il est parlé, dit on premierement, dans ce Livre chap. 10. vers. 13. d'un autre Livre des Iustes, où la guerre de Iosué étoit écrite, donc le Livre de Iosué est plus nouveau. 2. On y rencontre cette façon de parler jusques à aujourd'hui, *usque in præsentem diem*, qui y est souvent repetée, comme lors qu'il est dit au chap. 4. verset 9. que les douze pierres, que Iosué éleva au milieu du Iourdain, y sont demeurées jusqu'à ce jour, & au chap. 5. vers. 9. ce lieu a été appellé Gilgal, jusqu'à ce jour. Troisiémement la prise de la ville de Lesem rapportée au chapitre 49. verset 17. n'est arrivée qu'aprés la mort de Iosué, comme il se voit au livre des Iuges chap. 18. verset 29. De même ce qui est rapporté au chap. 15. vers. 14. & suivans touchant Caleb, & sa fille Axa, est encore arrivé aprés la mort de Iosué, comme il est écrit au chapitre premier du livre des Iuges. Au même chapitre vers. 28. il est fait mention de la terre de Cabul, qui a eu ce nom

nom d'Hiram Roi de Tyr, dont il est parlé au 9. chap. du troisiéme livre des Rois. Enfin au chap. 9. verſ. 23. & dernier il est dit que Iosué établit les Gabaonites puiseurs d'eau & coupeurs de bois pour le lieu, qu'il avoit choisi pour sa demeure, il semble qu'on doive entendre le Temple qui n'a été bâti que long-tems aprés la mort de Iosué. Ces argumens ne sont pas toutefois sans réponse. On ne sçait ce que c'est que le livre des Iustes. Il n'est point dit, que toutes les guerres de Iosué y fussent écrites, mais seulement qu'il y étoit remarqué, que le Soleil s'étoit arrêté. Quelques uns croient, que c'est la Genese, qui est appellée en cet endroit le livre des Iustes, où ils veulent, que cét évenement soit predit. D'autres croient, que c'est le Pentateuque. Grotius dit que ce fut un Cantique qu'on composa sur ce sujet. Monsieur Huet estime, que c'est un livre de Morale. D'autres enfin pretendent, que c'étoient des Annales. Quand cette derniere opinion seroit la seule veritable, il ne s'ensuit pas, que Iosué ne fût pas Auteur du livre, où ces Annales seroient citées. Secondement, supposé que Iosué ait écrit ce livre vers la fin de sa vie, comme on n'en peut douter, il a pû en parlant des choses, qui s'étoient passées au commencement, se servir de cette expression jusqu'à ce jourd'hui, *usque in præsentem diem*, comme saint Matthieu écrivant peu aprés la mort de I. C. dit, que le champ Haceldama s'appelle le champ du Sang jusqu'a ce jour. On pourroit encore répondre à cet argument, & aux suivans, que ces choses ont été ajoûtées, & cela est fort vrai-semblable de la prise de la ville de Lesem par les Danites, à moins qu'on ne dise, que la ville de Lesem, dont il est parlé dans Iosué, & celle de Laïs, dont il est parlé dans le livre des Iuges, sont deux Villes differentes. On peut dire à la seconde objection, que ce qui est dit d'Othoniel, & d'Axa dans le livre des Iuges, est une recapitulation de ce qui s'étoit passé du tems de Iosué. La terre de Cabul, dont il est parlé dans Iosué, est differente de celle, dont il est fait mention dans le livre des Rois, Ioseph les distingue, l'une est un païs, l'autre est une Bourgade. La maison de Dieu, ou le lieu que Dieu a choisi, dont il est parlé au chap. 9. peut fort bien s'entendre du tabernacle & de l'Arche, qui étoit du tems de Iosué.

l *Quoi qu'il en soit le livre des Juges est ancien.*] On objecte pour prouver, que ce livre n'a été fait, que depuis la Captivité, ces paroles du chap. 18. verſ. 30. & 31. *usque ad diem captivitatis suæ*, & celles-ci, *in diebus illis non erat Rex in Israël*, paroles, dit on, qui font voir, que ce livre est écrit depuis la Captivité, & dans un tems qu'il y avoit des Rois en Israël. Mais la Captivité, dont il est parlé en cét endroit, n'est point celle de Babylone, mais celle, qui arriva du tems d'Heli, quand l'Arche fut prise par les Philistins, & l'Idole de Michas détruite, comme il est rémarqué en cét endroit du Livre des Juges. Ces paroles, *il n'y avoit point de Roi en Israël*, ne supposent pas necessairement qu'il y en eût lorsque cet Auteur est mort, & elles peuvent avoir été ajoûtées par Esdras.

m *Ce qui a fait croire, que les Livres de Samuël étoient de ce Prophete.*] Cette opinion n'est pas certaine, car au chap. 9. verſ. 9. il est écrit, que ceux, qui s'appellent maintenant Prophetes, s'appelloient pour lors *Voians*, ce qui n'a pû être dit par Samuël. Au ch. 5. verſ. 5. l'Auteur de ce Livre rapportant l'Histoire de la prise de l'Arche, dit que les Sacrificateurs de Dagon ne marchent point sur le seüil du Temple jusqu'à ce jour. Mais cela peut avoir été dit par Samuël, parce que cette Histoire étoit arrivée dans sa jeunesse, & il n'écrivoit ce Livre que vers la fin de sa vie.

n *Esdras y parle en premiere personne.*] Il parle en premiere personne Esdr. 7. verſ. 27. & 28. *In me inclinavit Deus misericordiam suam coram rege, & ego*, &c. chap. 9. *Curvans genua mea, & expandi manus meas.*

o *La conjecture de M. Huet n'est pas assez forte, pour faire quitter l'opinion commune.*] Il dit que l'Auteur des six premiers chapitres étoit à Ierusalem du tems de Darius, comme il paroît par ces paroles du cinquiéme chapitre *ad quod respondimus eis quæ essent nomina.* Or Esdras n'est venu en cette Ville, qu'aprés le regne de Darius, sous celui d'Artaxerces, comme il est prouvé par le commencement du ch. 7. Mais il est aisé de répondre à cette conjecture, que quand Esdras dit, *respondimus eis*, il parle au nom des Juifs, & c'est une chose ordinaire aux Historiens d'une Nation, de dire nous fimes ceci, quoi que l'Historien n'y ait eu aucune part.

p *Le second Livre est constamment de Nehemias.*] Il commence ainsi: *Verba Nehemiæ*, c'est ainsi que les anciens Auteurs, comme Herodote, Thucidide, & Timæus, &c. commencent leurs ouvrages pour ne point parler des Prophetes. L'Auteur de l'Ecclesiastique parle des actions de Nehemias chap. 40. & l'Auteur du second Livre des Maccabées loüe ses écrits.

q *On croit communément que Tobie le pere, & le fils ont écrit eux-mêmes leur Histoire.*] Cette créance est fondée premierement sur ce que dit l'Ange aux Tobies au chap. 12. verſet. 20. *Narrate omnia mirabilia ejus*, il y a dans l'interprete Grec γραψάτε, écrivez tout ce qui est arrivé. Secondement, parce que dans les editions Grecques, & Hebraïques les Tobies y parlent en premiere personne.

r *Le Tems auquel l'Histoire de Judith est arrivée n'est pas moins incertain.*] Les uns disent que cette Histoire est arrivée avant la Captivité, ils le prouvent premierement, parce qu'il est dit dans ce Livre, que cela est arrivé peu de tems aprés que la ville d'Ecbatane fut bâtie par Arphaxad Roi des Medes: or cette ville selon Eusebe, & Herodote a été bâtie par Dejoces, qui a vécu long-tems auparavant la Captivité. Secondement le Roi Nabuchodonosor, qui envoia Holophernes en Iudée, commandoit dans Ninive: or cette Ville avoit été détruite avant la Captivité de Babylone. Troisiémement ce Nebuchodonosor, dit-on, est Saoduschinus petit fils de Sennacherib, & fils d'Assaradon Roi des Babyloniens, qui donnoient le nom de Nabuchodonosor à leur Roi. Quatriémement on dit, qu'Eliachim, ou

Joachim étoit grand Prêtre sous Manassez, comme il se voit par le ch. 22. d'Isaïe. Ceux qui sont de l'opinion contraire répondent à ces conjectures. A la premiere ils disent, qu'Ecbatane à été rebâtie plusieurs fois. A la seconde, ils répondent, que Ninive a été rétablie par les Rois de Perse. A la troisiéme, que le Nom d e Nabuchodonosor étoit commun aux Rois de Babylone, & d'Assyrie. A la quatriéme, on dit qu'Eliachim, dont il est parlé dans Isaïe, & dans le quatriéme des Rois chap. 5. n'étoit pas grand Prêtre. Les raisons qu'ils alleguent pour leur opinion sont: Premierement, que cette Histoire est arrivée du tems qu'il n'y avoit point de Rois en Jerusalem, & que les Souverains Pontifes avoient toute l'autorité en main: or cela n'étoit point avant la Captivité. Secondement on lit qu'il y eut un Eliachim, ou Joachim grand Prêtre aprés la Captivité. Troisiémement Achia Prince des Iduméens répond en ce livre à Holofernes, qui lui demandoit ce que c'étoit que le peuple d'Israël, que les Israëlites avoient été depuis peu emmenez captifs dans une terre étrangere, & qu'ils possedoient de nouveau la ville de Jerusalem, *& plurimi eorum captivi abducti sunt in terram non suam, nuper autem reversi ad Dominum Deum suum ex dispersione quâ dispersi erant adunati sunt, & ascenderunt montana hæc omnia & iterum possident Jerusalem*, & dans le Grec il est ajoûté καὶ ὁ ναὸς τοῦ Θεοῦ αὐτῶν ἐγένεθη εἰς ἔδαφος, *& templum Dei eorum factum est in solum*, paroles qui marquent, que cela se doit entendre de la Captivité, & de la destruction du Temple. Enfin l'on ajoûte, qu'il est dit au chap. 16. que Judith, qui vêcut cent cinq ans, ne vit plus de guerre en Israël, & au chap. 8. que quand elle alla trouver Holofernes, elle étoit belle, & jeune; d'où il s'ensuit, que cette Histoire ne peut point être arrivée pendant le regne de Manassez, puisque depuis la guerre de Necaon du tems du Roi Josias, il n'y a que quarante cinq, ou quarante-six ans jusqu'à la Captivité, ainsi il faudroit qu'elle eût eu soixante-quatre ans, quand elle alla trouver Holofernes, ce qui n'est gueres probable. Ces raisons ne sont pas sans réponse, mais cette opinion me semble la plus probable. La plûpart des Critiques Protestans, comme Luther, Chytrée, Beroalde, Scaliger & Grotius croient, que cette Histoire est une fiction, ou une allegorie, que Grotius explique fort agreablement, mais cette opinion est temeraire, & ne doit point être suivie.

[*Le tems, & l'Auteur de l'Histoire d'Esther sont encore fort incertains.*] Scaliger assure, que c'est sous Xerxes que cela est arrivé. Il dit premierement que le nom d'Assuerus, en Grec Ὀξύαρης revient à celui de Ξέρξης, que la femme de Xerces Amestris suivant Herodote est Esther, que le festin, dont il est parlé dans ce livre, est celui dont parle le même Historien, que Xerces donna avant son expedition contre la Grece. On refute cette opinion, parce qu'il s'ensuivroit de-là, qu'Esther se seroit mariée à Xerces étant fort âgée, & que son Oncle Mardochée auroit eu cent soixante ans, parce qu'étant de ceux, qui avoient été transportez en Babylone du tems du Roi Jechonias, quand il n'auroit eu que dix ans pour lors, en y ajoûtant septante ans de Captivité, & les années des Rois de Perse depuis Cyrus, il auroit eu au moins cent cinquante ans. Secondement Amestris avoit été mariée à Xerces long-tems avant son expedition en Grece, comme il paroît par Herodote, & par Ctesias. Le pere d'Amestris étoit Onophes Persan, qui n'étoit point Juif. Enfin cette Reine étoit méchante, & cruelle. L'opinion de ceux, qui mettent cét évenement sous Artaxerces, est refutée par la même raison, qui est proposée contre la precedente: car il est dit precisément au chapitre 2. vers. 6. que Mardochée étoit du nombre de ceux qui furent transportez par le Roi de Babylone avec Jechonias. La troisiéme opinion de ceux qui croient que c'est Ciaxare, n'est gueres plus probable. Car premierement, le Roi dont il est parlé dans ce Livre est appellé Roi des Perses & non des Medes. Secondement, il est dit, qu'il regna depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie: or jamais les Medes n'ont été si puissans. Troisiémement Assuerus étoit ordinairement dans la ville de Suse, qui a été la demeure des Rois de Perse, comme Solin, Diodore, & Plutarque le témoignent, & non point celle des Rois des Medes. Enfin cela ne peut pas être arrivé sous Ciaxare Pere d'Astiages, comme les Auteurs de cette opinion en conviennent. Ciaxare, qu'on suppose être fils d'Astiages, est inconnu à Herodote, & aux autres anciens. Il n'y a que Xenophon qui en parle, qui n'a pas été exact Historien dans la Cyropédie. Ainsi la premiere opinion qui est celle de ceux qui croient, qu'Assuerus est Darius fils d'Histape, est la plus probable, & n'a point de difficulté. La premiere raison alleguée contre les autres opinions fait voir que ce ne peut pas être un Roi posterieur à Darius, & ce qui est dit de lui dans ce Livre, qu'il regna depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, exclut tous les Rois avant Cambise, & même exclut Cambise, qui ne subjugua point l'Egypte, & ne convient par consequent qu'à Darius, il est dit qu'Assuerus logeoit dans la ville de Suse; Ce qui se rapporte à Darius fils d'Histape, parce qu'Elien remarque, que ce Roi fit bâtir un Louvre en cette ville, & Herodote rapporte encore, que ce Roi y faisoit garder ses tresors. Le même Historien dit, qu'il aimoit passionnement une de ses femmes, qu'il appelle Artissone, & qu'il lui mit le Diadême sur la tête. Cela a du rapport à l'Histoire d'Esther, & le nom même a quelque conformité, car Esther est aussi appellée Edissa. Le Roi Assuerus se rendit tributaires toutes les Isles de la Mer. Or suivant Thucidide, Darius fils d'Histape les subjugua, comme il est aussi remarqué par Platon dans son Menexenus, & depuis ce Roi, pas un des Rois de Perse ne les a soûmises à sa domination. On objecte qu'Assuerus étoit décendu des Rois de Perse, comme il paroît par le chap. 16 & que Darius étoit fils d'Histape, qui n'étoit point Roi. Mais Herodote nous assure, qu'il étoit décendu de la race roïale. On dit encore, qu'il est dit au même chapitre, qu'Aman vouloit faire passer l'Empire aux Macedoniens, or dit-on, les Macedoniens n'ont été connus que long-tems aprés le tems d'Histape. Quelques-uns disent qu'Aman n'étoit point Macedonien, & qu'il faut

lire ἀμαλεκίτων au lieu de μακεδὼν, parce qu'il étoit de la race d'Agag, mais c'eſt une conjecture peu ſolide. *Réponſe*. Cela ne peut pas être arrivé depuis ce Roi, comme nous l'avons montré. La conjecture qu'on oppoſe eſt foible. Il étoit naturel à Aman Macedonien de vouloir faire paſſer l'Empire à ſa Nation, qui étoit déja celebre, & puiſſante comme l'Hiſtoire de Juſtin le fait voir. On dit enfin qu'Aſſuerus eſt auſſi appellé Artaxerxes au chap. 26. or il n'y a eu que trois Rois de ce nom, l'un eſt nommé Longuemain, l'autre Mnemon, & le dernier Ochus. Aſſuerus eſt donc l'un de ces trois. *Réponſe*. Le nom d'Artaxerces eſt un nom, qui ſe peut donner à tous les Rois de Perſe, comme le nom de Ceſar à tous les Empereurs.

t *La plûpart en font Auteur Mardochée.*] Il ſemble que Mardochée ſoit déſigné comme Auteur de ce Livre au chap. 9. verſ. 20. & 23. & au chap. 22. verſ. 4. où il eſt dit qu'il écrivit ce qui s'étoit paſſé. Dans la verſion des Septante au ch. 9. Eſther eſt jointe à Mardochée, ce qui a fait croire à Serrarius, & à quelques autres qu'Eſther, & Mardochée l'avoient compoſé enſemble. Ceux qui diſent, que c'eſt la Synagogue, tirent cette conjecture de ce que l'origine, & les ceremonies de la Fête des Iuifs appellée Phurim y ſont décrites, & qu'il ſemble que ç'ait été pour ce ſujet que ce Livre eſt écrit.

u *L'Auteur du Livre, qui raconte l'Hiſtoire de Job, n'eſt pas moins inconnu.*] Ceux qui l'attribuent à Iob, ſe fondent ſur ce qu'il ſouhaite en deux endroits au chap. 19. & 31. que ſes paroles ſoient écrites. Mais il eſt aiſé de voir, qu'il ne parle point en cet endroit d'un Livre ordinaire, & que ce n'eſt qu'une figure, pour montrer combien il eſt perſuadé de leur verité. *Quis mihi tribuat ut ſcribantur Sermones mei? Quis mihi det, ut exarentur in libro ſtylo ferreo, & plumbi laminâ, vel certè ſculpantur in ſilice?* Ceux qui en font Moyſe le Traducteur, comme l'auteur d'un des Commentaires ſur Iob, attribué à Origenes, diſent qu'il l'a traduit de l'Arabe, ou du Syriaque. Les Thalmudiſtes, & les Rabbins en font Moyſe l'auteur, & c'eſt le ſentiment de l'auteur du ſecond Commentaire, attribué à Origenes ſur Iob, de Methodius dans Photius, de Polychronius, de Iulien d'Halicarnaſſe dans la Chaine, & de Nicetas ſur Iob. Il ſemble auſſi que S. Ierôme ſoit de cette opinion, on n'apporte point d'autre raiſon de ce ſentiment, que la reſſemblance de ſtile, pour moi je n'y en trouve point. Le ſtile du livre de Iob eſt figuré, poëtique, obſcur, plein de Sentences, on y trouve une infinité de termes Arabes, & Syriaques; cela eſt éloigné du ſtile du Pentateuque. Origenes rejette ce ſentiment. *Tom. 5. in Joannem* où il nie formellement, que Moyſe ait écrit d'autres Livres, que le Pentateuque. Saint Gregoire, qui l'attribuë à Salomon, n'a point de preuve de cette conjecture. Ceux, qui l'attribuent à Ieremie, ſe fondent ſur la conformité de ſtile, & ſur les termes Syriaques, qui s'y rencontrent. Codurcus l'attribuë à un Prophete d'Idumée ſur des conjectures frivoles. Quelques uns l'attribuent aux Iuifs Captifs en Babylone ſans aucun fondement; Ainſi l'on ne peut rien dire de l'auteur de ce Livre, ſinon qu'il eſt entierement inconnu.

x *Qui diſent que l'Hiſtoire de Job eſt entierement feinte.*] C'eſt le ſentiment des Thalmudiſtes, de Majemonides, & de pluſieurs Rabbins: mais il eſt parlé de Iob, comme d'un homme qui a été veritablement, dans Ezechiel, chap. 14. verſ. 14. dans Tobie chap. 2. verſ. 12. & dans l'Epître de ſaint Iaques. Les noms propres de Iob, de ſes amis, du païs, où il étoit, du nombre de ſes enfans ſervent à prouver, que c'eſt une Hiſtoire. S. Cyprien, dans le traité de la Patience, ſaint Ierôme Ep. 103. S. Baſil. Homil. 4. ſaint Auguſtin au Sermon 103. & tous les Peres en ont ainſi parlé. On dit contre cette opinion; que tous les noms propres de ce livre ont des ſignifications myſtiques, que Iob ſignifie celui qui a de la douleur, Hus le Conſeil, Sophar ſurveillant, Eliphas la Loi de Dieu, Helieu Dieu même. On répond que la plûpart des noms Hebreux ont des ſignifications pareilles. Toutes les autres objections prouvent ſeulement, que cette narration eſt contée d'une maniere poëtique, & en forme de poëme. Ce qu'il y a de vrai dans cette Hiſtoire, c'eſt qu'il y a eu un grand Seigneur nommé Iob, qui aïant été reduit à une extrême miſere par la perte de ſes biens, de ſes enfans, & par la maladie, a eu une patience merveilleuſe, a été enſuite rétabli dans la proſperité. A l'occaſion de cét évenement quelqu'un a compoſé le Livre de Iob, les diſcours de ſes amis, les réponſes de Iob, &c.

y z *Quelques-uns font décendre Job de Nachor frere d'Abraham.*] C'eſt l'opinion de Bellarmin, qui dit qu'il étoit petit fils de Nachor, & qu'il a vécu avant Moyſe, il le conclut de ce qu'il ſemble avoir vécu plus long-tems, qu'on ne vivoit du tems de Moyſe, mais il n'en apporte point de preuve. Il y a un des petits fils d'Eſaü appellé Iobab, ce qui revient à Iob. C'eſt ce qui a fait croire, qu'il étoit décendu d'Eſaü, & Iduméen. Cela eſt remarqué dans l'addition Greque qui eſt ancienne, puiſque Theodotion l'a reconnuë. Ainſi comme on n'a point de témoignage plus ancien, il faut s'en tenir-là. Monſieur Grotius croit, qu'il eſt fait mention au chap. 26. verſ. 12. de la ſubmerſion des Egyptiens dans la Mer rouge, mais cela n'eſt pas certain. Caſtalion aſſure, qu'il y a au chap. 28 verſ. 28. un paſſage tiré du Deuteronome chap. 4. verſ. 56. mais ces deux paſſages ſont differens. Le premier eſt, *Ecce timor Domini ipſa eſt ſapientia.* Le ſecond, *Hæc eſt enim vera ſapientia, & intellectus.* M. Grotius ajoûte, que ce Livre eſt écrit depuis David, & Salomon, mais avant Ezechiel, pretendant, que comme il eſt cité par ce Prophete, il y a dans Iob des endroits tirez des Pſeaumes, & des Livres de Salomon; mais cela n'eſt point clair, & il ſe pourroit plûtôt faire, que David, & Salomon euſſent tiré des penſées de Iob; quoi qu'il ne ſoit pas neceſſaire de dire ni l'un ni l'autre.

aa *Il eſt certain comme remarque ſaint Ierôme, que les Pſeaumes ne ſont pas tous de David.*] S. Ierôme *Epiſt. ad Cypr. ſcimus errare eos, qui Pſalmos omnes David arbitrantur, & non eorum, quorum nominibus inſcripti ſunt.* Epiſt. *ad Sophronium. Pſalmos eorum teſtamur autorum, qui ponuntur in titulis David ſcilicet, Aſaph, Idithum, filiorum Chore, Emon, Eſraitæ, Moyſi, Salomonis, & re-*

reliquorum, *quos Esdras uno volumine comprehendit.* C'est aussi le sentiment d'Origenes, de saint Hilaire, & de l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase: aprés eux saint Augustin sur l'exposition du second Pseaume semble être de même avis: mais dans son Livre des Heresies, dans l'Heresie 26. il croit que l'autre opinion est plus probable. Theodoret en doute aussi, comme il le témoigne dans sa Preface sur les Pseaumes. Quelques autres Peres semblent avoir été persuadez qu'ils étoient tous de David. Comme saint Chrysostome, Euthymius, Cassiodore, & particulierement Philastrius, qui dans l'Heresie 126. met au nombre des Heretiques ceux qui en douteroient. Il est pourtant certain, qu'ils ne sont pas tous de David; car premierement, il y en a qui portent d'autres noms, comme saint Ierôme l'a remarqué; secondement, il y en a qui concernent des choses arrivées depuis la mort de David, comme le 136. où il est parlé des Israëlites Captifs en Babylone. Il en est de même du 64. & du 125.

b b *Il est difficile d'en dire les Auteurs.*] Saint Ierôme pretend, que les Pseaumes sont de ceux, dont ils portent le nom à la tête, mais cela n'est pas certain. On croit que les cinquante derniers depuis celui, qui porte pour titre du retour d'Aggée, & de Zacharie, sont de ces Prophetes. L'auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase croit que tous les Pseaumes intitulez à David, *ipsi David* sont d'un autre Auteur neanmoins. I. C. cite le cent neuf, *Dixit Dominus*, qui se trouve avoir ce titre, sous le nom de David, Matth. 22. vers. 42. Le Pseaume 136. porte le nom de David & de Ieremie τῷ Δαβὶδ Ἱερεμίȣ ce qu'il faut apparemment entendre ainsi, Pseaume de Ieremie fait à l'imitation de David. Le Pseaume 64. porte dans la Vulgate le nom d'Isaac, & d'Ezechiel: le 70. celui des fils de Zenadab, & des premiers Captifs. Les Iuifs font Salomon Auteur du 72. & même de plusieurs autres. Origenes dit que le 89. a été composé par Moyse, dont il porte le nom, & les Iuifs disent, qu'il le composa à l'occasion de la sedition qui arriva parmi le peuple d'Israël, au retour de ceux, qu'on avoit envoiez pour découvrir la terre promise. Saint Ierôme est du même avis. Les dix Pseaumes suivans sont encore attribuez à Moyse, non seulement par les Iuifs, mais aussi par saint Hilaire, & par saint Ierôme. Cela ne peut pas être vrai du 72. où il est fait mention de Samuël. Quelques Rabbins attribuent le 92. à Adam. Les Thalmudistes en attribuent à plusieurs anciens Patriarches. Il y a un Pseaume Grec qui n'est pas du nombre des 150. attribué à Salomon, mais c'est l'ouvrage de quelque Helleniste qui l'a tiré de David, d'Isaïe, & d'Ezechiel.

c c *Ils ont été citez comme des Livres inspirez de Dieu dans l'ancien & dans le nouveau Testament.*] Les Pseaumes 104. & 135. se trouvent au 16. chap. du premier livre des Paralipomenes, & au 7. du second il est dit que les Prêtres chantoient les Pseaumes que David avoit composez pour le Seigneur en chantant: *Quoniam in æternum misericordia ejus*, c'est le 103. Pseaume qui se trouve encore cité au chap. 5. & 20. du même livre, au 3. du premier d'Esdras, au 13. de Iudith, au 33. de Ieremie, & au 3. de Daniel. Dans l'Ecclesiastique chap. 47. v. 15. il est dit que David a loüé Dieu de tout son cœur, & qu'il fit mettre des Chantres vis à vis de l'Autel, *In quorum sono dulces fecit modos.* Ie ne parle point d'une infinité d'endroits des Prophetes où il est fait allusion à plusieurs endroits des Pseaumes. Dans le second des Maccabées chap. 2. vers. 13. Il est fait mention des Livres de David dans le nouveau Testament. S. Matthieu chap. 13. vers. 35. & 27. vers. 35. allegue des Propheties de I.C. contenuës dans les Pseaumes. Iesus-Christ même cite le Pseaume *Dixit Dominus &c.* sous le nom de David, & en saint Luc chap. 24. il dit, qu'il faut que tout ce qui a été écrit de lui dans la Loi de Moyse, dans les Prophetes, & dans les Pseaumes soit accompli. Les Actes, & les lettres des Apôtres sont toutes pleines de citations des Pseaumes.

d d *Grotius a prétendu sur de legeres conjectures, qu'il avoit été composé par Zorobabel.*] Cette opinion n'est appuiée sur aucune raison solide. Il dit que le Pasteur, dont il est parlé à la fin du dernier chapitre, est Zorobabel, & son fils Abiud. Il n'en rapporte point de preuve. Il objecte, pour montrer que ce n'est point Salomon, qu'il y a dans ce livre des mots Chaldaïques, qui ne se trouvent que dans Daniel, Esdras, *&c.* Mais ces termes étoient déja peut-être en usage parmi les Iuifs à la fin du regne de Salomon, ou peut être ont ils été ajoûtez. On peut encore objecter cét endroit du chap. 2. vers. 8. *Os Regis observo*, qui feroient croire, que ce n'est point un Roi qui parle, mais il faut lire *observa*, comme dans les Septante.

e e *On attribuë encore communément le Livre de la Sagesse à Salomon.*] C'est le sentiment de saint Cyprien dans le Livre de la Moralité; de saint Augustin au livre second de la Doctrine Chrétienne chap. 8. Les versions anciennes, les Rabbins, Origenes, saint Chrysostome, saint Clement d'Alexandrie, saint Cyprien l'ont aussi attribué à Salomon. Les plus anciens Peres appellent les Proverbes la Sagesse de Salomon.

f f *S. Ierôme dit en avoir vû de son tems un exemplaire Hebreu.*] Munster, & Fagius font encore mention d'un exemplaire Hebreu de ce Livre: Buxtorfe dit, que Munster en a veu un imprimé à Constantinople, mais il y a apparence, que ce texte a été fait sur le Grec.

g g *Quelques anciens ont attribué cet ouvrage à Salomon.*] Saint Cyprien, & saint Ambroise l'ont cité sous son nom. Saint Hilaire est témoin, que de son tems quelques uns le lui attribuoient. Cette opinion est insoûtenable, non seulement, parce qu'on sçait celui, qui en est l'Auteur, mais aussi parce qu'au chap. 47. il est parlé des Prophetes, qui ont vécu depuis Salomon. Eusebe, saint Ierôme, & l'Auteur de l'abregé attribué à saint Athanase, saint Epiphane, saint Chrysostome, saint Augustin, Cesaire d'Arles, & plusieurs autres ont reconnu son veritable Auteur, qui est Iesus fils de Sirach. S. Ierôme dit qu'il a vécu sous le grand Prêtre Simon fils du second Onias, & qu'il a écrit aprés la version des Septante, ou au moins qu'il vivoit de leur tems: & il le prouve premierement par la preface de son petit fils, qui dit avoir

ramassé les Livres de son grand Pere du tems de Ptolomée Evergete, qui succeda immediatement à Ptolomée Philadelphe. Secondement, parce qu'il loüe Simon le juste grand Prêtre fils du premier Onias au ch. 50. & ensuite le Traducteur loüe Jesus fils de Sirach, comme aïant vêcu du tems de ce grand Prêtre. Troisiémement, parce qu'au c. 2. il semble parler de la persecution, que les Juifs souffrirent sous Ptolomée fils de Lagus, & dans les premieres années de Ptolomée Philadelphe. Monsieur Huet croit, que Joseph fils de Sirach est le même, avec un Juif nommé Ben-Sira, qui a écrit des Proverbes en Hebreu, mais son opinion ne me paroît pas fort bien prouvée.

h h *Fils d'un Amos, qu'il ne faut pas confondre avec le Prophete, qui porte ce nom.*] Le nom du Prophete, est Amos, & celui du Pere d'Isaïe, est Amots: le premier, étoit Berger, le second de la race royale, le premier vivoit du tems d'Osias Roi de Juda, le dernier est plus ancien. S. Jerôme *in cap. 1. Isayæ.* Saint Augustin au liv. 18. de la Cité de Dieu ch. 27. Saint Cyrille dans la Preface sur Amos, & d'autres ont distingué ces deux Amos. Saint Clement d'Alexandrie au livre premier des Stromates, l'Auteur de la vie, & de la mort des Prophetes attribué à saint Epiphane, & les Rabbins les ont confondus. Saint Jerôme dit, que le pere d'Isaïe étoit beaupere de Manassez.

i i *Par le commandement duquel on dit qu'il fut tué cruellement, & sçié en deux avec une sçie de bois.*] C'est une tradition commune des Hebreux confirmée par les témoignages de Tertullien, de saint Jerôme, de saint Basile, *&c.*

l l *Les conjectures, qu'ils appartent pour le prouver, sont tres-frivoles.*] Ils disent que la Prophetie d'Isaïe ne commence qu'au chapitre 6. où aprés qu'il a dit qu'il s'est tû, il dit *J'ay entendu la voix du Seigneur, qui m'a dit, qui envoirai je?* Secondement, ce qui est dit, disent-ils, encore au premier chapitre de la desolation de la Judée ne convient point au regne d'Osias, ce n'est donc pas le commencement de sa prophetie. Troisiémement, l'on ne trouve point, disent-ils, dans ce Livre la vie, & les actions d'Osias qui avoient été écrites par Isaïe, comme il est dit dans les Paralipomenes. Quatriémement, Isaïe avoit aussi prophetisé sous Manassez, il n'y a rien dans la prophetie, que nous avons sous son nom, qui concerne le regne de ce Roi. Cinquiémement, l'ordre des choses est souvent renversé, aussi bien dans Isaïe, que dans les autres Prophetes. *Réponse.* A la premiere objection on répond, que le Prophete ne dit point, qu'il n'avoit encore rien écrit, mais seulement qu'il avoit été long-tems sans écrire, & que Dieu lui avoit commandé de parler. On croit qu'il a écrit cela la derniere année d'Osias. A la 2. Objection, on dit qu'il a pû predire la desolation future en un tems, où elle n'étoit pas encore arrivée. Il est aisé de répondre à la troisiéme, que le livre des actions d'Osias, dont il est fait mention dans les Paralipomenes, étoit different de celui de sa prophetie. De même pour répondre à la quatriéme, il suffit de remarquer, qu'il n'est point dit nulle part, qu'Isaïe eût écrit les choses, qu'il avoit prophetisées sous Manassez. Enfin à la cinquiéme, l'on dit qu'il ne faut pas demander aux Prophetes un stile suivi, & Historique. Au contraire les Propheties sont ordinairement écrites sans suite, & sans ordre. Il y avoit autrefois une autre prophetie de Jeremie, dont parle Origenes, où l'on trouvoit ces paroles *Appenderunt mercedem meam, &c.* Les Nazaréens s'en servoient, témoin saint Jerôme, *in cap. Matth. 27.*

l l *On ne sçait point certainement en quel tems.*] Quelques-uns croient que Baruch n'alla à Babylone, qu'aprés la mort de son Maître Jeremie, auquel il étoit trop attaché, pour le quitter, & confirment cette opinion, parce qu'au verset 1. il est parlé de l'incendie de Jerusalem. Les autres disent qu'il a écrit son Livre, avant la ruine de Jerusalem, parce qu'il y est parlé des sacrifices, & des vases sacrez. C'est ce qui leur fait croire, qu'il étoit de la députation qui se fit la quatriéme année de Sedecias, dont Saraias frere de Baruch étoit le Chef. Ils disent donc, qu'aïant porté le Livre d'Isaïe, il fit l'année suivante sa prophetie, pour consoler les Captifs, & que l'année cinquiéme aprés la prise de Jerusalem, dont il est parlé au vers. 2. doit être contée depuis la Captivité de Jechonias.

m m *Ce qui semble se pouvoir confirmer par un passage de son Livre.*] Au chap. 1. v. 3. *& ait Rex Asphenes præposito Eunuchorum, fuerunt ergo inter eos Daniel &c.* Origenes, & saint Jerôme sont de cét avis, l'Auteur de la vie des Prophetes, & de leur mort attribué à saint Epiphane, & le faux Dorothée sont d'un avis contraire.

n n *L'on a fort douté de la verité, & de l'antiquité des deux derniers chapitres, qui contiennent l'Histoire de Susanne, & de Bel.*] Africanus, Eusebe, Apollinaire ont rejetté ces narrations, comme étant fabuleuses, & ils ont soûtenu, qu'elles n'étoient point de Daniel, mais qu'elles faisoient partie de la Prophetie d'Habacuc. Saint Jerôme semble être de cét avis dans sa Preface sur Daniel. Origenes a défendu la verité de cette Histoire, sans pourtant assurer, qu'elle fut Canonique. L'Auteur du livre des choses merveilleuses de l'Ecriture attribué à saint Augustin tom. 3. liv. 2. chap. 32. ne parle point de l'Histoire de Susanne, & rejette l'histoire de Bel. Theodoret expliquant Daniel ne dit pas un mot de ces histoires. Nicephore met l'histoire de Susanne entre les Livres apocryphes. L'action de Susanne est rapportée, & loüée par saint Clement au livre 4. des Stromates, par Tertullien au livre de la Couronne ch. 4. par S. Cyprien Ep. 4. par saint Augustin au Sermon 118. & en plusieurs autres endroits, par saint Basile liv. 3. du Saint Esprit. ch. 7. par saint Ambroise au Livre 2. du Saint Esprit, par saint Chrysostome dans une Homelie qui est au Tome 5. par saint Gregoire de Nazianze dans l'Oraison 29. par Avitus dans l'Epître à sa sœur, par saint Fulgence dans ses réponses à Ferrand, par Bede. L'Auteur de l'abregé attribué à S. Athanase, & Ruffin semblent les reconnoitre pour un livre Canonique aussi-bien que saint Ambroise, & Sulpice Severe. Voici les objections qu'ont fait contre cette Histoire. Premie-

mierement on dit, que l'Histoire de Susanne ne peut être arrivée dans la jeunesse de Daniel, comme il est dit dans cette narration. Car au chap. 13. vers. 65, il est remarqué, qu'Astiages mourut, & que Cyrus regna en sa place. L'histoire de Susanne est rapportée ensuite, & par consequent doit être arrivée depuis. Or en ce tems Daniel étoit fort âgé. *Réponse.* Cette Histoire est arrivée long-tems auparavant, & elle est mise en cét endroit hors de sa place. Car dans les anciennes versions elle est à la tête du Livre de Daniel, & elle n'a eté mise à la fin dans les éditions vulgaires, que parce qu'elle ne se trouve point dans l'exemplaire Hebreu. C'est pourquoi ces paroles du 13. chap. vers. 65. *le Roi Astiages mourut*, ne concernent point l'histoire de Susanne, mais l'histoire de Bel, qui suit immediatement, & qui même dans l'edition de Sixte V. se trouve jointe à ces paroles.

Africanus objecte, qu'il n'est pas à croire, que Joachim pere de Susanne fut si riche, ni si puissant dans la Captivité, qu'il est dit en ce Livre, ni que des captifs eussent l'autorité de condamner les coupables, comme il est dit en ce Livre. Origenes répond, que les Juifs transferez en Babylone n'avoient point été dépoüillez, qu'il y en avoit de riches, & de puissans; & qu'il y a apparence, qu'on leur laissa le pouvoir de juger, & de condamner suivant la Loi leurs coupables, ainsi que les Romains leur ont laissé la même autorité, depuis qu'ils les eurent subjuguez. En second lieu, Africanus objecte une allusion qui est dans cette histoire, où on fait dire par Daniel aux vieillards des termes, qui ont allusion aux noms Grecs des arbres, sous lesquels ils avoient trouvé Susanne en peché. Car le premier aiant dit, que c'étoit sous un Lentisque, en Grec σχίνῳ. Il lui répond, que l'Ange le fendra en deux, parce que le mot σχίζειν en Grec signifie fendre, & l'autre aiant répondu, que c'étoit sous un Tilleul πρίνῳ, il se sert du terme de πρίζειν, ces allusions font voir, que c'est un Grec, qui a écrit ces choses, dit Africanus. Origenes répond, que Daniel ne s'étoit pas servi de ces termes, ni des noms de ces arbres, mais de quelque autre nom Hebreu, ou Chaldaïque, auquel répondoit le verbe, qui signifie fendre, & que l'interprête Grec avoit rendu le sens en cherchant des noms d'arbres, qui fissent allusion aux verbes Grecs, qui signifient fendre, comme dans la Genese, où il est dit dans l'Hebreu, que la femme est appellée *issa* feminin du mot Hebreu *Ise*, qui signifie l'homme, l'interprete Latin a rendu *hæc vocabitur virago*, & en Grec Symmachus a traduit ἀνδρὶς, ce qui est mieux que γυνὴ dont les Septante se sont servis.

On dit contre l'histoire de Bel, que le titre ancien des Septante attribuoit l'histoire de Bel à Habacuc, & que le Daniel, dont il est parlé dans cette histoire, étoit Prêtre. C'est donc un autre Daniel, à qui cela est arrivé. *Réponse.* Saint Jerôme remarque, que l'interprete Grec de Daniel, dont la version est sous le nom des Septante, s'est donné beaucoup de liberté. On dit secondement qu'Habacuc, qui vivoit du tems de Manassez, étoit mort en ce tems. On répond, qu'il faut distinguer deux Habacuc, l'un qui étoit Prophete, qui vivoit du tems de Manassez, & celui dont il est parlé en cet endroit de Daniel, ce dernier est de la Tribu de Levi, le premier est de celle de Simeon. On dit enfin qu'au chap. 5. il est dit que Daniel fut six jours dans la fosse aux Lions, & qu'au chap. 6. vers. 22. on dit qu'il n'y a été qu'une nuit. On répond, qu'il y a été jetté deux fois, sous Darius à cause qu'il avoit prié son Dieu contre le precepte du Roi, & sous Cyrus, à cause du Dragon. La Prophetie de Daniel est loüée par Ezechiel chapitre 14. vers. 14. au premier de Maccabées chap. 2. v. 59. & 60. Matth. 24. vers. 15.

oo *Osée fils de Béeri est le premier.*] On croit qu'il est le plus ancien, non seulement des douze petits, mais aussi de tous les Prophetes. Le faux Epiphane & le faux Dorothée rapportent, qu'il étoit de la Tribu d'Issachar, & de la ville Belenor, mais ces deux Auteurs sont tres-peu croiables.

pp *Le Prophete Joël suit Osée.*] C'est le rang qu'il tient dans le texte Hebreu, les Grecs mettent entre eux Amos, & Michée.

qq *Il n'est pas certain en quel tems Joël a prophetisé.*] Monsieur Huet pretend qu'il a prophetisé aprés la Captivité des dix Tribus, à cause de ce qui est dit au chapitre 3. vers. 3. qu'ils *ont dispersé le peuple d'Israël parmi les Nations*, mais il a pû parler d'une chose future, comme déja faite, il dit encore, qu'il n'est point parlé dans tout ce Prophete du Royaume d'Israël, mais cela n'est pas certain. Ceux qui disent qu'il a prophetisé avant Amos, se fondent sur ce qu'il prédit vers la fin du premier chapitre une famine, dont Amos parle comme d'une chose arrivée au chapitre quatriéme de sa Prophetie; mais Monsieur Huet prétend, que ces deux famines sont differentes, que celle dont il est parlé dans Amos, arriva naturellement, & que celle, que prédit Joël devoit arriver par les incursions des ennemis.

rr *Le tems d'Abdias est incertain, &c.*] Il n'est pas probable, que ce Prophete soit celui, dont il est parlé dans le livre des Rois, car celui-là est appellé seulement *craignant Dieu*. Il est plus probable, qu'il a vécu du tems d'Achaz, quand les Iduméens joints aux Israëlites faisoient la guerre à la Tribu de Juda, parce qu'il parle continuellement contre les Iduméens.

ss *Jonas fils du Prophete Amathi.*] Les Hebreux disent, qu'il étoit fils de la veuve de Sarepta, mais c'est une imagination sans fondement.

tt *C'est le fils d'Histape.*] C'est l'opinion de Joseph, de saint Clement d'Alexandrie, de saint Jerôme, & de Theodoret. Scaliger s'est imaginé, que c'étoit Darius Nothus, à cause qu'il y est parlé d'Assuerus, & d'Artaxerces ses predecesseurs, qu'il croit être Xerces, & Longimanus, mais il est aisé de lui répondre, que ces noms sont donnez dans l'Ecriture à tous les Rois de Perse, & qu'ainsi l'on peut entendre Cyrus, & Cambise predecesseurs de Darius fils d'Histape, ou Cambise, & Smerdis, ou même Cambise tout seul, à qui l'Ecriture donne deux noms. L'autre argument de Scaliger est plus fort, il dit que Zacharie, & Aggée ont prophetisé en même tems. Et Zacharie au chapitre premier vers. 12. & au 7. vers. 5. témoigne, que quand il écrivoit, il y avoit

avoit soixante & dix ans que le peuple d'Israël étoit dans l'affliction, & que Dieu étoit en colere contre lui. Or l'année deuxiéme de Darius fils d'Histape n'est point la 70. de la Captivité. On répond, que le Prophete Zacharie ne dit point qu'il y eût 70. ans que le peuple d'Israël étoit en Captivité, ni qu'il y fût encore, mais qu'il dit seulement en general, qu'il avoit été dans l'affliction, & que Dieu avoit exercé sa colere contre lui pendant soixante & dix ans. Ce qui se doit entendre des 70. ans de la Captivité, quoi qu'elle fût passée. L'Hebreu, & le Grec de ce passage ne designent pas plus le present, que le passé. Un argument tres-fort pour prouver, qu'Aggée a écrit du tems de Darius fils d'Histape, c'est qu'en parlant du second Temple au chap. 4. vers. 4. il dit, qu'il y avoit des personnes, qui avoient vû le premier Temple. *Quis in vobis est derelictus, qui vidit domum istam in gloriâ suâ primâ?* Or s'il eût écrit sous Darius Nothus, il faudroit que ces personnes eussent eu 176. ans ou environ, il s'ensuivroit, qu'Esdras auroit eû cent ans, Zorobabel, & Josué 140. ans, car il y a cela depuis la premiere année de Cyrus jusqu'au tems de Darius Nothus.

u u *Petit fils d'Addo.*] Il est appellé dans Esdras fils d'Addo dans les 70. & dans la version de saint Jerôme, fils de Barachias fils d'Addo. Saint Jerôme croit qu'il étoit fils naturel de Barachias, & fils d'Addo par imitation, d'autres disent, qu'il étoit fils du dernier suivant la Loi, mais il est plus probable, qu'il étoit son petit fils, comme il est marqué dans nôtre Vulgate. Saint Jerôme se trompe, en confondant cét Addo avec celui, qui fut envoié en Jerusalem du tems de Jeroboam, y ayant 240. ans depuis Jeroboam jusques à Darius, tems qui ne se peut trouver entre le grand pere, & le petit fils.

xx *Il est different de Zacharie, dont parle Isaïe, &c.*] La Chronologie fait voir, que ce n'est point le Prophete, non plus que celui, dont il est parlé dans les Paralipomenes, qui mourut du tems de Joas. Le premier étoit fils de Barachie: le second de Joiada. Ce qui fait de la difficulté, c'est que JESUS-CHRIST dit en saint Matthieu chap. 25. que Zacharie fils de Barachie a été tué entre le Temple, & l'Autel, ce qui revient à ce qui est rapporté dans les Paralipomenes de Zacharie fils de Joiada, c'est pourquoi saint Jerôme a crû, que c'est de lui que J. C. parle, & qu'on doit lire, comme dans l'Evangile de Nazaréens, fils de Joiada, & non pas de Barachie. Origenes au contraire, & plusieurs autres l'entendent du Prophete, qu'ils disent avoir été tué de la même maniere, & ils ont pour eux le texte de l'Evangile, outre que J. C. parle d'un Prophete, ce qui ne peut s'entendre du fils de Joiada.

y y *Malachie dont le nom Hebreu signifie mon Ange.*] C'est ce qui a fait croire à Origenes, & à Tertullien, que c'étoit un Ange incarné. Il est appellé Ange par la plûpart des Peres, & dans la version des Septante, mais il étoit Ange d'office, & non pas de nature, comme il appelle lui-même les Prêtres des Anges. Quelques uns, comme Jonathan, Paraphraste Chaldaïque, saint Jerôme, & quelques Juifs ont crû, que c'étoit un nom appellatif, qu'Esdras avoit pris, & qu'il étoit Auteur de ce Livre, mais cette opinion n'est établie, que sur des conjectures peu solides, & Esdras n'est point appellé Prophete dans l'Ecriture. Saint Jerôme prouve son sentiment. Premierement, parce que le tems de Malachie, & d'Esdras est le même. Secondement, parce que ce qui est dans Malachie, est pareil à ce qui est dans Esdras, & enfin parce qu'au chap. 2. vers. 7. il semble designer Esdras par ces mots: *Verba Sacerdotis custodiunt scientiam, &c.* Mais ces conjectures sont legeres. La premiere prouve seulement, qu'Esdras, & Malachie ont vêcu de même tems, & non pas, qu'ils soient le même. La seconde n'est pas vraie, & quand elle le seroit, elle ne prouveroit rien. Les paroles rapportées dans la troisiéme s'entendent de Levi, & de tous les Prêtres de la Loi. Il ajoûte, que dans l'Ecclesiastique chap. 49. où il est fait mention de tous les Prophetes, on ne nomme point Malachie. On répond, qu'il ne faut pas s'étonner, qu'il n'y soit point nommé puisqu'il n'y est point fait non plus mention de Daniel, & de plusieurs autres.

zz *La difference de stile, de la Chronologie, & de la narration le fait voir.*] Le premier Livre des Maccabées est d'un Hebreu, l'autre d'un Grec, le second commence son Histoire plus haut que le premier, l'un suit l'Ere des Juifs, & l'autre celle d'Alexandrie, qui commence six moix aprés. Quelques-uns attribuent le premier à Ioseph, d'autres à Philon, d'autres à la Synagogue, d'autres aux Maccabées. La Phrase du premier est Hebraïque, & saint Jerôme dit en avoir eû un exemplaire Hebreu. Il étoit intitulé, *Le Sceptre des rebelles contre le Seigneur*, ou plûtôt *le Sceptre du Prince des enfans de Dieu.* Le second est de Iason, comme il est marqué dans la Preface. Monsieur Huet croit que le troisiéme & le quatriéme chapitre, aussi-bien que les deux derniers ne sont point de Iason, parce qu'il est dit dans le chap. 2. vers. 20. qu'il avoit écrit ce qui s'étoit passé sous Antiochus & sous Eupator, mais on peut sous-entendre le reste qui est la fin & le commencement de cette Histoire.

a a a *D'une Sentence de l'Exode.*] Cette sentence est en Hebreu Mi Camocha Be Elim Iehova, *qui est semblable, au Seigneur parmi les Puissances?* en prenant les premieres lettres de chaque mot, on fait Maccabée. D'autres donnent une autre étimologie de ce nom, mais celle-ci est la plus vrai-semblable.

§. II. *Canon*

§. II.

Canon des Livres de l'Ancien Testament. Des Livres douteux, apocryphes, & perdus, qui apartiennent à l'Ancien Testament.

ON appelle les Livres de la Bible Livres Canoniques, parce qu'ils sont dans le Canon, dans le Catalogue des Livres, qu'on considere comme des Livres Sacrez. *a* On leur oppose les Livres, qu'on appelle apocryphes *b*, qui ne sont point reconnus pour des Livres Divins, ou qui sont rejettez, comme des Livres supposez. Le premier Canon, ou Catalogue des Livres Sacrez, & Divins a été fait par les Juifs. Il est certain qu'ils en avoient un, mais il n'est pas si constant, qui l'avoit fait. Quelques-uns en distinguent trois, faits en differens tems par le Sanedrim, ou par la grande Synogogue des Juifs *c*: Mais il est beaucoup plus probable, qu'il n'y a jamais eu qu'un seul Canon *d*, & qu'une seule collection des Livres Sacrez de l'Ancien Testament faite par Esdras, aprés le rétablissement de Jerusalem, laquelle a été depuis approuvée, & reçûë par toute la Nation des Juifs, comme contenant tous les Livres Sacrez. Voici comme en parle Joseph dans son premier livre contre Appion. „ Il ne „ peut rien y avoir de plus certain, *dit-il*, que les „ écrits autorisez parmi nous, parce qu'ils ne „ sçauroient être sujets à aucune contrarieté, à „ cause qu'on n'approuve que les Prophetes, qui „ ont écrit il y a plusieurs siecles, selon la pure vé-„ rité par l'inspiration, & par le mouvement de „ l'Esprit de Dieu. On n'a donc garde de voir „ parmi nous un grand nombre de Livres qui se „ contrarient. Nous n'en avons que 22. qui com-„ prennent tout ce qui s'est passé, qui regarde nô-„ tre Nation, depuis le commencement du mon-„ de jusques à cette heure, & ausquels on est obli-„ gé d'ajoûter foi. Cinq sont de Moïse, qui rap-„ porte tout ce qui est arrivé jusques à sa mort du-„ rant prés de trois mille ans, & la suite des dé-„ cendans d'Adam. Les Prophetes qui ont suc-„ cedé à cét admirable Legislateur, ont écrit en „ treize autres Livres tout ce qui s'est passé de-„ puis sa mort jusques au regne d'Artaxerces fils „ de Xerces Roi des Perses; Et les quatre autres „ Livres contiennent des Hymnes, & des Can-„ tiques faits en la loüange de Dieu, & des Pre-„ ceptes pour le reglement de nos mœurs. On a „ aussi écrit tout ce qui s'est passé depuis Artaxer-„ ces jusqu'à nous : mais à cause qu'il n'y a pas „ eu, comme auparavant, une suite de Prophe-„ tes, on n'y ajoûte pas la même foi, qu'aux „ Livres Sacrez, dont je viens de parler, & pour „ lesquels nous avons un tel respect; que per-„ sonne n'a jamais entrepris d'en ôter, d'y a-„ joûter, ou d'y changer la moindre chose. „ Nous les considerons comme Divins, nous les „ nommons ainsi, nous faisons profession d'ob-„ server inviolablement ce qu'ils nous comman-„ dent, & de mourir avec joie, s'il en est besoin, „ pour les deffendre. Origenes, Saint Jerôme, l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanase, S. Epiphane, & plusieurs Auteurs Chrétiens sont aussi témoins, que les Juifs n'avoient que vingt-deux Livres dans leur Canon des Livres Sacrez. Voici le dénombrement, & la division qu'en fait saint Jerôme, il les distribuë en trois Classes. La premiere comprend les cinq Livres de Moïse, qu'on appelle la Loi. La seconde contient les Livres, qu'il appelle les Livres des Prophetes, qui sont au nombre de neuf: Sçavoir le Livre de Josué; le Livre des Juges, auquel ils joignent, dit S. Jerôme, le Livre de Ruth; le Livre de Samuël, que nous appellons le premier, & le second Livre des Rois; le Livre des Rois, qui contient les deux derniers. Ces Livres sont suivis des trois grands Prophetes, Isaïe, Jeremie, & Ezechiel, qui sont trois Livres differens, & des douze petits Prophetes, qui ne font qu'un seul Livre. La troisiéme Classe comprend les Livres, qu'ils appellent Agiographes, ou Saintes Ecritures, dont le premier est le Livre de Job: le second les Pseaumes de David; les trois suivans les Livres de Salomon, qui sont les Proverbes, l'Ecclesiaste, & le Cantique des Cantiques, le sixiéme Daniel; le septiéme les Paralipomenes; le huitiéme Esdras, qui est divisé en deux Livres parmi les Grecs, & les Latins, & le dernier est le Livre d'Esther. „ Ainsi, dit S. Jerôme, „ tous les livres de l'Ancien Testament parmi „ les Juifs sont au nombre de vingt-deux, dont „ il y en a cinq de Moïse, huit des Prophetes, „ & neuf Agiographes. Quelques-uns en con-„ tent vingt-quatre, en separant Ruth, & les „ Lamentations du Prophete Jeremie, & les „ mettant au nombre des Agiographes. Ce „ Prologue de l'Ecriture, ajoûte-il encore, „ peut servir comme de tête, & de Preface à „ tous les Livres, que nous avons traduits de „ l'Hebreu: Et nous devons sçavoir, que tout „ ce qui n'est point du nombre de ces Livres, est „ apocryphe : d'où il s'ensuit, que la Sagesse, „ qu'on attribuë communément à Salomon,

„ l'Ecclesiastique de Jesus fils de Sirach, Judith,
„ Tobie, & le Pasteur ne sont point du Canon,
„ non plus que les deux livres des Maccabées,
„ dont il y en a un Hebreu, & l'autre écrit en
„ Grec, comme le stile le marque assez. Voilà comme S. Jerôme explique nettement le Canon des Ecritures receuës parmi les Juifs. Il y a pourtant lieu de douter, s'il a été tout à fait exact dans ce Catalogue, parce qu'il ne s'accorde pas en tout avec Joseph. Car quoi qu'ils conviennent dans le nombre des livres, ils sont entierement differens dans la maniere de les distribuer. Joseph, met dans le rang des Prophetes tous les livres Historiques au nombre de treize, ajoûtant aux neuf de S. Jerôme Daniel, les Paralipomenes, Esdras, & le livre de Iob. Et par consequent il ne met dans le dernier rang, que ceux, qui sont purement de Morale, qui sont au nombre de quatre; sçavoir les Pseaumes de David, & les trois livres de Salomon. Mais outre cette difference, il y a encore beaucoup d'apparence, que Joseph n'a point mis le livre d'Esther au nombre des livres Canoniques. Car il suppose, qu'ils ont tous été écrits avant le regne d'Artaxerces, & il a crû que l'Histoire d'Esther n'étoit arrivée, que sous le regne de ce Roi de Perse, comme on peut voir dans ses antiquitez. Il est donc probable, qu'il n'a point mis ce Livre au nombre des livres Canoniques: mais que, pour faire le nombre des treize livres des Prophetes, il a conté le livre de Ruth separément de celui des Rois. C'est en suivant ce Canon, que Meliton, & l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribué à saint Athanase réjettent le livre d'Esther, & separent le livre de Ruth d'avec celui des Rois. Quelques-uns pretendent, qu'il n'a point reconnu le livre de Job, parce qu'il ne rapporte point cette Histoire. Mais il ne faut pas s'étonner, qu'il n'ait point fait mention d'une Histoire, qui ne regardoit point la Nation des Juifs, dont il s'étoit seulement proposé de parler dans ses antiquitez. Quelques-uns se sont encore imaginé, qu'il avoit reconnu le livre de l'Ecclesiastique, comme un livre Canonique, parce qu'il y en a un passage cité dans son second livre contre Appion. Mais il est visible, comme remarque M. Pithou, que cette allegation, qui ne se trouve point dans l'ancienne version de Ruffin, a été ajoûtée au texte de Joseph *e*.

L'antiquité Chrêtienne a suivi le Canon des Iuifs pour les livres de l'Ancien Testament. Il n'y en a point d'autres citez dans le Nouveau Testament *f*, que ceux qui étoient du Canon des Iuifs, & la plûpart de ceux-ci y sont citez plusieurs fois. Les premiers Catalogues des livres Canoniques faits par les Auteurs Ecclesiastiques Grecs, & Latins n'en comprennent point d'autres. Mais il faut avoüer, que ceux, qui ont été dépuis ajoûtez dans le Canon, ont été souvent citez par les anciens, & mêmes quelquefois sous le nom de l'Ecriture.

Le premier Catalogue, que nous aions des livres de l'Ecriture parmi les Chrêtiens, est celui de Meliton Evêque de Sardes, rapporté par Eusebe au livre 4. de son Histoire chap. 26. il est entierement conforme à celui des Iuifs, & ne contient que vingt-deux Livres, au nombre desquels il ne met point Esther, distinguant le livre de Ruth d'avec celui des Iuges. Origenes dans un passage tiré de l'exposition du premier Pseaume, rapporté par Eusebe au livre 6. chapitre 25. conte aussi vingt-deux livres de l'Ancien Testament; mais il met de ce nombre le livre d'Esther, joignant le livre de Ruth avec celui des Iuges. Le Concile de Laodicée, qui est le premier Synode où l'on ait déterminé le nombre des livres Canoniques, Saint Cyrille de Ierusalem dans sa quatriéme Catechese, saint Hilaire dans sa Preface sur les Pseaumes, le dernier Canon attribué faussement aux Apôtres, Amphilochius cité par Balsamon, Anastase Sinaïte, sur l'ouvrage des six jours au livre 7. Saint Iean Damascene au livre 4. de la Foi Orthodoxe, l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, & de la lettre Festale attribuez à saint Athanase, l'Auteur du livre de la Hierarchie attribué à saint Denys, & les Nicephores suivent ce Catalogue de Meliton. Saint Gregoire de Nazianze est de même avis dans le Poëme trente troisiéme, où il distribuë les livres de l'Ecriture en Historiques, Poëtiques, & Prophetiques. Il conte douze livres Historiques; sçavoir les cinq livres de Moïse, Iosué, le livre des Iuges, Ruth, deux livres des Rois, les Paralipomenes, & Esdras. Cinq Poëtiques, qui sont Iob, David, & les trois livres de Salomon; & cinq Prophetiques, sçavoir les quatre grands Prophetes, & les douze petits. Leontius dans son livre des Sectes suit ce Catalogue, & cette distribution, mettant seulement à part le livre des Pseaumes. Saint Epiphane dans l'Heresie huitiéme conte jusqu'à vingt-sept livres Canoniques de l'Ancien Testament: il n'en ajoûte point cependant au Canon d'Origenes: mais il separe le livre de Ruth de celui des Iuges, & il divise en deux le livre des Rois, les Paralipomenes, & le livre d'Esdras. Quelques Latins en content vingt-quatre, soit qu'ils ajoûtent Iudith, & Tobie, comme saint Hilaire le remarque de quelques-uns de son tems, soit qu'ils separent Ruth, & les Lamentations de Ieremie, comme saint Ierôme l'a observé, Victorin sur l'Apocalypse,

lypse, S. Ambroise sur le même livre, Primasius l'auteur du Poëme contre Marcion, Bede, l'auteur des Sermons sur le même livre attribué à saint Augustin, & plusieurs autres, comprennent vingt-quatre Livres de l'ancien Testament, & disent qu'ils sont figurez par les vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypse. Le premier Catalogue des livres de l'Ecriture, où l'on ait ajoûté quelques livres à l'ancien Canon des Hebreux, est celui du Concile de Carthage troisiéme, tenu l'an 397. où l'on trouve au nombre des livres Canoniques le livre de Iudith; celui de Tobie, la Sagesse de Salomon, l'Ecclesiastique, & les deux livres des Maccabées. Il y a à la fin de ce Canon une apostille, qui est fort remarquable, que voici. *Qu'on consulte l'Eglise qui est au de là de la Mer (pour confirmer) ou avant que de confirmer ce Canon.* DE CONFIRMANDO ISTO CANONE ECCLESIA TRANSMARINA CONSULATUR. Ce Catalogue des livres Canoniques est confirmé par l'autorité du Pape Innocent I. dans l'Epître à Exupere, & par celle du Concile Romain tenu sous Gelase l'an 494. *k*, & est suivi dans le Decret d'Eugene aux Armeniens, & par le saint Concile de Trente. Tous ces Catalogues nous font connoître en general, quels sont les Livres, qui ont toûjours passé pour être indubitablement Canoniques, & qui sont ceux dont on a douté dans l'antiquité. Mais il faut encore parler de ceux-ci en particulier, car quoi qu'ils n'aient pas été receus dans les premiers tems par toutes les Eglises, ni mis par tous les Auteurs dans le Canon des Livres de la Bible, ils ont toutefois souvent été citez par les anciens, & quelquefois même comme des Livres de l'Ecriture, & c'est pour cette raison, qu'ils ont été mis depuis dans le Canon avec les premiers.

Le Livre d'Esther étoit selon quelques-uns dans le Canon des Juifs, mais selon d'autres, il n'y étoit point compris. Il est mis dans le Canon, comme nous avons observé, par Origenes, par le Concile de Laodicée, par saint Jerôme, par saint Epiphane, par saint Hilaire, par saint Cyrille, sans parler du Concile de Carthage, & des Papes Innocent, & Gelase. Joseph, Meliton, saint Athanase, & l'Auteur de l'abregé de l'Ecriture, saint Gregoire de Nazianze, Leontius l'Auteur du Livre de la Hierarchie, & les Nicephores le rejettent. L'action d'Esther est loüée par saint Clement Romain dans son Epitre aux Corinthiens, & par Clement Alexandrin dans le troisiéme Livre du Pedagogue, & dans le premier des Stromates. Ce qui fait voir, que ce Livre étoit connu, & estimé par les premiers Chrêtiens. Les six derniers chapitres de ce Livre ne sont point dans l'Hebreu. Origenes croit qu'autrefois ils y avoient été, & qu'ensuite ils ont été perdus. Mais il est visible qu'ils sont tirez de plusieurs endroits, & qu'ils contiennent des pieces recüeillies apparemment par des Juifs Hellenistes. C'est pourquoi Denys le Chartreux, Nicolas de la Lire, Hugues le Cardinal, & aprés eux Sixte de Sienne, & plusieurs autres nouveaux les mettent hors du Canon des Livres Sacrez.

Le Livre de Baruch n'est point nommément dans le Canon des Juifs, mais peut-être étoit-il joint avec Jeremie. Meliton, Origenes, saint Hilaire, saint Gregoire de Nazianze, & saint Epiphane n'en font point mention, le confondant peut-être avec Jeremie, mais saint Jerôme le rejette formellement hors du Canon dans sa Preface sur Jeremie. Au contraire le Concile de Laodicée, saint Cyrille de Jerusalem, saint Athanase dans son Epître Festale, & l'Auteur de l'abregé le joignent à Ieremie avec les Lamentations de ce Prophete. Il est cité sous le nom de Ieremie, comme un Livre de l'Ecriture, par saint Clement d'Alexandrie dans son premier Livre du Pedagogue chap. 2. par saint Cyprien au Livre 4. des témoignages à Quirin, chap. 6. par Eusebe dans ses Livres de la Demonstration, par Saint Basile au quatriéme Livre contre Eunomius, par saint Ambroise au Livre premier de la Penitence, & encore au premier Livre de la Foi orthodoxe au chap. 2. par saint Augustin au Livre dix-huitiéme de la Cité de Dieu, par S. Chrysostome dans l'Homelie de la Trinité, & par plusieurs autres Auteurs Ecclesiastiques plus recens. Il n'est pas necessaire d'avertir, qu'il est receu dans le Concile de Carthage, par le Pape Innocent, dans le Concile de Rome sous Gelase, dans le Decret d'Eugene, & dans le Canon du Concile de Trente.

Le Livre de Tobie est rejetté dans tous les Catalogues anciens des Livres de l'Ecriture mis hors du rang des Livres Canoniques. Origenes dans l'Homelie 27. sur les Nombres dit, qu'il est du nombre des Livres qu'on lit aux Cathecumenes, mais qu'il n'est point Canonique. Saint Jerôme qui le rejette plusieurs fois, comme un Livre apocryphe, qui n'étoit point du Canon des Juifs, & des Chrêtiens, n'a pas laissé de le traduire, d'en parler avantageusement dans sa Preface, & de l'appeller un volume Sacré dans l'Epître cent quarantiéme, Ruffin dans l'exposition du Symbole le rejette formellement comme un Livre apocryphe. Mais outre qu'il est receu dans le Concile de Carthage, & par les Papes Innocent, & Gelase, il semble qu'il étoit du tems de Saint Irenée au nombre des

livres des Prophetes, parce que cet Auteur remarque au Livre premier chapitre trente-quatre, que les Gnostiques, qui distribuoient les Prophetes en plusieurs classes, & les attribuoient à leurs pretenduës divinitez, attribuoient à Eloï les Prophetes Aggée, & Tobie. Ce Livre est cité plusieurs fois par saint Cyprien, qui l'appelle même Ecriture-Sainte dans son Livre des Aumônes, & des bonnes œuvres. Il est encore cité par saint Hilaire sur le Pseaume 129. où il se sert de l'autorité de ce Livre, pour prouver l'intercession des Anges. Ce même Pere faisant le Catalogue des Livres Canoniques remarque, que quelques-uns en content 24. ajoûtant les Livres de Tobie, & de Iudith. Saint Ambroise a expliqué ce Livre entier comme un Livre de l'Ecriture, & l'a cité dans son traité de l'ouvrage des six jours, aussi bien que saint Chrysostome dans sa treiziéme Homelie au peuple d'Antioche, & l'Auteur des Constitutions Apostoliques au Livre huitiéme chapitre quarante-cinquiéme.

Le Livre de Judith est non-seulement rejetté dans tous les Catalogues anciens des Livres Canoniques, mais il n'est pas même cité par les anciens, quoi que saint Clement Romain dans son Epître aux Corinthiens, saint Clement d'Alexandrie dans le quatriéme Livre des Stromates, Tertullien dans le Livre de la Monogamie, & dans le premier Livre contre Marcion loüent l'action heroïque de Judith; ce qui fait voir, qu'ils avoient de l'estime pour ce Livre. Saint Jerôme, aprés l'avoir rejetté plusieurs fois comme un Livre apocryphe, & avoir même remarqué dans sa Preface sur ce Livre, qu'on ne doit point s'en servir, pour prouver des dogmes contestez, ajoûte qu'on lit, que le Concile de Nicée a mis ce Livre au nombre des Saintes Ecritures: *Sed quia hunc librum Synodus Nicæna in numero sanctarum scripturarum legitur computasse.* Il faut croire, que saint Jerôme rapporte ce fait sur la foi d'autrui, n'y aïant point d'apparence, qu'il soit veritable. Car outre qu'on ne trouve rien de semblable dans le Symbole, dans les Canons, & dans les Lettres du Concile de Nicée; & qu'il est tres-pobable, qu'il n'y a point d'autres Actes de ce Concile, est-il croïable, que s'il eût fait un Canon des Livres Sacrez, aucun de ceux, qui y ont assisté, n'en eussent fait mention? Se peut il faire que saint Athanase, saint Epiphane, saint Cyrille, qui ne pouvoient ignorer les décisions du Concile de Nicée, eussent rejetté le Livre de Iudith, comme un Livre apocryphe, s'il eût été mis au rang des Livres Canoniques par l'autorité d'un Concile qu'ils reveroient? Enfin saint Hilaire se fût-il contenté de dire, que quelques-uns ajoûtoient ce Livre au Canon? N'eût-il pas plûtôt assûré hardiment en parlant des Livres Canoniques, que l'Eglise le recevoit? Saint Ierôme lui-même, s'il eût été assûré de ce fait, eut-il rejetté ce Livre tant de fois & n'eût-il pas allegué, ce Catalogue du Concile de Nicée, qui eut été la regle infaillible qu'on auroit dû suivre? Il faut donc dire, que ce Pere a fait cette remarque sur la foi d'autrui. Mais si le Concile de Nicée n'a pas mis le Livre de Iudith au nombre des Livres Canoniques, l'Eglise Latine l'a fait depuis dans le Concile de Carthage, par la bouche d'Innocent I., dans le Concile Romain sous Gelase, & dans le Concile de Trente, qui a suivi le Decret d'Eugene.



Le Livre de la Sagesse, & l'Ecclesiastique *m* sont mis dans les anciens Catalogues au nombre des Livres, qui sont tres-utiles, mais qui ne sont point Canoniques: ces Livres sont toutefois citez par saint Barnabé, par saint Clement Romain, par Tertullien au Livre troisiéme contre Marcion, & dans son Livre des Prescriptions, par saint Clement d'Alexandrie, par saint Cyprien en plusieurs endroits, par Origenes aussi en plusieurs endroits, par saint Hilaire sur le Pseaume 140. & selon quelques-uns par saint Basile, par saint Ambroise, par saint Ierôme, & par saint Augustin. Mais il ne s'ensuit pas, qu'ils les aient tous reconnus comme Canoniques: au contraire Origenes, saint Ierôme, & saint Hilaire les mettent au rang des apocryphes, & saint Basile dit nettement dans la Preface de son Commentaire sur les Proverbes, qu'il n'y a que trois Livres de Salomon, & il marque assez en d'autres endroits, qu'il n'a point reconnu les Livres de la Sagesse, & de l'Ecclesiastique pour des Livres Canoniques. Philastre, & Ruffin les rejettent, aussi bien que cét Hilaire qui a écrit une Lettre à S. Augustin. Theodoret est de même avis dans sa Preface sur les Cantiques. On ne peut pas dire tout à fait la même chose de S. Cyprien, de S. Ambroise, & de saint Augustin, qui semblent les avoir reconnus pour Canoniques, comme il a été determiné dans le Concile de Carthage, par Innocent I. dans le Concile Romain sous Gelase, par le Decret d'Eugene, & dans le Concile de Trente.

Enfin les deux Livres des Maccabées sont mis hors du Canon des Livres de l'Ecriture dans les Catalogues de Meliton, d'Origenes, du Concile de Laodicée, de saint Cyrille, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Ierôme, & dans les autres que nous avons rapportez. Dans la Chronique d'Eusebe ils sont opposez aux Livres Cano-

Canoniques, où il eſt écrit, *Ce que nous avons rapporté juſqu'ici des Annales des Hebreux eſt tiré de l'Ecriture Sainte, ce qui ſuit eſt pris des Livres des Maccabées, de Ioſeph, & d'Africanus.* Tertullien rapporte dans ſon Livre contre les Juifs l'Hiſtoire des Maccabées, mais il ne cite point les Livres des Maccabées, comme des Livres de l'Ecriture. Saint Cyprien les cite tres-ſouvent ſous ce nom. Saint Ambroiſe, & S. Chryſoſtome les citent auſſi. Saint Jerôme même, qui les rejette en pluſieurs endroits, les cite auſſi quelquefois comme des Livres de l'Ecriture. Saint Auguſtin les allegue dans ſon Livre du ſoin, qu'on doit avoir des Morts, pour prouver, qu'on peut offrir le Sacrifice pour les Morts. Et il aſſure dans le Livre dix-huitiéme de la Cité de Dieu, que quoi que ces Livres ne ſoient point receus comme Canoniques par les Juifs, ils ſont toutefois reconnus pour tels par l'Egliſe. Mais au Livre premier contre Gaudence parlant de l'action de Razias, qui ſe fit mourir, voici ce qu'il dit des Livres des Maccabées, *les Iuifs ne reçoivent point les Livres des Maccabées, comme ils font la Loi, les Prophetes, & les Pſeaumes: mais l'Egliſe les reçoit, & ils ne ſont pas inutiles, pourvû qu'on les liſe, & qu'on les entende avec quelque ſorte de temperament, ils ſont même eſtimables, particulierement à cauſe de l'Hiſtoire des ſept Maccabées.* Dans le dernier Canon attribué aux Apôtres, on met au nombre des Livres Canoniques trois Livres des Maccabées, mais il y a quelque apparence, que cét endroit eſt ajoûté, parce qu'ils ne ſont point reconnus pour Canoniques par les Nicephores, par ſaint Jean Damaſcene, & par pluſieurs autres, qui reconnoiſſoient l'autorité des Canons Apoſtoliques. Ils ſont receus dans le Concile troiſiéme de Carthage, & par Innocent I. Il n'y en a qu'un d'approuvé dans le Concile Romain ſous Gelaſe. Il eſt étonnant qu'aprés ces autoritez ſaint Gregoire le Grand en parle en ces termes au Livre dix-neuviéme de ſes Morales. *Nous ne faiſons rien de deraiſonnable*, dit-il, *en produiſant des témoignages tirez des Livres, qui ne ſont point Canoniques, puiſqu'ils ont eſté publiez pour l'édification de l'Egliſe.* On doit faire la même reflexion ſur tous les autres Auteurs Eccleſiaſtiques Grecs, & Latins, que nous avons rapportez, qui depuis les déciſions des Conciles de Carthage, & de Rome, & la declaration d'Innocent I. n'ont conté que vingt-deux, ou vingt-quatre Livres Canoniques de l'Ancien Teſtament. Ce qui fait voir, que ces definitions n'ont pas été ſuivies de tous les Auteurs, & par toutes les Egliſes, juſqu'à ce que cela ait été entierement déterminé par la definition du Concile de Trente.

Je ne parle point des Hiſtoires de Suſanne, & de Bel, qui ſont dans Daniel, que pluſieurs anciens ont rejettées comme fauſſes, ou comme apocryphes, parce que j'en ay traité amplement cy-deſſus.

Outre ces Livres, qui ont été enfin receus dans le Canon des Livres de l'Ancien Teſtament, il y en a encore quelques autres, ou qui n'ont point été mis dans le Canon des Juifs, quoi que plus anciens, ou qui aiant été compoſez depuis, ont été eſtimez, & citez par quelques Auteurs Chrêtiens, mais n'ont jamais eu place dans le Canon, ou qui enfin ont été ſuppoſez par des Heretiques, & qui par conſequent ont toûjours été rejettez.

Premierement, il y a pluſieurs Livres citez dans l'Ancien Teſtament, qui ſont entierement perdus depuis long-tems, & qui n'ont point été mis dans le Canon des Hebreux. Le premier de ces Livres, à ce qu'on prétend communément, eſt le Livre des guerres du Seigneur, qui eſt cité dans le chap. 21. du Livre des Nombres verſ. 24. Mais il ne'ſt pas conſtant, comme nous avons remarqué ailleurs, qu'il ſoit parlé en cét endroit d'un Livre. Il faut dire la même choſe du Livre de l'Alliance, dont on pretend, qu'il eſt fait mention dans l'Exode au chap. 24. qui n'eſt autre choſe, que les Loix que Moïſe avoit receuës de Dieu rapportées dans ce Livre. Il n'eſt pas non plus certain, comme nous avons encore remarqué, que le Livre des Juſtes cité dans Joſué au chap. 10. verſ. 13. & dans le premier Livre des Rois au chap. 2. verſ. 18: il n'eſt pas, dis-je, certain, que ce fût un Livre d'Hiſtoire, quoi qu'il y en ait quelque apparence. Mais l'on ne peut preſque point douter, que les Livres de Nathan, de Gad, de Semeias, d'Addo, d'Ahias, & de Jehu citez dans les Livres des Paralipomenes en pluſieurs endroits ne fuſſent des Memoires compoſez apparemment par ces Prophetes. On doit dire la même choſe du Livre des paroles, & des actions des Rois d'Iſraël cité tres-ſouvent dans les Rois, qui eſt different des Paralipomenes, comme nous avons remarqué. Il faut ajoûter à ceux-ci un Livre de Samuël cité au Livre premier des Paralipomenes chapitre dernier. Les diſcours d'Oſaï dont il eſt parlé au Livre 2. des Paralipomenes chap. 33. verſ. 29. Les diſcours d'Oſias écrits par Iſaïe, dont il eſt fait mention dans le ſecond des Paralipomenes au chap. 26. verſ. 22. Trois mille Paraboles que Salomon avoit écrites, comme il eſt dit au troiſiéme des Rois chap. 4. verſ. 32. Cinq mille, ou plûtôt mille & cinq Cantiques, & pluſieurs volumes ſur les Plantes, & ſur les Animaux compoſez auſſi par Salomon, dont il eſt par-

lé au même endroit. Les descriptions de Ieremie, dont il est parlé au second Livre des Maccabées chap. 2. vers. 1. La Prophetie de Ionas qui est perduë. Les memoires de Iean Hircan, & les Livres de Iason, dont il est fait mention dans le second Livre des Maccabées.

On demande si ces Livres citez dans l'Ancien Testament étoient Canoniques. Cette question me semble assez inutile, puisqu'il ne nous en reste plus rien à present. Il est certain, qu'ils ne sont point Canoniques au sens que nous avons expliqué, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais été dans le Canon des Iuifs, ni dans ceux des Chrestiens: Personne ne sçait s'ils eussent dû y être mis s'ils fussent restez. Comme l'on ne sçait point non plus s'ils étoient écrits par l'inspiration de Dieu, ou s'ils étoient des ouvrages des hommes. Ce dernier est toutefois bien plus vrai-semblable. Premierement, parce que la plûpart aiant été composez avant Esdras, il les eût mis dans le Canon des Iuifs s'il les eût considerez comme des Livres divins. Secondement, parce qu'autrement il faudroit dire, que l'Eglise seroit privée d'une grande partie des Livres divins. Troisiémement, parce que les Apôtres n'ont cité que ceux que nous avons, comme des Livres de l'Ecriture. Quatriémement, parce que les Peres conviennent, que ces Livres étoient apocryphes, & mettent même en ce rang le Livre d'Enoch cité par l'Apôtre saint Iude. C'est le sentiment d'Origenes, de S. Ierôme, de S. Augustin, & de tous les Peres, à l'exception de Tertullien. Car quoy que Theodoret & quelques autres Peres Grecs donnent la qualité de Prophetes, aux Auteurs des écrits cités dans les Livres de l'ancien Testament, il ne s'ensuit pas néanmoins qu'ils eussent composé ces anciens memoires par l'inspiration de Dieu. Il n'est pas necessaire que tous les écrits & les discours d'un Prophete soient inspirez du Ciel. C'est pourquoy S. Augustin remarque tres-judicieusement dans le chap. 38. du 28. Livre de la Cité de Dieu, que quoique ces Livres cités dans l'Ecriture sainte aient été écrits par des Prophetes que le S. Esprit inspiroit, il n'est pas neanmoins necessaire de dire qu'ils soient divinement inspirez. Car, dit-il, ces Prophetes pouvoient écrire tantôt comme des hommes particuliers avec une fidelité historique, & tantôt comme des Prophetes qui suivoient l'inspiration du Ciel. *Alia sicut homines historicâ diligentiâ, alia sicut Prophetas inspiratione divina scribere potuisse.*

Venons maintenant aux Livres, qui sont hors du Canon de l'Ancien Testament, que nous avons encore presentement. En voici le Catalogue. L'Oraison du Roi Manassés captif en Babylone citée dans le second Livre des Paralipomenes, où il est dit, qu'elle est tirée des discours d'Osaï, ce qui a été traduit en Grec des discours des Voïans, ou des Prophetes. Elle est à la fin des Bibles ordinaires, elle n'est point élevée, mais pleine de tres bons sentimens. Les Peres Latins l'ont souvent citée. On ne l'a ni en Grec, ni en Hebreu, mais seulement en Latin.

Le troisiéme, & le quatriéme Livre d'Esdras sont aussi en Latin dans les Bibles ordinaires, aprés l'Oraison de Manassés. Le troisiéme, dont on a le Grec, est une repetition de ce qui est dans les deux premiers, il est cité par saint Athanase, par saint Augustin, & par Saint Ambroise. Saint Cyprien semble même l'avoir connu. Le quatriéme, qu'on n'a qu'en Latin, est plein de visions & de songes, & de quelques erreurs. Il est d'un autre Auteur, que le troisiéme, car outre la difference de stile, l'un conte dix-neuf generations d'Aaron à lui, & l'autre n'en conte que quinze.

Le troisiéme Livre des Maccabées contient la délivrance miraculeuse des Juifs, que Phiscon avoit fait exposer dans un Amphiteatre d'Alexandrie à la fureur des Elephans. Joseph rapporte cette Histoire dans le second Livre contre Appion. Ce Livre des Maccabées est dans toutes les editions Grecques. Il est mis au nombre des Livres Canoniques dans le dernier Canon attribué aux Apôtres, mais il y a peut-être été ajoûté, il en est fait mention dans la Chronique d'Eusebe, & dans l'Auteur de l'abregé de l'Ecriture attribué à saint Athanase. Cette Histoire, si elle est vraie, s'est passée environ cinquante années avant les Histoires rapportées dans les deux autres Livres. Il doit donc être le premier, & on l'appelle à tort Livre des Maccabées, puisqu'il n'en parle point.

Le quatriéme contenant l'Histoire d'Hircan est rejetté comme apocryphe par l'Auteur de l'abregé de l'Ecriture attribué à saint Athanase. Il n'en est presque point parlé dans les anciens. Il peut avoir été tiré du Livre des actions de Jean Hircan, dont il est parlé à la fin du premier Livre des Maccabées, Sixte de Sienne nous assure, que sa narration est semblable à celle de Ioseph, mais qu'il y a des Idiotismes Hebraïques.

Il y a à la fin de Iob dans l'edition Grecque une Genealogie de Iob, qu'on dit être le cinquiéme depuis Abraham, avec les noms des Rois d'Idumée, & des Roïaumes de ses amis. Cette addition n'est ni dans le Latin, ni dans l'Hebreu. Il y a encore dans le Grec un discours de la femme de Iob, qui n'est point dans l'Hebreu, &

qui

qui eſt rejetté par Africanus, & par ſaint Jerôme. Il y a auſſi à la fin des Pſeaumes dans l'edition Grecque un Pſeaume, qui n'eſt point du nombre des cent cinquante, fait en la perſonne de David encore jeune, aprés qu'il eut combattu contre Goliath. L'Auteur de l'abregé de l'Ecriture attribué à ſaint Athanaſe le cite, & le met même au rang des Canoniques. Enfin, il y a à la fin de la Sageſſe un diſcours de Salomon tiré du huitiéme chapitre du troiſiéme Livre des Rois.

Nous n'avons plus le Livre d'Enoch celebre dans l'antiquité cité par ſaint Irenée, par ſaint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, par Origenes, par Athenagore, par ſaint Jerôme, & par pluſieurs autres Peres; mais nous apprenons par les paſſages, que les Peres en ont citez & par ce qui nous en reſte dans le teſtament des douze Patriarches, & dans la Chronographie de Sincellus, qu'il traittoit des Etoiles, & de leurs vertus, de la décente des Anges en terre, pour avoir commerce avec les filles des hommes, des Geans nez de ce commerce, des choſes qui devoient arriver aux Juifs, du Sauveur, de la ruïne de Jeruſalem, de la diſperſion des Juifs, & du Jugement dernier. Il contenoit quantité de fictions ſur ces ſujets. C'eſt pourquoi tous les Peres, à l'exception de Tertullien, l'ont conſideré comme un Livre apocryphe, qui n'étoit point du Patriarche Enoch. Ce qui fait de la difficulté, c'eſt qu'il ſemble, que ce Livre ſoit cité, comme eſtant d'Enoch par l'Apôtre ſaint Jude dans ſon Epître Canonique au verſ. 14. *C'eſt d'eux*, dit-il, *qu'Enoch, qui a eſté le ſeptiéme depuis Adam, a prophetiſé en ces termes. Voilà le Seigneur qui va venir*, &c. d'où l'on peut conclure, qu'il faut ou rejetter l'Epître de ſaint Jude, ou croire que le Livre d'Enoch étoit veritablement de ce Patriarche. Saint Auguſtin évite cette difficulté, en diſant que le veritable Livre d'Enoch cité par ſaint Jude a été perdu, & que depuis l'on en a ſuppoſé un en ſa place. Mais il n'eſt pas vrai-ſemblable, que le Livre d'Enoch cité par ſaint Jude ſoit different de celui, qui a eſté connu à ſaint Irenée, à ſaint Iuſtin, & aux autres Peres, qui ont vêcu dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. C'eſt pourquoi ſaint Ierôme repond aprés Origenes, que ſaint Iude a pû citer un Livre apocryphe, & que cela ne doit point empêcher, que ſa Lettre ne ſoit Canonique, & qu'il y a même dans d'autres livres du Nouveau Teſtament des paſſages tirez des livres apocryphes, ce qui ne doit point diminuer l'autorité des livres Canoniques, ni en donner aux livres apocryphes. Quelques nouveaux ont prétendu ſe tirer plus facilement de cette difficulté, en ſoûtenant, que ſaint Iude ne parle point d'un livre d'Enoch, mais ſeulement d'une Prophetie de ce Patriarche, qu'il avoit appriſe par tradition, comme ſaint Paul rapporte les noms de Iannes, & Mambres Magiciens de Pharaon ſur la tradition des Iuifs: mais cette opinion, qui eſt contraire à l'aveu de tous les anciens, me ſemble tres-peu probable, & il vaut beaucoup mieux s'en tenir à la ſolution de ſaint Ierôme.

Le livre de l'Aſſomtion de Moïſe, d'où l'on prétend, que Saint Iude a tiré un témoignage de Michel Archange diſputant avec Satan touchant le corps de Moïſe, n'eſt pas ſi celebre dans l'antiquité. Il eſt néanmoins cité, par Origenes dans le troiſiéme livre des principes. S. Clement rapporte dans le troiſiéme livre des Stromates une viſion de Ioſué, & de Caleb tirée de ce livre. Oecumenius dans ſon Commentaire ſur l'Epître de S. Iude rapporte les paroles de l'Ange au Demon, *Dieu te puniſſe Satan*, INCREPET TE DEUS Ô DIABOLE, tirées de ce livre. Saint Ierôme dit qu'il eſt difficile de dire, d'où ſaint Iude a tiré ce paſſage, il remarque, qu'il y a quelque choſe de ſemblable dans la Prophetie de Zacharie au chapitre 3. verſ. 2.

Origenes cite encore un livre intitulé l'Aſſomtion, l'Apocalypſe, ou les ſecrets d'Elie. Sincellus prétend aprés lui, que c'eſt de ce livre apocryphe que ſaint Paul a tiré cette Sentence, qui eſt dans l'Epître aux Corinthiens, *L'œil n'a point vû, l'oreille n'a point oüi, les biens que Dieu a preparez à ceux qui l'aiment*. Et celle-ci de l'Epître aux Galates, *la Circonciſion n'eſt rien*, &c. Il croit encore que cette Sentence de l'Epître aux Epheſiens, *levez-vous, vous qui dormez* eſt tirée d'un livre apocryphe de Ieremie. Mais il ſe peut faire, qu'il ſe rencontre dans deux livres differens des Sentences pareilles, ſans qu'il ſoit neceſſaire, qu'un Auteur les ait priſes de l'autre.

Quelques Iuifs ont ſuppoſé des livres, qu'ils ont attribuez aux Patriarches, comme les livres intitulez les Generations, & la création attribuez à Adam, la revelation du même citée par S. Epiphane. Ils croient encore communément, qu'il avoit fait un livre de la Pierre Philoſophale, & il y avoit un livre de Magie, qu'on attribuoit à Cham, dont parle Caſſien dans la Conference huitiéme chapitre 21. L'Auteur de l'abregé de l'Ecriture, qui eſt ſous le nom de ſaint Athanaſe fait mention d'un livre de l'Aſſomtion d'Abraham. L'Auteur des Homelies ſur S. Luc attribuées à Origenes dans l'Homelie 15. & quelques autres citent un livre des douze Patriarches. Le même dans l'Homelie 35. cite encore un livre

 apo-

apocryphe, où les Anges, & les Demons disputent du salut d'Abraham. L'Auteur de l'abregé sur l'Ecriture attribué à saint Athanase parle de deux livres apocryphes, dont l'un est la Prophetie d'Habacuc, d'où on pretend, qu'est tirée l'Histoire de Bel, qui est dans Daniel, & un livre apocryphe, qui portoit le nom d'Ezechiel. Hermas l'un des plus anciens Auteurs Chrétiens dans le livre du Pasteur au chapitre second cite la Prophetie d'Adad, & de Medad, dont il est parlé au ch. 11. des Nombres. Origenes, & saint Ambroise citent un livre de Iannes, & Mambres Magiciens de Pharaon, qui est rejetté par Gelase comme un livre apocryphe. Il y a un livre du Roi Og, mis au nombre des livres apocryphes par Gelase.

Les Ebionites avoient supposé un Livre intitulé l'Echelle de Iacob, témoin S. Epiphane. Manichée avoit composé la Genealogie des fils, & des filles d'Adam, témoin S. Augustin, & le Pape Gelase. Enfin, il y a eu quantité de Livres semblables dans l'antiquité, faits ou par les Iuifs amateurs de ces sortes de fictions, ou par des Heretiques, qui s'en servoient, pour donner du cours à leurs erreurs, dont il seroit inutile, & ennuieux de faire un Catalogue exact. Mais je ne puis pas me dispenser de parler de deux passages citez dans le Nouveau Testament, comme étant des Prophetes, qui ne s'y trouvent point, & que quelques-uns ont prétendu estre tirez d'autres Livres. Le premier est en saint Matthieu chapitre 2. vers. dernier. *Jesus*, dit-il, *habita en Nazareth, afin que ce qui a esté dit par les Prophetes, il sera appellé Nazaréen, fût accompli.* Ces paroles, il sera appellé Nazaréen, ne se trouvent dans aucun des Prophetes, que nous avons, ce qui a fait conjecturer à saint Chrysostome qu'elles étoient tirées de quelque Prophete, que nous n'avons plus. D'autres prétendent, qu'elles sont prises du chapitre 11. d'Isaïe vers. 1. où il prédit, qu'il y aura une Fleur, qui s'appelle en Hebreu Netker. Monsieur Huet conjecture, que ce passage est tiré du treiziéme chapitre du Livre des Iuges vers. 5. où il est dit, il sera Nazaréen dés son enfance. L'opinion la plus probable est celle de saint Ierôme, qui ne croit point, que saint Matthieu cite aucune Prophete en particulier, mais seulement tous les Prophetes, qui ont prédit que J. C. seroit Saint & consacré à Dieu comme les Nazaréens.

Le second passage est cité dans le même Evangile au chapitre 27. vers. 9. *Alors*, dit-il, *s'accomplit ce qui avoit esté prédit par le Prophete Jeremie qui dit, ils ont pris trente pieces d'argent, qui sont le prix de celui, que les enfans d'Israël ont appretié, & ils les ont données pour acheter le champ d'un Potier, ainsi que Dieu l'a ordonné.* Cette Prophetie ne se trouve point dans Ieremie, mais il y a une pensée semblable dans le Prophete Zacharie au chap. 11. vers. 12. Origenes dans le traité trente-cinquiéme sur saint Matthieu, dit qu'il faut dire, que cela est tiré du Livre apocryphe intitulé les Secrets de Ieremie, ou qu'on doit avoüer, qu'il y a dans l'Evangile le nom d'un Prophete pour celui de l'autre. Quelques autres Auteurs disent, que cette Prophetie a esté effacée dans le Livre de Ieremie. Quelques-uns ont recours à la tradition, qui avoit conservé, à ce qu'ils prétendent, cette Prophetie de Ieremie jusqu'au tems de Saint Matthieu. Il y a apparence, disent quelques autres, que cette Prophetie, estant composée des paroles de Ieremie, & de la pensée de Zacharie, a esté citée sous le nom de Ieremie, comme en un autre endroit une Prophetie de Malachie jointe à une d'Isaïe est attribuée à ce dernier. Mais il est encore plus probable, que saint Matthieu aïant seulement écrit, *comme il est prédit par le Prophete*, sans le nommer, l'on a ajoûté dans le texte de l'Evangile le nom de Ieremie; car cet Evangeliste n'a point coutûme de nommer les prophetes qu'il cite. Cette solution qui est de saint Ierôme, est la plus vrai-semblable.

a *On appelle les livres de la Bible Canoniques*, &c.] Quelques-uns disent, qu'ils sont ainsi appellez, parce qu'ils sont la regle de la Foi; mais l'autre opinion est beaucoup plus probable.

b *Livres qu'on appelle apocryphes.*] On ne sçait pas bien pourquoi on les appelle ainsi. Ce mot est dérivé d'un verbe Grec, qui signifie cacher. Saint Augustin au livre 15. de la Cité de Dieu chap. 23. dit qu'ils sont ainsi appellez, parce que leur origine n'est pas connuë. D'autres comme saint Jerôme, & Gelase croient qu'on leur a donné ce nom, parce qu'ils contiennent les mysteres cachez des Heretiques. Saint Epiphane dit, que ce nom leur a esté donné, parce qu'ils n'étoient point dans l'Arche. L'acception, ou la signification de ce terme est encore douteuse, tantôt on donne ce nom à tous les Livres, qui ne sont point dans le Canon, tantôt aux seuls méchans livres. Quelques Peres distinguent trois sortes de livres, les Canoniques, les douteux, & les supposez. Voiez Origenes sur le chap. 4. de S. Jean. Saint Athanase dans son Epître Festale. Saint Gregoire dans le poëme à Seleucus, Eusebe, & d'autres Peres n'en distinguent que de deux sortes, les Canoniques & les apocryphes: mais ils divisent les apocryphes en deux classes. On les distingue ordinairement en trois classes, les Proto-Canoniques, les Deutero-Canoniques, & les Apocryphes.

c *Quelques-uns distinguent trois Canons faits en differens tems par le Sanedrim, ou la grande Synogogue des Juifs.*] Serrarius en distingue deux: le premier fait par Esdras, & par la Synagogue de son tems: le second, ou quand on envoia les Septante, pour traduire l'Ecriture,

ou quand la queſtion de la reſurrection fut agitée entre les Sadducéens, & les Phariſiens. Genebrard en diſtingue trois: le premier fait par Eſdras, approuvé par la Synagogue: le ſecond fait par une aſſemblée de la grande Synagogue, quand on envoia les Septante, dans lequel il tient, qu'on a ajoûté Tobie, Judith, l'Eccleſiaſtique, la Sageſſe: & le dernier dans le tems de la diſpute contre les Sadducéens, & les Phariſiens, dans lequel il pretend, qu'on a approuvé les livres des Maccabées.

b *Mais il eſt beaucoup plus probable, qu'il n'y a jamais eu qu'un ſeul Canon.*] Il eſt certain qu'Eſdras avoit reveu, & recüeilli les livres Sacrez, & par conſequent il eſt Auteur du Canon parmi les Juifs. Les Juifs, ni les anciens Chreſtiens n'en ont point connu d'autre. Les livres, qu'on pretend avoir eſté inſerez dans les autres Canons, n'ont jamais eſté reconnus par les Juifs. Les deux aſſemblées de la Synagogue, qu'on feint avoir eſté tenuës pour ce ſujet, ſont Chimeriques. Les anciens même ne font point mention de l'approbation de la Synagogue ou du Sanedrim des Juifs, que les nouveaux vantent tant. Quelques-uns diſent, que Nehemias a ajoûté au Canon les deux Livres d'Eſdras, & ils ſe fondent ſur ce qui eſt dit au livre 2. des Maccabées c. 2. verſ. 5. qu'il ramaſſa les livres de David, & des Prophetes, & les livres des Rois, *&c.* mais cela prouve, qu'il fit une Bibliotheque, comme il eſt dit en cet endroit, & non pas un recüeil des livres Sacrez. D'autres diſent, qu'il faut attribuer ce Canon à Judas Maccabée, par ce qu'il eſt dit au livre premier des Maccabées chap. 1. verſ. 9. qu'Antiochus, & ſes Miniſtres brûlerent, & dechirerent les livres de la Loi, & au livre 2. chap. 59. les Juifs de Ieruſalem mandent à ceux d'Egypte, que Iudas Maccabée avoit ramaſſé tout ce qui s'étoit paſſé pendant la guerre. Cela ne prouve point, que le Canon d'Eſdras ait eſté entierement perdu, & que Iudas en ait fait un autre, mais ſeulement qu'il y eût des exemplaires des livres Sacrez brûlez, & déchirez ſous Antiochus, & que Iudas Maccabée avoit fait un recüeil des pieces concernant l'Hiſtoire des guerres, qui n'eſtoit point du Canon des livres des Iuifs. Nôtre opinion ſe prouve invinciblement par l'autorité de Ioſeph, & de ſaint Ierome.

e *Mais il eſt viſible, que cette allegation a eſté ajoûtée au texte veritable de Joſeph.*] Ce paſſage, qu'on pretend eſtre cité par Ioſeph, eſt celui ci du chap. 42. de l'Eccleſiaſtique verſ. 14. *Melior eſt iniquitas viri, quam mulier bene faciens.* Il faut qu'il ait eſté ajoûté, car Ioſeph ſe propoſe en cét endroit de citer des Loix de Moyſe, & ce paſſage ne fait rien à ſon deſſein. Dans l'ancienne verſion de Ruffin, cette citation ne s'y trouve point, ce qui fait voir qu'elle a eſté ajoûtée depuis.

f *Il n'y en a point d'autres citez dans le Nouveau Teſtament, que ceux qui eſtoient du Canon des Juifs.*] Il y en a qui diſent, que le livre de la Sageſſe eſt cité par ſaint Paul Rom. 11. dans ces paroles, *Quis novit ſenſum Domini, aut quis conſiliarius ejus?* qu'ils diſent eſtre les mêmes que celles de la Sageſſe. Chapitre 9. *Quis enim hominum poteſt ſcire conſilium Dei?* Mais le paſſage cité par l'Apôtre eſt mot pour mot dans Iſaïe au chap. 14. verſ. 13. où les termes Grecs ſont les mêmes que dans Saint Paul. Saint Baſile dans le livre du Saint Eſprit chap. 5. Tertullien dans le livre 5. chap. 14. contre Marcion, S. Ambroiſe, ou plûtôt l'Auteur des Commentaires ſur ſaint Paul qui lui ſont fauſſement attribuez, Pierre Lombard, & pluſieurs autres remarquent qu'il eſt tiré d'Iſaïe. On pretend encore, que le paſſage de l'Epître aux Hebreux, où il eſt dit, qu'Henoc a eſté tranſporté, afin de ne point goûter la mort, eſt tiré de ce livre. Mais il eſt dans la Geneſe au chap. 5. verſ. 24. On dit qu'il y a pluſieurs alluſions dans l'Evangile, & dans les Lettres des Apôtres à des endroits des Livres de l'Eccleſiaſtique, de la Sageſſe, de Iudith, & de Tobie. Chacun abonde dans ſon ſens à trouver ces ſortes de reſſemblances, ou d'alluſions, & il n'eſt pas neceſſaire, que deux perſonnes, qui ont la même penſée, l'aient priſe l'un de l'autre. Saint Iuſtin, & les anciens n'accuſent point les Iuifs, de ne pas reconnoiſtre tous les livres de l'Ecriture ſainte pour Canoniques. Theophile dit, que Zacharie eſt le dernier des Prophetes, & finit à Eſdras l'Ecriture Sainte.

g *Une grande partie de ceux-cy y ſont alleguez.*] Voici ceux qui y ſont citez, la Geneſe, l'Exode, le Levitique, les Nombres, le Deuteronome, Ioſué, le ſecond & le troiſiéme livre des Rois, Iob, les Pſeaumes, les Proverbes, Iſaïe, Ieremie, Ezechiel, Daniel, Oſée, Ioël, Amos, Ionas, Michée, Aggée, Habacuc, Nahum, Zacharie, Malachie.

h *Saint Gregoire de Nazianze diſtribuë les livres de l'Ecriture en Hiſtoriques, Poëtiques, & Prophetiques.*] Cette diſtribution me ſemble la plus juſte, & la plus naturelle.

i *Par celle du concile Romain tenu ſous Gelaſe l'an 494.*] Il n'eſt fait mention dans ce Catalogue que d'un livre d'Eſdras, & d'un livre des Maccabées, quoi que le nombre des livres ſoit diſtingué exactement dans tous les autres: par exemple, *Regnorum lib. quatuor... Eſdras liber unus. Maccabæorum liber unus.* Dans quelques Manuſcrits Iob n'y eſt point, & on lit *Maccabæorum libri duo.*

k *Saint Jerôme qui le rejette pluſieurs fois comme un livre apocryphe, & hors du Canon, non ſeulement des Juifs, mais auſſi des Chreſtiens.*] Toutes les fois que Saint Ierôme traite exprés des livres Canoniques dans les Prologues ſur les Rois, ſur les livres de Salomon, ſur Eſdras, & ſur Eſther, dans ſes Epîtres 7. & 103. à Paulin, dans ſon Commentaire ſur Ezechiël au liv. 17. chap. 43. il rejette toûjours les livres, qui ne ſont point dans le Canon des Hebreux, comme apocryphes, & comme devant être conſiderez comme tels. Mais quand il parle ſans faire reflexion, il

il cite souvent ces mêmes livres, comme de l'Ecriture, & attribuë même le livre de la Sagesse à Salomon, quoi qu'il soit certain, qu'il a crû le contraire. Dans ses prefaces sur Judith, & Tobie, comme il vouloit relever ces livres, il en parle avantageusement.

l *Les Livres de la Sagesse, & l'Ecclesiastique.*] Outre plusieurs allusions de l'Ecriture qu'on pourroit alleguer, mais qui ne prouvent point, qu'ils y aient esté citez. Saint Barnabé cite un passage tiré de la Sagesse chap. 2. vers. 12. & un tiré de l'Ecclesiastique chap. 4. vers. 36. Saint Clement Romain dans l'Epître aux Corinthiens en rapporte un tiré de la Sagesse, chap. 11. vers. 22. Tertullien cite la Sagesse, au livre 3. contre Marcion vers la fin, & dans les prescriptions saint Clement d'Alexandrie le cite aussi plusieurs fois. Saint Cyprien cite tres souvent ces deux livres, il les attribuë même à Salomon, Origenes cite la Sagesse sous le nom de l'Ecriture *in Epist. ad Hebr.* contre Celse au liv. 3. & dans l'Homelie 8. sur l'Exode, & l'Ecclesiastique tom. 2. sur S. Matth. traité 24. & Eusebe livre 6. de l'hist. chap. 13. dit que, quoi que saint Clement cite ces livres, ils sont rejettez par la plûpart. Saint Hilaire les cite sur le Pseaume 104. Saint Basile les cite aussi quelquefois, & particulierement au livre 5. contre Eunomius. Saint Jerôme tres-souvent dans le Commentaire sur le Pseaume 73. dans le 16. livre sur Isaïe, au livre 33. sur Ezechiël, dans le livre 2. sur Isaïe. Saint Augustin en plusieurs endroits. Ils sont encore citez par l'Auteur du livre des noms Divins, & de la Hierarchie, dans ce dernier livre chap. 2. dans le premier au chap. 4. dans la Lettre du Concile de Sardique rapportée par Theodoret Hist. livre 2. chap. 8. par Anastase Sinaïte lib. 9. In Exam Orat. 2. *De in circumscripto.*, & quest. 8. & 10. par saint Jean Damascene au liv. 4. de la Foi orthodoxe, chapitre 16. dans l'Oraison troisiéme de la Nativité, & dans le Sermon des Morts. Mais citer un livre, comme remarque Gretser, n'est pas le declarer Canonique. Ces livres sont si rejettez hors du Canon, par ceux mêmes, qui les citent sous le nom de l'Ecriture, & ceux qui les attribuent à Salomon en le citant, le nient formellement en d'autres endroits. Il y en a qui pretendent, que le Livre de l'Ecclesiastique est cité par ceux, qui rapportent cette sentence comme de l'Ecriture, *Ne faites rien sans conseil*, tels que sont saint Basile dans les Regles courtes, Interrogation 104. Eusebe *de Præp. Evang. lib.* 12. Cassien Conference 2. Boniface Epist. 98. le Concile d'Ephese dans l'Epître au Synode de Pamphilie. Mais la même sentence est en substance au chapitre 13. des Proverbes vers. 16. & elle est mot pour mot au chapitre 24. vers. 13. de la version des Septante, d'où ces Peres l'ont prise, aussi-bien qu'Isidore de Damiette, qui s'en sert souvent. Les Proverbes ont été aussi tres-souvent citez par les anciens sous le nom de la Sagesse, par Meliton dans son Catalogue *Proverbia quæ & Sapientia*, car c'est ainsi qu'il faut traduire, & non pas *Proverbia, & Sapientia* par Origenes, Homelie 17. sur la Genese, sur l'Exode, sur les Nombres. Par l'auteur, qui a écrit sous le nom de Denys d'Alexandrie contre Paul de Samosate, par l'auteur des Constitutions, plusieurs fois par saint Basile Const. Monast. chap. 3. & 16. par saint Gregoire de Nazianze Orat. 1. & 26. & par saint Gregoire de Nysse dans le livre de la vie de Moyse, & au livre 7. contre Eunomius par le Concile *in Trullo*, chap. 64. par le second Concile de Nicée Actor. 6. Les Proverbes sont aussi appellez par saint Clement d'Alexandrie Stromat., par Hegesippe, & par les anciens πανάρετος.

m *Saint Basile marque assez, qu'il n'a point reconnu les livres de la Sagesse, & de l'Ecclesiastique pour Cononiques.*] Dans l'Epître 406. à Amphilochius, il dit que Philon parlant de la Manne a dit suivant une tradition des Juifs, qu'elle avoit differents goûts suivant la difference des appetits. Cela est formellement dans la Sagesse. Saint Basile a donc crû, ou qu'elle étoit de Philon, si c'est de ce livre qu'il parle, ou au moins qu'elle n'étoit pas un livre de l'Ecriture, autrement il n'auroit pas appellé un sentiment, qui y est établi nettement au chap. 16. une tradition Iuive. Le même saint Basile au livre 2. contre Eunomius dit qu'il n'y a qu'une seule fois dans l'Ecriture *Dominus creavit me initium viarum suarum, &c.* Socrate dit la même chose au livre 4. chap. 7. S'ils eussent reconnu la Sagesse pour un livre Canonique, ils eussent dû dire, que cette sentence y est deux fois, parce qu'elle est dans la Sagesse & dans les Proverbes.

§. III. *Hi-*



§. III.

Histoire du texte Hebreu, de la version des Septante, & des autres versions Grecques de l'Ancien Testament.

LEs Livres de Moïse, & presques tous les autres Livres de l'Ancien Testament ont esté écrits en Hebreu. *a* Les caracteres anciens, dont Moïse, & les Auteurs, qui ont écrit avant la captivité, se sont servis, sont suivant l'opinion commune, les caracteres, que les Samaritains ont conservez, *b* car aprés la division des dix Tribus sous Roboam fils de Salomon les Israëlites conserverent le Pentateuque de la maniere, qu'ils l'avoient reçû de Moïse, & le donnerent ensuite aux Chutéens, *c* qui vinrent demeurer en leur place à Samarie, d'où ils furent appellez Samaritains. Les Tribus de Juda, & de Benjamin conserverent aussi ces mêmes caracteres jusqu'à la captivité de Babylone. Mais aiant esté transportez en Babylone, ils s'accoûtumerent insensiblement à écrire, & à parler comme les Chaldéens. C'est pourquoi Esdras aiant revû, & recüeilli les Livres de la Bible, *d* se servit des nouvaux caracteres Chaldéens, plus connus aux Juifs, que les anciens, & dont ils se sont presques toûjours servis depuis ce tems. Mais les Juifs ne prirent pas seulement les caracteres des Chaldéens, ils prirent aussi leur langage, qui estoit celui des Syriens ou des Assyriens, qui approchoit assez de l'Hebreu. Il est vrai que d'abord cette Langue n'estoit pas commune à tous les Juifs, *e* qu'ils entendoient tous l'Hebreu, & qu'il y en avoit même, qui le parloient encore: de sorte que la Langue Chaldaïque, & l'Hebraïque estoient toutes deux communes en Judée. Mais peu à peu elles se sont confonduës ensemble, & la Langue vulgaire des Iuifs est devenuë la Langue Siriaque mêlée de termes Hebreux, qu'on a depuis appellée communément Langue Hebraïque. Cependant les Livres Sacrez sont toûjours demeurez écrits en Hebreu, & les Iuifs les lisoient en cette Langue dans leurs Synagogues, mais l'ancienne Langue Hebraïque n'estant plus commune, & commençant à n'estre plus intelligible à tous les Iuifs, ils expliquoient en Langue vulgaire dans leurs Synagogues l'original Hebreu, & c'est peut-estre là l'origine des Paraphrases Chaldaïques, quoi que celles que nous avons semblent être plus nouvelles. *g* Le texte Hebreu est demeuré en cét état sans points jusques vers l'an cinq cens de la naissance de JESUS-CHRIST, que les Iuifs de Tiberiade inventerent les points voielles pour limiter la lecture, & la prononciation de la Langue Hebraïque. *h* Ie ne m'arreste point à prouver toutes ces choses, ni à les expliquer fort au long, parce qu'on les peut voir traitées amplement dans les Auteurs, qui ont fait des ouvrages exprés sur cette matiere. Ie ne parlerai point non plus des versions Orientales de l'Ancien Testament, qui sont toutes nouvelles, & de peu d'autorité. Mais je ne puis pas me dispenser de parler plus au long de la version Grecque de la Bible faite par les Septante, qu'on met ordinairément au nombre des Auteurs Ecclesiastiques.

On est en contestation, sçavoir s'il y a eu une version Grecque des Livres de la Bible plus ancienne que celle des Septante. Saint Clement d'Alexandrie, Eusebe, & les autres anciens qui ont prétendu, que Platon, & les autres Philosophes Païens avoient pris plusieurs choses dans les Livres de la Bible, ont supposé, qu'ils avoient été traduits en Grec, avant que de l'être par les Septante. Ceux qui suivent cette opinion se fondent sur le témoignage d'Aristobule rapporté par Eusebe, qui dit que d'autres avoient expliqué avant les Septante *ce qui concerne les Loix des Iuifs, leur sortie d'Egypte, & ce qui leur étoit arrivé depuis la prise de leur païs*, paroles qui semblent marquer, que le Pentateuque, avoit été traduit avant la version des Septante. Saint Augustin au Livre dixhuitiéme de la Cité de Dieu chap. 11. & aprés lui Baronius nient ce fait, & assurent, que la premiere version de la Bible est celle des Septante. Monsieur Huet tâche d'allier ces sentimens, en disant, qu'il n'y a eu que quelques fragmens des Livres de l'Ancien Testament traduits avant les Septante, & que ceux-ci sont les premiers, qui en aient fait une version entiere. Il appuie son sentiment sur le passage d'Aristobule, qui ne se doit entendre, *dit-il*, que de quelques parties, comme la circonlocution, dont il se sert, le fait voir, aussi-bien que ce qu'il ajoûte, que la Loi a été traduite entierement pour la premiere fois sous Ptolomée Philadelphe. Mais supposé que le livre d'Aristobule soit l'ouvrage d'un Iuif Hellenisté nouveau, comme il est tres-probable, cette opinion devient fort incertai-

 ne,

ne. Venons maintenant à la version des Septante.

Tous les anciens Peres ont crû aprés Joseph, & Philon, que la version de la Bible qui est appellée des Septante, avoit esté faite par soixante & dix, ou soixante douze Juifs envoiez à Ptolomée Philadelphe, qui souhaita d'avoir en Grec les Livres des Juifs, pour les mettre dans une belle Bibliotheque qu'il faisoit dans Alexandrie par les soins de Demetrius Phalereus Athenien. Ceci à passé fort long-tems pour un fait constant; on n'en a douté qu'en nostre siecle, dans lequel il s'est trouvé quelques Critiques, qui ont crû cette Histoire fabuleuse. Voici les conjectures, dont ils se sont servis, pour le prouver.

Ils disent premierement, que cette narration n'est fondée, que sur l'autorité d'Aristée, & d'Aristobule de qui Joseph, & Philon ont tiré ce qu'ils en ont dit, & qu'ainsi ces deux Auteurs estant soppofez, comme la pluspart des critiques en conviennent, il n'y a aucun témoin de la verité de ce fait qui soit digne de foi. Les Peres n'en aiant parlé, que sur le rapport de ces Auteurs. Secondement ces Critiques prétendent, que cette Histoire ne s'accorde en aucune maniere avec la Chronologie de ces tems là. Et voici comme ils le demontrent. Tous les Auteurs, disent-ils, qui en ont parlé supposent, que c'est Demetrius Phalereus, qui avoit esté Prince d'Athenes, qui prit le soin de faire venir des Juifs, pour traduire les Livres de la Bible, & cependant on prétend, que cette version fut faite sous le regne de Ptolomée Philadelphe. Or Demetrius ne peut avoir esté en credit sous Ptolomée Philadelphe, ni avoir esté en vie dans le tems qu'on suppose, que cette version a esté faite. Car il est certain, que Demetrius vint en Egypte sous le regne de Ptolomée fils de Lagus, & qu'aiant conseillé à ce Prince de nommer pour successeurs les enfans, qu'il avoit eûs d'Euridice, il encourut la disgrace de Ptolomée Philadelphe, qui le relegua hors de la Cour, aussi-tôt aprés la mort de son pere, & le fit garder dans une Province, où il mourut peu de tems aprés, comme Hermippus rapporté par Diogenes Laerce en est témoin. Ce qui fait voir : premierement, que Demetrius n'a point eu de credit auprés de Ptolomée Philadelphe, & par consequent qu'il n'a pas été Bibliothecaire, ni chargé de faire venir des Juifs, pour traduire la Bible : secondement que la version des Septante étant faite, comme on doit le supposer, quelques années aprés le commencement du regne de Philadelphe, Demetrius n'a pas pû en avoir le soin, puisqu'il étoit mort auparavant. On répond ordinairement, que Ptolomée Philadelphe a regné quelque tems avec son Pere, comme il est marqué dans la Chronique d'Eusebe, & que c'est en ce tems que Demetrius a pris soin de la Bibliotheque, & qu'il a fait faire la Version de la Bible. On veut même que ce soit à cause de cela, que quelques Auteurs disent, que cela s'est fait du tems de Ptolomée fils de Lagus, & d'autres du tems de Ptolomée Philadelphe : Mais il semble que cette réponse n'ôte pas entierement la difficulté, parce qu'Aristée, & Joseph disent nettement, que cela s'est passé sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & que c'est ce Roi qui a pris soin de faire cette Bibliotheque, sans parler en aucune maniere de son pere. C'est à lui seul à qui Demetrius s'addresse, pour avoir des lettres aux Juifs, c'est lui seul qui leur écrit; enfin tous les Auteurs, qui disent que cela est arrivé sous son Regne, ne parlent point de Lagus, & tous ceux qui disent, que cela est arrivé sous le Regne de Lagus, ne font aucune mention de Philadelphe. Vitruve dans la Preface du livre septiéme dit, que Ptolomée Philadelphe fit une Bibliotheque à l'imitation des Rois de Pergame, & que le Bibliothequaire estoit Aristophane Grammairien d'Athenes, d'où il s'ensuit, que Demetrius n'en a point esté le Bibliothequaire, & qu'elle n'a même esté commencée qu'aprés sa mort : Car le Roi de Pergame, à l'imitation duquel Ptolomée Philadelphe a fait une Bibliotheque, est le Roi Eumenes, qui n'a pû la faire qu'aprés la mort de Demetrius; c'est pourquoi Suidas dit, que la version des Septante n'a esté faite que l'année trente troisiéme du Regne de Philadelphe, & il remarque, que Zenodatus estoit le Bibliothequaire. Ceci fait voir encore un autre contradiction de Chronologie, qui se trouve dans la naration d'Aristée, & de Joseph; car ils disent que les Septante vinrent en Egypte dans le tems que Ptolomée faisoit une feste solemnelle à cause de la bataille navale, qu'il avoit remportée contre Antigonus. Cette bataille doit estre celle dont parle Diodore au livre 20. qui arriva la troisiéme année de l'Olympiade dix-huitiéme. Or en ce tems Demetrius n'estoit pas encore arrivé en Egypte, où il ne vint qu'aprés la mort de Cassandre, qui arriva la deuxiéme année de l'Olympiade 220. selon le témoignage d'Hermippus. Et quand on soûtiendroit, qu'il y seroit venu en ce tems, il est certain qu'Eleazar n'estoit pas encore alors grand Prêtre, puis qu'il n'a commencé à l'estre selon Eusebe, que dans l'Olympiade 123. Enfin l'on remarque une autre faute de Chronologie dans l'Epitre attribuée à Demetrius par Aristée : Car Hecatée Abderite, qui estoit contemporain de Demetrius, y

est

eſt cité comme un homme mort depuis long-tems. Troiſiémement on dit encore contre cette narration, qu'elle eſt manifeſtement pleine de fables, & d'inventions de Juifs Helleniſtes. On ſuppoſe, qu'Eleazar choiſit ſoixante & douze hommes, en prenant ſix de chaque Tribu. Or qui ne ſçait, qu'en ce tems-là il y avoit des Tribus qui ne ſubſiſtoient plus, & qui avoient eſté tranſportées hors de Judée par Salmanaſar aprés la priſe de Samarie. On dira peut-être qu'il étoit reſté parmi les Juifs des perſonnes iſſuës de toutes les Tribus qui s'eſtoient retirez dans la Tribu de Juda; mais comment s'eſt-il pû faire qu'Eleazar en trouvât juſtement ſix de châque Tribu habiles pour faire cette verſion, cela ſent, dit-on, la Fable. „ Il eſt certain, dit encore un nou-
„ veau Critique, que pour peu qu'on faſſe re-
„ flexion ſur l'Hiſtoire d'Ariſtée en la liſant avec
„ application; on ſera convaincu, que quelque
„ Juif Helleniſte a écrit ce livre ſous le nom d'A-
„ riſtée en faveur de ſa nation, les miracles, qui
„ y ſont rapportez, & la maniere même dont
„ tout le livre eſt écrit, repreſentent parfaite-
„ ment l'eſprit des Juifs, leſquels ont toûjours
„ pris plaiſir, & particulierement en ce tems-là,
„ à ſuppoſer des livres, qui ne contenoient
„ preſque que des choſes extraordinaires, il dit,
„ que quelques-uns aïant voulu entreprendre
„ la traduction de ces livres, en ont été dé-
„ tournez par punition de Dieu, que Theo-
„ pompus aïant voulu inſerer dans ſon Hiſtoi-
„ re quelque partie de cette Loi, il en perdit
„ l'eſprit. Que le même Theopompus aïant prié
„ Dieu, pendant quelque relâche que lui don-
„ na ſa maladie, de lui découvrir la cauſe
„ de cét accident, Dieu lui revela en ſon-
„ ge, que cela lui étoit arrivé, pour avoir
„ voulu rendre communes les choſes divines,
„ qui doivent être cachées, & qu'il fut gueri
„ aprés s'être deſiſté de cette entrepriſe. On
„ lit au même endroit, que Theodecte Poëte
„ tragique perdit la veuë, pour avoir eu la te-
„ merité d'inſerer dans une de ſes pieces quel-
„ que choſe de la Bible; Mais qu'aïant depuis
„ reconnu ſa faute, & demandé pardon à Dieu,
„ il recouvra la veuë. Enfin les Auteurs des Livres attribuez à Ariſtée, & à Ariſtobule ne diſent rien que de grand, & d'extraordinaire. Ariſtée par exemple, ne ſe contente pas de dire, que les Septante apporterent un exemplaire de la Loi, mais il ajoûte, qu'ils l'apporterent écrit en caracteres d'or. Il fait preſenter une Requête au Roi par Demetrius, pour avoir les Livres des Juifs. Il décrit la Table, & les autres preſens, que le Roi Ptolomée offrit au Temple de Jeruſalem d'une maniere qui ſent beaucoup la fiction: en un mot, il n'y a preſque pas une ſeule circonſtance de cette narration, qui n'approche beaucoup de la Fable.

Ces raiſons, & quelques autres qu'on pourroit encore apporter, ont fait rejetter à pluſieurs critiques les Livres attribuez à Ariſtée, & à Ariſtobule, & il y en a même, qui paſſant plus avant, ont douté, s'il y avoit jamais eu une verſion compoſée par 70. Juifs envoiez à Ptolomée Philadelphe. Pour moi, quoi que je ſois perſuadé, que les Livres d'Ariſtée, & d'Ariſtobule ſont ſuppoſez, je ne croi pas toutefois, qu'on puiſſe nier abſolument, qu'il y ait eu une verſion Grecque des Livres de la Bible faite du tems de Ptolomée Philadelphe: mais je ne voudrois pas aſſurer, que la choſe ſe ſoit paſſée tout à fait de la même maniere, qu'elle eſt écrite dans le Livre attribué à Ariſtée.

Or comme les Juifs ſont feconds en fictions, ils ne ſe ſont pas contentez de debiter celles qui ſont dans cét Auteur, ils en ont encore ajoûté une beaucoup plus extraordinaire, en ſuppoſant que ces ſoixante & douze perſonnes avoient été enfermez ſeparément chacun dans une cellule, & qu'ils avoient tous traduit l'Ecriture d'une même maniere, enſorte que toutes leurs verſions s'étoient trouvées conformes, non-ſeulement dans le ſens, mais auſſi dans les termes. C'eſt ſur ce fondement que l'on a dit, qu'ils avoient eſté inſpirez de Dieu, & que leur verſion devoit eſtre conſiderée comme un ouvrage tout divin. Quelques Peres, qui ſe ſont beaucoup attachez à faire valoir l'autorité de cette verſion, ont ajoûté foi à cette fiction des Juifs; mais ſaint Jerôme, qui avoit examiné ces choſes plus exactement, & qui préferoit le texte Hebreu à la verſion des Septante, s'en eſt mocqué avec raiſon, puiſque ni Ariſtée, ni Joſeph, ni Philon, qui ont fait les premiers l'Hiſtoire de la verſion des Septante, n'ont rien dit de ces cellules, & que même au contraire Ariſtée, ou l'Auteur du Livre qui porte ce nom, dit que les Septante firent cette verſion en conferant enſemble. C'eſt ſur le témoignage des mêmes Auteurs, que ſaint Jerôme aſſure, que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe. Ariſtée, Ariſtobule & Philon diſent qu'ils n'ont traduit que la Loi, terme qui ſignifie ordinairement le Pentateuque ſeul. Et quand on pourroit l'entendre de tous les Livres de l'Ancien Teſtament, ce qui n'eſt pas, Joſeph exclut cette explication, en diſant que cette Loi étoit celle du Legiſlateur des Juifs, ce qui ne convient

qu'à Moïse, & à ses Livres. Les Thalmudistes sont de même avis. Au contraire S. Justin, & la plûpart des anciens Peres ont crû que les Septante avoient traduit toute la Bible, parce que de leur tems la version Grecque des Livres de l'Ecriture, qui est jointe à celle des cinq Livres de Moïse, portoit aussi le nom des Septante: mais il y a plus d'apparence, que les Septante n'avoient traduit que les cinq Livres de Moïse, & que les Livres suivans ont esté traduits de tems en tems par d'autres Auteurs, comme la difference du stile, qui est entre la version des uns, & des autres, le fait voir; quand on n'auroit point les témoignages positifs des Septante. Mais quoi que la Version Grecque des premiers Auteurs de l'Histoire de la version des autres Livres de la Bible jointe à celle des Septante ne soit point des Septante, il faut toutefois avoüer, qu'elle est tres-ancienne, & que les Juifs n'en ont point eu d'autres avant la naissance de JESUS-CHRIST.

Mais depuis l'établissement de la Religion Chrétienne, comme les Chrétiens s'appuioient sur l'autorité de la version des Septante, quelques Iuifs s'aviserent de faire de nouvelles traductions des Livres de la Bible, qu'ils prétendoient estre plus conformes au texte Hebreu, & moins favorables aux Chrétiens. Le Iuif Aquila *l* qui vivoit du tems d'Adrien, fut le premier qui conceut ce dessein, qu'il executa en traduisant en Grec le texte Hebreu mot à mot. Ensuite Theodotion *m* disciple de Tatien, depuis Marcionite, & enfin Iuif, qui fleurit du tems de l'Empereur Commode, fit une autre version Grecque de toute la Bible, dans laquelle il ne s'attache pas tant à la lettre qu'Aquila, mais aussi ne s'en écarte-t'il pas tant que Symmachus *n* auteur de la troisiéme version, & qui vivoit du tems de l'Empereur Severe. Il avoit esté Iuif, & estoit ensuite passé dans la Secte des Ebionites, qui approche du Iudaïsme. Sa version estoit plus libre, & il ne s'attachoit, qu'à rendre le sens, sans s'arreter à traduire les mots. On trouva encore du tems de l'Empereur Caracalla *o* une autre version des Livres de la Bible, ou au moins d'une partie, & une sixiéme sous Alexandre fils de Mammée, qu'on appella Nicopolitaine. Enfin Origenes en ajoûta une septiéme, mais qui n'estoit que sur les Pseaumes. Les Exaples, & les Tetraples d'Origenes estoient composez de ces versions. Dans les Exaples elles estoient jointes au texte Hebreu écrit de deux manieres, c'est à dire en caracteres Grecs, & en caracteres Hebreux, ce qui composoit les deux premieres colomnes de cét ouvrage: dans la troisiéme étoit la version d'Aquila, qu'on avoit jointe au texte Hebreu, comme celle qui étoit plus à la lettre. La version des Septante étoit entre celle de Symmachus, & de Theodotion, & ces trois versions composoient encore trois colomnes, les deux autres versions étoient dans les deux dernieres colomnes & la septiéme dans une neuviéme colomne qui étoit au Livre des Pseaumes. Il semble que cét ouvrage eut dû plûtôt s'appeller Octaples, qu'Exaples, étant composé de huit colomnes: c'est pourquoi plusieurs Auteurs ont dit, que les Exaples ne contenoient point les cinquiéme, & sixiéme version; mais seulement les quatre autres, & que depuis Origenes, y aiant ajoûté ces deux versions, en avoit fait des Octaples. Mais Eusebe, & saint Jerôme, & plusieurs autres anciens ne distinguent point des Octaples & des Exaples, *p* mais seulement des Tetraples & des Exaples, & disent nettement que la cinquiéme & sixiéme version étoient dans les Exaples d'Origenes, & même la septiéme sur les Pseaumes. Il faut donc dire, ou qu'on ne contoit point les deux colomnes du texte Hebreu, ou que les cinquiéme, & sixiéme versions n'étoient que de quelques Livres de la Bible; & qu'ainsi le même ouvrage d'Origenes étoit à six colomnes en quelques endroits, en d'autres à huit, & même à neuf sur les Pseaumes, mais qu'il s'appelloit Exaples, ou parce qu'ordinairement il n'en avoit que six, ou parce que les cinquiéme, & sixiéme colomnes furent ajoûtées du depuis. Et c'est là ce semble le sentiment de saint Epiphane, que le sçavant Mr. Huet à tres-bien expliqué. Dans les Tetraples, qui furent faits aprés les Exaples, Origenes avoit retranché les cinquiéme, & sixiéme versions, & les deux colomnes du texte Hebreu, en sorte qu'ils n'étoient composez, que des versions d'Aquila, de Symmaque, de Septante, & de Theodotion. Il faut encore remarquer, que la version des Septante, qui étoit dans les Exaples, & dans les Tetraples, étoit corrigée, & augmentée en plusieurs endroits, sans être toutefois changée. Car Origenes y avoit ajoûté des endroits tirez de Theodotion, qu'il avoit marquez avec une Etoile, & avoit enfermé entre deux crochets les endroits, qu'il croioit qu'on devoit retrancher. Depuis ce tems il y eut trois versions des Septante en usage dans l'Eglise. La premiere estoit l'ancienne, ou la vulgate, qui fut reveuë par Lucien, qui étoit celle, dont on se servoit à Constantinople & en Orient. La seconde étoit celle d'Hezichius, dont on se servoit en Alexandrie, & dans toute l'Egypte. Enfin la troisiéme, dont on se servoit en Palestine, étoit celle, qui étoit dans les Exaples d'Origenes, qu'Eusebe, & Pamphile avoient décrite, & publiée separément. Voilà, dit saint Jerôme, les trois

trois differentes versions de l'Ecriture, qui divisent toute la terre, *Totusque orbis hac inter se trifariâ varietate compugnat.* Je ne parle point de l'autorité de la version des Septante comparée avec le texte Hebreu, parce que c'est une grande, & fameuse question, qui ne concerne point le dessein que je me suis proposé.

a *Ont esté presque tous écrits en Hebreu.*] Il faut en excepter Judith, Tobie, quelques chapitres de Daniel, quelques uns du premier Livre d'Esdras, qui sont écrits en Chaldaïque, & quelques autres chapitres du même Prophete Daniel, avec les Livres des Maccabées écrits en Grec.

b *Les Caracteres dont Moyse s'est servi*, &c. *sont ceux que les Samaritains ont conservez.*] Cette opinion passoit pour constante du tems de saint Jerôme, comme il le remarque dans son Prologue sur les Rois, & elle se confirme par d'anciennes Medailles, ou l'on voit cette inscription *Jerusalem Sainte*, écrite en Hebreu en caracteres Samaritains, ce qui ne peut avoir esté écrit, aprés la division des Tribus, parce qu'en ce tems les Samaritains ne consideroient plus Jerusalem, comme une Ville sainte.

c *Les donnerent aux Chutéens.*] Il est bien plus probable, que les Chutéens ont eû les Livres de la Loi plûtôt des Israëlites, que des Juifs. Premierement, parce qu'ils les ont conservez écrits dans l'ancien caractere, ce qui fait voir, que ce n'est point aprés la captivité qu'ils les ont receus, puisqu'alors les Juifs écrivoient en caracteres Syriaques. Secondement parce que le recüeil des Livres Sacrez des Samaritains ne contient que le Pentateuque, & par consequent, ils l'ont eu des Israëlites qui ne reconnoissoient que ces Livrez pour Sacrez, & non pas des Juifs, qui en admettoient d'autres.

d *C'est pourquoi Esdras avoit revû & recüeilli, les Livres de la Bible.*] J'ai suivi le sentiment commun des Iuifs, & des SS. Peres qui attribuent à Esdras la collection, & la revision des Livres Sacrez du vieux Testament. D'autres croient que ce fût Nehemie qui prit ce soin, quoiqu'il en soit, il est certain que les Iuifs étant de retour de la captivité, eurent soin de rechercher & de recüeillir leurs Livres. L'Auteur du 4. Livre d'Esdras qui est un Livre plein de faussetez & de fables, suppose que tous les exemplaires des Livres Sacrez aient été brûlez ou perdus, Esdras les dicta tout de nouveau par une inspiration divine. Il debite cette fable dans le 14. chap. de ce livre, & y mêle plusieurs rêveries. Saint Clement Alexandrin Theodoret & saint Basile ont suivi ce sentiment, sans y faire de reflexion. Mais plusieurs qui ont pris plus de precaution, se sont contentez de dire comme nous, qu'Esdras avoit recüeilli, digeré, mis en ordre & revû les Livres de l'Ecriture, dont il restoit encore des exemplaires. C'est le sentiment de saint Irenée, de Tertullien, de saint Ierôme, de saint Chrysostome, de l'Auteur de l'abregé de l'Ecriture attribué à saint Athanase & de plusieurs autres. La premiere opinion est non seulement tres-prejudiciable à la religion, mais même tout-à-fait insoutenable. Car 1. qu'elle apparence y a-t-il que les Iuifs eussent perdu pendant la captivité, tous les exemplaires d'un livre qu'ils respectoient, & qui étoit le fondement de leur religion? Qu'elle apparence que pas un d'eux n'en eût gardez? Est-il croiable qu'Ezechiel, Daniel & Ieremie aient été privez de la lecture des Livres de la Loi? Croira-t-on qu'Esdras n'en ait eu aucune connoissance que par inspiration, lui qui estoit sçavant docteur de la Loi de Moyse dés le tems qu'il étoit en Babylone, comme il paroît par le v. 6. du ch. 7. du premier Livre d'Esdras? 2. On doit faire la même reflexion sur les Israëlites des dix Tribus. Il n'est pas croiable, qu'ils n'aient point emporté avec eux les Livres Sacrez Le livre de Tobie nous fait connoître que Tobie lisoit la Prophetie d'Amos, Tob. ch. 2. v. 5. 3. 3. N'est-il pas certain que les Chutéens avoient conservé le Pentateuque, que les Israëlites des dix Tribus leur avoient donné? 4. Il paroît par le 9. chapitre de Daniel, que les Iuifs avoient & lisoient pendant la captivité les Livres de Moyse. *Tout le peuple d'Israël*, dit ce *Prophete*, *a violé vostre Loi, ils se sont detournez pour ne point entendre vôtre voix, & c'est parce que nous avons peché contre vous, que sont tombées sur nous les maledictions & les execrations qui sont écrites dans le Livre de Moyse serviteur de Dieu.* Et un peu plus bas, *Tous ces maux nous sont venus accabler selon ce qui est écrit dans la Loi de Moyse.* 5. Il est dit dans le chap. 6. du livre premier d'Esdras, que le temple fut achevé de bâtir la sixiéme année du Roi Darius, & qu'on établit les Prêtres, & les Levites dans leurs fonctions, comme il est écrit dans la Loi de Moyse *sicut scriptum est in lege Moysis.* Or Esdras n'estoit pas encore venu à Ierusalem, car ce n'est que dans le chap. suivant qu'il rapporte qu'il vint en Iudée la septiéme année du Roi Artaxerces. 6. Dans le second livre d'Esdras ch. 8. le peuple voulant être instruit de la Loi de Moyse, ne prie point Esdras de la leur dicter de nouveau, mais il le prie seulement d'apporter le livre de la Loi de Moyse que le Seigneur avoit donnée au peuple d'Israël. *Et dixerunt, Esdræ scribæ ut afferret librum legis Moysi quam præceperat Deus Israeli.* Et il est dit aussi-tôt qu'Esdras apporta le livre de la Loi, & qu'il le lût devant tout le peuple. On dira que j'ai copié ces raisons dans le livre d'un autre. Ie l'avouë, mais il m'a semblé qu'elles pouvoient ici trouver leur place.

e *Il est vrai que d'abord cette Langue Chaldaïque n'étoit pas commune à tous les Juifs*, &c.] Cela se prouve contre l'opinion commune, par ce qui est dit dans le second Livre d'Esdras au chapitre 18. verset 24. que les enfans des Iuifs, qui avoient épousé des étrangers parloient *Asoticè* & non pas *Judaicè*, il y a dans l'Hebreu *Azodith & Jehudith*, & ce dernier mot est opposé dans le quatriéme Livre des Rois ch. 6. vers. 18. *à Aramith*, qui signifie la Langue Syriaque. *Precamur loquaris nobis Syriacè, & non Judaicè* au Livre 1. d'Esdras chap. 4. vers. 7. & dans le Prophete Daniel chap. 2. v. 4. *Aramith* a encore la même signification. *Jehudith* au contraire signifie la Langue Hebraïque par opposition à la Syriaque, comme on peut voir dans le quatriéme Livre des Rois chap. 18 verset 26. au 2. des Paralipomenes ch. 32. v. 18. & dans Isaïe ch. 36. vers. 11. il y avoit donc du tems d'Esdras plusieurs Iuifs qui parloient

loient encore Hebreu. Cela se prouve encore par les Livres d'Esdras, qui ont été faits depuis la captivité, qui sont écrits en Hebreu, & non pas en Chaldaïque, à l'exception de quelques chapitres du premier Livre d'Esdras, où il s'agit de l'opposition, que firent aux Iuifs les Officiers du Roi de Perse, qui parloient Chaldaïque, d'où il s'ensuit, que les Iuifs entendoient, & parloient la Langue Hebraïque, car pourquoi Esdras eut-il fait des Livres, qu'il vouloit estre intelligibles à tous les Iuifs, en une Langue, qui ne leur eust plus esté naturelle? Il faut faire la même reflexion sur les Livres des derniers Prophetes, qui ont écrit en Hebreu depuis la captivité, adressant leurs propheties à tout le peuple. Mais ce qui ne souffre point de replique, c'est qu'il est dit au Livre second d'Esdras au ch. 8. & 9. qu'on lut la Loi en Hebreu devant le peuple, & que tout le peuple l'écoutoit, & l'entendoit. Ces remarques ont esté faites depuis peu par un tres-habile homme. Mr. Simon se vante d'avoir d'invincibles raisons pour les dé-truire, quand il les aura apportées, on verra si l'on sera obligé de se retracter, comme il ose l'assurer mais jusques à ce qu'il l'ait fait, il ne trouvera pas mauvais que l'on demeure dans le même sentiment.

f *La Langue Syriaque mêlée de termes Hebreux est devenuë la Langue vulgaire des Juifs, qui a depuis esté appellée la Langue Hebraïque.*] Cela se voit par les mots Hebreux rapportez dans le Nouveau Testament, qui sont tous, comme saint Jerôme l'a remarqué, des mots Syriaques, & ce que dit J. C. qu'il ne se passera pas un Iota de la Loi de Dieu, &c. fait voir, que les Juifs se servoient de l'Alphabet Hebreu d'à present, & non pas de l'ancien, car il témoigne par là, que l'I des Juifs estoit une petite lettre, ce qui est vrai de l Jod Syriaque, & non pas du Samaritain, qui est une grande lettre à trois jambages.

g *Les Paraphrases Chaldaïques que nous avons semblent estre plus nouvelles.*] La Paraphrase Chaldaïque est divisée en trois parties, on attribue la premiere, qui contient le Pentateuque à Onkelos, la seconde, qui contient les Prophetes à Jonathan, la troisiéme, à un nommé Ioseph l'aveugle: il y en a encore une autre sur le Pentateuque appellée Ierosolimitaine, & une autre sur le Cantique de Cantiques, mais toutes ces Paraphrases sont fort imparfaites, & nouvelles. Depuis ce tems les Iuifs ont encore mis par écrit quantité de Traditions dans un livre qu'ils ont appellé Misna, & ils ont ensuite fait sur cela des Commentaires, dont le plus celebre est le Thalmud. Mais tous ces livres sont pleins de folies, & n'ont rien de commun avec l'Ecriture Sainte, la Massore, qui est une espece de Critique sur la Bible, est plus utile. Les folies, & les rêveries de la Cabale sont impertinentes, & impies.

h *Vers l'an 500: de J. C les Juifs de Tiberiade inventerent les points voielles.*] Ces points n'estoient pas encore en usage du tems de saint Ierôme, comme il est aisé de le prouver par des passages de ce Pere tirez de sa question vingt-deuxiéme sur Ieremie, & de son Commentaire sur Habucuc au ch. 3. vers. 20. qui montrent, que de son tems la prononciation des mots Hebreux n'étoit pas determinée par des points voielles, comme elle l'a esté depuis.

i *Je ne croi pas qu'on puisse nier absolument, qu'il y ait eu une version Grecque des Livres de la Bible faite du tems de Ptolomée Philadelphe.*] Il n'y a pas d'apparence, que les Auteurs des livres attribuez à Aristée, & à Aristobule, aient inventé entierement ce fait, sans qu'il y en ait eu quelque chose de vrai. Il est bien plus probable, qu'ils ont ajoûté plusieurs circonstances à un fait qui estoit certain. Mr. Simon croit, que cette version a été appellée version des Septante, parce qu'elle fut approuvée par le Sanedrim, c'est une conjecture sans fondement.

k *Quelques Peres ont ajoûté foi à cette fiction des Thalmudistes.*] L'Auteur du discours contre les Grecs attribué à saint Iustin, saint Irenée, saint Clement l'ont crû, saint Augustin en doute, saint Ierôme s'en mocque.

l *Le Juif Aquila.*] Un certain Auteur Syriaque rapporté par Mr. le Iai dit, qu'il estoit décendu d'Adrien, & ajoûte plusieurs autres choses peu vrai-semblables. S. Ierôme nous assure, qu'il estoit Iuif dans le Commentaire sur le ch. 3. d'Habacuc, sur le troisiéme d'Isaïe, & dans l'Epître à Marcelle.

m *Theodotion disciple de Tatien*, &c.] Saint Ierôme est témoin de ce que nous en disons, saint Irenée le nomme dans ses livres contre les heresies, d'où il s'ensuit, qu'il vivoit sous le Pontificat d'Eleuthere.

n *Symmachus*, &c.] Ce que nous disons de cét homme est tiré de saint Ierôme dans la Preface sur Iob, Eusebe dit aussi au livre 6. ch. 7. qu'il étoit Ebionite, & c'est pourquoi Hilaire Diacre Auteur du Commentaire sur saint P. ul attribué à saint Ambroise appelle les Ebionites Symmachiens.

o *On trouva encore une version de la Bible du tems de l'Empereur Caracalla.*] Saint Epiphane croit que ce fût à Iericho, que fut trouvée la cinquiéme version, l'Auteur de l'abregé attribué à saint Athanase est de même avis: mais Eusebe suivant le témoignage d'Origenes dit, que la sixiéme fût trouvée à Nicopole, qu'on ne sçavoit pas ou Origenes avoit trouvé la cinquiéme, & que la septiéme, qui n'estoit que sur les Pseaumes, avoit esté trouvée à Iericho. Voiez Eusebe livre 6. chap. 16. Saint Ierôme nous assure, que toutes ces versions avoient esté faites par des Iuifs.

p *Eusebe, saint Jerôme, & plusieurs autres anciens ne distinguent point les Octaples des Exaples.*] Ils mettent les cinquiéme, sixiéme & septiéme versions dans ce qu'ils appellent Exaples. Saint Epiphane dans son Livre des poids, & des mesures parle des Octaples, mais comme d'un ouvrage, qui n'estoit point distingué des Exaples, car aprés avoir décrit les Exaples, *il ajoûte, & si l'on y trouve la cinquiéme & la sixiéme version ajoûtée, il s'ensuit qu'on les doit appeller Octaples.* Ces colomnes estoient apparemment écrites sur differens rouleaux qu'on attachoit les uns à côté des autres.



§. IV.

De quelques Auteurs dont les ouvrages concernent l'ancien Testament, qui sont Philon, T. Flavius Joseph, Juste Aristée, Aristobule, Joseph Bengorion, Berose, le faux Dorothée, Zoroastre, &c.

VOICI plusieurs Auteurs, dont les ouvrages soit vrais, soit supposez, concernent l'Histoire de l'ancien Testament, desquels nous ne pouvons pas nous dispenser de dire quelque chose en passant.

Philon Juif d'Alexandrie vêcut du temps de Cajus Caligula, & fut le chef d'une Ambassade, que les Juifs envoierent à cét Empereur. Il avoit composé plusieurs ouvrages sur l'ancien Testament, dont on peut voir le Catalogue dans Eusebe l. 2. de son Histoire chap. 8. & dans le Livre de Saint Jerôme des Ecrivains Ecclesiastiques, aussi bien que celui de ceux, qui restent à la tête de l'impression Grecque, & Latine de ses écrits, faite à Paris l'an 1640. Cét Auteur est Platonicien, il imite si bien le stile de Platon, qu'il a été appellé par quelques-uns le Platon Juif: il explique toute la Bible allegoriquement, il est fort éloquent, & fort diffus. Ses ouvrages sont pleins de pensées morales, & d'allegories continuelles sur toutes les Histoires de la Bible; il approche fort des sentimens des Chrêtiens sur la morale. Il a été donné en Grec par Turnebe, & imprimé à Paris en 1552. & à Francfort en 1587. traduit en Latin par Gelenius, & imprimé à Bâle en 1554. & en 1561. à Lyon en 1555. en Grec à Genéve en 1603. & en Grec, & Latin à Paris en 1640.

Joseph étoit issu de la race Sacerdotale des Asmonéens, comme il le dit dans sa vie, qu'il a écrite lui-même, où il décrit exactement tous ses emplois, & ses actions. Il vint au monde l'an 37. de JESUS-CHRIST & mourut la 93. Il fut surnommé Flavius, à cause de Vespasien. Il a fait l'Histoire des Juifs, qu'il a prise des Livres de la Bible, & l'a continuée jusqu'au temps de la guerre des Juifs, sous le nom des Antiquitez Judaïques. Il a fait aussi l'Histoire de la guerre contre les Romains, & de la prise de Ierusalem. Il a encore écrit outre sa vie, deux excellens Livres contre Appion, pour servir de réponse à ce que ce Païen avoit écrit contre l'antiquité de la Nation des Iuifs, contre la pureté de leur Loi, & contre la conduite de Moïse: & un Traité du Martyre des Maccabées, qu'Erasme appelle avec raison un chef-d'œuvre d'éloquence. Cét Auteur écrit fort poliment, & le tour qu'il donne aux choses est agreable. Son Histoire est embellie de descriptions admirables, de harangues tres-éloquentes, & de pensées tres-sublimes, sa narration est claire, & fidelle; non seulement il divertit ceux qui le lisent, mais il les fait aussi pancher du côté qu'il lui plaît: il excite & appaise en eux les mouvemens qu'il veut. Enfin l'on peut dire, que c'est un Historien achevé, & qu'on appelle à bon droit le Tite-Live des Grecs. Le Traité des Maccabées fait connoître la beauté de son genie, & la grandeur de son éloquence: & ses Livres contre Appion font voir la profondeur de son érudition, & la justesse de son jugement. Les ouvrages de cét Auteur ont été imprimez plusieurs fois en Latin, de la Traduction en partie de Ruffin, en partie de Gelenius, & en partie d'Erasme: & à Genéve en Grec & Latin l'an 1611. Il seroit à souhaiter qu'on en fit une nouvelle Edition en plus beaux caracteres, & de plus beau papier.

Juste de Tiberiade avoit aussi fait une Histoire des Iuifs, & quelques Commentaires sur la Bible; mais Ioseph l'accuse de mensonge: Nous ne l'eussions pas mis au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, si S. Ierôme ne l'eust fait avant nous.

Les Livres d'Aristée & d'Aristobule touchant la version des Septante, ont été apparemment supposez par quelque Iuif Helleniste, comme nous l'avons montré parlant de cette version.

Le Livre de l'Histoire de la guerre des Iuifs de Ioseph Bengorion, est d'un Auteur qui à vêcu depuis le tems de S. Ierôme, il parle des Goths comme étant en Espagne, & des Francs ou des François en Gaule: Or ces Peuples n'ont été en Espagne & en France, que vers le cinquiéme siecle de l'Eglise, & par consequent c'est un Auteur supposé qui a tiré plusieurs choses du vrai Ioseph, qu'il a mêlées de faussetez & de fables.

Le Testament des douze Patriarches qui se trouve au premier Volume de la Bibliotheque des Peres, est un Livre rempli de badineries & d'impertinences, qui n'est digne que de mépris. On ne doit pas faire beaucoup plus d'estime de l'Abregé de la vie des Prophetes, des Apôtres, & des autres Disciples, attribué à Dorothée de

Tyr,

Tyr, qui souffrit le martyre du tems de Dioclerien: c'est un Livre inconnu aux Anciens, plein de fautes grossieres contre l'Histoire, & de fables feintes à plaisir.

Il y a quelques Livres sous le nom de Berose Chaldéen, de Manethon d'Egypte, & de Metasthéne; mais ils sont indignes de ces grands Hommes dont ils portent le nom, & la supposition en est manifeste. Tous les passages du vrai Berose citez par Ioseph contre Appion, ne se trouvent point dans cét écrit qui lui est attribué, on y trouve même des choses contraires. Il y est parlé de la Ville de Lyon, qui n'a eu ce nom que depuis Cesar. Enfin l'Histoire de Berose n'alloit que jusqu'au tems de Nabuchodonosor & de Nabopalassar, & celle-ci descend plus bas.

Le Livre de Zoroastre, *a* de l'Histoire Sacrée de Perses, dont Eusebe rapporte un fragment dans le premier Livre de la preparation Evangelique, est encore un ouvrage supposé aussi bien que les autres écrits attribuez à cét Auteur fabuleux; enfin l'Histoire des Pheniciens que l'on suppose avoir été écrite par un nommé Sanchoniaton, *b* & traduite en Grec par Philon de la Ville de Biblos, *c* qui vivoit du tems d'Adrien, est un Roman dans lequel on a fait entrer quelques endroits de l'Histoire de la Bible, & plusieurs circonstances de la fable des Grecs.

a *Zoroastre*] On distingue plusieurs hommes de ce nom. On tient que le premier, & le plus celebre a vêcu du tems de Nembrod, qu'il a esté Roi de la Bactriane, & qu'il fut défait par Ninus. On dit des merveilles de la sagesse de sa science, & des prodiges qu'il a faits. On le fait Auteur de la Philosophie des Perses, qui s'appelloit magie parmi eux. Platon parle de Zoroastre comme de l'Auteur de cette science parmi les Perses, & remarque qu'il étoit fils d'Oromaze. Eubulus cité par Porphyre, lui attribuë l'institution des mysteres, de la Deesse Mythra. Eudoxus & Hermippe citez par Pline disent qu'il a vêcu six mille ans avant Platon. Mais Cresias qui avoit rapporté l'Histoire de Zoroastre étoit témoin qu'il vivoit du tems de Cyrus. Ce qui a fait distinguer à Arnobe deux Zoroastres. Eusebe fait Zoroastre aussi ancien que Ninus, & saint Epiphane dit qu'il a vêcu du tems de Nembrod. Il a esté appellé par les Perses Zarade, & par les Grecs Zoroastre. On donne plusieurs explications à ce nom. Quelques-uns disent qu'il signifie un Astre vivant. D'autres le fils d'un Astre, d'autres enfin disent qu'il signifie le contemplateur des Astres. Tout ce qu'on dit de l'ancien Zoroastre est fabuleux. Diodore de Sicile, est témoin que le Roi de Bactriane qui combatit contre Ninus, s'appelloit Oxiartes & non pas Zoroastre. Il y a neanmoins beaucoup d'apparence qu'il y a eû autrefois parmi les Perses, un homme de ce nom qui a esté l'Auteur de leur magie. Hermippe dit qu'il avoit composé un nombre infini de vers. Le fragment qu'Eusebe rapporte dans le c. 7. du premier livre de la preparation Evangelique, tiré de l'Histoire des Perses attribuée à cét Auteur s'explique si clairement sur tous les attributs de Dieu, qu'il est visible qu'il a esté composé par un Auteur qui avoit connoissance de la Religion Chrêtienne. Synesius cite des Oracles de Zoroastre sur les songes qui sont tirez des ouvrages des Platoniciens nouveaux, ces Oracles ont été donnez au public par Opsopæus, & imprimez à Paris l'an 1599. avec les notes de Psellus & de Platon. Il est aisé de voir que ces écrits ont esté supposez par les Platoniciens qui ont vêcu depuis JESUS-CHRIST.

b *Sanchoniaton.*] Cet Auteur a esté inconnu à tous les anciens. Porphyre est le premier qui a cité cette Histoire pleine de fables & de rêveries. Il a pris de la Genese ce qu'il dit de l'origine du monde, & des premiers hommes. C'est de là qu'il a tiré le mot *Bohu* pour signifier la nuit & celui de *Colpia* qu'il donne au vent, ce qu'il dit de l'Æora, & du premier né a rapport aux rêveries des Valentiniens. Il tire enfin plusieurs choses des fables des Grecs, ce qui montre evidemment que l'Auteur de ce Livre ne peut pas estre un homme du tems de Semiramis.

c *Philon de la Ville de Biblos.*] Cet homme estoit un grammairien dont il est parlé dans Suidas qui a vêcu depuis l'Empire de Neron, car il remarque qu'il avoit 78. ans sous le consulat de Serus & d'Herrennius qui se trouve en l'année 237. de JESUS-CHRIST cent ans aprés la mort de Neron, il avoit écrit au rapport du même Suidas, 12. Livres περὶ κτήσεως καὶ ἐκλογῆς βιβλίων & 30 Livres περὶ πολέων & *de claris viris* & un traité de l'Empire d'Adrien sous lequel il a vêcu. Suidas ne parle point de la traduction de cette Histoire de Phenicie. Eusebe & Theodoret la citent aprés Porphyre. Ce Philon est apparemment celui dont parle saint Clement d'Alexandrie au Livre premier des Stromates, & qu'il appelle Philon le Pythagoricien.

§. V. *Des*

§. V.

Des Auteurs des Livres du nouveau Testament.

L'Evangile signifie en langue Grecque heureuse nouvelle ; *a* mais maintenant ce terme se prend dans l'usage ordinaire de l'Eglise pour l'Histoire de la vie de Jesus-Christ: & le nom d'Evangeliste, qui se donnoit autrefois à tous ceux qui annonçoient la parole de Dieu, *b* ne se donne plus maintenant qu'à ces quatre Saints, qui ont composé les quatre Evangiles, que l'Eglise a toûjours reconnus pour Canoniques. Il y en a deux Apôtres, témoins oculaires de la vie, & des actions de Jesus-Christ: & deux Disciples des Apôtres, qui ont écrit leur Evangile sur le rapport des autres. Le premier des quatre Evangelistes est S. Matthieu, qui de Publicain devint Apôtre de Jesus-Christ: il écrivit son Evangile dans Jerusalem peu de tems aprés la mort de Jesus-Christ, *c* en faveur des Juifs, qui avoient embrassé la foi de Jesus-Christ, comme S. Ierôme le remarque. C'est pour cette raison, qu'il l'écrivit en Hebreu, ou plûtôt en Syriaque, *d* suivant le témoignage de Papias, de S. Irenée, d'Eusebe, de S. Ierôme, de S. Chrysostome, de S. Epiphane, & de presque tous les Anciens, dont on ne doit pas rejetter le témoignage, sans avoir des preuves convaincantes du contraire.

Ainsi l'opinion de Cajetan & de quelques autres, qui pretendent que l'Original de l'Evangile de S. Matthieu étoit Grec, n'étant établie que sur des conjectures tres-peu solides, est rejettée avec raison par tous les Sçavans Critiques. Saint Ierôme nous assure qu'il y avoit de son tems un Exemplaire Hebreu de cet Evangile dans la Bibliotheque de Cesarée, & que les Nazaréens en avoient un Exemplaire dans la Ville de Berée, dont ils lui avoient permis de tirer une copie: Qu'il étoit remarquable, que tous les passages de l'ancien Testament rapportez dans cet Evangile, étoient suivant la verité Hebraïque, & non pas suivant la version des Septante. Eusebe dit aussi, que Pantænus en avoit trouvé un Exemplaire chez les Indiens, mais il n'est pas certain, si tous ces Exemplaires n'étoient pas l'Evangile des Nazaréens, different de celui de saint Matthieu. Quoi qu'il en soit, il est certain, que l'Original Hebreu de l'Evangile de S. Matthieu est perdu presentement: & il est indubitable, que les textes Hebraïques, qui ont été donnez en nôtre tems, ne sont point l'Original de saint Matthieu, non plus que la version Syriaque donnée au Public par Vvelmestadius. La version Grecque que nous avons est tres-ancienne, & du tems même des Apôtres, comme S. Ierôme, & S. Augustin le remarquent: On ne sçait point qui en est l'Auteur; quelques-uns, comme S. Athanase dans le Livre intitulé Abregé de l'Ecriture l'attribuent à saint Iacques Evêque de Ierusalem. Theophilacte à S. Ieau; Papias dit, qu'on l'avoit traduit en Grec comme on avoit pû, sans nommer en particulier aucun Auteur de cette Version.

L'Evangeliste saint Marc Disciple, & Interprete de S. Pierre, & Fondateur de l'Eglise d'Alexandrie, semble être different de ce Marc, dont il est souvent parlé dans les Actes des Apôtres, & dans les Epîtres de saint Paul. *f* Il composa son Evangile dans Rome *g* avec S. Pierre, à la priere des Chrêtiens de cette Ville, mettant par écrit les choses qu'il auoit apprises de cet Apôtre qui aprouva son Evangile, aprés qu'il fut composé. Quelques nouveaux Auteurs se sont imaginez, qu'il l'avoit écrit en Latin, *h* mais cette opinion contraire au sentiment de S. Jerôme, & de S. Augustin, n'a aucune vraisemblance: & l'on ne doit point douter, que S. Marc n'ait écrit en Grec, aussi bien que saint Luc, & saint Jean. Il a suivi saint Matthieu en beaucoup de choses, & n'a fait que l'abreger: neanmoins il y a des Histoires qu'il rapporte plus au long, & dont il marque quelques circonstances. On croit communément, que cet Evangile a été écrit la quarante troisiéme de la naissance de Jesus-Christ, suivant la maniere ordinaire de conter, dix ans aprés sa mort, mais cela n'est pas certain. S. Ierôme remarque, que le dernier chapitre de cet Evangile ne se trouve, que dans tres-peu d'Exemplaires, & que presque tous les Grecs le rejettent: *c'est pourquoi l'on peut*, dit-il, *le rejetter particulierement à cause qu'il semble raconter des choses contraires à celles, qui sont rapportées par les autres Evangelistes.* Et dans le second Livre contre les Pelagiens, il rapporte un passage, qui avoit été ajoûté dans ce chapitre, qui contenoit l'erreur des Manichéens: c'est apparemment à cause de cette addition, qu'on avoit retranché ce chapitre entier dans la plûpart des Exemplaires de S. Marc: car au reste il est cité par S. Irenée, & par plusieurs autres, & il ne contient rien, qu'on ne puisse accorder facilement avec la narration des autres Evangelistes.

Saint Luc étoit d'Antioche, Ville Metropole de Syrie, il étoit Medecin de profession, & habile dans la langue Grecque: il n'a point été du nombre des Apôtres, ni des Disciples de JESUS-CHRIST, *k* mais Disciple, & Sectateur de saint Paul, qu'il accompagna dans ses Voiages. Il rapporte lui-même, dit Eusebe, au commencement de son Evangile, le sujet qu'il a eu de l'écrire, en disant, que plusieurs aïant entrepris témerairement d'écrire l'Histoire Evangelique, il avoit crû le devoir faire, aprés en avoir été informé tres exactement par ceux, qui en avoient été eux-mêmes les dispensateurs, c'est-à-dire par les Apôtres, & particulierement par saint Paul. On croit que c'est de cet Evangile, dont parle cet Apôtre, quand il dit, selon mon Evangile, & que c'est de S. Luc qu'il parle, quand il écrit: *ce frere qui est loüé pour son Evangile dans toutes les Eglises. Cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias*. S. Jerôme remarque, qu'il a écrit son Evangile voiagent avec S. Paul, étant dans l'Achaïe, & dans la Beotie, vers la seconde année de Neron, & la cinquante sixiéme de JESUS-CHRIST. Ce Pere dit, qu'il est toûjours demeuré dans le celibat, & qu'il a vêcu jusqu'à quatre vingt-quatre-ans. Il est aussi auteur du Livre des Actes des Apôtres, qui contient l'Histoire de l'Eglise depuis l'Ascension de JESUS-CHRIST jusqu'à la quatriéme année de Neron, pendant vingt-neuf, ou trente ans.

Saint Jean l'Evangeliste de la Ville de Bethsaïde en Galilée, étoit fils de Zebedée, & fut appellé étant encore fort jeune, à l'Apostolat. Tertullien, & saint Jerôme nous assurent, qu'il passa toute sa vie dans le celibat: Il fut le Disciple bien aimé de JESUS-CHRIST, on croit, que c'est de soi dont il parle, quand il dit, *le Disciple que Jesus aimoit*: Et quand cela ne seroit pas, la tendresse, que JESUS-CHRIST avoit pour lui, parut assez dans la Cene, pendant laquelle il reposoit sur son sein, & dans les dernieres paroles de JESUS-CHRIST à sa Mere, *Femme voilà vôtre fils*. Aprés la décente du Saint Esprit il prêcha l'Evangile en Asie, dont il fonda, & gouverna long tems les Eglises, étant Evêque d'Ephese Metropole de cette Province. Il fut condamné à Rome par l'Empereur Domitien à être jetté dans de l'huile boüillante; mais en étant sorti, dit Tertullien, plus sain, & plus fort, qu'il n'y étoit entré: Il fut relegué en l'Isle de Pathmos, où l'on croit, qu'il écrivit son Apocalypse. Aprés la mort de Domitien il revint à Ephese, où il écrivit son Evangile, prés de cent ans aprés la naissance de JESUS-CHRIST. S. Jerôme rapporte, qu'il y fut engagé par les Evêques, & par les Chrêtiens d'Asie, qui l'obligerent d'écrire son Evangile, pour confondre l'erreur de Cerinthe, & d'Ebion, qui disoient, que JESUS-CHRIST étoit un pur homme, qui n'avoit point-été avant sa naissance de la Vierge Marie: Ce même Pere ajoûte, qu'il eut encore une autre raison d'écrire son Evangile aprés les autres, parce qu'aiant lû les Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc & de S. Luc, il remarqua, qu'ils ne s'étoient attachez, qu'à décrire l'Histoire d'une année de la vie de JESUS-CHRIST depuis l'emprisonnement de Saint Jean, jusqu'à la mort du Sauveur, & que ce fut ce qui le fit resoudre d'écrire ce qui s'étoit passé dans les années precedentes. Il a encore écrit trois lettres, la premiere, dont personne n'a jamais douté, est adressée aux Fidelles, & particulierement aux Parthes, si nous en croions S. Augustin, & quelques autres Anciens, c'est à dire aux Fidelles répandus dans la Perse, qui étoit alors sous la domination des Parthes. On ne sçait point certainement le tems, ni le lieu, où elle à été faite. Les deux autres étoient adressées à des Particuliers, l'une à une Dame nommée Electa, & l'autre à Caius. Elles portent seulement le nom de Prêtre; ce qui a fait croire à quelques-uns, qu'elles étoient d'un autre S. Jean, comme Eusebe, & S. Jerôme le remarquent. Mais le stile, l'esprit, & les sentimens de ces Lettres, avec l'autorité de plusieurs Peres, font voir, qu'elles sont de l'Evangeliste. Il y a plus de difficulté touchant l'Apocalypse, dont le stile paroit different, & que plusieurs Anciens rejettent, ou attribuent à un autre S. Jean: mais la plus commune opinion, est qu'elle est de l'Evangeliste: Le stile de S. Jean est simple, & peu éloquent, mais ses pensées sont elevées. Il a vêcu jusqu'au tems de Trajan, n'étant mort, que la soixante-huitiéme année aprés la passion de JESUS-CHRIST.

Saul issu de la tribu de Benjamin, né dans la Ville de Tarse, vint à Jerusalem, & y fut Disciple de Gamaliel celebre Pharisien: Il fut converti à la foi de JESUS-CHRIST de la maniere qu'il est rapporté dans les Actes des Apôtres, il changea ensuite son nom de Saul en celui de Paul, apparemment aprés avoir converti, & baptisé le Proconsul Sergius Paulus. *m* L'Histoire de ses voiages, & de ses Predications jusqu'à sa premiere détention à Rome, a été écrite par S. Luc dans les Actes. On ne sçait point ce qu'il fit aprés avoir été délivré; quelques Anciens ont crû, qu'il alla en Espagne, mais cela est fort incertain *n*, le contraire semble même plus vrai-semblable. Quoi qu'il en soit, il est certain, qu'il eut ensuite la tê-

te tranchée à Rome pour la Religion, par le commandement de Neron vers l'an soixante-quatre de l'Ere Vulgaire. *o* Il a écrit quatorze Epîtres, que toute l'antiquité a reconnuës pour veritables, & Canoniques, si vous en exceptez l'Epître aux Hebreux, dont quelques-uns ont douté, & qu'on croit avoir été écrite en Hebreu : Elles ne sont pas disposées dans le nouveau Testament suivant l'ordre du tems, qu'il est neanmoins tres-important de remarquer.

L'Epître aux Romains est écrite de Corinthe, comme Origenes le prouve par plusieurs raisons. Car premierement, elle est envoiée par Phebé Diaconesse de Cenchré de Corinthe. Secondement S. Paul appelle Caius son hôte, lequel demeuroit à Corinthe, comme on peut le voir dans sa premiere Epître aux Corinthiens chap. 14. Troisiémement, dans les Salutations, qui sont à la fin de cette Lettre, on trouve le nom de ceux, qui allerent à Jerusalem au sortir de Corinthe, comme il est dit dans les Actes au chapitre 20. Elle est donc écrite dans le tems, que saint Paul aïant ramassé des aumônes en Macedoine, & en Achaïe, partit pour aller à Jerusalem la cinquante septiémé année de JESUS-CHRIST d'où saint Chrysostome conclut, qu'elle est écrite aprés celles aux Corinthiens, dans lesquelles il exhorte les Fidelles à cette aumône.

Elles ne sont pourtant pas écrites beaucoup auparavant : Car la premiere est écrite à Ephese, comme il paroît par le chapitre 16. vers. 8. & non pas à Philippes, comme il est marqué dans quelques inscriptions Grecques, en l'absence de Timothée. La seconde est écrite de Macedoine aprés son retour, dans quelques Exemplaires il est marqué, qu'elle est écrite de Philippes, dans d'autres de Nicopole.

Celle aux Galates a encore precedé celles aux Corinthiens, elle est écrite à Ephese dans le tems que saint Paul enseignoit dans l'Ecôle du nommé Tyrannus au commencement de l'année 56. Il est marqué, dans quelques Exemplaires Grecs, qu'elle est écrite de Rome, mais cela n'est pas probable, parce qu'il n'y parle point de ses liens, comme dans l'Epître aux Ephesiens, où il en est parlé en trois endroits.

Celle-ci est donc écrite vers la soixante-deuxiéme année de JESUS-CHRIST, aussi bien que l'Epître aux Philippiens, & celle qui est adressée aux Chrêtiens de Colosse, Ville de Phrygie proche d'Hieraples, & de Laodicée.

Les deux Epitres aux Thessaloniciens semblent être les premieres suivant l'ordre Chronologique, il est vraisemblable, que la premiere est écrite vers l'an cinquante-deux : car aprés que saint Paul eut converti plusieurs Chrêtiens à Thessalonique, comme il est marqué dans les Actes c. 9. v. 7. il y envoia Timothée, qui l'étant venu trouver à Corinthe, lui aprit de leurs nouvelles, comme il est marqué au chap. 3. de cette Epître, qui est par consequent écrite l'an cinquante-deux. La seconde Epître aux mêmes est apparemment écrite peu de tems aprés, & du même endroit.

La premiere Epitre à Timothée a été écrite aprés qu'il fut ordonné Evêque, quand saint Paul fut délivré des chaînes l'an soixante-trois de JESUS-CHRIST. La seconde Epître est écrite de Rome, saint Paul y étant arrêté pour la seconde fois, un peu avant son martyre. L'Epître à Tite est écrite vers le même tems que la premiere à Timothée : Celle à Philemon est écrite, lors qu'il étoit prisonnier à Rome pour la premiere fois. Enfin l'Epître aux Hebreux est encore écrite en ce tems, puis qu'il y marque au chap. 13. vers. 23. que Timothée étoit délivré. Quelques Peres comme Caïus, Hippolite, & l'ancienne Eglise de Rome, ont rejetté cette lettre, d'autres l'ont attribuée à saint Barnabé, quelques-uns à saint Clement, d'autres à saint Luc ; l'opinion la plus commune est, qu'elle est de saint Paul. *p* S. Jerôme semble accommoder ces differents, en disant, que les pensées sont de S. Paul, mais que les paroles, & la composition sont ou de S. Barnabé, ou de S. Luc, ou plûtôt de saint Clement, qui a recüeilli ce qu'il avoit appris de son Maître. Ceux des Anciens, qui l'attribuent à saint Paul, disent qu'il l'a écrite en Hebreu, c'est-à-dire en Syriaque, étant écrite par un Hebreu à des Hebreux. *q* Quelques nouveaux au contraire pretendent, qu'il l'a écrite en Grec, mais ils n'opposent à l'autorité des Anciens, que des conjectures trop foibles, pour s'y arrêter.

Les Epîtres, qui suivent celles de saint Paul, sont appellées Catholiques, parce que si l'on excepte les deux dernieres de S. Jean, elles ne sont pas écrites aux fidelles d'une ville comme celles de saint Paul, mais aux Chrêtiens dispersez dans plusieurs païs.

L'Epître de saint Jacques, n'est pas de Jacques fils de Zebedée frere de Jean, mais de saint Jacques frere de l'Apôtre saint Jude, parent de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, *r* & Evêque de Jerusalem. Car on ne peut l'attribuer à l'autre saint Jacques, puisqu'elle est

adressée aux Chrêtiens, qui étoient hors de Judée, & qu'il étoit martyrisé, auparavant que l'Evangile eût été prêché autre part qu'en Judée.

Saint Pierre le premier des Apôtres a écrit deux Epîtres : la premiere, qui a été reçuë comme Canonique par tous les Anciens, est écrite de Babylone. *f* Quelques Anciens ont crû, que c'est la Ville de Rome qu'il avoit désigné par ce nom, mais ce sens n'est pas naturel. L'on ne peut pas dire precisément le tems quelle a été écrite, il est certain, qu'elle a été envoiée, depuis que les Disciples de JESUS-CHRIST ont été appellez Chrêtiens, à Antioche, c'est-à dire au moins neuf ans aprés la mort de JESUS-CHRIST : car le nom des Chrêtiens s'y trouve au chap. 4. *Or si vous êtes*, dit-il, *appellé Chrêtien. Si autem Christianus cognominaris.* Il est encore probable, qu'elle est écrite aprés que saint Pierre fut delivré de prison l'an 44. de JESUS-CHRIST; car jusqu'à ce tems, il demeura presque toûjours en Judée. Quelques-uns croient qu'elle n'est écrite que sur la fin de sa vie, parce qu'elle ne semble pas avoir été écrite long-tems avant la seconde, mais cela n'est pas certain : l'on peut dire qu'elle a été écrite à Babylone l'an quarante-cinq de JESUS-CHRIST.

La seconde est écrite apparemment vers la fin de sa vie, parce qu'il y témoigne, qu'il attendoit bien-tôt la mort au chap. 1. vers. 14. Quelques Peres ont douté, si cette Lettre étoit de saint Pierre, à cause de la difference du stile de celui de la premiere, dit saint Ierôme; mais saint Pierre s'y découvre si clairement, qu'il n'y a pas moien de l'attribuer à un autre Auteur.

Saint Iude frere de Iacques, & de Simon, fils d'Alphée, surnommé Thadée, & Lebbée Apôtre, a écrit la Lettre, qui porte son nom, aprés la mort de la plûpart des Apôtres, comme il le témoigne en exhortant les Chrêtiens de se souvenir de ce que les Apôtres leur avoient prédit, il imite, & il suit les pensées, & le dessein de la seconde Epître de saint Pierre, & se sert mêmes de quelques-unes de ses paroles.

a *L'Evangile signifie en langue Grecque heureuse nouvelle.*] εὐαγγέλιον se dérive de la particule εὖ, qui signifie *bene*, & du verbe ἀγγέλλω qui signifie *nuntio*, ce nom se prend dans Homere, & dans Xenophon pour la recompense qu'on donne à celui qui apporte une bonne nouvelle. Ciceron s'est servi de ce terme en ce sens dans une de ses Epîtres à Atticus.

b *Le mot Evangeliste, qui se donnoit autrefois à tous ceux qui annonçoient la parole de Dieu.*] Act. 18. vers. 18. Philippe est appellé Evangeliste. Saint Paul dans l'Epître à Timothée chap. 4. vers. 5. prie cet Evêque de faire l'ouvrage d'un Evangeliste. *Opus fac Evangelistæ.*

c *Peu de tems aprés la mort de J. C.*] C'est le sentiment de S. Jerôme & de S. Epiphane, qui disent, qu'il a composé son Evangile, avant que d'aller prêcher aux Nations. Saint Irenée au Livre 3. chap. 1. semble dire le contraire, assurant que saint Matthieu a écrit son Evangile pour les Juifs, & en la langue des Juifs, dans le tems que saint Pierre & saint Paul fondoient l'Eglise de Rome, mais ces paroles ne se doivent pas entendre à la lettre.

d *C'est pour cette raison, qu'il l'écrivit en Hebreu, ou plûtôt en Syriaque.*] Papias rapporté par Eusebe au Livre 3. de son Histoire chap. dernier. Saint Irenée livre 3. chap. 1. Saint Jerôme dans sa Preface sur les Evangiles, dans son Livre des Ecrivains, & en plusieurs autres endroits. Eusebe livre 5. chap. 18. l'Auteur de l'ouvrage sur S. Matthieu attribué à S. Chrysostome, S. Epiphane Hæres. 29. & 57. l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribué à S. Athanase, S. Cyrille Catech. 14. Saint Augustin liv. 1. *de Consent. Evangel.* chap. 2. sont témoins, que l'Evangile de S. Matthieu avoit été écrit en Hebreu, c'est-à-dire en Syriaque. S. Irenée, & S. Jerôme disent, qu'il étoit écrit en la langue du païs, qui étoit la langue Chaldaïque, ou Syriaque, mêlée de termes Hebreux, qui est appellée communément langue Hebraïque dans le nouveau Testament. S. Jerôme dit nettement, que c'étoit en cette langue, qu'étoit écrit l'Evangile de S. Matthieu : car dans le Commentaire sur le chap. 12. de cet Evangile, il dit que quelques-uns croient, que l'Evangile des Nazaréens étoit l'Original Hebreu de saint Matthieu : & dans son deuxiéme Dialogue contre les Pelagiens, il dit que l'Evangile de Nazaréens étoit écrit en Chaldaïque, ou en Syriaque, avec des caracteres Hebreux. Ceux qui soûtiennent contre le sentiment de ces Auteurs, que saint Matthieu a écrit en Grec, rejettent sans raison, comme remarque Grotius, le consentement unanime des Anciens. Voici les conjectures de l'Auteur, qui est de cét avis : il dit que les mots *Emanuel, Eli, Lama sabattani, Haceldama*, & autres termes Syriaques y sont expliquez ; mais cela ne prouve point, que cét Evangile n'ait point été écrit en Syriaque, autrement il faudroit dire, que plusieurs Livres de l'ancien Testament n'auroient pas été écrits en Hebreu, parce qu'il y a dans ces Livres des termes Hebreux expliquez de la même maniere : par exemple, Genes. 31. vers. 49. *Galaad, id est tumulus testis* au 35. vers. 18. *Benoni, id est, filius doloris mei.* Exod. 12. vers. 11. *Phase, id est, transitus Domini &* 16. vers. 15. *Manhu, quod significat quid est hoc.* Ces explications ne se trouvent point dans l'Hebreu, & ont été ajoûtées par l'Interprete : Il faut dire la même chose de ces endroits de saint Matthieu. On ajoûte que les Peres n'ont point vû l'Original de saint Matthieu, & qu'ils n'ont assuré, qu'il étoit Hebreu, que parce qu'il y avoit un Evangile des Nazaréens, qui étoit Hebreu, lequel étoit different de celui de saint Matthieu.

On

On répond, 1. Que cela ne se peut pas dire des plus anciens Peres, comme Papias, & saint Irenée : & 2. Que quoi que l'Evangile des Nazaréens fut different de celui de saint Matthieu, il se pouvoit faire qu'il eût été pris sur l'Original de saint Matthieu, dans lequel les Heretiques avoient ajouté, & changé beaucoup de choses.

e *Non plus que la version Syriaque, &c.*] Il est facile de le montrer, parce que les mots Hebreux, ou Syriaques rapportez dans le Grec de l'Evangile de saint Matthieu, sont differens de ceux du Syriaque au chap. 27. au lieu d'*Haceldama*, il y a *Agurascadema*; au lieu de *Cephas*. il y a *Cepho*; pour *Eli*, *il*; il y a pour *Golgotha*, *Golgoutho*, pour *Jaacob*, *Jaacoub*; pour *Joseph*, *Joouseph*. On y trouve aussi quantité d'autres mots Grecs Syriacisez, ce qui fait voir, que c'est un Grec, qui a traduit le Grec de saint Matthieu en Syriaque, & non pas l'Original même de S. Matthieu.

f *L'Evangeliste S. Marc semble estre different de ce Marc, dont il est souvent parlé dans les Actes &c.*] Celui, dont il est parlé dans les Actes c. 12. v. 12. & au chap. 15. v. 37. & 39. étoit surnommé Jean fils de Marie : Il est encore parlé d'un nommé Marc parent de Barnabé, Colos. 4. vers. 10. il y a apparence, que c'est le même ; mais l'Evangeliste est vrai-semblablement different de celui-là ; car outre qu'il n'est point surnommé Jean, il estoit disciple de S. Pierre, & attaché à lui, dans le tems que l'autre étoit avec Saint Paul, & il étoit dans Alexandrie dans le tems que l'autre étoit à Rome avec saint Paul. Quelques Auteurs ont crû, que saint Marc l'Evangeliste estoit un des 72. Disciples, mais cela n'est pas certain, il est plus probable, qu'il a esté converti par S. Pierre, qui l'appelle son fils, & dont il étoit le Disciple, & l'interprete.

g *Il composa son Evangile estant à Rome.*] C'est le sentiment de tous les Anciens, voiez Papias dans Eusebe au Livre 2. chap. 15. saint Irenée au Livre 3. ch. 1. saint Clement, cité par saint Jerôme, Tertullien au Livre 4. contre Marcion, Eusebe, saint Jerôme, &c. saint Irenée dit qu'il a été écrit aprés la mort de saint Pierre, les autres assurent d'un commun consentement, qu'il a été écrit de son vivant, & qu'il l'aprouva ; c'est pourquoi plusieurs l'ont appellé l'Evangile de saint Pierre, comme Tertullien le remarque.

h *Quelques nouveaux Auteurs se sont imaginez, qu'il avoit écrit en Latin.*] Baronius *ad ann. Christi* 45. *n.* 14. & ceux qui le suivent aveuglement ; mais cette opinion est insoûtenable saint Jerôme dans l'Epître 125. à Damase, dit formellement, que tout le Nouveau Testament, excepté l'Evangile de saint Matthieu, a été écrit en Grec, & S. Augustin. *lib. de Consent. Evang. c.* 2. dit que les quatre Evangelistes excepté saint Matthieu, ont écrit en Grec. Le Latin de saint Marc que nous avons est certainement une version du Grec.

i *Saint Luc Medecin de profession.*] Saint Paul dans l'Epître aux Coloss. *Luc Medecin*, dit il, *vous salue.* Nicephore au Livre 2. chap. 43. de son Histoire, dit qu'il estoit bon Peintre, & quelques uns disent, qu'il a peint une image de la Vierge : ce sont des rêveries.

k *Il n'a point esté du nombre des Apôtres, ni des Disciples.*] Cela paroit visiblement, parce qu'il dit qu'il n'a écrit, que ce qu'il a appris des autres. Saint Irenée au Livre 1. chap. 2. saint Jerôme sur le chap. 65. d'Isaïe, saint Augustin & plusieurs autres, disent nettement, qu'il n'étoit point Disciple de J. C. il n'y a que des nouveaux Auteurs, qui se soient avisez de lui donner cette qualité.

l *Cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias.*] On ne sçait pas certainement, si le mot d'*Evangile* signifie en cét endroit un Livre d'Evangile, & si le sens n'est point plûtôt, *le frere qui merite la loüange, pour avoir annoncé l'Evangile*, ce qu'il ajoûte, *& qui a été ordonné pour estre compagnon de nostre voiage*, a fait croire à Baronius, que c'est de Silas, que cela se doit entendre. Mais saint Jerôme & saint Ambroise dans sa Preface sur saint Luc, l'ont entendu de cet Evangeliste.

m *Il changea ensuite son nom de Saul en celui de Paul, aprés avoir converti, & baptisé le Proconsul Sergius Paulus.*] L'Auteur du Sermon 31. attribué à saint Ambroise, dit qu'il changea de nom à son baptême, mais c'est une imagination ; car de son tems on n'imposoit point de nom aux baptisez ; d'autres disent, qu'il changea de nom en changeant de profession, d'autres croient qu'il avoit deux noms ; le sentiment le plus vrai-semblable est, qu'il prit le nom de Paul aprés la conversion de Sergius Paulus, car jusques là il est appellé dans les Actes Saul, & depuis il est toûjours nommé Paul. C'étoit la coutume des Romains de donner ainsi leurs noms, en témoignage d'amitié : Joseph, par exemple, reçut par honneur le nom de Flavius de Vespasien.

n *Quelques Anciens on dit, qu'il alla en Espagne, mais cela est fort incertain.*] Saint Athanase Ep. à Dracuntius, saint Cyrille Cath. 17. saint Epiphane Hæres. 27. saint Chrysostome in Ep. ad Hebr. & in Matth. 76. & *Homil. de laud. Pauli*, Theodoret in Ep. ad Timot. c. ult. Hier. in cap. 11. If. Greg. moral. l. 3. c. 22. Isidore, Bede, Adon. &c. sont de cet avis. Tous ces Auteurs sont depuis le troisiéme siecle, avant ce tems on n'en a rien écrit, & ils ne disent point cela comme un fait certain, mais seulement comme une conjecture. S. Paul dans l'Epître aux Romains c. 15. v. 24. promet qu'il ira en Espagne ; mais quoi qu'il s'ensuive de là, qu'il avoit dessein d'y aller, il ne s'ensuit pas, qu'il y ait été : le Pape Gelase, & Innocent premier disent, qu'il n'a pas accompli cette promesse ; & il est certain, que l'Evangile a été préché plus tard au deçà des monts.

o *L'an 61. de l'Ere Vulgaire,*] Tous les Anciens conviennent, que saint Paul a eu la tête tranchée à Rome. mais ils ne sont pas d'accord de l'année ; quelques-uns disent, qu'il fut martyrisé avec saint Pierre, d'autres un an, & quelques uns deux ans aprés : Les uns disent, que cela arriva la derniere année de Neron, qui est la soixante-huitiéme de Jesus Christ ; mais les plus Anciens disent, que saint Pierre, & S. Paul furent marty-

tyrisez dans le tems de la persecution de Neron, qui commença la quatriéme année de cet Empereur, aprés l'incendie de Rome, l'an de J. C. 63. Ainsi ces deux Princes des Apôtres ont souffert le martyre l'an 64. de l'Ere Vulgaire.

p *L'opinion la plus commune est qu'elle est de saint Paul.*] Cette opinion est la plus vrai-semblable. L'Epître aux Hebreux n'est point de S. Barnabé, aiant un titre different de celle de cet Apôtre; Il n'y a point de raisons pour l'attribuer à S. Luc, le stile, & les pensées sont semblables à celles de saint Clement dans son Epître aux Corinthiens, c'est pourquoi je crois qu'on doit lui en attribuer la composition ou la traduction plûtôt qu'à aucun autre, quoi qu'elle soit écrite au nom de S. Paul, & par cet Apôtre; car elle est écrite de Rome par une personne, qui attendoit sa liberté, & qui avoit Timothée pour collegue: Ces trois caracteres font voir, qu'elle est de saint Paul, qui n'y a pas mis son nom, de peur d'offenser les Juifs, à qui il étoit odieux. M. Grotius croit, qu'elle a été écrite aprés la prise de Jerusalem, parce qu'il est marqué, dit-il, au chapitre troisiéme, qu'il y avoit des Chrétiens, qui croioient le jour du jugement proche; opinion qui n'a été commune, qu'aprés la prise de Jerusalem, mais c'est une simple conjecture tres-foible. Saint Jerôme répond à la diversité du stile qu'on allegue, pour prouver, qu'elle n'est point de saint Paul, en disant qu'elle vient ou de celui qui l'a composée sous S. Paul, ou de l'interprete.

q *En Hebreu à des Hebreux.*] Saint Clement d'Alexandrie est d'autre opinion, saint Ierôme, Theodoret, Oecumenius, & plusieurs autres. Estius, & quelques nouveaux croient, qu'elle a été écrite en Grec, 1. Parce que l'Ecriture y est citée suivant les Septante, & non pas suivant l'Hebreu. 2. Parce qu'il n'y a pas d'apparence, que l'exemplaire fût perdu. Ces raisons sont tres-foibles; car supposé que les citations ne soient pas de l'Interprete, pourquoi saint Paul écrivant en Syriaque, ne pouvoit-il pas traduire le passage des Septante en cette langue, plutôt que de citer le texte Hebreu, puis que la version des Septante lui étoit plus familiere. Ceci suffit pour répondre à la premiere raison. La seconde est encore plus foible; car pourquoi l'Exemplaire Hebreu de cette Epître ne peut-il pas s'être perdu puis qu'on a bien perdu l'Original Hebreu de l'Evangile de saint Matthieu.

r *Mais de saint Jacques frere de l'Apôtre S. Jude, parent de Nôtre Seigneur Jesus-Christ.*] Ce Iacques est celui, qui est appellé dans l'Evangile fils d'Alphée, car il n'y en a eu que deux; il est appellé frere du Seigneur, soit qu'il fût fils de Joseph d'une autre femme, soit qu'il fût son parent fort proche.

s *Est écrite de Babylone.*] Eusebe l. 2. de son Hist. ch. 5. dit que c'est Rome que saint Pierre appelle Babylone en cet endroit. Quelques-uns ont crû, que Papias & saint Clement citez par Eusebe, étoient de même avis, mais il ne les cite pas sur ce sujet. S. Jerôme a pris cette opinion d'Eusebe, & l'a encore assurée plus fortement. Toutefois ce sens paroit faux; & il est plus naturel de dire, qu'il a écrit cette Lettre de Babylone.

t *Saint Pierre s'y découvre si clairement, qu'il n'y a pas moien de l'attribuer à aucun autre Auteur.*] L'Auteur de cette Lettre dit, qu'il a été avec Iesus-Christ sur la montagne, il appelle S. Paul son frere, & il se dit auteur d'une premiere Lettre écrite aux mêmes. Tout cela convient à S. Pierre, il est visible, que celui, qui l'a composée, n'étoit pas un imposteur. Le caractere de cette lettre est tout Apostolique, & le stile n'est pas bien different de celui de la premiere.



§. VI.

Du Canon des Livres du Nouveau Testament, & en particulier des Livres, dont on a douté autrefois.

LE premier Canon des Livres Sacrez du Nouveau Testament n'a point été fait par une assemblée, ni par un particulier, mais par le consentement unanime de toutes les Eglises, qui sont convenuës de l'autorité de certains Livres, & les ont considerez comme des Livres divins. C'est ce consentement de toutes les Eglises, qui a servi de regle dans la primitive Eglise, pour distinguer les Livres Canoniques d'avec les douteux, & les supposez. C'est en suivant cette regle qu'Eusebe, qui est le premier, qui ait fait une recherche exacte de ces choses, distingue trois sortes de Livres appartenans en quelque maniere au Nouveau Testament. La premiere classe comprend ceux, qui ont toûjours été reçus d'un consentement unanime de toutes les Eglises qui sont, les quatre Evangiles, les quatorze Epîtres de saint Paul, si l'on en excepte l'Epître aux Hebreux, que quelques Auteurs n'ont pas mise au rang des autres, parce qu'ils ne la croioient pas de saint Paul, & les premieres Epîtres de saint Pierre, & de saint Iean. La seconde classe comprend ceux, qui n'aiant point été receus par toutes les Eglises du monde, ont été toutefois considerez par quelques-unes, comme des Livres Canoniques & citez comme des Livres de l'Ecriture par des Auteurs Ecclesiastiques. Mais cette classe se divise encore en deux, car quelques uns de ces Livres ont été depuis reçus de toutes les Eglises, & reconnus comme legitimes, tels que sont l'Epître de saint Iaques, l'Epître de saint Iude, la seconde Epître de saint Pierre, la seconde, & la troisiéme Epître de saint Iean. Les autres au contraire ont été rejet-

jettez, ou comme ſuppoſez, ou comme indignes d'être mis au rang des Canoniques, quoi qu'ils puſſent être d'ailleurs utiles, tels que ſont le Livre du Paſteur, La Lettre de Saint Barnabé, l'Evangile ſelon les Egyptiens, un autre ſelon les Hebreux, les Actes de ſaint Paul, la Revelation de ſaint Pierre. Enfin la derniere claſſe contient les Livres ſuppoſez par les Heretiques, qui ont toûjours été rejettez par l'Egliſe, tels que ſont les Evangiles de Saint Thomas, & de Saint Pierre, &c. A l'égard de l'Apocalypſe, dont nous n'avons point parlé, Euſebe remarque, que quelques-uns la mettent dans la premiere claſſe, c'eſt-à-dire au nombre des Livres indubitablement Canoniques, & que les autres la mettent au nombre des Livres de la ſeconde claſſe.

Cette remarque d'Euſebe, qui ſe trouve confirmée par les témoignages des anciens, qu'il rapporte en pluſieurs endroits dans ſon Hiſtoire, nous fait voir, que le Canon des Livres du Nouveau Teſtament a preſque toûjours été le même, car quoi qu'il y ait eu quelques Lettres des Apôtres, qui n'aient pas été reçuës d'abord d'un conſentement unanime de toutes les Egliſes, elles ont toûjours été conſiderées, comme étant de grande autorité, & elles ont bien-toſt eu la même autorité que les autres. Cela ſe confirme par les anciens Catalogues des Livres Sacrez du Nouveau Teſtament, où ſont compris les Livres que nous recevons preſentement: vous les y trouverez tous, ſi vous en exceptez l'Apocalypſe dans le Canon du Concile de Laodicée, que ſaint Cyrille de Ieruſalem a ſuivi. Ils ſont tous reçus par ſaint Athanaſe, par ſaint Ierôme, par ſaint Gregoire de Nazianze, par Amphilochius, dans le Concile de Carthage, dans le Concile Romain, par le Pape Innocent, & par tous les autres Auteurs Grecs, & Latins depuis Euſebe. Ils ſont tous citez comme des Livres Sacrez par les Auteurs, qui ont été le plus prés du tems des Apôtres. Enfin il eſt indubitable, comme nous avons fait voir auparavant, qu'ils ſont de ceux, dont ils portent le nom: les lettres mêmes dont on doutoit ne contiennent rien, qui ne ſoit conforme à la foi, & à la doctrine, contenuë dans les autres Livres, qui ont été reçus par toutes les Egliſes dés ſon commencement.

L'Epître aux Hebreux a été receuë comme Canonique, preſque du conſentement de toutes les Egliſes. Il n'y a que quelques Latins, qui aient douté de ſon autorité, parce qu'ils ne la croioient pas de ſaint Paul. Mais quand elle ne ſeroit pas de lui, ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable, comme nous l'avons montré, elle devroit toûjours paſſer pour Canonique, étant conſtant qu'elle eſt de quelqu'un de ſes diſciples, & qu'elle a été reçeuë preſque par toutes les Egliſes du monde, auſſi-toſt aprés qu'elle a parû. Elle eſt citée par ſaint Clement Romain dans ſon Epître aux Corinthiens, par ſaint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, & par Origenes, par ſaint Cyprien, & par tous ceux qui ſont venus depuis, comme un écrit indubitablement Canonique. On ne trouve point d'Auteur particulier, qui ait douté de l'Epître de ſaint Jacques, elle eſt citée par tous les anciens, & miſe au rang des Livres Canoniques dans tous les Catalogues que nous avons. On peut dire le même de la ſeconde Epître de ſaint Pierre, qui eſt certainement de cét Apôtre, comme nous l'avons fait voir. Elle eſt citée par ſaint Juſtin, par Origenes, & par pluſieurs autres anciens. L'Epître de ſaint Jude a été rejettée par quelques-uns, non parce qu'ils euſſent un legitime fondement de douter, que Saint Jude n'en fût Auteur, mais ſeulement à cauſe de la citation du Livre d'Enoch, cette raiſon n'a pas empêché, qu'elle n'ait été miſe dans les anciens Catalogues des Livres du Nouveau Teſtament, & qu'elle n'ait été citée par Tertullien, par ſaint Clement d'Alexandrie, par Origenes, par S. Cyprien, par ſaint Gregoire de Nazianze, & par pluſieurs autres Auteurs. Saint Jerôme dit, que quoi que pluſieurs l'euſſent rejettée, à cauſe de la citation du Livre d'Enoch, elle étoit receuë de ſon tems, à cauſe qu'elle étoit ancienne, & approuvée par l'uſage de l'Egliſe, *Autoritatem vetuſtate jam, & uſu meruit.* Les deux dernieres Epîtres de ſaint Jean étant fort courtes, & ne contenant rien que de ſemblable à ce qui eſt dans la premiere ne peuvent pas faire de difficulté. Elles ſont du même Auteur que la premiere, comme la reſſemblance de ſtile le fait voir, la ſeconde eſt citée par ſaint Irenée dans ſon Livre premier c. 12. & dans le Livre troiſiéme chap. 18. par Tertullien, par Origenes, par ſaint Denys d'Alexandrie & par pluſieurs autres. Enfin elles ſont toutes deux miſes au nombre des Livres Canoniques dans tous les anciens Catalogues des Livres du Nouveau Teſtament.

Il ne me reſte plus à parler, que de l'Apocalypſe, que quelques-uns des anciens ſelon le témoignage d'Euſebe ont mis au rang des Livres indubitables, d'autres au rang des Livres douteux, ou même ſuppoſez: elle a été rejettée par Caius ancien Prêtre de Rome, qui l'a attribuée à l'Heretique Cerinthe, comme Euſebe le témoigne dans le Livre troiſiéme de ſon Hiſtoire chap. 28. Au contraire ſaint Juſtin, ſaint Irenée, Origenes, ſaint Cyprien, ſaint Cle-

Clement d'Alexandrie, & Tertullien la citent en plusieurs endroits, & l'attribuent à Saint Jean l'Evangeliste, Saint Denys d'Alexandrie remarque, que plusieurs avant lui avoient rejetté, & refuté l'Apocalypse, comme un Livre plein de fictions, & de faussetez, mais que plusieurs autres l'approuvoient, que pour lui il n'osoit pas la rejetter, & qu'il croioit, qu'elle avoit un sens caché, mais qu'il étoit persuadé, qu'elle n'étoit point de saint Jean, comme il tâche de le prouver par plusieurs raisons. Saint Jerôme dit dans l'Epître 129. que de son tems la plûpart des Eglises de Grece ne recevoient point ce Livre, non plus que les Latins l'Epître aux Hebreux, mais qu'il reçoit l'un, & l'autre, ne s'arrétant pas à la coûtume de son tems, mais à l'autorité des anciens. Amphilochius remarque aussi, que de son tems quelques-uns la recevoient, mais qu'il y en avoit beaucoup plus, qui la rejettoient. En effet, elle n'est point, comme nous avons remarqué, dans le Catalogue du Concile de Laodicée, ni dans celui de saint Cyrille. Mais elle a depuis été reçuë par les Eglises Grecques, & Latines, & citée par S. Epiphane, par S. Chrysostome, par S. Ambroise, par S. Hilaire, par S. Jerôme, par S. Augustin, & par tous ceux qui ont écrit depuis. Enfin elle a été mise au rang des Livres Canoniques dans le Concile de Carthage, dans le Concile Romain sous Gelase, & par le Pape Innocent. Le Concile quatriéme de Tolede tenu en 633. a decidé dans le Canon dix-septiéme, qu'elle étoit de S. Iean, & qu'elle devoit être mise au nombre des Livres divins, & le S. Concile de Trente, à la décision duquel il faut s'arrêter, l'a mis eau nombre des Livres Canoniques du Nouveau Testament.

Il faudroit encore traiter ici des Livres apocryphes du Nouveau Testament supposez, tant par les Catholiques, que par les Heretiques. Mais ces ouvrages n'étant point du nombre des Livres Canoniques doivent être mis parmi les Livres des Auteurs Ecclesiastiques, c'est pourquoi nous allons commencer par là nôtre Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques.



NOU-



NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

DE LA LETTRE DE JESUS-CHRIST AU ROY AGBARE, ET DE CELLE D'AGBARE A JESUS-CHRIST.

Lettres de I.C. & d'Agbare.



USEBE rapporte au Livre premier de son Histoire, qu'un Roy d'Edesse *a*, nommé Agbare *b*, aiant oüi parler des Miracles de JESUS-CHRIST, luy écrivit une Lettre, pour le prier de le guérir d'une maladie, dont il étoit affligé: Que JESUS-CHRIST ne fit pas pour lors ce qu'il demandoit de luy; mais qu'il lui écrivit une Lettre, dans laquelle il lui promettoit de lui envoyer un de ses Disciples, pour le guérir; & enfin que l'Apôtre S. Thomas lui envoia aussi-tôt aprés la Resurrection de JESUS-CHRIST, Thadée l'un des soixante & douze Disciples, qui accomplit la promesse, que nôtre Seigneur lui avoit faite de le guérir, & le convertit lui, & sa famille. Eusebe établit cette Narration sur les Lettres de JESUS-CHRIST, & d'Agbare, qu'il avoit tirées des Archives de l'Eglise d'Edesse, qu'il rapporte traduites du Syriaque en Grec: Cependant il y a apparence, qu'Eusebe a ajoûté foy trop legerement aux memoires, qu'on lui avoit donnez, & il est tres-probable, que ces Lettres sont supposées, & que toute cette Histoire est faite à plaisir. Car premierement, qui peut s'imaginer, que le Roi d'Edesse sur le simple recit qu'on lui avoit fait des Miracles de JESUS-CHRIST, lui ait parlé comme un homme persuadé de sa Divinité, & instruit de sa Religion: *Aiant oüi parler*, lui dit-il, *des Miracles que vous faites, je suis persuadé, que vous estes Dieu, ou Fils de Dieu.* Qui ne voit que ces paroles ne peuvent avoir été écrites, que par un homme persuadé, & instruit du Christianisme, qui fait parler Agbare à peu prés, comme il parleroit lui-même? Ce qu'on fait dire en-suite à ce Roi, qu'*aiant appris, que les Juifs dressoient des pieges à* JESUS-CHRIST, *il leur en avoit voulu du mal, & qu'il* *Lettres de I. C. & d'Agbare.*

Lettres de I. C. & d'Agbare.

l'invitoit de venir en sa Ville, laquelle, quoi que petite, seroit suffisante pour eux deux, fait encore voir la fausseté de cette Lettre. Car qui croira, qu'un Roi offre tout d'un coup la moitié de son Roiaume à un homme qu'il ne connoît pas ?

Il n'est pas plus difficile de découvrir la supposition de la Lettre attribuée à JESUS-CHRIST, elle commence par ces mots : *Vous estes heureux, Agbare, d'avoir crû en moi, sans m'avoir vû; car il est écrit de moi, que ceux qui me verront, ne croiront point en moi afin que ceux qui croient en moi sans me voir, reçoivent la vie eternelle.* Où ces Paroles sont-elles écrites? Ne voit-on pas, que celuy qui a fait cette Lettre, fait allusion aux paroles de JESUS-CHRIST, à Saint Thomas? *Heureux ceux qui n'ont point vû & qui ont crû?* Paroles qui n'ont été dites par JESUS-CHRIST qu'aprés sa Resurrection, & qui n'ont été écrites que long-tems aprés, ce qui fait voir manifestement la supposition de cette Lettre.

L'Histoire, qui est rapportée en-suite de ces deux Lettres, & tirée des mêmes Archives, n'est pas moins fabuleuse. On dit que l'Apôtre Judas, c qu'on appelle aussi Thomas, envoia l'Apôtre Thadée l'un des septante Disciples au Roi Agbare : Que ce Roi ayant appris, qu'il y avoit un homme qui faisoit plusieurs Miracles dans sa Ville, & s'étant douté que c'étoit le Disciple, que JESUS-CHRIST avoit prômis de lui envoyer, l'avoit mandé par un nommé Tobie, & qu'il ne l'avoit pas plûtôt vû, que son visage lui aiant paru divin, il s'étoit jetté à ses pieds pour l'adorer, & lui avoit demandé, s'il étoit ce Disciple que JESUS-CHRIST avoit promis de lui envoier pour le guérir. Thadée aiant répondu qu'il l'étoit, & que s'il croioit en JESUS-CHRIST, il seroit sauvé, Agbare répondit, *J'ai crû si fortement en lui, que je voulois faire la guerre aux Juifs qui l'ont crucifié, & détruire entierement cette Nation, si la crainte de l'Empire Romain ne m'avoit détourné de cette entreprise.* Il faut que celui, qui a fait dire ces paroles à ce petit Prince d'Edesse, ait eu bien peu de jugement, pour lui attribuer un dessein aussi extravagant que celui-là ; car n'est-ce pas une folie que de s'imaginer, que le Prince d'une seule ville veüille entreprendre la guerre contre une Nation aussi puissante, qu'étoit celle des Juifs, & puisse esperer de la détruire, pour venger la mort d'un homme, qu'il ne connoissoit que de réputation? Quelle apparence, qu'il n'y ait eu que la crainte des Romains, qui l'ait pû détourner d'un dessein aussi témeraire que celui-là ? Je ne m'arrête point à remarquer les autres circonstances de cette narration, qui ne paroissent pas moins fabuleuses, que celles que nous venons de rapporter : j'ajoûte seulement, que le tems auquel il est dit, que ces choses se sont passées, fait voir la supposition de toute cette Histoire. Il étoit marqué à la fin de ces Actes, que cela étoit arrivé l'an 430. des Edesseniens. Or la 430. année des Edesseniens est la 15. de Tibere, en laquelle les Anciens ont crû, que JESUS-CHRIST étoit mort, & ressuscité. Et il faudroit dire, en suivant cette Epoque, & ce qui est dit dans les Actes, que cela arriva aussi-tôt aprés la Resurrection de JESUS-CHRIST ; qu'Agbare, & plusieurs autres Gentils d'Edesse ont receu l'Evangile avant Corneille, ce qui est manifestement contraire aux Actes des Apôtres : Et par consequent il est comme assuré que cette Histoire est fausse, & que ces Lettres sont supposées. L'autorité d'Eusebe n'est pas à considerer en ce point; car il est visible, qu'il a ajoûté foi trop legerement aux memoires, qu'on lui avoit envoiez, tirez des Archives de l'Eglise d'Edesse. Or qui ne sçait combien ces sortes de monumens sont sujets à caution dans des Histoires de cette Nature?

Mais comme ces Fables vont toûjours en augmentant, on a feint encore depuis, que JESUS-CHRIST en écrivant à Agbare, lui avoit envoié son image peinte sur un suaire. Evagre est le premier qui parle de cette image au Liv. 4. de son Histoire Chap. 27. & il s'appuie sur l'autorité de Procope, qui cependant ne dit rien de cette Histoire. Néanmoins depuis Evagre, les Défenseurs des images ont souvent parlé de celle-ci ; & les Grecs nouveaux ont crû cela si constant, qu'ils en ont fait la Fête le seziéme Août.

a *D'Edesse.*] C'est une Ville celebre, située au dela de l'Euphrate, entre la Syrie, & la Mesopotamie.

b *Nommé Agbare*] D'autres lisent *Abgare*, & il est ainsi nommé dans quelques Medailles anciennes. Il y a dans les Manuscrits les plus corrects *Agbare*, & c'est le son Arabe.

c *Que l'Apôtre Iudas, qu'on appelloit aussi Thomas.*] L'Apôtre Thomas n'étoit point surnommé Jude, mais Didyme; & l'Apôtre Jude ne s'appelloit point Thomas. Ce qui est encore une preuve de la fausseté de cette Histoire.

DE QUELQUES LETTRES ATTRIBUÉES A LA VIERGE MARIE.

ON attribuë aussi quelques Lettres à la Vierge MARIE, lesquelles, n'étant pas si anciennes que

que celles de Jesus-Christ à Agbare, peuvent être plus facilement convaincuës de fausseté. La Lettre de la Vierge à Saint Ignace est supposée, comme nous le montrerons en parlant des Epîtres de ce Saint. Celle aux Florentins donnée par le Juris-Consulte Canisius, & celle, que ceux de Messine se vantent d'avoir, ont encore plus de marques de fausseté, & sont rejettées de tout le monde, en sorte qu'il n'est pas besoin de prouver, qu'elles sont apocryphes.

Lettres de la Vierge.

DES EVANGILES. SUPPOSEZ.

Evangiles supposés.

Rien ne fait voir davantage la verité de cette maxime de l'Ecriture, *que le Pere de mensonge se transforme en Ange de lumiere*, que le grand nombre de Livres, qui ont été autresfois supposez à l'imitation des Livres Canoniques de l'Ecriture Sainte. Car comme le S. Esprit a fait écrire des Evangiles, des Actes, des Lettres, & un Apocalypse, le Demon, pour contrefaire la verité, à fait faire par ses Ministres des Evangiles, des Actes, des Apocalypses, & des Lettres, qui ont été aussi attribuées aux Apôtres. Et pour commencer par les Evangiles, outre les quatre qui sont Canoniques, & veritables, il y en avoit dés les premiers siecles de l'Eglise plusieurs faux, & supposez, tant par les Heretiques, que par quelques Catholiques.

On doit mettre au nombre de ces derniers les Evangiles selon les Egyptiens, & selon les Hebreux, lesquels, quoi que supposez, ont été toutefois citez par des Auteurs Catholiques comme des ouvrages composez par des Catholiques. L'Evangile selon les Egyptiens est cité par S. Clement *a* d'Alexandrie, & par S. Epiphane *b*, qui dit que les Sabelliens se servoient de cét Evangile, pour confirmer leur erreur, parce qu'il contenoit plusieurs choses mystiques touchant Jesus-Christ, desquelles il sembloit qu'on se pouvoit servir, pour prouver que le Pere, le Fils, & le S. Esprit, n'estoient qu'une seule personne.

L'Evangile selon les Hebreux, écrit selon Saint Jerôme en Syriaque avec des caracteres Hebreux, est encore plus celebre parmy les Anciens; il est cité par Hegesippe, *c* par Saint Ignace, *d* par Saint Clement d'Alexandrie *e*, & par Origene en plusieurs endroits, & particulierement dans le Traité huitiéme sur Saint Mathieu, où il en rapporte un fragment considerable. *f* Saint Jerôme *g* le traduisit en Grec, & en Latin, comme il le dit plusieurs fois, remarquant mêmes en un endroit, que quelques-uns croioient, que cét Evangile étoit l'original de S. Mathieu, qu'on croioit avoir écrit son Evangile en Hebreu. Cependant il est certain, que l'Evangile selon les Hebreux étoit different de celui de S. Mathieu, tant à cause que tout ce que les Anciens ont rapporté de cét Evangile, & entre autres choses l'histoire d'une femme accusée devant Jesus-Christ *h* ne se trouvent point dans l'Evangile de S. Mathieu, qu'à cause qu'Eusebe, & S. Jerôme, qui avoient connoissance de ces deux Evangiles, les distinguent tres-nettement. Ajoûtez à cela, que S. Jerome avoit traduit l'Evangile selon les Hebreux, au lieu que l'Auteur de la version de l'Evangile de Saint Mathieu est inconnu, & que dans l'Evangile selon les Hebreux l'Ecriture y étoit citée suivant la verité Hebraïque, au lieu que Saint Mathieu a suivi dans le sien la version des Septante. Cét Evangile n'est pas different de celui, qui est appellé dans Origenes l'Evangile des Douze, ni de l'Evangile des Nazaréens, comme on l'apprend de Saint Jerôme, qui les confond. Les Ebionites s'en servoient, pour prouver leur doctrine.

Evangiles supposés.

Outre ces deux Evangiles celebres parmi les Anciens, qui sont perdus, nous avons à present un Livre intitulé, le Proto-Evangile de Saint Jacques, donné au Public par Neander, & inseré dans les Orthodoxographes. C'est un Livre plein de contes, & d'histoires badines *i*, touchant la Nativité, la Vie, & l'accouchement de la Vierge. l'Evangile de Nicodeme, qui est aprés celuy de Saint Jacques dans le même endroit, n'est pas moins plein de fables, *k* touchant la Passion, & la Resurrection de Jesus Christ, que le premier touchant la vie de la Vierge Marie.

Mais, quoi que ces Evangiles soient indignes de foy, & pleins de folies, ils ne contiennent toutefois pas d'erreurs grossieres, comme ceux, qui avoient été supposez par les Heretiques, dont il ne nous reste plus rien à present. Tels estoient les Evangiles attribuez à S. Pierre, à S. Thomas, & à S. Mathias, dont Eusebe fait mention au Liv. 3. ch. 25. ceux de S. Barthelemi, & des douze Apôtres, dont S. Jerôme fait mention dans sa Preface sur S. Mathieu: l'Evangile de Philippe, qui étoit celui des Gnostiques, au rapport de Saint Epiphane Heresie 26 dont les Ebionites, Basilide, & Appelles se servoient: l'Evangile de Judas supposé par les Gaianites, qui honoroient ce traître, comme Saint Epiphane, & Theodoret le témoignent en parlant de ces Heretiques: & enfin, les Evangiles de Thadée, de Barnabé, d'André, & ceux qui avoient été fal-

Evangiles supposés.

falsifiez par Hesychius: un Livre de l'Enfance de Jesus-Christ, & un de la Race de Marie attribuez à S. Mathieu, mis par Gelase au nombre des Livres apocryphes, & supposez par les Heretiques.

a *Cité par S. Clement.*] Liv. 3. des Stromat. pag. 452. Saint Clement cite une parole de Jesus-Christ à Salomé, tirée de cét Evangile: *Je suis venu dissoudre les œuvres de la femme*, & il entend *par la femme la cupidité*. Dans la pag. 465. aprés avoir rapporté encore un passage cité par Cassien heretique sur le même sujet il répond en premier lieu, qu'il ne se trouve point dans les quatre Evangiles, que nous reconnoissons, & il tâche ensuite d'y donner un bon sens.

b *Par S. Epiphane.*] Heres. 26. Les Valentiniens se servoient aussi de cét Evangile.

c *Hegesippe.*] Dans Eusebe Liv. 4. chap. 22.

d *Par S. Ignace.*] Dans l'Epître aux Smirnéens, où il en cite deux passages que S. Jerôme remarque. Le premier est, *in carne eum post Resurrectionem vidi, & scio esse*. Je l'ai veu aprés sa Resurrection en chair, & je ne doute point qu'il n'y soit. Le deuxième, *palpate, quia non sum dæmonium incorporale*. Touchez-moi, & vous sentirez, que je ne suis pas un phantôme sans chair.

e *Par S. Clement.*) Liv. 2. Stromat. pag. 380. cette Sentence est, *ὁ θαυμάσας βασιλεύσει καὶ ὁ βασιλεύσας ἀναπαυθήσεται.*

f *Où il en rapporte un fragment considerable.*] C'est un passage qui contient la réponse de Jesus-Christ à ce jeune homme riche rapportée en S. Marc chap. 10. & en S. Luc chap. 18. énoncée en d'autres termes. Origenes dans le 2. Tome *in Ioannem*, cite un passage de cét Evangile, où le S. Esprit est appellé la Mere du Christ.

g *Saint Jerôme.*] Le cite tres-souvent en son Catalog. *voce Ignat. & voce Iacobus*, Lib. 2. in Math. chap. 7. & 12. Lib. 3. *contra Pelagianos*.

h *L'Histoire d'une femme accusée devant Jesus-Christ.*] Eusebe Liv. 3. Hist. dit que l'Histoire de la femme adultere étoit rapportée dans cét Evangile. Saint Jerôme rapporte, qu'il étoit dit dans cét Evangile, que J. C. apparut à saint Jacques, qui avoit juré de ne point manger, qu'il n'eut vû J. C. ressuscité, & dans le 3. Livre contre les Pelagiens, il dit qu'il étoit écrit dans cét Evangile, que la Mere de J. C. & de saint Jean Baptiste luy dirent, *Iean Baptiste, baptise pour la remission des pechez, allons nous faire baptiser*, & que J. C. leur répondit, *ai je peché, pour aller me faire baptiser?*

i *C'est un Livre plein de contes, & d'histoires badines.*] Voici un échantillon des fables du Proto-Evangile de saint Jacques. Joachim fut élû dans les Nations des douze Tribus, Ruben lui dit, qu'il ne lui étoit pas permis d'offrir, parce qu'il n'avoit point d'encens, il se retira de tristesse dans le Desert, & y jeûna 40. jours. Anne pleuroit, & sa servante Judith lui dit, qu'elle prit du laurier. Elle descendit dans un Jardin, elle se lamenta de n'être pas semblable à un oiseau, qui avoit son nid sur le laurier. L'Ange lui apparut, & lui dit, qu'elle auroit un fils. Cét Ange descendit, & dit la même chose à Joachim, il se regarda dans la Lame, ou dans l'Ephod du grand Prêtre, & n'y vit point, qu'il eut peché. La Vierge marcha à six mois. Elle fut nourrie par des Anges dans le Temple, elle fut mariée à Joseph, parce qu'il sortit une Colombe de la baguette, qui lui avoit été donnée par le grand Prêtre. Saint Joseph l'aiant trouvée grosse, lui fait boire de l'eau de jalousie suivant la Loy, *&c.*

Evangiles supposés.

k *N'est pas moins plein de fables.*] Voici un autre échantillon des fables de l'Evangile de Nicodeme. Pilate l'envoia querir par un Courier, ce Courier l'adora, & tous les Soldats en firent autant malgré eux; les Enseignes s'abaisserent devant lui par deux fois. La narration des Evangelistes y est mêlée de plusieurs fables. On y fait répondre J. C. sur l'interrogation de Pilate, qu'est-ce que la verité? On y fait parler Nicodeme, & ceux que J. C. avoit gueris. On y appelle Veronique la femme guerie du flux de sang. L'Auteur de cét Evangile décrit la Resurrection de J. C. en y ajoûtant plusieurs choses de luy. Il fait tenir des discours ridicules aux morts, qui ressusciterent, quand J. C. mourut: il dit qu'ils firent le signe de la croix: il fait faire des raisonnemens ridicules au Diable sur la Descente de J. C. aux Enfers. Il feint, qu'aprés la Resurrection de J. C. Pilate s'étant fait apporter la Bibliotheque des Juifs, ils reconnurent, que J. C. étoit le Messie, & il rapporte plusieurs autres contes de cette nature.

DES ACTES DES APOTRES SUPPOSEZ, ET DES FAUSSES APOCALYPSES.

Actes des Apôtres supposés & fausses Apocalypses.

Les Actes de S. Luc ne contenant qu'une tres-petite partie des actions de quelques Apôtres, parce qu'il ne parle pas de tous, & qu'il ne décrit pas au long toutes les actions de ceux dont il parle, ceux qui en ont voulu supposer de faux, ont trouvé une grande, & une ample matiere, pour exercer leur plume trompeuse. Le premier, qui s'avisa de cét artifice, fut un certain Prêtre disciple de S. Paul, qui emporté d'un faux zele pour son Maître supposa sous le nom de S. Luc des Actes de Paul, & de Thecle, & fut convaincu de cette imposture par S. Jean, comme Tertullien, & aprés luy S. Jerôme nous en assûrent. Mais encore pouvoit-on excuser la simplicité de cét ancien Prêtre, qui n'avoit aucune mauvaise intention. Mais l'on ne peut, qu'on n'ait de l'horreur contre les Heretiques, qui ont fait à plaisir des Actes de plusieurs Apôtres, dans lesquels ils ont glissé leurs erreurs. Tels estoient les Actes de S. Pierre, & de S. Paul supposez par les Manichéens, dont parle Philastrius, dans lesquels on faisoit dire aux Apôtres, que les ames des hommes, & des bêtes étoient de

Actes des Apôtres supposez & fausses Apocalypses.

de même nature, & où on leur faisoit faire des Miracles, pour faire parler des chiens, & des moutons. Les Actes de S. André, de S. Jean, & des Apôtres en general supposez par les mêmes Heretiques, suivant le témoignage de saint Epiphane, de Philastre, & de S. Augustin. *a* Les Actes des Apôtres faits par les Ebionites citez par saint Epiphane dans la description de cette Heresie. La doctrine, la predication, les voyages, & les disputes de saint Pierre faussement attribuées à S. Clement, contenant les erreurs des Ebionites, le rapt, ou l'enlevement *b* de saint Paul, ouvrage composé par les Gaianites, dont les Gnostiques se servoient aussi au rapport de S. Epiphane, Heresie, 8. Les Actes de S. Philippe, & de S. Thomas, dont les Encratites, & les Apostoliques se servoient, comme remarque encore le même S. Epiphane dans les Heresies 47. & 61. La memoire des Apôtres composée par les Priscillianistes. L'Itineraire des Apôtres rejetté dans le second Concile de Nicée Act. 5. à quoy il faut ajoûter de fausses relations, comme celle des sorts des Apôtres, rejetté dans le Decret. Les écrits des Apôtres faits par Dictinius, rejettez dans le Synode de Brague chap, 17. Le Livre du Sacerdoce de JESUS-CHRIST rapporté par Suidas, dont l'Auteur pretendoit preuve, que JESUS-CHRIST étoit descendu des Levites, & qu'il avoit été mis au rang des Sacrificateurs par les Juifs. Le Livre Apostolique qui étoit une rapsodie faite par Marcion, de laquelle S. Epiphane fait mention. Un Livre de la Mort, & de l'Assomption de la Vierge attribué à S. Jean. Les interrogations de la Vierge composées par les Gnostiques, & un Livre de la Race de la Vierge composé par les mêmes.

Il y a enfin plusieurs Apocalypses, ou Revelations supposées, comme la Revelation du grand Apôtre composée par Cerinthe. L'Apocalypse de saint Pierre qu'Eusebe au Livre 3. de son Histoire chap. 25. met au nombre des Livres supposez, qui ne sont pas heretiques, & que Sozomene dit, qu'on lisoit tous les ans vers Pasques dans les Eglises de Palestine, L'Apocalypse, ou les secrets de saint Paul, que les Moines estimoient autrefois, témoin Sozomene les Cophtes se vantent de l'avoir encore aujourd'hui, & elle est mise au nombre des Livres apocryphes par Gelase, avec les Revelations de saint Thomas, & de saint Estienne. Nous n'avons plus tous ces ouvrages, & nous ne devons pas être fâchez de leur perte.

a Philastr. hæres. 48. Epiph. 47. & S. Aug. Liv. *de fide contra Manich.*

b En Grec ἀναβατικὸν Παύλου, cela pourroit signifier plusieurs choses, mais saint Epiphane le détermine à signifier l'enlevement de saint Paul. Il contenoit des choses cachées, & il paroît être le même avec les secrets, ou l'Apocalypse de saint Paul, saint Aug. cite ce Livre *in Ioannem*, tract. 98.

DE L'EPISTRE AUX LAODICE'ENS, ET DE QUELQUES AUTRES ATTRIBUE'ES A SAINT PAUL.

Lettre de S. Paul, aux Laodicéens.

OUTRE les quatorze Epîtres de S. Paul, quelques anciens en ont encore cité une adressée aux Laodicéens, & effectivement nous avons presentement une Epître rapportée par S. Anselme, par Sixte de Sienne, & par Stapulensis, & inserée dans quelque Bibles d'Allemagne, *a* écrite au nom de S. Paul aux Laodicéens. Il n'est pas certain, si celle-ci est celle, qui étoit du tems de S. Jerôme. *b* Mais quoi qu'il en soit, il est constant, que celle que nous avons, n'est point de S. Paul. *c* Et que celle, qui étoit du tems de S. Jerôme, étoit rejettée de tout le monde, comme il le dit dans son Catalogue, *ab omnibus exploditur*. Ce qui a donné occasion de supposer cette Lettre, comme remarque Theodoret, c'est que S. Paul à la fin de l'Epître aux Colossiens leur recommande de faire lire par les Laodicéens la Lettre qu'il leur a écrite, & de lire chez eux celle des Laodicéens; c'est ce qui a fait croire, qu'il y avoit une Lettre écrite aux Laodicéens en même tems que celle aux Colossiens, & ce qui a aussi donné lieu à Marcion de changer le Titre de l'Epître aux Ephesiens, & de lui donner le nom d'Epître aux Laodicéens. Mais c'est une erreur fondée sur l'ignorance du Grec. Car il n'y est point parlé en cét endroit d'aucune Lettre de S. Paul aux Laodicéens, mais d'une Lettre écrite de Laodicée. Quelques-uns croient, que c'est l'Epître à Timothée, qu'ils se sont imaginez avoir été écrite de cette Ville. Mais il est bien plus probable de dire avec S. Chrysostome, Theodoret, Photius & Oecumenius, que c'étoit une Lettre écrite à S. Paul de Laodicée par les Chrétiens de cette Ville, & c'est pour cette raison, qu'elle est appellée dans nôtre Vulgate la Lettre des Laodicéens.

Or comme on a conclu de cét endroit de l'Epître aux Colossiens mal entendu, que S. Paul avoit écrit une Lettre aux Laodicéens, de même on a conclu, qu'il avoit écrit une troisiéme Lettre aux Corinthiens d'un Passage tiré de la premiere Epître écrite aux Chrétiens de Corinthe chap. 5. vers. 10. & 11. que voici, *Ie vous ai écrit dans ma Lettre de ne vous point méler avec les Fornicateurs.*

Lettre de S. Paul, aux Laodicéens. cateurs. Mais comme remarque S. Chrysostome, cette Lettre est celle-là même qu'il écrivoit, & le sens est, quand je vous viens d'écrire dans cette Lettre, de ne vous point méler avec les Fornicateurs, je ne l'entens pas des Fornicateurs de ce monde.

a *Imprimé en Allemagne.*] Elle a été donnée en latin par Pistorius & depuis mise dans les Bibles d'Allemagne imprimées à Ausbourg, à Wormes, & à Amsterdam.

b *Si celle-ci est celle, qui étoit du tems de S. Jerôme.*] Ce qui donne lieu de douter, que cette Lettre soit la même avec celle, qui étoit autrefois, c'est que Philastrius dit au chap. 88. que celle, qui étoit de son tems, contenoit des erreurs, & il ne s'en trouve point dans celle que nous avons. Celle, que cite S. Epiphane, étoit faite de plusieurs Sentences de l'Epître aux Ephesiens.

c *Celle que nous avons n'est point de S. Paul.*] Elle n'est point du stile de S. Paul, elle est tres-courte, & même plus que celle à Philemon, & elle n'a point d'argument certain.

DE L'EPITRE DE S. BARNABE'.

Epître de S. Barnabé. JOSEPH surnommé par les Apôtres Barnabé, c'est-à-dire enfant de consolation, *a* qui étoit Levite, & originaire de Lisle de Chypre, *b* travailla autant que les Apôtres mêmes à l'établissement de la Religion Chrétienne. Quelques anciens *c* prétendent, qu'il avoit été un des soixante & douze Disciples de JESUS-CHRIST; mais S. Luc en parle d'une maniere qui fait plûtôt croire, qu'il ne se joignit aux Apôtres, qu'aprés la mort de JESUS-CHRIST. Quoy qu'il en soit, il est certain que depuis ce tems, il a été un des principaux Predicateurs de l'Evangile, & qu'il a merité d'être mis au nombre des Apôtres. On ne sçait rien d'assuré de sa vie, que ce qui en est raconté par S. Luc dans les Actes.

Il a écrit, dit S. Jerôme, une Lettre laquelle, est pleine d'édification pour l'Eglise, quoi qu'elle ne soit pas Canonique. Cette Lettre est citée plusieurs fois par S. Clement d'Alexandrie *d*, & par Origenes *e*, qui ne font aucun doute, qu'elle ne soit de celui, dont elle porte le nom. Il est vray qu'Eusebe, & S. Jerôme la mettent au rang des Livres apocryphes *f*: mais ils ne nient pas pour cela, qu'elle ne soit de S. Barnabé, au contraire ils la lui attribuent, pretendant seulement, qu'elle ne doit pas être de la même autorité que les Livres Canoniques, parce que quoy qu'elle soit de saint Barnabé, elle n'est pas receuë de toutes les Eglises du monde.

Et c'est la raison pour laquelle cette Lettre n'est point du nombre des Livres Canoniques, parce qu'afin qu'un Livre le soit, il ne suffit pas seulement, qu'il soit d'un Apôtre, ou d'un Disciple des Apôtres, mais il faut aussi, qu'il soit reçu comme Canonique par toutes les Eglises. Autrement le Livre d'Hermas, & l'Epître de saint Clement devroient être mis au nombre des Livres Canoniques. Ainsi c'est une raison tres-foible de dire, que l'Epître de saint Barnabé n'est point de cet Apôtre, parce que, si elle eut été veritablement de lui, elle eut été mise au nombre des Livres Canoniques, puis qu'afin qu'un Livre soit déclaré tel, il faut, de quelque Auteur qu'il soit, que toute l'Eglise le reconnoisse, puisqu'il y a des Livres, dont les Apôtres, ou leurs Disciples sont Auteurs, qui n'ont point été autrefois, & ne sont pas encore au rang des Livres Canoniques, & qu'il y en a au contraire, dont les Auteurs ne sont pas tout-à-fait certains, qui ont été, & sont au rang des Livres Canoniques, comme dans le Nouveau Testament l'Epistre aux Hebreux, & l'Apocalypse, & dans l'ancien Testament la plûpart des Livres, dont on ne sçait pas certainement les veritables Auteurs. *Epître de S. Barnabé.* Mais quand il seroit vrai de dire, qu'un Livre est Canonique, dés qu'il est certain, qu'il a été écrit par un Auteur, qui a l'autorité de le faire Canonique, qui nous a dit, que saint Barnabé doit être de ce nombre, plûtôt que saint Clement, & qu'Hermas? C'est à l'Eglise à le declarer, & il suffit qu'elle ne l'ait point fait, afin que sa Lettre soit mise au nombre des Livres apocryphes, quoi qu'elle soit effectivement de lui.

On ajoûte, que cette Lettre est indigne de saint Barnabé, qu'il n'est pas croiable, qu'un grand Apôtre comme lui rempli du saint Esprit, & collegue de saint Paul soit Auteur de la plûpart des choses, qui sont dans cette Lettre, telles que sont des allegories forcées, des explications de l'Ecriture extraordinaires, & éloignées du bon sens, des fables touchant les animaux, & plusieurs autres imaginations pareilles, qui composent la premiere partie de cette Lettre. A cela je répons, que ces défauts n'ont point empesché que saint Clement, Origenes, Eusebe, & saint Jerôme, ne la lui attribuassent. Et c'est à mon avis une imprudence bien grande, de s'imaginer étre plus clairvoiant sur cette matiere, que ces grands Critiques de l'antiquité. Ils étoient bien plus proches du tems des Apôtres que nous, ils avoient quantité de Livres composez par leurs Disciples, que nous auons perdus, & par consequent ils pouvoient mieux connoître que nous le stile, & la maniere d'écrire des Apôtres, de leurs compagnons, & de leurs Disciples. Si donc

Epître de S. Barnabé.

donc ils ont trouvé, que les allegories, les explications mystiques, & les fables qui se trouvent dans l'Epistre de saint Barnabé, pouvoient être de lui, de quel droit peut-on assurer presentement, qu'elles n'en peuvent pas être? Il faut peu connoistre le genie des Juifs, & des premiers Chrétiens, nourris, & élevez dans la Synagogue, pour croire que ces sortes de pensées ne peuvent venir d'eux: au contraire c'étoit là leur caractere, ils avoient appris des Juifs à tourner toute l'Ecriture en allegorie, & à faire des remarques sur les proprietez des animaux, dont la Loy defendoit de manger: il ne faut donc pas s'étonner, si saint Barnabé Juif d'origine écrivant à des Juifs a expliqué allegoriquement plusieurs passages de l'ancien Testament, pour les rapporter au Nouveau, & s'il a inventé des pensées morales sur les proprietez des animaux, dont il étoit défendu de manger aux Juifs. L'Epistre de saint Clement Romain, & les Stromates de saint Clement d'Alexandrie sont remplis de ces sortes d'allegories, & de figures. L'Histoire du Phenix rapportée par saint Clement dans son Epistre aux Corinthiens si celebre parmi les premiers Chrétiens, sent encore plus la fable, que ce que saint Barnabé dit dans cette Epistre des proprietez de quelques animaux, & l'allegorie du Sang de JESUS-CHRIST figuré par le cordon rouge de la débauchée Raab, qui est dans l'Epistre de saint Clement Romain, n'est pas moins tirée de loin, que la plûpart de celles de saint Barnabé. Mais pourquoy s'arrêter à donner des preuves d'une chose, qui est constante, puisque tout le monde sçait, que les Livres des premiers Chrétiens sont pleins de ces sortes de fables, & d'allegories?

Enfin l'on accuse l'Auteur de cette Epistre d'avoir fait passer les Apôtres pour les plus méchans hommes du monde avant leur conversion. Mais l'on prend ses paroles trop à la rigueur: car il ne veut pas dire, qu'ils fussent les plus méchans hommes du monde, mais seulement, qu'ils étoient de grands pecheurs. *g*

L'on ne sçait point à qui la Lettre de saint Barnabé étoit adressée, parce qu'on n'en a point l'inscription, il paroist par le corps de cette Lettre, qu'elle est écrite à des Juifs convertis, qui avoient trop d'attache à la Loi de Moïse. Elle est divisée en deux parties: dans la premiere il montre l'inutilité de l'ancienne Loi, & la necessité de l'incarnation, & de la Mort de JESUS-CHRIST, il y rapporte plusieurs passages touchant les ceremonies, & les preceptes de l'ancienne Loi, qu'il explique allegoriquement, en les appliquant à JESUS-CHRIST, & à la Loi nouvelle. La seconde partie est une instruction morale, qui contient plusieurs preceptes touchant ce qu'on doit faire, & ce qu'on doit éviter.

Epître de S. Barnabé.

Cette Lettre a été imprimée pour la premiere fois *h* en Grec, avec l'ancienne version par le Pere Menard en l'année 1645. à Paris chez Piget.

En suite le fameux Isaac Vossius la fit imprimer avec les Lettres de saint Ignace reveuë sur trois Manuscrits en l'année 1646.

Enfin Monsieur Cotelier l'a donnée au public, avec une nouvelle version *è regione*, avec l'ancienne entiere, & des Notes critiques à la fin. Elle est à la tête de la collection des ouvrages des Peres anciens, qu'il a fait imprimer à Paris chez Petit en 1672.

Le Grec des quatre, ou cinq premiers Chapitres manque dans toutes ces editions. Mais ils se trouvent en Latin dans l'ancienne version, laquelle, quoi que barbare, & fautive, a servi à corriger le Grec en quelques endroits.

a *C'est à dire enfant de consolation*] en Grec υἱὸς παρακλήσεως, *fils de consolation*, ou *d'exhortation* Oecumenius sur les actes C. 36 & Nokerus dans le Martyrologe suivent le premier sens. S. Jerôme semble embrasser le dernier.

b *Originaire de l'Isle de Chypre*] Cette Isle de Chypre étoit pleine de Juifs, & on en égorgea une infinité dans cette Isle sous l'empire de Trajan, suivant le témoignage de Dion; d'Eusebe, & d'Orosius.

c *Quelques Anciens*] Ces anciens sont S. Clement Lib. 2. Stromat, Eusebe Lib. 1. de son Hist. chap. 12. & Lib. 2. chap. 1. S. Epiphane tom. 1. contre les heresies & Dorothée. Le venerable Bede rejette leur sentiment, parce que, saint Luc dans le 4. chap. des Actes écrit, que Barnabé fut un de ceux, qui apporterent aux pieds des Apôtres, le prix des fonds de terre, qu'ils avoient vendus. Car quoique cela n'empéche pas absolument, qu'il n'eut été Disciple de JESUS-CHRIST il semble que saint Luc veüille témoigner par là, que ce fut là le commencement de son entrée au Christianisme.

d *Saint Clement d'Alexandrie*] Lib. 2. Stromat. p. 373 & 375. 389. 396. 410. Lib. 5. p. 571. 572. 577. & 578.

e *Origenes*] Origenes Lib. 1. contr. Cels & Lib. 3. περὶ ἀρχῶν, & Eusebe Lib. 3. Hist. ch. 25. Lib. 6. ch. 23. & chap. 14. Tertullien dit dans son Livre de la pudicité, que l'Epistre de saint Barnabé est plus communément receuë dans les Eglises, que le Livre du Pasteur. Mais il prend l'Epistre de saint Paul aux Hebreux pour celle de saint Barnabé.

f *Au rang des Livres apocryphes*] Eusebe distingue trois rangs des Livres Apocryphes, le premier contient ceux, qui approchent le plus prés des Livres Canoniques, c'est-à-dire ceux, qui sont rejettez par quelques-uns, & receus par d'autres comme canoniques. ἀντιλεγομένων δὲ οὖν ὅμως τοῖς πολλοῖς. Le se-

cond

Epître de S. Barnabé.

cond contient les Livres, qui ne sont receus comme Canoniques par personne; mais qui ne sont point supposez par les Heretiques, comme sont ceux du troisiéme rang. L'Epistre de saint Barnabé doit étre mise au rang des premiers, ou au moins au rang des seconds, lesquels, quoy qu'apocryphes, peuvent être de ceux, dont ils portent le nom, comme le Livre du Pasteur, & autres. Et quoique saint Jerôme dise dans l'Epistre à Læta, que les Livres apocryphes sont ceux qui ne sont pas des Auteurs, dont ils portent le nom, cependant il se sert souvent de ce terme en un autre sens. Or qu'Eusebe, & saint Jerôme ayent crû, que l'Epître de saint Barnabé étoit de luy, cela paroist, parce qu'ils la luy attribuent, Euséb. Lib. 6. chap. 13. *Item ex Barnabæ, Clementis, & Iudæ, Epistolis.* Or est-il qu'il est certain, qu'il a cru que les Epistres de saint Clement, & de saint Jude étoient de ceux, dont ils portent les noms, & dans un autre endroit, *Iudæ Epistolam intelligo item Barnabæ Epistolam, & revelationem quæ dicitur Petri.* Où il remarque de ce dernier ouvrage, qu'il est attribué à saint Pierre, mais il ne dit pas la même chose de l'Epitre de saint Barnabé, au contraire il dit simplement, qu'elle est de luy, comme l'Epistre de saint Jude est de saint Jude, saint Jerôme dit aussi nettement, *Barnabas unam ædificationem Ecclesiæ continentem Epistolam composuit, quæ inter apocryphas numeratur.* Ce qui fait voir qu'il n'a pas crû, qu'elle fut apochryphe, à cause qu'elle étoit faussement attribuée à saint Barnabé, puisqu'au contraire il la luy attribuë, en disant qu'elle est apocryphe.

g *Qu'ils étoient de grands pecheurs*] C'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles, *Super omne peccatum peccatores.* Les plus Saints disent tous les jours: *Ie suis le plus grand pecheur qu'il y ait dans le monde*, & choses semblables, qui ne se doivent pas entendre à la lettre.

h *Imprimée pour la premiere fois en Grec &c.*] On dit qu'il y en avoit eu une édition avant celle du Pere Menard, imprimée en Angleterre par les soins du sçavant Usserius, mais qu'elle fut entierement brûlée dans une incendie. Il faut ajoûter une edition de cette Epître faite en Allemagne à Helmstat par Maderus.

DES LITURGIES
FAUSSEMENT ATTRIBUE'ES AUX APOSTRES.

Liturgies des Apôtres.

IL ne faut que faire un peu de reflection sur ce qu'on lit de la celebration de l'Eucharistie dans l'Epître de saint Paul aux Corinthiens, & sur ce que saint Justin, & les premiers Peres de l'Eglise en ont dit, pour être persuadé que les Apôtres, & ceux qui leur ont succedé, ont celebré le Sacrifice de la Messe avec une grande simplicité. C'est ce qui a été remarqué par tous ceux qui ont écrit sur les Liturgies, *a* qui sont demeurez d'accord, que la Messe se celebroit dans ces premiers siecles sans beaucoup de ceremonie, & qu'on n'y recitoit qu'un petit nombre d'Oraisons; mais peu à peu l'on y a ajoûté quelques Prieres, & l'on y a joint quelques ceremonies exterieures, pour rendre le Sacrifice plus venerable au Peuple: Enfin les Eglises ont reglé, & mis par écrit la maniere de le celebrer, & c'est ce qu'on a appellé *Liturgies*, lesquelles ayant été faites conformément aux usages des lieux, qui étoient differens, se sont trouvées aussi differentes. Et comme les hommes sont naturellement portez à changer quelque chose dans leur exterieur, l'on a ajoûté de tems en tems plusieurs choses à ces Liturgies.

Liturgies des Apôtres.

Cette seule remarque suffit pour faire voir, que les Liturgies, qui portent le nom des Apôtres, & des Evangelistes, ne sont point d'eux effectivement; mais pour le prouver invinciblement, il n'y a qu'à les examiner l'une aprés l'autre.

La Liturgie, ou la Messe Grecque-Latine attribuée à saint Pierre, qui a été donnée au Public par Lindanus en 1589. sur un manuscrit du Cardinal Sirlet, qui n'étoit pas fort ancien, & qui a été imprimée depuis à Paris par Morel en 1595. ne peut point être de saint Pierre pour les raisons suivantes. Il y est fait mention de saint Sixte, de Corneille, & de saint Cyprien. La vierge y est appellée Mere de Dieu, terme qui n'a été commun, que depuis que l'erreur de Nestorius a été condamnée. Le Canon de la Messe Latine, que saint Gregoire dit avoir été composé par un Scholastique, c'est-à-dire par un homme sçavant du cinquiéme siecle, y est inseré tout entier; elle contient des Oraisons tirées du Sacramentaire de saint Gregoire, & des Liturgies de saint Basile, & de saint Chrysostome. On y prie pour le Patriarche, terme inconnu avant la fin du quatriéme siecle de l'Eglise, & pour les tres-Religieux Empereurs. Enfin si cette Liturgie eut été de saint Pierre, l'Eglise Romaine s'en seroit servie, & elle n'auroit pas été inconnuë pendant tant de siecles. Ces raisons ont fait dire au sçavant Cardinal Bona, que cette Liturgie étoit supposée, & qu'elle avoit été apparemment composée par quelque Prêtre Grec latinisé, parce qu'elle est prise en partie de la Liturgie des Grecs, & en partie de celle des Latins, & qu'on lui a donné le nom de Liturgie de saint Pierre, ou afin qu'elle eut plus d'autorité, ou parce qu'elle contenoit une grande partie de la Liturgie de l'Eglise Romaine.

La Messe des Ethiopiens, qui porte le nom de saint Matthieu, est encore visiblement supposée. On y prie pour les Papes, pour les Rois, pour les Patriarches, & pour les Archevêques. Les douze

Liturgies des Apôtres.

douze Apôtres y sont invoquez. On y fait memoire des quatre Evangelistes, il y est parlé des Synodes de Nicée, de Constantinople, & d'Ephese. On y chante le Symbole de Nicée avec la particule *Filioque*. On y fait mention de saint Athanase, de saint Gregoire, & de saint Basile, de l'Epacte, du nombre d'Or, du Trisagion. Ce qui fait voir, que cette Liturgie est tres Nouvelle.

Il faut porter le même jugement de la Liturgie de saint Marc, donnée par le Cardinal Sirlet, & imprimée à Paris par Morel, on y trouve le mot de *Consubstantiel* & le *Trisagion*, on y prie pour le Roi, & pour saint Marc même, il y est fait mention des Calices, des Diacres, des Soudiacres, des Chantres, des Moines, des Religieuses, *&c.* choses qui la convainquent de nouveauté.

Il ne reste plus que la Liturgie attribuée à saint Jacques, que d'habiles gens se sont donnez la peine de deffendre, mais inutilement; car quoi qu'elle soit plus ancienne, que celles que nous venons d'examiner, puis qu'elle est citée dans le Concile tenu dans le Palais de l'Empereur, aprés le cinquiéme Concile general, on ne peut pas toutefois dire, que saint Jacques, en soit Auteur, ou qu'elle ait été composée de son tems. Car 1. la Vierge est appellée dans cette Liturgie Mere de Dieu; le Fils, & le saint Esprit y sont dits consubstantiels au Pere, termes qui n'étoient pas en usage du tems de saint Jacques. Mais quand on diroit, qu'ils y étoient, est-il croiable qu'on n'eut pas allegué cette autorité dans les Conciles de Nicée, d'Ephese, & de Constantinople? 2. On y trouve le Trisagion, & la Doxologie, c'est-à-dire le *Sanctus* & le *Gloria Patri*, qui n'ont été usitez communément dans l'Eglise qu'au cinquiéme siecle. Car quand on prouveroit, qu'on s'en est servi auparavant, il faut avoüer, que ce n'étoit point l'usage commun de l'Eglise. 3. On y prie pour ceux qui sont enfermez dans les monasteres: qui peut dire qu'il y en eut du tems de saint Jacques? 4. Il y est fait mention des Confesseurs, terme qui n'a été usité dans l'Office Divin, que long tems aprés saint Jacques, de l'aveu même de Bellarmin. 5. Cette Liturgie parle des Temples, des Encensemens des Autels; croira-t'on que ces choses aient été en usage du temps de saint Jacques? 6. Toute cette Liturgie est pleine de citations des lettres de saint Paul, dont la plûpart ont eté écrites aprés la mort de saint Jacques. Et qu'on ne nous dise point avec les Cardinaux Bona, & Bellarmin, que ces choses ont été ajoutées, parce qu'il n'y a pas d'apparence, qu'on y ait ajoûté en tant d'endroits, & que d'ailleurs la suite, & les ceremonies de toute cette Liturgie ne conviennent point au temps des Apôtres.

Je ne parle point de quelques autres Liturgies citées par quelques Auteurs, telles que sont celles des douze Apôtres, dont Abraham Echellensis fait mention, & celle de S. Barnabé, dont parle un certain Moine, parce qu'elles me sont inconnuës, ni de celle qui est dans les Constitutions de saint Clement, non plus que de celle qui est dans les Livres attribuez à saint Denis l'Aréopagite, parce que ces Livres étant supposez, comme je le montrerai en un autre endroit, il n'y a pas de doute, que les Liturgies qu'ils contiennent, sont aussi supposées.

a *Par tous ceux qui ont écrit sur les Liturgies.*] S. Gregoire Pape lib. 7. Ep. 63. ad Joan. Syracus. *Mos Apostolorum fuit, ut ad ipsam, solummodo orationem dominicam oblationis Hostiam consecrarent.* Valafridus. Strabon *de reb. Eccl. cap.* 22. *Quod nunc agimus multiplici orationum, cantilenarum, & consecrationum officio, totum hoc Apostoli, & post ipsos, ut creditur proximi orationibus, commemoratione Paßionis Dominicæ, sicut ipse præcepit, agebant simpliciter proficiente dehinc Religione amplius acta sunt à Christi cultoribus officia Missarum.* Remy d'Auxerre *de celeb. Miss. lib.* 1. *nam Missam B. Petrus Apostolus primus omnium Antiochiæ dicitur celebrasse in qua tres tantummodo orationes in initio fidei proferebantur, incipientes ab eo loco ubi dicitur hanc igitur oblationem.* Voiez Estienne d'Autun *de Sacramento altaris cap.* 20. Bennon d'Auge *de offi. Miß. c.* 1. Rupert. tit. *lib.* 2. *de Divi, off. c.* 1. Hugues de S. Victor *de Divi. lib.* 2. *cap.* 11. Honoré d'Autun *in Gemm. an. lib.* 1. Durand de Mende *rat. off. lib.* 4. *cap.* 1. Raoul de Tongres *de Canon. observat.* Saint Antonin *in summ. maj. tit.* 13. *cap.* 5. Cassandre *Liturgie. cap.* 18. Polydore Virgile, & les autres qui ont traité des Rituels, & des ceremonies de la Messe.

DU SYMBOLE
DES APOTRES.

Du Symbole des Apôtres.

APRÉS avoir traité des ouvrages de chacun des Apôtres en particulier, il faut parler maintenant de ceux, qu'on croit qu'ils ont composez en commun. Le plus autentique de ces ouvrages, est le Symbole des Apôtres, qu'on croit communément avoir été fait par tous les Apôtres. Mais l'on ne convient pas du tems auquel ils l'ont écrit, ni de la maniere dont il a été composé, non plus que du dessein qu'ils ont eu en le faisant. Quelques uns croient avec Ruffin *a*, qu'ils le firent l'année même de la mort de JESUS-CHRIST, peu de temps aprés la descente du saint Esprit, au lieu que Baronius, & quelques autres

Du Symbole des Apôtres.

tres conjecturent, qu'ils ne l'ont composé, que la seconde année de l'Empire de Claude, un peu avant que de se séparer. Quant à la maniere dont il a été composé, quelques Auteurs se sont imaginez, que chaque Apôtre prononça *b* son Article, & que c'est la raison pour laquelle on l'appelle Symbole, comme aiant été fait de plusieurs Sentences. D'autres croient, qu'ils le firent en conferant tous ensemble. Il y en a mêmes qui pretendent, que tous les Disciples y eurent part. Enfin quant au dessein qu'ils eurent en le composant, les uns croient que ce fut, afin qu'ils se trouvassent tous conformes dans une même doctrine *c*; & d'autres croient que ce fut pour le Peuple, afin qu'ils lui pussent proposer un abregé de la Foy de JESUS-CHRIST, qui fut facile à entendre, & à retenir. L'étymologie du mot *Symbole* est encore plus incertaine. *d* Les uns disent, qu'il est ainsi appellé, parce qu'il est la marque, & le caractere qui distingue les Chrêtiens. *e* D'autres, parce qu'il a été composé des Sentences de plusieurs personnes. D'autres enfin, parce qu'il a été fait dans une conference.

Or quoy que ce soit une opinion tres-bien établie, que le Symbole vient des Apôtres & qu'on ne puisse nier, qu'ils n'aient tous presché, & enseigné d'une même maniere les Articles qu'il contient, comme les principaux points de la Doctrine de JESUS-CHRIST, dont il étoit necessaire, que tous les Chrêtiens fussent instruits, on peut toutefois douter sans temerité, s'ils se sont assemblez pour composer le Symbole, & s'ils l'ont fait mot pour mot, comme on le recite dans l'Eglise Romaine, & il y a mêmes des raisons tres-fortes, qui font voir que cette opinion, quoy que tres-commune, est tres-peu vrai semblable.

Car premierement, ni saint Luc dans les Actes, ni aucun Auteur Ecclesiastique avant le cinquiéme siécle n'a parlé de cette assemblée des Apôtres, & pas un n'a dit, qu'ils eussent composé le Symbole de l'Eglise Romaine, ou en conferant ensemble, ou en prononçant chacun un de ces articles.

Secondement les Peres des trois premiers siécles disputant contre les Heretiques s'efforcent de prouver par plusieurs raisons, que la doctrine contenuë dans le Symbole est celle des Apôtres. Mais ils ne disent point, que les Apôtres aient composé le Symbole. Cependant rien n'eut été plus convaincant, & plus fort contre les Heretiques, que de leur dire: vous combatez la doctrine du Symbole, il est constant que ce sont les Apôtres, qui en sont les Auteurs, vous combatez donc la doctrine des Apôtres. Ils ne se sont point néanmoins servis de ce raisonnement, au contraire ils prouvent par la tradition, & par le consentement des Eglises Apostoliques, que la doctrine contenuë dans les Symboles, est celle des Apôtres.

Du Symbole des Apôtres.

Troisiémement si les Apôtres eussent fait un Symbole, il eut été par tout le même, dans toutes les Eglises, & dans tous les siecles, tous les Chrêtiens l'auroient appris mot pour mot, toutes les Eglises l'auroient recité de la même maniere. Enfin tous les Auteurs l'auroient rapporté dans les mêmes termes. Or c'est ce qui se trouve absolument faux; parce qu'il est certain, que non-seulement dans le second, & dans le troisiéme siecle de l'Eglise, mais aussi dans le quatriéme, il y avoit plusieurs Symboles, & tous les Symboles, quoy que les mêmes dans la doctrine, étoient differens dans les termes. Dans le second, & dans le troisiéme siecle de l'Eglise nous trouvons autant de Symboles, que d'Auteurs *f*, & un même Auteur rapporte le Symbole de differente maniere en differens endroits de ses ouvrages, ce qui fait voir qu'il n'y avoit pas encore pour lors de Symbole, qu'on crût être des Apôtres, ni mêmes de Formule de Foi reglée, & assurée. Dans le quatriéme siecle Rufin compare ensemble trois anciens Symboles des Eglises d'Aquilée, de Rome, & d'Orient, & on trouve dans ces trois Symboles, dont pas un n'est semblable à nôtre vulgaire, des differences considerables quant aux termes, qu'on peut voir dans la Table que nous avons mise à la fin de cét article-ci. Saint Cyrille de Jerusalem dans ses Cathecheses fait un Symbole particulier, dont l'Eglise de Jerusalem se servoit au tems que ce Pere écrivoit ces Cathecheses. Les Auteurs, qui ont fait des Commentaires sur le Symbole, comme saint Augustin au Sermon 119. Saint Maxime, saint Pierre Chrysologue, saint Fortunat omettent plusieurs termes, qui se rencontrent dans nôtre Symbole des Apôtres, entr'autres ceux-ci qui sont à la fin du Symbole. *La vie eternelle*, & saint Jerôme remarque dans sa Lettre à Pammachius, que le Symbole finit par ces mots, *La Resurrection de la chair*.

Ces Reflexions font voir, que quoi que le Symbole soit des Apôtres quant à la doctrine qu'il contient, il n'est pas toutefois d'eux quant à tous les termes, & qu'ils n'avoient point composé de Formule de Foy comprise en un certain nombre de mots, dont ils fussent tous obligez de se servir. Mais qu'aiant appris la même Foy de JESUS-CHRIST, ils l'enseignoient aussi à tous ceu qui se convertissoient à la Religion Chrêtienne, & les instruisoient tous des mêmes Mysteres. Que ceux qui étoient instruits de cette Foy, l'a-

voient

Du Symbole des Apôtres.

voient si presente dans l'esprit comme saint Justin, & saint Irenée le remarquent, qu'ils l'expliquoient toutefois & quantes qu'ils étoient obligez de le faire, sans s'arréter à une Formule certaine, & delà vient la différence des Symboles rapportez par les Peres, & qu'enfin pour aider la memoire l'on avoit composé des Formules de ces articles de Foy, qui s'étoient trouvées differentes en differentes Eglises. Car je ne fais aucun doute, qu'outre les Symboles que nous avons citez, il n'y en eut plusieurs autres, dont nous n'avons point de connoissance, d'où il faut conclure, que JESUS-CHRIST est l'Auteur de la doctrine contenuë dans le Symbole, que les Apôtres sont ceux, qui l'ont préchée, publiée par tout le monde, mais qu'on ne peut dire, qui sont les Auteurs des Formules, dans lesquelles on a compris cette doctrine.

On nous objecte, que saint Irenée, Tertullien, Lucifer de Cagliari, & saint Jerôme, disent que le Symbole est la regle de la Foy que l'Eglise a receuë des Apôtres. Que saint Ambroise dit que l'Eglise Romaine a gardé le Symbole des Apôtres dans sa pureté sans y toucher. Que saint Augustin, Rufin, saint Leon, Maxime de Turin, Fortunatus, saint Pierre Chrysologue, & une infinité d'autres Auteurs g ont assuré comme une chose constante, que le Symbole avoit été composé dans une assemblée des Apôtres: que cette opinion est autorisée de l'Eglise, & qu'il semble que c'est une témerité d'en douter, qu'enfin tous les Catholiques en conviennent, & qu'il n'y a que des Heretiques, ou au moins des gens suspects d'heresie, qui en aient osé douter.

Nous répondons à ces objections, que les témoignages de saint Irenée, de Tertullien, & de Lucifer détruisent plûtôt l'opinion commune, qu'ils ne l'établissent. Car ces Peres ne disent pas, que nous aions reçû des Apôtres la Formule de Foy, mais seulement la Foy & la Doctrine qu'ils avoient receüe de JESUS-CHRIST, ainsi si l'objection avoit quelque force, il faudroit conclure, que JESUS-CHRIST seroit Auteur du Symbole. Il est encore à remarquer, que par le mot de regle de la Foy, dont Tertullien se sert, il ne faut pas entendre la Formule de Foy, mais la Foy même, qu'il dit avoir été établie par J. C. Lucifer de Cagliari ne parle point du Symbole, mais seulement de la Foy de l'Eglise, touchant la Divinité de JESUS-CHRIST. Et enfin saint Jerôme, en disant que la Foy du Symbole, qui est de Tradition Apostolique, n'a point été écrite sur du papier, ou avec de l'ancre; mais dans des tables de chair du cœur humain, nous fait entendre, qu'il n'a rien voulu dire autre chose, sinon que la Foy, & la Doctrine contenuë dans le Symbole vient des Apôtres, qui l'ont enseignée à tous les Fidelles. De même quand saint Ambroise dit, que le Symbole a été conservé dans sa pureté par l'Eglise Romaine, il ne parle point de la Formule du Symbole, mais de la Doctrine qu'elle contient. Quant aux autres autoritez qu'on nous oppose, elles sont de peu de consequence. Rufin est le premier, & le seul des Auteurs du cinquiéme siecle qui ait écrit, que les Apôtres avoient composé le Symbole, & encore rapporte-t'il cette opinion comme une chose qui n'étoit appuiée que sur une tradition populaire. Saint Augustin n'a jamais approuvé cette opinion, car il n'en dit pas un mot dans le Sermon 119. & le Sermon 115. qu'on pourroit citer n'est point assurément de luy, enfin les autres Auteurs, qui ont vêcu depuis Rufin ont pris de lui cette Histoire, & sont trop nouveaux, pour rendre un témoignage certain d'un fait aussi ancien que celui là. J'ajoûte qu'il n'y a que les Latins, qui aient rapporté cette Histoire, que les Grecs n'en ont point parlé, & que ceux qui la rapportent ne conviennent nullement entr'eux de ses circonstances, comme nous l'avons fait voir. Enfin il n'y a aucune témerité de s'éloigner en cela du sentiment commun, puisque c'est une pure question de critique, qui ne touche en aucune maniere la Foy, parce qu'on convient que JESUS-CHRIST est Auteur de la Doctrine contenuë dans le Symbole, & que les Apôtres l'ont enseigné à tous les Chrêtiens. Outre que ceux, qui défendent l'opinion commune, sont obligez de tomber dans nôtre sentiment, quand on les presse, & de dire, quand on leur objecte, que l'ancien Symbole de Rome étoit different de nôtre vulgaire, que nôtre Symbole n'est point des Apôtres quant aux paroles, mais quant au sens, ce qui revient à nôtre sentiment. Au reste il n'est pas nouveau, que sur des matieres de critique l'on quitte une opinion commune, pour suivre le sentiment de quelques habiles gens, mêmes suspects: Ainsi tout le monde convient presentément, que les Constitutions, & les Canons Apostoliques ne sont point des Apôtres, comme nous allons voir dans l'article suivant; & cependant presque personne n'en avoit douté avant Erasme.

a *Rufin*] In *exposit. Symboli* Isidore *lib. 2. de off.* c. 22.

b *Chaque Apôtre prononça son article.*] C'est le sentiment de l'Auteur du Sermon 115. *de tempore apud Aug.* de saint Leon *Ep.* 13. maintenant 27. de Venant. Fortunat. *in exegesi Symb. Apost.*

c *Les uns croient que ce fut, afin qu'ils se trouvassent ton-*

Du Symbole des Apôtres.

conformes dans une même doctrine.] Rufin est Auteur de la premiere opinion. Les nouveaux tiennent la seconde.

d *L'étymologie du mot Symbole est encore plus incertaine.*] Le mot Grec συμβόλον signifie proprement *nota, signum, indicium.* C'est pourquoi l'on appelloit les Signes & les Notes de Pythagore σύμβολα πυθαγόρικα. Herodien s'en sert, pour signifier le signe militaire. D'autres Auteurs comme Dion & Suetone le prennent pour les signes, ou les marques, & les billets qu'on donnoit, pour entrer aux spectacles, ou pour aller recevoir les largesses. Quelques uns disent, que le mot *Symbolum* chez les Latins signifie un souper, où chacun paie son écot, ou l'écot même. Ce n'est pas toutefois le mot neutre *Symbolum* qui a cette signification, mais le feminin *Symbola*, & en Grec συμβόλη, comme on peut voir dans l'Interprete d'Aristophane, dans Athenée & dans Plutarque, c'est pourquoi il faut lire dans l'Andrienne de Terence, *Symbolam dedit*, & non pas *Symbolum.* Aulus Gelle lib. 6. c. 1. se sert du mot de *Symbola*, pour signifier l'écot, & dit qu'on donnoit aussi ce nom à des questions, que le Philosophe Taurus expliquoit devant plusieurs personnes. S. Cyprien est le premier qui se soit servi du mot de Symbole, pour signifier l'abregé de la Foy des Chrêtiens, Ep. 45. Optat appelle les Heretiques les deserteurs du vray Symbole, faisant allusion au signe militaire, c'est pourquoi saint Chrysologue Sermon 62. dit, que le Symbole est le pact que nous faisons avec Dieu dans le Baptême.

Du Symbole des Apôtres.

e *Le caractere qui distingue les Chrêtiens.*] C'est l'étymologie qu'en donne Maxime de Turin, & Venantius Fortunatus. Elle a aussi été remarquée par Rufin, par Isidore de Seville lib. 2. de off. c. 22. par Durand de Mende lib. 4. *rationalis* c. 25. mais la deuxiéme, & la troisiéme étymologie sont plus communes; cette derniere est de Rufin, de saint Aug. Serm. 181. *de tempore.* D'Isidore lib. 2. div. off. c. 22. de Rabanus Maurus *lib. 2. init. clerical. cap.* 56. de Durand *supra*, d'Eucher *Homil. de Symb.* d'Innocent III. lib. 2. *de Sacris Missæ mysteriis*, c. 49. cependant la premiere est la plus probable.

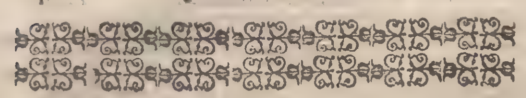
f *Autant de Symboles, que d'Auteurs.*] Saint Irenée rapporte un Symbole lib. 1. c. 2. & un autre au livre 2. c. 1. Tertullien s'est servi de trois differens en trois endroits, *in præscript. lib. contra Praxæam, & de virginibus velandis.* Origenes *lib.* 1. *Periarch & in Dialog. contra Marc.* Optat. *lib.* 1. & tous ces Symboles sont differens du vulgaire.

g *Et une infinité d'autres Auteurs.*] Saint Irenée lib. 1. cap. 2. Tertullien *de præscript.* c. 37. & 13. *& de vel. Virg.* c. 1. Lucifer lib. 2. *contra const.* Hier. Ep. *ad Pammach.* & saint Ambroise Ep. 7. lib. 1. Rufin *in expos. Symboli:* Aug. *Serm.* 115. Maxime. S. Leon. Fortunatus, *&c.*



Ta-

LE VULGAIRE.	CELUI D'AQUILÉE	L'ORIENTAL	LE ROMAIN.
1 Credo in unum Deum Patrem omnipotentem Creatorem cœli & terræ.	1 Credo in unum Deum Patrem omnipotentem. *Dans les anciennes editions de Morel, & de Cauchius on lit*, In Deo Patre omnipotente: *mais c'est une erreur du Libraire, ou du Copiste.*	1 Credo in unum Deum Patrem omni potentem invisibilem & impassibilem.	1 Credo in Deum Patrem omnipotentem.
2 Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum.	2 Et in Christum Jesum unicum Filium ejus Dominum nostrum.	2 Et in unum Dominum nostrum Jesum Christum Filium ejus.	2 Et in Christum Jesum unicum Filium ejus Dominum nostrum.
3 Qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria Virgine.	3 Qui natus est de Spiritu sancto ex Maria Virgine.	3 *de même que dans celui d'Aquilée.*	3 *De même que dans celui d'Aquilée.*
4 Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus & sepultus, descendit ad inferos.	4 Crucifixus sub Pontio Pilato & sepultus descendit ad inferna.	4 Crucifixus sub Pontio Pilato & sepultus.	4 *De même que dans l'Oriental.*
5 Tertia die resurrexit à mortuis.	5 *De même.*	5 *De même.*	5 *De même.*
6 Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.	6 Ascendit ad cœlos sedet ad dexteram Dei Patris.	6 *De même que celui d'Aquilée, si ce n'est que quelques-uns ajoûtent* omnipotentis, *comme dans le Vulgaire.*	6 *De même que celui d'Aquilée.*
7 Inde venturus est judicare vivos & mortuos.	7 *De même.*	7 *De même.*	7 *De même.*
8 Credo in Spiritum sanctum.	8 Et in Spiritum sanctum.	8 *De même que celui d'Aquilée.*	8 *De même que celui d'Aquilée.*
9 Sanctam Ecclesiam Catholicam, Sanctorum Communionem.	9 Credo Sanctam Ecclesiam. *Pamelius ajoûte* Catholicam, *mais mal, car Rufin ne l'explique point, non plus que les paroles* Sanctorum Communionem.	9 *De même avec celui d'Aquilée.*	9 *De même avec celui d'Aquilée.*
10 Remissionem peccatorum.	10 *De même.*	10 *De même.*	10 *De même.*
11 Carnis Resurrectionem.	11 Hujus carnis Resurrectionem.	11 *De même que dans le Vulgaire.*	11 *De même que dans le Vulgaire.*
12 Vitam æternam. Amen.	12 Deest.	12 Deest.	12 Deest.



DES CANONS ET DES CONSTITUTIONS ATTRIBUE'ES AUX APOSTRES.

Canons & Constitutions des Apôtres.

LEs sentimens sont extrémement partagez sur les Canons, qu'on appelle communément les Canons des Apôtres. Turrien, & quelques autres ont crû, qu'ils étoient effectivement des Apôtres. Baronius, & Bellarmin en ont excepté les trente-cinq derniers, qu'ils ont rejettez comme apocryphes; mais ils n'ont point fait de difficulté d'admettre les cinquante premiers. Monsieur de l'Aubespine Evéque d'Orleans, & quelques autres ont crû, que quoi que ces Canons ne fussent pas des Apôtres, ils étoient toutefois tres-anciens, & que c'étoit proprément une collection des Canons de plusieurs Conciles tenus avant celui de Nicée; cette opinion est défenduë par un Anglois nommé Beveregius dans un Livre qu'il a fait depuis peu, & qu'il a intitulé *la defense du Code des Canons de l'Eglise primitive*, appellant de ce nom la collection des quatre-vingt-cinq Canons attribuez aux Apôtres. Enfin Daillé prétend, que non seulement ces Canons ne sont point des Apôtres, mais mêmes qu'ils sont nouveaux, & que la collection n'en a été faite, que vers la fin du cinquiéme siecle de l'Eglise. Nous allons examiner ces sentimens, & établir celui de Monsieur de l'Aubespine, que nous croions le plus vrai-semblable.

Il n'est pas difficile de prouver, que ces Canons n'ont point été faits par les Apôtres mêmes, il ne faut que les lire, pour être persuadé, qu'ils contiennent beaucoup de choses, qui n'ont point été établies par les Apôtres; *a* dont quelques-unes concernent des questions qui n'ont été agitées, que plusieurs années aprés leur mort. *b* Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que les anciens ont appellé ordinairement ces Canons, *Canons anciens*, *Canons des Peres*, *Canons Ecclesiastiques*; titres qu'ils portent aussi dans plusieurs Manuscrits, comme Monsieur Cotelier l'a remarqué. Et s'ils sont quelquefois appellez, ou intitulez Canons Apostoliques, ce n'est pas à dire pour cela, qu'ils soient des Apôtres: mais il suffit qu'il y en ait quelques-uns, qui aient été faits par des Evêques, qui vivoient peu de tems aprés les Apôtres; parce que ceux qui ont vêcu en ce tems-la, ont été appellez ordinairement hommes Apostoliques. L'Auteur des Constitutions Apostoliques est le premier, qui ait attribué ces Canons aux Apôtres, & il y a mêmes ajoûté quelques mots pour persuader, que les Apôtres en étoient Auteurs. *c* Ainsi ces Canons ne sont point l'ouvrage d'un imposteur, qui les ait supposez sous le nom des Apôtres, mais seulement un ouvrage, qu'on leur a faussement attribué, pour y donner plus de credit: or je ne vois personne plus capable de cette fourbe, que l'Auteur des Constitutions Apostoliques *d* qui a attribué aux Apôtres plusieurs autres ouvrages, & qui a rapporté ces Canons entiers dans son troisiéme Livre.

Canons & Constitutions des Apôtres.

Quant à l'antiquité de ces Canons, il nous paroît, qu'ils sont fort anciens, & qu'au moins une grande partie (peut-être même tous) sont des Conciles tenus avant le Concile de Nicée. Car prémierement ils ne contiennent rien, à mon avis, qui ne convienne à la discipline observée dans quelques Eglises à la fin du second siecle de l'Eglise, dans le troisiéme, & au commencement du quatriéme. Secondement ils contiennent des Réglemens, que nous sçavons avoir été faits en ces tems-là: par exemple, il y a un Canon, qui défend de celebrer la Pâque avec les Juifs, c'est ce que nous sçavons avoir été defini dans plusieurs Synodes assemblez du tems de Victor. Il y en a trois, où l'on rejette le Baptême des Heretiques comme étant nul, c'est ce que Firmilien, & Denis d'Alexandrie disent avoir été décidé dans les Synodes de Synnade, & d'Icone tenus quelque tems avant eux. Qui croira que ces Canons aient été faits, ou supposez en un tems, où tout le monde recevoit les persomnes baptisées par les Heretiques, sans les baptiser de nouveau? Et il ne faut pas s'imaginer, que ces Canons aient été supposez par saint Cyprien, ou par Firmilien, pour autoriser leur discipline. Il est bien plus naturel de croire, que ce sont les Canons mêmes des Synodes d'Icone, & de Synnade, qui ont été faussement attribuez aux Apôtres, non par ces Saints, mais par des Auteurs posterieurs à eux.

En troisiéme lieu, l'on prouve invinciblement, que la pluspart de ces Canons sont plus anciens que le Concile de Nicée, parce que ce Concile, & ceux, qui ont été tenus peu de tems aprés, aussi bien que les Auteurs qui ont écrit dans le quatriéme siecle les citent souvent *e* sous le nom d'anciennes Loix, de Canons des Peres, Canons Ecclesiastiques, & même de Canons Apostoliques, ce qui est different de ce qu'ils appellent coûtumes, mœurs, ou discipline, dont il n'y a point de Loy écrite. Il est donc certain, que ces Canons

sont

Canons & constitutions des Apôtres.

sont anciens, que c'est par erreur qu'ils ont été attribuez aux Apôtres, & que c'est une collection de Reglemens, ou de Canons de plusieurs anciens Synodes tenus avant le Concile de Nicée. L'on ne sçait quand elle a été faite, ni qui en est l'auteur, ni si elle à été d'abord des quatre-vingt-cinq Canons que nous avons, ou de moins. Il y a néanmoins apparence, qu'elle a été faite en differens tems, & qu'on y a ajoûté de tems en tems quelques Canons, parce qu'il n'y a aucun ordre observé, que les Canons sur une même matiere se trouvent souvent separez, & qu'il y a même quelques contradictions.

Les objections que Daillé propose contre les Canons Apostoliques prouvent bien contre Turrien, qu'ils ne sont point des Apôtres, mais elles ne touchent en aucune maniere nôtre opinion. Par exemple, il objecte qu'il y a dans ces Canons des termes inusitez au tems des Apôtres, *comme Clerc, Lecteur, Laïque, Metropolitain*, &c. Mais il ne peut pas nier, que ces termes n'aient été en usage dans le troisiéme siecle de l'Eglise. Ce qui est ordonné touchant le Carême, & contre le jeûne du Dimanche, & du Sabath, peut-être du troisiéme siecle, puis qu'on trouve les mêmes choses dans Tertullien. Les Canons contre ceux qui se font Eunuques peuvent avoir été faits par Demetrius contre Origenes. Les Canons de la Pâque sont apparemment ceux des Conciles tenus sous Victor, & ceux touchant le Baptême des Heretiques sont vrai-semblablement ceux des Conciles de Synnade, & d'Icone. Qu'on parcoure toutes les objections de Daillé, & l'on verra que quoi qu'elles aient une extréme force contre l'opinion de Turrien, elles n'en ont aucune contre la nôtre. *f.*

Il doit donc demeurer pour constant, que non seulement les cinquante premiers Canons, mais aussi les trente-cinq suivans de cette collection sont tres-anciens, quoy qu'ils ne soient pas des Apôtres. C'est pourquoi les Grecs les ont toûjours receus comme étant de grande autorité. Jean d'Antioche, qui vivoit du tems de Justinien, les a inserez dans sa collection de Canons. Justinien les loüe dans sa sixiéme Nouvelle. Ils sont approuvez dans le Synode tenu dans le Palais de l'Empereur aprés le cinquiéme Concile general; citez dans le septiéme Concile general; receus par saint Jean Damascene, & par Photius, avec cette difference, que le premier, qui n'étoit pas grand critique, les a attribuez aux Apôtres, & le second plus clairvoiant dans ces matieres a douté, s'ils étoient d'eux. Parmi les Latins ils n'ont pas eu toûjours le même sort. Le Cardinal Humbert les a rejettez, Gelase les a mis au nombre des Livres apocryphes, tant à cause qu'ils étoient faussement attribuez aux Apôtres, que parce qu'il y a trouvé des Canons, qui autorisoient le sentiment de saint Cyprien touchant le Baptême des Heretiques. Hincmar a expliqué favorablement le Canon de Gelase, en disant qu'il ne les avoit pas mis au nombre des Livres apocryphes, & pleins d'erreurs, mais seulement au nombre de ceux, à l'égard desquels on doit observer cette regle de saint Paul, *éprouvez tout, & retenez ce qui est bon.* Denis le Petit a traduit les cinquante premiers, & les a mis à la tête de sa collection, remarquant toutefois, que quelques personnes ne les avoient pas voulu reconnoître. C'est peut-être pour cette raison que Martin de Brague ne les fit point entrer dans sa collection de Canons. Mais Isidore ne fit point de difficulté de les mettre dans la sienne, & depuis ils ont toûjours fait partie du Droit Canon. Il faut encore remarquer, qu'aussi-tôt qu'ils parurent en France, ils y furent estimez, ils furent alleguez pour la premiere fois dans la cause de Pretextat du tems du Roi Chilperic, & on se rendit à leur autorité, comme rapporte Gregoire de Tours au Livre cinquiéme de son Histoire chap. 19. où il marque, qu'il y avoit un nouveau cahier parmi la collection des Canons, qui contenoit des Canons, comme étant des Apôtres *quasi Apostolicos*, & il en cite un qui est le vingt-cinquiéme Apostolique, mais suivant une autre version, que celle de Denis le Petit. Enfin Hincmar Archevesque de Rheims remarque, que ces Canons étoient à la tête d'une collection de Canons faite à l'usage de l'Eglise de France separémét des autres; & pour ce qui regarde leur autorité, & leur antiquité, il est entierement de nôtre avis, & l'explique en ces termes au Canon 24. *Les Canons, dit il, qu'on appelle des Apôtres, recueillis par quelques Chrêtiens, sont du tems auquel les Evesques ne pouvoient pas s'assembler, ni tenir des Conciles librement, ils contiennent plusieurs choses, qu'on peut recevoir, mais ils en ordonnent aussi d'autres, qu'il ne faut point observer.*

Je ne puis pas dire des Constitutions Apostoliques, comme j'ai dit des Canons, qu'elles ne sont pas supposées, mais qu'il est arrivé dans la suite, qu'on leur a donné un faux titre; car l'Auteur des Constitutions est un Imposteur, qui veut par tout se faire passer pour Clement Disciple des Apôtres, & qui leur attribuë à tous en general, & à chacun en particulier, plusieurs Reglemens, qui ne conviennent nullement aux Apôtres; tels que sont ceux concernant les Eglises bâties en forme de Temples, les Catechumênes, les énergumenes, les Jeûnes, la Liturgie, l'Onction, les Prieres sur les Catechumenes, & sur les

Canons & Constitutions des Apôtres.

les Energumenes; les Ordinations des Diacres, des Diaconesses; les Vierges, les Confesseurs, les Soudiacres; les Benedictions d'huile, & de l'eau; les premices des Decimes, les jours de Fête, la celebration de la Pâque, & plusieurs autres choses, qui n'ont point été pratiquées du tems des Apostres, pour ne point parler de quantité d'absurditez, d'anacronismes, & de quelques erreurs qu'elles contiennent *g*: ce qui fait voir plus clair que le jour, que ces Constitutions ne sont point des Apostres, & mêmes qu'elles ne sont point de saint Clement; comme nous le montrerons encore plus amplement en parlant des ouvrages de ce Pere, où nous tâcherons aussi de découvrir en quel tems elles ont été supposées.

Je ne dis rien des neuf Canons qu'on attribuë encore aux Apostres, & qu'on dit qu'ils ont fait, dans un certain Concile d'Antioche inconnu à toute l'antiquité *h*: parce qu'il n'y a point de doute que ces Canons sont supposez, & que personne ne les défend à present.

a *Plusieurs choses qui n'ont point été établies, & n'ont pas pû mêmes l'être par les Apôtres.*] Au Canon premier, il est ordonné, qu'un Evêque ne sera ordonné que par deux, ou trois Evéques, il est certain que du tems des Apôtres, un seul Evêque suffisoit, pour en ordonner un. Au quatriéme il est dit, qu'on offre les premices à l'Evêque, & au Prêtre, mais qu'on les leur porte, & qu'on ne les offre pas à l'Autel. Au troisiéme il est ordonné, qu'on n'offrira que de l'huile, & de l'encens à l'Autel. Il n'y a pas d'apparence, qu'on en offrit au tems des Apôtres. Au Canon cinquiéme il est ordonné, qu'on ne celebrera point la Pâque avec les Juifs, si cela eut été decidé par les Apôtres, la dispute de Victor, & des Asiatiques eut été aisée à resoudre par ce Canon. Or elle ne l'étoit pas, & Victor n'a allegué que la tradition de ses Ancêtres. De même le Canon 21. contre ceux qui se font Eunuques eut été allegué par Demetrius contre Origenes, & l'action de celui-ci n'eut pas été défenduë par Alexandre, & par Theoctiste, si l'on eut eu pour lors un Canon dés Apôtres qui l'eut défenduë si précisément. Au Canon 34. & 35. il est parlé du droit des Metropolitains & de la distinction des Evêchez, ce qui n'étoit pas encore établi au tems des Apostres. Au Canon 50. il est ordonné que celui qui n'aura point baptisé ou enfoncé un enfant dans l'eau par trois fois sera deposé. Cette pratique, quoi que fort ancienne, n'est pas du tems des Apostres. Le cinquante-deuxiéme est contre l'erreur des Montanistes, & des Novatiens. Le soixantieme contre les Livres supposez par des Heretiques depuis les Apostres. Le soixante-sixiéme contre le jeûne du Sabath. Le soixante-neuviéme regle le jeûne du Carême. Dans les Canons suivans, il est parlé d'huile, du vase d'or, & d'argent, de voiles consacrez dans les Eglises, choses qui n'étoient point du tems des Apôtres. Le dernier Canon contient un Catalogue des Livres sacrez qui ne peut point être des Apôtres. Les Canons 45. 46. & 47. rejettent le Baptême des Heretiques comme nul. Cette question n'avoit pas été decidée par les Apôtres. Le stile de ces Canons, n'est pas semblable à celui des Apôtres. Leur matiere est tres-differente de celles que les Apôtres avoient coûtume de traiter. Les noms de Clerc, d'Evêque, d'Autels, de Sacrifice, &c. n'étoient pas si communs du tems des Apostres.

Canons & Constitutions des Apôtres.

b *Questions qui n'ont été agitées que plusieurs années aprés leur mort.*] Les questions de la Pâque, du Baptême des Heretiques, de ceux qui se font Eunuques, de ceux qui ne veulent pas admettre les pecheurs à la Penitence, de ceux qui jeûnent le Dimanche, &c. *Vide sup.*

c *Pour persuader que les Apôtres en étoient auteurs.*] Par exemple au Canon 29. où il est ordonné, que les Evêques qui auront obtenu la dignité de l'Episcopat par argent, seront deposez, *comme Simon l'avoit été par S. Pierre*, il a ajoûté *par moi* Pierre. Car ces mots ne se trouvent point dans la Lettre de Tarasius au Pape Adrien, ni dans l'édition de Denis le Petit, de mêmes dans le cinquiéme Canon on lit à present, *le Seigneur nous a dit*, & cependant dans les Manuscrits Grecs, & dans l'édition de Zonare, & de Balsamon, il y a simplement *le Seigneur a dit*, & dans Jean d'Antioche *nôtre Seigneur a dit*. Enfin dans le Canon 82. il y a comme *nôtre frere Onesime*, & dans le dernier *nos Actes*, où il faut lire simplement comme le paraphraste Arabe, *comme Onesime, les Actes des Apôtres*.

d *Or je ne vois personne plus capable de cette fourbe*, &c.] C'est là le genie de cet Auteur, il veut se faire passer par tout pour Disciple des Apostres, il rapporte plusieurs Constitutions sous le nom des Apôtres, il attribuë à chaque Apôtre des Constitutions, & des Liturgies, ensuite dequoi il insere ces Canons avec les Additions que nous avons remarquées, & il ajoûte au nom des Apôtres; *Voilà ce que nous vous ordonnons, ô Evêques! continuez à observer ces choses.*

e *Ils sont souvent citez*, &c.] Au Canon premier du Concile de Nicée, on cite le Canon deuxiéme des Apôtres touchant ceux qui se font Eunuques. Au Canon cinquiéme, on cite le douziéme, & le trente-deuxiéme de l'excommunication. Au Canon neuviéme du Concile d'Antioche on cite le trente-quatriéme touchant le Metropolitain. Au Canon vingtiéme du même Concile on cite le dixiéme touchant l'excommunication. Au Canon 23. le soixante-seiziéme, qu'il ne faut point s'élire un successeur. Au Canon 21. le quatorziéme faisant défenses aux Evêques de quitter leur Diocese. Dans le Synode de Constantinople de l'an 394. on cite le quatorziéme du jugement des Evêques. Dans le Concile d'Ephese Act. 7. col. 788. on cite le trente-cinquiéme touchant les Ordinations. Dans l'action premiere on cite le soixante quatorziéme touchant les trois Monitions, qui doivent preceder le jugement Ecclesiastique. Alexandre dans Theodoret liv. 1. chap. 4. cite le douziéme, & saint Athanase pareillement Epist. *ad omnes orthodoxos*, où il fait encore allusion aux Canons 75. 30. & 29. Arsenius

Canons & Constitutions des Apôtres.

ſenius cite le 34. Le Pape Jules cite dans ſa Lettre le 30. 35. & 81. Saint Baſile dans le Canon 43. cite manifeſtement le vingt quatriéme Apoſtolique ſous le nom d'un ancien Canon, & au Canon 12. le 77. touchant les Digames. Au premier le Canon 47. du Baptême des Heretiques. Theodoſe in Cod. lib. 3. *De ſumma Trinitate*, cite le Can. 17. ſous le nom des Canons Apoſtoliques.

Daillé répond, que toutes ces citations, ne ſe rapportent point aux Canons Apoſtoliques, mais à la diſcipline Apoſtolique, aux coûtumes, & aux traditions, qui venoient des Apôtres, mais cette réponſe n'a aucune apparence, car le terme de Canon ſignifie des Loix écrites, & le Concile de Nicée diſtingue les Canons d'avec les coûtumes, qu'il appelle ἀρχαῖα ἔθη. Daillé ajoûte, que ſouvent on cite des Canons, & des Loix anciennes, qui ne ſont point dans les Canons Apoſtoliques, & il en apporte deux exemples, le premier tiré du Canon treiziéme du Concile de Nicée, & le ſecond tiré du vingt-uniéme du Concile d'Ancyre. Mais premierement, dans ces deux Canons on ne cite point nommément les Canons Apoſtoliques, ou Eccleſiaſtiques, mais ſeulement dans le premier une Loi, ou une coûtume ancienne, & canonique παλαιὸν καὶ κανόνικον νομὸν, & dans le ſecond πρότερον ὅρον, une definition ancienne. Mais en ſecond lieu rien n'empeſche, qu'on n'entende ces termes de quelques anciennes definitions de Synodes. Par exemple la Loi qui ordonne de recevoir les laps à la mort, citée par le premier Canon avoit été faite dans l'Egliſe d'Orient, & d'Afrique, avant le Concile de Nicée, témoin Denis d'Alexandrie dans l'Ep. à Eſtienne rapportée par Euſebe livre 7. ch. 4. & 5.

f *Elles n'ont aucune force contre la nôtre.*] On peut toutefois objecter quelques-unes des confirmations des raiſons de Daillé. Par exemple, il dit que ſaint Athanaſe ſur le fait de Leontius l'eunuque cite le Canon du Concile de Nicée, & qu'il ne cite point le Canon Apoſtolique; ce qui marque, dit-il, qu'il n'étoit pas encore connu. Que de mêmes ſaint Epiphane ne l'allegue point contre les Heretiques Valeſiens. Que ſaint Baſile met au nombre des traditions non écrites l'immerſion du Baptême, qui ſe fait par trois fois, & par conſequent, que le Canon des Apôtres, qui l'ordonne, n'étoit pas encore compoſé du tems de ce Pere. Que ce Canon eſt fait contre les Heretiques, qui baptiſoient avec une ſeule immerſion, & que les Eunomiens ont été les premiers qui ont ſuivi cette pratique. Voilà les raiſons de Daillé, qu'on peut nous objecter; mais il eſt tres aiſé d'y répondre. S. Athanaſe cite le Canon Apoſtolique, plûtôt que celui de Nicée. Saint Epiphane n'oppoſe point de Canon aux Valeſiens; mais ſeulement l'Ecriture Sainte. Saint Baſile, & les autres Peres entendent par tradition non écrite toutes les pratiques, qui ne ſont point dans l'Ecriture: enfin le Canon de l'immerſion par trois fois n'eſt point fait contre des Heretiques, mais contre la negligence des Prêtres. On pourroit objecter avec plus de vrai-ſemblance le Canon 84. où l'on trouve au nombre des Livres Canoniques les Livres des Maccabées, les Lettres de ſaint Clement, & ſes Conſtitutions. Mais il faut répondre à cette objection, que ce Canon eſt corrompu, que les Livres des Maccabées ne ſe trouvent point dans le Code Grec de Jean d'Antioche, & il eſt aiſé de voir, que les Lettres de ſaint Clement, & les Conſtitutions ont été ajoûtées par l'Auteur des Conſtitutions, qui vouloit paſſer pour ſaint Clement, & faire valoir ſon Livre. On peut prouver que ce Canon eſt ancien, parce qu'il omet les Livres de l'Ancien Teſtament, qui n'ont point été dans le Canon des Hebreux, & l'Apocalypſe. Enfin l'on dit contre nous, que ces Canons ont été inconnus aux Auteurs du cinquiéme ſiecle, qu'ils ne ſont point citez par Euſebe, & qu'ils n'ont point été inſerez dans le Code des Canons de l'Egliſe univerſelle, mais toutes ces objections ſont frivoles. Les Auteurs du quatriéme ſiecle ont cité ces Canons pluſieurs fois; Euſebe n'en fait point mention, mais il ne parle pas non plus des Canons du Concile de Nicée, & enfin il ne faut pas s'étonner, qu'ils ne ſoient point dans le Code de l'Egliſe univerſelle, qui ne contenoit pas tous les anciens Canons, non plus que celui de l'Egliſe d'Afrique ne comprenoit pas ceux, qui avoient été faits par ſaint Cyprien, ou par Agrippin.

g *De quantité d'abſurditez, d'anacroniſmes, & de quelques erreurs qu'elles contiennent.*] Comme au Liv. 1. qu'il faut raſer la barbe des femmes, & non celle des hommes. Au Livre 2. chap. 1. qu'il faut que les Evêques aient 50. ans. Au chap. 57. il eſt ordonné, qu'on lira l'Evangile de ſaint Jean, qui n'a été écrit que l'an 97. de J. C. aprés la mort des Apôtres. Au chap. 11. il dit que l'Evêque preſide aux Rois, & aux Magiſtrats. Liv. 3. ch. 2. Il dit que les troiſiémes noces ſont une intemperance: & les quatriémes une débauche manifeſte. Au livre 6. ch. 6. il eſt parlé des Ebionites, dont l'erreur eſt née depuis la mort des Apôtres. Au chapitre 14. il fait Jacques fils de Zebedée preſent à Jeruſalem aprés le tems qu'il eſt mort. Au livre 8. chap. 4. il dit que les Conſtitutions ont été faites en preſence de ſaint Paul, & des ſept Diacres. Or il eſt certain que S. Eſtienne, l'un des ſept Diacres étoit mort avant la converſion de ſaint Paul. Au Livre 1. chap. 32. il permet aux femmes eſclaves de ſe laiſſer corrompre par leurs maîtres. On l'accuſe auſſi d'Arianiſme.

h *Perſonne ne les defend à preſent.*] Ce Synode eſt inconnu à ſaint Luc, & à tous les anciens, car quand on dit qu'il eſt cité par Innocent I. Ep. 18. on ſe trompe, c'eſt le Concile de Jeruſalem, dont il veut parler, & au lieu qu'il y a *Antiochenam Eccleſiam quæ meruit apud ſe celeberrimum Apoſtolorum conventum.* Il faut lire *propter ſe*, car il eſt viſible, qu'il parle du Synode de Jeruſalem, qui eſt *celeberrimus Apoſtolorum conventus*. Pas un des Anciens n'a fait mention de ces Canons, & ils ſont tout à fait abſurdes. Il eſt dit dans le premier, que les Chrêtiens étoient appellez Galiléens, nom qui ne leur a été donné, que depuis la mort des Apôtres. Dans le troiſiéme Canon, il eſt ordonné, que les Chrêtiens vivent anagogiquement, terme qui n'a aucun ſens. Dans le Canon 9. la Synagogue eſt appellée Bel-

Belluine. Dans le huitiéme, il est ordonné, qu'il y aura des Images dans les Eglises, pratique qui n'étoit point en usage du tems des Apôtres. Ce Canon est cité par Gregoire de Pessinunte dans le second Concile de Nicée; mais on sçait, qu'il y a beaucoup de monumens apocryphes citez dans ce Concile.



DES LIVRES ATTRIBUEZ A PROCHORE, A S. LIN, A ABDIAS, ET DES ACTES DE LA PASSION DE SAINT ANDRE'.

Prochore, S. Lin Abdias. &c.

IL y a eu du tems des Apôtres un nommé Prochore l'un des sept premiers Diacres, & il y a presentement sous son nom une vie de saint Jean imprimée dans les Orthodoxographes, & dans les Bibliotheques des Peres. Mais Baronius, Bellarmin, Lorinus, le Maître du Sacré Palais, en un mot tous ceux qui ont écrit des Auteurs Ecclesiastiques soit Catholiques, soit Heretiques conuiennent, que c'est un ouvrage supposé, & indigne de celui, dont il porte le nom. En effet, c'est une narration pleine de fables, & de contes. Il y est dit que saint Jean se jetta aux pieds des Apôtres pour s'exemter d'aller en Asie: qu'aprés qu'il fut retiré de la chaudiere d'huile boüillante, on dressa une Eglise en son honneur, qu'il composa son Evangile dans l'Isle de Pathmos, *&c.* Le stile de ces Actes est d'un Latin, ou d'un Grec, & non pas d'un Hebreu. Enfin l'on y trouve les termes de Trinité, & d'Hypostase.

Les deux Livres, qui sont sous le nom de S. Lin, touchant la Passion de saint Pierre, & de saint Paul, sont encore rejettez d'un commun accord, comme des Livres supposez, & pleins de fables. L'Auteur raconte, qu'Agrippa étoit Gouverneur de Rome du tems de saint Pierre, que saint Pierre fut martyrisé, sans que Neron en sceut rien, & que cét Empereur trouva mauvais, qu'on l'eut fait mourir, qu'une partie des Magistrats Romains étoient Chrêtiens; que la femme d'Albanus quitta son mari malgré lui, en suivant le conseil de saint Pierre. Enfin ces deux Livres sont pleins d'erreurs, de faussetez, de fictions, & de mensonges. Dans le dernier il est parlé des Lettres de saint Paul à Seneque, & de Seneque à saint Paul.

Prochore, S. Lin Abdias. &c.

Il faut porter le même jugement du Livre d'Abdias, contenant des vies des Apôtres tres-fabuleuses, imprimé separémenr en 1557. en 1560. & en 1571. à Basle en 1532. & à Paris en 1583. & inseré dans les Bibliotheques des Peres. On a fait passer d'abord ce Livre pour un ouvrage composé en Hebreu par un Disciple de JESUS-CHRIST appellé Abdias qui étoit de Babylone, & traduit en Grec par Eutropius, & en Latin par Julius Africanus; mais presentement tout le monde est revenu de cette erreur, & l'on convient que c'est l'ouvrage d'un Imposteur, qui suppose faussement qu'il a été Disciple de JESUS-CHRIST, qui cite cependant Hegesippe, & Julius Africanus, qu'il n'auroit pû voir, s'il eut été du tems de JESUS-CHRIST, & enfin qui raconte plusieurs Histoires fabuleuses touchant la vie de JESUS-CHRIST, & celle des Apôtres, qu'il seroit ennuieux de rapporter.

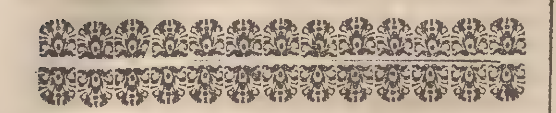
Les sentimens sont partagez touchant les actes de la Passion de saint André écrits par les Prêtres d'Achaïe, qui sont dans l'Histoire des Saints de Surius. Baronius, Bellarmin, & quelques autres critiques Catholiques les reçoivent, mais plusieurs autres les rejettent. Les anciens n'ont point connu d'autres actes de S. André, que ceux qui avoient été corrompus par les Manichéens, dont S. Augustin, Philastre, & le Pape Innocent font mention, & que Gelase met au nombre des Livres apocryphes. Mais il certain, que ceux-là étoient differens de ceux dont nous parlons, il est encore certain, que ces derniers actes de la Passion de saint André n'ont été citez, que par des Auteurs, qui ont vécu depuis le septiéme, ou le huitiéme siecle de l'Eglise, comme par Remy d'Auxerre, par Pierre Damien, par Lanfranc, par saint Bernard, par Ives de Chartres, ce qui fait qu'on ne peut point être assuré s'ils sont anciens. En troisiéme lieu, non seulement le Mystere de la Trinité est expliqué dans ces actes d'une maniere qui fait soupçonner, que celui qui les a écrits, a vécu depuis le Concile de Nicée, mais il enseigne l'erreur des nouveaux Grecs touchant le Saint Esprit, disant que le Saint Esprit procede du Pere, & demeure dans le Fils. Je sçai qu'on dit qu'il y a des manuscrits, où ces termes ne se trouvent point; mais qui sçait, s'ils n'ont pas plûtôt été effacez dans quelques-uns, qu'ajoûtez dans les autres? C'est pourquoi cette passion doit étre au moins considerée, comme un écrit douteux, *dont on ne peut point se servir*, comme dit S. Jerôme, *pour prouver quelque dogme de Foy.*

La vie, & la mort de S. Matthias a été supposée par un Auteur qui feint l'avoir euë d'un Juif, qui

qui l'avoit traduite de l'Hebreu. On doit encore mettre au rang des Livres apocryphes, & fabuleux la vie de S. Marc, l'histoire de S. Clement, celle d'Apollinaire, rapportées dans la collection des anciennes Histoires faite par Laurent de la Barre. Il n'y a qu'à lire ces ouvrages, pour être persuadé de leur fausseté.

Sibylles.

a *Dont S. Augustin, Philastre, &c.* S. Aug. lib. *de fide contr.* Manichæos Philastr. lib. *de Heres. n.* 40. Innocent I. Ep. *ad Exup.* Gelase *in conc. Romano.*



DES LIVRES DES SIBYLLES, DE MERCURE TRISMEGISTE, D'HYSTAPE: DES LETTRES DE LENTULUS ET DE PILATE, TOUCHANT JESUS-CHRIST. DES LETTRES DE SENEQUE A S. PAUL, ET DE S. PAUL A SENEQUE; ET DU PASSAGE DE JOSEPH.

NOus joignons ensemble tous ces monumens profanes, dont on s'est servi autrefois en faveur de la Religion Chrétienne, pour les examiner, & quoique nous les rejettions presque tous comme supposez, nous ne croions faire aucun tort à la Religion, qui a assez de preuves solides & convaincantes, sans avoir besoin de celles qui sont fausses, ou douteuses.

Nous commençons par les vers attribuez aux Sibylles, que les anciens ont souvent citez, pour persuader les Païens de la verité de la Religion de JESUS-CHRIST; mais avant que de les examiner, il est à propos de parler des Sibylles, & de leurs Livres.

Sibylles.

Il n'est pas aisé de donner une etymologie juste du nom de *Sibylle*. Lactance, & aprés lui saint Jerôme disent, que les Sibylles ont été ainsi appellées, parce qu'elles étoient les Interpretes des desseins des Dieux; & que leur nom venoit de deux mots Grecs, *a* qui signifient *Le Conseil de Dieu*, lesquels écrits en Æolien, composent le mot de Sibylle. Quelques uns le font descendre d'un mot Hebreu. D'autres d'un vieux adjectif Latin *b*, qui signifie fin, & pointu, mais cette derniere conjecture est fausse puisque les Grecs se sont servis du mot de Sibylle avant les Latins. L'opinion la plus probable, c'est que le nom de Sibylle, qui étoit propre à la celebre Prophetesse de Delphes, est devenu ensuite commun aux autres, comme le nom de Cesar, qui étoit propre à Jules, est devenu depuis lui le nom de tous les Empereurs.

Rien n'est si incertain, que le nombre, & les noms des Sibylles. *c* Plusieurs des anciens ne font mention que d'une Sibylle: Les uns parlent de celle de Cumes, d'autres de celle de Delphes. Strabon, & quelques autres en distinguent deux Erythréennes. Solin en nomme trois celle de Delphes, celle d'Erythres, & celle de Cumes. Pausanias en conte quatre, la Libyque, la Delphique ou Erythréenne, la Cumane, & la Babylonienne.

Ælien, Varron, Lactance, Clement Alexandrin, & la plûpart des Auteurs, en content jusques à dix; & quelques-uns en ajoûtent encore quelques autres à ce nombre, mais ils ne conviennent pas de leurs noms, ni du lieu de leur habitation, & les confondent souvent mêmes les unes avec les autres.

Quoi qu'il en soit, il est certain, qu'on a donné le nom de Sibylles à certaines filles, lesquelles emportées d'un enthousiasme *d*, & d'une fureur approchante de la folie, causée ou par une bile échaufée, ou par la possession des Demons, prononçoient des Sentences obscures, qui passoient parmi les Païens pour des Oracles, & des predictions. On dit que la Sibylle de Cumes les écrivoit sur des feüilles *e*, & qu'on en avoit fait un recüeil, qu'une femme presenta à Tarquin *f*, qui en achetta une partie, qu'il fit enfermer soigneusement dans une Urne de pierre, qu'il mit dans le Capitole; ayant mêmes créé des Duumvirs, pour les garder avec soin, & pour les consulter dans les necessitez pressantes. Le nombre de

ceux, qui avoient cette commiſſion, s'augmenta peu à peu : Il y en eut depuis, dix, & enſuite quinze. Et il y avoit des peines tres-rigoureuſes contre ces perſonnes, s'ils euſſent laiſſé voir les Livres des Sibylles. Denis d'Halicarnaſſe, & Valere Maxime, rapportent qu'un des Duumvirs fut puni comme un parricide, c'eſt-à-dire qu'il fut couſu tout vif dans un ſac, & jetté dans la mer, pour avoir laiſſé copier quelques uns des vers des Sibylles. Ces Livres furent ainſi conſervez juſqu'à la 671. année de la fondation de Rome, qui eſt la 83. avant la naiſſance de JESUS-CHRIST. Mais en cette année le Capitole ayant été bruſlé, ces livres furent conſumez avec le reſte des ornemens de ce Temple, comme le remarquent Denis d'Halicarnaſſe, Pline & quelques autres Auteurs. Aprés que le Capitole fut rebâti, les Conſuls propoſerent au Senat d'envoier des Ambaſſadeurs en Grece, à Erythres, & en Aſie, pour recüeillir les Oracles des Sibylles, & les rapporter à Rome. On deputa donc Octacilius Craſſus, & L. Valerius Flaccus vers Attalus Roy de Pergame, qui rapporterent d'Aſie environ mille vers attribuez aus Sibylles, qu'ils avoient ramaſſez de toutes parts ſur des copies de plusieurs particuliers. Mais comme il y avoit pluſieurs choſes, qui parurent ou fauſſes, ou ſuperfluës, on députa quinze perſonnes pour les revoir, & pour les corriger, & aprés que cela fut fait, on les mit dans le Capitole en la place des autres. Du tems d'Auguſte, on revit encore ces Livres; on bruſla par le commandement de cét Empereur juſqu'à deux mille vers attribuez aux Sibylles; & l'on enferma dans deux caſſettes d'or dans le Temple d'Apollon ceux qu'on crut étre veritables. Quelques-uns croient que ces Livres furent bruſlez dans l'Incendie de Rome ſous Neron. Mais ils n'en ont point de preuves convaincantes. Quoi qu'il en ſoit il eſt certain, que tant qu'il y eut des Empereurs païens à Rome *g*, on garda toûjours avec ſoin les Oracles attribuez aux Sibylles, qu'on conſultoit dans les neceſſitez preſſantes; & Julien l'Apoſtat voulant rétablir toutes les anciennes ſuperſtitions Païennes, fit chercher, & conſulter les Livres Sibyllins.

Sibylles.

Nous avons preſentement pluſieurs vers Grecs attribuez aux Sibylles, diviſez en huit Livres. Mais preſque tout le monde convient, que c'eſt un ouvrage ſuppoſé, comme le tems *h* auquel il eſt écrit, le ſtile, & les choſes *i* qu'il contient, le prouvent invinciblement.

Que s'il eſt conſtant, que les huit Livres que nous avons ſous le nom des Sibylles, ſont ſuppoſez, il n'eſt pas moins vrai de dire, que ceux que les Peres avoient, & qu'ils ont citez, étoient auſſi ſuppoſez, & même qu'ils n'étoient pas beaucoup differens de ceux que nous avons preſentement. Je dis premierement, que les Livres des Sibylles que les Peres ont citez, n'étoient pas veritablement ceux que les Romains ont conſervez avec tant de ſoin, comme étant des Sibylles. Car outre que ceux ci étoient gardez avec tant de ſoin, qu'on ne pouvoit en avoir de copie, bien loin qu'ils fuſſent auſſi communs que ceux que les Peres ont citez, qui étoient entre les mains de tout le monde : Il eſt certain, qu'ils contenoient des choſes toutes differentes de celles qu'on trouve dans les Livres des Peres. Car dans les premiers, il n'y avoit rien que des choſes profanes, qui concernoient les ſuperſtitions des Païens, au lieu que ces derniers étoient pleins de predictions, & d'inſtructions, qui concernoient le Chriſtianiſme. Jamais on n'a conſulté les Livres des Sibylles parmi les Romains, qu'on n'en ait puiſé des ſuperſtitions toutes païennes. On y apprenoit, qu'il falloit ou faire quelque *k* Sacrifice aux Dieux, ou attacher un clou dans le Capitole, ou celebrer des Jeux en l'honneur de Jupiter. D'autrefois on y a trouvé, qu'il falloit faire venir à Rome le ſimulacre d'Æſculape, bâtir un Temple à Venus, immoler des Victimes aux Dieux infernaux, appaiſer par des ceremonies extraordinaires les Dieux des Païens. Enfin l'on n'a jamais appris dans ces Livres, que des ſuperſtitions entierement profanes. Au contraire les Peres ne citent rien des Livres des Sibylles, qui ne ſe rapporte à la Religion de JESUS-CHRIST, & au culte du veritable Dieu. Y a-t'il apparence, que ces Propheteſſes euſſent dit des choſes ſi differentes, & qu'elles euſſent enſeigné dans un même Livre le culte du vray Dieu, & les plus grandes ſuperſtitions des Païens? Qui peut croire, que des Livres que les Romains gardoient, pour autoriſer toutes leurs ſuperſtitions, qu'ils conſideroient comme le plus fin de leur Religion, continſſent des Propheties de JESUS-CHRIST beaucoup plus claires que tout ce que les Prophetes des Juifs ont jamais dit? Car ce n'eſt pas ſeulement dans les Livres des Sibylles que nous avons, qu'il eſt parlé de JESUS-CHRIST en termes ſi clairs, qu'il eſt evident que ce n'eſt point une Prophetie, mais une Hiſtoire : il faut auſſi dire la même choſe des Livres citez par les Peres, qui contiennent les mêmes Prédictions, & encore de plus claires. Car peut-il y avoir quelque prediction de JESUS-CHRIST plus claire, que les vers rapportez par Euſebe dans l'oraiſon attribuée à Conſtantin?

Sibylles.

Sibylles.

Il n'y a qu'un Dieu qui est aussi le Sauveur.
Qui a souffert pour nous.
Qui est designé dans ces Vers.

L'Acrostiche rapportée au même endroit n'est pas plus obscure. Peut-on rien dire de plus clair touchant la creation du monde, le Jugement dernier, & la vie eternelle, que ce qui se trouve rapporté par Theophile d'Antioche, comme étant de la Sibylle ? Tous les autres vers Sibyllins citez par les Peres sont à peu prés de même sur chaque matiere, & c'est ce qui fait dire à l'Auteur de l'Exhortation aux Grecs attribuée à saint Justin, que la Sibylle avoit prédit l'avenement de JESUS-CHRIST en termes clairs, & evidens, σαφῶς καὶ φανερῶς. Or qu'elle absurdité n'est-ce point de croire que les Païens, à qui Dieu avoit caché l'avenement de son Fils & qu'il avoit laissé marcher dans les tenebres, ayent eu parmi eux des Propheties plus claires, que toutes celles des Juifs, auxquels il avoit confié les Livres sacrez, & donné la connoissance du Messie ?

On peut encore pousser cet argument plus loin, & demander, d'où les Sibylles ont pû avoir la connoissance du Messie. Les uns disent, qu'elles ont été inspirées de Dieu, les autres qu'elles ont pris de l'Ecriture tout ce qu'elles ont dit touchant la Religion. Mais ni l'un ni l'autre n'a aucune vrai-semblance. Car quelle apparence que Dieu ait inspiré des Devineresses, & des Prêtresses des faux Dieux, qui trompoient les hommes pour leur faire adorer les Demons, dont elles étoient possedées ? Qui peut croire que Dieu se soit servi de tels Ministres, pour annoncer si clairement ses Mysteres aux hommes ? Et d'un autre côté comment pourroient elles avoir pû puiser dans l'ancien Testament des veritez, qui n'y sont que tres obscurement, que les Juifs avoient de la peine à entendre ?

Il ne me reste plus, pour faire connoître la fausseté des Oracles Sibyllins, dont les Peres se sont servis, qu'à montrer, qu'ils étoient peu differens de ceux, qui portent ce nom à present. Pour le faire voir, il suffit de remarquer *l* qu'excepté trois, ou quatre passages, tous les autres citez par les anciens, qui sont en tres grand nombre, se trouvent en termes équivalans dans les Livres Sibyllins, que nous avons à présent. Or la raison la plus forte qu'on ait pour prouver, qu'un ouvrage est ancien, c'est qu'on y trouve les passages que les anciens en ont citez. Ne prouvons nous pas une infinité de Livres par cette seule raison, qu'il y a quelque passage rapporté par quelque ancien, qui se trouve dans ces Livres ? Pour quoy donc ne prouvera-t'on pas de la même maniere que les Livres Sibyllins, quoi que supposez, sont les mêmes qui étoient du tems des anciens ? Et cette preuve est d'autant plus forte, qu'il ne s'agit pas d'un seul passage, mais de plusieurs rapportez par differens Auteurs, & que les Livres Sibyllins sont encore en la même Langue, dans laquelle ils ont été citez. Au reste il ne se faut point étonner, s'il y a quelques passages, qui ne s'y rencontrent pas, & s'il y en a d'autres qui n'y sont pas mot pour mot, parce qu'il y a quelques endroits de ces Livres que nous n'avons plus, & que souvent les anciens ne sont pas exacts dans les citations, & suivent plûtôt le sens, que la lettre. On peut encore ajoûter à cette preuve que tout ce que les anciens Peres ont dit des Livres des Sibylles, se rapporte à ceux-ci. L'Auteur de l'Exhortation aux Gentils dit, que les Livres des Sibylles étoient peu polis, ceux-ci sont de cette nature. On les accusoit dés ces tems-la d'anacronisme, & ce défaut s'y trouve encore à present. Ils traittoient de JESUS-CHRIST, du Jugement, de l'Enfer, & toutes ces choses se rencontrent dans ceux que nous avons. Enfin ceux-ci sont tres anciens, & du tems des plus anciens Peres : on y trouve des sentimens, qui n'ont eu cours que dans les premiers siecles de l'Eglise, tels que sont l'erreur des Millenaires ; que Neron est l'Ante-christ, que la fin du monde est proche, qu'elle arrivera au tems d'Antonin ; que Rome perira bien-tôt 948. ans aprés sa fondation, & plusieurs autres choses, qui n'auroient jamais été dites par de nouveaux Chrétiens, qui eussent été bien éloignez de ces opinions, & persuadez de la fausseté de ces prédictions.

Il doit donc passer pour constant, que les Livres des Sibylles ont été supposez dans le second siecle. De sçavoir précisement en quel tems, & par qui, c'est ce qu'on ne peut determiner avec assurance. Tout ce qu'on peut dire de plus probable, c'est qu'ils ont commencé à paroître vers la fin de l'Empire d'Antonin le Pieux. *m*

Monsieur Vossius établit dans son dernier Livre un systeme touchant les Livres des Sibylles, qui est un peu different de celui-ci. Il avoue, que les anciens Livres Sibyllins conservez jusqu'à l'embrasement du Capitole étoient entierement prophanes, & differens de ceux qui ont été citez par les Peres. Mais il soûtient, que parmi ceux qui furent rapportez de Grece par Octacilius Crassus, il s'étoit glissé des Propheties, que quelques Juifs avoient données comme étant des Sibylles, dans lesquelles on predisoit l'avenement du Messie, & que ce sont elles que les Peres ont

Sibylles.

ont citées sous le nom des Livres des Sibylles
Sibylles, qu'elles portoient effectivement.

Ce systême, qui est assez bien inventé, souffre néanmoins beaucoup de difficultez. Car premierement le recüeil des vers attribuez aux Sibylles, fait aprés l'embrasement du Capitole ne concernoit pas moins les superstitions Païennes, que les vers anciens attribuez à la Sibylle de Cumes. Secondement les propheties de JESUS-CHRIST, qui sont dans les passages des Livres des Sibylles citez par les Peres, étant plus claires, que celles qui sont dans les Prophetes des Juifs, il n'y a pas d'apparence, qu'elles viennent d'un Juif. Enfin la doctrine des Livres Sibyllins est plutôt celle d'un Chrétien, que celle d'un Juif. JESUS-CHRIST y est prédit clairement la Resurrection, le Jugement, le feu de l'enfer y sont marquez en termes formels, il y est parlé du Roiaume de mille ans, de l'avenement de l'Ante-christ, & de quantité d'autres choses de cette nature, qui ne peuvent avoir été dites, que par un Chrétien. Il y a donc bien plus d'apparence, que les Livres attribuez aux Sibylles ont été supposez par un Chrétien, que par un Juif.

Au reste personne ne doit s'étonner, que nous rejettions comme supposez des Livres, que les anciens ont alleguez comme veritables, & il ne faut pas s'imaginer, qu'on méprise pour cela l'autorité des Peres, ou qu'on fasse tort à la verité. Au contraire on lui feroit injure, si on vouloit l'appuier par de fausses preuves, principalement quand on est convaincu de leur fausseté. Les Peres sont excusables, d'avoir cité ces vers des Sibylles comme veritables, parce qu'ils ne les avoient pas examinez, & que les trouvant publiez sous le nom des Sibylles, ils croioient de bonne foi, qu'ils en étoient : mais ceux, qui sont convaincus du contraire, ne seroient pas excusables, s'ils s'en vouloient encore servir, & s'ils n'avoüoient ingenument ce que la verité les oblige de reconnoître. Et certes, il ne faut point s'étonner, que les Peres n'aient point examiné ces Livres en critiques; on sçait assez, qu'ils s'appliquoient tous entiers à des choses de plus grande consequence pour lors, & qu'il leur arrivoit souvent de se méprendre dans des Histoires prophanes, & de citer des Livres supposez, tels que sont Hystape, & Mercure Trismegiste, qu'ils ont presque toûjours joints aux Livres des Sibylles; les actes de Pilate, des Evangiles apocryphes, plusieurs Actes des Apôtres, & quantité d'autres monumens certainement supposez.

Mais quoi que la plûpart des anciens aient cité les Oracles des Sibylles, il y avoit toutefois dés lors plusieurs Chrétiens, qui les rejettoient comme supposez, & qui ne pouvoient approuver ceux qui s'en servoient, les appellant mêmes par dérision Sibyllistes. C'est ce dont Origines est témoin dans son Livre cinquiéme contre Celse; *Celse*, dit-il, *nous objecte, qu'il y a parmi nous des Sibyllistes, peut-être, parce qu'il a oui dire, qu'il y en a parmi nous, qui reprennent ceux qui disent que la Sibylle est une prophetesse, & les appellent Sibyllistes.* Saint Augustin a aussi reconnu la fausseté de ces Oracles prétendus; & toutes les fois qu'il en parle, il témoigne qu'il n'est pas convaincu de leur verité. Au Livre 18. de la cité de Dieu chap. 45. *Si ce n'est*, dit-il, *qu'on dise que les Propheties, qu'on rapporte sous le nom des Sibylles & des autres touchant* JESUS-CHRIST, *ont été feintes par des Chrétiens.* Et au chap. 47. *On peut croire, que toutes les Propheties touchant* JESUS-CHRIST, *qui ne sont point dans l'Ecriture, ont été feintes par des Chrétiens: Ainsi il n'y a rien de plus solide, pour refuter les Païens, que d'apporter les Propheties que nous tirons des Livres de nos ennemis.*

Mais les Païens, dit-on, n'ont point douté de la verité des prédictions des Sibylles rapportées par les Peres, ils leur ont seulement donné un autre sens. Ils ont même reconnu, que les vers des Sibylles prédisoient la naissance d'un nouveau Roi, & un changement considerable. Ciceron en parle en plusieurs endroits. Quand Pompée prit la ville de Jerusalem, le bruit courut que la Sibylle prédisoit, que la nature destinoit un Roi au peuple Romain, le Senat en fût même étonné, & ne voulut point à cause de cette prédiction envoier de General, ni d'Armée en Egypte; Lentulus, au rapport de Ciceron, & de Saluste, se flatta, que c'étoit lui qui devoit être ce Roi predit par les Sibylles. D'autres ont interpreté cette Prophetie de Cesar, ou d'Auguste, comme Ciceron, & Suetone le remarquent. Virgile dans sa quatriéme Eglogue rapporte des vers de la Sibylle de Cumes, qui promettent la naissance d'un nouveau Roi descendu du Ciel. Enfin il est si vrai que les Païens reconnoissoient, que les Livres des Sibylles estoient favorables aux Chrétiens, quils leur défendirent de les lire, comme il paroît par les paroles d'Aurelien au Senat, qui sont rapportées par Vopiscus. *Je m'étonne*, dit-il, *Messieurs, que vous soiez si long-tems à consulter les Livres des Sibylles, comme si on traitoit dans une assemblée de Chrétiens, & non dans le principal lieu de la Religion Romaine.*

Ces preuves sont specieuses en apparence, mais quand on les approfondit, on trouve, qu'elles n'ont rien de solide. Les Païens ne sont jamais

mais convenus de l'autorité des Livres des Sibylles citez par les Peres, au contraire il paroist, que Celse estoit persuadé, que les Chrétiens les avoient supposez, & saint Augustin dit nettement, que c'estoit l'opinion de tous les Païens. Les vers Sibyllins dont parle Ciceron, estoient paracrostiches, c'est à-dire, que le premier vers de chaque Sentence contenoit de suite toutes les lettres qui commençoient les vers suivans. Or parmi les vers des Sibylles il n'y a que ceux, qui sont citez par Constantin, qui soient composez en acrostiches. Quant à ce que du temps de Pompée, de Jules Cesar, & d'Auguste, le bruit avoit couru, que les Livres Sibyllins predisoient, qu'il devoit bien-tost naistre un nouveau Roi, il est aisé de répondre avec Ciceron, que les vers attribuez aux Sibylles par les Païens estoient composez en sorte qu'on pouvoit leur donner toute sorte de sens, qu'ils parloient peut-estre de quelque Roi futur, comme c'est l'ordinaire de ces sortes de Propheties. Ainsi lorsque la grandeur de Pompée commençoit à estre formidable à l'Empire Romain, on voulut se servir de ce prétexte, pour l'empescher d'aller en Egypte avec une armée. Et Lentulus qui devoit avoir cette charge estant Gouverneur de Syrie, se flatta vainement de cette prédiction, qui avoit peut-estre encore esté appuiée par les Propheties des Juifs, qui attendoient le Messie, qu'ils croioient devoir estre leur Roi.

Ensuite comme il arriva que Jules Cesar, & Auguste aprés lui devinrent effectivement les maîtres de l'Empire Romain, on expliqua en leur faveur les predictions des Sibylles; & il n'estoit pas necessaire pour cela, qu'elles designassent clairement l'avenement de Jesus Christ, ainsi qu'il est marqué dans les Livres des Sibylles citez par les Peres, mais il suffisoit, qu'elles parlassent d'un Roi futur; ce qui est ordinaire à tous ceux, qui se mêlent de faire des predictions sur l'avenir. C'est ce qui a donné occasion à Virgile, qui vouloit dans sa quatriéme Eglogue faire des vers en l'honneur de Pollion son protecteur, loüer en mesme temps Auguste, & décrire la felicité de son Regne. C'est, dis je, ce qui lui a donné occasion, pour le faire avec plus de majesté, de se servir du nom de la Sibylle, & de chanter ces vers,

Vltima Cumæi venit jam carminis ætas,
Iam nova progenies Cœlo demittitur alto,
Iam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna.

Qui ne veulent dire autre chose, sinon qu'à la naissance de Salonius, fils de Pollion, sous le Consulat de son Pere, & sous l'Empire du plus grand Prince du monde, le siecle d'or doit revenir, comme il a esté prédit par la Sibylle; que l'abondance, & la paix vont fleurir par tout le monde; que la Vierge Astrée, qui est la Déesse de la Justice, qui avoit quitté la terre au commencement du siecle de fer, y va descendre tout de nouveau. Qu'y a-t il dans tout cela qui approche des propheties qui concernent J. C.? Ou plû-tôt qu'y a-t-il qui ne soit tout-a-fait prophane, & feint par un Poëte Païen, qui ne se sert du nom de la Sibylle, que pour flatter davantage Auguste, & pour donner plus de poids à ce qu'il dit à sa loüange. Enfin les paroles d'Aurelien ne marquent point, que les Païens eussent défendu aux Chrestiens la lecture des Livres Sibyllins, mais seulement, que les Chrestiens les consideroient comme des Livres prophanes, qui ne concernoient en aucune maniere leur Religion, & ausquels ils n'ajoûtoient point de foi.

Les Livres attribuez à Hystape, & à Mercure Trismegiste citez aussi par les anciens Peres n'estoient pas moins supposez, que les Vers des Sibylles. Nous n'avons rien d'Hystape, & cét Auteur a esté entierement inconnu aux anciens Païens. Mais l'on ne peut pas dire la mesme chose de Mercure surnommé Trismegiste, *n* duquel les plus anciens Auteurs Païens ont parlé, comme d'un homme incomparable, qui estoit l'inventeur de tous les Arts, & de toutes les Sciences. *o* Il estoit d'Egypte, & plus ancien, que tout ce que nous avons d'Auteurs prophanes. On ne le croit pas mesme moins ancien que Moïse, il avoit écrit, ou au moins on lui attribuoit vingt-cinq, ou trente mille Volumes. Nous avons presentement sous son nom deux Dialogues, dont l'un porte le nom de Pimander, & l'autre d'Asclepius, qui en sont les principaux personnages. Le premier Traité est de la volonté de Dieu, & le second de sa puissance. Ce sont ces Traitez que les anciens Peres ont citez, pour prouver les veritez de nostre Religion par l'autorité d'un Auteur aussi celebre que celui, dont ils portoient le nom. Mais il est certain, qu'ils ne peuvent point estre de lui; car l'Auteur de ces Traitez est un nouveau Platonicien Chrestien, qui raisonne sur les principes de la Philosophie Platonicienne, & qui a pris dans l'Ecriture ce qu'il dit du Verbe de Dieu & de la création du Monde.

Lettre de Lentulus.

Il n'est pas besoin de montrer la fausseté d'une Lettre attribuée à Lentulus écrite au Senat, & au peuple de Rome touchant les actions de Jesus-Christ: la supposition en est évidente. On la fait écrire par Lentulus en qualité de Gouverneur de Jerusalem, quoiqu'il ne l'ait jamais esté.

esté. On l'adresse au Senat, & au peuple Romain : or depuis qu'il y a eu des Empereurs, les Gouverneurs écrivoient ordinairement aux Empereurs. Ce que cette Lettre contient est ridicule, on y fait faire une description basse de la figure de JESUS-CHRIST, on y dit, qu'il avoit les cheveux blonds, traînans, & separez à la mode des Nazaréens. Le stile dont elle est écrite est tres-éloigné de la pureté, & de la politesse du siecle d'Auguste. Enfin pas un des anciens n'a fait mention de cette Lettre.

Lettre de Pilate.

La Lettre de Pilate à Tibere sur le sujet des Miracles de JESUS-CHRIST est plus autorisée. Car Tertullien raconte dans son Apologetique, que Tibere aiant appris les merveilles que JESUS-CHRIST avoit faites en Palestine, qui étoient autant de témoignages de sa Divinité, en fit son rapport au Senat, & fut d'avis de le mettre au nombre des Dieux; mais que le Senat rejetta cette proposition, & que cependant Tibere demeura dans son sentiment, & fit défenses de persecuter les Chrestiens. Peu aprés le mesme Auteur ajoûte, que Pilate Chrestien dans sa conscience a écrit à Tibere la Resurrection de JESUS-CHRIST. Eusebe au Livre second de son Histoire chap. 2. rapporte ce passage de Tertullien & expliquant plus au long comment Tibere avoit appris des nouvelles de JESUS-CHRIST, dit que Pilate écrivit à l'Empereur suivant la coûtume des Gouverneurs des Provinces, qui estoient obligez de lui faire sçavoir ce qui se passoit de plus remarquable dans leur Province, qu'il lui écrivit, dit-il, touchant la Resurrection de JESUS-CHRIST, l'assurant qu'il avoit appris plusieurs de ses Miracles, & que beaucoup de personnes le consideroient comme un Dieu depuis qu'il estoit ressuscité. Nous avons dans les Orthodoxographes, en-suite de l'Epître de Lentulus, une Lettre attribuée à Pilate écrite à Tibere, qui contient les mesmes choses. Mais il est difficile de dire, si elle estoit déja du temps d'Eusebe, où si elle a depuis esté feinte sur sa narration. Quoi qu'il en soit, il y a plusieurs Sçavans, qui doutent de la verité de cette Histoire, qui dans le fond a tres-peu de vrai-semblance : car quelle apparence, que Pilate écrivit à Tibere ces choses d'un homme qu'il avoit condamné à mort? Et quand il les lui auroit écrites, est-il vrai-semblable, que Tibere eût proposé au Senat de mettre cet homme au nombre des Dieux sur la simple relation d'un Gouverneur? Et s'il l'eût proposé, qui peut douter, que le Senat ne se fût aussi-tost rendu à son sentiment? Ainsi, quoi qu'on ne puisse pas absolument accuser de faux cette narration, elle doit passer tout au moins pour douteuse.

Epîtres de Seneque à S. Paul & de S. Paul à Seneque.

Mais l'on doit rejetter comme certainement supposées les treize Epîtres, tant de Seneque à Saint Paul, que de S. Paul à Seneque : quoi que Saint Jerôme, S. Augustin semblent les avoir reconnuës pour veritables : Car 1°. ces Epîtres ne sont ni du stile de S. Paul, ni de celui de Seneque. *q* 2°. Il y est dit, que dans l'incendie de la ville de Rome sous Neron, il n'y eut que 132. Maisons de brûlées, ce qui est visiblement faux, puisqu'il est certain qu'une grande partie de la Ville fut consumée, comme Tacite *r* le rapporte. 3°. La datte de ces Lettres est fausse. *s* 4°. Elles ne contiennent rien, qui soit digne de Seneque, & de S. Paul. *t* Enfin, il est aisé de voir, que c'est un jeu d'esprit, & qu'on a voulu s'exercer en feignant ces Lettres.

Un Auteur de nos jours aiant reconnu d'un côté la fausseté des Lettres que nous avons sous le nom de Seneque à S. Paul, & de S. Paul à Seneque, & n'osant toutefois dire que S. Jerôme, & Saint Augustin, qui ont crû ces Lettres veritables, se soient trompez, s'est imaginé, que les veritables Lettres de S. Paul à Seneque, & de Seneque à S. Paul, avoient esté perduës depuis leur tems, & qu'on avoit supposé celles que nous avons en leur place. Mais outre que le respect que nous avons pour ces deux Peres ne nous devroit pas empescher de croire, qu'ils ont pû estre abusez dans une chose de si peu de consequence, *u* il est à remarquer, qu'ils ne disent pas affirmativement, que ces Lettres soient veritables, mais qu'on le croit ainsi communément, & *x* qu'on les lit sous leur nom. Au reste, il est aisé de montrer, que les Lettres que nous avons, & celles qui estoient du temps de Saint Jerôme, sont les mesmes, car ce Saint dit que Seneque souhaite dans une de ces Lettres, d'estre parmi les siens, ce que saint Paul étoit parmi les Chrêtiens, ce qui a beaucoup de rapport à ce qu'on trouve dans l'onziéme Lettre *y* de Seneque à saint Paul. On ne sçait quand ces Lettres ont esté supposées, ni qui est celui qui les a faites; & il est difficile de dire, si c'est à cause de ces Lettres, que dans les faux actes de la Passion de S. Lin, il est dit, que Seneque & S. Paul écrivirent plusieurs Lettres, ou si la narration de cét Auteur a donné occasion de feindre ces Lettres, comme le Cardinal Baronius le conjecture.

Passage de Joseph touchant J. C.

Enfin de tous les monumens prophanes, qu'on peut apporter en faveur de JESUS-CHRIST celui qui paroît le plus veritable, c'est le passage de Joseph tiré du chapitre 4. de son dix-huitiéme Livre des antiquitez Judaïques, dans lequel il dit : qu'*en ce tems il y eut un homme sage nommé* JESUS, (*si toutesfois on doit se*

con-

contenter de l'appeller un homme; car il faisoit quantité de merveilles, & il enseignoit ceux qui reçoivent avec joie la verité) qu'il eut plusieurs Disciples, tant parmi les Juifs, que parmi les Gentils; qu'il estoit le CHRIST, *& qu'aiant esté accusé par les principaux de sa Nation, il fut attaché a une croix par le commandement de Pilate; que cependant ceux qui l'avoient aimé ne l'abandonnerent pas pour cela, parce qu'il leur avoit apparu en vie le troisiéme jour, comme les Prophetes l'avoient prédit; que c'estoit lui, qui estoit l'Auteur de la secte des Chrestiens, qui subsistoit encore.*

Ce témoignage de Joseph est rapporté par Eusebe, par saint Jerôme, & par plusieurs autres aprés eux comme un monument fort avantageux à la Religion de JESUS-CHRIST: mais de nos jours, où l'on a examiné les choses avec plus d'exactitude, il s'est trouvé, & il se trouve encore plusieurs sçavans, qui soûtiennent, que cét endroit n'est point veritablement de Joseph. Et il faut avouër, que leurs conjectures ne sont pas tout-à-fait à mépriser, car ils disent:

1°. Que le stile de ce passage est embarassé, peu coulant, & different de celui de Joseph, qui écrit avec politesse, & avec ornement.

2°. Qu'il est visible, que ce passage a esté inseré aprés coup dans le texte de Joseph, parce qu'il en interrompt toute la suite. Car immediatement aprés ce passage, il y a *vers ce tems les Juifs furent encore accablez d'un autre malheur*, paroles qui n'ont aucun rapport à ce qui vient d'étre dit du CHRIST; mais qui se rapportent visiblement au massacre des Juifs, que Pilate avoit fait tuër dans Jerusalem, qui precede ce passage de JESUS-CHRIST, ce qui fait voir clairement, dit-on, qu'il n'est point de Joseph, & qu'il a esté ajoûté aprés coup.

3°. Ils disent, qu'en prenant mesme ce passage separément, il est aisé de voir, que c'est un Chrestien, & non pas Joseph qui parle. JESUS-CHRIST y est appellé Dieu, on y reconnoist ses miracles, & sa resurrection, on dit que ces choses ont esté prédites par les prophetes. Qui croira, que c'est un Juif tel que Joseph, qui semble douter des miracles rapportez dans les livres des Juifs?

4°. Quelle apparence, que Joseph extrémement attaché aux interests de sa Nation eût parlé si avantageusement de JESUS-CHRIST, qu'il ne croioit point estre le Messie, comme Origenes le remarque dans son livre contre Celse, & qu'il eût accusé ceux de sa Nation de l'avoir livré injustement à la mort?

5°. Joseph décrivant dans le mesme Livre au chap. 8. le martyre de Saint Jacques dit qu'il estoit frere de JESUS CHRIST. Or s'il en eut parlé quelques chapitres auparavant, il n'eût pas manqué de le remarquer, ou tout au moins de dire en cet endroit quelque chose à son avantage.

6°. Ce témoignage, disent-ils, n'est pas seulement inconnu aux Auteurs, qui ont precedé Eusebe; mais Origenes nie formellement, que Joseph ait parlé de JESUS-CHRIST. *Il est fort étonnant*, dit-il dans le second Tome sur saint Matthieu, *que Ioseph, qui ne connoissoit point* JESUS-CHRIST *pour le Messie, ait rendu un temoignage si authentique de l'innocence de Saint Jacques.* Eût-il parlé ainsi, si de son tems il y eût eu dans les Livres de Joseph un témoignage aussi avantageux à JESUS-CHRIST, que celui qui s'y trouve à present? Theodoret a aussi remarqué, que Joseph n'avoit point connu JESUS-CHRIST. Mais rien n'est plus considerable, que le silence de Photius, qui faisant un abregé exact des Livres de Ioseph au Code 238. de sa Bibliotheque ne dit rien de ce passage touchant IESUS-CHRIST, qu'il n'eût jamais oublié, s'il eût esté de son tems dans tous les exemplaires des Livres de Ioseph, & s'il l'eût crû étre veritablement de lui. Enfin ce qui merite encore une reflexion particuliere, c'est que Photius remarque en un autre endroit, qu'il y avoit de son tems un Livre de l'Univers attribué à Ioseph, qu'il croit supposé, à cause qu'il y est parlé trop avantageusement de JESUS-CHRIST, & il ajoûte ensuite, qu'il a appris depuis, que ce Livre estoit de Caius Prestre de Rome. Peut-estre que le passage, qui est presentement dans le Livre des Antiquitez, avoit esté tiré de ce Livre de Caius, qui portoit le nom de Ioseph, & inseré dans le Livre des Antiquitez.

Monsieur Huet répond à ces témoignages d'Origenes, de Theodoret, & de Photius, que ces Auteurs ont rencontré des Manuscrits de Ioseph, dans lesquels ce passage avoit esté retranché par les Iuifs. Mais cette réponse semble encore affoiblir l'autorité de ce passage. Car s'il y a eu des Manuscrits anciens, où il n'estoit point, on a encore plus de lieu d'en douter; & les raisons que nous avons apportées font voir qu'il est plus probable, qu'il a esté ajoûté dans quelques Manuscrits par des Chrestiens, que retranché dans les autres par les Iuifs. Ie ne veux pourtant rien déterminer sur cette question, & je laisse à juger au Lecteur, si l'autorité d'Eusebe, de saint Ierôme, & de tous les Manuscrits de Ioseph, que nous avons à present doit l'emporter

ſur les conjectures des Sçavans que nous avons rapportées, ſur les témoignages generaux d'Origenes, de Theodoret, & de Photius, & peut-eſtre ſur quelques anciens Manuſcrits de Ioſeph, que nous n'avons plus.

a *Venoit de deux mots Grecs.*] Ces deux mots ſont θεοῦ βουλὴ, qui ſe dit en Æolien σιοῦ βουλὴ. Lactance lib. 1. c. 6. Hieron. lib. 1, *in Jovin.* On dit contre cette etymologie, que l'adjectif σιβύλλειος, dont les trois dernieres ſyllabes font un dactyle, fait voir, que le mot de Sibylle ne vient point de σιοῦ βουλή.

b *D'un vieux adjectif Latin.*] Cét adjectif eſt *ſibus*, qui ſignifie dans Feſte *acutus*, *callidus*.

c *Rien n'eſt ſi incertain, que le nombre, & les noms de Sibylles.*] Platon dans Phedre ne parle que d'une Sibylle, mais il ne dit point d'où elle eſtoit. L'Auteur du Livre *de mirabilibus auſcultationibus*, dans Ariſtote parle de celle de Cumes: Diodore de Sicile liv. 4. parle de celle de Delphes, & il dit qu'elle s'appelloit Daphné, & eſtoit fille de Tireſias. Virgile, Pauſanias, & Suidas l'appellent Manto, & S. Clement Artemis. Denis d'Halicarnaſſe, Pline, & Juvenal, *&c.* ne parlent que d'une Sibylle; mais il ne s'enſuit pas, qu'ils n'en reconnoiſſent point d'autres. Strabon lib. 13. & 17. dit qu'il y en a eu deux à Erythres, & qne la ſeconde appellée Athenaïs vivoit du tems d'Alexandre. Stephanus *de urbibus* & Capella, *lib.* 2, *de nuptiis Phyſiologiæ* en content auſſi deux, nommées Erophile originaire de Troye, qui vint à Cumes, & Symmachia d'Erythres. Solin Polyhiſt. c. 8. en conte trois, la Delphique plus ancienne, qu'Homere, Eryphile, d'Erythres & la Cumane. Ælien *de Var. Hiſt.* lib. 2. c. 35. en conte dix, l'Erythréenne, la Samienne, l'Egyptienne, la Sardienne, la Cumane, la Judaïque, & quatre autres. Saint Clement *Stromat.* lib. 1. *Manto*, dit il, *& une multitude de Sibylles, la Samienne, la Colophonienne, la Theſſalienne, la Theſpotrique.* Lactance lib. 6. en nomme dix aprés Varron. La premiere de Perſe, dont Nicanor qui a fait l'Hiſtoire d'Alexandre, faiſoit mention. La ſeconde de Lybie, de laquelle Eurypide parle. La troiſiéme la Delphique, de laquelle parle Chryſippe au livre de la Divination. La quatriéme de Cumes en Italie, dont Nævius, & Piſon ont fait mention: Le premier dans la Guerre Punique, & le ſecond dans ſes Annales. La cinquiéme d'Erythrée, qu'Apollodore Erythréen aſſure avoir eſté citoïenne de ſa Ville. La ſixiéme Samienne, de laquelle Eratoſthenes à écrit. La ſeptiéme Cumane, appellée Amalthée, & par d'autres Demophile, ou Herophile. La huitiéme l'Helleſpontique née dans la Campagne Troïenne au Bourg de Marpeſſes. La neuviéme Phrygienne, qui a prophetiſé à Ancyre. La dixiéme Tiburtine, nommée Albunea, qui a Prophetiſé à Tivoli prés de la riviere de Teverone au fond de laquelle on dit que l'on a trouvé ſa ſtatuë, tenant un Livre en ſa main. Iſidore a ſuivi le Catalogue de Lactance. Suidas en conte juſqu'à douze. Quelques-uns, comme Pauſanias, confondent l'Erythréenne avec la Delphique, la Phrygienne, la Samienne, & la Colophonienne. D'autres, comme Capella, & l'Auteur de *mirabilibus auſcultationibus*, uniſſent la Cumane & l'Erythréenne. Saint Juſtin confond la Babylonienne, & la Cumane. Selon les uns celle de Perſe eſt la plus ancienne. Selon d'autres c'eſt la Cumane, & ſelon ſaint Clement c'eſt la Delphique.

d *Emportées d'un enthouſiaſme.*] Il n'y a qu'à lire la peinture que tous les Anciens nous font de la maniere dont les Sibylles proferoient leurs Oracles. Voiez Virgile dans l'Eneïde, Lucain, Claudien *in Panegyric. Honorii.* Plutarque *de orac. Pithyæ.* Il eſtoit ſi conſtant parmi les Païens, qu'elles eſtoient poſſedées, que σιβυλλαίνειν eſtoit parmi eux faire le poſſedé, dans Diodore lib. 4. Or cette fureur, qui prive du bon ſens, ne peut point eſtre une inſpiration du S. Eſprit; mais l'effet d'une poſſeſſion, & d'une bile échauffée. Car c'eſt à mon avis, une imagination ſans fondement, que de dire avec ſaint Jerôme, qu'elles avoient reçu de Dieu le don de prophetiſer en récompenſe de leur virginité.

e *Les écrivoit ſur des feuilles.* Æneïdos 6. *Foliis tantum ne carmina manda.*

Juvenal. *Credite me folium recitare Sibyllæ.*

f *Qu'une femme preſenta à Tarquin.*] Cette Hiſtoire eſt rapportée par pluſieurs Auteurs anciens, ſelon les uns c'eſt Tarquin le ſuperbe, ſelon les autres c'eſt Tarquinius Priſcus. On dit que cette femme, qui les lui apporta, en avoit neuf livres, & que les voulant vendre trop cher, voiant que Tarquin ne vouloit point lui en donner le prix qu'elle demandoit, elle en brûla trois; que voulant vendre enſuite les ſix autres autant que les neuf, & Tarquin aiant refuſé de lui donner ce qu'elle lui demandoit, elle en brûla encore trois; & qu'enfin étonné de la hardieſſe de cette femme, il acheta les trois reſtans, autant qu'elle lui avoit vendu les neuf. Voïez Denis d'Halicarnaſſe, antiquit. lib. 4. Aulus Gelle, & Lactance. Pline ne conte qne trois livres au lieu de neuf, & dit qu'il y en a eu deux de brûlez.

g *Tant qu'il y eut des Empereurs Païens à Rome.*) Dion dans Tibere; & dans Neron. Ælius Spartianus dans la vie d'Adrien. Julius Capitolinus dans celle de Gordien. Trebellius Pollion dans celle de Galienus Flavius Vopiſcus dans la vie d'Aurelien. Aurelius Victor, Ammian Marcellin. lib. 24. Zozime lib. 2. Procſp. lib. 1.

h *Le tems auquel il eſt écrit.*] Il eſt certain, que les Sibylles eſtoient poſterieures à Moïſe, celui qui a ſuppoſé ce Livre, dit que la Sibylle a eſté dans l'Arche de Noé, & cependant au Livre 3. il eſt dit, que ces Oracles ſont écrits 1500 ans aprés l'établiſſement de l'Empire des Grecs. Or de quelque maniere qu'on entende cela, il s'enſuit, que toutes les predictions touchant les Juifs, & Moïſe ſont ſuppoſées, puiſque les quinze cens ans vont juſqu'à la ruine de Jeruſalem. Au Livre 5. l'Auteur dit qu'il a vû la ſeconde ruine de la maiſon deſirée. C'eſt apparemment la derniere de Jeruſalem. Il eſt dit au Livre 8. qu'aprés Trajan deſigné par la Lettre T. régnera celui dont le nom ſera pris de la Mer Adriatique, c'eſt Adrien, & qu'a-

& qu'aprés lui trois regneront, c'est Antonin, Marc & Lucius, & que le dernier obtiendra la puissance de toutes choses. Ce qui fait voir, que cela est écrit au commencement de l'Empire de Marc Aurele, ou à la fin de celui d'Antonin ; car comme Lucius étoit le plus jeûne, il étoit naturel de predire, qu'il devoit vivre plus long-tems.

i *Le style.*] Il paroît que celui qui a contrefait ces Livres n'étoit pas veritablement emporté d'enthousiasme: mais qu'il fait semblant de l'être. Les vers des Sibylles étoient obscurs, & sans ordre, ceux-ci ne le sont pas si fort. Les Histoires des Empereurs y sont rapportées historiquement, non pas en Prophete. Le style n'a rien de cette fureur, & de cet enthousiasme des Sibylles, il n'est pas mêmes semblable à celui d'Homere, qui avoit tiré plusieurs vers des Sibylles, si nous en croions Diodore. Celui qui a composé les Livres des Sibylles étoit ignorant, il dérive le nom d'Adam d'ἀδὴς. Au livre second, il dit, que les quatre Lettres de ce nom signifient les quatre parties du monde, & cependant en Hebreu, & en Chaldéen il n'a que trois lettres. Il suppose que les lettres du nom de Dieu font le nombre de 1697. ce qui n'est vrai, qu'en l'écrivant en Grec, d'une façon barbare, il tire du nom de Jesus, qu'il compose de quatre voïelles, & de deux consones 888. ans, de celui de Rome 948. Il fait passer les Fables des Tyrans pour de veritables Histoires, il dit que la Montagne Ararat est en Phrygie, que le Fleuve Eurotas est en Epire, que Gog, & Magog sont Ethiopiens, ce qui fait voir, que cet imposteur étoit ignorant de l'Hebreu, de la Geographie, & de l'Histoire, ce qu'on ne pourroit pas dire de la Sibylle.

k *Et les choses.*] Il y a dans ces Livres des opinions qui n'ont été enseignées, que par les anciens Chrétiens. L'Auteur est de l'opinion des Millenaires, il croit que Neron est l'Ante-Christ, que les ames seront dans l'Enfer jusqu'à la Resurrection, que le feu du jugement servira de Purgatoire, que le Paradis Terrestre sera conservé, que les impies seront enfin délivrez du feu, & il tient plusieurs autres opinions de quelques anciens Chrétiens. Enfin l'on ne peut douter, que ce qui est dit dans ces Livres de la naissance de Jesus-Christ, de sa vie, & de ses actions, n'ait été pris des Evangelistes. Et certes les Prophetes n'ont rien dit qui approche de l'evidence, de ce qui est dit dans les Livres Sibyllins. Je passe beaucoup d'autres raisons sous silence.

l *Jamais on n'a consulté les Livres des Sibylles, qu'on n'en ait puisé des superstitions toutes Paiennes.*] Tite Live en plusieurs endroits. Varron *De ling. lat.* lib. 5. Ciceron *Verrinâ ult.* Tacite lib. 15. Suetone *in Jul.* num. 79. Pline lib. 5. chap. 17. Solin Polyhist. chap. 10. Val. Maxime lib. 1. num. 1. & 10. Plutarque dans les vies de Publicola, de Fabius & de Marius. Pausanias *in Phocaicis. Capitolinus in Gordiano.* Trebellius Pollio *in Galienis.* Vopiscus *in Aureliano & Floriano.* Sext. Aurelius Victor *in Claudio.* Ammianus Marcellinus lib. 22. & 23. Macrobe *Saturnal.* lib. 1. chap. 17.

m *Ils ont commencé à paroître vers la fin de l'Empire d'Antonin le Pieux.*] Possevin dit, que l'Auteur a écrit sous l'Empereur Commode, mais il se trompe, en prenant l'embrasement dont il est parlé au livre 5. pour l'incendie du Temple de Vesta, arrivé sous Commode, car c'est du Temple de Jerusalem, dont il est parlé en cét endroit, qui est appellé la Maison desirée, & le Temple gardien de Dieu. Nous avons montré cidevant que l'Auteur a veu les Empereurs Lucius, & Marcus ; mais qu'il n'a point connu d'Empereurs posterieurs. Tous les Peres, qui ont cité les Livres des Sibylles, ont écrit ou sous l'Empire d'Antonin le Pieux, ou aprés ce tems. Joseph, & Hermas citent la Sibylle, mais en general, il se peut faire qu'il y avoit déja quelques vers sous le nom de la Sibylle du tems de Joseph, qui en rapporte un touchant la tour de Babel. *lib. 1. ant. c. 5.*

n *Surnommé Trismegiste.*] en Grec τρισμέγιστος les Egyptiens l'appellent Thaaut, quelques-uns disent que les Grecs l'ont appellé Trismegiste, parce qu'il étoit grand Roi, grand Prêtre, & grand Philosophe. D'autres comme Lactance disent qu'on lui a donné ce nom à cause de sa science incomparable.

o *Les plus anciens Auteurs Paiens en ont parlé.*] Platon dit dans Phedre, que c'est lui qui a trouvé les caracteres des lettres & les arts, & les sciences. Ciceron au livre troisiéme de la nature des Dieux, dit qu'il a gouverné les Egyptiens, qu'il leur a donné des loix & inventé les caracteres de leur écriture. Diodore de Sicile écrit qu'il a appris aux Grecs l'art de découvrir les secrets de l'esprit. Jambliclus dit sur la foi de Manethos & de Seleucus qu'il a écrit plus de trente cinq mille volumes. S. Clement d'Alexandrie au Livre sixiéme des Stromates fait mention, de 42. livres de cet Auteur, & rapporte le sujet de quelques-uns. Les livres de cet Auteur sont citez comme favorables à la Religion par l'Auteur de l'exhortation aux gentils attribuée à S. Justin, par Lanctance au livre quatriéme de ses Institutions, par Saint Clement au livre premier des Stromates, par saint Augustin au traité de cinq heresies, & au livre 8. de la Cité de Dieu, chap. 23. par saint Cyrille d'Alexandrie au livre premier contre Julien, & par plusieurs autres.

p *Il est certain que ces traitez ne peuvent être de lui.*] L'éternité & la Divinité du Verbe est clairement expliquée dans le Pimander. L'Auteur de ce livre donne au Fils la qualité de consubstantiel à son Pere. Il dit qu'il est le Fils de Dieu, nôtre Dieu, qui procede de l'entendement du Pere, & il se sert des paroles mêmes de la version des Septante pour décrire la Creation du monde. Il parle de la chute du premier homme. Enfin il copie plusieurs endroits de l'ancien & du nouveau Testament, & il suit les principes de la nouvelle Philosophie des Platoniciens. Le livre à Asclepius n'est pas tout-à-fait si Chrétien. Il parle de l'idolatrie d'une maniere avantageuse, il explique le mot Grec ἀδὴς, il copie plusieurs choses de l'Ecriture Sainte, & des Auteurs Grecs. Il prédit la ruine de la Religion des Egyptiens.

q *Ne sont ni du stile de S. Paul, ni de celui de Seneque.*] Le stile de celles qui sont attribuées à Seneque est barbare, & plein de termes peu Latins. Les Epîtres attribuées

à S. Paul ne ressentent en aucune maniere la gravité de cét Apôtre. Ce sont des complimens, plûtôt que des instructions.

r *Comme le rapporte Tacite.*] Il dit que de quatorze quartiers de la Ville de Rome, il n'en resta que quatre entiers, qu'il y en eut trois, dont les maisons furent entierement consumées, que dans les sept autres cartiers il en restoit tres-peu, & que celles qui restoient estoient à demi brûlées.

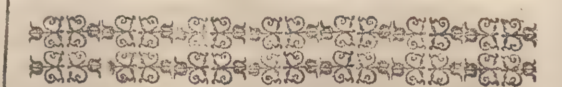
s *La datte de ces Lettres est fausse.*] L'une est dattée sous le Consulat d'Aprianus, & de Capiton, c'est Vipsanius, & Capiton cinq ans avant l'incendie. L'auteur sous le Consulat de Phrygius, & de Bassus. C'est Lecanius Bassus, & Licinius Crassus sous le Consulat desquels l'incendie arriva : Mais la Lettre est du mois de Mars, & l'incendie ne commença suivant Tacite qu'au mois de Mai.

t *Elles ne contiennent rien qui soit digne de Seneque, & de S. Paul.*] Il n'y a presque aucune pensée morale dans celles de Seneque, ni aucune Chrétienne dans celles de saint Paul.

v *Si peu de consequence.*] Il est certain, que les Peres ont souvent cité des Livres supposez, comme nous l'avons montré. Le Pere Alexandre Auteur du Systême que nous refutons, l'avouë lui-même, & rejette l'Epître des Jesus-Christ à Agbare, & celle d'Agbare à Jesus-Christ, plus autorisées par les Anciens que ces Lettres de Seneque.

x *Mais qu'on le croit ainsi communément.*] S. Jerôme in Catalog. *Je mets Seneque au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, à cause des Lettres que plusieurs lisent sous le nom de Seneque à S. Paul, & de S. Paul à Seneque* S. Aug. Ep. 14. à present 153. *Seneque dont on lit quelques Lettres écrites à S. Paul*, mais dans le Livre de la cité de Dieu chap. 11. il dit que Seneque n'a ni loué, ni blâmé les Chrestiens, & qu'il n'a point parlé d'eux, il ne croioit donc pas, que ces Lettres fussent de lui.

y *Ce qui a beaucoup de rapport à ce qu'on trouve dans l'onziéme Lettre de Seneque à saint Paul.*] selon saint Jerôme, *Optare se dicit servus ejus esse loci apud suos cujus sit. Paulus apud Christianos* dans l'onziéme Lettre de Seneque on trouve ce qui suit. *Cùm sis vertex, & altissimorum montium cacumen haud te indignum in primâ facie Epistolarum nominandum censeas . . nam qui meus tuus apud te locus, qui tuus apud te locus, qui tuus velim ut meus.* Si l'on mettoit *apud tuos*, au lieu d'*apud te*, ces paroles auroient le sens de saint Jerôme, & il semble, qu'elles ne peuvent point en avoir d'autre. Quoi qu'il en soit, il est visible, que c'est à cet endroit, que saint Jerôme fait allusion.



HERMAS.

IL y a trois choses à examiner touchant le Livre du Pasteur, attribué à Hermas, qui est un des plus celebres *a* ouvrages de l'antiquité. 1. Qui en est l'Auteur. 2. S'il est Canonique, ou non. 3. Si c'est un Livre utile, & qui merite l'estime, & la reputation qu'il a euë autrefois.

La premiere question est bien facile à décider. Il porte le nom d'Hermas, & tous les anciens l'ont cité sous ce nom. Son antiquité fait voir, que ce peut bien-être cét Hermas, que saint Paul saluë à la fin de son Epître aux Romains. Origenes, Eusebe, & saint Jerôme n'ont point fait de difficulté de l'assurer. Mais quoi qu'il en soit, l'on ne peut douter, que l'Auteur de ce Livre n'ait été appellé Hermas, & que ce ne soit par erreur, que quelques Auteurs lui ont donné le nom d'Hermés : ce qui a donné occasion à quelques nouveaux Ecrivains d'attribuer ce Livre à un certain Hermés, frere du premier de ce nom. *b* Mais cette imagination est du frére du Pape Pie cõbattuë par le témoignage de tous les anciens, qui l'appellent constamment Hermas, outre que l'Auteur de ce Livre étoit Grec, & que cet ouvrage a été plus connu aux Grecs, qu'aux Latins, comme S. Jerôme le remarque, ce qui n'eût pas été, s'il eut été composé par le frere du Pape Pie.

A l'égard de l'autorité de ce Livre, il est constant. Qu'il a été reçû autrefois dans plusieurs Eglises comme un Livre Canonique, & que saint Irenée, saint Clement d'Alexandrie, Origenes, & Tertullien même dans son Livre de l'Oraison le citent comme un Livre de l'Ecriture Sainte. Cependant l'on ne peut aussi douter, qu'il n'ait été rejetté par plusieurs autres Eglises *c*, & consideré seulement comme un Livre, qui pouvoit être utile pour l'édification des Chrétiens, mais il y a eu tres-peu d'Auteurs dans l'antiquité, qui n'aient eu de l'estime pour ce Livre, & il a presque toûjours été cité par les anciens, comme un ouvrage de grande autorité *d*.

Les nouveaux n'en font pas la même estime, & il y a tres-peu de gens presentement qui le loüent, & qui en fassent autant d'état, qu'on en a fait dans l'antiquité. En effet si l'on en juge par la maniere dont il est écrit, & par les choses qu'il contient, il ne semble pas meriter beaucoup d'estime. La premiere partie, qui porte pour titre

tre *les Visions*, est rempli de plusieurs Visions qui sont expliquées à Hermas par une femme qui represente l'Eglise. Elles regardent toutes l'état de l'Eglise, & les mœurs des Chrétiens. La seconde partie, qui est la plus utile, est intitulée *les Ordonnances*, elle comprend plusieurs preceptes de Morale, & plusieurs instructions de pieté, que le Pasteur, ou l'Ange d'Hermas lui prescrit. La troisiéme partie est intitulée *les Similitudes*, parce qu'elle commence par plusieurs Similitudes, & finit par des Visions. Ces trois Livres contiennent quantité d'instructions morales, touchant la pratique des vertus Chrétiennes. Mais le grand nombre des Visions, d'allegories, & de similitudes les rendent ennuieux; & toutes ces veritez morales eussent été, à mon avis plus utiles, s'il les eût proposées simplement, comme les Apôtres ont fait dans leurs Lettres.

Nous avons perdu l'Original Grec de ces trois Livres & il ne nous en reste qu'une version, qui a éte imprimée dans les Orthodoxographes, dans les Bibliotheques des Peres, & donnée au public separément par Barthius, & enfin par M. Cotelier avec les Fragmens Grecs tirez des Auteurs anciens. On ne sçait qui est l'Auteur de cette version, ni quand elle a été composée. Quelques-uns l'attribuent à Rufin, d'autres pretendent, qu'elle a été faite dés les premiers siecles de l'Eglise, dans lesquels les Livres d'Hermas n'ont pas eté entierement inconnus aux Latins. Quoi qu'il en soit, cette version n'est pas infidelle, & elle se rapporte exactement aux passages Grecs citez par saint Clement, par Origenes, par Antiochus, & par quelques autres anciens.

a *Un des plus celebres ouvrages de l'antiquité.*] Le Livre d'Hermas intitulé le Pasteur a été reçû par plusieurs Eglises, comme un Livre Canonique. Saint Irenée le cite sous le nom de l'Ecriture lib. 4. chap. 3. *Benè ergo pronuntiavit Scriptura quæ dicit primo omnium, crede, quoniam unus est Deus*, &c. Ce passage est au Livre 2. du Pasteur *Mand.* 1. Clement Alexandrin en rapporte plusieurs passages comme étant tirez d'un Livre de grande autorité *lib.* 1. *Stromat. p.* 311. *&* 356. *lib.* 2. *p.* 360. *&* 379. 384 *&* 385. *lib.* 4. *pag.* 503. *lib.* 6. *pag.* 679. Origines le cite aussi plusieurs fois comme un Livre de l'Ecriture, *Homil.* 10. *in Jos. Homil.* 1. *in Psal.* 37. *Homil.* 13. *in Ezech. lib* 1. περὶ ἀρχῶν *c.* 3. *lib.* 2. *c.* 1. *lib.* 1. 2. *in Matt. c.* 24. 42. *t.* 1. *Comment. in Joannem lib.* 10. *in Ep. ad Rom.* où il dit que l'Hermas, dont il est parlé dans cét endroit de l'Epître de S. Paul, est l'Auteur du Pasteur. *In Oseam. Philocal. c.* 8. quoi qu'il remarque en d'autres endroits, qu'il n'étoit pas reçû de tout le monde, ces endroits sont *Homil.* 8. *in num. lib.* 4. περὶ ἀρχῶν *Philocal. c.* 2. *& Homil.* 35. *in Luc.* Eusebe lib. 3. chap. 3. remarque que quelques-uns l'avoient mis au nombre des Livres Canoniques, d'autres au nombre des bons Livres Ecclesiastiques necessaires aux Néophytes *lib.* 3. *c.* 25. il le met entre les Livres apocryphes. Il remarque *lib.* 5. *c.* 8. qu'il est cité par S. Irenée. S. Athanase au Livre *de Incarna. Verbi* le cite dans le livre *de Decret. Synodi Nicenæ p.* 252. *edit. Paris.* 266. où il dit expressément, qu'il n'est point dans le Canon, il le cite encore dans son Epître aux Evêques de Phrygie *pag.* 396. & dans son Epître Pascale il le met au rang des Livres, qui ne sont point Canoniques. S. Jerôme dans ses écrivains dit que c'est un Livre utile mais presque inconnu aux Latins. Dans le Prologue il le met au rang des Livres, qui ne sont point Cononiques *lib.* 2 *Comment. in Osée c.* 7. *v.* 9. il le cite en ajoûtant *si cui tamen placet ejus recipere lectionem.* Dans le Livre premier sur Habacuc *ad c.* 1. *v.* 14. il l'appelle apocryphe, & le reprend d'une folle pensée. Rufin sur le Symbole le met au nombre des Livres Ecclesiastiques, quoi que non Canoniques. Cassien le cite *collat.* 8. *c.* 17. 13. *&* 12. & S. Prosper le rejette comme un Livre de nulle autorité. *Ut nullius auctoritatis. contra collat. c.* 30. Gelase le met au nombre des Livres apocryphes. Maxime le cite *lib.* 4. *de divinis nominibus.* Ce qui fait voir que ce Livre, quelque fortune qu'il ait euë, a toûjours été tres-celebre.

b *De l'attribuer à un certain Hermés, frere du Pape Pie I. de ce nom.*] L'auteur du pontifical de Damase, Reginon l'Auteur de la Lettre du Pape Pie I. & quelques autres nouveaux sont dans cette erreur, ils semblent l'avoir tirée de l'Auteur du Poëme contre Marcion, lequel dit, que Hermas Auteur de ce Livre étoit frere de Pie, *Post hunc deinde Pius Hermas cui germine frater Angelicus Pastor cui tradita verba locutus.* Mais il l'appelle Hermas, & non pas Hermés. Il est vrai qu'on trouve dans la version des principes d'Origenes faite par Ruffin *lib.* 1. *c.* 3. *& lib.* 4. *c.* 2. Hermés pour Hermas: mais c'est une faute de copiste, car dans le Grec du dernier passage rapporté dans la Philocalie il y a Hermas, & non Hermés, & Rufin lui-même en d'autres endroits l'appelle Hermas. Tous les anciens comme S. Clement, Tertullien, Origenes, Eusebe, S. Jerôme, & les autres citez cy-dessus l'appellent toûjours Hermas, & jamais Hermés. Baronius, & quelques autres distinguent deux livres, l'un d'Hermés frere de Pie, qui traitoit de la Pâque, & l'autre d'Hermas, qui est celui que nous avons, mais comme ils ne sont fondez, que sur l'autorité des nouveaux, pour attribuer un livre à ce pretendu Hermés, qui à été inconnu à toute l'antiquité, leur conjecture est sans aucune apparence.

c *L'on ne peut douter, qu'il n'ait été rejetté par plusieurs autres Eglises.*] Origines avouë, que plusieurs Chrétiens le rejettoient hors du Canon *supra.* Tertullien dans son livre de la Pudicité répond aux Catholiques, qui le lui opposoient, que ce livre étoit rejetté par plusieurs Eglises Catholiques. Eusebe, S. Athanase, S. Jerôme, & Rufin citez ci-dessus le mettent au nombre des livres, qui ne sont point Canoniques, quoi qu'ils puissent être utiles pour l'instruction

des Chrétiens, Gelase le met au rang des apocryphes.

d *Il a été cité comme un Livre de grande autorité.*] Tertullien le blâme, mais aprés être devenu Montaniste : Origines remarque, que quelques Chrétiens le méprisent, mais pour lui il le revere. S. Jerôme en un endroit l'accuse de folie, mais en d'autres il le louë S. Prosper le rejette comme un Auteur de nulle autorité : mais c'est qu'à peine le connoissoit-il.



SAINT CLEMENT ROMAIN.

Saint Clement Disciple, & Coadjuteur des Apôtres *a*, fut ordonné Evêque de Rome *b* aprés Saint Anaclet l'an 93. de Jesus-Christ. On lui attribuë plusieurs ouvrages, dont il y en a qui sont veritablement de lui, d'autres qui sont anciens, quoique supposez, & d'autres qui sont supposez, & nouveaux. On ne peut mettre au nombre des ouvrages, qui sont veritablement de cet Evêque, que les deux Epîtres aux Corinthiens, dont la premiere si celebre parmi les anciens *c* est indubitablement de lui. Voici comme en parle saint Irenée dans son Livre 3. chap. 8. *Du tems de S. Clement*, dit il, *à l'occasion d'une grande division, qui étoit dans l'Eglise de Corinthe, l'Eglise de Rome écrivit une tres-forte Lettre aux Corinthiens, pour les remettre en paix, dans laquelle elle releve leur foi, & leur annonce des traditions, qu'elle avoit reçuës depuis peu des Apôtres.* Cette Lettre qui a été citée par saint Clement d'Alexandrie, par Origenes, par Eusebe, par saint Jerôme, & par Photius, a long-tems été cachée, jusqu'à ce que Patricius Junius l'aiant trouvée dans un ancien Manuscrit *d* la donna au public, & la fit imprimer à Oxford en 1633.

Aprés l'Ecriture Sainte, c'est à mon avis un des plus beaux monumens de l'antiquité. Il y exhorte les Fidelles de l'Eglise de Corinthe, qui étoit troublée par la revolte de quelques Chrétiens, qui ne vouloient point se soûmettre à leurs Pasteurs legitimes, il les exhorte, dis-je, de rentrer dans l'union, & de chercher la paix. Il leur recommande particulierement de se tenir dans l'obeïssance, & dans la soûmission qu'ils devoient à leurs Conducteurs, il blâme ceux qui troubloient l'Eglise, & qui faisoient des cabales contre leurs Pasteurs, ponr prendre leur place. Il commence par les faire ressouvenir du bonheur de la paix, dont ils joüissoient auparavant; il leur fait en-suite connoître le malheur de leur division, & leur montre, par plusieurs exemples, combien elle a toûjours été funeste, & desagreable à Dieu. Il les exhorte ensuite à faire penitence, en pratiquant l'humilité, l'obeïssance, & la charité pour imiter l'humilité de Jesus-Christ, & la misericorde de Dieu dans l'esperance de la Resurrection. Il prend delà occasion de recommander aux Fidelles la pratique de plusieurs vertus Chrétiennes, & l'observation d'une discipline reglée. Il leur remontre, que c'est tres-mal fait de s'élever contre les Pasteurs, & les Evêques établis par les Apôtres, ou élus aprés leur mort par les Fidelles. Il fait voir la grandeur de la faute de ceux qui étoient les Auteurs de cette division, & les presse vivement de se remettre à leur devoir en obeïssant à leurs Pasteurs, & en se réünissant avec les autres Fidelles. Voilà le sujet de cette Lettre écrite par saint Clement au nom de l'Eglise Romaine à l'Eglise de Corinthe vers la fin de la persecution de l'Empereur Domitien. *Son stile*, dit Photius, *est simple, & net, & il approche de la maniere naïve, & peu étudiée des anciens Auteurs Ecclesiastiques.* J'ajoûte, qu'il y paroît beaucoup de force, & d'onction accompagnée de prudence, de douceur, de zele, & de charité.

La seconde Lettre de S. Clement n'est pas si certainement de lui. Eusebe, S. Jérôme, & Photius remarquent, qu'on a sujet de douter de la verité de cette Lettre, à cause qu'elle n'est point citée par les anciens, cependant quelques Peres ont cité ces deux Lettres, comme si elles eussent été d'égale autorité. Le fragment qui nous reste de cette derniere Epître donnée en Latin par Vindelin, & en Grec par Patricius Junius est une exhortation à la pratique de la Penitence, & des vertus Chrétiennes, en veuë de la misericorde de Dieu, & de la recompense qui est promise aux Chrétiens.

Outre ces deux Lettres l'on a attribué à Saint Clement dés les premiers siecles de l'Eglise plusieurs grands ouvrages, qui n'étoient point de lui, comme sont, dit Eusebe au Livre 3. de son Histoire chap. 38. les disputes de S. Pierre, & d'Appion, dont les Auteurs anciens n'ont fait aucune mention, & qui contiennent des choses éloignées de la pureté de la doctrine des Apôtres. On peut conjecturer que cet ouvrage faisoit partie du Livre, qui est intitulé *Recognitiones Clementis*, qui est appellé aussi les voiages, l'Itineraire, ou les Actes de S. Pierre. Cet ouvrage quoi que supposé est ancien étant cité par Origenes, *f* par Eusebe, par Saint Athanase, par Saint Epiphane, par Saint Jerôme, & par l'Auteur

teur de l'ouvrage sur Saint Matthieu attribué à Saint Chrysostome. Rufin en a fait une traduction que nous avons encore. Gelase le met au nombre des Livres apocryphes, & Photius remarque, qu'il contient plusieurs absurditez, & plusieurs erreurs. En effet c'est un écrit plein de fables, & de contes, d'entretiens, & de disputes ridicules, & faites à plaisir entre S. Pierre & Simon le Magicien, d'evenemens, & de rencontres contées d'une maniere puerile; mais ce qu'il y a de plus dangereux, c'est qu'on y découvre en plusieurs endroits les sentimens des Ebionites, quoique fort embroüillez, & plusieurs autres erreurs. Enfin cet ouvrage n'est d'aucune utilité, soit pour la maniere dont il est écrit, soit pour les choses qu'il contient.

Je ne fais pas le même jugement des Constitutions Apostoliques attribuées aussi faussement à S. Clement, lesquelles, quoi que d'un Auteur plus nouveau, *g* contiennent plusieurs choses tres-utiles pour la discipline de l'Eglise. On ne sçait qui en est l'Auteur, *h* ni le tems auquel elles ont été supposées. Ce qui est certain, c'est que S. Epiphane, *i* & l'Auteur du Commentaire sur S. Matthieu faussement attribué à S. Chrysostome citent les constitutions Apostoliques, mais les passages qu'ils en rapportent n'étant pas tout-à-fait conformes à ceux que nous trouvons dans les constitutions que nous avons presentement, il y a lieu de conjecturer, qu'elles ont esté depuis corrompuës, d'autant plus qu'elles sont infectées de l'erreur d'Arius & de plusieurs autres: C'est le jugement qu'en portent les Grecs dans le Concile tenu dans le Palais de Constantinople aprés le cinquiéme Concile general. Cependant je m'étonne, que le sçavant Photius *l* n'ait pas fait cette remarque, & qu'il ait attribué les erreurs de ce Livre à son premier Auteur.

Il ne reste plus qu'à sçavoir, si ce Livre est le même que celui dont Eusébe, *m* & S. Athanase ont fait mention, qui estoit intitulé la doctrine, ou les preceptes des Apôtres τῶν ἀποστόλων διδαχαὶ ou διδαχή. C'est le sentiment de Nicephore, *n* de Zonare, & de Matthieu Blastares, mais il me paroist plus vrai-semblable, que les Constitutions des Apôtres, & le Livre appellé leur doctrine estoient deux ouvrages differens, que la ressemblance des titres a fait confondre. *o*

Il est donc tres-difficile de dire en quel tems les Constitutions attribuées aux Apôtres ont commencé à paroistre. L'Auteur en est entierement inconnu, & l'on ne sçait, si elles ont esté dés le commencement, telles qu'elles sont à present. Tout ce qu'on en peut dire par conjecture, c'est qu'il faut juger des Constitutions attribuées aux Apôtres, ou à saint Clement dés le troisiéme, ou plûtôt au quatriéme siecle de l'Eglise, & qui de tems en tems a esté reformé, changé, & augmenté suivant les differentes coûtumes des tems, & des Païs.

Celles que nous avons presentement n'ont pas paru d'abord en Grec. Crabbe n'en donna qu'un abregé Latin dans sa seconde édition des Conciles imprimée en 1557. La premiere version entiere, qui en ait paru estoit faite par Bovius, & fut donnée par Surius dans la collection des Conciles, qu'il fit en 1567. & en 1585. Nicolinus donna au public un autre version des Constitutions composées par Turrein, avec des Notes du même Auteur, elle fut imprimée à Venise en 1563. & à Anvers en 1578. Binius la fit imprimer dans sa premiere édition des Conciles de l'an 1606: mais il ne crut pas lui devoir donner place dans la seconde de l'année 1608. Fronton du Duc Jesuite est le premier qui en ait donné une édition Grecque, & Latine à la fin de Zonare, qui a esté inserée dans la nouvelle collection des Conciles.

Elles sont divisées en huit Livres, qui contiennent un grand nombre de preceptes touchant les devoirs des Chrestiens, & particulierement des Pasteurs, & touchant les ceremonies, & la discipline de l'Eglise, dont il seroit trop long de faire ici un détail. Celui qui le voudra sçavoir n'a qu'à parcourir les titres des Chapitres, qui sont à la teste de cet ouvrage.

Le dernier ouvrage attribué à Saint Clement est une collection de plusieurs pieces intitulées les Clementines. Il y a déja du tems, qu'il y en avoit une de ce nom. L'Auteur de l'abregé des Livres de l'Ecriture attribué à S. Athanase en fait mention, & aprés lui la Chronique d'Alexandrie, Nicephore Calliste au Livre 3. de son histoire ch. 18. Saint Jean Damascene, & quelques autres. *q*

Cet ouvrage est peut-estre la seconde partie des Recognitions dont parle Rufin, car c'est une suite des Predications, & des actions de S. Pierre. La collection Grecque & Latine, que Monsieur Cotelier a publiée sous ce nom, contient plusieurs pieces pleines d'erreurs, de Philosophie, & de l'Heresie des Ebionites, & est semblable aux Recognitions. Il faut qu'il y ait eu quelque changement à ces Clementines, tant à cause qu'elles ne se rapportent pas à ce qui en est cité par Maxime, & par l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, qu'à cause qu'elles contiennent l'erreur d'Eunomius. Outre que le passage cité par un Auteur de la Bibliotheque du College de Clermont ne s'y rencontre point, & que

Ni-

Nicephore assûre, que les Clementines sont un ouvrage Catholique, au lieu que celui-ci, est comme nous avons dit, tout rempli d'erreurs. Il contient en premier lieu deux Lettres apochryphes, l'une attribuée à Saint Pierre écrite à Saint Jacques, auquel il recommande de ne point donner le Livre de ses Predications aux Gentils, ce qui est suivi d'une protestation de S. Jacques. L'autre est une Lettre de S. Clement à S. Jacques, laquelle quoi qu'ancienne, & traduite par Rufin est certainement supposée, comme nous le montrons en traitant de la supposition des Decretales des Papes. Ces deux Lettres sont suivies de dix-neuf Homelies concernant des voiages, des predications, & des disputes de saint Pierre faites à plaisir. Aprés cet ouvrage l'on trouve un abregé des actions de S. Pierre tiré des Clementines, des Recognitions, & de l'Epître de saint Clement. M. Cotelier en avoit trouvé trois dans la Bibliotheque du Roi, & n'en a donné qu'un seul au public, qui est le plus court, & qui avoit esté donné par Turnebe, & imprimé à Paris l'an 1555.

Tous ces ouvrages, qui sont de tres-peu d'utilité, & pleins d'erreurs, ne sont qu'un tissu, & une suite de fables, & de contes. Enfin Monsieur Cotelier a ajoûté à ces ouvrages les Actes du Martyre de S. Clement, de l'antiquité desquels l'on n'a aucune seureté, & qui paroissent au contraire avoir esté faits par les nouveaux Grecs.

Pour reduire maintenant en peu tout ce que nous avons dit des ouvrages de saint Clement, voici le jugement que nous croions qu'on en doit faire. La premiere Epître aux Corinthiens est certainement de lui, & est un ouvrage bon, & utile. La seconde est tres-ancienne, quoi qu'elle ne soit pas de la mesme autorité. Les Constitutions sont un Livre utile faussement attribué à S. Clement, ancien, & où l'on a ajoûté, & changé plusieurs choses suivant les tems, & c'est pour cela qu'il y a quelques erreurs. Les Recognitions sont un Livre apochryphe, ancien, plein d'erreurs, & de fables. On doit faire le même jugement des Clementines, qui ne sont peut-estre pas si anciennes, peut-estre aussi sont-elles la seconde partie des Recognitions. Le Livre intitulé *La doctrine des Apôtres* pourroit estre le même, que les Constitutions originales, mais il est plus probable, que c'est un ouvrage different. On ne sçait ce que c'estoit, que ce Livre intitulé les preceptes de Saint Clement *διδαχάλια κλιμέντος*. Les voiages, ou l'Itineraire de Saint Pierre est le même ouvrage, que les Recognitions, & les Clementines. L'Epitome est un abregé de ces Livres apochryphes. Les Actes du Martyre de Saint Clement sont faits par les nouveaux Grecs. Le discours d'Ephrem est aussi nouveau. Il y avoit des Sermons attribuez à S. Clement touchant le juste Jugement, & la Providence citez par Anastase d'Antioche quest. 96. mais il n'y a pas d'apparence, qu'ils fussent de lui. Les cinq Decretales sont supposées. Les Revelations de S. Pierre, ou son Apocalypse aussi attribuée autrefois à S. Clement est encore supposée. Voilà en peu de mots le jugement que nous croions devoir porter de tous les ouvrages attribuez à S. Clement Romain, & tout ce que nous croions en devoir dire en ce lieu.

a *Saint Clement Disciple, & Coadjuteur des Apôtres.*] C'est de lui dont parle saint Paul Philip. 4. vers. 3. le mettant au nombre *de ceux qui ont combattu avec lui pour l'établissement de l'Evangile, & qui l'ont aidé dans son Ministere, dont les noms sont écrits au Livre de Vie.* cum Clemente, & cæteris Coadjutoribus meis &c.

b *Fut ordonné Evêque de Rome aprés Anaclet.*] Saint Irenée, Eusebe, & les anciens ne le mettent que le troisiéme de Rome, quoi que d'autres le fassent successeur immediat de saint Pierre: mais il vaut mieux, à mon avis, s'en tenir à saint Irenée.

c *Si celebre parmi les anciens.*] Saint Irenée l'a cité lib. 3. chap. 3. Saint Clement lib. 1. Stromat. p. 289. & lib. 4. p. 516. lib. 5. p. 686. lib. 6. p. 647. Origenes lib. 2. π. ἀρχῶν ch. 3, *in Joan* 1. chap. 29. Euseb. lib. 3. chap. 16. & 36. lib. 4. chap. 22. & 23. Saint Cyrille Cathech. 18. Epiph. hæresie 27. n. 7 Hier. in lib. *de viris illustribus* & lib. *adversus Jovim.* c. 7. Comment. *in Isaiam* lib. 14. chap. 52. vers. 13. Comment. in Ep. ad Ephes. lib. 1. chap. 2. vers. 2. lib. 2. ad chap. 4. vers 1. autor Resp. ad ortodox. apud Just. quest. 74 Photius Cod. 113.

d *Dans un Manuscrit.*] Il est appellé le Manuscrit de Thecle, parce qu'il est écrit de la main d'une ancienne Vierge appellée Thecle, qui vivoit à ce qu'on croit du tems du premier Concile de Nicée. Ces Lettres ont esté depuis imprimées dans la collection de M. Cotelier, dans les Conciles du P. l'Abbé, & à Helmstad en 1654.

e *Quelques Peres ont cité ces deux Lettres, comme si elles eussent esté d'égale autorité.*] L'Auteur des Constitutions Apostoliques *c. ult.* Saint Epiphane hæres. 27. chap. 6. & 30. chap. 15. S Jerôme *advers. Jov.* ch. 7. Photius Cod. 126. Damasc. lib. 4. *orth. fidei.* Denis de Corinthe ne parle que d'une seule Lettre, il y a quelque difference de stile dans la seconde, qui fait douter de sa verité. On y citoit autrefois les Sibylles, si nous en croions l'Auteur des questions attribuées à S. Justin, mais il ne dit point, si c'est dans la premiere partie, ou dans la seconde, & l'on a perdu une partie de la seconde. Il semble que saint Epiphane parle d'autres Epîtres de saint Clement.

f *Etant cité par Origenes.*] Tom. 3. comment. in Genes. in Philoc. chap. 22. & in Matt. chap. 26. Euseb.

S. Clement.

ſeb. lib. 3. Hiſt. chap. 3. & ch. 38. Athanaſ. in Synopſi Epip. Hæreſi. 30. ch. 25. Hieron. in Catalog. & lib. 1. in Jovin. chap. 14. & Comment. in Ep. ad Galat. lib. 1. chap. 18. Ruf. de adulterat. lib. Orig. autor op. imp. in Mat. chap. 10. verſ. 15. 16. 24. & 42. Photius Cod. 112. & 113.

g *Quoi que d'un Auteur plus nouveau.*] L'Auteur des Recognitions n'eſt pas le même, que celui des Conſtitutions, quoi que quelques-uns l'aient crû. Le ſtile en eſt different, ce dernier ſçait la Religion, & eſt habile dans les rites de l'Egliſe, l'autre ne l'eſt pas. Il y a contrarieté de doctrine; l'Auteur des Conſtitutions au liv. 8. c. 46. met le Soleil, la Lune, & les Aſtres au nombre des choſes inanimées: l'Auteur des Recognitions croit, qu'ils ont une ame lib. 5. ch. 16. l'Auteur des Conſtitutions n'eſt pas Ebionite, celui des Recognitions l'eſt.

h *On ne ſçait qui en eſt l'Auteur.*] Il eſt certain, qu'elles ne ſont point des Apôtres, comme nous l'avons montré évidemment cy-devant.

i *Saint Epiphane.*] En l'Hereſie 45. en cite un paſſage qui ſe trouve au commencement des Conſtitutions, & en l'Hereſie 80. il cite un paſſage qui eſt au liv. 1. des Conſt. chap. 3. touchant la Barbe des Preſtres. Dans l'Hereſie 25. il cite un paſſage tiré du livre 5. chap. 14. & 17. touchant le jeûne du Mecredy, & du Vendredy, & des jours avant Pâques. Dans l'Hereſie 70. il marque, que les Audiens ſe ſervent des Conſtitutions, leſquelles quoi que douteuſes, ne ſont pas tout-à-fait à rejetter, ne contenant rien de contraire à la Foi, ni à la diſcipline de l'Egliſe. C'eſt ce qui fait croire, que les Conſtitutions que nous avons, ont eſté corrompuës depuis ſaint Epiphane, parce qu'on n'en pourroit pas dire la même choſe. Ajoûtez à cela, que dans le même endroit ſaint Epiphane en cite un paſſage touchant la Pâque, où il eſt recommandé aux Chreſtiens de la celebrer avec les Juifs; & le contraire ſe trouve formellement au liv. 5. des Conſtitutions chap. 17. Il cite auſſi au même endroit d'autres témoignages, comme eſtant des Conſtitutions qui ne s'y trouvent point. Peut-eſtre ſaint Epiphane n'avoit-il pas aſſez examiné ce Livre, peut-eſtre le citoit il par memoire, ou ſous la foi d'autrui. Quoi qu'il en ſoit, il reconnoiſt, que c'eſt un Livre douteux.

k *Paroiſſant d'ailleurs infectées de l'erreur d'Arius.*] Au Livre 6. chap. 25. l'Auteur met au nombre des Heretiques, ceux qui croient que JESUS *eſt le même avec le Dieu de l'Univers*, mais cela peut avoir eſté dit contre les Sabelliens, d'autant plus qu'il ajoûte, *& qui ne deſtinguent pas le Fils, & le ſaint Eſprit.* On rapporte encore pluſieurs paſſages où il dit, que le Fils, & le Verbe eſt le ſerviteur, & le miniſtre de Dieu ſon Pere. Ces mêmes phraſes ſe rencontrent dans les anciens: mais elles ſont ſuſpectes depuis le Concile de Nicée.

l *C'eſt ce que le ſçavant Photius*] Il les reprend de trois choſes au code 112. Premierement *ex mala fictione*, dont il dit qu'on les peut défendre. Secondement à cauſe de quelques termes qu'on y rencontre injurieux au Deuteronome, dont on peut encore l'excuſer, & enfin à cauſe de l'Arianiſme, dont on ne peut le purger, qu'en lui faiſant quelque violence.

S. Clement.

m *Dont Euſebe*, &c.] Euſeb. lib. 3. chap. 25. Ath. in Ep. Feſt. & Synopſi.

n *De Nicephore.*] Nicephore *in Sticometria*, Zonare *in Ep.* Ath. Mathieu Blaſtares dans une collection de Canons qui n'eſt pas imprimée.

o *Que la reſſemblance de titres a fait confondre.*] Il y a pluſieurs raiſons pour prouver, que ces deux ouvrages ſont differens. Car premierement ſaint Athanaſe met le livre de la doctrine des Apôtres au nombre de ceux qu'il faut lire aux Catechumenes, au lieu que celui des Conſtitutions eſt plû-tôt pour les Evêques, & qu'il eſt même défendu par le dernier Canon de les publier, & de les faire connoiſtre à tous. Secondement le livre de la doctrine des Apôtres ne contenoit que deux cens verſets ſuivant la Sticometrie de Nicephore, ce qui ne peut convenir aux Conſtitutions, qui ſont un gros ouvrage. Troiſiémement dans l'indice de l'Ecriture d'Anaſtaſe de Nicée διδαχαὶ & διδασκαλία κλεμέντος ſont des ouvrages ſeparez, & dans quelques Manuſcrits les Conſtitutions ſont intitulées διδασκαλία. Quatriemement dans l'abregé de ſaint Athanaſe on diſtingue διδαχὴ & κλεμέντια, donc cet ouvrage n'eſtoit pas attribué à ſaint Clement. Cinquiémement Euſebe parlant des ouvrages de ſaint Clement ne parle point des Conſtitutions des Apôtres, les anciens n'en ſont point mention; les Ariens les pouvoient objecter ſur le ſujet de l'Arianiſme, & les Catholiques devoient y répondre, ils ne l'ont fait ni les uns, ni les autres, donc elles ſont plus recentes, que la doctrine des Apôtres connuë à Euſebe, & à ſaint Athanaſe. Ces raiſons, quelque vrai-ſemblables qu'elles paroiſſent, ne ſont pas tout à fait ſans réponſe. A la premiere on répond que les Conſtitutions ont eſté faites pour tous les Chreſtiens, comme les premieres paroles le font voir, que le dernier Canon peut-eſtre plus nouveau: que ſaint Athanaſe remarque ſeulement, que ce Livre eſtoit utile pour apprendre la diſcipline, & la foi de l'Egliſe aux Catechumenes, quoi qu'il ne fut pas du Canon des Ecritures, ce qui ſe peut dire des Conſtitutions. A la deuxiéme on dit, qu'il y avoit deux éditions des Conſtitutions, l'une plus ample, qui eſt celle que nous avons, & une autre, qui en eſtoit l'abregé, peut-eſtre Nicephore parle-t-il de cette derniere ſous le nom de la doctrine des Apôtres. Outre qu'il y a des Manuſcrits, où il y a ſix mille verſets, & qu'on ne ſçait pas la longueur de chaque verſet. Troiſiémement la diſtinction de διδαχὴ, & διδασκαλία ne fait rien à nôtre queſtion, l'un eſtoit peut-eſtre l'abregé de l'autre, & il n'eſt pas certain, que les Conſtitutions ſoient le Livre appellé διδασκαλία. Quatriémement les Clementines ſont un ouvrage different des Conſtitutions, auſſi bien que de la doctrine des Apôtres. Enfin les anciens n'ont pas cité tout ce qu'ils pouvoient citer, les Ariens n'ont pas objecté tout ce qu'ils pouvoient objecter, & les Catholiques n'ont pas répondu à tout ce qu'on pouvoit leur oppoſer. Voilà ce qu'on répond aux raiſons de ceux qui diſtinguent ce Livre de la doctrine des Apôtres d'avec les Conſtitutions,

S. Clement. tions, je laisse au Lecteur à juger, si ces réponses ne laissent plus de difficulté: pour moi je crois la premiere opinion plus vrai-semblable.

p *Quia esté reformé.* &c. *suivant les differentes coûtumes, des tems, des lieux, & des pais.*] C'est pourquoi les Ethiopiens ont des Constitutions differentes des nôtres citées par Anastase de Nicée dans la Bibliotheque du Roi Cod. 189. & dans ses questions q. 160. ils ont beaucoup de respect pour elles.

q *Saint Jean Damascene, & quelques autres.*] Il semble que saint Epiph. le cite *Haresi* 26. n. 16. Anastase q. 20. p. 242. Maxime au Sermon 53. & 55. Cedrenus in compend. Hist. p. 170. & 171. Il est cité par un Compilateur des Peres, qui est dans la Bibliotheque des Jesuites du College de Clermont, & par Nicon dans sa Pandecte.

r *Qui paroissent au contraire avoir esté faits par les nouveaux Grecs.*] Il est dit dans ces Actes, que saint Clement fut envoié *ultra Mare*, & aprés *in desertum urbi vicinum.* Qu'il y trouva deux mille Chrestiens condamnés à tailler des Marbres, qui le prierent *Ora pro nobis Pontifex, ut digni efficiamur promissione Christi.* Que saint Clement fit venir une Fontaine en ce lieu, parce que ces Chrestiens estoient obligez d'aller querir de l'eau à six mille delà. Qu'on fit en ce lieu en un an soixante & quinze Eglises; qu'on y brisa les Temples, & qu'on y abbatit ces Bois sacrez au nombre de trois cens mille, que Trajan étonné y envoia le President Aufidianus, qui fit noyer saint Clement, que dans le tems que ses Disciples cherchoient ses Reliques la Mer se retira, & qu'on y trouva le corps de saint Clement dans un tombeau de pierre, qu'il fut revelé à ses Disciples, de ne le point ôter, & que tous les ans la Mer se retiroit pendant sept jours, ce qui se fait, dit l'Auteur de ces Actes jusques à ce jour, & cela est accompagné de Miracles. Voilà plusieurs fables qui ne conviennent point au tems de saint Clement; qui croira que des gens condamnez à tailler des Marbres aient bâti soixante & quinze Eglises, & détruit une infinité de Temples? Saint Ephrem, ou plû-tost l'Auteur de la narration, qui lui est attribuée faussement, contient le même Miracle de la Mer desséchée, pour trouver le corps de saint Clement, & il ajoûte que l'enfant laissé dans le tombeau se trouva l'année suivante en santé. Mais cet Ephrem est un Auteur aussi fabuleux, il se dit Archevêque de Chersones, où il n'y en eut jamais.

SAINT DENIS

L'AREOPAGITE.

DENIS l'Areopagite, qu'on croit avoir esté originaire de Thrace, *a* aprés avoir esté converti par S. Paul, comme il est rapporté dans les actes *b* des Apôtres, fut établi Evêque d'Athenes, *c* & finit sa vie dans cette Ville par le Martyre. *d* Je ne m'arreste point à montrer, qu'il n'est jamais venu en France, & que le saint Denis, qui a esté le premier Apôtre de nostre Roiaume, est different de l'Areopagite. C'est une question qui a esté tellement éclaircie en nostre tems, *e* qu'il n'y a presque plus personne, qui aît tant soit peu de bonne foi, qui en puisse douter. Je me dispenserois aussi volontiers de parler des Livres qu'on lui attribuë, & d'en montrer la fausseté, si le sujet de mon ouvrage ne m'y obligeoit. Je le ferai donc le plus brievément, & avec le plus de moderation qu'il me sera possible. S. Denis.

Il faut premierement remarquer, que la maniere, dont ces Livres ont paru, nous doit estre suspecte. Car il est certain, qu'aiant esté inconnus à toute l'antiquité, ils furent citez pour la premiere fois par les heretiques Severiens dans une conference qu'ils eurent avec des Evêques Catholiques à Constantinople dans le Palais de l'Empereur Justinien, 532. ans aprés la naissance de JESUS-CHRIST. Le silence de tous les anciens est déja un grand prejugé contre eux; car qui s'imaginera, qu'un Auteur aussi considerable que l'eût esté saint Denis, si ces ouvrages eussent esté de lui, eût esté inconnu à Eusebe, & à saint Jerôme? & qui croira que le connoissant, ils n'en eussent fait aucune mention, eux qui faisoient un Catalogue exact de tous les Auteurs, dont ils avoient connoissance, n'oubliant pas mêmes ceux, qui avoient si peu de reputation, qu'à peine estoient-ils connus? Est-il possible qu'Eusebe en parlant en deux endroits de Denis l'Areopagite n'eût pas remarqué à son ordinaire, qu'il avoit écrit quelques ouurages? Saint Jerôme dans son Epître à Magnus n'oublie pas un seul Auteur, pour justifier qu'on peut se servir des Livres profanes, les livres de S. Denis eussent pû lui servir d'un excellent exemple, pourquoi n'en dit-il pas un seul mot? Il fait mention dans son Catalogue de Quadratus Evêque d'Athenes, & d'Aristide Philosophe Athenien, est-il possible, que saint Denis eût esté ou plus inconnu, que ces deux Auteurs, ou moins estimé par Saint Jerôme? Comment se pouroit-il faire, que tous les anciens, qui parlent de saint Denis l'Areopagite, comme saint Denis de Corinthe, S. Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin l'Auteur des dialogues attribuez à saint Cesaire frere de saint Gregoire de Nazianze, n'eussent rien dit de ses ouvrages? Enfin pourquoi ces Livres, qui contiennent plusieurs choses touchant les dogmes, & la discipline de la Re-

S. Denis. Religion Chrétienne, & qui eussent dû être de grande autorité, étant d'un Auteur aussi ancien, & aussi considerable que saint Denis l'Areopagite, n'auroient-ils jamais été alleguez, ni pour, ni contre aucun Heretique, ni pour éclaircir aucun point de discipline avant le sixiéme siecle de l'Eglise? Mais encore s'ils paroissoient pour lors comme des Livres, de l'antiquité, & de la verité desquels on ne peut douter, si c'étoient desCatholiques qui les produisissent comme d'anciens monumens, si personne ne les rejettoit, cela pourroit-il être de quelque poids? Mais qui sont ceux qui les produisent? Ce sont des Heretiques, & des Heretiques accoûtumez à alleguer de fausses pieces. Comment les produisent-ils? comme des Livres incertains, *sicut suspicamini*, disent les Catholiques. Pourquoi les produisent-ils? Pour prouver leurs erreurs. Contre qui les produisent-ils? contre des Catholiques. Et que répondent les Catholiques, ce doit être ici la decision: écoûtous-les, & les croions plûtôt que les Heretiques. *D'où pouvez vous montrer*, disent les Evêques aux Severiens, *que ces témoignages, que vous dites être de saint Denis l'Areopagite, soient veritables, comme vous le soupçonnez, car s'ils étoient de lui, ils n'eussent pas pû être inconnus au bien-heureux Cyrille: mais pourquoi ne parler que de saint Cyrille? si saint Athanase eut crû, qu'ils eussent été de saint Denis, ne se fut-il pas servi de leur autorité dans le Concile de Nicée, pour prouver la Consubstantialité de la Trinité contre les blasphêmes d'Arius? Que si pas un des anciens ne les a citez, d'où pouvez-vous montrer, qu'ils sont de lui?* Voilà comme les Catholiques parlerent pour lors: mais depuis aiant vû ces Livres, & n'y aiant rien trouvé de contraire à la foi, il les ont receus sans beaucoup d'examen. Cependant il y a eu toûjours des critiques qui en ont douté. Photius dit au commencement de sa Bibliotheque, qu'un nommé Theodore écrivit un ouvrage, pour répondre aux objections qu'on faisoit contre ces Livres, & il rapporte bien les objections que cét Auteur se proposoit, mais il ne rapporte point les solutions qu'il donnoit, ce qui est une marque, qu'il les jugeoit tres-foibles.

2. Le stile de ces Livres, & leur methode sont tres-éloignez de la maniere dont on écrivoit au premier, & au second siecle de l'Eglise; son stile est enflé, & affecté, il s'éloigne exprés des termes ordinaires, & naturels, pour se servir de grands mots figurez. Il amplifie toutes choses, même celles qui devroient être dites le plus simplement. Il observe beaucoup d'artifice dans ses periodes, & beaucoup de methode dans l'arrangement de ses raisonnemens, ce qui fait voir, que cet ouvrage est écrit par un Philosophe, qui travailloit ses ouvrages à loisir, & avec beaucoup de meditation, ce qui ne convient pas à saint Denis l'Areopagite, ni à la maniere décrire de son siecle. S. Denis.

3. Le sujet de ces ouvrages ne convient point non plus au siecle de Denis l'Areopagite, les Chrétiens composoient dans ces premiers siecles trois sortes d'ouvrages, des Apologies pour leur Religion, des Lettres pour instruire ces Fidelles, & pour les exhorter au Martyre, & enfin des Traitez contre les Heretiques. Or ces Livres attribuez à saint Denis ont un tout autre sujet, & le dessein en est tout different; son principal but est de parler des Mysteres d'une maniere curieuse, & recherchée, de les expliquer suivant les principes de la Philosophie de Platon, & en des termes Platoniciens, de ne se pas contenter de les proposer avec la simplicité des anciens, mais de rechercher curieusement les difficultez qu'ils peuvent avoir, afin d'y répondre, de faire des questions plus curieuses qu'utiles sur la nature de Dieu, & sur les differens ordres des Anges. Il explique la Trinité plus clairement, que saint Athanase même. Il rejette nettement les erreurs des Nestoriens, des Eutychiens, & des Anthropomorphytes. Il parle de l'Eglise comme étant florissante, & en paix, il ne dit rien des persecutions, ni des Martyrs. Il distingue les differens ordres des Anges, il marque leur difference; choses qui étoient inconnuës aux anciens, & qu'ils ne se mettoient gueres en peine de sçavoir, comme on le peut voir dans saint Irenée au livre 2. chap. 55. & dans saint Cyrille *Cathec. illum.* 11. Enfin si l'on compare ces écrits avec ceux des autres anciens, on verra, qu'il n'y a rien de si different pour le stile, pour la maniere, & pour les choses.

Mais pour descendre dans le détail des preuves, qui font voir clairement, que ces Livres ne sont point de saint Denis l'Areopagite, il y en a de deux sortes, les unes montrent, qu'ils ne peuvent point être de saint Denis, les autres font voir, qu'ils sont d'un Auteur qui vivoit depuis le quatriéme siecle de l'Eglise. Voici celles qui font voir, qu'ils ne sont point de saint Denis. 1. L'Auteur du Livre des noms divins le dedie à Timothée, & cependant il cite une Epître de saint Ignace. Or Timothée étoit mort, quand saint Ignace écrivit ses Lettres, & Onesime lui avoit succedé. De plus il appelle Timothée son fils, & cependant il devoit être plus vieux que saint Denis. 2. Il cite, & explique l'Evangile de saint Jean, & l'Apocalypse, qui étoient à peine composez du vivant de saint Denis, & néanmoins

S. Denis. moins il dit dans ces Livres, qu'il étoit encore jeune, il cite l'Apocalypse comme un Livre Canonique, dont on ne doutoit point, & cependant dés les premiers siecles de l'Eglise l'on a fort douté, s'il étoit Canonique, ou non. On doit faire la même reflexion sur ce qu'il cite la seconde Epître de saint Jean, & l'Epître de saint Jude. 3. Il rejette l'erreur des Millenaires, qui ne pouvoit pas encore avoir eu cours du tems de saint Denis. 4. Il cite dans son Livre des noms divins chap. 4. les paroles de l'Epître de saint Ignace aux Romains, écrite par cet Evêque un peu avant son Martyre: or saint Ignace a souffert sous Trajan, & saint Denis sous Domitien, & par consequent saint Denis étoit mort quand saint Ignace écrivit cette Lettre. Maxime répond, que cette citation est ajoûtée, mais il y a encore trois ou quatre lignes qui s'y rapportent, qu'on n'a aucune raison de rejetter. 5. Cet Auteur dit, qu'il a été present à la mort de la Vierge, & au tems que la Vierge mourut, saint Denis n'étoit pas encore converti; car on croit communément, qu'elle est morte quinze ans aprés la mort de JESUS-CHRIST, & saint Paul, qui a converti saint Denis, n'est venu à Athenes, que dix-sept ans aprés la Passion de Nôtre Seigneur.

Enfin il y a plusieurs raisons qui prouvent que cet Auteur a écrit depuis le 4me siecle de l'Eglise: Car 1. il parle des Mysteres de la Trinité, & de l'Incarnation en des termes, qui n'ont été usitez que depuis le quatriéme siecle de l'Eglise, il se sert du mot d'hypostase, pour signifier les personnes divines (chap. 7. *de cœlest.* Hier. chap. 1. *de divinis nominibus*) & cependant on ne s'est servi de ce terme en ce sens, que depuis la fin du quatriéme siecle de l'Eglise.

2. Au chapitre dernier du Livre de la Hierarchie celeste, il défend le Baptême des enfans par l'ancienne tradition, *Nous disons*, dit-il, *là dessus ce que nos Evêques nous ont appris selon une ancienne tradition.* Cela peut il avoir été dit par saint Denis, ou plûtôt cela ne fait-il pas voir, que celui qui parle ainsi est un Auteur beaucoup plus nouveau que cet Evêque d'Athenes?

3. Il décrit les ceremonies du Baptême solemnel telles qu'elles ont été, depuis que l'Eglise delivrée des persecutions a commencé à pratiquer les ceremonies anciennes avec pompe.

4. Il parle des Temples bâtis exprés, dans lesquels il y avoit un Sanctuaire separé des autres parties, des encensemens des Autels, des ceremonies qu'on observoit touchant les Energumenes, les Catechumenes, & les Penitens, choses qui ne s'observoient pas dans les premiers siecles de l'Eglise. S. Denis.

5. Il est constant, que l'institution des Moines n'est point si ancienne que saint Denis, & qu'ils n'ont été benis que long-tems aprés le siecle dans lequel il vivoit, cependant l'Auteur de la divine Hierarchie en parle au chapitre 6. comme étant plus anciens que lui, & il ajoûte, que ses Maîtres les ont appellez ou Therapeutes, ou Moines, il décrit la maniere dont on les consacroit, & il en distingue de plusieurs sortes.

6. Il cite souvent les Auteurs Ecclesiastiques, qui avoient vécu avant lui, sur des choses qui n'ont été dites, que dans le quatriéme siecle de l'Eglise, comme sur la distinction de l'amour, & de la charité, sur les Anges, sur le sort, par lequel saint Matthias fut élû, sur les prieres qu'on dit à la Messe, qu'il dit avoir été receuës des ancêtres par tradition. Sur le Baptême des enfans, dont il dit la même chose. Sur la pompe funebre des Morts. Sur les ceremonies du Baptême, & sur plusieurs autres. Enfin il cite saint Clement Alexandrin sous le nom de Clement le Philosophe, & le passage qu'il rapporte de cet Auteur est tiré du huitiéme livre des Stromates, ce qui fait voir, qu'il parle de saint Clement, qui vivoit au troisiéme siecle de l'Eglise.

On fait plusieurs objections pour prouver la verité, & l'antiquité de ces Livres, qu'il est tres-facile de refuter en peu de mots. On dit premierement, que Maxme, Anastase Sinaïte & Cyparissiottus disent, que saint Denis d'Alexandrie avoit composé des Scholies sur les livres des noms divins de saint Denis l'Areopagite. 2. Que saint Athanase dans la question 4. à Antiochus, & Origenes dans l'Homelie premiere sur saint Jean citent les Livres de Denis l'Areopagite, & que saint Gregoire le Grand l'appelle un ancien Pere, il semble aussi, que saint Gregoire de Nazianze le cite dans ses Oraisons 38. & 42. où aprés avoir dit, que la repetition du nom de *Saint* par trois fois se rapporte à une même domination, & à une même divinité, il ajoûte: *comme quelqu'autre a tres-bien, & tres-hautement philosophé avant nous:* ce qui convient à l'Auteur de la Hierarchie, qui vivoit avant saint Gregoire de Nazianze, & dont la Philosophie est tres-sublime. Saint Chrysostome au sermon des faux Prophetes cite saint Denis l'Areopagite. *Où est*, dit-il, *saint Ignace le domicile de Dieu, où est Denis l'Areopagite, l'Aigle du Ciel*, voulant marquer par ce terme l'élevation de ses écrits? Il y a une comparaison dans

S. Denis. dans le Livre des noms divins chap. 3. d'une ancre qui nous attire à elle, plûtôt que nous ne l'attirons à nous, que saint Clement d'Alexandrie semble avoir prise de saint Denis. Enfin Nicephore dit, que Junenal Evêque de Jerusalem, qui assista au Concile de Chalcedoine, répondit à Pulcherie sur le sujet du Sepulcre, & de la mort de la Vierge, en se servant des termes de saint Denis. Toutes ces raisons semblent prouver, que les Livres de la Hierarchie, & des noms divins sont de Saint Denis, ou du moins qu'ils sont plus anciens, que le quatriéme siecle de l'Eglise.

Mais si l'on examine ces objections, on trouvera, qu'elles sont toutes tres-foibles. Car 1. nous ne devons pas croire sur le témoignage d'Anastase, & de Maxime, que Denis d'Alexandrie disciple d'Origenes ait composé des Scholies sur saint Denis l'Areopagite, puisqu'Eusebe, & saint Jerôme, qui ont fait le Catalogue des ouvrages de ce Saint, n'ont fait aucune mention de ces Scholies, il faut donc que ce soit un autre Denis d'Alexandrie, ou que quelque Grec eût supposé sous le nom de Denis d'Alexandrie des Scholies sur les Livres attribuez à Denis l'Areopagite.

2. L'on allegue mal à propos sous le nom de saint Athanase les questions à Antiochus, & sous celui d'Origenes les Homelies sur differens endroits du Nouveau Testament, parce qu'il est certain, que ces ouvrages ne sont ni de saint Athanase, ni d'Origenes comme tout le monde en convient. 3. Saint Gregoire de Nazianze ne cite point saint Denis par son nom. Elie de Crete croit, que c'est saint Athanase qu'il designe, & en effet le passage cité par saint Gregoire de Nazianze touchant le *Sanctus* se trouve mot pour mot dans une Homelie de saint Athanase, qui aiant vécu avant saint Gregoire de Nazianze à pû être cité par ce dernier. 4. Le Sermon qu'on cite sous le nom de saint Chrysostome n'est pas apparemment de ce Pere, mais de Jean le Jeûneur Patriarche de Constantinople, & quand il seroit du premier il n'y est point parlé des écrits de saint Denis, mais il y est loüé simplement comme un grand Saint. Enfin il y a plus d'apparence, que l'Auteur des noms divins a pris la comparaison de saint Clement d'Alexandrie, qu'il cite en un autre endroit, que saint Clement ne l'ait prise de l'Auteur du Livre des noms divins.

Pour ce qui est de l'autorité de Nicephore, & des autres nouveaux, elle ne prouve rien autre chose, sinon que de leur tems ces Livres étoient attribuez à saint Denis l'Areopagite, & c'est ce dont on convient: car depuis que ces Livres parurent au commencement du sixiéme siecle, ils acquirent en peu de tems beaucoup de credit, & d'autorité. Saint Ephrem les cita dans un traité composé pour la défense du Synode de Chalcedoine. Le Moine Jobius, André de Cesarée, Leontius, Anastase Sinaïte, Suidas, Nicephore, & plusieurs autres nouveaux Grecs en parlerent avec honneur, & enfin Jean de Schitople, Maxime, & Pachimere firent des Commentaires sur cet Auteur. Parmi les Latins saint Gregoire le Grand l'a cité avec éloge, Jean Scot Erigene l'a traduit en Latin, & Anastase le Bibliothecaire envoia cette traduction à Charles le Chauve avec une Preface, & des Notes. L'autorité de ces nouveaux Auteurs est de peu de consequence sur cette matiere, & prouve seulement, que ces Livres passoient de leur tems pour être de saint Denis l'Areopagite; au contraire les raisons que nous avons apportées doivent convaincre tous ceux qui seront de bonne foi, qu'ils avoient été supposez vers la fin du cinquiéme siecle de l'Eglise, ou au commencement du sixiéme; car on ne peut pas sçavoir précisément le tems, auquel ils ont paru: mais il est certain, qu'ils sont écrits depuis le quatriéme siecle, & avant que le sixéme fût avancé. On ne peut pas dire, que ce soit le hazard qui ait fait attribuer à saint Denis l'Areopagite les ouvrages d'un autre Denis, étant constant comme il est, que l'Auteur de ces Livres affecte de paroître avoir vécu du tems des Apôtres. S. Denis.

Voici le Catalogue des ouvrages qui sont supposez sous le nom de Denis l'Areopagite. Un Livre de la Hierarchie celeste, un de la Hierarchie Ecclesiastique, & un des noms Divins, un Traité de la Theologie mystique, & dix Lettres, dont les quatre premieres sont écrites au Moine Caius, la 5me à Dorothée, la 6me au Prêtre Sosipatre, la 7me à l'Evêque Polycarpe, la 8me au Moine Demophile, la 9me à l'Evêque Tite, la 10me à saint Jean. Tous ces ouvrages sont d'un même Auteur, qui en avoit composé quelques autres qu'il cite, comme un Livre de la Theologie Symbolique, un livre de l'Ame, *g* un des Hymnes divins, *h* des Instructions de Theologie, un Traité du Juste Jugement de Dieu, *i* & un des choses qu'on connoît par intelligence, & de celles qu'on apperçoit par les sens: mais ces ouvrages sont perdus. Les autres ont été imprimez plusieurs fois en Grec, & en Latin *k* separément, *l* & ont été donnez en Grec, & en Latin par Lansselius à Paris l'an 1615. & depuis à Anvers en 1634. & à Paris en 1644. par les soins du Jesuite Corderius, avec les Commentaires de Pachimere, & de Maxime.

a *Originaire de Thrace.*] Cesarius Dialogo 2. interrogat. 112. *in Thracia ex quâ Dionysius Areopagita ortus est.* S. Denis.

b *Act.* 17.

c *Fut établi Evêque d'Athenes.*] Denis de Corinthe dans Eusebe lib. 3. Hist. chap. 4. & lib. 4. chap. 4.

d *Par le Martyre.*] Aristides dans Usuard, & les autres anciens Martyrologes.

e *Qui a été tellement éclaircie de nôtre tems.*] Le Pere Sirmond a fait une Dissertation où il le prouve invinciblement, aprés lui Monsieur de Launoi a fait plusieurs ouvrages, pour confirmer cette opinion & pour faire voir la fausseté des témoignages rapportez par Hilduin, dont on se servoit, pour autoriser le sentiment commun, & enfin pour refuter les preuves qu'on apporte ordinairement. A quoi il faut ajoûter ce que le Pere Morin a dit de cette question au commencement de son Livre des Ordinations. Quoi que je n'en die rien dans le texte, j'ai jugé à propos de rapporter ici en peu de mots les preuves de ces habiles gens, dont je viens de parler, en faveur de ceux qui n'ont point lû leurs ouvrages. La premiere, c'est qu'il est constant, que l'Evangile a été annoncé plus tard en France, que dans les autres regions du monde; & qu'il n'y a point eu de persecution dans la Gaule avant celle de Valerien, comme Sulpice Severe auteur du quatriéme siecle, le dit en termes formels. Or si saint Denis l'Areopagite étoit venu en France, la Religion y auroit été établie de bonne heure, & il y auroit eu plusieurs Martyrs dans ce païs avant la persecution de Valerien. Secondement, il est constant, que Photin est le premier Auteur du Christianisme en France, & que de son tems, & du tems de saint Irenée son successeur, la foi n'étoit établie que dans les Gaules Viennoise, & Lionnoise, & qu'il n'y eut des Martyrs, que dans ces deux Eglises dans le tems de la persecution de Marc Aurele, il n'y avoit donc point d'autres Eglises pour lors en Gaule. En effet Eusebe ne fait mention ni d'autres Eglises, ni d'autres Martyrs dans la Gaule, non plus que les Chrétiens de l'Eglise de Lyon dans la Lettre écrite touchant leurs Martyrs, qu'ils appellent *Protomartyres*, les premiers Martyrs. Troisiémement Gregoire de Tours lib. 1. de son Hist. chap. 28. rapporte sur la foi d'un ancien Auteur de la Passion de saint Saturnin, que saint Denis, & ses Compagnons Apôtres de France y vinrent du tems de l'Empereur Decius vers l'an 250. pour y rétablir la Foi de Jesus-Christ, qui y étoit presque entierement éteinte aprés la mort de saint Irenée. Quatriémement il y a une infinité d'anciens Martyrologes, où on marque la Fête de Denis l'Areopagite, & de l'Apôtre de France en deux jours differens, & dans lesquels on distingue le lieu, & les circonstances de leur passion. Il faut tirer le même argument des anciens Breviaires, des anciens Missels, des Calendriers, & enfin des Litanies anciennes, dans lesquelles on met saint Denis l'Apôtre de France aprés les Saints, qui ont souffert sous Marc Aurele. Cinquiémement l'Auteur de la vie de saint Fuscien Fulbert de Chartres, & Lethaldus distinguent deux Denis. Sixiémement l'opinion de ceux qui pretendent, que nôtre Denis l'Apôtre de France est l'Areopagite, a été inconnuë avant le neuviéme siecle de l'Eglise. Le Moine, qui a fait en 750. la vie de Denis l'Apôtre de France, n'en dit pas un mot. Hilduin, qui est le premier qui en a parlé, est un Auteur plein de fables, qui dit plusieurs faussetez, & qui allegue un écrit manifestement supposé d'un nommé Visbius. C'est sur ce pitoiable Auteur qu'est établie l'opinion de ceux qui confondent les deux Denis.

f Cité chap. 15. lib. de cœlest. Hier. chap. 1. & 13. de div. nom. chap. 3. de Myst. Theolog. & Ep. 9.

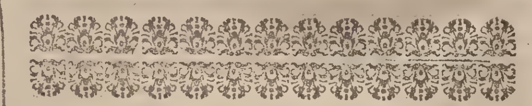
g Chap. 4. lib. de div. nom.

h Chap. 1. & 2. de div. nom. & chap. 3. lib. de Myst. Theolog.

i Lib. de cœlest. Hier. chap. 7.

k Chap. 1. & 2. de cœlest. Hier.

l *Imprimez plusieurs fois en Grec & en Latin separément.*] En Grec chez Morel en 1562. avec les Scholies de Maxime & de Pachimere, à Basle en 1539. à Venise en 1558. en Latin de la version d'Ambroise Camaldule, à Strasbourg en 1468. & en 1502. avec les Notes de Stapulensis. En 1504. à Alcala de la version de Ficin. A Cologne chez Quentel en 1546. Il y a dans cette édition les versions de Scot Erigene, de Pierre Sarrasin, d'Ambroise Camaldule, & de Marsile Ficin, avec une Paraphrase de l'Abbé de Verceil, & les Notes de Denis le Chartreux. Perionius trouvant ces versions trop obscures l'a traduit de nouveau, & sa version a été imprimée à Cologne, à Paris en 1557. & 1567. & à Lyon en 1585. Clauserus l'a aussi traduit, & fait imprimer à Strasbourg en 1546. Le Livre de Myst. Theolog. est imprimé avec des Notes d'un Theologien à Paris in quarto l'an 1626.



SAINT IGNACE.

Ignace, surnommé Theophore, *a* fut le successeur d'Evode *b* en la Chaire de l'Eglise d'Antioche vers l'année 70. de la naissance de Jesus-Christ. Il gouverna cette Eglise pendant prés de quarante années avec une sagesse, & une constance admirable; & souffrit enfin le martyre la dixiéme année de l'Empire de Trajan, en laquelle ce Saint Prelat, aprés avoir confessé courageusement la Foi de Jesus-Christ en presence même de cet Empereur, si nous croions les actes de son martyre, fut condamné à être exposé aux bestes dans l'amphiteatre de Rome. Ce fut pendant qu'on l'y conduisoit étant chargé de chaînes pour la défense de la Foi de Jesus-Christ qu'il écrivit des Lettres à plusieurs Eglises, mais parce qu'il y a de grandes difficul- S. Ignace.

tez

S. Ignace. tez sur la verité, sur le nombre, & sur les éditions de ces Lettres, il est bon d'en faire l'histoire, & de rapporter les témoignages des Auteurs, qui en ont parlé depuis son tems.

Aussi-tost aprés la mort de ce saint Martyr, Polycarpe Evêque de Smyrne son Disciple recueillit ses Lettres, & les envoia aux Chrestiens de Philippes, comme il se voit par une Lettre qu'il leur écrit, qu'on ne peut révoquer en doute, sans contredire, non seulement Eusebe, saint Jerôme, & Photius, qui sont les plus grands critiques de l'antiquité, mais aussi saint Irenée même, qui avoit esté Disciple de saint Polycarpe, qui cite son Epître & la loüe en ces termes: *Il y a une Epître de Polycarpe aux Chrestiens de Philippes, laquelle est tres-achevée, & tres-propre à faire connoître le caractere de la foi, & de la doctrine de la verité, à ceux qui ont quelque soin de leur salut.* Mais ce n'est pas seulement l'approbation, que saint Irenée donne à la Lettre de saint Polycarpe, qui prouve la verité de celles de saint Ignace: il paroît, que ce Pere avoit lû celle-ci: *Irenée*, dit Eusebe, *n'a pas ignoré le martyre de saint Ignace, & il fait mention de ses Lettres en ces termes: C'est ainsi que quelqu'un des nôtres (condamné pour la défense de la Foi) à estre exposé aux bestes a dit c: Je suis le froment de Dieu, je serai moulu par les dents des bestes, pour devenir le Pain de* Jesus-Christ. Ces paroles rapportées par saint Irenée au cinquiéme Livre contre les Heresies ch. 28. se trouvent encore presentement dans l'Epître de saint Ignace aux Romains. Origenes a cité les Epîtres de saint Ignace, & ce qu'il en rapporte en deux endroits se trouve dans celles que nous avons presentement. *J'ai trouvé*, dit-il dans l'Homelie 6. sur saint Luc, *écrit dans la Lettre d'un Martyr, c'est Ignace Evêque d'Antioche, dont je parle, qui fut exposé aux bestes dans Rome, j'y ai trouvé*, dis-je, *écrit avec beaucoup d'élegance, que la virginité de Marie a esté inconnuë au Prince de ce monde.* Ce passage se trouve mot à mot dans l'Epître de saint Ignace aux Ephesiens. Le second passage cité par Origenes est dans son Commentaire sur le Cantique des Cantiques. *Nous nous souvenons*, dit-il, *qu'un saint appellé Ignace a dit parlant de* Jesus-Christ, *mon amour est crucifié, & je ne croi pas, qu'on le doive reprendre pour ce sujet.* Voilà les témoignages tirez des Auteurs, qui ont écrit dans le second, & dans le troisiéme siécle de l'Eglise. Dans le quatriéme Eusebe cite les Epîtres de saint Ignace, en marque le nombre, & en fait le Catalogue. Il dit au Livre troisiéme de son Histoire chap. 36. que saint Ignace estant conduit d'Asie en Italie, rassuroit dans la vraie Foi les Eglises des Villes par où il passoit, & les avertissoit de se donner de garde des Heresies, en s'attachant à la tradition des Apôtres. Qu'estant venu à Smyrne, dont Polycarpe estoit pour lors Evêque, il écrivit quatre Lettres; la premiere à l'Eglise d'Ephese, dans laquelle il fait mention d'Onesime leur Pasteur. La seconde à l'Eglise des Magnesiens, où il parle de Damas leur Evêque. La troisiéme aux Tralliens, dont il nomme l'Evêque Polybe, la derniere à l'Eglise de Rome, dans laquelle il prie les Romains de ne le point priver par la ferveur de leurs prieres de la couronne du martyre. Il rapporte ensuite un long fragment de cette Lettre, & il ajoûte: *Estant sorti de Smyrne, & venu à Troade, il écrivit aux Philadelphiens, à l'Eglise de Smyrne, & en particulier à saint Polycarpe leur Evêque, lui recommandant l'Eglise d'Antioche, comme un bon Pasteur digne de ces tems Apostoliques.* De plus, il cite un fragment de l'Epître aux Smyrnéens, & confirme ce qu'il vient de dire par les témoignages de saint Irenée, & de saint Polycarpe. Il est évident par ce passage, que du tems d'Eusebe il y avoit sept Lettres: qu'on ne doutoit nullement estre de saint Ignace, & que ces sept Lettres estoient les mêmes que nous avons, puis qu'elles sont écrites des mêmes endroits, aux mêmes personnes, pour le même sujet, & qu'elles contiennent mot à mot les passages qui en sont rapportez par Eusebe. Depuis Eusebe ces mémes Lettres ont esté receuës unanimement de tous les Chrestiens, & citées par une infinité d'Auteurs Ecclesiastiques. Saint Athanase, qui ne se fut point laissé persuader par l'autorité d'Eusebe, dont il n'avoit peut-estre point vû l'Histoire, rapporte dans son Livre des Synodes un passage de ce Saint, qui se trouve dans l'Epître aux Ephesiens. Saint Chrysostome dans l'Oraison qu'il à faite à la loüange de saint Ignace rapporte cette celebre Sentence de l'Epître aux Romains: *Plût à Dieu que je joüisse bien-tost des bestes*, & dans une autre Oraison, si toutefois elle est de lui, *d* il cite un passage de l'Epître à saint Polycarpe. S. Ignace.

Saint Jerôme a reconnu pour veritables les sept Lettres d'Ignace, dont Eusebe fait mention, il en fait l'énumeration dans son Catalogue, & les cite avec loüange dans d'autres endroits de ses ouvrages. Le sçavant Theodoret se sert contre les Heretiques de l'autorité des Lettres de saint Ignace, comme estant indubitablement de lui, & en rapporte dans ses Dialogues plusieurs passages assez longs tirez des Epîtres aux Smyrnéens, aux Ephesiens, & aux Tralliens, qui se trouvent de la même maniere dans les Epîtres de ce Pere des éditions de Vossius, & d'Usserius. Gelase

cite

S. Ignace. cite sur le même sujet un passage de l'Epître aux Smyrnéens dans son Livre des deux Natures en JESUS-CHRIST. L'auteur du Livre des noms Divins attribué à saint Denis l'Areopagite, cite une Sentence tirée de l'Epître aux Romains. Dans le sixiéme siecle saint Ephrem d'Antioche au rapport de Photius cod. 228. a cité saint Ignace. Gildas dans son Livre de la ruine d'Angleterre, cite un grand passage de l'Epître aux Romains. Le Moine Jobius au rapport de Photius cod 222. cite un passage de l'Epître aux Smyrnéens. Leontius oppose l'autorité de saint Ignace aux heretiques dans le Livre des Sectes Act. 3. Au septiéme siecle Anastase Sinaïte dans son Livre intitulé ὁδηγὸς rapporte un passage tiré de l'Epître aux Romains. Antiochus moine de Palestine dans sa 124. Homelie à Eustathius, *de l'honneur qu'on doit aux Evêques*, rapporte plusieurs passages des Epîtres à Polycarpe, aux Philadelphiens, & aux Tralliens. Saint Maxime reconnoît les écrits de saint Ignace. Au huitiéme siecle Theodore, dont Photius fait mention cod. 1. rapporte plusieurs passages de saint Ignace. Au neuviéme André de Crete dans la seconde Homelie de la Vierge, cite saint Ignace. Et Singelus dans la loüange de saint Denis l'Areopagite. Au dixiéme Simeon Metaphraste. Au douziéme Honorius Evêque d'Autun. Au treiziéme Niceras Choniate, & au quatorziéme Nicephore Caliste. Ceci fait voir que l'on a reconnu de tout tems dans l'Eglise les Lettres de saint Ignace comme un veritable monument: mais les nouveaux Grecs depuis saint Jean Damascene, se sont servis des Epîtres, dont Eusebe ne fait point de mention, au lieu qu'avant eux on n'a cité, que les sept Lettres dont Eusebe & saint Jerôme font mention.

Aprés avoir rapporté les témoignages des anciens touchant les Lettres attribuées à saint Ignace, il faut maintenant parler des jugemens que les nouveaux en ont portez; mais pour les bien entendre, il faut commencer par faire le Catalogue des éditions qui en ont esté faites en nôtre tems.

La premiere édition des Epîtres de saint Ignace fut faite à Paris l'an 1494. elle ne contenoit aucune des sept Lettres dont Eusebe fait mention, mais seulement trois Lettres Latines, dont l'une estoit écrite à la Vierge Marie, & les deux autres à saint Jean. L'an 1408. on en fit imprimer onze en Latin. Elles furent depuis imprimées à Strasbourg l'an 1502. 1515. & 1527. reveuës par Clictou, & à Basle en 1520. chez Henry. Ensuite Champerius y en ajoûta trois autres, & une à Marie Cassobolite, & les fit imprimer à Cologne chez Quentel l'an 1536. avec les Commentaires de Denis le Chartreux sur les œuvres attribuées à saint Denis. Elles furent ensuite imprimées à Anvers en 1540. à Alcala en 1541. & à Basle en 1530. 1540. à Zurich en 1546. 1550. en 1557. & en 1560. depuis à Paris en 1569, 1575. 1610. à Cologne en 1570. à Basle en 1569. & 1628. à Louvain en 1568. à Anvers en 1572. L'an 1557. elles parurent de la Version de Perionius imprimées à Cologne, Pacæus en donna le Grec. L'an 1557. 1558. & 1562. Morel les fit imprimer en Grec à Paris in octavo. En 1559. Gesner les donna aussi en Grec avec la Version de Brunnerus. En 1566. elles parurent à Anvers imprimées chez Plantin, & reveuës par Vairlenius sur des Manuscrits. Mestræus les donna encore en 1608. Vedelius Protestant les fit imprimer à Genéve en 1623. in quarto, avec de longs Commentaires. Enfin Usserius aiant remarqué, que trois Theologiens Anglois avoient autrefois cité un passage de saint Ignace dans les mêmes termes, qu'il avoit esté rapporté par Theodoret, lequel ne se trouvoit point ni dans le Grec, ni dans les Versions communes, crut qu'il pourroit trouver en Angleterre quelque Manuscrit des Lettres originales de saint Ignace, l'aiant cherché, il en trouva deux, l'un au College de Cantbrige, & l'autre dans la Bibliotheque d'un particulier appellé Richard Montaigu, qui contenoient une Version ancienne des Lettres de saint Ignace tres-differente de la vulgaire, & aiant ensuite conferé cette Version avec les passages citez par les Peres, il trouva qu'elle y estoit entierement conforme en tous les endroits. Il s'en servit donc, pour faire une nouvelle édition *e* des Lettres de saint Ignace, & marqua en rouge dans le texte Grec les endroits qui avoient esté ajoûtez par les nouveaux Grecs. Peu de tems aprés le sçavant Isaac Vossius trouva dans la Bibliotheque de Florence un Manuscrit Grec des mêmes Lettres qui avoient esté vû prés de cent ans auparavant par Turrien, dans lequel le texte Grec estoit entierement conforme à la Version donnée par Usserius, ainsi il donna au public le Grec original de saint Ignace. *f*

La connoissance de ces éditions nous apprend, qu'il faut distinguer les Epîtres de saint Ignace en trois classes: La premiere contient les trois Lettres, qui sont seulement Latines, écrites à la Vierge, & à saint Jean. La seconde comprend celles qui sont Grecques, dont Eusebe, ni saint Jerôme ne font point mention, qui sont au nombre de cinq, citées par quelques nouveaux Grecs. La troisiéme classe comprend celles dont Eusebe fait mention, qui sont au nombre de sept *g*; mais celles-ci sont, ou telles qu'elles

ont

S. Ignace. ont esté données au public avant les éditions de Vossius, & d'Usserius, ou comme elles se trouvent dans les éditions, c'est-à-dire, plus courtes, & plus simples.

Il faut aussi distinguer trois opinions touchant les Lettres de saint Ignace. La premiere est celle de ceux, qui les reçoivent toutes; même les trois Latines, comme Faber, Roffensis, Driedo, Marianus Victorius, Canisius, & le P. Halloix, lequel quoi que dans un tems plus éclairé n'a pas eu pour cela plus de critique. Il faut mettre presque dans le même rang ceux qui reçoivent toutes les Grecques suivant le sentiment des Cardinaux Bellarmin, Baronius, & celui de Possevin. La seconde est celle de ceux qui les rejettent toutes. Calvin est le chef de cette opinion suivie par les Centuriateurs, & par Socin, & même depuis les éditions d'Usserius & de Vossius, par Saumaise, Blondel, Aubertin, & Daillé, qui ont fait tous leurs efforts, pour ruiner le credit des éditions d'Usserius, & de Vossius. La troisiéme opinion est celle de ceux, qui tenant le milieu n'attribuënt à saint Ignace; que les sept Lettres, dont Eusebe & saint Jerôme font mention, rejettant toutes les autres comme supposées, & avoüant, qu'il y avoit dans les autres des additions: c'est ce qui a esté remarqué par de tres-habiles gens, avant même que les éditions de Vossius, & d'Usserius fussent connuës, comme par Kemnice, par Perkinsus, par Cocus, & par Vedelius, lesquels quoi que separez de l'Eglise, ont esté tres-habiles critiques. Mais depuis les éditions de Vossius, & d'Usserius les Sçavans de l'une, & de l'autre Communion, comme Rivet, Grotius, Petau, L'Abbe, & l'auteur de l'office du saint Sacrement ont reconnu, que les sept Lettres de saint Ignace, qui avoient esté corrompuës par plusieurs additions, estoient dans leur pureté originale dans l'édition Grecque donnée par Vossius, & dans la Version publiée par Usserius. Le P. Morin est le seul des sçavans qui soit d'un avis contraire, prétendant, que l'ancienne édition Grecque des Lettres de saint Ignace represente le texte original de ces Lettres, au lieu que dans la nouvelle édition de Vossius, il est retranché, & corrompu. J'oubliois à remarquer qu'Usserius, & quelques autres aprés lui rejettent l'Epître de saint Ignace à saint Polycarpe, & n'en content ainsi que six veritables. Voilà comme les sentimens sont partagez sur le sujet des Lettres de saint Ignace. Voici le parti que nous croions que l'on doit prendre.

Il est certain en premier lieu, que les trois Lettres Latines, dont il y en a deux à saint Jean, & une autre à la Vierge Marie, sont supposées. Saint Bernard est le premier, qui les ait citées

dans le Sermon 7. sur le Pseaume *qui habitat*: S. Ignace. elles ont esté inconnuës aux Grecs anciens, & nouveaux; elles n'ont jamais esté en Grec, & les jeux de mots, qui s'y rencontrent, font voir, qu'elles ont esté composées en Latin, & par un Latin, elles sont d'un stile bas, & pleines de pensées inutiles indignes de saint Ignace.

Secondement, l'on ne doit point non plus douter, que les cinq Lettres Grecques, qui ne sont point citées par Eusebe, & par saint Jerôme, ne soient aussi supposées. Car si elles eussent esté du tems de ces Auteurs, il eût esté impossible, qu'ils ne les eussent veuës, ou qu'ils n'en eussent entendu parler. Or est-il croiable, que les aiant veuës, ils n'en eussent point parlé en faisant le Catalogue des Lettres de saint Ignace?

2°. Non seulement elles ont esté inconnuës à Eusebe, & à saint Jerôme, mais aussi à tous les Peres Grecs, dont nous avons rapporté les témoignages, qui n'ont tous cité que les sept Lettres, dont Eusebe fait mention, n'y aiant que les plus nouveaux qui aient cité les autres.

3°. Elles contiennent plusieurs choses, qui ne conviennent point au tems de saint Ignace. Il y est parlé d'Heresies, qui ne se sont élevées, que long-tems aprés sa mort; Il y est fait mention des Soûdiacres, des Lecteurs, des Chantres, des Portiers, des Exorcistes, & de ceux qu'on appelloit parmi les Grecs ἀναγνώσται. Or qui doute, que ces ordres n'aient esté établis depuis la mort de saint Ignace? Il y est encore parlé des assemblées des Vierges, du Carême, du Sabbat, des Festes, *&c.*

En troisiéme lieu, il faut avoüer, que les Epîtres de saint Ignace, telles qu'elles estoient avant les éditions de Vossius, & d'Usserius, estoient corrompuës, & differentes de celles qui sont citées par les anciens, 1°. parce que les passages, que Theodoret, & les autres en ont tirez, ne se rapportoient point à ceux, qui se trouvoient dans l'édition commune. 2°. parce que si l'on confere l'ancienne édition avec celle de Vossius; on verra clairement, que ce n'est point celle-ci, qui est l'abregé, mais que c'est l'autre, qui est une espéce de paraphase de celle-ci: car la plûpart des endroits, qui sont dans l'ancienne édition, & qui ne se trouvent point dans celle de Vossius, sont des explications, & des paraphrases; ou des pensées ajoûtées aprés coup, qui n'ont point de suite, ni de liaison avec le reste, & dans lesquelles on reconnoît même de la difference de stile, & de doctrine.

3°. Il y a des choses dans l'édition vulgaire, qui

qui ne peuvent convenir au tems de saint Ignace, & qui pouvoient raisonnablement faire douter de la verité de ces Lettres, avant qu'on eût les additions de Vossius, & d'Usserius. Par exemple, dans l'Epître aux Tralliens, il y est parlé de Theodote, & de Cleobulus, il y a des endroits contre l'opinion de Saturnin touchant le Mariage, & contre Praxeas. Il y est parlé des Nicolaïtes, des Ordres Mineurs, *&c.* choses qui ne conviennent point au tems de saint Ignace.

S. Ignace.

La seule question qui reste, est de sçavoir, si les sept Lettres selon l'édition de Vossius sont veritablement de saint Ignace, & si elles sont dans leur pureté originale. La premiere chose qu'il faut examiner, pour le sçavoir, c'est si saint Ignace a écrit des Lettres. Je croi qu'on n'en peut pas raisonnablement douter. Car 1°. toute l'antiquité autorise ce fait; 2°. Il est prouvé par la tradition que nous avons rapportée, que des Auteurs qui avoient vû saint Ignace, comme saint Polycarpe, & ceux qui ont vécu aussi-tost aprés lui, comme saint Irenée, & Origenes, ont connu ces Lettres, & les ont citées. Or de croire que dés ce tems on lui en eût attribué, sans qu'il eût composé, c'est à mon avis une grande absurdité, il doit donc passer pour constant, que saint Ignace avoit écrit des Lettres. Or qui peut douter, que ce ne soit ses veritables Lettres, qui ont esté recueillies par saint Polycarpe; & qu'elle apparence, que depuis saint Polycarpe jusqu'au tems d'Eusebe, elles aient esté perduës, & qu'on en ait supposé d'autres en leur place? Eusebe avoit donc les Lettres originales de saint Ignace, & ceux qui sont venus aprés lui, dont nous avons rapporté les témoignages, aiant eu sans doute les sept dont parle Eusebe, l'on ne peut pas dire avec vrai-semblance, qu'ils aient cité de fausses Lettres de saint Ignace. D'où nous devons conclure, que tous les passages qu'ils en rapportent se trouvant mot à mot dans l'édition de Vossius & d'Usserius, il y a de l'apparence, qu'elles contiennent les Lettres de saint Ignace dans leur pureté originale. Ce raisonnement est d'autant plus fort, qu'il ne s'agit pas seulement de la ressemblance d'un ou de deux passages, car il ne seroit pas étrange, qu'ils se pussent rapporter, ou qu'un imposteur les y eût pû inserer, mais d'un tres-grand nombre citez par differens Auteurs, ce qui rend la chose bien plus certaine. Ajoûtez à cela, que ces Lettres ne contiennent rien, qui ne convienne & à la personne, & au tems de saint Ignace. Il n'y a aucune faute de Chronologie, aucun Anachronisme, ce qui est ordinaire aux imposteurs. Il n'y est parlé d'aucun Heretique, qui ait esté depuis le tems de saint Ignace. Les erreurs, qui y sont combattuës, sont du tems de saint Ignace, comme l'erreur des Simoniens, & des Ebionites touchant la Passion, & la divinité de JESUS-CHRIST. On y confirme suivant Eusebe la tradition de l'Eglise. Il y est parlé des dons, qui estoient encore pour lors dans l'Eglise. L'Auteur n'y cite que fort peu de témoignages de l'Ecriture, il imite le stile de saint Paul, il n'y mêle rien de l'érudition prophane. Enfin ces Lettres sont écrites avec grande simplicité, & ont un caractere Apostolique; ainsi toutes les raisons, qui prouvent la supposition, ou la corruption des autres Lettres, prouvent invinciblement la verité, & la pureté de celles-ci. Mais cela paroistra davantage par les réponses aux objections de Saumaise, Blondel, & Daillé, que nous allons rapporter, & refuter en peu de mots, répondant seulement à celles, qui peuvent se faire contre les sept Lettres, ainsi qu'elles sont dans l'édition de Vossius, & laissant les autres, qui ne touchent point nôtre sentiment.

S. Ignace.

PREMIERE OBJECTION.

Nos Adversaires n'aiant point de témoins à nous opposer, dont l'autorité puisse estre de quelque consideration, pour ne pas paroistre néanmoins les premiers Auteurs de l'opinion qu'ils défendent ont cherché un Auteur de la Sticometrie, qui a esté mise à la teste de Syncellus, & de Theophanes, qu'on attribuë vulgairement à Nicephore Patriarche de Constantinople, quoi qu'il ne soit pas certain, qu'elle soit de lui.

Cette Sticometrie est un Memoire, ou un Catalogue des Livres de l'Ecriture soit Canoniques, soit apocryphes, avec le nombre de leurs versets, à la fin duquel il y a: *les Livres apocryphes du Nouveau Testament, les voyages de saint Pierre, & la doctrine des Apôtres, de saint Clement, d'Ignace, de Polycarpe, & d'Hermas*, d'où Daillé conclut, que cet Auteur a mis les Lettres de saint Ignace au nombre des Livres apocryphes, & supposez.

RE'PONSE.

Premierement cet Auteur appelle Livres apocryphes tous ceux, qui ne sont point Canoniques, & en ce sens les Epîtres de saint Ignace pourroient estre appellées apocryphes, comme le Livre du Pasteur, qui est appellé apocryphe par ceux qui ne le reçoivent pas comme Canonique quoi qu'il soit fort ancien, & de l'Auteur dont il porte le nom.

Se-

S.Ignace. Secondement cet Auteur ne parle point des Lettres de saint Ignace, ni de celles de saint Polycarpe, & il n'y a pas d'apparence, qu'il en ait voulu parler, parce que son but est de faire le Catalogue des Livres de l'Ecriture vrais, ou apocryphes: or qu'est-ce que cela a de commun avec les Epîtres de saint Ignace lesquelles estant écrites long-tems aprés la mort des Apôtres ne peuvent pas être du nombre des Livres, qu'on appelle Ecriture Sainte? Et certes s'il falloit rejetter les Epîtres de saint Ignace, & de saint Polycarpe comme supposées, parce que cet Auteur a mis leurs noms parmi les Livres apocryphes du Nouveau Testament, il faudroit aussi rejetter l'Epître de saint Clement, dont le nom se trouve immediatement auparavant. Il faut donc dire qu'il a voulu rejetter d'autres ouvrages attribuez à saint Clement, à saint Ignace, & à saint Polycarpe, & qu'il faut sous-entendre le mot διδαχὴ relatif à ces trois derniers. Car aprés avoir dit διδαχὴ ἀποστόλων la doctrine des Apôtres, il ajoûte sans autre designation de Clement, d'Ignace, & de Polycarpe, c'est-à-dire, les Livres aussi intitulez la doctrine de Clement, la doctrine d'Ignace & la doctrine de Polycarpe, cela est evident.

En troisiéme lieu quand cet Auteur auroit rejetté les Epîtres de saint Ignace, ce qui n'est pas, de quel poids seroit son témoignage contre la tradition que nous avons alleguée?

DEUXIE'ME OBIECTION.

On dit que ces Lettres ont été inconnuës à saint Justin, à saint Clement d'Alexandrie, & à tous les anciens avant Eusebe.

RE'PONCE.

Qnand cela seroit, il y a bien des ouvrages de la verité desquels on ne doute nullement, dont Eusebe est le seul, & le premier parmi les anciens, qui en ait parlé. Mais de plus nous avons montré, que ces Lettres sont citées par saint Polycarpe, par saint Irenée, & par Origenes, & que les passages rapportez par ces deux derniers se trouvent dans les Lettres que nous avons à present.

TROISIEME OBIECTION.

Le stile, dit-on, des Lettres attribuées à saint Ignace, est bien different de celui de saint Ignace, il est plein de grands mots extraordinaires, d'Epithetes affectées, ce qui est tres-éloigné de la simplicité du tems des Apôtres. On ajoûte, que les inscriptions des Lettres sont longues & remplies d'Epithetes ampoullées. S.Ignace.

RE'PONSE.

Les objections tirées du stile sont de peu de consequence. Car qui a apris à ces nouveaux critiques quel estoit le stile de saint Ignace? Mais il n'est pas vrai, que le stile de ces Lettres soit éloigné de la simplicité des premiers Chréstiens, au contraire il est tres-simple & tres-naturel. Il est vrai, qu'il y a quelques Epithetes, & quelques mots composez, mais cela est du stile des Asiatiques, qui ont un stile plus ampoullé que les autres. On peut encore ajoûter, qu'on trouve de semblables Epithetes dans la Lettre de saint Clement; & dans d'autres Auteurs anciens. Les inscriptions des Lettres ne sont pas plus longues, que celles des Epîtres de saint Paul, & dans l'édition de Vossius, & d'Usserius elles ne sont pas si pompeuses, ni si longues, que dans les communes, aussi-bien que dans l'inscription de l'Epître aux Romains dans Metaphraste.

QUATRIE'ME OBIECTION.

Cette objection est la premiere de celles qu'on tire de ce qui est dans les Lettres mêmes. On dit que l'Auteur écrit contre l'opinion de Saturninus, qui croioit que JESUS-CHRIST avoit souffert seulement en apparence, & contre celle de Theodotus, qui pensoit que JESUS-CHRIST étoit un pur homme. Or ces deux Heretiques sont depuis saint Ignace.

RE'PONSE.

La premiere de ces erreurs étoit celle de Simon, & de Menander. L'autre étoit celle de Cerinthe, & d'Ebion Heretiques du tems de saint Ignace.

CINQUIEME OBIECTION.

La cinquiéme objection est la principale, ou l'unique, qui ait quelque difficulté. Elle est prise de ce que l'Auteur dit dans l'Epistre aux Magnesiens, *que le Verbe éternel n'est point sorti du silence* οὐκ ἀπὸ σιγῆς προελθών, ce qui semble être dit contre l'erreur des Valentiniens, qui ont fait naître le Verbe du silence.

RE'PONCE.

S'il n'y avoit point de réponse à cette objection, j'aimerois mieux dire, que cet endroit

S. Ignace. est ajoûté, que de rejetter, à cause de ce seul passage, des Lettres reconnuës pour veritables par tous les anciens. Il y a plusieurs ouvrages, où il s'est glissé quelques additions, qui les font paroître plus nouveaux. Il y en a de semblables dans la Bible, dans Homere, & dans presque tous les Auteurs Ecclesiastiques, & prophanes. Mais il n'est pas besoin de se servir de cette réponse, parce qu'il y en a plusieurs autres, qui peuvent contenter des personnes de bon sens, & de bonne foi.

Car 1. il n'est pas vrai, que saint Ignace parle en cet endroit du silence des Valentiniens, ni d'aucune autre idée pareille des Heretiques. Il dit seulement que le Verbe de Dieu n'est pas semblable à la parole des hommes, qui sort, ou qui est procedée du silence. Voici ses termes, *Il n'y a qu'un Dieu qui s'est fait connoître par* JESUS-CHRIST *son Fils, qui est le Verbe éternel de Dieu, qui ne sort point du silence, qui a esté agreable en tout à celui qui l'a envoié.* Le but de saint Ignace en cet endroit est d'établir la divinité de JESUS-CHRIST contre les Ebionites. Il montre qu'il est Dieu, parce qu'il est le Verbe, & la parole de Dieu, qui étant éternelle, n'est pas procedée du silence, comme celle des hommes. Cette explication est naturelle, & n'a aucune difficulté. Daillé a beau la traiter d'impertinente, il n'y a personne, qui lise ce passage, qui ne tombe facilement d'accord, que ce sens est tres-naturel, & tres-conforme à l'intention des anciens, qui s'efforcent de montrer la difference qu'il y a entre la parole de Dieu, & celle des hommes. Saint Augustin au sermon de la nativité de JESUS-CHRIST, se sert de la même comparaison, sans avoir les Valentiniens en veuë. *Quod est*, dit-il, *hoc Verbum? Quod dicturus antea non silebat, quo dicto non siluit qui dicebat.* Et saint Fulgence lib. 3. ad Trasim. chap. 28. *Idem Verbum nullo potuit coërceri silentio, quia ipse Patris est sempiterna locutio.* Ce que dit Daillé, que les Valentiniens se servoient du terme de προελθεῖν peut être vrai, mais ils se servoient plus souvent de celui de προσβαλλόμενα. Et celui de προελθεῖν n'est point particulier aux Valentiniens, on s'en sert communément en Grec, pour signifier venir, & sortir. Outre que saint Ignace ne dit pas ἐκ σιγῆς, mais ἀπὸ σιγῆς, qui peut signifier, que le Verbe de Dieu n'est pas venu aprés le silence comme celui des hommes.

2. Valentin, ni ses Disciples n'ont point dit, que le Verbe sortit du silence. Le Verbe dans leur imagination bizarre descendoit de *l'esprit, & de la verité*, & non pas *du profond, & du silence.*

3. L'opinion de Valentin touchant le silence à été inventée, & debitée avant lui: car tous ceux, qui ont parlé de son Heresie, remarquent qu'il a renouvellé les anciennes erreurs des Gnostiques. Eusebe dit au Livre 2. de la Theologie Ecclesiastique chapitre 9. que Simon avoit parlé du silence : *Secundum impium*, dit-il, *Hæreticorum principem, qui impia dogmatizans pronuntiavit dicens erat Deus, & sige :* ce qui revient plus à l'erreur qu'on suppose être combattuë par saint Ignace. Saint Irenée attribuë cette opinion à tous les Gnostiques, aussi-bien que Tertullien, saint Epiphane, & saint Augustin. Saint Gregoire de Nazianze Orat. 23. & aprés lui Elie de Crete l'attribuë aux Simoniens. Ce qui fait voir, que quand l'Auteur de la Lettre aux Magnesiens auroit combattu l'erreur de ceux qui disoient, que le Verbe sortoit du silence, cela n'empescheroit pas, qu'elle ne fut de S. Ignace. S. Ignace.

4. Il n'est pas certain, si Valentin n'avoit pas déja commencé à publier ses erreurs avant la mort de saint Ignace, puisque saint Polycarpe a survécu cet Heresiarque, & quoi qu'il n'ait commencé à estre declaré Chef de parti, que depuis ce tems-là, il pouvoit avoir déja enseigné quelques-unes de ses opinions, ausquelles saint Ignace pouvoit faire allusion. Ces quatre réponses sont bonnes, & pourroient suffire chacune separément; mais la premiere est celle, à mon avis, qui est la plus naturelle.

SIXIE'ME OBJECTION.

Il est parlé dans l'Epître aux Smyrnéens des Princes visibles qui seront jugez, s'ils ne croient en JESUS-CHRIST. Or quelle apparence, dit-on, que saint Ignace ait dit cela des Empereurs, & & des Rois de son tems?

RE'PONCE.

Pourquoi cela ne se pouvoit-il pas dire des Empereurs, & des Rois infidelles du tems de saint Ignace? puisque Tertullien, & saint Justin l'ont bien dit des Empereurs de leur tems, & celui-ci aux Empereurs mêmes? Mais il n'est pas necessaire d'entendre le mot ἄρχοντες des Empereurs, & des Rois seulement, puisqu'il peut signifier tous ceux qui ont quelque autorité.

SEPTIE'ME OBJECTION.

Dans l'Epître aux Romains, il dit qu'il est emmené par les Leopards, qui étoient des soldats. Cette

S. Ignace.

Cette explication, dit-on, étoit inutile, & la comparaison est puerile.

RE'PONSE.

Et moi je dis que la comparaison est tres-naturelle, & que l'explication étoit necessaire. Bochart dit que le terme des Leopards, n'a été en usage, que du tems de Constantin, d'où le sçait-il ? Il est dans la Passion de Sainte Perpetuë, & de Sainte Felicité, & Ælius Spartianus dans la vie de Gete suppose, qu'il étoit déja ancien au tems qu'il écrivoit.

HUITIE'ME OBJECTION.

Dans l'Epître aux Philadelphiens, il est parlé des Penitens publics qu'on reçoit à l'Eglise: or dans les premiers siecles, dit-on, on ne receyoit point dans l'Eglise ceux qui étoient tombez. Et il n'y avoit point de Penitence, qui eût pour fin la reconciliation.

RE'PONSE.

Il n'est point parlé dans l'Epître aux Philadelphiens de Penitens publics pour des crimes énormes, c'est une imagination. Il y est dit seulement, que ceux qui se sont divisez de l'Eglise obtiendront le pardon de leur faute, s'ils en font penitence en rentrant dans l'Eglise, c'est-à-dire, s'ils se réünissent à l'Eglise, dont ils se sont separez. Il est certain qu'on a toûjours reçu les Heretiques, & les Schismatiques revenans à l'Eglise. Outre que l'exemple du jeune homme reconcilié par S. Jean aprés qu'il eût esté long-tems Chef d'une troupe de voleurs, & plusieurs autres, montrent que la penitence étoit deslors en usage, & le Pere Morin prouve évidemment, que dans les deux premiers siecles l'absolution s'accordoit plus facilement, que dans le troisiéme.

NEUVIE'ME OBJECTION.

Il y est parlé d'Onesime, Evêque d'Ephese qui étoit mort avant S. Ignace.

RE'PONSE.

Cét Onesime n'est point celui qui étoit Disciple de saint Paul, que d'autres font Evêque de Berée. Outre que l'Onesime, dont parle saint Paul, pouvoit être encore au tems que saint Ignace a écrit cette Lettre. La Lettre de saint Paul à Philemon étant écrite de Rome vers l'an 64. Ainsi quand Onesime auroit eu pour lors vingt-six ans, il n'auroit eu que soixante & dix ans, vers l'an 107. ou 108. auquel saint Ignace écrivoit, ce qui est un âge assez ordinaire.

DIXIE'ME OBJECTION.

L'Auteur des Lettres attribuées à saint Ignace, cite, à ce qu'on dit, des Livres apocryphes. Il rapporte dans l'Epître aux Smyrnéens une sentence de JESUS-CHRIST, tirée de l'Evangile selon les Hebreux. Qui croiroit cela de saint Ignace ?

RE'PONSE.

Cela n'est pas extraordinaire aux anciens, S. Jerôme rapporte ce passage de saint Ignace. Papias a cité l'Evangile selon les Hebreux. Saint Clement dans sa Lettre aux Corinthiens y insere des passages, comme étant de l'Ecriture sainte, qui n'en sont point, comme remarque Photius Cod. 126. Saint Jude, cite le Livre d'Enoch. Mais l'on ne peut pas assurer absolument, que saint Ignace cite l'Evangile selon les Hebreux : il rapporte seulement une sentence, comme sçachant par tradition, qu'elle étoit de JESUS-CHRIST. Saint Clement, & saint Barnabé rapportent ainsi des paroles de JESUS-CHRIST qu'ils avoient, ou entendu de JESUS-CHRIST, ou qu'ils avoient appris de ceux qui l'avoient vû. Celle, qui est rapportée dans saint Ignace, est citée par S. Jerôme, comme étant de l'Evangile selon les Hebreux : mais Origenes dans le livre 1. des Principes la cite, comme estant tirée du livre intitulé *la doctrine de saint Pierre*, ce qui montre, que c'estoit une sentence commune.

ONZIE'ME OBJECTION.

On reprend l'ardeur qu'il fait paroître avoir pour souffrir le martyre, qui est, dit-on, excessive.

RE'PONSE.

C'est ce que les anciens ont admiré dans cette même Epître aux Romains. La même ardeur a paru dans saint Cyprien, dans Germanicus martyr de Smyrne, & dans une infinité d'autres. Il faut estre Ignorant dans l'antiquité, pour nier, que ces premiers Chrestiens brûlassent d'envie de souffrir le martyre, & c'est estre tres-méchant Theologien de blâmer cette passion, quand elle ne fait rien faire, n'y rien dire de dereglé, ni d'ins-

S. Ignace. d'imprudent. Or c'est ce que fait S. Ignace, lequel en témoignant beaucoup d'ardeur pour le martyre, ne dit rien qui ne soit tres-sage, & tres-moderé. Qu'on lise son Epître aux Romains avec le même esprit, avec lequel elle a été écrite, & bien loin de la blâmer avec ces nouveaux critiques, on l'admirera aprés tous les anciens.

DOUZIE'ME OBIECTION.

Il est faux, que saint Paul ait fait mention des Ephesiens dans toutes ses Epîtres, l'Auteur de l'Epître aux Ephesiens le dit: donc, &c.

RE'PONSE.

Il ne dit point que S. Paul ait parlé des Ephesiens dans toutes ses Epîtres, mais dans l'Epître qu'il leur écrit, ἐν πάσῃ ἐπιστολῇ qui est toute pour eux.

TREISIE'ME OBIECTION.

Il dit qu'il a vû Jesus-Christ, ce que S. Chrysostome dit n'être pas vrai.

RE'PONSE.

Le passage, dont on veut parler, signifie seulement qu'il connoist, & qu'il croit, que Jesus-Christ a eu une chair veritable. Dailleurs il ne seroit pas impossible, que saint Ignace eût veu Jesus-Christ.

QUATORZIE'ME OBIECTION.

Il parle d'Heretiques qui s'abstiennent de l'Eucharistie, il n'y en avoit point, dit Daillé, au tems d'Ignace; mais au tems que ces Lettres ont été supposées.

RE'PONSE.

Qui lui a dit, qu'il y en avoit au tems qu'elles ont esté supposées, & qu'il n'y en avoit point auparavant? Ces Heretiques sont les Docètes, qui croient que Jesus-Christ avoit souffert en apparence seulement: or cette heresie est tres-ancienne.

QUINZIEME OBIECTION.

Il dit qu'il étoit facile aux Romains de le délivrer, pourquoi ne l'ont-ils pas fait?

RE'PONSE.

Il ne dit point qu'absolument ils pouvoient le délivrer: mais il dit seulement, qu'il souffriroit le martyre, s'ils ne l'empeschoient point: qu'il leur étoit facile de faire ce qu'ils vouloient, c'est-à-dire, de faire leurs efforts, pour le délivrer de la mort; mais que pour lui, il ne trouveroit pas une aussi belle occasion de souffrir pour Jesus-Christ. S. Ignace.

SEIZIE'ME OBIECTION.

Il dit qu'il envoieroit un Livre aux Ephesiens, comment pouvoit-il le faire allant à la mort?

RE'PONSE.

Il veut dire, qu'il leur écriroit une seconde Lettre δεύτερον βιβλίον, *un petit Livre*, sous deux conditions: La premiere, si Dieu le vouloit: la seconde, si les Ephesiens en avoient besoin. Il pouvoit bien esperer d'en écrire encore une, aiant eu la liberté d'écrire la premiere.

DIX-SEPTIE'ME OBIECTION.

Il paroist, dit-on, de l'orgueil, & de l'affectation dans ses Lettres; il se vante d'avoir la connoissance des choses celestes, *se multa sapere in Deo.* Il dit qu'il sçait les ordres, les lieux, les places des Anges.

RE'PONSE.

Tout cela a pû être dit par un ancien Evêque, respecté comme l'étoit saint Ignace. Tous les Chrétiens peuvent se vanter, d'avoir la connoissance des choses celestes, & particulierement les Evêques. S. Ignace ajoûte, aprés les paroles citées dans l'objection: *Quelque connoissance que j'aie, je ne m'en éleve point, mais je me mesure moi-mesme.* Il ne dit rien des Anges, qui n'ait été dit par saint Paul.

DIX-HUITIE'ME OBIECTION.

Pourquoi, dit-on, envoier saint Ignace a Rome, pour l'exposer aux bestes dans l'amphitheatre de cette Ville, comme si l'on n'executoit pas les gens condamnez à ce supplice dans toutes les grandes Villes, où il y avoit des spectacles? Pourquoi l'y faire aller par terre & par mer, & par un chemin détourné?

RE-

S. Ignace.

REPONSE.

Si l'on en croit les actes du martyre de ſaint Ignace, ce fut par exprés commandement de l'Empereur qu'il fut envoïé à Rome. Quand cela ne ſeroit pas, il eſt ordonné par la Loi *ad beſtias* au titre *de pœnis*, que les criminels condamnez aux beſtes ſeront envoiez à Rome avec la permiſſion de l'Empereur, (ce qui ſe doit entendre des criminels conſiderables) comme eſtoient les chefs de parti, & les Evêques parmi les Chreſtiens, & encore un Evêque auſſi conſiderable que celui d'Antioche. Le chemin qu'on lui fait tenir eſt un chemin aſſez ordinaire, car pour venir à Rome de la Syrie, il falloit aller à Smyrne, ou à Epheſe, de là paſſer le trajet de la Mer de l'Helleſpont, aller à Brunduſe, & de là à Rome.

DIX-NEUVIEME OBJECTION.

La derniere objection, qui eſt cauſe qu'on fait toutes les autres, eſt priſe de la diſtinction des Evêques, & des Preſtres, qui ſont ſouvent diſtinguez dans les Lettres attribuées à ſaint Ignace. On ſuppoſe, que cette diſtinction n'a eſté établie, que dans le troiſiéme ſiecle de l'Egliſe, d'où on conclut, que les Lettres attribuées à ſaint Ignace ne ſont point de lui.

REPONSE.

Cette ſuppoſition eſtant fauſſe, toute cette Objection ſe ruine d'elle-même: Quand nous n'aurions point d'autres preuves, que la diſtinction des Evêques, & des Preſtres eſtoit dés le ſecond ſiecle de l'Egliſe, que les Lettres de S. Ignace, on n'en devroit pas douter, & au lieu de conclure, que ces Lettres ſont ſuppoſées, parce qu'on l'y trouve, il faudroit tout au contraire conclure, que la difference des Evêques, & des Preſtres eſtoit établie du tems de ſaint Ignace, puis qu'on la trouve dans les Lettres, qui ont eſté reconnuës par tous les anciens pour eſtre veritablement de lui: mais il y a pluſieurs autres témoignages qui prouvent, que la difference des Preſtres, & des Evêques eſtoit établie dés le ſecond ſiecle de l'Egliſe. Hegeſippe, par exemple, fait le Catalogue des Evêques de Jeruſalem: dira t-on, que c'eſt celui des Preſtres? Polycrate fait celui des anciens Evêques d'Aſie. Euſebe fait celui des Evêques des principales villes du monde depuis JESUS-CHRIST. Il faut donc qu'il y ait toûjours eu dans l'Egliſe des perſonnes appellées Evêques, qui eſtoient les chefs des Egliſes, & à la teſte des Preſtres. Les Martyrs de Lyon appellent Photin Evêque, & ſaint Irenée Preſtre. L'Auteur anonyme cité par Euſebe contre les Cataphrygiens diſtingue les Preſtres des Evêques. Il y a une infinité de témoignages, & de raiſons qui prouvent, que dés le ſecond ſiecle de l'Egliſe, on mettoit quelque difference entre les Preſtres, & les Evêques; mais ce n'eſt pas ici le lieu de nous y arreſter. J'ai même peur d'avoir abuſé de la patience du Lecteur en refutant toutes les objections qu'on fait contre les Lettres de ſaint Ignace, mais j'ai crû que cela eſtoit neceſſaire, pour établir leur autorité.

S. Ignace.

Il ne nous reſte plus, pour achever la critique de ces Lettres, qu'à parler de l'Epître à ſaint Polycarpe. Je ne ſçai qu'elle raiſon Uſſerius a pû avoir de la rejetter, elle eſt du nombre des ſept, dont Euſebe fait mention, & il la diſtingue nettement de celle, qui eſt écrite aux Smyrnéens. Saint Jerôme ſuit en cela Euſebe, *& propriè*, dit-il, *ad Polycarpum*. Il eſt vrai qu'il cite en cet endroit un paſſage de l'Epître aux Smyrnéens, comme eſtant de celle à ſaint Polycarpe: mais ce peut-eſtre une erreur de fait, & il arrive aſſez ſouvent, qu'en citant on prend un ouvrage pour l'autre. Une marque, que cette Lettre eſt veritable, c'eſt que dans le Manuſcrit de Florence, elle ſe trouve differente de l'édition commune auſſi bien que les ſix autres qui ſont veritables: au lieu que toutes les autres, qui ſont ſuppoſées, ne ſont point differentes dans ce Manuſcrit des éditions ordinaires, ce qui fait voir, que l'Auteur de ces Lettres, eſt apparemment celui, qui a fait les additions aux veritables, & que toutes celles, qui ſe trouvent purgées de ces additions dans ce Manuſcrit de Florence, & dans l'édition de Voſſius, ſont veritables.

Voici l'ordre Chronologique de ces ſept Lettres. Premierement il eſt certain, qu'elles ſont toutes écrites, lors qu'il eſtoit dans les liens, & qu'on le conduiſoit d'Antioche à Rome, pour y être expoſé aux beſtes. Secondement il eſt encore certain qu'il y en a quatre écrites à Smyrne, où il ſejourna peut eſtre quelque tems. Ces quatre ſont miſes dans l'édition de Voſſius, & dans ſaint Jerôme dans l'ordre qui ſuit: L'Epître aux Epheſiens, celle aux Magneſiens, celle aux Tralliens, & la derniere aux Romains. On ne ſçauroit dire preciſément, ſi c'eſt là l'ordre dans lequel elles ont eſté écrites, ou ſi elles l'ont eſté toutes quatre enſemble. Il y a de l'apparence, que l'Epître aux Romains eſt la derniere, parce qu'il y dit qu'il a écrit aux autres Egliſes, & qu'il alloit de bon cœur au Martyre. Elle paroiſt eſtre faite, lors qu'il étoit ſur ſon depart, ennuyé du retardement que ſes Gardes lui faiſoient

S. Ignace. faisent faire en ce lieu, tant il avoit de passion pour souffrir le Martyre!

Il a écrit les trois autres au sortir de Smyrne lors qu'il estoit dans la Troade, d'où il devoit aller à Naples. Il semble, que celles qu'il a écrites aux Smyrnéens, & à Polycarpe, sont écrites ensemble, & celle aux Philadelphiens la derniere, parce qu'il dit dans celle-ci, que les autres Villes ont envoié en Syrie des Evêques, & des Diacres, & dans l'Epître à saint Polycarpe, il lui mande d'envoier un Evêque en Syrie. Il y a toutefois une conjecture plus forte, pour prouver, que les deux autres sont écrites depuis celle aux Philadelphiens, ainsi que saint Jerôme l'a crû, parce que saint Ignace y écrit, qu'il est prest de partir, pour aller à Naples, & que c'est la raison pour laquelle il n'a pû écrire aux autres Eglises, ce qui fait voir, qu'il estoit sur son depart, quand il les a écrites. Il y parle de son Martyre, comme d'une chose assurée.

Saint Ignace aux Smyrnéens refute dans l'Epître l'erreur de ceux qui nioient, que Jesus-Christ, eût esté veritablement homme, qu'il eût eû une veritable chair, & qu'il eût souffert réellement. Il dit que ces Heretiques negligoient les pauvres, & les veuves, & se separoient des prieres de l'Eglise, & de l'Eucharistie, parce qu'ils ne croyoient pas, qu'elle fût la chair de Jesus-Christ; qui avoit esté attachée pour nous à la croix, & depuis ressuscitée. Il avertit les Smyrnéens de fuïr les divisions, comme la source de tout mal, d'obeïr à leur Evêque, d'honorer les Prestres & les Diacres, & de ne rien faire, sans leur Evêque, sans lequel il n'est pas même permis, dit-il, de baptiser, ou de celebrer les Agapes.

Dans l'Epître à saint Polycarpe, il donne d'excellens conseils à cet Evêque; il lui recommande de conserver l'union dans son Eglise, de veiller incessamment sur son troupeau, & d'apporter des remedes convenables aux maladies de ses oüailles, de reprendre les méchans avec charité, & avec douceur, de prier Dieu incessamment, & de lui demander ses graces. Enfin de travailler continuellement, comme un Athlete de Jesus-Christ, lequel estant invisible, & impassible, s'est fait visible, & mortel pour nous. Il l'avertit d'avoir soin des Veuves, de ne point mépriser les personnes les plus viles, de ne pas souffrir, qu'on fasse rien sans lui, & de ne rien faire lui-même, qui ne soit conforme à la volonté de Dieu; d'ordonner aux femmes de plaire à leurs maris, & aux maris d'aimer leurs femmes, de recommander la chasteté, qui est accompagnée d'humilité, & d'avertir les Chrestiens que leur mariage, pour être selon Dieu, doit se faire en presence de l'Evêque: Il exhorte ensuite tous les Fidelles d'estre soûmis à leur Evêque, aux Prestres, & aux Diacres, & de travailler à leur salut: enfin s'adressant à S. Polycarpe, il lui ordonne de faire une assemblée, & d'ordonner une Evêque pour envoier en Syrie.

Dans l'Epître aux Ephesiens, il leur témoigne la joye qu'il avoit euë de voir Onesime leur Evêque, qui l'estoit venu trouver avec un Diacre nommé Burrus, & deux autres Fidelles: Il les exhorte à vivre saintement, à estre soûmis à leurs Evêques, & aux Prestres, & à vivre tous en grande union; il leur declare, que ceux qui ne sont pas unis avec l'Evêque, & qui ne se trouvent pas aux Prieres communes des Chrestiens, ausquelles l'Evêque preside, sont hors de l'Eglise, & privez du Pain celeste. Il les avertit ensuite de fuïr les Heresies, d'éviter les Heretiques, & de croire, que Jesus-Christ est un Dieu qui s'est fait Chair, qu'il est impassible en qualité de Dieu, & passible en qualité d'homme. Enfin aprés les avoir loüez de leur pieté, il les exhorte à prier Dieu pour tout le monde, à s'assembler souvent, pour faire des prieres publiques, & à garder inviolablement la foi, & la charité; il dit que le Prince du siecle, c'est-à-dire, le Demon a ignoré la virginité de Marie, son enfantement, & la mort du Seigneur. Il promet de leur écrire, un petit Livre, c'est-à-dire une Lettre touchant l'Incarnation de Jesus-Christ, & il les exhorte de prier Dieu pour lui.

Dans l'Epître aux Magnesiens, il exhorte les Chrestiens de cette Eglise à obeïr à leur Evêque Damas, qui estoit venu le trouver, à ne rien faire sans lui, & à vivre dans l'union. Il les avertit de ne se point laisser emporter à de vaines opinions, de ne point vivre en Juifs, mais en Chrestiens, de croire en Jesus-Christ, qui est le Verbe de Dieu, qui ne sort point du silence, mais qui a esté envoié par Dieu le Pere, & qui est nostre unique esperance. Enfin il leur recommande de se souvenir de lui dans leurs prieres.

Dans l'Epître aux Philadelphiens, il les congratule de leur union. Il les exhorte de fuïr les mauvaises doctrines, & les avertit de ne point suivre ceux, qui sont Auteurs des Schismes, & des divisions, & de s'unir avec leur Evêque. Enfin il refute ceux qui ne vouloient rien croire, que ce qui estoit écrit dans l'Ancien Testament, & il dit, que l'Evangile est la perfection de ce qui estoit figuré dans l'ancienne Loi.

Dans l'Epître aux Tralliens, il loüe leur union,

S. Ignace. nion, & la soûmission qu'ils avoient pour leur Evêque, pour les Prestres, & pour les Diacres, & les exhorte de continüer à demeurer en union, & à se donner de garde des Heretiques. Il leur propose les Dogmes Catholiques; que JESUS-CHRIST est né de Marie, qu'il a esté vraiment homme, qu'il a souffert & est mort réellement, & non point en apparence, comme quelques Heretiques le disoient.

Enfin dans l'Epître aux Romains, il témoigne l'ardeur, & le zele qu'il a de souffrir le Martyre, & il les prie de ne point lui ravir cette glorieuse couronne en empeschant, qu'il ne soit exposé aux bestes dans l'amphitheatre de Rome.

Toutes ces Lettres sont remplies de preceptes tres-salutaires, & d'exhortations tres-utiles. Elles sont tres-dignes d'un Chrestien, d'un Evêque, & d'un Martyr, & toutes pleines d'onction, & de pieté. On ne peut les lire, qu'on n'apperçoive par tout, que ce Saint estoit animé d'un zele tout divin pour le salut des ames, pour l'observation de la Loi de JESUS CHRIST, & pour la conservation de sa doctrine. Dans tout ce qu'il dit, il paroist plein d'amour pour J. C. d'affection pour ses freres, d'attachement à la discipline de l'Eglise, & d'ardeur pour le bien de la paix. Enfin quoi qu'en disent les Critiques qui sont d'un parti contraire, j'ose assurer, que ces Lettres meritent l'estime, & l'admiration de tous ceux qui font profession d'avoir du respect pour les Livres de pieté.

a *Surnommé Theophore.*] Ce nom n'est pas une Epithete; mais son sur-nom. Quelques-uns ont crû, que c'est lui qui estoit ce petit enfant que JESUS-CHRIST mit au milieu de ses Apôtres, & que c'est de là, qu'il avoit eu ce nom de Theophore; mais c'est une imagination sans fondement, qui n'est appuiée sur le témoignage d'aucun ancien, & même qui est contraire au sentiment de S. Chrysostome, qui dit, qu'Ignace n'avoit jamais vû JESUS-CHRIST.

b *Successeur d'Evode.*] S. Chrysostome, Theodoret, & l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, disent qu'il a esté ordonné par saint Pierre; mais Eusebe, saint Jerôme, & les autres anciens mettent Evode entre saint Pierre, & saint Ignace.

c *A dit.*] Quand on cite le témoignage d'un Auteur, on met indifferemment *a dit* ou *a écrit*, & il ne faut pas conclure de là, que saint Irenée n'a fait que rapporter une parole celebre de saint Ignace, sans l'avoir tirée d'aucun de ses ouvrages, car il y a bien plus d'apparence, qu'il l'avoit prise de sa Lettre aux Romains, parce qu'elle s'y trouve mot à mot.

d *Si toutefois elle est de lui.*] Cette Oraison est dans le sixiéme Tome, elle est intitulée, *quod unus sit veteris, & novi Testamenti Legislator.* Elle a esté citée par Adrien premier dans l'Epître au Roi Charles. Epiphane Diacre l'a aussi alleguée contre Gregoire de Neocesarée. Elle est encore citée dans le second Concile de Nicée par Theodose. Le stile ne paroist point estre de saint Chrysostome, il est plein d'allegories. On ajoûte, qu'elle paroist écrite vers la décadence de l'Empire, à cause des incursions des Barbares, dont il y est parlé, ce qu'on peut toutefois entendre des incursions des Sarrasins; qui se firent du tems de Valens. D'autres répondent, que cela a esté ajoûté. S. Ignace.

e *Il s'en servit donc pour faire une nouvelle édition.*] La premiere édition d'Usserius est de 1644. imprimée à Oxford: Elle contient, premierement une dissertation d'Usserius. Secondement les six Lettres de saint Ignace en Grec, où ce qui n'est point dans l'ancienne version, est mis en rouge. Troisiémement les Lettres supposées. Quatriémement la version Latine ancienne. Cinquiémement des Notes. En 1647. il fit une autre édition qu'il appelle, *Appendix Ignatiana*, où il insera le Grec donné par Vossius en 1646. & une nouvelle version. Il y ajoûta, Premierement des actes anciens du Martyre de saint Ignace qui portent le nom de Philon. Secondement les Lettres de Tiberianus, de Pline, & de Trajan touchant la constance des Martyrs. Troisiémement l'Epître entiere de l'Eglise de Smyrne sur le Martyre de saint Polycarpe. Quatriémement des Notes sur les Actes, & sur les Epîtres de S. Ignace.

f *Il donna au public le Grec original de saint Ignace.*] Son édition est de 1646. à Amsterdam, elle contient, Premierement les sept Lettres originales à l'exception de l'Epître aux Romains, telles qu'elles estoient dans son Manuscrit en Grec & en Latin. Secondement les Lettres Grecques faussement attribuées à saint Ignace, qui ne sont point citées par Eusebe. Troisiémement les trois Latines à la Vierge, & à saint Jean. Quatriémement les sept Lettres Grecques, & Latines, comme elles se trouvoient dans les autres éditions. Cinquiémement l'Epître de saint Barnabé, & enfin des Notes. L'édition de M. Cotelier n'est pas differente de celle de Vossius, non plus que celle de Maderus à Helmstad 8. Il y a une nouvelle édition faite à Londres l'an 1680.

g *Qui sont au nombre de cinq.*] Il y a à la teste l'Epître de Marie Cassobolite; ensuite la premiere Epître de S. Ignace à cette Marie: la seconde à ceux de Tarse: la troisiéme à ceux d'Antioche: la quatriéme à Heron Diacre de l'Eglise d'Antioche: & la derniere aux Philippiens.

h *Qui sont au nombre de sept.*] Ecrites suivant l'ordre observé par Vossius. La premiere aux Smyrnéens. La seconde à saint Polycarpe. La troisiéme aux Ephesiens. La quatriéme aux Magnesiens. La cinquiéme aux Philadelphiens. La sixiéme aux Tralliens. La septiéme aux Romains. On pourroit encore distinguer quatre anciennes éditions des Lettres de Saint Ignace. La premiere celle, qui ne contenoit que les sept Lettres sans additions, connuë a Eusebe; & aux autres anciens. La seconde, qui contenoit ces sept Lettres seulement, mais avec les additions; Piarson en avoit un Manuscrit. C'est celle qui a servi à Gobarus, à A-

à Anastase d'Antioche, & à l'Auteur de la Chronique Alexandrine. La troisiéme est des sept veritables, ou sans interpolation avec les supposées, comme sont celles de la version d'Usserius, & le Manuscrit Grec de Vossius. Celle-ci est celle dont saint Jean Damascene, & Antoine se sont servis. La quatriéme est celle des sept Lettres avec les additions, & les Lettres supposées, qui est la commune.



SAINT POLYCARPE.

S. Polycarpe. SAINT Polycarpe disciple *a* de saint Jean l'Evangeliste, & par lui ordonné Evêque de Smyrne, fut aprés la mort de cet Apôtre consideré comme le chef *b* des Eglises d'Asie. Etant venu à Rome sous le Pontificat du Pape Anicet vers l'an 160. *c* il convertit plusieurs Marcionites, & les fit revenir au sein de l'Eglise. Il eût aussi quelques conferences avec le Pape Anicet, apparemment sur quelques usages particuliers de l'Eglise de Rome: ils y parlerent de la question du jour de la celebration de la Pâque, qui fut depuis agitée sous le Pontificat du Pape Victor; mais aiant tous deux jugé à propos d'observer chacun leur coûtume, ils communiquerent l'un avec l'autre, & Anicet pour faire honneur à saint Polycarpe le fit celebrer à sa place dans son Eglise.

Ce Saint avoit les Heretiques en horreur. Il rapportoit sur ce sujet, que saint Jean aiant vû entrer Cerinthe dans un bain, s'enfuit sans se laver, dans la crainte qu'il avoit, que le bain ne tombast, à cause que Cerinthe ennemi de la verité s'y rencontroit, & lui même aiant une fois été rencontré par Marcion, qui le pria de le connoistre: Il lui fit réponse, *Je te reconnois pour le Fils aîné du Diable.* Il avoit un respect tout particulier pour la memoire de saint Jean; il prenoit plaisir à rapporter les discours qu'il avoit eus avec lui, & avec ceux qui avoient vû JESUS-CHRIST; il racontoit ce qu'ils lui avoient dit de sa doctrine, & de ses miracles, & s'il eût entendu quelqu'un, qui eût avancé quelque doctrine contraire à la foi des Apôtres, il se seroit écrié, ô Dieu à quels tems m'avez vous reservé! & se seroit enfui aussi-tôt du lieu où il estoit. Tout cela est rapporté par saint Irenée cité par Eusebe au chapitre quatorziéme du Livre quatriéme de son Histoire, & au Livre cinquiéme chapitre 20.

L'illustre Martyre de ce Saint, qui arriva l'an 167. de la naissance de JESUS-CHRIST le 23. Février, est décrit d'une maniere tres-élegante dans l'excellente Lettre de l'Eglise de Smyrne aux Eglises de Pont rapportée en partie par Eusebe au chapître 15. du quatriéme Livre de son Histoire, & donnée toute entiere au public par Usserius, & depuis par Monsieur de Valois. Il est rapporté dans cette Lettre, que saint Polycarpe ne se presenta pas lui-même aux bourreaux, mais qu'à l'exemple de JESUS-CHRIST, il attendit, qu'il fût livré entre leurs mains; que plusieurs Chrestiens souffrirent avant lui avec une fermeté invincible tous les tourmens imaginables; qu'il n'y eut qu'un certain Quintus, qui avoit persuadé aux autres de se presenter au tribunal du Juge, qui succomba, *ce qui fait voir*, comme il est remarqué dans cette Lettre, *que quoi que l'on doive admirer la constance de ceux qui ont souffert genereusement, aprés s'estre eux-mêmes presentez, on ne doit pas toutefois approuver leur conduite, puisque l'Evangile la condamne*; que saint Polycarpe aiant appris ce qui se passoit, vouloit demeurer dans la Ville: mais qu'on l'obligea de se retirer dans une petite Maison de campagne, où il prioit Dieu jour & nuit pour toutes les Eglises, & pour tous les hommes; que trois jours avant qu'il fut arresté estant en prieres il eut une vision, dans laquelle il apperçût le chevet de son lit tout en feu, ce qui lui fit prophetiser sur le champ, qu'il devoit bientôt estre brûlé tout vif; que quoi qu'il eût changé de demeure, il fut arresté pas les Archers du Prevost, emmené à la Ville, & conduit devant le Proconsul, qui voulut lui persuader de jurer par le genie de Cesar, & de dire du mal de JESUS-CHRIST, qu'alors Polycarpe encouragé par une voix celeste declara hautement, qu'il estoit Chrestien; que le Proconsul aiant fait crier à haute voix la protestation qu'il avoit faite, tout le peuple, qui estoit dans l'Amphitheatre, s'écria qu'on le brûlast tout vif. Qu'estant attaché à un poteau il fit une priere à Dieu, qu'il finit en benissant la tres-Sainte Trinité; que le feu estant allumé fit une espece de cercle autour du corps de ce saint Martyr, qui demeura au milieu, sans en estre aucunement endommagé: que les Païens voiant que le feu ne pouvoit le brûler, envoierent un homme le percer d'un coup d'épée; que son corps estant demeuré tout entier, on empêcha les Chrestiens de l'emporter, de peur disoient les Païens, qu'ils ne l'adorassent au lieu de JESUS-CHRIST. *Insensez qu'ils estoient*, ce sont les paroles de la Lettre de l'Eglise de Smyrne, *ils ignoroient, que les Chrestiens n'adorent que* J. C. *parce qu'il est* S. Polycarpe.

le:

le Fils de Dieu, & qu'ils aiment seulement les Martyrs, qui sont ses disciples, & ses imitateurs, à cause de l'amour qu'ils témoignent avoir pour leur Roi, & pour leur Maistre. Le Centurion aiant fait brûler le corps de ce Martyr, les Chrétiens emporterent ses os, plus precieux que les pierres les plus rares, & plus purs que l'or, qu'ils ensevelirent dans un lieu où ils s'assembloient, pour celebrer avec joie, & avec allegresse le jour de son Martyre, honorant ainsi la memoire de ceux, qui avoient combattu glorieusement pour la Religion, & pour affermir, & pour instruire les autres par ces exemples. Voilà les sentimens de l'ancienne Eglise touchant le respect dû aux Martyrs, & à leurs Reliques, expliquez d'une maniere bien nette, & bien precise, également éloignée du mépris qu'en font les Heretiques de nostre tems, & de la superstition de quelques Catholiques.

S. Polycarpe.

Saint Irenée nous assûre dans sa Lettre à Florin, que saint Polycarpe avoit écrit plusieurs Lettres aux Eglises voisines de la sienne, pour les affermir dans la foi de JESUS-CHRIST, & d'autres à quelques-uns de ses Freres, pour les exhorter. Nous n'avons à present qu'une seule Lettre de lui, écrite aux Philippiens citée en particulier par saint Irenée, par Eusebe, par saint Jerôme, & par Photius, qui l'ont tous loüée, & approuvée comme estant de saint Polycarpe. Nous ne pouvons douter, que cette Lettre ne soit celle, qui estoit du tems de ces anciens Auteurs. C'est pourquoi je ne fais point de difficulté d'assûrer, que c'est une temerité bien grande de la rejetter comme supposée, comme ont fait Blondel, & Daillé: car enfin de qui ces nouveaux Auteurs ont-ils appris, que cette Lettre n'estoit point de saint Polycarpe? Quelles raisons peuvent-ils en avoir? connoissent-ils mieux le style de saint Polycarpe, que saint Irenée son Disciple? ont-ils plus de lumieres sur ce sujet qu'Eusebe, que saint Jerôme, ou que Photius? Encore si les raisons qu'ils alleguent avoient quelque solidité, on pourroit les mettre en balance avec l'autorité de ces anciens, mais elles sont si foibles, qu'a peine meritent-elles qu'on s'y arreste. Cette Lettre, dit Daillé, est rejettée par Nicephore dans sa Sticometrie. Voilà certes une autorité de grand poids, pour l'opposer à Eusebe, à saint Jerôme, & à Photius! L'on ne sçait pas certainement, qui est l'Auteur de cette Sticometrie, & quand on soûtiendroit, que c'est Nicephore, c'est un nouvel Auteur, & de peu d'autorité, en comparaison de ceux que nous venons de citer. Enfin il ne rejette pas la Lettre de saint Polycarpe, mais seulement quelque ouvrage attribué à ce Saint, & il faut sous-entendre, comme nous avons dit ailleurs, le Livre de la doctrine de saint Polycarpe, comme le Livre de la doctrine de saint Ignace, & le Livre de la doctrine de saint Clement. Autrement il faudroit aussi rejetter la Lettre de saint Clement aux Corinthiens, dont le nom se trouve parmi les ouvrages apocryphes immediatement avant celui de Polycarpe. Et d'ailleurs il est certain, qu'il y avoit un Livre intitulé la doctrine de saint Polycarpe, aussi bien qu'un intitulé la doctrine de saint Clement, puisqu'il est cité par Maxime, par Bede, par Adon, par Usuard, par Metaphraste, par Pachimere, par Honorius, & par Nicephore Caliste.

S. Polycarpe.

Daillé voiant la foiblesse de l'objection qu'il propose contre la Lettre de saint Polycarpe se reduit à dire, que quoi que la premiere partie de cette Lettre puisse estre vraie, la seconde, où il est parlé des Epistres de saint Ignace, est supposée. Et pour le prouver, il dit, que la Lettre estoit terminée par l'invocation de JESUS-CHRIST, & que ce qui est en-suite doit passer pour une addition faite depuis, qui n'est d'aucune autorité. Mais Daillé ne peut pas soûtenir cette hypothese, sans rejetter le témoignage d'Eusebe & de Photius, qui citent cette seconde partie, & en particulier ce qui regarde les Lettres de saint Ignace. Et il ne sert de rien de dire, que la Lettre estoit terminée auparavant, parce qu'il est certain, que souvent l'invocation de JESUS-CHRIST se mettoit au milieu d'une lettre, & qu'on recommençoit aprés cette espece de conclusion, ce qu'on peut voir assez souvent dans les Lettres de saint Paul, comme au chapitre quinziéme de l'Epistre aux Romains. Voici la seule objection de Daillé, qui a quelque sorte de vrai-semblance. Il paroist, dit-il, que celui qui a composé l'endroit, où il est parlé de saint Ignace, suppose que ce Saint estoit encore en vie, puisqu'il mande aux Philippiens de leur faire sçavoir des nouvelles de saint Ignace, & de ceux qui estoient avec lui. *De ipso Ignatio, & de iis qui cum eo sunt, quod certius agnoveritis significate.* Mais si l'on prend bien garde à ces paroles, l'on verra qu'on a pû dire cela aussi-bien aprés la mort de saint Ignace, que de son vivant, & que saint Polycarpe demande seulement les particularitez de la vie de saint Ignace, & de son Martyre, qui n'estoient pas inconnuës aux Chrétiens de Philippes, où saint Ignace avoit passé en allant à Rome.

Cette Lettre est remplie de conseils, de preceptes, & d'exhortations tirées de l'Ecriture, & elle est écrite avec beaucoup de netteté, & de simplicité, comme Photius le remarque. Elle a esté imprimée en Latin avec les Lettres de saint Cle-

S. Polycarpe.

Clement, & de S. Ignac dans les années 1498. 1502. 1520. 1536. & 1550. à Basle en 1579. à Cologne en 1530. à Paris en 1569. avec S. Irenée, à Ingolstaden en 1546. à Paris en 1562. & plusieurs autres fois, & mise dans la Bibliotheque des Peres de la Bigne. Elle a aussi été imprimée à Cologne en 1557. de la traduction de Perionius, avec les œuvres de saint Denis, & en 1585. avec les mêmes œuvres, & les Lettres de saint Ignace. Le Pere Halloix en a donné le premier une partie en Grec sur un Manuscrit que le Pere Sirmond avoit copié sur une copie faite par Turrien. Usserius l'a depuis fait imprimer entiere en Grec, & en Latin, avec les Epîtres de saint Ignace l'an 1644. Monsieur Cotelier l'a inserée dans sa collection des anciens monumens des Peres. Maderus l'a encore fait imprimer à Helmstad; & enfin elle a esté imprimée l'année derniere en Hollande avec une dissertation sur S. Polycarpe dans un recueil de pieces intitulé, *varia sacra*, donné au public par Monsieur le Moine.

On attribuë encore à ce Saint quelques autres ouvrages, comme une Lettre à saint Denis l'Areopagite citée par Suidas, un traité de l'Union de saint Jean, qu'on dit être dans l'Abbaïe de Fleury. On rapporte aussi quelques passages sur les Evangiles qu'on lui attribuë, qui sont tirez d'une chaîne qu'avoit Fevardent, qui portoit le nom de Victor de Capouë. Mais il y a bien de l'apparence, que ce sont des choses supposées. Saint Jerôme dans sa Lettre 28. à Beticus dit, que le bruit avoit couru qu'on lui avoit apporté les Livres de Joseph, les ouvrages de saint Polycarpe, & de Papias, mais que cela n'étoit pas vrai.

a *Saint Polycarpe.* Le Pere Halloix raconte, que saint Polycarpe étoit de Smyrne, qu'il étoit né en Orient, & que dans sa jeunesse il fut esclave, qu'une Dame nommée Calistione l'acheta, lui donna la liberté, & lui fit apprendre la Religion, qu'elle le fit en-suite son Intendant, & depuis son heritier. Il s'étend sur les liberalitez qu'elle faisoit. Il dit que saint Polycarpe eut pour Maistre Bucolas, Evêque de Smyrne, & en-suite saint Jean, il fait un éloge de ce prétendu Bucolas, il dit que ce fut lui, qui ordonna saint Polycarpe, qui est l'Ange de Smyrne. Ces contes, & plusieurs autres sont tirez des faux Actes de la vie de saint Polycarpe supposez sous le nom de Pionius par les nouveaux Grecs, & du Meneloge des Grecs.

b *Disciple de saint Jean.*] Saint Irenée lib. 3. chap. 3. dit qu'il a esté ordonné Evêque de Smyrne par les Apôtres, ce ne peut pas estre par un autre Apôtre, que par saint Jean.

c *Le chef des Eglises.*] Saint Jerôme dit qu'il fut, *Princeps Ecclesiarum Asiæ*, c'est-à-dire, qu'il fut l'Evêque le plus consideré, & succeda pour ainsi dire à l'autorité de saint Jean. S. Polycarpe.

d *Vers l'an 160.*] Il est mort la septiéme année de Marc Aurele l'an 167. de Jesus-Christ. Il y avoit pour lors 86. ans qu'il servoit Jesus-Christ, comme il le dit dans les Actes de son Martyre, ainsi il pouvoit avoir commencé à servir Dieu l'an 81. aprés la naissance de Jesus-Christ, & avoir pour lors dix ans. Il avoit conversé avec tous les Apôtres selon saint Irenée. Saint Jean est mort en l'année 101. la deuxiéme année de Trajan, il fut relegué la quatorziéme de Domitien l'an 95. de Jesus-Christ il retourna en Asie aprés la mort de cet Empereur. Ces observations servent à fixer la Chronologie de la vie de saint Polycarpe. Il est né vers l'an 70. il a commencé à se consacrer au service de Dieu l'an 81. En ce tems-là, il a conversé avec les Apôtres, & a été Disciple de saint Jean: aprés le retour de cet Apôtre, il a été ordonné Evêque de Smyrne, on ne sçait pas precisément qu'elle année, mais il faut que ce soit avant l'an 101. puisque saint Jean est mort cette année-là. Il fit le voiage de Rome au commencement du Pontificat d'Anicet, qui a tenu le Siege depuis 158. jusqu'à 169.

e *Dans son Eglise.*] C'est saint Irenée qui rapporte toutes ces choses. Il y en a qui disent, que les paroles de S. Irenée signifient seulement, qu'Anicet donna l'Eucharistie à saint Polycarpe. Mais il ne lui auroit pas fait en cela beaucoup d'honneur, il vaut mieux l'entendre ainsi que nous avons fait.

f *Par saint Irenée, par Eusébe, par saint Jerôme, & par Photius.*] Saint Irenée au Livre 3. contre les heresies. *Il y a, dit-il, une Epître de saint Polycarpe aux Chrétiens de Philippes, laquelle est tres achevée, & fort propre à faire connoistre le caractere de la foi, & la doctrine de la verité, à ceux qui ont soin de leur salut.* Eusebe ajoûte au Livre 4. chap. 14. que saint Polycarpe se sert dans cette Epître de quelques témoignages tirez de la premiere Epître de saint Pierre, ce qui se trouve dans l'Epître que nous avons sous le nom de saint Polycarpe. S. Jerôme dit, qu'on lisoit cette Lettre dans l'assemblée des Fidelles d'Asie. Voiez Photius Cod. 126.

g *Qui cum eo sunt.*] Il y a dans le Grec τῶν μετ' αὐτῷ, ce sont ceux qui avoient été avec lui, & qui l'avoient suivi, quand il avoit passé par Philippes.

P A-

Papias.

PAPIAS.

PApias Evêque d'Hieraples *a* ville d'Asie fut Disciple, ou de saint Jean l'Evangeliste *b*, ou d'un autre qui portoit le même nom. Il avoit écrit cinq Livres intitulez les Explications des discours du Seigneur, qu'on trouvoit encore au tems de Trithéme. Mais presentement il n'en reste, que quelques fragmens dans les Auteurs anciens, & nouveaux. C'est lui qui a donné cours à l'opinion, ou plûtôt à la fameuse resverie de l'antiquité *c* touchant le regne temporel de JESUS-CHRIST, qu'on supposoit devoir venir sur la terre mille ans avant le Jugement, pour rassembler les élûs aprés la Resurrection dans la ville de Jerusalem, & les faire joüir en ce lieu de tous les delices imaginables pendant ces mille années.

Saint Irenée rapporte un fragment tiré du Livre quatriéme de Papias, où il s'efforce de prouver cette opinion par un passage d'Isaïe : & Eusebe, aprés avoir rapporté un passage tiré de la Preface de Papias, où il marque le soin qu'il avoit de s'instruire de la doctrine des Apôtres en interrogeant leurs Disciples, ajoûte; *Que cet Auteur a rapporté plusieurs choses, qu'il pretendoit avoir apprises par tradition non écrite, telles que sont de nouvelles paraboles, & de nouvelles instructions de nostre Sauveur* JESUS-CHRIST, *qui ne sont point rapportées dans les Evangiles, & quelques autres histoires fabuleuses au nombre desquelles il faut mettre son opinion touchant le regne de* JESUS-CHRIST *sur la terre pendant mille années aprés la Resurrection des corps. Ce qui l'a fait tomber dans cette erreur*, dit encore Eusebe, *c'est qu'il entendoit trop grossierement les discours, & les instructions des Apôtres, ne comprenant pas, que ces sortes de pensées devoient avoir un sens mystique, & que les Apôtres ne les avoient cuës, que pour servir d'exemple, car c'étoit un homme d'un tres-petit genie, comme ses Livres le font voir, qui a pourtant donné occasion à plusieurs anciens, & entre autres à saint Irenée de soûtenir cette erreur, qu'ils defendoient par l'autorité de Papias.* Eusebe rapporte au même endroit deux Miracles, que Papias disoit avoir appris des filles de Philippe le Diacre, qui demeuroient à Hieraples, sçavoir qu'un mort avoit été ressuscité en ce tems, & que Barsabas surnommé le Juste, choisi pour être Apôtre avec saint Matthias, aiant avalé un poison mortel n'en avoit reçû aucune incommodité. Il dit encore que Papias avoit recueilli dans ses Livres des explications qu'Aristion disciple des Apôtres avoit données à quelques paroles de JESUS-CHRIST, & les traditions du venerable vieillard saint Jean, mais passant ces choses, il se contente de rapporter un endroit dans lequel Papias dit, que saint Marc avoit composé son Evangile sur ce qu'il avoit oüi dire à saint Pierre des actions, & des discours de JESUS-CHRIST, & que c'est la raison pour laquelle il n'a pas gardé d'ordre de l'Histoire, & que saint Matthieu avoit écrit son Evangile en Hebreu, & qu'il avoit esté depuis traduit en Grec. Enfin Eusebe dit; que Papias citoit les premieres Epîtres de saint Pierre, & de saint Jean, & qu'il expliquoit l'histoire d'une femme accusée devant JESUS-CHRIST de plusieurs crimes, qui se trouvoit dans l'Evangile selon les Hebreux. Voilà tout ce qu'Eusebe rapporte de Papias. André de Cesarée, & Oecumenius en ont aussi rapporté quelques passages *d* dans leurs Commentaires sur l'Ecriture, mais il n'est pas certain, qu'ils soient de Papias.

Le jugement qu'on doit porter de cet Auteur est celui qu'en a porté Eusebe, c'est-à-dire, c'étoit un bon homme, fort credule, d'un tres-mediocre genie, qui se plaisoit à entendre, & à conter des histoires & des miracles. Et comme il en demandoit à tout le monde, & qu'il étoit disposé à croire tout ce qu'on lui disoit, il ne faut pas s'étonner, s'il a fait passer des erreurs, & des faussetez pour des sentimens des Apôtres, & s'il a conté des histoires fabuleuses comme veritables. Ce qui nous montre, que rien n'est si dangereux en matiere de Religion, que de croire legerement, & d'embrasser avidement tout ce qui a l'apparence de pieté, sans considerer, s'il en a la verité. *e*

a *D'Hieraples.*] Il y a plusieurs Villes de ce nom; celle-ci est entre la Phrygie, & la Lydie, proche Laodicée, qui est celebre par les eaus chaudes.

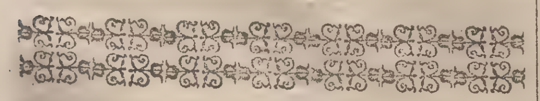
b *Disciple, ou de saint Jean l'Evangeliste.* Saint Irenée lib. 5. chap. 33. *Hæc Papias Joannis auditor Polycarpi contubernalis.* Saint Jerôme Ep. 29. ad Theodorum *refert Irenæus vir Apostolicorum temporum, & Papiæ auditoris Evangelistæ Joannis discipulus.* Le Martyrologe de Bede, d'Usuard, & d'Adon, le Martyrologe Romain, Trithême, André de Cesarée, Anastase Sinaite lib. 7. in Hexameron, Oecumen in Act. chap. 2. l'appellent disciple de saint Jean l'Evangeliste. Eusebe au contraire rapportant un passage de Papias au Livre troisiéme de son Histoire chap. dernier, où il est parlé de deux Jeans, remarque, que le Maistre de Papias n'étoit pas Jean l'Evangeliste, mais l'autre Jean appellé l'ancien. Sa raison, ou plûtôt sa conjecture est que Papias

Papias. pias au commencement de ses Livres ne dit pas, qu'il a esté disciple, ou qu'il a rien appris des Apôtres: Mais seulement qu'il a appris ce quil dit de ceux qui estoient familiers avec les Apôtres, & qui les avoient connus. Cependant dans le passage de Papias rapporté par Eusebe pour prouver ce qu'il dit, Papias dit seulement, qu'il interrogeoit les vieillards qui avoient vû les Apôtres en leur demandant, que dit André, que dit Philippes, que dit saint Jean, que dit Jean l'ancien, ainsi si l'on pouvoit delà inferer, qu'il n'avoit point esté disciple de saint Jean l'Évangeliste, parce qu'il dit qu'il demandoit à ceux qui l'avoient vû, les sentimens de cet Apôtre, on devroit dire aussi, qu'il n'avoit point esté disciple de Jean l'ancien. On peut interpreter les paroles de Papias, de sorte qu'elles ne veueillent dire autre chose, sinon que Papias estoit soigneux; quand il rencontroit qu'elqu'un, qui estoit familier, & qui avoit conversé avec les Apostres, de leur demander particulierement leur doctrine, ou leurs sentimens. Ce qui me fait croire, qu'il estoit disciple de l'Evangeliste, c'est l'autorité de saint Irenée, qui parle assurément de saint Jean l'Evangeliste. Car saint Polycarpe estoit disciple de Jean l'Evangeliste, & il fait Papias Compagnon de Polycarpe, *Polycarpi contubernalis.*

c *A l'opinion, ou plûtost à la fameuse réverie de l'antiquité.*] C'est le sentiment de saint Justin, d'Athenagore, de saint Irenée, de saint Clement, de Tertullien, de Lactance, & de plusieurs autres anciens.

d *André de Cesaree, & Oecumenius en ont aussi rapporté quelques passages.*] André de Cesarée au Sermon 12. sur l'Apocalypse cite un passage de Papias, où il est dit que les Anges qui sont autour de la terre, estoient chargez des choses sublunaires, mais qu'ils ne s'étoient pas bien acquitez de leur devoir. Oecumenius sur les Actes remarque, que Papias a crû, que Judas n'étoit pas mort pendu, mais qu'il avoit esté écrasé par un Chariot. C'est le sentiment de Theophylacte, d'Euthymius, & d'Oecumenius.

e *Sans considerer s'il en a la verité.*] Cela se rapporte à un excellent passage de saint Augustin; *Non sit Religio nostra in Phantasmatibus nostris: melius est enim qualecumque verum, quàm omne quidquid pro arbitrio fingi potest, melior est vera stipula, quam lux inani cogitatione pro suspicantis voluntate formata.* de ver. Rel. c. 55.



QUADRATUS
ET ARISTIDES.

Ces deux défenseurs de la Foi presenterent des Apologies pour les Chrétiens à l'Empereur Adrien. Le premier estoit Disciple des Apôtres. *a* On dit qu'il avoit le don de Prophetie. *b* Eusebe nous assûre, que l'Apologie de cet Auteur estoit encore de son tems, & qu'elle faisoit connoistre l'esprit de cet homme, & la veritable doctrine des Apostres. Mais il ne nous en reste presentement qu'un fragment rapporté par Eusebe au Livre 4. chap. 3. de son Histoire, dans lequel cet Auteur dit, qu'on ne pouvoit douter de la verité des miracles de J. C., puisque l'on avoit vû les personnes qu'il avoit gueries, ou ressuscitées, non seulement dans le tems qu'il faisoit ses miracles, où pendant qu'il avoit esté sur la terre, mais aussi long-tems aprés sa mort, *en-sorte qu'il y en a plusieurs*, dit-il, *qui estoient encore en vie de nostre tems.* *Quadratus & Aristides.*

Nous avons aussi perdu l'Apologie d'Aristides, qu'on avoit encore au tems de saint Jerôme. Cét Aristides estoit un Philosophe *Athenien tres-éloquent*, dit le même saint Jerôme, *qui ne changea point de profession en changeant de Religion, & presenta à l'Empereur Adrien, au mesme tems que Quadratus, un volume en forme d'Apologie, dans lequel il apportoit les preuves de nostre Religion, & qui étant encore aujourd'hui, fait connoistre aux Sçavans la beauté de l'esprit de cet Auteur.* Le même saint Jerôme remarque en un autre endroit, que cet ouvrage estoit plein des sentimens des Philosophes, & que Saint Justin l'a depuis imité.

a *Disciple des Apôtres.*] Hieron. Ep. 84. *ad Magnum.* Cela paroist par le fragment rapporté en suite. Il ne faut pas confondre ce Quadratus avec un autre Quadratus, Evêque d'Athenes, & successeur de Publius, dont parle Eusebe au chap. 23. du Livre quatriéme. Saint Jerôme les a confondus dans son Catalogue, & dans son Epître à Magnus. Ils sont aussi confondus dans le Menologe des Grecs: mais Mr. de Valois prouve clairement, qu'ils sont differens: car le premier n'estoit point Evêque, comme il paroist par ce qu'en dit Eusebe lib. 3. cap. 37. & lib. 4. cap. 3. En second lieu, le premier Quadratus estoit disciple des Apôtres, & vivoit du tems d'Adrien, l'autre n'avoit point vû les Apôtres; & vivoit du tems de Denis de Corinthe sous Antonin; l'on ne peut douter, que ce ne soit le premier, qui a presenté l'Apologie à Adrien.

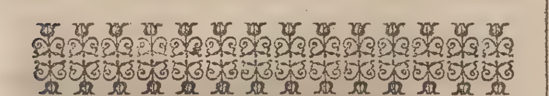
b *On dit qu'il avoit le don de prophetie.*] Eusebe lib. 3. chap. 37. dit qu'il avoit le don de Prophetie, comme les filles de Philippe le Diacre, & Miltiades dans Eusebe lib. 5. cap. 17. le met au nombre des Prophetes du Nouveau Testament.

c *De nostre tems.*] Eusebe de Thessalonique citoit cet Auteur contre André de Crete, *apud Phot. Cod.* 335. Bede qui a confondu celui-ci avec l'Evêque d'Athenes, dit qu'il decida, qu'il n'y avoit aucune viande, dont un Chrétien deût s'abstenir, ce qui est aussi rapporté dans le Menologe des Grecs au 21. Septembre.

AGRIP-

AGRIPPA.

Agrippa. DANS le même tems, & sous le même Empereur vivoit Agrippa surnommé Castor, homme sçavant, qui composa un ouvrage tres-fort contre l'Heresie de Basilides, dans lequel il refutoit les erreurs de cet Heretique, aprés les avoir découvertes, & avoir fait remarquer toutes ses fourbes, & toutes ses fraudes. Il remarque, dit Eusebe, que Basilides avoit écrit vingt-quatre Livres sur les Evangiles, qu'il s'estoit feint des Prophetes, qui n'avoient jamais esté, ausquels il avoit donné des noms extraordinaires, tels que Barsaba, & Barcoph, pour étonner les esprits de ceux qui l'écoûtoient. Il disoit encore, que cet Heretique enseignoit, que c'estoit une chose indifferente de manger des victimes immolées aux Idoles. Qu'il estoit permis de renoncer à la Foi dans la persecution, & qu'imitant Pythagore il imposoit un silence de cinq ans à ses Disciples. L'on ne sçait rien davantage de cet Auteur, son ouvrage est perdu, & je ne sçache point, que nous en aions de fragment considerable.



HEGESIPPE.

Hegesippe. HEGESIPPE vint au monde peu de tems aprés la mort des Apôtres vers le commencement du second siecle de l'Eglise. *a* Il quitta la Religion des Juifs, dans laquelle il estoit né *b*, pour embrasser celle des Chrestiens. Il vint à Rome sous le Pontificat du Pape Anicet, & y demeura jusqu'à celui d'Eleuthere, *c* c'est-à-dire, depuis l'an 165. jusqu'à l'année 180. ou environ. Il est le premier Auteur qui ait composé un corps d'Histoire Ecclesiastique, qu'il divisa en cinq Livres, *d* dans lesquels il rapportoit ce qui s'estoit passé dans l'Eglise depuis la Passion de JESUS-CHRIST, jusqu'au tems qu'il écrivoit. Cet ouvrage estoit écrit d'un stile simple, *e* parce qu'il vouloit, dit saint Jerôme, imiter le stile de ceux, dont il écrivoit la vie. Il ne nous en reste que quelques fragmens, qu'Eusebe a inserez dans son Histoire Ecclesiastique.

Le premier fragment tiré d'Hegesippe, & rapporté par Eusebe au Livre second chapitre 23. de son Histoire contient la narration du Martyre de saint Jacques Evêque de Jerusalem, mais la maniere dont il le rapporte approche plus de la fable, que de l'histoire. *f* Hegesippe.

Le second fragment d'Hegesippe est encore dans l'Histoire d'Eusebe au Livre 3. chap. 20. il y rapporte, que Domitien fit rechercher les descendans de David enfans de Judas frere de nostre Seigneur & qu'il les trouva si pauvres, & si éloignez de rien entreprendre contre l'Empire, qu'il les laissa en repos. *g*

Le ttoisiéme se trouve aussi dans le même Livre chap. 32. il y fait mention d'un Martyre de Simeon, fils de Cleophas, Evêque de Jerusalem crucifié sous l'Empire de Trajan, & il ajoûte, que jusqu'à ce tems-la l'Eglise avoit esté Vierge, *h* mais qu'aprés la mort de ceux qui avoient pû entendre, & voir JESUS-CHRIST, les premiers Heresiarques avoient commencé à publier hautement leurs erreurs.

Le quatriéme fragment touchant Antinoüs, que l'Empereur Adrien avoit fait mettre au nombre des Dieux, n'est rapporté au Livre 4. chap. 8. que pour montrer, qu'Hegesippe vivoit aprés le temps d'Adrien.

Le cinquiéme est rapporté au Livre 4. chapitre 12. Hegesippe y parle du voiage qu'il avoit fait à Rome en passant par Corinthe, où il avoit vû Primus, qui en estoit Evêque. Il y décrit l'élection de Simeon en la place de saint Jacques, il y fait mention d'un nommé Thebutis, qu'il dit avoir esté le premier, qui eût déchiré l'Eglise par ses erreurs, estant irrité de ce qu'on ne l'avoit pas fait Evêque. Il remarque, que ce Thebutis avoit tiré ses erreurs des sept Sectes, qui estoient parmi les Juifs, aussi-bien que les autres Heretiques.

Eusebe ajoûte qu'Hegesippe rapporte des passages tirez des Evangiles Hebreu, & Syriaque, & qu'il parle de plusieurs traditions des Juifs, il remarque aussi, qu'il cite les Proverbes de Salomon, aussi bien que saint Irenée, sous le nom de la sagesse, & qu'il fait mention de quelques Livres apocryphes composez par les Heretiques de son tems. Voilà tout ce qui reste des cinq Livres de l'Histoire d'Hegesippe, nous ne sçavons point quel ordre il y avoit gardé. Autant que nous pouvons juger de cet ouvrage, par ce qui nous en reste, il estoit peu exact, & plus rempli d'histoires feintes, & fabuleuses, que de narrations solides, & veritables.

Nous avons sous le nom d'Hegesippe une Histoire de la guerre des Juifs, & de la prise de Jerusalem divisée en cinq Livres, qui a esté donnée au public plusieurs fois, & particulierement

à Cologne avec les Notes de Galterius l'an 1559. imprimée dans un Recueil d'ouvrages de Peres donné par Laurent de la Barre en l'année 1583. & dans la Bibliotheque des Peres de la Bigne & dans les suivantes. Mais il est certain que cet ouvrage n'est point d'Hegesippe, estant constant, qu'il est d'un Auteur qui a vêcu depuis Constantin. Car premierement l'histoire d'Hegesippe estoit une histoire de l'Eglise, & celle-ci est une histoire des Juifs copiée en partie de Joseph. Secondement on n'y trouve aucun des passages du vrai Hegesippe rapportez par Eusebe. Troisiémement cet Auteur au Livre 3. chap. 5. écrit, que la ville d'Antioche, qui estoit la troisiéme des Villes de l'Empire Romain, estoit la seconde, depuis que la ville de Bysance estoit devenuë Constantinople. Il est donc constant, que l'Auteur de ce Livre vivoit depuis Constantin. Quelques-uns l'attribuent à saint Ambroise avec Gronovius, à cause de la conformité du stile; d'autres, comme le Pere Labbe, croient, que c'est une version Greque, d'autres enfin, comme Vossius, & Miræus pretendent, que cet ouvrage est composé depuis le tems de Nicephore Phocas, c'est-à-dire, depuis le dixiéme siecle, parce que parlant de la ville d'Antioche, il écrit qu'elle avoit esté autrefois aux Perses, & qu'à present elle estoit la Ville de défense contre eux, ce qui se peut entendre de la prise de cette Ville par l'Empereur Phocas. Quoiqu'il en soit, cet Auteur n'est qu'un copiste, ou un interprete de Joseph, qui a fait une espece d'abregé fort imparfait de son histoire. Le Latin qui l'avoit traduite de Joseph, l'avoit intitulé *Iosеppi*, ou *Iosippi* & les copistes n'entendant point ce nom, ont substitué en la place *Isigippi* ou Egesippi, comme il paroist en quelques Manuscrits anciens.

Hegesippe

Le Pere Mabillon remarque dans son Voiage d'Italie qu'il a trouvé dans la Bibliotheque Ambroisienne de Milan un ancien Manuscrit de cet ouvrage où l'on remarque qu'il a esté traduit par saint Ambroise, & dans les titres duquel on lit quelquefois *Ioseppi*; il en a vû aussi un à Turin, il y a prés de sept cens ans qui porte le titre d'Egesippe. Si ces Manuscrits sont aussi anciens que le Pere Mabillon le remarque, il faut que ce Livre soit plus ancien, que Vossius & Miræus ne l'ont crû. Il a esté imprimé separement à Paris les années 1511. 1589. 1610. & depuis mis dans les recueils, & dans les Bibliotheques des Peres.

a *Vers le commencement du second siecle de l'Eglise.*] Eusebe liv. 2. chap. 23. ὁ Ἡγησίππος ἐπὶ τῆς πρώτης τῶν ἀποστόλων γενόμενος διαδοχῆς. Saint Jerôme, *Hegesippus vicinus Apostolicorum temporum omnes à passione Domini usque ad suam ætatem Ecclesiasticorum actuum texens historias, multaque alia ad utilitatem legentium pertinentia hinc inde congregans, quinque libros scripsit sermone simpliciori, ut quorum vitam sectabatur, dicendi quoque exprimeret caracterem.*

Hegesippe.

b *Il quitta la Religion des Juifs dans laquelle il estoit né.*] Eusebe lib. 4. c. 22. *Nonnulla item in Hebræorum Evangelio, & ex Hebraicâ linguâ profert in medium, satis per hæc apertè significans, se ex Hebræis ad Christi fidem transisse.*

c *Et y demeura jusqu'à celui d'Eleuthere.*] Saint Jerôme le dit, mais Hegesippe dit seulement, qu'il vint à Rome, & y demeura pendant le Pontificat d'Anicet, dont Eleuthere étoit Diacre pour lors. Que Soter succeda à Anicet, & Eleuthere à Soter. Cela fait voir, qu'il a fleuri du tems des Antonins, & écrit son Hire au moins sous le Pontificat d'Eleuthere. La Cronique d'Alexandrie remarque, qu'il est mort sous l'Empereur Commode.

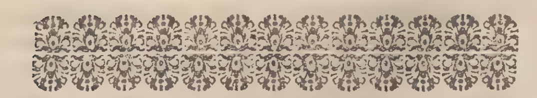
d *Qu'il divisa en cinq Livres*] Eusebe, & saint Jerôme en sont témoins; cet ouvrage estoit intitulé ὑπομνήματα τῶν ἐκκλησιαστικῶν πράξεων *apud Euseb. & Gobarum apud Phot. c. 232.*

e *Cet ouvrage estoit écrit d'un stile simple.*] Témoin Eusebe liv. 4. chap. 8. & saint Jerôme *descript. Eccles.*

f *Mais la maniere, dont il le rapporte approche plus de la fable que de l'histoire.*] Scaliger montre par plusieurs raisons, que cette narration est fabuleuse; il y en a quelques-unes peu solides, mais il y en a d'autres qui le sont assez, & ausquelles le P. Halloix, & le Pere Petau ne répondent pas d'une maniere, qui puisse satisfaire un homme de bon sens. Car pour passer sous silence les particularitez de la vie de saint Jacques rapportées par Hegesippe, qui ne peuvent pas estre veritables: comme qu'il n'y avoit que lui, qui eut permission d'entrer dans le Sanctuaire, parce qu'il n'estoit point habillé de laine, mais de lin, & autres semblables, la narration de son Martyre estant contraire à celle de Joseph, que personne n'a jamais accusée d'estre suspecte, nous fournit une raison à laquelle il est presque impossible de répondre. Voiez Mr. de Valois dans ses Notes sur Eusebe.

g *Qu'il les laissa en repos.*] Cette narration est encore accusée de faux par Scaliger; ses raisons ne sont pas si considerables, que celles qu'il a apportées contre la premiere. Le Pere Halloix & Monsieur de Valois y répondent assez bien: cependant j'ay bien de la peine à me persuader qu'elle soit veritable.

h *Jusqu'à ce tems l'Eglise avoit esté Vierge.*] Ce n'est pas que l'Eglise ne demeure toûjours Vierge. Mais Hegesippe entend par là, que jusques à ce tems-là elle n'avoit point esté déchirée par des Heresies, & que tous ceux, qui avoient porté le nom de Chrestiens avoient eu une même foi, au lieu qu'aprés ce tems les Heresiarques diviserent les Chrestiens, dechirerent l'Eglise, & établirent les Heresies. C'est abuser de ce passage, que de l'entendre autrement.



SAINT JUSTIN.

S. Justin. SAINT Justin estoit de la ville de Sichem, appellée Naples de Palestine, *a* qui porte encore aujourd'hui le nom de Naplouse. Son pere s'appelloit Priscus Bacchius. Il estoit Grec *b* de race, & de religion. Aprés avoir cherché vainement la connoissance du vrai Dieu parmi toutes les sectes des Philosophes Païens, & s'estre principalement attaché à celle de Platoniciens, il fut converti à la Foi de JESUS-CHRIST, dans l'entretien qu'il eut dans une retraite avec un vieillard inconnu, comme il le recite lui-même au commencement de son Dialogue contre Tryphon. Estant Chrestien, il ne quitta ni son habit, ni sa profession de Philosophe, & il joignit à la connoissance de la Philosophie Païenne une profonde science de l'Ecriture Sainte. Dans la persecution qui s'éleva sous l'Empereur Antonin le Pieux successeur d'Adrien estant à Rome, il y composa une excellente Apologie pour les Chrétiens, & l'addressa à l'Empereur, & aux Cesars ses enfans, *c* vers l'année cent cinquante aprés la naissance de JESUS-CHRIST. *d*

C'est cette Apologie, qu'on appelle vulgairement la seconde, mais qui est veritablement la premiere, au lieu que celle qui porte ce nom, est effectivement la seconde, *e* & même si nous en croions Eusebe elle n'a esté presentée à l'Empereur, & au Senat, *f* ausquels elle s'adresse, que du tems de l'Empereur Marc-Antonin le Philosophe successeur d'Antonin le Pieux.

Le sujet de ces deux Apologies est à peu prés le même. Dans la premiere saint Iustin pour montrer, qu'il y avoit de l'injustice à punir, & à persecuter les Chrestiens, & qu'ils estoient innocens des crimes qu'on leur imposoit, rend conte à l'Empereur, & à ses enfans de leur doctrine, de leurs mœurs, & de leurs ceremonies. C'est ce qui rend cette Apologie un des plus considerables monumens de l'antiquité, & un de ceux, où l'on trouve plus de choses concernant nostre Religion. On y trouve la doctrine de l'Eglise touchant la Trinité, l'Incarnation, & la vie éternelle: on y trouve les preuves de la Religion Chrestienne, la sainteté des mœurs des Chrestiens, la description de leurs assemblées, & les ceremonies du Baptême, & de l'Eucharistie.

La seconde Apologie, dont nous avons perdu quelques periodes, ne contient pas tant de choses. C'est proprement une plainte adressée à l'Empereur, au Senat, & à tous les Romains touchant les vexations qu'on exerçoit injustement contre les Chrestiens. C'est dans cette derniere Apologie qu'il décrit les embûches, qui lui estoient dressées par un Philosophe Cynique nommé Crescens, qu'il avoit convaincu d'ignorance, & de débauche. *Ie m'attens*, dit-il, *que ceux, qui se disent faussement Philosophes, me dresseront des embûches, & me feront mettre les fers aux pieds. Peut-être sera-ce cet ignorant Crescens, qui aime plus la gloire que la verité.* Cela ne manqua pas d'arriver, comme il l'avoit prédit; car peu de tems aprés, comme remarque Tatien *g* disciple de saint Justin, ce Crescens le fit condamner à la mort la sixiéme année de l'Empire de Marc-Antonin le Philosophe *h* l'an cent soixante-six de la naissance de JESUS-CHRIST. On ne sçait pas, quel fut le genre de supplice, par lequel il merita la Couronne du Martyre, à moins qu'on ne s'en rapporte au Menologe des *i* Grecs, & aux Actes *k* de son Martyre rapportez par Metaphraste, qui paroissent assez anciens, où il est dit, qu'il eut la teste tranchée par le commandement de Rusticus Prefet de la ville de Rome, sous lequel saint Epiphane *l* dit, que saint Justin souffrit le martyre.

Outre ces deux Apologies, il nous est encore resté des ouvrages de ce Saint, son excellent Dialogue contre Tryphon Juif, qu'il a écrit aprés sa premiere Apologie, puisqu'il y témoigne, qu'il avoit averti l'Empereur dans un écrit, que quelques Samaritains se rendoient aux impostures de Simon, *m* ce qui se trouve dans son Apologie adressée à l'Empereur Antonin, d'où il s'ensuit, qu'elle est écrite avant son Dialogue.

Eusebe dit qu'il tint ce Dialogue à Ephese, mais soit que saint Justin ait eu veritablement cet entretien avec Tryphon, soit qu'il feigne l'avoir eu, comme ont fait Platon, Ciceron, & plusieurs autres, cet ouvrage est tres-considerable. L'Auteur y prouve contre les Iuifs par une infinité de passages de l'ancien Testament, que IESUS-CHRIST est le Messie, & le Verbe, qui premierement est apparu aux Patriarches, & qui ensuite a voulu se faire homme, & naistre d'une Vierge pour nostre salut. Voilà de tous les ouvrages de ce Saint citez par Eusebe les seuls que nous aions entiers. On peut y joindre un fragment de son Traité de la Monarchie, dans lequel, dit Eusebe, il prouvoit l'unité d'un Dieu non seulement par l'autorité de l'Ecriture Sainte, mais aussi par les témoignages des Au-

S. Justin.

teurs prophanes. La premiere des deux parties de cet ouvrage est perduë, mais il me semble qu'il n'y a aucun lieu de douter, que le Traité qui porte presentement le titre *de la Monarchie*, n'en soit la seconde partie: d'autant plus qu'il commence en cette maniere; n *Aprés m'estre servi de l'autorité divine, je me servirai aussi de la voix des hommes*, ce qui fait voir clairement, que ce qui nous reste est la seconde partie de l'ouvrage dont parle Eusebe.

On peut encore attribuer à saint Justin deux Oraisons, qui sont à la teste de ses ouvrages, dans lesquelles on exhorte les Gentils à embrasser la Religion Chrestienne, en montrant la folie, & la nouveauté de la Religion des Païens, & la verité, & l'antiquité de la nostre. Ces deux discours sont assûrément anciens, & quoi qu'Eusebe n'en parle point, & que leur stile semble estre un peu different de celui de saint Justin, on peut pourtant les lui attribuer, sans lui faire aucun tort. On peut faire le même jugement de l'Epître à Diognet, o qui est aussi d'un Auteur ancien, & qui vivoit en un tems, où les Chrestiens estoient encore persecutez. Pour l'autre Lettre écrite à Zena, & à Serenus, elle n'est nullement du stile de saint Justin, & contient quantité de preceptes, qui concernent plûtost des Moines, que de simples Chrestiens. p

Quant aux autres ouvrages qui portent le nom de saint Justin, outre qu'ils ne sont point citez par Eusebe, ni par aucun des anciens, il y a des preuves positives, qu'ils sont supposez. Le premier est un ouvrage purement philosophique, dont l'Auteur rapporte plusieurs passages des Livres de Physique d'Aristote, qu'il refute assez sechement, & d'un stile bien different, non-seulement de celui de saint Justin, mais même de celui de son siecle. A la fin de ce Traité, il s'en trouve un autre écrit de la même maniere, & apparemment composé par le même Auteur, qui contient cinq questions, qu'il appelle Chrestiennes, quoi quelles sentent bien plus la subtilité d'un Philosophe, que la simplicité d'un Chrestien. L'Auteur de ce Livre répond d'abord à ces questions, comme feroit un Philosophe Païen, & refute ensuite cette premiere réponse en accommodant le Christianisme avec la Philosophie; cela est suivi de quelques axiomes Philosophiques, & de plusieurs questions, & réponses touchant les choses incorporelles, & la Resurrection. Tous ces ouvrages sont d'un même stile, faits par un même Auteur, depuis la naissance de l'Heresie des Manichéens, dont il parle plusieurs fois, laquelle n'aiant parû que plus de cent ans aprés la mort de saint Justin, il faut necessairement dire, que cet ouvrage n'est point de ce Pere.

S. Justin.

L'ouvrage des réponses aux demandes des orthodoxes, qui contient cent quarante six questions assez curieuses, est beaucoup plus utile, & plus digne d'un Theologien, que les precedens, mais il ne peut pas être non plus de saint Iustin, quoi que Photius le lui attribuë. Car outre que ces sortes de questions, & de réponses ne sont point du siecle de saint Iustin; (dans lequel on ne s'amusoit point aux choses qui n'estoient que de curiosité, comme sont la plûpart de celles, qui sont dans cet ouvrage,) Origenes est cité dans la question 82. & 88. Saint Irenée dans la cent quinziéme, les Manichéens dans la cent vingt-septiéme: L'Auteur y parle des Mysteres de la Trinité, & de l'Incarnation dans des termes, & avec des précautions, dont on ne s'est servi qu'aprés la naissance des Heresies. L'on y trouve les termes d'hypostase, de personne, de consubstantiel aux questions 16. 17. 139. 144. dans le sens que l'Eglise leur a donné au cinquiéme, & sixiéme siecle. L'on y lit dans la question 126. que du tems que ce Livre étoit écrit le Christianisme n'étoit plus sous la domination du Paganisme, ce qui montre évidemment, que l'Auteur de ces questions est bien plus recent que saint Iustin. Pour ne point parler de ce qu'il y a dans cet Auteur de different de la doctrine de saint Iustin: par exemple dans la question cinquante deuxiéme il nie, que la Pythonisse ait fait revenir l'ame de Samuël, ce que saint Iustin avance dans son Dialogue contre Tryphon; dans la question 112. il dit que c'est un Ange créé, qui a parlé à Moïse, & à Iacob, ce qui est formellement contraire à la doctrine de saint Iustin, & des anciens, qui ont crû que c'étoit le Verbe même. Quelques-uns attribuent ces questions à Theodoret, tant à cause de la conformité du stile, qu'à cause de certains termes, dont cet Auteur se sert, qui se rencontrent aussi fort souvent dans Theodoret. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est d'un Auteur qui vivoit vers le cinquiéme, ou le sixiéme siecle de l'Eglise.

Enfin l'exposition de Foi attribuée à saint Iustin, citée par Leontius, & par Euthymius Zigabenus rejette trop clairement les erreurs des Ariens, des Nestoriens, & des Eutychiens, pour être du tems, & du siecle de saint Iustin.

Il seroit à souhaiter, qu'au lieu de ces ouvrages, qu'on attribuë faussement à saint Justin, nous eussions ceux qui estoient veritablement de lui, dont il ne nous reste que les Titres. Il avoit écrit comme il le dit lui même y un ouvra-

ge contre les Hereſies. Il eſt difficile de juger, ſi le Livre contre Marcion cité par ſaint Irenée en deux endroits *q* eſtoit une partie de cet ouvrage, ou un corps d'ouvrage ſeparé, comme ſaint Jerôme l'a crû. Quoi qu'il en ſoit, il ne nous reſte rien de cet ouvrage que deux paſſages rapportez par ſaint Irenée. Nous avons encore entierement perdu deux Livres que S. Juſtin avoit compoſez contre les Gentils, dans le premier deſquels, aprés avoir parlé de pluſieurs queſtions agitées, tant parmi nous, que parmi les Philoſophes Païens, il traitoit de la nature des Demons; l'autre eſtoit intitulé ἔλεγχος, & contenoit la refutation des erreurs des Gentils. Quelqu'un pourroit peut-eſtre ſoupçonner, que ces deux ouvrages ſont ces Oraiſons, qui ſont à la teſte des ouvrages de ſaint Juſtin avant ſes deux Apologies, mais outre quelles ont des titres differens, il n'eſt point traité dans aucune des deux de la nature des Demons. Il y avoit encore un ouvrage intitulé ψάλτης, c'eſt-à-dire, *le Chantre*, & un Livre de Recueils touchant l'ame, dans lequel il rapportoit les ſentimens des Philoſophes Païens, promettant de dire le ſien dans un autre ouvrage. Ce ſont là tous les ouvrages de ſaint Juſtin, dont Euſebe, ſaint Jerôme, & Photius font mention; outre leſquels, dit Euſebe, *il y a pluſieurs autres de ſes ouvrages, qui ſont entre les mains des Chreſtiens.* Peut-eſtre que l'Epître à Diognet, & les deux Livres contre les Gentils ſont de ce nombre. Anaſtaſe Sinaïte, & Glycas citent un commentaire de ſaint Juſtin ſur l'ouvrage des ſix jours: Methodius, Leontius, & ſaint Jean Damaſcene un Livre de la Reſurrection de la chair; mais il y a bien de l'apparence, que ces ouvrages n'ont jamais eſté de lui.

S. Juſtin.

Cet Auteur, dit le ſçavant Photius parlant de ſaint Juſtin, *eſtoit parfaitement habile dans la Philoſophie Chrétienne, & encore plus dans la Prophane; il avoit une érudition conſommée, & une connoiſſance parfaite de l'Hiſtoire; mais il n'a pris aucun ſoin d'orner la beauté naturelle de la Philoſophie des artifices de l'éloquence, c'eſt pourquoi, ſon diſcours, quoique fort ſçavant, n'a point l'agrément, ni l'attrait d'un diſcours éloquent.* Ce Caractere paroit dans tous ſes ouvrages, qui ſont extrémement pleins de citations, & de paſſages, de l'Ecriture, & des Auteurs Prophanes, ſans beaucoup d'ordre, & ſans aucun ornement. Il avoit joint à une parfaite connoiſſance de la Philoſophie Païenne une intelligence merveilleuſe de l'Ecriture, & des Propheties, & une exacte connoiſſance de nôtre Religion; en-ſorte qu'il n'y a preſque pas un des anciens, qui ait parlé plus exactement que lui de tous nos myſteres. Il eſt vrai que ſur la Trinité *q* il ſemble eſtre different de nous, en ſuivant les principes des Platoniciens; mais ceux qui examineront bien ſa doctrine, & celle des anciens, verront qu'ils conviennent avec nous dans le fonds, *r* & qu'ils ne ſont differens, que dans les manieres de s'exprimer. Il a écrit avec beaucoup d'autres anciens, que les ames attendront le jour du Jugement, pour eſtre entierement heureuſes, ou malheureuſes; mais en même tems, il reconnoît qu'elles ſeront en attendant, punies, ou recompenſées ſuivant leurs merites. Il croit encore avec la pluſpart des anciens, que les Juſtes aprés la Reſurrection demeureront pendant mille ans dans la Ville de Jeruſalem, où ils joüiront de tous les plaiſirs permis. Il ſemble avoir crû, que les ames des Impies mourront un jour *u*, quoi qu'en d'autres endroits *x* il diſe, que leurs ſupplices ſeront éternels. Il a une opinion aſſez particuliere touchant les ames des Juſtes qu'il dit avoir eſté, avant la venuë de J. C., ſous la puiſſance du Demon, qui pouvoit les faire paroiſtre quand bon lui ſembloit *y*. Il a écrit au rapport de ſaint Irenée, que les Demons avoient ignoré leur damnation juſqu'à la venuë de Jesus-Christ; il paſſe plus avant dans ſon Apologie à l'Empereur, en diſant que les Demons ne ſont pas encore précipitez dans les flames éternelles, *&c.* Il ſemble n'avoir pas deſeſperé du ſalut de ceux qui avoient bien vêcu parmi les Gentils, n'ayant que la connoiſſance de Dieu ſans celle de J. C. *aa.* Voilà à peu prés tous les points, dans leſquels il s'eſt éloigné des ſentimens que nous avons à preſent.

S. Juſtin.

Les ouvrages de ſaint Juſtin ont eſté imprimez tous enſemble en Grec par Robert Eſtienne l'an 1551. & en 1571. à l'exception du ſecond traité aux Gentils, & de l'Epître à Diognet, qui furent imprimez ſeparément par Henri Eſtienne l'an 1592. & 1595. Cette édition fut bien-toſt ſuivie de l'édition Grecque-latine de Commelin, donnée par les ſoins de Frederic Silburge l'an 1593. Elle comprend tous les ouvrages de ſaint Juſtin diviſez en trois parties. La premiere contient les ouvrages qui ſont contre les Gentils. La ſeconde le Dialogue contre Tryphon. Et la troiſiéme les ouvrages qui ſont pour l'inſtruction des Chreſtiens. Tout eſt de la traduction de Langus, hormis la ſeconde Oraiſon contre les Gentils, & la Lettre à Diognet, qui ſont de la verſion d'Henri Eſtienne. On a mis à la fin de petites Notes de Silburge, des Eſtiennes, & d'autres perſonnes ſçavantes. Morel a ſuivi cette édition dans l'impreſſion de ſaint Juſtin, qu'il a faite à Paris les années 1615. & 1656. en y joignant ſeulement les Opuſcules d'Athenagore, de Theophile,

S. Justin.

phile, d'Hermias, & de Tatien. C'est cette édition qui passe pour la meilleure, mais elle ne laisse pas d'être bien imparfaite, & il seroit à souhaiter, qu'on en fist une nouvelle. Il faudroit pour cela faire une nouvelle version de tous les ouvrages de saint Justin, parce que celle de Langus a beaucoup de defauts; chercher des Manuscrits, si on en peut trouver, & conferer exactement le texte Grec, que Silburge n'a reveu sur aucun Manuscrit; faire quelques Notes, & en retrancher beaucoup de celles qui sont imprimées. Pour la disposition des ouvrages, voici l'ordre qu'on pourroit garder. Il faudroit faire trois classes des ouvrages attribuez à saint Justin, ceux qui sont certainement de lui, ceux qui peuvent estre de lui, quoi qu'on n'en soit pas assûré, & ceux qui sont manifestement supposez.

On mettroit à la teste de la premiere classe l'Apologie à l'Empereur Antonin, à qui on donneroit le nom de premiere Apologie, afin que dorénavant elle fût citée sous ce nom. L'autre Apologie suivroit celle ci, & seroit intitulée Apologie 2. Aprés cela l'on pourroit inserer le fragment du Livre de la Monarchie. L'excellent Dialogue contre Tryphon seroit le dernier ouvrage de cette classe, à moins qu'on n'en trouvât quelqu'un de ceux que nous avons perdus. La seconde classe contiendroit les deux Oraisons aux Grecs, & l'Epître à Diognet. La troisiéme, qui comprend tous les ouvrages certainement supposez, se pourroit diviser en deux parties. Dans la premiere on mettroit les ouvrages qui peuvent estre de quelque utilité, qui sont les 146. questions, l'exposition de la foi, la Lettre à Zena, & à Serenus: Et dans la seconde les ouvrages de Philosophie que nous avons citez, si l'on ne jugeoit plus à propos de les omettre tout à fait.

a *De la ville de Sichem appellée Naples de Palestine.*] In Dialog. à pag. 212. ad p. 223. Just. Apol. 2. pag. 53. Ιουστῖνος Πρίσκου τοῦ Βακχείου τῶν ἀπὸ Φλαουίας νέας πόλεως τῆς Συρίας. *Justin fils de Priscus Bacchius de la ville de Flavie nouvelle ville, ou Naples de Syrie.* Cette ville estoit une des principales villes des Samaritains. Elle a eu quatre noms, le premier, & le plus ancien, est celui de *Sichem*, c'est ainsi qu'elle est appellée ordinairement dans l'Ecriture, & dans Joseph. Le second est Mabortha, ou Mamortha dans Joseph lib. 5. *de bello Judaïco cap.* 4. & dans Pline lib. 5. Sat. hist. cap. 13. Le troisiéme est Naples. Le quatriéme est Flavie, elle a eu ce dernier nom, aprés qu'un Empereur (on ne sçait pas assûrément, si c'est Vespasien, ou Domitien) y eut fait venir une colonie de Grecs. On lit ce nom non-seulement dans l'endroit de saint Justin, que nous venons de citer, mais aussi dans les anciennes Medailles, comme dans une Medaille de Domitien Φλαουιοπολίτων Σαμαρείων.

S. Justin.

b *Il estoit Grec de Race, & de Religion.*] Saint Epiphane semble avoir crû, que saint Justin avoit esté de la Race, & de la Religion des Samaritains quand il dit, qu'il avoit passé de la Religion des Samaritains à celle des Chrestiens, ἀπὸ Σαμαρειτῶν εἰς Χριστὸν πεπιστευκέναι. Mais quand saint Justin parle de sa conversion, il dit avoir esté de la Religion des Grecs, & qu'aiant connu sa fausseté, il avoit aussi embrassé celle des Chrestiens. Il est vrai qu'il appelle les Samaritains dans son Dialogue, & dans sa premiere Apologie, *sa race, sa nation.* Mais c'est parce qu'il estoit né parmi eux, & dans une ville Samaritaine d'origine, comme saint Paul estoit citoien Romain, & de l'Isle de Tarse, quoi qu'il fut Juif, & de la Tribu de Benjamin. Peut-estre aussi saint Epiphane n'a-t-il voulu dire autre chose.

c *A l'Empereur, & aux Cesars ses enfans.*] L'inscription de cette Apologie est *à l'Empereur Ælius Hadrianus, Antonin le Pieux, Auguste Cesar, & à son fils Verissimus, & à Lucius le Philosophe, fils naturel de Cesar, & adoptif d'Antonin le Pieux.* Pour entendre cette inscription, il faut sçavoir, qu'Antonin le Pieux Empereur, fils adoptif d'Adrien adopta Marc Antonin le Philosophe, & Lucius Verus fils d'Ælius Verus, que quelques-uns disent avoir esté adopté par Marc le Philosophe, ainsi le premier qui est nommé dans cette inscription, c'est Antonin le Pieux Empereur. Le second appellé Verissimus c'est Marc Antonin le Philosophe, fils adoptif d'Antonin. Le troisiéme est Lucius Verus, fils d'Ælius Verus, qui avoit esté Cesar, & fils adoptif d'Antonin le Pieux. Il affecte de les appeller Philosophes & Pieux, pour s'insinuer dans leurs bonnes graces, & les obliger d'écouter avec équité les raisons des Chrestiens.

d *Cent cinquante ans aprés la Naissance de* JESUS-CHRIST.] Elle ne peut pas estre écrite avant ce tems, parce qu'il y est parlé en deux endroits des Sectateurs de Marcion, lequel ne vint à Rome qu'aprés la mort du Pape Higin la quatriéme année d'Antonin, & ne commença à estre Auteur d'Heresie, que vers la fin du regne du même Empereur. Saint Iustin y dit lui-même, qu'il y avoit cent cinquante ans que JESUS-CHRIST estoit né, quand il l'ecrivoit, *Dici à nobis Christum ante centum quinquaginta annos natum sub Cyrenio.* Eusebe dans son Histoire remarque, qu'elle a esté écrite sous le Pontificat d'Anicet, c'est pourquoi saint Jerôme se trompe, quand il dit, qu'elle a esté presentée la quatriéme année d'Antonin, & Scaliger s'éloigne encore plus de la verité en soûtenant, qu'elle a esté écrite au commencement de son regne. La raison qu'il en apporte, que saint Justin y parle de la guerre faite sous Adrien contre les Iuifs, comme d'une chose nouvellement arrivée, τῷ νῦν γεγενημένῳ πολέμῳ, n'est pas considerable, puisque cela se peut fort bien dire d'une guerre faite depuis dix, ou douze ans.

e *Est effectivement la seconde.*] Il n'y a point de doute, que l'Apologie, qui est appellée vulgairement la premiere, ne soit la seconde, car outre l'autorité d'Eusebe,

sebe, & d'Anastase le Bibliothecaire, il est évident, qu'elle est écrite peu avant le martyre de saint Justin, puisqu'il y décrit les embûches qui lui estoient dressées par le Philosophe Crescens. Mais il n'y a que l'autorité d'Eusebe qui nous puisse faire croire, quelle a esté composée du tems de Marc Antonin. Monsieur de Valois prétend, qu'Eusebe s'est trompé en cela. *Primò*, Parce qu'il est dit dans cette Apologie, qu'une femme, qui vouloit demeurer separée d'avec son mari, donna une Requeste à l'Empereur σοὶ τῷ αὐτοκράτορι, & non pas *aux Empereurs*, ce quelle eut dû dire, si cela se fust fait au commencement de l'Empire de Marc Antonin, qui avoit associé à l'Empire Lucius Verus. *Secundò*, parce qu'il y est rapporté, qu'un nommé Lucius fit reproche à un Juge en ces termes: *Cela n'est pas digne d'un Empereur Pieux, né de celui qui est fils d'un Cesar Philosophe*, ou comme dit Eusebe *d'un Philosophe fils de Cesar*, οὐ πρέποντα Εὐσεβεῖ αὐτοκράτορι, οὐδὲ φιλοσόφου Καίσαρος παιδί. Eusebe οὐδὲ φιλοσόφῳ. Cet Empereur pieux, dit Valois, est Antonin le Pieux, & le Philosophe fils de Cesar ne peut-estre autre que Marc Antonin surnommé le Philosophe. La troisiéme qu'Urbicus, dont il est parlé dans cette Apologie comme étant Prefet de Rome, exerçoit cette Charge sous Antonin, comme on peut voir dans la troisiéme Oraison d'Apulée, & dans les inscriptions de Gruter pag. 38. Ce sont là les raisons, ou plûtôt les conjectures de Monsieur de Valois, qui ne semblent pourtant pas devoir être preferées au témoignage d'Eusebe. Et il me semble, qu'il est facile d'y répondre. Car *primò*, il n'est parlé dans cette Apologie, que d'un Empereur, parce que Lucius estoit absent & pouvoit estre parti, pour marcher contre les Perses. *Secundò*, on peut avoir donné l'épithete de Pieux à Marc Antonin le Philosophe, & son fils estant appellé le fils du Philosophe; il faut que ce soit de Commode qu'il soit parlé. Enfin Urbicus a pû être Prefet de la ville de Rome sous le commencement du regne de Marc Antonin le Philosophe, aussi bien qu'à la fin de celui d'Antonin le Pieux.

S. Justin.

f *Et au Senat.*] Monsieur de Valois prétend, qu'elle s'adresse à l'Empereur seul, & point au Senat, cependant non-seulement le titre s'adresse au Senat, mais aussi dans la suite l'Auteur parle aux Romains en pluriel.

g *Comme remarque Tatien.*] In lib. contr. Gr. ὥστε καὶ Ἰουστῖνον καθάπερ μεγάλῳ κακῷ τῷ θανάτῳ περιβαλεῖν πραγματεύσασθαι. Il a fait en sorte de faire condamner à la mort saint Justin, comme si mourir estoit le plus grand de tous les maux.

h *La sixiéme année de l'Empire de Marc Antonin le Philosophe.*] C'est en cette année que l'Auteur de la Chronique Alexandrine marque la mort de saint Justin, on n'en a point de preuve plus certaine.

i *Au Menologe.*] *In Menolog. Kalend. Junii.*

k *Et aux actes de son Martyre.* Ces actes sont assez simples, & contiennent des réponses de saint Justin, & de six autres Compagnons de son Martyre, qui sont fort genereuses, & de tres bon sens. Ce qui me fait croire, que ces Actes sont anciens.

l *Saint Epiphane.*] Il faut rémarquer, que saint Epiphane se trompe quand il met le Martyre de saint Justin sous l'Empire d'Adrien. Mais il ne se trompe pas de même sur le nom de Rusticus, qui vivoit du tems de Marc Antonin, & estoit fort consideré de lui.

S. Justin.

m Pag. 342.

m *Il commence en cette maniere.*] pag. 103. φιλοθέῳ τῇ γνώμῃ κεχρημένος φιλανθρώπῳ χρήσωμαι τῇ φωνῇ.

n *L'Epître à Diognet.*] Cette Lettre est d'un style fort conforme à celui de S. Justin. Il est parlé dans les ouvrages de l'Empereur Marc Aurele, & dans *Julius Capitolinus* d'un nommé Diognet habile Peintre.

o *Des Moines, que des Chrétiens.*] Tels sont les suivans. Qu'il ne faut point donner d'occasion à la discorde. Qu'il ne faut point se retirer des prieres communes pour quelque differend. Qu'il ne faut point souhaiter les premiers, & les plus honorables emplois. Qu'il faut garder le silence, & la modestie; qu'il ne faut point parler des choses du monde; qu'il faut les estimer éloignées, & n'y plus penser; & plusieurs autres avertissemens de cette nature, lesquels quoi que tres utiles sont du genie d'un autre siecle, que celui de saint Justin, & paroissent avoir esté donnés à des Cenobites, plûtost qu'à de simples Chrétiens, L'Auteur y parle d'une Lettre qu'il avoit écrite à un Pape, & à ses Superieurs, ce qui confirme encore nôtre conjecture.

p *Comme il le dit lui même.*] Apol. 2. pag. 70. ἔστι δὲ ἡμῖν καὶ σύνταγμα κατὰ πασῶν τῶν γενομένων αἱρέσεων. ὃ εἰ βούλεσθε ἐντυχεῖν δώσομεν. *Nous avons fait un Livre contre toutes les Heresies qui ont esté, que nous vous donnerons si vous le souhaitez.* Saint Irenée Liv. 4. chap. 14. *Præclarè Justinus in eo libro, quem scripsit contra Marcionem, ait quoniam ipse quoque Domino non credidisset alterum Deum annuntianti, & lib. 5. benè Justinus in suo libro ait, quoniam ante adventum Domini nunquàm ausus est, satanas blasphemare Deum, quippe nondum sciens suam damnationem.*

q *Sur la Trinité.*] Le passage le plus difficile sur la Trinité, c'est celui qui est dans son Dialogue pag. 356. & 357. où il dit, que le Pere est invisible, & le Fils visible, que la Majesté du Pere est plus grande, que celle du Fils. Mais si l'on y prend garde, saint Justin, & les autres Peres qui ont dit la même chose, ne pretendent point pour cela, que le Pere soit d'une autre nature, ou substance que le Fils. Mais seulement que c'est le Fils qui s'est fait connoître aux hommes, ou plûtost que le Pere ne s'est fait connoître aux hommes, que par son Fils. Leur principe est que le Pere ne fait rien à l'exterieur que par son Verbe, qui est son Fils, que c'est le Fils qui a crée le Monde, qui s'est montré sous plusieurs figures aux Patriarches, & aux Prophetes, & qui enfin s'est fait homme, c'est sur ce fondement qu'ils disent, que le Fils est visible, & le Pere invisible, parce que le Pere n'est visible que par le Fils. Mais cela n'empesche point, qu'ils ne soient de même nature. On trouve des expressions pareilles dans S. Athanase. *Orat. 4. contra Arianos*, qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir eu de mauvais sentimens de la divinité du Verbe.

r *Ils conviennent avec nous dans le fonds.*] Il n'y a qu'à lire ce qu'il dit des trois Personnes de la Sainte Trinité, Dans son Apologie à l'Empereur pag. 36. 93. 94. & ce qu'il dit de la divinité du Verbe pag. 67. 96. & dans la premiere Apologie pag. 44. & 45. & principalement ce qu'il dit du Verbe dans son Dialogue pag. 267. où il ne refute pas seulement l'opinion de ceux qui croiroient JESUS-CHRIST un pur homme, mais il prouve aussi, qu'il est veritablement Dieu. Et dans la page 358. où il dit clairement, que le Verbe est engendré du Pere, sans que sa substance soit divisée. S. Justin.

s. *Heureuses, ou malheureuses.*] Dans son Dialogue p. 223. il enseigne que les ames des bons, & des méchans attendent le jour du Jugement dans un lieu, où ils souffrent plus, ou moins, à proportion du bien, ou du mal qu'ils ont fait.

t *De tous les plaisirs permis.*] Lisez la page 306. de son Dialogue. Cette opinion lui est commune avec presque tous les anciens, c'est une imagination de Papias, qui s'étoit établie parmi les anciens Chrêtiens, dont on est à present desabusé.

u *Ils mourront un jour.*] C'est au commencement de son Dialogue pag. 222. 223. &. 224. où le vieillard qui l'instruit refute l'opinion de Platon, que les ames sont incorruptibles de leur nature, il assûre, quelles ne le sont que par grace; d'où il conclut que les ames des impies ne sont tourmentées, que tant que Dieu veut qu'elles le soient; en sorte qu'elles cessent de l'être aprés plusieurs siecles.

x *Quoiqu'en quelques endroits, &c.*] Dans son Apologie à l'Empereur pag. 57. il dit que les peines des méchans ne dureront pas seulement mille ans, comme celles dont parle Platon, mais qu'elles seront eternelles. Voiez aussi ce qu'il dit de ces peines aux pages 64. 65. 66. & en d'autres endroits, où il les appelle toûjours eternelles, opposant ce mot eternel aux peines qui finiront un jour.

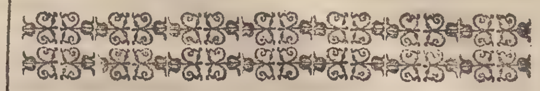
y *Il pouvoit les faire paroitre.*] C'est en parlant de l'ame de Samuël, que la Pythonisse fit vraiment revenir des Enfers selon son sentiment dans le Dialogue p. 332. &. 333.

z *Au rapport de saint Irenée.*] Le passage est rapporté ci-dessus.

Et les Demons ne sont pas encore précipitez dans les flâmes.] C'est dans l'Apologie à l'Empereur pag. 71.

aa *N'aiant que la connoissance de Dieu, sans celle de* JESUS-CHRIST.] Dans sa seconde Apologie pag. 83. il dit, que ceux qui ont vécu conformément aux principes de la raison, comme Socrate, Heraclite, Azarias, Misaël, &c. peuvent-être appellez Chrêtiens, & il semble supposer, qu'ils auroient été sauvez, en vivant conformément à la loi naturelle.

bb *Ont esté pour la premiere fois imprimez tous ensemble en Grec.*] Je ne parle point des editions des versions qui sont communes. Il y en a trois outre celle de Langus. La premiere faite par Pic de la Mirande imprimée à Basle par Henri l'an 1528. & 1551. La seconde par Perionius imprimée à Paris chez Nivelle en 1554. La troisiéme de Gelenius imprimée à Basle chez Robert en 1555. Enfin la version de toutes les œuvres de S. Justin a été donnée par Langus & imprimée à Basle en 1565. à Paris la même année & l'an 1578. avec de longs commentaires. Le Livre du renversement des Dogmes des Aristoteliciens a être traduit par Postel, & imprimé separément en 1552. chez Nivelle. Il y a une edition Grecque de ses Apologies imprimée à Rome par Zannerus, avec quelques autres petits ouvrages des Peres Grecs. L'Exhortation en Grec est imprimée separément chez Guillard à Paris. S. Justin.



MELITON.

MELITON Evêque de Sardes en Asie est un des Auteurs anciens, qui avoit composé le plus d'ouvrages sur la doctrine, & sur la discipline de l'Eglise. Mais il ne nous en reste presentement, que les titres, & quelques petits fragmens rapportez par Eusebe au Livre quatriéme de son Histoire chapitre 26. Voici les titres de ses ouvrages. *Deux Livres de la Pasque, un Livre de la vie des Prophetes,* a *un de l'Eglise, un du Dimanche, un de la nature de l'Homme, un autre de sa Création, un de l'obeïssance des sens à la Foi,* b *un Livre de l'ame, du corps, & de l'esprit, un du Baptême, un autre de la Verité, un autre touchant la generation de* JESUS-CHRIST, *un de la Prophetie, un de l'Hospitalité, un autre qui avoit pour titre la Clef, un du Diable, un autre de l'Apocalypse, un de Dieu incarné,* c *& un Recüeil tiré de l'Ecriture.* Et enfin une Requeste presentée à l'Empereur Marc-Antonin, dont Eusebe rapporte un fragment, dans lequel Meliton prie l'Empereur d'examiner par lui-même les accusations qu'on formoit contre les Chrétiens, & de faire cesser la persecution, en revoquant l'Edit qu'il avoit publié contre eux. Il lui represente, que bien loin que la Religion Chrêtienne nuisist à l'Empire Romain, il estoit beaucoup augmenté depuis son établissement, que cette Religion n'avoit été persecutée, que par de méchans Empereurs, tels que Neron, & Domitien; que les Empereurs Adrien, & Antonin avoient donné des Lettres en sa faveur, & qu'ainsi il espere, qu'il obtiendra de sa clemence, & de sa bonté la grace qu'il lui demande. Eusebe rapporte encore un court fragment tiré du Livre de la Pâque, pour montrer le tems auquel cét Auteur écrivoit, dans lequel il fait mention de Sagaris, Evêque de Laodicée, qu'il dit avoir souffert le Martyre sous Servilius Paulus Proconsul d'Asie. Et un autre fragment plus considerable, qui est la Pre- Meliton.

Meliton. Preface de ses Recueils, où il fait un Catalogue des Livres Canoniques de l'Ancien Testament, dans lequel il omet ceux, que les Juifs ne reconnoissoient point pour Canoniques, qui sont l'Ecclesiastique, & la Sagesse, (car c'est le livre des Proverbes qu'il appelle la Sagesse.) Judith, Esther, & les deux Livres des Macabées.

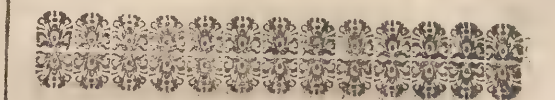
Nous avons encore un fragment des ouvrages de Meliton rapporté par l'Auteur de la Chronique appellée vulgairement Alexandrine dans l'Olympiade 236. où il dit que les Chrestiens n'adorent point des pierres insensibles, mais qu'ils adorent un seul Dieu, qui est avant toutes choses, & dans toutes choses, & JESUS-CHRIST qui est Dieu, & le Verbe avant tous les siecles. On ne sçait de quel ouvrage ce fragment est tiré, il y a de l'apparence, que c'est de la Requeste à l'Empereur. On lui attribuë encore quelques passages tirez d'une chaîne Grecque sur la Genese, mais ils me semblent indignes de cét Auteur. *d* Nous avons aussi dans les Bibliotheques des Peres un Livre intitulé du Passage, ou de la mort de la Vierge Marie, que le Pape Gelase a mis au nombre des apocryphes, & que Bede a rejetté. Mais tout le monde convient presentement, que ce Livre, qui n'est point cité par les anciens, & qui contient plusieurs faussetez, est un ouvrage supposé. Meliton fleurit sous l'Empire de Marc-Antonin, il presenta sa Requeste la deuxiéme année de cét Empereur, c'est-à dire la 182. de la naissance de JESUS-CHRIST; il étoit mort avant le Pontificat du Pape Victor, comme il se peut voir par la Lettre de Polycrate à ce Pape, où il parle de Meliton, comme d'un homme mort, en ces termes: *Que ne dirois-je point de Meliton, dont les actions estoient reglées par les mouvemens du S. Esprit: qui est enterré à Sardes, où il attend le Iugement, & la Resurrection.* Ce qui fait voir, que Meliton a passé pour un Prophete, c'est-à-dire, pour un homme inspiré de Dieu, suivant le témoignage de Tertullien rapporté par Saint Jerôme. Si le même Tertullien ne nous assûroit, que cét Auteur estoit élegant, & bon Orateur, il seroit difficile de juger de son stile par le peu qui nous reste de ses écrits.

a *Un Livre de la vie des Prophetes.*] Il y en a qui ont fait deux Livres de celui ci. Mais le Grec d'Eusebe, & l'autorité de saint Jerôme font voir, que ce n'en est qu'un.

b *Un de l'obeïssance des sens à la Foi.*] Saint Jerôme, & Ruffin distinguent le Livre de la Foi d'avec celui des sens, mais il est plus probable, que c'estoit un même ouvrage intitulé de l'obeïssance des sens à la Foi, contre quelques Heretiques, qui disoient qu'on croioit par les sens.

c *De Dieu incarné.*] En Grec περὶ ἐνσωμάτου Θεοῦ, *de Dieu incarné.* D'autres expliquent ce passage autrement, & ont crû qu'il avoit tenu, que Dieu estoit corporel, mais la propre signication du mot Grec est celle que nous lui avons donnée. Origenes cité par Theodoret question 20. *in Exodum* dit que Meliton avoit laissé un Livre περὶ τοῦ ἐνσώματον εἶναι Θεόν, que Dieu estoit corporel, ce qui revient à l'autre sens.

d *Indignes de cét Auteur.*] Le P. Halloix le rapporte, c'est une comparaison d'Isaac, & de JESUS-CHRIST, pleine de pensées pueriles, & plus digne des nouveaux, que des anciens.



TATIEN.

Tatien. TATIEN surnommé l'Assyrien *a* du nom de sa Patrie fut un habile Orateur, disciple de saint Justin. Il demeura attaché à l'Eglise, tant que son Maistre vêcut; mais aprés son martyre, enflé de l'orgueil, que donne l'estime qu'on a de la science, il se fit le Chef & l'Auteur d'une nouvelle Secte: *b* Elle fut appellée l'Heresie des Encratites, ou des Continens, parce que ceux de cette Secte condamnoient le mariage, & l'usage des viandes, & du vin, menant une vie austere, & continente en apparence. Ils tenoient outre cela quelques-unes des folies des Valentiniens, & soûtenoient, que nos premiers Peres étoient damnez. Cette Secte fut ensuite augmentée par Severus, *c* dont ils prirent le nom de Severiens. Ces derniers rejettoient les Lettres de saint Paul, & les Actes des Apôtres. Mais pour revenir à Tatien, comme il avoit une grande facilité d'écrire, il composa un grand nombre d'ouvrages, & entre autres un excellent traité contre les Gentils, qui est le plus estimé de ses écrits, & un Evangile recueilli des quatre Evangelistes.

Nous avons encore à present le traité de Tatien contre les Gentils qui a été imprimé à Zurich l'an 1646. avec la version de Conrad Gesner, depuis inseré dans les Bibliotheques des Peres, & enfin ajoûté aux ouvrages de saint Justin. Il porte pour titre, *Discours de Tatien contre les Gentils, pour prouver que les Grecs ne sont point Auteurs d'aucune des sciences dont ils se glorifient, mais qu'elles ont toutes esté inventées par ceux qu'ils appellent Barbares.* C'est en effet le sujet du commencement de son discours, mais il

Tatien.

il ajoûte, que les Grecs ont corrompu les sciences, qu'ils avoient reçuës des Barbares, & principalement la Philosophie. Il passe ensuite à l'explication, & à la défense de la Religion Chrestienne; il parle de la nature de Dieu, de son Verbe, de la Resurrection des corps, & de la liberté de l'ame. Il refute le destin, il traite de la nature de l'ame, & des Demons, des embûches que ceux-ci dressent aux hommes. Il entremêle toutes ces choses de quantité de railleries contre la Theologie ridicule des Païens, & contre les mœurs corrompuës de leurs Dieux & de leurs Philosophes, en montrant que l'histoire de Moïse est la plus ancienne de toutes les Histoires, & en faisant une description admirable de la sainteté des mœurs des Chrestiens. Cét ouvrage est extrémement plein d'érudition prophane, & le stile en est assez élegant: mais libre, & peu travaillé, & les matieres y sont sans ordre. Il faut que Tatien l'ait composé, avant que d'être tombé dans son Heresie, quoi qu'aprés la mort de S. Justin, puisqu'il n'y condamne point le mariage. *d* Il y parle de la generation du Verbe en des termes, qui ne s'accordent pas avec nôtre maniere de parler, mais ils peuvent avoir un sens, qui n'est point Heretique. *e* Il tient que les Anges, & les Demons sont composez de corps, & d'ame. Il nie l'immortalité de l'ame, & soûtient qu'elle meurt, & qu'elle ressuscitera un jour avec le corps, ce qui est une erreur considerable.

Pour ce qui est de l'Evangile composé par Tatien, saint Epiphane dans l'Heresie des Nazaréens l'a confondu avec celui, qui étoit intitulé *l'Evangile selon les Hebreux*, & en effet ils avoient cela de commun, que la Genealogie de Jesus-Christ, ne se trouvoit ni dans l'un, ni dans l'autre. Mais l'Evangile selon les Hebreux étoit plus ancien, que celui de Tatien, outre que celui-ci n'étoit qu'une espece de chaîne, ou de concordance, dans laquelle Tatien avoit ramassé ce qu'il avoit jugé à propos de recueillir des quatre Evangelistes. Il me semble que c'est de celui-ci, dont parle saint Ambroise dans la Preface de ses Commentaires sur saint Luc, quand il dit, que quelques Ecrivains avoient fait un seul Evangile des quatre, en ramassant ensemble les passages, qu'ils croioient favoriser leurs opinions, & omettant le reste. C'est ainsi qu'étoit composé cét Evangile de Tatien, dans lequel il avoit retranché la Genealogie de Jesus-Christ, & ce qui regardoit sa nature humaine, & son origine de la Race de David. Baronius s'est imaginé, que c'étoit l'ouvrage de Tatien, qui étoit dans le Tome septiéme de la Bibliotheque des Peres sous le nom d'Ammonius. Mais cét ouvrage est different de celui de Tatien. Car comme remarque Monsieur de Valois, c'est une Histoire abregée des Evangiles composée par un ancien Auteur Catholique, où l'on trouve plusieurs passages, dans lesquels Jesus-Christ, est appellé fils de David, au lieu que l'Evangile de Tatien étoit une rapsodie des passages des quatre Evangelistes, faite pour faire croire, que Jesus-Christ, n'étoit pas descendu de David. Tatien a fleuri depuis la mort de saint Justin. Il étoit mort du tems que saint Irenée écrivoit son Livre des Heresies.

Tatien.

S. Clement dans le Livre troisiéme des Stromates cite un Livre de Tatien intitulé de la perfection selon le Sauveur, qu'il avoit écrit depuis qu'il étoit tombé dans l'erreur, il en rapporte un passage contre le mariage, qu'il refute dans la page 460.

a *L'Assyrien.*] A la fin de son traité contre les Gentils, il dit qu'il est né en Assyrie, & qu'il avoit esté instruit de la Theologie des Grecs.

b *Nouvelle Secte.*] Saint Irenée lib. 1. Euseb. lib. 4. c. 29. Saint Jerôme *in Catalogo.*

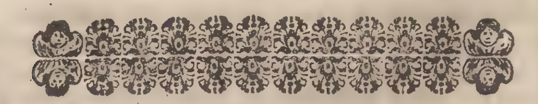
c *Cette Secte fut ensuite augmentée par Severus.*] Saint Epiphane avance, que Severus estoit avant Tatien, mais il se trompe.

d *Il ne condamne point le mariage.*] Pag. 168. il semble même l'approuver.

e *Un sens qui n'est point heretique.*] Il dit que le Verbe a été engendré dans le tems de la creation du monde, quoi qu'il fût de toute éternité, appellant generation du Verbe son application, pour ainsi dire, aux œuvres exterieures. Il ajoûte, que le Verbe n'a point été engendré par maniere de separation, mais de la même maniere, que le feu a été allumé d'un feu, en sorte que Dieu n'est point demeuré sans Verbe: mais que le Verbe est sorti de lui, & est demeuré en lui tout ensemble; ce qu'il explique par l'exemple de la parole humaine, selon les principes de quelques anciens. La version de ce traité avoit été imprimée avec le Grec à Basle en 1564. 1569. 1575. 1593. & à Geneve en 1592.

ATHE-





ATHENAGORE
ET
HERMIAS.

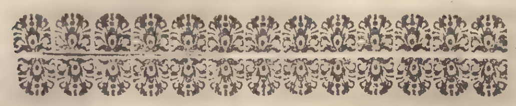
Athenagore & Hermias. ATHENAGORE Philosophe d'Athenes vivoit du tems de l'Empereur Marc-Antonin, auquel il presenta une Apologie de la part des Chrestiens. *a* Cét ouvrage, & son Auteur ont été inconnus à Eusebe, à S. Jerôme, & à Photius, mais S. Epiphane le cite dans l'heresie d'Origenes. Il refute dans cette Apologie les trois principales calomnies qu'on faisoit contre les Chrestiens, sçavoir 1°. qu'ils estoient des Athées. 2°. Qu'ils mangeoient de la chair humaine. 3°. Qu'ils commettoient des crimes infames dans leurs assemblées. Il répond à la premiere accusation, que les Chrestiens n'étoient point des Athées, puisqu'ils reconnoissoient, & adoroient un seul Dieu en trois personnes, & qu'ils vivoient conformément à ses Loix, & à ses Commandemens, croiant qu'il voit tout, & qu'il connoît tout: qu'ils n'adoroient point les Idoles, & qu'ils ne leur offroient point des sacrifices, parce qu'ils étoient persuadez qu'elles n'étoient point des Divinitez. Il répond aux deux dernieres objections, en montrant que la vie, les loix, & les mœurs des Chrestiens sont tres-éloignées de l'homicide, & des crimes infames, dont on les accusoit. Il établit clairement l'unité de l'essence de Dieu, & la Trinité des Personnes divines. Il dit que le Verbe, qui avoit esté de toute éternité en Dieu, est sorti, pour ainsi dire de Dieu, pour faire & pour gouverner toutes choses. Il établit le culte des Anges, & il dit qu'ils ont esté créez pour avoir soin des choses d'ici-bas. Il dit que les Demons se sont perdus par l'amour qu'ils ont eu pour les femmes; il admet le libre arbitre dans toute son étenduë; il fait plusieurs peintures de la sainteté des mœurs des Chrestiens; il louë la virginité; il condamne les secondes nôces, & les appelle un honneste adultere, il parle de la Resurrection, & du Jugement dernier.

Il y a encore un autre ouvrage de ce Pere, qui est de la Resurrection des morts, dans lequel il s'efforce de prouver, que la Resurrection non seulement n'est point impossible, mais qu'elle est mêmes fort croiable. Ces deux ouvrages sont écrits en stile dogmatique. Ils ont esté imprimez separément en Grec *b* & en Latin, de la traduction de Gesner, de Nannius, de Marsile, & de Suffridus, & inserez dans les Bibliotheques des Peres, & en Grec dans le Suplément de la Bibliotheque des Peres; & enfin aprés les ouvrages de S. Iustin, avec les Notes de Gesner, & d'Henri Estienne. Il y a à la fin un petit ouvrage imparfait, qui est une continuelle raillerie des opinions des Philosophes Païens, fait par Hermias Philosophe Chrestien. Mais l'on ne sçait, quel est cét Auteur, & en quel tems precisément il a vécu, il n'y a pas de doute, qu'il est ancien, & qu'il vivoit avant que la Religion Païenne fût détruite. Ce petit traité avoit esté imprimé separément en Grec & en Latin à Basle l'an 1553.

a *Du tems de l'Empereur Marc-Antonin*, &c.] Il joint à Marc Lucius Aurelius Commodus. Le P. Labbe pretend, que c'est L. Verus, il est plus probable, que c'est Commodus fils d'Antonin, & qu'elle a été presentée aprés qu'il fût associé à l'Empire vers l'an 178.

b *En Grec, & en Latin.*] à Paris *in quarto*, chez Vekelus, l'an 1541. avec la version de Nannius chez Estienne en 1557. *in octavo.* Item chez Plantin à Anvers en 1560. 1583. & 1588. La version de Suffridus est imprimée à Cologne en 1567. & 1573. avec des Commentaires. La traduction de Nannius du traité de la Resurrection à Basle à la fin de Philon en 1561. & en 1558. par Episcopius, & à Cologne en 1599. Il y a une version du traité de la Resurrection par Ficin imprimée à Basle en 1516. & une de Valetus en Italien imprimée à Venise en 1556. L'Apologie a esté imprimée en Latin à Paris en 1498. en Grec & en Latin en 1577. à Basle en Latin en 1565. de la version de Gesner, dans la même Ville l'an 1558. à Zurich en 1599. *in octavo.* Le Livre de la Resurrection des morts a esté imprimé en Latin à Paris en 1498. à Basle en 1561. à Venise en Grec & Latin en 1498. & en 1550, à Basle en 1593. & 1653. à Paris en 1615. 1618. 1636. Les versions qui sont à la fin de saint Justin sont celles de Nannius du traité de la Resurrection, & celle de Gesner de la Legation.

THEO-



THEOPHILE, EVEQUE D'ANTIOCHE.

Theophile, Evêque d'Antioche.

CEux qui se sont imaginez *a* que ce Theophile, dont nous parlons, est celui à qui saint Luc addresse les Actes des Apôtres, se sont lourdement trompez. Car celui-ci bien loin d'avoir été contemporain de saint Luc, & des Apôtres, ne fut ordonné Evêque d'Antioche, *b* que la 170. année de la naissance de JESUS-CHRIST, & il gouverna cette Eglise pendant douze, ou treize ans, jusqu'au commencement de l'Empire de Commode, *c* c'est-à-dire, jusqu'à l'année 181. ou 182. de la naissance de JESUS-CHRIST. Cét Evêque fut un de ceux qui combatirent avec le plus de vigueur les Heretiques de son tems. Il écrivit un ouvrage consirable contre Marcion, & un Traité contre l'Heresie d'Hermogenes, dans lequel il citoit l'Apocalypse. Il composa aussi d'autres petits ouvrages pour l'instruction, & pour l'édification des Fideles. Tous ces ouvrages sont entierement perdus, mais il nous reste de lui trois Livres écrits à Autolycus, qui estoit un sçavant Païen de ses amis, qui avoit entrepris la défense de la Religion contre celle des Chrestiens.

Dans le premier de ces Livres, il répond à la demande que lui avoit faite ce Païen, de lui faire connoître nostre Dieu, & aprés avoir dit, qu'avant que de le pouvoir connoître, il faut avoir l'esprit, & le cœur épuré, il traite de la nature de Dieu, & de ce que les Theologiens appellent ses attributs, tels que sont son eternité, son immensité, sa puissance, son invisibilité: il s'étend ensuite sur la Beatitude de l'autre vie, & sur la Resurrection des corps, il dit en passant, qu'il faut honorer les Princes, comme aiant receu leur puissance de Dieu. Il tire l'étymologie du nom de Chrestien de l'onction. Ce premier Livre est proprement un discours qu'il avoit tenu avec Autolycus, pour répondre à celui que ce Païen avoit fait contre la Religion de IESUS-CHRIST. Le second Livre est un écrit qu'il lui envoie, pour le convaincre de la fausseté de sa Religion, & de la verité de celle des Chrestiens. Il commence par refuter les opinions, que les Païens avoient touchant leurs Dieux, & il montre les contradictions des Philosophes, & des Poëtes sur ce sujet, il explique fort au long la création du monde, & ce qui s'est passé dans le tems qui l'a suivie. Il montre que l'histoire de Moïse est la plus ancienne, & la plus veritable de toutes les Histoires, & que les Poëtes ont pris quantité de choses dans l'Ecriture Sainte, & particulierement ce qu'ils ont dit des peines des damnez. Dans le troisiéme Livre aprés avoir prouvé, que les Livres des Païens sont pleins d'une infinité de sentimens contraires à la droite raison, & aux bonnes mœurs, il montre que la doctrine, & la vie des Chrestiens sont bien éloignées des crimes qu'on leur impose. Il ajoûte à la fin de son ouvrage une Chronologie historique depuis le commencement du monde jusqu'à son tems, pour prouver, que l'histoire de Moïse est la plus ancienne, & la plus veritable. Cét abregé d'Histoire fait voir, combien cét Auteur estoit versé dans l'Histoire prophane. Ces trois Livres sont pleins de quantité de recherches curieuses touchant les sentimens des Poëtes, & des Philosophes. Il y a moins de choses touchant les dogmes de la Religion Chrestienne, non que Theophile les ignorât, car il paroît par ce qui s'y rencontre, qu'il étoit fort éclairé sur ces matieres, mais parce qu'aiant fait ce Livre, pour convaincre un Païen, il s'attache plustôt à prouver la Religion par des preuves exterieures, qu'à expliquer sa doctrine. Il est le premier Auteur qui se soit servi du nom de Trinité, *e* pour marquer les trois Personnes divines, mais il appelle la troisiéme personne *la Sagesse*. Il dit deux choses du Verbe, qui paroissent approcher du sentiment des Ariens, la premiere, que le Verbe peut être dans le lieu, la seconde qu'il a été engendré dans le tems, mais ces expressions, qui lui sont communes avec plusieurs de ces Peres anciens, avoient un autre sens dans leur bouche, *f* que celui que les Ariens leur ont donné depuis.

Au reste ces trois Livres sont pleins de pensées morales, & allegoriques, le stile en est élegant, le tour des pensées agreable, de sorte qu'en les lisant on ne peut douter, que l'Auteur n'ait été tres éloquent. Ils portent pour titre dans les Manuscrits Grecs *les Livres de Theophile à Autolycus touchant la foi des Chrestiens contre les calomniateurs de leur Religion*; ils ont été donnez au public en Grec, & en Latin par Conrad Gesner, & imprimez l'an 1546. à Zurich, ensuite ils ont été inserez dans les orthodoxographes imprimez à Basle en 1555. Fronton du Duc les a fait mettre dans le premier volume du Supplement de la Bibliotheque des Peres imprimé en 1624. & ensuite ils ont été mis à la fin des ouvrages de saint Iustin dans l'édition de Morel.

Ou-

Outre ces trois Livres nous avons encore sous le nom de Theophile un ouvrage Latin des Commentaires allegoriques sur les quatre Evangiles, qui est dans la Bibliotheque des Peres. Dés le tems de saint Jerôme il y avoit un Commentaire sur l'Evangile sous le nom de Theophile, dont il rapporte plusieurs passages dans son Commentaire sur saint Matthieu, il y auoit aussi des Commentaires sur les Proverbes de Salomon, mais ce Pere remarque dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, qu'ils n'estoient ni de l'élegance, ni du stile des ouvrages de Theophile.

Theophile, Evesque d'Antioche.

a *Ceux qui se sont imaginez*, &c.] ç'a esté l'imagination d'un certain Guillaume Archevêque de Tyr, qui a écrit du tems de S. Bernard l'Histoire des Croisades lib. 4. chap. 9. c'est une erreur grossiere, car il faudroit pour cela, que Theophile eût vêcu plus de 150. ans.

b *Ordonné Evêque d'Antioche.*] Il fut le sixiéme. Le premier, suivant Eusebe fut Evodius, le deuxiéme saint Ignace, le troisiéme Heron, le quatriéme Corneille, le cinquiéme Heros, & Theophile le sixiéme. S. Jerôme dit en un endroit, qu'il estoit le septiéme, mais il se trompe, Eusebe dans sa Chronique, & dans son Histoire rapporte son ordination à la huitiéme année de l'Empereur Marc, c'est la 170. de l'Ere vulgaire.

c *Jusqu'au commencement de l'Empire de Commode.*] Eusebe lui donne pour successeur Maximin la dix-septiéme année de l'Empereur Marc-Antonin, mais dans la Chronologie des Empereurs, que fait Theophile à la fin de son troisiéme Livre à Autolycus, il conte 19. ans 10. jours de l'Empire de Verus, c'est-à-dire, du même Empereur Antonin, & on ne peut pas dire, qu'il faille mettre 16. ans pour 19. comme il est dans la version. Car par le calcul du total des années des Empereurs qui se montent à 237. ans un jour, il paroît qu'il faut qu'il y ait 19. Il faut donc ou qu'il se soit trompé en contant plus d'années du regne de l'Empereur, sous lequel il vivoit, qu'il n'y en avoit d'écheuës, ce qui n'est pas croiable, ou qu'il n'ait écrit ces Livres, qu'aprés ce tems, sous le commençement de l'Empire de Commode; cela estant il ne peut avoir eu Maximin pour successeur, que l'an 182. de l'Ere vulgaire, à moins qu'il n'ait esté ordonné de son vivant, pour lui servir de Coadjuteur. Il y a plus d'apparence, qu'Eusebe s'est trompé d'une année, ou deux. Nicephore dans sa Chronographie des Patriarches d'Antioche donne 13. ans à Theophile, ce qui se rapporte à nostre opinion.

d *Et un traité contre l'Heresie d'Hermogenes.*] Eusebe liv. 4. chap. 24. Ἀπὸ τινὸς ἐκ ἀγέννως αὐτῷ κατὰ Μαρκίωνος πεπονέμθυς λόγυ. Saint Jerôme, *Sub Imperatore M. Antonino Vero librum contra Marcionem composuit qui usque hodie extat.* Et Eusebe, Καὶ ἄλλο πρὸς τὴν αἵρεσιν ἑρμογένες τὴν ἐπιγραφὴν ἔχον. Saint Jerôme, *& contra Heresin Hermogenis liber unus*, καὶ ἕτεροι τινα κατήχη, μέτα αὐτῦ βίβλια. Saint Jerôme, *& alii breves, elegantesque tractatus ad ædificationem Ecclesiæ pertinentes.*

e *Du nom de Trinité.*] Lib. 2. p. 94. & 100.

f *Mais ces expressions, qui lui sont communes avec plusieurs anciens, avoient un autre sens dans leur bouche.*] Par la premiere expression, ils ne vouloient dire autre chose, comme nous avons déja remarqué, sinon que c'est par le Verbe, que Dieu se faisoit connoître aux hommes, c'est pourquoi quand Theophile dit, que le Verbe est dans le lieu, & que le Pere n'y peut-être, il veut dire seulement, que le Verbe paroît aux hommes dans le lieu, comme il s'est apparu à Adam dans le Paradis Terrestre, & que le Pere n'y paroît point, c'est le systême des anciens. La seconde expression seroit plus difficile à expliquer, s'ils ne l'expliquoient eux-mêmes, parce qu'ils avouënt, que le Verbe est eternel, & qu'il a esté de toute eternité en Dieu, comme son conseil, sa sagesse, & sa parole. Mais ils disent, que ce même Verbe qui estoit en Dieu, est en quelque maniere sorti de Dieu, quand Dieu a voulu créer le monde, parce qu'il a commencé à se servir de ce Verbe, pour agir à l'exterieur, c'est ce qu'ils appellent procession, prolation, & même generation du Verbe, ce qui n'empesche point, que le Verbe n'ait esté de toute eternité, & engendré eternellement du Pere en la maniere que nous le concevons. Mais ce n'est pas ce qu'ils appellent generation. C'est ainsi que parlent avec Theophile, Athenagore, Tatien, Tertullien, l'Auteur du Livre de la Trinité entre les œuvres de ce Pere. Lactance, l'Auteur des Homelies attribuées à Zenon de Verone, & aprés eux Rupert dans ses commentaires sur la Genese.

APOLLINAIRE
D'HIERAPLES.

Apollinaire Evêque d'Hieraples ville de Phrygie, composa plusieurs ouvrages sous l'Empire de Marc-Antonin, dont il ne nous reste que les titres. Le premier estoit une Harangue addressée à l'Empereur pour défendre la Religion des Chrétiens. Le second un ouvrage contre les Gentils divisé en cinq Livres. Le troisiéme deux Livres de la Verité. Le quatriéme deux Livres contre les Juifs. Le cinquiéme estoit un, ou plusieurs traitez contre la Secte des Montanistes, qui commençoit à se former. Ce sont-là tous les ouvrages de cét Auteur, citez par Eusebe, & par saint Jerôme. *a* Ces ouvrages subsistoient encore du tems de Photius, qui avoit lû les Livres contre le Gentils, & les Livres de la Pieté, & de la Verité *b*. Il dit que cét Auteur est estimable pour sa doctrine,

Apollinaire d'Hieraples.

ne, & pour son stile, & je fais plus d'état du jugement de ce sçavant homme, que de celui de Trithême, qui sans avoir lû les ouvrages d'Apollinaire, assûre hardiment, qu'il y a plus de zele, que d'erudition dans ses écrits.

Il y a dans Eusebe livre 5. chapitre 16. un grand fragment d'un Auteur qu'il ne nomme point, contre l'Heresie des Montanistes. Ruffin, & Nicephore ont écrit, que ce fragment estoit tiré des œuvres d'Apollinaire contre cette Secte: Mais il faut qu'ils se soient trompez, car Apollinaire avoit écrit contre cette Secte naissante, & l'Auteur anonyme de ce fragment à écrit aprés la mort de Montan, de Maximille, & de Theodote, qui étoient chefs de ce parti. Outre qu'il parle de cette Secte, comme estant d'un païs éloigné du sien, & establie depuis long-tems. Ce qui fait voir, que ce fragment n'est point d'Apollinaire, & par consequent qu'il ne nous reste rien de ses ouvrages.

a *Par Eusebe.*] Lib. 4. saint Ierôme *in catalogo* omet le Livre contre les Iuifs. Il ne se trouve point non plus dans la version de Ruffin, ni dans quelques Manuscrits Grecs d'Eusebe.

b *Les Livres de la pieté, & de la verité.*] Photius Cod. 14. Il y a apparence, que le Livre de la Pieté, est le premier des deux qu'Eusebe cite sous le titre de la Verité. Il dit qu'il y a d'autres ouvrages de lui qu'il n'a point veus.



DENYS DE CORINTHE.

Denys de Corinthe.

DEnys Evêque de Corinthe fleurit sous l'Empire de Marc-Antonin, & au commencement de celui de Commode: Il n'eut pas seulement soin de son Troupeau; (dit Eusebe liv. 4. chap. 23.) mait il fit aussi participans de ses divins travaux les Chrestiens des autres païs, faisant du fruit par tout par le moien des Lettres Catholiques, qu'il écrivit à plusieurs Eglises. La premiere est écrite aux Lacedemoniens, qui contient une instruction de la Foi Catholique, & une exhortation à la paix, & à l'union. La seconde est écrite aux Atheniens, pour exciter leur foi, & les porter à mener une vie conforme aux regles de l'Evangile. Il y reprend les Atheniens de negligence, parce qu'ils avoient presque quitté la foi, depuis que leur Evêque Publius estoit mort Martyr dans les persecutions, qui s'estoient élevées de son tems. Il fait aussi mention de Quadratus, qui fut élû Evêque d'Athenes, aprés le Martyre de Publius, & il rend témoignage, que c'estoit à ses travaux, & à ses soins, que les Chrestiens d'Athenes devoient le renouvellement de l'ardeur de leur foi. Outre cela il rapporte, que Denys l'Areopagite, qui fut converti par saint Paul, comme il est écrit dans les Actes, fut le premier Evêque d'Athenes. Il y a encore une autre Epître de lui, adressée aux Nicomediens, dans laquelle il combat l'Heresie de Marcion, & s'attache fortement à la regle de la foi. Il a aussi écrit une Lettre à l'Eglise de Gortyne, & ensemble à toutes les Eglises de Crete, dans laquelle il loue extrémement Philippe leur Evêque, à qui toute son Eglise avoit rendu des témoignages authentiques de force, & de generosité, & il les avertit de se donner de garde des Heresies. Dans la Lettre qu'il écrit à l'Eglise des Amastriens, & aux autres Eglises de Pont, parlant à leur Evêque Palma, il explique des endroits de l'Ecriture Sainte. Il leur donne des preceptes touchant le mariage, & la chasteté, & ordonne qu'on reçoive tous ceux, qui reviennent de quelque crime que ce soit, & même d'Heresie. Il y a dans le même volume une Lettre aux Gnossiens, dans laquelle il avertit Pinytus Evêque de cette Eglise, de ne pas charger les Chrestiens du lourd fardeau de l'obligation de garder la virginité; mais d'avoir égard à la foiblesse qui est dans la pluspart. Pinytus répondant à cette Lettre, loue, & admire Denys de Corinthe, & l'exhorte de leur donner enfin une nourriture plus solide, & de lui envoier des Lettres, qui pussent remplir, & rassasier le peuple, dont il avoit soin, de peur qu'estant toûjours nourri de lait, il ne vieillist, en demeurant dans une espece d'enfance. Cette réponse fait voir comme dans un Tableau, la foi de Pinytus, le soin qu'il avoit du peuple que Dieu lui avoit confié, sa science dans les choses divines, & son éloquence. Nous avons aussi une lettre de Denys aux Romains, adressée à Soter, qui estoit pour lors Evêque de l'Eglise de Rome, dont il est à propos de rapporter ici un endroit, où il recommande une coûtume observée par les Romains depuis le commencement de l'Eglise, jusques à la persecution de nostre tems. *C'est*, dit il, *une coûtume, qui a esté établie parmi vous, ô Romains! dés le commencement de l'Eglise, de faire du bien à tous vos freres, & d'envoier à plusieurs Eglises du monde les choses necessaires pour vivre, & par ce moien, vous soulagez les pauvres dans leur indigence, &*

Denys de Corinthe.

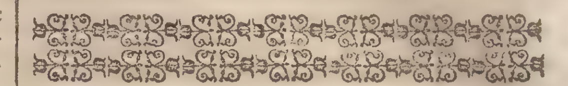
vous

Denys de Corinthe.

vous subvenez aux necessitez pressantes de ceux qui sont condamnez aux mines ; c'est cette coûtume que vous avez reçuë de vos Ancestres, que le bien-heureux Evêque Soter a non seulement gardée, mais mesme augmentée, répandant avec abondance les dons destinez pour les Fidelles, & consolant, comme un Pere feroit ses Enfans, tous les Fréres qui vénoient à Rome. „ Il fait aussi mention dans cet-
„ te Lettre de l'Epître de saint Clement aux Co-
„ rinthiens, qu'il avoit coûtume depuis long-
„ tems de lire dans l'Eglise de Corinthe, comme
„ il le témoigne par ces paroles. *Nous avons aujourd'hui passé le saint jour du Dimanche, dans lequel nous avons lû vôtre Lettre, que nous lirons exactement dans la suite, comme nous faisons celle de saint Clément, afin d'estre remplis de preceptes, & d'instructions salutaires.* „ Ensuite il
„ remarque, que les Lettres qu'il avoit écrites
„ avoient esté corrompuës par des faussaires, en
„ ces termes : *J'ai écrit des Lettres à la priere des Freres, mais des Ministres du Diable les ont remplies de zizanie, en y retranchant, & y ajoûtant plusieurs choses. Ils doivent s'attendre à cette terrible Sentence : Malheur à celui qui ajoûte ou qui retranche quelque chose de mes paroles. Il ne faut donc pas s'étonner, si quelques-uns ont osé corrompre les Livres sacrez, puisqu'ils l'ont bien fait dans des Livres de bien moindre autorité.* Outre
„ ces Lettres, on en a encore une, écrite à Chri-
„ stophora sa sœur fidéle, à qui il écrit des cho-
„ ses qui lui conviennent, en la repaissant d'une
„ nourriture spirituelle. Voilà tout ce qu'Eusebe dit en cet endroit des Lettres de saint Denys. Nous avons rapporté son passage entier, parce qu'il fait, ce que nous eussions fait, si nous eussions eu les lettres de ce Pere.

Le même Eusebe rapporte aussi un fragment de sa Lettre aux Romains au livre second chap. 25. où il est parlé de la mort de saint Pierre en la Ville de Rome, en ces termes. „ Vous avez ainsi,
„ *dit-il aux Romains*, meslé pour ainsi dire par
„ vos exhortations le grain venu de la semence
„ de S. Pierre & de saint Paul, c'est-à-dire, les
„ Romains, & les Corinthiens. Car ces deux
„ glorieux Apôtres estant entrez dans nôtre Vil-
„ le de Corinthe, nous ont instruits, en répandant
„ la semence spirituelle de l'Evangile, & estant
„ passez ensemble en Italie, aprés vous avoir
„ aussi instruits, il y ont souffert le Martyre en
„ même tems. C'est là tout ce que nous pouvons sçavoir au vrai de la vie, & des écrits de Denys Evêque de Corinthe. Le Menologe des Grecs en fait un Martyr ; *a* mais comme ni Eusebe, ni saint Jerôme n'en parlent point, je crois que l'Eglise Latine a fait plus sagement, de le mettre dans son Martyrologe au nombre des Confesseurs.

a *En fait un Martyr.*] Au 29. Novembre, τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ Διονύσιος ἐπίσκοπος Κορίνθου ξίφει πληγεὶς τελειοῦται. En ce jour Denis Evêque de Corinthe meurt par le glaive. Glycas le fait Martyr sous Antonin le Pieux, & il est certain, qu'il vivoit sous Marc-Aurele.



PINYTUS, PHILIPPE,

MODESTUS, MUSANUS,

ET BARDESANES.

Pinytus, Philippe, Modestus, Musanus, & Bardesanes.

DAns le même tems vivoient *Pinytus* Evêque de Gnosse en l'Isle de Crete, qui répondit, comme nous venons de voir, à saint Denys de Corinthe par une Lettre éloquente, & sçavante : *Philippe* Evêque de Gortyne, dont le même fait aussi mention, qui composa un ouvrage contre Marcion, aussi bien que *Modestus a*, mais moins achevé.

On peut y joindre *Musanus*, qui avoit composé un ouvrage contre les Encratites, & *Bardesanes b* le Syrien qui fit deux ouvrages traduits en Grec par ses Disciples, l'un contre Marcion, & contre d'autres Heretiques, & l'autre du destin ; ce dernier estoit addressé *c* à l'Empereur Antonin. Il avoit encore écrit d'autres traitez à l'occasion de la persecution, qui s'exerçoit alors contre les Chrestiens de Syrie. Eusebe remarque, que cet Auteur aiant été engagé dans la Secte des Valentiniens, quoi qu'il eut reconnu la pluspart de ses erreurs, il en avoit encore quelques restes. C'est pourquoi S. Jerôme l'accuse d'estre Auteur d'une nouvelle Heresie. Il dit quil avoit l'esprit fort vif, & beaucoup de vehemence dans la dispute. Saint Epiphane le fait aussi chef d'une Heresie. „ Bardesanes, *dit-il dans l'Heresie 56.*
„ est l'auteur de l'Heresie des Bardesianites, il
„ estoit de Mesopotamie, habitant de la Ville
„ d'Edesse. D'abord il estoit fort bon Chréstien,
„ & il écrivit plusieurs Livres utiles, estant sça-
„ vant dans les Langues Grecque, & Syriaque *e.*
„ Il estoit ami d'Abgarus Prince d'Edesse : Il tra-
„ vailloit avec lui, & avoit part à ses études. Il a
„ vêcu jusqu'au tems d'Antonius Verus, & il a

 „ re-

Pinytus, Philippe, Modestus, Musanus, & Bardesanes.

„ recueilli plusieurs choses touchant le destin „ contre l'Astronome Abidas. Il y a aussi quelques autres écrits de lui, qui sont conformes à „ nostre foi : Il resista courageusement à Apollonius ami d'Antonin *f*, qui lui conseilloit de „ nier qu'il fut Chrestien, & lui répondit avec „ fermeté, qu'il ne craignoit point la mort, qu'il „ ne pouvoit échaper, quand il feroit ce que „ l'Empereur demandoit de lui, mais enfin cet „ homme orné de vertus tombe dans l'Heresie, „ en se laissant corrompre par les erreurs des „ Valentiniens, en inventant plusieurs generations, & en niant la resurrection des morts. Il „ reconnoissoit à la verité la Loi, & les Prophetes, & tout le Nouveau Testament ; mais il „ recevoit aussi quelques ouvrages apocryphes. Eusebe rapporte un excellent fragment de l'ouvrage de cet Auteur contre le destin dans le sixiéme Livre de la preparation Evangelique, par lequel nous connoissons, qu'il étoit écrit en forme de Dialogue. Il prouve dans ce fragment, que les hommes ne se conduisent pas par la nature, & par la necessité comme les bestes ; mais par la raison, & avec liberté, parce que quoi que la nature de tous les hommes soit la même, il y a parmy eux une infinité de mœurs, de coûtumes, de loix, & de Religions differentes dans les mêmes païs & dans le même climat. Ce qui ne peut venir, que du different choix qu'ils font. Aprés avoir donc rapporté une infinité d'exemples, pour prouver cette verité, il ajoûte ; „ Que dirons-nous de la „ Secte des Chrestiens, qui se trouve répanduë „ dans toutes les Villes du monde, qui ne peuvent „ se resoudre par quelque consideration, ni par „ quelque raison que ce soit à suivre les mœurs, „ & les coûtumes de ceux parmi lesquels ils sont, „ mais qui au contraire par tout où ils sont, suivent des Loix particulieres, & ont des mœurs „ differentes de ceux parmi lesquels ils vivent, „ sans que rien leur puisse persuader, de faire les „ choses que leur Maistre leur a dit estre criminelles, aimant mieux souffrir la pauvreté, les „ perils, l'ignominie, les supplices, & la mort ? Ce fragment rapporté par Eusebe, non-seulement nous fait connoistre, que Bardesanes estoit un esprit vif, & qu'il avoit beaucoup de vehemence, comme saint Jerôme l'a remarqué : mais il nous apprend aussi, qu'il avoit beaucoup d'erudition *g*, & que son style ne manquoit pas de grace & d'ornement.

a *Aussi bien que Modestus.*] Saint Jerôme dit que de son tems il y avoit d'autres traitez sous le nom de Modestus ; mais que les sçavans les rejettoient comme supposez.

b *Bardesanes.*] Porphyre *lib. de Abst.* cite un Bardesanes le Babylonien, qu'il dit avoir vêcu du tems de ses Peres, & écrit touchant les Philosophes Bracmanes, & Indiens. Il faut qu'il soit différent de celui-ci.

c *Estoit adressé à l'Empereur.*] S. Jerôme dit, qu'il le lui a donné ; mais il y a plus d'apparence, que ce furent d'autres qui le lui presenterent traduit : car écrivant en Syriaque, il n'est pas croiable, qu'il eust presenté, ou même dedié son Livre à l'Empereur. Au contraire il l'avoit écrit à la priere de ses amis, & l'avoit fait en forme de Dialogue.

d *Bon Chrétien.*] Saint Epiphane se trompe, car Eusebe dit au contraire, qu'il étoit premierement Valentinien ; & que ses erreurs estoient des restes de cette Heresie.

e *Grecque. & Syriaque.*] Il ne sçavoit point le Grec, puisque ce furent au rapport d'Eusebe, ses Disciples, qui traduisirent ses ouvrages.

f *D'Antonin.*] Cette Histoire n'a pas encore beaucoup de certitude.

g *Beaucoup d'érudition.*] Ce fragment contient une enumeration des mœurs, des coutumes, & des loix differentes d'une infinité de peuples, qui fait assez voir son erudition ; & elle est faite aussi agreablement qu'on le puisse.

SAINT IRENÉE.

S. Irenée.

L'On ne sçait rien de la patrie *a* de saint Irenée, si ce n'est qu'il estoit Grec. Il y a de l'apparence, qu'il fut élevé dans la Religion Chrestienne, *b* ou tout au moins qu'il estoit Chrestien dés sa plus tendre jeunesse, dans laquelle il fut disciple de saint Polycarpe Evêque de Smyrne en Asie, qui estoit déja sur l'âge. C'est ce qui me fait croire, que saint Irenée ne peut-estre né, que vers la fin de l'Empire d'Adrien, ou au commencement de celui d'Antonin le Pieux, quelque tems avant l'an cent quarante de la naissance de JESUS-CHRIST. *c* Il fut aussi disciple de Papias, si nous en croions saint Jerôme, *d* & c'est peut-être lui qu'il cite souvent dans son ouvrage contre les Heresies sous le nom d'un vieillard, qui avoit vû les successeurs des Apôtres. *e* Aprés avoir ainsi passé sa jeunesse dans l'école des plus sçavans des Apôtres, il vint en France, où il fut consacré Prêtre de l'Eglise de Lyon par Photin, qui en estoit Evêque. *g* Et aprés que ce saint Prelat eut souffert le Martyre à l'âge de quatre-vingt-dix ans la 17me année de l'Empire de Marc-Antonin, & la cent soixante & dix-huitiéme de JESUS-CHRIST, il fut élû son successeur au retour d'un voiage qu'il avoit fait à Rome *h*, pour y porter des Lettres

tres écrites au Pape Eleuthere par les Martyrs de
S.Irenée. Lyon touchant la nouvelle Secte des Montanistes. C'est à la fin de cette Lettre, que ces Saints recommandoient Saint Irenée, en ces termes. *Nous avons prié nostre cher frere, & collegue Irenée de vous porter cette Lettre, nous vous le recommandons, & nous vous prions de le considerer comme une personne qui a beaucoup de zele pour l'Evangile de* JESUS-CHRIST, *si nous croyions, que sa dignité relevast son merite, nous vous le recommanderions en qualité de Prestre; mais il est encore plus recommandable par son zele, & par sa pieté.*

Quand saint Irenée fut Evêque, il ne s'emploia pas seulement à gouverner son Eglise avec beaucoup de sagesse, il s'appliqua encore à preserver toutes les Eglises du monde du venin des Heresies, qui estoient pour lors en grand nombre. C'est pour ce sujet, qu'il composa en Grec [k] sous le Pontificat d'Eleuthere [l] ces cinq Livres contre les Heresies, qu'il intitula [m] *la Refutation, & le Renversement de ce qu'on appelle faussement Connoissance.* Il écrivit aussi dans le même tems deux Lettres à deux Heretiques de Rome. L'une étoit adressée à Blastus, & l'autre à Florin, qu'il avoit connu du tems qu'il étoit disciple de saint Polycarpe. La premiere étoit du Schisme, & la seconde de la Monarchie. Il prouvoit dans celle-ci, qu'il n'y avoit qu'un Dieu, & qu'il n'étoit point auteur du mal, car c'étoit-là d'abord la principale erreur de Florin, mais il tomba bien-tost aprés dans les erreurs des Valentiniens, ce qui obligea saint Irenée de lui adresser encore un second ouvrage, qu'il intitula περὶ ὀγδοάδος de la huitaine, à cause qu'il étoit écrit contre la huitaine des Æons des Valentiniens.

Peu de tems aprés sous le Pontificat de Victor successeur d'Eleuthere, la querelle, qui s'éleva entre les Evêques Asiatiques & ce Pape, donna occasion à saint Irenée d'emploier ses soins, pour rétablir la Paix. Le sujet de la dispute étoit, de sçavoir en quel jour se devoit celebrer la Pâque. Les Evêques d'Asie suivant leur ancienne coûtume celebroient toûjours cette Feste le 14. de la Lune de Mars, en quelque jour de la semaine qu'elle arrivast: au lieu que les Occidentaux attendoient le jour du Dimanche, pour celebrer cette Feste. Cette difference de pratique, qui étoit ce semble de peu de consequence, ne laissa pas de causer quelque broüillerie entre les Eglises dés les premiers tems, & quand saint Polycarpe vint à Rome du tems du Pape Anicet, ces deux Evêques firent ce qu'ils purent pour s'accorder sur ce point. Mais ne pouvant se persuader l'un à l'autre de quitter leur coûtume, tant les Eglises ont toûjours été jalouses de leurs ceremonies, & de leurs usages; ils se quitterent S.Irenée.
bons amis, estimant qu'un different si peu considerable ne devoit pas rompre la Paix entre les Eglises. Mais sous le Pontificat de Victor cette querelle s'émût fortement, & peu s'en falut qu'elle ne mit la division dans l'Eglise. Car ce Pape indigné de ce que les Evêques d'Asie bien loin de se rendre aux menaces qu'il leur avoit faites, s'ils ne quittoient leur coûtume, pour se conformer à celle des Occidentaux, lui avoient fait écrire par Polycrates Evêque d'Ephese une grande Lettre pour la soûtenir, se resolut de chasser hors de l'Eglise Polycrates, & tous les Evêques Asiatiques, *& envoia par tout des Lettres*, dit Eusebe, *par lesquelles il les declaroit excommuniez.* Les autres Evêques, & ceux mêmes, qui celebroient la Feste de Pâques avec les Occidentaux, desapprouverent la conduite de Victor, & lui écrivirent, pour l'exhorter d'entrer dans des sentimens plus conformes à la paix, & à la charité. Mais il n'y en eut point qui le fist avec plus de force que saint Irenée, qui lui écrivit au nom de l'Eglise de France une Lettre, dans laquelle il lui remontre, que quoi qu'il celebre la Feste de Pâques le Dimanche comme lui, il ne peut toutefois approuver, qu'il veüille excommunier des Eglises entieres pour l'observation d'une coûtume, qu'elles ont reçuë de leurs ancestres. Il l'avertit, que ce n'est pas seulement sur la celebration de la Feste de Pâques, mais aussi sur les jeûnes, & sur plusieurs autres pratiques, que les Eglises ont des coûtumes differentes. Il lui represente que ses predecesseurs ne se sont point broüillez pour ce sujet avec les Evêques Asiatiques, que saint Polycarpe étant venu à Rome, & aiant conferé avec le Pape Anicet touchant cette pratique, ils avoient jugé, qu'il ne faloit pas rompre la communion, & la paix pour une chose de si peu de consequence. Il y a apparence, que Victor se laissa persuader par ces raisons: car quoi que les Asiatiques n'aient pas quitté leur usage, l'on ne voit pas, que la paix ait été pour cela rompuë entr'eux & les Evêques de Rome. Cette Lettre est rapportée par Eusebe, qui dit que ce Saint en écrivit aussi plusieurs autres pareilles à d'autres Evêques.

Pour revenir aux ouvrages de saint Irenée, outre ceux dont nous avons déja parlé, il a encore écrit un traité contre les Gentils tres-abregé, & trés-necessaire, dit Eusebe, qu'il a intitulé de la Science η περὶ ἐπιστήμης, & un autre Livre qu'il a écrit à Marcion, pour montrer quelle a esté la doctrine, qui a esté prêchée par les Apôtres & enfin un Livre contenant des Dissertations,

ou

S. Irenée. ou des Homelies διαλέξεις sur differens sujets, dans lequel il cite, dit Eusebe, l'Epître aux Hebreux, & le Livre de la sagesse de Salomon. Voilà tous les ouvrages de saint Irenée, dont Eusebe, & saint Jerôme font mention, o l'on ne sçait pas en quel tems ces derniers ont esté composez.

La mort de saint Irenée ne fut pas moins glorieuse, que sa vie, car aprés avoir gouverné pendant vingt-quatre années le troupeau que Jesus-Christ lui avoit confié, il ne voulut point l'abandonner dans le tems de la persecution de l'Empereur Severe, qui fut plus cruelle en France, qu'en aucun autre endroit du monde. Il fut massacré dans la ville de Lyon avec tous les Chrestiens qui s'y trouverent, & en si grand nombre, que leur sang couloit dans toutes les ruës, au rapport de Gregoire de Tours au Livre premier de son Histoire chap. 27. l'on ne sçait rien de plus particulier touchant son Martyre, qui arriva l'an 202. ou 203. aprés la naissance de Jesus-Christ.

De tous les ouvrages de ce Saint, il ne nous reste qu'une version fort barbare des Livres contre les Heresies, & quelques fragmens Grecs de ces Livres rapportez par Eusebe, par Theodoret, par saint Epiphane, & par saint Jean Damascene, qui se trouvent dans la derniere édition de Feuardent, & dans le Pere Halloix. On a aussi un fragment de son Epître à Florin, une grande partie de sa Lettre à Victor, & un avertissement qu'il avoit mis à la fin de son Livre de la *Hutaine*, pour conjurer ceux qui le décriroient, de revoir, & de corriger fidellement leur copie sur son Manuscrit. La version des cinq Livres des Heresies, quoi que barbare, comme j'ai dit, & pleine de fautes, ne laisse pas d'estre un precieux reste: car il est surprenant, combien ces cinq Livres comprennent de choses. Dans le premier, aprés avoir décrit fort au long les erreurs des Valentiniens dans le premier chapitre, il leur oppose dans le second la foi de toutes les Eglises du monde, qu'il comprend dans une espece de Symbole: il ajoûte dans le troisiéme, & dans le quatriéme chapitre, que toutes les Eglises, & tous les Chrestiens conviennent de cette foi, que les plus sçavans ne peuvent y rien ajoûter, ou changer, ni les simples en rien diminuer. Les chapitres suivans sont emploiez à expliquer les réveries de Valentinien, & de ses disciples. Au vingtiéme il remonte à la source & à l'origine des Heretiques, & commençant par Simon, il continuë à décrire toutes les Heresies, qui avoient été depuis celle de Simon, jusqu'au tems qu'il écrivoit. Ce premier Livre est extrémement ennuieux, n'étant presque rempli que des folies, & des imaginations extravagantes des premiers Heretiques. S. Irenée. Il y a un passage de la Penitence touchant certaines femmes, qui aprés avoir été corrompuës par un insigne imposteur nommé Marc, firent Penitence tout le reste de leur vie. Dans le second Livre saint Irenée commence à refuter les erreurs qu'ils avoit simplement rapportées dans le premier Livre. Il se sert principalement de leurs principes, pour les combattre, & s'attache à montrer, qu'ils se contredisent eux-mêmes, & que toutes leurs imaginations sont ridicules, & mal concertées. Dans le troisiéme Livre, il les refute par l'autorité de l'Ecriture, & par la tradition. Il prouve qu'il est impossible, que toutes les Eglises du monde se fussent accordées, pour changer la doctrine des Apôtres, que les Evangelistes, & les Apôtres n'ont connu qu'un seul Dieu, Createur du Ciel, & de la Terre, & qu'un Jesus-Christ, Dieu, & Homme, qui est né d'une Vierge, qu'il n'est point fils de Joseph, qu'il a été vraiment homme, & qu'il a vraiment souffert, & non pas en apparence seulement, comme les Heretiques le pretendoient. Il refute aussi en passant l'erreur de Tatien touchant la damnation d'Adam, & établit comme une chose constante, qu'il est sauvé. Dans le quatriéme Livre il continuë de prouver, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, il montre en particulier contre Marcion, que c'est le même Dieu dans l'Ancien, & dans le Nouveau Testament; il répond à toutes les objections des Heretiques, & particulierement à celles qu'ils tiroient de l'Ecriture. Il rapporte ensuite les raisons qui font condamner à l'homme spirituel, c'est-à-dire au Chrestien, les Païens, les Juifs, les Heretiques, & les Schismatiques. Il refute enfin ceux qui disoient, que les hommes estoient naturellement bons, ou méchans, & prouve la liberté de l'homme. Dans le dernier Livre, il traite de la redemption de Jesus-Christ, de la chûte de l'Homme, de la resurrection, du jugement dernier, de l'Ante-Christ, & de l'état des ames aprés la mort. Voilà en general le sujet de chacun des Livres de saint Irenée. Ceux qui les liront y trouveront encore plusieurs endroits concernant des points importants de nôtre Religion.

Il y a par exemple plusieurs beaux endroits touchant l'Ecriture Sainte, & entre autres un au Livre 2. chap. 46. & 47. Il y a des passages considerables touchant l'Eucharistie au Livre 3. chap. 19. au 4. chapitre 32. & 34. & au 5. chap. 4. où il prouve contre les Valentiniens la Resurrection de la chair, parce qu'il n'est pas croiable, qu'estant nourrie du Corps, & du Sang, de

JESUS-CHRIST, elle demeure dans la corruption. Il fait mention des trois personnes de la Trinité. *p* En plusieurs endroits de ses ouvrages; & presque toutes les fois qu'il parle du Verbe, il établit sa divinité, son éternité, *q* & son égalité avec le Pere. *r*

S. Irenée.

Il traite fort au long de la nature de l'ame dans le second Livre, *s* il suppose qu'elle est distinguée du corps, & qu'elle est d'une nature differente; il y refute la Metempsicose, & il prouve que les ames des Justes subsisteront éternellement. Mais il semble avoir crû, aussi bien que saint Justin,* qu'elles ne sont immortelles, que par grace, & que celles des impies cesseront d'estre, aprés avoir été long-tems tourmentées. Il a encore une autre opinion particuliere, que les ames prennent la figure de leurs corps, mais ce mot de figure se peut entendre d'une qualité particuliere de l'ame.

Il parle en plusieurs endroits de la chûte du premier homme, & des suites malheureuses de son peché. *t* Il enseigne, que c'est pour reparer cette perte, & pour racheter le genre humain, que le Verbe s'est fait homme: que c'est par la grace qu'il nous a meritée par sa Passion, que tous les hommes sont sauvez: *v* Touchant l'état des ames separées du corps, il a crû, quelles estoient placées dans un lieu invisible, où elles attendoient la resurrection des corps, que les justes aprés avoir regné pendant mille ans avec JESUS-CHRIST sur la terre, & joüi des plaisirs des sens, entreroient dans le Ciel, pour posseder un bonheur éternel. *x* Il a crû aussi que JESUS-CHRIST estoit descendu aux Enfers, pour y prêcher la Foi aux Patriarches, & aux anciens Justes, tant Juifs, que Gentils, & que ceux qui avoient crû à sa Predication seroient du nombre des Saints. *y* Il a encore quelques autres sentimens particuliers. Il croit par exemple, que JESUS-CHRIST a vêcu plus de cinquante ans sur la terre; *z* il croit qu'il a ignoré comme homme le jour du jugement, &c. Il approuve le sentiment de saint Justin, que le Diable ne sçavoit point sa condamnation avant la venuë de JESUS-CHRIST; *aa* il avance que les Saints appendront peu à peu en l'autre vie des choses qu'ils ignorent en commençant à être bien-heureux *bb*; il s'imagine que Dieu a envoié Enoch vers les Anges qu'il tient corporels. *cc* Il faut pardonner ces sortes d'opinions à tous les anciens auteurs du Christianisme, n'y en aiant presque pas un seul qui n'en ait eu de semblables.

Le stile de saint Irenée, autant que nous en pouvons juger par ce qui nous en reste, est serré, net, & plein de force, mais peu élevé. Il dit lui-même dans sa Preface du premier Livre, *qu'on ne doit point rechercher dans ses ouvrages la politesse du discours, parce que demeurant parmi les Celtes, il est impossible, qu'il ne lui échape plusieurs mots barbares; qu'il n'affecte point de parler avec éloquence, ni avec ornement, qu'il ne sçait point persuader par la force de ses termes, mais qu'il écrit avec une simplicité vulgaire.* Il prend plus de soin d'enseigner son Lecteur, que de le divertir: il s'attache plus à le persuader par les choses qu'il dit, que par la maniere dont il les dit. L'on ne peut douter, qu'il n'ait eu une erudition consommée, tant dans le prophane, que dans le sacré. Il sçavoit en perfection les Poëtes, & les Philosophes *dd*, il n'y avoit point d'Heretique, dont il ignorât la doctrine, & les raisons; il possedoit l'Ecriture Sainte, il avoit retenu une infinité de choses, que les disciples des Apôtres avoient enseignées de vive voix, il étoit tout à fait versé dans l'Histoire, & dans la discipline de l'Eglise: en sorte que rien n'est plus vrai à la Lettre, que ce que dit de lui Tertullien *Irenæus omnium doctrinarum curiosissimus explorator.* Sa science étoit accompagnée de beaucoup de prudence, d'humilité, de force, & de charité, & on peut dire, qu'il ne lui manquoit rien de ce qui étoit necessaire, pour faire un bon Chrestien, un bon Evêque, & un habile Ecrivain Ecclesiastique.

S. Irenée.

Toutesfois le sçavant Photius a raison de réprendre en lui un défaut, qui lui est commun avec beaucoup d'autres anciens, c'est qu'*il affoiblit, & qu'il obscurcit, pour ainsi dire, les plus certaines veritez de la Religion par des raisons peu solides.* *ee* On pourroit apporter quelques exemples de ce défaut, mais il me semble plus à propos d'en laisser le jugement au Lecteur de ses ouvrages.

Erasme a donné le premier au public l'ancienne version des cinq Livres de saint Irenée, elle fut imprimée pour la premiere fois à Basle l'an 1526. pour la seconde fois au même lieu par Froben en 1528. & ensuite en 1533. 1545. 1548. 1554. 1560. in folio & en 1571. a Paris en 1528. & en 1563. in 8. chez Petit en tres-beaux caracteres, & chez le même en 1567. encore in 8. ces éditions furent suivies de celles de Gallasius Ministre de Genéve l'an 1570.

Enfin Feuardent Cordelier, docteur en Theologie de la Faculté de Paris, homme sçavant pour son tems mit la main à cet ouvrage, & fit imprimer à Paris chez Nivelle l'an 1575. & 1576. les cinq Livres de saint Irenée, reveus, & corrigez en plusieurs endroits sur un ancien Manuscrit, & augmentez de cinq chapitres entiers, qui se trouverent dans son Manuscrit à la fin

fin du cinquiéme Livre. Il a ajoûté à la fin de chaque chapitre les annotations, qu'il a crû necessaires pour l'intelligence de son Auteur. Elles sont pour la plûpart utiles, & sçavantes, mais il en a quelques-unes qui excedent les bornes, que se doit prescrire un Commentateur, dont le but ne doit pas estre de paroistre sçavant, ou de traitter des matieres de Controverse, mais simplement d'expliquer son Auteur. La seconde édition de Feuardent imprimée à Cologne l'an 1596. & depuis en 1630. & à Paris en 1639. est meilleure que la premiere, parce qu'elle contient les passages Grecs de saint Irenée, qui se sont trouvez dans saint Epiphane, & dans quelques autres Auteurs anciens. Il faudroit y ajoûter ceux que le Pere Halloix a tirez de saint Jean Damascene sur un Manuscrit du Cardinal de la Rochefoucaud. Je crois qu'il seroit inutile, de faire une nouvelle édition de cét Auteur, à moins qu'on ne trouvast le texte Grec, car d'en composer un sur la version que nous avons, comme le Pere Halloix le propose, ce seroit un travail entierement inutile.

S. Irenée.

a *L'on ne sçait rien de sa patrie.*] Galesinius, & quelques autres Auteurs ont dit, qu'il étoit de Smyrne, mais c'est deviner: Ce qui est certain, c'est qu'il estoit Grec, & apparemment d'Asie.

b *Il fut élevé dans la Religion Chrestienne.*] Il parle toûjours de la Religion Chrestienne, comme s'il n'en avoit jamais eu d'autre, & il ne remarque en aucun endroit, qu'il ait esté du sentiment des Païens. Outre qu'il est certain, qu'il estoit Chrestien, & disciple de S. Polycarpe dés sa plus tendre jeunesse, comme il le témoigne lui-même dans sa Lettre à Florin rapportée par Eusebe liv. 5. c. 20. *Je vous ai vû*, lui dit-il, *comme j'estois encore enfant en Asie auprés de saint Polycarpe, je m'en souviens, parce qu'on retient mieux ce qu'on a vû dans sa jeunesse, en sorte que je pourrois dire comme estoit fait le lieu où saint Polycarpe estoit, les discours qu'il tenoit, & la maniere dont il vivoit*: Et dans le troisiéme Livre contre les Heresies chap. 3. *Polycarpus autem constitutus ab Apostolis Smyrnis in Asia Episcopus, quem & nostrâ primâ ætate vidimus, multum enim perseveraverat, & valdè senex gloriosissimè, ac nobilissimè Martyrium faciens exivit è vitâ*, ce qui fait voir clairement, que saint Irenée estoit fort jeune, quand il frequenta S. Polycarpe, & qu'au contraire saint Polycarpe estoit déja vieux.

c *L'an 140. de la naissance de* Jesus-Christ.] On croit communément qu'il est né sur la fin de l'Empire de Trajan, ou au commencement de celui d'Adrien. Mais cela ne s'accorde pas avec ce que nous venons de rapporter de lui, par où il paroist, qu'il n'a connu saint Polycarpe que dans sa vieillesse, & qu'il estoit pour lors fort jeune, outre que saint Irenée a vécu jusqu'à l'année 202. ou 203. en laquelle il souffrit le Martyre, & qu'il avoit encore beaucoup de vigueur sous le Pontificat d'Eleuthere vers l'année 178 de Jesus-Christ. Cela fait voir l'erreur de ceux qui se sont imaginez, que saint Irenée estoit l'Ange de Thyatire, dont il est parlé dans l'Apocalypse. Il est certain qu'elle estoit écrite avant sa naissance, car dans le cinquiéme Livre ch. 30. parlant de l'Apocalypse, *Il n'y a pas long-tems, dit-il, qu'elle a paru, c'est presque de nôtre tems à la fin de l'Empire de Domitien.*

S. Irenée.

d *Saint Jerôme.*] Ep. 29. ad Theodorum, *refert Irenæus vir Apostolicorum temporum, & Papiæ auditoris Joannis Evangelistæ discipulus.*

e *Qui avoit vû les successeurs des Apôtres.* Lib. 4. c. 45. *quemadmodum audivi à Presbytero, qui audierat ab his qui Apostolos viderant*, c. 47. *valdè insensatos ostendebat Presbyter eos.* Item c. 49. 50. 52. & lib. 5. c. 5. & cap. 17. il cite nommement Papias Lib. 5. cap. 33.

f *Il vint en France.*] Gregoire de Tours écrit, qu'il y fut envoié par saint Polycarpe, on ne sçait pas l'année, il y a de l'apparence, qu'il ne demeura pas longtems en Asie.

g *Par Photin.*] Le P. Halloix a crû, qu'il avoit esté ordonné Prestre par saint Polycarpe: Il y a plus d'apparence, qu'il n'a esté ordonné que par Photin, c'est pourquoi saint Jerôme l'appelle le Prestre de Photin.

h *Au retour d'un voiage qu'il avoit fait à Rome.*] Il est certain, que les Martyrs avoient resolu de l'envoier à Rome porter leur Lettre, mais on ne sçait pas certainement s'il y alla. Monsieur de Valois croit, que quoi qu'ils eussent eu le dessein de l'y envoier, la mort de Photin estant survenuë, il fut retenu pour estre son successeur, & ainsi qu'il n'alla point à Rome. Baronius, & le Pere Petau disent, qu'il fit le voiage de Rome, & qu'il ne fut ordonné qu'aprés son retour. Ils ont pour eux l'autorité de saint Jerôme, qui le dit aussi dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, en ces termes. *Irenæus Photini Episcopi, qui Lugdunensem in Gallia regebat Ecclesiam Presbyter, à Martyribus ejusdem loci ob quasdam Ecclesiæ quæstiones rogatus Romam missus honorificas super nomine suo ad Eleutherum perfert litteras, Postea tum Photino prope nonagenario Martyrio Coronato in locum ejus substituitur.* Il semble aussi qu'Eusebe soit de cet avis, puisqu'il rapporte la Lettre dans laquelle il est dit, qu'il fut envoié à Rome, sans dire que son voiage fut rompu par la mort de Photin. La conjecture de Monsieur de Valois n'est fondée, que sur ce qu'il n'y a pas d'apparence, qu'on eut envoié saint Irenée, qui estoit le premier, & le plus éclairé de l'Eglise de Lyon, & celui qui devoit succeder à Photin dans un tems, où cette Eglise avoit extrémement besoin de son secours. Mais outre que dans une question de fait, comme celle-ci, une conjecture de cette nature est de peu de consequence, on peut dire qu'il fut envoié au commencement de la persecution, & qu'il fut de retour avant la mort de Photin. Feuardent croit, que saint Irenée porta aussi en Asie, & en Phrygie les Lettres, que les mêmes Martyrs avoient écrites à leurs Freres de ces Eglises touchant le même sujet, mais cela est hors d'apparence, & il n'y a rien dans Eusebe qui

le

le puisse faire croire. Tout ce qu'on y lit, c'est que les Eglises de Vienne, & de Lyon écrivirent aprés la mort de Photin, & des autres Martyrs une grande Lettre (qui apparemment fut composée par saint Irenée) aux Eglises d'Asie, & de Phrygie rapportée par Eusebe, à la fin de laquelle, *elles portoient leur jugement touchant les Montanistes avec beaucoup de pieté, & de Religion, mettant en avant* ἐκθέμενοι *les Lettres que leurs Martyrs avoient écrites, estant encore dans les chaines, tant aux Freres d'Asie, & de Phrygie, qu'à Polycarpe Evêque de Rome.* Mais il ne dit point, que ces premieres Lettres aux Freres d'Asie, & de Phrygie aient esté portées par saint Irenée, ni même qu'elles eussent esté envoiées, avant qu'on écrivit la Lettre touchant leur Martyre, & il semble qu'il eut été inutile de les envoier une seconde fois, si elles eussent esté déja portées. Pour ce qui est de l'Ordination de saint Irenée, il est certain, qu'il n'étoit que simple Prêtre, quand il fit le voiage de Rome; cela paroît par la Lettre des Martyrs, par Eusebe, & par saint Jerôme. Il est plus difficile de sçavoir qui l'ordonna en-suite. Le Pere Quesnel dans ses Dissertations sur S. Leon prétend qu'il fut ordonné par le Pape, & qu'il alla exprés à Rome pour cela, d'autres croient, qu'il revint avant la mort de Photin, qui l'ordonna. Il est plus naturel, & plus conforme au témoignage des anciens de dire qu'il fût élû, & ordonné Evêque de Lyon seulement aprés la mort de Photin, & ce que le Pere Quesnel prétend; qu'il n'y avoit pour lors qu'un seul Evêque en France, & qu'ainsi il étoit necessaire qu'aprés la mort de Photin saint Irenée allât se faire ordonner à Rome, ne semble pas fort solide, d'autant plus qu'il paroist, que saint Irenée y avoit esté envoié du vivant de Photin, & pour un autre sujet.

S. Irenée.

i *C'est pour ce sujet.*] Il dit lui-mesme dans la Preface du Livre 5. qu'il a composé ses Livres, pour tâcher de convertir les Heretiques, & pour affermir dans la Foi les Neophytes, de peur qu'ils ne se laissent entrainer par ceux, qui s'efforcerent de les pervertir, & de les éloigner de la verité.

k *En Grec.*] Erasme n'en aiant trouvé qu'une version ancienne, & barbare, s'étoit d'abord imaginé, que ces Livres avoient esté écrits en Latin, mais il a changé lui-mesme depuis de sentiment, & il n'y a personne qui doute presentement, qu'ils n'aient esté écrits en Grec. Car premierement S. Jerôme met saint Irenée au nombre des Ecrivains Grecs. Secondement Eusebe, saint Epiphane, Theodoret, Photius, & saint Jean Damascene l'ont lû, & cité en Grec. Troisiémement cét Auteur a esté moins connu aux Latins, qu'aux Grecs, & enfin en parlant du nombre des Lettres, & du nom de l'Ante-Christ. Liv. 5. il dit des choses qui ne peuvent estre dites, que par un Auteur qui écrit en Grec. On ne sçait qui est l'Auteur de cette version; quelques-uns la lui ont attribuée, c'est mal à propos. Elle a esté faite par un homme, qui n'estoit habile ni dans l'une, ni dans l'autre Langue. Elle n'estoit pas connuë du tems de saint Gregoire Pape, qui dit dans la Lettre 50. à Ætherius, qu'il y a long tems qu'il cherche avec soin les écrits de saint Irenée, sans les avoir pû trouver, *Gesta vel scripta B. Irenæi jamdiu est quod sollicitè quæsivimus, sed hactenùs ex eis invenire aliquid non valui.* Saint Augustin cite un passage de saint Irenée lib. 1. *contra Jul.* chap. 3. qui est d'une autre version.

S. Irenée.

l *Eleuthere.*] Cela se voit, parce que faisant le Catalogue des Evêques de Rome depuis Saint Pierre jusqu'à son tems, il finit à Eleuthere, qu'il dit estre de son tems. *Nunc duodecimo loco Episcopatum ab Apostolis sortitur Eleutherus.* lib. 3. c. 3.

m *Il intitula*, &c.] ἐλέγχου καὶ ἀνατροπῆς τῆς ψευδωνύμου γνώσεως βιβλία πέντε. Eusebe, Photius, & autres. Cela se raporte au nom qu'il donne à ses Livres dans les Prefaces des Livres 2. 3. & 4. & au dernier chapitre de celui-ci, aussi bien qu'au premier du cinquiéme, les Heretiques de ce tems là appelloient leur science γνῶσις, & s'appelloient Gnostiques, ce qui estoit aussi le nom d'une Secte particuliere.

n *De la science.*] Saint Jerôme distingue le traité de la science de celui contre les Gentils, faute d'avoir fait assez d'attention au passage d'Eusebe lib. 5. c. 26.

o *Dont Eusebe, & saint Jerôme font mention.*] Saint Jerôme parlant de l'Apocalypse de saint Jean dit, que saint Iustin, & saint Irenée l'ont interpretée, d'où quelques-uns ont conclu, que saint Irenée avoit fait un Commentaire sur l'Apocalypse. Mais S. Ierôme n'a rien voulu dire autre chose, sinon que ces deux Auteurs en avoient cité, & expliqué quelques endroits. Quelques Auteurs lui avoient aussi attribué autrefois un Livre *de Universo* qui estoit de Caius Prestre de Rome, dont parle Photius *cod.* 48. l'Auteur des questions attribuées à saint Iustin cite un Livre de la Pâque quest. 115. & dit qu'il y avoit écrit, qu'on ne prioit point à genoux le Dimanche, & qu'il y faisoit mention de la Pentecôte, peut-estre que cela se trouvoit dans la Lettre entiere de saint Irenée à Polycarpe, dont Eusebe n'a rapporté qu'un fragment. Eusebe au Livre 4. chap. 25. parlant du Livre de Philippe contre Marcion, dit que saint Irenée & Modeste en avoient aussi composé contre le mesme Heretique. Saint Irenée mesme lib. 1. c. 29. promet d'écrire en particulier contre cét Heretique. On n'est pas assûré, s'il a composé cet ouurage, parce que S. Ierôme, ni Eusebe, qui font un dénombrement de tous les Livres de saint Irenée n'en font point mention. Il y a de l'apparence, que la Lettre de l'Eglise de Lion, & de Vienne touchant leurs Martyres a esté composée par S. Irenée.

p *De la Trinité.*] Liv. 1. c. 2. liv. 3. c. 20. liv. 4. c. 25. 37. & 75. & liv. 5.

q *Sa divinité, & son éternité.*] Liv. 1. c. 19. liv. 2. c. 18. & 48. liv. 3. c. 6. il dit en tous ces endroits, & en plusieurs autres, que le Verbe est vraiment Dieu. Livre 2. chap. 43. & 56. & liv. 3. chap. 20. il dit que le Verbe est, & a toûjours esté coexistent avec le Pere.

r *Et son égalité avec le Pere,*] Au Liv. 4. chap. 8. il dit que le Fils est la mesure du Pere, parce qu'il le comprend. Il semble avoir dit quelque chose de contraire

au Livre 2. où il dit que le Pere est plus grand que le Fils ; qu'il a ignoré le jour du Iugement ; & en un autre endroit il dit, que le Pere est invisible, & le Fils visible. Mais pour le premier endroit, il n'a pas plus de difficulté, que le passage de saint Iean, & il y parle de JESUS-CHRIST consideré comme homme. Et le second se doit entendre de la maniere, que nous avons expliqué un passage pareil de S. Justin. Il est encore bien plus favorable pour nous, parce qu'il dit, que le Fils est ce qui rend le Pere visible, *visibile Patris Filius*. Ce qui fait voir, que le Pere, & le Fils sont d'une même nature.

S. Irenée.

s *Dans le second Livre.*] Liv. 2. chap. 51. & suivans, principalement dans les 59. 60. 61. 62. 63. & 64. où il parle de l'immortalité des ames des Justes. Voiez aussi le chap. 37 & 73. du liv. 4. & liv. 5. chap. 32.

t *Des suites malheureuses de son peché.*] Liv. 3. chap. 20. 33. 34. & 35. & en plusieurs endroits du Livre 5.

u *Que tous les hommes sont sauvez.*] Liv. 3. chap. 18 20. 22. & 33. liv. 4. chap. 5.

x *Pour posseder un bonheur éternel.*] Liv. 5. c. 31. 32. & suivans.

y *Du nombre des Saints.*] Liv. 4. c. 39. & 45.

z *Plus de 50. ans sur la terre.*] Liv. 1. c. 40. &c. Liv. c. 39.

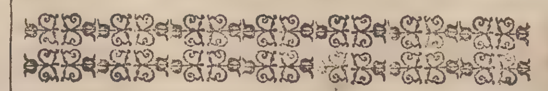
aa *Avant la venuë de* JESUS-CHRIST.] Liv. 4. 2. c. 78.

bb *Qu'ils ignorent en commençant à estre bien-heureux.*] Liv. 2. c. 47.

cc *Vers les Anges.*] Liv. 4. c. 30.

dd *Les Poëtes, & les Philosophes.*] Il faloit qu'il sçut bien Homere, puisqu'il en ramasse plusieurs vers tirez de differens endroits, pour décrire l'enlevement du Cerbere. Livre 1. Pour les Philosophes Païens, il les sçavoit tous si à fonds, qu'il découvre au liu. 2. chap. 11. tout ce que les Valentiniens avoient pris de chacun d'eux. Il n'y a qu'à lire son premier Livre pour estre persuadé, qu'il s'étoit particulierement adonné à sçavoir tous les sentimens des Heretiques. On voit par les Histoires qu'il rapporte tant dans ses Livres, que dans sa Lettre à Victor, combien il étoit versé dans l'Histoire, & dans la discipline Ecclesiastique.

ee *Raisons peu solides.* Phot. Cod. 120.] *Etsi in aliquibus Ecclesiasticorum dogmatum certa veritas spuriis rationibus fuscari videtur.*



VICTOR, POLYCRATES, THEOPHILE DE CESARE'E, ET BACHILLUS DE CORINTHE.

Saint Jerôme met Victor au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, parce qu'il avoit écrit quelques Opuscules touchant le jour de la Feste de Pâque, qu'il croioit ne devoir estre celebrée que le jour du Dimanche. Eusebe ne fait mention que d'un Synode Romain écrit au nom de Victor.

Victor, Polycrates, Theophile de Cesarée, & Bachillus de Corinthe.

Polycrates Evêque d'Ephese, écrivit une Lettre contre le sentiment de Victor pretendant qu'on devoit celebrer cette Feste quelque jour qu'arrivât la quatorziéme Lune de Mars. Eusebe rapporte une partie de cette Lettre écrite au nom de Polycrates au chap. 24. du Livre 5. de son Histoire dans laquelle il atteste, que saint Polycarpe, & plusieurs autres disciples des Apôtres avoient celebré la Feste de Pâque au jour, qu'ils la celebroient en Asie, c'est-à-dire, au quatorziéme de la Lune de Mars, quelque jour que ce fût. Cette difference excita, comme nous l'avons déja remarqué, quelque division entre les Eglises, & exerça les plumes des plus sçavans Evêques. Les Evêques de Palestine, Narcisse de Jerusalem, Theophile de Cesarée, Cassius de Tyr, & Clarus de Ptolemaïde écrivirent au nom du Concile une Lettre dans laquelle, aprés avoir prouvé qu'ils avoient receu leur coûtume des Apôtres, ils recommandoient, qu'on publiât leur Lettre, & declaroient qu'ils celebroient la Pâque, de même que l'Eglise d'Alexandrie. Bachyllus Evêque de Corinthe écrivit aussi une Lettre au nom des Evêques d'Achaïe touchant le même sujet. On avoit du tems d'Eusebe les Lettres des Evêques de Pont de la Province d'Osroëne. Mais tous ces ouvrages sont perdus, & nous n'avons rien d'ancien sur cette matiere, que les fragmens de la Lettre de saint Irenée, & de celle de Polycrates rapportez par Eusebe liv. 5. chap. 4. Toutes ces Lettres ont esté écrites sur la fin de l'Empire de Commode, ou au commencement de celui de Severe. Il y a sous le nom de Polycrates un Livre intitulé *la Passion du bienheureux Timothée*, dont Sigebert fait mention,

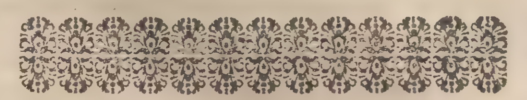
qui a esté donné au public par Stapulensis ; mais c'est un ouvrage supposé, dont les anciens ne parlent point.



PLUSIEURS ECRIVAINS

dont il ne nous reste rien, & peu connus dans l'antiquité.

IL y eut en ce tems-là plusieurs Ecrivains, dont les ouvrages estoient encore conservez du tems d'Eusebe, qui fait mention des suivans au livre 5. de son Histoire chap. 27. d'Heraclite sur S. Paul, des volumes de Maxime sur cette question commune parmi les Heretiques, d'où vient le mal, & touchant la creation de la matiere, des Commentaires d'Appion, & de Candidus sur l'ouvrage des six jours, du Livre de Sextus touchant la Resurrection, d'un ouvrage d'Arabianus, & des écrits de plusieurs autres, dont nous ne pouvons sçavoir le tems, dit Eusebe, n'en aiant aucun indice, & enfin des traitez de plusieurs, dont nous ne sçavons pas mêmes les noms, lesquels quoi qu'orthodoxes, & de l'Eglise, comme il se voit par l'explication de l'Ecriture, sont pour la plûpart inconnus, & sans reputation, parce que leurs Livres ne portent point les noms de leurs Auteurs. Il faut ajoûter à ceux-ci un nommé Judas qui avoit fait une Dissertation sur les septante semaines de Daniel, dans laquelle il faisoit la Chronologie du tems jusqu'à la dixiéme année de l'Empire de Severe, & vouloit persuader, que l'Ante-Christ viendroit bien-tost, tant la persecution élevée pour lors contre les Chrétiens avoit troublé l'Eglise.



SERAPION

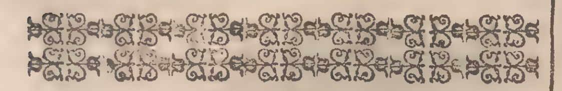
D'ANTIOCHE.

SErapion huitiéme Evêque d'Antioche fut élevé à cette dignité la dixiéme année de l'Empire de Commode l'an de JESUS-CHRIST 191. Il écrivit une Lettre contre la Secte des Montanistes à Caricus, & à Ponticus, dont Eusebe rapporte un fragment, dans lequel il oppose aux Montanistes l'autorité d'Apollinaire Evêque d'Hieraples, & les souscriptions de deux Evêques de Thrace *a*. Il y avoit aussi du tems d'Eusebe un autre Lettre de lui à Domninus, qui de Chrétien s'estoit fait Juif, afin de le retirer de son Apostasie, & un Livre touchant un Evangile faussement attribué à S. Pierre. Eusebe rapporte un fragment de ce Livre, par lequel nous apprenons, que le sujet, & l'occasion qui porta Serapion à l'écrire, fut une contestation qui s'étoit élevée dans l'Eglise de Rhosse en Cilicie touchant la verité de cét Evangile ; que Serapion s'y estant trouvé avoit permis de le lire ; mais qu'ensuite aiant reconnu, que ceux qui le soûtenoient, avoient une Heresie cachée, & que Marcion, qui estoit le principal défenseur, l'avoit receu des Heretiques nommez Docetes (qui croioient que JESUS-CHRIST n'avoit pas souffert veritablement, mais seulement en apparence) & qu'il contenoit des choses contraires à la foi de JESUS-CHRIST, il leur avoit écrit cette Lettre, en attendant qu'il allast les trouver, pour leur découvrir la fausseté, & les erreurs de cét Evangile. *Serapion d'Antioche.*

Saint Jerôme remarque, qu'on trouvoit encore de son tems quelques Epîtres courtes du même Auteur, qui estoient conformes à sa maniere de vivre fort austere ; presentement nous n'en avons aucune. Cét Evêque gouverna l'Eglise d'Antioche jusqu'à la premiere année de l'Empire de Caracalla, & la deux cent troiziéme de JESUS-CHRIST, en laquelle Antoninus lui succeda, & fut le neuviéme Evêque d'Antioche aprés les Apôtres.

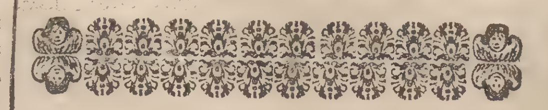
a *Et les souscriptions de deux Evesques de Thrace.*] Ces souscriptions ont fait conjecturer à Baronius, qu'il s'estoit tenu un Concile sur ce sujet. Mais ce sont seulement

lement les souscriptions des Lettres de deux Evesques de Thrace, qui avoient écrit aux Asiatiques touchant cette nouvelle Secte, comme avoit aussi fait l'Eglise de France, & il n'est point necessaire pour cela de dire, qu'il se soit tenu un Concile.



RHODON.

Rhodon. RHodon quoique d'Asie fit ses estudes à Rome, & eut pour Maistre Tatien. Il écrivit plusieurs Livres, & entr'autres il en composa un contre l'Heresie de Marcion dédié à un nommé Calistion. Il avoit aussi composé un traité sur l'ouvrage des sept jours. Saint Jerôme lui attribuë encore un Livre contre les Montanistes, dont il croit qu'Eusebe rapporte un fragment: Mais comme Eusebe ne dit point que ce soit Rhodon qui eust écrit l'ouvrage, & que cet ouvrage est plus nouveau que Rhodon, il ne faut pas le lui attribuer. Ainsi il ne nous reste des ouvrages de Rhodon, qu'un passage ou deux, rapportez par Eusebe, tirez du Livre contre l'Heresie de Marcion, dans lesquels Rhodon remarque, que cette Heresie estoit en son tems divisée en plusieurs Sectes: qu'un certain Apelles n'admettoit qu'un principe, mais qu'il rejettoit les Propheties, que les autres comme Potitus, & Basiliscus en admettoient deux, que quelques autres introduisoient trois natures. Il dit aussi qu'il avoit eu une conference avec Apelles, & que celui-ci aiant esté convaincu de plusieurs faussetez dans leur conference, dit qu'il ne faloit point examiner ce qu'on croioit, & que tous ceux, qui mettoient leur esperance en JESUS-CHRIST crucifié, seroient sauvez, que la question de la nature de Dieu estoit tres-obscure; qu'il croioit à la verité, qu'il n'y avoit qu'un principe, mais qu'il n'en estoit pas assûré, & que les Propheties étoient contraires les unes aux autres. Enfin Eusebe ajoûte, que Rhodon dit dans cét ouvrage, qu'il avoit été disciple de Tatien à Rome: que Tatien avoit fait un Livre des plus difficiles questions de l'Ecriture, promettant de les expliquer; mais que ne l'aiant point fait, il tascheroit lui de le faire. Voilà tout ce que nous sçavons de cét Auteur. Il a fleuri sous les Empereurs Commode, & Severe.



PANTÆNUS.

PAntænus Philosophe Stoïcien né en Sicile *a* presidoit *b* dés le commencement du regne de l'Empereur Commode, à la celebre Ecôle d'Alexandrie, où depuis le tems de saint Marc fondateur de cette Eglise, il y avoit toûjours eu quelque Theologien éminent en science, & en pieté, qui expliquoit l'Ecriture Sainte, & enseignoit même les belles Lettres. *Pantænus.*

Il fut obligé de quitter pour un tems cét emploi, afin de s'acquitter d'un autre plus excellent. Car les Indiens aiant envoié demander à l'Evêque d'Alexandrie un Theologien, pour les instruire dans la Religion Chrétienne, Demetrius y envoia Pantænus, qui entreprit cette Mission avec joie, & s'en acquitta tres-dignement. On dit qu'il trouva, que les Indiens avoient déja quelque teinture de la Religion Chrétienne, qui leur avoit esté autrefois enseignée par l'Apôtre saint Barthelemy, & qu'il y rencontra un Evangile de saint Matthieu écrit en Hebreu, que cét Apôtre leur avoit laissé.

Aprés que Pantænus fut de retour en Alexandrie, il reprit le soin de l'Ecôle de cette Ville, qu'il avoit apparemment confiée dans son absence à son disciple Clement Prestre d'Alexandrie. Il continua d'expliquer publiquement l'Ecriture Sainte sous le regne de Severe, & d'Antonin Caracalla, & servit encore plus, dit S. Jerôme, à l'Eglise par ses discours, que par ses écrits. Neanmoins il mit par écrit quelques Commentaires sur la Bible, où il découvroit, dit Eusebe, les trésors de l'Ecriture. On peut juger de la maniere dont il expliquoit le texte sacré par celle qu'ont suivie Clement d'Alexandrie, Origenes, & tous ceux qui ont esté nourris dans cette Ecôle. Ils estoint forts dans les Allegories, ils trouvoient par tout des mysteres, & des instructions, ils s'éloignoient presque toûjours de la Lettre, & méloient leurs Commentaires de beaucoup d'érudition. Il faloit avoir beaucoup d'esprit, & d'éloquence, pour soûtenir ces sortes d'explications, & pour les rendre utiles, & agreables aux peuples, car à moins que cela ne soit ainsi, elles dégenerent, & deviennent ennuïeuses. Les Commentaires de Pantænus sont entierement perdus. Nous sçavons seulement qu'il est Auteur d'une regle, qui a esté suivie depuis par

tous

Pantænus. tous les Interpretes des Propheties ; cette regle est que les Prophetes s'expriment souvent en termes indéfinis, & qu'ils se servent du present pour le passé & pour le futur. C'est Theodotus qui rapporte cette Sentence de Pantænus : mais il en parle, comme s'il l'avoit dite sans l'écrire.

a *Né en Sicile.*] Quelques-uns l'ont crû Hebreu, mais ils se sont trompez, car S. Clement parlant du Maitre qu'il avoit eu en Egypte, qui est Pantænus, liv. 1. des Stromates, l'appelle la Muse de Sicile ; ce qui montre qu'il estoit de Sicile, autrement il l'auroit aussitost appellé la Muse Attique. Celui de ses Maistres, qu'il dit estre Hebreu, est un autre qu'il avoit écouté en Palestine.

b *Presidoit.*] Eusebe liv. 5. c. 10. & saint Jerôme *in catalogo.*

c *Que cét Apostre leur avoit laissé.*] Saint Jerôme dit que Pantænus le rapporta, & qu'il estoit encore gardé de son tems dans la Bibliotheque d'Alexandrie. J'ai bien de la peine à croire cette Histoire, & je croirois plûtôt que c'étoit cét Evangile, selon les Hebreux, que les Nazaréens reconnoissoient, qui passoit pour celui de saint Matthieu ; car pourquoi saint Barthelémy eût-il laissé un Livre Hebreu à des Indiens ?



SAINT CLEMENT

D'ALEXANDRIE.

S. Clement d'Alexandrie. CLEMENT *a* Prestre d'Alexandrie, disciple de Pantænus *b*, fut aprés lui, ou plûtost avec lui Maistre de l'Ecôle d'Alexandrie, & Catechiste des Neophytes de l'Eglise de cette Ville. Il fleurit sous les Empereurs Severe, & Antonin Caracalla, & vécut apparemment jusqu'au regne d'Heliogabale, ou d'Alexandre Severe, c'est-à-dire, jusques vers l'an deux cens vingt de la naissance de JESUS-CHRIST. *d* Comme il avoit beaucoup d'érudition, & de facilité pour écrire, il composa plusieurs gros ouvrages pleins de beaucoup de recherche, & d'estude. Voici le Catalogue que nous en ont laissé Eusebe, & saint Jerôme. „ Les huit Livres „ des Stromates intitulez les Commentaires, ou „ Stromates de Titus Flavius Clemens, qui con- „ cernent la veritable science, huit Livres des „ Hypotiposes, ou des Instructions, une ex- „ hortation aux Gentils citée dans le Livre sep- „ tiéme des Stromates, trois Livres appellez „ communément le Pedagogue, & un Livre „ intitulé, *qui est le Riche qui se sauve*, un pe- „ tit ouvrage de la Pâque, une Dissertation du „ Jeûne, une autre Dissertation de la médi- „ sance, une Exhortation à la patience écrite „ aux Neophytes, un Livre intitulé la Re- „ gle Ecclesiastique contre les Juifs dedié à A- „ lexandre Evêque de Jerusalem. Outre ces Livres saint Clement dans son second Livre du Pedagogue Chapitre 10. dit qu'il avoit écrit un Livre *de la Continence*, & au Livre troisiéme chap. 8. un Livre *touchant le Mariage.* Il nous reste trois de ces ouvrages tres-considerables, *l'exhortation aux Gentils*, *le Pedagogue*, *les huit Livres des Stromates*, & le petit traité intitulé ; *qui est le Riche qui se sauve*, que Jean Matthieu Cariophyle Archevesque d'Icône a donné sur un Manuscrit de la Bibliotheque du Vatican d'où le P. Combefis a fait une nouvelle version qu'il a donnée avec l'original Grec dans son dernier volume du Supplement de la Bibliotheque des Peres.

L'exhortation aux Gentils est un discours pour détourner les Païens de leur Religion, & pour les porter à embrasser celle de JESUS-CHRIST. Dans son exorde, il montre l'opposition qu'il y a entre le dessein de JESUS-CHRIST, & celui d'Orphée, & des anciens Musiciens premiers Auteurs de l'idolatrie, en disant que ceux-ci ont attiré les hommes par leur chant, & par la douceur de leur Musique, pour les rendre de malheureux esclaves des idoles, & semblables aux bestes, & aux pierres qu'ils adoroient, au lieu que JESUS-CHRIST, qui a esté de tout tems le Verbe de Dieu, a toûjours eu pitié des hommes, & s'est enfin fait homme, pour les délivrer de la servitude des Demons, pour ouvrir les yeux de ceux qui estoient aveuglez, & pour faire entendre ceux qui estoient sourds ; pour conduire leur pas dans la voie de la justice ; pour leur faire éviter la mort, & l'enfer, & leur donner la vie eternelle ; pour leur faire mener sur la terre une vie toute celeste ; & enfin que Dieu s'estoit fait homme, pour apprendre à l'homme à devenir Dieu. Aprés avoir ainsi representé les avantages de la Religion Chrestienne, il exhorte en peu de mots les hommes à embrasser la vertu, la justice, la temperance, & à imiter JESUS-CHRIST, pour se rendre dignes du salut. Il fait voir ensuite la fausseté de la Religion des Païens. Premierement en découvrant l'infamie, & la vanité de leurs mysteres, dont il fait un recueil, & une narration exacte. Secondement en mon-

trant

S. Clemens d'Alexandrie.

trant l'origine de l'idolatrie, & de quelle maniere les hommes ont inventé des fausses divinitez. Les uns, *dit-il*, regardant les Astres, & admirant leur cours, en ont fait des Dieux, ainsi les Indiens ont adoré le Soleil, les Phrygiens *o* la Lune, & les autres cueillant avec plaisir les fruits qui naissent de la terre, ont fait une divinité du bled, qu'ils ont appellée Cerés, & une de la vigne, qu'ils ont appellée Bacchus. D'autres apprehendant les peines, les châtimens, les miseres, & les calamitez, ont feint des divinitez, qui les envoioient aux hommes, ou qui les en preservoient. Quelques Philosophes suivant la phantaisie des Poëtes ont divinisé les passions, telles que l'amour, l'esperance, & la joie, & d'autres ont mis les vertus au rang des Dieux, & leur ont donné des figures. Hesiode, & Homere enseignant une generation des Dieux, & décrivant leurs actions ont donné cours à une nouvelle Theologie. Enfin le commun des hommes a fait des Dieux de ceux, dont ils avoient reçû quelque bienfait considerable. Apres avoir ainsi découvert l'origine de l'idolatrie, il en fait voir la folie, en montrant que les principaux Dieux, comme Jupiter, Mars, Vulcain, Æsculape ont esté des hommes semblables aux autres, dont on sçait la patrie, la vie & l'emploi, & dont on voit encore les Sepulchres: que les Poëtes même ont rapporté leurs amours, leurs blesseures, & leurs crimes: Que les plus sages Païens ont reconnu la fausseté de ces divinitez: Que toutes les Religions des Païens se détruisent les unes les autres: Que c'est un étrange aueuglement d'adorer des statuës comme des divinitez. Il passe ensuite à la principale partie de son ouvrage, qui est d'exhorter les hommes à adorer le vrai Dieu, & à embrasser la Religion de JESUS-CHRIST, il montre que les plus sages Philosophes, tels que Platon, Cleanthe, Pythagore & Xenophon ont réconnu qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu; que les Poëtes mesme les plus anciens, comme Aratus, Hesiode, Euripide, & Orphée, ont esté obligez de l'avouër; & que les Sibylles, les Prophetes, & les Livres de l'Ecriture n'enseignent que le culte d'un seul Dieu. Il presse ensuite les hommes d'embrasser la Religion Chrestienne, en veuë de l'avantage qui leur en revient, pour obtenir le salut eternel, qu'ils ne peuvent esperer autrement, & pour se preserver des peines eternelles, qu'ils ne peuvent éviter, qu'en croiant en JESUS-CHRIST, & en vivant conformement à ses loix. S'il vous estoit permis, *leur dit-il*, d'acheter le salut éternel, que n'en donneriez-vous pas? Et voilà que vous pouvez l'acquerir par la foi, & par la charité. Rien ne vous peut empesch er de l'avoir, ni la pauvreté, ni la misere, ni la vieillesse, ni la condition. Croiez, ô hommes à un Dieu homme. & recevez, pour recompense le salut éternel! Cherchez Dieu, & vous vivrez eternellement. Il finit ainsi par une longue exhortation, dans laquelle il presse vivement les hommes de quitter l'idolatrie, & les vices, pour embrasser la vie, & la Religion des Chrestiens.

S. Clement d'Alexandrie.

Le second ouvrage intitulé le Pedagogue est un Livre entierement de morale. Il est divisé en trois Livres, Dans le premier, il montre ce que c'est que d'estre Pedagogue c'est à-dire, Conducteur, Pasteur ou Directeur des hommes. Il fait voir que cette qualité ne convient proprement, & souverainement qu'au Verbe incarné. Il dit que le Pedagogue doit regler les mœurs, (Livre 1.) conduire les actions, & remedier aux passions. Qu'il preserve les hommes des pechez, & les en (Chap. 1.) guerit, quand ils y sont tombez. Que le Verbe (Chap. 2.) fait ces fonctions en nous remettant les pechez en qualité de Dieu, & nous instruisant comme (Chap. 3.) homme avec beaucoup de douceur, & de charité: Qu'il instruit également les hommes, & les femmes, les sçavans, & les ignorans, parce que (Chap. 4.) tous les hommes ont besoin d'instruction, estant (Chap. 5.) tous des enfans en un sens. Qu'on ne doit pas (Chap. 6.) croire pour cela, que la doctrine des Chrestiens soit puerile, & méprisable: mais qu'au contraire la qualité d'enfans, qu'ils reçoivent dans le Baptême, les rend parfaits dans la connoissance des choses divines, en les délivrant des pechez par la grace, & les éclairant des lumieres de la foi: qu'ainsi nous sommes tout ensemble, & des enfans, & des hommes parfaits, & que le lait, dont nous sommes nourris, estant la parole, & la volonté de Dieu, est une nourriture tres-solide. Que le Verbe avoit conduit le peuple Juif (Chap. 7.) dans l'Ancien Testament par la crainte, mais qu'aprés s'estre incarné, il a changé cette crainte en amour. Que les reproches, les chatimens, (Chap. 8.) & les peines, dont le Verbe se sert pour punir les hommes, ne sont pas une marque, qu'il ait de la haine pour eux, mais un effet de sa justice, & du soin qu'il a de les corriger. Que c'est le mesme Dieu, Createur du monde, bon, & juste tout ensemble, qui punit, & qui fait misericorde: Qu'il (Chap. 9.) est bon pour lui-même, & juste pour les hommes: que les reprimendes, & les chastimens sont pour leur bien, qu'il y a deux sortes de crainte, la crainte qu'ont les enfans pour leur pere, ou les sujets pour leur Roi, & la crainte qu'ont les esclaves pour leur Maître. Que ces deux craintes sont toutes deux utiles aux hommes, mais que

la

S. Clement d'Alexandrie. Ch. 10. la premiere est beaucoup plus parfaite. Que le Verbe porte les hommes au bien par ses exhortations, & les empesche de pecher par ses menaces: qu'il a fait la fonction de Pedagogue par Moïse, & par les Prophetes, & qu'il est enfin venu luimesme apporter aux hommes les remedes necessaires à leurs maux, & les conduire suivant la droite raison. Chapitre dernier. Que toute la vie des Chrestiens est une suite d'actions conformes à la raison, & que le péché vient de ce que l'on s'en éloigne.

Dans le second, & dans le troisiéme Livre du Pedagogue saint Clement descend dans le détail des actions humaines, & donne des regles de la temperance, & de la modestie Chrestienne. Livre 2. Chap. 1. Dans le premier de ces deux derniers, il enseigne que la fin du manger ne doit point estre le plaisir; mais la necessité, & qu'ainsi il faut éviter Chap. 2. l'excés dans la quantité, & dans la qualité des viandes. Qu'on ne doit boire du vin qu'avec beaucoup de moderation, & qu'il est utile particulierement aux jeûnes gens de s'en abstenir tout-a-fait. Chap. 3. Il blâme le luxe dans les meubles, & dans les vases. Chap. 4. Il veut qu'on bannisse des festins des Chrestiens les violons, & les chansons, & qu'on y chante les loüanges de Dieu. Chap. 5. Il défend de rire avec éclat, & de prononcer des paroles des-honnestes. Chap. 6. Il veut qu'on garde une exacte modestie dans ses entretiens, Chap. 7. & dans sa contenance, il reprend ceux qui mettoient des couronnes sur leurs testes, & qui se parfumoient avec du baume. Chap. 8. Il veut qu'on dorme peu, & dans des lits, qui ne soient ni trop superbes, ni trop delicieux. Ch. 10. Qu'on n'use du mariage que pour avoir des enfans, qu'on n'ait des habits, que pour se couvrir honnestement. Ch. 11. & 12. Il declame contre le luxe des habits, contre les pierreries, contre les vains ajustemens des hommes, & des femmes, Livre 3. & contre les bains publics. Chap. 1. 2. 3. 4. & 5. Il fait la description, & la satyre de toutes ces choses, mieux que n'a jamais fait Iuvenal, ni aucun des satyriques de l'antiquité: il entremesle sa satyre de plusieurs belles instructions, & descend dans le détail comme feroit un Casuiste.

Chap. 6. Il passe ensuite aux preceptes de la vertu opposée au vice qu'il a repris. Il montre qu'il n'y a que le Chrestien qui soit veritablement riche. Qu'il doit vivre dans une entiere frugalité. Chap. 7. & 8. Qu'il ne doit prendre des exercices, & des plaisirs, qu'autant qu'il en a besoin pour sa santé. Chap. 9. & 10. Il ajoûte encore plusieurs instructions pour apprendre, particulierement aux femmes, à garder l'honnesteté, & la modestie, principalement dans les Eglises. Ch. 11. dernier Chapitre. Il ramasse enfin plusieurs passages de l'Ecriture, qui concernent les mœurs, & la conduite de la vie, & il finit en exhortant les hommes à écoûter, & à suivre les preceptes de JESUS-CHRIST leur souverain Pedagogue à qui il adresse une priere, pour le loüer avec le Pere, le Fils, & le saint Esprit, & le remercier de ce qu'il l'a fait entrer dans son Eglise. S. Clément d'Alexandrie. Ces Livres sont tres-utiles à ceux qui se meslent de morale, & si les Casuistes de nos jours les eussent bien leus, ils ne seroient pas tombez dans des relâchemens aussi damnables que ceux, où ils se sont laissez aller: ils pourroient estre mesme utiles à tous les Chrestiens, & je m'étonne que personne ne les ait encore traduits en ce siecle, dans lequel des personnes pieuses, & sçavantes ont emploié leur tems, & leur travail à rendre intelligibles à tout le monde les plus excellens ouvrages des Peres, en les traduisant en nostre Langue avec une netteté, & une pureté inimitable. Mais si quelqu'un vouloit entreprendre la traduction du Pedagogue, il faudroit qu'il en retranchast quelques endroits, qui ne doivent pas estre leus de tout le monde, & qu'il en accommodast d'autres aux coûtumes, & aux manieres de nostre tems.

Les Livres intitulez Stromates *e* sont ainsi appellez, parce qu'ils contiennent plusieurs pensées *f* recueillies de differens endroits, & ramassées ensemble, ce qui fait une varieté à peu prés semblable, à celle qu'on apperçoit dans les tapis de Turquie. Voici comme saint Clement en parle lui même au commencement du Livre 4[me];
,, Ces Livres, *dit-il*, sont pleins de varietez,
,, comme le nom qu'ils portent le fait voir, nous
,, y passons continuellement d'une chose à une
,, autre, souvent nous disons des choses éloi-
,, gnées de nostre sujet. Il compare en-suite cet ouvrage à un Pré, à une Terre, ou à un Jardin, ou on trouve toutes sortes d'herbes, de fleurs, & de fruits qu'on peut cueillir à son choix. Mais
,, non pas, *dit-il*, en un autre endroit, à ces
,, Jardins peignez, où les arbres, & les plantes
,, sont rangées par ordre pour divertir la vûë:
,, mais plûtost à une Montagne sombre, & é-
,, paisse, où les Cyprés, les Tilleuls, les Lau-
,, riers, le Lierre, les Pommiers, les Oliviers,
,, les Figuiers, & les autres arbres fruitiers, &
,, steriles seroient mêlés ensemble. Il dit qu'il
,, a gardé cette confusion à dessein, afin de ne
,, pas découvrir clairement nos mysteres à ceux
,, qui n'y estoient pas encore initiez, en-sorte
,, toutefois que les autres les puissent compren-
,, dre, & en faire leur profit, comme, *dit-il*,
,, les arbres fruitiers de cette Montagne, dont
,, nous venons de parler, sont cachez à ceux qui
,, voudroient les piller, au lieu que le Labou-
,, reur qui les connoist les peut arracher, & en
,, faire un Jardin, & une Forest agreable. Ne
,, cherchez donc point, *dit-il*, dans ces Livres
,, ni ordre, ni politesse: puisqu'on a eu dessein
,, de cacher, & d'embroüiller, pour ainsi dire les

S. Clement d'Alexandrie.

„ les choses, afin qu'il n'y eût que ceux qui sont „ intelligens, & qui veulent se donner la pei- „ ne de travailler, qui pussent les comprendre. Ainsi comme saint Clement n'a gardé aucune methode dans ces Livres, & qu'il les a meslez de plusieurs pensées de Philosophie, & de Religion, il est difficile de faire un abregé de ce qu'ils contiennent, pareil à celui que nous avons fait des Livres du Pedagogue. Nous tâcherons néanmoins de rapporter les principales choses qu'il y traite.

Dans le premier Livre aprés avoir montré qu'il est utile, que les gens de bien composent des Livres, il propose le sujet des siens, disant qu'ils contiendront les veritez de la Religion meslées, ou plûtost cachées sous les maximes de la Philosophie. Il prend de la occasion de refuter ceux qui blâment la Philosophie, d'en montrer l'utilité, de parler de l'usage qu'on en doit faire, & il finit en faisant voir, que la Philosophie des Hebreux est la plus ancienne de toutes, justifiant cette verité par une Chronologie trescurieuse, & tres-exacte.

Dans le second Livre, il traite de la foi, & de ses effets, qui sont la Penitence, l'Esperance, la Crainte, il prouve que la foi est necessaire, qu'elle n'est point en nous par nature, mais par volonté, qu'elle est un don de Dieu, qui dépend toutefois de nostre liberté; que la Penitence veritable consiste à ne plus faire ce qu'on a regrét d'avoir fait; qu'il y en a de deux sortes, que la premiere est celle de ceux qui se convertissent à la foi, pour effacer les pechez qu'ils ont commis, pendant qu'ils estoient Païens, que la seconde est celle de ceux qui sont tombez aprés leur conversion, qu'il leur reste encore un moïen d'en obtenir la remission, pourvû qu'ils rougissent de leur peché, mais que ceux qui retombent souvent, & qui font ainsi un cercle de Penitences & de pechez, sont semblables à ceux qui n'ont point eu la foi: & que c'est une Penitence apparente, & non pas une veritable Penitence, que celle de ceux qui demandent pardon des pechez dont ils ne se corrigent point. A l'occasion de la Penitence, il parle du peché. Il dit que les hommes le commettent librement, & qu'ils s'en purifient par la foi, & par les aumônes. Que la crainte de Dieu nous est utile, qu'elle instruit, qu'elle fait éviter le peché, & qu'elle conduit à l'amour. Il louë la charité, la temperance, & l'hospitalité. Il condamne ceux qui se plongent dans les voluptez. Il leur propose l'exemple des Martyrs qui souffrent le feu, les tourmens, & la mort pour la défense de la justice, & de la verité. Il parle ensuite du mariage, il le definit la conjonction legitime de l'homme, & de la femme pour élever des enfans. Il l'approuve, & en montre les avantages, & il dit qu'il n'est jamais permis de quitter sa femme, pour en épouser une autre, pour quelque cause que ce soit.

Il continuë dans le troisiéme Livre à parler contre l'incontinence des Nicolaïtes, des Carpocratiens, des Valentiniens, & de plusieurs Heretiques, & à défendre le mariage, contre les Marcionites, contre Tatien, & contre les autres Heretiques qui l'accusoient, il lui prefere toutefois la virginité comme un tres-grand bien, *Pourvû*, dit-il, *qu'on la garde pour l'amour de Dieu, & en observant ses Commandemens.* Il tient que le mariage est indissoluble; il ne condamne pas entierement les secondes nopces, mais il les blâme. Il rapporte en passant une histoire de Nicolas, l'un des sept premiers Diacres qu'on faisoit Auteur des Nicolaïtes, qui aiant une belle femme, & étant accusé de jalousie l'avoit amenée, dit on, au milieu des Apôtres, & lui avoit permis d'épouser qui elle voudroit. Mais il excuse Nicolas, & dit que ceux qui se vantoient d'estre ses Disciples avoient abusé de cette action, aussi bien que de ses paroles: qu'il avoit appris, qu'il n'avoit jamais eu de commerce avec d'autre femme, qu'avec celle qu'il avoit épousée: que ses filles estoient demeurées vierges, & que son fils avoit esté tres-chaste. Il dit que saint Pierre, & saint Philippe Apôtres avoient esté mariez, & qu'ils avoient eu des enfans: que saint Philippe avoit même marié ses filles, & il ajoûte que saint Paul avoit aussi une femme, en quoi il se trompe.

Dans le quatriéme Livre, il traite du martyre, & de la perfection Chrestienne. Il montre l'excellence du martyre; il exhorte les Chrestiens à le souffrir & refute les Heretiques, qui disoient que le martyre n'estoit pas une action de vertu: il fait consister la perfection du Christianisme dans l'amour de Dieu, & du prochain. Il veut qu'on aime les pecheurs en détestant leur peché, qu'on fasse le bien par amour, & non par crainte. Car celui, *dit-il*, qui ne s'abstient „ du mal que par une crainte servile n'est pas bon „ volontairement, mais par crainte, comme „ celui qui ne s'en abstiendroit qu'en veuë de la „ recompense ne seroit pas non plus juste de „ bon cœur. Car dans l'un c'est la crainte, & „ dans l'autre l'esperance de la recompense qui „ les rend justes, ou plûtost qui les fait paroistre „ justes aux yeux des hommes. Il dit que Dieu punit les hommes pour trois raisons. 1°. Afin que celui qu'il chastie devienne meilleur. 2°. Afin que ceux qui doivent estre sauvez, soient avertis par ces exemples. 3°. De peur que s'il ne vengeoit les injures qu'on lui fait, les hommes ne le méprisassent.

Dans

S. Clement d'Alexandrie.

Dans le cinquiéme Livre, aprés avoir montré que les manieres d'enseigner par allegories, & par symboles est tres-ancienne, non-seulement parmi les Juifs, mais aussi parmi les Philosophes, il prouve que les Grecs ont pris la plûpart des veritez qu'ils ont écrites des Barbares, & principalement des Hebreux. Ce Livre est plein de citations des Poëtes, & des Philosophes Païens.

Dans le sixiéme, il parle encore avantageusement de la Philosophie. Il commence ensuite à dépeindre le veritable Gnostique, c'est-à-dire, à donner l'idée d'un Chrestien parfaitement bon, & parfaitement sage. Voici les principaux traits du Portrait qu'il en fait. Le veritable Gnostique commande à ses passions. Il garde une temperance exacte, & il ne donne à son corps que ses necessitez. Il aime Dieu sur toutes choses, & les creatures pour Dieu, & par rapport à Dieu, & rien ne peut le separer de cet amour. Il supporte avec patience tous les accidens fâcheux. Il s'applique à connoistre toutes les choses de Dieu, sans negliger les sciences humaines. Ses discours sont reglez, & à propos, pleins de douceur, & de charité. Jamais il ne s'emporte de colere. Il prie continuellement par la charité qui l'unit à Dieu, lui demandant premierement la remission de ses pechez, secondement la grace de ne plus pecher, & celle de faire le bien. Saint Clement s'étend ensuite sur la source, où le Gnostique puise la parfaite science, & la veritable connoissance. Il dit que c'est l'Ecriture Sainte, la Loi, & les Prophetes, & en particulier le Decalogue qu'il explique en peu de mots, & enfin la doctrine de Jesus-Christ predite, par les Prophetes, prêchée par toute la terre, & receuë malgré les Rois, & les puissans du monde, qui s'y sont opposez de toutes leurs forces.

Dans le septiéme livre, il continuë à rapporter les vertus de son Gnostique, il dit qu'il s'emploie tout entier à honorer Dieu, à l'aimer, à le connoître, à écouter, & à imiter son Verbe, qui s'est fait homme pour nous sauver; qu'il ne le fait pas seulement en certains jours, mais pendant toute sa vie, que les sacrifices dont il l'honore sont les prieres, & les loüanges qu'il offre en tout tems, & en tous lieux; qu'il est doux, bien-faisant, affable, patient, charitable, sincere, fidéle, temperant; qu'il méprise les biens de ce monde, & qu'il est prest de tout souffrir pour Jesus-Christ; qu'il ne fait rien ni par ostentation, ni par crainte, ni par desir d'être recompensé, mais par amour de la vertu, & de la justice de Dieu; qu'il est enfin tout saint, & tout divin. Saint Clément répond ensuite à une objection des Grecs, & des Juifs, qui disoient que la multiplicité des Heresies devoit empêcher les hommes d'embrasser la Religion de Jesus-Christ. Il y répond, dis-je, que cette multitude de Sectes se trouve aussi parmi les Païens, & parmi les Juifs, que Jesus-Christ à prédit qu'elle se rencontreroit parmi les Chrétiens. Qu'elle ne doit point faire abandonner la verité, mais qu'au contraire on la doit rechercher avec beaucoup plus de soin. Qu'il y a une régle infaillible pour distinguer la verité d'avec la fausseté: que cette régle est l'Ecriture-Sainte, laquelle étant un principe incontestable sert de preuve à tout ce qu'on dit. Qu'il est vrai que les Heretiques s'en servent, aussi bien que les Catholiques. Mais premierement qu'ils ne se servent pas de tous les Livres sacrez. Secondement que ceux dont ils se servent sont corrompus. En troisiéme lieu, qu'ils se servent de passages ambigus, qu'ils expliquent à leur phantaisie, en s'éloignant du vrai sens, s'attachant seulement aux termes. Il prend de-là occasion de condamner en general tous les Heretiques, qui rejettant la tradition de Jesus-Christ, & de ses Apôtres, & abandonnant la foi de l'Eglise se sont faits Auteurs des Sectes particuliéres, en inventant des dogmes nouveaux, & en corrompant la vérité. Il dit qu'il n'y a qu'une seule Eglise Catholique, qui est plus ancienne que toutes les assemblées des Heretiques, qu'elle a été fondée par Jesus-Christ, qui est mort sous Tibere, & établie dans tout le monde par les Apôtres avant la fin de l'Empire de Néron. Au lieu qu'il n'y avoit presque pas une seule Heresie plus ancienne que l'Empire d'Adrien, & qu'elles portoient toutes le nom de leur Auteur, ou celui des lieux, & des Païs où elles avoient commencé à paroître, ou de leur dogme, ou des choses qu'elles avoient honorées, ce qui en fait voir la fausseté, & la nouveauté. Il conclut en faisant la description de ces Livres des Stromates, & en promettant de commencer une autre matiére dans le Livre suivant.

Ce dernier Livre dans nos éditions est un ramas de principes de Logique qui ne contient rien, qui regarde la Religion Chrétienne, ni qui mérite d'être rapporté. Photius remarque, que de son tems il y avoit des éditions où ce dernier Livre étoit intitulé, *qui est le riche qui se sauve?* Et qu'il commençoit par ces mots. *Ceux qui font des pieces d'Orateur.* Mais Eusébe distingue le Livre qui porte ce titre d'avec les Stromates.

Saint Clement d'Alexandrie ne s'éloigne point de la doctrine de l'Eglise dans les ouvrages, dont

S. Clement d'Alexandrie.

nous venons de rapporter l'abregé. Non seulement il y fait mention des trois Personnes divines, mais il les invoque comme n'étant qu'un seul Dieu. *g* Il se sert même du nom de la tres-sainte Trinité. Il dit que le Verbe, qui a été dés le commencement en Dieu, qui est Dieu, & égal à Dieu, par lequel il a créé le monde, & enseigné tous les hommes, s'est enfin fait homme pour nous sauver par sa doctrine, par son exemple, & par sa mort. Il est vrai qu'il dit en un autre endroit, que la nature du Fils est la plus parfaite, la plus excellente, & celle qui approche le plus du Dieu toutpuissant, paroles qui sembleroient faire croire, qu'il a crû que la nature du Verbe est différente de celle du Pere: mais l'on sçait assez que les anciens n'avoient pas fait encore une distinction si exacte entre les termes de nature, & de personne, & qu'ils prenoient souvent l'un pour l'autre. Et certes la maniere dont il parle de l'excellence du Verbe en cet endroit, & en d'autres fait assez voir qu'il n'a pas crû, qu'il fût d'une nature differente, à prendre le mot de nature, comme nous le prenons presentement. Car il dit que le Verbe est Dieu, qu'il est sans principe, qu'il est égal au Pere, qu'il est dans le Pere, qu'il a créé tout, &c. expressions qui font connoître nettement quel a été son sentiment sur la divinité du Verbe. Il semble néanmoins suivre la maniere de parler de quelques anciens, en disant que le Verbe est visible, qu'il se peut connoître, & que c'est par lui que nous connoissons le Pere invisible dont il est l'image, mais il est aisé d'accommoder ces expressions aux sentimens de l'Eglise, comme nous avons montré dans la Critique des Auteurs precédens. Il dit que la bien-heureuse Marie est demeurée Vierge aprés son enfantement. Il tient que les Demons ont peché par incontinence. Il reconnoît la chûte d'Adam, & la peine de son peché, que tous les hommes ont encouruë. Mais il ne semble pas avoir bien connu le peché originel. Il est vrai que dans le passage qu'on allegue communément de lui contre le peché originel, il combat l'opinion de ceux qui disoient que la generation étoit mauvaise. Mais il parle d'une maniére qui fait croire qu'il n'a pas été persuadé du peché originel, ou du moins qu'il n'y a pas fait de réflexion. *Qu'on nous dise*, dit-il, *comment un enfant qui ne vient que de naître a prévariqué, & comment celui qui n'a encore rien fait a pû tomber sous la malediction d'Adam*, &c. il exhorte souvent les hommes à faire le bien par l'esperance de la beatitude éternelle, & les détourne du mal par la crainte des châtimens éternels, sans parler en aucune maniére de l'opinion des Millenaires. Il croit que sans la foi de JESUS-CHRIST nul ne peut être sauvé: mais il dit que JESUS-CHRIST, & les Apôtres ont prêché l'Evangile dans les Limbes aux justes, tant Gentils que Juifs, afin qu'ils eussent cette foi qui leur manquoit. Il donne beaucoup au libre arbitre, il croit que nôtre salut, & la foi qui en est le commencement dépend de nous, toutefois avec le secours de la grace. *h* Il parle noblement de la necessité, & de l'efficace du Baptême. Le Baptême, *dit-il*, s'appelle grace, illumination, perfection, bain, on l'appelle de ce nom, parce qu'il lave nos pechez, on l'appelle grace, parce qu'il remet les peines duës aux péchez; illumination, parce qu'il nous éclaire des lumiéres de la foi, perfection, parce, qu'il nous rend parfaits. *Et aprés page* 95. ces liens des péchez sont bien-tôt rompus par la foi de l'homme, & par la grace de Dieu, les péchez sont remis par ce reméde admirable du Baptême, & l'on cesse aussi-tôt d'être pécheur; d'aveugle qu'on étoit on devient clair-voiant, car ce qu'on enseigne aux Cathécuménes est une pure instruction, pour les conduire à la foi, qui est intérieurement enseignée par l'esprit saint. Nous avons rapporté la différence qu'il met entre la rémission des péchez commis aprés le Baptême, & celle qui s'accorde par le Baptême. Nous avons dit qu'il ne reconnoît qu'une seule Penitence aprés le Baptême, & qu'il rejette comme fausses les Penitences de ceux qui retombent fréquemment dans les mêmes péchez, qu'il approuve le mariage, qu'il le croit indissoluble, qu'il blâme la Polygamie, & mêmes les secondes nopces. Il dit peu de chose de l'Euchariste, & ce qu'il en dit est tres-obscur, parce qu'il vouloit cacher ce Mystére à ceux qui n'étoient point baptisez. Mais il dit nettement au Livre second du Pédagogue chap. 2. que le Pain, & le Vin en sont la matiére, & il condamne les Hérétiques qui se servoient d'autre chose, que du Pain, & du Vin mêlé d'eau. Il remarque qu'en quelques Eglises aprés que l'Eucharistie avoit été partagée, on laissoit à chaque Fidéle la liberté d'en prendre une partie. Il cite souvent des Livres apocryphes, comme l'Evangile selon les Egyptiens, le Livre d'Hermas, mais cependant il ne reconnoît pour Canoniques que les quatre Evangiles. Il admet l'autorité de la tradition, & celle de l'Eglise. Voilà les sentimens de saint Clément sur les principaux Articles de nôtre Foi, qui sont conformes à la doctrine de l'Eglise dans les points Capitaux, & différens seulement dans les choses de moindre conséquence.

L'on ne peut pas dire la même chose de son ou-

Marginal notes (left): Liv. 4. p. 537. & 565. — Liv. 7. p. 756. liv. 5. des Stromat. p. 550. liv 2. p. 2. chap. 2 — Liv. 3. p. 468. & 499.

Marginal notes (right): S. Clement d'Alexandrie. — In protrep. pag. 54. & sequentibus lib. 1. pæd. c. 8. & 9. & liv. 3. c. 11. & 12. lib. 1. Stromat. p. 3. 11. lib. 3. p. 444. lib. 6. pag. 661. In protrept. p. 53. & ped. lib. 1. c. 9. — Liv. 3. Stromat. p. 462. & 465. Liv. 1. Stromat. init. liv. 7. p. 7. 54.

S. Clement d'Alexandrie.

ouvrage des Institutions, lequel au rapport de Photius contenoit plusieurs erreurs, & même de contraires à ce qu'il enseigne dans ses autres ouvrages. Voici comme en parle ce sçavant Critique. „ Les Hypotiposes, *dit-il*, „ sont écrites sur quelques passages de l'Ancien, & du Nouveau Testament qu'il explique, & qu'il interpréte en peu de paroles. Or quoi qu'il ait en plusieurs endroits des sentimens orthodoxes, & veritables, en d'autres il en a d'erronez, & de fabuleux, car il dit que la matiére est éternelle, & il feint des idées éternelles produites par les decrets de Dieu, il met le Fils au nombre des choses créées. Il tient la Metempsicose, il feint qu'il y a eu plusieurs mondes avant Adam, il fait sortir Eve d'Adam d'une maniére infame, & différente de celle qui est rapportée dans l'Ecriture Sainte, il s'imagine que les Anges, aiant eu commerce avec les femmes en ont eu des enfans; il croit que le Verbe ne s'est point véritablement incarné, mais seulement en apparence. Il feint deux Verbes de Dieu, l'un Superieur, l'autre inférieur, celui-ci est celui qui est apparu aux hommes. Il ajoûte, que ce Verbe n'est pas de même nature que le Verbe de Dieu, que ce n'est point le Verbe du Pére qui s'est fait chair. Mais une vertu, & une puissance de Dieu sortie du Verbe, qui étant esprit est entrée dans l'ame des hommes. Il tâche de prouver ces sentimens par l'Ecriture. Enfin ces huit Livres sont pleins de ces sortes d'erreurs, & de blasphêmes, soit que ce soit l'Auteur de ce Livre qui les ait écrites, soit que ce soit quelque autre qui les debite sous son nom, le but de tout l'ouvrage paroît être l'explication de la Genese, de l'Exode, des Pseaumes, des Epîtres Canoniques, & de l'Ecclésiastique. L'Auteur remarque qu'il a été disciple de Pantænus.

Si cet ouvrage étoit si plein d'erreurs, comme il semble qu'on n'en peut pas douter aprés le témoignage de Photius qui l'avoit vû, il faut qu'il ait été composé par saint Clément, avant qu'il fut entiérement instruit de la Religion Chrêtienne, & qu'il se fust défait des opinions de Platon, ce qui me semble tres vrai-semblable, car l'on ne peut pas dire, qu'il ne soit pas l'Auteur de ces Livres, que toute l'antiquité lui a attribuez, & il n'y a pas d'apparence qu'ils aient été falsifiez en tant d'endroits par les Herétiques. Outre que ces opinions sont d'un homme qui veut accorder la Philosophie de Platon avec la Religion Chrêtienne, ou plû-tôt d'un Platonicien à demi Chrêtien. Ces Livres n'ont pas laissé toutefois d'être assez fameux dans l'antiquité. Eusebe en cite quelques passages au Liv. I. chap. 12. de son Histoire, il en rapporte un tiré du Livre cinquiéme, où il est dit que Cephas, Matthias, Barsabas, & Thaddée étoient du nombre des septante Disciples de JESUS-CHRIST. Le même Eusebe au Livre second chapitre premier en rapporte un autre tiré du Livre sixiéme où il dit que Pierre, Jacques, & Jean, quoi que préférez par JESUS-CHRIST aux autres Apôtres ne disputérent point pour cela du premier rang, & choisirent d'un commun accord saint Jacques le Juste pour être l'Evêque de Jerusalem. Dans le second, il dit que ces trois Apôtres avoient l'esprit de science, qu'ils communiquérent aux septante Disciples. Au chap. 9. il y a encore un passage tiré du Livre septiéme, où il rapporte que Jacques frére de Jean convertit par sa constance son accusateur, & qu'ils furent tous deux décapitez pour la foi de JESUS-CHRIST. Au chapitre 15. il dit que saint Clement au sixiéme Livre des institutions rapporte, que S. Marc composa son Evangile sur le rapport de saint Pierre, & que cet Apôtre l'approuva quand il fut achevé. Enfin Eusebe dans le quatorziéme chapitre dit, que saint Clément dans ses institutions explique tous les Livres de l'Ancien, & du Nouveau Testament, sans omettre même ceux dont plusieurs doutent, comme les Epîtres de saint Jude, & de S. Barnabé, & la révélation de S. Pierre: qu'il dit que l'Epître aux Hébreux a été écrite par S. Paul, & traduite par saint Luc: que saint Paul n'a pas voulu mettre son nom à la Lettre, à cause qu'il étoit odieux aux Hébreux. Il rapporte l'ordre des Evangiles, il dit que les Evangiles de S. Mathieu & de saint Luc avoient été écrits les premiers, que saint Marc avoit composé le sien à Rome à la priére des Fidéles, & par l'ordre de saint Pierre, & que saint Jean avoit fait le sien le dernier à la priére de ses amis pour y expliquer ce qu'il y a de plus spirituel en JESUS-CHRIST, les autres aiant assez parlé de son corps.

S. Clement d'Alexandrie.

Le célébre Monsieur de Valois a remarqué, que nous avons encore un fragment Grec trés-considérable de cet ouvrage à la fin de saint Clément intitulé, Extrait de la doctrine Orientale de Theodote. Car il contient les erreurs, touchant la personne de JESUS-CHRIST, que Photius a remarquées dans les Hypotiposes, & l'Auteur dit vers la fin que Pantænus étoit son Maître. Il y a aussi apparence, que l'autre fragment qui suit, qui est un Recüeil de paroles, & de pensées de l'Ecriture, est encore tiré de ces mêmes Livres, car outre qu'il se trouve avec les ouvrages de saint Clément, il est écrit en la maniere

S. Clement d'Alexandrie.

dont Eusebe, & Photius nous font entendre, que l'ouvrage de saint Clement étoit composé, & il paroît que c'est le même dessein.

Il y a encore un autre fragment considerable de Saint Clement tiré de son livre, Qui est le Riche qui sera sauvé, rapporté par Eusebe au livre troisiéme chap. 23. où il raconte une fameuse Histoire de saint Jean. Il dit que cét Apôtre estant venu à une ville d'Asie, recommanda à l'Evêque un jeune homme qui lui paroissoit avoir de l'esprit; Que cét Evêque en prit soin d'abord, & qu'aprés l'avoir instruit, il lui donna le Baptême; mais qu'aiant ensuite négligé d'en prendre le même soin, ce jeune homme se débaucha, & devint chef de voleurs. Que saint Jean étant revenu quelques années aprés visiter cette Eglise, demanda à cet Evêque le dépost qu'il lui avoit confié, & lui fit entendre, qu'il lui demandoit ce jeune homme. Que l'Evêque lui aiant appris qu'il s'estoit perdu, & qu'il estoit devenu chef de voleurs, ce S. Apôtre extrémement touché de ce malheur monta à cheval, se fit prendre par ces voleurs, & conduire à leur Chef, qui l'aiant reconnu s'en fuit aussi-tost, mais que saint Jean aiant couru aprés, lui fit reconnoistre la faute, lui promit de lui en obtenir le pardon de Jesus-Christ, & le ramena avec lui, & qu'aiant fait une partie de sa Pénitence, il ne le quitta point qu'il ne fust remis dans l'Eglise. Nous avons à présent ce Livre entier dans le dernier volume du supplément de la Bibliothéque des Péres, dont la version avoit esté donnée par Gislenius, & le Grec par Cariophile; c'est un excellent Traité dans lequel saint Clement explique les paroles de Jesus-Christ au jeune Riche rapportées par saint Marc chap. 10. & fait voir que pour estre sauvé, il n'est pas necessaire absolument de quitter ses biens, & ses richesses, pourvû qu'on en fasse un bon usage. A l'occasion de cette question, il traite de la charité envers Dieu, & envers le prochain, & de la Pénitence. Il dit quelque chose en passant de l'utilité qu'il y a d'avoir un Directeur, qui nous reprenne sévérement de nos défauts, & qui nous donne des remédes pour les corriger. C'est pour prouver le pouvoir de la Pénitence, qu'il rapporte l'histoire de saint Jean. L'on trouve sous le nom de saint Clement dans la Bibliothéque des Peres des explications sur quelques endroits de l'Ancien Testament, & des Commentaires sur les Epîtres Canoniques. Si ces fragmens sont de saint Clement, il faut qu'ils soient tirez de ses Livres des Institutions, ce qui a quelque apparence, parce qu'ils ont beaucoup de rapport à ce que dit Photius des Institutions, & qu'ils sont du génie de saint Clement.

L'on ne peut douter que saint Clement n'ait eu une érudition consommée. Saint Jerôme ne fait point de difficulté d'assûrer qu'il n'y a eu personne qui ait eu tant de science que ce Pére, & il est vrai que de tous les anciens, il n'y en a point dont les Livres soient remplis de tant d'érudition prophane: *i* il en fait même trop paroistre pour un Ecrivain Chrestien, & l'on peut dire qu'il étoit bien plus Philosophe que Théologien, quoi qu'il n'ignorât pas nôtre Religion, & qu'il sçût parfaitement bien l'Ecriture-Sainte. Mais il est beaucoup plus fort sur la morale que sur le dogme, & il explique presque tous les passages qu'il cite d'une maniére allégorique à l'imitation de Philon Juif. Il écrit presque toûjours sans ordre, & sans suite. Son stile est fort négligé, ce qui se remarque particuliérement dans ses Stromates. Car dans son exhortation aux Gentils, & dans son Pédagogue son discours est plus fleuri, comme Photius l'a observé, & il est même soûtenu d'une certaine gravité qui n'est pas sans agrément.

S. Clement d'Alexandrie.

Les œuvres de saint Clement ont esté imprimées en Grec à Florence l'an 1550. par le soin de Petrus Victorius chez Torrensis. Elles ont esté traduites par Gentien Heruet dont la traduction a esté imprimée à Florence par le même l'année 1551. à Paris en 1566. 1572. 1590. 1592. & en 1612. A Bâle en 1556. & avec saint Irenée en 1560 & en 1566. à Amsterdam en 1613. Silburge a en-suite travaillé sur cet Auteur, & aiant ramassé les remarques, & les corrections de plusieurs personnes sçavantes l'a fait imprimer en Grec par Commelin l'an 1592. in fol. Il a esté donné en-suite en Grec & en Latin par Heinsius qui en a reveu la version, y a ajoûté de nouvelles remarques, & l'a fait imprimer en Grec chez le même Commelin l'an 1616. Cette édition a été suivie de celles de Paris de l'an 1611. & de celle de 1629. qui est la plus belle de toutes. Celle de 1641. est moins correcte, & moins belle.

a *S. Clement.*] Il s'appelloit Titus Flavius Clemens. Saint Epiphane dans l'Herefie des Secundiens, dit que quelques-uns l'appelloient Athenien, & d'autres Alexandrin, ce qui a fait croire communément qu'il étoit d'Athenes, & qu'il avoit pris le nom d'Alexandrin du nom de l'Eglise, dont il étoit Prêtre, mais on ne sçait pas certainement de quel païs il étoit. Il avoit été de la Secte de Stoïciens.

b *Disciple de Pantænus,*] S. Clement eut plusieurs Maîtres, comme il le rapporte lui-même. Lib. 1. *Stromat.* pag. 274. il dit qu'il en avoit eu deux dans la Grece, l'un qui étoit de Celesyrie, & l'autre d'Egypte. Et deux autres en Orient, dont l'un étoit Assyrien, l'autre étoit de Palestine, & descendoit des Hebreux: mais qu'enfin il en avoit découvert un dans l'Egypte, qui étoit plus excellent que tous les autres. Ce dernier est Pantænus qu'il nomme souvent dans l'ouvrage des insti-

stitutions. On ne sçait qui sont les quatre autres. Baronius a crû que l'Assyrien étoit Bardesanes, & celui de Palestine Theophile de Cesarée, mais Bardesanes n'étoit point proprement Assyrien, & Theophile de Cesarée étoit plûtôt Compagnon que Maître de saint Clement. Monsieur de Valois croit plus probablement, que l'Assyrien est Tatien, & que l'Hebreu est Theodote, sous le nom duquel il y a un fragment des institutions à la fin de saint Clement.

S. Clement d'Alexandrie.

c *Cathechiste des Neophytes*, &c.] Eusebe liv. 5. ch. 10. & liv. 6. chap. 6. & saint Jerôme *in Catalogo*. Nous avons déja dit que Pantænus lui confia l'Ecôle d'Alexandrie, quand il alla prêcher aux Indiens, & il y a apparence, que depuis son retour ils enseignerent tous deux dans la même Ecôle.

d *L'an 220. de la naissance de* JESUS-CHRIST.] On croit communément qu'il est mort vers l'an 200. de JESUS-CHRIST, mais il faut qu'il ait vécu plus long tems, car Pantænus qui étoit son Maître a vécu jusqu'à ce tems, & des anciens nous assurent qu'il le survécut. Il a écrit les Stromates sous l'Empire de Severe.

e *Les Livres intitulez Stromates.*] Ce Livre avoit pour titre suivant Eusebe les Commentaires Stromates de Titus Flavius Clemens touchant les Gnostiques, suivant la véritable Philosophie, ce titre est à la fin du premier Livre, opposant aux faux Gnostiques les véritables qui sont les sages Chrétiens.

f *Plusieurs pensées.*] Le mot στρωματεὺς signifie proprement un linge, ou un sac, dans lequel on serroit les tapis, il signifie aussi un poisson dont le dos étoit marqueté. Il se prend ici pour le mélange du tapis, & le sens est, Commentaires mélangez. Ruffin l'a traduit, *opus variè contextum*. Plutarque a composé un ouvrage de ce nom, & Origenes l'a fait aussi depuis saint Clement.

g *N'étant qu'un seul Dieu.*] Liv. 1. Pædagogi chap. 8. *Unus est universorum Pater, unum etiam verbum universorum, & Spiritus Sanctus unus, qui & ipse est ubique*, liv. 3. chap. 12. *Loüons le Pere, & le Fils, dit-il, le Fils, dis-je, qui est nostre Pedagogue, & nostre Maître avec le saint Esprit qui est lui seul le tout, dans lequel sont toutes choses, & par qui toutes choses sont un, à qui soit gloire dans les siecles des siecles.*

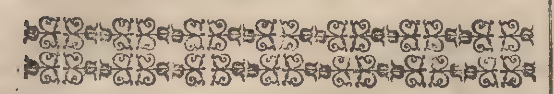
Liv. 5. pag. 544. le Pere n'est point sans le Fils, ni le Fils sans le Pere. Pag. 59[?]. aprés avoir rapporté quelques paroles de Platon, il les entend de la Trinité, car, dit-il, le S. Esprit est le troisiéme, & le Fils, par qui toutes choses ont été faites, est le second.

h *Toutefois avec le secours de la grace.*] Liv. 5. Stromat pag. 547. *Nam neque fieri potest, ut sine libero animi arbitrio & instituto consequamur, neque universum est positum in nostrâ voluntate, quale sit id quod est eventurum. Gratiâ servamur, sed non absque bonis operibus. Et oportet quidem cum naturâ apti simus ad bonum, ad id aliquod adhibere studium. Oportet mentem quoque habere bonam, & quæ nulla retardetur pœnitentiâ à boni consequutione. Ad quod maximè divinâ opus est gratiâ, rectâque doctrinâ, castâque & mundâ animi affectione, & patris ad ipsum attractione.* Liv. 4. p. 518. il dit que c'est Dieu qui nous donne la continence, pag. 530. il dit que c'est la grace qui nous fait courir sans empéchement, pag. 495. il dit que c'est la force de Dieu qui nous fait résister aux tentations.

S. Clement d'Alexandrie.

i *Les Livres soient remplis de tant d'érudition prophane.*] Je croi que le Lecteur ne sera pas fâché de lire le passage suivant de Gentien Hervet sur l'érudition de saint Clement. Souhaitez-vous, dit cet Auteur, lire des Histoires tres-anciennes, & tres-curieuses? Lisez S. Clement qui sçavoit si parfaitement toutes les anciennes histoires, qu'il semble qu'il n'a rien ignoré de ce qui s'étoit passé dans tout le monde: avez-vous de l'estime & de la veneration pour les vers des anciens Poëtes, & pour les réponses des Oracles? Vous ne sçauriez trop estimer saint Clement, qui cite des passages de plusieurs anciens Poëtes, dont nous avons perdu les ouvrages. Voulez-vous sçavoir les rites & les ceremonies qu'on observoit dans les sacrifices des Dieux? lisez saint Clement qui découvre le secret des mysteres des Païens. Y a-t'il encore quelqu'un parmi les Chrétiens qui ait de l'estime pour les superstitions des Païens, qui louë leurs mœurs, & leurs coûtumes (& plût à Dieu qu'il n'y en eut point) mais s'il y en a quelqu'un, il peut se desabuser lisant S. Clement, qui fait voir si clairement la fausseté de la Religion des Païens, qu'on ne peut pas aprés l'avoir lû ne point avoir honte de leur folie? Desirez-vous apprendre les sentimens, & les maximes des anciens Philosophes? lisez saint Clement qui parle de l'origine de la Philosophie, de toutes les Sectes des Philosophes, & de leur doctrine, en sorte toutefois qu'il prefere la Philosophie des Chrétiens à toutes les autres, & montre invinciblement, qu'il n'y a qu'elle seule qui soit, & divine, & dont Dieu soit auteur. Avez-vous envie de sçavoir les dogmes des Heretiques qui ont troublé l'Eglise dans son commencement? Saint Clement les explique nettement, & les réfute invinciblement. Cherchez-vous des témoignages contre les Heretiques de nôtre tems? Saint Clement vous en fournit plusieurs. Avez-vous dessein de corriger les mœurs corrompuës? Il n'y a point d'Auteur qui reprenne plus fortement les vices, qui exhorte plus puissamment à la vertu, ni qui donne de meilleures régles pour mener une vie Chrétienne. Enfin voulez vous rétablir la discipline de l'Eglise? vous ne sçauriez trop loüer la doctrine, & la sainteté de saint Clement, qui étant Prêtre s'est conduit, & a vécu d'une maniere si sainte, qu'il seroit à souhaiter, qu'il y en eust plusieurs à present semblables à lui.

MIL-



MILTIADES,

LES DEUX APOLLONIUS;

Et deux Auteurs anonymes qui ont écrit contre les Héréſies de MONTAN & d'ARTEMON.

Miltiades, les deux Apollonius.

L'ON ne ſçait point de quel païs, ni de quelle profeſſion étoit Miltiades, il avoit écrit un Livre contre les Montaniſtes, dans lequel il enſeignoit particuliérement, qu'un Prophete ne doit point parler en extaſe, ou en fureur. *a* Euſebe dit qu'il avoit encore laiſſé des marques de ſa ſcience & de l'étude qu'il avoit faite de l'Ecriture-Sainte, dans les ouvrages qu'il avoit compoſez contre les Gentils, & contre les Juifs, qui étoient diviſez chacun en deux volumes. Et qu'outre ces Traitez, il avoit écrit un Apolegétique pour la Philoſophie Chreſtienne adreſſé aux Gouverneurs des Provinces. *b* Cet Auteur à fleuri ſous Commode.

Il y eut dans le même tems deux Auteurs différens, tous deux appellez Apollonius. Le premier eſt un Auteur Grec qui compoſa un ouvrage contre la Secte des Montaniſtes, dans lequel il refutoit pied à pied leurs fauſſes Propheties, & il décrioit la pratique, & les mœurs de ces Hérétiques. Euſebe en rapporte un fragment au Livre cinquiéme chap. 28. où il décrit les déréglemens de Montan, & de ſes Propheteſſes, il les accuſe de prendre des ſommes d'argent, & des preſens. Il reprend en particulier deux perſonnes de cette Secte, qui ſe vantoient d'être Martyrs. Euſebe remarque encore qu'Apollonius dit dans cet ouvrage, qu'il y avoit quarante ans que Montan avoit inventé ſes Propheties; qu'il fait mention de Thraſeas qui fut Martyr de ſon tems, & qu'il raporte comme le ſçachant par tradition, que JESUS-CHRIST avoit ordonné à ſes Apôtres de ne point ſortir de douze ans de Jeruſalem.

Le ſecond Apollonius étoit de Rome, Sénateur de cette Ville, ſi nous en croions ſaint Jerôme. *c* Il fut accuſé du tems de l'Empereur Commode d'être Chreſtien, & traîné en jugement devant Perennis Préfet du Pretoire. Son Accuſateur fut *d* condamné ſuivant la Loi de l'Empereur qui puniſſoit de mort les accuſateurs des Chreſtiens, & Apollonius fut renvoié pour ſe juſtifier devant le Senat; il y comparut & prononça une tres éloquente Harangue pour la défenſe de la Religion, qui ne l'empêcha pas d'être condamné à mort, parce qu'il y avoit une ancienne Loi qui ordonnoit que les Chreſtiens, qui eſtoient une fois accuſez en jugement pour leur Religion, ne ſeroient point abſous s'ils ne la quittoient. Saint Jerôme dit qu'il compoſa cette Harangue pour la preſenter au Senat: Euſebe aſſûre au contraire qu'il la prononça de vive voix. Mais ſoit qu'il l'eut écrite pour la prononcer, ou que les Chreſtiens l'euſſent retenuë, elle ſe trouvoit encore du tems d'Euſebe dans les anciens Actes des paſſions des Martyrs.

Miltiades, les deux Apollonius.

Le même Euſebe raporte un fragment d'un Auteur anonyme contre l'Héréſie de Montan. Ce fragment eſt attribué par quelques-uns à Apollinaire, & par S. Jerôme, tantôt à Rhodon, tantôt à Apollonius. Il n'eſt d'aucun de ces Auteurs, mais d'un plus nouveau, qui vivoit comme nous avons dit, aprés la mort de Montan, & de ſes Propheteſſes. Cet ouvrage eſtoit diviſé en cinq Livres. Euſebe rapporte des paſſages tirez du premier, du ſecond & du troiſiéme. Dans celui qui eſt tiré du premier Livre l'Auteur décrit les tranſports furieux de Montan, de ſes Propheteſſes, & de ceux qui ſe mêloient de prophétiſer. Dans les paſſages tirez du ſecond Livre, il dit que Montan, & Maximille s'eſtoient tuez eux-mêmes, que Theodote s'eſtoit auſſi précipité, & que de tres-ſaints Evêques comme Zoticus de Comane, & Julien d'Apamée aiant voulu convaincre de faux les Propheties de Maximille en avoient eſté empêchez par des perſonnes qui favoriſoient cette Secte. Il ajoûte que Maximille avoit avant que de mourir prédit des guerres, & des perſécutions, & que cependant depuis ſa mort l'Egliſe, & l'Etat avoient joüi d'une parfaite tranquillité. Dans le paſſage tiré du troiſiéme Livre, il dit que les Martyrs dont ils ſe vantent, ne peuvent pas les juſtifier, puiſque les Marcionites même ſe vantent auſſi d'en avoir: mais que les Martyrs de l'Egliſe évitent ſoigneuſement de communiquer avec ceux de cette Secte, comme il a eſté pratiqué dans la ville d'Apamée par les Martyrs nommez Alexandre, & Caïus qui eſtoient d'Eumenie. Dans le chapitre ſuivant Euſebe rapporte encore un paſſage tiré du même Livre, où il eſt dit que tous les Prophetes qui ont eſté du tems du Nouveau Teſtament, tels qu'Agabus, Judas, Silas, les filles de

Miltiades, les deux Apollonius.

de Philippe, & Quadratus, n'avoient point esté agitez par l'esprit de prophetie, comme Montan, & Maximille, dont les fausses Propheties se faisoient dans un emportement accompagné de licence, & d'audace, qui prenoit son commencement de l'ignorance, & se terminoit à une folie involontaire. Mais que dans les veritables Propheties, il ne se trouvoit rien de semblable. Que depuis Maximille, & Montan, il n'y avoit eu personne dans cette Secte qui se pust vanter d'étre Prophete, au lieu que le veritable don de prophetie devoit estre toûjours dans l'Eglise.

L'autre Auteur, dont Eusebe rapporte un fragment sans le nommer au Livre cinquiéme de son Histoire chapitre 28. avoit écrit un traité contre l'Heresie d'Artemas, qui croioit que JESUS-CHRIST estoit un pur homme. Il est rapporté dans ce fragment que ceux de cette Secte, disoient que jusqu'au tems de Victor on avoit conservé la veritable doctrine des Apôtres, mais qu'elle avoit esté corrompuë du tems de Zephirin. „ Ce qui auroit peut-estre quelque probabilité, *dit cet Auteur*, si ce qu'ils avancent n'estoit „ refuté premierement par l'Ecriture Sainte, & „ en second lieu par les écrits des Chrestiens plus „ anciens que le tems de Victor, tels que sont, „ Justin, Miltiade, Tatien, Clement, & plusieurs „ autres, qui établissent la divinité de JESUS-„ CHRIST dans leurs Livres. Car qui peut igno„rer les écrits d'Irenée, & de Meliton, qui ont „ enseigné que JESUS-CHRIST estoit Dieu, & „ Homme tout ensemble. Les Pseaumes mêmes, „ & les Cantiques écrits par les Fidéles dés le „ commencement de l'Eglise loüent le Verbe de „ Dieu, & lui attribuent la Divinité. Ainsi puis„que la doctrine de l'Eglise a esté preschée de„puis tant d'années, comment peuvent ils dire, „ que jusqu'au tems de Victor toute l'Eglise a „ esté de leur opinion? Comment n'ont-ils „ point de honte de feindre cette calomnie con„tre Victor sçachant certainement que Theo„dotus Corroieur, qui a esté le premier Auteur „ de la Secte de ceux qui nient la divinité de JE„SUS-CHRIST, a esté chassé de l'Eglise par „ Victor? Car si cet Evêque eust esté du senti„ment de Theodotus, comment l'eust-il excom„munié à cause de sa doctrine? Et qu'elle appa„rence, que Zephirin qui a succedé à Victor, qui „ avoit tenu le Siege de Rome pendant dix ans „ ait changé le sentiment de l'Eglise? C'est ainsi que cet Auteur refute le principe general de tous les Heretiques, qui ont esté, & qui seront, nous donnant une regle infaillible pour les convaincre, laquelle a esté, & sera toûjours en usage dans l'Eglise. Car il n'y a point eu de siecle, où les Heretiques n'aient dit que l'Eglise avoit changé de doctrine, & il n'y en a point où on ne les ait refutez, premierement par l'Ecriture, & en second lieu par la Tradition, c'est-à-dire par le témoignage des Auteurs, qui avoient vêcu avant la naissance des Heresies. Eusebe ajoûte un autre fragment du même Auteur, où il rapporte la Penitence d'un Confesseur nommé Natalis, qui s'étant laissé abuser par Asclepiodote, & par Theodote l'Orfévre, disciple de Theodote le Corroieur, fut tourmenté pendant plusieurs nuits en punition de sa faute, & en fit ensuite Penitence publique sous le Pontificat de Zephirin, & fut réüni à l'Eglise. Enfin dans le dernier passage, il dépeint le caractere de ces Heretiques, & il dit qu'ils ont corrompu les Ecritures, renversé la regle de la Foi; que quand on leur objecte des passages de l'Ecriture, ils examinent s'ils peuvent en faire des syllogismes composez, ou dis-joints, qu'ils étudient la Geometrie, & la Logique, & qu'ils pervertissent la simplicité de la foi des écritures par leurs fausses subtilitez, caractere ordinaire de tous les Heretiques. Nous ne sçavons qui est cet Auteur, c ni comment estoit intitulé son ouvrage: mais ce fragment rapporté par Eusebe fait voir, que c'estoit un homme sçavant, & habile dans la Controverse, qui sçavoit presser vivement les Heretiques, & donner des regles admirables pour les refuter.

Miltiades, les deux Apollonius.

a *En extase, ou en fureur.*] Ceci est tiré de l'Auteur contre les Heresies des Montanistes dans Eusebe liv. 5. chap. 17. Cela veut dire que les vrais Prophetes ne doivent point parler avec fureur, ni estre hors de leur bon sens, comme estoient les Montanistes. C'est la regle que donne saint Jean Chrysostome, pour distinguer les faux Prophetes d'avec les veritables Homelie 29. in Ep. ad Corinth. 8 Saint Jerôme dans la Preface sur Nahum, *non enim loquitur in extasi, ut Montanus; & Prisca, Maximillaque delirant, sed quod Prophetat liber est visionis intelligentis.* Saint Jerôme se sert icy du terme d'extase au sens de l'Auteur anonyme.

b *Aux Gouverneurs des Provinces.*] πρὸς τοῖς κοσμίκοις ἄρχοντας. Eusebe & saint Jerôme ont entendu ces paroles des Empereurs, mais comme du tems du cet Auteur il n'y en avoit qu'un, il est plus naturel d'expliquer ces paroles des Gouverneurs des Provinces.

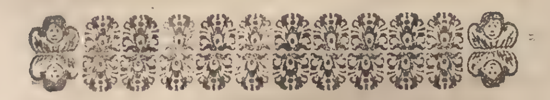
c *Si nous en croions saint Jerôme.*] Eusebe ne dit point qu'Apollonius fust Senateur, mais saint Jerôme l'assure dans son Catalogue à Magnus. On ne sçait point, s'il le sçavoit certainement, ou si c'est par conjecture qu'il le dit. Il y apparence, que c'est à cause qu'il estoit Senateur, que le Prefet du Pretoire le renvoia au Senat pour y estre jugé.

d *Son Accusateur fut condamné.*] C'estoit son esclave, si nous en croions saint Jerôme, & il y a apparence, car il fut condamné à avoir les os brisez, supplice des esclaves.

e *Nous ne sçavons qui est cet Auteur, ni comment estoit* inti

Tertullien.

intitulé son Livre.] Nicephore l'apelle le Labyrinthe, & Theodoret lib. 2. hæret. fabul. confirme ce titre, Photius Cod. 48. attribuë le Livre du Labyrinthe à Caïus, d'autres l'attribuoient à Origenes.



TERTVLLIEN.

TERTULLIEN *a* estoit originaire d'Afrique, & de la ville de Carthage. *b* Son pere avoit esté Centenier dans la Milice qui servoit le Proconsul d'Afrique. *c* On ne peut douter qu'il n'ait esté Païen, *d* mais l'on ne sçait point en quel tems, ni à qu'elle occasion *e* il est entré dans l'Eglise. Il a fleuri principalement sous le regne de l'Empereur Severe, & sous celui d'Antonin Caracalla, *f* c'est-a dire, environ depuis l'année 194. jusques vers l'an 216. de la naissance de JESUS-CHRIST. Il y a apparence, qu'il a encore vécu quelques années aprés ce tems-là, puisque saint Jerôme rapporte qu'on disoit de son tems qu'il estoit parvenu jusqu'a une extréme vieillesse. *g* Mais l'on ne sçait pas precisément le tems de sa mort.

Les Livres qu'il a écrits à sa femme nous marquent assez, qu'il estoit engagé dans le mariage, mais ils ne nous apprennent point en quel tems il s'estoit marié. Les Sçavans sont partagez sur ce sujet, les uns prétendent qu'il avoit épousé sa femme avant que d'estre Chrestien, & qu'il la quitta en embrassant le Christianisme : d'autres croient qu'il ne s'est marié qu'aprés son Baptême. Ce qui fait qu'on se met en peine d'éclaircir ce fait qui paroist d'abord inutile, c'est que comme on est persuadé, que Tertullien a esté ordonné Prestre peu de tems aprés sa conversion, s'il avoit épousé sa femme aprés son Baptême, & qu'il fust demeuré avec elle, il semble qu'on pourroit conclure delà, que de son tems il pouvoit y avoir des Prestres mariez. C'est ce qui a fait dire à Pamelius, que Tertullien, avant que d'estre ordonné Prestre avoit fait faire vœu de continence à sa femme: mais parce qu'il paroist dans les Livres qu'il lui a adressez, qu'il vivoit encore avec elle lors qu'il les écrivoit, l'Auteur de la vie de Tertullien, & d'Origenes a esté obligé de dire, pour soûtenir le sentiment de Pamelius, que ces Livres avoient esté écrits par Tertullien aussi tost aprés sa conversion. Il est néanmoins plus probable, que Tertullien ne s'est marié qu'aprés son Baptême, *h* & qu'il n'écrivit ses Livres à sa femme, que lors qu'il estoit déja sur l'âge *i* un peu avant qu'il tombast dans l'erreur des Montanistes.

Tertullien.

Il n'y a aucun endroit dans ses écrits d'où l'on puisse conclure, qu'il ait esté Prestre dans l'Eglise Catholique, *k* mais saint Jerôme *l* le dit si affirmativement, qu'il n'y a pas lieu d'en douter. On croit communément qu'il estoit Prestre de l'Eglise de Rome: *m* mais estant de Carthage, & y aiant presque toûjours demeuré, on doit l'appeller Prestre de l'Eglise de Carthage, plûtost que de celle de Rome. Il n'eut pas le bonheur de conserver cette dignité jusqu'à la fin de ses jours, car aprés avoir esté dans l'Eglise jusqu'a quarante, ou quarante-cinq ans, il s'en separa au commencement du troisiéme siecle de l'Eglise, *n* pour suivre la Secte de Montan & de ses Disciples.

Quant aux raisons qui l'ont pû porter à s'en separer, quelques-uns ont dit, que la jalousie qu'il avoit euë de ce que Victor lui avoit esté preferé pour estre élû Evêque de Rome l'avoit porté à cet excés. D'autres que le dépit de n'avoir pas obtenu l'Evêché de Carthage, qu'il avoit brigué, lui avoit fait prendre cette resolution, & d'autres enfin en ont rapporté diverses causes *o*, qui ont encore moins de vrai-semblance, mais c'est deviner que d'apporter des raisons du changement de Tertullien, qui ne sont appuiées sur le témoignage d'aucun ancien. Ce qui a quelque apparence, c'est ce qui est rapporté par saint Jerôme, que l'envie que lui portoient ceux du Clergé de Rome, & la maniere outrageuse dont ils le traiterent, l'irrita contre l'Eglise, & le porta à s'en separer. Ajoûtez à cela, que l'austerité qui paroissoit dans la Secte des Montanistes revenoit fort à son genie ardent, & severe, qui lui faisoit porter tout jusques dans l'excés. C'est pour cette raison qu'il s'est tant emporté contre les Catholiques, & qu'il a traité l'Eglise d'une maniere si outrageuse depuis qu'il s'en est separé. Il ne paroist point par ses Livres, qu'il soit revenu de son égarement, & aucun des anciens ne l'a témoigné. Au contraire ils en ont tous parlé comme d'un homme mort hors de la Communion de l'Eglise. Ce seroit donc une chose éloignée du bon sens, que de s'imaginer, comme quelques-uns ont fait, qu'il est enfin revenu dans le sein de l'Eglise.

Voilà l'abregé exact de la vie de Tertullien, venons maintenant à ses Ecrits, & commençons par examiner quel est l'ordre, suivant lequel ils ont esté composez, afin d'en porter ensuite un jugement plus exact. En les considerant ainsi par rapport à l'ordre des tems, on les peut divi-

Tertullien.

diviser en deux classes. La premiere comprend ceux qu'il a composez estant encore Catholique: & la seconde ceux qu'il a écrits depuis qu'il a été Montaniste. Ils sont aisez à distinguer, parce qu'il ne manque jamais de parler dans les derniers du S. Esprit de Montan, des Propheties des Montanistes, & de leurs jeûnes extraordinaires, de déclamer contre les secondes nôces, & contre l'absolution que les Catholiques accordoient à ceux qui estoient tombez aprés le Baptême, ou enfin de s'emporter contre les Catholiques, qu'il appelle Psychiques, c'est-à-dire charnels, & grossiers. Mais il faut encore descendre dans un détail plus exact, & examiner les années ausquelles ces ouvrages ont esté écrits.

Il est évident que Tertullien a écrit le Livre de la Penitence, lors qu'il estoit encore Catholique. Car il y combat expressément une des principales erreurs des Montanistes, en montrant que ceux qui ont commis des pechez aprés leur Baptême, peuvent en obtenir l'absolution de l'Eglise, pourvû qu'ils en fassent Penitence. Erasme a douté, si ce Livre estoit de Tertullien, à cause qu'il est écrit plus poliment que les autres Livres de cet Auteur, & l'autorité d'Erasme a fait rejetter ce Livre à Rhenanus, cependant comme il est cité sous le nom de Tertullien par saint Pacien Auteur du quatriéme siecle, il semble qu'il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit de Tertullien: d'autant plus que la difference du stile, n'est pas fort considerable, & qu'il n'est pas étonnant, que Tertullien jeune, & nouvellement converti, ait écrit plus poliment un Livre qui paroist assez travaillé.

Le Livre du Baptême a esté écrit vers le même tems. Car non-seulement il ne contient aucune des erreurs des Montanistes; mais même ce qu'il dit, que le Baptême est reservé aux Evêques, & qu'il n'est jamais permis aux femmes d'enseigner, & de baptiser paroist contraire à la discipline des Montanistes.

Enfin l'on ne peut pas non plus douter, qu'il n'ait composé le traité de l'Oraison estant encore Catholique: car en y parlant des jeûnes, il dit qu'il n'y a de jeûne solemnel parmi les Chrestiens, que celui qui est avant Pâque: ce qui est contraire a la discipline des Montanistes, qui faisoient observer plusieurs Carêmes. Outre qu'il cite dans ce traité le Livre du Pasteur, qu'il a rejetté depuis qu'il a esté Montaniste. On ne sçauroit dire precisément en qu'elle année ses ouvrages ont été écrits, ni lequel des trois a esté composé le premier.

Le Livre Apologetique de la Religion Chrestienne a esté écrit vers l'an 200. *p* de la naissance de Jesus-Christ, au commencement de la persecution de l'Empereur Severe. On croit communément qu'il l'écrivit estant à Rome, & qu'il l'adressa au Senat: mais il est plus vrai-semblable, qu'il a esté fait en Afrique, *q* & en effet il ne s'adresse pas au Senat, mais au Proconsul d'Afrique, & aux Gouverneurs des Provinces.

Tertullien.

Les Livres de la Patience, & de l'exhortation aux Martyrs peuvent avoir esté écrits vers le même tems. Mais le Livre à Scapula n'a esté composé que quelques années aprés, aussi bien que les deux Livres aux Nations.

Ensuite comme il commençoit à pancher du costé des Montanistes, il écrivit vers l'an 202. ou 203. les traitez des spectacles, & de l'idolatrie. *r* Celui-ci est le dernier des deux, l'autre y estant cité au chapitre 13. Il n'estoit pas encore tout-à-fait Montaniste pour lors, mais il commençoit à estre dans le sentiment de ceux de cette Secte, quoi qu'il n'eut pas ouvertement abandonné l'Eglise. Il étoit encore dans la même disposition, quand il composa les Livres de l'ornement & des habits des femmes: *ſ* & deux Livres adressez à sa femme.

Le Livre du témoignage de l'ame n'a point d'Epoque assurée, *t* mais comme on n'y trouve aucun vestige des erreurs des Montanistes, on peut croire qu'il a esté écrit par Tertullien, avant qu'il se fust separé de l'Eglise.

Voilà tous les ouvrages qu'on peut attribuër à Tertullien orthodoxe, tous les autres estant certainement écrits, aprés qu'il a esté Montaniste. Les Livres contre Marcion sont les premiers de ces derniers ouvrages, *v* l'Epoque en est certaine, car au Livre premier chapitre 15. il dit qu'il écrit la quinziéme année de l'Empire de Severe, c'est la 207. de Jesus-Christ. Dans le premier de ces Livres il promet le Livre des Prescriptions. *x* Ainsi quoi que ce dernier ouvrage soit tres-excellent, & qu'il ne contienne rien qui ne soit Catholique, il faut toutefois avouër, qu'il l'a fait estant Montaniste, à moins qu'on ne dise, qu'il l'avoit gardé quelque tems sans le faire paroistre: quoi qu'il en soit, il estoit composé quand il écrivit son Livre de la chair de Jesus-Christ, dans lequel il renvoie aux Prescriptions dans le chapitre second.

Le Livre de l'ame est écrit depuis les Livres contre Marcion, qui y sont citez au chapitre second, mais avant le Livre de la Resurrection de la chair, dans lequel il cite le Livre de l'ame, & celui de la chair de Jesus-Christ. Ainsi voici l'ordre des ouvrages composez par Tertullien depuis ses Livres contre Marcion. Le

Tertullien.

Livre des Prescriptions, le Livre de l'Ame, le Livre de la Chair de JESUS-CHRIST, & le Livre de la Resurrection de la Chair. Tous ces ouvrages sont composez depuis l'an 207. jusqu'à l'an 210.

Le Livre intitulé Scorpiaque. *y* Le Livre de la Couronne, *z* & le Livre du Manteau, *aa* sont aussi écrits vers le méme tems, mais l'on n'en sçait pas l'année. Dans le Livre de la Couronne, il dit qu'il composera un traité touchant les Confessions, & les tourmens des Martyrs. Baronius croit que c'est le Scorpiaque qu'il a voulu marquer. Mais je crois que c'est plûtost le Livre de la fuite dans la Presecution. Car le Livre du Scorpiaque est écrit contre les Heretiques, au lieu que celui qu'il meditoit, en écrivant le Livre de la Couronne, devoit estre contre les Pasteurs, qui se retiroient dans le tems de la persecution.

Le Livre contre les Juifs est écrit vers la fin de l'Empire de Severe l'an 209. comme il paroist par ce qui est dit de l'estat de l'Empire Romain au chapitre septiéme. *bb* L'on ne sçait point asseurement le tems des Livres écrits contre Praxée, contre Hermogenes, & contre les Valentiniens, si ce n'est que Tertullien les a faits dans le tems qu'il estoit Montaniste. L'on ne sçait pas non plus les années dans lesquelles, il a composé les traitez suivans pour les Montanistes, & contre l'Eglise, de la pudicité, des jeûnes, de la Monogamie, de l'Exhortation à la chasteté, de la fuite dans la Persecution, & celui dans lequel il prouve, qu'on doit voiler les Vierges. Saint Jerôme ajoûte à ces ouvrages six Livres de l'extase, & un Traité contre Apollonius que nous avons perdus.

Il ne me reste plus que le petit traité adressé à Scapula, dont l'Epoque est certaine, car il est écrit aprés la mort de Severe sous Antonin Caracalla vers l'an 213. *dd* & les deux Livres aux Nations composez vers le même tems. *ee* Voilà la Chronologie de tous les ouvrages de Tertullien.

Il y en a quelques autres, qui portent faussement son nom. Il faut mettre de ce nombre le petit Catalogue des Heresies, qui est à la fin du Livre des Prescriptions. Car premierement il est d'un stile different. Secondement il ne s'est point trouvé dans l'ancien Manuscrit d'Agobard, qui est le plus ancien Manuscrit des ouvrages de Tertullien, ni dans un autre ancien, dont Rhenanus s'est servi pour la premiere edition de Tertullien. Troisiémement dans les Manuscrits où il se trouve, il est separé des prescriptions, & quelquefois même au lieu d'estre à la fin, il se trouve au commencement, c'est ainsi que Trithême la vû, & cité.

Tertullien.

Quatriémement l'ouvrage des prescriptions de Tertullien a une conclusion avant ce Catalogue, dans laquelle il ne promet point de faire ainsi un abregé des Heresies, mais d'écrire contre toutes separément.

Cinquiémement c'est l'ouvrage d'un Auteur qui vivoit depuis saint Epiphane, de qui il emprunte l'histoire de Marcion, & peut-estre a-t-il tiré de S. Jerôme, ce qu'il dit des Juifs.

Il y a sous le nom de Tertullien une Lettre des viandes Juives, mais elle est d'un stile tout different, & les passages de l'Ecriture y sont citez d'une autre maniere que dans les ouvrages de Tertullien, ce qui fait voir qu'elle n'est point de lui. C'est une Lettre d'un Pasteur à son Eglise écrite dans le tems de la persecution. Saint Jerôme attribuë à Novatien un Livre des viandes Juives, qui est selon toute sorte d'apparence, ce traité-ci qui porte le même titre.

On attribuë aussi à Tertullien un Livre de la Trinité qui n'est point de lui. Car outre la difference du stile, il y est parlé de l'Heresie de Sabellius, qui est depuis Tertullien. Saint Jerôme remarque, que Novatien avoit écrit un Livre de la Trinité dans lequel il avoit abregé le Livre de Tertullien, & il ajoute que plusieurs attribuoient à S. Cyprien cet ouvrage de Novatien. Le Livre de la Trinité dont nous parlons pourroit bien estre cet abregé de Novatien, d'autant plus que Rufin remarque que le Livre de Novatien avoit esté corrompu par les Macedoniens, ce qui convient à ce traitté dont nous parlons, où l'on trouve des erreurs sur la divinité du S. Esprit.

On fait enfin passer sous le nom de Tertullien plusieurs Poëmes, qui ne sont non plus de lui, que de Virgile, ou d'Homere. Le Poëme qui est appellé la Genese semble estre celui que Genadius attribuë à Salvien *ff* Evesque de Marseille, celui du Jugement de Dieu est peut-estre celui de Verecundus *gg* Evesque d'Afrique, dont Isidore de Seville fait mention au chap. 7. du Livre premier des Hommes Illustres. Dans le Poëme contre Marcion *hh* l'on trouve des sentimens differens de ceux de Tertullien. Il y a encore un Poëme au Senateur dans l'edition de Pamelius, un de Sodome, & un de Jonas, & de Nivive dans la Bibliotheque des Peres, dont on ne sçait pas les Auteurs, le premier est ancien, les deux autres paroissent estre d'un même Auteur. Saint Jerôme dit que Tertullien avoit encore écrit plusieurs autres traitez, qui estoient per-

Tertul-lien.

perdus de son tems, & entr'autres un Livre des habits d'Aaron, dont ce Pere parle dans sa Lettre à Fabiola. Il cite aussi un Livre de la Circoncision, un des Animaux purs, & des Animaux impurs, le Livre de l'Extase, un Livre contre Apollonius, Tertullien cite lui-même quelques autres traitez qu'il avoit composez; comme dans son Livre de l'Ame, un traité du Paradis, & dans son Livre du témoignage de l'Ame chap. 2. un Livre du Destin, & autre part, un Livre de l'Esperance des Fideles, & un Livre contre Appelles. Il avoit aussi composé un premier ouvrage contre Marcion, lequel estant perdu de son tems, il fut obligé d'en composer un nouveau. Enfin il avoit écrit en Grec les traitez du Baptême, des spectacles, & celui dans lequel il prouve, qu'il faut voiler les Vierges.

Mais c'est assez parlé des ouvrages de Tertullien par rapport à la Critique, & à la Chronologie, considerons les maintenant par rapport à ce qu'ils contiennent. En les considerant ainsi on les peut distinguer en trois classes. La premiere comprend ceux qui sont écrits contre les Gentils. La seconde ceux qui sont écrits contre les Heretiques. Et la troisiéme ceux qui concernent la discipline, & les mœurs. Le premier ouvrage de la premiere classe est son Apologetique contre les Gentils, dans lequel il montre l'injustice des persecutions qu'on faisoit souffrir aux Chrestiens, & la fausseté des accusations qu'on formoit contre eux, & fait voir en même tems l'excellence de leur Religon, & la folie de celle des Païens. Il commence par remontrer, qu'il n'y a point de plus grande injustice, ni rien de plus opposé à l'esprit des Loix, que de condamner sans connoître, & de punir sans sçavoir s'il y a lieu de condamner. Que c'est néanmoins ce qui se pratique tous les jours contre les Chrestiens, qu'on les hait, qu'on les condamne, & qu'on les punit sur le seul nom de Chrestien, sans qu'on sçache, ni qu'on se mette en peine de s'informer ce que c'est d'estre Chrestien. Qu'il y a des Loix des Empereurs qui défendent aux hommes d'estre Chrestiens, mais que ces Loix sont injustes, sujettes au changement, faites par de méchans Empereurs, & contraires aux sentimens des plus sages, & des plus justes. Il refute ensuite les calomnies qu'on publioit contre les Chrestiens, sçavoir que dans leurs assemblées nocturnes ils égorgeoient un enfant pour le manger, & qu'aprés avoir éteint les chandelles, ils avoient entre eux des commerces infames. Il fait voir que non seulement il n'y a aucune preuve de ces crimes contre eux, mais que leur vie, leurs mœurs, & les principes de leur Religion sont tres-éloignez de ces abominations. „ Nous sommes, *dit-il*, tous les „ jours assiegez, nous sommes trahis continuel- „ lement, nous sommes souvent surpris, & op- „ primez dans le tems même de nos assemblées; „ a-t-on jamais trouvé cet enfant mort, ou „ mourant? y a-t'il jamais eu quelque témoin „ de ces crimes? quelqu'un de ceux qui nous „ ont trahis les a t-il découverts? Il presse encore davantage les Païens, en montrant que ces crimes se sont commis parmi eux, qu'on a égorgé des enfans en Afrique en l'honneur de Saturne, & qu'on a immolé des hommes en d'autres lieux, que leurs Dieux ont commis mille impudicitez, au lieu que les Chrestiens sont si fort éloignez de tuër un enfant, & de boire son sang, qu'ils ne mangent pas même de la chair des bestes avec le sang, & qu'ils sont tellement ennemis des incestes, qu'il y en a plusieurs parmi eux qui gardent la virginité pendant toute leur vie. Aprés avoir ainsi refuté les calomnies, dont on se servoit pour rendre les Chrestiens odieux; Il répond à l'objection qu'on leur faisoit qu'ils ne reconnoissoient point de Dieux, & qu'ils ne leur offroient point de sacrifices pour les Empereurs, d'où l'on concluoit, qu'ils estoient criminels de sacrilege, & de leze Majesté. Il répond en un mot, que les Chrestiens n'honorent point les Dieux des Païens, parce que ce ne sont point de veritables Dieux, il en appelle à témoin la conscience des plus sages Païens. Il leur fait voir que leurs prétendus Dieux ont esté des hommes pour la plûpart criminels, qui sont morts, & dont on ne peut sans folie adorer les Idoles, que les plus sages Païens même ont méprisées. Il refute en passant ce que quelques-uns disoient des Chrestiens, qu'ils adoroient la teste d'un Asne, & des Croix. Il prend delà occasion d'expliquer la doctrine des Chrestiens. „ Nous adorons, *dit- „ il*, un seul Dieu, Createur de ce monde, „ qui est invisible, & incomprehensible, qui „ doit recompenser les bons d'une vie eter- „ nelle, & punir les méchans de supplices e- „ ternels, aprés avoir ressuscité les morts. Il „ prouve cette verité par toutes les creatu- „ res, qui montrent si clairement qu'il y a un „ Dieu, que c'est, *dit-il*, la plus grande ma- „ lice qu'on puisse s'imaginer, que de ne vou- „ loir pas reconnoître celui qu'on ne peut ignorer: par les sentimens que la nature inspire à tous les hommes, qui leur fait souvent invoquer le veritable Dieu, comme quand on dit, si Dieu le voit, Dieu le veut, Dieu nous voit, *&c.* „ ce qu'il appelle le témoigna- „ ge d'une ame naturellement Chrestienne,

Testimonium animæ naturaliter Christianæ : enfin par l'antiquité des Livres de Moïse plus anciens que tous les ouvrages des Grecs, & par l'autorité des Prophetes, qui ont prédit les choses qui devoient arriver. Aprés avoir donc prouvé l'unité de Dieu, que les Juifs reconnoissent aussi-bien que les Chrestiens. Il passe à la foi de Jesus-Christ, qui est particuliere aux Chrestiens. Il dit que les Chrestiens ne le considerent pas comme un homme pur, mais comme un Dieu, qui est le Verbe de Dieu, qui a esté engrendré de sa substance, qu'il est ainsi Dieu, & Fils de Dieu, & que son Pere, & lui ne sont qu'un; que le Verbe estant descendu dans une Vierge, comme il avoit esté autrefois prédit, s'estoit fait chair, & étoit né Homme-Dieu. Il prie les Païens d'admettre au moins cette pensée comme une fable semblable aux leurs, jusqu'à ce qu'il l'ait prouvée invinciblement, & il le fait aussi-tost par l'autorité des Prophetes, qui ont prédit clairement Jesus-Christ, par les miracles qu'il a faits, par l'éclipse extraordinaire qui est arrivée à sa mort, remarquée dans les Archives des Païens, & enfin par sa Resurrection miraculeuse. ,, Et toutes ces choses, *dit-il*, sont autorisées du témoignage de Pilate, qui déja Chrestien dans sa conscience les a écrites à Tibere Cesar, & les Cesars eussent esté pour lors Chrestiens, s'il estoit possible, ou que le monde se passât d'Empereurs, ou que les Empereurs fussent Chrestiens. Il ajoûte à ces preuves celle de l'établissement de l'Eglise malgré les persecutions, & celle qu'on pouvoit tirer de la confession des Dieux des Païens, c'est-à-dire, des Demons qui estoient soûmis à Jesus-Christ, & chassez malgré eux des corps des possedez par le seul nom de Jesus-Christ. Il fait ici une digression pour prouver que les Romains ne doivent point leur grandeur, & leur prosperité à leurs Dieux; d'où il conclut, que les Chrestiens ne sont point criminels de leze-Majesté, puisque les Dieux qu'ils ne veulent pas reconnoistre n'ont aucun pouvoir de secourir, & de conserver les Empereurs. Mais, *dit-il*, nous invoquons pour leur salut le Dieu eternel, le Dieu vivant, le Dieu veritable, qui leur a donné la vie, & l'empire, qui est le seul qui ait puissance sur eux, qui est le seul au dessus d'eux; & aprés lequel ils sont les premiers. Ils ne sont grands, que parce qu'ils se reconnoissent inferieurs à lui, *Ideo magnus est, quia cælo minor est.* C'est ce Dieu que les Chrestiens prient de tout leur cœur pour tous les Empereurs, afin qu'il leur accorde une longue vie, un regne tranquille, un conseil fidelle, de braves Soldats, un peuple soûmis, & tout ce qu'un homme, & un Empereur peut souhaiter. Il ajoûte que les Chrestiens sont plus obligez à le faire que les autres. Premierement, parce que l'Ecriture-Sainte le leur commande, & en second lieu, parce qu'estant persuadez, que le monde finira avec l'Empire Romain, ils souhaiteroient de retarder les malheurs qui devoient arriver à sa fin, en priant pour la conservation de l'Empire. Qu'il est vrai que les Chrestiens ne jurent pas par les genies des Cesars, ni par leur salut, qui est plus precieux que leurs genies qui sont des Demons, & qu'ils ne solemnisent pas les festes des Empereurs, mais que c'est de peur de tomber dans l'idolatrie. Qu'au reste ils sont plus soûmis & meilleurs sujets que les autres, quoi qu'ils aient la force en main, s'ils vouloient se défendre. ,, Nous ne sommes, *dit-il*, que depuis fort peu de tems dans le monde, cependant on nous rencontre déja par tout, on nous trouve dans les Villes, dans les Bourgades, dans les Armées, dans les Palais, dans le Senat, dans les Marchez. Nous ne vous avons laissé que vos Temples pour vous seuls. Quelles guerres ne serions-nous point capables d'entreprendre? & avec qu'elle resolution ne les ferions-nous point, quand nous aurions mêmes beaucoup moins de troupes que vous, nous qui mourons tous les jours avec tant de joie, si ce n'estoit point une Loi parmi nous de souffrir plûtost d'estre tuez, que non pas de tuër les autres. *Si non apud istam disciplinam magis liceret occidi quam occidere.* Mais comme les Païens pouvoient objecter, que là difference de Religion pouvoit causer quelque division dans la Republique, & former des partis, & des factions. Il dit que les Chrestiens n'aiant point d'ambition, ni de prétention dans le monde en qualité de Chrestiens sont si éloignez de faire des assemblées contre l'Etat, qu'ils ne songent à rien moins qu'aux affaires de la Republique. Et afin de persuader tout le monde de cette verité, voici la peinture qu'il fait des Chrestiens de son tems, & de leurs assemblées. Nous composons, *dit-il*, un corps uni par le lien d'une même Religion, par la ressemblance de la discipline, & par le gage d'une même esperance. ,, Nous nous assemblons, & nous faisons, pour ainsi dire, un corps d'Armée, pour forcer le Ciel pas nos prieres, & cette violence est agreable à Dieu. Nous ne prions pas seulement pour nous; mais aussi pour les Empereurs, pour leurs Ministres, pour les Magistrats, pour le bien de l'Etat, pour le repos & pour la paix de l'Empire, & enfin pour le retardement de la fin du monde. Nous nous assemblons encore pour entendre la lecture des Livres saints selon les differens be-

Tertullien. Tertullien.

Tertul-lien.

„ besoins que nous en avons, pour nous instruire, & pour nous avertir de ce que nous avons à faire. Ces paroles sacrées de l'Ecriture Sainte servent à nourrir nostre foi, à affermir nostre esperance, & à regler nostre discipline par la meditation de ses preceptes. C'est dans ces assemblées qu'on fait les exhortations, & les reprimandes necessaires. Les jugemens qu'on y rend se font avec beaucoup d'equité, & de circonspection, parce que ceux qui jugent sont persuadez que Dieu les regarde. Les censures qu'ils portent sont toutes divines, & c'est un grand préjugé du jugement futur de Dieu contre quelqu'un, quand il a commis quelque peché, pour lequel il merite d'estre separé de la Communion du Pain, de l'Oraison, & de l'assemblée des Fidelles, & en un mot d'estre privé de toute sorte de participation aux choses sacrées. Ce sont les plus anciens, dont la probité est connuë, qui président parmi nous, & cét honneur ne s'achete point, mais se donne à la vertu, car toutes les choses de Dieu ne s'estiment point à prix d'argent. Si nous avons quelque espece de trésor, ce n'est point un bien qui fasse deshonneur à nostre Religion, comme si elle se faisoit acheter. Chacun apporte suivant son moien telle aumône qu'il lui plaist, & quand il lui plaît, ce qui se fait ordinairement par mois. On ne contraint personne ; chacun donne librement ce qu'il veut. Ces dépôts sont des dépôts de pieté, car nous ne les emploions pas en des festins de débauche, ou en d'autres dépenses inutiles : mais à nourrir, & à ensevelir les orphelins, & les pauvres, à soulager les vieillards, & les infirmes, à assister les Fideles qui sont releguez dans les Isles, ou condamnez à travailler aux mines, ou enfermez dans les Prisons pour avoir confessé JESUS-CHRIST. Nous nous appellons tous freres, non-seulement parce que nous sommes tous freres par le droit de nature, mais parce que nous reconnoissons tous un même Dieu pour nostre Pere, parce que nous avons tous un même esprit de sainteté, & enfin parce que tout est commun parmi nous, si vous en exceptez les femmes. Nos festins s'appellent Agapes, c'est-à-dire des repas d'amour, & de charité. Ce n'est point pour des parasites débauchez qu'ils sont établis, mais pour y recevoir les pauvres, sçachant que Dieu les considere plus que les autres. Que si la cause de ces festins est toute sainte, la suite ne l'est pas moins. On n'y peut rien remarquer qui soit contre l'honnesteté, & contre la modestie. On ne se met point à table, qu'on n'ait nourri l'ame par la priere, on ne mange qu'autant qu'il est necessaire pour se rassasier, on ne boit qu'autant qu'il est bien séant à des personnes chastes, & reglées, on prend garde de ne se pas rassasier, en-sorte que cela empesche de se lever la nuit pour adorer Dieu. On s'entretient de choses utiles, parce qu'on se regarde, comme estant en la presence de Dieu, qui est témoin de tout ce que nous disons. Le souper se termine par la priere, & l'on ne se retire point avec tumulte, & avec desordre, mais avec regle, & avec modestie, comme il n'est pas difficile à des gens, qui ont eu plus de soin de nourrir leur ame de la discipline toute sainte qu'ils apprennent, que leur corps des viandes qu'ils mangent. Aprés avoir ainsi décrit les assemblées des Chrestiens, il montre que c'est injustement, qu'on leur attribuë les calamitez, & les malheurs qui arrivent, comme s'ils en étoient la cause. Il justifie que ce sont eux qui les détournent, bien loin de les attirer. Il finit en faisant voir, qu'on admire dans les Philosophes de vertus, qui sont d'une maniere bien plus excellente, & bien plus parfaite dans les Chrétiens.

Tertul-lien.

Les deux Livres aux Nations ont à peu prés le même sujet que le Livre Apologetique. Tertullien y repete la plûpart des choses qu'il avoit dites dans l'Apologetique, mais il les met dans un autre ordre, il les explique, & il les étend : en sorte que la difference qu'il y a entre ces deux ouvrages, c'est que le premier est une piece composée avec feu, & sans beaucoup de meditation, & le second est un traité methodique, & fait avec reflexion. Le second Livre aux Nations estoit écrit contre les fausses divinitez des Paiens, il y faisoit une exacte recherche des divinitez de toutes les Religions prophanes ; & faisoit voir l'excez de folie qu'il y avoit à les reconnoistre, mais ce Livre est tellement imparfait, & il y a si peu de suite dans ce que nous en avons, qu'il ne peut pas estre de grande utilité.

Dans le Livre *du Témoignage de l'Ame*, il étend une preuve de la Religion, qu'il avoit avancée dans son Apologetique, que l'ame reconnoist naturellement, & comme malgré elle, qu'il n'y a qu'un Dieu, & qu'il y a une autre vie aprés celle-ci. Il le montre par les sentimens que la nature lui a inspirez, & qui sont gravez si avant dans son esprit, que rien ne les peut effacer : en-sorte que souvent ils lui échapent quand elle y pense le moins. Comme quand on dit sans reflexion Dieu le veüille, ce qui plaira à Dieu, Dieu m'assiste, bon Dieu, *&c.* expressions qui supposent, que l'ame est penetrée de la connoissance d'un Dieu : comme la crainte qu'on a naturellement

Tertullien.

de la mort, le desir de s'immortaliser dans la memoire des hommes, la compassion qu'on a pour les morts, supposent qu'il y a une autre vie que celle-ci. Or ces sentimens estant naturels a l'ame, & se trouvant dans tout le monde, il faut necessairement qu'ils viennent de Dieu. Voilà la matiere que Tertullien amplifie fort agreablement dans ce petit Traité.

Le Livre à Scapula est composé pour détourner ce Gouverneur d'Afrique de la persecution qu'il exerçoit contre les Chrétiens. Il commence par lui representer, que les Chrestiens souhaitent plûtost le Martyre, qu'ils ne le craignent, & qu'ainsi ce n'est pas la crainte qu'il avoit pour eux, qui le porte à lui adresser ce traité: mais le desir qu'il a du salut des Païens, parce que la Religion des Chrestiens les oblige d'aimer leurs ennemis, & de tâcher de les tirer de l'erreur, où ils sont engagez. Il lui déclare en-suite, que les Chrestiens adorent le Dieu, que les hommes connoissoient naturellement; il lui represente qu'il doit estre libre aux hommes d'embrasser la Religion qui leur semble la plus veritable: que la Religion d'autrui ne nuit, & ne sert à personne: que ce n'est point un acte de Religion, de contraindre les hommes à embrasser une Religion, qu'on doit choisir volontairement. *Non est Religionis cogere Religionem, quæ sponte suscipi debet, non vi.* Il ajoûte que la vie des Chrétiens est irreprochable; qu'ils ont une parfaite soûmission pour les Empereurs; qu'on ne les a point trouvés engagez dans le parti des Rebelles. „ Ils ne sont, *dit-il*, ennemis de personne, & „ moins de l'Empereur, que de qui que ce soit, „ & sçachant que c'est leur Dieu qui l'a établi, ils „ l'aiment, ils l'honorent, ils le respectent, ils „ souhaitent sa conservation, & celle de l'Empire tant que le monde durera. Nous honorons donc l'Empereur de la maniere qui nous „ est permise, & qui seule lui peut-être utile, „ c'est-à-dire, comme un homme qui est le premier aprés Dieu, qui a receu de Dieu tout ce „ qu'il a. Nous offrons aussi des sacrifices pour „ son salut, mais ce sont des sacrifices de prieres: car Dieu n'a point besoin de l'odeur, ni „ du sang des victimes. Aprés avoir ainsi justifié les Chrétiens sur le crime de leze-Majesté, il détourne Scapula de la persecution contre les Chrétiens par les exemples de ceux, qui ont esté punis pour les avoir persecutez, & de ceux qui ont eu assez de moderation pour les laisser en repos. Voilà les Livres écrits par Tertullien pour la défense de la Religion contre les Gentils.

Il n'y a qu'un seul Livre contre les Juifs, dans lequel il prouve, premierement, que la Loi de Moïse, & ses ceremonies n'avoient esté établies que pour un tems, & qu'elles devoient finir à la venuë de JESUS-CHRIST. Et en second lieu, que le Messie attendu par les Juifs, & prédit par les Prophetes est venu, & que c'est JESUS-CHRIST. Ce qu'il montre évidemment par les Prophetes, qui predisent le tems de sa venuë, & les circonstances de sa vie, & de sa mort. Il remarque, que ce qui l'a fait méconnoistre aux Juifs, c'est qu'ils ont confondu son dernier avenement, dans lequel il paroistra puissant, & glorieux, avec le premier, dans lequel il a voulu s'humilier, & s'abaisser à la condition des autres hommes.

Tertullien.

Quoi que le Livre de la prescription contre les Heretiques, ne soit pas, suivant l'ordre des tems, le premier de ceux que Tertullien a écrits contre les Heretiques, il l'est dans l'ordre des matieres, parce qu'il attaque toutes les Heresies, au lieu que les autres combattent chacune en particulier. Ce Livre est intitulé des Prescriptions, ou plûtost de la prescription contre les Heretiques, parce qu'il y montre, que leur doctrine est non recevable, à cause de sa nouveauté. Avant que d'entrer en matiere, il tâche de remedier au scandale de ceux, qui s'étonnoient, qu'il y eust des Heresies, qu'elles fussent si grandes, & si puissantes, & qu'il y eust des personnes considerables dans l'Eglise qui s'y laissassent aller, en montrant que les Heresies ont esté prédites, que c'est un mal necessaire pour éprouver la foi, & qu'on ne doit pas juger la foi par les personnes, mais des personnes par leur foi, *Ex personis probamus fidem, an ex fide personas?* Aprés avoir donné cet avertissement necessaire, il établit le premier principe de la prescription. Il ne nous est „ point permis, *dit-il*, de rien introduire de „ nouveau dans la Religion, ni de choisir par „ nous-mêmes, ce qu'un autre aura inventé: „ Nous avons pour fondateurs les Apôtres du „ Seigneur, qui n'ont point eux-mêmes esté les „ inventeurs, & les auteurs de ce qu'ils nous ont „ laissé; mais ils ont annoncé fidellement aux „ Nations ce qu'ils avoient appris de JESUS-„ CHRIST. Les Heresies sont nées de la „ Philosophie, & de la Sagesse humaine, trés-„ éloignée de l'Esprit du Christianisme. Il ne „ nous est pas permis d'avoir de la curiosité, ni „ de rechercher quelque chose au delà de ce que „ JESUS-CHRIST, & son Evangile nous apprennent. *Nobis curiositate opus non est post Christum Jesum, nec inquisitione post Evangelium.* „ Et quand nous avons une fois crû, nous ne „ voulons plus rien croire au delà de ce que nous „ avons une fois crû. C'est ici où il répond à l'objection des Heretiques, qui opposoient ce passage

ssage de l'Ecriture : *Cherchez, & vous trouverez*, en disant qu'il n'est point permis de chercher quand on a une fois trouvé, que ce seroit un travail qui n'auroit point de fin, que de chercher la verité parmi toutes les Heresies, & enfin que s'il est permis de chercher, c'est aprés avoir admis la Regle, c'est-àdire, les principaux Articles de la Foi, qui sont contenus dans le Symbole. Mais comme les Heretiques alleguoient l'Ecriture-Sainte pour se défendre : il fait voir que l'Eglise n'estoit pas obligée d'entrer en discussion avec eux sur les passages qu'ils alleguoient; que cette voie de les refuter est longue, & difficile, parce qu'ils ne reçoivent pas tous les Livres de l'Ecriture-Sainte, ou qu'ils les corrompent, ou qu'ils leur donnent de faux sens ; ce qui rend la victoire qu'on remporte contre eux incertaine, & difficile. Il dit donc qu'il est plus à propos de sçavoir avant toutes choses, qui est en possession de la foi de JESUS-CHRIST; qui sont ceux a qui les écritures sont demeurées en dépost ; & qui sont les Auteurs de la Religion. Il remonte jusqu'à JESUS-CHRIST, qui est la source, & l'origine de nostre Religion, & aux Apôtres qui l'ont reçuë de lui. Il fait voir qu'il est impossible, que les Apôtres aient prêché une autre doctrine, que celle de JESUS-CHRIST, & que toutes les Eglises Apostoliques aient embrassé une autre Foi, que celle que les Apôtres leur avoient enseignée ; d'où il conclut, qu'il est necessaire que la doctrine, qui est conforme à celle qui se trouve estre celle de toutes ces Eglises, soit celle de JESUS-CHRIST; & qu'au contraire, celle qui y est opposée soit nouvelle. Il confond encore les Heretiques par la nouveauté de leur doctrine. Il est évident, dit-il, que la doctrine la plus ancienne est celle de JESUS-CHRIST, & par consequent la veritable, & que celle au contraire, qui n'a eu cours que depuis son ascension. est étrangere, & fausse. Supposé cette regle indubitable, il prouve que la doctrine des Heretiques est nouvelle, & posterieure à celle de l'Eglise, parce que les auteurs des Heresies sont posterieurs à l'établissement de l'Eglise, dont ils se sont séparez. Que les Sectes des Heretiques ne peuvent faire remonter leur origine jusqu'aux Apôtres, ni montrer une succession d'Evêques depuis eux, comme le font les Eglises Apostoliques, avec lesquelles elles ne communiquent point. Que quand elles pourroient pretendre quelque succession semblable, la nouveauté de leur doctrine condamnée par les Apôtres, & par les Eglises Apostoliques les convaincroit de fourbe, & de mensonge; que ce qu'ils ont ajoûté, retranché, où changé aux Livres de l'Ecriture Sainte, fait encore voir, qu'ils ont inventé leur doctrine, depuis que ces Livres ont esté composez. Qu'enfin leur discipline, & leur conduite toute humaine, & toute terrestre, sans ordre, & sans regle, les rendent tout-à-fait méprisables. J'ai rapporté exactement les raisonnemens que fait Tertullien dans cet ouvrage, parce que comme il le remarque, ils ne sont pas seulement propres à refuter les Heresies qui estoient de son tems, mais aussi à convaincre toutes celles qui se sont élevées depuis lui, & qui s'éleveront jusqu'à la fin de l'Eglise.

Tertullien.

Je ne m'étendrai pas tant sur les ouvrages écrits contre des Heresies, qui ne sont plus à present. Le plus considerable de ces ouvrages est celui qu'il a composé contre Marcion, qui est divisé en cinq Livres. Cet Heretique enseignoit, qu'il y a deux principes, ou deux Dieux ; l'un bon, l'autre mauvais ; l'un parfait, l'autre imparfait; que ce dernier est le Dieu que les Juifs adorent, qui a créé le monde, & donné la Loi de Moïse; au lieu que le premier est le Pere de JESUS-CHRIST, qu'il a envoié pour détruire les œuvres du méchant; c'est-à-dire, la Loi, & les Prophetes, que Marcion rejettoit. Il croioit aussi que JESUS-CHRIST n'avoit pas esté revêtu d'une veritable chair. Quainsi il n'avoit pas souffert réellement mais seulement en apparance. Ce sont ces erreurs que Tertullien refute dans cet ouvrage. Dans le premier livre, il montre que le Dieu inconnu de Marcion est un Dieu Phantastique, & qui ne peut estre. Dans le second, il prouve que le Dieu, Createur du monde adoré par les Juifs est le seul veritable Dieu, & l'auteur de tout bien. Aprés avoir prouvé cette verité invinciblement, il resout les difficultez que les Marcionites faisoient contre la conduite de Dieu dans l'Ancien Testament. Il explique, par exemple, pourquoi il a permis le peché ? Pourquoi il souffre les pecheurs ? Pourquoi il punit les hommes si severement ? Pourquoi il semble changer de dessein, & de conduite, *&c.* Dans le troisiéme il montre, que JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu, qui est createur du monde, & auteur de la Loi, qu'il a esté prédit par les Prophetes, & qu'il a pris une veritable chair en se faisant homme comme nous. Dans le quatriéme Livre, il fait voir, que c'est le même Dieu dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament. Il accorde les prétenduës contradictoins, que Marcion alleguoit, & fait voir que toute la Vie de JESUS-CHRIST a esté predite, & figurée dans l'Ancien Testament. Que JESUS CHRIST a expliqué & confirmé les Prophetes, & perfectionné les preceptes de la Loi. En un mot, il fait voir, dit-il, à la fin de ce Livre, que JESUS-CHRIST est le Fils de

Tertullien.

de Dieu, Createur du monde, par la doctrine des Prophetes, par sa propre doctrine, par ses inclinations, par ses vertus, par ses sentimens, & enfin par sa Resurrection. Dans le dernier Livre, il prouve par les Lettres de saint Paul, que c'est le même Dieu dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament, & que Jesus-Christ est le Fils du Createur du monde. Il y a dans ce Livre deux passages difficiles sur l'Eucharistie, qui ont donné sujet a de grandes contestations, dont je ne parlerai point en ce lieu, me contentant de renvoier le Lecteur à ceux qui les ont traitées amplement, pour passer aux autres ouvrages de Tertullien.

Aprés avoir soûtenu l'unité d'un Dieu contre Marcion, il défend la Trinité des personnes contre Praxée. Cet Heretique estoit venu d'Asie apporter le venin de son erreur à Rome, c'estoit un esprit naturellement fort inquiet, & qui de plus estoit vainement enflé par la fausse qualité de Martyr, qu'il se donnoit, à cause qu'il avoit esté quelque peu de tems en prison pour la foi. Estant venu à Rome sous le Pontificat de Victor, il detourna ce Pape de reconnoistre les nouvelles Propheties de Montan, il lui fit méme, si nous en croions Tertullien, revoquer les Lettres de Communion qu'il avoit accordées aux Montanistes. Il commença de publier son Heresie dans la ville de Rome, & vint en-suite en Afrique, où il fit quelques disciples ; mais il fut convaincu par un Catholique, (c'est apparemment Tertullien,) & obligé de donner par écrit une retractation de son erreur. Ainsi aprés avoir déguisé quelque tems son erreur, il la publia de nouveau, & Tertullien qui l'avoit refutée auparavant étant encore Catholique, écrivit contre lui un traité aprés être tombé dans l'erreur des Montanistes. Il établit dans ce Livre la distinction du Verbe, & la Trinité des personnes divines contre l'Heresie de Praxée, qui ne reconnoissoit qu'une personne en Dieu, ne distinguant point le Pere du Fils, & soûtenoit par consequent, que le Pere s'estoit fait homme, & avoit souffert pour nous. Tertullien lui oppose la regle de la Foi, qui nous oblige de croire un seul Dieu en trois personnes, lesquelles sont toutes trois d'une même substance, & ont une même puissance, & que c'est la personne du Fils qui s'est incarnée, & qui est morte pour nous. Il fait voir que cette Trinité de personnes ne nuit point à l'unité de Dieu, comme l'unité d'un Dieu ne nuit point à la Trinité des personnes. Que le Fils est de la substance du Pere, & que le Saint Esprit procede du Pere par le Fils. Que le Verbe qui estoit de toute éternité en Dieu, & qui en est comme sorti pour créer, & pour gouverner le monde, est une personne subsistante, qui n'est point pourtant d'une substance differente de celle du Pere, qu'il ne s'ensuit point delà qu'on croie deux Dieux, & deux Seigneurs, que c'est le Fils, & non le Pere, qui s'est fait homme, sans cesser d'être Dieu, en sorte que les proprietez de la nature humaine se sont trouvées en Jesus-Christ. En un mot, il explique nettement dans ce traité la foi de l'Eglise touchant les Mysteres de la Trinité, & de l'Incarnation. Il est vrai qu'il y a quelques endroits où il s'exprime d'une maniere qui n'est pas tout-à fait conforme à celle dont on s'est servi dans les siecles suivans. *hh* Mais il faut pardonner ces sortes d'expressions aux anciens, qui écrivoient avant que les termes dont on se sert fussent fixez à un certain sens.

Tertullien.

Il est plus difficile de l'excuser sur ce qu'il semble avoir assûré, tant en ce Livre, qu'en d'autres endroits de ses ouvrages, que Dieu avoit un corps, ou plûtôt qu'il étoit corporel. Cependant il y a des Auteurs qui le défendent de cette erreur, & cela fait une question qui est si commune, & pour ainsi dire si triviale que je ne crois pas en devoir rien dire ici.

Hermogenes étoit un autre Heretique d'Afrique, qui enseignoit que la matiere étoit éternelle, & que Dieu ne l'avoit point créée en faisant le monde, mais qu'il s'en étoit seulement servi pour le former. Il avoit puisé cette erreur dans la Philosophie des Stoïciens, & la défendoit par des Syllogismes enchaînez suivant la coûtume de ces Philosophes, ce qui fait dire à Tertullien dans le traité qu'il a composé contre lui, que les Philosophes sont les Patriarches des Heretiques. Il y découvre la fausseté des Sophismes de cet Heretique, & fait voir que nostre Religion nous apprend, que Dieu a crée la matiere même dont il a fait le monde.

Le Livre contre les Valentiniens est plûtôt une satyre, & une raillerie, qu'une refutation serieuse des sentimens extravagans de ces Heretiques. Valentin premier Auteur de cette Secte s'étoit separé de l'Eglise de dépit de ce qu'aiant esperé d'être élû Evêque à cause de son esprit & de son éloquence, on lui avoit preferé une autre personne, qui avoit souffert pour la foi de Jesus-Christ pendant la persecution. Aprés s'être separé de l'Eglise, il inventa, ou il renouvella une vieille opinion suivant les principes de laquelle il feignit une suite, & une generation imaginaire d'une espece de divinitez. Ses Disci-

Disciples encherirent sur ses idées, & se firent des
Tertullien. systêmes tout differens. Mais comme toutes ces imaginations estoient impertinentes, & ridicules, ils avoient grand soin de les cacher, de peur que s'ils les découvroient, tout le monde n'en connut aussi-tost l'extravagance; c'est ce que Tertullien leur reproche. Si vous enseignez la verité „ *leur dit-il*, que ne la découvrez-vous? elle per„ suade en enseignant, & elle enseigne en per„ suadant, elle n'a point de honte de se montrer, „ au contraire elle n'a honte que d'estre cachée. „ Vous nous reprochez nostre simplicité, il est „ vrai nous l'aimons, parce que c'est par son „ moien que nous connoissons, & que nous fai„ connoistre Dieu. Mais il ne faut pas s'étonner, que les Heretiques blâmassent cette simplicité, & cachassent avec soin leurs principes; car ils estoient si extravagans, qu'il suffisoit de les découvrir pour les rendre ridicules; C'est ce que „ Tertullien fait en cet ouvrage. J'entreprens, „ *dit-il dans ce Livre*, de découvrir aux yeux de „ tout le monde le mystere caché; mais quoi que „ je fasse profession de raconter les opinions de „ ces Heretiques sans les attaquer, l'on me par„ donnera, si je ne puis pas m'empêcher de les „ censurer en quelques endroits. Ce que je fais „ n'est qu'un jeu avant un veritable combat. Je „ leur montrerai plûtost les coups qu'on leur „ peut porter, que je ne les leur porterai. Que „ s'il se trouve des endroits, où l'on soit excité „ à rire, c'est parce que les sujets mesme y por„ toient. Il y a beaucoup de choses qui meri„ tent d'estre moquées, & joüées de la sorte, de „ peur de leur donner du poids en les combatant „ serieusement. Rien n'est plus dû à la vanité, „ que la risée, & c'est proprement à la verité, à „ qui il appartient de rire, parce qu'elle est guaïe, „ & de se joüer de ses ennemis, parce qu'elle est „ assûrée de la victoire.

Voilà tous les ouvrages qui sont nommément contre les Heretiques, il y en a d'autres dans lesquels Tertullien refute aussi des erreurs, & défend des veritez Catholiques, quoi qu'ils ne soient pas écrits contre quelque Heretique en particulier. Tels sont les Livres suivans.

Le Livre de la Chair de JESUS-CHRIST, dans lequel il prouve contre les Heretiques Marcion, Apelles, & Valentin, que JESUS-CHRIST, a pris une veritable chair, semblable à la nostre, dans le ventre d'une Vierge.

Le seul titre du Livre de la Resurrection de la chair fait comprendre, qu'il estoit écrit contre les Sadducéens, & contre les Heretiques qui nioient la resurrection.

Le Scorpiaque ainsi intitulé, parce qu'il est un remede contre le venin des Heretiques semblables aux Scorpions, défend contre les Gnostiques la necessité, & l'excellence du Martyre. Tertullien.

Le Livre de l'Ame écrit contre les sentimens des Philosophes, & des Heretiques, traite fort au long de la nature de l'ame, & de ses qualitez. Mais il est plein de faux principes, & d'erreurs. Il pretend que l'ame est corporelle, & qu'elle prend la figure du corps, quoi qu'elle soit invisible; il refute le sentiment de Platon touchant la Reminiscence, & celui de Pythagore de la Metempsicose; il dit que l'ame ne vient point du Ciel; mais qu'elle se forme avec le corps, & que comme le corps des parens produit un corps, ainsi leur ame produit une ame. Que toutes les ames, & même celles des Martyrs, que quelques-uns exceptoient, sont envoiées aprés la mort dans un lieu soûterrain, où elles ont du rafraichissement, & de la peine, suivant le bien, ou le mal qu'elles ont fait: & quelles attendent la Resurrection, & le jour du Jugement, qui les rendra entierement bien-heureuses, ou entierement mal-heureuses pour une éternité. Il y a encore dans ce Traité quelques autres opinions particulieres, comme celles-ci: que l'ame, & le souffle sont la même chose; que ce qu'il y a de déraisonnable dans l'ame vient du Diable; que chaque ame a son Demon; que les songes ne sont pas tous vains.

Le Livre du Baptême est divisé en deux parties, la premiere concerne le Dogme, & la seconde la Discipline. Dans la premiere il défend la necessité, & l'efficace du Sacrement du Baptême contre les Heretiques appellez Gaïanites; il fait voir que les eaux du Baptême nous remettent nos pechez, & la peine qu'ils me„ ritent. Qui a-t-il, *dit-il*, de plus merveil„ leux, que de voir qu'en lavant le corps par un „ Baptême exterieur on efface en mesme-tems „ la tache mortelle de l'ame, & quand la tache „ est une fois ostée, la peine nous est aussi re„ mise? Il parle ensuite de l'imposition des mains, & de l'onction qui suivoient le Baptême, afin de faire descendre le S. Esprit sur les Fidelles, & attirer sur eux les benedictons du Ciel. „ Nous ne recevons pas, *dit-il*, par le moien „ de l'eau la plenitude du Saint Esprit; mais elle „ nous prépare à la recevoir, en nous lavant de „ nos pechez. Et comme Saint Jean a prepa„ ré les voies du Seigneur, ainsi l'Ange, qui est „ present au Baptême, prepare la voie au Saint „ Esprit par l'absolution de nos pechez, que „ nous obtenons par la foi, qui est confirmée, „ & scellée par l'invocation du Pere, du Fils, „ & du Saint Esprit. Au sortir du Lavoir on „ nous oint; & cette Onction, qui se fait sur nô„ tre chair; est profitable à nostre ame, comme

Tertullien.

„ le Baptême exterieur a un effet ſpirituel, qui „ eſt de nous délivrer denos pechez. Enſuite on „ nous impoſe les mains, pour attirer ſur nous le „ S. Eſprit, & cêt Eſprit tres-ſaint deſcend vo- „ lontairement du Ciel dans des corps purifiez, „ & benits. Dans la ſeconde partie, il traite pluſieurs queſtions touchant le Baptême concernant la diſcipline. La premiere eſt touchant le Baptême de ſaint Jean, ſçavoir s'il eſtoit du Ciel, ou de la Terre? il dit qu'il eſtoit du Ciel, parce qu'il eſtoit ordonné du Ciel, qu'il ne donnoit toutefois rien de celeſte, mais qu'il preparoit aux choſes celeſtes en portant à la Penitence; & qu'il ne donnoit ni le Saint Eſprit, ni la remiſſion des pechez. La ſeconde eſt touchant la neceſſité du Baptême, ſur laquelle il ſe fait une objection conſiderable priſe de ce qu'il ſemble que les Apôtres, du ſalut deſquels on ne peut douter, n'ont point eſté baptiſez. Il y répond, que quoi qu'on ne le liſe pas, peut-eſtre l'ont-ils eſté, & en ſecond lieu, que la familiarité qu'ils ont eüe avec JESUS-CHRIST, la grandeur de leur foi, & l'ardeur de la charité leur a pû tenir lieu de baptême, puiſque JESUS-CHRIST promet la remiſſion des pechez, & le ſalut à des perſonnes, qui avoient la foi, quoi qu'elles ne fuſſent point baptiſées. Que cependant, il ne faloit point douter, qu'à preſent le Baptême ne fuſt neceſſaire au ſalut; qu'on pouvoit ſe ſauver autrefois par la ſeule foi d'un Dieu, mais que preſentement il faloit croire en JESUS-CHRIST, & qu'il étoit neceſſaire, que cette foi fut ſcellée par le Baptême, que JESUS-CHRIST en avoit donné la Loi, & preſcrit la maniere en diſant, *Allez, enſeignez toutes les nations, & baptiſez-les au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Eſprit.* Que cette ſentence de l'Evangile: *Si l'on ne renaiſt de l'eau, & du S. Eſprit, l'on ne peut entrer dans le Royaume des Cieux*, établit invinciblement la neceſſité du Baptême.

La troiſiéme queſtion eſt, ſçavoir ſi on peut baptiſer pluſieurs fois; il dit nettement qu'il n'y a qu'un Baptême, qu'on ne doit jamais réiterer; il excepte toutefois le Baptême des Heretiques, *leſquels*, dit-il, *ne peuvent pas le donner, parce qu'ils ne l'ont point. C'eſt pourquoi nous avons une regle parmi nous de les rebaptiſer.* Il ajoûte que le Martyre eſt une eſpece de ſecond Baptême, qui tient la place du Baptême d'eau, quand on ne l'a point reçeu, & qui le repare quand on a perdu la grace qu'il avoit donnée.

La quatriéme queſtion eſt touchant le miniſtre du Baptême, il dit que l'Evêque a le pouvoir de le donner, & aprés lui les Preſtres, & les Diacres, toutefois avec ſa permiſſion pour faire honneur au Sacerdoce. Que dans la neceſſité tout homme le peut adminiſtrer, & qu'on ſeroit coupable de la perte d'une ame, ſi on ne lui accordoit pas la grace qui la peut ſauver, il n'y a que les femmes à qui il ſemble défendre abſolument de baptiſer, en quelque circonſtance que ce ſoit.

Tertul. lien.

La cinquiéme reflexion eſt touchant l'état, & l'âge de ceux qui reçoivent le Baptême. Il dit qu'il ne faut pas le donner temerairement, & qu'il eſt bon quelque fois d'y apporter quelque retardement, afin que ceux qui le reçoivent ſoient mieux diſpoſez. Il veut principalement qu'on obſerve cette diſcipline à l'égard des enfans, & quoi qu'il ſuppoſe qu'ils ſont capables de recevoir le Baptême, il deſaprouve qu'on „ les baptiſe ſans neceſſité. Qu'eſt il neceſſaire, „ *dit-il*, d'expoſer des Parrains au peril de „ répondre pour ceux qu'ils tiennent ſur les „ Fonts, eux qui peuvent eſtre empeſchez par „ la mort de faire executer les promeſſes, qu'ils „ ont faites pour les enfans, ou même eſtre „ trompez par leur mauvaiſe inclination. JESUS- „ CHRIST dit, à la verité, n'empeſchez „ point les enfans de venir à moi; mais qu'ils „ viennent à lui à meſure qu'ils avancent en „ âge, à meſure qu'ils apprennent la Religion, „ quand on leur peut enſeigner où ils vont; „ qu'ils deviennent Chreſtiens, quand ils com- „ mencent à pouvoir connoître JESUS- „ CHRIST. Qu'y a-t-il qui preſſe cêt âge in- „ nocent de recevoir le Baptême! & puiſqu'on „ ne leur donne pas encore la diſpoſition du „ bien temporel, eſt-il raiſonnable de leur con- „ fier les biens du Ciel; Pour la même rai- „ ſon, *dit-il encore*, il eſt à propos de faire at- „ tendre pendant quelque tems ceux qui ne „ ſont point mariez, à cauſe des tentations qu'ils „ ont à éprouver juſqu'à ce qu'ils ſoient mariez, „ ou affermis dans la continence. Enfin, *dit-il*, „ ceux qui connoîtront le poids de ce Sacrement „ tout divin, craindront plûtoſt de ſe précipiter „ de recevoir, que de differer quelque tems pour „ le faire plus dignement.

La ſixiéme eſt touchant le tems propre d'adminiſtrer le Baptême, il dit qu'on le peut faire en tout temps. Mais que les jours ſolemnels pour le faire, ſont les jours de Pâque, & de la Pentecôte.

Enfin il dit que ceux, qui ſouhaitent de ſe plonger ſaintement dans cette eau, doivent s'y préparer par des jeûnes, par des veilles, par des prieres, & par une ſincere Penitence.

Voilà tout ce que contient cette ſeconde partie, où il n'y a que deux erreurs, dont la premiere touchant le Baptême des Heretiques lui

eſt

Tertullien.

est commune avec plusieurs autres, & la seconde qui regarde le Baptême des enfans, lui est particuliere, & on ne trouvera pas qu'aucun des anciens ait parlé de la même maniere.

Le Livre de la Penitence est le premier de ceux qui concernent purement la discipline de l'Eglise; il y distingue deux sortes de Penitence, la premiere est celle qu'on fait avant que d'estre baptisé, & la seconde est celle de ceux, qui estant assez malheureux pour estre tombez dans des pechez énormes aprés le Baptême, s'en relevent par une Penitence laborieuse. Dans la premiere partie, il montre la necessité qu'il y a de s'éprouver, & de se préparer long-tems à la grace du Baptême par une Penitence veritable. Il ne craint point de dire que le Baptême est inutile, quand on n'a point fait Penitence de ses pechez, & qu'on ne s'est point corrigé de ses vices, & que c'est une presomption de s'imaginer, qu'aiant mené une vie débordée jusqu'au jour du Baptême, on deviendra tout d'un coup Saint, & qu'on cessera de pecher aussi-tôt aprés qu'on aura reçû ce Sacrement. „ Croit-on, *dit-il*, „ que l'amendement se fasse dans le tems qu'on „ nous absout ? non certes, il se fait dans le „ tems que le pardon est encore en suspens, & „ qu'on craint encore la peine, quand on ne „ merite pas encore d'estre délivré de ses pe„ chez, afin de pouvoir le meriter. Quand „ Dieu nous menace encore, & non pas quand „ il nous pardonne.... J'avouë que Dieu accor„ de la remission des pechez à ceux qui reçoivent „ le Baptême, mais il faut qu'ils aient travaillé „ pour s'en approcher dignement, car qui se„ roit assez hardi pour confier ce Sacrement à „ une personne, de la Penitence duquel on a „ tout sujet de se défier. Vous pouvez tromper „ le ministre du Baptême par de fausses paroles, „ mais Dieu qui connoît les cœurs, garde lui„ même ses trésors, & il n'accorde sa grace qu'à „ ceux qui en sont dignes: ainsi que personne ne „ s'imagine pouvoir pecher plus librement, par„ ce que n'estant encore qu'au nombre des Cate„ chumenes, il recevra la remission de ses pe„ chez dans le Baptéme, car ce Sacrement est „ le sceau de la Foi, & que le commencement, „ & la marque de la Foi est la Penitence, enfin „ nous ne sommes pas lavez de nos taches par le „ Baptême, afin seulement de ne plus pecher „ mais parce que nous avons cessé de pecher, & „ que nous avons déja le cœur purifié. *Quia jam corde loti sumus.* La seconde partie de ce Traité est de la Penitence aprés le Baptême, appellée Exomologese. Il témoigne d'abord, qu'il a de la peine à parler de cette seconde Penitence, qui est la derniere esperance; qui reste à ceux qui ont commis des crimes, c'est-à-dire, de pechez „ énormes aprés le Baptême; de peur, *dit-il*, „ qu'en traitant de ce nouveau moien de nous „ relever de nos pechez, que Dieu nous pre„ sente, il ne semble que nous voulions ouvrir „ une voie pour pecher tout de nouveau. Ce„ pendant il dit que Dieu prévoiant la foiblesse „ des hommes, & les tentations du Demon a „ voulu, que quoi que la porte de la remission „ fust fermée, & la grace du Baptême refusée „ pour jamais à ceux qui avoient perdu l'inno„ cence baptismale, ils eussent encore une res„ source, qui est une seconde Penitence, mais „ qui ne leur est accordée qu'une seule fois. Il „ décrit ensuite les exercices laborieux de cette „ Penitence publique appellée Exomologese. „ C'est, *dit-il*, un exercice pour humilier, & „ pour abatre le pecheur, elle lui fait mener une „ vie propre à fléchir la misericorde de Dieu, „ elle le fait coucher sur le cilice, & sur la cen„ dre, negliger entierement son corps; elle ac„ cable son esprit de tristesse, & de regret; elle „ le réduit à ne boire que de l'eau, & à ne man„ ger que du pain, & n'en prendre qu'autant „ qu'il en faut pour se soûtenir; elle l'oblige de „ prolonger ses prieres, & de les nourrir, pour „ ainsi dire, par les jeûnes: elle lui fait jetter „ des pleurs, des gemissemens, & des larmes, „ crier jour, & nuit au Seigneur, se jetter aux „ pieds des Prestres, & se prosterner devant les „ favoris de Dieu, conjurer enfin tous ses freres „ de prier Dieu pour soi, & d'appaiser sa colere „ par leurs prieres. Aprés avoir ainsi décrit les fatigues de l'Exomologese, il en montre la necessité, & reprend ceux qui avoient honte de l'embrasser, aprés avoir commis des crimes depuis le Baptême.

Le Livre de l'Oraison est un Livre en partie de morale, & en partie de discipline, car il y explique dans la premiere partie l'Oraison Dominicale, & il traite dans la seconde de quelques particularitez, & de quelques ceremonies des Prieres des Chrestiens. Premierement il recommande aux Chrestiens de se reconcilier avec leurs freres, de délivrer leur esprit de toute sorte de trouble, & de passion, de purifier leur cœur de tout peché, avant que de se mettre en priere. Secondement, il dit que les Chrestiens n'affectent point de laver leurs mains avant que de prier, mais qu'en priant ils les élevent ordinairement vers le Ciel. Troisiémement qu'il n'est pas necessaire d'ôter son manteau pour prier, ni de s'asseoir toûjours aprés la Priere. Quatriémement, qu'il faut prier avec un visage modeste, & élever ses mains vers le Ciel. Cinquiémement, qu'il faut que la voix soit moderée, qu'il ne faut pas par-

Tertullien.

parler plus haut qu'il est necessaire, pour se faire entendre. *Car*, dit-il, *ce n'est pas le son de nos paroles que Dieu écoute, mais il regarde le fond de nostre cœur.* Sixiémement, que quand on jeûne en son particulier, & par devotion, il ne faut pas s'abstenir du baiser de Paix, comme quand le jeûne est solemnel au tems de Pâques. Septiémement, que les jours des Stations, c'est-à-dire, les jours que plusieurs Fidéles se tenoient en prieres, & jeûnoient jusqu'à trois heures aprés midi, il ne faut pas s'abstenir d'assister aux Prieres communes, comme s'il estoit necessaire de rompre son jeûne, aussi-tost aprés avoir reçû le Corps de JESUS-CHRIST. Vostre Station, *dit-il*, „ sera plus solemnelle. Recevez le Corps du „ Seigneur, & le gardez, & ainsi vous participe- „ rez au sacrifice, & vous vous acquitterez de „ vostre devotion.

Dans le Livre de l'Idolatrie il fait voir, que le crime d'idolatrie ne se commet pas seulement en sacrifiant aux Idoles, mais aussi en plusieurs autres manieres, dont il fait une recherche assez curieuse. Il pretend que tous les ouvriers qui font des Tableaux representans les faux-Dieux; que les Astrologues qui ont donné aux Planetes les noms des Dieux des Païens, & qui leur attribuent quelque puissance; que tous les Professeurs de Rhetorique qui loüent les Dieux des Païens; les Marchands qui fournissent des Marchandises pour orner les Temples, & pour offrir des sacrifices aux Dieux, sont coupables d'idolatrie: il soûtient qu'il n'est pas permis aux Chrestiens de fester les jours que les Païens solemnisent en l'honneur de leurs Dieux, ni d'orner leurs maisons de flambeaux, & de lauriers pour honorer les Princes, & les Magistrats; qu'il leur est bien permis à la verité d'aller aux nôces de leurs Parens, quoi qu'on y offre des sacrifices, mais que c'est pour satisfaire au devoir auquel on est obligé, à cause de la parenté. Qu'il est de même permis aux valets de suivre leur Maître aux sacrifices, & aux Chrestiens de rendre aux Empereurs Païens ce qu'ils leur doivent. Mais qu'il ne leur est pas permis de prendre des Charges, ni de porter les Armes, à moins qu'ils ne pussent le faire sans favoriser l'idolatrie. Enfin, il n'exemte pas d'idolatrie ceux qui donnent le nom de Dieu aux pretenduës divinitez des Païens, ou qui jurent en leur nom, soit par coûtume, soit autrement. Tout cela est fondé sur ce principe tres-veritable, que tous ceux qui favorisent les méchans dans leur vice, ou qui contribuent de quelque maniere que ce soit au mal sont coupables; mais Tertullien semble l'étendre un peu trop en quelques rencontres, & prendre trop à la rigueur des choses qui se peuvent excuser, comme par exemple, de porter les Armes pour la défense de l'Empire, d'orner ses Maisons des Flambeaux, & de Lauriers en l'honneur des Princes, de se servir de manieres de parler usitées, quoi qu'elles aient quelque rapport à l'idolatrie.

Tertullien.

C'est dans le même esprit que défendant dans son Livre de la Couronne, l'action d'un Soldat, qui avoit refusé de mettre une Couronne sur sa teste, il soûtient qu'il est absolument défendu aux Chrestiens de se couronner, & même de porter les Armes. Il parle en ce Livre fort avantageusement de la coûtume, & de la tradition, & il rapporte plusieurs exemples remarquables des ceremonies, qu'il prétend estre de „ tradition. Pour commencer, *dit-il*, par le Bap- „ tême, quand nous sommes prests d'entrer „ dans l'eau, & même auparavant nous prote- „ stons devant l'Evêque, & dans l'Eglise, que „ nous renonçons au Diable, à ses pompes, & „ à ses ministres, ensuite on nous plonge dans „ l'eau par trois fois, & on nous fait répondre „ des choses qui ne sont pas précisément dans „ l'Evangile, aprés cela on nous fait goûter du „ lait, & du miel, & nous nous baignons tous „ les jours pendant cette semaine, nous rece- „ vons le Sacrement de l'Eucharistie justitué par „ JESUS-CHRIST dans le tems que nous man- „ geons, & dans les assemblées du matin, & „ nous ne le recevons que de la main de ceux „ qui y president, nous offrons des oblations „ tous les ans pour les morts en l'honneur des „ Martyrs. Nous croions qu'il est défendu de „ jeûner le jour du Dimanche, & de prier Dieu „ à genoux. Depuis Pâque jusqu'à la Pente- „ coste nous joüissons du même privilege. Nous „ avons grand soin de ne laisser tomber aucune „ partie du Calice, & du Pain consacré. Nous „ faisons le signe de la Croix à tous momens, & „ à toutes occasions, si vous demandez une loi „ de ces pratiques tirée de l'Ecriture, on ne „ vous en sçauroit trouver. Mais on vous ré- „ pondra que c'est la tradition qui les a établies, „ la coûtume qui les a autorisées, & la Foi qui „ les fait observer.

Le Livre de la fuite de la persecution est encore une marque de l'extrême rigueur de Tertullien, il y soûtient qu'il est absolument défendu de s'enfuïr dans le tems de la persecution, ou de donner de l'argent pour n'estre point tourmenté.

Le Livre du Manteau, est un petit écrit, dans lequel il tâche de faire voir, qu'il a eu raison de quitter la robe longue pour prendre le manteau court, il y fait paroistre beaucoup d'esprit & d'érudition, & il semble plûtost l'avoir composé pour faire voir ce qu'il estoit capable de dire sur

Tertullien.

un sujet aussi petit que celui-là, que pour défendre serieusement son action.

Dans le Livre des Spectacles, il détourne les Chrestiens des Spectacles, faisant voir combien ces plaisirs sont honteux, & dangereux à ceux, qui ont renoncé aux pompes, aux plaisirs du monde, & à l'idolatrie.

Il n'est pas besoin de dire le sujet des Livres de l'ornement, & de l'habit des femmes, le titre marque assez contre quel déreglement ils sont écrits. De même le titre du Livre, qu'il faut voiler les Vierges, en fait connoistre le sujet, mais il ne faut pas l'entendre seulement des Vierges consacrées à Dieu, car le but de Tertullien est de prouver dans cet ouvrage, qu'il faut que les filles soient voilées, c'est-à-dire, qu'elles aient le visage couvert dans l'Eglise, ce qu'il entreprend de montrer contre la coûtume de son païs, où il n'y avoit que les femmes mariées qui se voilassent. C'est pourquoi il parle contre la coûtume, & soûtient qu'elle ne peut prescrire contre la verité; ce qui est vrai quand il s'agit du dogme, mais non pas quand il ne s'agit que d'une discipline de peu de consequence.

Dans le premier Livre écrit à sa femme, il l'exhorte à ne se point remarier, & dans le second il lui ordonne, en cas qu'elle vueille se remarier, d'épouser un Chrestien.

Le traité de la Patience, est une excellente exhortation à la pratique de cette vertu: Tertullien y emploie avec beaucoup d'éloquence tous les motifs, & toutes les raisons qui peuvent porter les Chrestiens à la patience, & les détourner de l'impatience.

Le Discours adressé aux confesseurs qu'il appelle Martyrs suivant l'ancienne maniere de parler est aussi une puissante exhortation à ceux, qui estoient en prison pour le sujet de la Religion de Jesus-Christ, pour les encourager à souffrir patiemment les chaînes, & les supplices, & à perseverer avec constance jusqu'à la fin; il ne se peut rien de plus fort, & de plus touchant que ce petit Discours.

Il ne nous reste plus à parler que des ouvrages que Tertullien a écrits contre l'Eglise, pour les Montanistes, qui sont au nombre de quatre, le Livre de la Pudicité, de la Monogamie, de l'exhortation à la Chasteté, & un traité des Jeûnes. Dans le Livre de la Pudicité, il s'efforce de prouver contre l'Eglise, qu'elle n'a point le pouvoir de remettre les pechez des fornicateurs, & des adulteres, & que quand les hommes sont une fois tombez dans ces crimes aprés le Baptême, ils ne peuvent plus estre admis à la communion de l'Eglise, quelque penitence qu'ils fassent. Dans le Livre de la Monogamie, & de l'exhortation à la chasteté, il condamne absolument les secondes nôces comme un adultere. Enfin dans le Livre des Jeûnes, il loüe les jeûnes excessifs des Montanistes qui faisoient plusieurs Carêmes, observoient les jeûnes des Stations comme estant de commandement, les faisoient durer jusqu'au soir, ne mangeoient pendant leurs jeûnes que du pain, & des fruits, & ne beuvoient que de l'eau. Dans tous ces Livres, si vous en exceptez le Livre de l'exhortation à la chasteté, il attaque formellement l'Eglise, & les Catholiques qu'il appelle Psychiques, & parle par tout avantageusement de Montan, & de ses Prophetesses, croiant que le Saint Esprit les avoit inspirez pour établir une discipline plus parfaite. Car pour ce qui est de la regle de la foi, c'est à dire, des principaux dogmes de la Religion, Tertullien, & les premiers Montanistes estoient d'accord avec l'Eglise; c'est pourquoi dans le Livre contre Praxée, Tertullien dit qu'il a toûjours crû un seul Dieu en trois personnes, & qu'il le croit encore plus fermement, depuis qu'il est instruit par le Paraclet: & dans le Livre composé pour prouver qu'il faut voiler les Vierges, il dit qu'excepté la Regle de la Foi, qui est immobile, & à laquelle on ne peut toucher, les mœurs peuvent estre reformées, & changées. Que c'est ce que le Paraclet avoit fait par le ministere de Montan, qui avoit enseigné aux hommes une discipline beaucoup plus parfaite, que celle que les Apôtres leur avoient apprise, que la justice avoit esté dans son berceau, au tems que l'on appelle communément de la nature: que la Loi, & les Prophetes en avoient esté comme l'enfance, que l'Evangile en avoit esté comme la jeunesse, mais que la perfection ne s'estoit rencontrée que dans les instructions du Saint Esprit qui avoit parlé par Montan; car Tertullien, & les premiers Montanistes ne croioient pas que Montan fut le Saint Esprit, mais seulement que le Saint Esprit l'avoit inspiré, & envoyé pour reformer, & pour perfectionner la discipline de l'Eglise; & non seulement ils attribuoient ce privilege à Montan, mais aussi à plusieurs de ses Disciples, & principalement à des femmes, & faisoient croire, qu'il y avoit parmi eux plusieurs personnes, qui avoient des revelations, & qui prophetisoient l'avenir. Ces personnes étoient quequefois agitées violemment, quelquefois elles tomboient en extase. On écoutoit avec respect dans cette Secte tout ce qu'elles disoient, ou dans leur agitation, ou aprés qu'elles étoient revenuës à elles, & l'on croyoit que c'étoit autant de revelations, dont il n'étoit pas permis de douter, ils leur donnoient permission de parler quand elles vouloient dans leurs assemblées, & ils

Tertullien.

Tertullien.

croyoient qu'elles avoient plus de pouvoir, & d'autorité que les Prêtres, & les Evêques. Ce qui fait qu'il y avoit trés peu d'ordre, & de regle dans leurs assemblées. Du reste ils observoient une discipline fort austere, ils privoient de la Communion pour toûjours ceux qui aprés leur Baptême, non seulement avoient commis des homicides, ou idolatré, mais aussi ceux qui étoient tombez dans la fornication, ou dans l'adultere. Ils imposoient de nouveaux jeûnes, & les faisoient tres-austerement, en ne mangeant que du fruit, & du pain. Ils condamnoient les secondes nôces; Et ils croyoient qu'il étoit défendu de s'enfuïr dans le tems de la persecution. Aussi-tost que cette Secte parut, elle trompa plusieurs Chrétiens par l'apparence de perfection & de sainteté qu'elle avoit. Car d'un costé l'austerité de leur vie donnoit du poids, & de la créance à leurs revelations; & d'autre costé leurs revelations faisoient embrasser leur discipline. Plusieurs personnes de pieté s'y laisserent tromper d'abord, & on vit en peu de tems premierement les Eglises de Phrygie, & en-suite les autres Eglises divisées sur le sujet de ces nouvelles Propheties. Le Pape même se laissa surprendre, & leur donna les Lettres de Communion, qu'il revoqua aussi-tost, aiant reconnu son erreur. Les Chrétiens de l'Eglise de France en userent avec plus de circonspection, & écrivirent au Pape Victor, & aux Eglises d'Asie, sur le sujet de ces nouvelles Propheties, en portant un jugement tres-sage, & tres-conforme à la Foi, dit Eusebe; l'on ne sçait pas précisément ce qu'ils écrivirent, mais il y a apparence qu'ils desapprouvoient ces nouvelles revelations, en souhaitant toutefois qu'on traitast avec douceur ceux qui s'y étoient laissé surprendre, afin de les faire revenir au sein de l'Eglise. Enfin les Evêques d'Asie s'étant assemblez plusieurs fois pour examiner ces nouvelles Propheties, voyant de quelle consequence il étoit, de ne pas souffrir qu'elles eussent cours davantage, les condamnerent, & excommunierent tant ceux qui en étoient les Auteurs, que ceux qui les suivoient. Voilà ce que j'ay crû devoir dire de la Secte des Montanistes, & de l'état, où elle étoit du tems de Tertullien. Revenons maintenant à cet Auteur, & parlons de son genie, de son stile, & de l'estime, qu'on en doit faire.

Il avoit un esprit vif, ardent, & subtil, mais il n'avoit pas toute la justesse, ni toute la droiture qu'on pourroit souhaiter. Il y a souvent plus de brillant que de solide dans ses raisonnemens; il frappe, & il ébloüit plûtost par ses expressions hardies, qu'il ne convainc par la force de ses raisons. Ses pensées sont recherchées, & même quelquefois un peu guindées; le tour qu'il y donne est élevé, mais peu naturel. Il outre souvent les choses: il s'échauffe, & s'emporte presque sur tout. Il est plein de figures, & d'hyperboles. Il avoit beaucoup de science & d'erudition, dont il sçavoit se servir fort à propos. Il excelloit dans la Satyre, ses railleries sont fines, & piquantes. Il attaquoit ses adversaires avec adresse, & les terrassoit par une foule de raisons qui s'entresuivent, & sont comme enchaînées les unes avec les autres. Enfin s'il ne persuade par ses raisonnemens, il arrache au moins le consentement par la maniere pompeuse dont il les exprime. Son stile est coupé, ses termes energiques, & il y a dans ses écrits presqu'autant de sentences que de mots. Cependant Lactance a raison d'y reprendre trois „ défauts considerables. Tertullien, dit-il, e„ stoit tres-habile dans les belles lettres, mais son „ stile est peu coulant, peu poli, & tres-obscur. „ *In loquendo parum facilis, parum comptus,* „ *& multum obscurus.* Ces trois défauts de stile se rencontrent à la verité dans la plûpart des Auteurs Afriquains *kk*, mais on peut dire qu'ils sont dans leur souverain degré dans Tertullien, & qu'il n'y a point d'Ecrivain, dont le stile soit plus dur, moins poli, & plus obscur que celui de cet Auteur. Tous ses ouvrages sont sujets à ces défauts, les uns plus, les autres moins. Il est plus clair, & plus net, mais moins poli dans les livres Polimiques, plus obscur, & plus dur dans les lieux communs; comme dans le Livre du Manteau, qui est un des plus obscurs ouvrages de l'antiquité. Le Livre de la Penitence est le plus poli. Ses plus beaux ouvrages, & les plus utiles sont son Apologetique, les Prescriptions, ses Livres de la Penitence, du Baptême, de l'Oraison, & les Exhortations à la Patience, & au Martyre.

Tertullien.

Aprés ce que nous avons dit jusques icy, il est aisé de juger quel a esté le caractere de Tertullien. Mais il n'est pas si facile de dire, s'il est plus digne de loüange, que de blâme; car premierement si l'on en juge par rapport au service, qu'il a rendu à l'Eglise, il est difficile de dire, s'il luy a plus nui, qu'il ne l'a servie. Car d'un costé il à défendu fortement sa doctrine contre plusieurs Heretiques, il a soûtenu en quelques-uns de ses ouvrages des points considerables de sa discipline, & il a enfin enseigné par tout une tres-belle morale; mais d'un autre costé, outre qu'il a eu toûjours plusieurs erreurs, il a attaqué formellement la discipline de l'Eglise aprés s'en être separé. Si l'on en juge en second lieu par le caractere de son esprit,

Tertullien. prit, il en a tant de bon & de mauvais, qu'on ne ſçauroit dire lequel des deux doit emporter l'autre. Enfin ſi l'on en juge par ſon ſtile, on ne ſçait ſi on doit le loüer à cauſe de ce qu'il a de grand, & de ſurprenant, ou le blâmer à cauſe de ſes défauts. Auſſi les hommes ont-ils eſté toûjours, & ſont-ils encore extrêmement partagez dans les jugemens qu'ils ont faits, & qu'ils font de cét Auteur ; ce qui me fait croire qu'il vaut mieux loüer en luy ce qu'il y a eu de bon, & blâmer ce qu'il y a eu de mauvais, que de vouloir en porter un jugement abſolu, qui ſeroit toûjours ſujet à mille conteſtations.

Enfin pour dire un mot des éditions de Tertullien, il n'y a preſque point eu d'Auteur, qui ait eſté imprimé plus de fois, & ſur lequel plus de perſonnes aient travaillé. Il y en a deux cauſes, la corruption des Manuſcrits, & ſon obſcurité, & ces deux cauſes le ſont auſſi l'une de l'autre ; car ſon obſcurité a donné ſujet aux Copiſtes, qui ne l'éntendoient point, de changer des mots pour y donner un ſens à leur mode : & les corruptions de ces Copiſtes, bien loin de l'éclaircir, l'ont encore rendu plus obſcur : ce qui a fait que cet Auteur a donné de l'exercice à tous ceux, qui l'ont donné au public.

Rhenanus eſt le premier qui publia les ouvrages de Tertullien, & les fit imprimer à Bâle pour la premiere fois, l'an 1521. ſur deux Manuſcrits qu'il avoit eus de deux Abbaïes d'Allemagne, & pour la ſeconde fois l'an 1528. J'eſtime beaucoup les argumens, & les notes que cet homme, qui étoit tres-ſçavant dans les belles lettres, & dans l'antiquité Eccleſiaſtique, a mis à la tête de la plûpart des ouvrages de Tertullien ; & il me ſemble que perſonne n'a travaillé plus utilement que lui pour l'intelligence de cet Auteur, & que Monſieur Rigaut a tres-ſagement remarqué, qu'il n'a manqué à Rhenanus, pour faire un ouvrage parfait, que d'avoir aſſez de Manuſcrits. Ses notes neanmoins ont eſté cenſurées par l'Inquiſition d'Eſpagne, & miſes à Rome dans l'indice des Livres défendus, à cauſe de quelques remarques un peu libres ſur des abus qui étoient communs de ſon tems : mais cela ne doit rien diminuer de l'eſtime qu'on en doit avoir. On trouve des Tertulliens imprimez à Bâle des années 1525. 1536. 1539. mais ils ſont apparemment des premieres éditions auſquelles on n'a changé que l'année. La troiſiéme edition de Rhenanus eſt la meilleure, elle eſt imprimée à Bâle *in folio*, l'an 1550. Il y a dans cette édition quelques traitez corrigez par Gelenius ſur un Manuſcrit d'Angleterre. La quatriéme a été encore faite à Bâle en 1562. La cinquiéme eſt de Paris chez Guillard en 1545. La *ſixiéme*, qui eſt tres-belle pour le caractére, eſt de l'année 1566. imprimée à Paris en deux Volumes *in octavo*, chez Volchelus, & chez Audœnus Parvus. Laurent de la Barre donna une nouvelle edition de Tertullien, imprimée à Paris en 1580. Pamelius a donné en-ſuite Tertullien au public avec de nouveaux Commentaires. Sa premiere édition eſt de l'an 1579. imprimée à Anvers. Elle fut ſuivie de celle de 1583. imprimée à Paris, chez Sonnuis, elle a depuis été encore imprimée à Anvers par Plantin en 1584. à Hildeberg chez Commelin en 1596. & 1599. à Cologne en 1617. à Geneve en 1597. 1601. 1607. à Zurich par Belley en 1657. à Paris en 1608. en 1616. en 1634. en 1658. en 1664. & à Roüen en 1662. Les Commentaires de cet Auteur ſont utiles, & ſçavans, mais il s'éloigne trop de ſon ſujet, & rapporte ſouvent des choſes, qui ne ſervent point à l'intelligence de ſon Auteur. Les œuvres de Tertullien ont été encore imprimées ſuivant l'édition de Pamelius avec les notes de Junius à Franken en 1597. en 1627. Monſieur Rigaut fit imprimer à Paris *in octavo*, neuf traitez de Tertullien plus corrects, ſur un Manuſcrit donné par Agobard ; qui vivoit au neuviéme ſiecle, à l'Egliſe de Lion, dont il étoit Evêque, revû ſur les différences du Manuſcrit de Monſieur Montchal. En 1584. Latinus Latinius donna pluſieurs conjectures pour rétablir les endroits de Tertullien, qu'il pretendoit être corrompus. Pancirole avoit auſſi travaillé ſur Tertullien, mais il ne fit rien paroître en public. Fulvius Urſinus recüeillit pluſieurs differentes leçons des Manuſcrits, & les mit à la marge d'un Tertullien de Pamelius, dont Monſieur Rigaut s'eſt ſervi. Jean Woërus avoit auſſi fait quelques Notes ſur Tertullien, auſſi bien que Monſieur de Laubeſpine, qui en a fait ſur quelques endroits concernant la diſcipline, & la penitence. Monſieur Pithou, Mercerus, Junius, Saumaiſe, Richer, Theodore Marſilius, & quelques autres ont fait des remarques ſur le livre du Manteau, imprimé ſeparément à Paris en 1576. & 1594. avec les notes de Junius. En 1600. avec celles de Saumaiſe. En 1625. Jacques Godefroy donna au Public, ſur le Manuſcrit d'Agobard les deux livres aux Nations, qui n'avoient point encore paru ; ils furent imprimez à Genéve chez Choüet, avec des Commentaires de cet habile Juriſconſulte.

Le Jeſuite la Cerda entreprit de faire un Commentaire continuel ſur tous les ouvrages de Tertullien, plus ample que ceux qui avoient été faits juſqu'alors : il commença cet ouvrage, & en

Tertullien.

en fit imprimer deux Volumes à Paris en 1624. en 1630. & 1641. mais il n'a pas achevé cet ouvrage, & il n'a fait des Commentaires que sur une partie des Livres de Tertullien, & d'ailleurs son Commentaire est long, & ennuieux, parce qu'il explique des choses, qui n'ont pas besoin d'éclaircissement, & qu'il s'éloigne souvent de son sujet.

Enfin le sçavant Monsieur Rigaut aiant revû les œuvres de Tertullien sur le Manuscrit d'Agobard, & se servant de differentes Leçons recüeillies par Ursinus, par Pithou, & par Junius, a donné le texte de Tertullien corrigé en une infinité d'endroits, & y a joint de courtes notes, pour examiner de deux leçons celle qui est la plus veritable pour rejetter, ou pour confirmer quelques conjectures, & pour expliquer les mots dificiles, & extraordinaires; & il a mis à la fin des observations plus longues, pour expliquer les endroits difficiles, ou pour éclaircir quelques anciennes pratiques, ou enfin pour découvrir quelque point d'érudition plus difficile à débroüiller. „ Que si, *dit-il*, on y trouve des sentimens „ un peu libres, comme touchant la confessi- „ on des crimes cachez, touchant le visage de „ JESUS (qu'il croit avoir été fort laid, fon- „ dé sur le témoignage de[a] Tertullien, & de „ quelques autres anciens (& sur les cierges „ qu'on allume en plein jour dans les Eglises, „ on doit croire que je ne les ay dites, que „ pour expliquer le sentiment de Tertullien, „ & non pas pour reprendre la doctrine de l'E- „ glise Catholique, ou pour desaprouver les „ sentimens des Peres, qui ont vécu depuis lui. Paroles par lesquelles Rigaut excuse les opinions trop libres qu'il a inserées quelquefois dans ses notes, aussi bien sur S. Cyprien, que sur Tertullien; mais je ne sçay si cette excuse satisfera tout le monde, car il faut avoüer, qu'il y a des endroits, où il témoigne assez qu'il parle selon son propre sentiment, plûtost que suivant celui de son Auteur, & dans lesquels il s'écarte même de son sujet, pour faire des observations, qui sont quelquefois peu conformes à l'usage present de l'Eglise: mais si l'on a quelque sujet de reprendre quelques-unes de ses notes de Theologie, il faut avoüer d'autre part, que les notes, & les remarques qu'il a faites concernant la Critique, la Grammaire, & l'explication des endroits difficiles de Tertullien, sont tres-excellentes. Cependant on lui reproche, qu'il à été trop hardi dans ses conjectures, & qu'il n'a pas esté assez exact à revoir son Auteur sur les anciens Manuscrits, & enfin qu'il a inseré dans le texte, ses conjectures, ou celles des autres sans être autorisé sur des Manuscrits.

Le Libraire qui a imprimé le Tertullien de Rigaut en 1634, voulant faire un ouvrage où rien ne manquât, imprima en 1635. en un Volume separé les notes, & les Commentaires de ceux qui avoient travaillé sur Tertullien avant Monsieur Rigaut, afin qu'on eût tout ce qui avoit été fait sur cet Auteur, à l'exception des Commentaires de la Cerda. Ce volume joint à l'édition de Tertullien de Rigaut de 1634. qui fut encore imprimée de nouveau en 1641. est l'édition la plus parfaite de cet Auteur.

Tertullien.

Depuis on en a fait une en 1664. qui n'est pas si ample, mais plus commode, dans laquelle on a mis à la marge les notes, & les observations entieres de Monsieur Rigaut, avec un choix de celles de Rhenanus, de Pamelius, de Laubespine, de la Cerda, de Saumaise, *&c.* ensemble les corrections de Mercerus. Monsieur le Prieur qui a eu soin de cette édition, à mis à la tête une Preface à qui il a donné le nom de *Dissertation sur la vie, & les erreurs de Tertullien*, qui n'est pas un ouvrage fort achevé, non plus que les notes de cet Auteur, qui n'ont pas eu l'estime de tous les sçavans.

Je ne parle point de l'edition de Tertullien donnée par le Pere Georges, qu'il a fait imprimer à Paris en 1648. & 1650. en trois gros Volumes, qu'il a intitulez *Tertullien ressuscité*, parce qu'il n'y a rien dans cette édition qui merite d'être remarqué, & que les longs, & ennuieux Commentaires que ce Capucin a faits, ne peuvent être d'aucune utilité aux ignorans, ni en aucune estime parmi les sçavans.

Il seroit à souhaiter qu'on imprimât un nouveau Tertullien, dont le texte fût entierement conforme aux meilleurs Manuscrits, sans y mêler les conjectures des particuliers. On devroit y joindre un choix des notes les plus utiles, tirées de tous les Commentateurs, & enfin il ne faudroit pas disposer les ouvrages suivant l'ordre des tems, mais suivant l'ordre des matieres, comme nous avons fait en donnant l'abregé des mêmes ouvrages, & mettre à la tête la vie de Tertullien, & une critique de ses ouvrages, pareille à celle que nous avons faite ici en François, mais encore plus exacte, & plus ample.

a *Tertullien.*] Il s'appelloit Q. Septimius Florens Tertullianus, ce qui le distingue du Consul Tertulle, & du Martyr Tertullien.

b *Et de la Ville de Carthage.*] Il le témoigne lui même au Livre *de Pallio. c. 2.* & dans un Apologetique *chap. 9. témoin*, dit-il, *la milice de nostre Patrie*, parlant de la Milice Proconsulaire de Carthage. Saint Jerôme le confirme dans sa Chronique, & dans le Livre des Auteurs Ecclesiastiques.

Tertul-lien.

c *Et dit que son pere estoit Centenier de cette Milice, qui n'estoit pas vn emploi fort considerable.*] Eusebe semble avoir écrit que Tertullien estoit Romain; & de qualité hist. l. 2. c. 2. ταῦτα Τερτυλλιάνος τοὺς Ῥωμαίους νόμους ἠκριβωκὼς ἀνήρ τε ἀλλὰ ἔνδοξος καὶ τῶν μάλιστα ἐπὶ Ῥώμης λαμπρῶν. Ce qu'il dit que Tertullien estoit habile dans les Loix Romaines. a fait croire à quelques-uns, que cét Auteur avoit esté Jurisconsulte, & en effet il y a un Jurisconsulte qui porte le mesme nom: Mais il est certain, qu'il est different de nostre Tertullien, & Eusebe ne dit pas, qu'il fust Iurisconsulte, mais qu'il estoit habile dans les Loix Romaines. Ce qu'Eusebe ajoûte de sa Patrie, & de sa Noblesse, est insoûtenable, si on ne l'entend des Ecrivains Romains; & que le sens ne soit, que Tertullien estoit un des plus excellens Auteurs Latins. Ruffin a donné ce sens à cet endroit d'Eusebe en traduisant, *inter nostros scriptores admodum clarus.* Pamelius écrit que Tertullien avoit esté Avocat, mais il ne le prouve pas bien, ne l'assûrant que sur l'autorité de Trithême Auteur nouveau.

d *Qu'il n'ait esté Païen.*] Il dit lui mesme parlant aux Païens dans son Apologetique. *Nous avons aussi esté des vostres, les hommes ne naissent pas Chrestiens, mais ils le deviennent,* & dans le Livre des Spectacles, & de la Resurrection de la chair chap. 19. & 59. il dit qu'il avoit assisté au Spectacles, & qu'il avoit passé une partie de sa vie dans la débauche.

e *L'on ne sçait pas en quel tems, ni à qu'elle occasion il est entré dans l'Eglise.*] Pamelius dit qu'il fust converti par une reponse d'un Oracle; Georges d'Amiens par une vision, l'un & l'autre sont fabuleux.

f *D'Antonin Caracalla.*] Saint Ierôme est témoin, qu'il a fleuri sous ces Empereurs, & cela paroit par ses écrits; quelques uns ont dit, qu'il avoit fleuri vers l'an 160. mais ils se sont trompez.

g *Iusqu'à une extréme vieillesse.*] Saint Ierôme au Livre des Ecriv. Ecclesiastiques. *Usque ad decrepitam ætatem vixisse fertur.*

h *Qu'il ne s'est marié qu'aprés son Baptême.*] Sa femme estoit Chrestienne; il ne dit en aucun endroit de ses ouvrages, qu'elle se fust convertie avec lui, ou qu'elle l'eust converti: il est donc plus vrai-semblable qu'il l'avoit épousée, aprés estre Chrestien. Car il n'y a pas d'apparence, qu'étant Païen il eût épousé une Chrétienne; & si elle se fust convertie avec lui, ou qu'elle l'eust converti, il en auroit touché quelque chose dans les Livres qu'il lui écrit.

i *Lors qu'il estoit déja sur l'âge.*] Ces Lives sont composez en forme de Testament; dans le premier, il exhorte sa femme à garder la continence aprés sa mort, elle ne la gardoit donc pas de son vivant: dans le second, il lui dit nettement, qu'il faut tascher de garder dans la viduité la continence qu'ils ne peuvent garder dans le Mariage: ce qui fait voir que l'opinion de Pamelius est une supposition en l'air. Ces livres ont été écrits sur la fin de la vie de Tertullien comme on le prouve. Premierement par la maniere dont ils sont écrits qui est en forme de Testament. Secondement, parce qu'un mari ne s'avise gueres d'écrire à une femme ce qu'elle doit faire aprés sa mort, que lors qu'il est âgé. Troisiémement, parce que quoi que Tertullien ne fut pas encore tout-à-fait Montaniste quand il a écrit ces deux Livres, il penchoit beaucoup de ce côté-là.

Tertul-lien.

k *Il n'y a aucun endroit dans ses écrits d'où l'on puisse conclure, qu'il a esté Prestre de l'Eglise.*] Il y a un passage au Livre de l'Ame ch. 9. d'où on peut conclure, qu'il prêchoit dans l'Eglise des Montanistes, & qu'on lui rapportoit les visions des autres. Mais comme tous les Montanistes parloient ainsi dans leurs assemblées, on ne peut pas en conclure assûrement qu'il fût Prêtre, il n'y a que l'autorité de S. Ierôme qui le persuade.

l *S. Jerôme le dit.*) Dans son traité des Ecrivains Ecclesiastiques, *Cum usque ad mediam ætatem Presbyter Ecclesiæ permansisset, ad Montani dogma delapsus est.*

m *On croit communément qu'il étoit Prestre de l'Eglise de Rome.*] Ce qui fait croire qu'il étoit Prêtre Romain, c'est ce que dit saint Ierôme, qu'il tomba dans l'erreur des Montanistes, irrité par l'envie, & par les injures des Clercs de l'Eglise de Rome. Mais il n'est pas necessaire pour cela qu'il fut à Rome, puisqu'il y avoit assez de liaison, & de commerce entre ces deux Eglises, afin qu'on sçût à Rome ce qui se disoit, & ce qui se faisoit à Carthage, & quand il auroit été pour lors à Rome, il ne s'ensuit pas pour cela, qu'il fût Prêtre de cette Eglise: aucun des anciens ne le dit, au contraire Optat l'apelle Carthaginois, comme il appelle Zephirin l'Urbique, c'est à-dire, Evêque de Rome., & Victorin de Petau. Le Predestinatus de Sirmond l'appelle nettement Prêtre de Carthage.

n *Au commencement du troisiéme siecle de l'Eglise.*] L'Epoque de son changement est constante, car on la peut fixer parce qu'il dit dans son Livre contre Praxée, que cet Heretique étant venu à Rome empêcha l'Evêque de cette Eglise de reconnoître les Propheties de Montan, qu'il avoit écrit contre lui en ce tems, & l'avoit obligé de revoquer son sentiment, que depuis il avoit reconnu le Paraclet. Or cet Evêque, qui rejetta les Propheties de Montan, est vrai-semblablement Victor; car Tertullien dit que Praxée l'empêcha de consentir aux Propheties nouvelles, en lui alleguant l'autorité de ses Predecesseurs qui ne peuvent étre que les Papes Anicete, & Eleuthere, sous lesquels les nouvelles Propheties de Montan commencerent à paroître: ainsi Tertullien ne peut avoir changé, qu'aprés le Pontificat de Victor, qui a été Pape depuis l'an 193. jusqu'à l'an 201. il étoit Montaniste lors qu'il a composé les Livres contre Marcion, qui sont écrits l'an 207. de Jesus-Christ, ainsi Pamelius qui met son changement en 210. se trompe.

o *En ont rapporté diverses causes.*] Baronius est Auteur du premier sentiment *ad an.* 201. n. 9. Pamelius dans la vie de Tertullien est du second. Il y en a qui ont encore rapporté d'autres causes de son changement, qui n'ont aucune vrai-semblance.

p *Le Livre Apologetique a été écrit vers l'an 230. de la naissance de Jesus-Christ.*] Il y a de l'apparence qu'il fut composé en ce tems-là. Dalix prétend, qu'il n'a été écrit que l'an 211. mais ses raisons sont foibles. Il dit qu'il fait allusion dans le chapitre 47. au Livre des prescriptions, mais quoi qu'il se serve en cet en-

Tertullien.

endroit du terme de prescrire, il ne s'ensuit pas que ce Livre soit composé depuis celui des Prescriptions. La seconde raison est prise d'une Eclipse veuë à Utique l'an 210. à laquelle, dit-il, on fait allusion au chapitre 20, mais il n'est point parlé en cet endroit d'une Eclipse particuliere. La principale, & derniere raison de Dalix, c'est qu'au chapitre 4. de l'Apologetique, il parle de Severe, comme s'il étoit mort. *Severe*, dit-il, *Prince tres constant n'a-t-il pas aboli depuis peu par son autorité la Loi Papia qui ordonne qu'on aura des enfans avant que la Loi Julia permette de se marier.* Mais cela s'est pû dire de Severe encore vivant, & il y a apparence qu'il a aboli cette Loi (si toutefois il l'a abolie, car c'est plûtost Constantin qui l'a fait,) au commencement de son Empire. Ce qu'on lit au chap. 5. *Qui sont ceux qui ont fait des Loix contre les Chrestiens, ce n'est ni Adrien, ni Vespasien, ni Antonin, ni Severe*, prouveroit qu'il a écrit aprés la mort de Severe, mais il faut lire Vere, comme dans les dernieres éditions, & non pas Severe.

q *Il est plus vrai-semblable qu'il a esté fait en Afrique.*] Pamelius & plusieurs Auteurs tiennent, qu'il a écrit à Rome son Apologetique, & qu'il l'a adressé au Senat. Mais il n'y a aucun endroit dans ce livre qui appuie cette conjecture. Au contraire ce Livre s'adresse à ceux qui gouvernoient dans les Villes. Tertullien y parle de Rome, & des Romains, comme n'étant point dans leur Ville, ni avec eux. Au chap. 21. 24. & 35. & au 45. il parle du Proconsul, & il n'y en avoit point à Rome. Quant à ce que nous disons, qu'elle ne s'adresse point au Senat, mais aux Gouverneurs des Provinces, le commencement de l'Apologetique le fait voir. Le voici, *Si non licet vobis Romani Imperii Antistites, in aperto, & in ipso vertice civitatis præsidentibus ad judicandum palam dispicere, & coram examinare quid sit liquidum causa Christianorum, si ad hanc solam speciem autoritas vestra de justitiæ diligentiâ in publico aut timet, aut erubescit inquirere. Si denique domesticis indiciis nimis onerata sectæ hujus infestatio obruit viam defensioni, &c.* Ceux qu'il appelle *Imperii Antistites* sont les Gouverneurs, & les Proconsuls, ce qui suit le fait voir; car il dit qu'ils président *in vertice civitatis*, ce qui ne marque point la Ville de Rome, qui est toûjours appellée *Urbs*, & ce qu'il ajoûte, que c'est à eux à examiner la cause des Chrétiens, à les juger & à recevoir les occasions contre eux, fait voir clairement, que c'est des Gouverneurs qu'il parle. En second lieu, il ne dit pas un mot du Senat dans tout ce Livre. Troisiémement, il parle du Proconsul comme du souverain Magistrat chap. 45. Enfin, il appelle toûjours ceux à qui il adresse cet ouvrage *Præsides*, titre qui convient proprement aux Gouverneurs des Provinces.

r *Les traitez des Spectacles, & de l'idolatrie.*] Au chapitre 5. du Livre de l'idolatrie, il fait allusion à la joie de la naissance de Geta; il parle dans le Livre des Spectacles chap. 7. de Rome, comme un homme qui n'y étoit point, ainsi ce Livre n'est pas fait à Rome, comme on le croit.

ſ *Les Livres de l'ornement, & des habits des femmes.*] Les titres Latins sont de *cultu muliebri*, & *de habitu muliebri*.

t *Le Livre du témoignage de l'Ame n'a point d'Epoque assurée.*] Il est écrit depuis l'Apologetique, comme on le peut conclure du chapitre 5.

u *Les Livres contre Marcion sont les premiers de ces derniers ouvrages.*] Il est clair qu'il étoit Montaniste, quand il a composé les Livres contre Marcion, cela paroît par le chap. 28. du Livre premier, par le vingt-quatriéme du Livre 3. par le vingt-deuxiéme du Livre 4. & par le quinziéme du Livre 5. au Livre 4. chap. 22. il appelle les Catholiques Psychiques.

x *Il promet le Livre des Prescriptions.*] Liv. 1. c. 1. *Alius libellus hunc gradum sustinebit adversus hæreticos, etiamsine tractatu doctrinarum revincendos, quod hoc sit de præscriptione novitatis*, l'on peut dire qu'il étoit déja composé, & qu'il ne fit que le publier, pour appuier les Livres contre Marcion. Ce qui a fait croire que ce Livre avoit esté composé par Tertullien étant encore orthodoxe, c'est ce qu'il dit d'avantageux pour l'Eglise contre les nouveautez. Mais il se sert des mesmes principes dans les Livres contre Marcion, & contre Praxeas. Le Catalogue des Heretiques, où il met les Montanistes au nombre des Heretiques, n'est point de Tertullien, ainsi cette raison, qui a pû contribuer à faire croire qu'il avoit écrit les Prescriptions étant Catholique, n'est d'aucune consequence.

y *Le Livre intitulé Scorpiaque.*] Le Livre du Scorpiaque est écrit depuis les Livres contre Marcion, comme il se voit par le chapitre 5.

z *Le Livre de la Couronne.*] Il est écrit à l'occasion d'une largesse, que les Empereurs Antonin, & Severe avoient faite aux Soldats vers l'an 209.

aa *Le Livre du Manteau.*] Scaliger prétend, que c'est son premier ouvrage; Saumaise au contraire dit qu'il fut écrit seulement, lors qu'il se fit Prêtre. Le premier, croit que le Manteau étoit l'habit de tous les Chrestiens. Le second soûtient que c'étoit l'habit des Prêtres; l'un & l'autre se trompent, car les Chrétiens, & les Prêtres portoient des habits longs, & courts indifferemment, suivant les coûtumes des lieux. Le manteau étoit l'habit des Philosophes, & de ceux qui faisoient profession d'une vie plus austére. Ce qui est dit au chapitre second du Livre du Manteau, que la triple vertu de l'Empire a repoussé entiérement les Barbares, & procuré la paix, & la tranquillité du peuple, ne peut s'entendre que de la fin de l'Empire de Severe, qui joüissoit d'une tres-profonde paix, aprés avoir défait tous ses ennemis, & associé à l'Empire ses deux fils Antonin, & Geta, & c'est ce que Tertullien appelle, *triplex imperii virtus*, comme quand il dit, *barbari exclusi*, il fait allusion au mur que Severe fit faire en Angleterre, pour empécher les courses des Barbares.

bb *Ce qui est dit de l'état de l'Empire Romain au chapitre septiéme.*] Il dépeint en cet endroit l'état de l'Empire florissant, les Allemans repoussez, les Anglois enfermez, les Maures assiegez par les Legions Romaines, &c. Ce qui convient au tems de l'Empire de Severe. Cela ne peut étre dit que de la fin de l'Empi-

re

Tertullien.

re de Severe, qui vainqueur de tous les Barbares fit faire le mur, dont nous venons de parler, & disperſa les Legions Romaines ſur les frontieres de l'Empire, comme Dion le remarque.

cc *L'on ne ſçait rien d'aſſuré du tems des Livres contre Praxée, &c.*] Il eſt clair que le Livre contre Praxée a été composé depuis qu'il étoit Montaniſte, *ſupra.* Dans le Livre contre Hermogenes, il accuſe cet Hérétique de feindre de ſe marier, *&c.* reproches qui reſſentent le genie des Montaniſtes, & dans le Livre contre les Valentiniens, il louë Procle, ou Procule celebre Montaniſte. Ce Livre eſt écrit depuis le traité contre Hermogenes, car il y remarque qu'il avoit écrit contre cet Hérétique.

dd *Vers l'an 213.*] Severe, dit-il, pere d'Antonin a eu quelque conſidération pour les Chrétiens.

ee *Les deux Livres aux Nations composez vers le même tems.*] Au Livre premier chapitre 17. il fait alluſion aux titres d'Antonin Caracalla, qui ſe faiſoit appeller Parthique, & Germanique, & dans le même endroit chapitre 9. il dit qu'il n'y a pas encore 300. ans depuis la mort de Jesus-Christ juſqu'à ſon tems, ce qui fait voir que le troiſiéme ſiécle étoit déja avancé. Outre que ces Livres ſont écrits depuis l'Apologetique, qui en eſt la matiere, qu'il étend, qu'il polit, & qu'il met en ordre dans ces deux Livres, où on trouve auſſi pluſieurs phraſes tirées des Livres qu'il a composez depuis qu'il étoit Montaniſte.

ff *Que Gennadius Evêque de Marſeille attribue à Salvien.*] In Catalog. c. 67. *in morem Græcorum de principio Geneſis uſque ad conditionem hominis compoſuit verſu Hexametro*, c'eſt ce qui eſt dans le Poëme de la Geneſe attribué à Tertullien.

gg *Peut être celui de Verecundus*]. Iſidore *de viris illuſtribus c. 7. Verecundus Africanus Epiſcopus ſtudiis liberalium litterarum diſertus edidit carmine dactylo duos modicos, breveſque libellos, quorum primum de reſurrectione, & judicio ſcripſit, alterum de Pœnitentiâ.* Le Poëme du Jugement eſt auſſi de la Reſurrection. Garcias dit avoir vû le Poëme de la Penitence, dont il rapporte un premier vers, qui eſt du même ſtile que le commencement de ce Poëme du Jugement; il y a pourtant quelques endroits, qui ſemblent être d'un Auteur plus nouveau, que Verecundus, qu'on croit avoir vêcu dans le cinquiéme ſiecle.

hh *Dans le Poëme contre Marcion.*] Tertullien au Livre de l'Ame chap. 57. dit que ce ne fut pas l'ame de Samuël, mais un phantôme, que la Pythoniſſe fit revenir, & l'Auteur du Poëme au Livre troiſiéme ſuppoſe, que ce fut Samuël même qui revint, pour prophetiſer à Saül ce qui lui devoit arriver. Tertullien au Livre des Preſcriptions fait ſucceder ſaint Clement à ſaint Pierre, & celui ci ne le met que le quatriéme, faiſant deux Papes de Clet, & d'Anaclet.

ii *Il s'exprime d'une maniere qui n'eſt pas conforme à celle dont on s'eſt ſervi dans les ſiecles ſuivans.*] Il dit premierement que le Verbe eſt engendré du Pere, quand Dieu a voulu faire le monde, mais il reconnoît en même tems, qu'il étoit en Dieu, & une perſonne diſtincte du Pere de toute eternité. Ainſi toute l'équivoque eſt dans le terme de generation, qu'il n'entend pas de la proceſſion éternelle du Fils, mais d'une certaine prolation, ou émiſſion au dehors, qu'il concevoit s'être faite lors de la création du monde, parce que c'eſt par le Verbe que Dieu l'a créé, & qu'il le gouverne. C'eſt ce qui paroît clairement dans le Livre de Tertullien, & il ne faut pas s'étonner, ſi dans le Livre contre Hermogenes, il dit qu'il y a eu un tems, que le Pere n'étoit point Pere, & qu'il a commencé d'être Fils, parce qu'il croit qu'il n'a eu la qualité, & le nom de Fils, que quand ce monde a été créé, quoi qu'il fut auparavant en Dieu, & diſtingué du Pere de toute eternité. Secondement, il dit que le Pere eſt inviſible, & le Fils viſible, mais dans le ſens que nous avons expliqué, c'eſt-à-dire, que le Fils qui s'eſt toûjours rendu viſible aux hommes en prenant diverſes formes, ſous leſquelles il leur a apparu, & enfin en ſe faiſant homme. Troiſiémement, il ſemble inſinuer en quelques endroits, que le Verbe même, entant qu'il eſt Verbe, eſt inferieur au Pere, mais cela ſe doit entendre d'une inferiorité, que les Theologiens appellent d'origine, c'eſt-à-dire, comme il le dit lui-même, à cauſe qu'il a tout reçû du Pere, car il dit nettement en pluſieurs endroits, que le Pere, & le Fils ſont d'une même ſubſtance. Quatriémement, il ſe ſert quelquefois du mot de ſubſtance pour ſignifier la perſonne ſubſiſtante, ce qui eſt ordinaire aux anciens avant le Concile de Nicée, & même à quelques-uns depuis ce Concile.

Tertullien.

kk *Ces trois défauts ſe rencontrent à la verité dans la plûpart des autres Afriquains.*] Il faut en excepter Minutius, ſaint Cyprien, & Lactance, mais ils avoient quitté le ſtile des Afriquains, & ſaint Cyprien en a encore quelque reſte.

ll *Auſſi les hommes ont-ils été, & ſont-ils encore extrémement partagez,*] Voici quelques jugemens des anciens, & des nouveaux ſur Tertullien. Saint Cyprien au rapport de ſaint Jerôme, qui le ſçavoit d'un Prêtre qui l'avoit appris du Scribe de S. Cyprien, avoit coûtume de lire tous les jours quelque choſe de ſes ouvrages, & en demandant ſon livre, il diſoit: donnez-moi mon maître: En effet S. Cyprien l'a imité, & a pris beaucoup de choſes de lui. Il a même composé la plûpart de ſes ouvrages ſur le même deſſein que Tertullien, comme ſon livre de l'Idolatrie à l'imitation de l'Apologetique. Ses Livres *de diſciplina, & habitu muliebri, de zelo, & livore, de Oratione Dominica, de opere, & elemoſinis,* à l'imitation de ceux de Tertullien.

Euſebe dit de Tertullien, qu'il étoit un des plus habiles Ecrivains latins, & qu'il a eu beaucoup de réputation dans toutes les Egliſes.

Lactance en porte le jugement que nous avons rapporté, qui ne lui eſt pas fort avantageux. Saint Hilaire dit en ſon commentaire ſur ſaint Matthieu, que l'erreur dans laquelle il eſt tombé a ôté l'autorité à ſes livres qui meritoient quelque approbation. *Conſequens error hominis detraxit ſcriptis probabilibus authoritatem.*

S. Jerôme parle quelquefois de lui avantageuſement,

Tertullien.

ment, comme dans son catalogue, où il l'appelle un homme d'un esprit vif, & vehement, & dans son Epitre à Magnus, il dit qu'il n'y a point d'auteur, qui ait plus d'érudition, & de subtilité, mais en d'autres endroits: il reprend ses erreurs, & ses défauts. Dans son Apologie contre Rufin, il dit, *Je louë son esprit, & je condamne ses heresies*, & contre Helvidius, il répond à cet heretique, qui lui opposoit l'autorité de Tertullien, *ce que j'ai à vous dire sur Tertullien, c'est qu'il n'est pas de l'Eglise*, Ecclesiæ hominem non esse.

S. Augustin louë le stile de Tertullien, & condamne par tout ses erreurs, dans le Livre *de Genesi ad litteram*, il dit que Tertullien ayant un esprit penetrant entrevoyoit quelquefois la vérité, & qu'il ne pouvoit pas s'empêcher de l'établir quelquefois même contre ses propres opinions.

Vincent de Lerins fait le portrait de Tertullien en ces termes, *Tertullien*, dit-il, est entre les Latins ce qu'est Origenes entre les Grecs, *c'est-à-dire le premier, & le chef de tous les autres. En effet y a-t-il auteur plus sçavant & plus consommé dans les sciences Ecclesiastiques, & prophanes? N'a-t-il pas renfermé dans sa vaste, & prodigieuse memoire toute la Philosophie des sages, les maximes des differentes Sectes avec toutes les histoires, & toutes les sciences? A-t-il jamais entrepris de rien combattre, qu'il ne l'ait presque toûjours, ou percé par la vivacité de son esprit, ou accablé par la force, & par le poids de ses raisonnemens? Et qui pourroit assez loüer les beautez de son discours qui est tellement soûtenu, & lié par une suite de raisonnemens, qu'il arrache le consentement de ceux-mêmes, qu'il ne peut persuader? Ses paroles sont comme autant de sentences. Ses réponses sont presqu'autant de victoires, ainsi que l'ont éprouvé les Marcions, les Apelles, les Praxées, les Hermogenes, les Juifs, les Gentils, les Gnostiques, & tant d'autres, dont il a détruit les blasphêmes par une multitude de divers ouvrages, qui ont été comme autant de foudres qui les ont réduits en cendre. Et cependant quoi qu'il ait eu tous ces avantages, il n'est pas demeuré dans la Foi ancienne, & universelle de l'Eglise, & il a été moins fidelle qu'il n'étoit éloquent. Il a enfin changé de sentiment, & son erreur, comme remarque le bien heureux Confesseur S. Hilaire, a ôté l'autorité à ses livres, qui meritoient d'être approuvez.*

Je passe sous silence les jugemens de Trithême, de Rhenanus, de Politien, de Pamelius, de Rigaut & des autres nouveaux, que tout le monde peut consulter, & je finis par le jugement de deux de nos Auteurs François, qui ont tous deux fait le portrait de Tertullien, mais par differens endroits.

Le premier, c'est le fameux Monsieur de Balzac dans une lettre écrite à Monsieur Rigaut qui est la 2. du livre 5. *J'attens*, dit-il, *le Tertullien que vous nous donnez, afin qu'il m'aprenne la patience qu'il enseigne..... c'est un auteur avec lequel vôtre preface m'auroit réconcilié, si j'avois eu de l'aversion pour lui, & si la dureté de sa diction, & les vices de son siécle m'avoient détourné de sa lecture, mais il y a long-tems que je l'estime, & que tout épineux, & triste qu'il est, il ne me paroit point desagréable. J'ai trouvé dans ses écrits cette lumiere noire, dont il est parlé dans un ancien Poëte, & je regarde avec autant de plaisir son obscurité, que celle de l'ébene bien nette, & bien travaillée. C'a toûjours été mon opinion, comme les beautez d'Afrique ne laissent pas d'être aimables, quoi qu'elles ne soient pas semblables aux nôtres, & comme Sophonisbe, a effacé plusieurs Italiennes, aussi les esprits du même païs ne laissent pas de plaire avec cette éloquence étrangere, & je prefererai celui-ci à beaucoup d'imitateurs de Ciceron; avoüons aux plus delicats, que veritablement son stile est de fer, mais qu'ils nous avoüent aussi, que de ce fer il a forgé d'excellentes armes, & qu'il a défendu l'honneur & l'innocence du Christianisme; qu'il a poursuivi les Valentiniens à outrance, & percé Marcion jusqu'au cœur.*

Le second portrait de Tertullien est celui qu'en a fait le Pere Mallebranche Auteur de la recherche de la Verité au livre 2, c. 3. *Tertullien*, dit-il, *étoit sans doute un homme d'une profonde érudition, mais il avoit plus de memoire que de jugement. Plus de penetration, & d'étendue d'imagination, que de penetration, & d'étenduë d'esprit. On ne peut douter enfin, qu'il ne fut visionnaire dans le sens que j'ai expliqué auparavant, & qu'il n'eust presque toutes les qualitez que j'ai attribuées aux esprits visionnaires. Le respect qu'il eut pour les visions de Montanus, & pour ses Prophetesses est une preuve incontestable de la foiblesse de son jugement. Ce feu, ces emportemens, ces enthousiasmes sur de petits sujets, marquent sensiblement le déreglement de son imagination; combien de mouvemens irreguliers dans ses hyperboles & dans ses figures, combien de raisons pompeuses, & magnifiques qui ne prouvent que par leur éclat sensible, & qui ne persuadent qu'en étourdissant, & en ébloüissant l'esprit!* Il tâche ensuite de montrer que ce portrait est veritable en faisant des extraits du livre du Manteau, ouvrage qu'il a crû tres-propre pour justifier ce qu'il avoit avancé.

CAIUS.

Caius.

CAïus Prêtre de l'Eglise de Rome, *a* vivoit du tems des Papes Zephirin, & Victor, c'est-à-dire sous les Empereurs Severe, & Antonin. Il écrivit un traité en forme de dialogue *b*, contre un fameux Montaniste appellé Procle, ou Procule *c*, dans lequel il reprenoit, & accusoit cet Hérétique de croire témérairement les nouvelles Propheties, & refutoit ses raisons. Eusebe parle de ce traité en trois endroits. Le premier est au ch. 25. du livre second de son Histoire, où il en rapporte un fragment touchant les sepulchres de saint Pierre, & de saint Paul, qu'on voioit à Rome du tems de cet Auteur. Le second est au ch. 28. du même livre, où il parle

de

de l'Hérétique Cerinthe en ces termes. Cerin-
Caius. „ the nous debite dans des révélations qu'il a é-
„ crites, comme s'il étoit un grand Apôtre, des
„ prodiges qu'il dit avoir appris des Anges; nous
„ assurant qu'aprés la résurrection le Regne de
„ JESUS-CHRIST sera terrestre, & que les
„ hommes habiteront dans Jerusalem, où ils
„ joüiront des plaisirs, & des voluptez charnel-
„ les, & y passeront mille ans dans des nôces con-
„ tinuelles. Le troisiéme endroit dans lequel Eusebe parle de Caïus, est au livre 6. ch. 20. où il dit que Caïus en condamnant la hardiesse avec laquelle les ennemis de l'Eglise supposoient des livres de l'Ecriture, ne conte que treize Epîtres de saint Paul, ne mettant pas celle, qui est écrite aux Hébreux, au nombre de celles de cet Apôtre. Enfin le même Eusebe au liv. 3. ch. 21. rapporte quelques paroles touchant les filles du Diacre Philippe, tirées du Dialogue de cet Auteur.

Eusebe, & S. Jerôme ne font aucune mention des autres ouvrages de Caïus, mais le sçavant Photius nous apprend, qu'il avoit aussi composé un traité contre l'hérésie d'Artemon, qui croioit que JESUS-CHRIST étoit un pur homme, & qu'il étoit Auteur d'un livre intitulé, *le petit Labyrinthe* d, dont Eusebe a tiré le passage de la Penitence de Natalis. Enfin Photius luy attribuë encore un traité de l'Univers, ou de la nature de l'Univers, ou des causes de l'Univers, qui étoit de son tems sous le nom de Joseph:
„ voici ce qu'il en dit. Cet ouvrage contient
„ deux petits livres, dans lesquels il montre que
„ Platon se contredit; il convainc le Philosophe
„ Alcinoüs e de plusieurs faussetez, & de plu-
„ sieurs absurditez touchant la matiére, & tou-
„ chant la résurrection; il oppose ses sentimens
„ à ceux de ce Philosophe, & il montre que la
„ nation des Juifs est beaucoup plus ancienne que
„ celle des Grecs; il croit que l'homme est com-
„ posé de feu, de terre, & d'eau, & d'un esprit
„ qu'il appelle ame, de laquelle il parle en ces
„ termes: Dieu a formé cet esprit avec le corps,
„ en ayant pris la principale partie, la fait péné-
„ trer, & remplir tous ses membres, en sorte
„ que s'étendant par tout le corps, il en a pris la
„ forme; mais il est d'une nature plus froide que
„ la matiére, dont le corps est composé. Ce
„ sentiment qui suppose que l'ame est corporelle
„ (si toutefois il n'a point reconnu d'autre ame
„ dans l'homme que cet esprit) ce sentiment,
„ *dis-je*, est éloigné de la doctrine des Hébreux,
„ & ne convient pas à la grandeur de ses autres
„ sentimens. Au reste, ajoûte le même Pho-
„ tius (dont nous n'avons fait que traduire les paroles) il parle de JESUS d'une maniére tres-Catholique; car il l'appelle CHRIST, & il parle de sa génération ineffable du Pére, d'une maniére qu'on ne peut reprendre; ce qui fait douter, si cet ouvrage est de Joseph: quoi que le stile ressemble assez à celuy de cet Historien. Il ajoûte encore ensuite qu'il a trouvé, & remarqué que ce Livre étoit de Caïus Auteur du Labyrinthe; mais que ne portant point le nom de son Auteur, les uns l'avoient attribué à S. Justin, d'autres à S. Irenée; quoi-qu'il fût véritablement de Caïus. La preuve qu'il en apporte est que l'Auteur du Labyrinthe, qu'il croit être Caïus, dit vers la fin, qu'il est l'Auteur du Livre de la Nature de l'Univers; mais cette preuve n'est pas entiérement convaincante. Car il n'est pas certain, que Caïus soit Auteur du Livre du Labyrinthe, que d'autres attribuoient à Origénes, & il se pourroit faire, qu'il y avoit deux ouvrages de différens Auteurs, qui avoient à peu prés le même titre. Caïus.

a *Prêtre de l'Eglise de Rome.*] Eusebe, & saint Jerôme disent bien qu'il étoit Prêtre, & qu'il a vêcu du tems de Zephirin: mais ils ne disent pas qu'il fust Romain. Son traité étoit composé en Grec, Photius est le premier qui dise nettement, qu'il étoit Prêtre de l'Eglise de Rome, & il ajoûte qu'il fut ordonné Evêque des Gentils.

b *En forme de Dialogue.*] Eusebe l'appelle, βιβλίον διαλέξεων, c'est-à-dire, des Dialogues; & il paroît que Caïus, & Procle étoient les personnes qui parloient dans ce Dialogue, car Eusebe rapporte les paroles de Procle tirées de ce Dialogue au Livre 3.

c *Procle ou Procule*] La secte des Montanistes fut divisée en deux partis, les uns étoient, κατὰ Πρόκλον, & les autres, κατὰ *Æschinem*; comme il est remarqué dans le petit abregé des heresies, à la fin des prescriptions de Tertullien. On croit que ce Procle étoit le même que Procule Afriquain, qui étoit aussi Montaniste, & dont Tertullien parle; mais cela n'est pas vrai-semblable; car celui, contre qui Caïus a écrit, étoit Grec, & s'appelloit Procle, & non pas Procule.

d *Le petit Labyrinthe.*] Nous avons remarqué, qu'Eusebe ne nomme point l'Auteur de ce fragment, mais que Theodoret l'attribuë à l'Auteur du Labyrinthe, & d'un autre côté Photius nous apprend, que Caïus est l'Auteur du Labyrinthe, & le prouve, parce que l'Auteur du Labyrinthe dit, qu'il a écrit un traité de l'Univers, d'où il s'ensuit que c'est Caïus qui est l'Auteur de ce fragment; mais je le croirois plûtôt tiré du Livre qu'il avoit composé contre Artemon. Eusebe dit que le Livre, dont il rapporte ce fragment, étoit écrit contre son heresie, & les passages qu'il en rapporte le font voir nettement.

e *Le Philosophe Alcinoüs.*] Il a écrit un traité de la comparaison d'Aristote, & de Platon.

HIP-

HIPPOLITE.

Hippolite.

HIPPOLITE qui étoit selon quelques-uns Evêque de Porto en Italie, *a* & selon d'autres Metropolitain d'Arabie, souffrit le martyre *b* sous l'Empire de l'Empereur Alexandre. Il s'étoit rendu recommandable par les Commentaires qu'il composa sur l'Ecriture-Sainte. *c* Eusebe, & saint Jerôme nous assûrent, qu'il avoit écrit sur l'ouvrage des six Jours, sur la Genese, sur l'Exode, sur le Cantique des Cantiques, sur les Pseaumes, sur le Prophete Zacharie, sur le Prophete Isaïe, sur quelques endroits d'Ezechiel, sur Daniel, sur les Proverbes, sur l'Ecclesiastique, & sur l'Apocalypse, & fait deux traitez, l'un touchant Saül, & l'autre touchant la Pythonisse. Outre ces ouvrages sur l'Ecriture, il avoit aussi composé un traité de l'Antechrist, un livre touchant la Resurrection, un ouvrage contre toutes les Heresies, & un en particulier contre celle de Marcion, un traité de la Pâque, dans lequel il avoit donné une espéce de Chronique, jusqu'à la premiere année d'Alexandre, & un Cicle Paschal de seize années. Il avoit aussi fait une, ou plusieurs Homelies touchant les loüanges de nôtre Sauveur JESUS-CHRIST, qu'il avoit recitées en presence d'Origenes, qui le suivit, & l'imita dans les ouvrages qu'il composa sur l'Ecriture sainte. Il y a un catalogue de ses ouvrages à côté de la statuë, qu'on a trouvée prés de Rome où étoit son Cicle Paschal; on y a omis plusieurs ouvrages, dont Eusebe, & S. Jerôme font mention, mais il s'y en trouve d'autres *d*, dont ils n'ont point parlé: voici ce Catalogue. Les ouvrages d'Hippolite sur les Pseaumes Penitentiaux, de la Pythonisse, de l'Evangile de saint Jean, & de l'Apocalypse, des dons de Dieu, la Tradition Apostolique, la Chronique, un livre aux Grecs, un sur Platon, ou du Monde, une exhortation à Severine, une démonstration des tems de la Pâque dans une table, des Odes sur toute l'Ecriture, de Dieu, de la Resurrection de la Chair, du bien, & d'où vient le mal. Ce catalogue ne me paroist pas si fidelle ni si exact, que celui d'Eusebe, & de saint Jerôme, qui reconnoissent toutefois, aussi bien qu'Honorius d'Autun aprés eux, qu'Hippolite avoit écrit plusieurs autres traitez, dont ils n'avoient point de connoissance. Mais nous avons maintenant presque entierement perdu ceux même dont Eusebe, & saint Jerôme ont fait le catalogue.

Hippolite.

Il est vrai que nous avons sous son nom un petit discours imprimé à Paris en Grec, avec la version de Pic de la Mirande l'an 1557. & depuis en 1660. & inseré dans la Bibliotheque des Peres, qui porte pour titre, *la fin du Monde, de l'Antechrist, & du second avenement de* JESUS-CHRIST. Mais il est fort incertain, si c'est le traité de l'Antechrist qui est attribué presentement à Hippolite, dont Eusebe fait mention. Le titre, different de celui qui est rapporté par Eusebe; le stile bas & puerile, & enfin les fables, & les faussetez qu'il contient, sont un legitime fondement pour en douter. Il y a un autre traité de Christ & de l'Antechrist qui porte le nom d'Hippolite, donné en Grec par Gudius, que le P. Combefis a fait imprimer en Grec & en Latin dans le dernier volume de l'Addition à la Bibliotheque des Peres. Quoique ce traité soit plus ancien que celui qui étoit déja publié sous le nom d'Hippolite, il ne me paroît pas neanmoins digne de cet Auteur. Ceux qui liront le Commentaire sur l'Histoire de Susanne, & le fragment Grec sur Daniel, qui est imprimé dans le même endroit, en porteront le même jugement.

La démonstration contre les Juifs, donnée en Latin par Turrien, inserée par Possevin dans son Apparat, est un fragment de quelque Homelie, ou de quelque autre Ouvrage. Il n'est pas certain qu'il soit d'Hippolite. On avoit trouvé à Bâle un traité sur l'Apocalypse, attribué à Hippolite; mais on doutoit qu'il fût de lui, à cause de la bassesse du stile, & du peu d'érudition, comme Sixte de Sienne l'a remarqué. Les recueils, ou plûtôt les extraits tirez par Anastase le Bibliothequaire des Sermons d'Hippolite sur la Theologie, & sur l'Incarnation, contre Beron, & Helix heretiques de la secte des Valentiniens, donnez par Turrien, & par Canisius, & rapportez en Grec par Anastase dans ses recueils donnez au public par le Pere Sirmond, paroissent fort anciens; mais il n'est pas certain, qu'ils soient d'Hippolite. Il faut porter le même jugement de l'Homelie qui est intitulée *d'un seul Dieu en trois personnes, & de l'Incarnation contre l'Heresie de Noëtus*, donnée par Vossius avec le S. Gregoire Thaumaturge; mais quoi qu'elle ne soit pas veritablement d'Hippolite, elle contient les principes des anciens sur la Trinité. *f*

Le petit Opuscule de la vie de douze Apôtres, & de leurs actions, que le Pere Combefis a fait imprimer sur un Manuscrit de la Bibliotheque du Roy, dans son supplément de la Biblio-the-

Hippolite.

theque des Peres n'eſt point d'Hippolite, & contient pluſieurs fictions des nouveaux Grecs, touchant la mort des Apôtres. On doit porter le même jugement d'un livre écrit à peu prés ſur un même ſujet, attribué au même Auteur, touchant les ſoixante-&-douze Diſciples *b* de Jesus-Christ, qui étoit dans la Bibliotheque du Cardinal Sirlet, dont Baronius fait mention dans ſes notes ſur le Martyrologe au neuviéme jour d'Avril.

Photius avoit lû le livre d'Hippolite contre les „ heretiques, & voici ce qu'il en dit. J'ai lû le „ petit livre d'Hippolite, qui a eſté Diſciple de „ S. Irenée, contre trente-deux hereſies; il „ commence par les Doſithéens, & il continuë „ juſques a Noëtus, & aux Noëtiens. Il dit „ que toutes ces hereſies ont été refutées par S. „ Irenée, & qu'il n'a fait dans ce petit livre que „ recueillir les raiſonnemens, & les argumens „ de ce Pere. Son diſcours eſt clair, & grave, „ & il ne dit rien d'inutile, quoi qu'il n'ait pas les „ agrémens du ſtile d'Athenes. Il avance des „ choſes qui ne ſont pas veritables, & entr'au„ tres que l'Epître aux Hebreux n'eſt point de „ ſaint Paul. On dit qu'il a fait pluſieurs Homelies au peuple, auſſi-bien qu'Origenes qui étoit ſon ami, & qu'il a écrit pluſieurs autres ouvrages. Le même Auteur en un autre endroit fait mention „ du Commentaire d'Hippolite ſur Daniel, il „ dit que quoi qu'il n'explique pas ce Prophete à „ la lettre, il ne laiſſe pourtant échaper aucun „ ſens, qu'il explique les choſes ſuivant la maniere des anciens, & non pas avec l'exactitude qu'on a euë depuis; mais qu'il ne faut pas le cenſurer pour cela, parce qu'il n'eſt pas juſte d'exiger de ceux qui établiſſent le fondement d'une ſcience, qu'ils n'oublient rien de ce qui ſe pourroit dire, qu'il faut au contraire les loüer à cauſe de leur premiere découverte, & des choſes qu'ils ont trouvées les premiers, qu'au reſte Hippolite s'eſt trompé en voulant fixer le tems de la fin du monde, & la venuë de l'Antechriſt, que Jesus n'a point voulu découvrir à ſes Diſciples, lors même qu'ils le lui demandoient avec empreſſement. „ Il a voulu, *dit-il*, le mettre cinq cens ans a„ prés Jesus-Christ, comme ſi le monde „ ne devoit durer que ſix mille ans; c'eſt une ſub„ tilité trop grande. Sa maniere d'écrire eſt clai„ re & nette, & fort propre pour un Commen„ taire, quoi-qu'il s'écarte des loix, & de la pu„ reté du ſtile d'Athenes. Nous avons auſſi une „ Homelie qu'il a faite de Jesus-Christ, „ & de l'Antechriſt, dans laquelle, quoi qu'il „ ait gardé la même maniére d'écrire, il eſt tou„ tefois plus ſimple, & ſent plus l'antiquité. Ces paſſages de Photius font connoître non ſeulement le ſujet des ouvrages d'Hippolite, qu'il avoit lûs, mais auſſi le ſtile, & le caractere de cet Auteur.

Le Cicle Paſchal de ſeize années, compoſé par Hippolite, dont Anatolius, Euſebe, S. Jerôme, & Victorius ont fait mention, a eſté trouvé à l'entour d'une ſtatuë de marbre, qui fut déterrée l'an 1551. proche de Rome *h*, & portée dans la Bibliotheque Vaticane; & enſuite il a été donné au public par Gruterus, par Scaliger, & par Bucherius, qui l'a fait imprimer avec le Cicle de Victorius d'Aquitaine l'an 1633. Le Pere Mabillon remarque dans ſon voyage d'Italie qu'il a veu à Rome dans la Bibliotheque du Cardinal Chigi un ancien Manuſcrit Grec qui contient les quatre grands Prophetes ou l'on trouve un Commentaire d'Hippolite ſur le ſonge de Nabuchodonoſor.

Enfin Theodoret *i* cite, & rapporte des fragmens conſiderables d'Hippolite, touchant l'Incarnation de Jesus-Christ, tirez de pluſieurs de ſes Homelies, & d'autres traitez ſur l'Ecriture Sainte.

a *De Porto en Italie*,] Saint Jerôme dans ſon Catalogue dit qu'il ne ſçait pas de quelle Ville il étoit Evêque. Gelaſe dans le livre des deux natures, en citant Hippolite, dit qu'il étoit Metropolitain d'Arabie. Nicephore le fait Evêque de Pont: il y a bien plus d'apparence, qu'il étoit Evêque d'Arabie, que d'Italie: car il eſt certain qu'il étoit d'Orient, & ſaint Jerôme remarque qu'il dit dans une de ſes Homelies qu'Origenes l'écoutoit; quelques-uns ont dit, qu'il étoit Diſciple de ſaint Clement, & cela a beaucoup de vraiſemblance.

b *Souffrit le martyre*,[S. Jerôme dans la Préface de ſes Commentaires ſur ſaint Matthieu, l'appelle Martyr, dans les Martyrologes il eſt mis au nombre des Martyrs. Il a apparemment ſouffert le Martyre en Italie, peut-eſtre à Porto. Ses actes ſont beaucoup falſifiez. Il y eſt dit qu'il ſouffrit le Martyre ſous Claudius, ce doit eſtre ſous Alexandre; & Ulpianus, dont il eſt parlé dans ces actes, eſt peut-eſtre Ulpius, qui étoit Préfet de la ville Rome du tems de ce dernier Empereur.

c *Qu'il compoſa ſur l'Ecriture ſainte.*] S. Jerôme dit qu'Origene excité par Ambroiſe ſon ami, entreprit de faire des Commentaires ſur l'Ecriture ſainte par émulation avec Hippolite.

d *D'autres ouvrages d'Hippolite.*] C'étoit apparemment un recueil d'Homelies qui ſe trouvoit encore du tems de Theodoret, qui en cite pluſieurs, qui faiſoient peut-eſtre partie de ſes Commentaires ſur l'Ecriture.

e *Il eſt fort incertain, ſi c'eſt le traité de l'Antechriſt.*] Les livres d'Hippolite étoient intitulez, *de la Reſurrection, & de l'Antechriſt*, ſuivant le rapport d'Euſebe, & de S. Jerôme: celui-ci eſt intitulé, *de la conſommation du monde*, &c. Le ſtile eſt bas, & puerile, au

Hippolite.

au lieu que celui d'Hippolite étoit grave, & élevé. Ce traité commence par ἐπειδὴ γάρ. Il y a beaucoup de vaines conjectures sur la naissance, & sur la vie de l'Antechrist, il croit qu'il sera un démon; il dit que saint Jean n'est point mort, ce qui est contraire à l'ancienne tradition, il cite l'Apocalypse pour Daniel; il tient que les ames des hommes ont esté de tout tems, ce qui revient à l'opinion d'Origenes. Enfin ce traité est de tres-peu d'utilité.

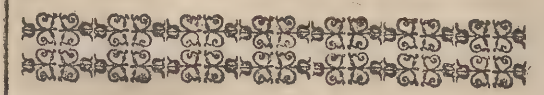
f *Les principes des Anciens sur la Trinité.*] Ces principes sont que le Verbe étoit de toute éternité dans le Pere, comme étant sa sagesse, sa puissance, & son conseil; que quand il a voulu faire le monde, il l'a, pour ainsi dire, mis au dehors, & c'est ce qu'ils appellent generation; que c'est par lui qu'il a créé le monde, & qu'il le gouverne, que c'est lui qui s'est rendu visible aux hommes, qui a parlé aux Patriarches & aux Prophetes; qui a donné la Loi, & qui s'est enfin incarné; que c'est suivant cette œconomie qu'on reconnoist trois personnes en Dieu, qui ne font qu'un seul Dieu; que le Verbe, avant qu'il eût pris chair n'avoit pas parfaitement la qualité de Verbe, & qu'on peut dire qu'il étoit engendré du Pere; qu'il faut croire, que le Verbe décendu du Ciel dans le sein de la Vierge Marie, y a pris une ame raisonnable, & tout ce qui est de la nature humaine, excepté le peché, pour sauver l'homme, qui étoit tombé par le peché d'Adam, & pour le rendre immortel, *&c.*

g *Plusieurs fictions des nouveaux Grecs.*] Telles sont les suivantes, que saint André mourut attaché à un Olivier, qu'on ne trouva point les Reliques de saint Jean dans son tombeau; que saint Barthelemy fut crucifié la tête en bas; que saint Matthieu a prêché chez les Parthes; que saint Thomas a prêché chez les Mages, qu'il a été percé en quatre endroits avec une lance de Sapin en la ville de Salamine, que Thadée a prêché en Mesopotamie; choses qui sont prises des fictions des nouveaux Grecs, comme de Sophronius, & autres.

h *Touchant les 72. Disciples*,] C'est apparemment le même avec le faux Dorothée.

h *Proche de Rome*,] prés de l'Eglise de saint Laurent, en un lieu où il y avoit en apparemment une Chapelle d'Hippolite. La statuë est de marbre, representant Hippolite assis dans une chaire, aux deux côtez de laquelle il y a deux cicles de huit années, à droit est celui des quatorziémes Lunes, à gauche celui des Dimanches. A côté de ce cicle il y a un catalogue des ouvrages d'Hippolite, que nous avons rapporté. Ce Canon est le plus ancien Cicle Paschal que nous aions.

i *Enfin Theodoret cite, & rapporte des fragmens considerables d'Hippolite.*] Il en cite tirez d'une Oraison sur ces paroles d'Isaïe, *Dominus pascit me, &c.* de son Sermon sur Anne, & Helcana, d'une Homelie sur le commencement d'Isaïe, d'un Livre de la distribution des talens, & enfin d'une Lettre à une Reine (que quelques-uns croient estre Mammé mere d'Alexandre) d'autres une nommée Severe, dont le nom se trouve dans le catalogue des ouvrages de cet Auteur, qui étoit à côté de sa statuë; d'une Oraison sur le grand Cantique, de l'interpretation du second Pseaume, & du vingt troisiéme de l'Oraison sur les deux Larrons. Voyez la tradition que Theodoret rapporte à la fin de ses trois Dialogues.

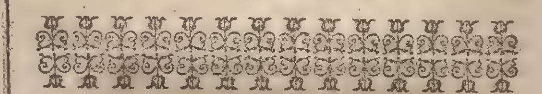


GEMINIANUS OU GEMINUS.

a Geminianus.

NOus joignons Geminianus, ou Geminus Prêtre d'Antioche au Martyr Hippolite, parce qu'il fleurit aussi bien que lui, sous l'empire d'Alexandre, & qu'il en est parlé dans la Chronique d'Eusebe, dans l'endroit où il est parlé d'Hippolite. Nous n'avons aucune connoissance des ouvrages de cet Auteur. Saint Jerôme nous assure seulement, qu'il en avoit laissé quelques-uns, qui étoient des monumens de son esprit.

a *Geminianus ou Geminus*,] Dans la Chronique d'Eusebe il est appellé Geminianus, & dans le Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques de S. Jerôme, Geminus.



ALEXANDRE.

Alexandre.

ALEXANDRE Evêque en Cappadoce étant venu en Jerusalem, pour y visiter les Saints lieux, dans le tems que Narcisse qui gouvernoit l'Eglise de cette Ville, ne pouvoit lui seul, à cause de sa grande vieillesse, remplir tous les devoirs de l'Episcopat; les Chrêtiens de cette ville retinrent Alexandre, & le firent son Coadjuteur, du consentement des Evêques des Eglises voisines. On dit qu'ils avoient eu une revelation, & entendu une voix, qui les avertissoit de le choisir pour Evêque; & en effet il ne faloit rien moins qu'un miracle, pour autoriser une élection aussi extraordinaire que celle-là, a & dont il n'y avoit point encore eu d'exemple. Il gouverna cette Eglise conjointement avec Narcisse com-

comme étant son Collegue. Voicy comme il en parle à la fin d'une lettre écrite aux Antinottes : „ Narcisse qui a tenu avant moi le Siege Episco-„ pal, & qui maintenant est uni *b* avec moi „ dans les prieres, âgé de cent seize ans, vous „ saluë, & vous exhorte d'avoir tous un même „ sentiment.

Alexandre.

Alexandre étant en prison dans le tems de la persecution de Severe, écrivit aussi une lettre à ceux d'Antioche, dans laquelle il se réjoüit avec eux de l'ordination d'Asclepiade, qui avoit succedé à Serapion dans le Siege d'Antioche : Il donna cette lettre à porter à Clement, qu'on croit être celuy d'Alexandrie: *c* Il écrivit encore une lettre à Origenes, dont Eusebe rapporte un fragment au chapitre 14. du livre 6. de son Histoire, où il dit qu'il a été ami de Pantænus, & de Clement d'Alexandrie, & que ce sont eux qui luy avoient donné la connoissance d'Origenes, enfin il envoya une lettre à Démetrius Evêque d'Alexandrie, qui lui écrivit avec Theoctiste Evêque de Cesarée en Palestine en faveur d'Origenes, dans laquelle il prouve par quelques exemples, que les Evêques peuvent inviter ceux qui sont propres à instruire le peuple à prêcher en leur presence. Il avoit encore écrit plusieurs autres lettres, dont il ne nous reste rien. Il souffrit le martyre à Cesarée du tems de la persecution de l'Empereur Dece.

a *Aussi extraordinaire que celle-là.*] Il y avoit deux choses nouvelles, & contre les Loix de l'Eglise dans cette ordination: La premiere, la translation d'un Evêque à un autre Siege : La seconde, qu'on donnât un Coadjuteur à un Evêque vivant.

b *Et qui maintenant est uni.*] Il paroist par là qu'Alexandre n'étoit pas seulement Coadjuteur, mais qu'il avoit seul le soin de l'Eglise, que Narcisse ne se mêloit plus de rien, & qu'il n'avoit plus que l'honneur.

c *Qu'on croit estre celui d'Alexandrie.*] Saint Jerôme a crû que c'étoit saint Clement d'Alexandrie, & cela peut-estre. Car il a vêcu jusqu'à ce tems, & a été ami d'Alexandre, à qui il avoit adressé un Livre de la Regle Ecclesiastique. Eusebe lib. 6. c. 13.



JULIUS AFRICANUS.

JUlius-Africanus, qui étoit de Palestine *a*, quoi-que plus âgé qu'Origenes, *b* passe pour avoir été disciple d'Heraclas, parce qu'étant attiré par sa reputation, il vint en Alexandrie pour conferer avec lui. *c* Il fut deputé par l'Empereur Alexandre *d*, pour faire rétablir la ville d'Emmaüs, qui fut depuis appellée Nicopolis. Il s'appliqua particulierement à la Chronologie, & à l'histoire, & composa une Chronique *e* exacte, divisée en cinq livres depuis le commencement du monde, jusqu'à la troisiéme année de l'Empire d'Heliogabale *f*, dans laquelle il remarquoit en abregé les évenemens les plus memorables depuis le commencement du monde jusqu'à JESUS-CHRIST, & racontoit en peu de mots tout ce qui s'étoit passé depuis JESUS-CHRIST, jusqu'au tems qu'il écrivoit. Nous n'avons plus ce celebre ouvrage, sous le nom d'Africanus. Mais Eusebe l'a inseré presque tout entier dans sa Chronique en y changeant, ou en y ajoûtant tres-peu de choses & en corrigeant quelques-unes de ses fautes. On a encore quelques-uns de ses fragmens dans deux ouvrages donnez par Scaliger, dont un est latin, & porte pour titre Extraits Chronologiques, tirez d'Eusebe, & d'Africanus ; & l'autre est Grec, & est intitulé Recüeil d'histoires.

Julius Africanus.

Outre cette Chronique, il avoit écrit deux lettres sur deux questions importantes touchant l'Ecriture : La prémiere étoit adressée à un nommé Aristide, & accordoit la contradiction apparente, qui se trouve dans la Genealogie de JESUS-CHRIST, entre saint Luc, & saint Matthieu. Eusebe en rapporte une grande partie au chapitre 1. du livre 7. de son histoire. Pour accorder cette difference il a recours à la loi d'adoption, qui avoit lieu parmi les Juifs, & qui obligeoit les freres d'épouser les femmes de leurs freres, qui mouroient sans enfans. Il dit donc que Mathan qui descendoit de David par Salomon épousa une femme nommée Estha, dont il eut Jacob : mais qu'aprés la mort de Mathan,

Julius Africanus. cette même femme épousa Melchi (il falloit dire Mathat) qui descendoit de David par Nathan, dont elle eut un fils nommé Heli, & qu'ainsi Heli, & Jacob étoient freres uterins : & qu'Heli étant mort sans enfans, Jacob fut obligé d'épouser sa veuve, dont il eut Joseph l'époux de Marie, qui étoit par consequent fils naturel de Jacob, & fils d'Heli selon la loi ; & descendoit de Salomon par Jacob, & de Nathan par Heli. Cette maniere d'accorder les Evangelistes sur la Genealogie de JESUS-CHRIST, est aisée, & n'a presque point de difficulté ; mais afin que tout le monde la comprenne facilement, je vas la representer dans la table suivante.

	DAVID.	
SALOMON, & ses descendans, rapportez par S. Matthieu.		NATHAN, & ses descendans, rapportez par S. Luc.
	ESTHA,	
MATHAN, premier mari.	femme des deux.	MELCHI, ou plûtôt MATHAT, second mari.
JACOB, fils de Mathan, premier mari.	*LEUR FEMME commune.* Dont on ne sçait point le nom, mariée premierement à Heli, dont elle n'a point eu d'enfans, & ensuite à Jacob son frere.	HELI.
Fils naturel de Jacob.	JOSEPH.	Fils d'Heli, selon la Loi.

La seconde Lettre d'Africanus touchant l'Histoire de Susanne, est écrite à Origenes, qui avoit cité dans une Conference la Prophetie de Daniel sur l'innocence de Susanne. Africanus lui écrit qu'il s'étonne, qu'il n'ait pas reconnu que cette partie de Daniel est supposée, & que toute cette histoire n'est qu'une fable. Les raisons qu'il apporte sont tres-sçavantes, & tres-subtiles, & il ne falloit pas un homme moins habile qu'Origenes pour y répondre ; il paroît pourtant qu'Africanus lui écrivoit plûtôt pour s'instruire de la verité, que pour disputer contre lui. *Julius Africanus.*

On attribuë encore à ce même Auteur un ouvrage intitulé les Cestes, qui est cité sous son nom, non seulement par Suidas, & par Sincelle ; mais aussi par Photius, & même par Eusebe au liv. 6. chap. 31. de son histoire : si toutefois cet endroit, qui ne se trouve point dans la version de Ruffin, ni dans saint Jerôme, n'est pas ajouté. Mais il y a plus d'apparence, que c'est l'ouvrage d'un autre Africanus. g L'on ne sçait point, si celui dont nous parlons, avoit composé d'autres ouvrages ; ni en quel tems il est mort.

a *Qui estoit de Palestine.*] Quelques-uns le confondent avec Sextus Africanus de Lybie ; mais c'est une erreur : Car celui-ci étoit de Palestine, & y demeuroit ; & l'autre étoit de Lybie.

b *Plus âgé qu'Origenes.*] Dans la Lettre qu'il écrivit à Origenes, il l'appelle son fils, & il n'a continué sa Chronique que jusqu'au tems d'Heliogabale, ce qui fait voir, qu'il étoit plus vieux qu'Origenes.

c *Pour conferer avec lui.*] Heraclas étoit apparemment Evêque d'Alexandrie, quand il vint en cette Ville. Il le disoit lui-même dans sa Chronique au rapport d'Eusebe, liv. 6. c. 3. & *de Bede de sex. æt. p.* 86. d'Adon, & d'autres.

d *Par l'Empereur Alexandre.*] Cette deputation est sous Alexandre fils de Mammée, & non sous Heliogabale ; car ce fut sous le premier qu'Emmaüs fut rétablie. Ce qui a trompé Eusebe, c'est que la Chronique d'Africanus étoit jusqu'au tems d'Heliogabale.

e *Et composa une Chronique.*] Eusebe lui donne le nom de Chronographie, & saint Jerôme l'appelle l'Histoire des tems. Photius, & Bede lui donnent le nom de Chronique. Elle contenoit l'origine, & la suite de toutes les Monarchies, & de toutes les Republiques, & il y avoit ajouté une espece de Table à la fin appellée Canon, où il rangeoit sous chaque année ce qu'il avoit marqué tout de suite auparavant. Saint Basile en cite un passage touchant la divinité du Saint Esprit, au chapitre 29. de son Livre du Saint Esprit.

f *L'Année de l'Empire d'Heliogabale.*] Photius qui l'avoit veu, dit que sa Chronique, ne va que jusqu'à l'Empire de Macrin. Mais la supputation des années, & un fragment rapporté par Scaliger font clairement voir, qu'il l'avoit continuée jusqu'au tems d'Heliogabale.

g *C'est l'ouvrage d'un autre Africanus.*] Ces Livres intitulez Cestes, étoient des Livres qui ne contenoient rien que de prophane, ils étoient ainsi appellez, *à Cesto Veneris* : & ils traitoient des herbes,

Minutius-Felix. bes, & particulierement de celles qui pouvoient porter à l'amour. L'Auteur de ce Livre étoit de Lybie, il s'appelloit Sextus Africanus, ou plûtost Africanus Cestus. Il étoit apparemment Païen, comme le titre, & la matiere de son ouvrage le font voir. Il y a un Livre attribué à un Africanus cité par Politien sous le nom de Ceste, & dans un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, ce n'est pas pourtant celui dont parle Photius. On l'a fait imprimer depuis peu.



MINUTIUS-FELIX.

MInutius-Felix celebre Avocat à Rome, *a* qui vivoit au commencement du troisiéme siécle de l'Eglise, *b* a écrit un excellent Dialogue pour la défense de la Religion Chrétienne, intitulé Octave. C'est une Conference d'un Chrétien qu'il appelle Octave, *c* & d'un Païen nommé Cecile, dans lequel Minutius est le Juge. Cecile parle le premier contre la Religion Chrétienne, & commence en avançant cette maxime, que tout est incertain & douteux; & qu'ainsi c'est une temerité principalement aux Chrétiens, qui sont des gens ignorans & grossiers, de vouloir établir leurs opinions comme des veritez certaines: Que n'y aiant point de Providence qui gouverne le monde, & toutes choses étant douteuses, le mieux est de se tenir à la Religion de ses Ancestres. Que l'Empire Romain s'estoit établi, & augmenté par la Religion des Dieux, que jamais l'on n'avoit méprisé les auspices, & les augures, sans s'en repentir: & que les Oracles prédisoient les choses qui dévoient arriver. Il attaque en-suite la Religion des Chrestiens en particulier, il les accuse d'adorer la teste d'un asne, des croix, & des choses encore plus des-honnestes. Il leur reproche les crimes dont on les accusoit; sçavoir le meurtre des enfans & les incestes. Il leur fait un crime de l'amour excessif qu'ils se portoient les uns aux autres. Il les reprend de ce qu'ils n'ont ni Temples, ni Autels, ni Statuës. Il leur dit qu'ils ne peuvent ni voir ni montrer le Dieu qu'ils adorent, qu'ils feignent qu'il voit tout; mais qu'il est impossible, qu'il pût prendre soin des choses particulieres, s'il estoit chargé de celui de tout l'Univers. Il represente qu'il n'a servi de rien aux Juifs d'adorer, & d'honorer ce Dieu: Il se raille des esperances des Chrestiens. Il traite la Resurrection, l'Enfer, & le Paradis de fables, semblables à celles des Poëtes. Il dit que les hommes estant bons, ou méchans par necessité, c'est se mocquer de croire que Dieu punit, ou recompense leurs actions. Il fait considerer l'état où sont les Chrétiens, qui est d'être pauvres, ignorans, sujets aux maladies, persecutez, exposez continuellement aux supplices, & au gibet: „ Ce qui fait voir, dit-„ il, que leur Dieu, ou ne peut pas, ou ne veut „ pas les soulager, & est par consequent impuis-„ sant ou malicieux. Qu'au contraire les Romains, qui n'adorent point le Dieu des Chrétiens, non seulement sont puissans, & gouvernent toute la terre; mais aussi joüissent de tous les plaisirs, dont les Chrétiens s'abstiennent. Il conclud en défendant aux Chrétiens de rechercher davantage les choses du Ciel, & de se flatter vainement de les connoistre: soûtenant que toutes choses étant douteuses, il vaut mieux suspendre son jugement, que de juger temerairement; de peur de tomber dans la superstition ou de ruiner entierement la Religion. Aprés quelques reflexions de Minutius-Felix, Octave répondant au discours de Cecile, fait remarquer qu'il a parlé d'une maniere tout à fait inconstante, admettant tantost quelque divinité, tantost paroissant en douter. „ Ce qu'il n'a pas fait, dit-il, par „ adresse, ou par artifice, cette sorte de finesse „ étant trop éloignée de sa candeur, & de sa „ franchise: mais il lui est arrivé ce qui arrive „ ordinairement à un homme qui ne sçait point „ le chemin, quand il trouve plusieurs sentiers, „ il demeure en balance, n'osant en choisir au-„ cun, & ne pouvant les suivre tous. De mê-„ me, ajoûte-t-il, celui qui n'a pas une con-„ noissance certaine de la verité, est toûjours „ dans le doute, & dans l'incertitude, & se laisse „ entraîner au premier soupçon, sans pouvoir „ s'y arrester. Il reprend en-suite toutes les raisons de Cecile, & il répond à chacune en particulier. Aprés avoir fait voir que la pauvreté, & l'ignorance qu'on reprochoit aux Chrétiens, ne pouvoient faire aucun tort à la verité. Il prouve la providence par l'ordre, & par la beauté de l'Univers, & par les merveilleuses perfections de toutes les creatures. I montre qu'il ne peut y avoir que Dieu qui a créé toutes choses, & qui les gouverne par son Verbe, qui les regle par sa sagesse, & qui les perfectionne par sa puissance; qu'on ne peut le voir, parce qu'il est plus subtil que la veuë: qu'on ne peut le comprendre, parce qu'il est plus grand que les sens: qu'il est infini & immense: que les bornes de nostre

Minutius-Felix.

nostre esprit sont trop étroites pour le connoistre parfaitement : qu'il n'y a que lui qui se comprenne lui-même : qu'on ne peut pas lui donner un nom qui lui convienne ; que cependant tous les hommes le connoissent naturellement : que le peuple étendant les mains au Ciel n'invoque que ce Dieu, & que les Prophetes, & les Philosophes l'ont reconnu. Il fait voir ensuite que l'antiquité des fables ne leur donne point d'autorité ; que non seulement elles n'ont aucune apparence de verité, mais qu'elles sont impertinentes & ridicules, & qu'il faut être depourvû de sens pour y ajoûter foi ; qu'on ne doit point attribuer l'établissement, ni l'accroissement de l'Empire à la Religion des Romains, puisqu'il avoit été établi dans son commencent par le parricide, & par le rapt des filles étrangeres, & qu'il s'étoit accrû par des impuretez, par des sacrileges, & par des guerres injustes, que souvent leurs Capitaines avoient méprisé les augures, & que cependant ce qu'ils entreprenoient leur avoit reüssi à souhait ; que les réponses des Oracles se trouvoient souvent fausses & ambiguës, & qu'il ne falloit pas s'étonner, si par hazard ils rencontroient quelquefois ; que les demons qui sont des esprits impurs, se servoient de ces superstitions pour perdre les hommes, & pour les éloigner de Dieu, apres s'être eux mêmes perdus par leurs vices, & par leurs desirs dereglez ; que ce sont ces esprits qui repondent dans les statuës, qui possedent les hommes, & les agitent furieusement : mais qu'étant conjurez au nom du seul vrai Dieu, ils sont obligez de sortir des corps de ceux qu'ils tourmentent. Il refute en-suite les calomnies dont on deshonoroit les Chrestiens, il dit que si elle étoit veritable, on ne devoit pas les contraindre à nier leur Religion, mais plûtost à avoüer les incestes, les impietez, & les meurtres dont on les accusoit : que les Chrétiens sont trop éclairez pour adorer la teste d'un asne, & trop chastes pour commettre des impudicitez dans la celebration de leurs Mysteres ; mais qu'il y a une Religion parmi les Païens, dans laquelle on adoroit des bestes, & où l'on commettoit impunément des infamies execrables ; que ce ne sont pas les Chrétiens, mais les Païens qui mettent leur esperance dans des hommes mortels, dans des statuës inanimées, & qui commettoient des homicides, & des incestes ; que les Chrétiens n'adorent, ni ne souhaittent les croix, & qu'ils sont si éloignez de repandre le sang des hommes, qu'ils n'osent pas même manger celui des bestes : qu'ils ont de la modestie, & de la retenuë, non seulement dans le cœur & dans l'esprit ; qu'ils ne se marient ordinairement qu'une seule fois, & qu'ils n'ont point d'autre fin de leur mariage que d'avoir des enfans ; que leur repas sont non seulement tres-chastes, mais aussi tres-sobres, qu'il y a plusieurs Chrétiens qui gardent une pertuelle continence, sans toutefois en tirer de vanité ; que quoi qu'ils refusent les charges, ils ne sont pas pour cela de la lie du peuple : que leur nombre s'augmente tous les jours, ce qui est une marque de leur vertu : qu'ils ne se distingent point des autres par quelque marque exterieure, mais par l'innocence, & la modestie ; qu'ils s'entraiment, & s'appellent freres, parce qu'ils ont tous un même Dieu pour Pere : qu'ils n'ont ni statuës, ni Autels, ni Temples, parce que la Majesté de Dieu ne peut pas estre representée par des simulachres, ni enfermée dans des maisons basties par la main des hommes, & qu'il vaut mieux lui consacrer nostre esprit, & nostre cœur comme son Temple. *Nonne melius in nostra dedicandus est mente, in nostro consecrandus corpore?* Que les hosties, & les victimes qu'il demande, & qu'on lui doit offrir, sont la justice, la pureté, & l'innocence : que quoi que Dieu soit invisible, il se fait sentir par sa toute-puissance : qu'il sçait tout, & que rien ne lui peut-estre caché : qu'il a protegé les Juifs tant qu'ils l'ont honoré, & c'est à cause de leurs crimes, qu'ils ont attiré sur eux sa colere, & sa vengeance. Aprés avoir ainsi parlé de l'objet du culte des Chrestiens, il prouve les autres points de leur doctrine. Il fait voir que les sçavans conviennent, que le monde finira : que Pythagore, & Platon ont crû une partie de la resurrection, en enseignant l'immortalité de l'ame, & la Metempsicose ; qu'il n'est pas plus difficile à Dieu de ressusciter les hommes aprés leur mort, qu'il lui a esté de les tirer du neant : que toutes les revolutions de la nature sont une image de la resurrection : que plusieurs aimeroient mieux estre aneantis pour toûjours, que de ressusciter pour souffrir des supplices éternels ; & qu'ils estoient confirmez dans leur opinion par l'impunité dont ils joüissent en cette vie : mais que le jugement de Dieu sera dautant plus rigoureux qu'il est plus lent à punir : que ces tourmens seront excessifs, & n'auront ni fin, ni bornes : que le feu qui bruslera le corps, sans le consumer, le nourrira, pour ainsi dire, & le fera subsister pendant une éternité : qu'il suffit de ne point connoistre Dieu, pour estre condamné à souffrir ces peines, parce que ce n'est pas un moindre crime de ne le pas connoistre, que de l'offenser:

Minutius-Felix.

ser : mais que les Païens ne seront pas punis pour cette seule ignorance de Dieu, estant coupables de plusieurs crimes; qu'ils ne peuvent pas s'excuser en alleguant le destin, puisque l'homme est libre, & que le destin n'est autre chose que l'execution des decrets de Dieu, qui sont reglez suivant les actions des hommes; que la pauvreté qui se rencontre parmi les Chrestiens, fait leur gloire, que les maux & les persecutions qu'ils souffrent ne sont point une preuve que Dieu les abandonne, mais qu'il les éprouve, & les purifie : que c'est un spectacle digne de Dieu, de voir un Chrétien combattre contre la douleur, demeurer ferme au milieu des tourmens, insulter à ses bourreaux, & à ses Juges, resister avec liberté aux Princes & aux Empereurs, & ne ceder qu'à Dieu „ seul. Vous élevez, dit-il, jusqu'au Ciel, un „ Scevole, qui aprés avoir manqué de tuer un „ Roi, perdit volontairement sa main en la met- „ tant dans le feu, & sauva sa vie par cette action „ courageuse. Mais combien y a-t-il de per- „ sonnes parmi nous qui ont souffert sans se „ plaindre; non seulement que leur main, mais „ aussi que tout leur corps fust bruslé pouvant se „ délivrer de ces tourmens, s'ils eussent voulu? „ Que dis je? nos enfans, & nos filles se mo- „ quent de vos gibets, de vos bestes, & de tous „ vos supplices. Cela ne vous doit-il pas faire „ comprendre qu'il est impossible qu'ils veuil- „ lent souffrir ces peines sans sujet, ou qu'ils puis- „ sent les souffrir sans le secours de Dieu? Et ne „ croiez pas heureux ceux qui ne connoissant „ point Dieu, sont comblez d'honneurs, & de „ richesses. Ce sont des malheureux qu'on „ éleve, afin qu'ils tombent de plus haut, ce „ sont de victimes qu'on engraisse pour immo- „ ler. Car quel solide bonheur peut-il y avoir „ sans Dieu, puisque, la mort fait voir que tout „ le reste n'est qu'un songe? Cela estant, un „ Chrestien peut paroistre miserable, mais il „ ne peut jamais l'estre. *Christianus videri potest miser, non potest esse.* Il ajoûte qu'ils s'abstiennent des plaisirs, des spectacles, & des pompes du monde, parce que toutes ces choses sont contraires aux bonnes mœurs, & que leur vie est plus irreprochable que celle des Philosophes, qui paroissoient sages par leurs discours, & par leur exterieur, mais qui dans le fond estoient tres-corrompus.

Aprés qu'Octave eut ainsi repondu à toutes les objections de Cecile, le dernier se rend à ses rai- „ sons; Je n'attens point, *dit-il*, la sentence de „ nostre arbitre. Nous sommes également victo- „ rieux, Octave triomphe de moi, & moi je „ triomphe de l'erreur. Je me soûmets donc à „ Dieu, je reconnois la Providence, & je con- „ fesse que la Religion des Chrestiens, au nom „ desquels je me mets dés à present, est la seule „ qui enseigne la verité.

Minutius-Felix.

Ce dialogue est élegant, les termes en sont choisis, les paroles recherchées, le tour agreable, les raisons y sont mises dans un beau jour, on y remarque beaucoup d'érudition. Enfin ce petit traité fait voir, comme remarque Lactance, que Minutius eust esté un excellent defenseur de la Religion & de la verité, s'il se fust entierement appliqué à cette étude. Mais c'est plûtost la production d'un esprit qui se delasse de ses occupations, qu'un ouvrage composé avec assiduité. Il effleure les matieres, sans les traiter à fond. Il s'attache plus à faire voir combien les sentimens des Païens sont ridicules, & à les combattre par leurs propres auteurs, qu'à expliquer, & à prouver la doctrine des Chrestiens. Il ne paroist pas méme estre fort instruit des Mysteres, & il semble qu'il ait crû que l'ame mourroit avec le corps. *d*

Ce Livre a passé long-tems pour le 8. Livre d'Arnobe; car aiant esté trouvé avec les sept Livres d'Arnobe dans un ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Vatican, il fut imprimé quatre fois *e* sous ce nom, sans que personne reconnut son veritable Auteur. Le sçavant Jurisconsulte Baudoüin s'apperçût le premier de cette erreur vulgaire, & fit imprimer l'an 1560. a Heildeberg ce petit Traité separé avec une sçavante Preface, dans laquelle il le rend à son veritable Auteur, Or quoi qu'on doive à ce celebre Jurisconsulte l'honneur d'avoir fait le premier cette découverte; cependant trente trois ans aprés Ursin faisant imprimer à Rome les ouvrages d'Arnobe, soit qu'il neust pas veu l'édition de Baudoüin, soit qu'il voulust se faire honneur de cette remarque, separa le Livre de Minutius d'avec ceux d'Arnobe, sans avertir que cela eust esté fait avant lui, se donnant ainsi tout l'honneur de cette découverte. Vingt ans aprés lui l'an 1603. Voverius le fit imprimer à Basle chez Froben, avec des notes tres-utiles pour l'intelligence de ce Traité. En 1610. il fut imprimé à Francfort in 8. suivent l'édition de Baudoüin. Ensuite Hermenhorstius le fit imprimer à Hambourg avec quelques nouvelles remarques, l'an 1612. & y joignit la preface de M. Baudoüin. L'année suivante le Jurisconsulte Herauld donna encore une édition de Minutius plus correcte que les autres, imprimée à Paris in 4°. Enfin Monsieur Rigaut l'aiant exactement reveu sur un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, qui est celui qui avoit esté dans le Vatican, le donna au public en 1643. avec des notes tres-sçavantes, & tres curieuses, & a esté imprimé à Amsterdam en 1645. avec le Ju-

Julius Firmicus. Cette édition de M. Rigaut a esté suivie dans l'édition de saint Cyprien de 1666. aux notes duquel on a ajoûté une partie de celles de Voverius, d'Hermenhorstius, d'Ouzelius, & celles qui ont esté nouvellement faites par le Prieur. Enfin toutes ces notes ont esté imprimées avec le texte en la maniere qu'on appelle *Variorum* l'an 1572. *Minutius-Felix.*

Saint Jerôme dit que de son tems, il y avoit un livre du Destin attribué à Minutius Felix: mais que quoi que ce fust l'ouvrage d'un homme éloquent, il n'estoit pas toutefois du mesme stile que ce Dialogue. Il est vrai que Cecile promet dans ce Dialogue de traiter plus amplement du Destin en une autre occasion: mais sçavoir s'il l'a fait, & si ce traité qui estoit du tems de S. Jerôme estoit celui qu'il a promis, ou plûtost si cette promesse avoit donné occasion à quelque Auteur d'en supposer un sous le nom de Minutius, c'est ce qu'on ne peut dire assurément.

a *Avocat à Rome.*] Non seulement Lactance, & S. Jerôme sont témoins qu'il estoit de cette profession; mais cela paroist aussi par le commencement de son Dialogue, où il dit qu'étant dans les vacations, il n'avoit plus d'emploi au Palais.

b *Au commencement du troisiéme siecle.*] Les anciens ne disent pas precisément le tems auquel il a vêcu. Saint Jerôme dans le Catalogue, où il garde l'ordre des tems, le met entre Tertullien, & saint Cyprien. Il paroist que Minutius a pris plusieurs pensées de Tertullien, & que saint Cyprien dans son Livre de la vanité des Idoles a copié en plusieurs endroits les paroles de Minutius. Cela fait croîre qu'il estoit Afriquain, & son stile tient un peu de celui d'Afrique.

c *Octave.*] Il est aussi appellé Januarius, & Cecile est nommé Natalis, & Minutius Felix est appellé Marcus. C'est deviner que de croire que ce soient Januarius & Natalis Evêques d'Afrique, qui vivoient du tems de saint Cyprien. Il y a de l'apparence, que le nom d'Octave & de Cecile sont des noms supposez pour le Dialogue, si ce n'est qu'on dise que c'estoit leurs noms propres.

d *Que l'ame mourroit avec le corps.*] Il dit qu'il n'y a rien aprés la mort, comme il n'y a rien avant la production, & qu'aiant esté fait de rien, il sera aussi reparé de rien.

e *Quatre fois.*] La premiere par Sabæus sur le Manuscrit de Rome l'an 1642. La 2. en Allemagne par Gelenius. La 3. en Hollande à Leiden en 1552. La 4. à Basle par Erasme en 1560.



AMMONIUS.

AMMONIUS Philosophe Chrestien, maître de Photin, & d'Origenes, fleurit dans Alexandrie, où il enseignoit publiquement la philosophie sous l'Empire d'Alexandre. Porphire l'accuse faussement d'avoir quitté la Religion Chrestienne dans laquelle il avoit esté élevé. Car il est constant, comme remarquent Eusebe, & S. Jerôme, qu'il est demeuré jusqu'à la fin de sa vie attaché à la doctrine, & aux preceptes du Christianisme. *Témoin*, dit Eusebe, *les ouvrages exellens qu'il a laissez, qui sont des monumens autentiques de sa foi, & de son esprit; comme le Livre qu'il a intitulé de l'accord de Moïse & de* JESUS-CHRIST, *& tous les autres qu'on peut trouver chez les personnes d'étude:* Il faut mettre au nombre de ces ouvrages un Evangile composé des quatre: c'est-à-dire, une espece de Concorde, qu'il avoit faite avec beaucoup de travail, & d'étude, comme Eusebe en est témoin dans l'Epitre à Carpianus, qu'il a mise à la teste de ses Canons sur les Evangelistes. Ce qui a donné occasion à S. Jerôme de dire, qu'Ammonius avoit écrit des Canons pareils à ceux d'Eusebe. Mais ce ne sont pas à proprement parler des Canons qu'Ammonius avoit composez. Car les Canons ne sont que des indices des endroits des Evangiles, qui sont contenus dans un, deux, trois, ou quatre Evangelistes, au lieu que l'Harmonie, ou la Concorde d'Ammonius contenoit le texte entier des quatre Evangelistes, dont Eusebe s'étoit servi pour faire ses Canons, qui se rapportoient à cette Concorde, & qui en étoient comme la table. Trithéme attribuë aussi des Canons à Ammonius, mais ce sont ceux d'Eusebe. Nous avons presentement dans la Bibliotheque des Peres une harmonie des quatre Evangelistes attribuée faussement à Tatien par Victor de Capouë, que le Cardinal Baronius, le Pere Labbe, & plusieurs autres Sçavans attribuent à Ammonius. Il est certain que ce n'est point l'ouvrage de Tatien, qui avoit retranché les genealogies de JESUS-CHRIST, qui se trouvent dans cette Concorde. Elle porte le nom d'Harmonie, & elle est attribuée dans le titre à un Auteur d'Alexandrie, c'est ce qui a fait conjecturer à Baronius: que c'est celle

Ammonius.

Origenes. celle d'Ammonius, qui estoit d'Alexandrie, & dont l'ouvrage portoit le titre d'Harmonie. Zacharie Evêque de Chrisopole, qui vivoit dans le douzieme siecle de l'Eglise, qui a fait des Commentaires sur l'Harmonie d'Ammon a suivi mot pour mot celle-ci, ce qui confirme la conjecture de Baronius.

a *Maistre de Photin.*] Porphire dit dans la vie de Photin, que ce Philosophe âgé de 20. ans vint écouter Ammonius; qu'il fut son disciple pendant onze ans, & qu'il eut un disciple nommé Origenes. Mais, comme nous remarquerons ailleurs, cét Origenes est different du celebre Origenes Chrestien. Cependant comme Eusebe assure, que nostre Origines a esté aussi son disciple, il semble qu'on ne puisse pas le nier, & qu'il faut dire qu'il y avoit deux Origenes disciples d'Ammonius.

b *Fleurit dans Alexandrie.*] Il y a un autre Ammonius aussi Philosophe, qui a vêcu depuis le Concile de Chalcedoine. Celui-ci estoit un peu plus âgé qu'Origenes, il estoit Platonicien.



ORIGENES.

ORIGENES *a* nâquit en la ville d'Alexandrie vers l'année 185. de JESUS-CHRIST. *b* Outre le nom d'Origenes il avoit encore celui d'Adamance. *c* Son pere apellé Leonidas l'éleva dans la foi de JESUS-CHRIST, & ne lui fit pas seulement étudier dans sa jeûnesse les belles Lettres & les sciences profanes, mais il voulut aussi qu'il s'appliquast à l'étude de l'Ecriture-Sainte, preferablement à tout autre, lui en faisant mesme apprendre & reciter tous les jours quelques endroits. Il se trouva heureusement, que l'inclination du fils répondoit au dessein du pere; car il se portoit avec une ardeur merveilleuse à cette étude, & comme il auoit une grande penetration d'esprit, ne se contentant pas du premier sens, qui se presentoit à son esprit, il s'efforçoit dessors d'approfondir le sens le plus caché, & le plus spirituel des Livres sacrez, & embarassoit mesme quelquefois son pere en lui demandant l'explication de quelques endroits de l'Ecriture, ce qui obligeoit ce sage pere de le reprendre en apparence, & de l'avertir de ne pas s'élever au dessus de la portée de son esprit, & de se contenter du sens clair, & naturel de l'Ecriture; quoi-qu'il sentist en lui-même une grande joye, & qu'il remerciast Dieu de tout son cœur de la grace qu'il lui avoit faite, de lui donner un tel fils. Mais afin qu'on n'attribuë point ces sentimens, ou à l'amour aveugle d'un pere pour son fils, ou à la passion qu'Eusebe, qui rapporte ces choses, avoit pour Origenes, il suffit de remarquer, que saint Jerôme dans le tems mesme qu'il écrivoit le plus fortement contre Origenes, est obligé de reconnoistre qu'il avoit esté un grand homme dés son enfance, *Magnus vir ab infantia. Ep. 65. ad Pammachium de erroribus Origenis.* Quand il fut un peu plus avancé en âge, il eut pour maistres dans la Philosophie le celebre Ammonius *d* Philosophe Chrestien, & dans la Theologie le docte saint Clement d'Alexandrie: il n'estoit âgé que de seize à dix-sept ans, lorsque la persecution s'éleva dans Alexandrie, la dixiéme année de l'Empire de Severe, & la 202me. depuis la naissance de JESUS-CHRIST. Son pere aiant esté arresté, & mis en prison pour la defense de la Foi: il vouloit aussi se presenter aux persecuteurs dans l'ardeur qu'il avoit de souffrir le martyre, mais sa mere s'y opposa fortement, & fut mesme obligée de cacher ses habits, pour l'empescher de sortir, pour executer son dessein. Se voyant donc ainsi retenu malgré lui, il écrivit une lettre à son pere pour l'exhorter au martyre, lui disant: *Tenez ferme, mon pere, & prenez garde de ne pas changer de sentiment à cause de nous.* Leonidas animé par l'exhortation de son fils, souffrit courageusement le martyre, & eut la teste tranchée peu de tems aprés. Ses biens aiant esté confisquez, Origenes estant resté avec sa mere & ses freres, fut reduit à la derniere pauvreté. Mais une Dame d'Alexandrie qui estoit fort riche, soit qu'elle eust compassion de sa misere, soit qu'elle eust de l'estime pour lui, lui donna toute sorte d'assistance, & le retira mesme dans sa maison. Elle avoit avec elle un fameux Heretique d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour fils, qui faisoit chez elle des Conferences, où un grand nombre non seulement d'Heretiques, mais aussi de Catholiques assistoient. Mais quoi qu'Origenes fust obligé par necessité de converser avec cét homme, il ne voulut jamais communiquer avec lui dans la priere, observant exactement les reglemens Ecclesiastiques, & témoignant l'horreur qu'il avoit de la doctrine des Heretiques. Cependant il se mit bientost en estat de n'avoir plus besoin du secours de cette Dame: car s'estant appliqué tout entier aprés la mort de son pere à l'étude des Humanitez, il enseigna la Grammaire, & tira

tira de cét emploi suffisamment de quoi s'entretenir.

Origenes.

Comme il exerçoit cette profession, & que la Chaire de l'Ecôle d'Alexandrie estoit vacante par la retraite de S. Clement, & par la fuite de tous ceux que la persecution avoit écartez; quelques-uns des Païens, qui vouloient se convertir, s'adresserent à lui, quoi qu'il n'eust encore que dix-huit ans. Les deux premiers de ses Disciples furent Plutarque, & Heraclas son frere, qui succeda à Demetrius dans le Siege d'Alexandrie. Ensuite la reputation & le nombre de ceux qu'il convertissoit s'augmentant tous les jours, Demetrius Evêque d'Alexandrie le confirma dans l'emploi de Catechiste, ou Professeur des Lettres sacrées dans l'Eglise d'Alexandrie. Lorsqu'il se vit établi dans cét emploi, il quitta la profession de la Grammaire, ne voulant pas dépendre d'autrui pour sa subsistance, il vendit tous ses livres qui traitoient des sciences prophanes, se contenta de quatre oboles par jour, que lui donnoit celui qui les avoit achetez.

Ce fut alors qu'il commença à mener une vie tres-laborieuse, & tres-austere. Ce qui ne contribua pas moins que sa science à lui attirer un grand nombre de Disciples, malgré la violence de la persecution, qui aiant d'abord commencé en Alexandrie sous le gouvernement de Letus, continuoit encore avec plus de violence sous Aquila son successeur. Il y eut plusieurs de ses Disciples, qui y souffrirent le martyre, entr'autres Plutarque, Serenus, Heraclide, Heron, &c. & il fut exposé lui-mesme plusieurs fois à la fureur des Païens, lorsqu'il alloit assister & encourager les Martyrs. Toutefois il se porta pour lors à un excés, qui a esté blasmé par ceux mesmes qui ont esté de ses plus grands défenseurs, & qu'il a condamné lui-mesme par aprés, quoi qu'il ait pû l'avoir fait *e* dans un bon motif, & par un amour excessif de la charité. Car comme son emploi l'obligeoit à estre souvent avec des femmes qu'il instruisoit aussi-bien que les hommes pour ôter aux Païens tout pretexte de soupçon de quelque mauvaise conduite à cause de sa grande jeunesse, il se resolut d'executer à la lettre la perfection qu'il se persuadoit que J. C. avoit proposée dans ces paroles de l'Evangile: *Qu'il y en a qui se sont faits eunuques eux-mêmes pour le Royaume des Cieux.* Il voulut tenir cette action secrette, & fit son possible pour la cacher à ses amis: mais elle fut bien-tost sçûë, & estant venuë à la connoissance de Demetrius Evêque d'Alexandrie, il loüa son zele & l'ardeur de sa foi, & lui dit de ne perdre point courage pour cela, mais de continuer à s'appliquer plus que jamais à l'instruction des Cathecumenes.

Origenes.

Cependant la reputation d'Origenes croissoit toûjours de plus en plus, & lui attiroit un si grand nombre de disciples, qu'il ne pouvoit lui seul y suffire. Il donna à Heraclas son ami le soin de ceux à qui il faloit apprendre les premiers principes de la Religion, & se reserva les plus avancez. Ce fut en ce tems au commencement de l'Empire d'Antonin, qu'il alla à Rome *f* sous le Pontificat de Zephirin. Il composa aussi vers le commencement du regne du même Empereur ce grand & celebre ouvrage appellé Tetraples: c'estoit une Bible dans laquelle il avoit décrit à costé du texte Hebreu en differentes colomnes la version des Septante, celle d'Aquila, celle de Symmachus, & celle de Theodotion, distinguée par versets, & il y ajoûta ensuite deux autres versions sans nom d'Auteur, & une septiéme sur les Pseaumes seulement, qu'il trouva à Jericho dans un muids, & ces versions avec l'Hebreu écrit en caracteres Hebreux & Grecs, composent l'ouvrage qu'on appelle Exaples. *g* Ces ouvrages augmenterent encore sa reputation, & attirerent de toutes parts en Alexandrie un grand nombre de personnes sçavantes, pour voir Origenes, & pour profiter de ses lumieres. Ambroise fut de ce nombre. Il anathematisa l'heresie de Valentin dans laquelle il estoit engagé, pour embrasser la Foi Orthodoxe. Origenes fut ensuite obligé de sortir d'Alexandrie plusieurs fois; car premierement il fut mandé par un Prince d'Arabie, qui écrivit à Demetrius Evêque d'Alexandrie, & au Gouverneur de le lui envoyer, afin qu'il l'instruisist, & peu de tems aprés cette Ville estant affligée par la cruelle guerre que lui fit l'Empereur Antonin Caracalla que les habitans avoient offensé par leurs railleries, Origenes se retira en Palestine, & estant venu demeurer en la ville de Cesarée, les Evêques de la Province le prierent d'expliquer publiquement l'Ecriture dans l'Eglise, & d'instruire le peuple en leur presence, quoi qu'il ne fust pas encore Prêtre, & il leur obeït. Soit que Demetrius lui enviât cét honneur, soit qu'il fust persuadé qu'on avoit violé les regles de l'Eglise, il écrivit à ces Prelats, disant qu'il estoit inouï, & qu'il ne s'estoit jamais pratiqué jusques alors, que des Laïques prêchassent en presence des Evêques. Mais Alexandre de Jerusalem, & Theoctiste de Cesarée en lui écrivant firent voir par plusieurs exemples, que cela s'estoit souvent pratiqué. Cependant Demetrius avoit écrit à Origenes de revenir, & aiant même envoyé des Diacres pour presser son retour, il fut obligé de reprendre son pre-

Origenes. premier emploi. Quelque tems aprés, il en fut encore détourné par ordre de la Princesse Mammée, qui le fit venir à Antioche pour le voir & l'entretenir; mais n'estant demeuré que peu de tems auprés d'elle, il revint à Alexandrie, & se mit à travailler sur l'Ecriture sainte, avec le secours d'Ambroise son ami qui lui fournissoit des Ecrivains. Il y demeura jusques à l'an 228. qu'il en sortit avec des lettres de recommandation de son Evêque, pour aller en Achaïe pour quelques affaires Ecclesiastiques. *h* Ce fut en ce voyage qu'en passant par la Palestine, il fut ordonné Prêtre par les Evêques de cette Province estant âgé de 42. ans. Cette ordination d'Origenes faite par des Evêques étrangers irrita extremement contre lui son Evéque Demetrius, sans la permission duquel elle avoit esté faite. Il écrivit par tout des lettres contre lui, lui reprochant l'action qu'il avoit faite dans sa jeunesse. Origenes ne laissa pas neanmoins de revenir en Alexandrie, où il continua d'écrire ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte. Ce fut pour lors qu'il publia ses cinq Livres de Commentaires sur l'Evangile de Saint Jean, huit livres sur la Genese, des Commentaires sur les vingt-cinq premiers Pseaumes, & sur les Lamentations de Jeremie, ses Livres des Principes, & ses Stromates.

Cependant l'Evêque d'Alexandrie ne s'appaisoit point, & continuoit à le persecuter: & dans un Concile qu'il assembla l'an 231. il fut ordonné qu'Origenes sortiroit d'Alexandrie, qu'on ne lui permettroit plus d'y enseigner, ni même d'y demeurer, mais qu'il ne seroit pas neanmoins dépoüillé de la dignité du Sacerdoce. Origenes ainsi chassé d'Alexandrie, se retira à Cesarée son refuge ordinaire, où il fut tres bien receu par Theoctiste Evêque de cette Ville, & par Alexandre Evêque de Ierusalem, qui entreprirent sa defense, & lui donnerent charge d'expliquer publiquement l'Ecriture, l'écoutant comme leur Maistre. Mais Demetrius, qui n'estoit pas content du premier jugement rendu contre Origenes, l'accusa dans un Concile *l* d'Evêques d'Egypte, & l'aiant fait deposer, & même excommunier, selon S. Jerôme, écrivit en même tems de tous costez contre lui, pour le faire rejeter de la communion de toutes les Eglises du monde. Car quand une fois un Prêtre estoit excommunié, & deposé par son Evêque du consentement des Evêques de la Province, il ne pouvoit plus estre receu dans aucune Eglise; il n'estoit pas besoin d'examiner, si c'estoit justement, ou injustement, qu'il avoit esté condamné dans sa Province. Il ne faut donc pas s'estonner si tous les Evêques du monde, excepté ceux de Palestine, d'Arabie, de Phenicie, & d'Achaïe, qui connoissoient particulierement Origenes, & avec lesquels il avoit des liaisons étroites, consentirent à sa condamnation, & si Rome même *aiant assemblé contre lui son Senat*, dit saint Jerôme, c'est-à dire, son Clergé, le condamna, comme avoit fait son Evêque. *On crût*, dit S. Augustin, sur un sujet presque semblable, *ce que portoient les lettres du Concile, & on ne devoit point faire autrement.* Car ceux qui n'avoient pas une connoissance particuliere d'Origenes, le devoient croire coupable, & ceux qui le connoissoient, pour ne pas violer l'ordre de la discipline, devoient consentir à son excommunication, aprés qu'elle leur avoit été signifiée par son Evêque. C'est ainsi que Marcion excommunié par son pere, & son Evêque, estant venu à Rome, & voulant y estre receu à la communion, receut cette réponse du Clergé de cette Eglise. *Nous ne pouvons pas vous recevoir sans le consentement de vôtre pere; car comme il y a dans l'Eglise une même foi, il doit y avoir un même esprit, & une même conduite.* C'est pourquoi il est absolument defendu par une infinité de Canons, & de reglemens Ecclesiastiques à quelque Evêque que ce soit, même à celui de Rome, de recevoir à la communion des Prêtres excommuniez *k* par leurs Evêques pour quelque cause que ce soit. Origenes trouva neanmoins, comme nous avons dit, des protecteurs, principalement dans la Palestine, où il continua d'expliquer l'Ecriture à Cesarée avec beaucoup de reputation, du vivant, & aprés la mort de Demetrius, qui ne vêcut pas long-tems aprés avoir condamné Origenes. Toutes sortes de personnes non seulement de la Province, mais des païs mesmes éloignez venoient se rendre ses disciples. Les plus celebres furent Gregoire surnommé depuis Thaumaturge, qui fut Evêque de Neocesarée, & son frere Athenodore. Or quoi qu'aprés la mort de Demetrius la persecution qu'il avoit excitée contre Origenes fut un peu rallentie, il ne laissa pas d'estre toûjours regardé, comme excommunié, par tous les Egyptiens, & la Sentence qui avoit esté renduë contre lui par Demetrius subsista sous ses successeurs, Heraclas & Denys, quoi que le premier eût esté disciple d'Origenes, & que le second eût beaucoup d'estime pour lui. Il continua pendant ce tems ses Commentaires sur saint Jean, & com-

Origenes.

commença à en composer sur Ezechiel & sur Isaïe.

L'Empereur Alexandre, sous le regne duquel tout ceci s'est passé, estant mort, Maximin son successeur excita une persecution contre l'Eglise l'an 235. de JESUS-CHRIST, Ambroise l'ami d'Origenes, & Theoctiste Prestres de Cesarée aiant esté pris, & emmenez à cet Empereur, à cause de la Religion Chrestienne, Origenes leur adressa une exhortation au martyre. Il se cacha neanmoins pendant cette persecution, & se retira quelque tems à la ville d'Athenes, où il acheva ses Commentaires sur Ezechiel, & continua les Commentaires sur le Cantique des Cantiques, qu'il acheva lorsqu'il fut de retour à Cesarée de Palestine, d'où il alla ensuite à Cesarée de Capadoce, où il demeura quelque tems avec Firmilien, qui l'avoit invité d'y venir.

Sous l'Empire de Gordien, qui commença à regner l'an 238. Berylle Evêque de Bostre en Arabie tomba dans une erreur considerable, assurant que nostre Seigneur avant son Incarnation n'estoit pas une personne subsistante. Des Evêques s'estant assemblez pour le retirer de cette erreur, on y fit venir aussi Origenes. Aprés que plusieurs Evêques eurent eu des conferences, & des disputes avec cét Evêque, Origenes estant prié d'entrer en lice avec lui, l'entretint d'abord familiérement, voulant s'éclaircir de son sentiment, & aprés avoir connu son erreur, & les fondemens sur lesquels il s'appuyoit, il le convainquit par plusieurs raisons, & le remit dans le chemin de la verité, lui faisant reconnoistre son erreur. On conserva long-tems les Actes de tout ce qui se passa dans cette affaire, où l'on voyoit le sentiment de Berylle, les avis des Evêques qui s'y trouverent, les questions que lui proposa Origenes, & toute la conference qu'ils eurent ensemble dans son Eglise. Saint Ierôme remarque, que l'on trouvoit encore de son tems le Dialogue d'Origenes avec Berylle. Cét Evêque aiant reconnu son erreur, conserva la pureté de la foi jusqu'à sa mort, & eut beaucoup de reconnoissance pour Origenes, à qui il écrivit plusieurs lettres. Saint Ierôme le met au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques.

Origenes fut encore appellé quelques années aprés sous l'empire de Philippe à une autre assemblée d'Evêques qui se tenoit contre quelques Arabes, qui soustenoient que les ames des hommes mourroient, & ressusciteroient avec les corps. Aprés avoir parlé en presence de tout le monde sur la question dont il s'agissoit, il défendit la verité, & combattit l'erreur avec tant de force, qu'il fit changer de sentiment ceux qui estoient tombez dans l'erreur.

Origenes.

Il estoit pour lors âgé de soixante ans ou environ, & cependant cela n'empescha pas, qu'il ne travaillât toûjours avec autant, ou avec plus d'assiduité. Car non seulement il composoit des ouvrages dans son cabinet, mais il faisoit presque tous les jours des predications au peuple le plus souvent sans preparation, qui estoient cependant si estimées, que des Copistes les écrivoient dans le tems qu'il les recitoit pour les publier ensuite. Cét emploi ne l'empescha pas de composer des ouvrages considerables, tels que sont ses huit Livres contre Celse, vingt-cinq volumes sur saint Matthieu, vingt-cinq volumes de Commentaires sur les douze petits Prophetes, une lettre à l'Empereur Philippe, & une à sa femme Severa. *n* Saint Ierôme dit qu'il écrivit aussi une lettre au Pape Fabien, dans laquelle il temoignoit se repentir des erreurs qu'il avoit écrites, & en rejettoit la faute sur Ambroise. Si cela est, il l'a fait pour se rendre ce Pape favorable, afin de se remettre dans la Communion de l'Eglise Romaine. Il écrivit aussi en ce tems contre les Heretiques appellez Helcesaïtes.

Enfin dans la persecution de Dece environ ce même tems, Origenes souffrit constamment pour la foi. Il fut pris, mis en prison, chargé de chaînes, il eut durant plusieurs jours les pieds dans des ceps de bois, où ils estoient étendus cruellement jusqu'à la derniere violence, on le menaça de le brûler vif, on s'efforça par divers supplices de pousser à bout sa patience: mais il souffrit tout avec une constance merveilleuse. *o* Estant sorti de prison, il tint des discours & il écrivit des lettres tres-dignes d'un saint Confesseur de JESUS-CHRIST. Enfin aprés avoir tant travaillé, & souffert avec tant de reputation, & de gloire, il mourut au commencement de l'Empire de Gallus l'an 252. *p* de JESUS-CHRIST, & de son âge le soixante-sixiéme.

Quoi que ce qui nous reste à present des ouvrages d'Origenes compose des volumes assez considerables, ce n'est rien en comparaison de ce qu'il avoit écrit. *q* Eusebe avoit fait le Catalogue exact de ses Livres dans l'Apologie qu'il avoit composée pour lui sous le nom du Mar-

Martyr Pamphile, & saint Jerôme avoit fait la même chose dans une de ses Lettres : mais l'un, & l'autre de ces Catalogues étant perdus, nous n'avons connoissance que de ceux qui ont été citez par les anciens, qui sont encore en beaucoup plus grand nombre que ceux qui nous restent.

Origenes.

On peut distinguer de deux sortes d'ouvrages d'Origenes. Les uns sont sur l'Ecriture Sainte, & les autres sont des traitez separez sur differentes matieres. Il avoit composé de trois sortes de Livres sur l'Ecriture, sans parler des Exaples, & des Tetraples, qui sont une collection plûtost qu'un ouvrage, sçavoir des Commentaires, des Scholies, & des Homelies. Dans les Commentaires, il abandonnoit entierement son esprit au feu qui l'emportoit, & s'élevoit pour penetrer la hauteur & la profondeur de l'Ecriture, & les sens les plus mystérieux. Ses Scholies estoient, au contraire, de petites notes pour expliquer les endroits difficiles. Ces deux sortes d'ouvrages estoient plus pour les sçavans que pour le peuple ; au lieu que les Homelies, que les Latins appellent traitez, & que nous appellons Prosnes, ou Sermons, étoient des instructions morales sur l'Ecriture Sainte. Il ne nous reste plus de Scholies, nous n'avons presque point d'Homelies en Grec, & celles que nous avons en Latin ont esté traduites avec tant de liberté par Ruffin, & par d'autres, qu'on peut difficillement sçavoir ce qui est d'Origenes, ou de l'Interprete. Enfin une grande partie des Commentaires est entierement perduë : la Table suivante fera voir tout d'un coup les ouvrages que nous sçavons avoir esté composez par Origenes sur l'Ecriture, ce qui nous en reste en Grec, & ce que nous n'avons qu'en Latin.

Origenes.



Ouvrages d'Origenes, dont nous avons quelque connoissance, & par qui citez.	*Ouvrages ou Fragmens d'Origenes, que nous avons en Grec, & d'où ils sont tirez.*	*Ouvrages Latins d'Origenes & leurs Traducteurs.*	*Preuves & Notes sur la Table.*
S. Epiphane, & aprés lui Cedrenus, & Suidas, disent qu'Origenes avoit écrit sur tous les livres de la sainte Ecriture. Voici les ouvrages par ordre, dont il nous reste quelque connoissance.			
Treize Tomes de Commentaires, & deux Livres d'Homelies mystiques sur la Genese. S. Jerôme *apud Ruffinum invect.* 2. & *Ep. ad Damasum. Euseb. l.* 6. *c.* 24. Mais ces treize Tomes ne passoient point le v. 15. du chap. 4. où il est écrit: *Omnis qui occiderit Caïn, &c.* S. Jerôme *ibidem ad Damasum q.* 1. Deux livres d'Homelies mystiques sur la Genese, *Idem ibid.* Pamphile dans son Apologie rapporte un petit fragment de la Preface sur la Genese.	Trois fragmens des Tomes, des Commentaires sur la Genese rapportez par Eusebe dans ses livres de la Preparation. Le premier sur le v. 12. du 1. chap. de la Genese tiré du 7. liv. Le 2. pris du 3. Tome sur le v. 14. tiré du liv. 6. & dans le c. 22. de la Philocalie. Le 3. tiré de la Philocalie c. 14. est extrait du même Tome sur le v. 16.	Dix-sept Homelies Latines sur la Genese, traduites par Ruffin. 1. On doute si elles sont extraites des deux Livres des Homelies mystiques, parce qu'elles semblent estre du nombre de celles qui sont faites sans preparation, & écrites par des Copistes. La derniere Homelie est tronquée.	1 Dans le Prologue à Ursatius, qui est de Ruffin, il dit qu'il a recueilli, & traduit en Latin des Homelies d'Origenes, sur tout le Pentateuque, ainsi quoi que cette version dans l'édition de Merlin porte le nom de S. Jerôme, elle est de Ruffin, comme Erasme, & Genebrard l'ont reconnu. L'auteur de la peroraison de la version des Comment. sur l'Ep. aux Rom. qui est aussi de Ruffin, dit nettement, qu'il a traduit des Homelies d'Origenes sur la Genese, sur l'Exode, & sur le Levitique: ce sont celles qui sont ensuite.
Des Commentaires sur l'Exode dans la Philocalie, c. 26. *Item.* Des Scholies. Et douze Homelies. Des Scholies sur le Levitique, & seize Homelies. *Ruffin. invect.* 2. *& in Prologo Homil. in Num.* Des Commentaires sur le Deuteronome qu'il cite lui-même Tome 32. *in Joan.* & dans l'Homelie 8. sur S. Luc.	Quelques fragmens tirez de la Philocalie c. 16. & 17. des Commentaires sur l'Exode, & sur le Levitique. 2	Douze Homelies sur l'Exode traduites par Ruffin. Seize sur le Levitique, attribuées faussement à S. Cyrille, traduites aussi par Ruffin.	2 Il y a dans la Philocalie c. 1. un passage tiré de la seconde Homelie sur le Levitique, qui ne se trouve point dans les Latines que nous avons. Il faloit donc qu'il en eust écrit plus de seize, outre que dans celles que nous avons, Homil. 4. & 6. il en cite d'autres.

Ouvrages d'Origenes.	*Ouvr. ou frag. Grecs d'Orig.*	*Ouvrages Latins d'Orig. &c.*	*Preuves & Notes sur la Table.*
S. Luc. Cassiodore en avoit veu 8. Livres *de inst. Divin. c. 7.*			
Des Homelies. *Ruffin Prolog. ad Ursat.*		Vingt-huit Homelies sur les Nombres, dont on doute, parce qu'elles ont été traduites avec grande liberté par Ruffin. 3	3 Le stile est celui de Ruffin, qui y a fait une Preface, dans laquelle il témoigne, & dans son Prologue à Ursatius, qu'il a ramassé dans cet Ouvrage, & mis par ordre tout ce qu'il a pû trouver d'Origenes sur les Nombres, soit qu'il fust écrit en Homelies, ou en Scholies; ainsi cet Ouvrage est plus de Ruffin que d'Origenes; & il ne faut pas s'étonner s'il y a des explications, qui paroissent estre d'un Auteur Latin, & posterieur à Origenes.
Vingt-six Homelies sur Josué.	Fragment de la 20. Homelie sur Josué dans sa Philocalie, c. 12.	Vingt-six Homelies sur Josué, ausquelles il y a une Preface attribuée à saint Jerôme; mais il y a plus d'apparence qu'elle est de Ruffin; aussi-bien que la traduction de cet ouvrage, tant à cause de la conformité du stile dans le Prologue, & dans la version, qu'à cause qu'il les reconnoît dans la conclusion des Commentaires sur l'Epître aux Romoins.	
Neuf Homelies sur les livres des Juges.		Neuf Homelies sur les Juges, encore traduites par Ruffin pour les mêmes raisons.	
Deux Homelies sur les Rois, l'une sur le premier chap. du liv. 1. Et l'autre intitulée *de Engastrimytho.* Cassiodore en avoit vû une autre, sur le 1. liv. des Rois, une sur le second, & une fort longue sur le second livre des Paralipomenes. *liv. Decretal. Div. c. 2.*	L'Homelie *de Engastrimytho* tirée d'un Manuscrit de la Bibliotheque Vaticane, & donnée par Leo Allatius en 1629. avec Eustathe *in Hexaëmeron*, qui a écrit contre cette Homelie d'Origenes; La question de ce traité est de sçavoir, si la Pythonisse a fait revenir l'ame de Samuël, ou si le demon n'a fait que faire apparoistre son phantôme. Origenes tient le premier sentiment, Eustathe le second : Les Auteurs sont partagez.	La premiere Homelie sur les Rois, qui est apparemment du même interprete.	
Il avoit composé plusieurs Homelies sur Job, témoin Eustathe *in Diagnostico de Enga-stri-*	Un	Neuf	5.

Ouvrages d'Origenes.	*Ouvr. ou frag. Grecs d'Orig.*	*Ouvrag. Latins d'Orig. &c.*	*Preuves & Notes sur la Table.*
ſtrimytho. Et S. Jerôme Ep. 75. dont le premier dit qu'il avoit dit des puerilitez, ſur les noms des filles de Job, le ſecond qu'il avoit dit des choſes touchant les étoiles, & contre le diable, que l'Egliſe ne reçoit point.			
Il eſt le premier qui ait fait des Commentaires, ſur tous les Pſeaumes au rapport de ſaint Jerôme Ep. 89. Saint Hilaire les a copiez, & ſuivis en pluſieurs endroits. Trithême dit les avoir veus. Il avoit auſſi écrit des Homelies, & des Scholies ſur les Pſeaumes, témoin l'Auteur des Commentaires ſur les Pſeaumes, attribué à ſaint Jerôme.	Un fragment ſur le Pſeaume 1. de ſaint Epiphane hereſie 64. trois autres tirez de la Philocalie c. 2. & 3. Un qui contient le catalogue des Livres ſacrez, tiré de l'hiſtoire d'Euſebe livre 6. chap. 25. Un autre de ſaint Epiphane, *ibid.* *Item.* Un ſur le 4. Pſeaume tiré de la Philocalie, c. 25. Un ſur le Pſeaume 40. *ibid.* & enfin un ſur le Pſeaume 82. tiré d'une Homelie. Dans Euſebe liv. 6. c. 38.	Neuf Homelies ſur les Pſeaumes traduites par Ruffin.	
Un Commentaire ſur les Proverbes cité par Pamphile.			
Deux Commentaires ſur le Cantique des Cantiques, l'un qu'il avoit fait étant jeune. L'autre qu'il fit étant plus âgé, diviſé en dix tomes, dans lequel il s'étoit ſurpaſſé lui-même ; d'où vient que ſaint Gregoire de Nyſſe, dit qu'il a travaillé beaucoup ſur ce Livre de l'Ecriture *in proemio lib. Canticorum.*	Un fragment tiré du premier commentaire ſur les Cantiques, dans la Philocalie chapitre 27. & un tiré du ſecond au chapitre 26.	Deux paſſages tirez du Commentaire ſur les Cantiques dans l'Apologie de Pamphile, traduite par Ruffin dans ſaint Jerôme, Tome 4. Monſieur Huet croit que l'on n'a pas dû diviſer en Homelies l'ouvrage Latin ſur le Cantique des Cantiques, puiſque c'eſt un Commentaire continu, & que c'eſt le Commentaire même d'Origenes traduit par Ruffin. Sixte de Sienne, & pluſieurs autres croient qu'il eſt d'un Auteur Latin. Voyez les remar-	
Tren-	Dix-		

Ouvrages d'Origenes.	*Ouvr. ou frag. Grecs d'Origenes.*	*Ouvrage Latins d'Orig. &c.*	*Preuves & Notes sur la Table.*
Trente livres de Commentaires sur Isaïe. Vingt-cinq Homelies. Et des Scolies. *Hier. lib.* 1. *Apol. adversus Ruffin. c.* 3. *& in proemio Comment. MSS.* Euseb. livre 6. c. 32. dit que les 30. tomes alloient jusqu'à la vision des animaux à quatre pieds.		marques ici à costé. 5. Deux Homelies traduites par saint Jerôme mot pour mot. Deux passages tirez de son Commentaire sur Isaïe, l'un sur le chap. 1. & l'autre sur le 28. dans l'Apologie attribuée à Pamphile dans le tome 4. de saint Jerôme.	
Plusieurs Homelies sur Jeremie. Cassiodore, & Rabanus Maurus disent qu'il y en avoit 45.	Dix-neuf Homelies sur Jeremie faussement attribuées à S. Cyrille & données au public par Corderius, dont il y en a 12. traduites par saint Jerôme.	Neuf Homelies traduites par S. Jerôme (ainsi que le même saint Jerôme dans son Catalogue, & la conformité du stile le font voir.) La 9. est imparfaite; à laquelle on a joint la fin de la 9. sur Jeremie. Quatorze Homelies sur Jeremie, traduites par saint Jerôme, dont il y en a 12. aussi en Grec: mais la traduction est fort differente du Grec, & les Homelies disposées sans ordre.	
Cinq tomes de Commentaires sur les Lamentations de Jeremie, Eusebe.	Un fragment de la 39. tirée de la Philocalie, c. 1.		
25 Livres de Commentaires & quelques Homelies sur Ezechiel, *Eusebe liv.* 6. *c.* 32.	Un fragment extrait du 20. tome, tiré de la Philocalie, c. 11.	14. Homelies sur Ezechiel, traduites par saint Jerôme, comme le Prologue, le stile, & le temoignage de S. Jerôme mesme dans son livre des Ecrivains & Ruff. *invect.* 2. l'assûrent.	
Quelques Commentaires sur Daniel, *Orig. tract.* 24. *in Matth.*		S. Jerôme a inseré dans ses Commentaires sur Daniel, les Scholies d'Origenes qui sont comprises dans son dernier livre des Stromates.	
25. Volumes de Commentaires sur les petits Prophetes. *S. Jerôme des Escrivains Ecclesi. liv.* 6. *chap.* 36. Les Commentaires sur Osée, & sur Zacharie en font partie. S. Jerôme fait mention de deux petits Livres d'Origenes sur Osée, dans la Preface de son Commen-	Un fragment du Commentaire sur Osée dans la Philocalie, c. 8.		

5. Non seulement les Critiques Protestans, comme Perchinius, Cocus, Rivet, & autres rejettent cet Ouvrage aprés Erasme & Amerbachius, mais aussi Sixte de Sienne, & plusieurs Catholiques. Dans quelques Editions, il est attribué à S. Ambroise. Dans d'autres à Pierre Lombard. D'autres comme Merlin, Genebrard, & M. Huet croient que c'est celui d'Origenes, & Blondel même dans son Apologie est de cet avis, aussi bien qu'Aubertin. Les raisons contre, sont qu'il paroist étre d'un Auteur Latin. 1. Parce que dans son Prologue il cite les Grecs, comme étant étrangers à son égard. On répond qu'il oppose les Grecs non aux Latins, mais aux Chrétiens. 2. On dit que l'Auteur parle comme écrivant en Latin; car il explique les trois noms Grecs des trois parties de la Philosophie; *Generales Disciplinæ, dit-il, quibus ad scientiam pervenitur, tres sunt, quas Græci Ethicam, Physicam, & Theoriam appellaverunt, (nos has dicere possumus Moralem, Naturalem, & inspectivam) nonnulli sane etiam Logicam, quam nos rationalem possumus dicere.* Et en un autre endroit il dit que le mot Grec, ἀγαπᾶν se doit traduire par *diligere*, & ἀγάπη par celui de *dilectio*. On répond que ces explications sont de l'Interprete. Une troisiéme raison plus considerable est, que S. Jerôme dans le Prologue sur les deux Homelies d'Origenes sur les Cantiques qu'il a traduites, dit qu'Origenes dans les dix Tomes, expliquoit les versions des Septante, d'Aquila, de Symmachus, de Theodotion, & la cinquiéme; ce qui ne se trouve point dans cet Ouvrage: mais cela a peut étre esté retranché par Ruffin; outre que l'on peut dire que ce Commentaire ici peut

Ouvrages d'Origenes.	*Ouvr. & frag. Grecs d'Orig.*	*Ouvrages Latins d'Orig. &c.*	*Preuves & Notes ſur la Table.*

mentaire ſur les Prophetes ; mais il ne l'avoit pas expliqué entierement, comme il paroiſt par ſaint Jerôme, & par la Philocalie.

peut s'accommoder à toutes ces verſions : ainſi les raiſons qui ſont pour la negative, ſont foibles, au lieu que celles qui ſont pour l'affirmative ſont tres fortes. *Primò.* Il eſt certain qu'Origenes avoit écrit ſur les Cantiques. *Secundò.* Ce Commentaire eſt du caractere, & du ſtile d'Origenes, qui donne le ſens allegorique, & tropologique. *Tertiò.* Il y a des ſentences, & des penſées toutes ſemblables à celles qui ſont dans les Homelies traduites par S. Jerôme. *Quartò.* Il explique les mots Hebreux, & en tire un ſens ſpirituel comme Origenes. *Quintò.* Il y cite ſes autres Ouvrages. *Sextò.* Il a des ſentimens particuliers ſur l'ame, & ſur les Anges. Enfin ce qui eſt une preuve convainquante, le Fragment Grec d'Origenes ſur les Cantiques, cité dans la Philocalie, ſe trouve dans cet Ouvrage, quoi qu'interpreté avec beaucoup de liberté. Que ce ſoit un Commentaire continu, & non des Homelies, cela ſe prouve par le ſtile ; parce qu'il y a un Prologue de l'Auteur, & enfin parce que toutes les Homelies d'Origenes ont chacune leur concluſion ſemblable, au lieu que ce Commentaire eſt ſuivi ſans cette concluſion. Ruffin eſt l'Auteur de cette Traduction, & il eſt certain que ce n'eſt pas S. Jerôme, lui qui dit dans le Prologue des deux Homelies, que cette Traduction demandoit trop de loiſir, de travail & de frais, & qu'il n'avoit pas oſé l'entreprendre. Gennadius dit que tous les ouvrages d'Origenes, qui n'ont pas été traduits par S. Jerôme, l'ont été par Ruffin ; en effet le ſtile en eſt ſemblable à celui de Ruffin.

6 Vingt-cinq tomes de Commentaires ſur ſaint Mathieu, avec des Homelies & des Scholies, Euſebe liv. 6. c. 36. & S. Jerôme, *Proœmio comment. in Matth.*

Un fragment du tome 1. ſur ſaint Mathieu dans Euſebe liv. 6. Hiſt. c. 25.

Un autre tiré du tome 1. dans la Philocalie, c. 6.

Les Commentaires depuis le ch. 13. v. 36. juſques au ch. 22. v. 33. donnez par M. Huet, qui les a copiez ſur un Manuſcrit de la Bibliotheque de la Reine de Suede, & ſur un de la Bibliotheque du Roi, depuis le 11. tome juſques au 16. & compris le 17.

Un fragment du 1. tome ſur S. Mathieu dans l'Apologie de Pamphile.

Un du 7. tome *ibid.* Boulenger en cite quelques paſſages *in diſput. contra Caſaubonum p.* 2. *Deamb.* 3. *p.* 19. tirez du Commentaire ſur le ch. 6. & 23.

La traduction des Commentaires ſur ſaint Mathieu depuis le c. 13. v. 16. juſqu'au 27. v. 66. diviſée mal à propos en 36. Homelies, faite par Eraſme depuis le c. 13. v. 36. juſques au c. 16. v. 20. Le ſurplus eſt une ancienne verſion, dont on ne ſçait pas l'Auteur. 7

6 Dans la Preface attribuée à ſaint Jerôme ſur les Homelies de S. Luc, il y a 36. Ruffin *invect.* 2. en conte 26. Il vaut mieux s'en tenir à Euſebe, & à S. Jerôme.

7 Quelques-uns l'ont attribuée à S. Jerôme ; mais il dit lui-même dans ſon Prologue ſur ſaint Luc, qu'il ne le veut pas entreprendre. Dans l'Ep. 65. il dit que perſonne n'avoit oſé interpreter juſques à ſon tems les Livres des Principes, & les tomes d'Origenes, elle n'eſt donc pas plus ancienne que S. Jerôme. Elle n'eſt pas non plus de Ruffin, qui dans ſa verſion de l'Apologie de Pamphile, traduit les paſſages de ce Commentaire d'une maniere, & en rapporte même qui ne ſe trouvent point dans cette verſion, qui eſt fort differente du texte : auſſi eſt-elle differente du

Ouvrages d'Origenes. | *Ouvr. ou frag. Grecs d'Origenes.* | *Ouvr. Latins d'Origenes &c.* | *Preuves & Notes sur la Table.*

du stile de S. Jerôme, & de Ruffin. Elle peut estre plus nouvelle que Gennadius, qui dit que tout ce qu'on avoit d'Origenes de son tems estoit traduit par S. Jerôme, ou par Ruffin. Saint Thomas en rapporte des passages mot à mot dans sa Chaine d'or : ainsi cet Auteur est entre Gennade, & S. Thomas, & plus prés du premier que du dernier, parce qu'il cite un passage de l'Evangile selon les Heb. *tract.* 8. qui n'estoit point cité par Origenes, ce qui montre son antiquité, outre qu'il a des termes, & un stile ancien. M. Huet qui a remarqué tout ce que nous venons de dire, croit qu'elle est du tems de Cassiodore, & qu'elle pourroit estre attribuée à Epiphane Scolastique Auteur de l'Histoire Tripartite, si le stile n'estoit tout different ; c'est pourquoi il l'attribuë à un certain Bellator ami de Cassiodore, qui avoit traduit plusieurs ouvrages Grecs, & même quelques Homelies d'Origenes, à la priere de Cassiodore.

Cinq tomes de Commentaires sur saint Luc. *S. Jerôme Prolog. Homil. in Luc. Orig. tom. 13. in Matth.*

Trente-neuf Homelies sur S. Luc, *idem ibid. & dans le Catalogue des Ecrivains.*

Trente neuf Homelies sur saint Luc, traduites par saint Jerôme. 7

7. Il en fait mention parmi ses Ouvrages dans son Catalogue, & dans son Prologue à Paule, & Eustochium, rapporté par Ruffin dans son Invective. Ruffin lui reproche d'avoir passé, & changé, en traduisant les Homelies d'Origenes sur S. Luc, les passages qui étoient contre la Divinité du Fils ; & aiant rapporté ce passage, *Ecce enim ut facta est vox, &c.* il remarque qu'il avoit ajoûté, *principium substantiæ ejus*, ce qui se trouve dans la quatriéme Homelie de celles que nous avons. Enfin selon Ruffin, S. Jerôme avoit traduit 70. Homelies d'Origenes. Or est-il qu'il en avoit traduit 14. sur Jeremie, 14. sur Ezechiel, & 9. sur Isaïe, comme il se voit par son Prologue sur Ezechiel ; reste pour faire les 70. les 39. sur S. Luc, outre que celles que nous avons sous ce nom sont du stile, & de la maniere d'Origenes. On objecte, *Primò*. Qu'il y a plusieurs mots Grecs tournez en Latin : par exemple on observe que *κεχαριτωμένη*, c'est-à-dire *gratiâ plena*, que *ἄλογος* veut dire *sine ratione*, que *cadaver* vient *à casu* ; que dans le Grec il y a un artic. Homelie 22. & Homelie 25.

R. Ces explications sont de l'interprete. Il y en a de pareilles dans les livres qu'on a presentement en Grec, & qui sont indubitablement de lui, & dans les Traducteurs anciens, comme celui de saint Irenée, &c. On objecte *secundò*. Que le S. Esprit y est appellé troisiéme Personne. R. Origenes a dit souvent que le Pere, & le Fils, & le S. Esprit estoient trois hypostases, & les Latins ont traduit le mot d'hypostase par celui de personne, par exemple, Ferrarius a ainsi traduit le passage du second Tome *in Joan.* 3. Objection. Il fait parler le diable & JESUS-CHRIST, & leur fait tenir de longs discours. R. C'est le genie d'Origenes. Obj. 4. Il se sert de l'autorité d'Isaïe, & des Pseaumes contre les Saducéens Homil. 39. Origenes a dit que les Sadducéens n'admettoient que la Loi, & par consequent il ne

Trente-deux tomes de Commentaires sur saint Jean, Ruffin *invect.* 2.

Il ne reste que neuf tomes sur saint Iean, qui sont le 1. le 2. le 6. le 10. le 13. le 19. le 20. le 28. & le 32. Ferrarius en avoit donné la version divisée en trente-deux tomes prise du Manuscrit de Venise.

M. Huet a donné le Grec sur un Manuscr. de la Bibliotheque du Roi.

Un fragment du 4. tome dans la Philocalie c. 4.

Un autre du 5. tome dans la même Philocalie c. 4.

Quelques Homelies sur les Actes.

Un fragment sur les Actes, tiré du c. 7. de la Philocalie.

Ouvrages d'Origenes.	*Ouvr. ou frag. Grecs d'Origenes.*	*Ouvr. Latins d'Origenes &c.*	*Preuves & Notes sur Table.*
		se seroit pas servi contr'eux d'autres Livres. R. Jamais Origenes n'a dit que les Sadducéens n'admettoient pas les Prophetes, mais seulement qu'ils ne s'en servoient pas pour prouver les dogmes de Foi.	
Les Commentaires sur l'Epistre aux Romains qui estoient au nombre de 15. tomes, suivant Ruffin dans la Preface de sa version, ou vingt suivant Cassiodore.	Un fragment du tome 1. du Commentaire sur l'Epistre aux Romains, c. 24. de la Philocalie. Un autre tiré du tome 9. au chap. 9. de la Philocalie.	Ruffin a traduit les 15. ou les 20. tomes des Commentaires d'Origenes sur l'Epistre aux Romains. 8	8. Ruffin les avoit abregez de la moitié, comme il le temoigne dans la Preface. Quelques-uns attribuent cette version à saint Jerôme, mais c'est à tort; car dans la peroraison il raille saint Jerôme, en disant. Quelqu'un me demandera peut-être que je mette mon nom, & me demandera pourquoi je n'ai pas mis par exemple, *Commentaires de Jerôme sur l'Epître aux Romains*: Et il ajoûte qu'il traduit les Livres de saint Clement, & qu'afin qu'on ne croie pas que c'est de Jerôme, il mettra pour titre le nom de Clement; ce qui fait voir que cette Traduction est de Ruffin. On a aussi deux passages Latins tirez de l'Apologie de Pamphile.
Des Commentaires sur la premiere Ep. aux Corinthiens. *Hom. 17. in Luc. & Hier. Ep. 52.*			
Des Commentaires, des Homelies, & des Scholies sur l'Ep. aux Galates. S. Ierôme, *in proëmio Commentar. Ep. ad Galat. & Ep. 89. ad August.* Trois tomes sur l'Epistre aux Ephes. *lib. 1. Apol. ad Ruff. 4. 5.*			
Un Commentaire sur l'Epistre aux Colossiens *Apol. de Pamphilo.* Un sur l'Epistre aux Thessaloniciens. *Hier. Ep. 52.* Un sur l'Epitre à Tite, *Pamphile dans l'Apol.*		Fragmens des Commentaires sur les Epitres aux Colossiens & à Tite dans l'Apologie de Pamphile. S. Ierôme dans l'Epistre à Minerius & à Alexandre, rapporte un fragment des Commentaires d'Origenes sur l'Epistre aux Thessaloniciens.	
Des Commentaires, & des Homelies sur l'Epistre aux Hebreux.	Eusebe liv. 6. ch. 25. rapporte un fragment sur l'Epistre aux Hebr.	Il y a enfin quelques fragmens du Commentaire sur l'Epistre aux Hebreux dans l'Apologie de Pamphile.	

Il Tous

Ouvrages d'Origenes.	*Ouvr. ou frag. Grecs d'Orig.*	*Ouvrages Latins d'Orig. &c.*	*Preuves & Notes sur la Table.*
r Il promet un Commentaire sur l'Apocalypse, *tom. 3. in Matth.*	Tous ces fragmens Grecs ont esté recueillis exactement par M. Huet dans les deux volumes qu'il a donnez au public, contenant tout ce qui reste en Grec des ouvrages d'Origenes sur l'Ecriture, & c'est à lui à qui nous devons presque toutes les remarques qui sont ici : il n'a pas inseré les fragmens qui se trouvent dans les chaines, parce qu'il croit qu'elles ne sont pas de grande autorité.		

Il s'en faut bien que les autres Traitez d'Origenes fussent en aussi grand nombre que ses ouvrages sur l'Ecriture. Ils étoient neanmoins fort considerables ; car sans parler de ses Commentaires sur les Philosophes, dont Eusebe fait mention au livre 6. chap. 18. de son Histoire, il avoit écrit *s* deux Livres de la Resurrection, le Traité des Principes divisé en quatre Livres, dix Livres de Stromates, ou Tapisseries, *t* témoin le même Eusebe au ch. 24. le Livre du Martyre, dont il est parlé au ch. 28. Les huit Livres contre Celse au ch. 36. La Lettre à Africanus sur l'histoire de Susanne, ausquels on peut ajoûter la dispute qu'il avoit euë avec Berylle, qui étoit encore du tems d'Eusebe, & des Discours, & des Lettres, *v* qu'Eusebe avoit recueillis, & divisez en trois Livres comme il le témoigne au même liv. 5. ch. 36. S. Jerôme fait mention de presque tous ses ouvrages, & outre cela de deux autres Dialogues de la Resurrection, & d'un traité pour l'explication des noms Hebreux du Nouveau Testament qu'il avoit ajoûté à celui de Philon, touchant l'explication de ceux de l'ancien. *x* Il est aussi fait mention dans l'Apologie de Pamphile d'un Traité de l'Oraison, composé par Origenes. Theodoret cite souvent Origenes contre divers heretiques, *y* mais il ne faut pas croire pour cela, quil eust composé autant d'ouvrages contre ces Heretiques, ce sont seulement des endroits de ses ouvrages, où il combattoit diverses erreurs, en écrivant sur d'autres sujets.

Le principal de tous ces ouvrages est le traité contre Celse divisé en huit Livres qui ont esté publiez en Grec, il y a long-tems avec la traduction de Gelenius, & des notes d'Eschelius, & d'un nommé Christophle Persona, imprimé à Rome en 1471. & depuis tres-correctement en Angleterre l'an 1658. L'Exhortation au Martyre a esté donnée depuis peu au public par Vestenius, avec la lettre à Africanus, touchant l'histoire de Susanne, qui avoit déja été mise en lumiere en partie par Eschelius en 1602. On a aussi la version des quatre Livres des Principes, composez par Ruffin. Mais il s'y est donné tant de liberté, *z* qu'on ne peut pas sçavoir ce qui est d'Origenes. Il y a quelques Fragmens Latins des Livres de la Resurrection rapportez dans l'Apologie de Pamphile, que nous n'avons qu'en Latin. La Lettre à saint Gregoire Thaumaturge est entiere en Grec dans la Philocalie. Ruffin rapporte un Fragment d'une Lettre aux Alexandrins, où il se plaignoit qu'on avoit corrompu ses Livres. Saint Jerôme l'accuse d'avoir omis, que dans cette même Lettre, Origenes déchiroit Demetrius Evêque d'Alexandrie; & ceux qui l'avoient condamné. Eusebe rapporte aussi, comme nous avons dit, des Fragmens de deux Lettres. Le Livre de l'Oraison que Monsieur Huet avoit promis, a esté donné depuis peu en Grec & en Latin en Angleterre. Cet ouvrage est adressé, à Ambroise & à Tatien ; on peut le diviser en trois parties. Dans la premiere, il traite de la necessité, de l'utilité & des effets de la priere. Dans la seconde il parle des differentes sortes de prieres & explique en particulier l'Oraison

Origenes.

raison Dominicale. Dans la derniere il traite des circonstances & des conditions qui doivent preceder, accompagner & suivre nos prieres. Enfin l'on peut joindre aux ouvrages d'Origenes la Philocalie qui est une collection de plusieurs passages d'Origenes qui concernent l'Ecriture, faite par saint Basile, & saint Gregoire de Nazianze, & donnée au public par Tarin l'an 1618. & le Livre de Apologie de Pamphile, dont nous avons la traduction faite par Ruffin, qui est parmi les ouvrages de saint Jerôme au tome 4.

On devroit encore mettre au nombre de ses ouvrages le Dialogue contre Marcion qui porte son nom, s'il n'étoit plus probable, qu'il a été composé *aa* par un autre Auteur, qui a introduit Origenes défendant la cause de l'Eglise dans ce Dialogue, & qui à cause de cela lui a donné le nom d'Origenes, comme Ciceron a donné celui de Lælius, & de Caton à ses Livres de l'Amitié, & de la Vieillesse.

Mais il faut mettre au nombre des ouvrages certainement supposez, deux differens Commentaires sur Job, imprimez en Latin sous le nom d'Origenes; le premier divisé en trois Livres, finit vers le milieu du 3 chap. de Job. On ne sçait pas assurément, s'il a *bb* été composé en Latin, ou s'il est traduit du Grec: quoiqu'il en soit, il est certain, qu'il n'est pas d'Origenes, *cc* mais d'un Auteur qui a vécu depuis Arius, *dd* & qui même étoit engagé dans cette Heresie.

L'autre Commentaire sur le Livre de Job, traduit par Perionius sur un Manuscrit de la Bibliotheque du Roy, est encore d'un Arien, *ee* mais different du premier; quoi-qu'il loue aussi bien que lui le Martyr Lucien, & qu'il parle des Manichéens. Les 4. Homelies sur Job, qui ont été données sous le nom d'Origenes dans la premiere Edition de Genebrard, ont été retranchées dans la seconde, parce qu'elles ne sont point d'Origenes non plus que de S. Chrysostome à qui elles sont encore attribuées. Il est remarqué dans une Lettre, qui est à la tête de l'Edition d'Erasme, qu'on avoit encore sous le nom d'Origenes de petites notes sur Job, qu'on n'avoit pas voulu inserer dans ses ouvrages, parce qu'elles avoient paru d'un stile, & d'un genie different.

Il y a dans la Bibliotheque du Roy un Commentaire sur saint Marc aussi attribué à Origenes, qui n'est point assurément de luy. *ff*

Les dix Homelies sur divers endroits de l'Evangile, ramassées par Merlin, sont toutes d'autres Auteurs que d'Origenes, *gg* étant écrites d'une maniere toute differente de celle de cet Auteur, & composées presque toutes par un Latin. Le Livre des Pleurs, ou de la Penitence d'Origenes, mis au nombre des Apocryphes par Gelase, est un écrit certainement contrefait, aussi bien que sa Preface. Morel avoit fait imprimer en 1601. sous le nom d'Origenes quelques Scholies sur l'Oraison Dominicale, & sur les Cantiques de la Vierge, & de Zacharie; mais la Bibliotheque des Peres, &c. *hh* nous apprend, qu'ils sont de Pierre de Laodicée. De même l'on avoit trouvé quelques Homelies sur Jeremie dans la Bibliotheque du Vatican, dont il y en a quelques-unes imprimées par Chiffletius l'an 1623. qui ne sont point non plus de lui: Le Livre de la Singularité des Clercs, qui est entre les ouvrages de S. Cyprien, porte le nom d'Origenes dans un Manuscrit de la Bibliotheque du Roy *ii*; mais c'est l'ouvrage d'un Auteur Latin. Enfin l'on dit qu'il y a dans les Bibliotheques des traitez sous le nom de cet Auteur, *kk* qui sont fort douteux, n'étant point citez par les anciens, & étant la plûpart sur des sujets, ausquels il n'y a pas d'apparence, qu'Origenes se soit appliqué.

Je ne m'arréteray point à rapporter en détail les Editions particulieres des ouvrages d'Origenes, tant en Grec qu'en Latin, en aiant marqué ci dessus la plus grande partie; il suffit de dire que tous les ouvrages d'Origenes, qui sont en Latin, ont esté recueillis par Merlin, & depuis par Erasme, & imprimez en deux Volumes à Paris l'an 1512. & à Bâle l'an 1526. en 1545. & en 1571. Que depuis Genebrard fit une collection plus ample, imprimée à Paris en 1574. 1604. & 1619. & à Bâle en 1620. Que tous les Fragmens Grecs des Livres d'Origenes sur l'Ecriture, ont été donnez au public avec leur version, par le sçavant Monsieur Huet, & imprimez en France en deux volumes l'an 1667. mais qu'il n'a pas encore donné les autres ouvrages d'Origenes, comme il l'avoit promis. Que les Livres contre Celse, & la Philocalie ont été imprimez en Angleterre en 1658. que Vestenius Professeur de Bâle y a fait imprimer en 1674. Le Dialogue contre Marcion, l'Exhortation au Martyre, & les Lettres d'Africanus, & d'Origenes touchant l'histoire de Susanne; Et enfin que le Livre de l'Oraison a esté depuis peu imprimé en Angleterre. Ainsi pour avoir tous les ouvrages d'Origenes, tant ceux que nous n'avons qu'en Latin, que les Grecs, il faut avoir l'édition de Genebrard, les deux Volumes de Monsieur Huet; les Livres contre Celse avec la Philocalie imprimée en Angleterre *in quarto*, le Volume *in quarto* de Monsieur Vestenius, & le petit traité

té de l'Oraison imprimé depuis peu en Angleterre.

Origenes.

Il seroit inutile, & ennuïeux de rapporter ici l'abregé de tous les ouvrages d'Origenes, & particulierement de ses Homelies, & de ses Commentaires sur l'Ecriture, qui ne sont presque remplis que d'allegories, & de morale; d'autant plus que n'aiant que la version de la plûpart des Homelies, l'on ne peut assurer, si ce qui regarde le dogme, & la discipline est d'Origenes, ou de Ruffin: c'est pourquoi je me contenterai de donner ici un sommaire de sa doctrine sur les principaux points de nostre Religion, examinant en même tems, s'il est coupable des erreurs dont on l'accuse.

Si nous avions les Livres des principes en Grec, nous pourrions sans peine sçavoir tous ses sentimens; car ces livres contenoient l'abregé de sa doctrine. Mais comme nous n'avons que la traduction de Ruffin, lequel avouë lui-même, qu'il a changé, ou passé quelques endroits, où il estoit parlé du Mystere de la Trinité, qu'il croioit avoir esté corrompus par les Heretiques; on ne peut pas s'assurer de la doctrine d'Origenes sur cette version, si ce n'est dans les choses qui sont à sa condamnation, & il faut avoir recours aux ouvrages d'Origenes que nous avons en Grec.

Les sentimens d'Origenes touchant la nature, & les attributs de Dieu, sont tres-orthodoxes; il croit qu'il est spirituel, invisible, tres-simple, éternel, &c. C'est à tort qu'on l'accuseroit d'avoir crû que Dieu ait eu un corps, puis qu'il dit formellement le contraire en plusieurs endroits, & le prouve par plusieurs raisons convaincantes. Il parle tres-sagement de la connoissance, & de la providence de Dieu. Quelques-uns l'ont accusé d'avoir donné des bornes à sa puissance, parce qu'il dit qu'il est appellé Tout-puissant seulement à cause qu'il gouverne toutes choses, & non pas en sorte qu'il puisse en créer de nouvelles. Justinien cite dans sa Lettre à Mennas un passage tiré du second Livre des principes d'Origenes, où il dit que la puissance de Dieu est finie, & qu'il a fait toutes les creatures qu'il pouvoit gouverner. Ruffin l'acuse aussi de cette erreur. Il semble avoir crû que Dieu avoit créé de toute éternité la matiere, dont il a fait le monde, & dont il en fera successivement plusieurs autres.

Lib. 4. contra Celsum & 6. Lib. 3. contra Celsum t. 14. in Joan. & de princip. c. 1. q. 20. in Euod. Lib. 4. contra Celsum.

Les Anciens sont extrémement partagez sur le jugement qu'on doit porter de la doctrine d'Origenes sur la Trinité.

Saint Jerôme, Jean de Jerusalem, saint Epiphane, saint Augustin, & depuis eux Theophile, Justinien, & le Concile cinquiéme l'ont accusé de plusieurs erreurs sur ce mystere; au contraire Didyme, saint Athanase, saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, un Auteur anonyme dont parle Photius au volume cent dix-septiéme, saint Jean Chrysostome, & Ruffin l'ont ou cité contre les Ariens, comme un Auteur qui avoit des sentimens orthodoxes sur la Trinité, ou même défendu contre les accusations de ses ennemis; les uns en donnant un bon sens à ses paroles, les autres en soûtenant que les endroits qui se trouvoient peu conformes à la foy de l'Eglise estoient ajoûtez, & qu'il y en avoit de contraires, entierement conformes à la doctrine de l'Eglise. Il est certain que dans les versions latines de Ruffin, que nous avons du Livre de ses principes, de l'Apologie de Pamphile, & de ses autres ouvrages, le dogme de la Trinité y est expliqué d'une maniere tres-orthodoxe; mais il faut avoüer, qu'on ne peut s'assurer sur la foi de Ruffin, qui reconnoist avoir ajoûté, ou changé, plusieurs passages concernant la Trinité. Il est vrai qu'il dit qu'il a pris ce qu'il a ajoûté d'autres endroits d'Origenes, mais saint Jerôme le nie, & nous ne sommes pas obligez de croire Ruffin sur sa parole. Mais aussi ne devons-nous pas croire tout-à-fait ce que saint Jerôme dit contre Origenes, puisqu'il estoit autant emporté contre lui, que Ruffin estoit passionné pour lui; ainsi n'ajoûtant foi ni aux ennemis, ni aux zelez défenseurs d'Origenes, consultons les endroits de ses ouvrages que nous avons en Grec. Mais c'est encore ici un labyrinthe, dont il est difficile de sortir. On y trouve des choses qui ne paroissent pas moins contraires, que les sentimens des Auteurs qui ont écrit pour, & contre lui. Il parle souvent du Verbe d'une maniere tres-excellente, & qui fait croire qu'il estoit persuadé de sa divinité: Il dit qu'il a esté dès le commencement dans le Pere, qu'il est l'image du Pere, qu'il est engendré du Pere de toute éternité; qu'il est une subsistance, & une hypostase distinguée du Pere; qu'il est la sagesse de Dieu, qu'il est Dieu même, qu'il ne quitte jamais son Pere; que ceux-là sont dans l'erreur, qui nient que la divinité du Pere, & du Fils soit la même, quoi que leur subsistance ne le soit pas: Qu'il est Dieu θεὸς, quoi qu'il ne soit pas la source, & l'origine de la divinité, comme le Pere qu'il appelle à cause de cela αὐτόθεος; qu'il est au dessus des creatures, qu'on peut lui adresser ses vœux, & ses prieres comme à Dieu le Pere, qu'il n'est connu que du Pere, qu'il doit estre honnoré comme le Pere; qu'il a la même puissance: Enfin saint Athanase cite deux passages formels pour l'éternité du Verbe, & pour son égalité avec le Pere, & saint Basile en cite un tres-clair pour la divinité du saint Esprit.

Tom. 1. Commen. in Joan. p. 17. 19. p. 30. ibid. & Homil. 6. in Jerem. p. 28. T. 2. 47. & p. 48. ibid. Lib. 2. cont. Cel. Lib. 6. contra Cels. Lib. 8. Lib. de

Mais

Origenes.

Mais d'un autre costé l'on rencontre dans ses Livres quantité d'expressions tres-dures, peu conformes à la doctrine orthodoxe, & qui semblent estre favorables aux Ariens. Il dit que le Verbe est une hypostase differente du Pere, & il prend le mot d'hypostase pour signifier la nature, & la substance. Il dit de mesme, que le Pere, & le Fils sont un de concorde, & de volonté, & que ce dernier n'est point proprement Dieu ὁ θεὸς, mais seulement appellé Dieu, parce qu'il est l'image, & la ressemblance de la divinité : que le Verbe, & le Saint Esprit ont esté faits par le Pere ; qu'on ne doit point comparer le Pere avec le Fils, & que le Pere est plus grand que le Fils, qu'il lui est inferieur, quoi que superieur aux creatures, comme le rayon du Soleil est inferieur au Soleil, & enfin que le Verbe est le ministre du Pere. Ces expressions, & quelques autres pareilles sont dures à la verité ; mais quand il y a des contrarietez dans les Auteurs, il faut toujours à mon avis pancher du costé le plus favorable ; outre qu'il est plus aisé de donner un bon sens à ces dernieres expressions, qui ont esté assez communes avant le Concile de Nicée, que d'en donner un mauvais aux premieres. Car sans se servir de la défense de Ruffin, qui dit que ces endroits sont ajoûtez, ou corrompus, & sans alleguer pour l'excuser, qu'aiant à combattre les Sabelliens, il a esté obligé de se servir de termes qui paroissent favoriser l'erreur opposée ; sans me servir, dis-je, de ces défenses generales, je crois qu'on peut expliquer en un sens tres-Catholique les expressions, que nous venons de rapporter. Quand il dit, que le Pere, & le Fils estoient deux hypostases, il a entendu par le mot d'hypostase tout ce qui estoit opposé au néant, & il n'a point eu d'autre but que d'établir contre les Sabelliens, que le Verbe n'étoit point une vertu, ou une qualité du Pere, mais une personne subsistante. Il est vrai que du tems d'Origenes le mot d'hypostase, & de substance estoient Synonimes : mais aussi entendoit-on souvent par le mot de substance une personne subsistante, & des Auteurs Catholiques ont dit en ce sens, non seulement avant le Concile de Nicée, mais mesme depuis, que le Pere estoit une substance, le Fils une seconde substance, entendant, comme remarque saint Hilaire, par substance, des personnes subsistantes. En second lieu, Origenes ne dit point que le Fils soit une creature, il ne nie point qu'il soit Dieu, mais il nie seulement, qu'il soit Dieu par lui-mesme, comme le Pere αὐτόθεος, & c'est ce qu'il a voulu expliquer par la comparaison du Soleil, & du raion, que les Peres qui ont vécu depuis le Concile de Nicée, ont crû estre tres-propre pour expliquer le Mystere de la Trinité. C'est aussi en suivant ce principe qu'il a dit que le Fils estoit inferieur au Pere & que le Pere estoit plus grand que le Fils ; non qu'il les ait crûs d'une nature differente, puisqu'il a dit qu'ils avoient une mesme divinité, & une mesme substance, que le Fils estoit égal au Pere, & qu'il estoit en lui de toute éternité : mais parce que le Fils reçoit sa divinité du Pere, qui est la source de la divinité. Quant à ce qu'il dit, que le Fils est le Ministre du Pere, que le Pere s'est servi de lui pour faire le Monde, & que le Fils a esté créé, ces expressions sont trop communes aux anciens, pour en faire un crime à Origenes.

Lib. de Decretis Synodi Nicænæ. Basil. de Sp. S. c. 29. Liv. 8. cont. Cels. & t. 2. in Joan. p. 56. & p 17. & 23. Tom. 2. in Joann. p. 49. 56. & 70. Item tom. 13. p. 218. Item tom. 32. lib. 8. contr. Celse & lib. 5.

Saint Jerôme accuse Origenes d'avoir dit, que le Fils en comparaison du Pere n'estoit point la bonté mesme, mais seulement l'image de la bonté, & Mr. Huet confirme que ç'a esté là le sentiment d'Origenes par quelques-uns de ses passages Grecs. Le mesme saint Jerôme lui reproche encore d'avoir avancé que le Fils en comparaison du Pere estoit une petite lueur, qu'il n'estoit pas la verité, mais l'image de la verité, qu'il estoit visible, & le Pere invisible : mais il est aisé de voir que ces expressions quelque dures qu'elles paroissent, estant considerées separément avoient un bon sens dans le Livre d'Origenes, qui n'avoit point d'autre but que de prouver, que le Pere estoit la source, & l'origine de la bonté, & de la verité, & que le Fils la recevoit de lui, & qu'en ce sens il estoit l'image de la bonté du Pere, la splendeur de sa divinité, expressions tres-orthodoxes en ce sens. Quant à ce qu'il dit, que le Pere est invisible, & le Fils visible, nous avons montré en d'autres endroits quel est le sens de cette maniere de parler dans les anciens.

Ep. ad Avitum. Tom. 2. in Joann. p. 56. tom. 6. p. 130. lib. 5. cont. Celsum. tom. 15. in Matt.

Enfin, il est aisé de répondre à ce que saint Epiphane, & plusieurs autres objectent à Origenes, qu'il a nié que le Pere fust visible au Fils, & au Saint Esprit, car il dit si nettement en tant d'endroits, que le Pere est parfaitement connu du Fils, & mesme du Saint Esprit, qu'il faut necessairement qu'il ait eu un autre sens, quand il a semblé dire le contraire. Ruffin répond à cette objection, qu'il a nié que le Pere fust visible au Fils, comme les corps sont visibles aux corps, pour refuter l'erreur des Valentiniens qui croioient que Dieu estoit corporel, & il cite un passage d'Origenes, où il fait la distinction de voir, & de connoistre, & où il assûre qu'on peut dire, que le Fils connoist le Pere, mais qu'on ne peut pas dire qu'il le voit, parce que voir est une proprieté du corps. Je ne répons point aux autres objections plus legeres ; parce qu'il est facile d'y satisfaire, tant par ce que nous venons de dire, que par ce que nous avons remarqué sur d'autres Peres.

Suprà, ajoûtez) tom. 20. in Joan. p. 292.

a L'on

Origenes.

a L'on ne fait point d'objections considerables contre la doctrine d'Origenes sur l'Incarnation, car quoi qu'on l'accuse de plusieurs erreurs, il dit si nettement dans tous ses ouvrages, que le Verbe a pris un corps, & une ame semblables aux nostres dans le ventre d'une Vierge par l'operation du Saint Esprit, que J.C. a une veritable chair, qu'il a souffert réellement, qu'il est tout ensemble Dieu, & Homme en ce que la nature humaine a esté unie avec la nature divine en une mesme personne; qu'il est impossible de l'accuser d'aucune erreur sur le fond du Mystere de l'Incarnation. Il se peut faire, que comme il a crû que les ames estoient dans le Ciel avant que de descendre dans les corps, il a crû la mesme chose de l'Ame de JESUS-CHRIST: mais c'est une erreur particuliere, à laquelle il n'a pas esté fort attaché.

On l'accuse d'avoir crû que la mort de JESUS-CHRIST avoit esté utile à toutes les creatures raisonnables, comme aux Anges, aux Demons, & mesmes aux choses insensibles, & il est vrai qu'il débite cette imagination dans quelques endroits de ses ouvrages. Il a feint une mort spirituelle de JESUS-CHRIST en l'autre monde, ce qui a donné lieu de l'accuser d'avoir crû que JESUS-CHRIST mouroit plusieurs fois. Il a crû que JESUS-CHRIST n'estoit pas sorti du ventre de la Vierge par penetration, & il accuse la Vierge de defiance, mais ces erreurs sont legeres, & communes dans les anciens.

Comme il croioit que la seule chose de foi touchant les Anges estoit qu'il y en avoit, & que l'Ecriture, ni la tradition n'avoient rien déterminé sur leur nature, & sur leur nombre, il s'est donné la liberté de débiter là-dessus ses imaginations, il les a crû corporels, quoi qu'invisibles, aiant toutefois une ame spirituelle. Il dit que les bons ont un corps plus mince, & les méchans un plus épais. Le principe dont il a tiré cette conclusion est, que toutes les creatures intelligentes, & spirituelles aiant esté créées dans le Ciel avec liberté, elles ont esté ensuite en punition de leurs fautes attachées à des corps plus ou moins grossiers suivant la qualité de leurs fautes, & mis dans des ordres, ou dans des degrez de creatures inferieurs les uns aux autres; ensorte toutefois qu'aprés avoir souffert cet exil, pour ainsi dire, pendant quelques siecles, elles pouvoient en vivant vertueusement retourner au lieu d'où elles estoient parties. *b* C'est en suivant ce principe qu'il dit, que les hommes peuvent devenir des Anges, & les Anges des hommes; que les Anges estant libres commettent souvent des fautes, que les Diables seront un jour délivrez: que les Anges commettent plusieurs fautes dans l'administration des choses d'ici-bas, dont ils sont repris presentement, & sur lesquelles il seront jugez au jour du Jugement. Toutes ces imaginations, & plusieurs autres sont des suites de la doctrine de Platon, à laquelle Origenes estoit merveilleusement attaché. Il faut néanmoins avoüer, qu'il ne propose pas ces choses comme des dogmes de nostre Religion, mais simplement comme des opinions, & des conjectures. *c* Il dit en plusieurs endroits que les Anges ont soin des hommes, que chaque Eglise, chaque societé, & enfin chaque personne a son Ange Gardien; & mesme en quelques endroits il dit, que chacun a son bon & son mauvais Ange, en d'autres que plusieurs Anges ont soin d'une seule personne: en d'autres, qu'ils ont soin des choses inanimées. Quoi qu'il nie qu'il faille adresser aux Anges les mesmes prieres, & les mesmes adorations qu'à Dieu, il veut toutefois qu'on les prie & qu'on les honore ainsi qu'ils le meritent.

Touchant l'ame, dit-il, dans la Preface des Livres des Principes, il n'est point déterminé dans la tradition de l'Eglise, si elle est produite par une autre ame, ou si elle vient d'autre part, si elle est éternelle, ou créée dans le tems, si elle informe le corps, ou si elle y est attachée. Voilà ce qu'il dit en parlant comme Auteur Ecclesiastique, mais suivant les principes de la Philoso-

a Lib. 1. contra Cels. lib. 2. lib. 3. & lib. 4. Comm. in Joann. & in Matth. passim lib. 1. περὶ ἀρχῶν in Apologet. Pamphili & alibi passim. *Voiez* t. 1. in Ioann. p. 35. tom. 20. pag. 307. lib. 6. lib. 1. cont. Cels. Lib. 2. de principiis. Theophile Epist. 2. Paschali Hier. Ep. ad Ruff. lib. 1. c. 5. & Ep. 61. ad Avit. c. 4. Sulpit. Severus. Dial. 1. c. 3. Bernard. ser. 44. Albert. in Ep. 8. Dion. Homilia. 40. in Luc. Homil. 1. in Levit. lib. 5. in Ep. ad Rom. tom. 1. in Joann. p. 32. 38 t. 2. p. 69. t. 1. in Math. pag. 313. t. 15. in Matth. p 313. t. 15. in Vatt. p. 373. lib. 1 περὶ ἀρχῶν c. 3. lib. 5. in Ep ad Rom. Justin. Ep. ad Mennam, Hier. Ep. 61. ad Avit. *Voiez* Homil. 1. in Levit. In Luc. c. 2. Homil. 12. in Levit. & 8. Hom. 20. in Luc. Lib. 2. de princip. c. 3. Tom. 1. Comment. in Ioann. t. 2. p. 320.

b Ce principe est celui des Platoniciens. Theophile, Justinien, S. Epiphane, Methodius, S. Ierôme & l'Auteur Anonyme, dans Photius l'attribuent à Origenes. Il l'enseigne clairement au livre premier des Principes c. 6. tom. 15. & 13. in Matth.

c Homil. 23 in Josué lib. 2. per. c. 11. Tom. 13. in Matth. & pag. 310. & 311. t. 14. p. seq. Lib. 1. in Ep. ad Rom. Homil. 23. in Josué lib. 8. cont. Cels. Homil. 4. in Num. Hom. 2. in Josué lib. 1. per. cap. 10. lib. 8. cont. Cels. Hom. 4. in Ps. 36. Hom. 20. Hom. 35. in *Luc.* Lib. 5. cont. Ceels. lib. 8. Homil. in Ezech. Hom. 23. in Luc.

Origenes.

phie de Platon, il tient que les ames sont des creatures intelligentes, qui ont esté de tout tems, qui sont envoiées dans les corps comme dans une prison, en punition de leurs pechez, qu'elles passent de corps en corps, qu'elles deviennent Anges, enfin qu'elles sont dans un mouvement continuel. Il avance toutes ces choses dans son second Livre des Principes chapitre 6. & 7, & en plusieurs autres endroits de ses ouvrages. *a* Il dit en quelques endroits, que l'ame est corporelle: mais en d'autres, il assûre qu'elle est spirituelle, & incorporelle.

b Il tient comme une chose de foi, qu'il y a dans toutes les creatures raisonnables un libre arbitre, d'où il s'ensuit, que quoi que l'homme puisse estre excité au bien par quelque vertu celeste, & poussé au mal par le Demon, il n'est jamais contraint de faire le bien, ni le mal. Voilà ce qu'il dit conformément au sentiment de l'Eglise, mais il étend cette liberté en suivant les principes de Platon à toutes sortes d'états, & il prétend qu'une creature intelligente est, & sera toûjours libre de faire le bien & le mal en quelque état qu'elle soit; car c'est en quoi il fait consister le libre arbitre. *c* Il ne paroist pas avoir fait de distinction entre l'état d'Adam, & celui des hommes aprés le peché. Il donne beaucoup au libre arbitre, & à la nature, & il ne parle que tres-rarement de la grace, qu'il croit estre donnée aux ames suivant les merites qu'elles avoient, avant que d'estre dans les corps, & augmentée ensuite selon le bien, & le mal qu'elles font en usant de leur liberté. Il attribuë en plusieurs endroits la conversion de l'homme, & tout le bien qu'il fait à la liberté, & il ne donne presque rien à la grace, qu'il soûmet entierement au libre arbitre, en sorte que ce n'est pas sans raison, que saint Jerôme l'accuse d'avoir fourni des principes aux Pelagiens, quoi qu'il parle toutefois en quelques endroits fort avantageusement de la grace, & du secours de Dieu. On l'accuse d'avoir enseigné, que les hommes pouvoient parvenir à un tel degré de perfection, qu'ils ne seroient plus tentez, & ne commettroient plus de pechez. Il y a quelques restes de cette erreur dans ses Livres. Il a dit aussi que ceux qui pechoient, aprés avoir reçû le Saint Esprit, ne pouvoient plus obtenir de pardon. *d* C'est pourquoi il soûtient que saint Pierre n'avoit pas encore receu le Saint Esprit quand il a peché, & qu'aiant esté abandonné de Dieu, il lui estoit impossible de ne pas pecher. *e* Expliquant le passage du chapitre 5. de l'Epitre de saint Paul aux Romains, il parle du peché originel d'une maniere tres-obscure, & comme s'il en doutoit: il ne faut pas s'étonner aprés cela, qu'il n'admette point d'autre predestination, que celle qui est faite en veuë des merites.

Il a crû que les Astres estoient animez d'ames raisonnables attachées à ces corps. *f* Il a reconnu la resurrection des corps, mais en philosophant sur cette matiere, il les a, pour ainsi dire, spiritualisez.

Il a admis deux Resurrections: celle des Iustes, & celle des méchans. Il a reconnu un jugement dernier, dans lequel les hommes, & les Anges seront jugez, mais il semble avoir douté en quelque endroit si tous les hommes y seront jugez. *g* Il dit que JESUS-CHRIST y paroistra, mais qu'on ne sçait ni le lieu, où il paroistra, ni la maniere dont il paroistra. Il rejette l'opinion des Millenaires. Il avouë que les bons seront recompensez d'une beatitude éternelle, & les méchans punis par un feu éternel; mais il ruine la simplicité de cette foi à force de raisonner sur cette matiere. Il croit que tous les hommes, même les plus saints passeront par le feu: qu'aprés que les hommes auront passé par le feu, les méchans seront mis dans l'enfer, c'est-à-dire au plus bas lieu, & ils y seront tourmentez par un feu éternel. Ce feu (comme *h* il l'explique en d'autres endroits) est le remords de la con-

a Lib. 2 per. cap. 2.

b Homil. 1. in Genes. in exhort. ad Martyr. lib. 6. cont. Cels. in Luc. ch. 11.

c Lib. 2. per. c. 3. & lib. 3. c. 1. & 5. Lib. 3. peri ar. c. 1. & 2. & in Ep. ad Rom. passim. Tom. 11. in Matth. item 16. & 13. in Joann. lib. 1. peri ar. c. 7. lib. 3. c. 1. Philocal. c. 20. in Ep. ad Rom lib. 7. & 9. & lib. 2. de principiis c. 9. Homil. 10. in Levit. 1. in Ezech. lib. 1. per. c. 5. Homil. 35. in Luc. c. 1. lib. 3. per. tract. 33. in Matth. lib. 4. & 9. in Ep. ad Rom. Suprà, & lib. in Ep. ad Rom. lib. 3. per. c. 2. lib. 1. per. c. 8. lib. 3. c. 2. in Psal. 4. Home in Ps. 36. Hom. in Matth. p. 210. tract. 35. in Matth.

d Lib. 5. in Ep. ad Rom. tom. 13. in Matth. p. 328. t. 15. p. 385. Tract. 35. in Matth. Ibid. & lib. 1. in Ep. ad Rom.

e Lib. 1. in Epist. ad Rom. & lib. 7. ejusdem operis.

f Tom. 1. in Joannem p. 17. lib. 1. per. c. 7. & lib. 2. tom. 13. in Matth. lib. 5. cont. Cels. & in Ep. ad Rom. cap. 8. & lib. 8. Justin. Ep. ad Mennam.

g Lib. 5. cont. Cels. lib. 2. per. c. 3. lib. 2. cap. 10. Voiez Methodius dans S. Epiphane, & S. Jerôme dans l'Epître contre Jean de Ierusalem Tom. 17. in Matth. pag. 494. & 495. lib. 2. per. c. 3. & 10. & lib. 3. cap. 6.

h Tract. 30 & 34. in Matth. lib. 2. in Ep. ad Rom. & lib. 9. Homil. 6. in Exod. Homil. 3. in Psalm 36. Homil. 14. in Luc lib. 5. cont. Cels. & lib. 8. ad Rom.

scien-

Origenes.

ſcience, & le trouble de l'eſprit. *a* Il fait conſiſter la beatitude dans l'union avec Dieu. Il dit que les ames y parviennent par degrez ; qu'aprés eſtre ſorties des corps, elles ſont quelque tems ſur la terre pour ſe purifier, qu'enſuite elles ſont élevées dans l'air, & inſtruites par les Anges ; qu'elles paſſent par pluſieurs lieux, où elles demeurent quelque tems, & qu'enfin elles parviennent au Ciel ſouverain, en comparaiſon duquel le Firmament eſt un enfer : que plus elles tiennent de la terre, plus elles ſont long-tems à ce voiage : que les ames qui ſont parvenuës à ce ſouverain degré de bonheur, peuvent en décheoir, & qu'elles ſont renvoiées dans des corps celeſtes, ou autres, & qu'elles retournent enſuite d'où elles ont eſté chaſſées : qu'ainſi la beatitude peut finir, & que les ſupplices finiſſent auſſi. *b* Il dit dans ſa Preface du Livre des Principes, que Dieu a créé le monde, qu'il a eu un commencement, & qu'il doit finir, mais qu'il n'eſt point déterminé dans la tradition ce qu'il y avoit auparavant, & ce qu'il doit y avoir aprés. Il s'eſt imaginé qu'il a eſté fait, pour ainſi dire, pour y releguer les creatures intelligentes. Il ne fait point de difficulté d'aſſurer, qu'il y a eu pluſieurs mondes avant celui-ci & qu'il y en aura pluſieurs aprés. Il dit, que Dieu y a toûjours eu de la matiere, ſur quoi il agiſſoit, ce qui ſuppoſe qu'elle eſt éternelle, quoi que Dieu l'ait créée de toute éternité.

c Il dit que le Paradis Terreſtre eſtoit dans le Ciel, & il a expliqué des ames qui y eſtoient, ce qui eſt dit dans la Geneſe d'Adam, & d'Eve. Il entend par les feüilles de Figuier, dont ils ſe couvrirent aprés le peché, les corps mortels auſquels les ames ſont attachées.

On peut conclure de tout ce que nous venons de dire de la doctrine d'Origenes ſur les dogmes de noſtre Religion, que quoi qu'il fiſt profeſſion de croire la doctrine de l'Egliſe, *d* il établiſſoit toutefois des principes philoſophiques, dont les conſequences ſe trouvoient contraires à la doctrine de la Religion Chreſtienne ; ce qui l'obligeoit, pour accommoder ces choſes oppoſées, d'inventer pluſieurs opinions éloignées de la ſimplicité de la foi. Ainſi il faut diſtinguer dans Origenes ce qu'il dit en ſuivant la maniere de parler de l'Egliſe de ſon tems, & ce qu'il dit en ſuivant les principes de la Philoſophie de Platon, & il ne faut pas s'étonner, ſi aprés avoir reconnu les veritez du Chriſtianiſme, il ſe perd en avançant des opinions Platoniciennes qui les détruiſent. C'eſt à mon avis la raiſon de ſes principales erreurs, qui ſont toutes fondées ſur trois principes tirez de la Philoſophie Platonicienne, qui ſont : 1. que les créatures intelligentes ont eſté, & ſeront de tout tems. 2. quelles ont toûjours eſté libres de faire le bien, & le mal, & enfin qu'elles ſont precipitées dans des lieux bas, & attachées à des corps en punition de leur pechez. Qu'on examine bien toutes les erreurs d'Origenes, dont nous venons de parler, on verra qu'elles viennent toutes de ce qu'il a voulu accommoder les veritez de la Religion à ces principes Platoniciens. Origenes.

Il y a encore quelques autres erreurs plus legeres dans Origenes, dans la pluſpart deſquelles il eſt tombé, en s'attachant trop au ſens allegorique de l'Ecriture ; par exemple, *e* expliquant les paroles de JESUS touchant le pouvoir de lier, & de delier, qu'il accorde à ſaint Pierre, il ſemble reſerver ce pouvoir aux Eveſques, & aux Preſtres qui imitent les vertus de cet Apôtre, & dans le meſme ſens il dit, que tous les hommes ſpirituels ſont cette pierre, ſur laquelle JESUS CHRIST a fondé ſon Egliſe. De même en *f* expliquant un paſſage de l'Ecriture, où il eſt dit : ce n'eſt point ce qui entre dans l'homme qui ſoüille l'homme, il parle de l'Euchariſtie d'une maniere ſi obſcure, & ſi allegorique, qu'il ſemble qu'il eſt difficile de comprendre ſon ſentiment. *g* Il explique encore allegoriquement, en d'autres endroits de la parole de Dieu, ce qui eſt dit de l'Euchariſtie. Cependant, il eſt aiſé de le défendre contre les Proteſtans ſur le ſujet de la preſence réelle, d'autant plus qu'il reconnoiſt dans le Livre huitiéme, que les Pains qu'on offre dans l'Egliſe ſont faits un corps Saint par la priere, σῶμα γενομένοις διὰ τὴν εὐχὴν ἅγιόν τι. On pourroit bien apporter d'autres exemples des beveuës qu'il a faites, en voulant trop ſpi-

a Lib. 4. per. cap. 2. & lib. 1. cap. 6. Philocal. cap. 1.

b Lib. 2. de princ. & lib. 5. cont. Celſ. tract. 34. in Ioann. Homil. 26. in Num. & 27. 28. & paſſim tract. 30. in Matth. lib. 1. de princ. c. 6. lib. 2. c. 3. & 12. lib. 3. c. 6. lib. 3. de princ. c. 3. & lib. 2. Homil. 7 in Levit. Hom. 6. in Num. & in Reg. in Ezech. 5. c. 13. lib 1. per. c. 6. tom. 15. & tract. 33. in Matth. Hom. 8. in Levit. 14. in Luc.

c Lib. 2. c. 1. & 8. & tom. 19 in Ioan. Iuſt. Ep. ad Mennam, *& deux paſſages.* ex lib. 1. & 4. Hier. Ep. 59. ad Avit.

d Lib. 1. per. c. 2. Method. apud Phot. c. 3. in Geneſim c. 1. Cela lui eſt objecté par Methodius dans S. Epiphane, par Photius, par Euſtathe, par Iean de Ieruſalem, par S. Ierôme, & cette imagination ſe trouve encore lib. 4. de princ. c. 2.

e Tom. 12 in Matth.

f Tom. 11. in Matth.

g Homil. 16. in Num. & tract. 35. in Matth. Hom. 7. in Levit, & tom. 32. in Ioann.

Origenes.

ritualiser les paroles de l'Ecriture, que je passe sous silence.

Il a parlé de l'Ecriture-Sainte d'une maniere tres excellente, & comme d'un Livre écrit par des personnes inspirées de Dieu. Ses passages sur cette matiere ont esté recüeillis par saint Basile, & par saint Gregoire de Nazianze dans un Livre qu'ils ont intitulé Philocalie. *a* Il distingue les trois sens de l'Ecriture, il s'attache particulierement à l'allegorique, & il prétend qu'il y a des endroits qui n'en ont point de litteral. Il prouve que tout le monde doit lire l'Ecriture.

Voici quelques points de Discipline, qu'on peut remarquer dans ses ouvrages. Les Chrétiens s'assembloient de son tems dans les Eglises, non seulement les jours des Dimanches, & des Festes, mais aussi les autres jours. *b* Il parle souvent contre ceux qui negligeoient de le faire, & qui n'écoûtoient pas la parole de Dieu avec assez de respect. Il y a avoit des Prêtres, & des Evêques de son tems, que le peuple choisissoit. Leur devoir estoit d'enseigner le peuple. On instruisoit les Cathecumenes, & on les preparoit au Baptême pendant un tems considerable. On baptisoit les enfans; le Baptême ne se réïteroit point, on oignoit les baptisez avec de l'huile. On observoit le Carême, on jeûnoit aussi le Mecredy, & le Vendredy. On chassoit de l'Eglise ceux qui commettoient des crimes publics aprés le Baptême, & *c* il remarque dans ses Livres contre Celse, qu'il y avoit des personnes préposées pour prendre garde aux mœurs des Fidéles. On n'accordoit la Penitence qu'une fois, & encore rarement. L'excommunication estoit la plus grande peine Ecclesiastique; cependant on ne doutoit point, que ceux qui estoient excommuniez injustement ne pûssent estre sauvez. La simonie estoit defenduë.

On confessoit de son tems les pechez aux Prêtres, & ils examinoient ceux qu'on devoit dire en public. On croioit qu'il faloit vivre tres-saintement, pour approcher de l'Eucharistie, & que comme elle estoit utile à ceux qui la recevoient estant en état d'innocence, elle estoit la condamnation de ceux qui la recevoient estant en peché. On n'admetoit point les Bigames aux Ordres sacrez. On cachoit les Mysteres, & principalement celui de l'Eucharistie aux Infidéles, & aux Cathecumenes. On prioit Dieu à genoux, & en se tournant vers l'Orient. On celebroit avec beaucoup de solemnité le Vendredy Saint, la Pâque, la Pentecôte, & le Dimanche.

Origenes.

Voilà les principaux points de Discipline, qu'on peut remarquer dans les Livres d'Origenes. Il seroit trop long de remarquer les points de morale qu'il traite dans ses Homelies, qui en sont toutes remplies. En voici seulement quelques-uns.

Il dit qu'il ne faut user du mariage, que pour avoir des enfans: que celui qui fait le bien par une crainte servile, sera moins recompensé que celui qui le fait par amour. *d* Dans ses Homelies sur l'Exode, il y a quantité de belles allegories sur la necessité qu'il y a de renoncer au monde, & de vivre chrestiennement. Il dit que Pharaon represente le monde, qui veut tuër les masles, c'est-à-dire les Justes, & conserver les femmes, c'est-à-dire les personnes vicieuses, & effeminées; & il fait une belle morale sur cette allegorie. Il dit que l'Egypte est la figure du monde, d'où il faut sortir non de corps, mais d'esprit, en y renonçant. Il y a quantité d'autres allegories, & de pensées morales de cette nature. Il distingue deux sortes de pechez: les grands pechez, & les pechez legers. Il met au nombre des pechez legers, des pechez qui peuvent estre mortels, & par les grands pechez; il entend ceux dont on ne fait Penitence qu'une seule fois. Il donne sept remedes des pechez, le Baptême, le Martyre, l'Aumône, le Pardon des ennemis, la conversion des Freres, la Charité, & la Penitence laborieuse, & enfin la Penitence, & l'Onction dont parle S. Jacques. *e* Il dit, qu'il ne faut pas d'abord reprendre en public le peché de son frere, mais qu'il faut premierement le reprendre en secret, ensuite devant un, ou deux témoins, & enfin s'il ne se corrige pas, le denoncer à l'Eglise. *f* Il enseigne que le vrai jeûne est l'abstinence du peché, & qu'il faut jeûner pour nourrir les pauvres. Ses Homelies sur les Nombres, sur Josué, & sur les Juges sont plus remplies

a Homil. 2. & 6. in Genesim. Homil. 3. & 5. in Levit. Hom. 2. & 3 in Exod. item, 11. item 7. in Levit. lib. 4. per. c. 2. Hom. 9. & 2. in Iosué.

b Homil. 16; 13. & 9. in Num. Homil. 6. in Levit. Hom. 4. in Josué. Homil. 6. in Ierem. Homil. 8. ibid. Homil. 10. in Levit. Homil. 21. in Iosué. Homil. 9. & 11. in Ierem. Tract. 35. in Matth. Homil. 2. in Iud. & Hom. 2. in Psalm. 37. Hom. 15 in Levit. Hom. 10. in Ezech Tract. 6. in Matth. Homil. 14. in Levit. In cap. 14. Matth. Homil. 2 in Levit. item Hom. 14.

c Tract. 11. in Matth tract. 32. in Ioann. contra Cels. lib. 8. Homil. 17. in Levit.

d Homil. 5. in Exod. & 23. Homil. 3. in Genes. & ibidem Hom. 5. Hom. 2. In Ierem. Homil. 8. Homil. 2. Homil. 3. Homil. 10. in Exod. Hom. 14. in Levit. Item Homil. 15. Tract. 6 in Matth Homil 2. in Levit. *e* Homil. 3. *f* Hom. 10. in Levit.

d'al-

Origenes.

d'allegories que de morale. Celles qu'il a composées sur les Pseaumes sont plus morales, il y parle de l'humilité, de la priere, de la patience, de la douceur, de la prosperité des méchans, de la penitence, de la sainteté qu'on doit avoir pour communier dignement, du choix d'un Directeur. Ses autres Homelies sont meslées de morale, & d'allegories : Ses grands Commentaires sont plus pleins d'érudition. Il y traite plusieurs questions d'une maniere tres-sçavante, & y fait des remarques tres judicieuses. Il donne des explications de l'Ecriture-Sainte, qui sont tres-belles, & tres-spirituelles : mais il s'éloigne trop de la lettre, pour chercher des sens allegoriques, & il s'amuse à expliquer trop scrupuleusement tous les mots de l'Ecriture pour y donner un sens mystique. Il est grand ennemi de tous les Heretiques, il les attaque toutes les fois qu'il traite de quelque matiere qui a quelque rapport à leurs erreurs. Il n'en laisse échaper aucun, tantost il écrit contre Simon, contre Basilides, contre Carpocrates, contre Valentin, contre Marcion, & contre Montan : tantost il attaque les Ebionites, les Helcesaïtes, les Encratites, les Ophites, & les Sabelliens. *a* Il n'a reconnu pour Livres Canoniques de l'Ancien Testament, que ceux qui estoient dans le Canon des Hebreux au nombre de vingt-deux, *b* Il met le Livre d'Esther de ce nombre, & joint le Livre de Ruth avec le Livre des Juges, & Baruch avec celui de Jeremie. Pour les Livres des Machabées, de Judith, de Tobie, de l'Ecclesiastique, & de la Sagesse, Il les louë comme de bons Livres utiles aux Cathecumenes, mais qui sont hors du Canon des Livres de l'Ecriture-Sainte. *c* Il les appelle toutefois des Livres divins en quelques endroits. Il cite la Sagesse sous le nom de l'Ecriture. Il cite aussi les Livres des Machabées, & le Livre de l'Ecclesiastique, qu'il dit estre parmi les Livres de Salomon. Nous avons déja remarqué le sentiment, qu'il a eu touchant l'histoire de Susanne. Il reçoit comme des Livres Canoniques du Nouveau Testament, les quatre Evangiles, les quatorze Epîtres de saint Paul ; il dit cependant de celle aux Hebreux, que les pensées de cette Epître sont de saint Paul : mais qu'elle a esté composée par quelque autre, & qu'il n'y a que Dieu qui sçache qui en est l'Auteur, quoi que quelques-uns l'attribuent à saint Clement, d'autres à saint Luc. Il dit qu'il n'y a qu'une Epître de saint Pierre, qui soit receuë de tout le monde, mais qu'on peut accorder que la seconde est aussi de lui. Il dit la mesme chose des deux dernieres Epîtres de saint Jean. Il cite les Epîtres de saint Jude, & de saint Jaques dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains. Il cite aussi l'Apocalypse, & l'attribuë à saint Jean. Outre ces Livres, il en cite souvent d'Apocryphes, comme les Evangiles selon les Egyptiens, & selon les Hebreux ; le Livre d'Hermas, l'Epître de saint Barnabé, le Livre d'Enoch, & mesme des Livres Heretiques, comme l'Apocalypse de saint Paul, un Livre des douze Apôtres, la doctrine de saint Pierre, les Actes de saint Paul, l'Histoire d'Isaïe, & quelques autres.

Origenes avoit l'esprit penetrant, & subtil, l'imagination tres-forte, & tres-étenduë : mais il s'abandonnoit trop à la vivacité de son genie, & se perdoit souvent à force d'approfondir, & de subtiliser les choses. Il avoit beaucoup de facilité à inventer les choses, & encore plus à énoncer ce qu'il avoit inventé : mais il n'avoit pas toute la justesse possible dans ses inventions, ni toute la beauté qu'on pourroit souhaiter dans le débit. Il travailloit avec une telle précipitation, qu'il dictoit à sept, ou huit personnes à la fois, & il avoit tant de facilité à parler, qu'il faisoit la plus-part de ses Homelies sur le champ. C'est pourquoi son stile estoit peu châtié, & peu suivi ; il avoit une memoire tres-vaste, mais souvent il s'y fioit trop. Il estoit d'une érudition tres-profonde. Il avoit fait une étude particuliere de la Philosophie de Platon, qu'il sçavoit en perfection, & à laquelle il estoit trop attaché pour un Chrestien. Il sçavoit aussi les maximes des autres Philosophes. Il avoit étudié les belles Lettres avec beaucoup d'application. Il n'ignoroit, ni l'Histoire, ni la Fable, enfin il avoit autant de connoissance de toutes les sciences profanes, que ceux qui n'avoient point fait d'autre étude pendant toute leur vie. Mais il excelloit dans la science de l'Ecriture-Sainte, à l'étude de laquelle il s'estoit donné tout entier. Il l'avoit apprise toute par cœur, & pour ne rien negliger qui pust servir à l'intelligence de la lettre, il avoit recherché avec soin toutes les versions de la Bible, qui estoient de son tems, & les avoit comparées toutes ensemble avec le texte Hebreu, y aiant ajoûté un Commentaire litteral sur les endroits difficiles. Il

a In Genes. apud Eusebium.

b Homil. 27. in Numeros, & 25. in Iosué. In Frag. in Ep. ad Hebr. in Apolog. Pamphil. lib. 3. cont. Cels. Homil. in Exod. 8. Lib. 2. per. & Homil. 3. in Cantic. In Matth & Hom. 18. in Num.

c Il la cite toutefois sous le nom de saint Paul Hom. 8. in Exod. 7. in Levit. in Ierem. Hom. 1. lib. 1. per. Lib. 2. in Matth. c. 13. Apud Euseb. lib. 6 c. 25. lib. 2. per. c. 5. & lib. 2. per. in Matth. c. 13. Homil. in Iesum 3. & & 10. in cap. 18. Matth Homil. in Ier. 14. in Ezech. in Luc. Homil. 8. in Exod. Homil. 10. in Iosué lib. 1. per lib 2. lib. 3. in Luc. Homil. 35. Luc. 3. per.

Origenes.

Il n'estoit pas fort habile dans l'Hebreu ; il en sçavoit cependant assez pour l'entendre, & pour remarquer les differences du texte, & des versions; mais il ne s'en est pas tenu à l'explication litterale de la Bible. Il a crû que pour relever l'Ecriture-Sainte, qui paroissoit simple aux Païens, & pour la rendre plus utile à tout le monde, il falloit donner des sens mystiques, ou allegoriques à tout ce qui est dit dans la Bible. Il a imité en cela la maniere de Philon, & d'Aristobule, & suivi le genie, & la coûtume des Platoniciens. Nous avons remarqué, qu'Hippolyte avoit aussi expliqué l'Ecriture allegoriquement, & que ce fut par émulation qu'Origenes entreprit ce genre d'écrire. S. Clement d'Alexandrie son Maistre, est encore plein d'allegories, & l'on ne peut nier, que les Juifs Hellenistes, & les anciens Chrétiens ne s'en soient servis tres-communément : mais Origenes a poussé l'allegorie jusques où elle pouvoit aller, & il a fourni de matiere à tous les Peres Grecs, & Latins qui l'ont suivi, qui n'ont fait presque que le copier. Cette maniere d'expliquer l'Ecriture-Sainte en allegories continuelles, me semble tres-defectueuse, car quoi qu'il soit bon quelquefois de réveiller, pour ainsi dire son Auditeur, & de le divertir par ces sortes d'allegories, elles deviennent inutiles, & ennuieuses, quand elles sont continuelles, & l'esprit, qui a besoin d'application pour les comprendre, se lasse, & perd bien-tost la suite du raisonnement & de la pensée ; outre qu'en s'appliquant uniquement au sens allegorique, on neglige le sens litteral, qui est tres-souvent bien plus beau, & plus utile que toutes les allegories, qui divertissent l'esprit sans l'instruire, & frapent l'imagination sans toucher le cœur. Enfin si en expliquant l'Ecriture-Sainte, on ne s'attachoit qu'à l'allegorie, ainsi qu'a fait Origenes, cela pourroit faire croire, que l'Ecriture prise nuëment à la lettre seroit de tres-peu d'utilité, ce qui est une erreur considerable. C'est pourquoi c'est une tres-mauvaise maniere de défendre Origenes sur ce sujet, que de dire avec un nouvel Auteur, qu'il semble avoir esté excusable en cela, parce qu'il avoit apris par experience, que la lettre de l'Ecriture estoit peu utile pour l'instruction. Car c'est lui faire dire une chose, qui est tres-fausse, la lettre de l'Ecriture estant tres-utile pour l'instruction, & même plus profitable que l'allegorie, qui ne doit estre emploïée, que pour reveiller de tems en tems les Auditeurs.

Les Livres d'Origenes contre Celse sont un ouvrage tres-excellent, & plein d'une tres-grande érudition. Il y répond tres-solidement aux objections de Celse, qui est celui de tous les Païens (qui ont écrit contre la Religion Chrestienne) qui ait fait les objections les plus subtiles, & qui les ait proposées le plus malicieusement. Il y établit par des preuves convainquantes l'Histoire de JESUS-CHRIST ; ses Miracles, sa Divinité, & sa Resurrection. Il y refute les calomnies, & les impostures de Celse, & des autres Païens contre les Chrestiens ; & enfin, il fait voir la verité, & l'excellence de la doctrine, & de la Religion de JESUS-CHRIST. Ce Livre est écrit fort poliment, & avec beaucoup de reflexion, & de methode. C'est non seulement le meilleur ouvrage d'Origenes, mais aussi l'Apologie pour les Chrétiens la plus achevée, & la mieux écrite que nous aions dans l'antiquité. Les Livres des Principes estoient encore écrits avec beaucoup de soin, & ils auroient esté tres-utiles, s'il se fust contenté d'expliquer les principes de la Religion suivant l'Ecriture, & la Tradition, sans y mesler ses imaginations Philosophiques. Ses Commentaires sur l'Ecriture sont plus polis qne ses Homelies, ils sont pleins d'érudition, mais ils ne sont pas tout-à-fait exacts, & l'on y trouve bien des pensées inutiles, obscures, & embarassées. Souvent aprés avoir commencé une explication, il passe à une autre, sans achever la premiere. Ses Homelies sont plus simples, & plus intelligibles, mais le stile en est moins élegant.

Le traité de la Priere est un excellent ouvrage de pieté. Il contient quantité de beaux principes de morale, & est plein de preceptes tres-utiles. L'on y trouve aussi plusieurs remarques curieuses touchant la discipline de ce tems-là. Mais il n'est pas exemt des erreurs & des defauts que nous avons remarquez dans les autres ouvrages d'Origenes. Comme ce traité est tres-instructif, & qu'il n'a pas esté fort connu, j'ai crû qu'il seroit assez à propos d'en donner ici un sommaire.

Origenes le commence par un lieu commun, sur ce qu'il y a une infinité de choses que nous ne pouvons connoistre sans estre éclairez des lumieres du Ciel. Il applique cette reflexion à son sujet, en disant qu'il lui seroit impossible, sans le secours du Ciel, d'expliquer comment il faut prier, ce qu'il faut dire en priant, & quels sont les tems les plus propres à la priere. Qu'il faut que celui qui traite de cette matiere, soit éclairé par le Pere celeste, enseigné par le Fils, & inspiré par le Saint Esprit : Que pour prier comme il faut, il ne suffit pas de reciter des prieres; mais qu'il faut estre dans de bonnes dispositions, & que la priére pour estre agreable à Dieu, doit estre accompagnée d'une conscience pure, & sans tache. Entrant ensuite en matiere, il remarque que le mot Grec εὐχὴ, qui signifie priere, se trouve pour la premiere fois dans l'Ecriture,

à l'en-

Origenes. à l'endroit où il est dit que Jacob revenant de Mesopotamie, fit vœu d'offrir à Dieu la dixme de tout ce qu'il rapporteroit de ce païs. Il ajoûte que ce mot se prend souvent en ce sens, pour signifier la promesse ou le vœu de faire une chose, si Dieu nous accorde ce que nous lui demandons par nos prieres. Mais il remarque en même tems qu'il y a d'autres endroits où il se prend pour la priere même; & il raporte quelques exemples de l'une & de l'autre signification. Aprés avoir parlé du mot de priere, il traite de sa necessité. Il refute les raisons de ceux qui soutenoient qu'il estoit inutile de prier. Il remarque que cette erreur ne devoit estre soutenuë que par des impies ou par des Athées, qui nient la Providence. Mais que le demon, voulant repandre parmi ceux qui portent le nom de Jesus-Christ des opinions detestables, avoit mis dans l'esprit de quelques personnes de rejetter tout ce qu'il y a de sensible dans la Religion, de mépriser l'Eucharistie & le Baptême, & de negliger la priere comme une chose inutile. Voici les raisons que ces personnes apportoient. Premierement, Dieu connoist tout, disoient-ils, qu'est-il donc besoin de prier? Secondement, non seulement il connoist ce qui doit arriver, mais il l'ordonne, qu'est-il necessaire de lui demander ce qui arrivera infailliblement? Troisiémement, si nous sommes predestinez avant nostre naissance, il est inutile de prier, puisque nous serons necessairement sauvez ou damnez. Quatriémement, Dieu étant immuable, c'est se tromper que de croire que nous pourrons par nos prieres faire changer ses decrets. Origenes pour répondre à ces difficultez, distingue trois sortes de choses qui sont en mouvement. Les premieres sont celles qui sont meuës par une force étrangere, telles que sont les creatures inanimées. Les secondes sont celles qui sont meuës par leur propre nature, mais sans connoissance, comme les animaux, & les plantes. Les troisiémes sont celles qui se meuvent, & se déterminent elles-mêmes, comme sont les creatures intelligentes. Il montre que celles-ci sont libres, & que la Prescience & la Predestination ne ruinent point cette liberté; parce que Dieu n'ordonne rien touchant les actions libres, que ce qu'il a prevû que les creatures intelligentes feroient librement: qu'ainsi la Prescience n'est pas la cause des choses, ni des actions qui se font librement: mais qu'elle suppose que ces choses seront ou ne seront pas, & que la connoissance que Dieu en a, est suivie du decret, par lequel il se resout d'accorder ou de ne pas accorder des graces, d'exaucer ou de ne pas exaucer; qu'il prevoit le bien & le mal que feront les hommes; qu'il connoist s'ils feront penitence, ou non; & qu'en consequence de cette connoissance, il les predestine ou les reprouve. Il ajoûte que Dieu donne des Anges aux hommes pour les garder, selon qu'ils le meritent. On peut remarquer ici son sentiment particulier touchant le soleil, la lune, & les autres Astres, qu'il dit estre des creatures intelligentes & libres. Origenes.

Aprés avoir refuté les raisons de ceux qui rejettent la priere, il en fait voir l'utilité. Il dit premierement que celui qui veut prier, se met en estat de se presenter à Dieu, & de converser avec lui. Qu'il faut pour cet effet qu'il chasse les mauvaises pensées, qu'il bannisse toutes les affections terrestres, qu'il éleve son esprit au ciel; qu'il oublie les injures, qu'il pardonne à ses ennemis; qu'il ne murmure point contre Dieu. Delà il conclud que la priere ne seroit pas utile, si elle n'estoit precedée d'une grande preparation. Secondement, il assure que Jesus-Christ souverain Pontife de nos offrandes, prie avec nous, que les Anges prient avec lui, & que les Saints qui sont morts prient avec nous (c'est ici un des plus anciens & des plus beaux monumens pour prouver l'intercession des Saints) Voici ce qu'il en dit: *Les ames des Saints qui sont endormis du sommeil des Justes, prient avec nous, comme il est dit dans le livre des Macabées. . . . . . Et puisque la science imparfaite que nous avons en ce monde, se perfectionne en l'autre vie, c'est une absurdité bien grande de ne pas croire la mesme chose des autres vertus, & principalement de la charité envers le prochain: que nous devons croire estre bien plus forte dans les Saints que dans les hommes mortels, qui sont foibles & imparfaits* Il ajoûte que chaque Fidéle a son Ange qui l'écoute & le garde dans sa priere. Enfin il prouve la necessité de la priere continuelle par l'exemple de Jesus-Christ, par celui des Justes, & par le denombrement des bienfaits, & des graces qui ont esté accordées aux prieres des hommes. Il exhorte les Fidéles à demander les choses spirituelles & celestes, plûtost que les biens terrestres & corporels, tels que sont la beauté, la noblesse, les richesses: il fait voir le neant & la bassesse de ces choses.

Il distingue de quatre sortes de prieres, aprés l'Apostre saint Paul dans la premiere Epistre à Timothée. La premiere δέησις, c'est-à-dire, supplication, c'est demander un bien dont nous avons besoin. La seconde appellée προσευχή, est selon Origenes une demande que l'on fait dans le peril, avec confiance d'obtenir ce qu'on demande.

Origenes.

mande. Il remarque que cette priere est ordinairement jointe à la Doxologie, c'est-à-dire, à la loüange du saint Nom de Dieu; La troisiéme ἐντεύξις, est une priere qui se fait par une personne, qui a une grande confiance d'obtenir ce qu'il demande, estant bien auprés de Dieu. La derniere est l'action de graces, ou le remerciment des bienfaits que l'on a reçus. Il apporte des exemples tirez de l'Ecriture sainte de chaque priere.

Cette priemiere partie du traité de la priere est suivie de l'explication de l'Oraison Dominicale.

Il fait deux remarques sur ces premieres paroles, NÔTRE PERE. La premiere, qu'il n'y a que dans le nouveau Testament, où l'on donne à Dieu avec confiance la qualité de nostre Pere. La seconde, que pour dire ces paroles comme il faut, l'on doit estre du nombre des veritables enfans de Dieu, c'est-à-dire, exemt de peché, & en état de grace.

Il dit sur ces paroles : QUI ESTES DANS LES CIEUX, qu'il ne faut pas les entendre grossierement, comme si Dieu étoit dans le ciel d'une maniere corporelle.

Sur celles-ci : QUE VÔTRE NOM SOIT SANCTIFIE', que ce n'est pas que Dieu ne soit saint en lui-même, mais que nous souhaitons que les hommes reconnoissent cette sainteté dans sa conduite. Il remarque que cette formule & les suivantes sont à l'imperatif ; mais qu'il se prend pour l'optatif. Il prend de là occasion de refuter Tatien, qui avoit avancé que ces paroles de Dieu dans la Genese : *Que la lumiere soit faite*, n'estoient pas un commandement exprés, mais un simple souhait. Par ces autres paroles : QUE VÔTRE REGNE ARRIVE, le fidéle prie le Seigneur, que le Regne de JESUS-CHRIST, qui est en lui, se perfectionne & s'acheve en attendant le jour du Jugement. Par celles-ci : QUE VÔTRE VOLONTE' SOIT FAITE, on demande à Dieu que les hommes accomplissent sur la terre la volonté de Dieu, comme elle s'accomplit dans le ciel, ou bien que les méchans figurez par la terre, accomplissent la volonté de Dieu ainsi que les Justes. Origenes ne veut pas qu'on entende les paroles suivantes : DONNEZ-NOUS AUJOURD'HUI NÔTRE PAIN SUPERSUBSTANTIEL, du pain corporel. Il les entend de la doctrine de JESUS-CHRIST, qui est nostre pain & nostre nourriture. Il remarque que le mot ἐπιούσιον, supersubstantiel ne se rencontre dans aucun Auteur, & qu'il est particulier aux Evangelistes. Pour l'expliquer, il dit que comme le pain corporel se change en nostre substance, de même le pain de la parole de Dieu communique sa force & sa nature à nostre ame. Par le pain quotidien il entend l'éternité. Sur ces paroles : ET REMETTEZ-NOUS NOS DETTES, COMME NOUS LES REMETTONS A CEUX QUI NOUS ONT OFFENSEZ, il explique les devoirs des hommes. Il dit qu'ils se doivent à eux-mêmes le bien de leurs ames, qu'ils doivent beaucoup à leurs Anges Gardiens ; mais qu'ils sont redevables par dessus toutes choses à JESUS-CHRIST, & au Saint Esprit. Que chaque condition, chaque état a ses devoirs. *Autre*, dit-il, *est le devoir d'une femme, autre est le devoir d'une veuve, autre est celui d'un Diacre, autre est celui d'un Prestre, autre est celui d'un Evesque, dont la charge est bien plus grande, & qu'il en rendra un conte exact à Dieu, qui le punira rigoureusement, s'il ne s'est bien acquitté de ses fonctions.* Il ajoûte, que comme nous devons aux autres, les autres nous doivent aussi, & que si nous nous souvenons des devoirs ausquels nous avons manqué envers les autres, nous pardonnerons à ceux qui y manquent envers nous, comme Dieu nous pardonne les fautes que nous commettons contre lui. Que les Prestres remettent au nom de JESUS-CHRIST les pechez des hommes, mais qu'imitant les Sacrificateurs de l'ancienne Loi, ils doivent apprendre du Saint Esprit qui sont ceux pour qui ils doivent offrir des hosties, quand & de quelle maniere ils le doivent faire. C'est pourquoi il blâme ceux qui ne sçachant pas ce qui excede leur pouvoir, *se vantent de pouvoir donner le pardon de l'idolatrie, & de remettre l'adultere & la fornication.* Ce qui fait voir qu'en ce tems on refusoit encore la paix aux Idolâtres dans quelques Eglises. Sur ces paroles : ET NE NOUS LAISSEZ PAS SUCCOMBER A LA TENTATION. Origenes dit qu'il est impossible de passer sa vie sans tentations, & il le prouve en faisant le dénombrement de celles, ausquelles on est exposé dans tous les états, & en tout tems, d'où il conclud que nous ne devons pas demander de n'estre pas tentez, mais de ne point succomber à la tentation. Il remarque que Dieu nous y laisse succomber en punition de nos fautes. Il debite ici son imagination des ames toûjours libres envoïées en ce monde en punition des fautes commises dans une autre vie. Il parle ensuite de l'utilité des tentations, pour exercer & éprouver la vertu. Enfin sur ces paroles : MAIS DELIVREZ-NOUS DU MAL. Il dit que Dieu ne nous delivre pas de toutes les afflictions de cette vie, mais qu'il nous les fait supporter patiemment.

Aprés avoir expliqué l'Oraison Dominicale, il

Origenes. il traite de la maniere dont on doit estre pour prier, du lieu où l'on doit prier, & du tems propre pour la priere. Il veut que celui qui va se mettre en prieres, se recueille & se prepare afin d'avoir plus d'attention & de ferveur dans ses prieres, & qu'aprés avoir purifié son esprit des pensées du monde, & banni de son cœur les passions & les affections de la terre, il fasse reflexion sur la grandeur de celui qu'il approche, qu'il chasse de son cœur tous les sentimens de haine & d'inimitié: qu'il éleve ses mains & ses yeux vers le ciel, quand rien ne les empêche. Car il permet aux malades de prier assis ou couchez. Il remarque que la genuflexion est necessaire, quand on demande pardon à Dieu de ses fautes. Touchant le lieu de la priere, il dit que tout endroit est propre pour prier; mais que l'usage veut que l'on choisisse pour faire ses prieres, le lieu le plus retiré de sa maison, & qu'on doit preferer le lieu destiné aux assemblées des Fidéles, où les Anges sont presens, & où l'on ressent la vertu de JESUS-CHRIST, celle du Saint Esprit, & les suffrages des morts. Il veut qu'on se tourne toûjours vers l'Orient, soit que l'on soit dans sa chambre, soit que l'on soit dans un lieu découvert. Enfin il distingue quatre lieux communs de prieres, la Doxologie, que l'on doit dire, dit-il, au commencement de l'Oraison, en loüant & en glorifiant le Pere par JESUS-CHRIST dans le Saint Esprit. Elle doit estre suivie d'actions de graces. Il faut faire ensuite sa confession, ou l'accusation de ses pechez, à laquelle on doit ajoûter la demande des biens celestes pour nous & pour nos amis. Enfin il faut achever sa priere en loüant Dieu par le Fils dans le Saint Esprit. Voilà une grande partie de ce qui est contenu dans ce Traité d'Origenes, qui fait assez connoistre qu'il est d'une grande utilité. Il y a néanmoins un endroit qui peut faire beaucoup de peine à ceux qui le liront: car il y avance que la priere ne doit s'adresser qu'à Dieu le Pere, & non point à JESUS-CHRIST; parce que le Fils de Dieu étant different du Pere, c'est une absurdité d'adresser ses prieres à ce dernier. Cette expression est tres-dure, & il est tres-difficile de l'excuser: on peut dire néanmoins qu'il veut qu'on adresse sa priere au Pere seul, de peur qu'on ne semble reconnoistre plusieurs Dieux; & que quand il dit que JESUS-CHRIST est *une Essence differente du Pere*, il prend le terme d'essence pour la Personne. Et certes il reconnoist en plusieurs autres endroits, & principalement dans le cinquiéme & dans le huitiéme livre contre Celse, qu'on peut & qu'on doit adresser ses prieres à JESUS-CHRIST. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas nier qu'il n'ait avancé en cet endroit plusieurs propositions favorables au sentiment des Ariens, ausquelles il est difficile de donner un bon sens. Origenes.

Il ne me resteroit plus, pour achever tout ce qui regarde Origenes, que d'écrire les querelles, & les disputes qui se sont élevées dans l'Eglise depuis sa mort sur le sujet de sa personne, & de ses écrits: mais cela ne concerne point le dessein que je me suis proposé dans cet ouvrage; ainsi je ne croi pas me devoir engager dans cette Histoire, qui d'ailleurs est de peu d'utilité.

a *Origenes.*] Il n'y a point d'Auteur Ecclesiastique, dont on ait la vie plus exactement. Eusebe, qui estoit son grand admirateur, en a décrit la suite, & les particularitez. C'est de lui que nous avons tiré sans le citer, presque tout ce que nous en avons raporté. Il faut y joindre S. Jerôme dans son Catalogue, & dans plusieurs autres endroits, Ruffin contre saint Jerôme, saint Epiphane dans l'*Heresie* 64. Photius au cahier 118. où il fait l'abregé de l'Apologie de Pamphile, & ce que dit Origenes de lui même, tome 6. *in Matth. & alibi.* Nous nous sommes servis aussi du secours des nouveaux, & particulierement du celebre ouvrage de M. Huet intitulé *Origeniana*, de la vie de Tertullien, & & d'Origenes écrite en François par une personne de merite: ce que nous disons tant pour leur rendre justice, qu'afin qu'on ne nous accuse pas d'estre plagiaire.

b *Nâquit en Alexandrie vers l'an* 185. *de J. C.*] S. Epiphane dit qu'il étoit Alexandrin. Eusebe dit qu'il avoit dix sept ans du tems de la persecution de Severe l'an 202. de JESUS-CHRIST, & par consequent il est né en 185.

c *Il avoit encore celuy d'Adamance.*] Photius croit qu'il a eu ce nom à cause de la force de ses raisonnemens. Saint Jerôme dit qu'il l'a eu, parce qu'il resistoit aux erreurs, comme un diamant: mais c'est deviner. Il faut dire la même chose de ceux qui recherchent l'étymologie du nom d'Origenes, par une curiosité fort inutile.

d *Il eut pour Maistre dans la Philosophie le celebre Ammonius.*] Il y a eu deux Origenes disciples d'Ammonius. Le premier dont parle Porphyre dans la vie de Plotin, & de Longin, lequel n'a écrit qu'un petit traité des Demons, & n'a vécu que jusques à l'Empire de Galien, & qui estoit disciple, & ami de Porphyre, ce qui ne convient pas à nostre Origenes, comme il a esté remarqué par M. de Valois, & par M. Huet.

e *Quoi qu'il ait pû l'avoir fait dans un bon motif, il est constant que l'action d'Origenes ne peut point estre défenduë*]. Eusebe son plus grand protecteur en parle d'une maniere, qui fait voir qu'il en a honte. Les passages où Origenes même l'a condamnée sont au Sermon 15. sur saint Matthieu au ch. 19 vers. 12. & contre Celse liv. 7. On ne sçait s'il se servit de fer, ou de quelque simple, & cela est assez inutile à sçavoir.

Origenes.

f *Au commencement de l'Empire d'Antonin qu'il alla à Rome.*] Baronius met ce voyage sous Heliogabale, & dit qu'Origenes fût appellé à Rome par Mammée: mais il se trompe, car Mammée le fit venir à Antioche, & non pas à Rome.

g *L'Ouvrage qu'on appelle Exaples.*] Voiez M. de Valois sur Eusebe, où il prouve que les Exaples comprennent six versions entieres, & que la septiéme n'étoit que sur les Pseaumes. Eusebe écrit qu'ils ont esté composez en ce tems. Saint Epiphane croit qu'ils ont esté faits à Tyr. Comme ce sont de grands ouvrages & ennuieux à composer, il est à croire qu'il les commença pour lors, & les acheva ensuite.

h *Pour quelques affaires Ecclesiastiques.*] Ces affaires estoient apparemment pour combattre les Heresies, qui estoient pour lors en grand nombre en Achaïe au rapport de saint Jerôme, & de Ruffin. Il est probable que ce fut en ce voyage qu'il écrivit étant à Nicomedie (comme il le remarque) sa Lettre à Africanus touchant l'Histoire de Susanne. Ce fut aussi dans ce tems qu'il convainquit deux Heretiques, d'avoir falsifié des Conferences qu'il avoit euës avec eux, & de lui avoir fait dire ce qu'il n'avoit jamais dit. Ruffin rapporte ces paroles dans le livre *de Adul. lib. Orig.*

i *L'accusa dans un Concile d'Evêques d'Egypte.*] Photius *Cod.* 118. fait mention de ces deux Conciles, & saint Jerôme *lib.* 2. *in Ruff. c.* 5.

l *La Sentence renduë par Demetrius subsista sous ses successeurs.*] Gennadius dit que Theophile avoit dit qu'Heraclas avoit chassé Origenes de l'Eglise, & l'Auteur de la vie de S. Pacome dit la même chose, aussibien que Pierre d'Alexandrie, citez par Justinien dans sa Lettre contre Origenes. Il est certain que la Sentence renduë contre lui ne fut point revoquée, & que pas un des Egyptiens ne voulut avoir de commerce avec lui.

m *Une Lettre à Philippe Empereur, & une à Severa sa femme.*] Quelques-uns ont crû que cet Empereur avoit été Chrétien, & disent que Babylas le separa de l'Eglise jusques à ce qu'il eust fait penitence des meurtres qu'il avoit commis; mais cette Histoire est fort incertaine.

n *Mais il souffrit tout avec une constance merveilleuse.*] Saint Epiphane l'accuse de s'estre approché des Autels, & d'avoir fait semblant d'offrir de l'encens aux Dieux; mais cette Histoire, & presque tout ce que saint Epiphane rapporte d'Origenes, est fabuleux, & fait à plaisir par quelque ennemi d'Origenes, qui a trompé saint Epiphane homme assez credule. Pour montrer que cette Histoire est fausse, il suffit de remarquer, que les plus grands ennemis d'Origenes, comme Theophile, Saint Jerôme, Justinien, &c. qui n'ont rien oublié pour le decrier, n'en ont parlé en aucune maniere, & que ses Defenseurs Eusebe & Pamphile, bien loin de l'excuser de cette faute, l'ont tout au contraire loüé de sa fermeté, & de sa constance. Il est vrai que saint Epiphane ne dit pas que cela soit arrivé dans la persecution de Dece, comme Nicephore: mais en quelque tems qu'on mette cet évenement, il est également détruit par l'observation que nous venons de faire. Il est même moins vrai-semblable, quand on le rapporte au tems de la persecution de Maximin; car quelle apparence qu'Origenes aprés avoir commis une si lourde faute, eust été honoré, comme il a été par les Evêques de Palestine?

Origenes.

o p *Il mourut l'an 262 de Jesus-Christ & de son âge le 66.*] Suivant Eusebe livre 7. chap. 11. il est mort la premiere année de l'Empire de Gallus, & saint Jerôme dans son Epître 65. écrite 400. ans aprés J. C. dit qu'il y a 150. ans qu'Origenes est mort. Il est certain suivant Eusebe, que l'an 202. Origenes avoit 17 ans, & qu'en l'an troisiéme de Philippe, il avoit plus de 60 ans, ainsi supposé qu'il n'ait vécu que 66 ans, comme saint Jerôme l'assûre dans son Livre des Ecrivains, il faut qu'il soit mort au commencement de l'Empire de Gallus l'an 252. Mais s'il a vécu 66 ans, comme Eusebe l'a écrit, il faut qu'il soit parvenu jusques à la fin de l'Empire de Gallus, c'est-à-dire, jusques à l'an 254 ou 255.

q *Ce n'est rien en comparaison de ce qu'il avoit écrit*] Il est certain qu'il avoit composé un tres-grand nombre d'ouvrages, & qu'il avoit une si grande facilité d'écrire, qu'il avoit de la peine à trouver assez de Scribes, ainsi que ses amis, & ses ennemis en conviennent. Saint Jerôme dans sa Lettre 65. à Pammachius, dit en parlant d'Origenes: qui de vous peut lire autant de Livres qu'il en a composez? & en un autre endroit il dit, qu'il a composé un nombre innombrable de livres. Theophile dit la même chose. Eustathe dit qu'il a rempli le monde de ses ouvrages; Vincent de Lerins, dit que personne n'a plus écrit que lui; & c'est de là qu'on lui a donné le nom de *Chalcentere*, & de *Syntactique*. Saint Epiphane, & Ruffin disent qu'il avoit écrit six mille Volumes. Saint Jerôme le conteste, disant qu'il n'y en a pas la troisiéme partie dans le Catalogue d'Eusebe. Par le mot de *Volumes*, il ne faut pas entendre des tomes pareils aux nôtres, mais simplement de petits ouvrages; ainsi chaque Homelie, chaque partie d'ouvrage, est en ce sens un Volume, & il ne faut pas s'étonner, qu'il ait écrit en ce sens 6000. volum.

r *Ont été traduites avec tant de liberté par Ruffin, & par d'autres.*] Ruffin le dit lui-même dans sa peroraison de la version du Commentaire aux Romains, & S. Jerôme le lui reproche aussi en quelque endroit. Cela paroît encore par sa version même, qui est pleine de figures, & d'allusions de mots Latins, de termes pris dans un autre sens qu'on ne les prenoit du tems d'Origenes, où la Trinité & les autres Mysteres sont exprimez en termes, dont on ne s'est servi que depuis le Concile de Nicée, & où il y a des points de discipline plus nouveaux qu'Origenes. Ce qui a fait douter à ceux qui n'ont pas fait attention à la liberté que s'est donnée Ruffin d'y ajoûter ou d'y retrancher que la plûpart de ces ouvrages n'étoient pas d'Origenes. La liberté que s'est donnée Ruffin paroît encore, parce qu'il écrit dans le Prologue de sa version du Commentaire sur l'Epistre aux Romains, qu'il dit avoir abregé, de plus de la moitié. Les versions de S. Jerôme ne sont guere plus exactes, & la plus fautive de toutes est celle d'un ancien

cien Traducteur, qui a interpreté les Commentaires sur saint Matthieu.

Origenes.

S *Il avoit écrit deux Livres de la Resurrection.*] Saint Jerôme dans Ruffin liv. 2. invectiv. dit qu'Origenes avoit composé deux Livres, & deux Dialogues de la Resurrection. Le mesme dans l'Epître 61. cite le quatriéme livre de la Resurrection. Methodius avoit écrit contre cet ouvrage.

T *Le traité des Principes en 4. livres, & 10. livres des Stromates, ou Tapisseries.*] Ce dernier Livre étoit composé à l'imitation de celui de saint Clement, témoin saint Jerôme Ep. 84. qui dit qu'Origenes y comparoît les sentimens des Philosophes, & des Chrétiens, & prouvoit nos dogmes par Platon, Aristote, Numenius, & Cornutus. Dans le 10. livre, il expliquoit l'Epitre aux Galates, & quelques endroits de Daniel.

V *Et des Discours, & des Lettres qu'Eusebe avoit recueillies.*] Eusebe a rapporté le Fragment de celle qu'il écrivit à son Pere étant encore tout jeune livre 6. chap. 2. *Item*, d'une autre contre ceux qui l'accusoient de s'attacher trop à l'étude des belles Lettres, chap. 19. Il fait mention au chapitre 28. des Lettres qu'il écrivit dans le tems de la sixiéme persecution; ensuite au chapitre 36. d'une Lettre à l'Empereur Philippe, & d'une à sa femme Severa, & enfin d'une à Fabien, & de plusieurs autres citées en general. Au chap. 39. Saint Jerôme cite dans son Catalogue les trois dernieres, avec une Lettre à Berylle. Ruffin cite une Lettre à ses amis lib. *de adult. lib. Origenis*, où il se plaint de ce qu'on falsifie ses écrits. Au 13. chap. de la Philocalie, on en rapporte une écrite à Gregoire Thaumaturge, Cedrenus, & Suidas rapportent aussi un Fragment d'une autre Lettre.

X *Touchant l'explication de ceux de l'Ancien.*] Saint Jerôme *In Præfat. ad lib. Hebr. nom.* l'Auteur des Questions Orthodoxes attribuées à saint Justin, quest. 82. & 86.

Y *Theodoret cite souvent Origenes contre divers Heretiques.*] Lib. 1. chap. 2. il dit qu'il a écrit contre Menandre. Au chap. 4. contre Basilide, & Isidore, au chap. 7. contre les Helcesaïtes. Eusebe dit touchant ces derniers que c'estoit dans ses Homelies. Au chapitre 19. contre Appelles. Au liv. 3. chapitre 2. contre les Nazaréens. Il lui attribuë au chapitre 5. le petit labyrinthe contre Theodotus, qui est d'un autre Auteur.

Z *Il s'y est donné tant de liberté.*] Il le declare luimesme dans la Preface, où il dit qu'il a retranché, & ajoûté plusieurs choses touchant la Trinité. Les passages de ces Livres rapportez dans l'Apologie, sont tout differens de cette version, aussi bien que ceux qui sont dans la Philocalie.

AA *S'il n'étoit plus probable, qu'il est composé par un autre Auteur.*] Ce Dialogue est une dispute contre les Marcionites, & contre les Valentiniens, dans laquelle il introduit Origenes deffendant les sentimens de l'Eglise; Megethius, & Marcus soûtenant le parti des Marcionites, Droserius, Valens, & Maximus, celui des Valentiniens, & Eutrope pour Juge. On en avoit trois versions differentes, celle de Perionius, celle de Picus imprimée en 1655. & celle de Humfredus en 1557. beaucoup plus exacte. Mais il a été donné depuis peu en Grec par un habile Anglois, qui pretend qu'il est d'Origenes. Monsieur Huet croit aprés Halloix, & Rivet, qu'il n'est point d'Origenes, & cette opinion semble la plus probable. Il est vrai qu'il est cité dans la Philocalie, comme un ouvrage d'Origenes: mais il s'est pû faire, que saint Gregoire, & saint Basile aient esté trompez, parce qu'il porte le nom d'Origenes, ou qu'ils aient crû que ce Livre ne contenant que les sentimens d'Origenes, & estant écrit sous son nom, ils pouvoient l'alleguer dans un Livre, où ils faisoient un receüil de ses sentimens. Outre qu'il paroît par le titre, qu'ils avoient tiré ce passage d'Eusebe, qui le rapporte mot pour mot, comme il est dans la Philocalie au liv. 7. de sa preparation Evangelique, & comme estant tiré du traité d'un nommé Maxime περὶ ὕλης c'est-à-dire de la matiere; & à la fin ils ajoûtent la remarque suivante. *Ceci est tiré du Livre de la Preparation Evangelique d'Eusebe. L'Auteur en est Maxime, Ecrivain celebre parmi les Chrestiens, comme Eusebe le remarque; mais il se trouve aussi presque en mesmes termes dans le Dialogue d'Origenes contre les Marcionites, & contre d'autres Heretiques, dans lequel Megethius est le disputant, & Eutrope le Juge.* Cette remarque fait voir, que les Auteurs de la Philocalie ont crû que ce passage étoit effectivement de Maxime, se rendant à l'autorité d'Eusebe; mais l'aiant aussi trouvé dans un Dialogue qui porte le nom d'Origenes, ils ont crû qu'ils pouvoient le citer comme de lui, sans examiner si c'étoit effectivement lui qui en estoit Auteur; car il n'y a pas d'apparence de dire, qu'Origenes avoit tiré ce passage de Maxime, pour l'inserer dans son Dialogue, puis qu'il est déja en forme de Dialogue dans Eusebe, quoi que l'on ait supprimé les noms. Ainsi il semble qu'on peut dire, que c'est Maxime qui est Auteur de ce Dialogue, dans lequel il introduit Origenes, disputant contre des Heretiques, & Eutrope pour Juge. On fait des difficultez considerables contre cette hypothese. La premiere, que Maxime étoit plus ancien qu'Origenes, comme il paroît par Eusebe, qui au liv. 1. de son histoire chapitre 27. le met au nombre des Auteurs, qui ont fleuri sous les Empereurs Commode, & Severe. La seconde, qu'il n'y a pas d'apparence, que le traité de Maxime fût ce Dialogue, parce qu'il étoit intitulé de la matiere, & qu'il y prouvoit seulement, que la matiere estoit créée, au lieu que ce Dialogue contient plusieurs autres points de la Religion. On pourroit répondre à la premiere raison, qu'Eusebe n'a pas esté exact à marquer le tems des Auteurs, & principalement de ceux sur la vie desquels il ne s'étend pas. La seconde raison est plus difficile; on peut toutefois dire, qu'Eusebe n'aiant extrait de ce Livre de Maxime, que ce qui regarde l'origine du mal, & la creation de la matiere, il lui a donné le titre de περὶ ὕλης & *unde sit malum*, quoi qu'il traitât d'autres matieres, outre que ce Dialogue est principalement pour refuter l'erreur des Marcionites, qui admetoient plu-

Origenes.

Origenes.

plusieurs principes pour expliquer la cause du mal, & celle des Valentiniens qui faisoient une matiere éternelle. Ce qui revient à ce que dit Eusebe dans son histoire, que Maxime a composé des Volumes touchant cette question celebre chez les Heretiques; d'où vient le mal, & pour prouver que la matiere est créée, car quoi qu'il y ait d'autres choses traitées dans ce Dialogue, ce sont là comme les deux principaux chefs. Toutefois comme le passage rapporté par Eusebe, & dans la Philocalie, ne se rapporte pas entierement à ce qui est dans ce Dialogue, & que les noms d'Origenes, & des autres disputans ne s'y trouvent pas, il y a apparence qu'ils ont été ajoûtez depuis la mort de Maxime, & d'Origenes. Il y a mesme dans ce Dialogue des choses qui peuvent faire conjecturer, qu'il est plus nouveau que l'un & l'autre de ces Auteurs. Car dans la premiere partie aiant objecté, qu'il falloit que le Dieu de la creation, qui a le cœur des Rois en sa puissance, fût un méchant Dieu, puis qu'il laissoit persecuter les Chrêtiens, il répond. *Ces chicanes que vous faites, eussent pû avoir quelque apparence dans les tems passez, & il eût esté besoin alors d'y répondre, ce qu'on eût fait fort facilement : mais maintenant qu'il y a un Roi pieux, qu'avez vous à dire? Direz-vous que c'est un autre Dieu qui gouverne son cœur, puis que ce Roi pieux nous gouverne bien mieux que les autres, & cependant d'une maniere toute contraire; car il établit ce que les autres ont voulu ruiner, il renverse les Idoles, & les Temples que les autres ont honorez.* Ce qui fait voir que ce Dialogue est composé du tems de Constantin; car de dire que cela s'entend de Philippe, c'est ce qui n'a point d'apparence; parce que supposé qu'il ait esté Chrétien, ce qui n'est pas constant, il est certain qu'il n'en a point fait profession, & qu'on ne peut dire d'aucun Empereur avant Constantin, qu'il ait detruit l'Idolatrie, & renversé les Temples, & les Idoles. Ainsi l'opinion la plus probable est que ce Dialogue a esté composé au commencement du quatriéme siecle par quelque Disciple d'Origenes, qui y a inseré le Dialogue de Maxime. Il y a encore une raison pour ne le pas attribuer à Origenes, remarquée par Monsieur Huet; c'est qu'on y trouve des sentimens Catholiques, & opposez aux erreurs d'Origenes, touchant l'état d'innocence, le corps de l'homme, l'ame, & la Resurrection.

BB *S'il a esté traduit en Latin, ou s'il a esté écrit en Grec.*] Erasme, Aubertin, & Cocus ont crû qu'il estoit Latin, à cause que la phrase, & les tours sont Latins; mais il se pourroit faire que cela viendroit de l'Interprete. Ce qui fait croire,, que l'Auteur étoit plûtost Grec, c'est le Prologue qui est au nom de l'Interprete: mais Erasme le rejette comme supposé.

CC *Il est certain qu'il n'est point d'Origenes.*] Il dit des choses contraires à Origenes; par exemple au l. 2. il dit que JESUS CHRIST a prêché trois ans & demi, & Origenes dans le livre des Principes c. 2. & Hom. 32. *in Lucam*, dit qu'il n'a prêché qu'un an, & quelques mois.

DD *Mais d'un Auteur qui a vêcu depuis Arius.*] Il appelle l'Eglise qui croit la Trinité, une secte & une heresie. Il rejette le mot de Trinité & d'ὁμοούσιος : il loüe le Martyr Lucien, qui est mort long tems aprés Origenes, & que les Ariens loüoient comme leur Auteur : d'où vient qu'Arius appelle Eusebe de Nicomedie Collucianite. Cela fait voir combien ceux qui ont attribué ces Commentaires à saint Hilaire, se sont trompez lourdement.

Origenes.

EE *L'autre Commentaire sur tout le Livre de Job, est encore d'un Arien.*] Il condamne l'ὁμοούσιον, il appelle les Catholiques, Homousiastes, il loüe le Martyr Lucien, il est different du premier, parce qu'il fait Moïse Auteur du Livre de Job, & le premier ne le fait qu'interprete; au lieu qu'Origenes liv. 6. contre Celse, dit que Moïse n'a écrit que le Pentateuque. Il est d'un stile different des traitez d'Origenes, & il refute ceux qui croient les Astres animez, ce qui est le sentiment d'Origenes.

FF *Un Commentaire sur saint Marc, attribué à Origenes, qui n'est pas de lui.*] Il est d'un stile tout-à-fait different. Il dit qu'il ramassera les sentimens des anciens. Dans quelques Manuscrits il est attribué à Cyrille; dans d'autres, à Victor d'Antioche; il a esté traduit, & donné au public sous ce nom par Peltanus. Il cite Origenes, Eusebe, S. Chrysostome, Apollinaire, & Theodoret, & fait mention des Novatiens.

GG *Les dix Homelies sont toutes d'autres Auteurs que d'Origenes.*] Elles ont esté recueillies de divers endroits, & mises par ordre par Merlin. Elles sont toutes écrites d'un stile different de celui d'Origenes; & composées par un Latin; elles ont toutes des fins differentes de celles des Homelies d'Origenes; elles sont pleines de jeux de mots, de figures de Rhetorique affectées : ce qui ne se trouve point dans celles d'Origenes. Dans la premiere il dit que JESUS CHRIST est né de la Vierge, sans que son ventre se soit ouvert. Origenes enseigne le contraire dans l'Homelie 54. sur S. Luc. Dans la seconde il est parlé des Ariens & des Manichéens; on y deffend l'ὁμοούσιον; on y cite les livres attribuez à S. Denis. La 3. la 4. la 5. la 6. la 7. la 8. & la 10. sont remplies de Battologies, d'Antiheses, de jeux de mots, de synonimes, & d'Allusions, qui font voir que c'est un Auteur Latin, elles sont du mesme stile que la premiere. La 9. est composée de trois parties (comme Monsieur Huet l'a remarqué.) La premiere est une partie du traité 34. d'Origenes sur S. Matthieu. La seconde est tirée du 8. Livre de S. Jerôme sur Isaïe, & la derniere est tirée du c. 17. du 9. Livre des Morales de S. Gregoire.

HH *Dans la Bibliotheque des Peres.*] Michaël Chiflerius dit dans la Preface de son Commentaire sur Jeremie, imprimé l'an 1623. en avoir trouvé vingt, & que la derniere estoit le traité de S. Clement, *qui est le Riche qui se sauve*, on en raporte huit.

II *Porte le nom d'Origenes dans un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi.*] Par Vincent de Beauvais, & par quelques autres: Pamelius est de cet avis. Dans d'autres Manuscrits, il est attribué à S. Jerôme, ou à S. Augustin. Quelques uns ont crû qu'il avoit esté traduit du Grec; c'est comme nous le montrerons dans la suite, l'ouvrage d'un Latin.

KK.

kk *Enfin l'on dit qu'il y a dans les Bibliotheques d'autres ouvrages.*] Il s'est trouvé un livre de l'Astrolabe, qu'on disoit être dans la Bibliotheque Vaticane, le Breviaire, ou l'Abregé d'Origenes, un livre du Sermon, ou de la Catechese, &c. Il y a outre cela plusieurs fragmens d'Origenes dans les Chaînes Grecques ; mais ce seroit un travail infini de les recueillir tous. Monsieur Huet qui a negligé ce travail, le croiant trop grand, à cause de la multitude des Chaînes, & inutile à cause de leur peu d'autorité, dit que le Pere Combefis homme d'un travail infatigable, l'ayant entrepris, lui avoit envoié le recueil qu'il en avoit fait. Il y a apparence qu'il ne l'a pas crû digne d'estre donné au public.



AMBROISE
ET
TRYHHON,
DISCIPLES D'ORIGENES.

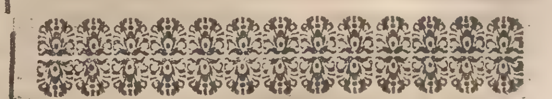
Ambroise. AMbroise ne meriteroit pas d'estre mis au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, s'il n'avoit esté l'ami d'Origenes, & s'il n'avoit beaucoup contribué à l'édition de ses Ouvrages, en lui fournissant des écrivains, & le pressant continuellement de travailler. Il avoit esté Marcionite, & quoiqu'il se fut converti, il avoit encore retenu quelques-unes de ses erreurs (si nous en croïons saint Jerôme.) Il fust pourtant ordonné Diacre, & confessa genereusement la foi de JESUS-CHRIST, avec le Prêtre Theoctiste du tems de l'Empereur Maximin. Comme c'estoit un homme de qualité, & qui ne manquoit pas d'esprit, il avoit écrit quelques Lettres à Origenes, lesquelles se trouvoient encore du tems de saint Jerôme, mais presentement nous ne les avons plus. Il mourut avant Origenes, & saint Jerôme dit qu'on le reprenoit de ce que mourant riche, il n'avoit rien laissé à son ami, qui étoit pauvre.

Tryphon. Tryphon qui avoit aussi été Disciple d'Origenes, & qui luy avoit adressé quelques Lettres, passoit du tems de saint Jerôme pour avoir esté tres-habile dans l'intelligence de l'Ecriture sainte, ce qui se connoît encore, dit ce Pere, *par plusieurs opuscules qu'il a composez* ; mais principalement par un traité de la Vache rousse sur le chap. 19. des Nombres, & sur la division des Victimes faite par Abraham rapportée au 15. chapitre de la Genese. Il paroît par là, que les Disciples d'Origenes, suivant le genie de leur maître, s'attachoient à l'allegorie.



BERYLLE.

Berylle. BErylle Evêque de Bostres en Arabie, aprés avoir esté, comme nous avons dit, détrompé de son erreur dans les conferences qu'il avoit eües avec Origenes, écrivit quelques petits traitez, & particulierement des lettres, dans lesquelles il remercioit Origenes de sa conversion. On avoit encore du tems de saint Jerôme, la Conference qu'Origenes avoit eüe avec lui à l'occasion de son erreur : mais presentement il ne nous reste plus rien de lui.



SAINT CYPRIEN.

S. Cyprien. SAint Cyprien *a* estoit natif d'Afrique, & il enseignoit la Rethorique avec beaucoup de reputation avant que d'estre Chrestien. Il fut converti à la persuasion d'un Prestre nommé Cecilius, dont il prit depuis le surnom. Dés qu'il fut Cathecumene, il se resolut de vivre en continence, croiant, comme dit Ponce son Diacre qui a écrit sa vie, qu'il estoit presque impossible d'arriver autrement à la connoissance de la verité. Aussi-tost aprés qu'il fut baptisé, il vendit tous ses biens pour en assister les Pauvres. Il fut ensuite ordonné Prestre, & aprés la mort de Donat Evêque de Carthage, il fut élû Evêque en sa place l'an 248. *d* par les suffrages du Clergé, & du peuple de Carthage, & son élection fut confirmée par un grand nombre d'Evêques qui se trouverent pour lors en cette ville. La persecution de Dece aïant commencé deux ans, ou environ aprés son ordination, les Païens irritez de ce qu'il encourageoit son peuple à demeurer ferme dans la Religion de JESUS-CHRIST, le demanderent plusieurs fois en plein Theatre pour l'exposer aux bêtes. Ce fut ce-

S. Cyprien.

ce qui l'obligea de se retirer de Carthage, suivant le commandement qu'il crût avoir reçû de Dieu dans une vision. Il écrivit dans cette retraite plusieurs lettres à son Peuple, a son Clergé, aux Confesseurs, & au Clergé de Rome, dont on peut voir le Catalogue, & les sujets dans la suite. Quand l'ardeur de la persecution fust ralentie, saint Cyprien revint à Carthage, & y assembla un Concile l'an 257. le 15. de Mai, dans lequel il regla avec les Evêques ses Collegues, ce qui regardoit la Penitence de ceux qui estoient tombez dans le tems de la persecution, soit en prenant des billets, ou des attestations des Magistrats, qui témoignoient qu'ils avoient idolatré; soit en offrant publiquement de l'encens sur les autels des Dieux, ou en mangeant des viandes qui leur étoient immolées. A l'égard des premiers, ils ordonnerent qu'on les reconcilieroit; mais pour les derniers ils jugerent à propos de les laisser en Penitence, & de ne les reconcilier, qu'en cas qu'ils devinssent dangereusement malades, & encore pourveu qu'ils eussent commencé a faire Penitence, avant que d'estre tombez malades. Car pour ceux qui attendoient à demander la Pénitence, qu'ils fussent attaquez de quelque maladie dangereuse, ils jugerent à propos de leur refuser tout-à-fait l'absolution, parce qu'alors, dit saint Cyprien, *Ce n'est pas tant le regret de leur faute, que la crainte de la mort qui les oblige à faire cette demande.* QUIA *eos non tam delicti pœnitentia, quàm mortis admonitio petere compellit.* Pour ce qui estoit des Ecclesiastiques qui avoient idolâtré, ils ordonnerent, qu'ils seroient exclus du Clergé pour toûjours, qu'ils ne communiqueroient plus avec les Fideles qu'en qualité de Laïques, & que quelques-uns mêmes seroient mis en penitence. Ils excommunierent Felicissime, & ceux de son parti, qui avoient excité des troubles dans l'Eglise de Carthage, en l'absence de saint Cyprien. Ce fut peut-être à ce Synode que se presenta Privat heretique de la Colonie de Lambese, qui avoit déja été condamné dans un Synode de quatre-vingt dix Evêques, lequel se voiant rejetté sans qu'on eust voulu même l'écouter, se jetta dans le parti de Felicissime. Le Concile aprés avoir fait ces reglemens, écrivit une Lettre Synodale à Corneille élû depuis peu Evêque de Rome, qui assembla aussi de son côté un Synode de soixante Evêques, & de plusieurs Prêtres, qui suivirent les reglemens du Concile d'Afrique sur le sujet de la Penitence, & excommunierent Novatien, qui s'étant joint avec Novat, refusoit la grace de la reconciliation à ceux qui étoient une fois tombez dans quelque crime, & s'étoit fait ordonner Evêque de Rome contre Corneille par trois Evêques, de la facilité desquels il avoit abusé. Cela fit pour lors une espece de schisme dans Rome; car Novatien attira à son parti, non seulement quelques Prêtres, mais aussi les Confesseurs qui étoient prests de souffrir le martyre. Les Chefs des deux partis voulant se rendre favorable saint Cyprien, & les autres Evêques d'Afrique, leur écrivirent des Lettres, & envoierent des Deputez en Afrique. Mais ceux de Novatien y furent tres-mal reçûs, & les Evêques Afriquains, qui avoient suspendu quelque tems leur jugement, & sursis d'envoier des Lettres de communion à aucun des deux partis; jusqu'à ce qu'ils eussent reçû des nouvelles de deux de leurs confreres nommez Caldonius, & Fortunat qu'ils avoient envoiez exprés à Rome pour s'informer de cette affaire; aprés avoir été instruits par eux, & par deux autres Evêques Africains, qui s'étoient trouvez à l'ordination de Corneille, de la maniere dont il avoit été ordonné, deciderent en sa faveur, & lui envoierent des Lettres de communion, aprés avoir confirmé le jugement qu'il avoit porté en Italie contre Novatien. Le jugement de l'Eglise d'Afrique, & les Lettres éloquentes de saint Cyprien firent rentrer dans le parti de Corneille, les Confesseurs de l'Eglise de Rome. Ainsi les Novatiens se voiant décriez en Italie, pour se venger de saint Cyprien, vinrent broüiller en Afrique, où ils firent élire Evêque un certain Maxime, deputé de Novatien; & d'un autre côté le Diacre Felicissime ennemi de saint Cyprien, fit aussi ordonner contre lui par Privat de Lambese, dont nous avons déja parlé, un nommé Fortunat, & vint ensuite en Italie, pour y faire approuver cette Ordination par Corneille, & par les autres Evêques d'Italie, supposant que ce Fortunat avoit été ordonné par vingt-cinq Evêques, & que saint Cyprien favorisoit le parti des Novatiens. Corneille rejetta d'abord Felicissime, & ceux de sa faction: mais ensuite intimidé par leurs menaces, ou ébranlé par leurs discours, il conçût quelques soupçons contre saint Cyprien, & lui écrivit d'une maniere peu obligeante, à laquelle ce Saint lui répondit avec fermeté en le reprenant de sa foiblesse, & l'instruisant de la malice de ses ennemis.

Pendant que Felicissime tâchoit ainsi de broüiller saint Cyprien avec Corneille, ce Saint assembla un Concile de 66. Evêques à Carthage au mois d'Avril de l'année 252. dans lequel on fit quelques Reglemens Ecclesiastiques, touchant un certain Prêtre Victor, que son Evêque avoit réconcilié contre la décision du Concile, & touchant le baptême des enfans. Vers le même tems il s'opposa

S. Cyprien.

posa à l'Evêque Fortunatianus, qui vouloit retenir son Siege, quoiqu'il eust sacrifié aux Idoles, & proposa de reconcilier ceux, qui aprés avoir resisté quelques tems avoient enfin succombé à la violence des tourmens, & qui faisoient Penitence de leur faute depuis trois ans entiers.

Saint Cyprien aiant eu ensuite plusieurs revelations qui lui faisoient croire, que l'Eglise alloit bien-tost estre tourmentée par quelque persecution, il crût que pour preparer les Chrétiens à ce nouveau combat, il les faloit munir de l'Eucharistie, & pour cet effet les reconcilier à l'Eglise. Il assembla donc l'an 253. un Concile de plusieurs Evéques, qui furent tous de son avis & écrivirent leur resolution au Pape Corneille, afin qu'il fist la même chose dans son Eglise. En effet peu de tems aprés arriva la persecution de Gallus. Le Pape Corneille fut envoié en exil, & souffrit le martyre dans la même année. Lucius qui lui succeda fust aussi-tost envoié en exil, d'où il revint aprés la mort de Gallus au commencement de l'année 254. mais il ne joüit pas longtems du bonheur de la paix: & il souffrit le martyre aprés avoir tenu le Siege de Rome pendant huit mois seulement. Estienne fût élû en sa place à la fin de cette année, ou au commancement de la suivante. Ce fut sous ce Pape que s'éleva la celebre dispute de la validité du Baptême des Heretiques, entre l'Eglise d'Afrique, & l'Eglise de Rome. Saint Cyprien consulté en 255. par Januarius, & par les autres Evêques de Numidie, s'il falloit rebaptiser ceux qui aiant été baptisez par les Heretiques vouloient se réünir à l'Eglise, répondit avec plusieurs Evêques d'Afrique assemblez en un Concile, qu'il ne pouvoit y avoir de Baptême valide hors de l'Eglise, & qu'il estoit constant, qu'il faloit rebaptiser ceux qui avoient été baptisez du Baptême des Heretiques, & enfin que cette question avoit déja été décidée par les Evêques d'Afrique leurs predecesseurs. Quintus aiant encore fait la même demande a saint Cyprien, ce Saint lui fit la même réponse, & lui envoia la décision de ce Synode, qui fust encore confirmée dans un autre Concile d'Afrique tenu en 256. qui en écrivit à Estienne pour l'exhorter à embrasser cette discipline. Mais cet Evêque bien loin de se rendre aux raisons des Africains, soit qu'il s'imaginât qu'ils vouloient condamner l'Eglise Romaine, ou qu'il crût que cette question étoit de grande importance, s'emporta contre saint Cyprien, & ses Collegues, & maltraita leurs Deputez, défendant même à tous les Chrétiens de son Eglise de les recevoir, & de les loger: les privant ainsi non seulement de la Communion Ecclesiastique, mais aussi leur refusant les devoirs de l'hospitalité. La Lettre qu'il leur écrivit estoit pleine d'injures & d'invectives, & sa décision étoit comprise en ces termes: „ Si quelqu'un vient à vous de quelque „ heresie qu'il soit, qu'on ne change rien à ce „ qui a été reglé par la tradition, & qu'on lui „ impose seulement les mains pour le recevoir. Cette Lettre aiant été portée en Afrique, saint Cyprien émû du procedé d'Estienne envoia sa Lettre avec la refutation qu'il en fit, non seulement à Pompée d'Afrique, mais aussi à Firmilien, & aux autres Evêques de Cappadoce, qui étoient de l'avis de saint Cyprien touchant le Baptême des Heretiques. Firmilien l'aiant reçûe lui écrivit une longue Lettre, dans laquelle il refute amplement l'opinion, & la Lettre d'Estienne, & établit la discipline que défendoit saint Cyprien; disant qu'elle avoit été pratiquée en son païs de tems immemorial, & établie dans deux Synodes nombreux tenus à Icone, & Synnade. Quand saint Cyprien eut reçû cette Lettre, il fit assembler un Synode à Carthage, dans lequel on lût une Lettre qu'il avoit écrite à Jubaien sur cette question, & tous les Evêques donnerent leurs suffrages en faveur de l'opinion de saint Cyprien. Voilà en peu de mots l'histoire de cette celebre querelle entre deux grands Evêques, que l'Eglise révere tous deux comme Saints.

Maintenant s'il m'est permis de faire quelques reflexions sur leur opinion, & sur leur conduite, je ne ferai point de difficulté de remarquer aprés saint Augustin, que saint Cyprien a témoigné beaucoup de moderation dans cette querelle; & qu'on ne peut excuser Estienne de quelque sorte d'emportement. Car quoique le premier ait soûtenu fortement son opinion, il l'a fait avec beaucoup de douceur, & il a toûjours declaré, qu'il laissoit aux autres Evêques la liberté d'en user comme ils jugeroient à propos, & protesté hautement, qu'il ne vouloit se separer de la Communion de personne au sujet de cette controverse, *neminem separantes*, dit-il plusieurs fois, *aut à communione submoventes.* Au lieu que le Pape Estienne a non seulement défendu son opinion avec beaucoup de chaleur, & de fierté; mais même a traité indignement les Evêques, qui suivoient une pratique differente de la sienne, les appellant faux Chrétiens, faux Apôtres, & Seducteurs, & refusant à leurs Deputez, non seulement la Communion de l'Eglise, mais encore le couvert, & l'hospitalité. Pour ce qui regarde le fond de l'opinion, quoi qu'on croïe communément que le Pape a eu la verité de son côté, il y a pourtant lieu de douter, s'il n'est point tombé dans un excés contraire à celui de saint

S. Cyprien.

saint Cyprien, & si le sentiment de saint Augustin, que l'Eglise a depuis embrassé, qu'il faut recevoir sans Baptême ceux, qui ont esté baptisez par les Heretiques au nom de la Trinité, & rebaptiser ceux qui n'ont point esté baptisez par cette invocation: si ce sentiment, dis-je, ne tient pas le milieu entre celui d'Estienne, qui semble avoir voulu *f* qu'on reçût tous ceux qui avoient été baptisez chez les Heretiques, sans les rebaptiser, de quelque maniere qu'ils eussent été baptisez, *à quacumque hæresi*, & celui de saint Cyprien, qui soûtenoit qu'il les faloit tous rebaptiser. Quoi qu'il en soit, il est certain que saint Cyprien n'a point changé de sentiment; *g* que les Eglises de Grece ont été encore longtems aprés lui partagées *h* sur cette question: que le Concile d'Arles est le premier qui l'ait decidée dans l'Occident; *i* qu'il y a apparence que c'est ce Concile que saint Augustin appelle le Concile Plenier, *k* qui a décidé cette question; que saint Augustin suit sa decision, & la prouve fort au long dans ses Livres contre les Donatistes, que l'Eglise d'Occident a embrassé cette opinion, & que quoi que les Eglises d'Orient *l* n'aient pas esté tout à fait d'accord avec elle en ce point, elles ont toutefois fait distinction entre les heretiques, pour les recevoir differemment. Il seroit aisé de justifier toutes ces choses: mais ce n'est pas ici le lieu de faire cette discussion, qui nous éloigneroit trop de nostre sujet: Voiez seulement ce que nous en avons remarqué ci aprés.

Pour achever ce qui regarde la vie de saint Cyprien, il faudroit transcrire ici les anciens actes de sa passion, & ce que son Diacre Ponce nous en rapporte; mais comme la description de son Martyre ne concerne point le sujet, & le dessein de cet ouvrage, il suffit de dire que vers le commencement de la persecution de Valerien, l'an 257. le 30. d'Aoust il fut relegué à Curube Ville distante de dix, ou douze lieuës de Carthage, par le commandement du Proconsul Aspasius Paternus; qu'aprés y avoir demeuré onze mois, il fut rappellé par le Proconsul Galere Maxime, qui lui ordonna de demeurer dans des jardins qu'il avoit auprés de Carthage; qu'aiant appris que le Proconsul avoit envoié des soldats pour le prendre, & pour l'amener à Utique, il se retira dans un lieu caché, afin de ne pas souffrir le Martyre hors de son Eglise, & autre part qu'en la presence de son peuple; & qu'enfin étant revenu dans ses jardins aprés le retour du Proconsul à Carthage, il fut arresté, & mené devant lui, & qu'aprés avoir confessé genereusement la Foi de JESUS-CHRIST, il eut la teste tranchée dans un lieu appellé Sexti proche la ville de Carthage, le quatorziéme Septembre de l'an 258. sous le Consulat de Tuscus, & de Bassus.

S. Cyprien.

La premiere Lettre *m* de saint Cyprien écrite à Donat, est la relation d'un entretien qu'il avoit eu avec cet ami peu de tems aprés son Baptême, dans lequel aprés avoir parlé des effets merveilleux de ce Sacrement, il décrit éloquemment les perils qu'on court dans le monde, les crimes, & les injustices qui s'y commettent, & faisant voir l'excellence, & le bon-heur de ceux qui se consacrent au service de Dieu, il exhorte son ami à vivre dans la retraite, à renoncer au monde, & a être assidu à la lecture, & à la priere. Cette Lettre qu'on doit considerer comme les premices des ouvrages de saint Cyprien, est écrite d'un stile fleuri, & plein d'ornemens, qui ne conviennent point aux choses qu'il écrit, comme saint Augustin le remarque au livre de la Doctrine Chrétienne, ajoûtant que ce saint Martyr n'a pas suivi cette maniere d'écrire dans ses autres Lettres: mais qu'il a embrassé une éloquence plus masle, plus grave, & plus digne d'un Chrétien. Ces Lettres se divisent par rapport à l'ordre des tems en cinq classes; *n* la premiere comprend celles qu'il a écrites dans son premier exil. La seconde, celles qu'il a écrites sous le Pontificat des Papes Corneille, & Lucius. La troisiéme, celles qu'il a écrites sous le Pontificat d'Estienne. La quatriéme, celles qu'il a écrites pendant son dernier exil, vers la fin de sa vie; & la cinquiéme, celles dont on ne sçait point le tems, qui sont en tres-petit nombre. Mais outre cet ordre general qu'il est aisé de remarquer, il faut observer la suite de chacune de ses Lettres; c'est ce qui a été tenté par Pamelius, mais executé avec trespeu de succés. L'ordre qu'il avoit gardé a été reformé par le sçavant homme, qui a traduit les Lettres de saint Cyprien en nostre langue, dans la Preface qu'il a mise à la teste de sa Traduction. Et enfin celuy qui a donné la nouvelle édition de saint Cyprien en Angleterre, les a disposées dans un nouvel ordre suivant la suite des tems. Nous prendrons de l'un & de l'autre ce que nous jugerons à propos.

La premiere Lettre de celles qui sont écrites dans le premier exil de saint Cyprien, est apparemment celle qui est la quatriéme dans l'édition de Pamelius, adressée à son Clergé, c'est-à-dire à ses Prêtres, & à ses Diacres dans laquelle ils les exhorte de s'acquiter en son absence de leurs fonctions, & des siennes, en sorte qu'il ne manque rien à l'ordre, & à la discipline; il leur recommande d'avoir soin des Chrétiens qui étoient en prison pour la Religion de JESUS-CHRIST, de

S. Cyprien.

de les assister dans leurs besoins, d'avertir les Chrétiens de n'aller plus en troupe aux prisons, de peur que cela n'irritât les Païens; que les Prêtres, qui alloient offrir le sacrifice de l'Autel dans la prison, y allassent tour à tour avec un Diacre; & qu'enfin les Chrétiens s'accommodassent au tems, & eussent soin d'appaiser autant qu'ils pourroient la rigueur de la persecution.

Cette premiere Lettre fut suivie d'une autre, dont il fait mention dans l'Epistre 6. dans laquelle il loüoit les Confesseurs de leur courage, & les exhortoit à ne pas laisser imparfaits de si glorieux commencemens. Monsieur Lombert croit qu'elle est perduë, au contraire celui qui a donné l'édition d'Angleterre, pretend que c'est la lettre 81. que Pamelius croit avoir été écrite pendant le dernier exil, mais il y a plus d'apparence que celle-ci a esté écrite dans le premier exil, parce qu'il s'y excuse de son absence, ce qu'il n'eût pas fait dans le dernier exil, où il étoit retenu malgré lui.

Ce fut en ce tems qu'un Soûdiacre de Carthage nommé Clementius, qui étoit allé à Rome vers le commencement de la persecution, revint à Carthage chargé de deux Lettres du Clergé de Rome, dont le Siege étoit vacant aprés la mort de Fabien. L'une s'adressoit à saint Cyprien, dans laquelle il lui faisoit sçavoir le Martyre de Fabien Evêque de Rome, & l'autre au Clergé de Carthage, dans laquelle il l'exhortoit d'avoir soin du troupeau de JESUS-CHRIST en l'absence de leur Pasteur; d'encourager les Fidéles à demeurer fermes dans la foi de JESUS-CHRIST, & de relever ceux qui avoient eu le malheur de tomber; d'avoir soin des prisonniers, des pauvres, des veuves, & des Cathecumenes; de reconcilier les laps penitens à l'extrémité de leur vie, & d'ensevelir les corps des Martyrs. Il parloit aussi contre les Pasteurs, qui abandonnoient leur troupeau dans le tems de la persecution, en quoi il sembloit reprendre indirectement la retraite de saint Cyprien. Cette Lettre est la seconde dans l'ordre de Pamelius.

Saint Cyprien répondit à la lettre du Clergé de Rome, en le congratulant du glorieux Martyre de saint Fabien; & aiant receu un exemplaire de la lettre que le Clergé de Rome avoit écrite au sien, quoi qu'il fust sans inscription, & sans souscription, il l'envoia à Rome pour sçavoir si cette lettre étoit veritablement du Clergé de cette Ville, leur témoignant qu'il étoit mécontent de ce qu'ils paroissoient desapprouver sa retraite: cette lettre est la troisieme. Quelque tems aprés le Proconsul étant venu à Carthage, il fit tourmenter plus cruellement les Chrétiens, & fit mourir quelques-uns de ceux qui étoient prisonniers, & entre autres Mappalicus, qui fut martyrisé le 17. jour d'Avril, Saint Cyprien l'aiant appris, se servit de leur exemple pour animer les autres Confesseurs à imiter leur constance, & leur generosité: c'est ce qu'il fait dans la Lettre 8. Il écrivit aussi pour lors la 36. adressée à son Clergé, à qui il recommande d'avoir soin des Confesseurs qui étoient dans les prisons, d'enterrer les corps de ceux qui y mouroient, de les considerer comme Martyrs, & de lui marquer le jour de leur mort; afin qu'il pût offrir des sacrifices en leur memoire. Quelques Chrétiens étant revenus alors de leur exil, sans en avoir ordre, saint Cyprien leur écrivit la Lettre 8. dans l'ordre de Pamelius, dans laquelle il blâme leur conduite.

S. Cyprien.

La persecution qui continuoit toûjours, en augmentant le nombre des Martyrs, augmentoit aussi le nombre des laps, c'est-à-dire, des Chrétiens qui étoient assez foibles pour renier la foi de JESUS-CHRIST, & pour offrir de l'encens aux Idoles, ou qui pour éviter d'être persecutez prenoient des billets, ou des attestations des Juges, portant qu'ils avoient sacrifié. Comme ceux qui étoient une fois tombez, étoient rejettez hors de l'Eglise, & exclus de la Communion, ils s'addresserent aux Martyrs, qui avoient pour lors beaucoup de crédit, & d'autorité dans l'Eglise, qui leur donnerent des billets, dans lesquels ils demanderent qu'on les reconciliât. Ils en écrivirent même à saint Cyprien, & le prierent d'examiner leur desir, & de donner la paix à ceux qu'ils avoient recommandez, quand l'Eglise seroit elle-même en paix. Mais quelques-uns abusant de ces billets des Martyrs, voulurent être reconciliez sur le champ, & s'addressant à Felicissime, & à quelques Prêtres ennemis de S. Cyprien, receurent d'eux l'absolution de leur crime. S. Cyprien averti de ce desordre, aprés être demeuré quelque tems dans le silence, écrivit une Lettre pleine de zele, & de vigueur à ses Prêtres & à ses Diacres, (c'est la neuviéme) dans laquelle, il reprend severement les Prêtres, qui ne se souvenant plus de leur rang, & du respect qu'ils devoient avoir pour leur Evêque, donnoient une absolution precipitée à ceux qui étoient tombez dans l'idolatrie. Il leur reproche qu'ils trompoient les Fidéles, en les reconciliant avant qu'ils eussent fait penitence de leur crime; il leur remontre que si dans des pechez beaucoup moindres, il est necessaire de faire penitence publique pendant bien du tems, avant que d'être remis dans l'Eglise par l'imposition des mains de l'Evêque, & du Clergé, c'est un étrange renversement d'admetre

S. Cyprien.

mettre à la Communion des hommes, qui venant d'abandonner la foi de JESUS-CHRIST, & de sacrifier aux Idoles, n'ont point encore fait penitence de leur faute, ni receu l'imposition des mains de l'Evêque, & des Prestres; que pour eux ils sont excusables, parce qu'ils ne sçavent pas la Loi; mais que ceux qui leur accordent cette fausse paix, sont tres-coupables; qu'il est honteux à des Ecclesiastiques d'abuser de la facilité des Martyrs, eux qui devoient les retenir plûtost, & les avertir, s'ils souhaitoient quelque chose qui fust contraire à la discipline de l'Eglise. Mais que les Martyrs, n'avoient toutefois rien demandé de semblable, puisqu'ils lui avoient seulement écrit pour le prier d'accorder la paix à ceux, à qui ils avoient donné des billets, quand la persecution seroit cessée. Enfin il menace quelques-uns de son Clergé, qui estoient temeraires, indiscrets, & presomptueux, s'ils continuoient dans leur obstination, de leur faire défenses d'offrir, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu conte de leur conduite devant lui, devant les Confesseurs mesmes, & devant le peuple fidele. Il écrivit aussi en mesme tems aux Confesseurs, pour les avertir de ne pas estre si faciles à donner des billets, & de n'en point donner de generaux; mais de marquer les personnes qu'ils vouloient faire joüir de cette indulgence, & au peuple, pour lui donner de l'éloignement de la precipitation avec laquelle ceux qui estoient tombez, vouloient obtenir le pardon, en leur faisant voir qu'une absolution temeraire, bien loin d'appaiser la colere de Dieu, attireroit plûtost sur eux sa vengeance. Ces Lettres sont la dixiéme & la onziéme.

Son Clergé ne lui faisant point de réponse il lui écrivit une seconde lettre, dans laquelle aprés s'estre plaint de leur silence, il permet aux Diacres, & aux Prêtres de réconcilier à l'article de la mort ceux qui estant tombez dans l'idolatrie avoient reçû des billets des Martyrs, & leur ordonne de donner le Baptême aux Catechumenes, qui estoient en danger. Cette Lettre est la 12. dans l'ordre de Pamelius, & a esté écrite au commencement de l'Eté de l'année 250. Son Clergé lui aiant fait réponse, qu'il ne manquoit pas de conseiller à ceux qui estoient tombez de ne se point precipiter, & de faire penitence: mais que nonobstant ses remonstrances, il y en avoit quelques-uns qui les pressoient; il répond comme il avoit déja fait dans la lettre precédente, qu'il faloit reconcilier ceux qui avoient reçû des billets des Martyrs, lors qu'ils estoient tombez dans une maladie dangereuse: mais que les autres, quoi qu'ils eussent reçû des billets, devoient attendre que les Evêques pussent s'assembler, pour regler d'un commun avis cette discipline. Cette lettre est la treiziéme.

S. Cyprien.

Ce fut vers ce tems qu'aiant appris que la lettre, dont il avoit eu un exemplaire sans souscription, estoit du Clergé de Rome, il lui écrivit pour justifier sa retraite, & pour lui rendre conte du soin pastoral qu'il avoit eu de son troupeau, quoi qu'il fust absent. C'est ce qu'il fait dans sa quatorziéme Lettre, où il mande en détail au Clergé de Rome tout ce qui s'estoit passé sur le sujet des laps, & lui parle de la resolution qu'il avoit prise conformement à celle du Clergé de Rome, de ne point donner l'absolution à ceux qui étoient tombez, à moins qu'ils ne fussent en danger de mort, jusqu'à ce que plusieurs Evêques pussent s'assembler, & deliberer sur ce qu'il y avoit à faire, en communiquant mesme avec les autres Eglises.

En ce mesme tems Celerin Confesseur de Rome écrivit à Lucien Confesseur de Carthage une Lettre, dans laquelle il le prie de prier Dieu pour sa sœur, qui estant tombée dans la persecution, avoit esté mise en Penitence; c'est la vingtiéme. Lucien répondit à Celerin, & lui manda qu'il avoit accordé la paix à tous ceux qui étoient tombez, suivant l'ordre qu'il en avoit reçû du Martyr Paul; mais à condition qu'ils s'addresseroient à leur Evêque, & feroient penitence publique de leur faute; cette Lettre est la 21. En effet ce Lucien avoit donné des billets au nom de Paul, & de Mappalicus à tous ceux des laps qui se presentoient, aprés s'estre informé de la penitence qu'ils avoient faite apés leur chûte, & l'avoit écrit à S. Cyprien, le priant d'en avertir les Evêques; cette Lettre est la 15. Saint Cyprien l'aiant receuë récrivit aussi-tost à son Clergé, que comme la demande des Confesseurs regardoit tous les Evêques, il n'osoit pas prevenir les autres, & s'attribuer à lui seul le jugement d'une chose, où tous ses confreres avoient part: qu'ainsi il ne reconcilieroit point les Penitens, avant que la Paix fust renduë à l'Eglise, & qu'il n'eust l'avis de tous ses confreres; cette Lettre est la 17. Il envoia en mesme tems une copie de la Lettre d'un Evêque nommé Caldonius, qui estoit de mesme avis que lui, touchant la reconciliation de ceux qui estoient tombez, avec la réponse qu'il lui avoit faite; ces deux Lettres sont les 18. & 19. sur ces entrefaites arriverent des Lettres de Rome, l'une du Clergé, & l'autre de Moïse, de Maxime, de Nicostrate, & des autres Confesseurs.

La premiere adressée au Clergé, & la seconde à Saturnin, Aurele, & à quelques autres personnes. L'une & l'autre pour exhorter ceux qui avoient idolatré à ne se pas hâter d'estre réconciliez; mais à pren-

S. Cyprien. à prendre le tems necessaire pour faire une veritable penitence. Ces Lettres pleines d'une vigueur Evangelique réjoüirent extrémement saint Cyprien, & le mirent à couvert des plaintes qu'on faisoit contre son procedé. Il se crût donc obligé de remercier le Clergé, & les Confesseurs de Rome par deux Lettres qu'il leur écrivit. Dans celle qui est écrite au Clergé, qui est la 22. il lui mande tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Lu-„ cien, il se plaint de la témerité de cet homme, „ & il leur dit agreablement que ce ne sont pas les Martyrs qui font l'Evangile, mais que c'est l'Evangile qui fait les Martyrs.

Dans celle qu'il écrit aux Confesseurs, qui est la 24. il les loüe extrémement de leur zele, & leur dit que c'est estre veritablement martyr, de garder par tout une sainteté inviolable dans ses paroles, & de ne pas détruire les preceptes de Jesus-Christ en mesme tems qu'on est martyr pour lui. Il ordonna Satur Lecteur, & Optat Soûdiacre pour porter ses Lettres, parce que c'estoit la coûtume des Evêques en ce tems de n'envoier leurs Lettres que par des Clercs. Il fit sçavoir cette ordination à son Clergé par la Lettre 25. il leur envoia les Lettres qu'il écrivoit à Rome, & s'excusa de ce qu'il avoit esté obligé de faire cette ordination en l'absence de son Clergé. Le Clergé de Rome entierement informé de la conduite de saint Cyprien lui écrivit par le ministere de Novatien une Lettre pleine d'estime, & d'affection, dont Optat, & Satur estoient porteurs. Il reconnoissoit que quoi que saint Cyprien, estant assûré par le témoignage de sa conscience, n'eust pas besoin de se justifier, qu'il meritoit toutefois beaucoup de loüange d'avoir souhaité que ses actions fussent approuvées par ses freres; que s'il leur avoit fait sçavoir ses resolutions, ce n'estoit pas afin qu'ils en fussent les Juges, mais seulement pour en partager la gloire avec lui, en les appuiant, & les autorisant, comme ils font dans cette Lettre qui est la 30. dans laquelle ils déclarent qu'ils sont de l'avis de saint Cyprien; qu'il faloit attendre que la paix fust donnée à l'Eglise, afin de pouvoir prendre l'avis des Evêques, des Prêtres, des Diacres, & des Confesseurs, qui estoient demeurez fermes dans l'Eglise, avant que de regler une affaire de cette importance; qu'eux mesmes, & leurs voisins n'avoient rien voulu déterminer, avant qu'ils eussent un Evêque; que cependant ils differoient l'absolution à ceux qui pouvoient attendre: mais que pour ceux qui estoient en danger de mort, & qui avoient donné des marques suffisantes d'une sincere penitence, & d'un veritable regret, ils avoient crû les devoir secourir dans cette necessité, laissant à Dieu le jugement de ces personnes. Cette Lettre est écrite avec beaucoup d'élegance, & de politesse, & elle est pleine d'excellentes pensées sur le retardement de l'absolution, & sur la penitence qui est necessaire pour S. Cyprien.
„ satisfaire à Dieu: Que ceux, *disent-ils*, qui ont
„ merité d'estre hors de l'Eglise par leurs crimes
„ frappent à sa porte, mais qu'ils ne la brisent pas,
„ qu'ils viennent à l'entrée de l'Eglise, mais qu'ils
„ ne passent pas outre, qu'ils demandent la paix,
„ & l'absolution, mais que ce soit avec modestie,
„ avec humilité, avec patience, avec soûmission,
„ que leurs larmes, & leurs gemissemens inter-
„ cedent pour eux, & rendent témoignage de la
„ douleur qu'ils ont de leurs crimes.

Les Confesseurs de Rome firent aussi en même tems réponse à S. Cyprien. Leur Lettre qui est la 25. n'est pas si polie que la précedente; mais elle n'est pas moins pleine d'érudition. Ils remercient saint Cyprien de la lettre qu'il leur avoit écrite, & l'assûrent qu'elle leur a donné beaucoup de consolation & de joie; ils estiment que la condition de ceux qui ont souffert le Martyre est heureuse, parce qu'ils vont droit au Ciel, & ils se croient malheureux d'être privez de ce bonheur. Ils loüent saint Cyprien du soin qu'il a eu de son troupeau, quoi qu'il en fût separé par necessité. Enfin ils sont aussi d'avis, qu'il ne faut point accorder la reconciliation aux penitens, qu'aprés que la paix sera renduë à l'Eglise; & font voir la necessité qu'il y a de faire une penitence qui efface entierement les pechez, & combien il est dangereux de refermer trop tôt la playe, avant qu'elle soit tout-à fait guerie.

Comme ces Lettres étoient extremement avantageuses à S. Cyprien, il en envoia une copie à son Clergé, avec ordre de la montrer aux Fideles de Carthage, & aux Evêques étrangers, comme il se voit par la Lettre 31. mais nonobstant tous ces avis, ceux qui étoient tombez écrivirent en corps une lettre au nom de l'Eglise à S. Cyprien, par laquelle ils lui demandoient la paix, comme une chose qui leur appartenoit, sous pretexte que Paul Martyr l'avoit donnée à tous, avant que de mourir. Saint Cyprien leur répond dans la lettre 26. que l'Eglise résidant dans l'Evêque, dans le Clergé, & dans tous les Laïques qui estoient demeurez fermes, il s'étonnoit qu'ils eussent esté assez hardis de lui écrire au nom de l'Eglise, & de demander la paix comme une chose qui leur estoit duë, au lieu de lui écrire avec soûmission, comme avoient fait quelques-uns, lesquels quoi qu'ils eussent reçû des billets des martyrs, lui avoient mandé qu'ils reconnoissoient leur faute, qu'ils en faisoient penitence, qu'ils n'estoient point pressez de recevoir la paix

S. Cyprien.

paix de l'Eglise ; qu'il les prioit donc à l'avenir de lui marquer précisément, ce qu'ils desiroient, & de mettre leur nom, afin qu'il sçût ce qu'il avoit à faire. Il écrivit aussi au Clergé la Lettre 27. pour l'avertir, que s'il y avoit quelqu'un parmi ses Prêtres, & ses Diacres, ou parmi les étrangers, qui fust assez hardi pour communiquer avec ceux, qui estoient tombez avant qu'on eust prononcé là-dessus, il le declaroit retranché de la Communion. Il le loue de s'être separé de Cajus Prêtre de Didde, & de son Diacre, qui communiquoient avec les Apostats, quoi qu'ils eussent esté repris deux fois par les Evêques, & declare qu'il ne veut point juger la cause de Philumene, & de Fortunat Diacres, & de Favorin Acolythe, qui s'estoient retirez dans le fort de la persecution, mais qu'il faut attendre qu'il soit de retour, pour examiner leurs causes, non seulement avec ses Collegues, mais aussi avec le peuple : Que cependant il veut qu'ils soient privez de la distribution qu'on donne aux Clercs; en sorte toutefois que cela ne porte aucun préjudice au fond de leur cause. Il donna ensuite avis au Clergé de Rome par sa Lettre 28. de tout ce qu'il avoit fait, & reglé touchant ceux qui étoient tombez ; & ce Clergé lui fit une réponse fort obligeante, dans laquelle il loue saint Cyprien de sa fermeté, & blâme la précipitation de ceux qui vouloient être reconciliez à l'Eglise, excusant toutefois les Martyrs, qui les renvoioient à leur Evêque. Sur la fin de la Lettre il le remercie de l'avis, qu'il luy avoit donné touchant Privat de Lambese, & témoigne qu'il prend beaucoup de part aux affaires de toutes les Eglises : parce que tous „ les Pasteurs doivent veiller en commun sur le „ corps de toute l'Eglise, dont les parties sont „ répanduës dans plusieurs Provinces. Cette Lettre est la 29. Vers le mois d'Octobre Celerin qui estoit d'Afrique, aprés avoir confessé genereusement à Rome la foi de Jesus-Christ, revint à Carthage, & aiant esté trouver saint Cyprien dans sa retraite l'entretint de l'affection, que Moïse, & les autres Confesseurs de Rome lui portoient. Cela l'obligea de leur écrire encore une Lettre, pour leur témoigner le ressentiment qu'il en avoit, & pour les encourager à perseverer dans la resolution qu'ils avoient prise de mourir pour Jesus-Christ. C'est la 17. Lettre dans l'ordre de Pamelius. Elle contient une excellente loüange du Martyre. Il y marque qu'il y avoit prés d'un an, qu'ils estoient en prison, mais il leur fait concevoir, qu'ils seront recompensez à proportion de la longueur de leurs souffrances, & qu'aussi-tôt aprés leur martyre, ils auront le bonheur de joüir de Dieu. Ces Confesseurs animez par cette éloquente Lettre, souffrirent le martyre peu de tems aprés l'avoir reçeuë.

S. Cyprien.

Au mois de Decembre saint Cyprien ordonna Lecteurs Aurele, & Celerin, qui avoient tous deux confessé la foi de Jesus-Christ, & il écrivit aussi-tôt cette ordination à son Clergé, & à son peuple par les Lettres 32. & 33. dans lesquelles il s'excuse de les avoir ordonnez, sans avoir consulté son Eglise ; sur ce qu'il ne faut pas attendre le témoignage des hommes, quand on a celui de Dieu. Il leur donne à tous deux des éloges magnifiques, à cause de leur vertu, & de la generosité qu'ils avoient témoignée en souffrant pour la foi de Jesus-Christ. Il dit qu'ils meritoient d'estre élevez aux premieres dignitez de l'Eglise, mais que comme ils étoient fort jeunes, il avoit jugé plus à propos de les ordonner seulement Lecteurs ; cependant qu'il les designoit déja pour estre Prêtres, & qu'il vouloit qu'on leur donnât leurs distributions, comme s'ils l'estoient. Il associa aussi en mesme tems à son Clergé le Prêtre Numidique, aussi illustre par la grandeur de sa vertu, & de sa foi, que par la gloire de sa confession ; car aprés avoir envoié à Dieu devant lui par ses exhortations un grand nombre de Martyrs, qui avoient esté brûlez, ou lapidez, & regardé avec joye sa femme qu'il aimoit uniquement jettée dans le feu avec les autres, il fut lui-mesme à moitié brûlé, accablé de pierres, & laissé pour mort ; c'est ce qui est rapporté dans la Lettre 34. écrite en faveur de ce Prêtre.

Au commencement de l'année 257. les Confesseurs qui étoient en prison à Carthage, ayant esté mis en liberté, quelques-uns d'eux se licentierent dans leur conduite. S. Cyprien l'aiant appris écrivit deux Lettres sur ce sujet ; l'une à son Clergé, & l'autre aux Confesseurs. Dans la premiere qui est la 5. dans l'ordre de Pamelius, il mande à son Clergé, qu'il eust bien souhaité revenir à Carthage : mais que le tems ne lui permettant pas de le faire, il le prie de suppléer à son absence, d'avoir un soin particulier des pauvres, & d'exhorter les Confesseurs à ne pas perdre l'honneur de leur glorieuse confession par leurs pechez, & de se laisser gouverner par les Prêtres, & par les Diacres ; que pour lui il ne peut rien régler seul de ce qui regarde les affaires de son Eglise, s'estant fait une loi dés le commencement de son Episcopat, de ne rien faire de lui seul, sans le conseil de son Clergé, & sans le consentement du peuple.

Dans la Lettre qu'il écrivit en mesme tems aux Confesseurs, il les exhorte à garder une exacte discipline, de peur qu'ils ne semblent renoncer à Jesus-Christ par leurs mœurs dereglées, aprés

aprés l'avoir confessé de bouche. Il loüe ceux qui se conduisoient sagement, & reprend les autres avec vigueur, & il exhorte tous les Chrêtiens à vivre reglément, & à renoncer à tous les vices, afin d'être entierement changez, & parfaits, quand la paix que Dieu promettoit bien-tost, seroit renduë à l'Eglise. Il donne encore le même avertissement à son Clergé dans la Lettre septiéme, où il lui écrit, que comme la persecution avoit été causée par la corruption, & par le déreglement des mœurs des Chrétiens, on ne pouvoit obtenir de Dieu qu'elle cessast, qu'en faisant des prieres dans un esprit d'union, & en menant une vie reglée. Peu de tems aprés il écrivit encore à son Clergé la Lettre 35. dans laquelle il lui témoigne qu'il desiroit passionnément de l'aller trouver bien-tost, mais qu'il étoit obligé d'avoir égard à la paix de l'Eglise, & qu'il craignoit que sa presence n'irritât les Païens; que lors qu'ils lui manderoient que tout seroit calme, & que Dieu l'en avertiroit, il se rendroit vers eux; cependant il leur recommande d'avoir soin des pauvres, & envoie quelque argent au Prêtre Rogatien, pour subvenir à leur besoin, & à ceux des malades, & des étrangers.

S. Cyprien.

S. Cyprien ne pouvant donc encore revenir à Carthage, y envoia deux Evêques nommez Caldonius, & Fortunat, pour assister d'argent ceux qui étoient pauvres, & examiner ceux qui étoient dignes d'être élûs aux Charges Ecclesiastiques. Felicissime qui avoit toûjours fait des cabales contre S. Cyprien, & qui soûtenoit qu'il faloit qu'on donnât la paix à ceux qui étoient tombez, voulut empécher qu'on ne fist ces aumônes, & cet examen, & menaça de se separer de ceux qui recevroient quelque chose, & qui obeïroient à leur Evêque. Aprés il se retira sur une montagne avec ceux de son parti, & s'en déclara le chef. Saint Cyprien aiant appris cette rebellion, écrivit à ces deux Evêques, que Felicissime aiant menacé ceux qui étoient à sa place, de ne plus communiquer avec eux, s'étoit lui-mesme separé, & qu'il le retrancheroit lui, & tous ceux de son parti de la Communion de l'Eglise; qu'outre cette faute il meritoit encore d'estre excommunié, à cause des rapines, des fourbes, & des adulteres, dont on l'accusoit. Cette Lettre est la 37. Il ecrivit aussi à son peuple la Lettre 39. dans laquelle aprés avoir témoigné la douleur qu'il avoit de ce que ce trouble retardoit encore son retour, il leur remontre avec vehemence, que comme il n'y a qu'une Eglise, il n'y a qu'une chaire dans chaque Eglise, dont l'Evêque est le maître, qu'on ne peut élever autel contre autel, ni établir un nouveau Sacerdoce, & que ceux qui sont rebelles à l'Evêque, & qui se separent de sa Communion sont hors de l'Eglise. Enfin il menace en mesme tems d'exclure pour toûjours ceux qui se joindront à Felicissime. Caldonius, Fortunat, & le Clergé de saint Cyprien n'eurent pas plûtost reçû ces lettres, qu'ils excommunierent Felicissime, & ceux de sa caballe, & le firent sçavoir à saint Cyprien par la lettre 83. Voila l'ordre veritable, & le sujet des lettres écrites par saint Cyprien pendant son premier exil.

S. Cyprien.

L'ordre des lettres écrites aprés son retour, est moins embroüillé, & moins confus dans l'édition de Pamelius, que celui des premieres. Les lettres 40. & 41. sont les premieres de ce second ordre, & elles sont adressées à Corneille. Saint Cyprien luy mandoit tout ce qui s'étoit passé en Afrique sur le different qu'il avoit eu avec Novatien, & l'informoit des cabales de Felicissime. *q.* Il écrivit aussi en même tems aux Confesseurs de Rome la lettre 43. pour les détourner du parti de Novatien, & en donna avis à Corneille par la lettre 42. dans laquelle il luy mande qu'il a donné ordre au Soûdiacre Metius qui la portoit, de la lui montrer, de peur que Corneille ne le soupçonnât d'avoir commerce avec des Schismatiques. Cependant le Prêtre Primitivus, qui avoit porté la premiere lettre de saint Cyprien à Carthage, y étant de retour, lui rapporta une lettre de Corneille, qui se plaignoit que les lettres qu'on addressoit d'Adrumet, ne s'étoient pas addressées à lui, mais à son Clergé, depuis que Juvenal, & saint Cyprien étoient venus. Saint Cyprien lui répond dans la lettre 44. que cela s'étoit fait, parce qu'ils avoient appris aux Chrétiens de cette colonie la decision qu'ils avoient ignorée à cause de l'absence de leur Evêque, qui avoit été faite en Afrique, qu'on n'écriroit ni à Corneille, ni à Novatien, mais seulement au Clergé de Rome, jusqu'à ce qu'on eût eu des nouvelles certaines de Caldonius, & de Fortunat: qu'à present son ordination étoit approuvée de tout le monde, & qu'il l'avoit lui-mesme écrit à tous les Evêques d'Afrique. A la fin de cette Lettre il prie que Dieu, qui choisit, & qui établit les Evêques, non seulement daigne les proteger, & les défendre, mais aussi leur donner les graces, & les lumieres necessaires pour réprimer avec vigueur la licence des méchans, & ménager avec douceur les travaux des Penitens.

Cependant les Confesseurs de l'Eglise de Rome étant revenus de leur égarement, & aiant été reçûs par Corneille dans une assemblée du Clergé de Rome, où il se trouva cinq Evêques, Corneille fit part de cette nouvelle à saint Cyprien dans la lettre quarante cinquiéme, qu'il lui envoia par l'Acolythe Nicephore, où il lui rapporte en

S. Cyprien.

en détail tout ce qui s'étoit passé au sujet des Confesseurs, & comme ils avoient reconnu leur faute, & demandé qu'on la leur pardonnât en presence de tout le monde, disant qu'ils avoient été abusez par la perfidie, & par les artifices de Novatien: & que quoi qu'ils eussent communiqué avec lui, ils avoient toûjours été unis de cœur avec l'Eglise, & reconnu dans le fond, que comme il n'y a qu'un Dieu, qu'un Christ, & qu'un Saint Esprit, il ne doit y avoir qu'un Evêque dans une Eglise Catholique; qu'aprés cette profession publique on les avoit tous reçûs avec l'approbation du peuple, & qu'on avoit même accordé au Prêtre Maxime de garder son rang, & sa dignité. Le même porteur rendit aussi à saint Cyprien une autre Lettre de Corneille, par laquelle il l'avertissoit du depart de Novat, & de ses Compagnons, sçavoir du Diacre Nicostrate, de l'Evêque Evariste, de Primus, & de Denys: cette Lettre est la quarante-septiéme. Saint Cyprien aiant reçu ces deux lettres y fit réponse par deux autres. Dans la premiere, qui est la quarante-sixiéme, il se réjouit avec Corneille du retour des Confesseurs. Dans la seconde, qui est la quarante-huitiéme, il dépeint les mœurs de Novat, & le charge de plusieurs crimes. Il dit que c'est lui qui a fait ordonner Diacre en Afrique Feliciissime par brigue, & par caballe, & qu'étant ensuite venu à Rome, il y avoit été cause de l'ordination de Novatien: mais qu'il ne faloit pas s'étonner, que cet homme n'eût pû demeurer dans l'Eglise: lui qui avoit passé par dessus toutes les loix de la morale Chrétienne, & de la discipline de l'Eglise; qu'il avoit dépoüillé les orphelins & les veuves, qu'il avoit trompé les Eglises dont il avoit détourné l'argent; qu'il avoit laissé mourir son pere de necessité, & qu'il avoit été cause de l'avortement de sa femme en la maltraitant à coups de pied; qu'il devoit être non seulement privé du Sacerdoce, mais même de la Communion de l'Eglise pour ces crimes, & qu'il avoit prévenu le jugement que les Evêques devoient porter contre lui par sa separation volontaire. Dans le même tems les Confesseurs de Rome écrivirent aussi eux-mêmes à saint Cyprien, qu'aprés avoir deliberé entr'eux, en consideration de l'utilité, & de la paix de l'Eglise, oubliant ce qui s'étoit passé, & en laissant le jugement à Dieu, ils s'étoient reconciliez avec Corneille, avec le Clergé, & avec toute l'Eglise de Rome. Saint Cyprien les felicita aussi-tôt de leur retour d'une maniere qui fait voir la joie qu'il en avoit, & la douleur qu'il avoit ressentie de leur chûte: ces Lettres sont dans l'édition de Pamelius les 49. & 50.

Au commencement de l'année 252. Antonin Evêque d'Afrique, qui avoit eté pour Corneille, aïant reçû une Lettre de Novatien, qui lui mandoit que Corneille avoit reçu Trophime, & plusieurs autres personnes, qui avoient offert l'encens aux Idoles, fut un peu ébranlé, & écrivit à saint Cyprien, pour le prier de lui apprendre, ce que c'étoit que l'Heresie de Novatien, & pourquoi Corneille avoit reçû Trophime, & les autres Apostats. Saint Cyprien le voiant ébranlé tâcha de le raffermir par une longue Lettre, ou aprés avoir justifié la conduite qu'on avoit gardée à Rome, & en Afrique touchant ceux qui étoient tombez, il défend Corneille, & fait voir la validité de son ordination. Il commence par faire une espece de reproche à cet Evêque de sa legereté, en lui disant qu'il n'est pas bien séant à des personnes sages, qui ont appuïé leur jugement sur un fondement solide, de se laisser emporter au premier vent, & de demeurer ainsi toûjours flottans, & toûjours incertains. Il justifie ensuite la conduite qu'il avoit gardée envers ceux qui étoient tombez dans l'idolatrie, soit en prenant des Billets, soit en sacrifiant aux Idoles. Il dit que pendant la persecution, il avoit crû leur devoir refuser entierement la réconciliation, pour les porter à souffrir le Martyre: mais aprés que la paix avoit été accordée à l'Eglise, qu'aiant meurement déliberé sur cela dans une assemblée nombreuse d'Evêques, l'on avoit jugé à propos de garder un temperament, en n'ôtant pas toute esperance de pardon à ceux qui étoient tombez, de peur qu'ils ne vécussent en Païens, voiant que l'Eglise leur étoit entierement fermée: mais en les obligeant de faire une longue Penitence, avant que de pouvoir être reconciliez; que cela avoit été reglé par des Conciles de plusieurs Evêques tenus en Afrique & à Rome. Il vient ensuite à la personne, & à l'ordination de Corneille. Il dit qu'il n'est point parvenu tout d'un coup à l'Episcopat, mais qu'il a passé auparavant par toutes les Dignitez Ecclesiastiques; qu'il ne l'a pas demandé, ni brigué, mais qu'il l'a reçû avec humilité; qu'en un mot, il n'a point exercé de violence, comme quelques uns, pour se faire Evêque, mais qu'il en a souffert pour recevoir l'Episcopat malgré lui, *Non ut quidam vim fecit, ut Episcopus fieret, sed vim passus est, ut Episcopatum coactus acciperet*; qu'il a été élû Evêque par plusieurs Evêques, qui étoient pour lors à Rome en consequence de l'élection du Clergé, & des suffrages du Peuple, & avec l'approbation de toutes les Eglises, le Siege étant pour lors vacant par la mort de Fabien; qu'aprés cette ordination approuvée par tous les Evêques du monde, quiconque veut être ordonné dans le Siege de Rome doit être necessairement

hors

S. Cyprien.

hors de l'Eglise ; qu'on ne devoit point ajoûter foi aux calomnies qu'on plublioit contre lui ; que ses Collegues aprés avoir examiné soigneusement les accusations de ses ennemis avoient trouvé qu'il étoit innocent, qu'il n'avoit point pris de billets des Magistrats, ni communiqué avec les Evêques, qui avoient offert de l'Encens aux Idoles : mais qu'il avoit suivi les reglemens que toute l'Eglise avoit faits à l'égard des Apostats ; que pour Trophime, il ne l'avoit reçû que pour le bien de l'Eglise, & pour procurer le retour de plusieurs Chrétiens, qu'il avoit ramenez à l'Eglise avec lui ; c'est pour cette raison qu'il l'avoit reçû, mais à condition qu'il seroit au nombre des Laïcs, & non pas (comme les Novatiens le publioient) en qualité d'Evêque ; que puisqu'on accordoit la reconciliation aux adulteres, & aux voleurs, il ne voioit pas pourquoi on vouloit en exclurre tout-à-fait les idolatres ; qu'entre ceux-ci, il y en avoit de plus coupables les uns que les autres ; que les Libellatiques étoient plus excusables que ceux qui avoient offert aux Idoles ; qu'on avoit reconcilié sur le champ les premiers, & qu'on avoit ordonné, qu'on ne refuseroit pas aux derniers l'absolution à l'article de la mort, parce qu'il n'y a plus de Penitence en enfer ; à l'exception toutefois de ceux qui attendoient à faire Penitence, qu'ils fussent en danger. Il fait voir ensuite fort au long, que cette conduite est tres raisonnable.

Il fait remarquer que quelques-uns de ses predecesseurs avoient autrefois refusé pour toûjours l'absolution aux adulteres : mais qu'ils n'avoient point pour cela condamné leurs confreres, qui en agissoient autrement, ni déchiré l'Eglise par leur separation ; qu'on ne devoit point se mettre en peine de ce qu'enseignoit Novatien, puisqu'il étoit hors de l'Eglise ; qu'il ne pouvoit point estre Evêque de Rome, puisque le Siege de Rome estoit rempli par la personne de Corneille, qui avoit esté legitimement ordonné, & dont l'ordination avoit esté approuvée de tous les Evêques du monde ; que l'Eglise estant un corps dont les membres sont répandus par toute la terre, il n'y a de même qu'un Episcopat répandu dans la personne de plusieurs Evesques unis ensemble ; que quand Novatien auroit esté ordonné legitimement, il auroit perdu cette dignité en se separant de ses Collegues, & en troublant la paix de l'Eglise, & qu'il n'a aucun salut à esperer estant hors de l'Eglise. Enfin S. Cyprien fait voir, que c'est une chose tout-à-fait cruelle, & déraisonnable, de vouloir obliger les pecheurs, comme faisoit Novatien, à faire penitence, & néanmoins leur refuser la grace de la reconciliation, de les exhorter à faire satisfaction de leurs pechez, & les priver de la Medecine que merite leur satisfaction : de leur dire pleurez, gemissez jour & nuit, lavez vos pechez de vos larmes, travaillez à les effacer par vos bonnes œuvres, & cependant vous mourrez hors de l'Eglise, faites tout ce qui vous peut procurer la paix, & cependant vous n'obtiendrez jamais cette paix que vous demandez.

S. Cyprien.

Corneille ne défendit pas à Rome la personne de saint Cyprien avec la mesme fermeté, que ce Saint défendoit son parti en Afrique. Car Feliciffime y estant allé avec une troupe de Factieux, pour faire approuver l'ordination de Fortunat, qu'il avoit fait ordonner Evesque contre saint Cyprien, Corneille le rejetta d'abord, & le chassa de l'Eglise sans le vouloir écouter, & l'écrivit à saint Cyprien. Mais comme il vit que personne ne venoit de la part de S. Cyprien, & qu'il ne lui avoit rien mandé, qu'ils disoient d'ailleurs hardiment, que Fortunat avoit esté ordonné par vingt-cinq Evesques, que saint Cyprien favorisoit le parti des Novatiens, & que s'ils ne vouloient recevoir les Lettres qu'ils avoient apportées contre lui, ils les liroient publiquement ; Il fut un peu ébranlé de ces menaces, & écrivit une seconde Lettre à saint Cyprien, dans laquelle il lui témoignoit, qu'il avoit été touché de ces accusations, & se plaignoit de ce qu'il ne lui avoit rien écrit de cette entreprise. S. Cyprien surpris de l'audace de Feliciffime, & de la foiblesse de Corneille lui fit une réponse genereuse, dans laquelle il reprend tacitement son procedé. Il lui dit, que si l'insolence des méchans les rendoit redoutables aux Evêques, & que s'ils obtenoient par violence, & par menace ce qu'ils ne pouvoient obtenir par justice, & par raison, c'étoit fait de l'Episcopat. Quant à lui il proteste, qu'il ne craint point les médisances de ses ennemis ; qu'il ne faut pas abandonner la discipline, parce qu'on nous charge d'injures, & qu'on tâche de nous épouvanter par des menaces ; que les Heresies, & les Schismes ne viennent, que de ce qu'on n'obeït pas à l'Evesque que Dieu a établi, & qu'on ne considere pas qu'il n'y a dans l'Eglise, qu'un Evesque, & qu'un Juge, qui tient la place de JESUS-CHRIST pour un tems ; qu'un Evesque étant une fois élû canoniquement, & s'aquitant dignement des fonctions de son ministere, quiconque se separe d'avec lui se retire de l'Eglise, qu'on ne doit point imputer à l'Evesque leur perte, que c'est eux-mesmes qui la choisissent volontairement, que ce que les Evêques ont seulement à prendre garde pour la décharge de leur conscience, est que personne ne quitte

S. Cyprien.

quitte l'Eglise par leur faute; que son élection étoit hors d'atteinte, aïant été substitué à un Evêque mort, élû pendant la paix par les suffrages du peuple, protegé de Dieu dans la persecution, uni inviolablement à ses Collegues, approuvé par quatre années d'Episcopat, demandé plusieurs fois dans le Cirque, & dans l'Amphitheatre, pour estre exposé aux lions, & encore tout récemment à l'occasion d'un sacrifice public. Il l'instruit ensuite de ce qui s'étoit passé en Afrique touchant ce faux Evêque Fortunat, établi par la faction de Felicissime, & ordonné par Privat de Lambese Heretique noté par les Lettres de Fabien, & de Donat, & condamné dans un Concile de 9. Evêques. Il dit qu'il ne lui en avoit point écrit, croiant qu'il le connoîtroit assez, parce qu'il avoit été un des cinq Prêtres, qui s'étoient separez de son Eglise il y avoit déja du tems, & qu'il avoit lui-même chassé de l'Eglise Felicissime, Chef de cette faction: que le parti de Novat avoit aussi élû Evêque en Afrique Maxime, & qu'il ne lui en avoit point non plus écrit: mais parce que Fortunat se vantoit d'avoir été ordonné par vingt-cinq Evêques, il mande à Corneille, qu'outre l'Heretique Privat de Lambese, il n'y avoit que quatre Evêques tous Apostats, qui eussent assisté à son ordination. Il accuse ensuite Felicissime, & ceux de la faction de reconcilier ceux qui étoient tombez dans le tems de la persecution, sans attendre qu'ils eussent fait Penitence contre le reglement du Concile d'Afrique. Il décrit aussi les emportemens de cette „ caballe, & il ajoûte: Aprés tous ces excés, „ aprés s'estre élû un Evêque Heretique, ils ont „ encore la hardiesse d'aller à Rome, & de por- „ ter des Lettres de la part des Schismatiques à la „ Chaire de saint Pierre, à cette premiere Egli- „ se, qui est la source de l'unité Sacerdotale. „ Mais quel peut estre leur dessein, quand ils „ veulent perseverer dans leurs crimes? à quoi „ bon aller à Rome? S'ils se repentent de leurs „ fautes, ils doivent sçavoir qu'il faut qu'ils re- „ viennent ici pour en recevoir l'absolution, „ puisque c'est un ordre établi par tout, & qu'il „ est tres juste, que la cause de chacun soit exa- „ minée où le crime a été commis? Chaque „ Pasteur a reçû une partie du troupeau de „ Jesus-Christ pour le gouverner, & ne „ rendra conte qu'à Dieu de ses actions. C'est „ pourquoi il ne faut pas que ceux, qui sont „ soûmis à nôtre conduite, courent ça-&-là, „ & mettent la desunion entre les Evêques par „ leur temerité, & leurs artifices: mais il est ne- „ cessaire qu'ils se défendent au lieu, où il peut y „ avoir des accusateurs, & des témoins de leurs „ crimes. Leur affaire a été examinée, la Senten- „ ce a esté prononcée, il seroit indigne de la „ gravité des Evêques, que l'on pût leur repro- „ cher d'estre legers, & inconstans. Il finit en decrivant la maniere, dont il en use envers les Schismatiques, qui veulent revenir à l'Eglise. Il dit qu'il est extrémement indulgent envers ceux qui reconnoissent leur faute, & qui en sont touchez veritablement, que son peuple se plaint de sa facilité, & qu'il peche plutôt par trop d'indulgence, que par trop de severité: mais qu'il est inexorable à l'égard de ceux, qui veulent rentrer dans l'Eglise par menaces, & par force. Ils doivent estre persuadez, *dit-il*, que l'Eglise leur sera entierement fermée. Il ajoûte qu'il n'apprehende en aucune maniere leurs menaces, & enfin que l'Evêque attaché à l'Evangile, & qui garde les preceptes de J. C. peut bien estre tué, mais qu'il ne peut pas estre vaincu. Pour conclusion, il avertit, & conjure Corneille de faire lire cette Lettre à son Clergé tres-florissant, qui présidoit à Rome avec lui; afin que si ces bruits malicieux, qu'on avoit semez contre lui, avoient laissé quelque mauvaise impression, elle fust entierement effacée par la lecture de cette Lettre. Elle est écrite quatre ans aprés son élection à l'Episcopat, c'est-à-dire, dans l'année 252.

Vers le mois d'Avril de la même année, *r* Saint Cyprien qui avoit esté consulté par Fidus Evêque d'Afrique sur le sujet d'un Prestre nommé Victor, à qui son Evêque Therapius avoit donné la paix, & sur le Baptême des enfans, proposa ces questions dans un Concile de soixante-six Evêques, qui estoient venus à Cathage vers la Fête de Pâques suivant la coûtume. Ils furent étonnez que Therapius eust ainsi negligé l'autorité du Decret qu'ils avoient fait au Synode de l'année précedente: mais cependant aprés avoir balancé toutes choses, ils crurent qu'il ne faloit pas ôter à ce Prestre la reconciliation qu'il avoit reçûë de son Evêque, lui permirent de joüir de la Communion Laïque, & se contenterent de faire une reprimande à leur Collegue, & de l'avertir de n'en plus user ainsi à l'avenir. A l'égard du Baptême des enfans, ils déclarerent qu'il faloit les baptiser aussi-tost aprés leur naissance sans qu'il fut besoin d'attendre le huitiéme jour. C'est ce que saint Cyprien répond à Fidus dans sa Lettre cinquante-huitiéme.

Peu de tems aprés saint Cyprien estant encore consulté par quelques-uns de ses confreres, qui s'estoient assemblez à Tapse, pour ordonner un Evêque, sur le sujet de quelques Penitens de la ville de Tapse, qui aiant confessé genereusement Jesus-Christ, avoient enfin cedé à

S. Cyprien.

la violence des tourmens : mais qui depuis trois ans en avoient fait Penitence ; il leur répond dans la Lettre cinquante-deuxiéme, qu'il estimoit qu'on ne devoit pas refuser le pardon à ces sortes de personnes, que leur confession genereuse devoit servir d'excuse à la foiblesse de la chair, & que, puisque l'on avoit jugé à propos d'accorder la reconciliation à l'article de la mort à tous ceux qui estoient tombez, on devoit avoir plus d'indulgence pour ceux qui avoient combatu long tems, que pour ceux qui avoient succombé par lâcheté : cependant, parce que cette question estoit d'importance, il leur promet de la proposer dans le Synode, qui devoit se tenir vers la Feste de Pâques.

Ce fut aussi en ce mesme tems qu'il écrivit contre Fortunatien, qui avoit esté Evéque d'Assures, la soixante-troisiéme Lettre adressée à Epictete, qui avoit esté mis en sa place, & au peuple de cette Ville. Ce Fortunatien avoit eu le malheur de tomber dans l'idolatrie, & étoit déchû du Sacerdoce. Il vouloit néanmoins y rentrer, & en faire les fonctions ; c'est ce que S. Cyprien condamne dans cette Lettre, où il fait voir la sainteté qui est necessaire pour offrir le sacrifice, & avertir le peuple de ne pas souffrir qu'il fasse ses fonctions, & de le separer de soy, en cas qu'il continuât dans son dessein. Sur la fin de cette Lettre, il exhorte les Penitens qui estoient parmi eux à ne se pas impatienter de la longueur de la Penitence, & à continuer de satisfaire à Dieu, & de fraper à la Porte de l'Eglise ; ce qui fait voir que cette Lettre est écrite avant le Decret du Concile de Carthage, qui accorda la paix à tous les Penitens.

Ce Concile se tint l'an 253. lorsque les Empereurs Gallus, & Volusien écrivoient de tous côtez, pour obliger de sacrifier aux Idoles : en sorte que les Chrétiens avoient sujet de craindre une persecution generale. Ce fut pour les encourager davantage à combattre glorieusement, que les Evéques d'Afrique jugerent à propos de donner la paix à ceux qui estoient en Penitence depuis leur chûte, ce qu'ils resolurent dans ce Synode, & écrivirent à Corneille une Lettre qui est la cinquante-troisiéme parmi celles de saint Cyprien, pour l'avertir de ce qu'ils avoient ordonné, & pour l'exhorter à en faire autant de son côté. Ils lui representent, que quoiqu'ils eussent resolu de prolonger la Penitence des Apostats, & de ne les réconcilier qu'à la mort, parce que la paix de l'Eglise souffroit ce retardement ; maintenant qu'ils estoient avertis, que l'Eglise alloit estre persecutée, ils avoient jugé à propos de donner des forces aux Chrétiens contre les attaques de leurs ennemis, & de les animer, pour ainsi dire, au combat, en leur donnant le Corps, & le Sang de JESUS-CHRIST qui leur donneroit de la vigueur pour souffrir genereusement le Martyre. Que s'il y avoit des Evéques qui crussent en devoir user autrement, ce seroit à eux de rendre conte à Dieu d'une severité emploiée si mal à propos : que pour eux ils s'acquitoient de ce qu'ils devoient à leur conscience, & à la charité, en déclarant que le tems de la persecution estoit proche, & ne cachant point ce que Dieu reveloit à ses serviteurs. Ce fut peu de tems aprés ce reglement, que saint Cyprien écrivit une excellente Lettre aux Thibaritains qui est la cinquante-cinquiéme dans l'ordre de Pamelius, où il les exhorte d'une maniere tres-forte, & tres-touchante à souffrir genereusement pour JESUS-CHRIST.

Quelque tems aprés saint Cyprien aïant appris, que Corneille avoit esté envoié en exil avec plusieurs Fidéles de Rome, lui écrivit aussi-tost pour le congratuler de la fermeté qu'il venoit de faire paroître, en confessant le premier de son Eglise le nom de JESUS-CHRIST. Il releve cette action, & prend de là occasion d'insulter Novatien, disant que la confession de Corneille fait voir lequel des deux est le veritable Evéque, & que la fermeté de ceux qui estoient tombez dans la persecution de Dece, prouve qu'on a eu raison de les reconcilier à l'Eglise. Enfin il exhorte Corneille de passer les jours & les nuits avec tout son peuple en jeûnes, en veilles & en prieres continuelles, parce que le jour du combat, & du triomphe estoit proche.

C'est peut-estre en ce tems, c'est-à-dire, vers la fin du regne de Gallus, & de Volusien, que l'Empire estant attaqué de tous côtez par les Barbares, plusieurs Chrétiens aïant esté pris par eux en Numidie, les Evéques de ce païs contribuerent à les racheter, & écrivirent à saint Cyprien, pour le prier de les assister en cette conjoncture.

Saint Cyprien leur écrivit dans la Lettre cinquante neuviéme, qu'il estoit extremement touché du malheur qui estoit arrivé à ses freres ; que les Chrétiens estant tous freres, doivent estre touchez de la captivité des Fidéles, qui sont prisonniers, comme s'ils l'estoient euxmêmes : qu'ils doivent se representer en eux la personne de JESUS-CHRIST, qui s'est fait captif, pour nous délivrer de la captivité où nous estions ; que le peril où sont les Vierges consacrées à Dieu, qui ont à craindre la perte de leur virginité,

S. Cyprien.

té, est un puissant motif de les délivrer. Il dit donc qu'il les remercie de ce qu'ils avoient bien voulu partager avec lui ces œuvres de charité, & lui donner un champ fertile pour jetter cette semence, afin d'en recueillir un jour la moisson: que tous les Chrétiens de son Eglise avoient contribué promptement, & liberalement, pour faire une somme d'argent pour ce sujet; qu'il leur envoie cette somme montant à cent mille Sesterces, c'est-à-dire, à sept cent cinquante livres, pour la distrubuer ainsi qu'ils jugeroient à propos: & ensemble les noms de ceux qui avoient contribué, afin qu'on fist memoire d'eux dans les oraisons, & dans les sacrifices.

Lucius, qui avoit esté élû Evêque de Rome aprés la mort de Corneille, estant de retour de l'exil, où il avoit esté envoié aussi-tôst aprés son élection, saint Cyprien lui écrivit la Lettre cinquante-septiéme, où il le felicite tout ensemble de son exil, & de son retour; comme il lui avoit déja écrit une lettre auparavant, pour le congratuler de son élection, & de sa glorieuse confession.

Vers ce même tems Pupien Evêque d'Afrique, aiant ajoûté foi aux calomnies que Felicissime, & les ennemis de saint Cyprien publioient contre lui, lui écrivit une lettre tres-offensante, lui témoignant qu'il ne pouvoit pas en seureté de conscience communiquer avec lui, parce qu'il ne croioit pas que son ordination fust legitime, & l'accusant contre cela d'orgueil, & d'estre cause que son Eglise estoit divisée. Saint Cyprien lui répondit dans la Lettre soixante-huitiéme, qu'aprés avoir esté élû Evêque de Carthage, par le consentement du Clergé, & du peuple, c'est-à-dire, par le jugement de Dieu même, & apés six années d'Episcopat, (ce qui fait voir que cette Lettre a esté écrite en 254.) il s'étonnoit qu'il voûlust revoquer en doute son ordination: qu'elle avoit esté approuvée de tout le monde, & reconnuë même par les Païens; qu'une infinité de Prélats, de Martyrs, de Confesseurs, & de Vierges l'avoient reconnu pour legitime Evêque; qu'aprés cela, il prioit Pupien de juger en sa faveur, & de ratifier le jugement de Dieu, & de Jesus-Christ; qu'il avoit tort d'avoir écouté des médisances honteuses, & punissables contre son frere, & contre un Evêque; que les Païens même avoient ressenti des effets de son humilité, & que lui Pupien l'avoit connuë lorsqu'il communiquoit avec lui; qu'il n'y avoit point de division dans son Eglise, parce que tout son peuple estoit dans une union merveilleuse avec lui, & que ceux-là seuls estoient demeurez hors de l'Eglise, qu'il faudroit chasser s'ils estoient dedans. Il exhorte ensuite Pupien à se repentir de sa temerité, & de son orgueil, & lui promet de communiquer avec lui, s'il se repent de sa faute, & s'il satisfait plainement à Dieu. Il dit que Dieu lui a appris dans une vision, que celui qui ne veut pas croire à Jesus-Christ, quand il établit un Evêque, le croira malgré lui quand il le vengera; qu'il sçait bien qu'on fait passer ces songes, & ces visions pour des imaginations ridicules, & sans fondement, mais qu'on a dit la même chose des songes de Joseph; enfin il acheve par ces mots: *Vous avez ma lettre, & moi la vostre: elles seront toutes deux leuës au jour du Jugement devant le Tribunal de* Jesus-Christ.

S. Cyprien.

Au commencement du Pontificat du Pape Estienne, saint Cyprien fut consulté par les Evêques de France, & d'Espagne sur deux affaires de grande consequence. Voici celle qui regarde la France. L'heresie de Novatien s'estant repanduë dans les Gaules, Marcien Evêque d'Arles en estant infecté se joignit à Novatien, & attira plusieurs personnes dans son parti. Et comme il n'estoit point nommément excommunié, il insultoit à ses confreres. Faustin Evêque de Lyon, & les autres Evêques de cette Province en écrivirent à Estienne, & à saint Cyprien, pour les prier de se joindre avec eux pour excommunier Marcien. Estienne aïant négligé de leur faire réponse, Faustin en écrivit une seconde fois à S. Cyprien, qui avertit Estienne par la Lettre soixante-sixiéme de satisfaire au desir des Evêques des Gaules, & d'envoier des lettres dans la Province, & principalement au peuple de la Ville d'Arles, par lesquelles il declareroit Marcien excommunié, & leur manderoit d'élire un autre Evêque à sa place. Il lui remontre que cet Evéque s'estant joint à Novatien, qui estoit notoirement excommunié, il n'estoit pas besoin d'un nouveau jugement pour l'excommunier; que tous les Evéques estoient obligez d'empescher qu'on ne fermast l'entrée de l'Eglise aux Penitens; que le corps nombreux des Evéques estant uni par le lien d'une même charité, ils sont tous obligez (si quelqu'un se fait chef d'heresie, si l'on attaque, ou si l'on ravit le troupeau de Jesus-Christ, qu'ils paissent en commun) de venir au secours, & de réünir les Brebis de Jesus-Christ, comme de bons pasteurs qui aiment vraiment leurs oüailles.

Les Evéques d'Espagne eurent aussi recours à saint Cyprien pour une affaire toute semblable. Basilide & Martial, l'un Evéque de Leon, & l'au-

S. Cyprien.

l'autre d'Aſtorgue, aiant eſté convaincus d'avoir pris des Billets d'idolatrie, & accuſez de pluſieurs autres crimes furent depoſez, & Felix, & Sabin élûs en leur place. Baſilide meſme aïant avoué ſon crime, avoit volontairement quitté ſon Evéché, & s'étoit mis au rang des Penitens, s'eſtimant trop heureux s'il pouvoit communier comme laïque. Cependant ces deux Evéques eſtant depuis pouſſez par ambition, & par jalouſie, firent tous leurs efforts pour rentrer dans leurs Siéges, & voiant qu'ils n'en pouvoient venir à bout, ils allerent à Rome: non pour demander à Eſtienne leur retabliſſement, mais ſeulement, afin qu'il les admiſt à ſa Communion; ce qu'ils pretendoient pouvoir beaucoup ſervir à leur retabliſſement. Ils firent donc ſi bien par leurs artifices, qu'ils obtinrent d'Eſtienne ce qu'ils lui demandoient, & s'en retournerent en Eſpagne plus inſolens qu'auparavant, voulant à toute force rentrer dans leurs Siéges. Le Clergé, & le peuple d'Eſpagne en écrivirent à ſaint Cyprien, & lui deputerent Felix, & Sabin ordonnez Evéques à la place de ces deux Apoſtats, pour ſçavoir ce qu'ils devoient faire dans cette rencontre. Mais Felix Evéque de Sarragoce, que ſaint Cyprien appelle un grand defenſeur de la foi, lui en écrivit auſſi en particulier. Le Saint jugeant que cette action eſtoit de conſequence, lut les Lettres écrites d'Eſpagne dans un Synode d'Evéques d'Afrique, & la choſe aiant eſté miſe en déliberation, ils jugerent que la depoſition de Baſilide & de Martial devoit ſubſiſter, auſſibien que l'ordination de Felix, & de Sabin en leur place. Ils en écrivirent une Lettre Synodale au Clergé, & au peuple de Leon, & d'Aſtorgue, qui eſt la ſoixante-ſeptiéme parmi celles de ſaint Cyprien, & lui manderent qu'ils avoient raiſon de ne pas ſouffrir, que Baſilide, & Martial rentraſſent dans les fonctions de l'Epiſcopat, aprés les crimes énormes dont ils avoient eſté convaincus; & que Baſilide avoit lui-meſme avoüé, que puiſque le peuple avoit le pouvoir d'élire de bons Evéques, & de rejetter les mauvais, ils ſeroient coupables devant Dieu, s'ils communiquoient davantage avec ceux-ci; que l'ordination de Felix, & de Sabin eſtoit legitime, puiſqu'elle avoit eſté faite du conſentement du peuple par les Evéques circonvoiſins; qu'elle ne devoit point eſtre caſſée, quoi-que Baſilide euſt ſurpris Eſtienne, qui eſtant éloigné, ne ſçavoit point comme les choſes s'eſtoient paſſées, que tant s'en faut, que cela euſt effacé ſes crimes, qu'au contraire cela les augmentoit: parce qu'on pouvoit excuſer en quelque ſorte Eſtienne, qui s'eſtoit laiſſé tromper par ſa negligence, mais qu'on devoit avoir de l'execration pour celui qui l'avoit trompé par ſa malice; qu'ils loüoient donc extremement leur foi, & leur zele, & les exhortoient de n'avoir plus aucun commerce avec des Evéques profanes, & ſoüillez de pluſieurs crimes.

Dans la meſme année, il ſe tint un autre Synode *u* d'Evéques à Carthage, leſquels conſultez par Januarius, & par les autres Evéques de Numidie, touchant le Baptême des Heretiques, leur firent réponſe qu'il faloit rebaptiſer tous ceux qui avoient eſté baptiſez par des Heretiques, ſuivant l'ancien reglement, qui en avoit eſté fait en Afrique par Agrippin.

Saint Cyprien écrivit auſſi la meſme année à l'Evéque Quintus, qui lui avoit fait faire la meſme demande par le Prêtre Lucien. Cette Lettre eſt la ſoixante & onziéme dans l'ordre de Pamelius. Il temoigne que quelques-uns de ſes Collegues eſtoient d'un avis contraire au ſien; diſant que l'ancienne couſtume avant Agrippin eſtoit de ne point rebaptiſer les Heretiques, quand ils rentroient dans l'Egliſe. Il dit contre cette pretenduë couſtume, qu'il ne faut point s'arreſter à ces ſortes d'uſages, mais qu'il faut ſe defendre par raiſon, que ſaint Pierre eſtant en different avec ſaint Paul ſur le ſujet de la Circonciſion, ne le traita point avec hauteur, ni avec arrogance, qu'il n'allegua point ſa primauté, & qu'il ne dit point que de nouveaux diſciples de JESUS-CHRIST, comme ſaint Paul, qui avoit eſté meſme perſecuteur de l'Egliſe, devoient lui obeïr, & non pas lui reſiſter: mais qu'il écouta, & reçuſt humblement le conſeil de verité, que ſaint Paul lui donnoit, & ſe rendit aux raiſons legitimes de cet Apôtre; nous enſeignant par cette conduite la concorde, & la patience, & à ne nous pas attacher opiniatrement à nos ſentimens, mais à embraſſer comme noſtres, ceux que nos freres nous inſpirent, lorſqu'ils ſont utiles & veritables.

Quelque tems aprés ſaint Cyprien aſſembla à Carthage un Concile de ſoixante & onze Evêques, tant de la Province d'Afrique, que de Numidie, qui confirmerent ce qui avoit eſté ordonné dans le Synode precédent, touchant le Baptême des Heretiques, & arreſterent que les Preſtres, & les Diacres ordonnez parmi eux, ou qui auroient eſté de leur parti revenant à l'Egliſe, y ſeroient receus ſeulement en qualité de laïques. Enſuite pour conſerver l'honneur, & l'amitié que les Eveſques ſe doivent les uns aux autres, ils firent ſçavoir ce Reglement au Pape Eſtienne par une Lettre Synodale, qui eſt la ſoixante douziéme parmi celles de ſaint Cyprien dans l'ordre de Pamelius, à la fin de laquelle ils lui repreſentent que les choſes qu'ils ont ordonnées eſtant conformes à la Religion Chreſtienne, & à

S. Cyprien.

& à la verité, ils esperent qu'il ne fera pas de difficulté de les approuver ; que cependant ils sçavoient qu'il y avoit des Evéques qui avoient de la peine à se resoudre de changer de sentiment, & qui retenoient toûjours les coûtumes particulieres, sans toutefois blesser la paix, & la charité, qu'ils ne pretendoient pas non plus donner la loi, ni contraindre personne, sçachant que chaque Evêque est libre de se comporter, comme il lui plaît, dans le gouvernement de son Eglise, dont il n'est obligé de rendre conte qu'à Dieu seul.

Saint Cyprien écrivit aussi presqu'en mesme tems, & aussi-tost aprés ce Concile une grande lettre à l'Evéque Jubaien, qui l'avoit aussi consulté sur cette question, dans laquelle il allegue pour son sentiment quantité de raisons, & de passages de l'Ecriture ; & aprés avoir répondu aux objections qu'on lui faisoit, il finit cette Lettre par une nouvelle protestation qu'il fait, que son intention n'estoit pas d'imposer aucune loi à pas un de ses Collegues : mais de n'avoir aucun different avec personne pour ce sujet, & de garder inviolablement la foi, la charité, l'honneur du Sacerdoce, & la concorde avec ses confreres. Estienne aiant fait réponse à saint Cyprien avec beaucoup de dureté, Pompée Evéque de Sabra Ville Maritime d'Afrique, pria saint Cyprien de lui faire sçavoir ce qu'Etienne lui avoit écrit. Il lui envoia une copie de sa Lettre avec une autre, en laquelle il répond à celle de ce Pape, qui est la soixante & treiziéme dans l'ordre de Pamelius. Il oppose principalement dans cette Lettre la verité de l'Evangile, & la premiere tradition des Apôtres, & à la coûtume, & à la tradition que le Pape Estienne alleguoit pour lui. Il envoia aussi par le Diacre Rogatien une autre copie de la Lettre d'Estienne à Firmilien Evéque de Cesarée en Cappadoce, & aux autres Evéques, & leur écrivit tout ce qui s'estoit passé en Afrique, sur le sujet de cette question, les priant de lui faire sçavoir le sentiment de leurs Eglises. Il ne pouvoit pas esperer une réponse plus favorable, que celle qu'il receut de Firmilien. Car cet Evéque dans la Lettre qu'il écrivit condamne ouvertement, & dans des termes assez durs le procedé d'Estienne, louë la conduite de saint Cyprien, se declare en faveur de ce dernier, la prouve par plusieurs raisons, & assure que c'est la coustume ancienne des Eglises d'Asie, & qu'elle a esté reglée depuis plusieurs années dans deux Synodes nombreux tenus à Synnade, & à Icone. Cette Lettre de Firmilien, qui est la soixante & quatorziéme parmi celles de saint Cyprien est écrite dans l'Automne de l'année 256.

S. Cyprien.

Avant que cette Lettre fust renduë à saint Cyprien, il écrivit à Magnus, qui lui avoit demandé touchant le Baptême des Novatiens, s'il ne falloit pas excepter ces Heretiques du nombre de ceux qu'il faloit rebaptiser, parce qu'ils avoient la mesme foi que les Catholiques touchant la Trinité, & baptisoient de la mesme maniere. Il lui répondit, dis-je, dans la Lettre soixante-quinziéme, qu'il faloit les rebaptiser comme les autres ; parce qu'il n'y avoit aucun veritable Baptême hors de l'Eglise. Il répond encore dans cette Lettre à une autre question, que Magnus lui avoit encore faite touchant le Baptême des Cliniques, c'est-à-dire, de ceux qu'on baptisoit dans leurs maladies ; qu'il n'y avoit pas lieu de douter de la validité de ce Baptême, & qu'il est égal pour la validité du Sacrement de plonger le corps dans l'eau, ou d'en verser dessus. Il finit en repetant sa protestation ordinaire, qu'il ne veut donner la loi à personne, qu'il laisse une entiere liberté à un chacun d'en user comme il voudra, & que chacun rendra conte à Dieu seul de sa conduite.

Voilà toutes les Lettres que nous avons dans les ouvrages de saint Cyprien sur le sujet du Baptême des Heretiques. Il faut y ajoûter les Actes du dernier Concile de Carthage de quatre-vingt-sept Evêques qui s'y assemblerent au mois de Septembre de cette année. On lût d'abord dans ce Concile les Lettres de Jubaien à saint Cyprien, & celles de saint Cyprien à cet Evêque. Ensuite saint Cyprien proposa à tous les Evêques qui étoient presens de dire librement leurs avis, sans cependant condamner personne, & sans avoir dessein d'excommunier ceux qui seroient d'un avis different : Car personne de nous, *dit-il* ; ne se doit " établir Evêque des Evêques, ou pretendre " contraindre ses Collegues par une crainte ty- " rannique, parce que chaque Evêque a la liber- " té, & la puissance d'en agir comme il lui plaît, " & qu'il ne peut non plus estre jugé par un au- " tre, qu'il ne peut le juger. Mais nous devons " tous attendre le jugement de JESUS-CHRIST, " qui seul a le pouvoir de nous preposer à son " Eglise ; & de juger de nos actions. Aprés cette " proposition les Evêques dirent leurs avis, & " conclurent tous en faveur de saint Cyprien.

La persecution de Valerien, qui s'éleva contre l'Eglise en 257. mit fin à la contestation sur le Baptême des Heretiques. Cet Empereur poussé par Marcien grand ennemi des Chrétiens ; & grand protecteur des superstitions Egyptiennes, se declara contre les Chrétiens, & publia un Edit contre eux au mois de Juillet de cette année, par lequel il leur défendoit de s'assembler dans les Cimetieres, & ailleurs, à peine de mort. Le

Pape

S. Cyprien.

Pape Estienne aiant esté trouvé dans un Cimetiere contre la defense de l'Empereur, y souffrit le Martyre le vingtiéme d'Aoust de la mesme année, & Sixte fut élû en sa place.

Le trentiéme du mesme mois saint Cyprien confessa genereusement la foi de JESUS-CHRIST devant le Proconsul Paternus, & fust envoié en exil à Curube. En mesme tems le Prefet de Numidie condamna aux mines plusieurs Chrétiens, & entre autres plusieurs Evêques, & plusieurs Prêtres de sa Province, aprés en avoir fait mourir quelques-uns, & fait battre les autres à coups de bâtons. Saint Cyprien leur écrivit du lieu de son exil une Lettre qui est la soixante-seiziéme dans l'ordre de Pamelius, & la premiere de la quatriéme partie des Lettres de saint Cyprien. Il releve dans cette Lettre avec une éloquence merveilleuse la gloire de leur confession. Il les encourage à souffrir avec constance. Il les console des peines qu'ils pouvoient avoir, & principalement de ce que les Prêtres ne pouvoient point offrir de sacrifice dans ces lieux, sur ce qu'ils offrent eux-mesmes continuellement leur corps comme des sacrifices vivans au Seigneur. Il les exhorte enfin à prier avec plus de ferveur, afin que Dieu fit la grace à tous les Confesseurs d'achever glorieusement leur course, pour estre couronnez dans la gloire éternelle. Il envoia cette Lettre en trois differens endroits, où ces saints Confesseurs estoient dispersez, & leur fit tenir quelque argent, afin de les soulager en toutes manieres. L'on voit par les réponses qu'ils lui firent, combien cette Lettre leur donna de consolation, & de joie au milieu de leurs souffrances. Ces réponses sont les Lettres 77. 78. & 79. écrites de trois endroits differens, dans lesquelles ils le remercient avec beaucoup de simplicité de sa charité, & de ses bienfaits, & lui témoignent que sa Lettre a relevé leurs esprits abatus, gueri leurs blessures, & rendu leurs maux plus legers, & plus supportables.

La Lettre qui estoit la 80. addressée aux Confesseurs en prison a plûtost esté écrite dans son premier exil, que dans celui-ci, comme nous l'avons rémarqué aprés l'Auteur de l'édition d'Angleterre. La 81. est écrite au commencement de l'année 258. aprés la mort du Pape Sixte, & le retour de saint Cyprien. Elle est adressée à l'Evêque Successus, & il lui mande qu'il a appris par les Lettres qu'il avoit envoiées à Rome, que Valerien avoit adressé un rescrit au Senat, par lequel il ordonnoit que les Evêques, les Prêtres, & les Diacres seroient punis de mort sans retardement, & que les Senateurs, les Chevaliers Romains, & les autres personnes de qualité qui estoient Chrétiens seroient dépoüillez de leurs Charges, & de leurs biens, & que s'ils continuoient aprés cet édit à faire profession de la Religion Chrétienne, ils seroient condamnez au dernier supplice; que les Dames seroient privées de leurs biens, & bannies, & que ceux de la Maison de Cesar seroient mis en prison. Il ajoute que cet Empereur avoit aussi envoié des Lettres aux Gouverneurs des Provinces, par lesquelles il leur enjoignoit de punir rigoureusement les Chrétiens; qu'ils attendoient tous les jours ces peines; que le Pape Sixte avoit souffert le Martyre le sixiéme jour d'Aoust, & un nommé Quartus, avec lui; que les Préfets de la ville de Rome estoient fort échauffez contre les Chrétiens, & qu'ils en faisoient mourir tous les jours, & confisquoient les biens de ceux qu'on leur presentoit. Enfin il prioit cet Evêque de faire sçavoir ces choses à tous leurs Collegues, afin que tous les Chrétiens se préparassent au combat.

S. Cyprien.

La derniere Lettre de saint Cyprien est celle qu'il écrivit un peu avant son Martyre dans le tems qu'il se retira hors de Jardins, où il avoit eu ordre de demeurer: parce qu'il avoit appris que le Proconsul avoit envoié des Soldats pour l'amener à la Ville d'Utique, ne voulant pas souffrir le Martyre dans un lieu éloigné de son Eglise, & de son peuple. Mais afin qu'on ne crût pas qu'il s'étoit retiré par crainte, & par lâcheté, il manda à son Clergé, & à son peuple la raison pour laquelle il s'estoit sauvé, & les avertit en mesme tems de ne point exciter de troubles, de conserver la paix, & de ne pas souffrir que personne se presentast de lui-mesme aux Gentils, parce qu'il suffisoit de parler hardiment quand on estoit arresté.

Outre ces Lettres de saint Cyprien, dont on sçait le tems; il y en a cinq autres, qui concernent des points de Discipline, qui n'ont point d'Epoque certaine. L'Auteur de l'édition d'Angleterre en met quatre à la teste de toutes les autres Lettres, & prétend qu'elles ont esté écrites par saint Cyprien, avant son premier exil l'an 246. La premiere qui est la soixante-sixiéme dans l'ordre de Pamelius adressée au Clergé, & au peuple de Furnes, est écrite contre un certain Geminius Victor, qui avoit nommé par son Testament pour Tuteur à son parent un Prêtre nommé Geminius Faustinus. Il leur mande, que lui, & ses Collegues ont esté fort étonnez, quand ils l'ont appris, parce qu'il y avoit déja long-tems qu'il avoit esté defendu dans un Concile d'Evêques de nommer par Testament pour Tuteur, ou pour Curateur quelqu'un qui fût du Clergé, vû que ceux qui sont honorez du Sacerdoce, & chargez du ministere des Clercs, ne doivent servir qu'à l'Autel, & aux saints Sacrifices, & ne doivent point avoir d'autre emploi que de prier le Seigneur. Il témoigne que c'est pour cela que les Laïques leur donnoient de tems en

S. Cyprien.

en tems ce qui leur estoit necessaire pour vivre, comme l'on paioit du tems de l'Ancien Testament, les Dixmes aux Levites, & aux Sacrificateurs. Il conclut que puisque Victor a violé la regle établie depuis quelque tems dans un Concile, on ne doit point prier pour lui aprés sa mort, ni souffrir qu'on fasse des prieres dans l'Eglise pour honorer sa memoire.

La seconde, qui est la 61me. dans l'ordre de Pamelius est écrite sur le sujet d'un farceur, qui s'étant fait Chrêtien continuoit son métier. Saint Cyprien mande à Euchratius, qui l'avoit consulté pour sçavoir s'il faloit le laisser dans l'Eglise, qu'il est indigne de la Majesté de Dieu, de la discipline Evangelique, & de l'honneur de l'Eglise de souffrir dans sa Communion un homme qui exerceroit un si infame métier; que si la Loi défendoit aux hommes de prendre des habits de femmes, il estoit encore bien plus défendu de montrer à contrefaire les gestes, & les postures des femmes, & à representer des actions des-honnestes, & lascives; que quoi que ce farceur eust cessé de monter sur le Theatre, il ne laissoit pas d'estre encore coupable en montrant aux autres son infame métier; que s'il disoit pour s'excuser qu'il estoit pauvre, & qu'il n'avoit pas d'autre métier pour vivre, on pouvoit l'assister comme les autres pauvres de l'Eglise, pourvû qu'il se contentât du peu que l'Eglise donnoit pour subsister, & qu'il ne crût pas qu'on dût lui donner recompense pour ne plus pecher, puisque c'estoit lui seul qui en avoit tout le profit.

La troisiéme, qui est la soixante-cinquiéme dans l'ordre de Pamelius est écrite à Rogatien contre un de ses Diacres, qui oubliant le respect qu'il devoit à son Evêque, l'avoit traité rigoureusement. Saint Cyprien, & ses Collegues, à qui cet Evêque en avoit écrit, lui font réponse, qu'il auroit pû le punir sur le champ de son audace, & que ce n'est que par humilité qu'il leur en a écrit. Ils s'étendent sur le respect, & l'obeïssance qu'on doit aux Evêques; ils disent que le commencement de tous les Schismes, & de toutes les Heresies vient du mépris qu'on a pour eux. Enfin, ils conseillent à cet Evêque, si ce Diacre continuë à l'irriter par ses injures, de se servir de l'autorité que lui donne l'Episcopat, & de l'excommunier avec celui qui s'étoit joint avec lui; souhaitant toutefois qu'il lui fasse pleinement satisfaction. *Parce que, nous aimons mieux*, disent-ils, *vaincre par la patience le mal qu'on nous fait, que de nous venger par la puissance Sacerdotale.*

La quatriéme Lettre, qui est la soixante & deuxiéme dans l'édition de Pamelius est encore écrite au nom d'un Concile à l'Evêque Pomponius, qui avoit consulté saint Cyprien sur le sujet de quelques Vierges, qui aiant fait resolution de garder la virginité, avoient eu trop de familiarité avec quelques personnes, & mesme avec un Diacre. Il loüe cet Evêque d'avoir privé de la Communion le Diacre, & les personnes qui avoient vêcu avec elles. A l'égard des Vierges, il ordonne que celles qui auront perdu leur virginité fassent Penitence publique de leurs crimes pendant un tems considerable, comme estant adulteres de Jesus-Christ leur époux, & que si elles ne veulent pas quitter les personnes avec qui elles ont eu habitude, elles soient chassées pour toujours de l'Eglise, sans esperance de pardon, & de salut; puisqu'on ne peut estre sauvé hors de l'Eglise. Et à l'égard de celles qui n'auroient pas perdu leur virginité, il juge à propos qu'on les admette à la Commnion de l'Eglise, mais aprés les avoir averties, que si elles demeurent encore dans une mesme maison avec ces personnes, elles seront punies plus severement, & qu'on ne leur pardonnera plus avec tant de facilité. Voilà les quatres lettres que l'Auteur des annales de S. Cyprien, qui sont à la teste de l'édition d'Angleterre, pretend avoir esté écrites avant toutes les autres; parce que saint Cyprien n'y parle d'aucune persecution ni presente, ni passée, ce qu'il fait presque dans toutes les autres.

Il ne nous reste plus que la Lettre 63. que l'Auteur des Annales de l'édition d'Angleterre, pretend avoir esté écrite l'an 253. *au* dans le tems de la persecution de Gallus, & de Volusien. Elle est écrite à Cecilius contre l'erreur, ou plûtost contre l'abus de quelques Prêtres, qui n'offroient que de l'eau au saint Sacrifice de la Messe. Il oppose à cette mauvaise coûtume, qui s'estoit introduite en quelques endroits, l'exemple, & le precepte de Jesus-Christ, & il montre qu'on ne doit offrir dans le Calice que du vin meslé d'eau; il parle mesme d'une maniere qui peut faire croire qu'il a crû qu'il estoit absolument necessaire de mesler de l'eau avec le vin, en disant que comme le corps de Jesus-Christ ne peut pas estre de la farine toute seule, si elle n'est paîtrie avec de l'eau, de mesme le sang de Jesus-Christ ne peut pas estre du vin tout seul s'il n'est meslé avec de l'eau. Mais outre qu'on peut expliquer ces paroles en les entendant du corps de Jesus-Christ pris en un sens mystique; il ne faut pas s'estonner que les Peres parlent souvent ainsi des coûtumes établies en leur tems quand elles sont anciennes, telle que l'est celle-ci, qui vient de l'exemple de Jesus-Christ, & de la tradition des Apôtres; il ne faut pas, dis-je, s'étonner

S. Cyprien.

tonner qu'ils en parlent comme de choses necessaires, sans examiner scrupuleusement si elles sont d'une necessité absoluë en prenant les choses à la rigueur. Il remarque dans cette Lettre, que de son tems on celebroit le Sacrifice de la Messe le matin, & que le Baptéme est une préparation necessaire pour recevoir l'Eucharistie. Il parle de ce Sacrement en des termes qui font connoître qu'il croioit qu'il contenoit réellement le corps & le sang de JESUS-CHRIST; cependant il rapporte des raisons mystiques pour expliquer pourquoi on se sert de pain, & de vin meslé d'eau. Il dit que JESUS-CHRIST est figuré par le vin, & que l'eau qui se mesle avec le vin, signifie l'union du peuple avec JESUS-CHRIST. C'est pourquoi il dit que si on offroit du vin tout pur, le corps de JESUS-CHRIST seroit sans nous, & que si l'on n'offroit que de l'eau, nous serions sans JESUS-CHRIST; & enfin que comme plusieurs grains de bled moulus & paîtris ensemble font un même pain, nous sommes de mesme un mesme corps en JESUS-CHRIST, qui est ce pain celeste.

Jusques-ici nous n'avons point voulu interrompre l'ordre des Lettres en y mêlant les ouvrages suivant l'ordre du tems auquel ils ont esté écrits; parce que leur abregé nous auroit fait perdre la suite des Lettres; mais maintenant rien ne nous empêche plus de le faire; & en marquant les années où ils ont esté écrits, cela fera le même effet pour la Chronologie, que si nous les eussions meslez avec les Lettres.

Il y a apparence que le premier ouvrage de saint Cyprien aprés l'écrit à Donat, c'est le petit traité intitulé de la vanité des Idoles, *bb* dans lequel il refute la Religion des Païens, qu'il venoit de quitter. Ce traité peut estre divisé en trois parties. Dans la premiere il prouve que les Dieux des Païens ne sont point de veritables divinitez. Dans la seconde, il montre qu'il n'y a qu'un Dieu; & enfin dans la troisiéme il fait voir que JESUS-CHRIST est le Verbe de Dieu, qui a esté envoié pour apporter le salut aux hommes. Les deux premieres parties sont prises presque entierement de Minutius Felix, & la derniere de Tertullien.

Les premiers Livres des témoignages à Quirin *cc* ont esté aussi apparemment écrits par S. Cyprien avant qu'il fust Evêque dans le tems qu'il s'emploioit tout entier à la lecture, & à l'étude des Livres sacrez. ces Livres sont un recueil de plusieurs passages de l'Ecriture, & principalement de l'Ancien Testament sur differentes matieres. Dans le premier Livre il rapporte ceux qui prouvent, que la Loi des Juifs n'estoit que pour un tems; qu'elle devoit estre détruite, & les Juifs rejettez; que JESUS CHRIST devoit venir établir un nouveau Temple, & de nouveaux Sacrifices, & un nouveau Sacerdoce, une nouvelle Eglise; que les Gentils devoient croire en lui, & obtenir par son moien la remission de leurs pechez. Dans le second, il rapporte les passages qui concernent le mystere de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, & particulierement ceux qui montrent que JESUS-CHRIST est la sagesse, & la parole de Dieu, qui s'est incarnée pour racheter le genre humain, avec les Propheties, dans lesquelles il est prédit qu'il devoit naître de la Race de David dans la ville de Bethléem; que son premier avenement devoit estre sans gloire, que les Juifs le devoient crucifier, qu'il ressusciteroit le troisiéme jour, & qu'il viendra quelque jour juger le monde. Le troisiéme Livre a esté composé depuis ceux-ci, *dd* & le sujet en est tout different.

S. Cyprien.

C'est un recueil de plusieurs témoignages, tant de l'Ancien, que du Nouveau Testament, contenant plusieurs préceptes de morale touchant les vertus chrétiennes, telles que sont la crainte, & l'amour de Dieu, la patience dans les souffrances, le Martyre, & la virginité: ou contre les vices, tels que sont la colere, la médisance, l'orgueil, les ornemens superflus des femmes, l'amour desordonné des richesses: comme sont aussi la maniere dont les Chrétiens doivent se gouverner envers leurs superieurs; en sorte que l'on peut dire que ce traité est une collection tres-utile de toute la morale de l'Ecriture-Sainte.

Le Livre de la discipline, ou de la conduite, & de l'habit des Vierges, semble estre le premier ouvrage que saint Cyprien ait composé aprés avoir esté ordonné Evêque. *ee* Il l'a composé pour apprendre aux Vierges, de la conduite desquelles il estoit chargé, à garder dans leurs habits, & dans leur conduite une modestie vraiment chrétienne. Il commence par recommander la discipline, c'est-à-dire, la bonne conduite, comme estant la gardienne de l'esperance, l'anchre de la Foi, & le guide du chemin du salut. Il montre par plusieurs passages de l'Ecriture qu'elle est de tres-grande necessité, & ensuite s'addressant aux Vierges, aprés avoir relevé leur estat, il les exhorte à garder la discipline avec plus d'exactitude, comme en aiant plus de besoin que personne. Il leur fait voir que la continence Chrétienne ne peut point s'accorder avec des ornemens prophanes; que leurs richesses n'excusent pas leurs parures, que Dieu ne les leur a point données pour cet usage, mais pour les emploier à des choses utiles, pour nourrir, & pour assister les pauvres; que si l'on n'en use ainsi, les grands biens sont une grande tentation; que quand les ornemens, dont les Vierges se parent, ne les

S. Cyprien,

les perdroient pas elles-mêmes, elles doivent s'en abstenir, parce qu'ils perdent les autres, en attirant sur elles les yeux de la jeunesse, & allumant ainsi dans leur cœur le feu de l'amour; que les habits superbes, & les ajustemens ne conviennent qu'à des femmes prostituées, & que l'Ecriture en parle de cette maniere; qu'on abuse des ouvrages de Dieu pour se parer, & qu'on défigure l'image qu'il a formée, par le fard, par les frisures, & par quantité d'autres ornemens. Il avertit ensuite les Vierges d'éviter soigneusement les choses qui peuvent nuire à leur chasteté. Il leur défend de se trouver aux nôces, où l'on dit, & où l'on voit quantité de choses contraires á la chasteté, & il reprend fortement celles, qui n'avoient point de honte de se trouver aux bains publics, quoi quelles le fissent sans avoir de mauvais dessein. Enfin aprés avoir donné ces instructions aux Vierges, il parle des avantages de la Virginité, & dit, que c'est l'état le plus proche du Martyre; que les Vierges évitent les maledictions prononcées contre la premiere femme; qu'elles sont égales aux Anges; que la virginité n'est pas absolument necessaire, mais qu'elle est beaucoup plus excellente que tout autre état. Enfin il conclut en priant les Vierges de se souvenir de lui, quand elles auront receu la recompense de leur virginité, *Tantum mementote tunc nostri, cum incipiet in vobis virginitas honorari*; paroles qui font voir que du tems de saint Cyprien l'on croioit que les Saints intercedoient pour nous auprés de Dieu.

Le traité touchant ceux qui estoient tombez dans la persecution, & celui de l'unité de l'Eglise ont esté composez dans l'année 251. aussi-tost aprés la persecution de Dece. Ce dernier est écrit à l'occasion du Schisme des Novatiens, & la faction de Felicissime, & le premier est écrit contre ceux de la faction de Felicissime, qui accordoient temerairement la grace de reconciliation à tous ceux qui étoient tombez dans la persecution. Il leut ces deux ouvrages dans un Concile d'Afrique tenu cette année-là, & les envoia ensuite à Rome, comme il le témoigne dans la cinquantiéme Lettre suivant l'ordre de Pamelius.

Dans le traité de ceux qui sont tombez pendant la persecution, il commence par rendre graces à Dieu de ce que la paix a esté renduë à l'Eglise, & fait l'éloge des saints Martyrs, & des Confesseurs. Il déplore la triste chûte de ceux qui avoient apostasié. Il remarque que Dieu n'avoit permis la persecution, que pour punir les mœurs corrompuës des Chrestiens. Il déteste le crime de ceux qui s'estoient eux-mêmes presentez aux Magistrats pour renier la Foi de Jesus-Christ, & qui avoient porté leurs enfans aux Autels des Dieux pour les rendre, s'il eust esté possible, participans de leurs crimes, & leur faire perdre, pour ainsi dire, la grace du Baptême. Il fait voir que c'est l'amour du bien, & l'attachement aux choses de la terre, qui ont esté cause de la perte de la pluspart de ceux qui sont tombez, & qui les ont même empêchez de fuïr pour éviter la persecution. Il dit que la faute de ceux qui avoient esté vaincus par la violence des tourmens seroit plus pardonnable: mais que ceux qui avoient apostasié dans la crainte de souffrir sans avoir souffert, ne pouvoient pas alleguer d'excuse. Aprés avoir montré la grandeur du crime des Apostats, il passe aux remedes, & déclame contre ceux qui leur accordoient une paix témeraire, & précipitée. Il dit qu'il faut qu'un Prêtre de Dieu ne trompe pas les Chrétiens par une complaisance pernicieuse, mais les guerisse par des remedes salutaires; imitant un habile Chirurgien, qui fait des ouvertures, & des incisions pour guerir entierement une plaie, sans écouter les plaintes, & les cris de son malade, qui le remerciera quand il sera gueri; que cette liberté, que quelques personnes s'estoient donnée d'accorder imprudemment la paix à ceux qui estoient tombez, est un nouveau malheur, qui a succedé à la persecution; que cette fausse paix qu'ils accordent est pernicieuse à ceux qui la donnent, & nuisible à ceux qui la reçoivent; qu'il faut donner au pecheur le tems d'expier son crime par une satisfaction veritable, & legitime; que c'est un horrible sacrilege que de s'approcher du Saint des Saints, & de recevoir le corps de Jesus-Christ aiant encore les mains toutes soüillées des sacrifices des Idoles, & aïant à peine digeré les viandes offertes aux faux Dieux; que c'est boire le Calice du Seigneur, & le Calice des Demons, manger à la table du Seigneur, & à celle du diable, & faire violence, pour ainsi dire, au corps, & au sang de Jesus-Christ; que c'est se tromper, que de croire que la paix que quelques uns donnent avant qu'on ait expié son crime par une penitence publique, & qu'on ait purifié sa conscience par le sacrifice, & l'imposition des mains de l'Evêque, soit une paix veritable, que c'est plûtost une guerre, une nouvelle persecution, une nouvelle tentation dont l'ennemi se sert pour achever de perdre ceux qui sont tombez, en leur ôtant l'esprit de penitence; qu'il ne faut pas se flater d'avoir esté absous par des Martyrs, puisqu'il n'y a que Jesus-Christ qui puisse pardonner les pechez; qu'à la verité, les merites, & les œuvres des Martyrs peuvent beaucoup, mais que ce n'est que pour le jour du

S. Cyprien.

du Jugement, & que c'est une temerité de croire pouvoir accorder indifferemment le pardon des pechez à tout le monde contre le commandement de JESUS-CHRIST ; que si ce que les Martyrs ordonnent est juste, & legitime, il faut le leur accorder, mais que si ce qu'ils demandent est contre la Loi de Dieu, s'il est contre l'Evangile, il n'est pas raisonnable qu'on le leur accorde ; outre qu'il n'est pas à présumer, que ceux qui sont les Martyrs de l'Evangile, voulussent rien entreprendre contre l'Evangile. Ensuite pour donner de la terreur à ceux qui étoient tombez, il rapporte plusieurs exemples de personnes que Dieu avoit punies severement pour avoir esté assez hardies pour recevoir le Corps, & le Sang de JESUS-CHRIST, aprés avoir apostasié. Il s'adresse ensuite à ceux qui avoient pris des billets des Magistrats, qui témoignoient qu'ils avoient sacrifié, quoi qu'ils ne l'eussent point fait, & il les avertit de ne se point flater comme s'ils n'avoient pas besoin de penitence, puisque c'est avoir commis un crime, que de confesser ainsi qu'on l'a commis, & que cette declaration est un desaveu de la Religion Chrétienne (que quoi que ce crime paroisse moins honteux aux yeux des hommes, il est toutefois grand devant Dieu, qui connoît les plus secrets mouvemens de nôtre cœur. Enfin il louë la pieté de ceux qui bien qu'ils n'eussent pas sacrifié, ni donné de billets, neanmoins parce qu'ils avoient eu la volonté de le faire, venoient se confesser amplement, & avec douleur aux Prêtres de Dieu, découvrans le secret de leur conscience pour mettre leurs esprits en repos, & chercher un remede à leurs blessures, quoi qu'elles parussent legeres ; & il exhorte ceux qui se sentent coupables de cette faute, de n'avoir point de honte de la découvrir, & d'en faire penitence, afin d'en obtenir le pardon. Il finit en exhortant les pecheurs à renoncer aux plaisirs du siecle, & à satisfaire la justice de Dieu par les travaux d'une longue, & veritable penitence.

Dans le traité de l'unité de l'Eglise, *ff* il commence par avertir les Chrétiens de joindre la prudence à la simplicité, & de se donner de garde des attaques secretes du Demon, telles que sont les Heresies, & les Schismes, dans lesquels il engage les Chrétiens sans qu'ils s'en apperçoivent, en les separant de l'unité de l'Eglise. Il fait voir ensuite par plusieurs raisons, que l'Eglise de JESUS-CHRIST est essentiellement une, & qu'il ne peut y en avoir plusieurs. Il dit que c'est pour marque de cette unité, que JESUS-CHRIST a édifié son Eglise sur saint Pierre, & quil s'est adressé à lui seul pour lui donner la puissance des clefs : quoi qu'aprés sa Resurrection, il donne une puissance égale à tous les Apôtres ; que comme l'Eglise est une, il n'y a qu'un seul, & unique Episcopat, dont chaque Pasteur possede solidairement une portion, que ceux qui sont hors de cette Eglise n'ont aucun salut à esperer ; qu'on peut estre tué hors de l'Eglise, mais que l'on ne peut estre couronné, si l'on n'est dans l'Eglise ; que le Schisme, & l'Heresie sont les crimes les plus énormes qu'on puisse commettre, & ceux que Dieu a toûjours punis avec plus de severité ; que l'exemple de quelques Confesseurs ne doit ébranler personne ; car outre qu'il ne faut pas les imiter dans les fautes qu'ils peuvent commettre, il y en a un tres-grand nombre qui sont demeurez dans l'unité de l'Eglise. Enfin il exhorte tous les Chrétiens d'y rentrer, de travailler tous ensemble à l'union, & de n'avoir aucun commerce avec les Schismatiques.

S. Cyprien.

Le Livre de l'Oraison Dominicale suit immediatement celui de l'unité de l'Eglise dans le Catalogue du Diacre Ponce, & il y a de l'apparence qu'il fut composé peu de tems aprés, vers le commencement de l'année 252. Il recommande dans ce Livre l'amitié, & la concorde ; ce qui fait voir qu'il a esté écrit peu de tems aprés celui de l'unité, lorsque saint Cyprien estoit encore plein de ces mêmes pensées, & dans un tems auquel il estoit necessaire de les rebattre : il se peut diviser en sept parties. Dans la premiere il fait voir, que l'Oraison Dominicale est la plus excellente priere, & la plus efficace, puisque c'est JESUS-CHRIST même qui l'a composée, afin que nous nous en servissions. Dans la seconde, il traite de la maniere dont nous devons prier, & dit que nous devons le faire avec beaucoup de respect, & de modestie ; que le ton de nôtre voix doit estre moderé ; que quand les Chrétiens s'assemblent pour celebrer les divins sacrifices avec l'Evêque, il faut qu'ils se souviennent d'estre retenus, & de ne pas faire un bruit confus de leur voix, parce que ce n'est pas la voix, mais le cœur qu'il faut élever au Ciel ; qu'il faut prier avec beaucoup d'humilité ; ce qu'il confirme par l'exemple d'Anne mere de Samuël, & du Publicain, dont il est parlé dans l'Evangile. Dans la troisiéme partie, il apprend aux hommes ce que nous devons demander à Dieu, & expliquant l'Oraison Dominicale, il remarque premierement, que nous ne disons pas *mon Pere*, mais *nôtre Pere*, parce que la priere de chaque Chrêtien est une priere commune, & qu'il ne prie pas pour lui seul, mais pour tout le peuple fidele qui ne forme qu'un corps ; que nous appellons Dieu du nom de Pere, parce que

S. Cyprien. nous sommes faits ses enfans par le Baptême, que nous lui demandons que son nom soit sanctifié dans nous; c'est à dire, que nous le prions de nous sanctifier & de nous purifier continuellement jusques à la fin de nôtre vie; que le règne de JESUS-CHRIST que nous attendons, c'est la recompense que nous esperons en l'autre vie au jour du Jugement; que quand nous prions Dieu que sa volonté soit faite, nous ne lui demandons pas qu'il fasse ce qui lui plaît, mais qu'il fasse en nous ce qu'il veut que nous fassions, c'est-à-dire, qu'il nous fasse accomplir sa volonté, que personne ne le peut faire par ses propres forces sans le secours de la misericorde de Dieu; que cette volonté de Dieu qu'il nous faut accomplir, c'est ce que JESUS-CHRIST a fait & enseigné, c'est-à-dire, l'humilité, la fermeté dans la foi, la retenuë, la justice, la misericorde, la bonne conduite, ne faire tort à personne, conserver la paix avec ses confreres, aimer Dieu de tout son cœur, & ne rien préferer à JESUS-CHRIST, puisqu'il ne nous a rien preferé; que quand nous demandons que cette volonté s'accomplisse en la terre comme au Ciel, cela veut dire (selon son explication) dans nôtre corps, & dans nôtre esprit, ou bien dans les infidéles, aussi-bien que dans les Fidéles. Il dit ensuite que le Pain quotidien que nous demandons dans l'Oraison Dominicale peut-estre ou le spirituel, ou le corporel, que le pain spirituel que nous demandons, c'est le corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, que les Chrétiens qui sont vraiment à JESUS-CHRIST souhaitent de recevoir tous les jours, craignans d'en estre separez par quelque grand peché; que si l'on entend parler du pain corporel, elles nous marquent que nous ne devons demander à Dieu que ce qui nous est necessaire pour vivre chaque jour, sans étendre plus loin nos desirs; qu'en demandant à Dieu qu'il nous remette nos pechez, nous avoüons que nous pechons continuellement, nous imposant en mesme tems à nous mesmes la loi de n'en obtenir le pardon, qu'à condition que nous pardonnerons à nos freres les fautes qu'ils ont commises contre nous; demandant à Dieu qu'il ne nous fasse pas tomber dans la tentation, nous reconnoissons que nôtre ennemi n'a point de pouvoir contre nous, si Dieu ne lui permet de nous tenter, & qu'il ne le permet que pour deux raisons; ou pour nous punir de nos pechez, ou pour nous éprouver; qu'enfin l'Oraison Dominicale finit par une demande qui est l'abregé de toutes les autres; car en demandant à Dieu de nous délivrer de tout mal par son secours tout-puissant, il ne nous reste plus rien à lui demander.

Dans la quatriéme partie, il dit que JESUS-CHRIST nous a appris à prier aussi bien par son exemple, que par ses paroles, & que puisqu'il a prié souvent, lui qui estoit sans peché, nous devons à plus forte raison, nous autres qui sommes pecheurs, prier continuellement. Dans la cinquiéme, il recommande d'estre attentif, & de veiller dans la priere, de chasser de l'esprit les pensées charnelles, & de ne penser qu'à celui qu'on prie. S. Cyprien.

Il se sert pour autoriser cet avertissement, de la priere, que le Prêtre faisoit dés ce tems-là à la Messe en disant: *Sursum corda, élevez vos cœurs à Dieu*, & il remarque que le peuple répondoit, *nous les avons au Seigneur*.

Dans la sixiéme partie, il exhorte les Chrétiens de ne pas se contenter de prieres vaines, & steriles: mais de joindre à leurs prieres quantité d'aumônes, & d'actions de pieté. Enfin dans la derniere partie, il traite du tems de la Priere, aprés avoir remarqué les heures les plus solemnelles pour la faire. Il conclut en disant, que les Chrétiens doivent prier Dieu en tout tems, & que puisque cet emploi doit faire un jour leur bonheur éternel, ils doivent commencer dés à present à rendre graces à Dieu. Ce traité de saint Cyprien a paru si excellent à saint Augustin, qu'il a recommandé aux Moines d'Adrumette, à qui il écrit son livre de la grace, & du libre arbitre, de le lire avec soin, & mesme de l'apprendre par cœur; & il remarque que ce Saint parle en ce traité d'une maniere qui fait connoître qu'il étoit persuadé, qu'il faut demander à Dieu la grace d'accomplir ce qu'il nous commande dans sa Loi. En effet, de tous les traitez composez dans les premiers siecles de l'Eglise, il n'y en a peut-estre point, où l'on donne tant à la grace de JESUS-CHRIST que dans celui-ci, & où l'on trouve des passages plus formels touchant son efficace, & touchant sa necessité.

L'exhortation au Martyre adressée à Fortunatien dans le tems qu'on attendoit la persecution de Gallus, & de Volusien, est écrite en l'année 253. C'est un recueïl de passages de l'Ecriture pour exhorter les Chrétiens à confesser courageusement le nom de JESUS-CHRIST, & à souffrir genereusement le Martyre dans la persecution. Il rapporte dans le chapitre premier, ceux qui font voir la fausseté des Idoles. Dans le second ceux qui montrent qu'il ne faut adorer que Dieu seul. Dans le troisiéme ceux où il est parlé des châtimens dont Dieu menace ceux qui sacrifient aux Idoles. Dans le quatriéme, & dans le cinquiéme ceux qui font voir que Dieu ne pardonne pas aisément l'Idolatrie, & qu'il punit de mort ceux-mesmes qui conseillent aux autres d'adorer

S. Cyprien.

dorer les Idoles. Dans le sixiéme, il rapporte les passages qui peuvent nous faire considerer qu'aprés avoir esté rachetez, & vivifiez par Jesus-Christ, nous ne devons plus lui rien préferer, parce que lui-même ne nous a rien preferé. Dans le septiéme, ceux qui nous remettent devant les yeux qu'estant une fois échapez des pieges du Diable, & des filets du Monde, il faut prendre garde de n'y plus retomber, & de ne pas perdre cette grace. Dans le huitiéme, ceux qui nous apprennent qu'il faut preseverer dans la foi, & dans la vertu. Dans le neuviéme, ceux qui font voir que les afflictions, & les persecutions n'arrivent que pour nous éprouver. Dans le dixiéme, ceux qui nous consolent, & qui nous font connoitre, qu'il ne faut point apprehender, parce que Dieu est plus puissant pour nous proteger, que le Diable pour nous vaincre. Dans l'onziéme, ceux qui prouvent qu'il a esté prédit que le monde nous doit haïr, & exciter des tempêtes contre nous, & que les gens de bien ont toûjours souffert. Enfin le dernier comprend les passages qui animent les Chrétiens à souffrir le Martyre par l'esperance des récompenses qu'ils recevront dans le Ciel. Voilà le sommaire de ce traité fait par saint Cyprien mesme, & qu'il a mis ensuite d'une Lettre écrite à Fortunatien, à qui il adresse tout cet ouvrage. Il remarque dans cette Lettre, qu'il est du devoir d'un Evêque de préparer au combat les soldats que Jesus-Christ lui a confiez, & que les exhortations tirées de l'Ecriture-Sainte sont les meilleures armes qu'il puisse leur donner.

Le traité de la Mortalité fût composé à l'occasion de la peste *gg* qui affligea l'Empire Romain, & principalement l'Afrique l'année de la mort de Gallus, & de Volusien. Il montre dans ce traité que les Chrétiens ne doivent point craindre les maladies, ni les calamitez: mais qu'ils doivent plûtôt les souhaiter, puisqu'elles leur donnent occasion d'exercer leur patience, & de meriter les biens du Ciel; qu'ils ne doivent point avoir apprehension de la mort, mais plûtôt la desirer, puisqu'elle les délivre de toutes les miseres de cette vie, & qu'elle les unit pour toûjours avec Jesus-Christ; qu'il ne faut point s'étonner, que la peste attaque aussi-bien les Chrétiens, que les Païens, puisque toutes les miseres de la chair leur sont communes, & mesme qu'un Chrétien doit plus souffrir qu'un autre; que la difference qu'il doit y avoir entre lui, & un homme, qui ne connoît point Dieu, c'est que ce dernier se plaint, & souffre son mal avec impatience, au lieu que le Chrétien fait paroître alors sa foi, en ne craignant point la mort, sa vertu en souffrant patiemment, & sa charité en assistant son prochain; que quoi que les gens de bien meurent aussi bien que les méchans, leur fin est bien differente, parce que les gens de bien sont mis aprés leur mort dans un lieu de refraîchissement, au lieu que les méchans sont précipitez dans un lieu, où ils sont tourmentez pour toûjours; que les premiers meurent pour estre plûtôt en seureté, & les autres pour estre plûtôt punis; que la maladie nous prépare au Martyre, & nous rend Martyrs de Jesus-Christ; qu'ainsi nous ne devons point nous affliger de ce qu'elle nous prive de la gloire de la confession; parce qu'outre qu'il ne dépend point de nous d'estre Martyrs, & que c'est une grace de Dieu, quand nous mourons estant dans la volonté de souffrir le Martyre, Dieu nous couronne comme si nous l'avions souffert; que c'est inutilement que nous demandons tous les jours à Dieu, que son regne arrive, si la captivité où nous sommes nous plaît encore; que nous ne devons pas pleurer ceux de nos freres, que Jesus-Christ a attirez à lui, puisque nous ne les avons point perdus, mais qu'ils sont seulement allez devant nous à un voiage qu'il nous faut tous faire; que c'est en quelque façon se défier des promesses de Jesus-Christ, de s'attrister & de s'affliger de la mort de nos proches, & de nos amis, comme s'ils n'estoient plus: mais que nous devrions plûtôt nous réjoüir de ce qu'ils sont passez dans une meilleure vie, & qu'ils joüissent d'un repos qui ne finira jamais. Il exhorte enfin tous les Chrétiens à souhaiter avec ardeur le jour bienheureux de leur mort, qui les délivre de l'exil de cette vie, & qui leur donne entrée dans le Roiaume des Cieux, qui est leur patrie, pour estre éternellement dans la compagnie des Saints, & avec Jesus-Christ.

S. Cyprien.

L'écrit à Demetrien Juge d'Afrique est aussi composé pendant cette peste, aussi tôt aprés la mort de Gallus, & de Volusien. *hh* Il répond dans ce traité à l'accusation que les Païens formoient contre les Chrétiens, qu'ils étoient cause des guerres, de la peste, des famines, & des autres calamitez qui affligeoient l'Empire Romain, parce qu'ils n'adoroient pas les Dieux. Il montre que ces malheurs du monde qui vieillit tous les jours, se doivent plûtôt attribuer aux crimes, & à l'impieté des hommes, & que bien loin d'accuser les Chrétiens d'en estre cause, parce qu'ils n'adorent pas les faux Dieux, ce sont les Païens qui les attirent sur les hommes, parce qu'ils n'adorent pas le vrai Dieu, & parce qu'ils persecutent ceux qui l'adorent; que c'est ce Dieu, qui pour se vanger du mépris qu'on a pour lui, & pour ceux qui le servent, punit si rigoureusement les hommes, & leur fait sentir ces châtimens; que les Dieux des Païens loin de pouvoir exercer cette vengeance

S. Cyprien.

ce sont tous les jours enchaînez, & maltraitez, pour ainsi dire, par les Chrétiens qui les chassent malgré eux des corps de ceux qu'ils possedent; que les Chrétiens souffrent patiemment estant asseurez d'estre bien-tôt vangez; qu'ils endurent les mesmes maux que les Païens en ce monde, mais qu'ils se consolent, parce qu'à leur mort ils joüiront d'une joie perpetuelle, au lieu que les Païens seront condamnez au jour de leur jugement à des peines éternelles. Il les exhorte enfin avec beaucoup de zele à revenir de leurs erreurs, & à faire penitence, tandis qu'ils sont en état de la faire: parce qu'aprés cette vie il n'y a plus de tems de penitence, & qu'alors la satisfaction des pecheurs est inutile, puisque c'est ici bas que l'on se rend indigne ou digne du salut éternel; que ni l'âge, ni les pechez ne doivent empêcher personne de se convertir, puisque tant qu'on est en ce monde, il est toûjours tems de faire penitence, la porte de la misericorde divine n'estant jamais fermée à tous ceux qui cherchent la verité. Quand vous seriez, *dit-il*, sur le point de mourir, si vous priez pour vos pechez, & que vous „ imploriez la bonté de Dieu, vous obtiendriez „ la remission de vos crimes, & vous passeriez „ de la mort à l'immortalité. C'est JESUS-„ CHRIST qui nous à merité cette grace en „ domtant la mort par le trophée de la Croix, en „ rachetant ceux qui croient, par le prix de son „ Sang, en réconciliant l'homme avec Dieu, & „ lui communiquant la vie par une naissance ce-„ leste. Suivons-les tous s'il est possible, & re-„ cevons son Sacrement, & son signe. &c.

Il y a apparence que le traité des œuvres de misericorde, & de l'aumône [ii] est écrit dans le tems que saint Cyprien amassa des aumônes considerables, pour racheter les Chrétiens qui avoient été pris par les Barbares, c'est-à-dire vers l'année 253. Il montre dans ce traité par plusieurs autoritez de l'Ecriture, & par plusieurs raisons la necessité qu'il y a de faire l'aumône, & il refute les fausses excuses, & combat les vains prétextes, dont les riches ont coûtume de se servir pour se dispenser de donner l'aumône. Il remarque que de son tems chacun apportoit un pain pour la celebration de l'Eucharistie.

Saint Cyprien dit lui-mesme dans la Lettre à Jubaien, qu'il composa le Livre de la Patience à l'occasion de la question sur la réïteration du Baptême des Heretiques, pour faire voir qu'il faut toûjours conserver la patience, & la charité dans les contestations qu'on peut avoir avec ses freres: ainsi ce traité est composé au commencement de l'année 256. & saint Cyprien l'envoia aussi-tôt aprés qu'il l'eut achevé à l'Evêque Jubaien [kk] avec la Lettre qu'il lui écrivit. Il y exhorte les Chrétiens à la patience par l'exemple de JESUS-CHRIST, & des Saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament.

S. Cyprien.

Le Livre de l'Envie est écrit quelque tems aprés celui de la Patience. [ll] Il y détourne les Chrétiens de ce vice, qui est la source de tous les maux, & les exhorte à la pratique de la charité, & de l'humilité Chrétienne.

Jusques-ici nous avons parlé des ouvrages qui sont constamment de saint Cyprien. Disons un mot de ceux qui lui sont faussement attribuez, qui sont separez d'avec les autres dans l'édition de Rigaut, & dans celle d'Angleterre. Il y a un grand nombre de ces ouvrages, dont les uns sont utiles & anciens, quoi qu'on n'en sçache pas les Auteurs, les autres portent presentement les noms de leurs Auteurs, & les derniers sont des ouvrages nouveaux, & méprisables.

Il faut mettre au nombre des premiers les traitez suivans: le traité contre les Spectacles, le Livre de la Pudicité, & l'Homelie contre Novatien, ouvrages qui paroissent estre d'un mesme Auteur, & qui pourroient estre attribuez à saint Cyprien [mm] sans la difference qui se trouve entre le stile de ce Pere, & celui de ces trois Ouvrages.

Le Traité, ou l'Homelie contre ceux qui joüent au hazard [nn] est encore plus éloigné du stile de saint Cyprien, estant embarassé, obscur, & plein de mots qui ne sont point Latins. L'Ecriture y est citée d'une autre maniere que dans saint Cyprien, & l'Auteur fait mention du Livre intitulé la doctrine, ou les doctrines des Apôtres, lequel suivant toutes les apparences a esté composé depuis saint Cyprien.

Le Livre de la singularité des Clercs est un ouvrage tres-utile, dans lequel il est prouvé que les Clercs ne doivent point demeurer avec des femmes. Quelques-uns l'ont attribué à saint Cyprien, conformément à quelques Manuscrits, d'autres à Origenes, d'autres à saint Augustin, d'autres à saint Jerôme, d'autres à Gaudence de Bresse.

Il est constant qu'il n'est point de saint Cyprien. La difference du stile, & les mots barbares [oo] qui s'y rencontrent en sont une preuve convaincante.

Il n'est point non plus une version d'Origenes, mais l'ouvrage original d'un Auteur Latin; enfin il n'est ni du stile de S. Jerôme, ni d'Origenes. [pp]

L'Auteur de l'édition d'Angleterre prétend que ce traité est écrit au tems du venerable Bede, quand la question du Celibat fut agitée dans l'Occident: mais c'est une conjecture qui n'est appuiée d'aucune solide raison; ainsi l'on ne peut rien dire de positif touchant l'Auteur de ce traité.

Le

S. Cyprien.

Le Livre des douze Abus du siécle, qui est aussi attribué à saint Augustin, n'est ni de ce Pere, ni de saint Cyprien; car outre qu'il n'a rien de leur stile, ni de leur maniere d'écrire, l'Ecriture y est toûjours citée suivant la version de saint Jerôme. Pamelius l'a attribué à un certain Errade, dont il a trouvé le nom à la marge de ce traité dans un Manuscrit de S. Augustin. D'autres l'attribuent à S. Patrice Evêque d'Hybernie, d'autres à saint Jean Climaque.

Il faut ajoûter à ces traitez une Oraison à la loüange du Martyre, & une autre du double Martyre, qui ont été faites à plaisir par quelque Auteur qui n'est pas fort ancien. La premiere est d'un stile étudié, & affecté, & il paroist que celui qui l'a composée s'exerce à faire une Harangue en forme. Il fait un Exorde comme s'il parloit à une assemblée, ces periodes sont travaillées, ses pensées recherchées, & son tour est extrémement contraint. L'Oraison du double Martyre est faite avec plus de negligence par quelque nouvel Auteur qui vouloit imiter le stile de saint Cyprien. Gravius s'est imaginé qu'Erasme étoit Auteur de cette fourbe: mais il y a apparence qu'un aussi habile homme que lui, l'eût bien mieux cachée qu'elle ne l'est dans ce Livre. Car quoi que l'Auteur feigne qu'il écrivoit environ 240. ans aprés Jesus-Christ, il ne fait point de difficulté de dire, que la Religion étoit plus étenduë que l'Empire. Il parle des persecutions de Diocletien, & de Maximin, ou Maximien, d'une guerre contre les Turcs, & fait mention des Moines, & de leurs pratiques. Voilà les Livres faussement attribuez à S. Cyprien, qui peuvent estre de quelque utilité, dont on ne sçait pas les Auteurs.

Le traité des œuvres Cardinales, ou principales de Jesus-Christ, qui a esté attribué à saint Cyprien, quoi qu'il ne soit point de son stile, a esté restitué sur la foi de plusieurs Manuscrits à Arnaud de Bonneval, ami de saint Bernard, qui l'avoit adressé au Pape Adrien IV. & qui a encore composé d'autres traitez de même stile touchant les paroles de Jesus-Christ, sur la croix, l'ouvrage des six jours, & les loüanges de la Vierge, qui ont esté imprimez dans la Bibliotheque des Peres, & enfin un traité de Meditations, qui n'avoit point encore esté imprimé, & qui a esté ajoûté dans la derniere edition de saint Cyprien faite en Angleterre à tous les autres traitez de ce même Auteur.

L'explication du Symbole des Apôtres est sans doute de Ruffin.

Le traité du Baptême des Heretiques donné au public par M. Rigaut contre le sentiment de saint Cyprien est d'un ancien Auteur qui vivoit avant le tems de S. Augustin, & apparemment du tems mesme de S. Cyprien.

S. Cyprien.

Les autres traitez attribuez à S. Cyprien, sont des Ecrits non seulement supposez, mais aussi pleins de badineries & de faussetez. Le premier est un traité des Montagnes de Sion, & de Sina fait par quelqu'un qui s'arrétoit aux rêveries des Rabins, & des Cabalistes. La Cene est un ouvrage ridicule, & plein d'impertinences. La revelation du Chef S. Jean est une narration fabuleuse écrite depuis le tems de saint Athanase, de saint Cyrille, de Theodose, des Vandales, de la Chronique de Marcellin, & de Pepin dont elle fait mention. Sa Preface attribuée à Celsus sur la dispute de Papiscus, & de Jason adressée à Vigilius, & le traité contre les Juifs sont deux ouvrages dans lesquels il n'y a ni justesse, ni solidité. Les deux traitez adressez aux Martyrs, & la Confession, ou la Penitence de S. Cyprien Martyr, sont des ouvrages que les nouveaux Grecs ont attribuez au Martyr Cyprien, qui peut-estre est l'Evêque de Carthage, dont on a amplifié la Vie.

Les secrets, & les prieres de S. Cyprien sont des traitez pleins de superstition, & d'impieté. Il ne me reste plus qu'un Calendrier sur la Pâque *qq* imprimé sous le nom de saint Cyprien dans l'édition d'Angleterre. C'est l'ouvrage d'un Auteur ancien, mais le stile est tout different de celui de S. Cyprien.

Je ne dis rien des Poëmes qui lui sont attribuez, parce qu'ils sont aussi sous le nom de Tertullien, & que j'en ai traité en parlant de cet Auteur.

Saint Cyprien est le premier des Auteurs Chrétiens, qui ait été veritablement éloquent, comme Lactance l'a remarqué, & l'on peut dire qu'il n'y en a point eu depuis lui (si vous en exceptez Lactance, qui ait eu tant de noble & de veritable éloquence.(Il avoit professé la Rhetorique avec beaucoup de réputation avant que d'estre Chrétien, & ce qu'il a écrit depuis est admirable dans son genre. Car, ajoûte Lactance, il avoit un „ esprit facile, fertile, agreable, & de plus il avoit „ une grande netteté, qui est une des plus belles „ qualitez du discours. Il y a beaucoup d'orne„ ment dans son discours, de facilité dans ses ex„ pressions, & de force dans ses raisonnemens; de „ telle sorte qu'il a les trois qualitez, que doit avoir „ un Orateur, qui sont de plaire, d'enseigner, „ & de persuader, & il n'est pas aisé de dire en „ laquelle de ces trois choses il a le plus excellé. Comme saint Jerôme à pû dire, que son discours ressemble à une Fontaine d'eaux pures, dont le cours est doux, & paisible, l'on peut dire qu'il ressemble aussi tres-souvent à un torrent impe-

S. Cyprien.

tueux, qui entraîne tout ce qu'il rencontre, étant capable d'exciter de grands mouvemens, & de persuader tout ce qu'il veut. Soit qu'il console, soit qu'il exhorte, soit qu'il dissuade, il le fait avec tant de force, qu'il est impossible qu'on ne se sente, ou soulagé, ou encouragé, ou ébranlé de ses discours. Son éloquence est naturelle, & tres-éloignée du stile d'un Déclamateur. Il n'y a dans son discours ni railleries basses, ni proverbes communs, ni rien qui sente la litterature ordinaire, mais il parle toûjours en Chrétien, & en Evêque, on voit que sa bouche parle de l'abondance de son cœur, & que comme il étoit penetré dés veritez Chrétiennes, il les disoit avec noblesse, & avec force. Il faut toutefois avoüer, que quoi qu'il se soit appliqué à parler le plus nettement, & le plus purement qu'il lui étoit possible, il lui est néanmoins resté quelque chose du genie Afriquain, & qu'il ne s'est pas pû empêcher de se servir de quelques termes durs; rr tant il est difficile de vaincre la nature, & de s'abstenir des termes usitez parmi ceux avec lesquels nous conversons.

L'étude, & la Lecture de Tertullien qu'il consideroit comme son maître a pû contribuer à corrompre son stile, mais aussi faut-il avoüer, qu'elle lui a servi d'un autre côté, & qu'il a pris de lui plusieurs pensées qu'il a polies, & embellies, évitant soigneusement ses erreurs, & ses défauts. Car dans le fonds le caractere de ces deux Auteurs est tres-different. Tertullien est dur, & obscur, saint Cyprien est net, & poli: Tertullien est ardent, & emporté, saint Cyprien quoi qu'il ne manque pas de forces dans les occasions, est doux, & paisible. Tertullien charge ses adversaires d'injures, & leur insulte par ses railleries piquantes, saint Cyprien est beaucoup plus moderé, & s'il est obligé quelquefois de leur dire des veritez qui leur déplaisent, il les adoucit autant qu'il peut par ses manieres agreables. Tertullien fait valoir plusieurs faux raisonnemens, & enseigne plusieurs erreurs, au contraire saint Cyprien raisonne presque toûjours avec beaucoup de justesse, & est exempt, je ne dis pas seulement d'erreurs grossieres, mais aussi de celles qui sont legeres, & communes dans les Peres des trois premiers siecles. Il ne dit rien touchant les Mysteres de la Trinité, ou de l'Incarnation qui souffrent quelque difficulté, ni qui ait besoin d'explication. Il a rejetté l'erreur des Millenaires, & celui de l'état des Ames avant le jour du Jugement. Il est le premier qui parle bien clairement du peché originel, & de la necessité de la grace de Jesus-Christ. Il distingue nettement le Baptême, & l'imposition des mains, comme étant deux Sacremens differens. Il parle de l'Eucharistie comme d'un Sacrement, dans lequel on reçoit le Corps, & le Sang de Jesus-Christ, & qui demande une grande pureté, & de grandes préparations pour le recevoir. Il etablit la matiere de ce Sacrement, mais il parle un peu trop fortement de la necessité d'y mesler de l'eau avec le vin. Il est le premier qui ait parlé fort amplement de la Penitence, & du pouvoir des Prêtres pour lier, & pour délier; il semble toutesfois le communiquer aux Diacres dans la necessité. Il établit fortement la necessité qu'il y a d'estre dans l'Eglise pour estre sauvé, il parle avantageusement de l'Eglise de Rome, il considere son Evêque, comme l'Evêque de la premiere Eglise du monde: mais il croit qu'il ne peut pas dominer sur les Evêques ses confreres, ni sur les Eglises; que chaque Evêque rendra conte à Dieu de sa conduite; que la puissance de l'Episcopat est indivisible, & que chaque Evêque en a sa portion; que dans la necessité tous les Evêques peuvent secourir leurs Freres dans le besoin, quoi qu'ils ne soient point de leur Jurisdiction ordinaire; que les causes doivent estre terminées dans la Province, où on peut trouver des témoins, & des accusateurs; que les Conciles, ou les assemblées des Evêques sont tres-utiles; que les clefs ont esté données à toute l'Eglise en la personne de saint Pierre, pour marquer l'unité. On prouve par ses écrits qu'on offroit de son tems le Sacrifice pour les morts, qu'on estoit persuadé que les Saints prient pour nous, & qu'on offroit des Sacrifices pour honorer leur memoire; qu'on se servoit d'eau benîte, qu'il y avoit des Vierges qui embrassoient la virginité, & que cet état étoit fort honoré parmi les Chrétiens. Je passe sous silence quantité d'autres points de discipline, & de morale, qu'on peut remarquer dans l'abregé de ses ouvrages que nous avons fait, ou que l'on peut recüeillir soi-même en les lisant, comme étant d'une tres-grande utilité pour tout le monde.

La premiere édition de saint Cyprien faite peu de tems aprés qu'on eut trouvé l'impression, ne porte ni le nom de l'Imprimeur, ni celui de la Ville où elle a esté faite. Elle est plus correcte, & plus exemte de fautes que les suivantes.

La seconde édition est celle qui a esté faite par Vindelin de Spire l'année 1471. *in fol.* elle est pleine de beaucoup de fautes.

En 1512. Remboltd fit imprimer cet Auteur à Paris, & divisa le premier les lettres en plusieurs livres. Ensuite Erasme l'aiant reveu, & corrigé, le fit imprimer avec une Preface, & quel-

S. Cyprien.

quelques Notes à la teste de l'ouvrage en 1520. & en 1525. chez Froben. Il fut imprimé aussi la même année à Cologne. Ensuite à Paris chez Langelier en 1541. à Anvers *in* 8. l'an 1542. par Crinitus, & chez Froben en 1549. à Lyon chez Griphe *in* 8. en 1544. & en 1550. à Basle suivant l'édition d'Erasme *in folio* chez Jean Hervagius. en 1558. à Lyon, la même année 1549. Gravius le fit imprimer avec quelques notes en la ville de Cologne, & il fut aussi imprimé à Lyon en 1535. 1543. 1549. & 1556. *in* 8. à Venise en même volume en 1547. Aprés ces éditions qui estoient peu correctes, Manus le fit imprimer à Rome reveu sur plusieurs Manuscrits en 1563. *in folio* en beaux caracteres augmenté d'un cinquiéme livre de Lettres. L'édition de Morel faite à Paris l'année suivante, est plus ample, & reveuë plus exactement. Il fut encore imprimé à Geneve en 1593. avec les notes de Goulart & de Pamelius.

Pamelius aprés avoir travaillé sur Tertullien entreprit aussi de donner au public une édition plus exacte des ouvrages de saint Cyprien. Il est le premier qui ait rangé les Lettres selon l'ordre des tems, les distribuant comme nous en cinq classes : mais il a esté tres peu exact à ranger celles d'une même classe dans leur ordre naturel.

Il a fait aussi la vie de saint Cyprien, & composé de grandes observations sur cet Auteur, dans lesquelles il s'applique plus à confirmer la doctrine, & la discipline de nos tems, qu'à expliquer les difficultez de son Auteur.

Le saint Cyprien de Pamelius a esté imprimé deux fois à Anvers en 1568. & 1589. & à Paris en 1607. en 1574. en 1616. en 1632. & en 1644. Ces éditions sont revûës sur plusieurs anciens Manuscrits, & sur les éditions precedentes. A son imitation Monsieur Rigaut aprés avoir donné le Tertullien, travailla sur le saint Cyprien, & sans rien changer à l'ordre observé par Pamelius, il corriga seulement les ouvrages de cet Auteur sur les differences de deux Manuscrits d'Italie, que Monsieur de Montchal Archevêque de Toulouse, avoit copiez à la marge de son saint Cyprien, & fit des notes pour expliquer les endroits difficiles, & des observations pour éclairer la discipline qui étoit du tems de ce Saint. Il y a quelques-unes de ces observations qui paroissent hardies, dont il tâche de s'excuser dans sa Preface. Cette édition a esté faite à Paris chez Dupuis en 1648.

En 1666. Dupuis imprima encore les ouvrages de ce Saint, comme il avoit fait ceux de Tertullien, c'est-à-dire, qu'il ajoûta au texte, qui est conforme à l'édition de Rigaut, les notes & les observations entieres de ce sçavant homme, avec quelques remarques choisies de Pamelius, & joignit à cet Auteur le Minutius, l'Arnobe, le Firmicus, & les Instructions de Commodianus. En 1681. Frederic Reinard Ministre d'Allemagne, a fait imprimer les Lettres de saint Cyprien à Altdorf. Il n'y a rien de particulier dans cette édition que le grand nombre de Manuscrits sur lequels elle a esté revûë.

S. Cyprien.

Monsieur Lombert aïant traduit en François les ouvrages de saint Cyprien, & suivi dans sa traduction l'ordre de Pamelius, a reformé cet ordre dans sa Preface, & a donné sur des memoires de tres-habiles gens, un ordre des Lettres & des traitez de saint Cyprien, bien plus exact que celui de Pamelius.

Enfin depuis peu deux Evêques d'Angleterre nous ont donné une nouvelle édition de saint Cyprien plus correcte, plus exacte, & plus ample que toutes les precedentes. Le texte y est imprimé en tres-beaux caracteres reveu sur quatre nouveaux Manuscrits, & sur plusieurs differentes Leçons copiées sur d'autres Manuscrits par de tres-habiles gens. La marge est chargée de tems en tems de Sommaires de ce qui est dans le texte, qui sont fort courts, & fort nets. Au dessus du texte, on a remarqué les differentes leçons des Manuscrits & des éditions. Dans le bas de la page on trouve des notes, dont quelques-unes sont tirées de Rigaut, & de Pamelius, & les autres toutes nouvelles composées par l'Evêque d'Oxfort. Elles sont presque toutes de Theologie. Les ouvrages precedent les Lettres dans cette édition, & sont disposez suivant l'ordre dans lequel ils croient qu'ils ont esté écrits. Les Lettres sont aussi disposées dans un nouvel ordre tres-exact. Les ouvrages faussement attribuez à saint Cyprien, sont à la fin imprimez en plus petit caractere avec ceux d'Arnaud de Bonneval, qui sont mis sous son nom avec un livre de meditations qui n'avoit point encore paru. Le Calendrier de la Pâque est à la fin du voulume. A la reste de ces ouvrages on trouve un avertissement au Lecteur, qui contient le dessein general de cette édition, la vie de saint Cyprien par Ponce son Diacre, quelques témoignages des anciens touchant saint Cyprien, des tables tant des ouvrages suivant les differentes éditions, que des témoignages de l'Ecriture Sainte citez dans les ouvrages de saint Cyprien, & des matieres. Ceci est suivi d'un ouvrage composé par Pearson, E-

vêque

S. Cyprien. vêque de Chester, qui est intitulé, Annales de saint Cyprien, parce qu'il contient l'histoire de la Vie & des ouvrages de ce Saint écrite par annee.

On m'a dit depuis peu qu'un Docteur de la Faculté de Theologie de Paris d'une érudition consommée, meditoit une nouvelle édition de saint Cyprien. On doit souhaiter que ce dessein s'execute, estant tres important, qu'un Auteur d'une si grande utilité que saint Cyprien soit donné par un Theologien Catholique, qui sçache à fond la doctrine, & la discipline de l'Eglise, & qui dans ses Notes ne s'éloigne point de la regle de la foi, & ne desapprouve pas les usages de l'Eglise, afin que les ouvrages de ce Pere puissent étre mis sans danger entre les mains de tout le monde.

a *Saint Cyprien.*] Il s'appelloit de son nom Tascius, comme il paroît par la Lettre à Pepin, & dans les actes de sa passion.

b *Avant que d'estre Chrétien.*] C'est tout ce que nous pouvons sçavoir de ce qui le regarde avant qu'il fut converti, parce que c'est tout ce que nous en apprennent le Diacre Ponce dans sa Vie, & saint Jerôme dans son Catalogue. Ce que Baronius rapporte, tiré de l'Oraison de saint Gregoire de Nazianze touchant un saint Cyprien Martyr, ne convient point à nôtre Evéque de Carthage. On croit communément que saint Gregoire parle d'un autre saint Cyprien : mais il est plus vrai-semblable que les Grecs, qui avoient peu de connoissance de ce qui s'estoit passé en Occident, avoient feint ces circonstances de la Vie de saint Cyprien Evéque de Carthage, comme c'est leur coûtume d'orner les Vies des Saints de plusieurs circonstances incertaines.

c *Il fut converti.*] Ce peut estre vers l'an 246. qu'il se convertit. Aiant esté baptisé à Pâque, ou à la Pentecôte, il écrivit sa Lettre à Donat en Automne. Il dit dans la 59. Lettre à Corneille écrite l'an 252. qu'il y a quatre ans qu'il est Evéque, ainsi il a été dix ans Evéque. Il appelle Donat son predecesseur.

d *L'an 248.*] La persecution de Dece commença à la fin de l'an 249. ou au commencement de l'an 250.

f *Entre celui d'Estienne qui semble avoir voulu.*] Ce qui fait croire qu'Estienne a esté dans cette opinion, c'est premierement, à cause qu'il ne fait point de distinction, & qu'il dit nettement *à quacumque hæresi.* Secondement, parce que saint Cyprien, & Firmilien entendent ainsi ces paroles d'Estienne : or qui croira qu'ils aient disputé, sans sçavoir l'opinion de leur adversaire ? Troisiémement, il n'y avoit presque point d'Heretiques avant Estienne, qui baptisassent au nom de la Trinité, ainsi c'eust esté une question en l'air sur un fait qui n'eust point esté de pratique, que de mettre en controverse, s'il faloit rebaptiser ceux qui avoient esté baptisez au nom de la Trinité par des Heretiques, puis qu'il n'y avoit presque point d'Heretiques qui baptisassent de cette maniere. Quatriémement, L'Auteur ancien du petit Livre écrit contre l'opinion de saint Cyprien ne fait aucune mention de cette distinction d'Heretiques, & approuve generalement tout baptême donné au nom de Jesus-Christ. Cinquiémement, S. Augustin ne cite jamais le Decret d'Estienne pour son opinion, au contraire il oppose le sentiment d'Estienne, & de S. Cyprien, & il dit au Livre sixiéme *de unico bapt. c.* 14. qu'Estienne estoit persuadé qu'il ne faloit rebaptiser personne, *in nullo iterandum baptisma.* Il y a encore d'autres raisons que je passe sous silence. S. Cyprien.

g *Saint Cyprien n'a point changé de sentiment.*] Il n'y a aucune apparence que S. Cyprien ait changé de sentiment : Du tems du Concile d'Arles les Africains estoient encore dans leur pratique, & du tems d'Optat ils distinguoient entre les Heretiques, & les Schismatiques, & ils recevoient les derniers sans baptême, mais ils rebaptisoient les premiers.

h *Ont esté partagées sur cette question.*] Denis d'Alexandrie dans Eusebe est témoin que les Eglises d'Orient avoient differentes pratiques sur ce sujet. Saint Athanase rejette le baptême des Heretiques. Saint Basile dans deux Canons de sa Lettre à Amphiloque examine les differentes coûtumes des Eglises sur cette question, & panche du côté de ceux qui rejettent le baptême des Heretiques comme invalide.

i *Qui l'ait decidée dans l'Occident.*] Le Concile d'Arles 1. c. 8. *De Afris qui propria lege utuntur ut rebaptisent.*

k *Appellé le Concile plenier.*] C'est une question qui a esté agitée avec chaleur en nôtre tems, quoi qu'elle soit de peu de consequence. Il est certain que le Concile d'Arles l'a decidée conformément au sentiment de saint Augustin, & que les Africains donnoient le nom de Concile Plenier à des Conciles de plus d'une Province, comme estoit celui d'Arles. Quoi qu'il en soit, le Concile de Nicée n'a point decidé cette question, mais il a seulement ordonné de rebaptiser les Paulianistes. Or il n'est pas certain, qu'ils n'aient pas baptisé au nom de la Trinité. Et saint Athanase même semble dire le contraire; outre que quand bien même ils n'auroient pas baptisé au nom de la Trinité, on ne pourroit pas dire que ce Concile eût pour cela reglé la question.

l *Les Eglises d'Orient.*] On ne s'est point servi dans l'Orient de la distinction de saint Augustin, ni dans le Concile de Constantinople, ni dans le Concile tenu dans le Palais de l'Empereur : mais on a distingué de trois sortes d'Heretiques. Les uns qui devoient estre rebaptisez, sçavoir les Paulianistes, & les anciens Heretiques, & ensemble les Eunoméens, & les Sabelliens qui n'observoient pas les trois immersions. Les seconds, qu'il faloit oindre, & c'estoient les Ariens, les Macedoniens, & les Novatiens, les Tesseradecatites, & les Apollinariens. Et les derniers qui n'avoient

S. Cyprien.

voient qu'à faire abjuration, sçavoir les Nestoriens, les Eutychiens, les Severiens, les Acephales, & les Monothelites.

m *La premiere Lettre.*] C'est plûtost un traité qu'une Lettre, mais on appelloit tous les ouvrages de S. Cyprien des Lettres: comme il paroît par Ruffin dans l'Apologie. Saint Pacien appelle le Livre des Laps une Lettre *Ep. 3. ad Sempronianum.* Saint Augustin appelle aussi Lettres non seulement le traité à Donat, mais aussi le Livre de l'unité, & le traité du zele, & de l'envie, & dans d'autres endroits il donne le nom de Livre à ces Lettres. Cependant, il est aisé de distinguer les Lettres des traitez. Nous laissons le traité à Donat parmi les Lettres, quoi que ce soit un traité.

n. *En cinq classes.*] Dans l'édition d'Angleterre, à la teste des autres Lettres de saint Cyprien on en met quatre qu'on prétend avoir esté écrites avant sa retraite. Mais l'on n'en apporte point de preuves, ni de conjectures assez fortes; ainsi il vaut mieux avoüer, qu'on ne sçait pas en quel tems elles ont esté écrites.

o *Retenu malgré lui.*] On met aprés celle-ci dans l'édition d'Angleterre la trente cinquiéme: mais elle me paroît écrite sur la fin de la persecution, parce qu'il y parle de son retour. Il faut porter le même jugement de la sixiéme, & de la septiéme, & de la cinquiéme, qui sont toutes écrites en mesme tems.

p *Celerin Confesseur.*] On met ces Lettres en ce tems, parce qu'il paroît, qu'il y avoit déja du tems que la persecution estoit commencée, quand elles ont esté écrites. Celle de Celerin est écrite aprés Pâques.

q *Des cabales de Felicissime.*] Ces Lettres furent portées par le Soûdiacre Metius, aussi-bien que la quarante uniéme.

r *Vers le mois d'Avril de la même année.*] L'Auteur des Annales de saint Cyprien qui se trouvent dans l'édition d'Angleterre croit que ce Synode ne fut tenu qu'à la fin de l'année 253. aprés que la persecution de Gallus, & de Volusien fut finie: mais s'il eût esté tenu en ce tems, les Evêques n'eussent point dû trouver à redire, que Therapius eût donné la paix à Victor, puisqu'ils l'avoient eux-mêmes accordée avant la persecution de Gallus à tout le monde, & bien loin qu'il eût rien fait contre le dernier Decret, il semble qu'il l'eût plûtôt executé, car il n'est pas vrai, que dans cette Lettre saint Cyprien fasse mention des deux Decrets des Synodes précedens, il ne parle que du premier, qui ordonnoit qu'on ne donneroit la paix aux laps, que quand ils seroient tombez dans quelque maladie dangereuse, & en cas de necessité. Voici les paroles de saint Cyprien, *Quæ res satis nos movit, recessum esse à decreti nostri auctoritate, ut ante legitimum, & plenum tempus satisfactionis, & sine petitu & conscientia plebis nulla infirmitate urgente, ac necessitate cogente pax ei concederetur.* Il ne parle que d'un Decret, *Decreti nostri*, & non pas *Decretorum*: & il n'en distingue pas deux, car *infirmitate urgente, & necessitate cogente*, signifient la même chose, & quand l'Evêque Therapius auroit donné la paix à Victor avant le tems de la persecution, & qu'on eut pû reprendre sa conduite à cause de cela, on n'auroit point mis en doute aprés la persecution, que cette paix n'eût esté valide; outre qu'il n'y a gueres d'apparence que Fidus se fût avisé d'accuser Therapius, d'avoir donné la paix à Victor long-tems aprés, & dans un tems où tous les Evêques l'avoient donnée à ceux qui étoient tombez: Il y a bien plus d'apparence, que ce Concile a esté tenu aprés le premier Concile de Carthage, qui avoit défendu de donner la paix à ceux qui étoient tombez, s'ils ne devenoient malades, & le second qui avoit accordé la paix à tous les laps. C'est aussi dans cet entre-tems qu'a esté écrite la Lettre 52. mais aprés ce Concile, qui fut apparemment tenu vers Pâques de l'année 252. Car si la paix eût esté accordée à tous les laps, la question des Evêques touchant ceux qui n'avoient succombé qu'à la violence des tourmens, & la réponse de saint Cyprien eût esté inutile; outre qu'elle est écrite trois ans aprés la persecution de Dece: ce ne peut donc être qu'au commencement de l'année 253. & par consequent le Synode de Carthage qui accorda la paix n'a esté tenu qu'en 253. & non pas en 252. comme l'Annaliste le prétend. Ainsi pour observer une Chronologie qui soit juste, il faut mettre le premier Synode de Carthage vers Pâques de l'an 251. le second à Pâques de 252. qui est celui de 66. Evêques, & le troisiéme à Pâques 253.

S. Cyprien.

s *De son élection, & de sa glorieuse confession.*] L'Annaliste d'Angleterre prétend que cette Lettre est écrite avant la mort de Gallus, & de Volusien en 252. parce que saint Cyprien parle de la persecution, comme n'étant pas encore finie, ou au moins comme étant encore à craindre: mais cela ne prouve pas que Lucius soit revenu avant leur mort, mais seulement, que quoi que ces Empereurs fussent morts, la persecution étoit encore à craindre, & en effet, il fut martyrisé peu de tems aprés, au commencement de l'Empire de Galien, ou sous Emilien.

t *Qui avertit Estienne par la Lettre 66.*] Baronius, & quelques autres se servent de cette Lettre pour relever la puissance de Rome, mais c'est mal à propos, car premierement saint Cyprien dit à Estienne de faire ce qu'il pouvoit faire lui-même, & ce qu'il avoit fait. Secondement les Evêques de Gaule avoient aussi bien écrit à saint Cyprien, qu'à Estienne. Troisiémement ils s'adressoient à eux, parce que Marcien alleguoit pour sa défense, que ces Evêques ne l'avoient point excommunié. Quatriémement saint Cyprien ne lui mande pas de citer, ou de déposer Martien, mais seulement de le déclarer separé de sa communion, & d'écrire au peuple d'Arles, d'élire un autre Evêque, attendu qu'il étoit notoirement excommunié, & déposé, puisqu'il s'étoit joint à Novatien, qui étoit hors de l'Eglise. Cinquiémement, il ne fonde pas la necessité qu'Estienne avoit d'écrire en France sur son autorité, mais seulement sur la charité, que tous les Evêques doivent avoir, & sur l'unité de l'Episcopat. M. de Launoy a voulu faire douter de la verité de cette Lettre, & a proposé quelques conjectures, pour prouver qu'elle est supposée, mais elles sont de tres-peu de consequence, & il n'y a eu presque personne qui ait embrassé son opinion, parce que cette Lettre est du stile de saint Cyprien, qui a un certain caractere, comme remarque saint Augustin, qui se fait connoistre aisément. La premiere difficulté re-

S. Cyprien

regarde le tems de cette Lettre, mais il est aisé d'y répondre en disant qu'elle est écrite à la fin de l'année 255. & que la querelle d'Etienne, & de saint Cyprien n'a commencé qu'en 256. La seconde est prise du silence des anciens, mais il ne faut pas s'étonner, que ce fait particulier ait esté inconnu, parce que celui de Basilide, & de Martial, dont M. de Launoy ne doute point, a esté aussi dans l'oubli. Ajoûtez à cela, que saint Augustin *lib. 6. de Bapt. contra Donatist.* Chap. 15. fait mention d'une Lettre de saint Cyprien à Etienne, qui ne parle en aucune maniere de la question du Baptême, qui ne peut être autre que celle-ci. La troisiéme objection de M. de Launoy, c'est qu'elle ne se trouve point dans plusieurs Manuscrits, comme dans celui du Vatican, & dans plus de vingt autres suivant l'Edition d'Angleterre, mais elle se trouve dans trois anciens, comme remarque M. Rigaut, & il y a plusieurs Lettres de saint Cyprien, qui ne se trouvent pas dans plusieurs Manuscrits. La principale, & derniere est prise de l'Histoire de Trophime, lequel n'est venu à Arles, dont il estoit Evêque, si on en croit l'ancien Auteur de la vie de saint Saturnin rapporté par Gregoire de Tours, que du tems de Dece quatre ou cinq ans avant le tems, que cette Lettre de saint Cyprien est écrite: cependant il paroît par cette Lettre, que Marcien estoit Evêque d'Arles, & non pas Trophime, & qu'il y avoit long-tems que la Religion estoit établie dans cette Ville. Cette difficulté est la plus grande, mais on peut y répondre, en admettant toûjours l'Epoque de Sulpice Severe, que Trophime est venu quelques années avant Dece, & que ce n'est pas l'Auteur de la vie de saint Saturnin, mais Gregoire de Tours, qui à l'occasion de ce que cet Auteur dit, que Saturnin fut Evêque de Toulouse du tems de Dece, ajoûte les sept autres Evêques de France, entre lesquels est Trophime, & qu'il se peut faire, qu'il y en a eu quelques-uns qui estoient venus quelque tems auparavant. L'Epître cinquiéme de Zosime, que le Pere Quesnel a défenduë contre les conjectures de M. de Launoy confirme nôtre opinion, car il y est dit: *Trophime estant envoié à Arles par le Saint Siege fut comme la source des ruisseaux, qui coulerent par toute la France.* Ce qui fait voir qu'il est probable, qu'il est venu quelques années avant l'Empire de Dece, quoi que long-tems aprés le tems des Apôtres, & plusieurs années aprés le Martyre de saint Irenée.

u *Dans la mesme année, il se tint un autre Synode.*] Il faut necessairement qu'il ait esté assemblé en 255. comme la suite le fait voir. Il est different de celui qui a esté tenu sur le sujet de Basilide, & de Martial; au moins les noms qui sont à la teste des deux Lettres Synodales sont-ils differens. Ainsi il faut qu'il s'en soit tenu plusieurs cette même année; mais il ne faut pas s'en étonner, parce que c'estoit la coûtume des Afriquains d'en tenir deux par an, l'un au Printems, l'autre en Automne. Celui-ci peut avoir esté assemblé au mois de Septembre de l'an 255. le suivant au Printems de l'année 255. & le dernier au mois de Septembre de la même année.

x *Est écrite dans l'Automne de l'année 256.*] Il est dit dans cette Lettre qu'elle est écrite environ vingt-deux ans aprés l'Empire d'Alexandre qui mourut l'an 235. & il dit qu'il l'a écrite à la hâte, parce que Rogatien estoit obligé de retourner à cause de l'hyver qui approchoit. Elle ne peut pas avoir esté écrite en 257. parce qu'à la fin de cette année saint Cyprien estoit en exil.

S. Cyprien.

y *Dans la Lettre 75.*] L'Annaliste d'Angleterre croit que cette lettre est la 1. Lettre écrite touchant la question du Baptême, parce qu'il n'y fait pas ouvertement mention des Synodes tenus en Afrique sur ce sujet. Il me semble plus vrai-semblable, qu'elle est écrite depuis, car il suppose la question generale decidée, & il parle nettement de quelques-uns de ses Collegues qui recevoient le Baptême des Heretiques. Il dit qu'il ne sçait pourquoi des Chrétiens prennent le parti, pour ainsi dire, des Antechrists: ce qui me fait croire que cela est écrit depuis la querelle d'Estienne; outre qu'il est plus naturel de croire que cette question, qui regarde l'exception de la regle generale, a esté faite depuis la decision. Car Magnus la lui propose comme une nouvelle difficulté; *Vous me demandez*, dit-il, *s'il faut rebaptiser ceux qui viennent du parti de Novatien, aussi bien que les autres Heretiques.*

z *Saint Sixte fut élû en sa place*] Cette persecution dura quarante-deux mois selon saint Denis d'Alexandrie, & Valerien fut pris par les Perses en 261. ainsi elle commença vers le mois de Juillet de 257.

& *Saint Cyprien.*] La principale raison est qu'il ne parle dans ses Lettres d'aucune persecution, mais cette raison n'est pas absolument convainquante.

aa *Pretend avoir esté écrite l'an 253.*] Parce qu'il paroît que saint Cyprien estoit Evêque: *Cùm mediocritatem nostram semper humili, & verecunda moderatione teneamus*, outre qu'il y est parlé de la persecution, & qu'il y est dit que c'estoit à cause d'elle, que quelques Fidelles s'abstenoient d'offrir du vin.

bb *Le petit traité intitulé, De la vanité des Idoles.*] Ce livre est cité par saint Jerôme. *Epist. 84. ad Magnum. Cyprianus, quod Idola Dii non sint, quâ brevitate, quâ Historiarum omnium scientia, quo verborum & sensuum splendore perstrinxit.* Il y a de l'apparence qu'il est écrit en 247.

cc *Les premiers livres des témoignages à Quirin.*] Ces Livres sont citez non seulement par Bede & par Gennadius, mais aussi par S. Jerôme, *advers. Pelag. l. c. 9.* & Par saint Aug. *lib. contra duas epist. Pelag. c. 8. & 10.* qui témoignent que l'Heretique Pelage avoit fait un recueïl de témoignages de l'Ecriture pour imiter, ou plûtôt pour achever l'ouvrage de saint Cyprien. Saint Jerôme cite le troisiéme Livre. Lui, & saint Augustin en ont tiré des passages; ainsi quoi qu'ils ne se trouvent pas dans des MSs, on ne doit pas toutefois en douter. Quirin à qui cet ouvrage est écrit, estoit apparemment Neophyte, quand il lui fut adressé, car saint Cyprien l'appelle son fils, & lui écrit dans la Preface, qu'il lui envoioit ces témoignages, pour lui donner les premieres teintures de la foi; & qu'il n'a puisé qu'un peu d'eau de ces fontaines divines pour lui envoier, en attendant qu'il pût se desalterer pleinement en allant boire à la source.

dd A

S. Cyprien.

dd *A esté composé depuis ceux ci.*] Dans la Preface du premier Livre il ne parle que de deux Livres, & ce troisiéme ne se trouve point dans les anciennes éditions : mais il est cité, comme nous avons remarqué ; par S. Jerôme, & par saint Augustin *retract. lib. 2. c. 1. advers. Pelag. c. 9. de Prædestin. Sanct. c. 3.* & c'est proprement un ouvrage separé : car les deux premiers sont écrits pour apprendre à Quirinus les premiers fondemens de la foi, & celui-ci est pour l'instruire des preceptes de morale. Il peut y avoir quelques passages ajoutez, qui sont suivant la Vulgate. Ce traité a pû estre écrit en 249.

ee *Aprés avoir esté ordonné Evêque.*] Il estoit déja Evêque, car il leur parle comme aiant autorité sur elles, & s'appelle leur Pere. Pontius insinuë qu'il n'a esté composé que depuis sa retraite : car pour prouver que la retraite de S. Cyprien a esté utile à l'Eglise, à cause des ouvrages qu'il a composez, il met de ce nombre le livre de la conduite des Vierges. *Qui est-ce*, dit il, *qui eust appris aux Vierges à garder une discipline, & à porter des habits modestes, conformément à leur état?* Mais Ponce ramasse en cet endroit en Rhetoricien tous les ouvrages composez par saint Cyprien : puis que le premier dont il parle, est l'Epistre à Donat, qui certainement est écrite avant sa retraite ; & il semble que le luxe des femmes, l'usage du bain, & les autres dereglemens, qu'il reprend en ce traité, conviennent bien mieux à un tems auquel l'Eglise joüissoit de la paix depuis long-tems. Quoi qu'il en soit, Ponce met toujours le livre de la conduite des Vierges le premier.

ff *Dans le traité de l'Eglise.*] Ponce fait mention de ce traité. Il est cité par saint Augustin liv. 2. *contra Cresc.* & par Facundus liv. 1. chap. 16. sous le nom de traité de l'unité, & dans quelques anciennes éditions il est intitulé, traité de la simplicité des Pasteurs.

gg *A l'occasion de la contagion.*] Elle s'éleva en Arabie, se repandit en Egypte, & en Afrique, d'où elle passa dans tout l'Occident. C'estoit une maladie Epidemique, qui estoit encore pire que la peste ordinaire. Elle commença sous l'Empire de Gallus, & de Volusien, & dura plusieurs années, elle redoubla même sous l'Empire de Galien, comme nous l'avons remarqué cy-devant. Ce traité est écrit l'an 253. ou 254.

hh *Aprés la mort de Gallus & de Volusien.*] Ce traité est écrit pendant la peste, pour montrer que les Chrestiens n'en estoient point la cause. Il y parle de la chûte recente des Rois, ce qui se doit entendre de la mort de Gallus, & de Volusien, qui furent tuez par leurs soldats.

ii *Juge.*] On croit communément qu'il étoit Proconsul : mais l'Auteur de l'édition d'Angleterre a tres-bien remarqué que saint Cyprien ne lui parle pas comme à un Proconsul, & que ce qu'il dit de lui, qu'il venoit souvent le trouver pour disputer contre lui, & qu'il attiroit à son parti plusieurs personnes, ne convient point à un homme, qui eût esté le souverain Magistrat d'Afrique.

kk.] *Le traité des œuvres de la misericorde & de l'aumône.*] Ce traité est cité par Ponce, par saint Jerôme *Ep. ad Pamm.* par saint Augustin *cont. Jul. cont. Pelagianos & alibi.*

S. Cyprien.

ll *L'envoia à l'Evêque Jubaien.*] Ep. ad Jub. *teneatur à nobis patienter, & firmiter charitas animi, Collegii honor, vinculum fidei, & concordia Sacerdotii ; propter hoc etiam libellum de bono patientiæ, quantum valuit nostra mediocritas permittente Domino & inspirante conscripsimus, quem ad te pro multa dilectione transmisimus.* Ponce en fait mention, saint Jerôme le cite *advers. Lucif.* & saint Augustin en plusieurs endroits.

mm *Le livre de l'Envie a esté écrit quelque tems aprés celui de la patience.*] Il est écrit aprés le livre de la Patience, puisque quand il écrit à Jubaien, il ne lui envoie que le traité de la Patience. Il est cité par Ponce, par saint Jerôme *in Ep. ad Gal. c. 5.* & par S. Augustin en plusieurs endroits.

nn *Peut estre attribuez à saint Cyprien.*] Je dis peut-étre, car outre la difference du stile qui saute aux yeux, ils ne sont point attribuez à saint Cyprien dans les Manuscrits, mais seulement dans les livres imprimez.

oo *Le traité contre ceux qui joüent au hazard.*] Il est écrit par un Evêque : mais l'on ne doit pas conclure, que ce soit par un Pape, à cause qu'il se dit Vicaire de JESUS-CHRIST, parce que ce nom est donné dans l'antiquité à tous les Evêques.

pp *Les mots barbares.*] Tels que *repulsorium, constitutionarios, vulgaritatis, flumirorum, probrositatis, participia, adunari, vanificat, Egestosam, Procurativa, absentarii, conjugaliter.*

qq *Enfin il n'est ni du stile de saint Jerôme, ni d'Origenes.*] Ce qui a donné occasion de l'attribuer à Origenes, c'est que l'Auteur semble ne pas improuver, qu'on le fasse Eunuque : mais Origenes a esté d'un avis contraire, & s'est repenti de son action. Il n'y a qu'un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, qui l'attribuë à Origenes : suivant le sentiment de quelques nouveaux Auteurs, aprés Vincent de Beauvais, & il approcheroit plûtôt du stile de Gaudence Evêque de Bresse, n'étoit qu'il n'y a point de Manuscrits, ni d'imprimez qui le lui attribuent.

rr *Calendrier sur la Pâque*] Il a été cité sous le nom de saint Cyprien par Paul Diacre ; l'Ecriture y est citée suivant la version dont saint Cyprien s'est servi, mais il y a des termes qui ne sont pas de la pureté de saint Cyprien, & le tour de la phrase est tout different. Pour le faire voir, il ne faut que rapporter la premiere periode. *Multo quidem, non modico tempore anxii sumus & æstuantes, non in sæcularibus, sed in sanctis, & divinis scripturis quærentes invenire, quidnam sit primum diei, non mensis, in quo mense præceptum est Judæis in Ægypto* XIV. *Lunâ comedere Pascha.* Jamais saint Cyprien n'eût pris ce tour pour exprimer sa pensée. Cet Auteur dit que JESUS-CHRIST a celebré la Pâque la cinquiéme fois, & est mort la sixiéme l'an 16. de Tibere aprés avoir prêché un an seulement. Ce systême est ancien.

ss *De quelques termes durs.* [Tels sont *exambire remissa, sanctificati, magnanimitas, mortalitas, confundi, abstinere*, pour dire excommunier, *Dominicum*, &c. termes qui ne sont pas bien Latins. Il y a aussi

S. Cyprien. aussi des tours durs, par exemple, il se sert des pronoms *se sui*, pour *ipse*, *istic*, pour *hic*, *de quando* pour *cùm*, *de quandiu* pour *donec*, *d'imo* pour *potius*. Il y aussi quelquefois des allusions, & des antitheses propres aux Afriquains.



PONCE.

Ponce. SAint Jerôme met au rang des Auteurs Ecclesiastiques Ponce, qui a écrit la Vie de saint Cyprien, dont il avoit esté Diacre. Quelques habiles gens, & entre autres M. Rigaut, semblent avoir douté, si cet ouvrage n'étoit point un ouvrage supposé: & il faut avoüer qu'il est écrit avec tant d'affectation d'éloquence, qu'il pourroit estre soupçonné de fausseté, si saint Jerôme ne le reconnoissoit pour veritable. Mais aprés le témoignage de ce sçavant Pere, je ne crois pas qu'on en doive douter. Cette vie n'est point écrite, comme l'a remarqué M. Rigaut, d'une maniere historique, mais d'un stile d'Orateur, & il y a plus d'ornement de Rhetorique, que d'exactitude historique. La narration qui devoit être simple, est chargée de figures de Rhetorique: le stile qui devoit être concis, est empoullé. Enfin, comme j'ai déja remarqué, il a plus d'affectation d'éloquence, que de veritable éloquence dans cet ouvrage.



CORNEILLE.

Corneille. COrneille fut ordonné Evêque de Rome au commencement de l'année 251. Quelque tems aprés Novatien se fit ordonner par trois Evêques, mais son ordination faite contre l'ordre fut condamnée, & Corneille fut reconnu pour le legitime Evêque de Rome par tous les Evêques du monde.

Il fut envoié en exil dans la persecution de l'Empereur Gallus, & y reçût la couronne du martyre vers la fin de l'année 253. aprés avoir tenu le Siege de l'Eglise de Rome pendant deux ans, & quelques mois.

Corneille. Il y a deux Lettres de ce Pape parmi celles de saint Cyprien, & Eusebe fait mention de trois autres. *a*

Dans la premiere il faisoit sçavoir à Fabius Evêque d'Antioche, ce qui s'étoit passé dans le Synode tenu à Rome contre Novatien, & lui mandoit le sentiment des Evêques d'Italie, & d'Afrique sur ce sujet.

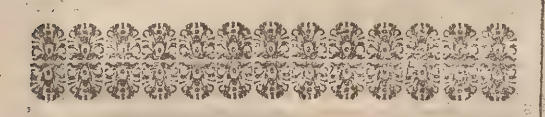
Dans la seconde il representoit plus en détail les Decrets de ce Synode. Et dans la troisiéme, il décrivoit les mœurs, & les actions de Novatien. Eusebe rapporte un long fragment de cette derniere Lettre, dans laquelle Corneille décrit les artifices, dont Novatien avoit usé pour se faire ordonner Evêque; en abusant de la simplicité, & de la facilité de trois Evêques, l'un desquels aïant reconnu sa faute, en avoit fait penitence. Il remarque ensuite qu'il y avoit dés ce tems-là dans l'Eglise de Rome 44. Prêtres, sept Diacres, & autant de Soûdiacres; quarante-deux Acolythes, cinquante-deux tant Portiers, qu'Exorcistes, sans parler des veuves & des pauvres, qui étoient au nombre de plus de quinze cens, & d'une tres grande multitude de peuple. *b*

Il ajoûte que Novatien ne pouvoit pas esperer de parvenir à l'Episcopat, aïant esté baptisé dans le lit, sans avoir reçeu l'imposition des mains de l'Evêque, c'est-à-dire, le Sacrement de Confirmation, & depuis n'aiant esté ordonné Prêtre, qu'à la priere de l'Evêque contre l'ordre de l'Eglise, qui défendoit d'ordonner ceux qui avoient esté ainsi baptisez: il lui reproche d'avoir renié sa qualité de Prêtre dans le tems de la persecution, & d'obliger ceux de son parti en leur donnant le corps, & le Sang de JESUS-CHRIST (au lieu de répondre *amen*, comme c'étoit la coûtume de l'Eglise) de jurer, qu'ils ne retourneroient jamais au parti de Corneille. Enfin, il avertit Fabius que les Confesseurs de Rome ont abandonné son parti, & que plusieurs Evêques, dont il lui envoie les noms, sont condamnez dans un Synode. Cette Lettre & les autres envoiées par Corneille aux Orientaux, étoient apparemment écrites en Grec. Il y a dans les Bibliothéques des Peres une Lettre trescourte attribuée à Corneille, qui est adressée à Lupinicus Evêque de Vienne: mais cette Lettre n'est point de ce Pape, non plus que les deux qui sont sous son nom parmi les Decretales. Car premierement, elle n'est point du stile de celles qui sont dans saint Cyprien. Secondement, le terme de Messe inconnu dans ce tems-là s'y rencontre. Et en troisiéme lieu, elle est indigne de

Corneille. ce Pape, & il est visible quelle est feinte par quelque ignorant. Le stile de Corneille, autant qu'on en peut juger par le peu de Lettres que nous avons de lui, n'est pas fort élevé, cependant il fait assez valoir ce qu'il dit, il tourne les choses à son avantage, il n'épargne nullement son ennemi.

a *Eusebe fait mention de trois autres.*] Saint Jerôme conte quatre Lettres, mais il se trompe, & Eusebe n'en distingue que trois.

b *Et d'une tres grande multitude de peuple.*] Il y avoit donc alors plusieurs Eglises à Rome; car il n'y avoit qu'un Prêtre dans chaque Eglise. C'est pourquoi Optat parlant des Eglises qui estoient à Rome du tems de Diocletien, dit qu'il y en avoit plus de quarante.



NOVATIEN.

Novatien. NOvatien, qui avoit esté Philosophe avant que d'être Chrétien, fut, comme nous avons dit, baptisé dans son lit, estant dangereusement malade. Il fut ensuite ordonné Prêtre de l'Eglise de Rome, à la priere de son Evêque, qui obtint cette grace pour lui du Clergé, & du peuple, qui s'y opposoient. Corneille l'accuse de s'être caché dans une chambre pendant la persecution, & d'avoir répondu aux Diacres, qui le prioient d'en sortir pour donner le Baptême aux Catechumenes, qu'il ne vouloit plus être Prêtre, mais suivre un autre genre de Philosophie. Comme il avoit beaucoup d'esprit, de sçavoir, & d'éloquence, il eût pû rendre de tres-bons services à l'Eglise, si l'ambition d'être Evêque, qui a presque toûjours esté la cause de la perte des premiers Heresiarques, ne l'eût porté à s'en separer. Il écrivit au nom du Clergé de Rome aprés la mort du Pape Fabien une lettre tres-élegante à saint Cyprien, qui est la trentiéme parmi celles de ce Pere, & il demeura toûjours uni à l'Eglise, tant qu'il n'y eut point de Pape élû. Mais aprés que Corneille fut mis en la place de Fabien, poussé de jalousie il attaqua son ordination, l'accusa de plusieurs crimes, & publia un libelle contre lui. Le principal pretexte dont il se servit, étoit que Corneille recevoit à sa communion, ceux qui avoient idolatré, & pour faire valoir davantage ce chef d'accusation, il soûtint qu'on ne devoit jamais accorder la communion à ceux qui étoient tombez dans le crime d'idolatrie, & se separa de Corneille, & de ceux qui croioient qu'on les pouvoit recevoir. La plûpart de ceux qui avoient souffert constamment pour la foi de JESUS-CHRIST, ne pouvant souffrir qu'on leur égalât, pour ainsi dire, ceux qui n'avoient pas eu la même fermeté, se joignirent à eux avec quelques Prêtres. Novat Prêtre d'Afrique, qui avoit excité à Carthage des broüilleries contre saint Cyprien se joignit aussi à Novatien avec ceux de sa faction. *a* Ce fut lui, qui lui donna le pernicieux conseil de se faire ordonner Evêque. Novatien pour executer ce dessein envoia deux hommes de sa cabale vers trois Evêques simples & grossiers, qui demeuroient dans un petit canton de l'Italie, & les fit venir à Rome sous pretexte d'appaiser des troubles, & de regler toutes choses. Quand ces trois Evêques furent venus à Rome, il les enferma dans une chambre, & se fit ordonner par eux Evêque de Rome sur les dix heures de nuit, aprés les avoir enyvrez, si nous en croions Corneille. Aussi-tost aprés cette ordination il écrivit deux Lettres aux Evêques des autres Provinces, & envoia des deputez en Afrique, pour faire approuver son ordination : mais les Evêques d'Afrique rejetterent ces députez, & approuverent l'ordination de Corneille. Les autres Evêques se rangerent aussi de son côté, & un des Evêques, qui avoient ordonné Novatien, reconnut sa faute & en fit penitence. Les Confesseurs l'abandonnerent à Corneille, & l'aiant fait condamner dans un Synode de soixante Evêques, il fut entierement chassé hors de l'Eglise. Cependant comme il continua d'enseigner que l'Eglise ne pouvoit, ni ne devoit point recevoir à sa communion ceux qui avoient apostasié, cette severité plut à plusieurs personnes, & il devint chef d'une heresie, qui a duré tres-long-tems dans l'Eglise.

Outre la lettre qu'il a écrite avant son schisme au nom du Clergé de Rome, saint Jerôme est témoin qu'il avoit composé les traitez suivans, de la Pâque, du Sabat, de la Circoncision, du Souverain Pontife, de l'Oraison, des viandes Juifves, de la fermeté touchant Attalus, & plusieurs autres avec un grand volume de la Trinité, qui est comme un abregé de l'ouvrage de Tertullien, que plusieurs attribuent à saint Cyprien; non que Tertullien eût fait un livre exprés de la Trinité, mais parce qu'il avoit tiré ce qu'il disoit des livres de Tertullien sur la Trinité. Nous n'avons aucun de ces ouvrages sous le nom de Novatien, mais il y a grande apparence que le traité de la Trinité, & celui des viandes Juifves qui sont dans Tertullien, sont

Novatien.

sont ceux que saint Jerôme attribuë à Novatien.

Et certes, pour ce qui est du livre de la Trinité, Ruffin aïant remarqué qu'il n'étoit point de saint Cyprien, dont il portoit le nom, mais de Tertullien, Saint Jerôme plus clairvoiant que cet Auteur, remarque dans l'Apologie, qu'il composa contre lui, qu'il n'estoit pas non plus de Tertullien, mais de Novatien. Il y a plusieurs raisons qui prouvent que le livre que nous avons est le même que celui dont saint Jerôme, & Ruffin ont parlé. Car premierement il porte le même titre. Secondement, il imite Tertullien, & se sert de ses raisonnemens. Troisiémement, le stile en est assez poli, & les termes en sont assez purs. Quatriémement, on y trouve des endroits qui sont contre la divinité du S. Esprit, défaut que Ruffin, & saint Jerôme remarquent avoir esté dans le livre de la Trinité qu'ils citoient, & qui pouvoient avoir esté ajoûtez depuis par les Macedoniens. Car l'Auteur établit des principes tres-orthodoxes touchant le mystere de la Trinité, & qui prouvent la divinité du S. Esprit, aussi-bien que celle du Fils.

Il est encore fort vrai-semblable, que le traité des viandes Juifves attribué à Tertullien, est de Novatien, tant à cause de la conformité du stile qu'à cause que l'Auteur remarque au commencement qu'il a écrit deux Lettres, dans lesquelles il a montré, que les Juifs ignoroient qu'elle est la veritable Circoncision, & quel est le veritable Sabat : ce qui convient à Novatien, qui selon le témoignage de saint Jerôme avoit écrit deux traitez sur ces mémes sujets.

Le but de ce traité est de montrer, que les animaux, dont la Loi de Moïse avoit défendu de manger, n'estoient point absolument impurs. Pour le montrer il dit, que les fruits des arbres avoient esté la premiere nourriture des hommes ; qu'ensuite ils avoient mangé de la chair des animaux, que la Loi estoit venuë depuis, qui avoit fait une distinction entre les animaux dont on pouvoit manger, & ceux dont il étoit défendu de goûter, qu'elle avoit appellez immondes, non qu'ils le fussent, puisqu'ils estoient les creatures de Dieu, mais premierement pour apprendre aux hommes à éviter les vices figurez, & representez par ces animaux, *b* & en second lieu pour servir de remede à l'intemperance ; que Jesus-Christ, qui est la fin & l'accomplissement de la Loi, a decouvert son esprit ; & donné aux hommes la liberté de manger de toutes sortes de viandes, pourvû qu'ils ne violent pas les bornes de la sobrieté chrétienne ; & il prend de là occasion de reprendre les desordres de quelques Chrétiens, qui vivoient avec intemperance. Il marque que c'est une chose tres-indigne de ceux qui doivent prier jour & nuit. Enfin il excepte du nombre des viandes dont il est permis de manger, celles qui ont esté immolées aux Idoles, dont les premiers Chrétiens s'abstenoient fort religieusement, & il finit par ces paroles qui sont l'abregé de tout son discours : aïant donc montré „ quelle est la nature des viandes, il fait con- „ noître l'esprit de la Loi de Moïse, & fait voir „ quelle est la liberté de l'Evangile, sans s'éloigner toutefois des regles de la temperance, & en s'abstenant des choses immolées aux Idoles, rendons graces à nôtre Seigneur Jesus-Christ son Fils, à qui soit loüange, honneur & gloire dans tous les siecles. *Amen.*

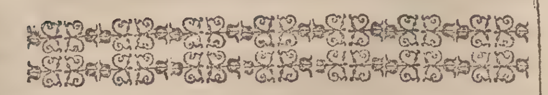
Novatien.

Quelques-uns croient que Novatien écrivit cette lettre pendant la persecution de Dece, n'étant pas encore separé de l'Eglise : mais la maniere dont il parle au commencement me fait croire, qu'elle est plûtost écrite depuis qu'il estoit chef de parti pendant la persecution de Gallus, & de Volusien. Cet Auteur avoit beaucoup d'esprit, de sçavoir, & d'éloquence, son stile est pur, net, & poli, ses expressions choisies, ses pensées naturelles, & ses raisonnemens justes. Il est plein de citations de passages de l'Ecriture sainte rapportez fort à propos, il y a méme beaucoup d'ordre & de methode dans les traitez que nous avons de lui, & il y parle toûjours avec beaucoup de douceur & de moderation.

a *Ce fut lui qui lui donna le pernicieux conseil.*] Saint Cyprien dans l'Epître 41. dit que Novat avoit ordonné un Evêque à Rome, comme un Felicissime Prêtre à Carthage ; non qu'il l'eût fait lui-même, car il n'étoit pas Evêque, mais parce qu'il l'avoit fait faire par ses conseils, & par sa faction.

b *Representez par ces animaux.*] Par exemple, il dit que la defense de manger du pourceau n'est faite que pour nous apprendre, qu'il ne faut pas mener une vie charnelle ; que quand il est defendu de manger des belettes, cela veut dire qu'il est defendu de voler ; que par les corbeaux sont figurées les voluptez, &c.

SAINT



SAINT MARTIAL.

S. Martial. SAint Martial vint en France avec saint Denis sous l'Empire de Dece *a* vers l'an 250. de la naissance de JESUS-CHRIST. On lui attribuë deux Lettres, l'une écrite à ceux de Bourdeaux, & l'autre à ceux de Toulouse, qu'on dit avoir esté trouvées dans la sacristie de saint Pierre de Limoges *b* dans l'onziéme siecle de l'Eglise, & qui ont été depuis imprimées plusieurs fois, *c* & inserées dans les dernieres Bibliotheques des Peres, mais personne ne doute que ces Lettres ne soient supposées. Car premierement l'Auteur de ces Lettres dit qu'il a vêcu avec JESUS-CHRIST, ce qui ne peut convenir à celui qui a été Evêque de Limoges en 252. Secondement dans la seconde Lettre chap. 8. il dit qu'il a baptisé le Roi Estienne, & un autre Tyran avec ses satrapes : or du tems de saint Martial il n'y avoit ni Roi, ni Tyran en France. Troisiémement, il dit que de son tems les temples des Dieux avoient été abattus, & qu'on avoit bâti des Eglises par l'autorité du Roi, ce qui ne convient point encore au tems de saint Martial. Quatriémement, les passages de l'Ecriture sont citez dans ces Lettres suivant la version vulgate composée long-tems aprés le tems de saint Martial. Cinquiémement l'Auteur dit qu'il a mangé avec JESUS CHRIST dans la derniere Cene, quoi qu'il soit certain, qu'il n'y avoit que les Apôtres.

La vie de saint Martial imprimée à la fin d'Abdias, qui porte le nom d'Aurelien Evêque de Limoges, est aussi fausse que les Epîtres de cet Evêque, & aussi fabuleuse que l'histoire d'Abdias, à laquelle elle est jointe. L'Auteur suppose par une erreur grossiere, que Vespasien a succedé immediatement à Neron. Il dit que saint Martial a reçû de JESUS-CHRIST aprés sa Resurrection la même puissance que les Apôtres, qu'il n'a jamais eu ni faim ni soif, ni douleur, & il raconte plusieurs autres fables, qui ne sont pas moins ridicules, que celles qui se trouvent sur le même sujet dans deux Conciles de Limoges tenus dans les années 1029. & 1031.

a *Sous l'Empire de Dece.*] Saint Gregoire de Tours met cette Epoque touchant la venuë de saint Denis, de Martial, & de leurs Collegues en France. On n'a point d'Auteur plus ancien, ni plus digne de foi qu'eux, qui ait écrit qu'ils y soient venus plûtôt.

b *Pierre de Limoges.*] Cette histoire est rapportée par un certain Moine appellé Gausius dans une Chronique qui se trouve dans la Bibliotheque des Peres pag. 288. 289. & qui a été imprimée la premiere fois en 1521. avec Abdias ensuite en 1571. & 1614.

c *Imprimées plusieurs fois.*] Elles ont été données pour la premiere fois par Badius l'an 1521. ensuite par Bordes l'an 1573. avec les notes d'Hermenhorstius à Helmstad en 1614. à Basle en 1655. à Cologne en 1560.



SIXTE.

IL y a long-tems que Ruffin a publié sous le nom du Pape Sixte, qui a tenu le Siege de Rome l'an 257. le Livre d'un Philosophe Pythagoricien nommé Sixte traduit du Grec en Latin. Saint Jerôme lui reproche plusieurs fois cette fraude, *a* saint Augustin s'y est laissé tromper d'abord, & a cité cet ouvrage dans son Livre de la Nature & de la Grace, comme étant du Pape Sixte : mais il a retracté depuis cette erreur. *b* Gelase a mis ce Livre au nombre des Livres Heretiques, supposant qu'il avoit été écrit par un Chrétien. Nous avons encore cet ouvrage, *c* qui est un tissu de Sentences Philosophiques utiles à la verité, mais peu chrétiennes. Il n'y est parlé ni de JESUS-CHRIST, ni du saint Esprit, ni des Prophetes, ni des Apôtres, & il est plein des erreurs des Pythagoriciens, & des Stoïciens. Il rend l'homme égal à Dieu, & il dit qu'il est composé de la substance divine. Il veut qu'il soit sans passion suivant le principe des Stoïciens, & sans peché conformément à celui des Pelagiens. Il a encore plusieurs autres erreurs Pelagiennes. Sixte.

a *Saint Jerôme lui reproche plusieurs fois cette fraude.*] Ep. ad Cresiphont. contr. Pelag. in cap. 22. Jerem. in cap. 18. Ezechielis.

b *Depuis cette erreur.*] Aug. lib. 2. retract. c. 42.

c *Cet ouvrage.*] Dans les Bibliotheques des Peres ; je n'ai pû sçavoir s'il a été imprimé separément.

GRE-



GREGOIRE

THAUMATURGE.

S. Gregoire Thaumaturge.

SAint Gregoire, qui s'appelloit premierement Theodore, & qui fut depuis surnommé Thaumaturge, c'est-à-dire, faiseur de miracles, à cause du grand nombre de Miracles qu'on croit qu'il a faits, & durant sa vie, & aprés sa mort, étoit de la ville de Neocesarée dans le Pont, issu d'une famille considerable par sa noblesse, & par ses biens. Il fut élevé dans l'idolatrie, aïant un pere fort attaché au Paganisme. Aprés qu'il l'eut perdu à l'âge de quatorze ans, sa mere lui fit étudier la Rhetorique pour le pousser dans le Barreau. Sa sœur aïant été mariée à un Jurisconsulte, qui étoit auprés du Gouverneur de la Palestine, & étant obligée d'aller trouver son mari, Gregoire, & Athenodore ses fréres l'accompagnerent dans le dessein d'aller jusqu'à Beryte, pour y étudier les Loix dans une celebre Ecôle de Droit, qui étoit en cette Ville. Mais étant arrivez à Cesarée de Palestine, ils y rencontrerent Origenes, qui les aïant exhortez à l'étude de la Philosophie, leur inspira peu à peu les principes de la foi de Jesus-Christ, & les rendit bien-tôt ses disciples. Aprés qu'ils l'eurent été pendant cinq ans, Gregoire voulant reconnoître l'obligation qu'il avoit à Origenes, & lui donner des marques publiques de sa reconnoissance, composa pour le remercier en le quittant, un discours tres-éloquent qu'il recita en sa presence dans une assemblée celebre de personnes invitées à cette action. Estant retourné à Cesarée, il se retira quelque-tems en solitude, & fut ensuite ordonné malgré lui Evêque de Neocesarée par Phedimus Evêque d'Amasée vers l'an 240. de la naissance de Jesus-Christ. Il n'y avoit encore que tres-peu de Chrétiens dans cette Ville, mais il en augmenta bien tôt le nombre par ses soins, par ses travaux, & par ses miracles; de sorte que cette Eglise devint en peu de tems une des plus florissantes Eglises du monde. Il assista au premier Concile d'Antioche tenu contre Paul de Samosate, comme Eusebe le rapporte au Livre sixiéme de son Histoire chap. 23. & mourut peu aprés l'an 265. de Jesus-Christ. Voilà l'abregé de la Vie de cet Evêque tirée de son discours à Origenes, d'Eusebe, de saint Basile, de saint Jerôme, & de saint Gregoire de Nysse dans le discours qu'il a fait de la Vie de ce grand Saint.

S. Gregoire Thaumaturge.

Les œuvres de ce Pere, dont une partie avoit esté donnée en Latin de la Version de Zinus imprimée à Venise en 1574. & à Rome l'an 1594. ont esté recüeillies, & ordonnées en Grec par Gerard Vossius, qui les a fait imprimer à Mayence *in quarto* l'an 1604. & elles ont été depuis imprimées *in folio* à Paris en 1621. avec quelques autres petits Peres.

Le premier ouvrage qu'il ait composé, & le plus éloquent, est la Harangue qu'il fit pour remercier Origenes, laquelle a esté publiée separément par Hœschelius à la fin de l'édition qu'il a faite en 1605. des Livres d'Origenes contre Celse: Il commence son Exorde par la difficulté qu'il y a principalement pour lui de loüer dignement Origenes. Il rapporte ensuite de quelle maniere la Providence de Dieu l'avoit conduit à Cesarée, de qu'elle maniere il avoit connu Origenes, les discours que ce grand homme lui avoit tenus à lui, & à son frére, pour les exhorter à l'étude de la Philosophie, & pour leur inspirer de la veneration pour les Livres Saints, & pour la Religion de Jesus-Christ; & enfin il remarque le regret qu'il avoit d'être obligé de quitter un Maître qu'il aimoit tant. Cette Harangue est tres-éloquente, & l'on peut dire que c'est une des pieces de Rhetorique des plus achevées qu'il y ait dans l'antiquité. Elle a esté imprimée sous le nom de Gregoire Thaumaturge en Grec, & en Latin à Anvers en 1613. *in octavo.*

Le second ouvrage dont Eusebe, & saint Jerôme font mention, aussi bien que du premier, est sa Paraphrase sur l'Ecclesiaste. Elle a esté traduite par Monsieur l'Abbé de Billy, qui l'a attribuée à saint Gregoire de Nazianze sur la foi d'un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi. Mais il est certain, qu'elle est de saint Gregoire Thaumaturge, non seulement, parce qu'on lit dans Eusebe, & dans saint Jerôme; qu'il avoit composé un ouvrage, qui porte ce nom, & qu'on ne lit point que saint Gregoire de Nazianze en ait composé un pareil: mais aussi, parce qu'on y trouve mot à mot un passage assez long cité par saint Jerôme sur le quatriéme chapitre de l'Ecclesiaste, comme étant tiré de la Paraphrase sur l'Ecclesiaste de Gregoire Evêque de Pont. Je n'ai rien à dire autre chose de ce Livre, sinon que c'est une Paraphrase qui éclaircit, & qui étend les pensées morales de l'Ecclesiaste.

Saint Gregoire de Nysse rapporte dans la Vie de ce Pere une Formule de Foi, qu'il prétend que

S. Gregoire Thaumaturge.

que ce Saint avoit reçuë de saint Jean dans une vision qu'il avoit euë pendant la nuit, & qu'on conservoit encore à ce qu'il dit écrite de la main de saint Gregoire Thaumaturge. Voici cette „ profession de Foi. Il n'y a qu'un Dieu le „ Pere, qui est le Pere du Verbe vivant, sa sa„ gesse essentielle, sa puissance, & son éter„ nelle image, c'est lui qui étant souveraine„ ment parfait a engendré un Fils souveraine„ ment parfait comme lui : il est le Pere du „ Fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur seul Fils „ d'un seul Pere, Dieu engendré de Dieu, le „ caractére, & l'image de la divinité, la paro„ le efficace par laquelle ont esté formées tou„ tes les créatures, le vrai Fils du vrai Pere, „ le Fils invisible du Pere invisible, l'incor„ ruptible de l'incorruptible, l'immortel de „ l'immortel, le Fils éternel de celui qui est de „ toute éternité, & il n'y a qu'un Esprit Saint „ qui procede de Dieu, & qui a esté donné aux „ hommes par le Fils. C'est l'image du Fils, „ & une image parfaite de celui qui est parfait. Il „ est la vie, & le principe de la vie de ceux qui „ vivent; il est la source sainte, la sainteté même, „ & l'auteur de la sanctification. Par lui est „ manifesté Dieu le Pere, qui est au dessus de „ toutes choses, & en toutes choses, & Dieu „ le Fils, qui est également par tout. C'est la „ Trinité parfaite, laquelle n'est point divisée, „ mais est une dans la gloire, dans la souveraine„ té, dans l'éternité.

Les paroles suivantes, que quelques-uns attribuent encore à saint Gregoire Thaumaturge sont de saint Gregoire de Nysse, qui tire cet„ te conclusion de cette Formule de Foi. Il n'y „ a donc point de personne créée, ou esclave „ dans la Trinité, il n'y a rien d'étranger, rien „ qui n'y ait point été pendant un tems, & qui „ depuis ait commencé d'y estre, le Pere n'a ja„ mais esté sans le Fils, ni le Fils sans le Saint „ Esprit, mais la Trinité a toujours esté immua„ ble, & invariable.

L'on attribuë encore à saint Gregoire Thaumaturge une autre exposition de Foi bien plus longue traduite par Turrien, que quelques-uns pourroient croire estre celle qui est citée par saint Basile dans son Epistre soixante & quatriéme, addressée à un nommé Ælien. Mais il est certain, que celle-ci est differente de celle dont parle saint Basile, & qu'elle ne peut point estre de saint Gregoire Thaumaturge. Car premierement elle est differente de celle dont parle saint Basile, qui estoit adressée à Ælien, & faite en forme de dispute, dans laquelle il disoit que le Pere, & le Fils estoient un en hypostase, & distinguez seulement par l'abstraction de l'esprit, paroles dont abusoient les Sabelliens, au lieu que dans celle-ci, qui n'est point adressée à Ælien, ni composée en forme de dispute, l'erreur de Sabellius y est nettement rejettée, & il y est dit formellement, que le Pere, le Fils, & le Saint Esprit sont trois Personnes, & trois hypostases. En second lieu, elle ne peut estre du tems de saint Gregoire Thaumaturge : car l'Auteur refute expressément les Ariens, disant que ceux qui assurent que le Fils est créé de rien, sont les ennemis de la Foi de l'Eglise, & que ceux qui rejettent le mot de consubstantiel sont hors de l'Eglise. De mesme en expliquant le Mystere de l'Incarnation, il parle d'une maniere qui fait croire qu'il a les Nestoriens, & les Eutychiens en butte. Canisius attribuë cette Profession de Foi à Apollinaire, mais elle rejette trop nettement l'erreur de cet Heretique pour estre de lui. Quoi qu'il en soit, elle est composée depuis saint Gregoire Thaumaturge. Il faut dire la mesme chose des douze Anathematismes qui suivent cette exposition, qui sont aussi composez contre les erreurs des Nestoriens, & des Eutychiens.

S. Gregoire Thaumaturge.

Personne ne doute de l'Epistre Canonique de ce Saint, qui est citée dans le sixiéme Concile general, & rapportée par Balsamon. Elle a tous les caracteres d'antiquité qu'on peut souhaiter dans ces monumens. Elle est écrite, aprés que les Goths eurent ravagé l'Asie sous l'Empire de Galien, & elle est adressée à un Evéque dont on ne sçait point le nom, pour l'instruire de la maniere dont il devoit se comporter, afin de mettre en penitence les Chrétiens qui estoient tombez dans des crimes pendant les courses de Barbares. Dans le premier Canon, il dit que ceux qui aiant esté pris par les Barbares avoient mangé les viandes qu'on leur avoit servies, ne devoient point estre mis pour cela en penitence, tant à cause que les Barbares n'immoloient point de victimes aux Idoles, qu'à cause que ce qui soüille l'homme, ce n'est point la viande qui entre dans l'homme, mais ce qui sort de l'homme. Que de même les femmes captives, qui avoient esté violées malgré elles par les Barbares, n'étoient point coupables, mais qu'il ne faloit pourtant pas recevoir facilement à la Communion celles qui avoient mené une vie dissoluë avant leur captivité.

Dans le second Canon, & dans les trois suivans, qui ne sont à proprement parler qu'un seul Canon, il déteste l'avarice, & l'injustice de ceux, qui avoient profité de la captivité des miserables pour s'emparer de leurs biens. Il

S. Gregoire Thaumaturge.

montre qu'ils sont obligez de les restituer, & qu'ils ne peuvent pas retenir le bien des autres en la place de celui qu'ils ont perdu. Dans le sixiéme, il fait voir l'horreur qu'on doit avoir de la cruauté de ceux qui retenoient captifs ceux qui s'étoient sauvez d'entre les mains des Barbares. Dans le septiéme, il ordonne qu'on ne reçoive pas même au nombre des écoûtans (c'estoit le premier degré de la penitence) ceux qui s'éstoient joints aux Barbares pour attaquer les Chrestiens, soit en les tuant, soit en montrant aux Barbares les lieux où ils s'estoient retirez. Dans le huitiéme, il établit la mesme peine contre ceux qui seroient convaincus d'avoir attaqué les maisons d'autrui dans le tems des courses des Barbares; mais il modere cette peine en faveur de ceux qui s'en confesseroient volontairement, & les met au troisiéme degré des penitens. C'est aussi en ce degré où il met au neuviéme Canon ceux qui retiennent des choses, qui appartiennent aux autres, & qu'ils ont trouvé au milieu d'un champ, ou dans leurs maisons, quand ils en sont convaincus: mais s'ils s'en étoient confessez, il ne les croit pas indignes de communiquer aux prieres, ce qui estoit le dernier degré de la penitence. Dans le dixiéme, il exhorte ceux qui rendent le bien d'autrui, de le faire sans vouloir profiter d'un gain sordide, en exigeant quelque chose pour l'avoir indiqué, gardé, ou trouvé, ou pour quelqu'autre raison que ce soit. Le dernier Canon est une explication des differens degrez de la penitence. Les pleurs, *dit-il*, & le gemissement, consistent à estre hors de la porte de l'Eglise, où il faut que le pecheur sollicite ceux qui entreront de prier Dieu pour lui, & c'est le premier degré. Le second degré est celui des écoutans, il se passe dans le portique de l'Eglise, où il faut que le pecheur demeure avec les Catechumenes, & sorte avec eux aprés avoir écouté l'Ecriture-Sainte, étant indigne de la priere. Dans la substration, qui est le troisiéme degré, on est dans l'enceinte de l'Eglise; mais il en faut sortir avec les Catechumenes. Enfin le quatriéme degré, c'est la consistance, quand on peut demeurer dans l'Eglise avec les Fidelles sans estre obligé d'en sortir avec les Catechumenes; ce qui est suivi de la participation aux sacremens. Le Pere Morin doute que ce dernier Canon soit de saint Gregoire Thaumaturge, & il conjecture qu'il a esté ajouté par quelque nouveau Grec, pour expliquer la Lettre de ce Saint. Cette conjecture paroît assez vrai-semblable.

Il y a encore sous le nom de ce Pere une dispute de l'ame, adressée à un nommé Tatien, qui contient la decision de plusieurs questions touchant la nature de l'ame, suivant les principes des Aristoteliciens: mais ce petit traité n'est nullement du stile de S. Gregoire, & il paroist étre des Siecles suivans, où la Philosophie d'Aristote a commencé à avoir du crédit. C'est plûtost l'ouvrage d'un Philosophe que d'un Evéque.

S. Gregoire Thaumaturge.

Je ne doute point non plus que les Sermons qui portent le nom de S. Gregoire Thaumaturge, ne soient d'un autre Auteur. Car outre que pas un des Anciens n'en fait mention, ils sont d'un stile tout different, lequel bien loin d'approcher de l'élegance, & de la politesse de celui de saint Gregoire, est bas, & puerile. Secondement, l'Auteur de ces Sermons parle des Mysteres de la Trinité, & de l'Incarnation en des termes qui font connoître, qu'il a vécu depuis la naissance des Heresies des Ariens, & des Nestoriens. *a* Il a affecté de se servir souvent du terme de θεοτόκος en parlant de la Vierge Marie, & il lui donne des loüanges excessives, ce qui n'a esté en usage que depuis le Concile d'Ephese. Il paroist enfin, que ces Homelies sont composées dans un tems où l'Eglise étoit en paix, & celebroit les fêtes avec beaucoup de solemnité.

Les trois sermons de l'Annonciation sont du stile de Procle de Constantinople, comme il a esté remarqué par celui qui a fait des Notes sur les Homelies de cet Auteur. Le dernier des trois a esté aussi attribué à saint Chrysostome; mais la difference du stile fait voir qu'il n'est point de lui.

Le quatriéme Sermon qui est sur le Baptême de JESUS-CHRIST, dont on faisoit la fête au jour de l'Epiphanie, est plus éloquent que les trois precedens, & paroist étre d'un autre Auteur, qui n'est pourtant point saint Gregoire Thaumaturge, pour les mêmes raisons que les precedens; on y trouve le terme, θεοτόκος & celui de consubstantiel.

a *Des Ariens, & des Nestoriens.*] Par exemple, dans la premiere de ces Homelies, il est dit, que JESUS-CHRIST est né de la Vierge, qu'il est Dieu, & homme sans confusion, & sans changement, parfait dans la Divinité, & dans l'humanité, semblable en tout à son Pere, & consubstantiel à nous. Dans la seconde, il y a des loüanges extraordinaires de la Vierge, qu'il appelle θεοτόκος, ce qui n'a commencé à se pratiquer communément que depuis le Synode d'Ephese. La Trinité y est appellée consubstantielle.

S. Denys d'Alexandrie.

S. DENYS
D'ALEXANDRIE.

DENYS *a* qui avoit été disciple d'Origenes, & Catechiste de l'Eglise d'Alexandrie, succeda à Heraclas dans le Siege Episcopal de cette Eglise la troisiéme *b* année de l'Empire de Philippe, & la 247. de la naissance de JESUS-CHRIST. Ce fut un des plus sçavans, & des plus illustres Prelats de son siecle, qui étant consulté de toutes parts sur les matieres de la Religion, écrivit un grand nombre de Lettres aux plus celebres Evêques de l'Eglise, plusieurs ouvrages contre les Heretiques, & quelques traitez de Theologie, & de discipline. Saint Jerôme a fait un Catalogue de tous ses ouvrages, & Eusebe a enrichi son Histoire de plusieurs passages qu'il en a tirez; mais nous n'avons presque aucune de ces pieces qui soit entiere. Les fragmens qui nous en restent dans Eusebe, & dans saint Athanase nous les font regreter, comme des ouvrages qui étoient d'une grande utilité pour la doctrine de l'Eglise. Le Catalogue que saint Jerôme en a fait estant sans aucun ordre, nous tâcherons d'en faire un de tous les ouvrages de Denys, dont nous avons quelque connoissance, qui soit suivant l'ordre du tems, marquant en même tems les fragmens qui se trouvent dans Eusebe, & dans saint Athanase.

La premiere Lettre qu'il a écrite est celle qu'il a adressée à Fabius Evêque d'Antioche aussi-tost aprés la persecution de l'Empereur Dece, c'est-à-dire, à la fin de l'année 250. de JESUS-CHRIST. Eusebe en rapporte deux fragmens au livre 6. chap. 41. & 44. de son Histoire. Dans le premier il raconte la cruauté de la persecution dont les Chrétiens d'Alexandrie avoient esté affligez, tant sur la fin de l'Empire de Philippe, que depuis que Dece eut publié un Edit contre eux, & il raconte le martyre de plusieurs Chrétiens. Dans le second il raconte l'Histoire d'un vieillard nommé Serapion, qui estant tombé dans le tems de la persecution fut mis en Penitence, jusqu'à ce qu'étant prest de mourir, il envoia querir par un jeune garçon le corps de JESUS-CHRIST, qu'il reçeut un peu avant sa mort, afin de mourir dans la Communion de l'Eglise.

Il décrit la persecution de Dece dans sa Lettre contre Germanus, quoi qu'elle ne soit écrite que long-tems aprés, & il rapporte particulierement ce qui lui estoit arrivé, & comme il avoit esté entrainé malgré lui par des soldats hors d'Alexandrie, & mené en un bourg appellé Taposiris, & qu'aiant esté delivré par le concours des Païsans, qui s'étoient jettez sur ses gardes, il avoit esté obligé de se cacher suivi seulement de quelques Prêtres.

C'est de cette persecution *c* qu'il est parlé dans la fragment de la Lettre à Domitius, & Didyme, rapporté par Eusebe vers la fin du chap. 11. du liv. 6 de son Histoire. Ce fut aussi vers la fin de cette persecution, lors qu'il étoit encore en exil, qu'il écrivit une Lettre de la Penitence aux fréres d'Egypte, dans laquelle il exposoit son sentiment touchant la maniere dont on devoit agir envers ceux qui étoient tombez, & y distinguoit les differens degrez des péchez. Il écrivit encore dans le même tems un Livre sur le même sujet à Conon Evêque d'Hermopole, une Lettre à son Clergé d'Alexandrie, une aux Chrétiens de Laodicée, dont Thelmedres étoit Evêque; & une aux Armeniens dont Meruzanes étoit Pasteur, laquelle estoit de la Penitence, & un petit traité du Martyre adressé à Origenes.

Aprés que la paix fut renduë à l'Eglise en l'année 251. Denys aiant receu une Lettre, que Corneille Evêque de Rome lui avoit écrite contre Novatien, qui lui avoit aussi écrit de son costé, il fit réponse à l'un, & à l'autre. La Lettre à Novatien, qu'il appelle Novat, est rapportée par Eusebe au livre 7. chap. 45. Il lui conseille, s'il veut persuader tout le monde qu'il a esté ordonné malgré lui comme il le publioit, de se remettre à son devoir, & de tâcher de rétablir la paix, & la concorde. La Lettre qu'il écrivit à Corneille étoit apparemment une Lettre de Communion; il l'informoit qu'il avoit esté appellé à un Synode d'Antioche par Helene Evêque de Tarse, par Firmilien de Cappadoce, & par Theoctiste de Palestine, dans lequel on vouloit confirmer la discipline de Novat; qu'on lui avoit mandé que Fabius Evêque d'Antioche estoit mort, & que Demetrianus avoit été ordonné en sa place; qu'Alexandre Evêque de Jerusalem étoit mort dans la prison. Il ajoûta encore à ces Lettres, une Lettre aux Chrétiens de Rome touchant la paix, & la Penitence, & une aux Confesseurs pour les détourner du parti de Novatien. Ensuite il en écrivit encore une aux Romains, qu'il envoia par Hippolyte, touchant le devoir, & la charge des Diacres, & deux aux Confesseurs de Rome, aprés qu'ils furent rentrez dans l'unité de l'Eglise. Voilà les Lettres qu'il écrivit sous le pontificat de Corneille, dont

Eusebe fait mention au dernier Chapitre du Livre sixiéme.

S. Denys d'Alexandrie.

Sous le Pontificat du Pape Estienne qui succeda à Corneille au Commencement de l'année 255. Denys écrivit une Lettre à ce Pape, dans laquelle il l'avertissoit, que toutes les Eglises d'Orient s'étoient enfin accordées pour condamner la rigoureuse nouveauté de Novat, & lui parloit de la question touchant la validité du baptême des Heretiques qui s'agitoit entre saint Cyprien, & le Pape. Aprés la mort d'Estienne, qui arriva l'an deux cent cinquante sept, il écrivit sur le même sujet à Sixte son successeur, le priant de considerer la consequence de cette affaire, & de ne la pas poursuivre avec la chaleur de son predecesseur, qui avoit écrit des Lettres à Helene, à Firmilien, & à tous les Evêques de Cappadoce, & de Cilicie, par lesquelles il leur mandoit, qu'il ne communiqueroit plus avec eux, à cause qu'ils rebaptisoient les Heretiques, ce qu'il dit avoir été ordonné dans des Conciles d'Evêques. Il parloit dans cette même Lettre contre l'erreur des Sabelliens, qui s'étoit élevée dans Ptolemaïde ville de la Pentapole, contre laquelle il dit avoir écrit une longue Lettre en maniere de dissertation qu'il lui envoie. Il écrivit aussi à Denys, & à Philemon Prêtres de l'Eglise de Rome sur le sujet du Baptême des Heretiques. Dans l'Epître à Philemon, il dit que son predecesseur Heraclas faisoit abjurer les erreurs aux Heretiques, sans les baptiser de nouveau; que c'étoit la coûtume de son Eglise, mais que cependant il avoit appris, que les Afriquains avoient depuis long-tems une coûtume contraire, & qu'elle avoit été établie en Orient dans des Synodes d'Evêques tres-nombreux tenus à Icone, & à Synnade, & en plusieurs autres endroits; que cela étant, son avis est qu'on ne doit point renverser leurs coûtumes & leurs decrets, puisqu'il est écrit, qu'il ne faut point changer les limites que nos Peres nous ont données. C'est là le veritable sentiment de Denys touchant cette question, & S. Jerôme l'accuse à tort d'avoir été du parti de S. Cyprien, puisqu'il dit nettement, qu'il faut suivre la coûtume des Eglises sur ce point. Il disoit la même chose dans la Lettre à Denys, qui fut depuis Evêque de Rome, & y parloit fortement contre Novatien. Enfin il écrivit encore une Lettre à Sixte qui est la cinquiéme, touchant le Baptême des Heretiques, dans laquelle il dit qu'un homme qui avoit esté baptisé parmi les Heretiques d'un Baptême tout different de celui de l'Eglise, estant venu le trouver, aprés avoir esté long-tems dans l'Eglise participant aux Prieres, & communiant comme les autres, sans avoir esté baptisé, il n'avoit pas osé lui donner un nouveau Baptême, parce qu'il avoit reçû le corps de JESUS-CHRIST plusieurs fois, & répondu *Amen* avec les autres Fideles. Eusebe semble faire encore mention d'une sixiéme Lettre sur le même sujet écrite au même Pape, où il dit qu'il traitoit la question fort amplement, mais peut être n'est elle pas differente de celle ci.

S. Denys d'Alexandrie.

Aprés la mort de Sixte, Denys d'Alexandrie écrivit une Lettre touchant Lucien à Denys, qui succeda au Pape Sixte sur la fin de l'année 258. C'est en cette année, ou plûtôt en la suivante, que Denys d'Alexandrie écrivit sa Lettre contre Germanus, dans laquelle aprés avoir décrit la persecution qu'il avoit soufferte du tems de Dece, il raconte ce qui lui arriva dans celle de Valerien; comme le Prefet Æmilianus lui fit défense de tenir davantage les assemblées des Chrêtiens; comme n'aiant point voulu obeïr il fut envoié avec ses Prêtres en un Village prés de Cephro en Lybie; comme cela n'empêcha pas que les Chrêtiens ne fissent leurs assemblées ordinaires; comme il prêcha l'Evangile, & convertit plusieurs Païens à Cephro.

Estant en cet exil, il écrivit quelques Lettres Paschales, c'est-à-dire des Lettres en forme d'Homelies sur le sujet de la Fête de Pâque, dans lesquelles suivant la coûtume ancienne il faisoit sçavoir le tems de cette Fête. Il en envoia une à Flavius, une autre à Domitius, & Didyme, que je croi differente de la premiere adressée aux mêmes, dans laquelle il prouvoit, que la Fête de Pâque ne devoit se celebrer qu'aprés l'Equinoxe du Printems, & faisoit un Canon, ou une Table de huit années. Il en écrivit aussi une à l'Eglise d'Alexandrie, & à plusieurs autres. La paix ne fût pas plûtôt renduë à l'Eglise que Denys revint à Alexandrie: mais il fut bien-tôt obligé d'en sortir, à cause d'une sedition qui s'éleva dans cette Ville. *d*

Ce fut pendant cette retraitte qu'il écrivit une Lettre à Hierax, dont Eusebe rapporte un passage, dans lequel il décrit cette sedition. Il écrivit encore une autre lettre à son Eglise, qu'il lui envoia le jour de la Fête de Pâque.

La peste *e* qui suivit cette guerre obligea encore saint Denys de consoler son troupeau par une excellente Lettre, dans laquelle il décrit la charité admirable avec laquelle les Chrétiens assistoient, & ensevelissoient les pestiferez.

Enfin dans tout le tems qu'il demeura dans sa retraitte, il ne cessa d'écrire à ses Freres, & il faisoit plus de profit par ses Lettres, qu'il n'eût fait

par

par sa presence. Eusebe fait mention d'une autre Lettre Paschale touchant le Sabbat, d'une touchant l'exercice spirituel, & enfin d'une Lettre à Hermannon, écrite la septiéme année de Galien, qui est la 264. de JESUS-CHRIST, dont il rapporte des fragmens au livre 7. c. 1. 10. & 23. Mais saint Denys ne se contenta pas d'exhorter, ou d'instruire ses Freres par ses Lettres, il s'appliqua aussi à refuter, & à étouffer les erreurs qui naissoient de son tems.

S. Denys d'Alexandrie.

Un certain Nepos Evêque d'Egypte, entendant trop grossierement les promesses de l'Evangile, & soûtenant avec opiniâtreté le Regne de JESUS-CHRIST sur la terre pendant mille ans, composa un Livre qu'il intitula, refutation des Allegoristes, où il prouvoit son sentiment par l'Apocalypse. Il y avoit plusieurs personnes de cette opinion dans le quartier de l'Egypte appellé Arsinoë, ce qui étoit cause de schisme, & de division dans les Eglises. Denys s'y étant trouvé jugea à propos de faire examiner publiquement cette doctrine, & parce qu'on lui opposa comme une défense invincible le Livre de Nepos, il le refuta de vive voix, & ensuite écrivit contre lui deux Livres intitulez, des promesses Divines. Dans le premier il exposoit son sentiment sur cette question, & dans le second il répondoit aux raisons de Nepos, & aux témoignages de l'Apocalyse, en disant sur ce dernier chef, que quelques-uns ont rejetté le Livre de l'Apocalypse, comme étant de l'Heretique Cerinthe, qui n'admettoit d'autre beatitude, que celle qui consistoit dans les voluptez charnelles, que pour lui il n'osoit le rejetter entierement, parce qu'il étoit estimé par plusieurs Chrêtiens: mais qu'il étoit persuadé, qu'il avoit un sens caché, qui ne peut-être compris de personne; qu'il avoüoit que c'est un Livre d'un Auteur inspiré du S. Esprit, qu'il croioit neanmoins qu'il n'étoit point de S. Jean l'Evangeliste, mais d'un autre qui portoit le nom de Jean comme lui, ce qu'il tâche de prouver par la difference du stile, & des pensées. Eusebe rapporte des fragmens considérables de ce Livre, dont nous avons tiré ce que nous venons de dire; voiez le Livre 3. de son histoire Ecclesiastique Chapitre 28. liv. 7. chap. 24. & 25.

L'autre erreur, à laquelle Denys d'Alexandrie s'opposa, & qu'il étouffa pour ainsi dire, dans sa naissance, étoit beaucoup plus considerable. Il y avoit dans la Pentapole plusieurs Evêques, qui embrassoient l'erreur de Sabellius, qui confond les trois personnes de la Sainte Trinité. Cette opinion s'étoit si fort établie en ces quartiers là, qu'à peine y parloit-on du Fils de Dieu dans les Eglises. Denys à qui il appartenoit, à cause de la préeminence du Siege Patriarchal d'Alexandrie, de veiller sur toutes les Eglises d'Egypte, envoia des Legats en ce lieu, pour détromper ceux qui étoient dans l'erreur: mais comme il n'en purent venir à bout, il fut contraint de leur écrire pour refuter cette erreur. Les Lettres étoient adressées, la premiere à Ammon Evêque de Beronice, la seconde à Thelesphore, & Euphranor, & la derniere à Ammon, & à Euporus. Le but qu'il s'estoit proposé dans ces Lettres étoit de persuader ces gens, qui n'étoient pas des plus éclairez, que le Pere n'étoit pas le Fils, & que ce n'étoit point le Pere, mais le Fils qui s'étoit incarné, & qui étoit mort pour nous. Mais il arriva à Denys ce qui arrive presqu'à tous ceux qui combattent une erreur, de parler d'une maniere qui favorise l'erreur opposée. Ainsi voulant prouver que le Fils étoit une personne distincte du Pere, il lui échapa de dire qu'il étoit l'Ouvrage du Pere, qu'il étoit au Pere ce que la vigne étoit au Vigneron, le navire à l'Ouvrier, & enfin que le Fils n'avoit point été avant que d'être fait. Ces termes qui paroissoient établir l'erreur opposée à celle de Sabellius, qui depuis a esté celle d'Arius, donnerent occasion à quelques personnes Catholiques de porter leur plainte à Denys Evêque de Rome, contre l'Evêque d'Alexandrie. Mais celui-ci l'aiant appris, écrivit quatre Livres, qu'il adressa à Denys Evêque de Rome, où il refute non seulement l'erreur des Sabelliens, mais aussi celle qu'on lui attribuoit, & aïant prié le Pape de lui envoier les objections qu'on lui faisoit, il écrivit un Traité auquel il donna le nom de Refutation, & d'Apologie, parce que dans cet ouvrage il refutoit les erreurs des autres, & se défendoit aussi lui-même. Saint Athanase, de qui nous avons pris ce que nous venons de dire, rapporte plusieurs passages tirez de cet ouvrage dans le Livre qu'il a écrit du sentiment de Denys d'Alexandrie, par lesquels il prouve invinciblement contre les Ariens, qui se servoient de son autorité, que son sentiment sur la Trinité est tres-conforme à celui de l'Eglise, quoi qu'il n'approuve pas, qu'on se serve du mot de Consubstantiel.

S. Denys d'Alexandrie.

Enfin Denys d'Alexandrie défendit un peu avant sa mort la divinité de JESUS-CHRIST contre Paul de Samosate Evêque d'Antioche. Car étant invité au Synode qui se tint à Antioche contre cet Heretique l'an 264. & ne pouvant y aller à cause de sa vieillesse, & de son infirmité, il écrivit des Lettres à l'Eglise d'Antioche, dans lesquelles il expliquoit son sentiment, & refutoit l'erreur de Paul de Samosate, qu'il crût si coupable d'avoir avancé cette erreur, qu'il

S. Denys d'Alexandrie.

qu'il ne daigna pas même le saluër dans sa Lettre, le considerant déja comme Heretique, & separé de l'Eglise, comme remarquent les Peres du Concile d'Antioche, & Eusebe aprés eux au Livre 7. Chap. 27. & 29.

Baronius s'est imaginé que cette Lettre de Denys est celle que Turrien a donnée au public, & qui est inserée dans le premier Volume des derniers Conciles page 850. mais il se trompe, car celle, dont parlent les Peres du Concile d'Antioche, estoit écrite à l'Eglise d'Antioche; au lieu que celle-ci est adressée à Paul de Samosate, comme il paroît par ces premieres paroles: nous „ répondons, *dit-il*, à ce que vous nous avez „ mandé, pour vous obliger de dire ouverte-„ ment ce que vous pensez. Ce qui fait voir que cette Lettre, si elle n'est point supposée, a esté écrite peu de tems aprés le premier Synode d'Antioche, lorsque Paul de Samosate avoit promis de changer de sentiment, & qu'il en avoit changé en apparence. Mais il est assez vrai-semblable que cette Lettre, qui n'est citée par aucun Ancien, & qui a esté inconnuë avant Turrien, n'est point de Denys d'Alexandrie. Car premierement les Peres du second Concile d'Antioche, disent nettement, que Denys d'Alexandrie ne voulut pas saluër Paul de Samosate. Qu'elle apparence donc y a-t-il, qu'il lui ait écrit deux fois comme cette Lettre le suppose? Secondement le stile de cette Lettre est different de celui des autres lettres de Denys. Troisiémement l'Auteur de cette Lettre approuve le mot de Consubstantiel, & dit même que les Peres ont ainsi appellé le Fils de Dieu. Or il est certain que Denys d'Alexandrie, & le Synode d'Antioche ont desapprouvé ce terme, & que du tems de saint Denys on ne pouvoit pas dire, que les Peres s'en fussent servis communément. Et si saint Denys d'Alexandrie s'en fût servi, seroit-il croiable que saint Athanase eût omis de rapporter ce passage en écrivant pour sa défense?

Il ne faut pas croire que nous aions fait le Catalogue de tous les ouvrages de Denys d'Alexandrie. Il en avoit composé un si grand nombre, que quelque diligence qu'Eusebe apporte pour en faire l'énumeration, il est par tout obligé de dire, & plusieurs autres Lettres. Or les Lettres de ce Pere estoient des traitez & ses traitez estoient en forme de Lettres. C'est ainsi qu'il avoit écrit des Livres touchant la nature adressez à un jeune homme appellé Timothée, un Livre des tentations à Euphranor, & plusieurs Lettres à Basilides, dans l'une desquelles il dit qu'il avoit composé un commentaire sur le commencement de l'Ecclesiaste. Il nous reste encore à present une de ces Lettres à Basilides, imprimée au tome premier des Conciles, où il traite des matieres qui regardent la discipline. Elle est divisée en quatre Canons. Dans le premier il traite du jeûne que les anciens Chrétiens observoient avant la Fête de Pâques, & dit que quelques Chrétiens passoient six jours avant Pâque, d'autres deux, d'autres trois, dans un jeûne extraordinaire; qu'on ne devoit point rompre le jeûne avant minuit, & que ceux qui pouvoient attendre le matin de la Fête de Pâque estoient plus genereux; qu'il y en avoit qui n'aiant point jeûné auparavant, & qui aiant même emploié les quatre premiers jours de la derniere Semaine dans des festins somptueux, & delicats, s'imaginoient faire beaucoup de jeûner deux jours: mais qu'ils n'étoient pas à comparer avec ceux qui avoient jeûné pendant plusieurs jours. Dans le second Canon, il dit, qu'il ne faut pas que les femmes entrent dans les Temples, ou reçoivent le corps, & le sang de J. C. dans le tems de leurs ordinaires, mais qu'elles doivent prier Dieu chez elles, parce que l'on ne doit point entrer dans le Saint des Saints, qu'on ne soit pur de corps, & d'esprit. Dans le troisiéme, il conseille particulierement aux personnes qui sont sur l'âge de s'abstenir de l'usage du mariage pour vaquer à la priere. Dans le quatriéme, il laisse la liberté à ceux qui ont eu quelque illusion pendant la nuit de s'approcher, ou de se retirer de l'Eucharistie, suivant les mouvemens de leur conscience.

S. Denys d'Alexandrie.

Anastase de Nicée dans la question 23. sur la Genese, cite un passage tiré d'un Livre de Denys d'Alexandrie contre Origenes: mais il n'y a pas d'apparence, que cet ouvrage soit de Denys d'Alexandrie, qui bien loin d'être son adversaire, a esté son disciple, & son défenseur. Il est mort en 264. aprés avoir tenu le siege d'Alexandrie pendant dix-sept ans, & il a eu pour successeur Maxime. Le stile de cet Auteur est élevé, & pompeux; il excelle dans les descriptions, & dans les exhortations, il combat fortement ses adversaires dans ses ouvrages Polemiques, il sçavoit parfaitement le dogme, la Discipline, & la morale. Il avoit le jugement tres-sain, il estoit tres-moderé, tres-sage, & de bon conseil. Enfin la perte de ses ouvrages, est une des plus considerables que nous aions pû faire en ce genre.

Denys.] Il est surnommé le Grand dans l'antiquité; c'est le surnom que lui donnent Eusebe, saint Basile *Ep. ad Amphil.* Maxime, & Metaphraste. Il avoit esté Rheteur, si nous en croions Maxime sur le chap. 5. de la Hierarchie celeste; il estoit apparemment de bonne maison. Voiez Eusebe lib. 7. ch. 11. & les Notes de Valois.

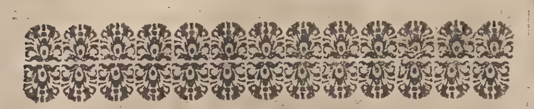
b *La troisiéme année.*] Elle est ainsi marquée dans l'Hist. d'Eusebe liv 6 ch. 34. & dans la Chronique, c'est

c'est la cinquiéme. Mais la supputation de l'Histoire est plus veritable, car il suppose dans la Chronique que Philippe a regné sept ans, au lieu qu'il n'a esté Empereur que cinq ans. *S. Denys d'Alexandrie.*

c *C'est de cette persecution.*] Eusebe le rapporte à la persecution de Valerien : mais ces circonstances conviennent à ce qui lui arriva dans la persecution de Dece, & non pas à ce qu'il souffrit dans la persecution de Valerien, dans laquelle il ne fut point amené par force. Il n'y a qu'à voir les deux fragmens de la Lettre à Germanus, où il leur décrit ce qui lui arriva dans ces deux persecutions pour en être persuadé.

d *S'éleva dans la Ville.*] C'est apparemment celle qui fut causée par Æmilien Gouverneur d'Alexandrie, qui fit revolter cette Ville, & toute l'Egypte contre l'Empereur Gallien, comme Pollion le rapporte. Cet Æmilien est different de celui qui prit les armes en Mesie, & qui marcha contre Gallus, & Volusien quelques années auparavant. Ces deux Æmiliens sont distinguez dans l'Epitome d'Aurelius Victor.

e *La Peste.*] Cette Peste avoit commencé du tems de Gallus, & de Volusien ; mais elle recommença sous Gallus, comme il est remarqué dans Aurelius Victor, & dans Pollion. C'est de cette derniere Peste que parlent Denys d'Alexandrie, & S. Cyprien de la premiere. Ainsi ceux qui ont crû, qu'ils ont parlé de la même maladie se sont trompez.



THEOGNOSTE.

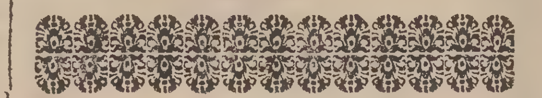
Theognoste. THEOGNOSTE d'Alexandrie est un Auteur inconnu à Eusebe, & à saint Jerôme, que saint Athanase cite avec éloge, & dont les Livres étoient encore du tems de Photius, qui les avoit leus. L'on ne sçait pas précisément le tems auquel il a vêcu, quoi qu'on ne puisse douter, qu'il n'ait esté quelque tems aprés Origenes, & long-tems avant le Concile de Nicée. Photius nous apprend, qu'il avoit composé sept Livres intitulez Hypotiposes, c'est à dire instructions, & voici ce qu'il dit de cet ouvrage. ,, Dans le premier Livre il traite du Pere, & il tâche de montrer, qu'il est le Createur de toutes choses contre l'opinion de ceux qui supposent la matiere éternelle. Dans le Livre second il rapporte des argumens, desquels il pretend qu'il s'ensuit necessairement, que le Pere a un Fils : mais parlant de ce Fils, il dit qu'il est une creature au dessus de toutes les creatures qui ont de la raison; Il attribuë encore au Fils de Dieu plusieurs autres qualitez semblables, comme a fait Origenes, soit qu'il ait esté de son même sentiment, soit qu'il ait parlé de cette sorte, plûtôt par maniere de dispute que pour proposer sa veritable doctrine; soit enfin qu'il se soit un peu écarté de la verité, & que pour s'accommoder à la foiblesse de ses Auditeurs, qui n'aiant encore aucune connoissance de la Religion, n'estoient pas capables de comprendre une instruction parfaite, il ait crû qu'il estoit plus utile de leur donner une connoissance imparfaite du Fils de Dieu, que de ne leur en parler en aucune maniere. Mais quoiqu'on en puisse user ainsi dans une dispute, ou dans un discours, où on est contraint de dire souvent plusieurs choses, qui ne sont pas tout à-fait conformes au sentiment qu'on a : c'est une défense bien foible de se servir de ce même pretexte, pour s'excuser des erreurs qu'on auroit mises par écrit dans un ouvrage, où on doit dire la verité pour tout le monde. Dans le troisiéme Livre parlant du Saint Esprit, il apporte des argumens pour prouver qu'il y a un Saint Esprit : mais au reste il a des rêveries pareilles à celles d'Origenes dans son Livre des Principes. Au quatriéme Livre il parle aussi faussement des Anges, & des Demons, & leur donne de petits corps. Au cinquiéme, & sixiéme il traite de l'Incarnation, & il s'efforce de montrer en sa maniere, qu'il estoit possible qu'un Dieu se fît homme. Ce Livre est aussi plein de plusieurs imaginations sans fondement; comme quand il veut prouver, que le Fils de Dieu est enfermé dans le lieu par nostre imagination, quoi qu'en verité, il ne puisse y estre connu. Dans le septiéme Livre qu'il a écrit de la creation de Dieu, il parle des matieres de la Religion d'une maniere conforme à la doctrine de l'Eglise, & principalement du Fils de Dieu, dont il traite dans la derniere partie. Son stile est élevé, & fort ἀπέριττος καὶ βαθὺς; son discours a de la beauté de l'ancienne Athenes, mais sans affectation, en sorte qu'il ne s'éloigne pas dans sa composition de la maniere ordinaire de parler, & cependant il ne s'abaisse point trop. *Theognoste.*

Voilà ce que Photius nous apprend de cet Auteur. Saint Athanase l'appelle un homme admirable, studieux, & éloquent, & bien loin de l'accuser d'avoir des sentimens peu orthodoxes sur la divinité du Verbe, il le cite comme un témoin de la consubstantialité. ,, Apprenez, *dit-il*, Ariens rebelles à JESUS-CHRIST, que l'éloquent Theognoste s'est servi du mot de substance. Car voici comme il parle dans son second Livre des Instructions : la substance du Fils n'est point une substance étrangere, il n'a point esté produit de rien ; mais il est engendré

Theognoste.

„ gendré de la substance du Pere, comme le „ rayon de la lumiere, la vapeur de l'eau. Car la „ vapeur n'est point l'eau, le rayon n'est point „ la lumiere, mais ni l'un, ni l'autre n'est é- „ tranger à ce qui le produit, ainsi le Fils est „ comme l'écoulement de la substance du Pere; „ en sorte toutefois que le Pere ne souffre aucu- „ ne division. Et comme le Soleil ne diminuë „ pas, quoi qu'il produise continuellement des „ rayons: de même le Pere ne diminuë point „ en engendrant le Fils qui est son image. Ce passage, & l'autorité de saint Athanase nous doivent convaincre, que c'est à tort que Photius accuse Theognoste d'errer sur la Divinité du Fils, à cause de quelques manieres de parler, qui ne revenoient pas à celles de son siecle; sans prendre garde que quoi que ces anciens aient parlé differemment, le fond de la doctrine a toûjours esté le même, & que ce seroit une injustice d'exiger d'eux, qu'ils eussent parlé aussi exactement, & avec autant de precaution, que ceux qui sont venus depuis la naissance, & la condamnation des Heresies. Mais c'est le défaut ordinaire de Photius, qui vivant dans un siecle ou les mysteres étoient éclaircis, & dans lequel on parloit avec beaucoup d'exactitude, a condamné les anciens presque par tout avec trop de severité.

Le même saint Athanase dans un autre ouvrage touchant l'explication de ces paroles de l'Evangile : *celui qui aura blasphemé contre le Saint Esprit ne recevra la remission de son peché, ni en ce monde, ni en l'autre*; dit qu'Origenes, & Theognoste, ont écrit que le peché contre le Saint Esprit estoit la rechûte aprés le baptême, & aprés avoir rapporté le passage d'Origenes, il ajoûte celui de Theognoste qui dit, que celui „ qui n'a passé que les premieres, ou les secon- „ des bornes, est moins coupable; mais que ce- „ lui qui a passé les troisiémes n'a plus aucune „ esperance de pardon. Que la premiere, & la seconde borne c'est la connoissance du Pere, & du Fils, & que la troisiéme est le Baptême qui nous fait participans du Saint Esprit, ce qu'il confirme par ces paroles de l'Evangile : *J'ay encore beaucoup de choses à vous dire*, &c. Aprés „ quoi il ajoûte, le Sauveur rabaisse, pour ainsi „ dire, ses discours en faveur de ceux qui ne peu- „ vent pas encore comprendre ce qu'il y a de „ plus parfait; au lieu que l'Esprit Saint habite „ dans ceux qui sont parfaits. Et il ne faut pas di- „ re pour cela, que la doctrine du S. Esprit sur- „ passe celle de JESUS-CHRIST: mais que le „ Sauveur se rabaisse en faveur de ceux qui ne „ sont pas encore parfaits; au lieu que le Saint „ Esprit est le seau de la perfection qu'on reçoit „ dans le Baptême; ainsi ce n'est point que le „ Saint Esprit soit plus excellent que le Fils, par- „ ce que le peché qu'on commet contre lui est „ sans esperance de pardon; mais c'est que les „ imparfaits, c'est-à-dire, ceux qui ne sont point „ baptisez peuvent obtenir la remission de leur „ peché; au lieu que ceux qui ont une fois goûté „ les dons celestes, & qui sont touchez n'ont „ plus d'excuse, ni de moien d'éviter le suppli- „ ce. Saint Athanase refute ensuite cette expli- „ cation, qui paroissoit conforme au sentiment „ des Novatiens, & en donne une autre plus na- „ turelle.



ATHENOGENES.

Athenogenes.

ON peut joindre à Theognoste, le Martyr Athenogenes, qui avoit composé une Hymne, avant que d'être jetté dans le feu, dans laquelle il parloit de la Trinité, suivant le témoignage de saint Basile au chapitre 29. du Livre du Saint Esprit.



DENYS,

Evêque de Rome.

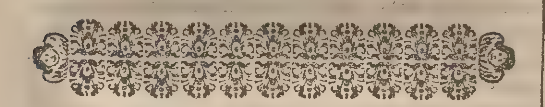
Denys, Evêque de Rome.

DEnys, Evêque de Rome, qui a tenu le Siege de cette Eglise depuis l'an 258. jusques vers l'an 270. avoit écrit une Lettre contre les Sabelliens, dont il nous reste un fragment rapporté par saint Athanase dans son Livre touchant la décision du Synode de Nicée, dans lequel en parlant contre les Sabelliens, il combat l'erreur opposée, qui depuis a été soûtenuë par les Ariens. Il prouve que le Verbe n'a point été créé, mais engendré du Pere de toute éternité, il explique nettement le mystere de la Trinité. Ce fragment est apparemment tiré d'une Lettre écrite par Denys au nom du Synode Romain, dans le tems que Denys d'Alexandrie fut accusé d'être tombé dans l'erreur opposée à celle des Sabelliens.

MAL-

MALCHION.

Malchion. MAlchion homme tres-éloquent, aprés avoir enseigné avec beaucoup de reputation les ſciences profanes dans la ville d'Antioche, fut ordonné Prêtre de l'Egliſe de cette Ville, à cauſe de la pureté de ſa foi, & de ſa doctrine. Il eut une fameuſe diſpute contre Paul de Samoſate dans le ſecond Concile d'Antioche tenu l'an 270. dans laquelle aprés avoir découvert les erreurs que cet Heretique s'efforçoit de cacher, il le fit condamner par le Concile. Cette Conference fut écrite par des Notaires, & elle étoit encore non ſeulement du tems d'Euſebe, & de S. Jerôme, qui en font mention: mais auſſi au tems de Leontius (c'eſt-à-dire, vers la fin du ſixiéme ſiecle.) Il en parle dans ſon premier Livre contre les Neſtoriens, & en rapporte quelques fragmens au livre troiſiéme. Mais il n'eſt pas entierement certain qu'ils fuſſent veritables, non plus que les fragmens d'une Lettre du Synode d'Antioche differente de celle dont il eſt parlé dans Euſebe. Saint Jerôme dit qu'il eſt auſſi Auteur de la Lettre écrite au nom du Concile contre Paul de Samoſate rapportée par Euſebe au livre 7. de ſon Hiſtoire chapitre 30.



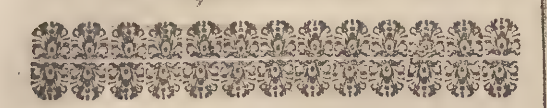
ARCHELAUS.

Archelaus, ARchelaüs Evêque de Meſopotamie, avoit mis par écrit en Syriaque une diſpute qu'il avoit euë avec l'Heretique Manichée, qui ſortoit de Perſe; & ſaint Jerôme nous aſſûre que de ſon tems elle étoit traduite en Grec. Cet Auteur a fleuri du tems de l'Empereur Probe. Il y a un fragment de cet écrit dans la ſixiéme inſtruction de ſaint Cyrille de Jeruſalem.

ANATOLE.

Anatole. VErs le même tems, ſous le même Empereur, & ſous Carus ſon ſucceſſeur floriſſoit auſſi Anatole né à Alexandrie, & Evêque de Laodicée de Syrie, homme d'un tres-grand ſçavoir, tres-habile dans l'Arithmetique, dans la Geometrie, dans la Phyſique, dans l'Aſtronomie, dans la Grammaire, & dans la Rhetorique. Euſebe, & ſaint Jerôme nous témoignent, que la grandeur de ſon eſprit, la force de ſon éloquence & la profondeur de ſon érudition paroiſſoient dans un livre qu'il avoit compoſé touchant la Fête de Pâque, & qu'il fit paroitre beaucoup d'adreſſe & de Politique dans un ſiege d'une partie de la ville d'Alexandrie, qu'il ſauva par la prudence de ſes conſeils de la ruïne entiere dont elle étoit menacée. Euſebe raporte au dernier chapitre du livre 7. un fragment tiré du traité de la Pâque touchant le tems auquel on doit celebrer cette Fête. Ce même Auteur avoit auſſi compoſé dix livres de l'Arithmetique, & laiſſé pluſieurs monumens de ſon érudition, & de ſon exactitude, particulierement dans les choſes qui concernoient l'Ecriture-Sainte.

Ægidius Bucherius nous a donné une verſion entiere du traité de la Pâque d'Anatole, qu'il a tirée d'un ancien Manuſcrit. Il pretend qu'elle a été faite par Ruffin, & qu'elle répond au traité d'Anatole. En effet le fragment qu'en rapporte Euſebe s'y trouve tout entier en Latin, & les paſſages citez par Bede s'y rencontrent mot à mot. Mais il ne ſeroit pas étrange, qu'un impoſteur eût inſeré le paſſage rapporté par Euſebe, qui étoit facile à trouver, & que cet ouvrage eût eſté déja ſuppoſé du tems de Bede. Neanmoins je crois que ce Canon eſt ancien, quoi que plein d'erreurs, & peut-être un peu corrompu par celui qui l'a traduit.



VICTORIN.

Victorin. Victorin Evêque de Petav *a* ville de l'ancienne Pannonie, située sur le Drave en Styrie, & non pas de Poitiers en France, passe pour avoir été un Auteur fort mediocre. Saint Jerôme dit *b* de lui, qu'il ne sçavoit pas parler Latin, comme il eût pû faire en Grec; que le stile de ses ouvrages est simple & bas, quoi-que le sens en soit élevé; qu'il étoit ignorant pour ce qui regarde l'élocution: & non pas pour ce qui regarde la science de l'Ecriture; qu'il n'avoit point d'érudition, mais qu'il eût bien voulu en avoir. Les Ouvrages dont saint Jerôme fait le Catalogue, sont outre un Livre contre toutes les Heresies; des Commentaires sur la Genese, sur l'Exode, sur le Levitique, sur Isaïe jusques à la vision des bêtes à quatre pieds, sur Ezechiel, sur l'Ecclesiaste, sur le Cantique des Cantiques, & sur l'Apocalypse.

Nous avons dans la Bibliotheque des Peres un Commentaire sur l'Apocalypse de Victorin, avec une Preface attribuée à saint Jerôme. Il est dit dans cette Preface que Victorin a été du sentiment de Papias, & de Nepos, touchant le regne de mille ans, & c'est ce que S. Jerôme remarque aussi dans le Catalogue: cependant on trouve le contraire dans ce Commentaire, & il semble que cette opinion y est nettement rejettée, comme étant de l'Heretique Cerinthe. Il est aussi fait mention dans ce Livre de l'Epitome de Theodore, qui avoit fait l'énumeration des vingt-quatre Livres de l'Ancien Testament. Or ce Theodore aïant vécu sous Justinien, il faudroit dire que l'Auteur de ce Commentaire a vécu depuis ce tems. Mais il y a beaucoup plus d'apparence, que cette citation de Theodore a esté ajoûtée depuis; car l'Auteur de ce Commentaire vivoit avant le siecle de Justinien. Car il croit avec les anciens, que les ames ne seront heureuses, qu'aprés le jour du Jugement, & que Neron est l'Ante-christ, sentimens qui n'avoient plus de cours du tems de Justinien. Il y a même de l'apparence, qu'on a changé quelque chose à ce qui est dit dans ce Commentaire du regne de mille ans, outre qu'il ne rejette formellement que l'erreur de Cerinthe, qui n'admettoit d'autre beatitude que celle de ce regne temporel. Je „ ne crois pas, *dit-il*, que le regne de mille ans „ soit à la fin du Jugement, où s'il y en a un, „ il faut croire qu'il finit aprés que les mille ans „ sont écoulez. Ainsi l'on ne peut pas assûrer, que ce Commentaire n'est point de Victorin, au contraire il y a quelque apparence qu'il est de lui. Victorin.

a *Evêque de Petavion ou Petau ville de l'ancienne Pannonie, & non pas de Poictiers en France.*] Le sçavant Monsieur de Launoi a fait une dissertation exprés, pour prouver qu'il n'a point été Evêque de Poitiers en France, mais d'une ville de Pannonie appellée Petovio, ou Petabio. Il fait voir dans cette dissertation; que dans les cinq endroits de S. Jerôme, où il est parlé de ce Victorin, sçavoir deux fois dans le Catalogue, une fois contre Vigilance, une fois contre Helvidius, & une fois sur le trente-sixiéme chapitre d'Ezechiel, on trouve dans les anciennes éditions Petabionensis, ou Petavionensis, ou Pictabiensis, ou Pictabionensis, & qu'il est aussi appellé de ce nom dans les Mrrtyrologes d'Usuard, & d'Adon, & dans quelques autres anciens, aussi bien que dans la 1. édition des Conciles de Merlin, & dans l'édition du Commentaire sur l'Apocalypse attribué à cet Auteur. Et il conclud de toutes ces autoritez, & de plusieurs raisons qu'il allegue, que ce Victorin n'a point été Evêque de Poitiers, mais d'une ville de Pannonie, appellée Petabion, ou Petavion, & maintenant Petav. Il remarque aussi dans une autre petite Dissertation, qu'il y a eu cinq Auteurs de ce nom. Le premier est le défenseur de l'opinion de Praxeas, dont Tertullien fait mention. Le second est celui-ci. Le troisiéme est un Rhetoricien de Rome, dont saint Augustin parle au livre 8. de ses Confessions chap. 2. Le quatriéme c'est celui dont Gennadius fait mention, qui étoit de Marseille. Et le dernier est un Orateur surnommé Lampadius, dont Photius fait mention au volum. 101. Voiez cette Dissertation.

b *Saint Jerôme dit de lui qu'il ne sçavoit pas parler Latin, comme il eût pû faire en Grec.*] Les passages de saint Jerôme sont dans ce Catalogue: *Non æquè Latinè ut Grecè noverat; inde opera ejus grandia sensibus, viliora sunt compositione verborum.* Et dans le Commentaire sur Isaïe liv. 1. *Imperitus sermone, non tamen scientia.* *Ep. ad Magnum: Victorino Martyri in libris suis licèt desit eruditio, non tamen deest eruditionis voluntas.*

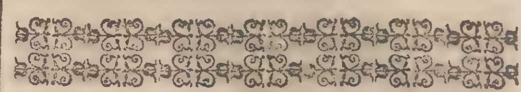
c *Et sur l'Apocalypse.*] Il avoit écrit aussi d'autres ouvrages, & il avoit fait quelques Commentaires sur saint Matthieu, selon saint Jerôme *præf.at. in Matth.* Et dans le Catalogue il dit, qu'il avoit fait plusieurs autres ouvrages.

PIE-



PIERIUS.

Pierius. PIerius Prêtre, & Catechiste d'Alexandrie enseigna le peuple de cette Eglise sous l'Empire de Carus, & de Diocletien, pendant que Theonas en étoit Evêque. Il composa avec tant d'éloquence plusieurs sortes de traitez, qui étoient encore du tems de saint Jerôme, qu'on l'appelloit le jeune Origenes. Il est certain qu'il mena une vie fort austere, & qu'il embrassa une pauvreté volontaire. Il étoit tres habile dans la Dialectique & dans la Rhetorique. La persecution étant finie, il vint à Rome, où il demeura fort longtems. Il avoit écrit une grande Homelie sur Osée, qu'il avoit recitée la veille de Pâque, dans laquelle il remarquoit, que de son tems le jour de la veille de Pâque, le peuple demeuroit dans l'Eglise jusqu'aprés minuit. Photius dit qu'il traitoit dans cette Homelie des Cherubins, que Moïse mit sur l'Arche. Le même Auteur avoit lû un autre ouvrage de Piérius, dont il ne dit point le titre, qui contenoit douze volumes, dans lequel il y a, dit Photius, quelques sentimens particuliers differens de ceux de l'Eglise. Sa doctrine sur la Trinité est orthodoxe touchant les Personnes du Pere, & du Fils, quoi-qu'il se serve des mots de substance & de nature pour signifier la Personne. Mais la maniere dont il parle du Saint Esprit est dangereuse, & peu orthodoxe, parce qu'il dit que sa gloire est moindre que celle du Pere, & du Fils. Photius ajoûte qu'il avoit composé un livre sur l'Evangile de saint Luc, dans lequel il prouvoit, que l'irreverence faite envers l'image retomboit sur ce qu'elle representoit. Quant à son stile, il dit qu'il est clair, net, & coulant, qu'il n'est pourtant point étudié, mais qu'il coule également, & lentement, comme un discours composé sur le champ, & qu'il est plein d'enthimêmes.



METHODIUS.

METhodius Evêque d'Olympe, ou de Patare *a* en Lycie, & ensuite de Tyr en Palestine qui souffrit le martyre à Chalcide ville de Grece sur la fin de la persecution de Diocletien l'an 302. ou 303. composa d'un stile net, & étudié un grand ouvrage contre Porphyre Philosophe; un excellent traité de la Resurrection contre Origenes; un autre de la Pythonisse contre le même; un livre intitulé le Banquet des Vierges; un du Libre Arbitre, des Commentaires sur la Genese, & sur les Cantiques, & plusieurs autres ouvrages qu'on avoit encore du tems de S. Jerôme. Presentement outre le Banquet des Vierges, qui a été donné tout entier depuis peu par le Jesuite Poussin, nous avons encore des fragmens consirables de cet Auteur rapportez par saint Epiphane, & par Photius, ou trouvez dans des Manuscrits, & ramassez par le Pere Combefis, qui les a faits imprimer avec les ouvrages d'Amphiloque, & d'André de Crete. Mais depuis le Pere Poussin aïant trouvé le Festin des Vierges entier dans un Manuscrit de la Bibliotheque Vaticane, le traduisit en Latin, & l'envoia en France, où il fut imprimé en 1657. revû sur un autre Manuscrit. L'on ne peut douter que ce ne soit le veritable ouvrage de Methodius, tant à cause qu'il a toutes les marques d'antiquité qu'un livre peut avoir, qu'à cause qu'il contient mot à mot tous les passages que Photius avoit tirez de l'ouvrage de Methodius, & un endroit cité par saint Gregoire de Nysse. C'est un Dialogue dans lequel on introduit une femme appellée Gregorium, qui raconte à Eubulus les discours qui avoient été tenus dans une assemblée de dix Vierges, qu'elle avoit appris de Theopatre. Il a esté composé par Methodius à l'imitation d'un livre tout semblable, composé par Platon, & intitulé le Festin de Socrate. Aprés que Gregorium & Eubulus se sont fait l'un à l'autre les complimens ordinaires, & que Gregorium a fait la description du lieu où s'assemblerent ces dix Vierges, elle feint qu'Areté dans le jardin de laquelle elles étoient assemblées, les exhorte à faire chacun un discours sur la Virginité, lesquels elle raporte l'un aprés l'autre. *Methodius.*

Methodius.

Le premier est celui de Marcelle, qui s'étend sur la grandeur & sur l'excellence de la Virginité. Elle fait voir combien la virginité est rare, qu'il est difficile de la garder, qu'il faut mediter sans cesse sur l'Ecriture Sainte pour se conserver dans une grande pureté, que la virginité n'a presque point esté connuë dans l'ancienne Loi, dans laquelle on a mesme permis aux hommes d'épouser leurs sœurs, & de prendre plusieurs femmes ; mais que Dieu a appris peu à peu aux hommes, premierement à garder la chasteté, & ensuite à embrasser la virginité ; que Jesus-Christ est venu leur apprendre cette vertu par son exemple ; qu'il est le Prince des Vierges, comme le Prince des Pasteurs ; que le troupeau des Vierges a le premier lieu dans son Roiaume, quoi-qu'il soit le moins nombreux, ce qu'elle justifie par un passage de l'Apocalypse tiré du chap. 14.

Comme ce discours de Marcelle sembloit pouvoir donner quelque atteinte à la sainteté du mariage, Theophile prouve dans le second discours, que Jesus-Christ en faisant connoistre au monde la virginité, n'a pas voulu pour cela abolir entierement le mariage. Elle dit que l'extase d'Adam signifie la passion du mariage, que Dieu est auteur de la generation, & que c'est lui qui forme les enfans qui viennent au monde. Ici Marcelle l'interrompt lui demandant comment il se peut faire, si c'est par la volonté de Dieu que les enfans sont conçus, & viennent au monde, qu'il naisse des enfans des adulteres, & que ces enfans viennent à bien, & soient quelquefois plus parfaits de corps & d'esprit, & meilleurs Chrestiens que les autres : que c'est pourtant ce que l'experience fait voir tres-souvent, ce qui fait qu'on doit entendre cette parole de l'Ecriture : *Les enfans des adulteres seront consumez par le feu*, de ceux qui corrompent la parole de Dieu. Theophile répond à cette objection, que Dieu n'est point auteur des adulteres, quoi-qu'il forme les enfans qui en naissent ; ce qu'elle explique par l'exemple d'un homme qui feroit des ouvrages de terre dans un lieu fermé de quatre murailles pleines de trous par où on lui serviroit l'argile, dont il formeroit son ouvrage ; en sorte que si ceux qui le servent se trompoient en prenant une ouverture pour l'autre, s'il arrivoit que l'ouvrage ne fût pas tel qu'il doit estre, ce ne seroit pas la faute ni de l'ouvrier, ni de l'argile, mais de ceux qui auroient mal appliqué la matiere ; que de même il ne faut point rejetter le crime des adulteres, ni sur Dieu qui forme les hommes, ni sur la matiere dont ils sont formez, ni sur la puissance qu'il a donnée aux hommes d'avoir des enfans, mais sur la mauvaise volonté de ceux qui s'en servent d'une maniere deshonnéte ; qu'ainsi tout ce qui est dans le monde est bon en soi, & ne devient méchant que par le mauvais usage qu'on en fait. Elle continuë ensuite à prouver par la beauté de la structure du corps, que c'est Dieu qui en est auteur. Elle remarque que tous les enfans, & ceux mêmes qui sont nez de l'adultere ont des Anges tutelaires aussi-tost aprés leur conception ; que l'ame est immortelle, qu'elle ne s'engendre point, mais que c'est Dieu qui l'inspire. Enfin aprés avoir répondu à l'objection, elle conclut qu'il est permis de se marier ; quoi-que la virginité soit plus parfaite que le Mariage.

Methodius.

Le troisiéme discours est sous le nom de Thalia, qui applique à Jesus-Christ, & à son Eglise, les paroles qu'Adam dit à sa femme dans la Genese, & elle ajoûte en suivant la pensée de l'Apôtre, que le Verbe est la sagesse de Dieu, qui estant avant les siecles, s'estoit communiquée au premier homme d'une maniere tres-particuliere, mais que l'homme aiant violé le commandement de Dieu, estoit devenu mortel, & corruptible, & qu'il avoit esté necessaire que le Verbe se fist homme, pour le délivrer de la malediction, & de la tyrannie, & pour le sauver de la corruption, par sa mort, & par sa resurrection. Que c'est pour cela que le Fils de Dieu estoit venu au monde, pour s'unir à l'Eglise, comme à son Epouse, qui estoit devenuë par ce moien sa chair, & ses os ; qu'il estoit mort pour elle, qu'il l'avoit purifiée par le Baptême, & par le Saint Esprit ; que ces paroles *Croissez ; & multipliez*, s'accomplissent tous les jours dans l'Eglise, qui s'augmente en grandeur, & en beauté par la communication du Verbe, & par l'union qu'elle a avec lui, que les Catechumenes sont comme des enfans qui sont encore dans le ventre de leur mere ; qu'étant parfaitement instruits ils naissent par le Baptême, & deviennent ensuite des hommes parfaits ; qu'il ne faut donc pas abuser de ces paroles, & s'en servir pour combattre la virginité, à laquelle saint Paul exhorte les Fidéles, ne permettant le mariage, & particulierement les secondes nôces, que comme un remede de l'incontinence comme qui voudroit faire manger un homme malade un jour de jeûne, en lui disant : Il eût esté à souhaiter que vous eussiez pû jeûner comme nous tous aujourd'hui, car vous sçavez qu'il est défendu de manger : mais puisque vous estes malade, il est à propos que vous mangiez, afin de ne pas mourir.

Dans

Methodius.

Dans le quatriéme discours qui est sous le nom de Theopatre, il est prouvé qu'il n'y a point de moien plus efficace que la virginité, pour faire rentrer l'homme dans le Paradis, & le faire joüir de l'immortalité.

Dans le cinquiéme, Thaluse entreprend de prouver, que le plus excellent don que l'on puisse faire à Dieu, & le plus digne de lui, est d'embrasser la virginité, & elle donne plusieurs avertissemens aux Vierges pour conserver leur virginité sans tache.

Agathe qui parle aprés Thaluse, fait voir dans le sixiéme discours que la virginité doit étre accompagnée de vertus, & de bonnes œuvres, & elle explique à ce propos la parabole des dix Vierges.

Procille commence ensuite le septiéme discours, où elle fait voir l'excellence de la virginité, parce que de toutes les vertus, c'est celle qui donne la qualité d'épouse de Jésus-Christ. Elle explique un passage du chapitre 6. vers. 7. & 8. du Cantique des Cantiques, *il y a soixante Reines, quatrevingt Concubines, une infinité de Filles . . . . : mais je n'ay qu'une Colombe.*

Thecle prenant ensuite la parole, dit que le mot Grec qui signifie virginité, en y ajoûtant une seule lettre, marque l'union avec Dieu, & la frequentation des choses celestes. Elle prend de-là occasion de faire voir, que la virginité nous éleve dans le Ciel, & nous fait mépriser les choses de la terre, & aiant cité un passage de l'Apocalypse chapitre 12. touchant cette femme qui y est dépeinte, elle l'explique de l'Eglise. Enfin aprés avoir fait quelques allegories sur les nombres ; elle exhorte les Vierges à perseverer dans la virginité, & à resister aux attaques du serpent, c'est à-dire aux tentations du diable. De-là elle entre dans une autre matiere, & elle montre que les hommes sont libres, & qu'ils ne sont point necessitez à faire le bien, ou le mal par les influences des astres, se moquant des effets que les Astrologues attribuoient aux constellations, à cause des noms qu'elles portent. „ Car, *dit-elle*, si cette fatale necessité étoit dés „ le commencement du monde, il étoit inu„ tile que Dieu mît au rang des astres des hom„ mes, & des animaux ; que si cette necessité n'é„ toit pas encore pour lors, pourquoi Dieu l'au„ roit-il établie, puisque le monde étoit alors „ dans sa perfection, & dans le tems que l'on „ appelle le siecle d'or ? Elle fait voir ensuite que si nous étions necessitez par la fatalité de nôtre naissance sous telle & telle constellation, il s'ensuivroit que Dieu, qui est l'auteur de ces astres, de leur mouvement, & de leur disposition, seroit auteur des pechez, & des crimes. Elle ajoûte que les Loix étant contraires aux choses qu'on feroit par cette necessité fatale, il est impossible que ces Loix aient esté faites par fatalité ; car *dit-elle*, il n'est pas à croire que cette fatalité se detruise elle-même. Or si ceux qui ont fait les Loix n'ont point été sujets à cette fatalité, pourquoi ne dira-t'on pas la même chose des autres ? Et si cette fatalité avoit lieu, ce seroit à tort qu'on recompenseroit les bons, & qu'on puniroit les méchans, ou plûtôt il n'y auroit ni bons, ni méchans, puis qu'il n'y auroit personne qui ne fust contraint à faire le bien, ou le mal. Pour expliquer ensuite la cause du mal, elle dit qu'il y a en nous deux mouvemens contraires, dont l'un est appellé la concupiscence de la chair, & l'autre la concupiscence de l'esprit ; que celui-ci est la cause, & la source du bien, & que le premier est la cause de tout le mal.

Methodius.

Tysiane prenant ensuite la parole, explique dans le neuviéme discours l'endroit du Levitique, qui est au vers. 39. du chap. 23. où il est parlé de la féte du septiéme mois, c'est-à-dire, du quinziéme Septembre qui est la Scenopegie. Elle reprend les Juifs de ce que s'arrétant à la lettre de l'Ecriture, ils n'en penetrent point les sens cachez, & qu'ils prennent les figures des choses futures, comme des marques des choses passées. Elle en rapporte pour exemple l'Agneau Paschal, qu'ils ne comprennent point étre la figure de Jesus-Christ, qui sauvera au jour du Jugement les ames marquées de son sang ; que la Loi étoit la figure de l'Evangile, que ces ombres, & ces figures ne sont plus ; mais que nous n'aurons une parfaite connoissance, que quand nous serons ressuscitez ; que l'homme avoit esté créé immortel, mais que son peché l'aiant fait pancher vers la terre, Dieu l'avoit rendu mortel, de peur qu'il ne demeurast éternellement pecheur ; que c'est la raison pour laquelle il separoit l'ame du corps, afin que le peché qui est dans le corps, étant mort, & détruit, il ressuscitast immortel, & delivré du peché ; que nous devons orner ce corps, qu'on peut appeller le tabernacle de la foi, de la charité, des vertus, & particulierement de la chasteté ; que ceux qui vivent chastement dans le mariage l'ornent bien en partie : mais non pas si parfaitement que ceux qui font profession de virginité, que ceux qui auront ainsi orné le tabernacle de leur corps pendant cette vie auront aprés la resurrection mille ans de repos sur la terre avec Jesus Christ, qu'ils suivront ensuite dans le Ciel ; que c'est cette beatitude promise, dans laquelle il n'y aura plus de tabernacles, c'est-a-dire, dans laquelle les corps seront changez & deviendront incorruptibles, l'homme, étant pour lors semblable aux Anges.

Enfin Domnine pour montrer l'excellence de la

Methodius. la virginité fait une allegorie tres-obscure sur un passage de l'Ecriture tiré du Livre des Juges. Aprés ces discours Areté prenant la parole dit, qu'il ne suffit pas, pour estre veritablement Vierge, de garder la continence du corps, mais qu'il faut aussi se purifier de toutes les cupiditez des sens, & que c'est deshonorer la virginité, que de s'enfler d'orgueil, & de gloire, parce qu'on est chaste de corps; que c'est faire comme les Pharisiens, qui nettoioient ce qui paroissoit au dehors, pendant qu'au dedans ils estoient pleins d'ordures; qu'il faut estre vierge & de corps, & d'esprit, & qu'il faut veiller, & travailler continuellement, de peur que la negligence, ou la paresse ne donne entrée aux vices. Aprés ce discours elles chantent toutes des prieres, & repetent plusieurs fois: „ je me conserve chaste pour vous, ô divin é„ poux, & je veux aller au devant de vous avec „ une lampe ardente. Enfin Gregorium, & Methodius surnommé Eubulus, qui s'estoient entretenus des discours de ces vierges, agitent une question, sçavoir lesquelles sont les plus parfaites des Vierges, ou celles qui ne sentent point de mouvemens de cupidité, ou celles qui les sentent, & qui en estant tourmentées y resistent. Gregorium preferoit les premieres. Mais Methodius lui montre par l'exemple des Matelots, des Medecins, & des Athletes, que celles qui se conservent chastes au milieu des agitations, & des tempêtes que les passions excitent, qui remedient aux maladies de la concupiscence, & qui resistent aux mouvemens de la chair, meritent beaucoup plus, que celles qui n'ont point à combattre.

Ce Dialogue est plein d'allegories, & de passages de l'Ecriture expliquez en un sens mystique, & la doctrine qu'il contient est tres orthodoxe. Il ne blâme point le Mariage, en parlant à l'avantage de la virginité, moderation assez rare aux anciens. Photius dit, qu'il a esté corrompu par les Heretiques, & qu'on y rencontre les expressions dont se sont servis les Ariens. Et en effet, il dit dans le discours septiéme, que le Fils qui est au dessus de toutes les creatures, s'est servi du témoignage du Pere, qui seul est plus grand que lui. Mais s'il falloit dire à cause de ce terme, que ce Dialogue a esté corrompu par les Ariens, il faudroit aussi dire la même chose de l'Evangile de saint Jean, & il n'y a pas plus de difficulté à donner un bon sens à cette expression dans Methodius, que dans l'Evangile; d'autant plus qu'en ce même endroit, & toutes les fois qu'il parle du Verbe dans ce Dialogue, il dit qu'il est avant les siecles. Et vers la fin du discours suivant qui est le huitiéme expliquant les paroles du Pseaume: *Vous estes mon Fils, je vous ai engendré* „ *aujourd'hui.* Il faut remarquer, *dit-il*, qu'il „ dit vous estes mon Fils, & non pas vous avez „ esté mon Fils, voulant faire connoître par là, „ qu'il avoit eu de tout tems la qualité de Fils, „ qu'il ne cesseroit jamais de l'avoir, & que celui „ qui avoit esté engendré, estoit, & seroit toû„ jours le même. Quant à ce qu'il ajoûte, *je* „ *vous ai engendré aujourd'hui*, c'est pour mon„ trer, que celui qui estoit avant les siécles dans „ le Ciel, est né dans le tems pour le monde. *Methodius.*
„ Peu aprés il parle contre les Heretiques qui ont „ eu des erreurs sur la Trinité. Quelques-uns, „ *dit-il*, ont erré touchant la personne du Pere, „ comme Sabellius, qui a dit que c'estoit le „ Tout-puissant qui avoit souffert; d'autres tou„ chant le Fils, comme Artemas, & ceux qui „ disent qu'il n'a eu que l'apparence de l'huma„ nité; d'autres sur le Saint Esprit, comme les „ Ebionites, qui disent que les Prophetes ont „ parlé d'eux-mêmes: car je ne veux point par„ ler de Marcion, de Valentin, & des Helce„ saïtes. Ces paroles font voir qu'on peut fort bien défendre Methodius d'erreur touchant la Trinité. Je ne m'arreste point à remarquer, qu'il a enseigné dans ce traité l'opinion des Millenaires, ni à faire un précis de sa doctrine, parce qu'on la peut apprendre par l'abregé que nous avons fait de son traité du banquet des Vierges.

Le traité de la Resurrection estoit écrit contre le sentiment d'Origenes, qui croioit que l'homme ne ressusciteroit pas avec sa chair. Il estoit aussi composé en forme de Dialogue entre Aglaophon qui soûtenoit le sentiment d'Origenes, & Proclus, & Methodius, ou Eubulus qui le combattoient. Saint Epiphane en rapporte un grand fragment dans l'Heresie d'Origenes, & le Pere Combefis y a ajoûté quelques fragmens tirez d'un Manuscrit du Pere Sirmond. Il prouve premierement en la personne de Proclus, que l'homme a esté créé immortel; que la mort a esté causée par son peché, dont elle a esté la punition; que le peché a esté causé par l'envie du Diable, & que le Diable même, qui avoit esté créé dans la Justice semblable aux autres Anges, est tombé par le peché d'envie, & par l'amour déreglé qu'il a eu pour les filles; que nos premiers parens avoient un veritable corps, & une veritable chair avant leur peché; que les peaux d'écorce dont ils se couvrirent, signifient qu'aprés la mort de l'homme le peché sera entierement déraciné de nôtre cœur. Car quoi que par le Baptême les pechez soient effacez, il en reste toûjours une racine qui repousse des rejettons en cette vie; en sorte que tout ce qu'on peut faire, pour empécher que ces rejettons ne poussent, est de les arracher, & de les couper souvent avec le glaive de la parole de Dieu.

Methodius.

Dieu. Il dit que l'homme est comme une statuë de fonte, laquelle aïant esté defigurée par quelque accident, l'ouvrier, qui l'a faite, la fond de nouveau pour la rétablir; qu'ainsi Dieu, qui a formé l'homme, a voulu que son ouvrage qui avoit esté défiguré, par le peché fût détruit par la mort, afin qu'il pût le rétablir par la resurrection; que c'est une folie que de s'imaginer une resurrection de l'ame puisqu'elle ne meurt point, que l'air, la terre, le Ciel, & le monde ne periront pas au jour du Jugement: mais qu'ils seront seulement purgez, & renouvellez par le feu du Ciel; que les hommes ne changeront point de nature à la resurrection, & qu'ils ne seront point transformez en Anges: mais qu'ils auront un corps, & une chair, quoi qu'immortelle, & incorruptible. Tout ceci est tiré des paroles de Procle. Saint Epiphane rapporte ensuite celles de Methodius, qui continuë à refuter l'erreur d'Origenes touchant la resurrection, & qui montre aussi en mesme tems contre le mesme Auteur, que le corps ne peut point passer pour les liens, & pour la prison de l'ame; que le Paradis où étoit Adam étoit sur la terre; que l'homme ne consiste point dans l'ame seule, comme Platon l'avoit crû, mais que le corps, & l'ame estoient ses deux parties; que c'est une fable de dire que les ames sont précipitées du Ciel dans les corps, & qu'elles passent par les tourbillons du feu élementaire, & par les eaux du Firmament, avant que d'arriver à la terre. Et enfin, il fait plusieurs remarques tres-utiles sur ce que signifie la chair dans l'Ecriture, & sur ce que c'est que le peché qui habite dans nôtre corps, expliquant en même tems plusieurs passages de l'Apôtre. Photius rapporte ces explications tout au long, & y ajoûte ce que dit ce mesme Auteur touchant les personnes qui ont esté ressuscitées avant Jesus-Christ, touchant les apparitions des morts, & touchant la parabole du mauvais Riche, & du Lazare, de laquelle il conclut que les ames gardent la forme de leur corps en l'autre monde, & y sont punies, & recompensées avant le jour du Jugement. Il y a encore un passage qu'on croit estre du mesme ouvrage rapporté par saint Jean Damascene dans la troisiéme Oraison des Images, dans lequel il est dit, „ que les Chrétiens „ font des Images d'or representant des Anges, „ pour la gloire de Dieu. Mais je doute fort que „ ce passage soit de Methodius, ou s'il est de lui, il faut qu'il ait eu un autre sens que celui que lui donne saint Jean Damascene, & que par le mot d'Anges, de principautez, & de puissances, il entende les Rois de la terre, comme les paroles qui precedent celles-ci le font comprendre.

Le traité du Libre arbitre estoit composé en forme de Dialogue, ou de Dispute entre un Valentinien, & un Catholique. Le Valentinien soutenoit que la matiere éternelle, estoit la cause du mal, ou du peché. L'Orthodoxe au contraire faisoit voir qu'il ne peut y avoir deux principes éternels; que quand la matiere seroit éternelle, le mal n'est point éternel, parce que les qualitez de la matiere ne pourroient pas estre éternelles; que la matiere n'est point la cause du mal; que Dieu n'est point non plus auteur du peché, parce qu'il ne consiste pas dans une chose réelle, mais dans le mauvais usage qu'on fait de sa liberté; que l'homme aïant esté créé avec la liberté d'obéïr, ou de ne pas obéïr aux Commandemens de Dieu, il peche quand usant mal de cette liberté, il fait des choses contraires à la Loi de Dieu.

Voilà ce que nous avons des ouvrages de Methodius, dont saint Jerôme a fait mention. Photius rapporte quelques extraits d'un traité des choses créées, qui est encore de Methodius. Dans le premier il dit; que ces paroles de Jesus-Christ, *Ne jettez pas les perles devant les pourceaux*, ne doivent pas s'entendre de la doctrine, mais des vertus, & que le sens n'est pas, qu'il faut cacher les Mysteres aux Infideles, mais qu'il ne faut pas prophaner les vertus, comme la Chasteté, la Temperance, & la Justice par les voluptez du siecle, qui sont signifiées par les pourceaux. Dans le second, il refute ceux qui croioient que le monde n'avoit point eu de commencement, opinion qu'il attribuë à Origenes. Dans le troisiéme il dit, que l'Eglise porte ce nom, parce qu'elle appelle les hommes au combat contre les plaisirs. Dans le quatriéme il dit, qu'il y a deux vertus, ou deux puissances qui ont concouru à la creation du monde, le Pere qui l'a créé de rien, & le Fils qui a poli, & achevé l'ouvrage du Pere: *le Fils*, dit-il, *qui est la main toute-puissante du Pere*. Dans le cinquiéme il dit, que Moïse est l'Auteur du Livre de Job, & il explique les premieres paroles du Livre de la Genese *in principio* de la sagesse de Dieu. Il marque que Dieu le Pere a engendré le Verbe, ou la sagesse, qui étoit dans lui avant la création du monde, que c'est cette sagesse, qui étant un principe sans commencement est devenuë le principe de toutes choses, paroles Catholiques, & tres-éloignées du sentiment Arien, quoi qu'elles ne semblent pas tout-à-fait conformes à nôtre maniere de parler. Enfin dans le dernier fragment, il rapporte un passage d'Origenes, qui vouloit prouver par des allegories, que le monde a esté long tems auparavant les six jours, qui ont precedé la formation d'Adam. Methodius traite cette opinion de badinerie.

Theo-

Metho-dius.

Theodoret cite dans son premier Dialogue un passage tiré d'un Sermon de Methodius touchant les Martyrs, où il dit que le Martyre est si admirable, & si fort à souhaiter, que JESUS-CHRIST Fils de Dieu l'a voulu honorer, & que lui qui estoit égal à son Pere, a voulu couronner de cet excellent don la nature humaine à laquelle il étoit uni.

Le Sermon composé sur la naissance de JESUS, & sur sa presentation au Temple, intitulé touchant Simeon, & Anne, donné par Pantinus en 1598. & imprimé depuis par le Pere Combefis, avec le reste des ouvrages de Methodius, n'a point été cité par les anciens, ni rapporté par Photius; il est cependant du stile de Methodius. Celui qui en est Auteur s'attache à combattre les erreurs d'Origenes, & se dit Auteur du banquet des Vierges, dés le commencement de son discours; ce qui fait voir qu'il est de Methodius. Il faut avouer neanmoins, qu'il parle si clairement des Mysteres de la Trinité, de l'Incarnation, de la divinité du Verbe, qu'il appelle plusieurs fois consubstantiel au Pere, du Cantique appellé Trisagion, de la virginité de MARIE même aprés son enfantement, & du peché originel, que cela donne lieu de douter, s'il n'y a rien eu d'ajoûté dans ce Sermon; outre que le stile en est encore plus ampoullé, & plus plein d'Epithetes que celui de Methodius.

Enfin le Pere Combefis restituë encore à Methodius sur l'autorité d'un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, un autre Sermon sur la Fête des Rameaux, qui avoit esté imprimé sous le nom de saint Chrysostome par Savilius sur l'autorité d'un autre Manuscrit. Il est certain qu'il est plûtôt du stile de Methodius, que de celui de saint Chrysostome: mais il explique si clairement en un endroit le Mystere de la Trinité, & combat si nettement les Heretiques, qui attaquoient la divinité du Verbe, qu'il y a apparence, ou que cet endroit est ajouté, ou que cette Homelie n'est point de Methodius. Le Pere Combefis a rapporté encore quelques fragmens attribuez à Methodius rapportez par S. Jean Damascene, & par Nicetas tirez de ses Livres contre Porphyre: mais outre qu'on ne peut pas s'assûrer entierement sur l'autorité de ces deux Auteurs, qui étoient peu exacts, ces fragmens n'estant pas considerables, nous ne croions pas en devoir rien dire ici davantage. Nous ne disons rien non plus de quelques Propheties Latines sur l'Ante-christ attribuées à Methodius, qui sont imprimées dans la Bibliotheque des Peres, parce qu'on convient, qu'elles ne sont point de lui.

Le stile de Methodius est un stile Asiatique, c'est-à-dire un stile diffus, ampoullé, & plein d'Epithetes. Ses expressions sont figurées, son tour affecté, il est plein de comparaisons, & d'allegories éloignées, ses pensées sont recherchées, & il dit peu de choses en beaucoup de paroles. Au reste sa doctrine est saine, & exempte de quelques erreurs communes parmi les anciens, particulierement touchant la virginité de MARIE, touchant le peché originel, touchant les Anges Gardiens, & touchant beaucoup d'autres points, que l'on peut remarquer dans l'abregé que nous avons fait de ses ouvrages.

Metho-dius.

a *De Patare.*] Saint Jerôme dit qu'il étoit d'Olympe. Suidas ajoûte, ou de Patare; il ne faut pas pourtant pour cela s'imaginer que ce soient deux Methodius, mais il est croiable que Patare, qui étoit une ville de Lycie s'appelloit aussi Olympe, parce qu'elle étoit bâtie sur une Montagne, qui porte aussi ce nom. Methodius s'appelloit aussi Eubulus; c'est le nom qu'il a pris dans son banquet des Vierges. Eusebe ne parle point de cet Auteur, parce qu'il avoit écrit contre Origenes. Saint Jerôme rapporte que quelques-uns disoient qu'il avoit été martyrisé du tems de Dece, & de Valerien, ce qui a été suivi par Suidas: mais saint Jerôme, & aprés lui les Martyrologes rapportent, qu'il a souffert le Martyre à Chalcide à la fin de la derniere persecution.

PAMPHILE.

Pam-phile.

PAmphile Prêtre de Cesarée en Palestine ami d'Eusebe, *a* souffrit le Martyre pendant la persecution de Maximin. Il n'écrivit presque rien de lui-même, si vous en exceptez quelques Lettres à ses amis: mais il eut un extrême soin de recüeillir les Livres des anciens *b*, & particulierement ceux d'Origenes, pour lequel il avoit une estime toute particuliere. Il en décrivit de sa main plusieurs volumes, & entr'autres ses vingt-cinq Livres de Commentaires sur les Prophetes, & on voioit encore son Manuscrit du tems de saint Jerôme. Pamphile étant en prison composa avec Eusebe cinq Livres *c* pour la défense d'Origenes & Eusebe y en ajoûta un sixiéme aprés la mort de ce Martyr.

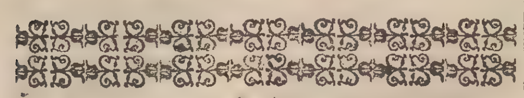
a *Ami d'Eusebe.*] Eusebe avoit écrit la Vie de Pamphile, & étoit surnommé Pamphile à cause de lui.

b *Les Livres des anciens.*] Il travailla avec Eusebe à

faire

faire copier exactement, & à corriger la version des Septante, qui étoit dans les Tetraples, & dans les Exaples d'Origenes, pour la publier séparément des autres versions, & de l'Hebreu.

c *Avec Eusebe cinq Livres.*] Saint Jerôme dans le Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, le fait Auteur de l'Apologie pour Origenes: mais il retracte ensuite ce qu'il avoit dit dans son Apologie contre Ruffin. La verité est que les 5. premiers Livres avoient été composez par Pamphile & par Eusebe, & que le dernier, que Ruffin alleguoit, étoit d'Eusebe seul. *Voiez* Photius Cod. 108.

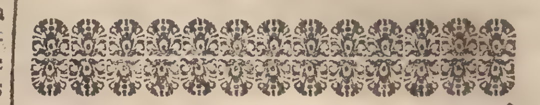


LUCIEN.

Lucien. LUcien Prêtre d'Antioche s'appliqua fortement à l'étude de l'Ecriture-Sainte, & donna une édition nouvelle de la version de la Bible des Septante, *a* laquelle édition fut depuis appellée du nom de Lucien. C'étoit un homme tres-éloquent, & il a écrit de petits Livres touchant la Foi, avec quelques Lettres. Il en écrivit une entre autres, lorsqu'il étoit en prison, addressée à un Chrétien d'Antioche, dont la fin est rapportée dans la Chronique d'Alexandrie, & est conçûë en ces termes. „ Tous les Martyrs qui sont avec moi vous saluënt, je vous apprens, que l'Evêque Anthime est mort Martyr. On accuse Lucien d'avoir été le premier Auteur du dogme des Ariens, & en effet tous les Chefs de ce parti avoient été ses disciples. Il souffrit le martyre à Nicomedie pendant la persecution de l'Empereur Maximin, *b* & il fut enseveli à Helenopole ville de Bithynie.

a *Des Septante.*] Cette version étoit la version commune des Septante, qu'il avoit corrigée. C'est pourquoi saint Jerôme. (*Præfat. in Paralipomena.*) distingue trois éditions differentes de la version des Septante. La premiere étoit celle d'Eusebe, & de Pamphile, qu'il appelle Palestine, qui étoit tirée des Exaples d'Origenes, qui l'avoit corrigée sur l'ancienne version, & y avoit ajoûté plusieurs choses prises de celles de Theodotion, d'Aquila, & de Symmachus. La seconde étoit celle d'Alexandrie, dont Hesychius étoit Auteur, qui avoit aussi corrigé la version commune des Septante, & enfin celle de Lucien. C'est ce qui fait dire à saint Jerôme, que *totus orbis hac inter se trifariâ varietate compugnat.*

b *De l'Empereur Maximin.*] Eusebe *lib. 9. c. 6. &* 8. *Hieron. in Catalog.* C'est pourquoi Baronius se trompe, quand en suivant les Actes de son Martyre, il dit qu'il a souffert sous Maximien, car c'est une erreur ordinaire aux Grecs de prendre Maximien pour Maximin.



PHILEAS.

PHileas sorti d'une famille riche, & puissante de la ville de Thmüis en Egypte, aprés avoir passé par les charges, & par les honneurs, & s'être acquis la reputation d'habile Philosophe, fut élû Evêque de la ville dont il étoit, & eut la teste tranchée pour la foi de JESUS-CHRIST sous l'Empereur Maximin. Avant que de souffrir le martyre, il écrivit une fameuse Lettre à ceux de la ville de Thmüis, dans laquelle il décrit les supplices qu'on faisoit souffrir aux Chrétiens dans la ville d'Alexandrie. Il rapporte avec quelle constance ils les supportoient, & il exhorte son troupeau à conserver la Religion de JESUS-CHRIST aprés sa mort, qu'il prevoioit devoir arriver bien-tost. Eusebe rapporte au huitiéme livre de son Histoire chapitre 10. un fragment de cette éloquente Lettre que saint Jerôme n'a pas fait de difficulté d'appeller un Livre. Il dit aussi qu'on avoit les réponses qu'il fit au Juge, qui le vouloit obliger de sacrifier. Nous avons les Actes de son martyre, qui ont eté imprimez à Anvers: mais ils sont corrompus comme presque tous les autres, & on y a inseré des choses tirées d'Eusebe & de Ruffin. Phileas.



ZENON

DE VERONE.

Zenon de Verone.

ON croit communément qu'il y a eu un Zenon Evêque de Verone, qui a souffert le martyre sous l'Empire de Galien, & on lui attribuë quelques Sermons qui ont été donnez au public par Guarinus, imprimez à Venise, & à Verone en 1508. & 1586. & depuis inserez dans les Bibliotheques des Peres. Mais cet Auteur étant inconnu à toute l'antiquité, on rejette absolument son ouvrage, & on doute même s'il est veritable qu'il y ait eu un Evêque de Verone de ce nom, qui ait souffert le martyre sous l'Empire de Galien. Saint Gregoire le Grand est le premier qui parle de Zenon comme d'un Martyr, mais avant lui saint Ambroise dans une lettre écrite à Syagrius Evêque de Verone, fait mention d'un Zenon predecesseur de ce Syagrius, qui pouvoit avoir gouverné l'Eglise de Verone du tems de Constance, ou de Julien l'Apostat. Le témoignage de saint Ambroise a obligé ceux qui ont voulu soûtenir opiniatrément, qu'il y avoit eu un Zenon Evêque de Verone, Martyr sous l'Empire de Galien; il les a obligez, dis-je, de distinguer deux Zenons Evêques de Verone, l'un martyrisé sous Galien, & l'autre qui vivoit du tems de Julien l'Apostat: mais il vaut mieux reconnoître de bonne foi, que c'est une erreur de croire, qu'il y ait eu un Zenon Evêque de Verone du tems de Galien. Saint Gregoire donne bien le nom de Martyr à Zenon de Verone, mais il ne dit pas sous quel Empereur il fut martyrisé. Et il a pû lui donner ce nom peut-être à cause de quelque persecution qu'il avoit soufferte sous Constance, ou sous Julien l'Apostat. Quoi qu'il en soit, Molanus remarque, qu'autrefois dans le Martyrologe Romain on le mettoit au rang des Pontifes Confesseurs, & Onuphrius Panvinius ajoûte, que l'Eglise de Verone l'honoroit anciennement en cette qualité, & que Lippomanus Evêque de Verone est le premier qui l'ait fait honorer comme un Martyr.

Il est certain que les Sermons que nous avons sous le nom de Zenon ne peuvent point être de celui qu'on suppose avoir été martyrisé sous Galien; car l'Auteur de ces Sermons parle dans le Sermon cinquiéme de la divinité de JESUS-CHRIST contre les Heretiques, qui avoüant que le Verbe étoit Dieu, ne le croioient pas aussi eternel que le Pere, & estimoient qu'il y avoit eu un tems, auquel il n'avoit point été, ce qui marque visiblement, que l'heresie des Ariens étoit de son tems. Ces Sermons ne peuvent pas même estre de Zenon de Verone, qui a vêcu sous Constance, & sous Julien, parce que ce sont des piéces tirées de plusieurs Auteurs. Il y a quatre Sermons qui sont tous entiers de saint Basile. *a* Toutes les Homelies sur les Pseaumes sont tirées mot à mot des Commentaires de saint Hilaire; *b* ce qui fait voir que ces Sermons attribuez à Zenon de Verone sont une compilation de Sermons pris de plusieurs Auteurs, & ramassez sans aucun choix. Les uns sont courts, & les autres sont longs, quelques-uns sont plus élevez, & bien écrits, d'autres sont bas, & mal écrits, il y en a de clairs & d'obscurs; enfin rien n'est plus inégal. Dans le Sermon de la Continence il conte plus de 400. ans, depuis le tems que saint Paul écrivoit son Epître aux Corinthiens, & cependant dans d'autres Homelies, il parle des Temples des Martyrs, & des Catechumenes. Toutes ces choses font voir que ces Sermons attribuez à Zenon de Verone, inconnus à toute l'antiquité, sont une compilation de Sermons tirez de plusieurs Auteurs de differens tems, & de differens païs, ramassez sans aucun choix par quelque Copiste mal habile.

Zenon de Verone.

Il semble qu'on doive faire le même jugement des dix-huit Sermons citez par Turrien sous le nom d'Eusebe d'Alexandrie. Cet Auteur est inconnu aux anciens; il n'y a pas eu même dans les trois premiers siecles de l'Eglise d'Evêque d'Alexandrie *c* de ce nom. Ces Sermons sont donc de quelque Auteur plus nouveau.

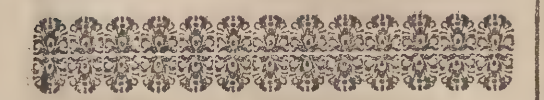
a *Tous entiers de saint Basile.*] Ce sont les Sermons de saint Basile, *in illud: Attendet ibi, & de livore & invidia*, qui y sont entiers, & les deux autres Homelies du jeûne, & des tentations sont partie de deux plus longs de saint Basile.

b *De saint Hilaire.*] Les Sermons sur les Pseaumes 126. 127. 128. 129. & 130. sont de saint Hilaire. Ceux sur les Pseaumes 49. 79. & 100. peuvent être aussi de lui, parce que nous avons perdu les Commentaires de ce Pere sur ces Pseaumes.

c *Pris de plusieurs Auteurs.*] Il y en a de longs tirez d'Auteurs Grecs, & les courts sont d'Auteurs Latins, & des fragmens d'Homelies.

d *d'Evêque de ce nom.*] Il est bien parlé dans Eusebe liv. 7. chap. 12. de son Histoire, d'un Eusebe Diacre, qui étoit avec Denys d'Alexandrie, lequel fut depuis Evê-

Evêque de Laodicée: mais celui-ci devroit plûtôt s'appeller Eusebe de Laodicée, que non pas Eusebe d'Alexandrie.



ARNOBE.

Arnobe. QUoi qu'Arnobe, & Lactance aient passé la plus grande partie de leur vie dans le quatriéme siecle de l'Eglise, nous les joindrons pourtant aux Auteurs du troisiéme, parce qu'ils ont écrit dans le même esprit, & de la même maniere; c'est-à-dire, qu'ils ne se sont pas attachez à combattre les heresies qui se sont élevées au quatriéme siecle, mais seulement à refuter les Païens à l'imitation des anciens.

Arnobe étoit Professeur de Rhetorique à Siccé ville de Numidie en Afrique sous l'Empire de Diocletien. *a* Il étoit Païen, & voulant se convertir, dit saint Jerôme dans la Chronique d'Eusebe, pour obtenir plus facilement des Evêques, d'être mis au nombre des Fidéles, il composa lorsqu'il n'étoit encore que Catechumene sept Livres tres-éloquens contre la Religion qu'il venoit de quitter, & ses Livres furent comme des ôtages, qui lui firent accorder la grace du Baptême qu'il demandoit. Or quoi qu'il ne sçût pas encore parfaitement la Religion quand il écrivit ces Livres, dans lesquels il y a quelques erreurs; il refute toutefois avec beaucoup d'adresse les erreurs des Païens, & défend avec vigueur les principaux points de nôtre Religion.

Il commence par refuter dans le premier Livre le bruit que les Païens avoient fait courir contre les Chrétiens; qu'ils étoient les auteurs des malheurs, & des calamitez qui affligeoient le monde. Il fait voir que cette imagination n'a aucun fondement; qu'avant JESUS-CHRIST il y avoit des pestes, des famines, & des guerres, que rien n'a été changé par sa venuë; que bien loin d'être auteur des miseres, il a apporté beaucoup de bien dans le monde; que les miseres ont leurs causes naturelles, & que souvent des choses qui paroissent des malheurs aux hommes, ne le sont pas effectivement; que si les Chrétiens étoient cause de ces malheurs, il n'auroient point cessé depuis JESUS-CHRIST; que si ce sont les Dieux des Païens qui envoient ces malheurs aux hommes pour punir les Chrétiens, ils sont injustes, & impuissans; que les Chrétiens honorant le vrai Dieu, ils n'ont rien à craindre des faux Dieux; qu'ils adorent JESUS-CHRIST, mais qu'ils ne le considerent pas comme un homme executé a mort pour ses crimes: au contraire comme étant certainement, & veritablement un Dieu, qui a pris la forme d'un homme, afin de se rendre visible aux hommes pour leur enseigner la verité, & pour accomplir toutes les choses pour lesquelles il étoit venu au monde, & qu'il est mort, & ressuscité, pour faire voir aux hommes que l'esperance qu'ils avoient de leur salut étoit certaine. Il prouve la divinité de JESUS-CHRIST par la sainteté de sa vie, & par l'innocence de ses mœurs, par le grand nombre des miracles, & des prodiges qu'il a faits, & qu'il a donné puissance aux hommes de faire, par les signes qui parurent sur la terre à l'heure de sa mort, & il fait voir que l'on ne peut douter de la verité de ces choses, parce que les Evangelistes qui les ont écrites, ont eu beaucoup de bonne foi, & de simplicité; qu'il n'y a pas d'apparence que des gens fussent assez vains, ou plûtôt assez insensez, pour feindre d'un commun accord avoir vû des choses qu'ils n'auroient point veuës, principalement, puisque bien loin de gagner quelque chose en l'inventant, ils s'attiroient par là la haine de toute la terre.

Dans le second Livre, il fait voir que c'est à tort qn'on persecute JESUS-CHRIST, puisqu'il n'a rien fait qui fût digne de haine, qu'il n'a point été tyran, qu'il n'a point détruit de peuples, qu'il ne s'est point acquis de richesses, qu'il n'a fait aucune injustice à personne, & que les Païens n'ont point de principes pour connoître qu'elle est la vraie, ou la fausse Religion; qu'ils ont tort de se rire de la credulité des Chrétiens, parce que dans la plûpart des choses de la vie on se laisse conduire par la creance que l'on a en certaines personnes; que JESUS-CHRIST en merite beaucoup plus que tous les Philosophes du monde, à cause des miracles qu'il a faits; que les Philosophes Païens ont crû des choses que les Chrétiens croient, telles que sont l'immortalité de l'ame, la resurrection des corps, & le feu d'enfer. Il prend de-là occasion de traiter de la nature des Ames; il dit qu'elles sont d'une qualité qui tient le milieu, entre l'esprit, & le corps, que de leur nature elles sont mortelles, mais que Dieu rend immortelles celles de ceux qui mettent leur esperance en Dieu. Il refute les sentimens de Platon touchant l'immortalité de l'ame, son excellence, & sa dignité, son exil,

Arnobe. ou sa prison dans le corps. Il croit qu'elle est corporelle, & engendrée par les parens, que l'homme est peu different des bêtes, que l'ame est de sa nature mortelle, mais qu'elle devient immortelle par la grace de Dieu; pensées indignes d'un homme qui auroit été parfaitement instruit de la Religion. Ce qu'il remarque en même tems, que dans la Religion il ne faut point avoir de curiosité, ni vouloir penetrer les raisons de la conduite de Dieu, ni en juger suivant nos lumieres, est beaucoup plus digne d'un Chrétien. „ Jesus-Christ étoit Dieu, *dit-il*, „ car puisqu'il faut vous le dire, quoi-que vous ne „ vouliez pas l'entendre, il est Dieu, & il nous „ parle de la part de Dieu; il nous ordonne de „ ne nous point embarasser dans des questions inutiles, laissons à Dieu la connoissance de ces „ choses, & ne nous en mettons point en peine. Il ne laisse pourtant pas de répondre aux „ questions que proposoient ordinairement les „ Païens touchant Jesus-Christ; ils demandoient pourquoi la venuë de Jesus-Christ estant necessaire pour délivrer les ames de la mort, il avoit laissé passer tant de tems sans venir pour les délivrer. Arnobe répond: Pouvez-vous sçavoir de quelle maniere Dieu en a usé envers les anciens? Qui vous a dit qu'il ne les a pas secourus par quelque autre voie? Sçavez-vous combien il y a que les hommes sont sur la terre? Connoissez-vous le lieu où les ames des anciens „ ont esté reservées? qui vous a dit que Jesus-„ Christ ne les a pas délivrées par sa venuë? „ Cessez de vous mettre en peine de ces choses, „ laissez les questions que vous ne pouvez pas „ resoudre, croiez que Dieu leur a fait miseri-„ corde; comment, en quel tems, & par quelle „ voie, peut-estre Jesus-Christ vous „ l'eût-il appris, si cela ne vous eust point don-„ né d'orgueil. Mais pourquoi, ajoûtoient les „ Païens, Jesus-Christ n'a-il pas délivré „ tous les hommes? Il appelle, il invite tout le „ monde, dit Arnobe, il ne rejette personne, „ il reçoit ceux qui viennent à lui, il ne tient „ qu'aux hommes de le vouloir, mais il ne con-„ traint, & ne force personne, parce qu'autre-„ ment ce seroit une violence, & non pas une „ grace. Mais n'y a-t-il que les Chrétiens qui „ soient délivrez de la mort? Non certes, car il „ n'y a que Jesus-Christ qui en ait le pou-„ voir. Mais cette Religion est nouvelle, & pour-„ quoi quitter celle de nos ancestres pour elle, „ disent les Païens? Pourquoi non, répond Ar-„ nobe, si elle est meilleure? Ne s'est-on pas „ défait des anciennes coûtumes, n'a-t'on pas „ changé des Loix, y a-t-il rien qui n'ait eu son „ commencement? Doit-on estimer la Reli-„ gion plûtôt par l'antiquité, que par la divinité „ qu'on honore? Il y a deux mille ans qu'il n'y „ avoit pas un des Dieux qu'on honore dans le „ paganisme, au lieu que Dieu & sa Religion „ est de tous tems. Jesus-Christ a eu ses „ raisons de venir dans le tems où il est venu. „ Mais pourquoi souffre-t-il que ceux qui l'ho-„ norent soient persecutez? Et pourquoi, ré-„ pond Arnobe, tous vos Dieux souffrent-ils „ que vous soiez affligez par les guerres, par les „ pestes, & par les famines, &c. Pour nous, il ne faut pas s'étonner que nous souffrions en cette vie, car il ne nous est rien promis en ce monde; au contraire les maux que nous y souffrons sont nôtre délivrance.

Dans les trois Livres suivans Arnobe combat la Theologie des Païens, & fait voir que les Chrétiens ont grande raison de ne pas être d'une Religion si pleine de folies, d'extravagances, & d'impietez.

Dans le sixiéme, & dans le septiéme Livre, il montre que les Chrétiens font sagement de ne point bâtir de Temples, de ne point avoir de statuës, d'images, ni de sacrifices, & que c'est une folie de s'imaginer que Dieu habite dans les Temples, que les statuës soient des Dieux, ou qu'elles contiennent des Divinitez; & qu'on honore le veritable Dieu en immolant des hosties, en brûlant de l'encens, & en répandant du vin en son honneur.

Voilà le sujet des six Livres d'Arnobe, qui sont écrits d'une maniere digne d'un Professeur de Rhetorique. Le tour de ses pensées est d'un Orateur, mais son stile est un peu Afriquain, c'est-à-dire, que ses termes sont durs, mal arrangez, peu polis, & quelquefois même peu Latins, & il paroît qu'il n'estoit pas encore tout-à-fait instruit des mysteres de nôtre Religion. Il attaque avec beaucoup plus d'adresse la Religion des Païens, qu'il ne défend celle des Chrétiens. Il découvre plus heureusement la folie du paganisme, qu'il ne prouve solidement la verité du Christianisme. Mais il ne faut pas s'en étonner, car c'est l'ordinaire de tous les nouveaux Convertis, qui estant encore pleins de leur Religion, en connoissent mieux les defauts, & la foiblesse, qu'ils ne sçavent les preuves & l'excellence de celle qu'ils embrassent. Je ne parle point du Commentaire Latin sur les Pseaumes, qui porte le nom d'Arnobe, parce qu'il est certain, & tout le monde convient, que cet Arnobe est different de celui dont nous venons de parler, & beaucoup plus recent que lui, & qu'il a vécu aprés le Synode de Chalcedoine, puisqu'il fait mention des Pelagiens, & des Predestinatiens.

Les livres de l'ancien Arnobe ont esté donnés au

Arnobe. au public pour la premiere fois par Faustus Sabeus, & imprimez à Rome par Theodore Prisciranensis l'an 1542. sur Un Manuscrit de la Bibliotheque Vaticane, mais avec beaucoup de fautes qui se trouvent dans ce Manuscrit. Gelenius qui les donna ensuite au public, & les fit imprimer à Bâle en 1546. & en 1560. chez Froben, se donna la liberté de les corriger sur de simples conjectures, & d'inserer dans le texte ses corrections. Thomassin les fit imprimer à Paris en 1570. Canrerus reforma l'édition de Gelenius, & fit le premier des notes sur Arnobe; son édition est de chez Plantin, à Anvers l'an 1582. *in octavo.* Hermenhorstius fit encore un Commentaire plus ample, & revit les sept Livres d'Arnobe sur un ancien Manuscrit. Ils ont esté aussi imprimez avec les Notes d'Herauld en 1583. & 1603. à Paris 1605. & à Hambourg en 1610. Stevuchius homme sçavant travailla aussi sur le même Auteur, & le fit imprimer à Doüay en 1634. *in octavo.* Thysius le revit encore depuis, & le fit imprimer avec les Notes des autres à Leyden chez le Maire en 1652. & en 1657. *in quarto.* Enfin M. le Prieur a fait imprimer les Livres d'Arnobe contre les Gentils à la fin des ouvrages de saint Cyprien à Paris chez Dupuis en 1666.

a *Sous l'Empire de Diocletien.*] Il n'a écrit ses Livres vers la fin du troisiéme siecle, ou au quatriéme; car au premier Livre, il dit qu'il y a trois cens ans, plus ou moins, que les Chretiens ont commencé d'estre au monde.



LACTANCE.

Lactance. LUCIUS Cælius *a* Firmien surnommé Lactance s'estant converti *b* dans sa jeunesse à la Religion de JESUS-CHRIST, étudia la Rhetorique en Afrique dans l'Ecole d'Arnobe: mais il surpassa bien-tôt l'éloquence de son Maître, & composa dés ce tems un traité intitulé le Festin, qui lui acquit tant de réputation qu'il fut appellé à Nicomedie pour y enseigner la Rhetorique. Mais comme il avoit tres-peu d'écoliers, parce que Nicomedie étant une ville Grecque, on n'y faisoit pas grand cas de l'éloquence Latine, il se mit à composer des Livres. Saint Jerôme est témoin qu'il fit un Poëme en vers hexametres contenant la description de son voiage, & un autre traité qu'il nomma le Grammairien. Mais croiant devoir emploier son éloquence à un sujet plus relevé, il écrivit pour la Religion. Le premier traité qu'il composa sur cette matiere, c'est le Livre de l'ouvrage de Dieu. Il entreprit ensuite les sept Livres des Institutions vers l'an 320. de JESUS-CHRIST pour défendre nôtre Religion, & pour répondre à tous ceux qui avoient écrit contre elle. Aprés les avoir achevez, il en fit un abbregé, & il y ajoûta un Livre de la colere de Dieu.

Il avoit aussi composé deux Livres à Asclepiades, & huit Livres de Lettres, sçavoir quatre à Probus, deux à Severus, & deux à Demetrien: mais ces ouvrages, qui estoient encore du tems de saint Jerôme, sont perdus à present. L'on a seulement retrouvé un petit traité que saint Jerôme appelle de la Persecution, que Monsieur Baluse a donné sous le titre de la mort des Persecuteurs. Il promet dans ses Livres plusieurs autres ouvrages, comme des disputes contre les Philosophes, contre les Juifs, & contre les Heretiques: mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait composé ces ouvrages, puisque Saint Jerôme n'en fait aucune mention, à moins qu'ils ne fussent contenus dans les Lettres.

Constantin le choisit pour le mettre auprés de son fils Crispus, afin qu'il lui apprît les belles Lettres. Au milieu de tous ces honneurs il fut si pauvre, que souvent il manquoit des choses necessaires, bien loin de rechercher les plaisirs. C'est tout ce que nous sçavons de la Vie de ce grand homme: mais cette seule circonstance rapportée dans la Chronique d'Eusebe est un grand & magnifique eloge, & nous doit donner une haute idée de sa pieté. Car il faut être bien vertueux, pour vivre pauvrement à la Cour, pour se passer des choses necessaires au milieu de l'abondance, & pour ne point goûter les plaisirs, quand on est parmi ceux qui y sont plongez.

Voici le sujet de ces sept Livres de Lactance, lesquels outre le titre general des Instructions divines ont encore chacun une inscription particuliere, qui fait connoître ce dont ils traitent. Le premier est intitulé de la fausse Religion, & le second de l'origine de l'erreur. Le but de Lactance dans ces deux Livres est de faire voir la fausseté des Religions des Païens. Dans le premier, aprés avoir dit les raisons qui l'ont porté à entreprendre cet ouvrage, & fait un compliment à l'Empereur Constantin, il montre qu'il y a une Providence dans le monde, & qu'il n'y a qu'un Dieu qui le gouverne. C'est sur cette seconde proposition qu'il s'étend particulierement, & il fait voir par plusieurs raisonnemens, par l'autorité des Pro-

Lactance.

phetes qu'il établit, & par les témoignages des Poëtes, des Philosophes, de Mercure Trismegiste, des Sybilles, & de l'oracle d'Apollon, qu'il n'y a qu'un Dieu qui gouverne le monde. Et enfin dans la derniere partie de ce Livre, il découvre la fausseté de la Religion des Païens en montrant, que ceux dont ils font leurs Dieux ont esté des hommes mortels, & pour la plûpart des scelerats. Il continuë dans le second Livre à refuter la Religion des Païens. Il attaque principalement les Idoles, & les Simulachres des Dieux, & fait voir que c'est un excés de folie que de les adorer comme des divinitez. Pour rendre ensuite raison des prodiges, & des oracles, que les Païens attribuoient à leurs Idoles, il remonte à la creation du monde, pour avoir occasion de parler de la nature des Demons, à qui il attribuë tous ces effets prodigieux. Il fait voir enfin que la cause principale des erreurs, & de la malice des hommes sont les embûches du Diable, & l'abandonnement de Cham, & de sa posterité.

Le troisiéme Livre est intitulé de la fausse Sagesse, parce qu'il est contre les Philosophes Païens, & qu'il découvre la fausseté de leur Philosophie: d'où il tire cette conclusion, que la seule sagesse de l'homme est de connoître, & d'adorer Dieu.

Le quatriéme est de la vraie Sagesse. C'est dans ce Livre qu'il expose la doctrine des Chrétiens. Il fait voir dans son exorde, que les Philosophes n'ont pû trouver la veritable sagesse, parce qu'ils ne l'ont point cherchée chez les Juifs, & qu'elle est inseparable de la Religion, & de la connoissance du vrai Dieu. Il explique ensuite la doctrine des Chrétiens touchant JESUS-CHRIST, & fait voir que les Païens mêmes ont reconnu, qu'il y avoit un Verbe, & une sagesse de Dieu, qui estoit subsistante avant le monde; que ce Verbe a esté engendré de Dieu d'une maniere incomprehensible, & qu'étant décendu du Ciel il étoit né d'une Vierge, selon qu'il avoit été prédit par les Prophetes, pour faire connoître aux Gentils le veritable Dieu. Il raconte la Vie, les Miracles, & la mort de JESUS-CHRIST, & montre qu'il étoit necessaire, qu'il souffrit le supplice infame de la Croix.

Il fait voir ensuite, que quoi-que les Chrétiens reconnoissent que le Fils, est Dieu, aussi-bien que le Pere, ils n'adorent toute-fois qu'un seul Dieu; que le Pere, & le Fils estoient un même esprit, & une même substance, & un même Dieu; ce qu'il explique par les comparaisons d'une source, & de son ruisseau, du Soleil, & de ses raions, &c.

Dans la derniere partie, il parle en general contre les Heresies, & dit qu'il n'y a que l'Eglise Catholique qui ait retenu le vrai culte de Dieu; qu'elle est la source de la verité, l'habitation de la foi, le Temple de Dieu, que ceux qui n'y entrent pas, ou qui en sortent, sont hors de l'esperance du salut éternel; que personne ne doit se flater, pour demeurer dans son obstination, parce qu'il s'agit de la vie éternelle, qu'on est en danger de perdre, si l'on n'y prend garde; que quoi que toutes les Sectes d'Heretiques se vantent d'estre l'Eglise, il n'y en a toutefois qu'une veritable, qui guerit les plaies des hommes par les remedes salutaires de la Confession, & de la Penitence.

Lactance.

Dans le cinquiéme Livre, qui est de la Justice, il fait voir que les Païens n'ont point de veritable justice, qu'il est impossible d'en trouver autre part, que dans la Religion Chrétienne; que c'est une grande injustice de les persecuter; que quand ils seroient dans l'erreur, il faudroit les en retirer, en emploiant des raisons, & non pas de supplices; qu'on ne peut, & qu'on ne doit pas contraindre les hommes à une Religion; qu'il faut defendre la Religion non en tuant les autres, mais en mourant, non par la cruauté, mais par la patience; que les sacrifices qu'on fait faire par contrainte ne peuvent servir, ni à ceux qui les offrent, ni à ceux qui les font offrir par force, ni aux Dieux; qu'il est étrange que les Païens souffrent les superstitions des Egyptiens, & l'Atheisme des Philosophes, & qu'ils ne s'attaquent qu'à la Religion de JESUS-CHRIST; enfin que c'est Dieu qui permet que la verité, & la justice soient persecutées, mais que leurs persecuteurs ne demeureront pas impunis.

Le sixiéme Livre est du vrai culte de Dieu. Il y distingue deux sortes de cultes, le vrai culte, & le faux, & deux sortes de chemins, l'un qui conduit à l'Enfer, & l'autre qui conduit au Ciel. Il dit que cette derniere voie est difficile, qu'il faut passer par la pauvreté, par l'ignorance, & par les souffrances pour parvenir à la vertu; que les Philosophes l'ont cherchée inutilement, parce qu'ils n'ont point sçû ce qui est bien, ou mal, n'aiant connu ni Dieu qui est l'auteur du bien, ni le Demon qui est l'auteur du mal; que la Loy de Dieu nous l'a découverte; que cette Loy contient deux chefs principaux, le premier concernant la pieté, & le second touchant l'humanité; que la pieté consiste à honorer Dieu, & que l'humanité, qui est aussi appellée misericorde, & charité, consiste à nous assister les uns les autres dans nos besoins, puisque nous sommes tous décendus d'un même pere; que pour s'acquiter

Lactance.

de ce devoir, il faut faire l'aumône, avoir soin des malades, proteger les pupilles, & les veuves, racheter les captifs, ensevelir les morts; & que la crainte de devenir pauvres ne nous doit point empêcher de faire des aumônes considerables, parce qu'elles effacent les pechez.

Il traite ensuite des Passions, & il fait voir contre les Philosophes, que la misericorde, ou la pitié n'est point un vice, mais une vertu, & que la crainte, & l'amour qui sont des vices, quand elles se portent aux choses de la terre, sont des vertus quand elles se tournent vers le Ciel. Il passe delà aux preceptes de la Justice qui sont moins generaux, tels que sont ceux de ne point mentir, de ne point commettre d'usures, de ne point exiger de presens des pauvres, de dire du bien de ceux qui nous maudissent, & de ne point se vanger de ses ennemis, de moderer ses passions, & de se priver des voluptez des sens. Aprés avoir ainsi montré la voie de la justice, il dit que s'il arrive que quelqu'un s'en soit éloigné, en tombant dans quelque peché, il ne doit point se desesperer, mais qu'il n'a qu'à se convertir, & satisfaire à Dieu, qui connoît nos plus secretes pensées. Enfin, que le sacrifice que nous devons presenter doit être spirituel, & que nous lui devons offrir la pureté de nôtre cœur, & les loüanges deuës à la divinité.

Le dernier Livre des Institutions est de la vie bien-heureuse, & de la beatitude. Il fait voir qu'elle suppose l'immortalité de l'ame, qu'il démontre par plusieurs raisons, & que cette vie mortelle ne peut être heureuse, si l'on ne garde la justice. Il traite ensuite de la fin du monde, qu'il croit devoir arriver six mille ans aprés sa création: *d* des signes qui la precederont, entre lesquels il met la destruction de l'Empire Romain: & du Jugement dernier, dans lequel il dit que Dieu pesera, pour ainsi dire, le bien, & le mal, & que ceux, qui auront commis plus de mal que de bien, seront condamnez à des peines éternelles, que ceux au contraire qui auront été tout à fait justes, ne sentiront en aucune maniere le feu divin: mais que ceux qui sont dans le milieu, seront comme examinez par le feu divin, qui les purifiera de leurs pechez; qu'aprés cet épreuve Jesus-Christ regnera pendant mille ans sur la terre avec les justes, & que ces mille ans étant écoulez, le monde se renouvellera, tous les hommes ressusciteront, & Dieu rendra les justes semblables aux Anges, afin qu'ils soient en sa presence, qu'ils se sacrifient à lui, & qu'ils le servent pendant une éternité bien heureuse, & qu'il précipitera les méchans dans des feux éternels.

Lactance.

Il finit en exhortant les hommes, de se convertir pendant qu'il le peuvent encore, afin de se mettre en état de ne point craindre ce grand Jour. „ Nous ne pouvons, *dit-il*, emporter „ avec nous que l'innocence de nôtre vie. Ceux- „ là seuls paroîtront riches devant Dieu, qui „ porteront, pour ainsi dire, avec eux les ver- „ tus de la misericorde, de la patience, de la „ charité & de la Foi: c'est-là nôtre succession, „ que personne ne nous peut ravir, & que nous „ ne pouvons donner à personne; & qui sont „ ceux qui veulent acquerir ces biens? que ceux „ qui ont faim viennent au pain celeste de la pa- „ role de Dieu, pour être rassasiez éternelle- „ ment. Que ceux qui ont soif, viennent étan- „ cher leur soif de l'eau de la fontaine celeste; „ que personne ne fonde son esperance sur ses ri- „ chesses, ou sur sa puissance, ces choses ne „ nous feront point heureux pendant l'éternité: „ mais attachons-nous à la justice qui nous ac- „ compagnera jusques au tribunal de Dieu, où „ nous recevrons la récompense qu'il nous a lui- „ même promise.

Nous n'avons pas l'Epitome, ou l'abregé entier de ces sept Livres faits par Lactance. Celui que nous avons ne commence qu'à la fin du Livre cinquiéme, le reste étoit perdu dés le tems de saint Jerôme. Cet abregé contient les mémes choses que ces Livres, mais traitées plus sommairement.

Dans le Livre de la colere de Dieu Lactance s'efforce de prouver, que Dieu est capable de colere, aussi-bien que de misericorde.

Dans le Livre de l'ouvrage de Dieu, il établit la Providence, en faisant voir l'excellence de son principal ouvrage, qui est l'homme, & pour cela, il fait une description élegante de toutes les parties de son corps, & des proprietez de son ame.

Le Livre de la Persecution, ou plûtôt de la mort des persecuteurs, donné depuis peu au public par Monsieur Baluse, & cité par saint Jerôme, a été écrit aussi-tôt aprés la fin de la persecution, qui avoit commencé l'an 303. sous Dioclerien, & qui finit en 313. par la mort de Maximin, quand Licinius, & Constantin furent les Maîtres de l'Empire. Il est adressé à un Confesseur nommé Donat, qui avoit souffert plusieurs fois courageusement pour la Religion de Jesus-Christ pendant cette persecution. Le sujet que Lactance se propose dans ce traité est de montrer que les Empereurs, qui ont persecuté les Chrétiens, sont tous peris malheureusement. Il y décrit, & y rapporte les persecutions que l'Eglise a souffertes, & les châtimens dont Dieu s'est servi, pour punir les Tyrans qui l'ont persecutée.

Et

Lactance. Et aprés avoir parlé en peu de mots des persecutions que l'Eglise avoit souffertes sous les Empereurs Neron, Domitien, Dece, Valerien, & Aurelien, & rapporté la mort funeste de ces Tyrans, il s'étend sur la persecution qui venoit de finir. Il raconte exactement l'Histoire des Empereurs Diocletien, Maximien, Galerus, Severe, Maxence, & Maximin. Il dit de quelle maniere ils étoient parvenus à l'Empire; quel avoit esté le sujet des divisions, & des guerres, qui s'étoient élevées entre eux. Il represente vivement avec quelle cruauté ils avoient persecuté les Chrétiens, & comme par un chastiment visible de Dieu ils étoient tous peris miserablement. Ce traité est écrit avec beaucoup de netteté, & de force. C'est une Histoire tres-agreable de la révolution de l'Empire pendant le tems de ces Empereurs. Il y rapporte quelques faits inconnus jusqu'à present, & il en éclaircit plusieurs autres. Il y découvre la politique, & les desseins de tous ces Empereurs. Enfin il fait voir visiblement, que la main de Dieu a esté sur eux pour les punir, & pour vanger la Religion de JESUS-CHRIST. Il y a peu des choses dans ce traité touchant la doctrine des Chretiens. Il semble qu'il y remarque, que saint Pierre n'est venu à Rome qu'au commencement de l'Empire de Neron, & il rapporte que l'Empereur Maximin offrant des sacrifices, quelques-uns de ses Officiers aiant fait le signe de la Croix les troublerent en faisant fuïr les Demons.

Outre les ouvrages dont nous venons de parler, il y a encore trois Poëmes attribuez à Lactance, dont S. Jerôme ne fait aucune mention, qui ne se trouvent point dans les anciens Manuscrits, & qui par consequent, suivant toutes sortes d'apparences, ne sont point de lui.

Le premier est un Poëme touchant l'histoire du Phenix, dont l'Auteur n'est pas un Chrétien, mais un Païen qui décrit le Deluge d'une maniere toute profane, & contraire à la narration de Moïse, & qui parle de Phœbus, comme le reconnoissant pour un Dieu. Le second Poëme de la Pâque adressé à l'Evéque Felix, est d'un Auteur Chrétien, mais plus nouveau que Lactance; on l'a attribué à Venantius Fortunatus sur la foi des Manuscrits de la Bibliotheque Vaticane. Le troisiéme de la Passion de JESUS-CHRIST ne se trouve dans aucun ancien Manuscrit de Lactance: aussi il n'approche point de la pureté, ni de l'éloquence de son stile, & il y est parlé de l'adoration de la Croix. Il y a encore des argumens sur les Metamorphoses d'Ovide, & des Notes sur la Thebaïde de Stace, que quelques uns ont attribuez à Lactance, mais ils sont de Lactance Placide Grammairien. Boëce, & Sedulius les ont citez. *Lactance.*

Lactance est le plus éloquent de tous les Auteurs Ecclesiastiques Latins. Son stile est pur, égal, & naturel; en un mot, il est entierement semblable à celui de Ciceron, & il merite à bon droit le nom de Ciceron Chrétien, non seulement à cause de la pureté de ses termes, mais aussi à cause du tour de la phrase, & de la maniere d'écrire si conforme à celle de Ciceron, que les plus habiles auroient de la peine à y trouver quelque difference; il y en a même, qui au rapport de Pic de la Mirande n'ont point fait de difficulté de préferer son stile à celui de Ciceron.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Lactance surpasse de beaucoup Ciceron pour les pensées, parce que les matieres de la Religion dont il traite sont infiniment au dessus des maximes, & de la doctrine des Philosophes. Il refute avec beaucoup de force la Religion des Gentils, il établit solidement celle des Chrétiens; il parle de Dieu d'une maniere tres-sublime, il explique d'une maniere tres-orthodoxe la divinité du Verbe, & le mystere de l'Incarnation, il décrit d'une maniere tres-vive la création du monde, & le jour du Jugement: mais il y méle des choses fausses, incertaines, & fabuleuses. Il est plein d'excellens préceptes de morale, il enseigne clairement les vertus, il exhorte fortement les hommes à les pratiquer, il leur montre le chemin de la justice, & les détourne de la voie de l'iniquité, il leur apprend à honorer Dieu d'un culte veritable, & à faire penitence de leurs fautes. Il faut toutefois avouër, qu'il traite la Theologie d'une maniere trop Philosophique, qu'il n'a pas approfondi tous nos Mysteres, & qu'il a même été dans plusieurs erreurs.

Le Pape Damase écrivant à saint Jerôme, dit qu'il ne lit pas volontiers les Livres de Lactance, parce qu'il trouve souvent plusieurs pages, dans lesquelles il est parlé de toute autre chose, que de nostre Religion.

Saint Jerôme dit de lui qu'il a eu plus de facilité pour détruire les erreurs des Gentils, que de science pour établir les dogmes des Chrétiens. Il l'accuse d'avoir douté, si le S. Esprit étoit une troisiéme Personne, & de l'avoir tantost confondu avec le Fils, tantost avec le Pere: mais il se peut faire, que Lactance n'ait rien voulu dire autre chose, sinon que le nom d'Esprit dans l'Ecriture est commun au Fils, & au Pere. Quoi qu'il en soit l'on ne trouve point cette erreur dans aucun de ses ouvrages qui nous restent, quoi qu'il n'y

Lactance. n'y parle en aucun endroit du Saint Esprit. Il semble qu'il ait crû que le Verbe avoit été engendré dans le tems: mais il est aisé de donner un sens Catholique à cette expression, comme nous avons fait voir ailleurs, & il est juste de le faire, puisqu'il établit nettement en ce lieu la divinité du Verbe. L'opinion qu'il a que les Anges, qui avoient été envoiez pour la garde des hommes, se sont perdus estant trompez par le Diable, & qu'aiant aimé les femmes, ils en ont eu des Demons terrestres; cette opinion, dis-je, qui lui est propre en particulier est une pure imagination sans fondement. Ce qu'il dit de la fin du monde, du Roiaume de mille ans, du feu du Jugement, qui éprouvera les hommes qui auront quelques pechez, lui est commun avec plusieurs autres, aussi bien que ce qu'il dit de l'état des ames aprés la mort, retenuës dans une prison commune, en attendant le jour du Jugement, prétendant que Dieu les a toutes créées avant la création du monde. Je passe sous silence quelques autres erreurs de moindres consequence, & quelques expressions dures, qu'on peut expliquer en un bon sens.

Les ouvrages de cet Auteur ont esté imprimez plusieurs fois. La premiere édition a esté faite à Rome en 1468. *in fol.* par Conrad. Levveynheim. La seconde à Rome en 1470. revuë par un Evêque Italien. La troisiéme est de Venise en 1472. & il a esté depuis imprimé dans cette même Ville dans les années 1483. 1490. 1493. par Bennalius en 1509. 1511. 1515. par Maurice en 1521. & 1535. A Paris chez Petit en 1509.

A Rome en 1474 en 1583. & 1650. à Florence en 1513. à Bâle en 1521. 1523. 1546. & 1563. deux fois en 1556. à Lyon en 1532. 1570. à Anvers chez Plantin en 1539. 1582. & en 1570. 1587. & en 1553. 1556. à Geneve en 1613. à Leyden en 1662. à Amsterdam en 1652.

Erasme, Thomasius, Isæus, Barthius, Thisius, Thaddensis, Galæus ont fait des Notes sur cet Auteur, qui sont rapportées dans cette derniere édition.

La derniere édition est celle, qui a esté imprimée à Amsterdam avec les Commentaires de plusieurs Auteurs. Un sçavant homme m'a averti que non seulement elle n'est pas meilleure, mais qu'elle est même une des moins correctes.

a *Lucius Cælius.*] C'est son nom propre; il y a quelques Manuscrits, où il est appellé Cecilius; on croit qu'il a esté surnommé *Firmien*, du nom de sa patrie, & *Lactance* à cause de la douceur de son discours, cela n'est pas certain.

b *Converti dans sa jeunesse.*] Voiez le liv. 7. des Institutions c. dernier, le ch. 3. de l'Epitome au liv. 2. c. 10. où il semble se mettre au nombre de ceux, qui aprés avoir reconnu leur erreur, se sont convertis. Saint Jerôme dit qu'il fut disciple d'Arnobe.

Lactance. c *Vers l'an 320. de* JESUS-CHRIST.] Lactance estoit à Nicomedie dans le tems, de la persecution de Diocletien l'an 302. comme il le dit liv. 5. *des Inst.* ch. 2. Il y demeura jusques aprés les persecutions, & delà il vint en France, où il estoit, quand il écrivit le Livre des Institutions, car il parle des persecuteurs au commencement du Livre premier, comme estant dans un autre païs; il a donc écrit du tems de la persecution de l'Empereur Licinius, qui a commencé en 320. ainsi le nom des Ariens, qui se trouve dans quelques Manuscrits de ses Livres, est peut-estre ajoûté.

d *Six mille ans aprés sa creation.*] En sorte qu'il croit qu'il n'y a plus que 200. ans à conter de son tems jusqu'au jour du jugement.

e *Pic de la Mirande.*] Picus *lib. de Hist. divinæ Philosophiæ c. 7. quis apud nos non videat esse Ciceronem, sed Christianum, hoc est aliquem, qui eum ad lineam vivumque expresserit? Quis enim non advertit Lactantium Firminianum æquasse ipsum, & forte præcelluisse in eloquendo?*

Idem lib. 3. *Ep.* 10. *Lactantius Ciceronis stilum effigiavit, vel ut quibusdam placet, supergressus est, mihi videtur rebus, & sententiis crebrior, nec numeris injucundior, nec sibi æquabilitate, & candore posterior. Has quippe virtutes maximis viribus & æmulatus, & assecutus est, hunc nec æqualem posteri momorderunt; nemo elumbem, & fractum, Asiaticum, & redundantem nemo causatus est.*

f *Expliquer en un bon sens.*] Au livre 1. chap. 7. il dit que Dieu s'est fait lui même, cela veut dire, qu'il est par lui-même, & qu'il n'a point esté créé: Il dit au livre 4. chap. 14. que JESUS-CHRIST ne s'est jamais appellé Dieu, de peur qu'on ne crût, qu'il y avoit deux Dieux. Au liv. 4. chap. 13. il dit que le Fils de Dieu s'est fait homme, pour estre ἀπάτωρ comme il estoit ἀμήτωρ, qui est une pensée fausse. Il dit au liv. 2. ch. 9. que les tenebres sont du Diable, qui imite Dieu, & au livre 2. chap. 12. que l'homme est fait de deux natures, qui se combatent; paroles qui ressentent la doctrine des Manichéens, si on ne l'explique benignement. Au livre 6. chap. 13. il dit que les aumônes effacent les pechez de la chair, & il semble au même endroit assurer que ceux qui pechent sans passion, & sans surprise, n'obtiendront point pardon de leurs pechez. Au liv. 7. chap. 5. & 14. il parle de l'immortalité d'une maniere qui peut faire croire qu'il a esté persuadé, que le 1. homme avoit esté créé mortel. Il est tombé dans des erreurs de Chronologie fort grossieres, comme quand il dit au livre 4. ch. 5. que Moïse a esté 900. ans, & Salomon 150. ans avant la prise de Troye. Au liv. 3. chap. 23. il nie qu'il y ait des Antipodes.

COMMODIANUS ET JULIUS FIRMICUS MATERNUS.

Commodianus.

VOICI encore deux Auteurs du quatriéme siecle, dont les ouvrages sont du genie de ceux des Auteurs de trois premiers siecles.

Le premier s'appelle Commodianus. Il n'en est point parlé dans les anciens, mais en lisant ses vers, il est aisé de voir qu'ils ne sont point supposez. Gelase a mis cet ouvrage au nombre des Livres apocryphes, à cause qu'il soûtient le sentiment des Millenaires, & Gennade parle en „ ces termes de cet Auteur. Commodianus é„ tudiant les belles Lettres lût aussi les Livres „ des Chrétiens. Ce lui fût une occasion favo„ rable pour embrasser la Foi. S'estant donc „ fait Chrétien, & voulant offrir à JESUS-„ CHRIST auteur de son salut un present di„ gne d'un homme d'étude, il écrivit en forme „ de vers un traité contre les Païens, dont le „ stile est peu élevé; & parce qu'il n'avoit fait „ que parcourir legerement nos Auteurs, il a „ pû plus aisément détruire la doctrine des „ Païens, qu'établir celle des Chrétiens. C'est „ pourquoi il parle des recompenses divines „ d'une maniere basse, & grossiere, suivant en „ cela le sentiment de Tertullien, de Lactance, „ & de Papias. Mais sa morale est excellente, „ & il porte les hommes à embrasser une pau„ vreté volontaire. Voila ce que Gennade nous apprend de cet Auteur, qui a vêcu au commencement du quatriéme siecle du tems du Pape saint Sylvestre. *a* Il s'appelle lui-même Commodianus, *b* & par allusion Gazæus, *c* & se donne la qualité de mendiant de J. C. Il dit qu'il avoit esté engagé dans les erreurs des Païens, mais qu'il s'estoit converti en lisant la Loi des Chrétiens. Son ouvrage est intitulé Instructions, & est composé en façon de vers; je dis en façon de vers, parce qu'il n'y a gardé ni mesure, ni cadence, il a seulement observé que chaque ligne comprit un sens achevé: & qu'elle commençât par acrostiche, en sorte que toutes les lettres du titre de chaque Strophe se trouvent de suite au commencement de chaque vers; ainsi en prenant toutes les premieres lettres des vers on trouve le titre entier.

Commodianus.

Le stile en est dur, les termes barbares, & les pensées peu relevées. L'Auteur paroît un bon homme, fort simple, fort humble, fort charitable, penetré de l'amour de JESUS-CHRIST, zelé pour sa Religion, austere dans sa morale, ennemi du vice, fort détaché des biens de ce monde, & qui eût esté un tres-bon Moine, comme Monsieur Rigaut l'a remarqué. Il n'estoit pas toutefois ignorant, car il y a beaucoup de science prophane dans son ouvrage, & on y trouve même des remarques sur les Dieux des Païens fort curieuses, & fort recherchées. Il paroît avoir beaucoup de bons sens, beaucoup de force, & même beaucoup de morale Chrétienne. Ce traité à long tems esté enseveli dans l'obscurité, & n'a esté trouvé que de nos jours. Le Pere Sirmond l'aiant copié sur un ancien Manuscrit, Monsieur Rigaut se servit de cette copie pour le faire imprimer separément en 1650. Il se peut diviser en trois parties. La premiere qui contient trente-six Strophes s'adresse aux Gentils, qu'il exhorte d'embrasser la Religion de JESUS-CHRIST, aprés avoir fait voir la fausseté des divinitez qu'ils adorent. La seconde s'adresse aux Juifs, qu'il exhorte aussi d'embrasser la Religion de JESUS-CHRIST, leur faisant voir que la Loi estoit figurative. Il y parle de l'Ante-christ, du Jugement dernier, & de la Resurrection. La derniere s'adresse aux Chrétiens Catechumenes, aux fidelles, & aux penitens, à qui il donne d'excellentes instructions morales; elle commence à la Strophe quarante-sixiéme.

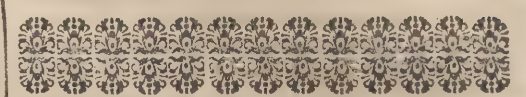
On trouve dans cet Auteur la plûpart des erreurs des anciens. Il enseigne que les Demons sont des Anges, qui ont esté corrompus par l'amour des femmes, & que les Géans sont nez du commerce qu'ils ont eu avec elles; que le monde finira aprés six mille ans; que Neron est l'Ante-christ; qu'il y aura deux resurrections, celle des bons sera avant le Roiaume de mille ans, & la generale au jour du Jugement; que les bons aprés la premiere resurrection seront encore mille ans sur la terre, qu'aprés ce tems tous les hommes seront jugez, les méchans précipitez dans le feu, & toute la face de la nature changée. Ses instructions morales sont excellentes. Il recommande aux Catechumenes de mener une vie exempte de pechez. Aux Penitens de prier jour, & nuit, & de vivre d'une maniere austere, pour obtenir la remission de leur peché. Il exhorte les Fidéles à fuir le mal, & à bannir de leur cœur les mouvemens de haine, les assurant que le Martyre ne leur serviroit de rien, s'ils avoient de l'a-

l'aversion contre leurs freres. Il remontre aux Commodianus. Apostats la grandeur de leur peché. Il avertit tous les Chrétiens, qu'estant des soldats de JESUS-CHRIST, ils doivent continuellement combattre contre leurs passions. Il leur défend de se trouver aux spectacles prophanes. Il recommande aux femmes Chrétiennes d'estre modestes, & de fuir le luxe, & la magnificence des habits. Il donne des instructions merveilleuses aux Ministres, & aux Prêtres, pour s'acquiter dignement de leur ministere, & leur recommande de mener une vie irreprochable, & exempte d'avarice, & sur tout d'assister les pauvres. Il ordonne aux riches de ne point s'élever à cause de leurs richesses, d'en faire part aux pauvres, de les assister, de visiter ceux qui sont malades, & de nourrir ceux qui sont dans le besoin. Il dit qu'il ne faut point pleurer la mort de ses enfans, & de ses proches. Il condamne les pompes funebres, & les enterremens superbes. Il reprend fortement „ ceux qui ne gardent point le silence dans l'E- „ glise. Le Prêtre du Seigneur, dit-il, a dit éle- „ vez vos cœurs à Dieu, vous répondez que „ vous les y avez, & vous manquez de parole „ aussi-tôt. Il prie le Seigneur pour le peuple, & „ cependant vous vous entretenez de fables, vous „ riez, vous dites du mal de vôtre prochain, „ vous parlez inconsiderément, comme si Dieu „ étoit absent, lui qui a tout fait, qui voit tout, „ & qui entend tout. Il recommande à ceux qui prient Dieu de purifier leur cœur avant que de se mettre en prieres. En un mot la derniere partie de ces instructions contient d'excellentes exhortations, pour porter les Chrétiens à la vertu, & pour les détourner du vice, & des remontrances touchant les mœurs corrompuës des Chrétiens, & contre les dereglemens de ce siecle à peu prés semblables à ceux du nôtre.

a *Du tems du Pape saint Silvestre.*] Chap. 33. il exhorte les Païens à entrer dans le troupeau de Silvestre. Ce qui montre qu'il a vêcu en ce tems; & écrit à Rome, ou en Italie, son stile est pourtant Afriquain.

b *Commodianus.*] A la fin de son ouvrage, il dit qu'on trouvera son nom dans ses vers en le cherchant. Or en prenant les premieres lettres de chaque vers de la derniere Strophe en remontant on trouve *Commodianus Mendicus Christi.*

c *Gazæus.*] Apparemment il s'est ainsi appellé *à Gaza*, comme Commodianus *à Commodis*.



JULIUS FIRMICUS MATERNUS.

CET Auteur dont aucun ancien n'a parlé a écrit un ouvrage intitulé *de l'erreur des Religions prophanes*, adressé aux Empereurs Constance, & Constans fils de Constantin. Le stile de ce traité, & les choses qu'il contient nous font assez connoître, que ce n'est point un ouvrage supposé, & le titre qu'il porte nous donne lieu de conjecturer, qu'il a esté écrit depuis la mort de Constantin, fils aîné de Constantin le Grand, arrivée en 340. & avant celle de Constans, qui fut tué par Magnence l'an 350. car étant adressé à Constance, & à Constans, il y a apparence que Constantin leur frere aîné étoit mort, & il est évident que Constans vivoit encore. On ne sçait point qui est cet Auteur, de quel païs, ni de quelle profession il étoit. Baronius a crû qu'il avoit été Evêque de Milan *a*; mais sans aucun fondement solide. Il y a huit livres d'Astronomie qui portent le même nom: Quelques-uns croient qu'ils sont d'un autre Auteur: le Pere Labbe soûtient qu'ils sont de celui ci *b*. On ne peut assûrer ni l'un, ni l'autre. Le traité de l'erreur des Religions Prophanes a été imprimé à Venise en 1499. à Bâle chez Hervagius en 1533. à Strasbourg en 1562. & depuis avec les Notes de Wouver chez Froben en 1603. ensuite il a été joint avec Minutius Felix, imprimé à Amsterdam en 1645. & en 1652. A Leyden en 1562. *in* 4. Il se trouve aussi dans les Bibliotheques des Peres, & enfin il a été mis à la fin de la derniere édition de saint Cyprien faite à Paris en 1666. L'auteur y découvre l'origine de toutes les Religions des Païens, & en fait voir la fausseté. Il montre premierement comme les hommes se sont abusez eux-mêmes, en faisant des Divinitez des quatre Elemens: Secondement, il explique l'origine des Dieux de la Fable, rapportant historiquement ce que les Poëtes ont deguisé: En troisiéme lieu, il fait sentir l'absurdité, & l'impieté de la Theologie des Païens, qui mettent au nombre des Dieux des hommes, qui ont commis toutes sortes de crimes: En quatriéme lieu il leur remontre, que leurs Dieux ont esté tuez, blessez, & mal-traitez par les hommes: Cinquiémement, il pretend que la Religion des Egyptiens a eu son ori-

Julius Firmicus Maternus.

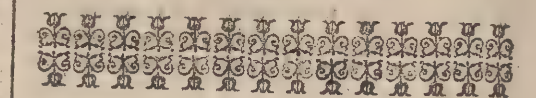
Julius, Firmicus, Maternus.

origine au tems de Joseph, & que leur Dieu Serapis est ce Patriarche qu'ils ont ainsi appellé, parce qu'il étoit fils de Sara : (cette raison me paroît foible, & cela est dit à mon avis sans fondement.) Sixiémement, il remarque que les hommes ont respecté comme des Divinitez, les choses qu'ils aimoient, ou dont ils avoient besoin; qu'ils ont appellé les Dieux Penates le manger, & le boire; Vesta le feu Domestique dont on se sert, & ainsi de plusieurs autres; Et que c'est pour cela que les noms des Dieux marquent les proprietez des choses naturelles. Enfin il décrit les signes prophanes, ou les paroles mysterieuses, dont on se servoit dans les Religions des Païens, & il les applique fort spirituellement à JESUS-CHRIST: Ce traité est tres-élegant, & rempli d'une érudition tres-profonde. L'auteur y montre beaucoup de science, d'esprit, & d'éloquence. Il y exhorte souvent les Empereurs à détruire les Temples des Païens, à ruiner leur Religion, & à se servir de remedes forts, & violens, pour guerir les hommes malades, & les faire revenir de leur égarement. Il incite en même tems tous les hommes de se nourrir du Pain de JESUS-CHRIST, qui est sa parole, & sa doctrine (car il ne parle pas en cet endroit comme quelques-uns l'ont crû de l'Eucharistie) à embrasser la lumiere, & à venir aux Nôces de ce celeste Epoux. Il dit que Dieu s'est fait homme pour sauver les hommes, & pour leur rendre l'immortalité, qu'ils avoient perduë par le peché d'Adam; que s'il n'eût pris un corps dans le sein de la Vierge, & s'il ne fut mort pour les hommes, tous les Juifs, mêmes ceux de l'Ancien Testament, n'eussent pû être sauvez. Il enseigne que l'ame est immortelle, & spirituelle, que les Demons sont chassez par les Chrétiens des corps de ceux qu'ils possedent. Il rapporte plusieurs figures de la Croix tirées de l'Ancien Testament. Enfin pour dire aussi quelque chose de Morale, il déclame contre ceux qui se déguisent, & s'habillent en femmes. Voilà les choses les plus remarquables qui sont dans ce traité. L'ouvrage d'Astronomie, ou de Mathematique divisé en huit livres, a esté imprimé pour la premiere fois par Alde Manuce à Venise, l'an 1499. revû par un nommé Pescennius, & depuis au même endroit en 1501. & enfin à Bâle par Hervagius, corrigé par Bucherius en 1551.

a *Baronius a crû qu'il avoit esté Evêque de Milan.*] Baronius croit qu'il estoit Evêque de Milan du tems de Jules, & qu'il assista à un Concile de Rome sous ce Pape. Il est encore fait mention du nommé Maternus Evêque de Milan, qui souffrit du tems de Diocletien dans les Martyrologes le 18 Juillet. Celui qui est auteur ne prend point la qualité d'Evêque, & l'on ne lit point dans des auteurs dignes de foi, qu'il y ait eu d'Evêque de Milan de ce nom. Au contraire il paroît par saint Athanase, que du tems de Jules, il n'y a point eu d'Evêque de ce nom à Milan, & le Concile Romain, dont Baronius entend parler, est un Concile Chimerique supposé par Isidore.

Lucius, Firmicus, Maternus.

b *Le P. Labbe soûtient qu'ils sont de celui-ci.*] Possevin, & Simlerus les ont distinguez, & appellent ce dernier le plus jeune; le Pere Labbe prétend qu'il vivoit en 334 & 337. Ainsi ce peut-être l'auteur du traité de l'erreur des Religions prophanes.



DES CONCILES TENUS dans les premiers siecles de l'Eglise.

LES Canons, & les Actes des Conciles doivent être mis parmi les ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques, puis qu'ils sont en effet l'ouvrage de plusieurs personnes assemblées en un même lieu, pour déliberer sur des matieres Ecclesiastiques concernant ou la foi, ou la discipline, ou les mœurs des Chrétiens. Ces sortes d'assemblées ont esté en usage dés les premiers siecles de l'Eglise, & les Apôtres en ont esté les auteurs. Car les Chrétiens de la primitive Eglise étant en dispute sçavoir, si l'on étoit obligé de se faire circoncire, & d'observer la Loi de Moïse, les Apôtres, & les Prêtres s'assemblerent à Jerusalem pour examiner, & pour resoudre cette affaire, & conclurent qu'il ne falloit point imposer cette charge aux Chrétiens: mais seulement leur enjoindre de s'abstenir de ce qui auroit été immolé aux Idoles, du sang des Chairs étouffées, & de la fornication. C'est là le premier, & le seul Concile, *a* à proprement parler, qui ait été tenu par les Apôtres.

A leur exemple, quand il s'est élevé quelque different dans l'Eglise, ou quand il a été necessaire de faire quelques reglemens, les Evêques, & souvent même les Prêtres se sont assemblez pour décider les questions, qui faisoient le sujet de la contestation, & pour faire des Loix sur le gouvernement, & sur la discipline de l'Eglise. Il est vrai que ces assemblées sont plus rares, & moins celebres dans les trois premiers siecles de l'Eglise, que dans les suivans, tant à cause que les persecutions des Empereurs empéchoient les Evêques de s'assembler librement, & publiquement, qu'à cause que la tradition des Apôtres étant

encore toute nouvelle, il n'étoit pas necessaire, pour connoître la verité, & pour condamner l'erreur d'assembler des Conciles. C'est pour cette raison que nous ne lisons point dans des Auteurs dignes de foi *b*, qu'on ait tenu de Conciles pour condamner les premiers Heretiques, tels que les Simoniens, les Carpocratiens, les Basilidiens, les Gnostiques, &c. Les erreurs de ces Heretiques étoient en horreur à tous les Chrétiens, ils consideroient ceux qui en étoient les Auteurs, & ceux qui les soûtenoient comme des gens excommuniez, & separez de l'Eglise, sans qu'il fut besoin qu'ils fussent excommuniez nommément dans des Synodes. Enfin chaque Evêque instruisoit son peuple de la foi de l'Eglise, & refutoit les erreurs par l'autorité de l'Ecriture, & de la tradition.

Les premiers Conciles dont on ait parlé dans l'antiquité, sont ceux qui furent tenus du tems du Pontificat du Pape Victor à la fin du second siecle sur le sujet de la celebration de la Pâque, & les autres qui furent assemblez presqu'en même tems contre les Montanistes. Eusebe fait mention de ces derniers au livre cinquiéme de son histoire chap. 15. & Tertullien nous assûre que de son tems les Montanistes en assembloient aussi pour eux. *c* Pour ce qui est des Synodes tenus sur la question de la celebration de la Pâque, quoi qu'on en conte un grand nombre, Eusebe ne fait mention que de trois, dont l'un se tint en Palestine, l'autre à Rome, & un en Asie. Et à l'égard des Eglises de France, du Pont, d'Orient, de Corinthe, il dit simplement que leurs Evêques écrivirent au Pape Victor, sans parler de Concile assemblé en ces lieux.

Agrippin tint au commencement du troisiéme siecle un Concile en Afrique, où il fut ordonné qu'on rebaptiseroit les Heretiques.

Il y eut encore deux Conciles tenus en Arabie sous l'Empereur Gordien, l'un contre Berille Evêque de Bostre, qui tenoit que JESUS-CHRIST n'avoit point été une Personne differente du Pere, avant qu'il se fit homme : & un autre Concile contre les Arabes, qui soûtenoient que les ames mouroient.

L'on ne sçait pas en quel tems furent assemblez les Conciles d'Icone, & de Synnade, qui jugerent qu'il falloit rebaptiser les Heretiques.

Je ne parle point des Conciles tenus en Afrique, & à Rome du tems de saint Cyprien, parce que j'en ai traité amplement en parlant des écrits, & de la vie de ce Pere.

Denys Evêque de Rome assembla un Concile, dans lequel il établit la divinité du Verbe, & le Mystere de la Trinité contre l'erreur des Sabelliens, & contre celle qui depuis a été celle des Ariens : & écrivit une Lettre sur ce sujet à Denys d'Alexandrie. S. Athanase fait mention de ce Synode.

Du tems du Pape Etienne il se tint un Concile à Antioche, dont les Evêques condamnerent la pratique des Novatiens. Saint Denys d'Alexandrie écrit à Sixte, qu'il y avoit été invité, dans Eusebe liv. 7. Hist. chap. 8. Saint Epiphane dans l'Heresie des Noëtiens fait mention de deux Synodes assemblez en Asie contre Noëtus, & il y rapporte quelques paroles de cet Heretique, & de ce dernier Synode.

Mais de tous les Conciles tenus dans les trois premiers siecles, les plus fameux sont les deux Conciles d'Antioche assemblez contre Paul de Samosate Evêque de cette ville, qui soûtenoit que le Verbe ne s'étoit point uni veritablement à l'humanité dans la Personne de JESUS-CHRIST, & qui même selon d'autres nioit aussi, que le Verbe fut une Personne distinguée du Pere. Le premier Concile assemblé contre lui se tint à Antioche vers l'an 264. Eusebe dit que les principaux Evêques qui y assisterent étoient Firmilien Evêque de Cesarée en Cappadoce, Gregoire, & Athenodore Evêques du Pont, Helene Evêque de Tarse, Nicomas Evêque d'Icone, Himenæus de Jerusalem, Theotecnus de Cesarée, sans parler d'une infinité d'autres, tant Prêtres qu'Evêques. Il dit que saint Denys d'Alexandrie étant invité à ce Synode, ne put y venir, mais qu'il fit sçavoir son sentiment par lettres, ne daignant pas même saluër l'Auteur de cette Heresie. C'étoit apparemment Firmilien qui présidoit à ce Synode ; car les Evêques du second Concile disent dans leur Lettre, *que Paul aïant promis de changer de sentiment ; Firmilien ajoûtant foi à sa parole, & esperant que cette affaire se pourroit terminer, sans que l'Eglise souffrit aucun dommage, ni aucun des-honneur, jugea à propos de differer le jugement.* Ce qui fait voir que Firmilien tenoit la premiere place dans le Synode, & qu'on suivoit son avis. On n'y porta aucun jugement contre Paul de Samosate, sur la promesse qu'il fit de changer de sentiment. Mais comme il ne tint point sa parole, & qu'il retomba peu de tems aprés dans son erreur, il se tint pour la seconde fois un Concile contre lui en la Ville d'Antioche l'an 270. où se trouverent soixante & douze Evêques. Paul de Samosate y fut convaincu d'erreur par le Prêtre Malchion, & ensuite déposé par le Concile, & Domnus élû en sa place. Les Evêques de ce Concile écrivirent ensuite une Lettre Synodale à Denys Evêque de Rome, & à tous les autres Evêques du monde,

de, pour faire sçavoir la condamnation de Paul, & l'élection de Domnus : cette Lettre est rapportée par Eusebe au liv. 7. de son Histoire chap. 30. Ils y écrivent ce qui s'étoit passé dans le premier Synode, dans lequel Paul de Samosate aïant promis de changer de sentiment, Firmilien avoit jugé à propos de differer de porter un Jugement contre lui. Ils disent que cet Evêque étoit parti dans le dessein de venir à ce dernier Synode, mais qu'il étoit mort en chemin. Ils reprennent ensuite les mœurs de Paul, l'accusent de s'être enrichi par des concussions, & par des sacrileges, ils lui reprochent son arrogance, & sa fierté, ils se plaignent de ce qu'il faisoit le grand Seigneur, de ce qu'il avoit un grand train, de ce qu'il s'asseïoit dans un Tribunal élevé, de ce qu'il maltraitoit ceux qui ne lui faisoient pas la cour, & qui ne mêloient pas ses loüanges à celles de Dieu ; de ce qu'il faisoit chanter des hymnes à sa loüange, de ce qu'il se faisoit loüer dans les Predications, de ce qu'il vivoit trop familierement avec les femmes, de ce qu'il traitoit son Clergé, & son Peuple avec tyrannie. Enfin aprés l'avoir accusé de tous les vices ordinaires aux Evêques des grands sieges, ils disent qu'ils l'ont condamné, principalement à Paris qu'il renouvelloit l'erreur d'Artemas, enseignant que Jesus-Christ étoit un pur Homme, & qu'il n'avoit point subsisté avant sa naissance de la Vierge Marie ; & que l'aïant déposé, ils avoient élû en sa place Domnus : ce qu'ils mandent, afin que desormais on adressât les Lettres de Communion à celui-ci.

Il y a une autre Lettre attribuée à ce Concile adressée à Paul de Samosate, qui contient une Profession de Foi. Baronius l'attribuë au premier Concile ; mais étant écrite peu de tems avant la déposition de Paul, comme on le voit par le titre, & portant en tête le nom d'Himenée, qui presida au second Concile, & non celui de Firmilien, qui presidoit au premier ; il faudroit dire qu'elle est du second Concile. Mais il y a apparence que cette Lettre donnée par Turrien est supposée, aussi bien que celle de saint Denys d'Alexandrie à Paul de Samosate, comme nous l'avons montré en un autre endroit.

Baronius attribuë encore à ce Concile une Profession de Foi rapportée dans le Concile d'Ephese dans la troisiéme partie, & attribuée en cet endroit au Concile de Nicée. Je ne sçai quelle raison a pû avoir Baronius, mais il me semble qu'il est constant qu'elle n'est point de ce Concile d'Antioche ; car il est certain, que le mot de Consubstantiel y fut rejetté, au lieu qu'il se trouve dans cette Profession rapportée dans le Concile d'Ephese sous le nom du Concile de Nicée, dont elle n'est point non plus ; mais c'est une Profession de Foi faite par quelques Evêques, pour accorder les définitions de ces deux Conciles, & expliquer en quel sens le terme de Consubstantiel a été rejetté par le premier, & approuvé par le second.

Voilà le Catalogue des Conciles tenus dans les trois premiers siecles de l'Eglise, dont il est parlé dans des Auteurs dignes de foi. Je ne doute point, qu'il n'y en ait eu beaucoup d'autres assemblez en ce tems : mais c'est sans fondement qu'on en admettroit, dont il n'est fait mention que dans de nouveaux Auteurs[b], tels que sont le Predestinatus du Pere Sirmond, l'Auteur du Livre Synodique, Bede, & quelques autres semblables.

a *Le seul Concile des Apôtres.*] On en conte ordinairement quatre. Le premier touchant l'élection de saint Matthias. Act. 1. Le second touchant l'élection des Diacres Act. 6. Le troisiéme, celui dont nous parlons Act. 15. Le quatriéme Act. 21. où les Prêtres de Jerusalem declarerent, que les Juifs convertis pouvoient observer la Loi, & exhorterent saint Paul à faire un vœu. Mais il n'y a que la troisiéme de ces assemblées qui merite le nom de Concile. Les deux premieres n'ont point été tenuës sur aucune dispute, rien n'y fut decidé, les Chrétiens se trouverent assemblez, on ne les assembla point exprés. Enfin elles étoient l'assemblée de tous les Chrétiens, & non pas seulement des Apôtres. La quatriéme a été plûtôt une conversation familiere, qu'une deliberation Synodale, & on y donna seulement un conseil, & un avertissement à saint Paul sans y rien decider. Ainsi il n'y a que la troisiéme assemblée qui merite le nom de Concile. Le Concile d'Antioche est supposé, comme nous avons montré ailleurs.

b *Dans des Auteurs dignes de foi.*] L'auteur donné par le P. Sirmond sous le nom *De Prædestinatus*, fait mention de quelques Conciles tenus contre ces anciens Heretiques ; mais c'est un Auteur nouveau indigne de foi.

c *Aussi pour eux.*] Tertull. in lib. *De Jejun. Aguntur præcepta per Græcias illas certis in locis Concilia, per quæ & altiora quæque tractantur.* Quelques-uns entendent cet endroit des Conciles des Catholiques. Mais il parle de ceux des Montanistes, comme les paroles suivantes le font connoître.

DES



DES FAUSSES DECRETALES *attribuées aux premiers Papes.*

LA fausseté des Decretales attribuées aux premiers Papes avant Syrice, est presentement si connuë, qu'il ne seroit pas necessaire d'en rien dire ici, si le sujet de mon Livre ne m'obligeoit de rapporter en peu de mots les principales raisons qui font voir qu'elles ont été supposées. Je commence par celles qui sont generales, & communes à toutes les Decretales, & je descendrai ensuite dans les particulieres.

1. Toutes ces Decretales ont été inconnuës à tous les anciens Peres, *a* à tous les Papes, & à tous les Auteurs Ecclesiastiques qui ont écrit avant le neuviéme siecle de l'Eglise. Or qui pourroit croire qu'un si grand nombre de Lettres composées par tant de saints Papes, qui contenoient tant de points importans de la Discipline de l'Eglise, eussent été inconnuës à Eusebe, à saint Jerôme, à saint Basile, à saint Augustin, & à tous ceux qui ont parlé des écrits des Papes, ou qui ont écrit de la Discipline de l'Eglise? Seroit-il possible que les Papes à qui ces Lettres étoient tres-favorables, ne les eussent jamais alleguées pour faire valoir leur autorité? Qui s'imaginera, que les décisions de ces Decretales n'eussent jamais été citées dans aucun Concile ni dans aucun Canon? Quiconque fera reflexion que les Canonistes se sont tres-souvent copiez, & que depuis que ces Decretales ont été supposées, elles ont été citées une infinité de fois par les Papes, par les Conciles, & par les Canonistes, connoîtra facilement qu'elles eussent été tres-celebres, & tres-souvent alleguées dans l'antiquité, si elles eussent été veritables. Le premier qui les a publiées, si nous en croions Hincmar, est un nommé Riculphe *b* Evêque de Mayence, qui est mort au commencement du neuviéme siecle. On crût qu'il les avoit apportées d'Espagne, parce que la collection portoit le nom d'Isidore; mais elle ne peut pas être du grand Isidore Archevêque de Seville; *c* Et il y a apparence, que ce n'est point un Espagnol, mais plûtôt un Allemand, ou un François, *d* qui a supposé ces Decretales. Il semble même qu'il y a de ces Decretales supposées depuis Riculphe: & il est vrai-semblable, que c'est Benoît Diacre de l'Eglise de Mayence, qui a fait une collection de Canons par l'ordre d'Autcaire Evêque de Mayence, successeur de Riculphe, qui a mis la derniere main à cette collection des fausses Decretales attribuées à un Isidore surnommé Marchand, ou Pecheur, *f* qui est different de l'Evêque de Seville. Nous lisons dans l'histoire, que vers ce tems un nommé Isidore, *g* frere d'Eulogius, vint d'Espagne avec des Marchands, & se retira à Mayence. Il est bien probable, que c'est le nom de cet homme, que l'on a voulu donner à la collection des Decretales, & que c'est ce qui a fait croire qu'elle avoit été apportée d'Espagne.

Secondement, la supposition de ces Lettres se prouve invinciblement, parce qu'elles sont composées d'un tissu de passages des Peres, des Conciles, des Lettres des Papes, des Canons, & des Ordonnances des Empereurs, qui ont paru depuis le troisiéme siecle de l'Eglise, jusques vers le milieu du neuviéme. Il est visible, que tous ces passages tirez de differens endroits ont eté cousus ensemble par un imposteur, *h* qui n'avoit pas assez d'esprit, & de genie, pour composer lui même des Lettres.

Troisiémement, l'Ecriture est citée dans toutes ces Lettres suivant la version Vulgate de saint Jerôme, ce qui fait voir manifestement, qu'elles sont depuis cet Auteur, & par consequent qu'elles ne sont point des Papes, dont elles portent le nom, qui ont vêcu long-tems avant lui.

Quatriémement, la matiere de ces Lettres ne convient pas au siecle, où les Papes à qui elles sont attribuées, ont vêcu, il n'y est parlé ni de persecutions, ni de Martyrs, ni de la doctrine de l'Eglise contre les premiers Heretiques, ni du devoir des Evêques, ni du soin qu'on doit avoir du troupeau de J. C. mais on y traite de questions de doctrine contre les Ariens, & les Eutychiens, & de matieres de Discipline, qui supposent que l'Eglise étoit établie depuis long-tems.

Cinquiémement, ces Lettres sont pleines d'anachronismes, les Consulats, & les noms des Consuls y sont marquez de travers, & les années veritables des Papes ne s'accordent souvent pas avec ce qui se trouve dans ces Lettres.

Sixiémement, le stile de ces Lettres est barbare, elles sont pleines de solecismes, & l'on trouve des termes qui n'ont été en usage que dans les bas siecles. Il est encore à remarquer, que toutes ces Lettres sont de même stile, or comment se pourroit-il faire que tant de Papes differens vivant en differens siecles, eussent tous eu un même

me stile? Cela ne fait-il pas voir évidemment, que toutes ces Lettres ont été composées à peu prés en même tems, & dans un même esprit?

Or comme ces Lettres parurent dans un siecle peu éclairé, il ne faut pas s'étonner, si elles furent reçûës sans beaucoup de contestation. Toutefois Hincmar Archevêque de Rheims, & les Evêques de France eurent d'abord bien de la peine à les reconnoître ; *i* mais peu aprés elles acquirent de l'autorité, étant soûtenuës par la Cour de Rome, dont elles favorisoient les pretentions.

Aprés avoir representé les raisons qui prouvent en general, que toutes les Epîtres Decretales des Papes avant Syrice sont supposées, il faut décendre dans le détail, en montrant en peu de mots, que chaque Epître a des marques evidentes de supposition.

La premiere, & celle qui semble la plus autorisée est celle de saint Clement à saint Jacques frére de nôtre Seigneur, dont la premiere partie a été autrefois traduite par Ruffin. Isidore y en a ajoûté une seconde : elles sont toutes deux supposées. La premiere, parce qu'elle suppose que saint Clement avoit écrit cette Lettre aprés la mort de saint Pierre : or il est constant que saint Jacques à qui elle est écrite, étoit mort avant saint Pierre. Secondement, il y est dit que saint Clement a succedé immediatement à saint Pierre, ce qui est contraire aux Anciens, qui mettent entre deux saint Lin, & Clet, ou Anaclet. Troisiémement, l'Occident y est appellé ridiculement la partie la plus tenebreuse du monde. Quatriémement, elle est faite pour approuver l'Itineraire, ou le livre des Voïages de saint Pierre, qui est apocryphe. La seconde partie qui a été inventée par Isidore, est encore plus manifestement supposée : car 1. elle étoit inconnuë du tems de Ruffin, elle a donc esté fabriquée depuis. 2. Elle est pleine de passages de l'Ecriture, suivant la version de saint Jerôme : & on y rencontre plusieurs endroits copiez de saint Cyrille d'Alexandrie contre Theodore de Mopsueste, de la Regle de saint Benoit, de l'exposistion du Symbole de Venantius Fortunatus, de saint Gregoire, & d'Isidore de Seville. Enfin il y est parlé d'Archiprêtres, & de Primats, & on y rencontre plusieurs termes, & plusieurs expressions indignes du tems de saint Clement.

La seconde Epître de saint Clement adressée à Jacques a encore toutes les mêmes marques de supposition. Premierement il y est parlé des Sacremens, des habits dans lesquels les Prêtres celebrent le saint sacrifice de la Messe, de la Palle, des Vases sacrez, des Calices : choses qui ne paroissent pas avoir été en usage du tems de saint Clement. Secondement, il y est fait mention de Portier, d'Archidiacre, & d'autres Officiers Ecclesiastiques, qui n'étoient point du tems de saint Clement. Troisiémement, la Lettre est écrite d'un stile barbare. Quatriémement l'Auteur allegue l'autorité de ses Ancêtres. Cinquiémement, il ordonne sous peine d'excommunication pendant six ans, des pratiques de peu de consequence. Sixiémement, il suppose que saint Clement instruit saint Jacques des actions de JESUS-CHRIST, & de la discipline de l'Eglise. Septiémement, il allegue à saint Jacques les paroles mêmes de cet Apôtre : *Faites vôtre salut avec crainte, & tremblement*, sous le nom de saint Pierre. Cette Lettre est pleine de passages tirez de l'Auteur des Recognitions, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Prosper, de Laurent Justinien, & de saint Gregoire le Grand. Enfin l'Ecriture y est toûjours citée suivant la version de saint Jerôme. La seule inscription de la troisiéme Lettre de saint Clement en fait voir la fausseté, elle est adressée *à tous les Corevêques, aux Prêtres, aux Diacres, & aux autres Clercs ; à tous les Princes, grands, & petits, & à tous les Fidéles*. Du tems de saint Clement il n'y avoit point de Princes grands, ni petits, qui fussent de l'Eglise. Secondement, il est fait mention des Soûdiacres dans cette Lettre, Ordre qui n'étoit pas encore établi. Troisiémement, elle est composée presque toute entiere des passages tirez des livres des Recognitions : Il faut aussi rejetter la quatriéme pour les mêmes raisons.

La cinquiéme est adressée à saint Jacques au nom de saint Clement Evêque de Rome, successeur de saint Pierre, & saint Jacques étoit mort avant saint Pierre, d'où il s'ensuit que cette Lettre ne peut point être de saint Clement. 2. L'Auteur de cette Lettre semble approuver la doctrine des Nicolaïtes, qui enseignoient que les femmes devoient être communes, & l'endroit où il enseigne cette erreur, est tiré du livre des Recognitions, où on introduit un Platonicien qui raisonne sur cette matiere. Enfin l'Auteur de cette Lettre dit qu'il a esté present à la mort d'Ananie, & saint Clement n'étoit pas encore converti, quand saint Pierre fit mourir Ananie : il faut ajoûter à toutes les preuves que nous venons d'apporter contre les Lettres faussement attribuées à saint Clement : il faut y ajoûter, dis-je, qu'elles sont toutes d'un stile tres-different de celui de l'Epître aux Corinthiens, qui est veritablement de saint Clement. Il y avoit autrefois d'autres Lettres attribuées à ce Saint, mais elles étoient differentes de celles dont nous venons de

de parler ; car saint Epiphane qui en fait mention, nous assûre qu'on y loüoit la Virginité, & qu'on y parloit avantageusement des Prophetes. Or il n'y a rien de semblable dans celles-ci, qui sont tirées de l'Itineraire de saint Pierre, ouvrage apocryphe, & supposé par des Heretiques.

La premiere Epître attribuée au Pape Anaclet est visiblement supposée : car 1. il se dit dans cette Lettre le defenseur de saint Clement ; or selon saint Irenée, Eusebe, saint Jerôme, & les autres anciens, Anaclet à été successeur de saint Pierre, & non pas de saint Clement. 2. L'auteur de cette Lettre dit qu'il a reçû plusieurs choses de ses ancêtres par tradition : cela pourroit-il avoir esté dit par un homme qui auroit vêcu du tems des Apôtres ? 3. Il dit que les appellations des Juges seculiers ressortissent devant les Evêques, cela n'étoit point en usage du tems des Apôtres. 4. Il dit qu'il faut confirmer les privileges, & les loix de l'Eglise, il n'y en avoit point encore d'écrites du tems d'Anaclet. 5. Il traite des appellations des jugemens Ecclesiastiques au Saint Siege, & des differentes sortes de causes Ecclesiastiques. Ces questions ne s'agitoient point du tems d'Anaclet, & l'on n'a jamais allegué son autorité, quand on les a depuis agitées. 6. Il parle non seulement des Primats, & des Metropolitains, mais aussi des *Apocrisiaires*, nom inconnu dans l'Eglise Romaine jusqu'au sixiéme siecle. 7. Le stile de cette Lettre est barbare, & plein de solecismes. 8. Elle est composée de plusieurs passages cousus ensemble, tirez du troisiéme Concile de Carthage, des Lettres de Damase, de saint Ambroise, de saint Augustin, de Ruffin, d'Ennodius, de Boniface de Mayence : & l'on y trouve un passage tiré du livre de l'Unité de saint Cyprien.

Il n'y a pas moins de preuves de la supposition de la seconde Lettre attribuée au même Pape Anaclet : car 1. l'Auteur de cette Lettre ne veut pas que les Evêques puissent être accusez, ni jugez. 2. Il dit que les Apôtres choisirent 70. Disciples, & il paroît par l'Evangile, que ce fut J. C. lui-même qui fit ce choix. 3. Il parle des Primats, des Patriarches, & des Rois Chrétiens. 4. Il fait mention de la division des Provinces Ecclesiastiques, qui n'a esté faite, que long-tems aprés le tems d'Anaclet. Enfin il entremêle son discours de passages du Concile de Nicée, de Damase, de saint Jerôme, de saint Augustin, de saint Gregoire, d'Isidore de Seville, du Concile cinquiéme d'Orleans, & de la Version Vulgate. Il faut porter le même jugement de la troisiéme Lettre attribuée au même Pape pour les mêmes raisons.

La premiere Lettre attribuée au Pape Evariste, contient 1. des choses qui regardent le Mariage clandestin, & les ceremonies de ce Sacrement, qui ne peuvent être du siecle d'Evariste. 2. Elle est tissuë de passages de la Version Vulgate, des Lettres d'Innocent, & de la dispute d'Ithacius contre Varimadus. 3. Elle est dattée du nom de Consuls, qui n'ont point été du tems du Pontificat d'Evariste.

L'Auteur de la seconde Lettre attribuée au même Pape, aprés avoir fait la loüange des Eglises, & des Evêques, ajoûte plusieurs passages de la Bible suivant la Vulgate, & imite plusieurs phrases de saint Cyprien, & des Peres d'Afrique ; il parle des Primats, il tire plusieurs choses de Ruffin, de saint Gregoire, & d'Isidore de Seville.

Il y a dans la premiere Lettre attribuée au Pape Alexandre plusieurs choses qui en font voir la nouveauté. 1. Il y est parlé de quelques pratiques, qui n'ont point été usitées que depuis le tems de ce Pape, & entre autres de la Benediction de l'eau mêlée de sel. 2. Il y est parlé clairement de la Trinité, & les erreurs des Ariens, & des Sabelliens y sont rejettées si nettement, qu'il est évident qu'elle a été écrite depuis la naissance de ces heresies. 3. L'on y trouve des passages tirez d'Ithacius Clarus, de Syrice, de Procle, d'Ennodius, & d'Adrien premier.

Dans la seconde attribuée au même Pape, il y a un témoignage tiré du Concile de Latran tenu sous le Pape Martin premier, & l'Ecriture y est citée suivant la version Vulgate. La troisiéme est composée de passages tirez de Sixte le Pythagoricien, de saint Gregoire, & d'Isidore de Seville ; outre que la datte en est fausse.

Dans la premiere attribuée à saint Sixte, on l'appelle Archevêque, nom qui n'étoit point en usage de son tems. 2. L'Auteur refute ceux qui disoient que le Fils étoit inferieur au Pere. 3. L'Auteur se sert des termes, & des passages d'Ithacius ; du Concile cinquiéme de Rome, de Flavien Archevêque de Constantinople, de Martin premier, d'Adrien premier, & de Sixte le Pythagoricien. Enfin cette Lettre est dattée sous le Consulat d'Adrien : or il n'y a point eu de Consul de ce nom pendant le Pontificat de saint Sixte.

Dans la seconde attribuée au même Pape, il est parlé des vases sacrez, de l'appellation à Rome, & de la grandeur de cette Eglise. Il y est dit

dit que tous les Evêques attendent le jugement du Pape, & sont instruits par les Lettres; manieres de parler qui ne sont point des premiers Evêques de Rome. 2. L'auteur prend la plûpart de ce qu'il dit des Papes Sixte, & Zosime, du Concile cinquiéme de Rome tenu sous Simmaque & de Martin premier. Enfin la datte du Consulat est la même que dans la precedente, & en fait voir par consequent la fausseté.

Dans l'Epître attribuée à Thelesphore, il est appellé Archevêque, nom inconnu dans les premiers siecles. 2. Il y a un Decret sur les trois Messes de Noël, usage qui n'est pas si ancien. 3. L'Auteur suppose que les Laïques, & les Clercs ne peuvent s'accuser l'un l'autre en jugement. 4. Il a tiré plusieurs endroits de Damase, de saint Jerôme, de Procle, de saint Leon, de Flavien, & d'Ennodius, Auteurs plus nouveaux que Thelesphore. 5. Il se sert de la version Vulgate de l'Ecriture. Enfin la datte des Consuls se trouve fausse.

Les deux Lettres attribuées à Higin sont manifestement supposées. La premiere est composée des passages d'Ithacius, de saint Leon, de Martin premier, & d'Adrien premier. La seconde est un tissu de passages de l'Ecriture, selon la version Vulgate, & la datte des Consuls est fausse dans l'une, & dans l'autre.

La supposition de la premiere Lettre attribuée au Pape Pie, paroît, 1. parce que le stile en est barbare. 2. Parce qu'il y est parlé d'une pretenduë revelation faite à Hermas, qu'on suppose estre frere de Pie. 3. Parce que l'on y trouve des passages copiez des Livres d'Isidore de Seville, de saint Leon, du cinquiéme Concile de Rome, de Sixte le Pythagoricien, d'Adrien premier, & de la version Vulgate. Enfin parce que la datte des Consuls se trouve fausse, aussi-bien que dans la seconde, qui n'est pas moins visiblement supposée. On y cite le Code Theodosien, & on y rapporte un Decret, par lequel il est ordonné de remettre entre les mains du bras seculier les Clercs desobéïssans à leur Evêque: ce qui ne peut convenir au tems du Pape Pie premier.

Les deux autres attribuées au même Pape sont adressées à Juste Evêque de Vienne, & ont été tirées des Archives de l'Eglise de Vienne. Baronius pretend qu'elles sont veritables, parce qu'elles sont tres simples, & qu'elles ont du rapport à l'histoire du tems de ce Pape; mais il y a plusieurs raisons qui montrent qu'elles sont fausses. 1. Le stile barbare. 2. Le nom de Messe inconnu aux anciens. 3. Des termes affectez, tels que sont: *Superbeate*, *Senatoria*, *Cubilibus æternis*, *perseverabilem*, *Primarches*, *Senatus pauper Christi*. 4. Il y est parlé d'un habit particulier des Evêques. Enfin ces Lettres sont inconnuës à toute l'Antiquité.

Il y a plusieurs choses dans la Lettre attribuée à Anicet, qui ne conviennent point au tems de ce Pape, telles que sont ce qui y est dit des Ordinations des Evêques, de la Tonsure des Clercs, des Archevêques, des Primats, & des Patriarches, qui n'ont été instituez que bien depuis, & plusieurs autres choses de cette nature. 2. L'Auteur de cette Lettre se sert de la Version Vulgate, & il copie des passages de S. Leon, d'Adrien premier, & des Conciles de Nicée, & d'Antioche. Enfin la datte du Consulat est fausse.

La premiere Lettre attribuée à Soter est pleine de passages d'Ithacius, de saint Leon, & de la Vulgate; & les Consuls qui y sont marquez, ont tenu le Consulat quelques années avant que Soter fût Evêque de Rome.

La seconde attribuée au même est un tissu de passages du Concile de Laodicée, de Gelase, de Martin premier, & de saint Leon. Il y est fait mention de Moines, de Palles, &c. Enfin la datte du Consulat ne s'accorde pas avec les années du Pontificat de ce Pape.

L'Epître d'Eleuthere traite des Jugemens Ecclesiastiques en faveur de la Cour de Rome. L'Auteur pretend, que toutes les causes Ecclesiastiques y doivent être jugées, & qu'elles ne le peuvent point être dans la Province; pratique contraire à celle de l'Antiquité. Il cite l'Ecriture suivant la Vulgate, il rapporte un passage de saint Jean, qu'il attribuë à saint Paul; il copie plusieurs passages des Papes saint Leon, de Felix III., d'Anastase, d'Adrien premier, de Victor de Carthage, d'Hilaire Diacre, du Concile quatriéme de Carthage, du Concile sixiéme de Tolede, & du Code Theodosien. Enfin la marque des Consuls se trouve fausse.

L'inscription de la premiere Epître attribuée à Victor en fait voir la fausseté. 1. On lui donne la qualité d'Archevêque de l'Eglise universelle: titre que les anciens Papes ne se donnoient point. 2. Elle est adressée à Theophile d'Alexandrie, qui a vêcu presque deux cens ans aprés Victor. 3. L'Auteur de la Lettre parle des jugemens des Evêques, & des appellations à Rome, suivant les pretentions des Evêques de Rome dans les derniers siecles. Enfin il se sert des témoignages de saint Leon, & d'Isidore. La seconde attribuée au même Pape est pleine de passages de saint

saint Leon, & de la Vulgate. La troisiéme, & la quatriéme donnée au public par Jean du Bosc, & tirées de la Bibliotheque de l'Abbaïe de Fleuri, sont écrites d'un stile qui en fait voir la nouveauté. L'Ecriture y est citée suivant la Vulgate. La premiere est adressée à Didier Evêque de Vienne; or on ne lit point qu'il y ait d'Evêque de ce nom à Vienne avant le tems du Pape saint Gregoire le Grand.

La premiere Lettre de Zephirin est composée des passages de saint Leon, de saint Prosper, de Vigile, de saint Gregoire, de Martin premier, d'Adrien premier, du Code Theodosien, d'Anien, & de Sixte le Pythagoricien. 2. On y trouve les noms de Patriarche, & de Primat. 3. On y traitte des jugemens des Evêques, & des appellations au saint Siege. 4. On y nomme le Consul Gallicanus, & il n'y en a point eu de ce nom du tems de Zephirin. Enfin il suppose que les 70. disciples ont été choisis par les Apôtres.

La seconde Lettre attribuée au même Pape est encore plus visiblement supposée: l'Auteur cite mal à propos les Loix imperiales en faveur des Evêques. 2. Il parle des Apocrisiaires. 3. Il ramasse les pensées, & les paroles de saint Prosper, d'Adrien, & de Paul de Constantinople, pour composer sa Lettre. 4. Il cite des Canons du Pape Adrien comme un ancien Statut. Enfin il dit qu'il y avoit de faux fréres en Afrique qui dépoüilloient les Evêques: ce qui ne peut pas être vrai, parce qu'il n'y avoit point de persecution en Afrique du tems du Pape Zephirin.

L'Epître premiere attribuée à Caliste, est remplie de passages tirez du Concile de Nicée, du cinquiéme Concile de Rome, de saint Prosper, de Gelase, de Simmaque, d'Isidore, d'Anien, & de Sixte le Pythagoricien; & il y est parlé du Jeûne des 4. Tems, établi long-tems aprés le tems de ce Pape. La seconde est encore pleine de passages tirez du Concile d'Antioche, du Synode quatriéme de Carthage, de Simplicius, de saint Augustin, de saint Gregoire, d'Adrien, & de Sixte le Pythagoricien; & l'on y trouve plusieurs Constitutions nouvelles.

L'Auteur de l'Epître attribuée à Urbain fait les éloges de la vie de Communauté, il parle des vœux, des biens de l'Eglise, il se sert des sentimens, & des paroles de saint Prosper, d'Eusebe, du Concile de Paris, de Gregoire IV. du Code Theodosien, & de la Vulgate.

Les deux Lettres attribuées au Pape Pontien sont composées de passages de l'Ecriture selon l'édition Vulgate, de saint Gregoire, de saint Jerôme, de Sixte le Pythagoricien: le reste est d'un stile barbare.

L'Auteur de l'Epître attribuée à Anterus parle d'un Evêque d'Ephese nomme Felix, inconnu aux Anciens, & met au nombre des Evêques d'Alexandrie un nommé Eusebe, qui ne se trouve point dans le Catalogue des Evêques de ce Siege. 2. Il établit touchant la translation des Evêques, des choses, contraires à ce qui est ordonné dans les Conciles d'Antioche, de Sardique, & de Chalcedoine. Enfin il rapporte les paroles de saint Jerôme, de Syrice, d'Ennodius, de saint Gregoire, d'Isidore, de Martin premier, & de Sixte le Pythagoricien.

L'Auteur de l'Epître premiere attribuée à Fabien, suppose, que Novat est venu à Rome sous son Pontificat, ce qui n'est arrivé que du tems de Corneille, suivant le témoignage de saint Cyprien, d'Eusebe, & de saint Jerôme. Secondement, il rapporte les passages tirez de Ruffin, de saint Leon, de saint Gregoire, d'Adrien premier, & de Boniface de Mayence.

On lit dans la seconde Epître attribuée au même Pape. 1. Qu'il faut livrer des Clercs desobeïssans au bras seculier. 2. Quil faut faire tous les ans le saint Chrême. 3. L'on y trouve des endroits copiez du Concile second de Carthage, du Concile d'Antioche, du cinquiéme de Rome, de Syrice, de saint Jerôme, de saint Augustin, d'Innocent, de Zosime, de Celestius, de Procle, de saint Gregoire, d'Isidore, & d'Adrien. La troisiéme est pleine de passages tirez des Lettres du Pape Adrien, du Code Theodosien, d'Anien, de Felix III., de saint Gregoire, du Concile second de Carthage, du huitiéme de Tolede, & d'autres monumens plus nouveaux que Fabien.

La premiere Lettre attribuée à Corneille est pleine de faussetez, il y est dit, 1. Que les corps de saint Pierre, & de saint Paul furent levez hors des Catacombes; ce qui paroît estre faux par le témoignage de saint Gregoire, qui dit dans sa Lettre troisiéme du troisiéme Livre, que le corps de saint Paul avoit toûjours resté auprés de la porte Ostie, & celui de saint Pierre au Vatican. Secondement, on trouve dans cette Lettre des passages tirez des Lettres de Martin premier, & de saint Leon. La seconde est un tissu de passages du Concile de Constantinople sous Flavien, du Concile de Carthage premier, & troisiéme, du Concile de Chalcedoine, du cinquiéme de Rome, de saint Ambroise, de saint Jerôme, & de Boniface de Mayence; mais rien ne montre davantage la supposition de ces deux

Lettres, que la difference de leur stile d'avec celles qui sont veritablement de Corneille, qu'on peut voir dans saint Cyprien, & le fragment d'une dans Eusebe. Il y en a encore une autre adressée à Lupicin Evêque de Vienne, dont le stile n'est pas moins different de celui du veritable Corneille, & l'on y trouve le terme de Messe inconnu aux Auteurs du tems de ce Pape.

L'Epître attribuée à Lucius est pleine de citations de la Vulgate, & de passages tirez du premier Concile d'Arles, du troisiéme de Carthage, de celui de Mileve, de saint Leon, de Gregoire, d'Agathon, d'Adrien, & de Sixte le Pythagoricien: outre qu'elle est dattée de six mois avant l'élection de Lucius.

Les deux Epîtres attribuées à Estienne sont pleines de citations des nouveaux Auteurs, & de Statuts, qui ne conviennent nullement au tems de ce Pape, & par consequent elles sont supposées.

Il faut pour les mêmes raisons porter le même jugement des deux Lettres de Sixte second, des deux du Pape Denys, des trois de saint Felix premier, des deux d'Eutichianus, de celle de Carus, des deux de Marcellin, de celles de Marcellus, des trois d'Eusebe, de la Lettre, & du Decret de Miltiades, & des autres Lettres des Papes rapportées par Isidore, qui sont pleines de passages de Peres, de Papes, & de Conciles plus nouveaux que ces Papes: & ou l'on trouve plusieurs choses qui ne conviennent nullement à leur tems, & qui sont dites exprés, pour favoriser la Cour de Rome, & établir ses pretentions contre les droits des Evêques, & les anciennes libertez des Eglises. Mais c'est trop s'arrester à montrer la fausseté de ces monumens, qui sont presentement rejettez d'un commun consentement, & même par les Auteurs les plus favorables à la Cour de Rome, qui sont obligez d'abandonner ces Lettres, quoi qu'elles aient beaucoup servi à établir la grandeur de la Cour de Rome, & à ruïner l'ancienne discipline de l'Eglise, principalement sur les jugemens Ecclesiastiques, & les droits des Evêques.

a *Toutes ces Decretales ont été inconnuës à tous les anciens Peres.*] Exceptez celle de saint Clement à saint Jaques traduite par Ruffin, toutes les autres ont été absolument inconnuës; pas un Auteur n'en a cité aucune avant le neuviéme siecle de l'Eglise.

b *Le premier qui les ait publiées, si nous en croions Hincmar, est un nommé Riculphe.*] C'est dans le vingtquatriéme chapitre de son Livre contre Hincmar de Laon, où il dit que Riculphe aïant apporté d'Espagne le Livre des Epîtres recüeillies par Isidore, l'a répandu dans ce païs. Benoît Diacre dit dans la Preface de sa collection, qu'il a tiré ces Decretales des Archives de l'Eglise de Mayence, d'où Riculphe les avoit tirées, & où elles avoient été trouvées par Autgarius son successeur.

c *Ce n'est point Isidore Archevêque de Seville.*] Il est mort en 636. & l'Auteur des Decretales a tiré des passages du Concile de Tolede de l'an 675. du sixiéme Concile tenu l'an 681. des Gregoires II. & III. de Boniface de Mayence, & de plusieurs autres qui ont vêcu depuis Isidore de Seville.

d *Il y a apparence, que ce n'est point un Espagnol, mais plûtôt un Allemand, ou un François.*] C'est le stile des François, & des Allemands du neuviéme siecle: La plûpart des Lettres supposées sont adressées à des François, ou à des Allemands. Il cite une Lettre d'une Abbesse de France à Boniface de Mayence, & une autre de ce même Evêque. C'est en France où cette Collection a paru, & c'est à Mayence où elle a été découverte.

e *Il y a de ces Decretales supposées depuis Riculphe.*] Il est mort en 814. & il y a quelques Lettres où l'on trouve des fragmens du Concile de Paris tenu en 829. Benoit est le premier qui ait fait paroître ces Lettres, & il dit qu'elles avoient été trouvées par Autgarius dans les Archives de l'Eglise de Mayence, où Riculphe les avoit mises, les aïant apportées d'Espagne: Tout cela peut estre fait à plaisir.

f *Surnommé Marchand, ou Pecheur.*] L'un & l'autre titre se trouve dans la Preface, *Isidorus Peccator, sive Mercator servus Jesu Christi.*

g *On lit dans l'Histoire que vers ce tems un nommé Isidore.*] C'est Eulogius lui-même, dont on a les Lettres dans la Bibliotheque des Peres, qui est témoin qu'il avoit deux freres; dont l'un s'appelloit Isidore qui se retira à Mayence, & y vint avec des Marchands. C'est pour cela peut-être qu'on appelle cet Isidore *Mercator*, peut-être aussi est-ce *Peccator*, qualité qu'on se donnoit en ce tems, & qu'Eulogius prend souvent.

h *Il est visible que tous les passages tirez de differents endroits: ont été cousus ensemble par un Imposteur.*] Il est visible que ce ne sont point ces Auteurs, qui ont pris les passages de ces Lettres: car 1. qui croira qu'une infinité d'Ecrivains aient puisé de longs passages dans ces Lettres sans les citer? 2. Ces passages étant tres-longs, il n'y a pas d'apparence qu'ils les aient copiez de ces Lettres. 3. Ils sont du stile de ces Auteurs, or qui croira que ces anciens Papes aient écrit suivant tant de differents stiles? 4. Ces passages sont hors de leur place dans ces Lettres: On voit bien qu'ils sont ajoûtez, & cousus au reste du discours, au lieu que dans les Livres des Peres, dont ils sont tirez, ils sont en leur place naturelle.

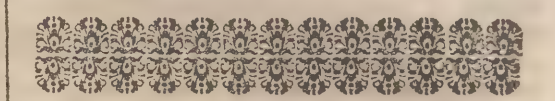
i *Les Evêques de France eurent bien de la peine à les reconnoître.*] Hincmar les rejette comme n'aïant point d'autorité. Nicolas premier dans l'Epître 42. aux Evêques de Gaule, tâche de refuter des Evêques de France qui les rejettoient; mais depuis elles ont esté reçuës, & inserées dans les Col-

Collections de Canons, quoi qu'il y ait toûjours eu des Sçavans qui en aient douté: mais presentement il n'y a plus personne qui ose les deffendre, l'on a montré evidemment qu'elles sont supposées. Elles peuvent servir d'un exemple remarquable de la crudelité des siecles precedens, & de l'impudence des imposteurs.



ABREGE' DE LA DOCTRINE, de la Discipline, & de la Morale des trois premiers siecles de l'Eglise.

APRES avoir donné le Sommaire de ce qui est contenu dans les ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques des trois premiers siecles de l'Eglise, j'ai crû qu'il étoit à propos de faire ici un abregé de la Theologie de ces premiers Chrétiens. Ce dessein m'a paru avoir beaucoup de rapport à mon Ouvrage, & il m'a semblé que c'étoit le principal fruit qu'on en pouvoit tirer. Car le but, & la fin qu'on doit avoir en lisant les Auteurs Ecclesiastiques, ou leur Histoire, n'est pas de contenter une vaine curiosité, mais d'y apprendre la Religion. Il ne faut pas étudier ces matieres pour paroître sçavant, mais pour être meilleur Chrétien, plus persuadé de la Doctrine de l'Eglise, plus respectueux pour sa discipline, plus instruit, & plus amateur de sa Morale toute sainte. Car toute la Theologie se rapporte à ces trois points, la doctrine, la discipline, & la Morale. La Doctrine concerne les articles de la Foi que nôtre Religion nous enseigne, la discipline concerne le gouvernement de l'Eglise, & la Morale nous apprend les choses que nous devons faire, & celles dont nous devons nous abstenir. Les Heretiques renversent la Doctrine de l'Eglise par leurs erreurs. Les Schismatiques ruinent sa discipline en troublant l'ordre, & les Reglemens de l'Eglise. Et enfin les mauvais Chrétiens s'écartent des loix de sa Morale, en vivant d'une maniere dereglée. Il est tres-utile aux Chrétiens, pour éviter ces écüeils, de puiser dans la tradition de l'Eglise ancienne, c'est à dire dans les Livres des premiers Peres, qui sont des témoins irréprochables du sentiment de l'Eglise de leur tems, d'y puiser, dis-je, la doctrine qu'ils sont obligez de croire, d'y considerer les Reglemens Ecclesiastiques, pour lesquels ils doivent avoir du respect, & d'y apprendre les régles toutes saintes de la Morale Chrétienne.



ABREGE' DE LA DOCTRINE.

LA Doctrine de l'Eglise a toûjours esté la même, & le sera jusqu'à la fin des siecles. Car il est impossible qu'il cesse d'y avoir une veritable Eglise, & il ne se peut pas faire, que la veritable Eglise n'enseigne pas la Doctrine de JESUS-CHRIST: car soit qu'elle enseignât une Doctrine differente de celle de JESUS-CHRIST, soit qu'elle n'enseignât point la Doctrine de JESUS-CHRIST, elle cesseroit d'étre la veritable Eglise. JESUS-CHRIST, comme remarquent S. Irenée, Tertullien, & tous les autres anciens, a enseigné aux Apôtres toutes les veritez de la Foi. Les Apôtres les ont publiées par toute la terre, & les ont apprises à toutes les Eglises du monde, dont la Doctrine s'est trouvée conforme dans les articles de Foi. Cette doctrine s'est toûjours conservée dans l'Eglise, qui est la colomne, & le fondement de la verité. Il est vrai qu'on ne s'est pas toûjours servi des mêmes termes, & qu'avant la naissance des Heresies l'on n'a pas pris toutes les précautions en parlant des mysteres, qu'on a prises depuis que les Heretiques les ont attaquez; mais le fonds de la Doctrine a toûjours esté le même dans les principaux articles de nôtre foi. Il faut aussi avoüer, qu'il y a eu quelques erreurs assez communes dans les premiers siecles de l'Eglise, qui depuis ont esté rejettées; mais elles ne concernent pas les principaux articles de nôtre foi, & jamais on ne les a considerées comme la Doctrine de l'Eglise; mais comme des opinions fort communes. Les remarques que nous venons de faire vont estre confirmées par l'abregé de la Doctrine des Auteurs de trois premiers siecles de l'Eglise que nous allons representer en peu des mots.

Ils ont enseigné que les principes de la foi étoient l'Ecriture-Sainte, & la Tradition, qu'il falloit croire les mysteres, quoi qu'on ne les pût comprendre; ils ont parlé de la nature de Dieu, & de ses attributs d'une maniere tres-excellente; ils l'ont crû invisible, éternel, incorruptible, &c. ils ont parlé souvent de sa Providence, de sa Puissance, de sa Bonté, de sa Misericorde, & de sa Justice; ils ont combattu les fausses Divinitez des Païens, & l'erreur des Heretiques, qui admettoient plusieurs Etres Souverains, & indépendans; ils ont prouvé que Dieu avoit créé toutes cho-

choses, & la matiere même, qui n'étoit point éternelle; ils ont reconnu la Trinité de ces trois Personnes en un seul Dieu, la Divinité, & l'éternité du Verbe, & du Saint Esprit; ils ont dit que le Verbe avoit esté de toute éternité en Dieu comme une personne distinguée du Pere, que c'est par lui que le Pere avoit créé le monde, & qu'il le gouvernoit, que c'est la personne du Verbe, qui avoit apparu aux anciens Patriarches sous differentes figures, & qui s'étoit enfin incarnée. Que Jesus-Christ étoit ce Verbe fait Homme, Dieu & Homme tout ensemble, composé de deux Natures entieres, & parfaites; qu'il avoit un ame, & un corps semblables aux nôtres, qu'il avoit pris ce corps dans le sein de la Vierge Marie, que sa chair étoit veritable, qu'il avoit souffert, & qu'il étoit mort réellement; qu'il s'étoit fait Homme, pour sauver les hommes qui étoient perdus par le peché du premier homme; qu'il étoit venu pour leur expliquer la verité, pour leur montrer l'exemple, & qu'il les avoit rachetez par sa mort, qu'il étoit décendu aux Enfers, & ensuite ressuscité; qu'il viendroit au jour du jugement pour juger tous les hommes, qu'il condamneroit les méchans à des supplices éternels, & qu'il recompenseroit les bons d'un bonheur éternel, aprés avoir ressuscité les uns, & les autres. Tous les Peres, dont nous avons parlé, font profession de cette Foi, & nous assurent que c'est la Doctrine que toutes les Eglises du monde avoient reçûë des Apôtres, qu'il étoit necessaire de croire pour étre Chrêtien. Ils se servent quelquefois de certaines expressions touchant la personne du Verbe, qui paroissent déroger à sa Divinité, comme quand ils disent que le Verbe n'a esté engendré qu'au commencement du monde, qu'il est visible, & que le Pere est invisible; qu'il est une portion de la substance du Pere, & que le Pere est toute la substance. Mais ces manieres de parler ont un bon sens dans ces auteurs, comme nous l'avons fait remarquer plusieurs fois. Car quand ils disent que le Verbe est engendré au commencement du monde, & qu'il n'estoit point Fils auparavant. Ils ne veulent pas dire que le Verbe a commencé d'être pour lors, puis qu'ils reconnoissent qu'il estoit auparavant, & de toute éternité en Dieu; mais ils prennent ce terme de *generation* en un autre sens que nous, en donnant ce nom à une certaine prolation, ou émission du Verbe, qu'ils imaginent s'estre faite, quand Dieu a voulu créer le monde, & c'est en ce sens qu'ils disent, que le Verbe qui a esté de toute éternité en Dieu, est engendré dans le tems, & qu'il n'a pas toûjours eu la qualité de Fils. Nous avons aussi expliqué en quel sens ils disent que le Verbe est visible, & le Pere invisible; & nous avons fait voir qu'ils n'ont point supposé, que le Verbe fut pour cela d'une nature differente du Pere; mais seulement qu'ils ont attribué la visibilité au Fils, comme on attribuë la Toute-puissance au Pere: disant que c'est par le Fils, que Dieu fait tout ce qu'il fait exterieurement, & par consequent que c'est par lui qu'il se rend visible aux hommes. Cette maniere de parler est si peu contraire à la Divinité du Verbe, qu'elle se trouve dans saint Athanase, & dans les autres Peres qui ont vêcu depuis le Concile de Nicée. Enfin quand ils ont dit que le Fils étoit une portion de la substance du Pere, bien loin qu'on puisse en conclure qu'ils estoient du sentiment d'Arius: Il s'en ensuit au contraire qu'ils ont crû que le Fils n'estoit point créé de rien, comme Arius l'a depuis enseigné; mais qu'il estoit consubstantiel au Pere, c'est-à-dire, de sa même substance, comme le Concile de Nicée l'a décidé. Mais pourquoi disent-ils que le Fils n'est qu'une portion, & une dérivation de la substance du Pere? Est-ce qu'ils ont crû qu'il estoit inferieur au Pere? point du tout; mais c'est qu'ils concevoient le Pere, comme aiant en lui toute la Divinité qu'il communiquoit au Fils, & au Saint Esprit. C'est pourquoi l'on attribuë ordinairement à la personne du Pere tous les attributs de la Divinité, comme on peut voir dans le Symbole, où aprés qu'on a dit: *Je croi en Dieu le Pere*, on ajoûte, *Tout-puissant*, *Createur du Ciel*, *& de la Terre*, &c. Et il ne faut pas dire pour cela que ces attributs ne conviennent point au Fils, & au Saint Esprit; mais seulement qu'on les attribuë au Pere, parce qu'il est la source, & le principe de la Divinité, & que c'est de lui que le Fils, & le Saint Esprit la reçoivent. Je passe sous silence quelques objections plus foibles, qui ne sont fondées que sur l'ambiguité des termes de nature, & de creation, qui n'estoient pas encore determinez à un certain sens, comme le sens du mot d'hypostase a esté long-tems indéterminé. Ainsi quand le Fils est appellé une autre substance que le Pere (quoi que cela soit tres-rare) il ne faut pas conclure de-là, que celui qui parle ainsi ne l'ait pas crû veritablement Dieu, parce que les mots de nature, ou substance n'estoient pas encore déterminez au sens qu'ils ont eu depuis, & qu'ils peuvent se prendre pour une personne subsistante. Cela est si vrai, que saint Gregoire de Nazianze, & quelques autres qui ont vêcu dans un tems, où ces expressions estoient déterminées, n'ont pas pû s'empêcher de dire quelquefois que le Pere estoit la premiere substance, ou nature, & le Fils la seconde; de même il est ordinaire à ceux qui ont reconnu la Divinité du

Verbe,

Verbe, de dire que Dieu l'a fait, ou créé, quoi qu'ils croient qu'il ne soit pas créé de rien; mais engendré de la substance Divine.

A l'égard de l'Incarnation, les Peres des trois premiers siecles n'ont rien dit qui favorise en aucune maniere les erreurs des Paulianistes, des Apollinaristes, des Nestoriens, ou des Eutychiens, & ils ont toûjours distingué en JESUS-CHRIST deux natures, & ont admis les proprietez de ces natures sans confusion, ni sans changement de l'une en l'autre, & cependant reünies en une même personne, Dieu & Homme tout ensemble, ils ont aussi dit nettement que JESUS-CHRIST estoit né d'une Vierge par l'operation du Saint Esprit, sans concupiscence, & sans peché. Quoi-qu'ils disent souvent, que le fruit de l'Incarnation est l'instruction, & l'exemple que JESUS-CHRIST nous a donnez, ils reconnoissent outre cela qu'il nous a veritablement rachetez par sa mort, & qu'il a satisfait à Dieu pour nous. Ils ont crû qu'on ne pouvoit estre sauvé sans croire en lui, & que c'est pour cela qu'ils ont supposé, qu'il étoit décendu aux enfers, aussi-bien que les Apôtres aprés lui, pour y précher l'Evangile aux Juifs, & aux Gentils, qui avoient connu le vrai Dieu, & qui avoient bien vêcu. Ils croioient que le jour du Jugement étoit proche. Que les ames jusqu'à ce jour n'étoient pas entierement heureuses, ou malheureuses, quoi-qu'elles souffrissent des peines par avance, ou qu'elles fussent dans le repos, suivant & à proportion du bien, & du mal qu'elles avoient fait dans leurs corps. Ils se sont presque tous imaginez aprés Papias, que JESUS-CHRIST regneroit mille ans sur la terre; mais ils n'ont point enseigné cette opinion comme un dogme de foi. Ils ont esté assez partagez sur la nature de l'ame; quelques-uns l'ont crû corporelle, d'autres ont assûré qu'elle estoit spirituelle: mais ils convenoient presque tous qu'elle estoit immortelle, que les Justes seroient recompensez d'un bonheur éternel, & que les méchans seroient punis éternellement. Ils ne se sont point mis en peine d'examiner en quoi consisteroit la beatitude, mais ils ont assûré que les méchans seroient punis de la peine du feu, qu'ils ont crû réelle, & non point metaphorique. Ils ont élevé le libre arbitre de l'homme, & ont dit qu'il se peut porter au bien, & au mal. Mais ils ont reconnu que depuis le peché du premier homme sa nature estoit encline au mal, & qu'il avoit besoin du secours, & de la grace de Dieu pour faire le bien. Ils n'ont point trop philosophé sur la nature, & sur les especes des Anges. Ils ont seulement connu qu'il y en avoit de bons, & de méchans, appellez Demons. Ils ont crû les uns, & les autres corporels, & se sont imaginez que les méchans s'estoient perdus par l'amour des femmes. Ils ont assûré que les bons avoient soin des choses d'ici-bas. Ils ont tous reconnu les peines, & les plaies du peché d'Adam; mais ils ne semblent pas être demeurez d'accord, que les enfans naquissent sujets au peché, & dignes de la damnation. C'étoit cependant le sentiment commun, comme il paroît par saint Cyprien, qui dit: Qu'il faut bap-„ tiser les enfans avant le huitiéme jour, de peur „ que s'ils mouroient sans Baptême, ce retardement ne fût cause de leur perte. Ils ont parlé de la necessité, & des effets merveilleux du Baptême. Ils ont dit qu'on faisoit décendre le Saint Esprit par l'imposition des mains de l'Evêque. Ils ont soutenu que l'Eglise avoit le pouvoir de reconcilier ceux qui faisoient penitence de leurs crimes. Ils n'ont point douté que l'Eucharistie ne fût le corps & le sang de JESUS-CHRIST, & l'ont appellée de ce nom. Ils ont loüé la Virginité, sans blâmer le Mariage. Ils ont honoré les Saints, & les Martyrs comme serviteurs de Dieu. Ils ont parlé de la Vierge Marie avec beaucoup de respect, & cependant avec beaucoup de retenuë. Saint Clement assûre qu'elle est demeurée Vierge aprés son enfantement; mais Tertullien, Origenes, & quelques autres en ont parlé autrement. On ne trouve rien dans les trois premiers siecles ni pour, ni contre son Assomption. Il y a un passage de saint Irenée qui n'est pas favorable à sa Conception immaculée. Ils ont crû que les Livres sacrez estoient écrits par l'inspiration du Saint Esprit, que l'Ecriture contenoit les principaux articles de nostre Foi, que quoiqu'elle fut obscure en plusieurs endroits, elle étoit tres-claire en plusieurs autres; & que son obscurité même estoit utile, que tous les Chrétiens la pouvoient lire, pourveu qu'ils en fissent un bon usage. Qu'il faloit croire ce que l'Ecriture, la Tradition, & l'Eglise nous enseignoient, sans vouloir trop approfondir, & sans raisonner sur les mysteres. Ils n'ont point reconnu d'autres Livres Canoniques de l'ancien Testament que ceux qui estoient dans le Canon des Hebreux. Ils ont cité les autres comme des Livres tres-bons, & tres-utiles. Dans le Nouveau ils ont admis comme Livres indubitablement Canoniques les quatre Evangiles, les quatorze Epîtres de saint Paul (quoi-que quelques-uns aient douté de celle aux Hebreux, que plusieurs l'aient attribuée à un autre qu'à cet Apôtre) les premieres Epîtres de saint Jean, & de saint Pierre. Celles de saint Jaques, & de saint Jude; la 2. de S. Pierre; la 2. & la 3. de saint Jean ont esté reçûës par quelques-uns, & rejettées par d'autres, aussi-bien que l'Apocalypse. Ils ont cité quelque-

quefois des Livres aprocryphes, mais ils ne les ont pas mis au nombre des Livres Canoniques.

Voilà un petit abregé d'une partie des dogmes des Peres des trois premiers siecles de l'Eglise. On trouvera la plûpart des preuves de ce que j'ai avancé dans l'abregé des Auteurs que j'ai fait en ce volume, & je ne doute point, que ceux qui liront avec soin les Auteurs mêmes, ne reconnoissent que je ne leur ai rien imposé, & que leur doctrine est telle que je la viens de representer.



ABREGE' DE LA DISCIPLINE.

L'On ne peut pas dire de la Discipline de l'Eglise ce que nous avons dit de sa doctrine, qu'elle est la même dans tous les tems, & dans tous les lieux, parce qu'il est certain qu'elle a été differente en plusieurs Eglises, & qu'elle a été de tems en tems sujette au changement: Il ne faut pourtant pas conclure de ce principe, qu'il est inutile d'etudier la Discipline ancienne, & qu'il ne faut s'appliquer qu'à apprendre celle du tems, & de l'Eglise où nous vivons: car outre que ceux qui sont ignorans de la Discipline de la primitive Eglise, ne peuvent rien comprendre aux Livres des anciens, cette ancienne Discipline est le fondement de la nôtre: & quoique l'exterieur puisse étre changé, l'esprit de l'Eglise est toûjours le même. Il n'est donc pas inutile, comme quelques-uns se le sont imaginé, de s'appliquer à la recherche de la Discipline de l'ancienne Eglise; au contraire c'est une étude de tres-grande utilité, & tres-necessaire à un Theologien.

Il faut avoüer que la Discipline qui a esté observée dans le commencement de l'Eglise, quelque sainte qu'elle fut dans sa simplicité, n'estoit pas encore toutefois dans sa perfection; car les Apôtres s'appliquant à ce qui estoit le plus necessaire dans les commencemens, se contentoient d'enseigner la doctrine, & la morale de JESUS-CHRIST, & se mettoient peu en peine de regler ce qui regardoit les Ceremonies, ou la discipline de l'Eglise. Il n'est pas pourtant à croire, qu'ils l'aient entierement negligée; & saint Jean, qui a vêcu plus que les autres Apôtres, semble s'y étre davantage appliqué. Mais les successeurs des Apôtres reglerent peu à peu les Ceremonies qu'on devoit observer, tant en l'administration des Sacremens, que dans les assemblées des Chrétiens, & firent des reglemens touchant le gouvernement des Eglises, touchant la forme des Jugemens Ecclesiastiques, & enfin touchant plusieurs autres points de la Discipline.

Ces ceremonies furent beaucoup augmentées dans le quatriéme siecle, quand l'Eglise commença à joüir de la paix, & à faire publiquement le service divin du tems de l'Empereur Constantin. Ce fut aussi en ce tems que les Evêques s'assemblant avec liberté, aidez de l'autorité des Princes, firent quantité de reglemens touchant le gouvernement de l'Eglise, touchant les droits des Evêques des grands Sieges, touchant la forme des jugemens, & touchant une infinité d'autres matieres.

Nous n'avons à parler ici que de la Discipline, qui a esté observée dans les trois premiers siecles de l'Eglise: elle estoit fort simple, & n'avoit presque point d'autre éclat, que celui que lui donnoit la sainteté des mœurs, & de la vie des Chrétiens. Ils s'assembloient particulierement les jours de Dimanche dans les lieux destinez aux prieres communes des Chrétiens, ils y demeuroient long-tems en prieres, ils les prononçoient d'une voix moderée, sans chanter à haute voix, comme on a fait depuis. L'Evêque, ou à son defaut le Prêtre, presidoit à cette assemblée; on y lisoit l'Ecriture sainte, & souvent l'Evêque préchoit la parole de Dieu. On celebroit dés ce tems avec solemnité les Fêtes de Noël, de Pâques, & de la Pentecôte. Ils ne prioient point Dieu à genoux le jour du Dimanche, ni depuis Pâques jusques à la Pentecôte; ils se tournoient toûjours vers l'Orient en priant. Les lieux où ils s'assembloient estoient simples, & sans ornement. Il semble qu'en ce tems l'usage des Images, des Croix, des cierges allumez, & l'encens n'estoit pas encore commun: on ne donnoit point le nom de Temple aux lieux des prieres communes, ni celui d'Autel à la table sur laquelle on celebroit l'Eucharistie, ils faisoient souvent des banquets de charité appellez Agapes, où tout le monde estoit bien reçû.

On prioit pour les morts, on faisoit des oblations pour eux, & on celebroit le sacrifice de la Messe en leur memoire. Les Chrétiens se donnoient le baiser de paix, s'appelloient tous fréres, & faisoient continuellement le signe de la Croix. On prioit les Saints, & les Martyrs, on celebroit avec joie le jour de leur mort; & on estoit persuadé qu'ils prioient Dieu pour les vivans. On baptisoit avec quelques ceremonies

ceux

ceux qui estoient instruits de la Religion, & qui avoient donné des marques d'une veritable conversion, on les plongeoit ordinairement trois fois dans l'eau, en invoquant la sainte Trinité, & le Baptême ne s'administroit solemnellement qu'aux fêtes de Pâques & de la Pentecôte. En Afrique au troisiéme siecle de l'Eglise, on se servoit d'eau benite pour baptiser les Neophytes. On les oignoit d'huile aprés leur baptême, & on croioit que cette ceremonie leur servoit interieurement. On leur donnoit même en quelques Eglises du lait, & du miel à goûter. On leur imposoit les mains, pour faire décendre sur eux la plenitude du Saint Esprit, & on consideroit cette imposition des mains reservée ordinairement à l'Evêque, comme un Sacrement different du Baptême.

On ne reïteroit jamais le Baptême, si ce n'est celui des Heretiques dans quelques Eglises. Quand aprés le Baptême les Chrétiens tomboient dans des crimes, dont ils estoient convaincus, ou qu'ils confessoient aux Prêtres, ils étoient mis en penitence; c'est-à-dire, privez de la communion de l'Eglise, chassez des assemblées des Fideles, & obligez de jeûner, de s'humilier, & de se mortifier même publiquement, & à la porte de l'Eglise. Dans quelques Eglises, & particulierement dans celles d'Afrique, & de Rome, il a esté un tems qu'on n'accordoit jamais la paix à ceux qui estoient tombez dans l'Idolatrie, ou qui avoient commis les crimes d'homicide, ou d'adultere. On s'est relâché ensuite pour les adulteres, & pour les homicides, & enfin même pour les Idolatres, qu'on a reconciliez, ou à la mort, ou aprés une longue penitence. On n'en a pas usé avec la même severité dans toutes les Eglises: & il y en a eu qui ont accordé la paix, aprés une courte penitence. On abregeoit aussi les penitences à la recommandation des Martyrs. Les Clercs qui étoient tombez dans des crimes ont esté non seulement privez pour toûjours de leur ministere, mais même soûmis à la penitence publique, au moins dans quelques Eglises. Ceux qui avoient fait penitence publique n'étoient jamais admis dans le Clergé. On n'accordoit cette penitence qu'une seule fois, & ceux qui retomboient dans leur crime n'étoient jamais reconciliez à l'Eglise, & ne devoient attendre le pardon que de Dieu seul. On excommunioit les Heretiques, les perturbateurs de la Discipline, & les Chrétiens qui menoient une vie dereglée. Celui qui étoit excommunié par son Evêque ne pouvoit estre reçû nulle part à la communion. La matiere de l'Eucharistie estoit un pain ordinaire, & du vin mêlé d'eau, les Fidéles faisoient cette offrande, le Prêtre, ou l'Evêque qui presidoit à l'assemblée, recitoit des prieres, des actions de graces sur ce pain, & sur ce calice, aprés que ces prieres étoient finies, tout le monde répondoit, *Amen*: on divisoit le pain consacré en morceaux, & les Diacres le distribuoient aux assistans, & leur donnoient aussi du vin consacré. Dans quelques Eglises cette distribution étoit reservée aux Prêtres, & en d'autres chacun s'approchoit de la table, & prenoit sa portion de l'Eucharistie. Les Chrétiens la recevoient avec respect, protestant qu'ils recevoient le corps, & le sang de JESUS-CHRIST: ils recevoient l'espece du pain dans leurs mains, on donnoit même l'Eucharistie aux enfans sous l'espece du vin. On la prenoit ordinairement le matin, & avant que de manger; mais cette coûtume n'étoit pas entierement établie comme une loi, & on la recevoit quelquefois au milieu du repas. On appelloit Sacrifice la celebration de l'Eucharistie, le Prêtre recitoit plusieurs prieres avant, & aprés avoir consacré, & saint Cyprien remarque qu'il disoit: *Elevez vos cœurs à Dieu*, & que le peuple répondoit: *Nous les avons au Seigneurs*. La maniere de celebrer étoit toutefois fort simple, & sans beaucoup de ceremonies, comme nous avons remarqué ailleurs. On recevoit l'Eucharistie tres-souvent, & ordinairement toutes les fois qu'on se trouvoit aux assemblées des Fidéles; mais on croioit qu'il falloit vivre saintement, & selon les maximes de l'Evangile, pour la recevoir dignement, & d'une maniere qui fût utile. Il n'est point parlé dans les trois premiers siécles de l'Eglise de l'Onction des malades, dont saint Jaques fait mention, peut-être parcequ'elle étoit assez rare en ce tems. Le Mariage s'y celebroit en presence des Prêtres, & étoit confirmé par l'Oblation. Les secondes nôces étoient odieuses, & quelques-uns les ont même condamnées. En quelques Eglises on permettoit au mari de renvoier sa femme, & d'en épouser une autre, pour cause d'adultere seulement; mais cette coûtume n'étoit pas generale. On avoit grand soin de choisir de Ministres, dont la vie, & les mœurs fussent irreprochables. Aprés la mort de ceux qui avoient esté ordonnez par les Apôtres, le peuple en choisissoit. Quoiqu'on confondît souvent les noms des Evêques, & des Prêtres, l'Evêque estoit neanmoins au dessus des Prêtres. Les Ev ques étoient ordinairement ordonnez par plusieurs de leurs Confreres, qui leur imposoient les mains: les Prêtres par l'imposition de leur Evêque, & du Clergé. L'Evêque étoit extremement consideré, & respecté. L'on ne pouvoit rien faire sans lui de considerable dans l'Eglise, le Baptême même lui étoit reservé; mais il traitoit aussi ses Prêtres com-

comme ses freres, & ne faisoit rien sans leur avis. Il y a eu des Diacres dés le tems des Apôtres, & ils eurent l'administration des choses sacrées dés le commencement de l'Eglise. On leur a permis dans quelques Eglises d'imposer les mains aux penitens en cas de necessité. Les Diaconesses sont aussi tres-anciennes. Les Soudiacres, & les Ordres Mineurs ont esté établis depuis. Ils étoient deja du tems de saint Cyprien.

Tous les Evêques estoient persuadez, qu'ils avoient reçû un même Episcopat immediatement de Jesus-Christ, que la Providence leur avoit assigné à chacun une partie du troupeau de ce divin Pasteur, pour le gouverner; en sorte toutefois que dans la necessité ils devoient subvenir au besoin de toutes les Eglises. Ils vivoient en grande union ensemble. Ils entretenoient la communion par des lettres qu'ils s'envoioient les uns aux autres. Les Evêques des grandes Villes avoient des prérogatives dans les ordinations, & dans les Conciles. Et comme dans les affaires civiles on avoit recours aux Metropoles civiles; ainsi dans les affaires Ecclesiastiques on consultoit l'Evêque de la ville Metropolitaine. Les Eglises des trois principales Villes du monde furent considerées comme les premieres, & les principales; & leurs Evêques s'attribuerent de grandes prérogatives. L'Eglise de Rome fondée par saint Pierre, & par saint Paul, fut considerée comme la premiere, & son Evêque comme le premier entre tous les Evêques du monde. On ne le croioit pourtant point infaillible, & quoi qu'on le consultât, & que son avis fût d'un grand poids, on ne le recevoit pas toutefois aveuglement, chaque Evêque croiant avoir droit de juger des matiéres Ecclesiastiques. On avoit beaucoup de respect pour les décisions des Conciles. Le sentiment de l'Eglise Universelle, c'est-à-dire, de toutes les Eglises du monde, passoit pour étre une regle infaillible de la Foi. On consideroit ceux qui étoient separez de la societé visible de l'Eglise, comme des Schismatiques, pour lesquels il n'y avoit point de salut. Les Clers n'étoient pas distinguez des autres par leurs habits, mais par la sainteté de leur vie, & de leurs mœurs. Ils étoient éloignez de toute sorte d'avarice, & ils évitoient soigneusement tout ce qui avoit l'apparence d'un gain honteux. Ils administroient les Sacremens gratuitement, & ils croioient que c'étoit un crime de donner, ou de recevoir quelque chose pour un bien spirituel. Ils n'avoient point encore de Dixmes assurées, mais le peuple les nourrissoit volontairement. Les biens étoient communs entre les Prêtres, & l'Evêque, qui en avoit l'administration. Les offrandes étoient pour les pauvres. Les Pasteurs ne s'éloignoient que par necessité, & à regret du troupeau qui leur étoit confié, & s'acquitoient avec soin des fonctions de leur ministere. Il étoit défendu aux Clercs de se mêler des affaires civiles, & temporelles. Ils étoient ordonnez malgré eux, & ne passoient point d'une Eglise à une autre, par un motif d'interêt, ou d'ambition. Ils étoient extremement chastes, & reglez. Il étoit permis aux Prêtres de garder les femmes qu'ils avoient épousées avant que d'étre ordonnez, mais non pas d'en épouser aprés leur ordination: l'un & l'autre étoit permis aux Diacres. Les Moines n'étoient pas encore établis, mais il y avoit parmi les Chrétiens quantité d'hommes, & de femmes qui vivoient dans le Celibat, & menoient une vie fort austere. Il y a même eu dans le troisiéme siecle de l'Eglise des filles qui s'engageoient à garder la virginité pendant toute leur vie. Tous les Chrétiens ne mangeoient ni de viande étouffée, ni de sang, ni des choses qui avoient esté offertes aux Idoles, ce qu'ils appelloient Idolothytes. Ils jeûnoient solemnellement avant Pâques, les uns plus long-tems, les autres moins, suivant les differentes coûtumes des Eglises. Outre cela ils jeûnoient ordinairement le Mecredi, & le Vendredi jusqu'à l'heure de None seulement, & il y en avoit plusieurs qui passoient ces jours en prieres, ce qu'ils appelloient Station. Ils jeûnoient encore, & se mortifioient dans le tems des calamitez publiques, & quand ils étoient en penitence. Ils croioient qu'il étoit deffendu de jeûner le Dimanche, & depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Ils ensevelissoient les corps des morts dans la terre, & n'approuvoient pas la coûtume de ceux qui les brûloient.

Voilà les principaux points de la Discipline de l'ancienne Eglise, que j'ai ramassez avec le plus de briéveté & d'exactitude qu'il m'a été possible; mais il ne faut pas conclure de ce que je viens de dire, que toutes ces choses aiant été pratiquées dans toutes les Eglises, & dans tous les tems de ces trois premiers siecles. Il y en a qui n'ont commencé à étre en usage que dans le troisiéme, d'autres qui n'ont esté observées que dans quelques Eglises. Enfin il faut avoüer que la discipline de l'Eglise a esté si differente, & changeante, qu'il est presqu'impossible d'en dire rien d'assuré.

ABRE-

ABREGE' DE LA MORALE.

LA Morale de l'Evangile a esté aussi immuable que sa doctrine, mais elle a eu cet avantage, que quoi-qu'il y ait eu assez de méchans Chrétiens qui vivoient d'une maniere contraire aux regles de la morale de l'Evangile, il n'y en a point eu toutefois dans l'antiquité d'assez temeraire, pour renverser les regles de cette morale, & pour établir des maximes opposées, car il n'y a presque point eu de dispute dans l'Eglise ni de differens sentimens touchant les questions de morale. On suivoit à la lettre les preceptes de l'Evangile, & l'on exhortoit tous les Fidéles à imiter la vie de JESUS-CHRIST, comme le modéle de celle qu'ils devoient mener. Je ne finirois jamais, si je voulois ramasser tous les principes de morale, qui se trouvent dans les Auteurs des trois premiers siecles. Il suffit de dire que non seulement ils portoient les Chrétiens à observer les preceptes du Decalogue, & de la Loi naturelle, mais qu'ils leur recommandoient d'embrasser la perfection de la Morale Chrétienne. Ils enseignoient que le sacrifice le plus agreable qu'on pût offrir à Dieu, étoit de lui donner son cœur: qu'il estoit necessaire de l'aimer par dessus toutes choses, pour être juste; que ceux qui n'agissoient que par une crainte servile n'étoient point encore veritablement justes; qu'il falloit mourir, & souffrir tous les supplices imaginables, plûtôt que de rien faire qui pût faire croire, qu'on renonçoit, ou qu'on méprisoit la Religion de JESUS-CHRIST; qu'il falloit aimer son prochain comme soi-même, l'assister, & le servir, ne vouloir de mal à personne, rendre le bien pour le mal, & vouloir du bien à ceux qui nous persecutent. Ils exhortoient les Chretiens à faire des aumônes considerables, à visiter les pauvres, les malades, & ceux qui étoient en prison au sujet de la Religion. Ils recommandoient aux Chrétiens qui étoient riches, & puissans, d'emploier leur superflu dans ces devoirs, d'user du monde sans s'y attacher; ils leur enseignoient qu'ils étoient obligez de fuir non seulement les plaisirs criminels, comme la débauche, & ceux qui étoient dangereux, comme les spectacles, & les comedies, mais aussi les plaisirs inutiles, qui n'avoient d'autre fin que la volupté; qu'ils devoient se contenter du necessaire, sans rechercher avec empressement ce qui n'est que pour le plaisir, ou pour le luxe: Que les femmes, & les filles Chrétiennes devoient estre extrémement modestes dans leurs habits. Ils recommandoient aux Chrétiens d'avoir beaucoup de respect pour les Empereurs, pour les Magistrats, & pour toutes les Puissances du siecle. Ils ordonnoient aux femmes d'aimer leurs maris, aux maris de traiter leurs femmes avec douceur, aux enfans d'obeïr à leurs peres, & à leurs meres, aux peres, & meres d'avoir soin de leurs enfans, de les reprendre sans aigreur. Ils vouloient que tous les Fidéles fussent soumis à leurs Pasteurs, & que les Pasteurs eussent beaucoup de zele, & de charité pour eux.

En un mot, ils prescrivoient aux Chrétiens toutes les regles, & toutes les maximes saintes de l'Evangile, & les exhortoient de mener une vie qui y fût entierement conforme. Mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est que cette excellente Morale n'étoit pas seulement dans les écrits, des premiers Chrétiens, elle paroissoit avec beaucoup plus d'éclat dans leur vie, & dans leurs actions. Nôtre vie, dit un de ces anciens, est encore plus grande, & plus excellente que nos paroles: *Non eloquimur magna, sed vivimus.*

F I N.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
Né en Egypte l'an du Monde 2433. avant l'Ere vulgaire 1571.	MOISE. De la Tribu de Levi, chef du Peuple d'Israël.	Il tire les Israëlites de la servitude, & les fait sortir d'Egypte l'an 2513. & les conduit dans le desert pendant 40. ans.	Il meurt l'an 2553. du Monde, 1451. ans avant la naissance de J. C.
Né l'an du Monde 2460.	JOSUE. Fils de Nun, successeur de Moïse.	Il succede à Moïse l'an 2552. & gouverne le Peuple jusqu'à l'an 2570. du Monde.	Mort l'an 2570. du Monde, âgé de 110. ans.
	JOB. L'un des décendans d'Esaü, qu'on croit être ou plus ou aussi ancien que Moïse.		
Né l'an 2849. du Monde.	SAMUEL. Prophete, & le dernier Juge du Peuple d'Israël.	Il a commencé à gouverner le Peuple l'an 2888. & l'a conduit pendant 21. ans.	Mort l'an du Monde 2947.
	LES AUTEURS du Livre des Juges & de celui de Ruth, qui vivoient avant la captivité.		
Né l'an 2919.	DAVID. Fils d'Isaï de la Tribu de Juda, Roi des Juifs.	Il a regné 40. ans, sçavoir sept ans en Hebron, & 33. en Jerusalem.	Mort l'an du Monde 2990. & 1014. avant la naissance de J. C.
	GAD & NATHAN, Prophetes.	Prophetisent sous David & sous Salomon, depuis l'an 2980. jusques vers l'an 3020. ou environ.	

SALO-

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
	SALOMON. Fils de David, Roi des Juifs.	Regne depuis l'an 3990. du Monde, jusqu'à l'an 3030.	Mort l'an 3030.
	AHIAS & ADDO, Prophetes.	Sous le Regne de Salomon, & de Jeroboam.	
	OSEE. Fils de Beeri.	Prophetise sous Osias, Joathan, &c. depuis l'an 3194. jusques vers la fin du siecle suivant.	
	JOEL. Prophete.	A prophetisé selon quelques-uns aussi-tôt aprés la mort d'Osée ; selon d'autres aprés la captivité des dix Tribus.	
	ISAIE, Fils d'Amos de la race Royale.	Commence à prophetiser la 25. année d'Osias, l'an 3219. du Monde, & continuë pendant un siecle.	
	AMOS. Pasteur de la Ville de Thecuë, proche Bethléem.	A commencé à prophetiser la 24. année d'Osias, c'est-à dire vers l'an 3218. du Monde, & a continué pendant 25. ou 26. ans.	
	ABDIAS.	Le tems auquel il a vêcu & prophetisé est fort incertain.	
	JONAS. Fils d'Amathi de la Tribu de Zabulon.	Prophetise depuis la fin du 31. siecle du Monde jusqu'à la fin du trente-deuxiéme.	
	MICHE'E. De la Tribu de Juda.	Commence à prophetiser l'an du Monde 3257. sous le regne de Joathan, & continuë sous Achaz, & sous Ezechias pendant 50. ans ou environ.	
	HABACUC.	Tems incertain apparemment sous Manassés.	
	NAHUM.	Aussi incertain.	

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
	JEREMIE. Né proche Jerusalem de la race Sacerdotale.	Commence à prophetiser l'an du Monde 3375. & continuë pendant 45. ans.	
	BARUCH. Disciple & Secretaire de Jeremie.	A prophetisé du tems de Jeremie, ou aussi-tôt aprés sa mort.	
	DANIEL. Décendu de la race Royale.	Prophetise pendant la captivité, depuis l'an 606. avant J. C. qui est le 3398. du Monde, pendant prés de 70. ans.	
	EZECHIEL. Fils du Sacrificateur Chusi.	Commence à prophetiser l'an 3408. du Monde, la 5. année de la captivité, & continuë sous Jechonias pendant 22. ans.	
	AGGÉE, & ZACHARIE, Fils de Barachie, petit-fils d'Addo.	Prophetisent aprés le retour du Peuple, & commencent l'an du Monde 3485. 519. ans, avant la naissance de J. C.	
	MALACHIE.	A prophetisé aprés les deux precedens.	
	TOBIE.	A écrit aprés la translation des dix Tribus par Salmanasar arrivée l'an du Monde 3283. 721. ans, avant J. C.	
	L'AUTEUR du Livre de Judith incertain.	Le tems incertain.	
	ESDRAS.	Revenu de Babylone à Jerusalem, l'an 3537. du Monde,	
	NEHEMIAS.	Revenu l'an 3550.	
	L'AUTEUR du Livre des Paralipomenes.	Du tems d'Esdras.	
	LES SEPTANTE.	Sous Ptolomée Philadelphe l'an 3727. ou environ.	
	JESUS, Fils de Sirach.	Sous Ptolomée Evergete l'an 3759.	

AU-

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
	AUTEUR incertain du premier Livre des Macabées.		
	JASON, Est l'Abbreviateur du second.		
	PHILON le Juif, Philosophe Platonicien.	Il a fleuri sous les Empereurs Tibere & Caius.	
Né l'an 37. de J.C.	JOSEPH, De la race Sacerdotale décendu des Asmonéens.	Il a fleuri sous Vespasien, Tite & Domitien.	Mort l'an 93. de J.C.
	JUSTE de Tiberiade.	Du même tems.	

Fin de la Table Chronologique des Auteurs de l'Ancien Testament.



TABLE



TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS DU NOUVEAU TESTAMENT.

Tems de leur naiſſance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
	S. MATTHIEU Publiquain, converti par JESUS-CHRIST, & fait Apôtre.	Ecrit ſon Evangile vers l'an 39. de l'Ere vulgaire.	
	S. MARC, Diſciple de ſaint Pierre.	Il écrit le ſien, l'an 43. ou peut-être pluſieurs années aprés.	
	S. LUC, Medecin d'Antioche.	A écrit ſon Evangile l'an 56. de JESUS-CHRIST. Les Actes ſont écrits depuis vers l'an 58.	
	S. IEAN, Fils de Zebedée, Apôtre de I. C. & Diſciple bien-aimé.	A écrit ſon Evangile cent ans ou environ aprés la naiſſance de I. C. Son Apocalypſe l'an 95. Le tems des Lettres incertain.	Mort la 101. année aprés la naiſſance de J. C. la 68. aprés ſa mort.
	SAUL. De la Tribu de Benjamin de l'Iſle de Tarſe.	Converti l'an 34. Il a écrit en 52. les deux Epîtres aux Theſſaloniciens. En 56. celle aux Galates; & celle aux Corinthiens. En 57. celle aux Romains. En 62. celles aux Epheſiens, aux Philippiens, aux Coloſſiens, aux Hebreux, & à Philémon.	Martyriſé dans la perſecution de Neron l'an 64. de I. C.

En

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
		En 63. la premiere à Timothée & celle à Tite. En 64. la seconde à Timothée.	
	S. IAQUES, Parent de Nôtre-Seigneur.	Etabli Evêque de Ierusalem aprés la mort de I. C. Tems de son Epître incertain.	Mort en 63.
	S. PIERRE, Fils de Iona, chef des Apôtres.	A écrit sa premiere Lettre apparemment vers l'an 44. ou 45. de I. C. La seconde vers la fin de sa vie.	Mort l'an 64. dans la persecution de Neron.
	S. IUDE. Fils d'Alphée, autrement appellé Thadée ou Lebbée.	A écrit depuis la mort de saint Pierre.	

Fin de la Table Chronologique des Auteurs du Nouveau Testament.





TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES,

dont il est parlé dans ce Volume.

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
	HERMAS, Auteur Grec.	Il y a apparence que c'est lui que S. Paul saluë dans l'Epître aux Romains, écrite la 57. année de l'Ere vulgaire, & la quatriéme de l'Empire de Neron.	
Il a vêcu avec les Apôtres.	S. CLEMENT, Evêque de Rome, Grec de Nation.	Il a gouverné l'Eglise de Rome, depuis l'an 93. jusqu'à l'année 101. sous les Empereurs Domitien, Nerva, Trajan.	Mort l'an 101. la 3. année de Trajan.
Converti par S. Paul, l'an 52. de J. C.	DENYS. Qu'on croit originaire de Thrace, Iuge à l'Areopage d'Athenes, & depuis Evêque de cette Eglise.	Etabli Evêque d'Athenes vers l'an 60. Il a gouverné l'Eglise de cette Ville, jusqu'à l'an 95. sous les Empereurs Trajan, Vespasien & Domitien.	Mort l'an 95. dans la persecution de Domitien.
Selon quelques-uns il avoit environ sept ans dans le tems de la predication de I. C. Selon d'autres il est né depuis sa mort.	S. IGNACE, Surnommé Theophore Asiatique, Evêque d'Antioche.	Il succeda à Evode dans la Chaire d'Alexandrie l'an 70. de I. C. & gouverna cette Eglise pendant 40. ans sous l'Empereur Vespasien, & ceux qui lui succederent, jusqu'à l'Empire de Trajan, sous lequel il a écrit & souffert le Martyre.	Mort Martyr la 10. année de Trajan, la 107. de I. C.
Né vers l'an 70. consacré au service de Dieu l'an 81.	S. POLYCARPE Asiatique, Evêque de Smyrne.	Ordonné vers l'an 98. Evêque de l'Eglise de Smyrne qu'il a gouvernée jusqu'à l'année 167. depuis l'Empire de Nerva, jusqu'au tems de Commode.	Martyrisé l'an 167.

PA-

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
Disciple de S. Jean l'Evangeliste.	PAPIAS. Asiatique, Evêque d'Hieraples.	Il a fleuri, sous les Empereurs Trajan & Adrien.	On ne sçait pas l'année de sa mort.
Disciple des Apôtres.	QUADRATUS. Asiatique.	Fleurit sous Adrien à qui il presenta une Apologie pour les Chrétiens vers l'an 120.	
	ARISTIDES. Philosophe d'Athenes.	Presenta au même Empereur une Apologie vers le même tems.	
	AGRIPPA. Auteur Grec.	Florissoit sous le même Empereur.	
Né peu de tems aprés la mort des Apôtres, vers le commencement du second siecle.	HEGESIPPE de Palestine.	Il a fleuri sous les Empereurs Antoninus, & a écrit son Histoire sous le Pontificat d'Eleuthere.	Il est mort sous l'Empereur Commode vers l'an 180.
	S. JUSTIN. Philosohe né à Sichem ville de Palestine, Grec de race & de Religion.	Il a fleuri sous Antonin à qui il presenta une Apologie l'an 150. de J. C.	Mort l'an 166. de J. C.
	MELITON Asiatique, Evêque de Sardes.	Fleurit sous Marc Antonin le Philosophe à qui il presenta une requête pour les Chrêtiens l'an 182.	Mort vers l'an 185.
	TATIEN Assyrien.	Fleurit sous Marc Antonin le Philosophe, & sous Commode.	
	ATHENAGORE, Philosophe Athenien.	Fleurit sous les mêmes Empereurs, & presenta une Apologie à Marc Antonin.	
	HERMIAS, Auteur Grec.	Le tems de cet Auteur est incertain.	
	THEOPHILE, Auteur Grec, Evêque d'Antioche.	Ordonné Evêque d'Antioche l'an 170. il gouverna l'Eglise de cette ville, jusqu'à l'an 181. ou 182. sous l'Empire de Marc Antonin, & pendant les premieres années de celui de Commode.	Mort en l'an 182.

Tems de leur naiſſance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
	APOLLINAIRE, Auteur Grec, & Evêque d'Hieraples, ville de Phrygie.	Fleurit ſous l'Empire de Marc Antonin.	Mort vers le commencement de l'Empire de Commode l'an 182, ou 183.
	DENYS, Evêque de Corinthe.	Fleurit ſous les Empires de Marc Antonin & de Commode.	Mort ſur la fin de l'Empire de Commode, ou au commencement de celui de Severe.
	PINYTUS, Evêque en l'Iſle de Crete.	Fleurirent ſous l'Empire de Marc Antonin le Philoſophe, & ſous celui de ſon Fils Commode.	
	PHILIPPE, Evêque dans la même Iſle.		
	MODESTUS, Grec.		
	MUSANUS, Grec.		
	BARDESANES, Syrien, habitant de la ville d'Edeſſe.		
Né vers l'an 140 de J. C. Diſciple de ſaint Polycarpe, & de Papias.	S. IRENE'E, Grec, vint en France, & fut ordonné Prêtre, & enſuite Evêque de l'Egliſe de Lyon.	Ceſarée Ev. l'an 178. la 17. année de l'Empire de Marc Antonin, il fleurit ſous cet Empereur & ſous ſes ſucceſſeurs Commode, Pertinax, & Severe du tems des Papes Eleuthere, & Victor.	Mort Martyr l'an 202. ou 203. de J. C.
	VICTOR, Evêque de Rome.	Ordonné Evêque de l'Egliſe de Rome l'an 191.	Mort l'an 201.
	POLYCRATES Aſiatique, Evêque d'Epheſe.	Vivoit en même tems.	
	THEOPHILE de Paleſtine, Evêque de Ceſarée.	Vivoient dans le même tems.	
	BACHILLUS, Evêque de Corinthe.		
	Les deux APOLLONIUS, dont l'un étoit Grec, & l'autre Senateur de Rome.	Fleurirent ſous Commode.	
	DEUX AUTEURS Anonymes Grecs, contre les Hereſies de Montan & d'Artemon.	Sous le même Commode.	

HE-

Tems de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.	Tems auquel ils ont fleuri.	Tems de leur mort.
	HERACLITE, MAXIME, APPION, CANDIDUS, SEXTUS, ARABIANUS, IUDAS, & plusieurs autres, dont on ne sçait point la patrie.	Ont fleuri sous les Empereurs Commode, Pertinax, & Severe.	
	SERAPION, Evêque d'Antioche.	Elû l'an 191. il tint le siege de cette Eglise sous les Empereurs Commode, Pertinax, Severe & Caracalla.	Mort l'an 213. de J. C. vers la fin de la premiere année de l'Empire de Caracalla.
	RHODON, Asiatique, fit ses études à Rome,	Sous les Empereurs Commode & Severe.	
	PANTÆNUS, Philosophe Stoïcien, né en Sicile, Catechiste d'Alexandrie.	President à l'Ecôle d'Alexandrie dés le commencement de l'Empire de Commode, vers l'an 184. de J. C. Il alla en ce tems aux Indes pour y prêcher la Foi de J. C. & étant revenu continua son emploi sous les Empires de Severe & de Caracalla.	Mort vers l'an 212. sous l'Empire de Caracalla.
	S. CLEMENT, Qu'on croit avoir été d'Athenes fut Prêtre & Catechiste d'Alexandrie.	Fleurit sous les Empereurs Severe, Antonin, & Caracalla, depuis l'an 196. jusques vers l'an 220.	Mort en 220.
	MILTIADES. Auteur Grec.	A fleuri sous Commode, & sous Severe.	
	TERTULLIEN originaire d'Afrique, & de la ville de Carthage, Prêtre de l'Eglise de cette ville, Auteur Latin.	Fleurit sous les Empereurs Severe & Caracalla, depuis l'an 194. jusques vers l'an 216. il tomba dans l'erreur de Montanistes l'an 207.	Mort vers l'an 220.
	CAÏUS, Prêtre de Rome.	Fleurit sous Severe, & sous Antonin du tems des Sapes Victor & Zephirin, depuis l'an 196. jusqu'à l'an 201.	
	HIPPOLITE, Evêque de Porto en Italie, ou plûtôt d'une Ville d'Arabie.		Mort Martyre l'an 230.
	GEMINIANUS ou GEMINUS,	Sous le même Empereur.	

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
	ALEXANDRE, Evêque de Cappadoce, & ensuite de Jerusalem.	Donné pour Coadjuteur à Narcisse, Evêque de Jerusalem au commencement de l'Empire de Caracalla vers l'an 213.	Mort l'an 250.
	JULIUS AFRICANUS de Palestine.	Fleurit sous les Empereurs Heliogabale & Alexandre Severe, depuis l'an 218. jusques vers l'an 230.	
	MINUTIUS FELIX, Avocat de Rome.	Florissoit au commencement du 3. siecle de l'Eglise.	
	AMMONIUS, Philosophe d'Alexandrie.	Fleurit sous l'Empire de Severe.	
Né vers l'an 185.	ORIGENES. Né en Alexandrie, Catechiste de cette Eglise, & ensuite Prêtre.	Il fut établi Catechiste d'Alexandrie vers l'an 203. & fleurit jusqu'à l'an 252.	Mort en 252.
	BERYLLE, Evêque de Bostre en Arabie.	Fut converti par Origenes, sous l'Empire de Gordien l'an 238.	
Converti par Cecile l'an 246.	CYPRIEN Afriquain, Evêque de Carthage.	Il gouverna l'Eglise de Carthage depuis l'an 248. jusques à l'an 258. sous les Empereurs Philippe, Dece, Gallus, Volusien, & Valerien.	Martyrisé l'an 258.
	PONCE, Afriquain.	Disciple de S. Cyprien, sous Volusien.	
	CORNEILLE, Evêque de Rome.	Ordonné l'an 251.	
	NOVATIEN, Romain.	Fleurit sous Philippe, se fit créer Antipape en 251. & écrivit en 253.	
	S. MARTIAL, Grec.	Vient à Tholose en 250.	
	SIXTE, Evêque de Rome.	Elû Evêque de Rome en 254.	
Né vers l'an 215. converti par Origenes, dont il fut Disciple.	GREGOIRE THAUMATURGE, Né à Neocesarée, Ville de Pont, d'une famille illustre. Ensuite Evêque de cette Ville.	Elû Evêque en 240. fleurit sous les Empereurs Gordien, Philippe Gallus, Volusien, Dece, Valerien, & Galien pendant 25. ans.	Mort en 265.

D E-

Tems de leur naissance.	*Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.*	*Tems auquel ils ont fleuri.*	*Tems de leur mort.*
	DENYS, Disciple d'Origenes, Catechiste, & ensuite Evêque d'Alexandrie.	Elû Evêque en 247. fleurit ensuite sous les mêmes Empereurs pendant 17. ans,	
	THEOGNOSTE d'Alexandrie.	Le tems de cet Auteur est incertain.	
	ATHENOGENES.	Aussi incertain.	
	DENYS, Evêque de Rome.	Tint le Siege de cette Ville, depuis 258. jusqu'en 270.	
	MALCHION, Prêtre d'Antioche.	Disputa contre Paul de Samosate l'an 270.	
	ARCHELAUS Syrien, Evêque de Mesopotamie.	Fleurit sous l'Empereur Probe, vers l'an 280.	
	ANATOLE, Né en la Ville d'Alexandrie, Evêque de Laodicée en Syrie.	Sous le même Empereur, & sous son successeur Carus.	
	VICTORIN, Evêque Afriquain.	Auteur du même tems.	
	PIERIUS, Prêtre & Catechiste d'Alexandrie.	Sous Carus, & sous Diocletien, vers l'an 285.	
	METHODIUS, Evêque de Lycie, & ensuite de Tyr en Palestine.	Sous les mêmes Empereurs.	Mort Martyr en 362. ou 363.
	PAMPHILE, Prêtre de Cesarée en Palestine.		Martyrisé sous Maximin.
	LUCIEN, Prêtre d'Antioche.		Mort sous le même Empereur.
	PHILEAS De la Ville de Themmuis en Egypte.		Mort sous le même Empereur.

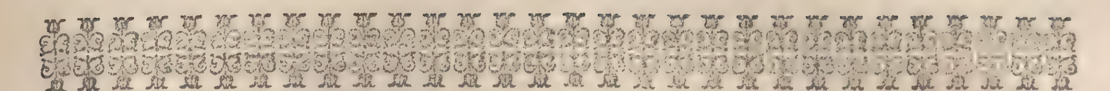
Z E-

Tems de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur Patrie & leurs emplois.	Tems auquel ils ont fleuri.	Tems de leur mort.
	ZENON, Evêque de Verone.		Mort sous Julien l'Apostat.
	ARNOBE Afriquain, Professeur de Rhetorique à Siccé, Ville de Numidie.	Fleurit sous Diocletien à la fin du troisiéme siecle, & au commencement du quatriéme.	
	LUCIUS CÆCILIUS FIRMIEN surnommé LACTANCE, selon quelques-uns Italien, selon d'autres Afriquain, fit ses études en Afrique, passa ensuite à Nicomedie où il enseigna la Rhetorique, & fut enfin Maître de Crispus. Il a écrit en Latin.	Fleurit sous Diocletien, & sous Constantin, depuis 302. jusques vers l'an 330.	
	COMMODIANUS, Auteur Latin, apparemment Italien.	Du tems du Pape S. Silvestre.	
	JULIUS MATERNUS FIRMICUS, Auteur Latin, Evêque de Milan, selon Baronius.	Sous Constance & Constantin, fils du grand Constantin, il a écrit en 340. & 350.	

Fin de la Table Chronologique des Auteurs Ecclesiastiques.



TABLE



TABLE

Des Livres Canoniques, Apocryphes & perdus, qui appartiennent à l'Ancien Teſtament.

Livres Canoniques reçûs d'un commun conſentement par les Juifs, & par les Chrétiens.

Les cinq Livres de Moïſe.
Le Livre des Joſué.
Le Livre de Juges.
Le Livre de Samuël, c'eſt-à-dire, le premier & le ſecond des Rois.
Iſaïe.
Jeremie.
Ezechiel.
Les douze petits Prophetes.
Le Livre de Job.
Les cent cinquante Pſeaumes.
Les Proverbes } de Salomon.
L'Eccleſiaſte } de Salomon.
Le Cantique des Cantiques } de Salomon.
Daniel.
Les Paralipomenes.
Eſdras diviſé en deux Livres parmi nous.
Ces Livres ainſi diviſez ſont au nombre de vingt-deux.

Livres reçûs par quelques Juifs, comme Canoniques, & rejettez par d'autres.

Eſther.
Ruth.
Baruch.

Livres mis hors du Canon par les Juifs, & par pluſieurs anciens Chrétiens, & reçûs depuis dans l'Egliſe.

Tobie.
Judith.
La Sageſſe.
L'Eccleſiaſtique.
Les deux Livres des Maccabées.
L'Hiſtoire de Suſanne & de Bel dans Daniel.

Livres citez dans l'Ancien Teſtament perdus.

Le Livre des guerres du Seigneur. *Nomb.* 21.
Le Livre de l'Alliance. *Exod.* 24.
Le Livre des Juſtes. *Joſué* 10. *Reg. c.* 18.
Les Livres de Nathan, de Gad, de Semeias, d'Addo, d'Athias & de Jehu, *citez dans les Paralipomenes.*
Un Livre de Samuël, 1. *Paral. c. dernier.*
Les diſcours d'Oſaï, 2. *Paral. c.* 33.
Les diſcours d'Oſias, *Ibid. c.* 26.
Trois mille Paraboles de Salomon, 3. *Reg. c.* 4.
Cinq mille, ou plûtôt, mille cinq Cantiques du même, *Ibidem.*
Pluſieurs autres Volumes du même. *ibid.*
Les Deſcriptions de Jeremie, 2. Matth. 2.
La Prophetie de Ionas.
Les Memoires d'Hircan.
Les Livres de Iaſon.

Livres qui ſont hors du Canon, quoi qu'ils ne ſoient pas méchans.

L'Oraiſon du Roi Manaſſés.
Le troiſiéme & le quatriéme Livre d'Eſdras.
Le troiſiéme & le quatriéme Livres des Maccabées.
La Genealogie de Iob, & un diſcours de ſa femme.
Un 151. Pſeaume.

Autres Livres Apocryphes de même nature perdus.

Le Livre d'Enoch.
Le Livre de l'Assomption de Moïse.

Livres supposez par les Juifs ou par des Heretiques, pleins de fables & d'erreurs, qui sont perdus.

Les Generations ou la Creation d'Adam.
La Revelation d'Adam.
Le Livre de Magie de Cham.
L'Assomption d'Abraham.
Le Livre des douze Patriarches.
Un Livre de Iannés & de Mambrés.
Le Livre du Roi Og.
L'Echelle de Iacob.
La Genealogie des fils & des filles d'Adam, & plusieurs autres.

Versions Grecques.

Ancienne Version de la Bible ou d'une Partie.
Version des Septante.
Version d'Aquila.
Version de Theodotion.
Version de Symmaque.
Cinquiéme & sixiéme Versions.
Septiéme sur les Pseaumes.

Auteurs dont les Ouvrages concernent l'Histoire de l'Ancien Testament.

Vrais.	*Supposez ou douteux.*
Philon.	Aristée.
Josephe.	Aristobule.
Juste.	Ioseph Bengorion.
	Le faux Berose.
	Manethon.
	Metasthene.
	Le Testament des douze Patriarches.
	Le faux Dorothée.
	Zoroastre.
	Sanconiathon.
	Philon de Biblos.

Fin de la Table des Livres qui appartiennent à l'Ancien Testament.





TABLE

Des Livres qui appartiennent au Nouveau Testament.

Livres reconnus pour Canoniques de tout tems, & par tous les Chrétiens.

Les quatre Evangiles.
Treize Epîtres de saint Paul.
La premiere Epître de saint Pierre.
La premiere de saint Jean.

Livres dont quelques-uns ont douté, mais qui ont été bien-tôt reçûs par toute l'Eglise comme Canoniques.

L'Epître aux Hebreux.
L'Epître de saint Jaques.
La seconde de saint Pierre.
La seconde & la troisiéme de saint Jean.
L'Epître de saint Jude reçûë un peu plus tard.
Et l'Apocalypse qui a été long-tems sans être reçûë de tout le monde.

Livres Apocryphes qui ne sont pas pleins d'erreurs.

La Lettre de JESUS-CHRIST à Agbare.
Les Lettres de la Vierge.
L'Evangile selon les Egyptiens.
L'Evangile selon les Hebreux.
Le Proto-Evangile de saint Jacques.
L'Evangile de Nicodeme.
Les anciens Actes de Paul & de Thecle.
L'Epître aux Laodicéens.
Les Lettres de saint Paul à Seneque.
L'Epître de saint Barnabé.
Les Liturgies { de saint Pierre. / de saint Marc. / de saint Jaques. / de saint Matthieu.
Les Canons & les Constitutions des Apôtres.
Le Livre de Prochore.
Le Livre d'Abdias.
Les Actes anciens de la Passion de saint André.

Livres pleins d'erreurs, & supposez par les Heretiques.

Les Evangiles { de saint Thomas. / de saint Matthias. / de saint Barthelemi. / des Douze. / de Philippe. / de Judas. / de Thadée. / de Barnabé.
Un Livre de l'Enfance de JESUS-CHRIST.
Un Livre de la race de Marie.
Les Actes { de saint Pierre. / de saint Paul. / de saint André. / de saint Jean. / des Apôtres. / de saint Philippe. / de saint Thomas.
La Doctrine & les Predications de saint Pierre.
Les Clementines.
La Memoire des Apôtres.
L'Itineraire des Apôtres.
Le Livre du Sacerdoce de JESUS-CHRIST.
Un de la Vie de la Vierge.
Les Interrogations de la Vierge.
Les Apocalypses. { de saint Pierre. / de saint Paul. / de saint Thomas. / de saint Etienne.

Autres Monumens supposez, favorables à la Religion.

La Lettre d'Agbare à JESUS-CHRIST.
Les Lettres de Lentulus, de Pilate touchant JESUS-CHRIST.
Les Livres des Sibylles.
Les Livres de Mercure Trismegiste.
Celui d'Histape.
Les Lettres de Seneque à saint Paul.
Et le Passage de Joseph touchant JESUS-CHRIST, qui n'est pas si certainement supposé.

Fin de la Table des Livres qui appartiennent au Nouveau Testament.

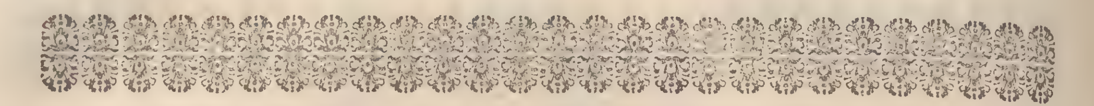


TABLE
DE TOUS LES OUVRAGES
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES,
dont il est parlé dans ce Volume.

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
HERMAS.	Le traité intitulé le Pasteur, divisé en trois Livres.		
S. CLEMENT.	Deux Epîtres aux Corinthiens.		Les Disputes de saint Pierre, & d'Appion, les Recognitions; les Constitutions Apostoliques. Les Clementines.
S. DENYS l'Areopagite.			Les Livres de la Hierarchie Celeste & Ecclesiastique. Le Livre des Noms Divins. Un Traité de la Theologie Mystique. Et dix Lettres.
S. IGNACE.	Les Epîtres aux Smyrnéens, à S. Polycarpe, aux Ephesiens, aux Magnesiens, aux Philadelphiens, aux Tralliens, aux Romains, selon les éditions de Vossius & d'Usserius.		Cinq Lettres Grecques supposées, écrites à Marie Cassobolite, à ceux de Tarse, à ceux d'Antioche, à Heron Diacre, aux Philippiens. Et trois Latines, dont l'une est écrite à la Vierge, & les deux autres à Saint Jean.

PO-

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
POLYCARPE.	L'Epître aux Philippiens.	Quelques Lettres aux Eglises voisines.	Lettre à saint Denys l'Areopagite. Traité de l'Union de S. Jean.
PAPIAS.		Cinq Livres intitulez, Explications des discours de nôtre Seigneur.	
QUADRATUS. ARISTIDES.		Deux Apologies pour les Chrétiens.	
AGRIPPA.		Traité contre Basilides.	
HEGESIPPE.		Histoire Ecclesiastique divisée en cinq Livres.	
JUSTIN.	Deux Apologies. La seconde partie du Livre de la Monarchie. Le Dialogue de Tryphon. Deux Oraisons contre les Gentils, qui sont douteuses. L'Epître à Diognet, dont on doute aussi.	Livre contre les Heresies, & specialement contre Marcion. Deux Livres contre les Gentils, dont l'un étoit intitulé *le Chantre*. Un Livre de Recüeils touchant l'ame.	Lettres à Zena & à Serennus. Refutation des Dogmes d'Aristote. Questions & Réponses aux demandes des Orthodoxes. Exposition de Foi.
MELITON.		Deux Livres de la Pâque. Un de la Vie des Prophetes. un de l'Eglise. un du Dimanche. un de la Nature de l'Homme. un de sa Creation. un de l'Obeïssance des Sens à la Foi. un de l'Ame. un du Corps & de l'Esprit. un de la Verité. un de la Generation de JESUS-CHRIST. un de la Prophetie. un de l'Hospitalité. un intitulé *la Clef*. un du Diable. un de l'Apocalypse. un de Dieu Incarné, & un Recüeil de l'Ecriture.	

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
TATIEN.	Traité contre les Gentils.	Evangile composé des quatre. Traité de la Perfection, selon le Sauveur.	
ATHENAGORE.	Apologie pour les Chrétiens. Traité de la Resurrection.		
HERMIAS.	Traité intitulé Raillerie des Philosophes Païens.		
THEOPHILE.	Trois Livres à Autolycus.	Un Livre contre Marcion. un Traité contre l'Heresie d'Hermogenes, & quelques petits Traitez.	
APOLLINAIRE.		Harangue à l'Empereur pour les Chrétiens. Traité contre les Gentils, divisé en cinq Livres. Deux Livres contre les Juifs. Traitez contre les Montanistes.	
DENYS de Corinthe.		Plusieurs Lettres adressées, aux Lacedemoniens, aux Atheniens, aux Nicomediens, à l'Eglise de Gortyne, aux Amastriens, aux Gnossiens, à Soter, & à Christophora.	
PINYTUS.		Lettre à Denys de Corinthe.	
PHILIPPE.		Traité contre Marcion.	
MUSANUS.		Traité contre les Encratites.	
BARDESANES.		Traité contre Marcion, Traité du Destin.	
S. IRENE'E.	Cinq Livres contre les Heresies, dont on n'a qu'une version Latine. La Lettre à Victor dans Eusebe.	Lettre à Blastus. Lettre à Florin. Livre de la Science. Livre contre Marcion. Dissertation sur differens sujets.	

VICTOR,

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
VICTOR, POLYCRATES, THEOPHILE, BACHILLUS.		Lettre touchant la Celebration de la Pâque.	Livre de Polycrates de la Passion du B. Timothée.
HERACLITE.		Commentaire sur Saint Paul.	
MAXIME.		Traité de l'Origine du mal.	
ALLION & CANDIDUS.		Commentaire sur l'Ouvrage des six jours.	
SEXTUS.		Traité de la Resurrection.	
IUDAS.		Dissertation sur les 70. Semaines de Daniel.	
ARABIANUS.		Ouvrages inconnus.	
SERALION.		Lettre contre les Montanistes. Lettre à Domninus. Livre touchant le faux Evangile de S. Pierre. Autres Lettres.	
RHODON.		Traité contre Marcion. Traité sur l'Ouvrage des six Iours.	
PANTÆNUS.		Commentaires sur la Bible.	
SAINT CLEMENT d'Alexandrie.	Exhortation aux Gentils. Trois Livres du Pedagogue. Huit Livres intitulez Stromates. Un Traité touchant cette Question, qui est le Riche qui se sauve.	Huit Livres d'Instructions. Un petit Ouvrage de la Pâque. Une Dissertation du Jeûne. Une Dissertation de la Médisance. Une Exhortation à la Patience.	
MILTIADES.		Traité contre les Montanistes. Traité contre les Gentils, & les Iuifs. Apologie pour la Religion.	

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
APPOLLONIUS, Grec.		Traité contre les Montanistes.	
APPOLLONIUS, Romain.		Apologie pour la Religion.	
ANONYMES.		Traitez contre les Heresies de Montan & d'Artemon.	
TERTULLIEN.	Livre de la Penitence. Livre du Baptême. Traité de l'Oraison. Apologetique. Livre de la Patience. Exhortation au Martyre. Traité à Scapula. Deux Livres aux Nations. Traité des Spectacles. Traité de l'Idolatrie. Livre de l'Ornement des femmes. Livre des Habits des femmes. Traité du Témoignage de l'Ame. Cinq *Livres* contre Marcion. Le Livre des Prescriptions. Le Livre de la Chair de Jesus-Christ. Le Livre de l'Ame. Le Livre de la Couronne du Soldat. Le Livre intitulé Scorpiaque. Le Livre contre les Iuifs. Le Livre contre Praxée. Le Livre contre Hermogenes. Le Livre contre les Valentiniens. Le Livre du Manteau. Deux Livres à sa femme. Les Livres de la Pudicité. Du Ieûne. De la Monogamie. De l'Exhortation à la Chasteté. De la fuite dans la Persecution.	Un Livre contre Apollonius. Un Livre des habits d'Aaron. Un de la Circoncision. Traitez des Animaux purs & impurs. Du Paradis. Du Destin. De l'Esperance des Fidelles. Contre Appellés. Traitez du Baptême, des Spectacles, & du Voilement des Vierges en Grec.	Un Catalogue des Heresies à la fin des Prescriptions. *Lettre* des Viandes Juifves. Traité de la Trinité. Poëmes divers.

Du

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
	Du Voilement des Vierges.		
CAIUS.		Traité contre Procle Montaniste. Traité intitulé Petit Labyrinthe. Traité de la Nature de l'Univers.	
HIPPOLYTE.	Cicle Paschal.	Commentaires sur la Bible. Un Traité de Saul. Un Traité de la Pythonisse. Un Traité de l'Ante-Christ. Un Livre de la Resurrection. Un Ouvrage contre les Heresies. Un Livre contre celle de Marcion. Un Traité de la Pâque. Homelies sur les Loüanges de N. Seigneur. Plusieurs autres Traitez.	Traité de la fin du Monde, & de l'Ante-Christ. La Démonstration contre les Juifs. Le Traité de Susanne, Les Recüeils contre Boron & Helix rapportez par Anastase. Homelie de la Trinité, & de l'Incarnation. Opuscules de la Vie des douze Apôtres.
GEMINIANUS.		Ouvrages de cet Auteur inconnus.	
ALEXANDRE.		Lettres de cet Evêque. Aux Antinoites. A l'Eglise d'Antioche. A Origenes. A Demetrius & à plusieurs autres.	
JULIUS AFRICANUS.	Lettre à Origenes touchant l'Histoire de Susanne.	Sa Chronique. Lettre à Aristide de la Genealogie de JESUS-CHRIST, dont il y a une grande partie dans Eusebe.	
MINUTIUS FELIX.	Dialogue pour la Religion intitulé Octave.		
AMMONIUS.	Harmonie Evangelique.	Plusieurs Ouvrages perdus.	Traité du Destin perdu.

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
ORIGENES.	*Voyez le Catalogue des Ouvrages d'Origenes sur l'Ecriture, ci-dessus pag. 126. & suivantes, jusqu'à la 133. Voici le dénombrement des autres.*		
	Huit Livres contre Celse. Le Livre du Martyre. La Lettre à Africanus touchant l'Histoire de Susanne. Les Livres des Principes en Latin. Traité de l'Oraison.	Le Grec des quatre Livres des Principes. Deux Livres de la Resurrection. Dix Livres de Stromates. Conference avec Berylle. Dialogue de la Resurrection. Traité de l'Explication des noms Hebreux.	Dialogue contre Marc. Deux Commentaires sur Job. Commentaire sur Saint Marc. Homelies diverses. Livre intitulé les Pleurs d'Origenes.
BERYLLE.		Conference, Lettres, & autres petits Traitez de cet Evêque.	
S. CYPRIEN.	Quatre-vingt-trois Lettres. Traité de la Vanité des Idoles. Trois Livres de Témoignages à Quirin. Le Livre de la Discipline, & de la Vie des Vierges. Le Traité des Laps. Traité de l'Unité de l'Eglise. Traité de l'Oraison. Exhortation au Martyre. Traité de la Mortalité écrit à Demetrien. Traité des Oeuvres de Misericorde, & de l'Aumône. Traité de la Patience. Traité de l'Envie.		Traité contre les Spectacles. Livre de la Pudicité. Homelie contre Novatien. Sermon contre ceux qui joüent aux Jeux de hazard. Traité de la Singularité des Clercs. Livre des douze Abus du Siecle. Oraison à la loüange du Martyre. Oraison touchant le double Martyre. Traité des œuvres Cardinales, qui est d'Arnaud de Bonneval. Explication du Symbole, qui est de Ruffin. Traité du Baptême des Heretiques. Traité des Montagnes de Sion & Sina. La Cene. La Revelation du Chef de saint Jean. La Preface de Celsus. Deux Traitez aux Martyrs. La Confession du Martyr Cyprien. Les Secrets de saint Cyprien.



Le

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
			Le Calendries de la Pâque.
PONCE.	Vie de S. Cyprien.		
CORNEILLE.	Deux Lettres parmi celles de S. Cyprien, & le Fragment d'une dans Eusebe.		
NOVATIEN.	Une Lettre dans S. Cyprien. Un Traité de la Trinité. Un des Viandes Juifves.	Traitéz de la Pâque. Du Sabath. De la Circoncision. Du Souverain Pontife. De l'Oraison. De la Fermeté. Et un touchant Attalus.	
S. MARTIAL.			Deux Lettres.
SIXTE.			Des Sentences de Sixte le Pythagoricien.
GREGOIRE Thaumaturge.	Harangue à Origenes. Profession de Foi dans S. Gregoire de Nysse. Epître Canonique. Paraphrase sur l'Ecclesiaste.		Exposition de Foi rapportée par Turrien. Traité de l'Ame. Sermons.
DENYS d'Alexandrie.	Outre les Fragmens de ses Lettres rapportez dans Eusebe, nous avons une Lettre à Basilides.	Deux aux Confesseurs de Rome. à Estienne, à Sixte, à Philemon, à Denys, à Hierax, à l'Eglise d'Antioche, contre Paul de Samosate. Lettres Paschales. Traitez du Martyre. Des Promesses Divines. Contre les Sabelliens. De la Trinité à Denys.	Plusieurs Lettres, & Livres dont parle Eusebe. En voici le Catalogue. Lettres à Fabius, à Germanus, à Domninus & Didyme, aux Freres d'Egypte, à Conon, aux Chrétiens de Laodicée, aux Armeniens, à Novatien, aux Romains. Lettre à Paul de Samosate. Traité contre Origenes cité par Anastase de Nicée.

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages supposez.*
		Apologie & Refutation de sa Doctrine. Traitez de la Nature, & des Tentations.	
THEOGNOSTE.		Livre des Instructions.	
ATHENOGENES.		Hymne.	
DENYS, de Rome.		Epître contre les Sabelliens.	
MALCHION.			Conference contre Paul de Samosate.
ANATOLE.	Traité de la Pâque en Latin.		
VICTORIN.	Traité sur l'Apocalypse.	Un Livre contre toutes les Heresies. Commentaires sur la Genese, sur l'Exode, sur le Levitique, sur Isaïe, sur Ezechiel, sur l'Ecclesiaste & sur le Cantique des Cantiques.	
PIERIUS.		Homelie sur Osée. Douze Livres.	
METHODIUS.	Le Banquet des Vierges, & plusieurs Fragmens.	Traitez de la Resurrection. De la Pythonisse. Du Libre-Arbitre. Commentaires sur la Genese, & sur le Cantique des Cantiques, & plusieurs autres Ouvrages.	Sermon de la Presentation de JESUS-CHRIST au Temple. Autre Sermon sur la Fête des Rameaux. Profession de Foi Latine sur la Trinité.
PAMPHILE.		Lettres.	
LUCIEN.		Nouvelle Edition de la Version de la Bible. Petits Traitez, & quelques Lettres.	
ZENON de Verone.			Sermons.
ARNOBE.	Sept Livres contre les Gentils.	Poëme sur son Voiage.	
LACTANCE.	Le Livre de l'Ouvrage de Dieu. Sept Livres des Instructions, & leur Abregé. Un Livre de la Colere de Dieu. Livre de la Persecution, ou de la mort des Persecuteurs.	Livre à Asclepiade. Huit Livres de Lettres.	

Noms des Auteurs.	*Ouvrages veritables que nous avons.*	*Ouvrages perdus.*	*Ouvrages ſuppoſez.*
COMMODIANUS.	Inſtructions aux Gentils.		
JULIUS FIRMICUS MATERNUS.	Traité de l'erreur des Religions Prophanes.		
CONCILES des trois premiers Siecles.		Lettres des Conciles tenus ſous Victor, touchant la Celebration de la Pâque. Decret du Concile tenu ſous Agrippin, ſur le Baptême des Heretiques. Decret de celui tenu ſous Denys, Evêque de Rome. Decret du Concile tenu à Antioche du tems du Pape Etienne. Decret des Conciles tenus en Aſie, touchant Noëtus.	
	Lettre du Concile d'Antioche contre Paul de Samoſate, dans Euſebe Livre 7. chap. 30.		Lettre & Profeſſion de Foi du Concile d'Antioche, rapportée par Turrien. Decretales des anciens Papes avant Sirice.

Fin de la Table des Auteurs Eccleſiaſtiques.





TABLE DE TOUS LES OUVRAGES DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES,

dont il est parlé dans ce Volume,

dispoſez par ordre des Matieres.

Apologies de la Religion Chrétienne, & Traitez contre celle des Païens.

Livres contre les Juifs.

Traitez contre les Heretiques.

Traitez ſur les dogmes de la Religion.

Traitez

Traitez concernant la Discipline de l'Eglise.

Lettres de S. Clement aux Corinthiens.
Les Epîtres de saint Ignace.
Lettre de saint Irenée au Pape Victor.
Livres de Tertullien de la Penitence.
du Baptême.
de l'Oraison.
Et deux Livres à sa femme.

Autres Livres de la Discipline contre l'Eglise, du même.

Livres de la Pudicité.
des Jeûnes.
de la Monogamie.
de l'Exhortation à la Chasteté.
du Voilement des Vierges.
Cicle Pascal d'Hippolyte.
Lettres de saint Cyprien.
Traité des Laps, du même.
Traitez de l'Unité de l'Eglise, & de l'Oraison.
Traité du Baptême des Heretiques, de l'Anonyme, dans saint Cyprien.
Traité des Viandes Juifves de Novatien.
Epître Canonique de saint Gregoire Thaumaturge.
Lettre de saint Denys d'Alexandrie à Basilides.
Traité de la Pâque d'Anatole.
Le Banquet des Vierges de Methodius.

Livres de Morale.

Le Livre du Pasteur d'Hermas.
Epîtres aux Corinthiens de saint Clement.
Lettre de saint Polycarpe.
Epître de saint Justin à Diognet.
Trois Livres du Pedagogue de saint Clement.
Le septiéme Livre des Stromates, du même.
Traité pour sçavoir qui est le Riche qui se sauve, du même.
Livres de Tertullien & de saint Cyprien, de la Patience.
Exhortations au Martyre, des mêmes.
Traité de Tertullien des Spectacles.
Traitez de l'Idolatrie, du même.
de l'Ornement des femmes, & des Habits des femmes, du même.
du Voilement des Vierges, du même.
Traitez de la Discipline, & de la Vie des Vierges, de saint Cyprien.
Le Livre de la Couronne du Soldat, de saint Cyprien.
Le Livre du Manteau, de Tertullien.
Le Livre de la Fuite dans la Persecution, du même.
Les deux Livres à sa femme, du même.
Trois Livres de saint Cyprien, contenant des Témoignages de l'Ecriture, adressez à Quirin.
Traité des OEuvres de Misericorde, & de l'Aumône, du même.
Traité de l'Envie, du même.
Le Livre du Martyre composé par Origenes.
Le Banquet des Vierges de Methodius.
Instructions de Commodianus.

Traitez sur l'Ecriture.

Commentaires & Homelies d'Origenes sur la plûpart des Livres de la Bible.
Paraphrases sur l'Ecclesiaste de saint Gregoire Thaumaturge.
Traité de Victorin sur l'Apocalypse.
Harmonie d'Ammonius.
Lettre d'Africanus à Origenes sur l'Histoire de Susanne, & Réponse d'Origenes.
Lettre d'Africanus touchant la Genealogie de JESUS-CHRIST.

Fin de la Table des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques.



TABLE

Des Titres du premier Tome

DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

Fin de la Table des Titres du premier Tome de la Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques.



TABLE

ALPHABETIQUE

DE TOUS LES AUTEURS

dont il est parlé dans ce Volume.

Fin de la Table Alphabetique de tous les Auteurs dont il est parlé dans ce Volume.



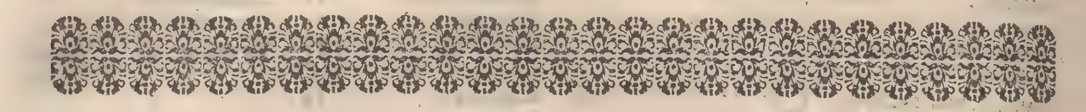


TABLE DES MATIERES.

Le Chiffre marque la Page : *quand c'est de la Dissertation Préliminaire, il est precedé de cette marque* Prél. *& les Notes sont marquées par leurs Lettrines aprés un* n.

Fragment

B.

Baptême des enfans.

Bible.

C.

Commodianus.

Constitutions.

Chrétiens.

Croix.

Saint Cyprien.

Evan-

L.

M.

V.

Z.

Fin de la Table des Matieres.

